CHRISTIAN COURTOIS

# LES VANDALES ET L'AFRIQUE

# LES VANDALES ET L'AFRIQUE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE
DIRECTION DE L'INTÉRIEUR ET DES BEAUX-ARTS
SERVICE DES ANTIQUITÉS

CHRISTIAN COURTOIS

# LES VANDALES ET L'AFRIQUE

ARTS ET MÉTIERS GRAPHIQUES
*18, rue Séguier, Paris*

CET OUVRAGE, PUBLIÉ SUR LES INSTRUCTIONS DE MONSIEUR ROGER LÉONARD, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE, PAR LA DIRECTION DE L'INTÉRIEUR ET DES BEAUX-ARTS DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL, ANTIQUITÉS ET MONUMENTS HISTORIQUES, A ÉTÉ TIRÉ A 2500 EXEMPLAIRES, DONT 1900 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE 1 A 1900, RÉSERVÉS AU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

No 1012

DÉPOT LÉGAL 1er TRIM. 1955, No 55

# INTRODUCTION

Ce livre ne ressemble malheureusement qu'assez peu à celui que j'aurais aimé écrire, mais, comme il en dérive, il n'est peut-être pas inutile, pour en expliquer l'actuelle ordonnance, d'en rappeler l'intention primitive et d'indiquer pour quelles raisons j'ai cru devoir l'abandonner.

L'annexion, en 146 avant notre ère, du nord-est de la Berbérie au territoire de la République avait été le point de départ d'une occupation qui devait s'étendre jusqu'à l'époque des Sévères, pour se restreindre dès la fin du IIIe siècle, et disparaître en fait dans la seconde moitié du Ve. C'est-à-dire que, pendant plus d'un demi-millénaire, une partie plus ou moins vaste de la grande unité géographique que constituent les pays situés entre la Méditerranée et le Sahara a vécu d'une vie commune au monde méditerranéen tout entier et que définissait une certaine conception de l'homme, de sa vie terrestre et de son au-delà.

En 698, Carthage succombait à nouveau, cette fois-ci sous les coups des Arabes qui consacraient par sa chute plus d'un demi-siècle de difficiles conquêtes. Mais les envahisseurs n'apportaient pas seulement avec eux les éléments sommaires d'une mutation politique. En dépit des influences qu'avaient exercées sur eux la Perse sassanide et l'Orient byzantin, ils avaient conservé leur propre conception de l'homme qui, dans son essence même, s'opposait à celle de Rome et dont l'Afrique du Nord allait si fortement s'imprégner qu'elle y demeure fidèle aujourd'hui, après un siècle et plus d'étroit contact avec l'Occident.

De Carthage et de Byzance, il ne subsiste guère que le témoignage également décevant des tombes et des forteresses. La civilisation européenne conserve en Berbérie un « visage étranger ». Mais Rome et l'Islam attestent, l'un par sa vitalité persistante, et l'autre par la multitude des ruines qu'elle a laissées, que l'Afrique du Nord a été pareillement leur chose et que c'est dans leur obsédant contraste que réside le problème majeur de son passé [1].

Mais les phénomènes humains ne prennent que rarement une forme accidentelle et brutale. Les civilisations ne meurent pas tout d'un coup, englouties brusquement par un désastreux miracle. Les conquérants ne l'emportent pas non plus sans réserve et par un total triomphe. On n'ira donc pas imaginer que l'Afrique soit passée sans transition de Rome à l'Islam, qu'elle se soit convertie, si l'on veut. On ne conçoit pas une société sur le chemin de Damas. Mais quand il s'agit de substituer une démonstration aux évidences intuitives, de passer en d'autres termes sur le terrain de l'histoire, on s'aperçoit que les moyens en font défaut : pas de textes ou presque, des vestiges archéologiques trop souvent inutilisables en raison de l'imprécision chronologique qui les grève. Même dans son passé, l'Afrique est le pays des mirages.

Il n'est pas difficile d'ailleurs de déceler les raisons de notre ignorance : elles sont dans la nature même du processus de transformation. Comment les hommes qui vivaient ces jours de ténèbres auraient-ils pu percevoir l'insensible changement qui s'opérait en eux ? Se rendre compte qu'ils devenaient peu à peu d'autres hommes, et léguer à l'avenir, comme un document de laboratoire, la patiente observation de leur destin ? Ils ont parfois noté ce qui leur semblait

1. Ch. Courtois, *De Rome à l'Islam*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXXVI, 1942, pp. 22-55.

important, leurs gloires ou leurs malheurs. Ils n'ont point compté leurs pas sur la route quotidienne. C'est pourquoi nous pouvons écrire l'histoire de la province byzantine ou celle de l'émirat aghlabide. Avec plus ou moins de sécurité et un luxe plus ou moins grand de détails, sans doute. Mais enfin nous pouvons l'écrire [1]. Celle du monde berbère, de son passage d'un état intellectuel et social à un autre, reste aussi mystérieuse que si elle se déroulait dans l'au-delà.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner que la carence des historiens soit en quelque sorte parallèle au vide de l'histoire. La plupart n'ont fait que recueillir les quelques textes qui concernent l'extinction des communautés chrétiennes et pour constater l'indigence de leur gerbe [2]. Seul E.-F. Gautier a tenté une reconnaissance en profondeur dans les siècles obscurs [3]. Mais il l'a fait à sa manière, avec la baguette du magicien plus qu'avec la lampe du chercheur. Et puis il a vu les choses en géographe plus qu'en historien ; je veux dire avec le souci d'expliquer ce que l'Afrique était devenue et non ce qu'elle avait cessé d'être.

A tort ou à raison il me semble que l'histoire est surtout une contribution à la psychologie de l'oubli. Le triomphe de l'Islam ne peut se comprendre que si l'on a d'abord appréhendé l'état de choses qui le rendait possible. Dans l'Afrique des premiers siècles il eût constitué une sorte de miracle. La question primordiale c'est de déterminer pourquoi il n'en est plus un au moment où il se produit ; d'expliquer, si l'on veut, comment peu à peu l'Afrique a cessé d'être romaine.

Peut-être serai-je quelque jour assez aventureux ou assez téméraire pour aborder de front le problème que je viens de définir. Pour aujourd'hui le courage m'a manqué. Dans l'état actuel de la recherche, il ne m'a pas semblé que j'irais beaucoup plus avant que n'avaient fait mes prédécesseurs. Mais je ne me suis pas pour autant résigné à lâcher prise, et j'ai voulu que ce livre fût, autant que possible, l'introduction de celui dont j'avais rêvé.



Les géologues non plus ne possèdent pas la continuité documentaire. C'est par coupes qu'ils procèdent, et ce sont ensuite ces coupes qu'ils interprètent et raccordent. Est-il déraisonnable d'appliquer la méthode à l'histoire ? Je ne le crois pas. Si l'on a quelque chance de pouvoir tracer un jour une courbe de la déromanisation, c'est seulement lorsqu'on disposera d'études transversales assez sûres et assez poussées pour que s'imposent à nous les lignes qui les doivent unir. Mais, comme en géologie, il importe de bien choisir ses coupes.

Quel terme, d'abord, assigner à la survivance de Rome ? Tout n'a pas disparu aujourd'hui encore de son œuvre gigantesque. C'est dans les sites qu'elle a désignés, après Carthage ou de son libre choix, que s'élèvent la plupart des villes de l'Afrique du Nord contemporaine. Sfax, Sousse, Tunis, Bône, Philippeville, Constantine, Alger, Ceuta, Tanger, Rabat, pour ne citer que les principaux exemples, sont bâties sur les ruines mêmes des cités antiques. Les villages ne sont pas rares, qui se sont élevés à proximité de constructions romaines et qui, par les noms mêmes qu'ils portent *(Henchir, Kherba)*, attestent leur filiation avec elles. Les pierres encastrées dans les murs des gourbis sont taillées depuis bien souvent quinze ou vingt siècles, comme si les vivants se devaient de contribuer à leur tour à l'immense tâche destructrice entamée par les morts. C'est sous l'arc de Caracalla que passe encore aujourd'hui la route de Tebessa au Kouif,

1. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine, Histoire de la domination byzantine en Afrique* (533-709), Paris, 1896 ; M. Vonderheyden, *La Berbérie orientale sous le dynastie des Benoû 'l-Arlab* (800-909), Paris, 1927.

2. Les deux synthèses les plus notables sont celles de J. Mesnage, *Le Christianisme en Afrique, Déclin et extinction*, Alger-Paris, 1915, et L.-R. Holme, *The extinction of the Christian Churches in North-Africa*, Londres, 1898. La brochure de H. Guys, *Recherches sur la destruction du Christianisme dans l'Afrique septentrionale*, Paris, 1865, l'article de D. Rattinger, *Der Untergang der Kirchen Nord-Afrikas im Mittelalter*, dans *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 1886, pp. 481-496, et celui de D.-L.-E. Iselin, *Der Untergang der christlichen Kirche in Nord-Afrika*, dans *Evangelisches Missions-Magazin*, N. S., 1918, pp. 33-42 ; 73-83 ; 133-141 ; 159-173 ; 196-212, n'ajoutent rien à nos connaissances.

3. E.-F. Gautier, *L'Islamisation de l'Afrique du Nord, Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927, réédité sous le titre *Le Passé de l'Afrique du Nord, Les siècles obscurs*, Paris, 1937.

et plus d'une muraille byzantine continue, comme à Béjà ou à Tebessa, d'enceindre les maisons, comme au temps qu'elle fut construite. La langue arabe a conservé, jusqu'à présent, le souvenir des mots si longtemps prononcés par les hommes d'autrefois. Le *flouss*, c'est l'argent, parce que la *follis* romaine avait été longtemps pour eux la monnaie par excellence. L'étranger est toujours le *Roumi*, le Romain, comme s'il n'appartenait qu'à lui d'être le maître. Combien de coutumes, enfin, se sont, en quelque sorte, pétrifiées dans leur forme lointaine ! Qui n'a rencontré, à travers le Maghreb contemporain, le laboureur qu'évoque une mosaïque de Cherchel ? [1]

Personne, pourtant, n'ira douter que l'Afrique du Nord, où s'offrent si souvent les spectacles antiques, ne soit moins proche de Rome que les pays de l'Europe occidentale où ils se font si rares. Toute notre civilisation reste, dans son essence, classique. Les moules de notre pensée sont les mêmes qui servent depuis le miracle grec. Les langues romanes ne sont plus le latin, mais elles en dérivent. Notre matériel religieux, enfin, peut bien être d'origine orientale ; il ne nous en est pas moins parvenu tel que Rome l'a façonné. L'Afrique s'est détournée de tout cela. Elle s'est intégrée à nouveau dans le domaine sémitique. A l'instant décisif elle a abandonné le latin pour l'arabe, c'est-à-dire pour un instrument d'expression organisé suivant les lois d'une tout autre mécanique mentale, et c'est vers un Dieu sans visage qu'elle a tendu son espérance.

J'ai tenté naguère de montrer, par une coupe faite à la fin du XIe siècle, que, jusqu'à la conquête almohade, c'est-à-dire jusque vers 1160, les communautés chrétiennes — et par conséquent le latin dont elles postulent une certaine survie — n'avaient pas été aussi négligeables qu'on l'admettait généralement [2], et je crois avoir prouvé ainsi que, si l'éclatant succès de l'Islam est immédiatement consécutif à l'occupation militaire qui le conditionne, il n'en a pas moins fallu plusieurs siècles pour en parachever les effets. Mais cette conclusion nous amène tout naturellement à envisager sous un angle un peu différent l'intervention musulmane ; en d'autres termes, à nous demander si la rapidité avec laquelle elle est parvenue à l'annexion des âmes ne s'explique pas davantage, elle aussi, par une longue et invisible évolution que par une volte-face soudaine.

Mais, alors, quand a commencé cette évolution ? A quel instant de l'histoire convenait-il de situer la coupe initiale ?

Là encore, les choses n'allaient point de soi. Il suffisait de se rappeler la relative unité géographique de la Berbérie et la désinvolture avec laquelle l'avait considérée la politique romaine ; de faire quelques sondages dans la masse de documents sur laquelle s'appuient les historiens de l'Empire pour constater que la romanisation n'avait été, comme on pouvait s'y attendre, ni absolue, ni totale. Sans insister ici sur une question à laquelle est consacré tout un chapitre de ce livre, il me sera permis de dire, pour l'instant, qu'elle fut moins profonde qu'on ne l'imagine quelquefois. A tout prendre, on pourrait soutenir que la défaite de Rome commence dès l'instant où s'arrêtent ses annexions.

Ce n'est pourtant ni à la disparition des Sévères, ni même au moment où Dioclétien renverse, si l'on peut dire, la politique romaine en évacuant des territoires occupés avant lui au lieu d'entreprendre de nouvelles conquêtes, que j'ai cru devoir envisager les choses. Les mêmes raisons qui m'avaient guidé pour me conduire au XIe siècle m'ont amené à choisir, cette fois-ci, le Ve. Pas plus, sans doute, que l'un ne marque l'épuisement complet du legs de Rome, l'autre n'a sonné l'heure des premiers abandons. Mais il m'a semblé que la date de 429, à laquelle Geiseric débarque sur le sol de l'Afrique, était l'événement le plus décisif qui la concernât, depuis l'instant où Scipion avait regardé brûler Carthage.

★

On ne trouvera donc ici ni une histoire des Vandales, ni une histoire de l'Afrique durant le siècle qu'ils y ont dominé. J'ai seulement tenté de comprendre dans quelle mesure l'invasion

1. J. Bérard, *Mosaïque inédite de Cherchell*, dans *Mélanges d'Arch. et d'Histoire*, t. LII, 1935, pp. 113-143.
2. Ch. Courtois, *Grégoire VII et l'Afrique du Nord*, dans *Rev. Historique*, t. CXCV, 1945, pp. 97-122 et 193-226.

germanique avait pu modifier le rythme de l'histoire africaine, et recherché si elle en avait ou non rompu la continuité. Au lecteur de décider de mon succès ou de mon échec.

Ceci dit, je tiens pourtant à préciser que ce n'est pas en raison d'une erreur involontaire que certains chapitres — les premiers en particulier — ont été plus largement développés qu'il n'était indispensable de le faire. J'ai traité les problèmes dans l'ordre où je les avais rencontrés, en en recherchant autant que je pouvais les ramifications, et sans souci du déséquilibre matériel qu'instaure leur inégale importance. J'ai obéi à leur appel sans chercher à les contraindre, et ne les abandonnant qu'une fois mon esprit satisfait d'eux. Il eût, sans doute, été possible d'oublier ensuite mon enquête et de faire entrer de force les choses dans un cadre harmonieux et factice. J'ai préféré que mon livre se présentât comme il avait été vécu.

Dans les *Déracinés* de Barrès[1], M. Taine, montrant à Roemerspacher le platane du square des Invalides qui sert de but à sa promenade quotidienne, en exalte la « fédération bruissante ». « Lui-même, il est sa loi, dit-il, et il l'épanouit... Quelle bonne leçon de rhétorique, et non seulement de l'art du lettré, mais aussi quel guide pour penser ! Lui, le bel objet, ne nous fait pas voir une symétrie à la française, mais la logique d'une âme vivante et ses engendrements ». On voudra bien me pardonner d'avoir écouté, à mon tour, la leçon du platane.

1. Ch. VII.

## PREMIÈRE PARTIE

# LE POIDS DU PASSÉ

*CHAPITRE PREMIER*

# LES VANDALES

Les Vandales [1] ne surgissent point dans l'histoire du monde à l'instant où Geiseric déclenche l'opération militaire qui va le conduire en quelques années à la domination de la Berbérie orientale. C'est plusieurs siècles auparavant qu'a commencé ce que E.-F. Gautier appelait assez bien leur « épopée ». Aussi ne me paraît-il pas possible d'en retracer l'épisode africain, le dernier, en faisant tout à fait abstraction des autres. Mais il va de soi que je ne crois devoir retenir de ceux-ci que ce qui me semble aider à comprendre celui-là.

## I. — LA PRÉHISTOIRE DES VANDALES [2]

Les Vandales n'ont pas eu d' « historien ». Personne ne s'est préoccupé de leur passé comme Grégoire de Tours l'a fait pour les Francs, Jordanes pour les Goths ou Paul Diacre pour les Lombards. C'est-à-dire que nous n'avons même pas, en ce qui les concerne, comme pour

1. J'ai adopté la forme *vandale* à la fois parce qu'elle est traditionnelle et parce qu'elle est rationnelle.

*a)* Le nom des Vandales nous a été conservé par la tradition manuscrite médiévale sous des formes multiples, tant grecques que latines. Cf. E. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. II², 3e éd., col. 1223-1224 ; M. Schönfeld, *Wörterbuch der altgermanischen Personen- und Völkernamen*, p. 253 ; F. Wrede, *Ueber die Sprache der Wandalen*, pp. 37-40. Les formes aberrantes et généralement tardives, telles *Vuandali, Vindoli, Vandeli, Vandoli, Gandali*, etc..., écartées, on constate que les écrivains classiques, ou du moins les scribes qui nous ont transmis leurs œuvres, ont transcrit le nom des Vandales, dont nous ignorons, bien entendu, la forme germanique authentique, de quatre manières principales :

1° *Vandali, Wandali*, exceptionnellement *Bandali, Euandali, Guandali* ; gr. Οὐάνδαλοι.

2° *Vandili, Vandilii* ; gr. Βανδίλοι ou Βάνδιλοι.

3° *Vanduli* et, rares, *Bandulii, Banduli ;* gr. *Βανδουλοί.

4° Βανδῆλοι, ou Βάνδηλοι, sans équivalent latin.

De ces formes, la première est de beaucoup la plus fréquente. Elle est la seule attestée par l'épigraphie : *C.I.L.*, VIII, 17412 = Appendice II, n° 111 (Fonzaso); *C.I.L.*, VIII, 1863/16507 = *I.L.A.*, t. I, 3059 (Tebessa); *Euandali C.I.L.*, III, 13673 (Milet) ; Οὐάνδαλοι, *C.I.G.*, IV, 8636 (Trébizonde). De ce fait, elle me paraît préférable à *Vandili* (Pline, *H.N.* IV, 14/99) ou à *Vandilii* (Tacite, *Germ.*, II) cependant attesté plus anciennement.

*b)* La transcription du son initial est plus complexe. Cf. M. Schönfeld, *op. cit.*, p. xxiii, et F. Kluge, *Urgermanisch*, Strasbourg, 1913, pp. 70-71. Les formes énumérées ci-dessus attestent, en effet, que le *w* germanique a été rendu tantôt par le *w*, tantôt par le *b* > *v*, c'est-à-dire que la tendance que signale A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 8e éd., Paris, 1949, pp. 108-109, du *v* spirante labio-dentale à se substituer à la sonante *w* est parvenue dans le cas qui nous intéresse à un stade qu'il est difficile de préciser. Il est donc assez vain de prétendre arriver à une transcription scientifique. La forme *wandale* ne serait en français que la traduction d'une forme germanique restituée. Si, en effet, le mot était passé du germanique au français, il aurait donné *guandale* ou *gandale*, comme *werra* a donné *guerre*, ou *wanta, gant*. Cela revient à dire qu'il a été emprunté au latin et qu'il n'y a pas plus de raison d'écrire *wandale* < *uandalus* au lieu de *vandale* que *win* au lieu de *vin* < *uinum*. Dans les autres langues romanes, le mot s'écrit également avec un *v* initial, it. *vandale*, esp. *vándalo*, port. *vandalo*. En anglais, on écrivait jadis *wandal ;* la forme *vandal* est maintenant classique. Cf. *A new English Dictionary*, Oxford, 1928, t. X², pp. 34-35. Il en a été longtemps de même en Allemagne, mais la prononciation du *v* en allemand — et le désir aussi d'adopter une forme plus proche de la forme originelle — a conduit les érudits à adopter généralement *Wandalen.* Sur cette question, cf. les observations de M. Jahn, dans *Vorgeschichte der deutschen Stämme* (cité note suivante, § I), t. III, p. 1027.

2. I. — La bibliographie relative à la préhistoire des Vandales est considérable. On se reportera à E. Boehlich, *Bibliographie der schlesischen Vor- und Frühgeschichte*, Breslau, 1929, qui constitue le t. II de la *Schlesische Bibliographie*, ouvrage exhaustif pour la période antérieure à 1929. Indications bibliographiques abondantes de M. Jahn *in fine* de son article sur les

d'autres peuples germaniques, un ensemble de traditions tardives et, sans doute, suspectes, mais particulières, au travers desquelles nous puissions tenter d'atteindre une représentation valable de leur histoire. Il faut nous contenter des mentions incidentes que recèle la tradition des autres : celle des Goths, celle des Lombards, peut-être celle des Anglo-Saxons, celle, enfin, des Scandinaves. Quelles informations nous fournissent-elles ?

La tradition gothique — la plus ancienne — nous est connue par un passage de Jordanes qui écrivit au milieu du VIe siècle une histoire des Goths, dont les éléments étaient empruntés

Vandales dans H. REINERTH, *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, Leipzig, 1940, t. III, pp. 1030-1032, qui donne l'essentiel pour la période antérieure à 1940. La revue *Altschlesien*, t. I, Breslau, 1926 (dernier volume paru, t. X, 1941), permet, tant par les publications de fouilles qu'elle contient que par les informations diverses, en particulier bibliographiques, qu'on y trouve, de suivre, en ce qui concerne les Vandales, l'actualité scientifique, pendant la période de quinze années qu'elle couvre. État sommaire des problèmes dans G. WIDMANN, *Zur Geschichte der Wandalen*, dans *Vergangenheit und Gegenwart*, t. XXXI, 1941, pp. 169-182 (d'après les travaux récents).

II. — Outre les ouvrages généraux indiqués pp. 363 et ss. on consultera, sur les origines des Vandales, la claire mise au point de B. NERMAN, *Die Herkunft und die frühesten Auswanderungen der Germanen*, dans *Kungl. Vitterhets Historie och Antikvitets Akademiens Handlingar*, N° 5, Stockholm, 1924. Sur l'hypothèse des origines jutlandaises, G. KOSSINNA, *Die Wandalen in Nordjütland*, dans *Mannus*, t. XXI, 1929, pp. 233-255 ; M. JAHN, *Zur Herkunft der schlesischen Wandalen* dans *Mannus-Bibliothek*, t. XXII, 1922, pp. 78-94 ; O.-K. HALD, *Angles and Vandals*, dans *Classica et Mediaevalia*, t. III, 1940, pp. 62-78. Sur les rapports des Vandales avec la péninsule scandinave, M. JAHN, *Die Heimat der Wandalen und Norwegen*, dans *Acta Archæologica*, t. VIII, 1937, pp. 149-167 ; L. SCHMIDT, *Die Heimat der Wandalen*, dans *Germania*, t. XV, 1931, pp. 265-267 ; R. MUCH, *Wandalische Götter*, dans *Mitteilungen der schlesischen Gesellschaft für Volkskunde*, (Breslau), t. XXVII, 1926, pp. 20-41 ; H. JAENICHEN, *Die Wandalen in der Heldensage*, dans *Altschlesien*, t. VII, 1938, pp. 254-262. Sur la migration des Vandales, B. NERMAN, *Vandalernas äldsta hem*, dans *Fornvännen*, t. XXV, 1930, pp. 365-367 ; K. TACKENBERG, *Zu der Wanderung der Ostgermanen*, dans *Mannus*, t. XXII, 1930, pp. 268-295 ; L. WILSER, *Wanderwege der Wandalen*, dans *Die Germanen*, Gotha, 1903, pp. 305-312 ; M. JAHN, *Der Wanderweg der Kimbern, Teutonen und Wandalen*, dans *Mannus*, t. XXIV, 1932, pp. 150-157. Sur les origines des Silings ; R. MUCH, *Der Name Silingi*, dans *Altschlesien*, t. I, 1926, pp. 117-121.

III. — L'étude des Vandales en Silésie a été l'occasion de trois ouvrages essentiels : sur la Haute-Silésie, M. JAHN, *Die oberschlesischen Funde aus der römischen Kaiserzeit*, dans *Prähistorische Zeitschrift*, t. X, 1918, pp. 80-149, et t. XIII-XIV, 1921-22, pp. 127-149 ; sur la Silésie moyenne, Chr. PESCHECK, *Die frühwandalische Kultur in Mittelschlesien (100 vor bis 200 nach Christus)*, dans *Quellenschriften zur ostdeutschen Vor- und Frühgeschichte*, t. V, Leipzig, 1939, et sur la Basse-Silésie, K. TACKENBERG, *Die Wandalen in Niederschlesien*, dans *Vorgeschichtliche Forschungen*, t 1², Berlin, 1925. La publication de ces deux derniers ouvrages enlève quelque prix à la brève synthèse de M. JAHN, *Die Gliederung der wandalischen Kultur in Schlesien*, dans *Schlesiens Vorzeit*, N. S., t. VIII, 1924, pp. 20-36. On complétera par E. PETERSEN, *Schlesien von der Eiszeit bis ins Mittelalter*, Berlin, 1935, et E. PETERSEN, *Die Wandalen im Spiegel der ostdeutschen Bodenfunde*, dans *Volk und Rasse*, t. IV, 1929, pp. 34-43, brève mise au point souvent contestable. Quelles que soient les réserves que me paraît appeler la méthode archéologique (Cf. *infra* p. 28), je crois cependant devoir indiquer ici les principales études d'archéologie funéraire qui, selon les érudits allemands, témoignent de la « civilisation vandale », les unes à raison de leur importance, les autres à cause de leur publication récente : W. GREMPLER, *Der Fund von Sakrau*, Breslau, 1887 ; W. GREMPLER, *Der zweite und dritte Fund von Sakrau*, Breslau, 1888 (IVe siècle) ; H. SEGER, *Der Fund von Wichulla*, dans *Schlesiens Vorzeit*, t. VII, 1899, pp. 413-439, à compléter par H. LENDEL, E. SCHMIDT et G. RASCHKE, *Das wandalische Fürstengrab von Goslawitz-Wichulla, bei Oppeln, O. S.*, dans *Mannus*, t. XXVII, 1935, pp. 300-330 ; M. JAHN, *Der Spätlatène Fund von Tschiläsen, Kr. Guhrau*, dans *Mannus*, t. X, 1918, pp. 15-24 ; M. JAHN, *Funde aus dem vierten Jahrhundert n. Chr.*, dans *Altschlesien*, t. I, 1926, pp. 86-103 ; K. TACKENBERG, *Urnengräber der Spätlatènezeit aus Niederschlesien*, *id.* t. II., 1929, pp. 241-250 ; F. PFÜTZENREITER, *Das wandalische Brandgräberfeld aus der römischen Kaizerzeit bei Stroppen, Kr. Guhrau*, *id.* t. II, 1929, pp. 250-273 ; E. PETERSEN, *Eine spätlatènezeitliche Siedlung aus Niederschlesien*, dans *Mannus*, série compl., t. VI, 1928, pp. 59-66 ; E. PETERSEN, *Neue reiche Grabfunde der Spätlatènezeit aus Schlesien*, dans *Altschlesien*, t. V, 1934, pp. 240-254 ; E. PETERSEN, *Neue wandalische Grabfunde aus dem 2-4 Jahrhundert n. Chr.*, *id.* t. IV, 1932, pp. 139-161 ; L.-F. ZOTZ, *Wandalische Körperbestattungen der Spätlatènezeit*, *id.*, t. IV, 1932, pp. 127-138 ; E. PETERSEN, *Schlesische Wandalenfunde der Zeitwende*, *id.*, t. VI, 1936, pp. 216-228 ; G. RASCHKE, *Die Ausgrabung des Fürstengrabes von Ehrenfeld im Kreise Oppeln*, *id.*, t. VIII, 1939, pp. 52-72. — Sur la civilisation qui a précédé l'arrivée des Vandales, J. KOSTRZEWSKI, *Die ostgermanische Kultur der Spätlatènezeit*, dans *Mannus-Bibliothek*, t. XVIII et XIX, Leipzig-Würzbourg, 1919 ; B. VON RICHTHOFEN, *Zur Herkunft der Wandalen*, dans *Altschlesien*, t. III, 1930, pp. 21-36 ; K. TACKENBERG, *Die frühgermanische Kultur in Schlesien*, dans *Altschlesien*, t. I, 1926, pp. 121-156. — Sur les influences celtiques, M. JAHN, *Ueber Beziehungen zwischen Ostgermanen, Westgermanen und Kelten während der Spätlatènezeit*, dans *Mannus*, t. V, 1913, pp. 75-95, et surtout M. JAHN, *Die Kelten in Schlesien* dans *Quellenschriften zur ostdeutschen Vor- und Frühgeschichte*, t. I, Leipzig, 1931. Sur la Silésie « germanique », G. KOSSINNA, *Wandalen an der Oder in der frühen Eisenzeit*, dans *Mannus*, t. XI/XII, 1920, pp. 409-411 ; M. JAHN, *Schlesien zur Völkerwanderungszeit*, dans *Mannus*, série compl., t. IV, 1925, pp. 147-156. Je n'ai pu consulter E. PETERSEN, *Germanen in Schlesien*, dans *Schlesienbändchen*, t. V, 1939. Résumé commode de H. SEGER, art. *Schlesien*, dans M. EBERT, *Reallexikon der Vorgeschichte*, t, XI, 1927-28, pp. 269-283 Egalement dans la *Geschichte Schlesiens*, publiée par la *Historische Kommission für Schlesien*, t. I, Breslau, 1938. Articles nombreux et généralement brefs dans les *Altschlesische Blätter*, mais où l'archéologie est trop souvent plus politique que scientifique. La même observation vaut pour certains des articles réunis dans *Aus Oberschlesiens Urzeit*, . XX, 1933. Signalons pourtant G. RASCHKE, *Heilszeichen auf wandalischen Altertümern Oberchlesiens*, pp. 49-60. On trouvera respectivement, pp. 21, n. 2, § IV et 17, n. 1, les indications relatives à l'ethnographie, à l'habitat, à la vie religieuse et aux inscriptions runiques.

IV. — Les archéologues allemands ont retrouvé la « civilisation vandale » en dehors de la Silésie. Vers l'ouest, on rencontrerait ses traces jusqu'à proximité du Rhin : G. KOSSINNA, *Wandalen in der Wetterau*, dans *Mannus*, t. XI/XII, 1920, pp. 405-408 ; K. SCHUMACHER, *Germanisches Spätlatènegrab von Muschenheim*, dans *Germania*, t. IV, 1920, pp. 75-77, est beaucoup plus réservé. Sur la question, cf. également Chr. PESCHECK, *Wandalen in der Wetterau zur Spätlatènezeit*, dans *Germania*, t. XXV, 1941, pp. 162-170 ; G. KOSSINNA, *Wandalische Vorposten am rechten Elbufer und an der Saale*, dans *Mannus*, t. XVI, 1924, p. 278 (région de Magdebourg) ; M. KÖNIG, *Die Vandalen im Kreise Zerbst*, dans *Anhaltische Geschichtsblätter*, t. VI/VII, 1930-31, pp. 5-37 ; E. PETERSEN, *Wandalen in Mecklemburg ?*, dans *Altschlesien*, t. X, 1941, pp. 106-113. C'est naturellement en direction de l'est que la science allemande s'est efforcée de trouver la marque la plus extrême du « germa-

à un ouvrage aujourd'hui perdu de Cassiodore. Elle nous rapporte que les Goths, ayant quitté l'île de *Scandza* sous le commandement de leur roi Berig, atteignirent une région à laquelle ils donnèrent le nom de *Gothiscandza*, probablement, la « côte des Goths » (got. **Gutisk-andja)*. *Unde mox promouentes ad sedes Ulmerugorum, qui tunc Oceani ripas insidebant, castra metati sunt eosque commisso prœlio propriis sedibus pepulerunt, eorumque uicinos Vandalos iam tunc subiugantes suis aplicauere uictoriis* [1].

Quelle que soit la thèse que l'on adopte sur le pays d'origine des Goths (Scandinavie ou Gotland), on s'accorde généralement à fixer leur habitat dans la région de la Basse-Vistule, et celui des Rugiens dans la zone côtière située entre la Vistule et l'Oder [2]. C'est-à-dire que les Vandales sont placés par la tradition gothique au sud des Rugiens, sans qu'il soit possible, si l'on s'en tient à elle, de préciser davantage [3]. Du point de vue chronologique les indications de Jordanes ne sont guère plus utiles. Quand bien même on considère que la victoire des Goths sur les Ulmerugiens et les Vandales a suivi immédiatement leur débarquement et, qu'en ce qui concerne ces derniers, il ne s'agit pas d'une confusion avec des événements très postérieurs [4], on en est réduit à constater que les Vandales étaient déjà installés dans la plaine allemande au moment de l'arrivée des Goths, c'est-à-dire au cours du Ier siècle avant notre ère.

Au total, la tradition gothique n'a conservé, des Vandales qu'un souvenir vague, et pour une période relativement tardive de leur histoire.

La tradition lombarde n'est guère plus prolixe. Elle repose sur deux textes : un passage de l'*Origo gentis Langobardorum* [5] et un passage de l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacre [6].

nisme ». En ce qui concerne le groupe vandale ou présumé tel de la région de Soldau-Neidenbourg (au s.o. de la Prusse orientale), C. ENGEL et W. LA BAUME, *Kulturen und Völker der Frühzeit im Preussenlande*, Königsberg, 1937, pp. 118 et ss. ; C. ENGEL *Aus ostpreussischer Vorzeit*, Königsberg, s. d. [1935], pp. 67 et ss. ; D. BOHNSACK, *Ein wandalisches Körpergrab aus Ostpreussen*, dans *Altschlesien*, t. VIII, 1939, pp. 43-52 (Ier siècle). Egalement E. PETERSEN, *Ein neues wandalisches Fürstengrab des I. Jahrhunderts aus dem Wartheland*, dans *Altschlesien*, t. IX, 1940, pp. 35-52 (Ier siècle après J.-C.). On aura une idée de l'opinion des savants polonais par J. KOSTRZEWSKI, *Germanie przedhistoryczni w Polsce (Les Germains préhistoriques en Pologne)*, dans *Przeglad Archeologiczny*, t. VIII, 1946, pp. 65-89, résumé en français, pp. 11-19, ainsi que par les travaux — dans lesquels il n'est naturellement pas question de « civilisation vandale » mais de « civilisation de Przeworsk ». de S. JASNOSZ, *Cmentarzysko z okresu późnolateńskiego i rzymskiego w Wymysłowie, pow. Gostyń*, dans *Fontes praehistorici*, t. II, 1951, pp. 1-281 (résumé en français : *Un cimetière de la période de la Tène III et de la période romaine à Wymysłowo, dist. de Gostyń*, pp. 282-284) ; K. MAJEWSKI, *Obszar Słowiańszczyzny zachodniej w świetle importów rzymskich* dans *Archeologia*, t. I, 1947, pp. 185-202 (résumé en français : *Les territoires des Slaves occidentaux d'après les importations romaines*, pp. 364-366) ; B. BILINSKI, *Zachodnia granica Prasłowiańszczyzny wedle Pomponiusza Meli*, *id.* t. II, 1948, pp. 129-138 (résumé en français : *Les frontières occidentales des Préslaves d'après Pomponius Mela*, pp. 493-495). Mêmes tendances chez les érudits des autres pays slaves. Cf. R. PORTAL, *Quelques problèmes d'histoire russe et slave*, dans *Rev. Historique*, t. CXCIX, 1948, pp. 58 et ss. ; J. EISNER, *Les origines des Slaves d'après les préhistoriens tchèques*, dans *Rev. des Etudes slaves*, t. XXIV, 1948, p. 129-142. — Sur les Vandales en Slovaquie, E. BENINGER, *Der Wandalenfund von Czeke-Cejkov*, dans *Annalen des Naturhistorischen Museums in Wien*, t. XLV, 1931, pp. 183-224 (vers l'an 300), et surtout E. BENINGER, *Die germanischen Bodenfunde in der Slowakei*, Leipzig, 1937, pp. 143 et ss.

1. JORDANES, *Getica*, IV/26, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 60. Egalement XVII/94-95, *id.*, p. 82. L'origine scandinave des Vandales, qui est souvent admise au Moyen Age, l'est sans doute en raison du témoignage de Jordanes.

2. Sur la question de l'origine des Goths, exposé rapide et clair de B. NERMAN, *Die Herkunft und die frühesten Auswanderungen der Germanen*, (cité *supra*, p. 11, n. 2, § II) pp. 43 et ss. Egalement T.-E. KARSTEN, *Les anciens Germains*, Paris 1931, pp. 39 et ss. ; L. SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme, die Ostgermanen*, Munich 1934, pp. 195 et ss. ; R. MUCH, art. *Goten*, dans *R.L.*, t. II, pp. 394-306 et *Gothiscandza*, *id.*, p. 306. Sur les Rugiens, L. SCHMIDT, *op. cit.*, pp. 117 et ss. ; R. MUCH, art. *Rugier*, dans *R.L.*, t. IV, pp. 3-4. — Sur les pays de la Basse-Vistule, E. BLUME, *Die germanischen Stämme und die Kulturen zwischen Oder und Passarge zur römischen Kaiserzeit*, dans *Mannus-Bibliothek*, t. VIII, 1912 (texte) et XIV, 1915 (documentation), ce dernier volume publié par M. SCHULTZE ; O. ALMGREN, *Zur Rugierfrage und Verwandtes*, dans *Mannus*, t. X, 1918, pp. 1-9 ; G. KOSSINNA, *Das Weichselland, ein uralter Heimatboden der Germanen*, Dantzig, 1919, 3e éd. 1940 ; R. SCHINDLER, *Die Besiedlungsgeschichte der Goten und Gepiden im unterem Weichselraum*, dans *Quellenschriften zur Ostdeutschen Vor- und Frühgeschichte*, Leipzig, 1940 ; N. ABERG, *Ostpreussen in der Völkerwanderungszeit*, dans *Arbeten utgifna med understöd af Vilhelm Ekmans Universitetsfond*, Upsala, t. XXIV, 1919.

3. TACITE, *Germ.*, XLIV, éd. J. Perret, p. 97, note *Trans Lygios Gothones regnantur... Protinus deinde ab oceano Rugii...* Sur ce passage de la *Germania*, K. MÜLLENHOFF, *Deutsche Altertumskunde*, t. IV, 2e éd., Berlin, 1920, pp. 484 et ss. ; R. MUCH, *Die Germania des Tacitus*, pp. 386 et ss. Il est possible de préciser géographiquement le témoignage de Tacite par PTOLÉMÉE, II, 11, 7 et 11, 13, éd. C. Müller, pp. 258 et 268 et ss. Les Ulmerugiens (goth. **Ulmarugeis*), sont les Rugiens insulaires, mais, en dépit de leur nom, il convient de les placer sur le continent à cette période de leur histoire.

4. Goth ou Alain d'origine, semble-t-il, Jordanes a puisé sa documentation dans un ouvrage de Cassiodore. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il soit particulièrement favorable aux Goths. Mais cette partialité, — cf. *Getica* XVI/89, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 80, — incite à la méfiance, quand il s'agit d'événements incontrôlables par ailleurs.

5. *Origo gentis Langobardorum*, dans *M.G.H. leg.*, t. IV, p. 642. Ce texte, annexé à l'*Edictum Rotharis*, semble avoir été écrit vers 670.

6. PAUL DIACRE, *Hist. Lang.*, I, 7 et ss., dans *M.G.H.s.r.g. in usum schol.*, pp. 57-58.

Les deux textes, dont le second est d'ailleurs largement tributaire du premier, nous rapportent la lutte qui opposa les Vandales, commandés par les rois Ambri et Assi, aux Winniles ou Lombards, commandés par Ibor et Agio. Une ruse de guerre de Gambara, mère des deux chefs lombards, valut la victoires à ces derniers, qui échappèrent ainsi à la souveraineté des Vandales [1]. Malheureusement, parmi les divergences que présentent les deux récits, il en est une qui est pour nous capitale. Tandis que l'*Origo* place le théâtre de la lutte dans l'île de Scadanan, c'est-à-dire en Scandinavie, Paul Diacre le situe dans une région *quae adpellatur Scoringa* où s'installèrent les Winniles après leur départ de Scandinavie. Or, si l'origine scandinave des Lombards n'est pas rigoureusement prouvée, si en particulier les indices linguistiques font défaut, il n'y a pas de raison suffisante pour écarter le témoignage quasi-unanime des sources littéraires que viennent peut-être étayer les trouvailles archéologiques de la côte sud-ouest de la Suède [2]. Bien que la chose ne soit pas impossible, on ne peut affirmer que la tradition lombarde ne soit qu'une transposition de la légende gothique. D'autre part, s'il semble bien que les Lombards aient été cantonnés dès le début de l'âge du fer, et peut-être même avant, dans la région des bouches de l'Elbe, il n'est pas certain que cette région soit la *Scoringa* de la tradition lombarde [3].

En d'autres termes, la tradition lombarde nous révèle seulement la conjonction des Vandales et des Lombards à un moment de leur histoire qu'il ne nous est pas possible de préciser [4]. Du moins, nous conduit-elle, soit à chercher l'origine des Vandales en Scandinavie, soit à les localiser pour un temps dans les régions du sud-ouest de la Baltique (Danemark méridional ou pays situés entre l'Elbe inférieure et la mer Baltique) [5].

Passons à la tradition anglo-saxonne qui n'est pas, à beaucoup près, aussi bien établie que les précédentes.

Dans le poème dit de Widsith, qui retrace les aventures d'un barde, on lit, au vers 59, *mid Wenlum ic waes and mid Waernum*, c'est-à-dire : « J'étais avec les Wenlas et avec les Waernas » et, d'autre part, le poème de Beowulf mentionne, parmi les fidèles de Hrothgar, Wulfar *thaet waes Wendla léod* [6] « qui était prince des Vandales » (vers 348). Faut-il reconnaître le même peuple

1. Le dieu Godan = Wotan avait promis la victoire à celle des deux armées qu'il verrait la première au lever du soleil. Gambara, sur les conseils de la femme de Wotan, Frea, fit placer à l'est les femmes winniles qui s'enveloppèrent le visage de leurs cheveux de façon qu'on pût prendre ceux-ci pour des barbes. Quand Wotan s'éveilla, il demanda qui étaient ces gens à longues barbes *(longi barbae)* et, du fait de sa promesse, leur donna ainsi la victoire et leur nom. Sur cet épisode, G. Dumézil, *Mythes et dieux des Germains*, Paris 1939, pp. 75-76 ; W. Schulz, *Die Longobarden als Wodanverehrer*, dans *Mannus*, t. XXIV, 1932, pp. 215-231. Sur les rapports des Vandales et des Lombards, M. Jahn, dans *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, t. III, p. 948. — Sur les origines des Lombards, B. Nerman, *Die Herkunft*, (cité *supra*, p. 11, n. 2, § I), pp. 26 et ss. ; L. Schmidt *Geschichte der deutschen Stämme, die Ostgermanen*, Munich, 1934, pp. 565 et ss. ; R. Much, art. *Longobarden*, dans *R.L.*, t. III, pp. 123-125 ; W. Wegewitz, dans *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, (cité *supra*, p. 11, n. 2, § I), t. II, pp. 744 et ss. ; T.-E. Karsten, *Les anciens Germains* (cité *supra*, p. 13, n. 2), pp. 46-47 ; G. Kossinna, *Germanische Kultur*, t. I, Leipzig, 1932, pp. 186-187.

2. La source la plus ancienne est la chronique du Pseudo-Frédégaire, III, 65, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. II, p. 110. Au début du IXe siècle, l'auteur de l'*Historia Langobardorum codicis Gothani*, 2, dans *M.G.H.s.r.l.*, p. 8, place cependant leur *primis habitatio*, (sic) dans les pays de l'Elbe inférieure.

3. Cependant, le mot *Scoringa* voudrait dire « le pays du rivage, ou de la rive ». Cf. K. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. III, 2e éd., Berlin, 1906, p. 97. C'est dans cette région de l'Elbe qu'ils sont mentionnés pour la première fois par les textes classiques, à propos de la campagne de Tibère en 5 ap. J.-C. (Velleiu Paterculus, II, 106, éd. C. Halm, p. 108). Egalement Strabon, VII, I, 3, éd. C. Müller, p. 241 ; Tacite, *Germ.*, XL, éd. J. Perret, p. 94. Sur leur extension présumée dans cette région, carte dans H. Reinerth, *Vorgeschichte der deutsche Stämme* (cité *supra*, p. 11, n. 2, § I), t. II, p. 759.

4. Cette conjonction est appuyée encore par la parenté phonétique entre *Vinnili* et *Vandili*, qui vaudra aux deux peuples d'être confondus. *Sclauania igitur... a Winulis incolitur, qui olim dicti sunt Wandali* (Adam de Brême, *Gesta Hammaburgensis eccl. pont.*, II 21, dans *M.G.H.s.r.g. in usum schol.*, pp. 75-76).

5. T.-E. Karsten, *Les anciens Germains*, (cité *supra*, p. 13, n. 2), p. 218, croit pouvoir préciser sur « les deux rives de de l'Elbe, dans le Lauenburg actuel ».

6. Pour le poème de Widsith, on se reportera à l'édition Kemp Malone, Londres, 1936, ou à l'édition F. Klaeber, 3e éd., Boston, 1950, p. 288. Pour le poème de Beowulf, on aura recours, soit à l'édition F. Klaeber, 3e éd., Boston, 1950, p. 13, soit à l'édition A.-J. Wyatt révisée par R.-W. Chambers, 3e éd., Cambridge, 1948, p. 20. L'édition française de H. Pierquin, Parisi 1912, contient la traduction des deux poèmes. Ils ont été l'un et l'autre l'objet d'une immense littérature. Je me bornera, à signaler R.-W. Chambers, *Widsith, A Study in Old-Englisch heroic legend*, Cambridge, 1912 ; R.-W. Chambers, *Beowulf, An introduction to the study of the poem*, 2e éd., Cambridge, 1932 ; R. Girvan, *Beowulf and the seventh century*, Londres, 1935 ; H. Schneider, *Germanische Heldensage*, t. II[3], Berlin et Leipzig, 1934, pp. 5 et ss. La question de la date des deux poèmes demeure controversée, mais il semble cependant que l'on tende à en reculer la composition jusqu'aux abords de l'an 700. Sur la question des identifications qui nous intéressent particulièrement ici, E. Bjoerkman, *Studien über die Eigennamen im Beowulf*, dans *Studien zur englischen Philologie*, t. LVIII, 1920, pp. 115-117, et J. Hoops, *Kommentar zum Beowulf*, Heidelberg, 1932, p. 59.

dans les Wenlas et dans les Wendlas et surtout faut-il les identifier, les uns ou les autres ou les uns et les autres, aux Vandales ?

Sur le premier point aucune certitude n'est possible. On peut supposer avec certains éditeurs que, dans le vers du poème de Widsith, *Wenlum* est pour *Wendlum*, mais c'est une hypothèse pure et simple, que n'appuie aucune espèce d'argument. Quand bien même on l'accueille, l'identification des Wendlas avec les Vandales n'en est pas plus assurée. Comme l'a remarqué justement E. Bjœrkman, les données géographiques du poème de Beowulf ne doivent peut-être pas être tenues pour vérités d'Evangile. Mais, si confiant qu'on soit à leur égard, il reste possible d'interpréter ces textes différemment. On peut retrouver les Winniles sous les Wenlas, tout aussi bien que les Vandales. On peut surtout penser que le poète anglo-saxon a fait ici allusion aux habitants de Vendel (a.s. *vaendil*), dans l'Uppland suédois, où ont été trouvés de célèbres bateaux-sépultures et dont la civilisation originale se développe à partir du VII^e siècle et jusqu'au X^e, c'est-à-dire dans la période même où se place, quelque théorie qu'on adopte sur leur date, la rédaction des poèmes de Widsith et de Beowulf [1].

Ainsi, la tradition anglo-saxonne, qui serait particulièrement précieuse, puisqu'elle nous permettrait de localiser les Vandales dans la partie nord du Jutland, est grevée d'hypothèques telles que nous ne sommes pas même en mesure d'affirmer qu'elle concerne les Vandales.

Quant à la tradition scandinave, à laquelle K. Müllenhoff et d'autres ont demandé de combler les vides d'une documentation dérisoire, elle ne me semble, au moins en ce qui touche aux Vandales, que d'une importance bien restreinte [2]. Sans doute, l'*Edda Snorra* nomme-t-elle les *Vinnill* et les *Vandill* [3]. Mais Snorri Sturluson écrivait au début du XIII^e siècle. Il pouvait disposer d'une information livresque. Rien ne nous permet d'affirmer qu'il ait eu recours à la tradition scandinave. L'*Edda* poétique, dont l'âge est fort discuté, pourrait bien contenir d'importants éléments antérieurs à l'âge des Vikings [4]. Mais les allusions relatives aux Vandales qu'on peut y relever sont incertaines. Cela ne me paraît pas prouver grand-chose que l'un des surnoms de Wotan, Hropt, soit aussi le nom d'un roi vandale [5] Ce n'est que par hypothèse que l'on a interprété *Logafjöll* par *montagne des Lugiens*, et plus encore *Vandilsve* par *sanctuaire des Vandales* [6]. Les rapprochements subtils qu'on a pu faire entre les Hasdings de l'histoire et ceux des *Sagas* n'autorisent pas à des conclusions certaines. Même s'il convient de les identifier, nous ne sommes pas en mesure de faire la part de la réalité et de l'invention [7]. Tout au plus est-il permis d'être frappé par les possibilités de rapprochement qu'offre la tradition scandinave entre certains détails historiques et les traits qu'elle a conservés. Mais cette pauvre moisson valait-elle vraiment qu'on dépensât tant d'ingéniosité ?

Ce n'est donc pas aux traditions tardives qu'il nous faut demander le secret de l'origine des Vandales. Mais peut-être la linguistique et l'archéologie nous permettent-elles de limiter notre zone d'incertitude.

On a naturellement interrogé la toponymie et il est sans doute remarquable que le nom des Vandales rappelle de près celui du village suédois de Vendel (a. s. *vaendil*), dans l'Uppland,

1. H. Stolpe et T.-J. Arne, *La nécropole de Vendel*, Stockholm, 1927, dans les *Monografiserien*, t. XVII, publiées par la *Kungl. Vitterlets Historie och Antikvitets Akademien* ; O. Lundberg, dans *Vendel i fynd och forskning*, Upsala, 1938, pp. 90 et ss. (avec résumé en anglais) ; F. Holthausen, *Beowulf nebst dem Finnsburg-Bruchstück*, 2^e partie, 3^e éd., Heidelberg, 1929, p. 210. S'il fallait voir dans les *Waernas* du poème de Widsith les *Varini* de la tradition classique et reconnaître dans le *Warna naes*, au nord-est du Sundewitt, « le cap des Varins », la thèse « suédoise » recevrait un coup assez rude, mais ni l'une ni l'autre des identifications n'est sûre — ni même probable. Cf. T.-E. Karsten, *Les anciens Germains* (cité *supra*, p. 13, n. 2), pp. 51-52, et surtout G. Schütte, *Our forefathers*, t. II, Cambridge, 1933, p. 296, n. 1.

2. Sur cette question, cf. R. Much et H. Jaenichen, *art. cit*, p., 11, n. 2, § II.

3. *Edda Snorra, Skáldskaparmál*, 416, éd. F. Jónsson, Copenhague, 1931, p. 194.

4. B. Nerman, *The poetic Edda in the light of Archæology*, Coventry, 1931.

5. G. Neckel, *Edda, die Lieder des Codex regius nebst verwandten Denkmälern*, dans *Germanische Bibliothek*, t. II, 9, 3^e éd., Heidelberg, 1936, t. I, pp. 14 s. 62, 56 s. 8, 102 s. 45, 188 s. 13 ; t. II, p. 83.

6. Sur *Logafjöll*, cf. G. Neckel, *Edda*, t. I, p, 128, s. 13, et p. 149. Sur *Vandilsve*, *id.*, t. I, p. 153 s. 35 ; H. Jaenichen, *Die Wandalen in der Heldensage*, p. 261.

7. R. Much, *Wandalische Götter*, pp. 23 etss. ; A. Heusler, art. *Helgi Haddingiaskati*, dans *R.L.* t. II, pp. 497-498 et du même, art. *Ortnid.*, *id.* t. III, pp. 382-383. Egalement J. de Vries, *Altgermanische Religionsgeschichte*, t. I, Berlin et Leipzig, 1935, t. I, p. 245

au nord d'Upsala. On comprend qu'on ait pu voir dans cette région leur *Urheimal*, leur patrie primitive [1]. Mais la parenté n'est pas moins proche avec la toponymie du Jutland septentrional. La région située entre le Limfjord et le cap Skagen porte aujourd'hui encore le nom de Vendsyssel. Le cap Skagen lui-même est dit en islandais *Vendilskagi*. Au moyen âge, le Vendsyssel est appelé *Wendila* [2]. Du point de vue linguistique, l'origine danoise des Vandales n'est pas moins acceptable que l'origine suédoise [3]. Malheureusement, les objections surgissent. K. Müllenhoff a rappelé que l'Océan est appelé en vieux haut allemand *Wenlilmeri* [4]. N'est-ce pas plutôt à l'Océan qu'aux Vandales que le *Vandelskagi* et le Vendsyssel devraient leur nom ? Au reste, celui des Vandales reste mystérieux [5]. Le mot semble bien se rattacher à la racine indo-européenne *uendh* [6] qui signifie « tourner », « faire du vent », « natter », « tresser ». Mais on ne voit guère quel peut être son sens précis. Les rapprochements auxquels on se livre, si ingénieux qu'ils soient, nous révèlent peut-être seulement une ressemblance accidentelle. Est-il même bien sûr que le nom soit germanique ? L. Niederle a justement noté que les formes *uind* ou *uend* se rencontrent dans tous les territoires occupés par les Celtes [7]. Pour ma part, je ne crois pas impossible que le nom de Vandales ait été donné par les Celtes de Bohême à l'ensemble des tribus germaniques qui s'étendaient au-delà des actuels monts Sudètes [8].

G. Kossinna a pareillement rapproché le mot *Siling* de celui de l'île danoise de Seeland (vieux norr. *Selund*, xe siècle), et voulu y voir le point d'origine d'une partie des Vandales [9]. Mais R. Much fait justement remarquer que les habitants de Selund devraient s'appeler *Selundingi* et non *Silingi* et que l'hypothèse est inadmissible [10]. Plus précieuse est la constatation de E. Hellquist que le nom *Silinga* se retrouve dans le Sodermanland, c'est-à-dire au sud du lac Maler [11]. De même, l'existence dans la Norvège méridionale de la Hallingdal = **Haddingjadalr* ou vallée des Hasdings [12]. On a sans doute expliqué que le mot *Haloguland* qui désignait jadis la Norvège et qui survit dans le nom actuel d'Heligoland, vient de ce qu'elle était la patrie des *Haleygir*, c'est-à-dire des Grands Lugiens, mais on a pu tout aussi bien découvrir au nom de ces derniers une étymologie slave (ług = marais) [13] et y déceler un caractère celtique. En outre, il reste

1. L. Schmidt, *Die Heimat der Wandalen*, dans *Germania*, t. XV, 1931, pp. 265-267.

2. Adam de Brême, *Descriptio insul. aquil.*, dans *M.G.H.s.r.g. in usum schol.*, I, p. 227 ; IV, p. 232. Egalement, Saxo Grammaticus, *Gesta Dan.*, X. 182, éd. A. Holder, p. 325 et XIV, 319, *id.* p. 563. Ce dernier, XI, 219, *id.*, p. 391 appelle *Wandali* les habitants de la région, mais plus généralement *Wandilenses*, XIV, 314, 329 et 353, *id.* respectivement pp. 556, 581 et 623. Sur la question, O.-K. Hald, *Angles and Vandals* dans *Classica et Mediævalia*, t. III, 1940, pp. 69 et ss.

3. G. Kossina qui a défendu la thèse de l'origine jutlandaise a modifié, à plusieurs reprises, dans le détail, ses opinions premières. On en trouvera le dernier état dans *Die Wandalen in Nordjütland*, dans *Mannus*, t. XXI, 1929, pp. 233-255.

4. K. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. IV, 2e éd., Berlin, 1920, p. 128-129.

5. R. Much, art. *Vandalen*, dans *R.L.*, t. IV, pp. 479-480 ; E. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, 3e éd., t. I, col. 1525, et t. II², col. 1223 ; G. Schütte, *Our forfathers*, t. II, Cambridge, 1933, p. 43, et surtout R. Much, *Orendel*, dans *Wörter und Sachen*, t. IV, 1912, pp. 170-173.

6. A. Walde et J. Pokorny, *Wörterbuch*, t. I, p. 261.

7. L. Niederle, *Manuel de l'Antiquité slave*, t. I, Paris, 1923, pp. 33 et 35.

8. L. Niederle croit à l'origine celtique du nom des Vendes, les *Venethi* de Tacite, *Germ.*, XLVI, éd. J. Perret, p. 99, que l'on tient aujourd'hui pour des Slaves. L'hypothèse formulée ci-dessus expliquerait la parenté onomastique entre Vendes et Vandales, qui égara si longtemps les érudits. Dès le Moyen Age, la confusion est caractérisée. Les *Annales capituli Posnaniensis*, a. 1239, appellent la Vistule le *flumen Vandalus*, dans *M.G.H. script.*, t. XXIX, p. 440. Jusqu'au xixe siècle, les rapports des Vendes et des anciens Vandales furent un des problèmes primordiaux auxquels s'attachèrent les érudits qui trouvaient sur leur chemin l'un ou l'autre des deux peuples. Cf. L. Niederle, *Manuel de l'Antiquité slave*, Paris, t. I, 1923, pp. 232 et ss. On en devine, en effet, l'importance pour qui veut utiliser l'histoire à des fins politiques. Remarquons également que le nom même des Germains paraît bien celto-latin et qu'il ne provient pas en tous cas des Germains eux-mêmes. Cf. T.-E. Karsten, *les anciens Germains* (cité p. 13, n. 2,) pp. 123 et ss. Rien d'étonnant qu'il ait pu en être de même pour les Vandales.

9. G. Kossinna, *Die ethnologische Stellung der Ostgermanen*, dans *Indogermanische Forschungen*, t. VII, 1897, p. 281.

10. R. Much, *Der Name Silingi*, dans *Altschlesien*, t. I, 1926, pp. 117-121. R. Much rattache le mot à l'all. *Siele* et interprète « ceux qui portent des bretelles » (?). Sur le nom des Silings, également M. Vasmer, *Der Name Schlesiens*, dans *Altschlesien*, t. VI, 1936, pp. 1-15 ; F. Wrede, *Ueber die Sprache die Wandalen*, pp. 44-45 ; K. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. II, 2e éd., Berlin, 1906, pp. 92 et ss.

11. E. Hellquist, *Om de svandka Ortnamnen pa* inge-unge *och* unga, dans *Göteborgs Högskolas Arsskrift*, t. XI, 1905, p. 121.

12. Cette vallée que mentionne déjà l'*Hakonar Sagá*, 123 (dans *Icelandic Sagas*, éd. G. Vigfusson, t. II, Londres, 1887, p. 106) est actuellement parcourue par la voie ferrée d'Oslo à Bergen. La *Gudhrunarkvidha*, II, 22, éd. G. Neckel, p. 221, s. 22, connaît une terre appelée *Haddinja* qu'il est bien tentant d'identifier avec la région de l'Hallingdal. Cf. R. Much, *Wandalische Götter* (cité p. 11, n. 2, § II), pp. 23 et ss.

13. Cf. H. Jaenichen, *Die Wandalen in der Heldensage*, dans *Altschlesien*, t. VI, 1938, pp. 254 et ss., et M. Vasmer, *Der Name Schlesiens*, *id.*, t. VI, 1936, pp. 1-15. Selon R. Much, *Die Germania des Tacitus*, p. 378, il signifierait « ceux qui sont liés par serment ». Cf. M. Schönfeld, *Wörterbuch*. p. 157.

à démontrer l'identité des Vandales et des *Lugii*. Au total, ces rares indications ne suffisent point à prouver l'origine scandinave des Vandales, puisque rien ne nous permet d'établir l'antiquité de ces toponymes. Elles nous permettent, du moins, de penser que l'hypothèse n'est pas invraisemblable.

C'est à l'archéologie plus encore qu'on a fait appel pour résoudre le problème.

G. Kossinna et, après lui, M. Jahn, ont insisté sur le fait que les vestiges archéologiques du Jutland septentrional présentent avec ceux de la Silésie de réelles ressemblances. Décors et formes de poteries (*Mäanderornamentik)*, pratiques funéraires, plan et structure des maisons et des villages [1]. M. Jahn et ses disciples ont, d'autre part, noté la discontinuité que présente l'archéologie silésienne entre le début de la Tène I (vers 400) et l'apparition en Basse et Moyenne-Silésie, au début de la Tène III, c'est-à-dire vers l'an 100 avant notre ère, de tombes d'un type nouveau, sans rapports avec celles qui, dans la même région, les ont précédées. Ils ont enfin souligné les rapports que présentent, selon eux, les tombes à inhumation de la Silésie et, en particulier, la tombe de Wichulla (Cercle d'Oppeln) qu'on date du Iᵉʳ siècle après J.-C., avec les tombes de Seeland, en particulier en ce qui concerne la disposition du cadavre, et ils ont conclu de ces données essentielles que la mutation de civilisation qu'ils constataient en Silésie était due à l'invasion de nouveaux peuples, dont il fallait chercher l'origine dans les pays dans lesquels se rencontre une civilisation de même type et dont il fallait fixer la venue au moment où se produit cette mutation. Comme aucune autre discontinuité n'apparaît entre le début de la Tène III et le Iᵉʳ siècle après J.-C., il convient, en outre, d'identifier ces nouveaux venus avec les peuples que les auteurs classiques de cette époque placent en Silésie ,c'est-à-dire avec les Vandales.

Fondée sur une documentation impressionnante, présentée avec une inaltérable sûreté de soi, la théorie laisse au premier abord un sentiment de sécurité peu contestable. Si l'on y regarde d'un peu près, elle apparaît pourtant plus brillante que solide. En effet, comme l'a remarqué B. Nerman, le décor de la céramique n'est point aussi particulier aux Vandales que le prétendent les érudits allemands [2]. La civilisation à laquelle ils donnent le nom de *wandalische Kultur* et que les savants polonais nomment civilisation de Przeworsk — sur le San, au nord de Przemysl —, ne saurait servir d'élément de comparaison probant que si l'on avait auparavant démontré qu'elle fût spécifiquement vandale. Je ne crois pas, pour ma part, on le verra plus loin, qu'on y soit parvenu. Mais il y a mieux. Si l'on tient pour résolue la question d'attribution, il n'est possible de démontrer l'origine jutlandaise des Vandales que si l'on a d'abord assuré une chronologie relative, c'est-à-dire si l'on a prouvé l'antériorité des documents danois sur les documents silésiens. Or les archéologues danois ne sont pas moins formels que leurs collègues allemands, mais en sens contraire. Pour eux le Danemark septentrional est une zone d'influence silésienne ; dès lors l'historien voit s'échapper une fois de plus la preuve qu'il croyait tenir [3].

1. En dehors des ouvrages signalés. *supra*, p. 11, n. 2, on consultera S. Müller, *Oltidens i Danmark*, t. III, Copenhague, 1933, et J. Broendsted, *Danmarks Oldtid*, t. III, Copenhague, 1940. Egalement, en ce qui concerne les maisons, les articles de G. Hatt, *Deux trouvailles de stations habitées de l'ancien âge du fer (Mors et Himmerland)*, dans les *Mémoires de la Soc. roy. des Antiquaires du Nord*, 1928, pp. 187-230 (maisons préromaines de Solberg, dans l'île de Mors, et de Aars, région d'Arlborg); *Prehistoric fields in Jutland*, dans *Acta Archæologica*, t. II, 1931, pp. 116-158 ; *Dwelling-houses in Jutland in the Iron Age*, dans *Antiquity*, t. XI, 1937, pp. 162-173. Les villages du Jutland septentrional sont de forme allongée, sortes de villages-rues aux maisons rectangulaires, petites (3 m. × 4 m. ; 4 m. × 6 m.), construites en terre et dont le toit est soutenu par des poteaux. G. Hatt se borne à décrire et à dater. Sur le rapprochement entre la maison de Kraghede (Vendsyssel) et celle de Carolath (Basse-Silésie), cf. M. Jahn, *Der Wanderweg der Kimbern, Teutonen und Wandalen*, dans *Mannus*, t. XXIV, 1932, pp. 150-157.

2. B. Nerman, *Die Herkunft und die frühesten Auswanderungen der Germanen* (cité *supra*, p. 11, n. 2, § II), p. 25. Voir également les observations de J. Kostrzewski, *Germanie przedhistoryczni w Polsce* (*Les Germains préhistoriques en Pologne*), dans *Przeglad Archeologiczny*, t. VII, 1946, pp. 65-89, (résumé en français, pp. 14 et ss.). Sur la céramique du Vendsyssel, O. Klindt-Jensen, *Foreign influences in Denmark's early Iron age* dans *Acta Archæologica*, t. XX, 1949, pp. 53 et ss., qui insiste à juste titre sur les influences celtiques (p. 78).

3. J. Broendsted, *Danmarks Oldtid*, t. III Copenhague, 1940, p. 100. S. Muller, *Oldtidens i Danmark*, t. III, Copenhague, 1933, pp. 37-42, considère également les poteries jutlandaises comme d'origine méridionale, sans nier toutefois que des influences aient pu s'exercer du nord sur le sud. Notons aussi que les rapports entre la Silésie et la Lusace d'une part et le Jutland d'autre part, ne sont pas moins caractérisés à l'âge du bronze et que d'ailleurs le même conflit d'origine se constate pour cette époque. Tandis que les archéologues danois considèrent comme primordiales les influences celtiques ou italiennes, les archéologues allemands tendent généralement à faire une part essentielle aux influences du nord. Cf. H.-C. Broholm. *La*

Est-il besoin d'ajouter que le scepticisme respectueux avec lequel doit être accueillie l'attribution de tel ou tel type de céramique aux Vandales plutôt qu'à tel ou tel autre groupe de Germains orientaux, me conduit aussi à écarter le témoignage des deux inscriptions runiques dont on leur accordait le bénéfice, puisque c'est en se fondant sur le caractère de la poterie qui les porte qu'on le leur avait accordé [1] ?

Mais il est, sans doute, plus important encore de noter que la multiplication des recherches archéologiques a conduit les savants allemands eux-mêmes à reconnaître que la « civilisation vandale » n'était pas particulière à la Silésie et au Jutland septentrional. La découverte des tombes de la Wetterau a permis à G. Kossinna et à M. Jahn d'imaginer qu'elles portaient témoignage d'une aide des Germains de l'Est à leurs compatriotes rhénans en lutte contre César. Mais les trouvailles de la boucle de l'Elbe (à l'est de Magdebourg), celles de Prusse orientale (région de Soldau-Neidenburg) et peut-être du Mecklembourg (cercle de Malchin), ne laissent pas édifier aussi commodément un roman patriotique. La multiplication des fouilles permet de mesurer l'imprudence qui consiste à considérer trop facilement comme distinctifs certains caractères du mobilier funéraire. Comme l'écrit justement Sophus Müller : « Il est impossible de fournir des preuves décisives de la relation entre les trouvailles archéologiques et les sources historiques [2] ».

D'autre part, archéologues danois et allemands sont d'accord pour constater la parenté de la céramique nord-jutlandaise du dernier âge du fer avec celle qu'ont fournie les sépultures explorées dans les régions méridionales de la Norvège, le sud-ouest de la Suède et l'île de Fionie, et du même coup les analogies de celles-ci avec la céramique silésienne [3]. C'est-à-dire que l'hypothèse de l'origine jutlandaise des Vandales se trouve perdre le support archéologique sur lequel on l'avait édifiée, quand bien même on tient pour assurée l'antériorité de la céramique jutlandaise sur la céramique silésienne.

Au total, l'histoire des Vandales commence au moment où les témoignages littéraires nous permettent de les localiser dans les plaines de l'Oder et de la Vistule supérieurs. L'immense effort de l'érudition allemande n'est pas parvenu à en reculer le terme initial. Si intéressantes et même si vraisemblables que soient certaines hypothèses, elles ne sont rien de plus que des hypothèses, et même formées en faisceau ne deviennent pas une preuve. Mais ainsi définies les limites et la mesure de notre savoir, il ne me semble pas qu'il soit interdit à l'historien d'imaginer...

Au début de l'époque du Bronze (vers 1800), les Germains n'occupaient encore, semble-t-il, qu'une faible part du pays qui devait prendre un jour leur nom : une étroite bande côtière, le long de la Baltique, et dont il est difficile de préciser les limites, principalement à l'est. Ce territoire devait s'élargir dans la double direction du Danube et du Rhin jusqu'au contact du monde celtique, mais les vicissitudes qu'a connues cette extension demeurent pour nous assez mysté-

*céramique de l'âge de bronze au Danemark* dans les *Mémoires de la Soc. roy. des Antiquaires du Nord*, 1932-1933, pp. 545-648. Ajoutons que la discontinuité entre la civilisation lusacienne et celle de la Tène III dans le sud de la Pologne a été récemment contestée. Cf. J. Kostrzewski, *Les rapports entre la phase la plus récente de la culture lusacienne et la culture des tombes à fosse de la période tardive de la Tène*, dans *Bull. Int. de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres, Cl. de Philol., d'Hist. et de Philos.*, 1938, pp. 91-96, qui abandonne ainsi ses opinions antérieures.

1. La première de ces inscriptions a été trouvée à Sedschütz en Haute-Silésie. Si on la date, comme le font ses éditeurs, du IIIe siècle ap. J.-C., elle constituerait la plus ancienne des inscriptions runiques trouvées en Allemagne et — avec la suivante — le seul texte qui — gothique mis à part — appartienne au groupe linguistique de l'ost-germanique. Cf. W. Krause, *Die Runeninschrift von Sedschütz* dans *Altschlesien*, t. V, 1934, pp. 382-386, et, sur la date, G. Raschke, *Ein Runentopf in dem wandalischen Männergrabe von Sedschütz, K. Neustadt, O.S., id.*, pp. 376-381. Si cette inscription — une signature de potier ? — n'offre pas grand intérêt du point de vue historique, il n'en va pas de même de la seconde — une inscription magique — qu'on a rapprochée des textes runiques scandinaves et qui semble révéler une analogie de croyance avec celles des Scandinaves. Si donc l'inscription était vraiment vandale, l'hypothèse des origines suédoises s'en trouverait renforcée. Cf. W. Krause, *Die Inschrift auf der Urne von Niesdrowitz*, dans *Altschlesien*, t. VI, 1936, pp. 239-253, et G. Raschke, *Ein zweiter wandalischer Runentopf aus Oberschlesien, id.*, pp. 232-238.

2. S. Müller, *Oldtidens i Danmark*, t. III, Copenhague, 1933, p. 131. Sur les découvertes dites « vandales », cf. *supra*, p. 11, n. 2.

3. Indications bibliographiques, *supra*, p. 11, n. 2. On consultera particulièrement M. Jahn, *Die Heimat der Wandalen und Norwegen*, dans *Acta Archæologica*, t. VIII, 1937, pp. 149-167 ; E. Petersen, *Keramik der ostdeutschen-polnischen Spätlatènezeit in ihren Beziehungen zu nordischen Tongefässen*. dans *Acta Archæologica*, t. III, 1932, pp. 47-57.

rieuses. Cependant, en Europe centrale et, plus particulièrement, dans les pays de l'Elbe supérieure, de l'Oder et de la Vistule, on constate l'existence, à partir du Bronze II (1350-1200) et surtout durant la seconde moitié de l'époque du Bronze (Bronze IV, 1000-850, et Bronze V, 850-650), de la civilisation dite lusacienne *(Lausitzerkultur)* ou des « champs d'urnes » *(Urnenfelderkultur)* à laquelle succédera — au moins dans une part de son domaine — au cours de la période du fer, la civilisation dite des « Urnes à visages » *(Gesichturnenkultur)*. Sans entrer dans le détail des multiples problèmes qu'elles ont soulevés à tous égards (origines, extension, rapports entre elles et avec d'autres civilisations contemporaines, chronologie, etc...), il est permis de noter que ces civilisations ne sont essentiellement ni de caractère germanique, ni de caractère celtique [1].

Quoi qu'il en soit, les populations qui les ont produites — illyriennes ou préslaves — ont été soumises à une double pression : au sud, celle des Celtes, dont l'expansion devait se limiter approximativement, dans nos régions, à la zone des montagnes hercyniennes ; au nord, celles des Germains, dont la poussée s'est exercée en direction générale du sud-ouest. Il semble que le recul de la civilisation lusacienne, ou tout au moins son abâtardissement, soit sensible entre la période du Bronze IV et celle du Bronze V [2]. Ce recul s'est poursuivi au cours des périodes de Hallstatt (650-400) et de la Tène (400 à notre ère) et finalement les Germains devaient recouvrir le territoire sur lequel elle s'était développée, puisque nous les trouvons en dernier lieu au contact des Celtes, dans la Silésie actuelle, au premier siècle avant notre ère. Il est donc possible de supposer que les Vandales, puisque ce sont eux que nous rencontrons en Silésie, ont été l'avant-garde des Germains orientaux, suivis par les Burgondes et les Goths, et que ce sont eux qui ont repoussé ou assimilé les hommes de la civilisation lusacienne et de la civilisation des Urnes à visages. Mais cette hypothèse présente l'inconvénient de rendre rigoureusement inexplicable la trace des Vandales dans la tradition lombarde et, si l'on en admet l'authenticité, dans la tradition anglo-saxonne.

Il n'en va plus de même si l'on fait venir les Vandales, non plus du nord-est, des régions de la Basse-Vistule, mais du nord-ouest, c'est-à-dire de l'Oder inférieur. Il faut, en effet, souligner l'importance que n'a cessé d'avoir la route de l'Oder comme trait d'union entre le monde danubien et le monde baltique, comme en témoigne la parenté des types de la céramique silésienne et de la céramique danoise, comme en témoignent encore les trésors monétaires grâce auxquels on a pu reconstituer les courants commerciaux de l'époque romaine [3]. Il est permis de penser que les tribus germaniques en migration ont emprunté les voies que leur avait révélées la longue tradition des échanges. Il semble bien que ce soit par la vallée de l'Oder et non par celle de l'Elbe que les Cimbres et les Teutons aient gagné le pays des Boiens [4], et il est tentant de supposer que

1. Je suis généralement, en ce qui concerne la chronologie préhistorique et protohistorique, N. Aberg, *Vorgeschichtliche Kulturkreise in Europa*, Copenhague, s. d. [1936], qui rectifie çà et là O. Montellius. On remarquera que les dates indiquées présentent un décalage sensible par rapport à celles qu'on adopte généralement pour l'Europe occidentale. Elles ne sont naturellement valables que pour les pays de la Germanie orientale. Sur la civilisation lusacienne et sa place dans la préhistoire européenne, V. Gordon Childe, *The Bronze Age*, Cambridge, 1930, pp. 205 et ss., et, en dernier lieu, C.-F.-C. Hawkes, *The prehistoric fondations of Europe to the Mycenean Age*, Londres, 1940, pp. 362-365 ; R. Pittioni, *Die Urnenfelderkultur und ihre Bedeutung für die europäische Geschichte* dans *Zeitschrift für keltische Philologie*, t. XXI, 1938, pp. 167 et ss., et du même, *Neues zur Frage der Urnenfelderkultur in Europa*, *id.* t. XXII, 1940, pp. 185-214 ; M.-E. Marien, *Où en est la question des Champs d'Urnes*, dans *L'Antiquité classique* (Mélanges H. Van der Weerd), pp. 413-444 et particulièrement pp. 431, et ss. Pour ce dernier, il est « impossible d'identifier les Urnenfelderleute avec les Lusaciens ». Sur l'expansion germanique, G. Kossinna, *Ursprung und Verbreitung der Germanen vor- und frühgeschichtlicher Zeit*, dans *Mannus-Bücherei*, t. VI, 3e éd., Leipzig, 1936 (carte V). On n'oubliera pas les judicieuses observations de H. Hubert, *Les Germains*, Paris, 1952, pp. 75 et ss. et 297 et ss.

2. C. Engel, *Aus ostpreussischer Vorzeit*, Königsberg, s. d. [1935], pp. 49 et 61 ; T. Sulimirski, *Zagadnienie upadku kultury łużyckiej*, avec résumé en anglais, *The problem of the downfall of the Lusatian culture*, dans *Slavia antica*, t. I, 1948, pp. 152-165.

3. En dernier lieu, W. Knapke, *Aurei- und Solidi- Vorkommen an der Südküste der Ostsee*, dans *Acta Archæologica*, t. XII, 1941, pp. 79-118. Cf. également G. Kossinna, *Germanische Kultur* (cité *supra*, p. 14, n. 1), t. I, pp. 182 et ss.; B. Kostrzewski, *Znaczenie Odry w pradziejack* (*Le rôle de l'Oder aux temps préhistoriques*) dans *Przeglad Archeologiczny*, t. VIII, 1949, pp. 248-299.

4. W. Schulz, *Die Wanderung der Kimbern zum Gebiete der Boier*, dans *Germania*, t. XIII, 1929, pp. 139-144 ; L. Wilser, *Wanderwege der Wandalen*, dans la publication collective intitulée *Die Germanen* (cité p. 11, n. 2, § 11), pp. 305-312. C'est l'opinion généralement admise par les érudits allemands. Thèse traditionnelle dans C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. III, Paris, 1909, pp. 56 et ss., que suit H. Hubert, *Les Celtes depuis l'époque de la Tène*, Paris, 1932, p. 135.

les Vandales ont suivi leur trace jusque dans les riches plaines de l'Oder supérieur, et même que certains les y avaient précédés [1].

Une telle argumentation serait cependant vaine si elle n'avait le mérite de coordonner les indices que nous apportent la tradition, la linguistique et l'archéologie. La migration des Cimbres et des Teutons était d'une ampleur que prouvent assez les efforts auxquels Rome dut s'astreindre pour s'en libérer. On ne peut la considérer comme la simple conséquence d'un caprice collectif. A vrai dire, les causes nous en échappent. Il semble difficile d'admettre que la surpopulation du Jutland septentrional ait communiqué brusquement à ceux qui l'habitaient « un véritable délire d'occupation » *(ein wahrer Besetzungstaumel)*, comme dit M. Jahn, et d'ailleurs, sur quoi peut-on bien se fonder pour prétendre que le Jutland était surpeuplé à l'époque de la Tène [2] ? Un raz de marée ? peut-être — ou bien encore l'extension de la zone dunaire [3]. Mais il n'est pas non plus impossible que le mouvement d'expansion des Germains ait tout simplement connu, au cours du IIe siècle avant notre ère, une de ses périodes de force et qu'une pression exercée par les populations demeurées en Scandinavie en direction générale des côtes de la Suède et de la Norvège méridionale ait déterminé un ensemble de migrations dont celle des Cimbres et des Teutons n'a dû qu'à l'orgueil de Rome une particulière renommée. Quelle que soit l'explication à laquelle on s'arrête, il est permis de penser que les raisons qui contraignaient les Cimbres et les Teutons à abandonner leur pays ont également poussé d'autres populations voisines sur les routes de l'exil.

Mais il n'est pas possible, je crois, de pousser plus avant l'hypothèse et d'assigner aux Vandales telle ou telle patrie primitive *(Urheimat)*, car c'est supposer résolue une question qui ne l'est pas, c'est-à-dire admettre que les Vandales formaient déjà, au cours de la Tène II (250-100), un peuple défini et cohérent. Plus raisonnable est de considérer comme un ensemble hétérogène, issu des îles danoises, du Jutland et des régions méridionales de la Suède et de la Norvège, aggloméré par on ne sait quel péril commun, ces tribus germaniques qui allaient s'installer dans les plaines de loess de l'Allemagne sud-orientale et de la Pologne méridionale [4].

Il ne m'apparaît pas davantage qu'on puisse préciser avec rigueur dans le temps ce que fut la migration des Vandales et on ne saurait évidemment en chiffrer l'importance [5]. Mais, quelle qu'elle ait été, rien ne permet d'affirmer que les envahisseurs se soient transportés massivement et d'un coup des terres baltiques jusqu'en Silésie. Si l'on en croit les archéologues, l'événement doit se placer vers la fin de la Tène II, mais il n'est point impossible que le phénomène naturel ou humain qui l'a déclenché ait été un phénomène continu et qu'il se soit lui-même étalé sur plusieurs décades.

1. Cette hypothèse, qui a force de loi pour G. Kossinna et ses disciples, est retenue par B. NERMAN, *Vandalernas äldsta hem*, dans *Fornvännen*, t. XXV, 1930, pp. 365-367. L'article essentiel est celui de M. JAHN, *Der Wanderweg der Kimbern, Teutonen und Wandalen*, dans *Mannus*, t. XXIV, 1932, pp. 150-157 (carte intéressante). Si l'on tient pour vandale le gobelet trouvé à Sinzlow (cercle de Greifenhagen), dans la basse vallée de l'Oder, cette thèse reçoit un incontestable appui. *Contra*: L. SCHMIDT, *Die Heimat der Wandalen*, dans *Germania*, t. XV, 1931, pp. 265-267.

2. Le pays des Cimbres est l'Himmerland ; celui des Teutons, le Thyland. L'un et l'autre ont conservé le nom de leurs lointains occupants. Les fouilles menées dans ces régions ne laissent pas l'impression d'une occupation particulièrement dense du sol. Cf. ci-dessus, p. 17, n. 1.

3. C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. III, Paris, 1909, p. 56. STRABON, VII, 2, 1, éd. C. Müller, p. 243, rejette pourtant l'hypothèse d'un raz de marée. D'autre part, l'extension des sables au cours de la période historique — comme le prouve l'ensablement depuis le XVe siècle de l'église de Skagen — semble accréditer l'opinion d'un appauvrissement des régions côtières.

4. Cette diversité d'origine me semble appuyée par le fait que les tombes de la Moyenne-Silésie, où M. Jahn voit le « pays Siling » par excellence, révèlent la pratique de l'inhumation, alors que l'incinération est de pratique courante dans le reste de la Silésie. Peu à peu, à l'époque romaine, et sans doute sous l'influence des traditions celtiques, l'inhumation se fait plus fréquente. Pour l'étude détaillée des tombes, on se reportera aux ouvrages indiqués, p. 11, n. 2., § III, principalement à ceux de M. Jahn, de Chr. Pescheck et de K. Tackenberg.

5. Les données anthropologiques, que la pratique longtemps prédominante de l'incinération par les Vandales rend naturellement fragmentaires et qui ne valent que pour une période relativement tardive (cf. note précédente), attestent la présence en Silésie moyenne d'un groupe nordique prépondérant avec traces « osteuropides ». T. SCHWIDETZKY, *Körperliche Ueberreste schlesischer Wandalen*, dans *Altschlesien*, t. VII, 1938, pp. 243-254. Ceci peut indiquer une fusion des envahisseurs et des populations préexistantes et donnerait à penser que les Vandales n'ont pas été assez nombreux pour conserver longtemps intacte leur personnalité ethnique. Mais il n'est pas besoin de souligner combien la documentation est incertaine et sont conjecturales les conclusions qu'on en peut tirer.

Quoi qu'il en soit, les Vandales étaient fixés pour plusieurs siècles dans leur nouveau pays. Plus faibles que les Cimbres et les Teutons, et somme toute plus heureux, ils durent s'arrêter devant les lignes bientôt reconstituées du monde celtique [1].

## II. — HASDINGS ET SILINGS [2]

J'ai employé jusqu'ici le mot « vandale » sans le définir et comme s'il s'appliquait de plein droit à l'ensemble des populations germaniques installées au cours de la Tène III dans les plaines qui s'étendent de la Lusace à la Galicie. Concession nécessaire à la clarté de l'exposé, mais dont il convient maintenant d'examiner le fondement.

Le problème est, à vrai dire, complexe et les controverses qu'il a suscitées n'ont pas tou-

1. Il semble, en effet, établi que les Celtes — qui avaient au cours de la Tène I (400-250) éliminé ou assimilé les vieilles populations des Champs d'Urnes qui occupaient la Silésie — n'ont cédé devant les populations germaniques qui envahirent ces régions au début de la Tène III (100-1) qu'en Moyenne-Silésie seulement et se sont plus longuement maintenus en Haute-Silésie. Cf. H. JAHN, *Die Kelten in Schlesien* (cité p. 11, n. 2, § III).

2. Aux ouvrages généraux cités p. 11, n. 2 (principalement § III et IV), on ajoutera les travaux indiqués ci-dessous :

I. — R. MUCH, art. *Wandalen*, dans *R.L.*, t. IV, pp. 478-481 ; art. *Hasdingen*, *id.*, t. II, p. 452 ; IHM, art. *Asdingi*, dans *P.W.*, t. II$^{2}$, col. 1528 ; R. MUCH, art. *Silingen*, dans *R.L.*, t. IV, p. 180 ; M. SCHÖNFELD, art. *Silingae*, dans *P.W.*, 2e série, t. III$^{1}$, col. 61. Sur les peuples lugiens : 1° R. MUCH, art. *Lugier*, dans *R.L.*, t. III, p. 168 ; M. SCHÖNFELD, art. *Lugii*, dans *P.W.*, t. XIII$^{2}$, col. 1715-1717 ; 2° (liste de Tacite), R. MUCH, art. *Harii*, dans *R.L.*, t. II, pp. 450-451 ; RAPPAPORT, art. *Harii*, dans *P.W.*, t. VII$^{2}$, col. 2365 ; R. MUCH, art. *Helysii*, dans *R.L.*, t. II, p. 504 ; RAPPAPORT, art. *Helisii*, dans *P.W.*, t. VIII$^{1}$, col. 93 ; R. MUCH, art. *Helvecones*, dans *R.L.*, t. II, pp. 503-504 ; RAPPAPORT, art. *Helveconæ*, dans *P.W.*, t. VIII$^{1}$, col. 209 ; R. MUCH, art. *Manimi*, dans *R.L.*, t. III, p. 190 ; M. SCHÖNFELD, art. *Manimi*, dans *P.W.*, t. XIV$^{1}$, col. 1145 ; R. MUCH, art. *Naharvali*, dans *R.L.*, t. III, p. 298 ; A. FRANKE, art. *Naharvali*, dans *P.W.*, t. XVI$^{2}$, col. 1584 ; 3° (liste de Ptolémée), R. MUCH, art. *Buri*, dans *R.L.*, t. I, pp. 361-362 ; IHM, art. *Buri*, dans *P.W.*, t. III$^{1}$, col. 1067 ; A. FRANKE, art, 'Ομανοί, dans *P.W.*, t. XVIII$^{1}$, col. 345. Sur les peuples prétendus par ailleurs lugiens ou vandales : R. MUCH, art. *Lakringen*, dans *R.L.*, t. III, p. 120 ; M. SCHÖNFELD, art. *Lacringi*, dans *P.W.*, t. XII$^{1}$, col. 350-351 ; R. MUCH, art. *Taifali*, dans *R.L.*, t. IV, pp. 305-306 ; FLUSS, art. *Taifali*, dans *P.W.*, 2e série, t. IV$^{2}$, col. 2026-2028 ; R. MUCH, art. *Victovali*, dans *R.L.*, t. IV, p. 417.

II. — Les noms des Silings, du Siling et de la Silésie posent une série de problèmes conjoints qui n'ont pas toujours été traités avec la sérénité scientifique. Je n'ai malheureusement pas pu consulter la totalité des travaux slaves dont j'ai recueilli l'écho chez les érudits allemands. On se reportera à R. MUCH, *Der Name Silingi*, dans *Altschlesien*, t. I. 1926, pp. 117-121 ; J. KOSTRZEWSKI, *Skelettgräber der Spätlatènezeit in Grosspolen und das Silingen-Problem*, dans *Bull. Int. de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres, cl. de Philol., d'Hist. et de Philos.*, 1936, pp. 76-84 ; M. VASMER, *Der Name Schlesien*, dans *Altschlesien*, t. VI, 1936, pp. 1-15 ; W. STEINHAUSER, *Schlesien, Lohe und Zoblenberg*, *id.*, t. VI, 1936, pp. 16-22 ; L. SCHMIDT, *Dunheide, limios alsos*, *id.*, t. IX, 1940, pp. 52-54 ; je n'ai pu consulter M. JAHN, *Der Siling, der heilige Berg der Wandalen*, Breslau, 1937.

III. — Sur les Vandales, après leur passage au sud des Carpathes, C. DICULESCU, *Die Wandalen und Goten in Ungarn und Rumänien*, dans *Mannus-Bibliothek*, t. XXXIV, Leipzig, 1923, peu original et très contestable. Sur cet ouvrage, les observations de L. SCHMIDT, *Die Wandalen und die Goten in Ungarn und Rumänien*, dans *Ungarische Jahrbücher*, t. V, 1925, pp. 113-115. Egalement, R. VON RICHTHOFEN, *Zur Vorgeschichte der Ostgermanen*, dans *Prähistorische Zeitschrift*, t. XIX, 1932, pp. 127-144. Sur les fouilles faites en Hongrie, G. TÖRÖK, *Adatok a magyarországi vandál kérdeshez*, résumé en allemand sous le titre *Angaben zur ungarländischen Wandalenfrage*, dans *Dolgozatok*, t. IX/X, 1933-34, pp. 190-205 (fouilles menées dans 56 cimetières dont la liste est donnée pp. 191-194) ; M. PARDUCZ, *A nagy magyar Alföld Römaikori leletei*, avec résumé en allemand sous le titre *Römerzeitliche Funde des grossen ungarischen Alföld*, dans *Dolgozatok*, t. VII, 1931, pp. 74-186 (avec carte des trouvailles, p. 185) ; B. BENEDEK, *A Békéscsaba-Fényesc Sirmezö — das Gräberfeld von Békésczaba — Fényes*, dans *Dolgozatok*, t. VIII, 1932, pp. 122-148 ; G. TÖRÖK, *A kiszombori germán temetö helye népvándorláskori emlékeink között*, *id.*, t. XII, 1936, pp. 101-154, avec résumé en allemand *Das germanische Gräberfeld von Kiszombor und unsere Denkmäler der Völkerwanderungszeit*, pp. 155-157 (avec carte) ; B. VON RICHTHOFEN, *Einige wandalische Fundstücke des III. Jahrh. n. Chr. aus dem Comitat-Szabolcs*, dans *Archaeologiai Érterilö*, t. XLVI, 1930, pp. 314-316 ; M. PARDUCZ et J. KOREK, *Les éléments germaniques dans la civilisation sarmatique récente de la région limitée par les fleuves Marōs, Tisza et Körös*, *id.*, 3e série, t. VII-IX, 1946-1948, pp. 299-312 (essentiel). Sur la présence ou l'influence des Vandales en Autriche, L. FRANTZ, *Vandalische Siedlungsspuren in Niederösterreich ?*, dans *Jahrbuch für Landeskunde und Heimatschutz von Niederösterreich*, N. S., t. XX, 1926, pp. 132-136 ; E. BENINGER, *Quadische und wandalische Kulturbeziehungen*, dans *Mitteilungen der anthropologischen Gesellschaft* de Vienne, t. LXII, 1932, pp. 78-101.

IV. — Sur la civilisation germanique, on ajoutera, aux ouvrages généraux de J. HOOPS, G. KOSSINNA, M. JAHN, W. LA BAUME, K. MÜLLENHOFF, G. NECKEL, H. REINERTH, J. DE VRIES, etc..., ainsi qu'aux travaux indiqués p. 11, n. 2, § III : 1° Sur la religion, K. HELM, *Altgermanische Religionsgeschichte*, dans *Germanische Bibliothek*, I, 5, 2, Heidelberg, 1913-1937, et surtout J. DE VRIES, *Altgermanische Religionsgeschichte*, dans *Grundriss der germanischen Philologie*, t. XII, 2 vol., Berlin-Leipzig, 1935. Aperçu sommaire de G. DUMÉZIL, *Mythes et dieux des Germains*, Paris, 1939 ; K. TACKENBERG, *Heilzeichen der schlesischen Wandalen*, dans *Altschlesien*, t. I, 1926, pp. 81-85. 2° Sur l'art, H. KÜHN, *Die vorgeschichtliche Kunst Deutschlands*, Berlin, 1935, magnifiquement illustré. 3° Sur l'habitation, W. SCHULZ-MINDEN, *Das germanische Haus in vorgeschichtlicher Zeit*, dans *Mannus-Bibliothek*, t. XI, Leipzig, 1913 (principalement ch. II, § 2). 4° Sur le costume, G. GIRKE, *Die Tracht der Germanen in der vor- und frühgeschichtlichen Zeit*, dans *Mannus-Bibliothek*, t. XXIII et XXIV, Leipzig, 1922 (le second volume sur la période allant de notre ère au VIIe siècle). 5° Sur l'armement, M. JAHN, *Die Bewaffnung der Germanen in der älteren Eisenzeit, etwa von 700 v. Chr. bis 200 n. Chr.*, dans *Mannus-Bibliothek*, t. XVI, Leipzig, 1916.

jours contribué à son éclaircissement. Les certitudes des uns ne reposant souvent que sur les hypothèses des autres, je crois préférable d'en revenir purement et simplement aux quelques textes autour desquels gravite le débat.

Ces textes sont au nombre de quatre :

1. Une phrase de Pline l'Ancien (*H.N.*, IV. 14/99) : *Germanorum genera quinque: Vandili quorum pars Burgodiones, Varinnae, Charini, Gutones alterum genus...* [1].

2. Une phrase de Tacite (*Germ.* II) : *Quidam, ut in licentia uetustatis, pluris deo (Manno) ortos plurisque gentis appellationes, Marsos, Gambriuios, Suebos, Vandilios adfirmant...* [2].

3. La plus grande partie du ch. XLIII de la Germanie : *Dirimit enim scinditque Suebiam continuum montium iugum, ultra quod plurimae gentes agunt, ex quibus latissime patet Lugiorum nomen in pluris ciuitates diffusum. Valentissimas nominasse sufficiet, Harios, Helueconas, Manimos, Helisios, Naharualos. Apud Naharualos antiquae religionis lucus ostenditur. Praesidet sacerdos muliebri ornatu, sed deos interpretatione romana Castorem Pollucemque memorant. Ea uis numini, nomen Alcis. Nulla simulacra, nullum peregrinae superstitionis uestigium; ut fratres tamen, ut iuuenes uenerantur. Ceterum Harii super uires, quibus enumeratos paulo ante populos antecedunt...* [3].

4. Un passage de Ptolémée (II.11.10) énumérant les peuples établis au-delà des Semnons [4].

Remarquons d'abord que Pline et Tacite (*Germ.* II) sont d'accord pour appliquer le nom de Vandales à un groupe de peuples et non à un peuple déterminé [5]. Pour Pline, ils constituent la première des cinq catégories entre lesquelles se divisent les peuples germaniques, les quatre autres étant les *Ingaeuones*, les *Istaeuones*, les *Herminones* et le groupe *Peucini-Bastarnae.* Ces indications sont en elles-mêmes suffisantes pour nous autoriser à penser que, si Pline n'identifie pas rigoureusement les Vandales et les Germains orientaux dans leur totalité, il voit du moins en eux un ensemble de Germains orientaux enserré entre la masse des *Ingaeuones*, des *Istaeuones* et des *Herminones* d'une part — c'est-à-dire de ceux que nous nommons les Germains occidentaux — et un autre groupe de Germains orientaux, cantonnés, ceux-là, aux frontières de la Dacie [6]. Tacite, de son côté, rapporte une opinion qui tient les Vandales, avec les *Marsi*, les *Gambriuii* et les *Suebi*, comme les descendants du dieu *Mannus*, au même titre que les *Ingæuones*, les *Istaeuones*, et les *Herminones*, c'est-à-dire qui les considère comme un des grands ensembles entre lesquels se répartissent les peuples germaniques et non point comme un peuple particulier. Il semble donc que Pline et Tacite aient utilisé des sources se rapportant à une même tradition, mais différentes entre elles puisque, dans le détail, leurs deux listes ne concordent pas.

Si l'on regarde d'un peu plus près le texte de Pline, son information apparaît comme singulièrement inquiétante. Tout ce que nous savons par ailleurs des *Burgodiones* et des *Gotones*, c'est-à-dire les Burgondes et les Goths, nous interdit de les placer sous la rubrique vandale [7],

1. Ed. C. Mayhoff, t. I, pp. 346-347 ; éd. D. Detlefsen, p. 96.

2. Ed. R. MUCH, *Die Germania des Tacitus*, pp. 27 et ss. Cf. K. MÜLLENHOFF, *Deutsche Altertumskunde*, t. IV, 2e éd., Berlin, 1920, p. 487 ; G. SCHÜTTE, *Our forefathers*, t. I, Cambridge, 1929, pp. 10-11 et 39-40. Les *Marsi* ne sont mentionnés, d'autre part, que par STRABON, VII, 1, 3, éd. C. Müller, p. 241, et par Tacite lui-même, *Ann.*, I. 50, I, 56, II, 25, éd. H. Gœlzer, t. I, pp. 38 et 42 ; *Hist.*, III, 59, *id*, t. I, p. 191 ; les *Gambriuii*, par STRABON, VII, 1, 3, éd. C. Müller, p. 241. Les Suèves sont, par contre, bien connus dans l'histoire germanique, cf. *infra*, p. 41, n. 4.

3. R. MUCH, *Die Germania des Tacitus*, pp. 377 et ss.

4. Ed. C. Müller, p. 261-263 ; éd. O. Cuntz, pp. 64-65.

5. Pline les nomme *Vandili* et Tacite *Vandilii.* Il ne me paraît cependant pas douteux qu'il s'agisse des Vandales et qu'il est vain de vouloir, comme l'ont fait certains, tirer de cette divergence de transcription des conséquences d'ordre historique. D'abord, parce que l'étude attentive des manuscrits de la *Germania* montre que les formes *uandalos* et *uandalios* n'en sont pas absentes. Cf. éd. R.-P. Robinson, p. 274. Ensuite, parce que les latins et les grecs ont transcrit avec des vocalisations diverses la forme germanique du nom des Vandales. La vocalisation *i* se trouve, non seulement chez Pline et Tacite, mais chez Dion Cassius, Zosime, Priscos, Procope, etc... Cf. M. SCHÖNFELD, *Wörterbuch*, p. 254. Il convient enfin de noter que Dion Cassius écrit οὐανδαλικός, LV, 1, 3, éd. U.-P. Boissevain, t. II, p. 480, et 'Ουανδίλοι, LXXII, 2, 4, *id.*, t. III, p. 283 et LXXVII, 20, 3, *id.*, p. 398. *Contra* : cf. M. JAHN, dans *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, t. III (cité *supra*, p. 11, n. 2, § I), p. 945.

6. PLINE, *H.N.*, IV, 14/99-100, éd. C. Mayhoff, pp. 346-347 ; éd. D. Detlefsen, p. 76.

7. Des textes tardifs font ici écho à Pline. Procope range les Vandales parmi les peuples gothiques, *B.V.*, 1, 2, 2, éd. J. Haury t. I, p. 311 ; le roi Alfred substitue les Goths aux Vandales dans sa traduction d'Orose (VI, 38). Ces indications sont dépourvues de toute valeur.

et l'incontestable erreur de Pline, en ce qui les concerne, nous incite à considérer avec une circonspection accrue les autres éléments de son témoignage. Ptolémée nomme bien les Αὐαρινοί, qu'il place aux sources de la Vistule et qui pourraient fort bien n'être autres que les *Varinae* ou *Varini* de Pline, mais il nomme aussi les Οὐίρουνοι, qu'il place entre les Saxons et les Suèves, sur la rive droite de l'Elbe moyenne, et auxquels il n'est pas moins possible de les identifier. Or, si la première identification confirme les dires de Pline, en raison de la localisation des Αὐαρινοί dans la zone vandale, la seconde, au contraire, les condamne et nous n'avons malheureusement d'autre raison que notre préférence arbitraire pour déterminer notre choix. Il est possible que les *Varini* soient des Vandales. On ne peut pas franchir le pas qui mènerait à la certitude [1]. Il en va de même en ce qui concerne les *Charini*. La plupart des érudits s'accordent à les identifier aux *Harii* de Tacite et l'hypothèse est séduisante [2]. Il convient toutefois de ne pas oublier que ce n'est qu'une hypothèse, élément impropre, par conséquent, à une démonstration.

Quant au premier des deux textes de Tacite, il se borne à nous montrer les Vandales comme un des principaux peuples de la Germanie et son importance se résumerait en somme à confirmer ce que nous apprend Pline, si son rapprochement avec le chapitre XLIII de la *Germania* ne soulevait une série de sérieuses difficultés. Après avoir, en effet, accordé aux Vandales, sur la foi de certains *(quidam)*, la place qu'on vient de dire, Tacite n'en souffle plus mot, et, quand il décrit la région de la Germanie qui s'étend des monts Sudètes (la chaîne qui coupe en deux la Suébie) au territoire des Goths, c'est-à-dire celle où les données sommaires de Pline nous conduisent à localiser les Vandales, ce ne sont pas eux qu'il y situe, mais une confédération, celle des *Lugii* ou *Lygii*, qui forme la principale des nombreuses *gentes* de cette région et qui comprend un certain nombre de *ciuitates*, dont Tacite ne nomme que cinq : *Harii*, *Helueconæ*, *Manimi*, *Helisii* ou *Elisii* et *Naharuali* ou, suivant certains manuscrits, *Nahanaruali*. De deux choses l'une, par conséquent : ou bien il convient d'identifier Vandales et *Lugii*, ainsi que l'admettent la plupart des historiens allemands, ou bien il faut conclure que Tacite a utilisé deux sources discordantes et, dans ce dernier cas, il s'agit d'expliquer cette discordance.

Les *Lugii* sont nommés pour la première fois par Strabon qui les qualifie de μέγα ἔθνος et les mentionne au premier chef parmi les peuples germaniques groupés avec les Marcomans sous l'autorité de Marbod [3]. Tacite signale leur *uis innumera* à l'époque de

1. Αὐαρινοί, III, 5, 8, éd. C. Müller, p. 424. (Cf. TOMASCHEK, art. *Avarini*, dans *P.W.*, t. II², col. 2266) ; Οὐίρουνοι, II, 11, 9, éd. C. Müller, p. 261, éd. Cuntz, p. 54 ; à rapprocher de Οὐίρουνον, ville mentionnée par Ptolémée (40°30'-55°), II, 11, 12, éd. C. Müller, p. 267, éd. Cuntz, p. 66. Sur les Varins, R. MUCH, art. *Warnen*, dans *R.L.*, t. IV, pp. 483-484. L. SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme, die Ostgermanen* Munich 1933, pp. 127-128 ; T.-E. KARSTEN, *Les anciens Germains* (cité *supra*, p. 13, n. 2) pp. 51-52 ; M. SCHÖNFELD, *Wörterbuch*, pp. 257-258. S'il fallait reconnaître les Varins dans les *Waernas*, du poème de Widsith, v. 59, et retrouver leur nom dans *warnanaes* = *promontorium Varinorum*, sur la côte sud-est du Jutland, il serait vraisemblable de supposer que les Varins ont participé aux migrations baltiques de la Tène III et, par suite, de les identifier aux Αὐαρινοί de Ptolémée. Mais rien n'est moins sûr. Cf. G. SCHÜTTE, *Our forefathers*, t. II, Cambridge, 1933, p. 296. A noter la présence en Espagne, autour de 450, d'un chef Varin, Agriulfus, JORDANES, *Getica*, XLIV/233, dans *M.G.H. a.a.*, t. V¹, p. 117.

2. Il est possible que le scribe ait écrit *Charini* (var. *Charinni*) au lieu de *Charii* = *Harii*, sous l'influence de *Varine* ou *Varinne* immédiatement voisin. Cf. M. SCHÖNFELD, *Wörterbuch*, p. 127. Il n'est malheureusement pas moins possible que *Charini* ne soit qu'une déformation de *Varini* et soit à éliminer du texte.

3. STRABON, VII, 1, 3, éd. C. Müller, p. 241. Le texte de Strabon porte, à vrai dire, Λούιους, mais il semble difficile de ne pas reconnaître, dans ces Λούιοι, les *Lugii* de nos autres textes. Notons que, d'après OROSE, *Adu. paganos*, V, 16, 20, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 318, l'un des chefs cimbres tués à Verceil, en 101 av. J.-C., s'appelle Lugius. Il est donc possible de supposer que des éléments lugiens appartenaient au groupe Cimbres-Teutons, mais il ne peut s'agir que d'une supposition. Il ne peut être question ici de discuter l'origine ethnique des Lugiens. Slaves ou Germains ? Cf. sur la question, L. NIEDERLE, *Manuel de l'Antiquité slave*, t. I, Paris, 1923, pp. 125-126 ; M. VASMER, *Der Name Schlesien*, cité p. 21. n. 2, § II. Les rapprochements qu'on a pu faire entre les *Hauolanes* qui résidaient sur les rives de l'Havola et les *Helueconæ* de Tacite, les *Mogilani* (THIETMAR DE MERSEBOURG, *Chron.* IV, 5 (4) et V, 37 (22), dans *M.G.H. s.r.g.*, nouv. série, t. IX, pp. 136 et 262) et les Μουγίλωνες de STRABON, VII, 1, 3, éd. C. Müller, p. 241, etc..., ne me paraissent pas susceptibles de mettre en doute les témoignages multiples des auteurs gréco-latins qui tiennent pour germaniques les peuples qui occupaient la Bohême et les plaines de l'Oder et de la Haute-Vistule. Pour ma part, je persiste à ranger les Lugiens parmi les peuples germaniques, suivant le témoignage formel de ZOSIME, I, 67, 3, éd. L. Mendelssohn, p. 48, Λογγίωνας, ἔθνος Γερμανικόν. Certains (Cf. G. SCHÜTTE, *Our forefathers*, t. II, Cambridge, 1933, p. 43) ont voulu retrouver le nom des Lugiens dans la forme slave du mot Lusace, *łužica*. L'hypothèse, qui contredirait les données géographiques de Ptolémée, est plus que douteuse. Sur les arguments qu'on peut faire valoir en faveur du caractère slave des Lugiens. T. LEHR-SPLAWINSKI, *O starożytnych Lugiach* (résumé en français : *Les anciens Lugiens*, dans *Slavia antica*, t. I, 1948, pp. 261-267. Pour l'auteur, la civilisation lugienne recouvre la même aire que celle de Przeworsk qu'il tient pour préslave. Egalement R. JAMKA, *Słowianie w pierwszych wiekach naszej ery w świetle*

Claude [1], mais, sous le règne de Domitien, ils auraient cependant été contraints, au témoignage de Dion Cassius, de faire appel contre les Suèves au secours impérial [2]. Sous Probus, enfin, ils auraient durement subi les armes romaines [3]. Tel est, mises à part les indications de Ptolémée sur lesquelles on va revenir, le maigre butin de nos connaissances sur les *Lugii* [4]. Or aucun de ces textes ne nous permet de penser que le mot « lugien » ait été employé aux lieu et place du mot « vandale ». Bien mieux, Zosime mentionne, à quelques lignes de distance, *Lugii* et Vandales et le contexte semble bien indiquer qu'ils sont pour lui des peuples différents.

Même si l'on récuse le texte de Zosime, on est bien forcé de reconnaître que l'équation Vandales = *Lugii* ne se trouve nulle part. On ne saurait, en effet, la tirer de la seule comparaison des chapitres II et XLIII de la *Germania*, puisque c'est précisément leur concordance qu'il s'agit d'établir. On en vient donc à demander à Ptolémée les chaînons intermédiaires de la démonstration.

Deux remarques préalables s'imposent : la première, c'est que Ptolémée, comme la source de Tacite au chapitre XLIII de la *Germania*, ignore les Vandales. La seconde est qu'il mentionne pour la première fois les Σιλίγγαι ou Silings, qu'il localise au sud des Semnons et au nord des Καλούκωνες, c'est-à-dire entre la partie nord-ouest des monts Sudètes et l'Oder, — en gros dans l'actuelle Lusace ou la Basse-Silésie — mais qu'il ne qualifie ni de Lugiens ni de Vandales. Par contre, Ptolémée désigne expressément trois peuples comme Lugiens : les 'Ομανοί ou 'Ιόμαννοι, les Διδοῦνοι ou 'Ιδοῦνοι, qu'il place entre les Burgondes et l''Ασκιβούργιον (c'est-à-dire les monts Sudètes) et les Βοῦροι cantonnés plus au sud, vers les sources de la Vistule. Mais, en dépit d'acrobaties philologiques, on n'est point parvenu à démontrer que l'un de ces trois peuples se retrouve dans la liste de Tacite, si bien que nous connaissons au total huit noms de peuples lugiens, *Harii*, *Helueconæ*, *Manimi*, *Helisii*, *Naharuali*, *Iomanni*, *Iduni* et *Buri*, sous la double réserve que certaines identités demeurent possibles, non seulement entre les deux listes, mais à l'intérieur de chacune d'elles [5]. Or, à l'exception des *Buri*, aucun de ces peuples ne nous est connu par ailleurs et, pour celui-ci, il faudrait, au témoignage de Dion Cassius, le différencier des Vandales [6].

Par contre, nous connaissons — par des textes, il est vrai très postérieurs — deux peuples

*materiałów prehistorycznych, odkrytych na Slasku i w Malopolsce, id.* pp. 268-299 (résumé en français : *Les Slaves au début de notre ère, d'après les documents préhistoriques découverts en Silésie et en Petite Pologne*, pp. 300-301).

1. TACITE, *Ann.* XII, 29-30, éd. H. Goelzer, t. II, pp. 326-327. Ils apparaissent alors parmi les adversaires du roi suève Vannius.

2. DION CASSIUS, LXVII, 5, 2, éd., U.-P. Boissevain, t. III, p. 179.

3. ZOSIME, I, 67, 3, éd. L. Mendelssohn, pp. 48-49. (Λογγίωνες).

4. Je doute fort, pour ma part, qu'il faille voir les Lugiens dans les *Lupiones* que la Table de Peutinger, éd. K. Miller, VII, 4-5, place dans la région qui s'étend entre le Danube moyen et le Marōs. Il paraît plus vraisemblable de rapprocher *Lupiones* de la racine *lûn*, fréquente dans les noms des cours d'eau, tel *Lupia* = Lippe. Cf. E. FÖRSTEMANN, *Altdeutsches Namenbuch, Orts und sonstige geographische Namen*, 3e éd., t. II, Bonn, 1916, col. 148-151. Pour compléter nos informations sur les Lugiens, quelques textes épigraphiques : *C.I.L.*, XII, 4468=F.S., 16 (Narbonne, Ier siècle ?) ; *C.I.L.*, VI, 3052=F.S., 17 (Rome, IIe-IIIe siècles) ; *C.I.L.*, III, 14359 (4) ? (*Carnuntum*).

5. La seule identification qui serait à l'extrême rigueur acceptable est celle des *Manimi* et des 'Ομανοί (PTOLÉMÉE, II, 11, 10, éd. C. Müller, p. 262). Il semble, du moins, qu'on rencontre dans les deux noms la même racine **Mani* (à rapprocher de Mannus ?). Les identifications sont à la fois d'autant plus faciles et d'autant plus fragiles que la tradition manuscrite de Ptolémée est souvent douteuse. Il est possible de rapprocher les *Helueconæ* des Αἰλουαίωνες que mentionne PTOLÉMÉE, II 11, 9, éd. C. Müller, p. 261, mais, de notre point de vue, cela n'a guère d'intérêt puisque nous ignorons à quel ensemble de peuples appartenait celui-ci. La même observation vaut pour les Ζούμοι de Strabon, VII, 1, 3, éd. C. Müller, p. 241, qu'on a voulu identifier aux *Buri* et aux 'Ιδοῦνοι — qui sont peut-être, d'ailleurs, une invention de Ptolémée (L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 5 (= p. 11)). Sur ces différentes identifications, M. SCHÖNFELD, *Wörterbuch*, p. 58 ; G. SCHÜTTE, *Our forefathers*, t. II, Cambridge, 1933, p. 45.

6. Sur les *Buri*, abstraction faite des identifications indiquées note précédente, TACITE, *Germ.*, XLIII, DION CASSIUS, LXVIII, 8, 1, éd. U.-P. Boissevain, t. III, p. 193 ; LXXI, 18, *id.*, 273 ; LXXII, 2, 4, *id.*, p. 283 ; LXXII, 3, *id.*, pp. 283-284 ; HIST. AUG., *Vita Marci*, 22, 1, éd. E. Hohl, t. I, p. 66. Il est a remarquer que les *Buri*, qui jouent un rôle important dans les guerres du IIe siècle, semblent disparaître ensuite de l'histoire et ne sont plus mentionnés que par la Table de Peutinger, éd. K. Miller, V, 3-4. Sur la distinction entre *Buri* et Vandales, DION CASSIUS, LXXII, 2, 4, confirmé indirectement par Tacite, qui ne compte les *Buri* ni parmi les Lugiens, ni parmi les Vandales, et les rapproche, pour la langue et le costume, non de ceux-ci ou de ceux-là, mais des Suèves. Peut-être le nom des *Helisii* se retrouve-t-il dans Καλισία < **Halisia*, aujourd'hui Kalisz, que mentionne PTOLÉMÉE, II, 6, 13, éd. C. Müller, p. 271, éd. O. Cuntz, p. 67. Sur l'identité possible des *Harii* et des *Charini* de Pline, *supra* p. 23, n. 2. Sur les *Harii*, cf. TACITE, *Germ.*, XLIII, dont la description ne me paraît pas cependant suffire à prouver qu'ils constitueraient la caste militaire de la confédération lugienne.

qui sont incontestablement vandales : les Silings et les Hasdings, qui ne figurent point dans les listes de Pline et de Tacite, et dont les premiers seuls sont mentionnés par Ptolémée, mais, comme on l'a déjà dit, sans précision d'appartenance ethnique [1]. Est-il possible de les identifier à des peuples du groupe lugien ? Vraisemblablement non. Il est sans doute difficile de contester que le nom des Hasdings n'est pas, à proprement parler, celui d'un peuple, mais celui d'une dynastie et, si l'on emploie fréquemment celui-ci dans un sens qui n'est pas exactement le sien, comme nous parlons parfois de Mérovingiens au lieu de Francs, il n'en est pas moins vrai qu'il s'agit d'un abus de langage [2]. C'est-à-dire qu'il reste à déterminer le groupe auquel commandait la dynastie des Hasdings. Il ne me semble pas non plus contestable que l'actuel Zobtenberg, le mont Siling du Moyen Age, qui conserve le nom d'un peuple vandale, apparaisse, de par sa situation même, comme un lieu de culte prédestiné, au sommet duquel diverses religions, y compris la chrétienne, se sont presque naturellement succédé [3]. Mais, à mon sens, le témoignage de Tacite ne nous permet pas de joindre les deux constatations en faisant des *Naharuali*, identifiés aux Silings, la tribu religieuse du monde vandale, c'est-à-dire celle dont les Hasdings eussent été les rois-prêtres chargés d'assurer le culte présumé du Zobtenberg, et d'établir le pont vainement recherché entre Vandales et *Lugii*.

Que nous apprend, en effet, Tacite ? D'abord l'existence chez les *Naharuali* d'un bois sacré *(antiquae religionis lucus)*. Puis le nom des divinités qu'on y honorait : les *Alci*, deux divinités parèdres que Tacite compare à Castor et Pollux. Enfin, le fait que le culte y est célébré par un prêtre aux vêtements de femme *(præsidet sacerdos muliebri ornatu)*. Or rien ne permet de traduire que les Hasdings ont été la dynastie de rois-prêtres qui célébraient sur le Zobtenberg le culte commun des tribus vandales en l'honneur des *Alci*. Tacite parle d'un *bois sacré*, que nous connaissons peut-être aussi par Ptolémée, et non d'une montagne [4]. Il parle d'un prêtre et non

1. Les textes qui nous attestent le caractère vandale des Silings sont HYDACE, *Chron.*, 49 *(Vandali cognomine Silingi)*, 60 *(Vandali Silingi)*, 67 *(Vandali Silingi)*, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, pp. 18-19 et *Chron. Gall. a. DXI*, 557 *(pars Wandalorum qui Silingi dicebantur)* et 564 *(Silinguos qui erant Baetica Wandali*, dans *id.*, t. IX, p. 655). Sur le sens du mot *Siling*, *supra*, p. 15, n. 10. DION CASSIUS, LXXI, 12, 1, éd. U.-P. Boissevain, t. III, p. 254, est le seul auteur antérieur au v<sup>e</sup> siècle qui mentionne les Hasdings (Ἄστιγγοι), en les considérant comme un peuple. Même sens chez des auteurs plus tardifs : JORDANES, *Getica*, XVI/91, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 81, si toutefois ce sont bien eux qu'il faut reconnaître sous les *Astringi* que mentionnent les manuscrits ; PIERRE LE PATRICE, fr. 7, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 186 (Ἄστιγγοι). Mais aucun de ces textes ne précise qu'il s'agit de Vandales. Par contre, les auteurs contemporains du royaume vandale ou postérieurs à lui désignent sous ce nom la race royale des Vandales : JORDANES, *Getica*, XXII/113, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1]. p. 87 *(Asdingorum stirpe quod inter eos eminet)* ; CASSIODORE, *Variæ*, IX, 1, *id.*, t. XII, p. 267 (parallèle entre Hasdings et Amals) ; VICTOR DE TUNNUNA qualifie d'*Hasdingi* les parents du roi (Gunthimer et Gibamund, a. 534), *id.*, t. XI, p. 198 ; JEAN LYDUS *De magist.*, III, 55, éd. R. Wuensch, p. 143 ; FLORENTINUS, dans *Anth. Lat.*, 376, 30, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2<sup>e</sup> éd, t. I[1], p. 289; DRACONTIUS, *Satisf. ad Gunthamundum* 22, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 114. Le sens du mot est obscur, sans doute à rattacher aux goth. **Hazdiggôs*. Cf. M. SCHÖNFELD, *Wörterbuch*, p. 129. Peut-être faut-il entendre les « gens aux longs cheveux ». Peut-être, faut-il penser avec G. SCHÜTTE, *Our forefathers*, t. II, Cambridge, 1933, p. 46, que ce nom dérive de celui d'un héros éponyme. Il semble, d'après la tradition scandinave, que les Hasdings aient été les rois eux-mêmes. G. NECKEL, *Edda*, t. I., p. 287, s. 23 *(tveir Haddingiar)*. Egalement, SAXO GRAMMATICUS, *Gesta Dan.*, V, 93 (*duo Haddingi*), éd. A. Holder, p. 166. Sur ces traditions, H. JAENICHEN, *Die Wandalen in der Helsdensage*, dans *Altschlesien*, t. VII, 1938, p. 258.

2. Cf. note précédente.

3. Le Zobtenberg est un sommet isolé de 719 m. d'altitude, à 35 km. environ au S.O. de Breslau. Cf. F. GESCHWENDT, *Siling, der Schlesierberg*, dans H. REINERTH, *Führer zur Urgeschichte*, t. IV, Augsbourg, 1928. Sur l'étymologie de Zobten, nom du village voisin (*sobota* = marché du samedi ?) cf. M. JAHN, *Zur Herkunft der schlesischen Wandalen*, dans *Mannus-Bibliothek*, t. XXII, 1922, p. 86. Il garda longtemps le nom de mont Siling. Cf. JAFFÉ-WATTENBACH, *Regesten*, n° 9298 (*in monte Silentii*, 19 oct. 1148) et le pays qui l'entourait celui de *pagus Silensis* (THIETMAR DE MERSEBOURG, XI<sup>e</sup> s., *Chron.*, VII, 59 (44), dans *M.G.H.s.r.g.*, nouv. série, t. IX, p. 472). Sur les différentes formes de ce nom, C. GRÜNHAGEN, *Regesten zur schlesischen Geschichte*, 2<sup>e</sup> éd., Breslau, 1876, p. 383. La forme slave *Sleza* correspond, selon G. SCHÜTTE, *Our forefathers*, t. II, Cambridge, 1933, p. 47, à la forme allemande *Siling*, les deux suffixes étant équivalents. Savants allemands et polonais ont âprement discuté la question de savoir si le mot était slave ou germanique. Bien que le témoignage de Thietmar soit tardif, il semble difficile de ne pas rattacher le nom de la Silésie à celui des Silings. Il est probable, comme le pense W. STEINHAUSEN, *Schlesien, Lohe und Zoblenberg*, dans *Altschlesien*, t. VI, 1936, pp. 16-22, que le nom du pays des Silings *(Silingia ?)* est passé à une forme slave *Slesia* à laquelle est emprunté l'allemand *Schlesien*. Sur le nom des Silings, ajouter aux ouvrages cités p. 21, n. 2 § II, K. MÜLLENHOFF, *Deutsche Altertumskunde*, t. II, 2<sup>e</sup> éd., Berlin, 1906, pp. 92-93 ; F. WREDE, *Ueber die Sprache der Wandalen*, pp. 44-45 ; M. SCHÖNFELD, *Wörterbuch*, p. 207 ; T.-E. KARSTEN, *Les anciens Germains*, Paris, 1931, p. 131. Sur l'histoire du Siling, G. LUSTIG, *Alte Wege am Siling*, dans *Altschlesien*, t. V, 1934, pp. 344-350.

4. PTOLÉMÉE, II, 11, 13, éd. C. Müller, p. 270, éd. O. Cuntz, p. 67, parle d'un Λίμιος ἄλσος, si du moins c'est bien la leçon qu'il convient de retenir, et non Λιμιοσάλιον ou Λιμιοσέλαον que l'on rencontre également. L. SCHMIDT, *Dunheide, Limios alsos*, cité p. 21, n. 2, § II, a proposé de corriger Λίμιος ἄλσος en Σιλίγγιος ἄλσος. Non seulement la correction est en soi aussi fragile qu'ingénieuse, mais elle se heurte aux données de la cartographie ptolémaïque qui conduisent à placer ce lieu-dit dans la région de Sprottau et non dans celle du Zobtenberg. Cf. Th. STECHE, *Altgermanien im Erdkundebuch des Cl. Ptolemäus*, Leipzig, 1937, p. 153.

de deux, c'est-à-dire qu'il est parfaitement gratuit de rapprocher la double monarchie des Hasdings de la double divinité des *Alci* et d'autant plus que la double monarchie n'est nullement une institution particulière aux Vandales [1]. Si, enfin, il semble que le nom des Hasdings se rattache à une forme **Hazdiggôs*, du goth. *hazds*, et signifie *les gens à longs cheveux* ou, si l'on veut, *à cheveux de femmes*, ce nom n'autorise pas à voir en eux le *sacerdos muliebri ornatu* de Tacite, si ce n'est en restreignant singulièrement pour les besoins de la cause le sens du mot *ornatus* [2]. Et cette restriction est d'autant moins recevable que l'existence des prêtres habillés en femmes n'est nullement inconnue dans l'histoire des religions [3].

Ce n'est, on le voit, qu'en faisant violence au texte de Tacite qu'on peut l'utiliser pour tenter d'identifier Vandales et *Lugii*, puisque l'on ne peut assurer l'hypothèse qui fait des Hasdings les prêtres des *Alci*, et pas davantage celle qui placerait au sommet du Zobtenberg le bois sacré des *Naharuali* [4].

Ainsi, de quelque côté que l'on considère les textes, la même insécurité subsiste. Il demeure impossible de démontrer l'identité des Vandales et des *Lugii*, impossible de préciser à quelle tribu ou à quel peuple commandait la dynastie des Hasdings, impossible de qualifier de vandale, avec preuve à l'appui, toute autre tribu ou peuple que les Silings et ceux que nous appelons, faute d'un terme plus exact, les Hasdings. Mais — et c'est l'autre face de la question — nous ne sommes pas davantage en mesure, sauf en ce qui concerne les *Lugii*, si l'on retient le témoignage de Zosime, et les *Buri*, si l'on accepte celui de Dion Cassius, de démontrer que telle ou tel des tribus ou des peuples mentionnés par Tacite et Ptolémée n'est pas vandale.

Je ne crois cependant pas qu'il faille s'affliger grandement de cette conclusion négative. Du strict point de vue de l'érudition, il est sans doute regrettable de ne pouvoir énumérer la totalité des tribus vandales, ou même de ne pouvoir aboutir à l'étiquetage précis des tribus que nous connaissons, mais l'ignorance elle-même peut être constructive pour peu qu'on en décèle les raisons. En effet, rien n'est plus frappant, quand on parcourt les textes qui se rapportent à la Germanie antique, que le très grand nombre de peuples qu'ils mentionnent et qui ne demeurent qu'un moment sur la scène de l'histoire. Tout se passe comme si ces peuples sortaient brusquement du néant pour s'y enfoncer à nouveau après quelques décades d'aventures. *A priori*, c'est absurde et l'on sent bien que derrière la multitude des mots et leur diversité se dissimule une réalité plus constante. La plupart des érudits allemands ont admis la fixité des peuples germaniques à peu près comme Cuvier admettait celle des espèces, c'est-à-dire qu'ils ont cherché à

1. Sur le culte des *Alci*, outre les ouvrages cités pp. 21, n. 2, § II, et 24, n. 4, R. HELM, *Altgermanische Religionsgeschichte*, t. I, Heidelberg 1913 (cité *supra*, p. 21, n. 2, § IV), pp. 322 et ss. ; J. DE VRIES, *Altgermanische Religionsgeschichte*, t. I, 1935 (cité *supra*, p. 21, n. 2, § IV), pp. 186-188 ; R. MUCH, *Wandalische Götter*, dans *Mitteilungen der schlesischen Gesellschaft für Volkskunde*, t. XXVII, 1926, pp. 20-41 ; A.-H. KNAPPE, *Les dieux jumeaux dans la religion germanique*, dans *Acta philologica scandinavica*, t. VI, 1931/32, pp. 1-25 ; R. MERINGER, *Indogermanische Pfahlgözen (Alche, Dioskuren, Asen)*, dans *Wörter und Sachen*, t. IX, 1926, pp. 107-123. O. HUTH, *Der Zoblenberg als Vandalenheiligtum*, dans *Germanien*, 1933, pp. 178-182 et 206-208, est superficiel. La double monarchie se retrouve en particulier chez les Lombards, *Origo gentis Langobardorum*, dans *M.G.H. leg.*, t. IV, p. 642. Elle n'est nullement propre aux Germains (cf. J. CARCOPINO, *La louve du Capitole*, Paris, 1925, pp. 75-76), et pourrait traduire « les deux représentations indo-européennes de la souveraineté ». Cf. G. DUMÉZIL, *Mitra-Varuna*, Paris, 1940.

2. Le mot *Hasding* se rattache à la racine indo-européenne *kér/s*, cf. A. WALDE et J. POKORNY, *Vergleichendes Wörterbuch*, t. I, p. 427. Cf. *supra*, p. 25, n. 1. La longue chevelure des Hasdings n'est pas sans faire penser aux *reges criniti* francs et aux légendes sur l'origine des Lombards, rapportées par Paul Diacre et l'*Origo gentis Langobardorum*. Cf. *supra*, p. 13, n. 5 et ss., et p. 14, n. 1.

3. A.-H. KNAPPE, *Les dieux jumeaux dans la religion germanique* (cité *supra*, n. 1), pp. 12 et ss.

4. Certains érudits, tel G. Kossinna, ont admis sans plus de fondement que la tribu des Hasdings était celle des *Victouali* mentionnés par l'HIST. AUG., *Vita M. Antonini*, XIV, 1 et XXII, 3, éd. E. Hohl, t. I, pp. 59 et 66. *(Victuali)* ; EUTROPE, *Breu.*, VIII, 2, 2, dans *M.G.H.*, *a.a.*, t. II, p. 136, *(Victoali)*, et AMMIEN MARCELLIN, XVII, 12, 19, éd. V. Gardthausen, t. I, p. 137 *(Victouali)*. Aucun de ces textes n'autorise de pareilles conclusions. Le rapprochement des Hasdings et des *Harii* est tout aussi conjectural. Je ne retiens pas les hypothèses pareillement gratuites qui rangent parmi les tribus vandales les *Taifali* mentionnés par EUTROPE, *Breu.*, VIII, 2, 3, dans *M.G.H.*, *a.a.*, t. II, p. 136 ; AMMIEN MARCELLIN, XVII, 13, 19-20 ; XXXI, 3, 7 ; XXXI, 9, 3-5, éd. V. Gardthausen, t. I, p. 141, t. II, pp. 239, 254-255 ; *Epit. de Caes.*, 47, 3, éd. F. Pichlmayr, p. 173 ; JORDANES, *Getica*, XVI/91, dans *M.G.H.*, *a.a.*, t. $V^1$, p. 81 ; *Panegyrici Latini*, III (II), 17, éd. E. Galletier, t. I, p. 65 ; ZOSIME, II, 31, 3 et IV, 25, 1, éd. L. Mendelssohn, pp. 89 et 180 ; S. AMBROISE, *Expos. in Luc.*, X, 10, dans *C.S.E.L.*, t. $XXXII^4$, p. 458 ; *Laterculus ueronensis*, XIII, 26 *(Taifruli)*, éd. O. Seeck, p. 251 ; *Not. Dign.*, *Or.*, V, 31, *Occ.*, VI, 16 et 59, VII, 205, XLII, 65, éd. O. Seeck, pp. 13, 128, 130, 142 et 219. De même pour les *Lacringi* nommés par DION CASSIUS, LXXI, 11, 6, éd. U.-P. Boissevain, t. III, p. 253 ; PIERRE LE PATRICE, *Exc. de legat*, fr. 7, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 186, et HIST. AUG., *Vita M. Antonini*, XXII, 1, éd. H. Hohl, t. I, p. 66. Le fait que les *Lacringi* soient mentionnés à côté des Hasdings par Pierre le Patrice, ne suffit pas à en démontrer le caractère vandale.

en raccourcir la liste en rivalisant d'ingéniosité pour les identifier les uns aux autres. Nul doute que, parfois, ils aient eu raison. Mais le principe est-il vraiment susceptible d'une application systématique ? N'est-ce pas oublier que c'est sur l'organisation tribale que repose toute l'ancienne société germanique ? [1] Or si nous connaissons assez mal cette organisation, il n'est peut-être pas interdit, pour la mieux comprendre, d'avoir recours à l'histoire comparée. L'Afrique du Nord médiévale, voire moderne, nous met aussi en présence d'une société dont les tribus sont les éléments constitutifs. Chacune d'elles groupe un ensemble de cantons qui rappellent très exactement les *pagi* de César. Mais, si le canton est la cellule vivante, il ne demeure pas isolé en lui-même. Un lien, assez mystérieux mais fort, unit les cantons les uns aux autres. Si bien que la tribu est une association à la fois fermée et permanente. A leur tour, les tribus se groupent en confédérations, mais, du point de vue de la morphologie sociale, la différence est profonde entre le groupement de cantons et le groupement de tribus. Plus large, la confédération est moins solide que la tribu. Elle subsiste parfois durant des siècles, mais parfois aussi elle se disloque quand ont disparu les conditions historiques auxquelles elle doit d'être née [2]. Il suffit de se reporter à l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldûn pour saisir sur le vif comment naissent et meurent ces confédérations, et aux *Prolégomènes* du même auteur pour en déceler le mécanisme théorique [3]. Or, n'est-ce point au stade de la confédération que les tribus germaniques nous apparaissent le plus souvent ? Ne sont-ce point des confédérations qui se cachent sous les mots de *nationes* ou de *populi ?*

On devine à quelles conclusions m'amènent ces observations : c'est que la multiplicité des noms de peuples germaniques s'explique en partie par la formation et la division de confédérations successives dont les Romains nous ont consigné l'existence, mais dont il n'ont pas considéré l'évolution. Il est permis de penser que certaines tribus, de gré ou de force, appartiennent d'abord à une confédération puis à une autre, mais, qu'en même temps aussi, certaines s'agglomèrent et d'autres s'échappent. Il peut y avoir une coïncidence partielle entre deux peuples, mais les lois qui régissent les sociétés tribales, pourvu qu'on ne les dégage pas dans une forme trop rigoureuse, nous autorisent à supposer que les dénominations multiples de peuples ne constituent pas seulement une inutile superposition de mots, mais trahissent les transformations incessantes que les forces externes ou les luttes intestines provoquaient dans les confédérations de tribus dont elles commandaient le perpétuel devenir.

Ceci dit, on verra, je crois, dans une perspective différente l'alternative devant laquelle nous avait placés la confrontation des chapitres II et XLIII de la *Germania* de Tacite. *A priori*, on en vient à penser qu'ils nous apportent deux états successifs des connaissances romaines relatives aux Germains orientaux, et c'est ce que confirme l'étude des sources de la *Germania*, si attentivement faite par les érudits allemands et particulièrement par Ed. Norden [4]. Tacite a fait appel, la chose semble bien établie, d'une part à des informations d'origine livresque qui prédominent largement dans les premiers chapitres, d'autre part, à des témoignages oraux qui paraissent le fondement essentiel des chapitres XXVIII et suivants. Or, si ces derniers constituent une documentation valable pour la seconde moitié du Ier siècle de notre ère, les autres proviennent indirectement ou directement, semble-t-il, d'une source de beaucoup plus ancienne, à savoir les *Histoires* aujourd'hui perdues de Posidonios d'Apamée. A mon avis, il n'est donc pas seulement vain de vouloir réduire l'un à l'autre les deux passages de la *Germania* sur lesquels

1. César, *De bello gall.*, VI, 22, éd. L.-A. Constans, t. II, pp. 191 et ss., nous montre que c'est dans le cadre du *pagus* que se fait la répartition des terres. Il n'y a pas, précise-t-il, VI, 23, de magistrat commandant à tous, en temps de paix, mais des *principes regionum atque pagorum*. Le peuple des Suèves est formé de la réunion de cent *pagi*, *id.*, IV, 1, t. I, p. 97. Egalement, Tacite, *Germ.*, XXXVIII, éd. J. Perret, p. 93. Il est impossible d'imaginer les assemblées dont parlent César, VI, 23 et Tacite, *Germ.*, XI-XII, *loc. cit.* pp. 77-88, si elles devaient, au moins en règle générale, réunir des peuples entiers.

2. Cf. R. Montagne, *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc*, Paris, 1930, pp. 147 et ss. ; A. Adam, *La maison et le village dans quelques tribus de l'Anti-Atlas*, dans *Coll. Hespéris*, t. XIII, 1951, pp. 47 et ss., A Hanoteau et A. Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, t. II, 2e éd., 1893, pp. 67-68.

3. Cf. E.-F. Gautier, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, pp. 103 et ss.

4. E. Norden, *Die germanische Urgeschichte in Tacitus Germania*, Berlin, 1922.

porte le débat. Une telle recherche vide en fait le témoignage de Tacite de son intérêt majeur qui réside précisément dans leur contradiction.

En bref, les Romains se sont représenté les Germains orientaux, ou plus exactement la plus grande masse d'entre eux, sous deux formes successives. D'abord — au Ier siècle avant notre ère — comme un ensemble indifférencié auquel on appliquait le nom de Vandales. C'est la conception de Tacite au chapitre II de la *Germania* : c'est celle de Pline. C'est celle que Posidonios d'Apamée, sans doute, avait instaurée chez les historiens gréco-latins et qu'il tenait vraisemblablement lui-même des Celtes. Si nous ne pouvons suivre Pline lorsqu'il range les Burgondes et les Goths parmi les peuples vandales, nous pouvons du moins comprendre pourquoi il le fait : on dit les Vandales, comme on dit les Indiens au XVIe siècle ou les Arabes sous Louis-Philippe.

Plus tard, au Ier siècle après J.-C., quand les relations se furent multipliées entre le monde romain et le monde germanique, une seconde conception se fit jour [1]. Elle écartait, au contraire, toute désignation collective, autre que celle, beaucoup plus large, de Germains. On perçut l'existence d'éléments multiples, peuples ou tribus, mais seulement dans la décevante mobilité qu'offrait leur apparence. Les anciens n'avaient pas la tête sociologique. D'où ces listes déconcertantes que nous apportent Tacite et Ptolémée et dont les divergences mêmes nous prouvent avec quelle rapidité pouvait évoluer le monde germanique en quelques décades.

Si donc nous rangeons sous la rubrique « vandale » l'ensemble des populations germaniques installées au cours de la Tène III dans les plaines qui s'étendent de la Lusace à la Galicie, c'est uniquement parce que cette rubrique constitue une périphrase commode. Mais nous n'avons nullement le droit de tenir ces populations pour un ensemble homogène ; encore moins de penser qu'elles aient constitué une unité politique. Le grand empire vandale que certains imaginent, s'allongeant à ses plus beaux jours de la Silésie au cours moyen du Dniestr, n'est, je le crains, qu'une belle création de l'esprit [2].

Il ne faudrait pas croire pour autant qu'une telle construction reposât purement et simplement sur le vide. Les efforts tenaces des archéologues allemands ont permis la détermination de *Kulturprovinzen* et, en particulier, d'une *Kulturprovinz* qu'on peut qualifier de vandale, dans la mesure où l'on entend ainsi l'opposer aux « provinces » voisines, qu'on dira, dans les mêmes conditions, gothique ou burgonde [3]. L'existence d'une *Kulturprovinz* résulte des carac-

1. Sur ces relations, voir en particulier A. GNIRS, *Das östliche Germanien und seine Verkehrswege in der Darstellung des Ptolemaeus*, dans *Prager Studien*, t. IV, 1898. Egalement, TH. STECHE, *Altgermanien im Erdkundebuch des Cl. Ptolemäus* Leipzig, 1937, pp. 136 et ss. Sur la manière dont s'est précisée l'information des Romains, PLINE, *H.N.* XXXVII, 3/45, éd. C. Mayhoff, t. V, p. 400. Cf. également S. BOLIN, *Fynden av Romerska mynt i det fria Germanien*, Lund, 1926.

2. Cf. carte de M. JAHN, dans *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, t. III (cité *supra*, p. 11, n. 2, § I), p. 1029. Je renvoie, à titre d'exemple, aux objections de J. KOSTRZEWSKI, *Les Germains préhistoriques en Pologne*, (cité *supra*, p. 11, n. 2, § IV), résumé, pp. 14-16.

3. Je ne puis naturellement entrer ici dans le détail des choses. On trouvera tous les renseignements désirables sur la documentation archéologique et même parfois beaucoup plus, dans les ouvrages indiqués p. 11, n. 2, § II. Exposé contestable dans son fond, mais excellent dans sa forme, de M. JAHN, dans *Vorgeschichte des deutschen Stämme*, t. III (cité *supra*, p. 11, n. 2, § II), accompagné d'une très précieuse illustration. Les documents, à l'exception de quelques installations présumées vandales, et dont la principale serait, en Basse-Silésie, la maison de Carolath (Cercle de Freystadt), sont essentiellement d'origine funéraire. Ce sont les tombes elles-mêmes qui trahissent la double pratique de l'incinération et de l'inhumation. Toutefois, l'incinération, qui fut le seul procédé employé par les Silings, s'il faut en croire M. Jahn, fréquente dans les tombes les plus anciennes, devient de plus en plus rare pour la plus grande satisfaction des archéologues. C'est, en effet, le mobilier des tombes qui constitue l'élément d'information fondamental. Dans les tombes à incinération, il se réduit à l'urne funéraire proprement dite et aux urnes qui parfois l'accompagnent, ainsi qu'à des objets de fer, généralement des armes : éperons, lances (ces dernières souvent pliées), etc... Au contraire, les tombes à inhumation contiennent parfois un matériel extrêmement riche (or, argent ou bronze) d'origine romaine ou germanique, sans doute de provenance gothique dans ce dernier cas. Parmi les tombes qui ont apporté les pièces les plus remarquables et qu'on peut tenir selon toute vraisemblance pour vandales, citons en particulier celles d'Ehrenfeld (Haute-Silésie), Ier siècle, de Czeke et d'Ostropataka (Slovaquie), IVe siècle, et surtout de Sakrau, près de Breslau, IIIe/IVe siècles. Sur ces dernières, W. GREMPLER, *Der Fund von Sakrau*, Breslau, 1887, et *Der zweite und dritte Fund von Sakrau*, Breslau, 1888. Ce sont, évidemment, les monnaies romaines qui constituent l'indice chronologique le plus sûr, mais aussi les caractères des poteries, des fibules et des armes, dont on a étudié soigneusement la chronologie. Cf. en particulier, M. JAHN, *Die Bewaffnung der Germanen*, cité p. 21, n. 2, § IV. On peut tenir généralement pour fondées les datations proposées pourvu qu'elles n'entendent pas être trop rigoureuses. Ce sont les mêmes éléments et spécialement les poteries dites à méandres qui permettent de déterminer la *Kulturprovinz* vandale. Mais l'expansion même de ce type de céramique appelle quelques réserves sur sa valeur caractéristiques. Pour les études régionales, cf. *supra*, p. 11, n. 2, § III et IV. Ajouter G. KOSSINNA, *Die Karte der germanischen Funde in der frühen Kaiserzeit* (publié par E. Petersen), dans *Mannus*, t. XXV, 1933, pp. 6-40, particulièrement pp. 35 et ss.

tères propres que présente le matériel archéologique d'une région qui trouve sa limite dès que ceux-ci cessent d'être prépondérants dans la majorité des tombes. C'est-à-dire que chacune d'elles comporte une sorte de noyau géographique où les types originaux qui la déterminent se rencontrent de façon particulièrement constante et avec un maximum de densité, puis des zones d'interférence avec les provinces voisines, et enfin des îlots, plus ou moins importants, extérieurs à elles, mais où apparaissent les mêmes traits distinctifs.

Ceci dit, il semble bien, dans la mesure où l'on peut assurer la difficile jonction de documents disparates et de valeur inégale, qu'il soit permis d'accepter l'existence d'une *Kulturprovinz* dans la région qui s'étend des monts Sudètes au cours supérieur et moyen de la Netze. Les tombes se révèlent particulièrement nombreuses aux Ier et IIe siècles de notre ère, d'une part dans la région de Breslau et principalement au sud de l'Oder, d'autre part, dans la région de Posnan, de part et d'autre de la Wartha. Vers l'est, son intensité s'affaiblit rapidement au-delà du cours supérieur de cette dernière rivière et ce n'est guère qu'à la fin du IIe et au IIIe siècles qu'elle paraît se développer en Galicie, puis en Podolie, pour atteindre son extrême limite dans la vallée moyenne du Dniestr (cimetière de Weleka Tjernowa, au N.-O. de Mohilev)[1]. Vers l'ouest, ses ultimes témoignages se rencontrent en deçà de l'Oder moyen. Toutefois, des îlots extérieurs ont été décelés, peut-être parfois avec un peu de légèreté, dans la Wetterau, au confluent de l'Elbe et de la Saale, et en Prusse orientale (groupe masurien). Elle se prolonge enfin vers le sud, d'une manière plus ou moins discontinue, en Slovaquie et dans la mésopotamie Marös-Körös[2].

Ce n'est pas ici mon objet que d'étudier cette civilisation. L'examen du matériel archéologique nous permet sans doute d'en constater certaines particularités distinctives ; il ne nous autorise pas, à mon sens, à lui reconnaître une véritable personnalité. Les pauvres objets dont on entourait les morts pour l'au-delà illustrent bien les données des textes, mais, mieux qu'eux tous, les quelques chapitres de l'inestimable *Germania* de Tacite nous permettent de nous représenter ce qu'était l'ancienne civilisation germanique. On ne fait, en fin de compte, que les paraphraser. Les Vandales ont été, comme les autres peuples germaniques, des sédentaires provisoires qui consacraient à l'agriculture, à l'élevage et à un médiocre artisanat domestique (céramique, ferronnerie, textile, etc...) le temps que leur laissait l'industrie nationale de la guerre[3].

Nous ignorons dans quelle mesure les Vandales ont pu être influencés par les populations qui les avaient précédés dans leur domaine germanique[4], mais ils semblent avoir fortement subi l'action de la civilisation celtique[5], soit directement, soit par l'intermédiaire des Marcomans, lorsque ceux-ci s'imposèrent aux Boïens (9 av. J.-C.). Cette action n'est nullement particulière aux Vandales[6], et il semble difficile de préciser dans quel domaine elle s'est exercée à leur égard, d'autant que, dans certaines régions, telle la moyenne Silésie, Germains et Celtes paraissent avoir vécu côte à côte et reposent ensemble dans les mêmes cimetières[7]. Parfois, on ne distingue qu'avec peine les tombes des uns de celles des autres. Il semble en tous cas que ce soit sous l'influence des Celtes que l'inhumation remplace peu à peu l'incinération ; par leur entremise et

1. M. Jahn, dans *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, t. III (cité *supra*, p. 11, n. 2, § I), p. 997.

2. Carte, dans *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, t. III, (cité *supra*, p. 11, n. 2, § I), p. 1029.

3. Si l'on admet l'hypothèse que les Vandales sont issus de la région des détroits baltiques, on ne peut manquer d'être frappé de la parenté que présentent dans leur structure la maison de Carolath (Basse Silésie) et celle de Kraghede (Vendsyssel), (cf. *supra* p. 17, n. 1), modestes constructions de bois et de terre que se partageaient les animaux et les hommes. Sans doute, dans leur patrie primitive, les ressources de la mer avaient-elles leur importance, et l'on peut imaginer sans trop de risque que c'est en remontant les fleuves, un peu à la façon des Normands du IXe siècle, que les Vandales gagnèrent la Germanie méridionale. La chose semble confirmée par le fait que les tombes les plus anciennes sont généralement situées à proximité des cours d'eau. (Cf., par exemple, la carte donnée par K. Tackenberg, dans *Altschlesien*, t. I, 1926, pl. XVII). En Silésie, nous les voyons s'installer sur les zones de loess et de calcaire (Muschelkalk). Cf. M. Jahn, *Die Oberschlesischen Funde aus der römischen Kaiserzeit*, dans *Prähistorische Zeitschrift*, t. XIII-XIV, 1921-22, p. 146.

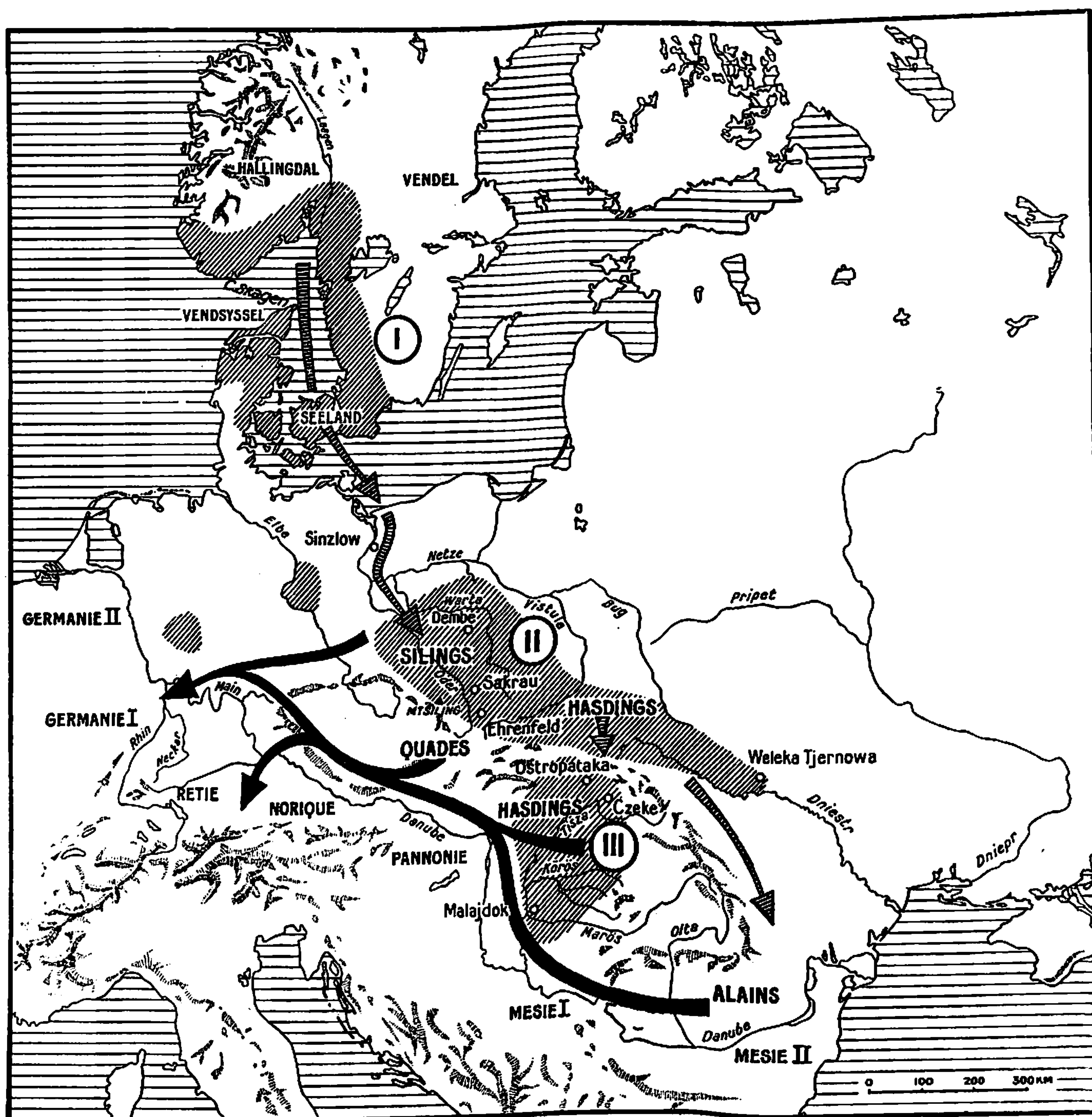
4. Cf. en particulier, K. Tackenberg, *Die Wandalen in Niederschlesien* (cité *supra*, p. 11, n. 2, § III), pp. 123 et ss. et E. Petersen, *Die frühgermanische Kultur in Ostdeutschland und Polen*, dans *Vorgeschichtliche Forschungen*, t. II[2], Berlin, 1929, pp. 126-127.

5. Cf. Bibliographie, *supra*, p. 11, n. 2, § III.

6. H. Hubert, *Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique*, Paris, 1932, pp. 107 et ss.

7. Tel le cimetière de Gross-Sürding (Cercle de Breslau). Cf. M. Jahn, dans *Vorgeschichte des deutschen Stämme*, t. III (cité *supra*, p. 11, n. 2, § I), pp. 978-979.

## LES VANDALES EN EUROPE (JUSQU'EN 406)




Régions occupées successivement par les peuples dits « Vandales ».

Déplacements antérieurs aux grandes migrations.

La formation du groupe d'invasion de 406.

grâce à leur exemple que se développe ou peut-être même apparaisse l'usage de la monnaie, en d'autres termes la pratique du commerce [1]. Faut-il ajouter à l'action de la civilisation celtique celle de la civilisation romaine et de la civilisation sarmatique ? Il est difficile de l'affirmer. Sans doute les tombes ont-elles livré des objets provenant à coup sûr du monde romain (Dembe, Ehrenfeld), d'autres dont le caractère sarmatique, ou si l'on veut gothique, n'est pas plus contestable (Sakrau, Ostropataka) [2], mais, quelle qu'en soit l'origine, commerce ou pillage, nous ne voyons pas qu'ils aient eu d'autre action, au moins jusqu'au IVe siècle, que d'exciter cette convoitise des métaux précieux commune à tous les peuples barbares.

Résumons-nous :

1. L'archéologie nous autorise à admettre l'existence d'une *Kulturprovinz* caractérisée, sinon caractéristique, dans les plaines qui s'étendent de la Silésie à la Podolie. Cette civilisation, dont la zone maîtresse est, aux premiers siècles avant et après notre ère, la région siléso-posnanienne, s'étire vers l'est à la fin du IIe siècle et au IIIe.

2. Le développement de cette civilisation semble lié à la venue de tribus de Germains orientaux, originaires probablement de la Scandinavie méridionale, du Jutland et des îles danoises, venue qu'il est possible de dater de la fin de la Tène II (250-100) ou des débuts de la Tène III (de 100 à notre ère).

3. Il est commode d'attribuer à l'ensemble de ces tribus, dont nous ne pouvons préciser la liste, le nom commun de Vandales, nom que Pline et Tacite appliquaient à la quasi-totalité des Germains orientaux, dont on n'avait pas encore décelé les divisions principales. Mais cette appellation constitue purement et simplement une hypothèse de travail qu'il convient de vider de tout contenu ethnique ou politique.

Telles sont les bases, étroites sans doute, mais relativement solides, sur lesquelles il nous est possible de nous établir. C'est de cet ensemble assez trouble de tribus que sont sortis les deux peuples qui accapareront, dans l'histoire ultérieure, le nom de Vandales : les Hasdings et les Silings. Mais avant de se retrouver unis au passage du Rhin, aux derniers jours de l'année 406, ils devaient pendant deux siècles et demi connaître un sort différent qu'il est nécessaire d'étudier tour à tour.



Les Hasdings d'abord.

Le mot, rappelons-le, désigne, à proprement parler, une race royale, comme celui d'*Amali* chez les Ostrogoths ou de *Balthi* chez les Wisigoths, non un peuple ou une tribu [3]. Toutefois la confusion entre les rois et le groupe auxquels ils commandaient se trouve déjà chez Dion Cassius [4], et c'est uniquement par commodité que nous emploierons ce mot pour désigner l'ensemble des tribus sur lesquelles s'exerçait leur attraction ou leur autorité.

Ce même passage de Dion Cassius constitue la plus ancienne mention que l'on ait des Hasdings (Ἄστιγγοι). En 171, sous le commandement de deux rois, désignés sous les noms assez inquiétants de Raus et de Rapt (roseau et poutre), ils apparurent en Dacie, réclamant du gouverneur Sex. Cornelius Clemens de l'argent et des terres que celui-ci leur refusa [5]. Mais, sans doute, ce refus s'accompagna-t-il de promesses pour l'avenir, car les Barbares lui confièrent femmes et enfants et se portèrent contre leurs congénères qui menaçaient les frontières septentrionales de

1. Notons cependant que des objets d'origine celtique se rencontrent déjà dans le Jutland septentrional (bassin de Gundestrup) et permettent de penser que l'action des Celtes a pu s'exercer sur les Vandales antérieurement à leur installation en Silésie.

2. On trouvera la reproduction des principaux objets découverts dans les tombes vandales, dans M. JAHN, dans *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, t. III (cité p. 11, n. 2, § I), respectivement pl. 406 (Dembe), 411 (Ehrenfeld et Sakrau), 414 (Ostropataka).

3. Cf. *supra*, p. 25, n. 1. Il est possible qu'à l'origine le mot ait désigné la fonction royale elle-même et ne soit devenu le nom de la race royale qu'à la faveur de l'hérédité de cette fonction. Le parallélisme entre Hasdings et Amals apparaît particulièrement dans CASSIODORE, *Variæ*, IX, 1, dans *M.G.H. a.a.*, t. XII, p. 267.

4. DION CASSIUS, LXXI, 12, 1, éd. U.-P. Boissevain, t. III, p. 254.

5. L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd, p. 7 (= p. 13). Sur les rois, cf. Appendice III n° 2. Sur Sex. Cornelius Clemens, F. GROAG, dans *P. W.*, art. *Cornelius*, n° 109, t. IV[1], col. 1289. Celui-ci devint gouverneur de Dacie en 170.

la province : *Costoboci* au nord-ouest (?) et *Lacringi* au nord-est. S'ils triomphèrent des premiers, les seconds — qui d'ailleurs déclenchèrent eux-mêmes les hostilités — remportèrent sur eux une victoire manifeste et les affaiblirent assez pour permettre au légat d'écarter leurs revendications et de cueillir ainsi les fruits d'une politique qu'il avait sans doute savamment ménagée [1]. Puis, pendant trois quarts de siècle, on n'entend plus parler d'eux [2].

Bien qu'aucun texte ne nous y autorise expressément, on peut penser que la migration des Hasdings est corrélative à celle qui, vers le milieu du IIe siècle, conduisit les Goths de la mer Baltique à la mer Noire [3]. Les Burgondes d'abord, puis les éléments orientaux du groupe vandale subirent le premier choc d'une force dont les effets devaient se répercuter sur toute la frontière danubienne de l'Empire [4]. Certains d'entre eux vraisemblablement longèrent le flanc nord et est des Carpathes en direction générale du Bas-Danube, tandis que d'autres empruntaient le col de Dukla et atteignaient la haute vallée de la Tisza [5]. Le coup, qui fut sans doute brusque [6], ne dut pas laisser intacte l'organisation politique du moment. Il est probable que les tribus fuyardes s'augmentèrent au passage d'autres fuyards ou parfois se fragmentèrent. Probable, mais pas sûr. Les textes sont muets et, une fois de plus, il est impossible de préciser par quelles vicissitudes passaient ces sociétés en marche.

Quoi qu'il en soit, les Hasdings n'étaient point par essence des nomades. Le refuge qu'ils cherchaient en territoire romain leur étant refusé, ils s'installèrent dans la haute vallée de la Tisza, et jusque dans la région du Marös. Jordanes les situe, à l'époque de Constantin *ubi nunc Gepidas sedent, iuxta flumina Marisia, Miliare et Gilpil et Grisia* [7]. Si le Miliare et le Gilpil ne sont pas

1. Sur les *Lacringi*, cf. *supra*, p. 21, n. 2, § I. Sur les *Costoboci*, A. VON PREMERSTEIN, art. *Kostoboken*, dans *P.W.*, t. XI², col. 1504-1507. Il ne semble pas possible de préciser de façon sûre l'habitat de ces deux peuples. Pour ces derniers, en particulier, diverses hypothèses ont été présentées : haute vallée de la Tisza, Carpathes moyennes, voire Bessarabie méridionale. G. KOSSINNA, *Germanen Darstellungen in der antiken Skulptur*, dans *Mannus*, t. I, 1909, p. 146, a voulu reconnaître sur la colonne de Marc Aurèle des groupes de « Vandales et d'Hasdings ». J'avoue ne pas trouver à cette hypothèse le moindre fondement. Sans doute faut-il voir une allusion aux mêmes événements dans HIST. AUG., *Vita M. Antonini*, XXII, 1, éd. E. Hohl, t. I, p. 66, si l'on corrige avec Mommsen, *hi aliique* en *Vandalique*. Mais, cette correction admise, le passage peut aussi bien concerner les Silings. La même observation vaut pour EUTROPE, *Breu.*, VIII, 13, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. II, p. 144. De son côté, PIERRE LE PATRICE, fr. 7, dans F.H.G., éd. C. Müller, t. IV, p. 186, nomme les Ἄστιγγοι à côté des *Lacringi* parmi les barbares qui vinrent en aide à Marc Aurèle. Sans doute, faut-il comprendre que cette aide a consisté, pour les Hasdings, à battre les *Costoboci* et, pour les *Lacringi*, à battre les Hasdings. Je ne crois point, à l'encontre de A. VON PREMERSTEIN, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Marcus*, dans *Klio*, t. XII, 1912, pp. 160 et ss., que les Hasdings aient reçu des terres à la suite de cette intervention.

2. Si, du moins, ce sont bien les Hasdings qu'il convient de reconnaître dans les *Astringi nonnulli*, dont parle JORDANES, *Getica*, XVI/91, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 81, et qui participèrent, en 248, à l'invasion des Goths en Mésie inférieure.

3. L. SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme, die Ostgermanen*, Munich, 1934, pp. 198 et ss.. Le rédacteur de l'HIST. AUG., *Vita M. Antonini*, XIV, 1., éd. E. Hohl, t. I, p. 59, nous parle des tribus barbares *quæ pulsæ a superioribus barbaris fugerant*. Je persiste à penser que les Goths ont émigré de la Baltique vers la Mer Noire. *Contra* : K. TYMIENIECKI, *Droga Gólow na Poludnie* dans *Archeologia*, t. III, 1949, pp. 112-122 (résumé en français : *La voie des Goths vers le Sud*, pp. 425-427).

4. C'est probablement à cette période de leur histoire que certains d'entre eux furent soumis par les Goths et non comme le veut JORDANES, *Getica*, IV/26, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 60, lors de l'installation de ces derniers sur les rives sud de la Baltique. Allusion aux conflits fréquents entre Goths et Vandales, *id.*, *Getica*, XVI/89, p. 80. En dehors de celui que j'ai noté plus haut, les textes n'ont cependant enregistré que trois guerres entre les deux peuples : la première avec les *Theruingi* (peuple wisigothique), à une date mal établie, peu avant 291-293 (*Panegyrici Latini* III (II), 17, éd. E. Galletier, t. I, p. 65 ; la seconde, au temps de Constantin, JORDANES, *Getica*, XXII/113-115, *id.*, pp. 87-88; l'autre, en Espagne, en 418. D'après OLYMPIODORE, fr. 29, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 64, les Vandales qualifiaient les Goths de τρούλοι, qualification qui s'expliquerait par le fait que des Goths auraient acheté un jour une τροῦλα de froment pour un *aureus*, autrement dit beaucoup trop cher. Je croirais plus volontiers qu'il convient de rapprocher τρούλοι du germ. *troll*, qui signifie *rustre*, *grossier* (Cf. A. WALDE et J. POKORNY, *Vergleichendes Wörterbuch*, t. I, p. 796) et de voir là un de ces surnoms malveillants qu'on se donne complaisamment entre ennemis héréditaires. Parmi les princes ostrogoths, figure un cousin du roi Hermanaric (2e moitié du IVe s.), que mentionne à plusieurs reprises JORDANES, *Getica*, XIV/80 et XLVIII/251-252, *id.*, pp. 77, 122-123, et qui porte le nom significatif de *Vandalarius*, c'est-à-dire «celui qui combat le Vandale». (Cf. M. SCHÖNFELD, *Wörterbuch*, p. 253). Ce nom était traditionnel chez les Goths, comme le prouve l'existence d'un certain Visandus Vandalarius, cité par Procope, *B.G.*, I, 18, 29 ; 31 ; 33, éd. J. Haury t. I, pp. 95-96.

5. Nous ignorons la zone de la frontière dacique où s'est produite l'invasion vandale. Le glissement de certains éléments à l'est des Carpathes expliquerait la présence d'Hasdings aux côtés des Goths en Mésie inférieure en 248 (Cf. *supra*, n. 2) et l'existence des cimetières vandales de Podolie. Ceux de la Slovaquie méridionale semblent démontrer que, dès le IIIe siècle, des tribus vandales s'étaient installées au sud des Carpathes. Cf. en particulier, B. VON RICHTHOFEN, *Einige wandalische Fundstücke*, cité p. 21, n. 2, § III.

6. La rapidité du déplacement des Hasdings me paraît attestée par JORDANES, *Getica*, XXII/113, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 87, qui attribue au roi Wisimar le mérite de les avoir menés *ab Oceano ad nostrum limitem uix in anni spatio*. Il est probable que Jordanes a attribué par erreur à Wisimar ce qui revenait à l'un de ses prédécesseurs. De même, l'expression *ab Oceano* ne doit pas être interprétée *stricto sensu*.

7. JORDANES, *Getica*, XXII/113, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 87. Le paragraphe XXII trahit des informations dispa-

identifiés, la Marisia est l'actuel Marös et la Grisia l'actuel Körös [1], et l'existence de cimetières vandales dans les pays de la moyenne Tisza, à proximité de ces deux rivières, apporte une pleine confirmation au texte de Jordanes [2]. Il ne semble pas que les Hasdings se soient étendus vers le sud jusqu'au Danube, et il demeure impossible de préciser leur zone d'installation, tant vers l'est que vers l'ouest, mais l'archéologie témoigne, à Ostropataka comme à Czeke, qu'au début du IVe siècle encore, ils occupaient les pays de la Haute-Tisza et de ses affluents. Sans doute, cette occupation ne s'est-telle pas faite d'un seul coup ni sans difficultés. Goths et Vandales se heurtèrent aux confins de l'actuelle Transylvanie. Si l'histoire n'a retenu que les seuls épisodes d'une guerre au temps de Maximien, et celui de la victoire que remporta le roi goth Giberic sur le roi vandale Wisimar dans les dernières années du règne de Constantin, il est peu probable que le conflit qui opposait les deux peuples se soit limité uniquement à eux [3]. Quant aux luttes que les Vandales ont pu soutenir contre d'autres éléments germaniques, nous en ignorons jusqu'à l'existence. Mais on ne peut guère penser que les relations qu'ils entretenaient avec les Iazyges, peuple sarmatique établi entre la Tisza et le Danube sans doute dès le règne de Tibère et qui, par conséquent, leur fermait à l'ouest l'accès des Pannonies, aient été exclusivement pacifiques [4].

Ainsi, au cours d'un siècle et demi environ, qui s'étend des premières incursions des Hasdings en Dacie jusqu'à la défaite de Wisimar, l'allure générale de l'expansion vandale nous apparaît dans une relative clarté : leur pression s'exerce suivant l'axe de la Tisza dans une direction nord-sud. Mais les données archéologiques ne permettent pas de préciser les modalités qui en ont marqué l'évolution géographique. Cependant, il paraît probable que les Vandales ne se sont guère avancés vers la Moyenne-Tisza avant l'époque d'Aurélien. L'incursion qu'ils firent en Pannonie à l'automne de 270 était sans doute corrélative aux invasions que les Goths multipliaient depuis quelques années sur le territoire impérial et qui allaient bientôt conduire Aurélien à l'abandon de la Dacie transdanubienne [5]. Je croirais volontiers que c'est seulement à la faveur de cet abandon, qui laissait aux Barbares pressés à la frontière de l'ancienne province un champ brusquement libre, que les Hasdings ont pu étendre vers le sud une domination jusqu'alors limitée à la plaine slovaque et à ses abords. C'est, en tout état de cause, à l'occasion du traité qui suivit la victoire romaine que Dexippe nous apporte, incidemment d'ailleurs, quelques précieuses indications sur les vaincus. Aux termes du *fœdus*, ceux-ci s'engageaient à fournir 2.000 cavaliers auxiliaires [6]. En outre, un groupe de 500 guerriers se révolta sur le chemin du

rates. Certaines sont empruntées à Dexippe. D'autres à deux sources qu'il ne paraît pas possible de déterminer. Comme on l'a dit à la note précédente, il n'est pas possible de placer l'installation des Hasdings dans la plaine de la Tisza à l'époque de Constantin. De même, la localisation très précise que fournit XXII/113 s'oppose à l'indication de XXII/114 qui situe les Vandales à l'est des Marcomans, au sud des Hermundures et à l'ouest des Goths, et les fait s'avancer jusqu'aux rives mêmes du Danube. Ces dernières données s'appliquent manifestement, au moins en partie, aux Silings.

1. Fluss, art. *Maris*, dans *P.W.*, t. XIV², col. 1807, et *Miliare, id.* t. XV², col. 1661 ; Patsch, art. *Grisia, id.*, t. VII², col. 1881, et art. *Gilpil, id.*, t. VII¹col. 1365.

2. Cf. carte, dans *Dolgozatok*, t. VII, 1931, p. 185. Egalement M. Parducz et J. Korek (cité *supra*, p. 21, n. 2, § III). Les Hasdings en vinrent du reste à considérer le pays comme leur véritable patrie. Procope, *B.V.* I, 22, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 405.

3. Cf. *supra*, p. 32, n. 4. Sur ce dernier événement, Jordanes, *Getica*, XXII/114-115, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 87. La bataille se déroula sur les rives du *Maris* (Marös). L'événement doit se placer, si l'on accepte les données fournies par Jordanes, entre février 332 et mai 337. Cf. Appendice III, n° 4.

4. Ce sont cependant les seules que nous connaissions. Peut-être trouvons-nous Vandales et Iazyges aux côtés de l'Empire, au temps de Commode, d'après Dion Cassius, LXXII, 2, 4, éd. U.-P. Boissevain, t. III, p. 283.

5. Sur cette incursion, le texte essentiel est Dexippe, fr. 24, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. III, pp. 685-686 (= F. Jakoby, fr. 7, 2e partie, t. I, pp. 460-461). Egalement, Pierre le Patrice, fr. 12, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 188 ; Zosime, I, 48, éd. L. Mendelssohn, pp. 33-34. Cf. L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, Paris, 1904, pp. 71-73. Pour Dexippe et Pierre le Patrice, l'invasion est le fait des seuls Vandales. Zosime, racontant les mêmes événements, mentionne exclusivement les « Scythes ». L'auteur de la *Vita Aureliani* nomme bien les Vandales parmi les prisonniers barbares qui figurèrent au triomphe d'Aurélien, XXXIII, 4, éd. E. Hohl, t. II, p. 174, mais seulement les Suèves et les Sarmates, dans l'allusion qu'il fait par ailleurs XVIII, 2, *id.*, p. 162, aux guerres germaniques qui marquent le début du règne. D'autre part, Aurélien porte le titre de *Sarmaticus* (*Vita Aureliani*, XXX, 5, *id.*, p. 172 ; *C.I.L.*, III, 12333/13714 — inscription de Sardique), mais non celui de *Vandalicus*. Pour ma part je pense que l'invasion a été le fait commun des Vandales et des Sarmates confondus, et que c'est cette confusion même qui est la cause des deux traditions dont témoignent les sources. Quant aux Sarmates, dont il est ici question, il s'agit, selon toute vraisemblance, des Iazyges, dont le territoire séparait les Vandales des Pannonies qui, d'après Zosime, subirent l'invasion.

6. On pense généralement que ceux-ci formèrent l'élément constitutif de l'*ala octaua Vandilorum*, que mentionne la *Notitia Dignitatum, Or.*, XXVIII, 25, éd. O. Seeck, p. 59. Mais cette hypothèse de Th. Mommsen. *Das römische Militärwesen seit Diocletian*, dans *Gesammelte Schriften*, t. VI, p. 282, est à la fois vraisemblable et purement gratuite.

retour avec la complicité de son chef et fut exterminé par les Vandales eux-mêmes, non sans avoir commis auparavant de multiples déprédations. C'est donc une ponction de 2.500 hommes que subirent les Barbares, soit en raison du traité lui-même, soit à cause du massacre dont fut suivie sa conclusion. Ce chiffre appelle quelques réflexions. Il ne semble pas, en effet, qu'il ait épuisé les tribus Hasdings, qui regagnèrent dans l'ensemble leur ancien territoire, au-delà du Danube. Or, admettons un instant que cette masse ait représenté seulement le quart ou même le tiers des forces engagées. Nous sommes conduits à estimer la force d'invasion entre 7.500 et 10.000 hommes et au moins au double l'ensemble de la population masculine. Si nous faisons entrer en ligne de compte la population féminine, nous arrivons, pour les Hasdings et leurs alliés, à un minimum de 30 ou 40.000 âmes. Sans doute ne convient-il pas d'attribuer à ce calcul une trop grande rigueur. Mais, du moins, le chiffre donné au passage par Dexippe nous permet-il de nous risquer à une évaluation au-dessous de laquelle il apparaît impossible de descendre et qui, telle quelle, suffit à montrer l'ampleur de la confédération des Hasdings.

Il n'est pas moins remarquable que les fédérés vandales sont des cavaliers et non des fantassins et cette constatation nous autorise à croire que les invasions vandales ont dû prendre assez fréquemment l'allure de raids. Peut-être même cette prédominance de la cavalerie a-t-elle facilité la soumission du pays numide. Mais rien ne vient appuyer les hypothèses d'E.-F. Gautier sur la « sarmatisation » des Vandales dont elle témoignerait[1]. Les Germains n'ignoraient pas l'importance de la cavalerie[2] et, par ailleurs, aucune représentation de Vandales ne nous étant connue, aucune description du guerrier vandale ne nous ayant été conservée, tout rapprochement, tant avec les fresque de Kertch qu'avec les sculptures de la colonne Trajane, est du domaine exclusif de l'imagination[3].

S'il fallait en croire Jordanes[4], les Vandales — c'est-à-dire sans doute possible les Hasdings — vaincus par Giberic entre 332 et 337[5], auraient, avec la permission de l'empereur Constantin, gagné les deux Pannonies et y auraient paisiblement vécu pendant soixante ans sous la loi romaine. Mais ce témoignage a rencontré une égale méfiance de L. Schmidt et de A. Alföldi, et il est difficile de ne pas leur donner raison[6]. Il apparaît, en effet, peu vraisemblable qu'un

1. E.-F. Gautier, *Genséric, roi des Vandales* (cité p. 364), pp. 78 et ss. L'archéologie témoigne seulement, en particulier au cimetière de Malajdok, près de Szeged, de l'influence de la civilisation germanique sur la civilisation sarmatique III. Cf. M. Parducz et J. Korek (*op. cit.*, supra p. 20, n. 2, § III), p. 309.

2. Tacite, *Germ.* VI, éd. J. Perret, p. 73 ; César, *De bello gall.*, IV, 12, IV, 33, VII, 65, éd. L.-A. Constans, t. I, pp. 104 et 119, t. II, p. 258. La présence d'éperons est fréquente dans les tombes germaniques et, en particulier, dans les tombes vandales. Cf. M. Jahn, *Der Reitersporn, seine Entstehung und früheste Entwicklung*, dans *Mannus-Bibliothek*, t. XXI, Leipzig, 1921, et la liste des découvertes, pp. 124-127.

3. La mosaïque trouvée à Carthage, au pied de la colline de Bordj-Djedid, ne saurait être invoquée ici, même si elle représentait bien un cavalier vandale, car celui-ci n'est pas armé, il porte une tunique flottante et ne rappelle en rien les guerriers sarmates (Cf. *infra*, p. 228, n.4 ). Notons cependant un indice de sarmatisation dans le fait que, toujours d'après Dexippe, le chef des barbares révoltés, au lendemain de l'accord avec Aurélien, est tué à coup de flèches par l'un des rois. C'est le supplice que Cambyse se propose d'infliger à Crésus, Hérodote, III, 36, éd. Ph.-E. Legrand, t. III, p. 64. L'arc ne semble pas d'usage courant chez les Germains, bien qu'il ne soit pas inconnu d'eux. Cf. M. Ebert, art. *Köcher*, et *Pfeilspitzen*, dans *R.L.*, t. III, pp. 69 et 407-408. C'est, par contre, l'arme classique des Sarmates, qui la tenaient sans doute des Iraniens. Cf. M. Rostovtzeff, *Iranians and Greeks in South Russia*, Oxford, 1922, pl. I (vase de Voronej) et pl. XXII (vase de Kul-Oba). Le supplice par les flèches s'est vraisemblablement transmis de proche en proche parmi les peuples de la steppe. En Afrique encore les Vandales avaient conservé l'usage de l'arc. Cf. *infra*, p. 231, n. 8. Notons en passant qu'on a décelé des éléments pannoniques dans la *Passio* de S. Sébastien qui, d'après la tradition, fut martyrisé de cette manière à Rome. Cf. H. Delehaye, *Cinq leçons sur la méthode hagiographique*, Bruxelles, 1934, pp. 33-37.

4. Jordanes, *Getica*, XXII/115 et XXI/161, dans *M.G.H.*, *a.a.*, t. V[1], pp. 87-88 et 100.

5. Cf. Appendice III, n° 4.

6. L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 12 (=pp. 18-19); A. Alföldi, *Der Untergang der Römerherrschaft in Pannonien*, t. II, 1926, dans *Ungarische Bibliothek*, n° 12, pp. 9-10. *Contra* : C. Manfroni : *Note critiche sulla storia dei Vandali*, dans *Atti e memorie della r. Academia di Scienze, Lettere ed Arti in Padova*, N. S., t. XXX, 1913-1914, pp. 129-138, principalement pp. 129-132. On peut cependant se demander si Jordanes qui, dans ce même passage, utilise conjointement un paragraphe perdu de Dexippe et d'autres sources inconnues (cf. *supra*, p. 32, n. 7), n'a pas tout simplement «interprété» ses informations et s'il ne faut pas penser que la Pannonie était entendue par celles-ci au sens géographique et non dans son acception administrative. S'il en était ainsi, il faudrait peut-être reporter au règne d'Aurélien les indications fournies par Jordanes et voir dans la soumission des Vandales aux lois romaines une allusion au *foedus* conclu avec les Barbares par ce dernier empereur. Resterait une difficulté de date, puisque, d'après Jordanes, *Getica*, XXII/115, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 88, les Vandales demeurèrent dans leur nouveau pays *per LX annos plus minus*. Mais la tradition manuscrite est diverse. Certains manuscrits disent *XL*. Peut-être le texte portait-il *CX ?* Auquel cas les invasions vandales auraient repris vers 380. Ceci corroborerait S. Jérome, *Epist.*, LX, 16, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LIV, p. 570, qui, en 396, désigne les Vandales parmi ceux qui,

événement aussi considérable que l'installation d'un peuple barbare, même réduit en importance en raison de sa défaite, soit demeuré ignoré de toutes nos autres sources. Il est, d'autre part, à noter que l'archéologie apporte, au moins jusqu'ici, un démenti fort net aux dires de Jordanes. Non seulement les tombes présumées vandales ne se rencontrent point dans les provinces pannoniennes, mais on ne voit point qu'elles disparaissent, au IVe siècle, dans la région Körös-Marös. Ajoutons que l'on comprendrait mal, qu'après avoir longuement vécu sur le sol romain, les Vandales ne témoignassent pas ultérieurement d'un degré plus élevé de romanisation. Et enfin, on ne voit pas que les Goths aient occupé les territoires tenus par les Vandales que, toujours d'après Jordanes, ils auraient précisément convoités [1]. Inacceptable donc sous la forme qu'il revêt, le témoignage de Jordanes n'est pourtant peut-être pas exempt d'un fond de vérité. Il est possible que certains groupes barbares aient trouvé asile dans l'Empire, mais la masse des Hasdings est demeurée hors de ses frontières, qu'à l'occasion d'ailleurs, ils ne se privaient point de franchir [2].

On souhaiterait pouvoir préciser quel était, vers la fin du IVe siècle, le degré de civilisation ou, si l'on veut, l'état de civilisation des Hasdings. Mais la documentation manque. L'archéologie n'est ici qu'une auxiliaire médiocre, car le mobilier des tombes : objets précieux, monnaies, bijoux, trahit seulement l'égal attrait qu'exerçaient sur les Germains l'art gréco-romain et l'art sarmatique. Nous ne savons même pas si c'est d'échanges pacifiques ou de déprédations que proviennent ces parures emportées dans la mort. Sur une fibule romaine trouvée dans une tombe d'Ostropataka, on lit l'inscription *utere felix* [3]. On voudrait croire que son porteur savait un peu de latin et que c'est la valeur talismanique de l'objet qui l'a séduit. Mais hélas ! la fibule est en or. On trouve bien, tant en Hongrie qu'en Slovaquie et en Pologne, des trésors monétaires composés de pièces romaines et, pour un archéologue aussi prudent que N. Åberg, c'est le territoire des Vandales — tant Hasdings que Silings — qui, aux IIIe et IVe siècles, constitue la grande voie de pénétration de la civilisation romaine vers le nord [4]. Mais quelle évolution des mœurs et des techniques, quelle transformation des cerveaux ont suivi l'échange des produits ? Nous n'en savons rien. Que les Vandales de Hongrie aient été en rapports avec les Goths, les bijoux trouvés dans les tombes le disent assez [5]. Mais la présence d'objets si facilement transportables ne va pas jusqu'à témoigner du transfert aux Vandales des valeurs esthétiques qui constituaient l'héritage des Scythes.

Il n'est pas même possible de démontrer que les Hasdings aient été convertis à l'arianisme lors de leur séjour dans l'actuelle Hongrie [6]. Un point semble assuré : une partie des Vandales étaient encore païens lors de l'invasion des Gaules [7]. On pense évidemment aux Silings, dont on ne voit guère par quelle voie ils eussent été convertis [8]. Mais les Hasdings étaient-ils passés

depuis vingt ans et plus, dévastent les provinces danubiennes, et coïnciderait avec la date que l'on peut assigner à la reprise de ces dévastations, si elles sont bien en rapport avec l'invasion hunnique. La leçon *XL* conduit à peu près aux mêmes conclusions en ce qui concerne la chronologie. Quoi qu'il en soit, le texte de Jordanes est tel quel inadmissible.

1. JORDANES, *Getica*, XXII/113, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 87.

2. S. JÉRÔME, *Epist.*, LX, 16, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LIV, p. 570. Cette lettre est écrite durant l'été 396 (Cf. F. CAVALLERA, *S. Jérôme, sa vie et son œuvre*, t. I[2], p. 44). Malheureusement, les Vandales figurent ici dans une de ces énumérations de peuples barbares auxquelles se complaît S. Jérôme (Cf. *Epist.*, CXXIII, 15, dans *C.S.E.L.*, t. LXI[2], p. 92) et qui semblent être davantage dictées par le souci de faire bien que de dire vrai.

3. Fibule du *Kunsthistorisches Museum* de Vienne, reproduite dans *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, t. III, pl. 414, n° 6 (cité *supra*, p. 11, n. 2, § I).

4. N. ABERG, *Vorgeschichtliche Kulturkreise in Europa*, Copenhague, s. d., [1936], p. 51.

5. M. ROSTOVTZEFF, *Iranians and Greeks* (cité *supra*, p. 33, n. 3), p. 186.

6. Sur la question, l'ouvrage essentiel reste celui de J. ZEILLER, *Les Origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain*, Paris, 1918, pp. 538 et ss. Ni H.-E. GIESECKE, *Die Ostgermanen und der Arianismus*, Leipzig-Berlin, 1939, ni K.-D. SCHMIDT, *Die Bekehrung der Ostgermanen zum Christentum*, Göttingen, 1939, particulièrement pp. 348-373, n'ont enrichi sensiblement nos connaissances. Egalement, E. WEBER, *Das erste germanische Christentum*, Leipzig, 1934. Le texte de PROCOPE, *B.V.*, I, 2, 5, éd. J. Haury, t. I, p. 311, est trop imprécis pour permettre des conclusions formelles.

7. OROSE, *Adv. paganos*, VII, 41, 8, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 554, explique que l'invasion de l'Empire a été voulue par Dieu afin de permettre la conversion des Huns, des Suèves et des Vandales. Si l'ensemble des envahisseurs avait été déjà gagné au christianisme, l'allusion ne se comprendrait pas. Les *Acta S. Nicasii*, 6, dans *Anal. Boll.*, t. I, 1882, p. 612, semblent nous montrer les Vandales commes des païens. Mais le texte est plus que suspect (cf. *infra* p. 46, n. 2, § II). Je ne vois aucun autre témoignage qui mérite d'être invoqué.

8. Notons cependant que leurs voisins, les Marcomans, se convertirent au catholicisme sous l'influence de S. Ambroise en 396, PAULIN DE MILAN, *Vita S. Ambrosii*, 36, dans *P.L.*, t. XIV, col. 39. Cf. J. ZEILLER, *Les origines chrétiennes*, pp. 543-

totalement ou partiellement à une forme quelconque du christianisme ? Il est impossible, dans l'état actuel des choses, d'en décider à coup sûr. La plus ancienne trace de leur arianisme n'est pas antérieure à l'année 421 [1]. Deux hypothèses sont donc recevables : ou bien l'hérésie ne leur a été transmise, par les Wisigoths, qu'entre 412 et 421, ou bien leur conversion partielle ou totale s'est opérée, soit par l'entremise des Wisigoths, soit par celle des Romains, antérieurement à leur départ de Hongrie. C'est, sans doute, à celle-ci qu'il convient de se ranger. Les Wisigoths, gagnés à l'arianisme, en avaient communiqué les germes aux Ostrogoths et aux Gépides [2]. Il est peu vraisemblable que les Vandales, voisins occidentaux des Wisigoths et installés à une centaine de kilomètres à peine de la frontière romaine, aient tout à fait échappé à l'évangélisation. Mais ce n'est encore une fois qu'une hypothèse et je ne crois pas qu'on puisse écarter délibérément l'action directe des Eglises danubiennes dans cette œuvre de conversion, pour ne retenir que l'éventuelle transmission de l'arianisme par l'intermédiaire des Goths [3].

★

Nous en savons moins encore en ce qui concerne les Silings. Il s'agit avec eux d'une tribu ou d'un peuple dont le nom apparaît pour la première fois dans Ptolémée [4], et dont le caractère vandale est solidement attesté [5], mais que les auteurs anciens ont appliqué à un ensemble que nous ne sommes pas en mesure de définir.

L'actuelle Silésie paraît bien avoir conservé à travers les âges le nom des Silings, quels qu'aient été les avatars que ce nom ait subis [6]. D'autre part, la Moyenne-Silésie, c'est-à-dire la région qui correspond en partie à l'ancien *pagus Silensis*, est, au Ier siècle avant notre ère, le siège de populations germaniques qui se caractérisent par la pratique de l'inhumation [7]. Il est donc bien tentant de faire la jonction de ces deux données et de penser que le pays des Silings est la Moyenne-Silésie, en dépit des indications chorographiques parfois difficilement conciliables avec celles que nous possédons par ailleurs [8]. Il est probable que les Silings ont exercé une hégémonie plus ou moins nette sur un certain nombre de tribus voisines. Mais, pas plus que pour les Hasdings, il n'est possible de préciser la nature, l'extension et les vicissitudes de la confédération à laquelle ils présidaient. Le mot Siling n'est, en somme, qu'une expression commode.

Des rapports avec leurs voisins germaniques, nous ne savons pas grand-chose. Une cer-

544. Sur la date, J.-R. Palanque, *Saint Ambroise et l'Empire romain*, Paris, 1933, pp. 554-555. Il n'est pas impossible que les Silings en cours de déplacement aient été touchés par le christianisme.

1. Cf. Salvien, *De gub. Dei*, VII, XI/46, dans *M.G.H.a.a.*, t. I, p. 92, qui nous montre les Vandales ayant choisi, lors de leur lutte contre Castinus, un verset de l'Ecriture comme cri de ralliement.

2. Jordanes, *Getica*, XXV/133, dans *M.G.H.a.a.*, t. $V^1$, p. 92.

3. Je ne suis pas sensible, pour ma part, à l'argument de J. Zeiller, *Les Origines chrétiennes*, (cité *supra*, p. 35, n. 6) p. 539, que le « prestige » de Palladius de Ratiaria chez les Vandales témoignerait des origines danubiennes de leur arianisme. D'abord, parce que ce « prestige » ne me semble pas établi par le fait que Vigile de Thapsus ait cru devoir répondre aux attaques de Palladius contre S. Ambroise. Cf. *Contra Arianos*, II, 49, dans *P.L.*, t. LXII, col. 230. La polémique n'est pas nécessairement à base locale. D'autre part, l'arianisme des Vandales ne semble nullement l'arianisme modéré de Palladius, mais va, semble-t-il, aux limites de la doctrine.

4. Ptolémée, II, 11, 10, éd. C. Müller, pp. 261-262 (Σιλίγγαι).

5. Cf. *supra*, p. 25, n. 1.

6. Cf. *supra*, p. 25, n. 3.

7. H. Seger, *Der Fund von Wichulla*, dans *Schlesiens Vorzeit.*, t. VII, , 1899, pp. 413 et ss. et les travaux d'ensemble cités p. 11, n. 2, § III.

8. Ces informations sont elles-mêmes difficiles à accorder, même en supposant qu'elles rendent compte d'états successifs. Mais cette difficulté vient en partie du fait qu'on leur attribue une précision qu'elles ne comportent pas. Malheureusement, dépourvues de cette fausse précision dont on les dote, elles sont à peu près dépourvues d'intérêt. Ces indications sont les suivantes : 1° Ptolémée, II, 11, 10, éd. C. Müller, pp. 261-262, place les Silings au sud des Semnons, eux-mêmes placés entre l'Elbe et l'Oder et au nord des Καλούκωνες ; 2° Dion Cassius, LV, 1, 3, éd. U.-P. Boissevain, t. II, 480, indique que, l'Elbe ῥεῖ δὲ ἐκ τῶν Οὐανδαλικῶν ὀρῶν (= les monts Sudètes), ce qui n'implique pas nécessairement une occupation ; 3° Jordanes, *Getica*, XXII/114, dans *M.G.H.a.a.*, t. $V^1$, p. 87, utilisant sans doute avec peu de précision une source du IIe ou du IIIe siècle et groupant l'ensemble des peuples vandales, les situe entre les Marcomans à l'ouest, les *Hermundoli* (=Hermundures) au nord, les Goths à l'est, et le Danube au sud ; 4° La *Chronica Alexandrina* (av. 235), 187, 4, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 110, nomme les *Berdilii* à côté des *Marcomallii*, des *Bardunii*, des *Cuadrii* et de *Ermunduli*. Il faut sans doute reconnaître en eux les Vandales et, selon toute vraisemblance, les Silings ; 5° Le *Laterculus ueronensis* (début du IVe s.), XIII, 28, éd. O. Seeck, p. 252, nomme les *Vandali* entre les *Hermundubi* et les *Sarmatæ* ; 6° La *Table de Peutinger* (IVe s.), éd. K. Miller, *Atlas*, IV, 3-4, texte p. 58, les place à l'ouest des Marcomans ; 7° Julius Honorius, *Cosmographia*, 26, mentionne enfin les *[Van]duli*, dans lesquels il faut peut-être reconnaître les Vandales, dans A. Riese, *Geographi latini minores*, p. 40 (Cosmographie composée au Ve siècle, d'après une carte datant d'environ 360).

taine instabilité dut les caractériser. On voit, en effet, les Vandales — nul doute ici qu'il s'agisse des Silings — à l'assaut de l'Empire sous le règne de Marc Aurèle, à côté des Suèves, des Marcomans, des Quades et des Sarmates [1]. Or, au témoignage de Dion Cassius, la diplomatie impériale était parvenue, au temps de Caracalla, à brouiller entre eux Vandales et Marcomans qui avaient jusqu'alors vécu en bonne entente [2]. Cependant Dion lui-même nous dit que les Marcomans se seraient vu imposer par Commode de ne plus combattre les Vandales, les *Buri* et les Iazyges, ce qui semble bien montrer que ces bonnes relations étaient tout de même sujettes à éclipses [3]. Aucune source ne nous informe des rapports entre Silings et Burgondes antérieurement au règne de Probus. Mais il semble bien que ce soit la pression, exercée par ceux-ci à la suite de celle qu'ils subissaient sur leurs flancs de la part des Goths en déplacement vers le sud-est, qui soit à l'origine des tentatives faites par les Vandales en direction de la Moravie ou de la Bohême, à la fin du IIe siècle [4].

Au cours du IIIe siècle, une partie d'entre eux semblent avoir abandonné la Silésie et, entraînés ou poussés par les Burgondes, s'être dirigés vers les pays du Main supérieur. C'est ce groupe qui se heurta aux forces de Probus, en 277 (?), au bord d'un fleuve dont le nom nous est inconnu. Les uns furent massacrés et les autres demandèrent la paix, qui leur fut accordée sous réserve qu'ils restituassent les prisonniers et le butin qu'ils détenaient. Ces conditions n'ayant été que partiellement exécutées, l'empereur se mit à la poursuite des Barbares, les battit à nouveau, en fit prisonniers un grand nombre parmi lesquels leur chef (ἡγούμενος), Igillus [5]. Ces prisonniers furent envoyés en Bretagne où ils reçurent des terres et contribuèrent ultérieurement à la défense de l'île [6]. Faut-il penser que ce sont les éléments échappés à la vindicte impériale qui constituèrent les forces d'invasion de 406 ? Peut-être. Ce qui est certain, c'est que la masse des Silings demeura en Silésie au cours du IVe siècle et même au-delà [7]. Et, fidèles à leurs champs et à leurs tombes — à leur civilisation si l'on veut —, ils ne firent plus parler d'eux jusqu'au moment où, joint à celui des Hasdings, leur nom ressuscite dans l'histoire [8].

1. EUTROPE, *Breu.*, VIII, 13, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. II, p. 144 ; OROSE, *Adu. paganos*, VII, 15,8, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 471.

2. DION CASSIUS, LXXVII, 20, 3, éd. U.-P. Boissevain, t. III, p. 398. Il semble qu'on puisse expliquer par les relations économiques qui unissaient Vandales et Marcomans le riche mobilier des tombes de Silésie. Cf. M. JAHN, *Die oberschlesischen Funde*, cité p. 11, n. 2, § III, dans *Præhistorische Zeitschrift*, t. XIII-XIV, 1921-1922, pp. 141 et ss.

3. DION CASSIUS, LXXII, 2, 4, éd. U-P. Boissevain, t. III, p. 283.

4. Cf. les cartes dressées par D. BOHNSACK, dans H. REINERTH, *Vorgeschichte der deutschen Stämme* (cité *supra*, p. 11, n. 2, § I), t. III, pp. 1039 et 1114, montrant la zone d'installation des Burgondes, au Ier siècle avant J.-C. et au IIIe et IVe siècles après. A cette dernière époque, les Burgondes sont établis dans les régions de l'Oder moyen et inférieur et de ses affluents (Bober, Netze) et s'étendent jusqu'à l'Elbe moyenne, en d'autres termes à l'ouest des Silings dont ils ont débordé le territoire par le nord.

5. Le récit de ces événements est donné par ZOSIME, I, 68, éd. L. Mendelssohn, p. 4. L'HIST. AUG., *Vita Probi*, XVIII, 2, éd. E. Hohl, t. II, p. 216, se borne à confirmer que Probus battit les Vandales. Zosime ne mentionne pas le fleuve au bord duquel eut lieu la rencontre. L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 9 (= p. 15), pense que ce pourrait être le Lech. Il est, à mon sens, plus probable qu'il s'agit d'un cours d'eau plus septentrional (peut-être Main ou Regnitz ?). C'est en effet, dans cette région, à l'ouest des Marcomans, que nous conduit à les placer la Table de Peutinger, éd. K. Miller, *Atlas*, IV, 3-4. Ce n'est, d'autre part, que par pure hypothèse qu'on fait d'Igillus un Vandale plutôt qu'un Burgonde. Sur ce nom, M. SCHÖNFELD, *Wörterbuch*, p. 145. Sur ces épisodes, A. COVILLE, *Recherches sur l'Histoire de Lyon*, Paris, 1928, pp. 90-91.

6. Ce sont sans doute ceux-ci qui *pedibus et nauigando* causèrent quelques déprédations dans l'Empire. Cf. HIST. AUG., *Vita Probi*, XVIII, 2, éd. E. Hohl, t. II, p. 216. Les traces de ces colons vandales en Bretagne sont très suspectes. L. SCHMIDT a invoqué, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 9, no 2 (= p. 15), CAMDEN, *Britannia*, Londres, 1607, p. 82, qui se réfère à Geoffroy de Tilbury (XIIe s.), lequel aurait parlé d'un *antiqui ualli in illo agro in agro Cantobrigiensi quod Vandelsburg, uocat, Vandalorumque opus fuisse dicit.* Je crains fort qu'il ne s'agisse d'une étymologie « renaissance ». Sur le cas douteux de Wandsworth (Surrey), J.-E.-B. GOVER, A. MAWER et F.-M. STENTON, *The place names of Surrey*, dans les publications de l'*English place names Society*, t. XI, Cambridge, 1934, pp. 7 et 36.

7. S'il faut en croire M. JAHN, dans H. REINERTH, *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, (cité *supra*, p. 11, n. 2, § I), t. III, p. 1002 : *Im 4. Jahrhundert steht das Wandalentum auf dem Höhepunkt seiner Entwicklung und seiner Macht.* Il me paraît difficile de partager cet enthousiasme. Il est exact que c'est de cette époque que datent les riches tombes de Sakrau, mais il reste à démontrer que les bijoux barbares sont le produit de l'industrie vandale. Quant à la céramique, elle ne parvient pas, je l'avoue, à exciter mes facultés d'admiration. Sur cette période, M. JAHN, *Schlesien zur Völkerwanderungszeit*, dans *Mannus*, série compl., t. IV, 1925, pp. 147-156. Sur les survivances de la *wandalische Kultur* en Silésie, L.-F. ZOTZ, *Die spätgermanische Kultur Schlesiens im Gräberfeld von Gross-Sürding*, Leipzig, 1935, dans *Quellenschriften zur ostdeutschen Vor- und Frühgeschichte*, t. II, avec appendice anthropologique de R. GLASER, pp. 88 et ss.

8. JORDANES, *Getica*, XXVII/141, dans *M.G.H.a.a.*, t. $V^1$, p. 95, attribue à une invasion des Vandales en Gaule la venue de Gratien dans cette province en 380. Mais il s'agit sans doute des Alamans. Cf. SOCRATE, *H.E.*, V, 6, 2, éd. R. Hussey, t. II, pp. 579 et ss. Egalement SOZOMÈNE, *H.E.*, VII, 4, 1, *id.*, t. II, p. 684. Sur la question, O. SEECK, art. *Gratianus*, dans *P.W.*, t. $VII^2$, col. 1838.

# III. — L'INVASION DES GAULES[1]

Le 31 décembre 406, profitant peut-être du gel du fleuve, Vandales, Alains et Suèves franchissaient le Rhin, probablement dans la région de Mayence ou de Worms. La zone de passage ne peut être indiquée que d'une manière conjecturale [2], mais la date est bien établie [3], et aucun doute n'est possible sur l'identité des envahisseurs [4].

Ces peuples disparates, réunis par le hasard dans une coalition momentanée, ne devaient point tous atteindre l'Afrique. Il est permis de penser que certains éléments demeurèrent en Gaule ; les Suèves se fixèrent en Espagne ; Silings et Alains y furent exterminés. Mais, si la disparition de ceux-là semble avoir été totale, pour autant qu'un peuple puisse totalement disparaître [5], il n'en va pas de même en ce qui concerne les Alains, dont les restes se soumirent aux Hasdings et partagèrent leur sort [6]. Une inscription récemment découverte à Hippone (Bône) nous montre que des Suèves avaient suivi Geiseric au-delà des colonnes d'Hercule [7]. En d'autres termes, on ne saurait voir dans l'invasion de l'Afrique l'œuvre exclusive des Hasdings. Au

1. Il n'existe pas d'étude particulière consacrée à l'invasion de 406. On se reportera principalement à L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., pp. 14 et ss. (= pp. 21 et ss.), ainsi qu'aux ouvrages généraux de F. LOT, L. HALPHEN, O. SEECK (t. V), E. STEIN, J.-B. BURY. Egalement P. COURCELLE, *Histoire littéraire des invasions germaniques*, Paris 1948, pp. 57-66 et E. DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire romain*, Paris, 1951, pp. 376-396. Les études de détail sont rares et médiocres : E. CAMEAU, *Wandales et Wisigoths en Provence*, Paris, 1909 ; E. TAILLEBOIS, *Recherches sur les bijoux vandales en mauvais argent de Donzacq et du Leuy (Landes)*, Dax, s. d. [1881], est sans valeur. Les Vandales n'ont laissé en Gaule aucun témoignage archéologique qu'on soit en droit de leur attribuer. G. LAGNEAU, *Des Alains, des Theiphales, des Agathyrses et de quelques autres peuplades sarmates dans les Gaules*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1876, pp. 217-226, ne répond pas à son titre ; L. FRANCHET, *Une colonie scytho-alaine en Orléanais, au Ve siècle*, dans *Revue Scientifique*, 1930, pp. 70-82 et 109-117, doit être consulté avec prudence.

2. S. JÉRÔME, *Epist.*, CXXIII, 15, 3, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92, note la ruine des deux villes. SALVIEN, *De gub. Dei*, VI, VIII/39, dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], p. 74, confirme la destruction de Mayence. Il semble, d'autre part, que les deux évêchés aient temporairement disparu ; L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III[2], Paris, 1915, pp. 157 (Mayence) et 17 et 161 (Worms). Cf. également F.-L. GANSHOF, *Etude sur le développement des villes entre Loire et Rhin au moyen âge*, Paris-Bruxelles, 1943, p. 14. Cette double destruction incite à penser que le passage du Rhin s'est bien effectué au sud du massif schisteux rhénan, comme l'indique SALVIEN, *De gub. Dei*, VII, XII/50, dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], p. 92. C'est dans cette même région que convergent les routes du Main et du Neckar que paraissent avoir empruntées respectivement Silings et Hasdings. Il est d'ailleurs vraisemblable que le fleuve a été franchi en plusieurs points et non en un point unique — surtout si les Barbares ont débordé la défense romaine à la faveur du gel. Mais cette dernière affirmation ne repose, à ma connaissance, sur aucun texte. Un passage de la *Chronique* dite de Frédégaire, II, 60, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. II, p. 84, note *Qui Renum Mogancia ponte ingeniose transiens...* Bien que le texte mette en cause le roi Chrocus, il s'applique manifestement à l'invasion de 406, mais il n'est malheureusement pas d'une qualité qui suffise à entraîner la conviction. Remarquons que la zone de percée était heureusement choisie puisqu'en arrière du *limes belgicus* que protégeait la voie Bavai-Cologne. Cf. J. VANNERUS, *Le Limes et les fortifications gallo-romaines de Belgique*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, Classe des Lettres, in 4o, 2e série, t. XI[2], Bruxelles, 1943.

3. Les *Addimenta ad Prosp. Haun.*, a. 406, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 299, indiquent que le passage eut lieu *Arcadio et Probo pridie kal. Ianuarii, ab urbe condita anni MCLXII.* Le consulat d'Arcadius (VI) et de Probus correspond à l'année 406 (A. DEGRASSI, *I Fasti consulari*, p. 87), mais l'année 1162 de Rome correspond à l'année 409. L'année 406 est confirmée par PROSPER, *Chron.*, 1229-1230, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 465, qui indique également, comme jour du passage, le II des kal. de janvier ; CASSIODORE, *Chron.*, 1176-1177, *id.* t. XI, p. 154 ; ISIDORE, *Hist. Wand.*, 71, *id.*, p. 295 (année 444 de l'ère d'Espagne) ; ZOSIME, VI, 3, 1., éd. L. Mendelssohn, p. 284. Cette date du 31 décembre 406 a été généralement admise par les historiens. Cependant N. BAYNES, dans *Journal of Roman Studies*, t. XII, 1922, p. 218, estime que l'invasion doit être placée dans le cours de l'année 406 et le passage du fleuve reporté aux derniers jours de l'année 405. Je m'en tiens, pour ma part, à la date traditionnelle qui me paraît solidement étayée par les textes. Il faut d'ailleurs noter que le passage du Rhin n'a pas dû s'effectuer en un seul jour, et qu'il faut sans doute tenir le 31 décembre pour une date initiale.

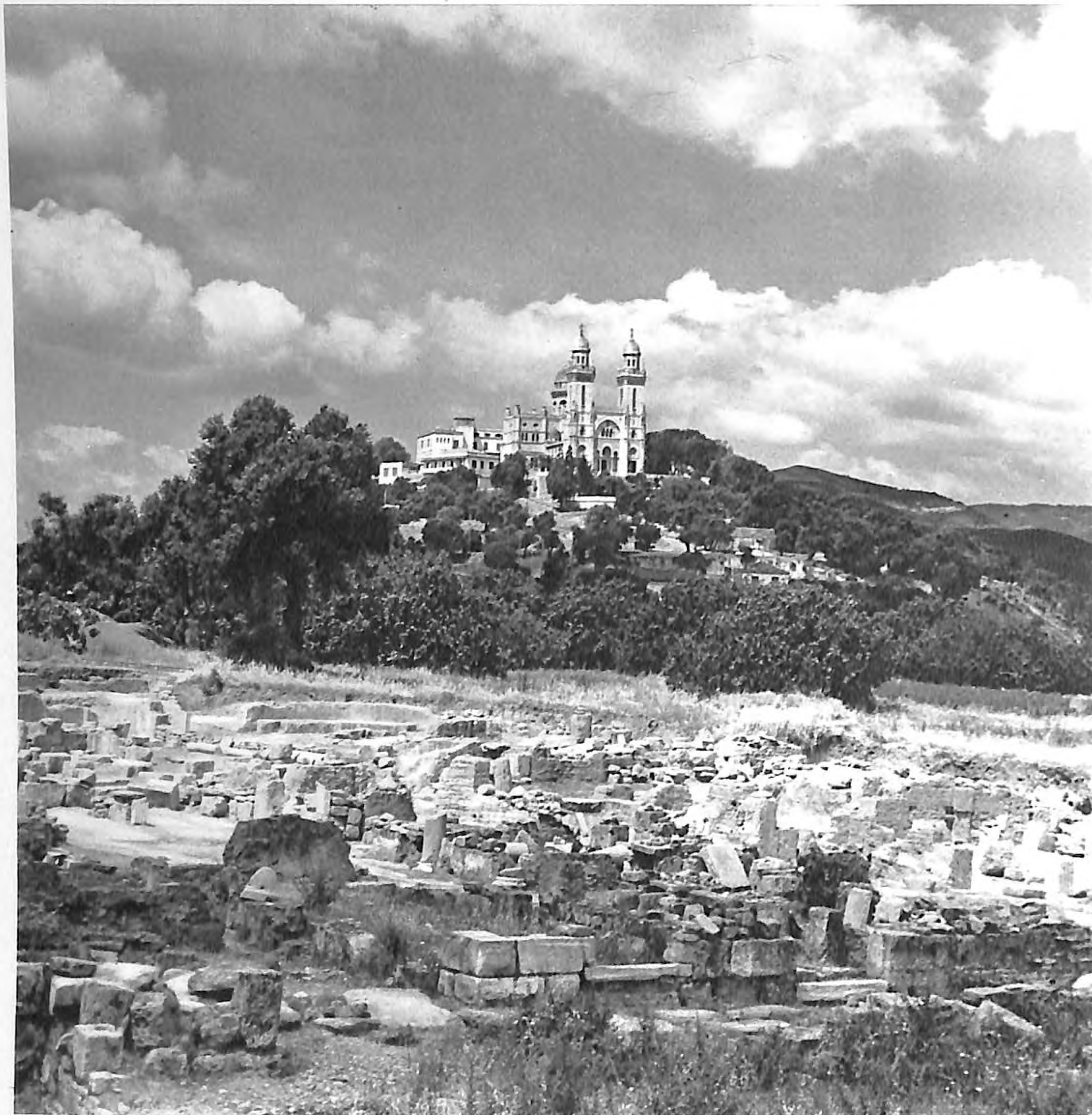
4. *Wandali... in comitatu Alanis gente, (Addimenta ad Prosp. Haun.*, a. 406, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 299) ; *Vuandali et Halani*, (PROSPER, *Chron.*, 1230, *id.*, p. 465) ; *Vandali et Alani*, (CASSIODORE, *Chron.*, 1177, *id.*, t. XI, p. 154) ; *gentes Alanorum, Sueuorum et Wandalorum*, (ISIDORE, *Hist. Wand.*, 71, *id.*, p. 295 ; OROSE, *Adu. paganos*, VII, 38, 3 et VII, 40, 3, dans *C.S.E.L.*, t. V., pp. 543 et 549) ; *a barbaris nationibus Wandalis, Suebis, Alanis* (*Narr. de imper. domus Valent. et Theodos.*, dans *M.G.H. a.a.*, t. IX, p. 631) ; Βανδίλοι, Συήβοις καὶ Ἀλανοῖς (ZOSIME, VI, 3, 1, éd. L. Mendelssohn, p. 284) ; Οὐάνδαλοί τε καὶ Σούηβοι καὶ Ἀλανοὶ, (SOZOMÈNE, IX, 12, 3, éd. R. Hussey, t. II, p. 908). Cf. également PROCOPE, *B.V.*, I, 3, 1, éd. J.Haury, t. I, p. 317 ; THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5931, éd. de Boor, t. I, p. 94. L'énumération plus large de S. JÉRÔME, *Epist.*, CXXIII, 15, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92, n'est pas à prendre à la lettre. En ce qui concerne les Vandales les événements ultérieurs montrent qu'il s'agissait à la fois des Hasdings et des Silings.

5. *Vandali Silingi in Baetica par Valliam regem omnes extincti*, HYDACE, *Chron.*, 67, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 19.

6. HYDACE, *Chron.*, 68, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 19.

7. *A.E.*, 1951, no 267 = Appendice II, no 70. Ce texte peut être en effet daté de l'année 474. La mention *ann. XXXV* doit se lire *ann(o)* et non *ann(is)*. Elle exprime non pas l'âge de la défunte, mais la date en fonction de l'ère de Carthage. Cf. *infra*, p. 244, n. 8.





moment où ils allaient conquérir leur ultime patrie, il subsistait en eux, à des doses qu'il est malheureusement impossible de préciser, les traces du mélange complexe de peuples et de tribus qui s'était constitué un tiers de siècle plus tôt aux frontières de l'Empire.

Ce mélange, on voudrait pouvoir en déceler les origines et les transformations. Mais une fois encore, il faut nous résigner à de fragiles hypothèses. D'après Jordanes, les Hasdings, installés en Pannonie à la fin du règne de Constantin, y seraient demeurés environ soixante ans selon certains manuscrits, quarante ans selon d'autres, c'est-à-dire jusque vers 395 ou 375 environ [1]. Mais, comme on l'a vu, ce texte soulève des difficultés à peu près insurmontables [2]. Dans une lettre écrite au cours de l'été 396, S. Jérôme mentionne les Vandales parmi les Barbares qui depuis vingt ans et plus désolent les provinces danubiennes [3]. Mais l'indication est en soi peu précise. Elle ne prouve pas en tous cas que les Hasdings aient commencé dès les environs de 375 la migration qui devait les conduire au Rhin. A vrai dire, la seule donnée chronologique certaine résulte d'une allusion de Claudien, qui nous montre les Vandales en Rétie, dès 401, et avant avril 402 au plus tard [4]. C'est donc au moins dès les dernières années du IVe siècle qu'ils avaient quitté leur habitat pannonique.

Les raisons qui déterminèrent leur migration sont mal connues, du moins si l'on s'en tient à la lettre des textes. Pour Procope, c'est l'insuffisance du sol à nourrir ses habitants qui aurait déterminé les Vandales à se mettre à la recherche d'un nouveau pays [5]. Pour Jordanes, c'est, d'une part, l'invitation de Stilichon à gagner la Gaule et, d'autre part, la crainte des Goths [6]. Mais l'accusation portée contre Stilichon est toute gratuite [7] et la « gothomanie » de Jordanes n'est pas sans jeter quelque discrédit sur son interprétation, d'autant que la pression des Goths s'exerçait non point en direction de l'ouest, mais en direction du sud. C'est, je crois, par un passage de S. Ambroise, l'un des rares hommes de cette époque, sinon le seul, qui aient noté

1. JORDANES, *Getica*, XXII/115, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, pp. 87-88.

2. Cf. *supra*, p. 34, n. 6.

3. S. JÉRÔME, *Epist.*, LX, 16, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LIV, p. 570. Sur cette lettre, cf. *supra*, p. 34, n. 6.

4. CLAUDIEN, *De bello getico*, 414-415, dans *M.G.H.a.a.*, t. X, p. 274 : *Adcurrit uicina manus, quam Raetia nuper Vandalicis auctam spoliis defensa probauit.* La leçon de certains manuscrits *Vindelicis* paraît peu vraisemblable, en dépit de l'appui — moral — que lui apporte S. REINACH, *Les loups de Milan*, dans *Rev. Arch.*, t. XXIII, 1914, p. 243, (reproduit dans *Cultes, Mythes, Religions*, t. V., Paris, 1923, pp. 273-285), qui veut voir là une allusion à l'invasion de Radagaise. Sur la date du poème, P. FARGUES, *Claudien, Etudes sur sa poésie et son temps*, Paris, 1933, p. 28, n. 3, et p. 108. Sur l'anecdote des loups, P. COURCELLE, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques* (cité *supra*, p. 38, n. 1), pp. 20-21 et 215-216. Une première invasion gothique semble avoir eu lieu sous la conduite de Radagaise en direction de l'Italie, en 400 ou 401 (PROSPER, *Chron.*, 1217-1218, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 464 ; CASSIODORE, *Chron.*, 1168-1169, *id.*, t. XI, p. 154). Sur la date, S. REINACH, *loc. cit.*, pp. 240-241. Rien ne prouve, comme le prétend F. LOT, *Les destinées de l'Empire en Occident*, 2e éd., Paris, 1940-41, p. 28, que Radagaise ait commandé à la fois à des Goths, à des Vandales et à des Alains ; pas davantage, *id.*, p. 28 et E. STEIN, *Geschichte des spätrömischen Reiches*, t. I., Vienne, 1928, p. 378, que les Vandales lui aient fourni des auxiliaires. S'il figure des Alains à la bataille de Pollenza, CLAUDIEN, *De bello getico*, 582-584, dans *M.G.H.a.a.*, t. X, p. 280, il ne s'ensuit pas que ceux-ci aient été recrutés récemment, d'autant que, d'après le même auteur, *De quarto cons. Honorii*, 487, *id.*, p. 168, l'armée de ce prince en comportait déjà en 398. En résumé, un seul fait me paraît assuré : les Vandales — et sans doute les Alains avec eux — furent écartés de la Rétie en 401, par les forces locales romaines. C'est peut être à eux que Claudien fait allusion dans *De bello getico*, 363-365, *id.*, p. 273.

5. PROCOPE, *B.V.*, I, 3, 1 ; I, 22, 3 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 317 et 404-405. Toutefois, un certain nombre d'entre eux se refusèrent à suivre le roi Godagisel et demeurèrent dans les maisons paternelles. Lorsque Geiseric se fut installé en Afrique, les Vandales demeurés dans la plaine pannonique lui auraient envoyé une ambassade, afin de s'assurer que lui et son peuple avaient bien abandonné sans esprit de retour une terre maintenant suffisante pour ceux qui y demeuraient (cf. *infra*, pp. 235 et ss). Nous ignorons naturellement suivant quelles proportions se fit la rupture du peuple Hasding. Le fait rapporté par Procope se trouve vérifié, si l'on date du début du ve siècle la tombe vandale de Berekhát (Hongrie). Cf. M. PARDUCZ, *A nagy Magyar Alföld rómaikori leletei* (avec résumé en allemand), dans *Dolgozalok*, t. VII, 1931, p. 174. Cependant, certains historiens ont pensé qu'il s'agissait ici des Silings, ce qui n'est pas impossible. Sur la question, L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., pp. 13-14 (= pp. 20-21).

6. JORDANES, *Getica*, XXII/115, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 88 et XXXI/161, *id.*, p. 100.

7. Il ne peut être question de reprendre en quelques lignes le « procès » de Stilichon. Rappelons cependant que celui-ci était d'origine vandale, OROSE, *Adu paganos*, VII, 38, dans *C.S.E.L.*, t. V, pp. 542-543. On peut penser, d'après une allusion de CLAUDIEN, *De cons. Stil.*, I, 35-38, dans *M.G.H.a.a.*, t. X, p. 190, que son père appartenait à l'*ala octaua Vandilorum*, que mentionne la *Notitia Dignitatum, Or.*, XXVIII, 25, éd. O. Seeck, p. 59. Ce n'est toutefois pas certain. Sa mère semble avoir été romaine. S. Jérôme l'appelle, en effet, *semibarbarus*, *Epist.*, CXXIII, 16, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 93. En dépit de ses origines, rien ne prouve qu'il ait conservé le moindre rapport avec ses compatriotes vandales. Cf. P. FARGUES, *Claudien, Etudes sur sa poésie et son temps*, Paris, 1933, pp. 94 et ss. Mais il faut toujours à l'opinion publique un responsable des malheurs de l'Etat. Comme plus tard Boniface et Aetius, Stilichon joua le rôle nécessaire du traître. La légende se développe dès le lendemain de sa mort (22 août 408). Cf. S. JÉRÔME, *Epist.*, CXXIII, 16, 2 (409), dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 93 ; OROSE, *Adu paganos*, VII, 38, 1 et ss., et VII, 40, 3, *id.*, t. V, pp. 543 et 549 ; RUTILIUS NAMATIANUS, *De suo reditu*, II, 41-42, etc... Jordanes ne fait donc que reprendre à son compte un lieu commun sans valeur historique.

l'importance de l'invasion hunnique, que nous pouvons serrer les choses d'un peu plus près [1]. Parlant des combats annonciateurs, selon lui, de la fin du monde, il ajoute : *Hunni in Alanos. Alani in Gothos, Gothi in Taiphalos et Sarmatas insurrexerunt. Nos quoque in Illyrico exules patriæ Gothorum exsilia fecerunt, et nondum est finis.* Or, nous connaissons approximativement la date à laquelle furent écrites ces lignes : vers 378, mais S. Ambroise ne les corrigea pas lorsque, vers 390, il les inséra dans son *Expositio euangeli secundum Lucam* [2], et il est permis d'inférer du *nondum est finis* qu'elles rendaient encore compte de la situation existante à cette époque. Il apparaît, d'autre part, au récit d'Ammien [3], que les Goths, menacés par les Huns, se glissèrent le long de la mer Noire, c'est-à-dire entre ses rives et les *Taifali*, qui occupaient les terres situées à l'ouest du Pruth. [4] C'est en direction de l'ouest que ceux-ci d'abord, puis les *Sarmatæ* de Moldavie, se trouvèrent poussés et, si l'on accepte cette déduction, on en conclura du même coup que c'est la pression des *Taifali* et des *Sarmatæ* qui a conduit les Vandales à abandonner les plaines de la Tisza et que, vers 390, cette pression ne s'était pas encore affirmée avec assez de force pour que le territoire dont ils disposaient parût insuffisant à une partie des Vandales comme nous l'apprend Procope.

Deux ans plus tard, en 392, des Barbares menaçaient la Pannonie. L'histoire n'a pas conservé leur nom mais, pour ma part, je croirais volontiers que nous saisissons là les premières manifestations de la grande migration en marche vers les Gaules [5].

Venons-en à l'itinéraire par lequel ils ont gagné les frontières rétiques [6]. Aucun texte ne nous en informe, mais la carte parle d'elle-même. On ne voit guère quelle route ils eussent pu suivre en dehors de la vallée du Danube, jusque dans la région de *Regina castra* (Ratisbonne), d'où, rejetés de Rétie, comme on l'a vu plus haut, ils gagnèrent soit la vallée du Neckar, soit plutôt la vallée du Main en empruntant celle de la Regnitz. C'est là qu'ils devaient opérer leur jonction avec une partie des Silings [7].

Au moment où les Hasdings retrouvaient leurs anciens voisins de Silésie, ils ne formaient plus à coup sûr un groupe homogène. Il n'est même pas probable qu'ils l'aient formé dès le départ, si, comme je le crois, ce sont les *Sarmatæ* dont on a parlé plus haut, qui ont été à l'origine de leur migration. On admet généralement sans examen que les Alains qui accompagnèrent les Vandales sont les Alains de Russie dont les Huns avaient détruit l'empire, ou, tout au moins, un rameau d'entre eux échappé au désastre [8]. Mais aucun texte n'apporte à ce postulat le moindre appui [9]. Les tribus sarmatiques n'avaient point attendu la poussée hunnique pour déborder la steppe russe. Dès le milieu du Iᵉʳ siècle après J.C., les Iazyges s'étaient installés entre le Danube et la Tisza [10] et, parmi celles qui s'étaient établies sur le cours inférieur du fleuve, certaines avaient

1. S. AMBROISE, *Expos. in Luc.*, X, 10, dans *C.S.E.L.*, t. XXXII⁴, p. 458.
2. J.-R. PALANQUE, *Saint Ambroise et l'Empire romain*, Paris, 1933, pp. 529-536, dont j'adopte les conclusions.
3. AMMIEN MARCELLIN, XXXI, 3, 7, éd. V. Gardthausen, t. II, p. 239.
4. Cf. *supra*, pp. 21, n. 2, § 1 et 25, n. 4, où l'on trouvera indiqués la bibliographie et les textes.
5. J.-R. PALANQUE, *Saint Ambroise et l'Empire romain*, Paris, 1933, pp. 265 et ss. Sur cette invasion, cf. S. AMBROISE, *De obitu Val.*, 4 et 22 ; *Epist.*, LIX, 3, dans *P.L.*, t. XVI, col. 1359, 1366 et 1182.
6. Je n'ai pu consulter E. SCHWARTZ, *Der Quaden- und Wandalenzug nach Spanien*, dans *Sudeta*, t. III, 1927. Notons que le souvenir du séjour des Vandales en Pannonie s'y maintenait encore au XIIIᵉ siècle, mais déformé par la légende. Cf. *Chron. imp. et pontif. bauaric.*, dans *M.G.H. Script.*, t. XXIV, p. 223 *(Wandaliaque Ungaria dicitur)*.
7. Cf. *supra*, p. 38. L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2ᵉ éd., p. 14 (= p. 21), a pensé qu'ils suivirent le réseau routier romain et empruntèrent, par conséquent, la rive droite du Danube. C'est possible, mais je croirais plus volontiers qu'ils suivirent de préférence la rive gauche, sur laquelle ils n'étaient point exposés aux réactions des postes frontière, quitte naturellement à profiter de toute occasion favorable pour de fructueuses incursions sur le territoire impérial.
8. M. ROSTOVTZEFF, *Iranians and Greeks in South Russia*, Oxford, 1922, pp. 118-119.
9. PROCOPE, *B.V.*, I, 3, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 317, a manifestement mélangé ses « fiches » lorsqu'il fait venir les Vandales du *Palus Maeotis* (Mer d'Azow), et prend les Alains pour un peuple gothique (Γοτθικὸν ἔθνος). De même, JORDANES, *Getica*, XXXI/161, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 100 *(Vandali uel Alani)*. SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, II, 379, *id.*, t. VIII, p. 183, les croit *consanguinei*. Cette confusion s'explique sans doute par le fait, qu'au vᵉ siècle, Vandales et Alains ne forment plus qu'un seul et même peuple, sous un *rex Alanorum et Vandalorum*. On ne saurait attacher d'importance au fait que Paulin de Béziers, dans le poème qu'on lui attribue, *Epigramma*, 94, dans *C.S.E.L.*, t. XVI, p. 507, qualifie les Alains de *Riphaei*, c'est-à-dire de Caucasiens (Cf. KIESSLING, art. Ῥιπαῖα ὄρη, dans *P.W.*, 2ᵉ série, t. I¹, col. 915). Il s'agit, ici d'une formule poétique.
10. M. ROSTOVTZEFF, *Iranians and Greeks*, (cité *supra*, n. 8), p. 116.

gardé précisément le nom d'Alains : les *Roxalani (Rukhs Alani)*, c'est-à-dire les Alains brillants [1]. Ils occupaient la partie orientale de la plaine valaque et durent subir les contre-coups de l'avance gothique [2]. Ce sont eux, probablement, qui ont rejeté les Vandales vers l'ouest et les ont suivis.

Qu'on accepte ou non cette hypothèse, il faut convenir que Vandales et Alains ont été liés dès le départ dans leurs migrations. La cohue se grossit sans doute au passage d'autres éléments barbares établis en Pannonie [3]. Mais il ne semble pas possible de décider si les Suèves se joignirent à eux, ou s'ils se mêlèrent aux Silings. Je pencherais volontiers pour l'affirmative, mais il faut reconnaître que ce n'est que sur de très fragiles indices [4]. Toutefois, nous en savons assez pour nous représenter la complexité du groupe d'invasion, non seulement formé d'éléments divers par leur origine ethnique et leur provenance géographique, mais commandé par des chefs différents [5] et dont l'autorité n'était sans doute point absolue [6]. Combien étaient-ils ? Nous l'ignorons. Mais leur nombre devait être considérable, s'il est vrai que les Hasdings seuls perdirent près de 20.000 hommes à la veille du passage du Rhin, et le chiffre n'est peut-être pas sensiblement exagéré [7].

C'est, qu'en effet, en arrivant aux abords du Rhin moyen, les Barbares n'avaient point trouvé la place libre. Les Francs ripuaires occupaient la rive droite du fleuve. Nous ignorons jusqu'où vers le sud et nous ne savons pas si ceux d'entre eux qui s'opposèrent aux nouveaux venus le firent à cause d'un *fœdus* qui les liait à Rome. Mais le fait est qu'ils se heurtèrent aux Hasdings dans une rencontre sanglante où le roi vandale Godagisel trouva la mort. Les Romains avaient obtenu la trahison du roi alain Goar, mais un autre chef alain, Respendial,

1. G. Vernadsky, *Sur l'origine des Alains*, dans *Byzantion*, t. XVI, 1942-43, pp. 81-86 (particulièrement pp. 83-84) ; W. Miller, *Die Sprache der Osseten*, p. 26, dans W. Geiger et E. Kuhn, *Grundriss der iranischen Philologie*, supp. au t. I, Strasbourg, 1903.

2. A l'est de l'*Aluta* (Oltu), selon Jordanes, *Getica*, XII/74, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 75. A vrai dire, la localisation des *Roxalani* soulève quelques difficultés. Cf. A. Alföldi, *Die Roxolanen in der Walachei*, dans *Bericht über den VI. Intern. Kongress für Archäologie*, 1940, pp. 528-538. Sur les *Roxalani*, en général, E. Diehl, art. *Roxolani*, dans *P.W.*, supp., t. VII, col. 1195-1197. Sur les Alains, Tomaschek, art. *Alani*, dans *P.W.*, t. I, col. 1283-1285. Bibliographie dans *The Cambridge Ancient History*, t. XI, pp. 874-876.

3. C'est, du moins, ce que semble indiquer une allusion de S. Jérôme, *Epist.*, CXXIII, 15, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92, qui nous montre les *hostes Pannonii* unis aux autres Barbares contre l'Empire. Il n'est pas impossible que ce soit ce fait qui ait été l'origine des confusions commises par Jordanes. Cf. *supra*, p. 34, n. 6. La présence d'autres Barbares est confirmée par Orose, *Adu. paganos*, VII, 40, 3, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 549, qui nomme les Alains, les Vandales, les Suèves, et ajoute *multæque cum his aliæ*.

4. Les Suèves étaient, on le sait, répartis sur un énorme territoire de l'ancienne Germanie, et ne constituaient pas précisément un peuple (Tacite, *Germ.*, XXXVIII, éd. J. Perret, p. 93). Les Suèves qui participèrent à l'invasion des Gaules peuvent être soit les Suèves proprement dits, ceux de la vallée moyenne de l'Elbe, soit les Quades, installés dans les régions de la Morava et de la Basse-Autriche. La première solution a pour elle un passage de Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 2, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 60 : *Suebi, id est Alamanni, Galliliam adpraehendunt.* Mais l'affirmation est en soi peu acceptable. On peut faire valoir en faveur de la seconde le fait que S. Jérôme, *Epist.*, CXXIII, 15, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92, nomme, parmi les Barbares qui, d'après lui, envahirent les Gaules, les Quades et ne souffle mot des Suèves. Mais on a déjà noté le caractère suspect des énumérations de cet auteur. Plus intéressant est le fait que Vandales et Quades ont été souvent mêlés dans des aventures communes, Hist. Aug., *Vita M. Antonini*, XXII, 1, éd. E. Hohl, t. I, p. 66 ; *id.*, *Vita Aureliani*, XXXIII, 4, *id.*, t. II, p. 174 ; Eutrope, *Breu.*, VIII, 13, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. II, p. 144. Egalement, pour les rapports que révèle l'archéologie, E. Beninger, *Quadische und wandalische Kulturbeziehungen*, cité p. 2, n. 21, § III ; E. Beninger et H. Freising, *Die germanischen Bodenfunde in Mähren*, Reichenberg, 1933, particulièrement pp. 177 et ss. La confusion entre Suèves et Quades est constante, au moins dès Tacite, (Cf. par exemple, *Ann.*, II, 63 et XXII, 29, éd. H. Gœlzer, t. I, p. 102 et II, p. 326). Sur les Quades, R. Much, art. *Quaden*, dans *R.L.*, t. III, pp. 431-432; E. Beninger, dans H. Reinerth, *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, t. II (cité *supra*, p. 11, n. 2, § 1), pp. 669-743. Sur les Suèves, en général, R. Much, art. *Sueben*, dans *R.L.*, t. IV, pp. 297-298 ; M. Schönfeld, art. *Suevi*, dans *P.W.*, 2e série, t. VII[1], col. 564-579 ; G. Schütte, *Our forefathers*, t. II, Cambridge, 1933, pp. 92-129 ; W. Matthes, dans H. Reinerth, *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, t. I, pp. 309-400 ; L. Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme, die Westgermanen*, t. I, Munich, 1938, pp. 128 et ss.

5. Nous connaissons le nom du roi Hasding, Godagisel (Cf. Appendice III, n° 5), et celui des rois alains. Respendial et Goar, par Renatus Profuturus Frigeridus, cité par Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 9, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 75. Les manuscrits les meilleurs donnent Respendial comme *rex Alamannorum*. Il faut à coup sûr corriger *Alanorum*, le nom étant incontestablement alain, comme le prouve une inscription grecque d'Olbia. B. Latyschev, *Inscript. antiquæ oræ sept. Ponti Eux.*, n° 68, t. I, p. 104 (Ῥησπενδίαλος). Sur Goar, cf. *infra*, p. 47, n. 3. Bien que nous n'ayons aucune mention d'un roi siling, il est permis d'en supposer l'existence, puisque, selon toute vraisemblance, les Silings conservaient encore un roi particulier en 416 (cf. *infra* p. 54, n. 4).

6. La preuve en est que Godagisel n'avait été suivi que par des volontaires. Cf. *supra*, p. 39, n. 5.

7. Renatus Profuturus Frigeridus, cité par Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 9, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 75. Orose *Adu. paganos*, VII, 38, 3, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 513, confirme *gentes alias copiis uiribusque intolerabiles*. Cependant, Salvien, *De gub. Dei*, VII, vii/27, dans *M.G.H.a.a.*, t. I, p. 89, tient les Vandales pour l'un des peuples barbares les plus faibles au moment de leur entrée en Espagne.

déjà parvenu au Rhin, revint sur ses pas et écrasa les forces franques [1]. Dès lors, la Gaule était ouverte [2].

Pendant près de trois années, de janvier 407 à octobre 409, les Barbares demeurèrent en Gaule. Du point de vue qui nous occupe ici, il convient de souligner que leur condition y va être tout à fait nouvelle. Leur masse composite s'était sans cesse modifiée depuis que les éléments originels avaient quitté la plaine hongroise. Certains abandons, peut-être, s'étaient produits en cours de route, mais d'autres Barbares venaient, de gré ou de force, s'agglomérer aux tribus errantes. Jusqu'au Rhin, elles étaient demeurées en contact avec le monde germanique, mêlées à sa vie multiple et trouble. Désormais, le groupe d'invasion a son existence personnelle ; il ne peut plus s'enrichir de forces neuves.

C'est donc un problème essentiel que d'examiner comment les Barbares, unis au passage du Rhin, ont *subi* la Gaule et d'abord par quel ou quels itinéraires ils ont atteint l'Espagne. Si l'on en croit L. Schmidt [3], tout s'est passé bien simplement. De Mayence, ils ont gagné Reims, puis Tournai, Amiens, Tours, Bordeaux, Pampelune. A peine se sont-ils permis une petite excursion en direction de Toulouse et du Bas-Rhône. Puis ils ont marché bien droit, en armée organisée qu'ils étaient, en « régiment-né », pour parler comme H. Delbrück. Un léger effort, et l'on parviendrait volontiers à se représenter les envahisseurs des Gaules comme une compagnie défilant *Unter den Linden*. Je doute fort qu'il en ait été ainsi. Mais, pour tenter une timide synthèse, il faut s'attarder à une documentation désolante.

D'abord, les textes. Le premier est un passage de Salvien [4], par lequel nous savons que la *Germania I* a été la première province touchée par l'invasion. Indication relativement précise étant donné la modeste extension de la province, allongée en bordure du Rhin, de l'amont de Strasbourg à l'aval de Coblence. Mais nous ne sommes guère avancés en apprenant que les Barbares ont ensuite gagné la *regio Belgarum*. Les deux Belgiques s'étendaient des Vosges à la Manche et il n'était guère possible d'en éviter le territoire. Pour atteindre les Aquitaines, les envahisseurs ont nécessairement traversé les Lyonnaises que Salvien ne nomme pas. Il ne faut donc pas le prendre au mot quand il nous indique que c'est après leur occupation seulement qu'ils se sont répandus dans la Gaule tout entière. Si l'on met à part l'indication précieuse qu'il nous apporte sur la zone d'invasion, le témoignage de Salvien ne fournit à nos connaissances qu'une contribution des plus modestes.

Beaucoup plus intéressante est une lettre que S. Jérôme [5] adresse en 409 à l'une de ses

1. Les quelques renseignements que nous possédons proviennent d'un passage de Renatus Profuturus Frigeridus, cité par GRÉGOIRE DE TOURS, *H.F.*, II, 9, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 75. Le fait que la rencontre ait eu lieu sur la rive droite du Rhin est confirmé par OROSE, *Adu paganos*, VII, 40, 3, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 550 : *Francos proterunt, Rhenum transeunt.* Je ne vois point à quoi fait allusion SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, II, 379, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 183, quand il attribue le pillage de la Gaule par les Vandales à la trahison des Alains.

2. Il n'est pas ici dans mon sujet d'examiner pourquoi les Barbares passèrent en Gaule, en d'autres termes, de revenir une fois de plus sur le cas Stilichon. L'attrait de provinces riches est certainement une raison suffisante pour expliquer leur entreprise. L'invasion des Gaules est, en tous cas, un fait qui subsiste, quels que soient les motifs par lesquels on prétend en rendre compte. Je ne crois pas devoir, non plus, aborder le problème très complexe de la défense du Rhin à la veille de l'invasion. Cf. H. NESSELHAUF, *Die spätrömische Verwaltung der gallisch-germanischen Länder*, dans *Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften, Phil. hist. Klasse*, t. II, 1938, pp. 65-66 ; E. STEIN, *Die Organisation der weströmischen Grenzverteidigung im V. Jahrhundert und das Burgunderreich am Rhein*, dans XVIII *Bericht der römisch-germanische Kommission*, 1928 ; S. MAZZARINO, *Stilicone, la crisi imperiale dopo Teodosio*, dans *Studi pubblicati dal Istituto italiano per la storia antica*, t. III, 1942, pp. 129-130. Aucun texte ne nous montre en tous cas de résistance des forces dites romaines à proximité de la frontière.

3. L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., pp. 17-18 (= p. 25). On ne peut guère faire valoir en faveur de cette thèse qu'OROSE, *Adu. paganos*, VII, 40, 3, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 550 : *directo impetu Pyrenæum usque perueniunt*, que reproduit ISIDORE, *Hist. Wand.*, 71, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 295.

4. SALVIEN, *De gub. Dei*, VII, XII/50, dans *M.G.H. a.a.*, t. I, p. 92 : *Ac primum a solo patrio effusa est in Germaniam primam.; post cuius primum exitium arsit regio Belgarum, deinde opes Aquitanorum luxuriantium et post haec corpus omnium Galliarum, sed paulatim id ipsum tamen...*

5. S. JÉRÔME, *Epist.*, CXXIII, 15, 3, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92 : *Moguntiacus, nobilis quondam ciuitas, capta atque subuersa est, et in ecclesia multa hominum milia trucidata, Vangiones longa obsidione finiti, Remorum urbs præpotens, Ambiani, Atrabatæ extremique hominum Morini, Tornacus, Nemetæ, Argentoratus translatæ in Germaniam, Aquitaniæ Nouemque populorum, Lugdunensis et Narbonensis prouinciæ praeter paucas urbes cuncta populata sunt...* Sur l'interprétation de ce texte, cf. *infra*, p. 62, n. 2. Sur la date, F. CAVALLERA, *S. Jérôme, sa vie et son œuvre*, t. II[1], p. 52. La *series episcoporum*, d'Arras, dans *M.G.H. Script.* t. XIII, p. 750, note qu'Arras demeura longtemps sans évêque après le passage des Vandales.

correspondantes, la veuve Ageruchia, et dans laquelle il lui dépeint les malheurs des temps : Mayence saccagée, Worms prise, Reims, Amiens, Arras, Thérouanne, Tournai, Spire, Strasbourg, désormais en Germanie ; l'Aquitaine, la Novempopulanie, la Lyonnaise et la Narbonnaise dévastées — à quelques villes près. Presque seule, Toulouse a échappé jusqu'alors au désastre, grâce à son évêque, S. Exupère. Mais la question se pose de savoir dans quelle mesure il est permis de se fier à ce texte. Pour F. Vercauteren, qui résume bien tous les arguments qu'on peut faire valoir contre lui, il n'a qu' « une valeur relative », les noms des cités sont mentionnés « pêle-mêle », le ton est « déclamatoire », les réminiscences abondent, l'auteur cherche à faire étalage de connaissances « géo- et ethnographiques », il écrit dans un « but d'édification » et surtout il voit les choses de Palestine [1].

Il est bien certain que l'intention de S. Jérôme n'a pas été de nous raconter l'invasion des Gaules, mais de démontrer à Ageruchia que ce n'était vraiment pas le moment de se remarier. Il n'avait donc pas de raison, bien au contraire, de se refuser au plaisir de l'éloquence qu'il goûtait volontiers. Mais, contrairement à F. Vercauteren, le fait que S. Jérôme ait écrit cette lettre de Bethléem me paraît plaider en faveur de son crédit. On ne s'y souciait, selon toute vraisemblance, qu'assez médiocrement de ce qui se passait dans le nord de la Gaule. Si S. Jérôme a pu faire état d'événements aussi précis que ceux qu'il rapporte, ce ne peut être que parce qu'il en avait été directement informé. Sans doute alléguera-t-on qu'il a pu « romancer » quelque peu son information et la chose serait en soi possible si — on ne paraît pas l'avoir remarqué — Ageruchia n'était gallo-romaine [2]. Mais eût-il été bien habile de la part de S. Jérôme de tenter de persuader Ageruchia en faisant état d'événements déformés et dont elle pouvait reconnaître la déformation ?

Reste l'accusation portée contre S. Jérôme d'avoir énuméré « pêle-mêle » les neuf cités qu'il mentionne. Elle est toute gratuite. Si l'on suit L. Schmidt et qu'on admette que les Barbares se soient déplacés suivant un itinéraire unique, il faut évidemment bouleverser l'ordre de S. Jérôme. Mais rien n'autorise pareille hypothèse. Si l'on regarde d'un peu près le texte, on s'aperçoit que S. Jérôme mentionne cinq des douze cités de la Belgique seconde en les énumérant du sud-est au nord-ouest et que cette mention s'insère entre celle des quatre cités de la Germanie seconde. Or, cet ordre est parfaitement logique si l'on admet que les Barbares, empruntant le réseau des voies romaines, se sont, dès le passage du Rhin, scindés en deux blocs au moins : l'un se dirigeant de la zone Mayence-Worms vers Reims, sans doute par Trèves ou par Metz, puis se disloquant à nouveau en trois éléments en direction respective, le premier d'Amiens, le second d'Arras et de Thérouanne, le troisième de Tournai, probablement par Bavai ; l'autre, longeant le Rhin en direction générale du sud par Spire et Strasbourg. Comme on le voit, à condition d'accepter la division des envahisseurs en groupes et sous-groupes, on n'a d'autre reproche à adresser à S. Jérôme que d'avoir borné ses précisions à la Germanie seconde et à la Belgique seconde.

On le regrettera d'autant plus que nous ne disposons pas d'autres textes contemporains pour combler le vide. Tout au plus, pouvons-nous supposer le passage des Barbares à Béziers [3],

1. F. Vercauteren, *Etude sur les civitates de la Belgique seconde*, Bruxelles, 1934, p. 368. Du même, *Note sur la ruine des villes de la Gaule*, dans *Mélanges J. Bidez*, t. II, 1934, pp. 955-963.

2. C'est ce qui ressort de cette même lettre 7, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 81. Rapportant le suicide des femmes germaines lors de la victoire de Marius à *Aquæ Sextæ*, S. Jérôme écrit : *quod in patria tua gestum est*. Pour moi, la lettre à Ageruchia est écrite à la suite d'une intervention de sa famille, très attachée à la *monogamia*, auprès de S. Jérôme, et c'est sans doute par cette lettre perdue que S. Jérôme connaissait avec précision les malheurs de la Gaule. Il se peut aussi qu'il ait été informé par des émigrés réfugiés en Palestine. P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques* (cité *supra* p. 38, n. 1), p. 79. S. Jérôme, *Epist.*, CXXX, 4, 4, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 179, fait allusion à un groupe de saintes femmes qui se rendirent des Gaules aux Lieux Saints en passant par l'Afrique, à la suite des invasions, mais la lettre est de 414 (Cf. F. Cavallera, *S. Jérôme, sa vie et son temps*, t. I², p. 54). Elle peut donc s'appliquer à l'invasion des Goths, aussi bien qu'à celle des Vandales. L'*Epist.*, CXXII. (Cf. § 4, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, pp. 69-70) est de 407-408, et c'est incontestablement l'invasion vandale qui a séparé Rusticus de sa femme Artemia. L'origine gauloise du couple s'établit par rapprochement entre *Epist.*, CXXII, 1, 1, *id.*, p. 56, et CXX, 1, *id.*, t. LV, p. 472. Nous savons par ailleurs que S. Jérôme était en rapport avec des Gallo-Romains. Cf. Orose, *Adv. paganos*, VII, 43, 4, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 560.

3. Paulin (de Béziers), *Epigramma*, 18-19, dans *C.S.E.L.*, t. XVI, p. 504, signale les incendies allumés par les Van-

leurs dévastations en Aquitaine [1]. Les textes postérieurs sont plus que suspects. S'il fallait en croire Grégoire de Tours, les Vandales auraient assiégé Bazas, au sud-est de Bordeaux, mais il y a de bonnes raisons d'en douter [2]. La tradition de leur passage à Trèves, à Metz et à Arles, si vraisemblable qu'elle soit, repose principalement ou exclusivement sur un texte particulièrement inquiétant du Pseudo-Frédégaire [3]. Cependant, Zosime confirme leur venue à proximité du Pas-de-Calais [4]. En d'autres termes, les textes ne nous disent presque rien des itinéraires suivis par les envahisseurs de 406 au-delà des provinces de Germanie et de Belgique.

Les textes, cela appelle toutefois une restriction. Il est, en effet, une catégorie de documents, dont je n'ai rien dit jusqu'ici, et qui demande à être examinée d'ensemble, à savoir les documents hagiographiques. Ceux-ci présentent un intérêt particulier du point de vue qui est le nôtre, puisque inspirés généralement par des préoccupations « locales ». Malheureusement, les hagiographes, et plus spécialement ceux de l'époque mérovingienne peut-être, n'ont guère eu le souci de l'exactitude. Ils ont manifestement défiguré les sources qu'ils utilisaient et bouleversé l'ordre chronologique des événements dont ils encadraient leurs récits, ceux-ci d'ailleurs mêlés d'une bonne part de légende. Pour autant que de rapides sondages permettent de généraliser, il semble que la tradition hagiographique ait réduit l'histoire des invasions barbares en Gaule à trois épisodes essentiels : les invasions alamanniques du IIIe siècle, l'invasion de 406-409 et l'invasion hunnique de 451. C'est ainsi que le roi Chrocus, qui paraît avoir historiquement existé, mais au temps de Constantin, devient dans les vies des saints, le roi des Vandales et des Alains [5]. Il est bien probable que, dans la littérature hagiographique, les événements de 406-409 ont laissé leur trace et, qu'effectivement, tel ou tel clerc a souffert le martyre du fait des envahisseurs, mais il demeure à peu près impossible de déterminer avec certitude lesquels [6].

Si suspects que soient les textes hagiographiques, il ne convient peut-être pas de les traiter avec autant de mépris qu'on a souvent fait. Tous ne sont pas également négligeables dans leur médiocrité. Il ne faut sans doute pas faire grand crédit à ceux qui se rattachent à la légende de Chrocus et qui nous font connaître le passage des Vandales, auxquels s'ajoutent parfois les Alains ou les Suèves, à Langres, Autun, Besançon et Angoulême [7]. Cependant, aucune

dales et les rapines des Alains. L'identification entre l'auteur du poème et l'évêque de Béziers homonyme mentionné par HYDACE, *Chron.*, 73, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 20, n'est qu'une conjecture vraisemblable.

1. *Carmen de prouidentia diuina*, 34, dans *P.L.*, t. LI, col. 618.

2. GRÉGOIRE DE TOURS, *In gloria martyrum*, I, 12, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 496. Le siège est mené par le roi des Huns *(sic)* Gausericus, qui ne peut être que Geiseric. Mais les conjonctures chronologiques sont alors inacceptables. De plus, Grégoire semble avoir ici arrangé à sa façon un épisode de l'invasion gothique que nous rapporte un témoin oculaire, PAULIN DE PELLA, *Eucharisticos*, 328 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. XVI, pp. 304 et ss.

3. PSEUDO-FRÉDÉGAIRE, II, 60, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. II, p. 84. En ce qui concerne Trèves, notons qu'elle fut, au témoignage de Salvien, détruite à quatre reprises, *De gub. Dei*, VI, VIII/39, XIII/72 et ss., XV/82 et 89, dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], respectivement, pp. 74, 79, 80, 81. Ces quatre destructions — dont la dernière est toute récente à l'époque où écrit Salvien — semblent postérieures au poème d'AUSONE, XIX, 28-34, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[2], p. 99, qui nous montre la ville en pleine prospérité. Il n'est pas impossible que l'une d'elles soit le fait des envahisseurs de 406. Sur la prise de Metz, également *Vita Trudonis*, 9, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. VI, p. 282. Le passage des Barbares à Arles n'est attesté nulle part ailleurs et la mention de cette ville paraît se rattacher à la légende de Chrocus. Cf. *infra*, n. 5.

4. ZOSIME, VI, 3, 1, éd. L. Mendelssohn, p. 284, note que l'invasion avait semé la terreur jusqu'en Bretagne.

5. Sur la légende de Chrocus, A. COVILLE, *Crocus, roi des Alamans*, dans les *Mélanges littéraires publiés par la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand*, Paris-Clermont-Ferrand, 1910, pp. 15-35. Il semble que toute la tradition hagiographique repose sur le témoignage du PSEUDO-FRÉDÉGAIRE, II, 60, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. II, p. 84, qui fait de Chrocus un roi des Vandales, témoignage que l'on a préféré à celui de GRÉGOIRE DE TOURS, *H.F.*, I, 32, *id.*, t. I, p. 49. Cf. également STEIN, art. *Crocus*, dans *P.W.*, t. IV[1], col. 1725. Un roi des Alamans, Crocus ou Erocus, est mentionné par *Epit. de Caes.*, 41, 3, éd. F. Pichlmayr, p. 166, sous le règne de Constantin. Aucun roi vandale de ce nom ne paraît avoir figuré dans l'invasion de 406. Il convient de noter que les traditions tchèques (COSMAS DE PRAGUE, *Chron. Boem.*, I, 3, dans *M.G.H. Script*, t. IX, p. 34), et surtout polonaises (*Chron. polono-siles.*, *id.*, t. XIX, p. 556 ; *Annales polon.*, II, 1234 et III/IV, 1208, *id.*, pp. 630 et 631) mentionnent un roi légendaire, Chrocus ou Cracus, dont la fille s'appelle Vanda, et à la légende duquel apparaissent mêlés de confus souvenirs des Vandales. Cf. H. JAENICHEN, *Die Wandalen in der Heldensage*, dans *Altschlesien*, t. VII, 1938, pp. 259-260. On peut se demander si ce nom même de Chrocus, ou Erocus, ne serait pas en réalité un nom générique désignant le chef de guerre, ce qui expliquerait la fréquence et la diversité de son usage.

6. L. CRISTIANI, *Liste chronologique des saints de France des origines à l'avènement des Carolingiens*, dans la *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, t. XXXI, 1945, pp. 5-96, ne fournit aucune référence à la liste qu'il établit. J'en ai vainement recherché les bases.

7. (1) Langres. — WARNAHARIUS, *Acta Desiderii*, 1 et ss., dans *A.A.S.S.*, (3e éd.) mai, t. V, pp. 246 et ss. (VIIe s.). Le martyre de S. Didier est pareillement attribué aux Vandales et daté de 407 par *Series episcoporum Lingonensium* dans *M.G.H. Script.*, t. XIII, p. 379. Les fastes des évêques de Langres ne paraissent pas s'opposer à ce que l'épiscopat de S. Didier

de ces mentions n'est en soi inadmissible et rien n'est plus plausible que le passage des Barbares à Langres et leur avance en direction générale de la Saône et du Rhône [1]. D'autres textes, la plupart de peu de qualité, mais indépendants de la légende de Chrocus et indépendants les uns des autres, mentionnent les méfaits des envahisseurs à Metz, Reims, Laon, Arcis-sur-Aube, Meung à l'ouest d'Orléans, Clermont-Ferrand et Uzès (?) [2]. La tradition de leurs incursions se retrouve en Gascogne [3] et, des textes hagiographiques, passera sans doute aux Chansons de Geste [4].

Si l'on reporte sur une carte les quelques indications que nous venons de grouper, en écar-

soit prolongé jusqu'au début du v<sup>e</sup> siècle, quoique celui-ci fût déjà évêque en 346. Cf. L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2e éd., t. II, p. 185. Mais le nom est fréquent et a pu donner lieu à confusion. Dans la *Passio S. Valerii*, 4, dans *A.A.S.S.*, (3e éd.), oct., t. IX, p. 532 (tardive). Valerius est l'archidiacre de S. Didier. La *Passio* utilise la *Vita Desiderii* en y mêlant des précisions regrettables — telle celle que les Vandales passèrent d'Afrique en Gaule, par exemple.

(2) Autun. — *Acta SS. Florentini, Hilarii et Aphrodisii*, I et ss., dans *A.A.S.S.* (3e éd.) sept., t. VII, p. 392 et ss. (tardifs).

(3) Besançon. — *Acta, S. Antidii*, 9, dans *A.A.S.S.*, (3e éd.), juin, t. VII, p. 40 (xie s.). Cf. P. FOURNIER, art. *Antidius*, I, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. III, col. 544-545. Cette vie, en grande partie légendaire, semble être à l'origine des informations de SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Chron.*, a. 411, dans *P.L.*, t. CLX, p. 74.

(4) Angoulême. — *Vita S. Ausonii*, 10-11, dans *A.A.S.S.*, (3e éd.), mai, t. V, p. 137 (xviie s. semble-t-il ; sans fondement).

Ces textes reposent sur une chronologie entièrement fantaisiste. Sur ces différents textes hagiographiques, cf. A. COVILLE, *Crocus, roi des Alamans* (cité p. 44, n. 5), pp. 19 et ss. Ils se rattachent, soit à GRÉGOIRE DE TOURS, *H.F.*, I, 32, soit au PSEUDO-FRÉDÉDAIRE, II, 60. Il n'est cependant pas impossible qu'il s'y soit mêlé des traditions locales authentiques. Sur les traditions bourguignonnes, cf. M. CHAUME, *Les origines du duché de Bourgogne*, t. II[1], Dijon, 1927, p. 155.

1. R. LATOUCHE, *La vallée du Rhône a-t-elle été une route d'invasion pendant le haut moyen âge ?* dans *Mélanges N. Iorga*, Paris, 1933, pp. 487-497, pense que « le sud n'a pas été touché par la grande invasion de 406 », sous prétexte en particulier que le martyre de l'évêque d'Avignon, Amantius, s'insère dans la légende de Chrocus. A vrai dire, Amantius est une invention pure et simple de Polycarpe de la Rivière. E. DUPRAT, *Les origines de l'Eglise d'Avignon*, Paris, 1909, pp. 48-49 et 136-137.

2. (1) Metz. — *Vita Trudonis*, 9, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. VI, p. 282 (fin du viiie s.), que corrobore PSEUDO-FRÉDÉGAIRE, II, 60, *id.*, t. II, p. 84.

(2) Reims. — *Passio S. Nichasii*, 4, dans *Anal. Boll.*, t. I, 1882, pp. 609-613. Cette tradition est admise par HINCMAR, *Ad episcopos et proceres prouinciæ Rhemensis*, XVII, dans *P.L.*, t. CXXV, col. 970-971. Elle se retrouve chez FLODOARD, *Hist. Remensis eccl.*, I, 6, dans *M.G.H. Script.*, t. XIII, p. 417, et figure également dans le Martyrologe de Bède au XIX des Kal. de janvier, dans *P.L.*, t. XCIV, col. 1133. On s'est pourtant demandé s'il ne fallait point faire de S. Nicaise et de sa sœur S. Eutrope des victimes des Huns. Cf. Ch. CERF., *Saint Nicaise a-t-il été martyrisé en 407 par les Vandales ou en 451 par les Huns ?* Reims, 1873. Il semble que les fastes des évêques de Reims conduisent à placer l'épiscopat de S. Nicaise au début plutôt qu'au milieu du siècle. Cf. L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III, Paris, 1915, p. 81. S. Nicaise figure au martyrologe hiéronymien à la date du 14 décembre. Or, cette date est celle de son martyre et ne saurait convenir s'il fut la victime des Huns, le raid de ceux-ci en Gaule couvrant seulement le printemps et l'été de l'année 450. Cependant, s'il est exact que S. Nicaise ait élevé une église placée sous le vocable de la Vierge (FLODOARD, *Hist. Remensis eccl.* I, 6), ce ne peut guère être qu'après le concile d'Ephèse. Cf. E. MALE, *La fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes*, Paris, s. d. [1950], pp. 226 et ss.

(3) Laon. — *Vita Saldabergæ*, 14, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. V, p. 57 (fin du viie s.). Laon aurait été assiégée par les Vandales, les Alains, les Huns et d'autres peuples germains et scythes.

(4) Arcis-sur-Aube. — *Vita S. Balsemii*, 1 et ss., dans *A.A.S.S.*, (3e éd.), août, t. III, pp. 293-294 (xie s. ?).

(5) Meung. — *Vita S. Lifardi*, 3, dans *A.A.S.S.* (3e éd.), juin, t. I, p. 293 (tardive).

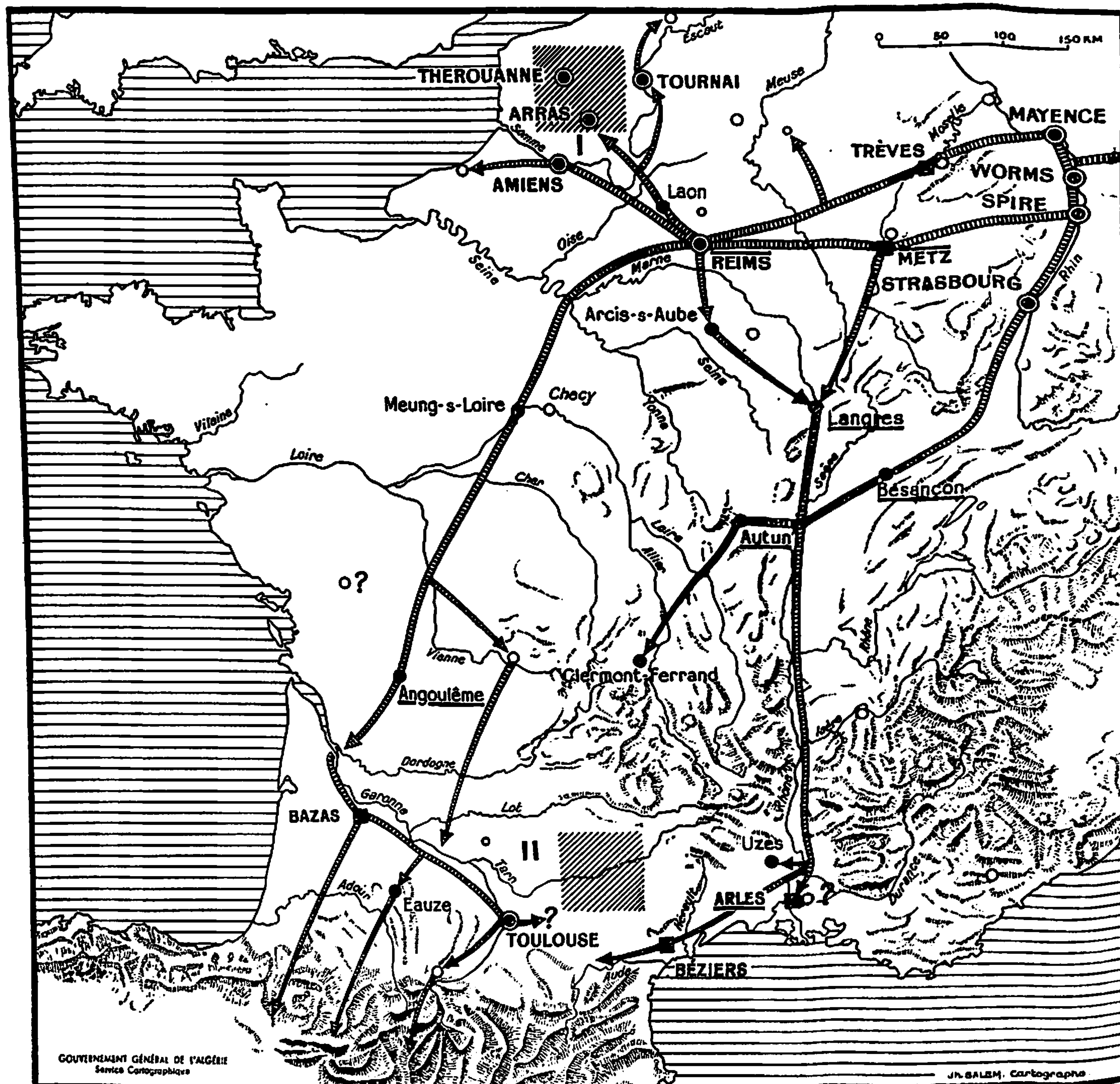
(6) Clermont-Ferrand. — La destruction de Clermont-Ferrand par les Vandales que rapporte la *Vita secunda S. Austremonii*, III, 17, dans *A.A.S.S.*, novembre, t. I, p. 59 (ixe-xe s.), n'est pas impossible, mais ce que nous savons par la *Vita prima* des translations des reliques de S. Austremoine laisse à craindre qu'elle n'ait été inventée par l'auteur de la *Vita secunda*. Cf. F. BAIX, art. *Austremoine*, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. V, col. 793-797.

(7) Uzès. — D'après une interpolation de la *Vita Amandi*, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. V, p. 427. Le texte, qui mentionne en même temps Sarrazins, Vandales et Goths parmi les destructeurs de la ville, est des plus suspects. D'autre part, la correction *Ozidensis* par *Orindinsis* est très conjecturale. S. Silvanus, soi-disant martyrisé à Ahun (Creuse) par les Vandales, est fabriqué de toutes pièces, cf. *A.A.S.S.*, octobre, VII, pp. 822-825.

3. *Vita S. Clari*, 5, dans *A.A.S.S.*, janvier, t. I, pp. 55-56, a conservé leur souvenir (date ?). En ce qui concerne la Novempopulanie, cf. *Vita S. Seueri*, dans *A.A.S.S.*, novembre, t. I, pp. 224 et ss. (x-xie s.), effroyablement légendaire. Une tradition très suspecte voulait que S. Taurin eût transporté le siège épiscopal de Eauze à Auch à la suite de la destruction de la première de ces villes par les Vandales. Elle avait passé dans un hymne du Bréviaire d'Auch (*A.A.S.S.*, septembre, 3e éd., t. II, p. 631). Cf. L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, 2e éd., Paris, 1910, p. 91. Une autre plus acceptable attribuait à S. Orens la délivrance de la ville et, au xviiie siècle encore, on en célébrait le 6 mai l'anniversaire par une procession des reliques du saint. L.-C. DE BRUGELES, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, Toulouse, 1746, t. I, pp. 56-57.

4. Les Wandres sont mentionnés par : (1) *Girart de Rossillon*, éd. P. Mignard, 1858, vers 331-336, 371, 483, 491, respectivement pp. 17, 19, 23 et 24. Ce dernier vers signale leur passage à Lyon, mention qui permettrait de rendre compte du fait que l'évêque de Lyon, Antiochus, dont on ignore les dates exactes, mais dont l'épiscopat est sensiblement contemporain de l'invasion, semble figurer au martyrologe hiéronymien à la date du 13 août., éd. H. Delehaye et H. Quentin, p. 439. Sur ces mentions, R. LOUIS, *Girart, comte de Vienne, dans les chansons de geste*, Auxerre, 1947, t. II, p. 110. Egalement, A. Stimming, *Ueber den provenzalischen Girart von Rossillon*, Halle, 1888, pp. 25-26. (2) *Li romans de Garin le Loherain*, éd. P. Paris, 1833-1835, pp. 1, 12, 22 et 280. L'auteur rappelle qu'ils ont détruit Reims et martyrisé S. Nicaise. Il les fait assiéger Paris et brûler S. Denis, martyriser S. Maurice de Cambrai (?) et les signale à Troyes. (3). *Li Roumans de Berte aus granspiés*, 32, éd. A. Scheler, 1874, p. 2, confond Vandales et Sarrazins. La mention des *Wandres* est d'ailleurs incidente.

INVASION DE 406




Villes citées par S. Jérôme.

Villes citées dans un texte autre que l'épître de S. Jérôme ou les documents hagiographiques.

Villes citées dans les documents hagiographiques.

Trésors monétaires.

Témoignages toponymiques isolés.

Zones où se rencontrent des témoignages toponymiques relatifs aux Suèves (I) ou aux Vandales (II).

Itinéraires hypothétiques dressés d'après les données précédentes.

**N.B.** Les noms soulignés se trouvent dans les documents qui se rattachent à la légende de Chrocus ; les noms surlignés se rencontrent en outre dans des textes hagiographiques.

tant d'elles toute la gangue de détails dans lesquels on les trouve, on est conduit à deux remarques. La première, c'est que la liste ainsi établie ne comporte nulle invraisemblance. La seconde, c'est que le passage des Barbares à Metz, à Reims, à Laon, est parfaitement normal, si l'on interprète le texte de S. Jérôme comme je l'ai fait plus haut. Je ne crois certes point qu'il soit prouvé que les Vandales aient passé par toutes les villes où les hagiographes nous les signalent, mais seulement qu'il est probable que ceux d'entre eux qui se dirigeaient vers la Gaule méridionale se répartissaient bien, comme les textes hagiographiques incitent à le penser, en deux masses essentielles : l'une se dirigeant de Reims vers Langres — où peut-être la rejoignirent ceux des Barbares qui avaient longé le Rhin d'aval en amont, — puis empruntant le sillon Saône-Rhône d'où, sans doute, se détachèrent, tant vers l'est que vers l'ouest, des éléments pillards ; l'autre gagnant les pays de la Loire moyenne, contournant le Massif central, et se dirigeant vers Toulouse où S. Jérôme en signale la présence.

Pour assurer davantage cette construction, on pense tout d'abord aux documents archéologiques. Mais ceux-ci se prêtent très inégalement à notre curiosité. Nul doute que le sol des Gaules ne conserve des tombes des envahisseurs de 406, mais il n'apparaît pas jusqu'ici de moyen de les identifier, et c'est entre les peuples qui occupèrent de façon durable telle ou telle région de leur territoire que les archéologues répartissent habituellement les sépultures barbares [1]. On est tenté d'attribuer aux Alains les bijoux de bronze retrouvés dans diverses stations du Loir-et-Cher [2]. Cependant, le seul argument qu'on puisse faire intervenir pour les dater du v^e^ siècle est la présence attestée par les textes d'une colonie alaine dans la région, car, par leurs caractères ils paraissent appartenir au vii^e^ siècle [3]. Beaucoup plus intéressants sont les trésors monétaires enfouis dans le sol par leurs propriétaires apeurés et que les fouilles ou le hasard ramènent au jour. L'enfouissement ne peut être de beaucoup postérieur aux monnaies les plus récentes. Or, si l'on reporte sur la carte les lieux des trouvailles de trésors, dont les séries s'arrêtent avec les monnaies d'Arcadius (mort en 408) ou d'Honorius (mort en 423), on constate que tous, sauf celui de Taloire (Basses-Alpes), se trouvent à proximité des itinéraires dont j'ai tenté

1. Cf. Ed. SALIN, *Manuel des fouilles archéologiques, I, Les fouilles des sépultures du V^e^ au VIII^e^ siècle*, Paris, 1945, p. 78, et *La Civilisation mérovingienne*, t. I., Paris, 1950, pp. 300-302. Parfois le caractère d'origine de certains objets peut être déterminé, mais la date demeure d'une insuffisante précision. Ainsi, les trouvailles sarmatiques du cimetière de Sion (M.-et-M.), qu'on peut rapporter, semble-t-il, aux invasions de 406 ou de 451. Cf. Ed. SALIN, *Le Haut moyen-âge en Lorraine*, Paris, 1939, p. 78. Peut-être les bijoux d'Airain sont-ils ceux d'une princesse sarmate, mais ce n'est là qu'une hypothèse. Le trésor nous informe sur lui-même, pas sur sa propriétaire. Cf. Ed. SALIN et A. FRANCE-LANORD, *Le trésor d'Airain en Calvados*, dans *Monuments Piot*, t. XLIII, 1949, pp. 119-135.

2. L. FRANCHET, *Une colonie scytho-alaine en Orléanais, au V^e^ siècle*, cité p. 38, n. 1.

3. Ed. SALIN, *La Civilisation mérovingienne*, t. I, Paris, 1950, pp. 310 et ss. L'histoire de ces colonies alaines est très complexe. Le roi alain Goar passa aux Romains à la veille de l'invasion des Gaules (GRÉGOIRE DE TOURS, *H.F.*, II, 9, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 75), et aida à la proclamation de Jovin à l'empire (OLYMPIODORE, fr. 17, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 61). Son rôle dans l'histoire de la Germanie seconde ne fut sans doute pas sans importance et paraît avoir laissé des traces dans la légende des Nibelungen. Cf. H. GRÉGOIRE, *Où en est la question des Nibelungen ?* dans *Byzantion*, t. X, 1935, pp. 22 et ss. D'après la *Vita Germani*, 28, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. VII, pp. 271-272, on le retrouve vers 442 au service d'Aetius aux confins de l'Armorique. Il semble du moins qu'il s'agisse du même personnage, mais nous ignorons dans quelles conditions et quand les Alains du Rhin ont été ainsi déplacés. Peut-être faudrait-il mettre en rapport ce transfert des fédérés alains avec celui de leurs voisins Burgondes en Sapaudia, en 443. Ce sont ces Alains de la Loire, que nous retrouvons en 451, aux côtés d'Aetius, non sans que leur nouveau roi Sangiban n'ait eu quelque fléchissement dans la fidélité (JORDANES, *Getica* XXXVII/194 et ss. et XXXVIII/197, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], pp. 108-109). Mais nous n'en savons pas davantage sur eux. Il est seulement probable que ce sont eux qui furent soumis par Thorismund, roi des Wisigoths en 453 (*Addimenta ad Prosp. Haun.*, 569, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 302, GRÉGOIRE DE TOURS, *H.F.*, II, 7, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 71, et JORDANES, *Getica*, XLIII/225 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], pp. 115-116, dont le récit est malheureusement encombré d'absurdités qui le défigurent). Il me paraît impossible de suivre, comme on le fait généralement, W. LEVISON, *Bischof Germanus von Auxerre und die Quellen zu seiner Geschichte*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXIX, 1903, pp. 134 et ss., et de mettre au compte de Goar tout ce que nous savons sur les Alains en Gaule pendant un demi-siècle. Il faut distinguer au moins deux autres groupes : 1° les Alains de la Garonne, que nous voyons sous un roi anonyme, assiéger Bazas vers 414 (?), puis passer aux Romains (PAULIN DE PELLA, *Eucharisticos*, 343 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. XVI, pp. 304 et ss.). Le fait même de leur passage dans le camp des Romains à la date de 414 prouve qu'il ne s'agit pas des fédérés de 406; 2° les Alains du Rhône, installés en 440 dans la région de Valence, et dont le chef était Sampida, (*Chron. Gall. a. CCCCLII*, 124, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 660). Si Goar était encore roi en 442, Sampida ne pouvait pas commander au même groupe en 440. Il est peu douteux que ce soient ces mêmes Alains qui (*Chron. Gall.*, 127, *id.*), en 442, expulsèrent les propriétaires des terres qu'ils avaient partagées avec eux deux ans plus tôt, sur l'initiative d'Aetius. C'est peut-être à l'un d'eux qu'appartint la mouche de Beaurepaire, mais je ne crois pas pouvoir tirer une conclusion quelconque de la découverte d'un bijou isolé. Sur ce bijou, Ed. SALIN, *La Civilisation mérovingienne*, t. I, Paris, 1950, pp. 306 et ss.

d'indiquer ci-dessus le tracé d'ensemble [1]. Cependant, il convient d'observer que, d'une manière générale, mais surtout lorsque le *terminus a quo* est l'année 423, les Burgondes, les Francs, les Wisigoths, peuvent avoir été, suivant les régions, la cause de l'enfouissement aussi bien que les Vandales, c'est-à-dire qu'on n'est pas ici en droit d'accorder une importance primordiale aux arguments numismatiques.

Reste la toponymie, dont il convient d'estimer différemment l'apport suivant qu'il s'agit des Alains, des Suèves ou des Vandales. Les toponymes qui rappellent le nom des Alains et des Sarmates sont relativement fréquents en Gaule [2]. Mais nombreux étaient ces Barbares qui, aux IIIe et IVe siècles, avaient été cantonnés en Occident [3]. Rien ne permet de décider si ce sont ces derniers ou les envahisseurs du Ve siècle qui ont donné leur nom à tel ou tel village. Au reste, la dispersion même des lieux auxquels ce nom reste attaché interdirait à peu près toute conclusion pratique. Les Suèves, au contraire, n'ont laissé que des traces toponymiques peu nombreuses [4], et bien qu'eux aussi aient figuré parmi les Barbares établis en Gaule aux IIIe et IVe siècles, je suis, pour ma part, frappé par le fait que la toponymie du département du Pas-de-Calais conserve sur un espace restreint la trace d'une occupation suève et précisément à proximité de la route Arras-Thérouanne-Sangatte, par laquelle S. Jérôme signale le passage des envahisseurs de 406 [5]. Il n'est nullement impossible qu'une partie d'entre eux se soient fixés dans la région et cette hypothèse expliquerait à la fois le rôle restreint qu'ils semblent jouer dans les épisodes ultérieurs de l'invasion, et — du fait de cette ponction initiale — la relative médiocrité de l'état suève d'Espagne. Quant aux Vandales, leurs traces sont encore plus rares et, comme nous ne voyons pas qu'ils aient jamais été, Hasdings ou Silings, cantonnés en Gaule, il est très probable que les toponymes où se retrouve leur nom ont leur origine dans une colonisation dûe à des éléments détachés de l'invasion de 406. En tous cas, les lieux qui le conservent sont, eux aussi, situés sur les itinéraires présumés ou à proximité, en Ardenne, et non loin de Laon et de Toulouse [6].

La coïncidence ou la cohérence des indices que nous apporte la documentation disparate que je viens d'examiner n'est d'ailleurs pas seule à plaider en faveur de la thèse des itinéraires multiples et, en particulier, en faveur d'un itinéraire rhodanien. Le déroulement du règne de l'usurpateur Constantin III, tel que le rapporte Zosime, par qui nous en connaissons principalement les débuts, trouve dans son adoption une logique qu'on y cherche vainement sans elle [7].

1. A. Blanchet, *Les Trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, Paris, 1900, pp. 49 et 64-66. Les trésors décrits portent les numéros, 356-357, 680 (Nord-Ouest), 566 (Sud-Ouest), 767, 770, 771, 796, 205 (Est) ; A. Blanchet, *Les rapports entre les dépôts monétaires et les événements militaires, politiques et économiques*, dans *Rev. numism.*, t. XXXIX, 1936, pp. 67-68. On ajoutera J. Lafaurie, art. sans titre dans *Bull. de la Soc. franç. de Numismatique*, P.V. de la séance du 7 mars 1953, pp. 180 et ss. (trésor de Chécy, Loiret).

2. A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, Paris, 1923, pp. 132-133. E. Gamillscheg, *Romania germanica*, t. I, Berlin, 1934, pp. 122, 134-135, 142. Il est à remarquer que le département du Loiret en particulier garde dans sa toponymie des traces du séjour des peuples sarmatiques (Allonne, Allainville, Sermaises), et il est permis de penser que ces noms doivent être mis en rapport avec l'établissement des Alains de la Loire. Cf. *supra*, p. 47, n. 3. Mais les Alains du Rhône et de la Garonne ne paraissent avoir laissé aucun souvenir toponymique.

3. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VIII, Paris, 1926, pp. 84 et ss.

4. E. Gamillscheg, *Romania germanica*, t. III, Berlin, 1936, pp. 209 et ss.

5. E. Gamillscheg, *Romania germanica*, t. III, pp. 211-212. Le nom des Suèves se retrouve dans Ecoivres (Canton de Saint-Pol, *Esquauiæ*, 1079 ; cf. de Loisne, *Dict. topographique du département du Pas-de-Calais*, Paris, 1907, p. 128) ; Ecoivres (canton de Vimy, *Suauia*, vers 1150, *Squauiæ*, vers 1154, cf. *id.*, p. 128) ; Esquerdes ? (canton de Lumbres, *Squerdia*, 857, *id.*, p. 138) ; Zouafques (canton d'Ardres, *Suauica*, 1174, *id.*, pp. 407-408). Peut-être celui des Quades, dans Cahen (canton de Guines, *Quadhem*, XIIIe s., *id.*, p. 79), également lieu dit de la commune de Caumont (canton d'Hesdin). Sur les voies romaines de la région, A. Grenier, *Manuel d'Archéologie gallo-romaine*, t. II[1], Paris, 1934, pp. 450-451.

6. E. Gamillscheg, *Romania germanica*, t. I, pp. 107 et 270 ; t. III, pp. 208-209. 1° Entre 770 et 779, l'abbé Albricus donne au monastère de Stavelot un *Wandelaicus mansus in pago Ardenna*, correspondant assez exactement au territoire de Baillamont, commune du canton de Gedinne, à une vingtaine de kilomètres au sud de Dinant. Cf. J. Halkin et C.-G. Roland, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, n° 23, t. I, Bruxelles, 1909, pp.59- 60. 2° Gandelu, *Wandeluz*, 1198, A. Matton, *Dict. topographique du département de l'Aisne*, Paris, 1871, p. 122. 3° Gandalou (Tarn-et-Garonne), *castellum Wandelons* de *castellum Vuandalorum*. Cf. A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, p. 135 ; Ch.-M. Higounet, *L'occupation du sol du pays entre Tarn et Garonne au Moyen âge*, dans *Annales du Midi*, t. LXV, 1953, p. 308. Peut-être faut-il ajouter un certain nombre de noms de lieu de l'Albigeois : Gandaille (commune de Missècle), Gandalou (ruisseau affluent de l'Agout), Gandaillobre (affluent de la Vire). Cf. M. Broens, *Le peuplement de l'Albigeois des temps préhistoriques à l'époque féodale*, dans *Revue du Tarn*, 1943, pp. 193 et ss.

7. Zosime, VI, 2 et ss., éd. L. Mendelssohn, pp. 282 et ss. Le récit de Sozomène, *H.E.*, IX, 11 et ss., éd. R. Hussey,

Proclamé empereur, Constantin III passe en Gaule et débarque à Boulogne, puis se dirige vers le sud et s'enferme dans Valence, où viennent l'assiéger pendant une semaine les troupes envoyées par Stilichon contre lui, sous le commandement du goth Sarus. Il remporte d'autre part une victoire contre les Barbares, mais, volontairement ou involontairement, les laisse s'échapper et se reformer : φεύγουσιν οὐκ ἐπεξελθόντες. Après quoi, il se prémunit contre leur éventuel retour en faisant garder les accès par lesquels celui-ci aurait pu s'effectuer [1]. Or la chronologie qui ressort du récit de Zosime nous oblige à dater le passage de Constantin en Gaule au plus tôt de l'automne de 407 [2]. Sarus y ayant été envoyé par Stilichon (mort le 22 août 408), c'est au printemps de 408 qu'il convient de situer le siège de Valence. Quant à la victoire de Constantin sur les Barbares, elle se place dans les mois qui suivirent et, en tout cas, avant octobre 409, date du passage des Barbares en Espagne. Cette chronologie n'est, selon moi, pas douteuse, puisque la *Chronica Gallica a. CCCCLII*, qui signale la soumission d'une partie des Barbares par Constantin, rapporte le fait dans un paragraphe ultérieur à celui qui mentionne la mort de Stilichon [3]. Or — les conséquences en sautent aux yeux — il fallut d'abord que la route de Boulogne à Valence fût libre. Ensuite, à moins d'admettre que Constantin, sans cesse inquiet d'une apparition des forces d'Honorius sur les Alpes, ne se soit engagé dans une absurde expédition vers les pays de la Garonne, c'est dans la Gaule du sud-est qu'il faut placer le lieu de la rencontre — c'est-à-dire dans la région qui fut la base même de son pouvoir. Et, si l'on accepte ainsi la présence des Barbares dans la vallée du Rhône, on comprend pourquoi, Constantin ne les ayant pas exterminés, ils purent rejoindre leurs compagnons d'invasion : c'est que la route naturelle de leur fuite, les plaines du Bas-Languedoc, les ramenait tout droit jusqu'au pied des Pyrénées, où certains de leurs congénères les avaient précédés [4] ; et, du même coup, pourquoi Constantin qui, au témoignage même de Zosime, laissait les Barbares multiplier leurs déprédations, a, cette fois-ci, engagé la lutte. C'était une région vitale pour lui qui se trouvait menacée [5].

C'est donc bien la Gaule tout entière ou presque qui a été parcourue par les tribus germaniques. S. Jérôme n'est sans doute pas loin de la vérité quand il nous dit que l'Aquitaine et a Novempopulanie, la Lyonnaise et la Narbonnaise ont été ravagées, à quelques villes près [6]. Ceux qui ont vécu les jours sombres des invasions du début du v^e^ siècle — invasion de 406 et invasion gothique — ont eu l'impression d'un phénomène énorme et dont l'ampleur même les

t. II, pp. 905 et ss., est sans doute dépendant de la même source. Je me fonde ici sur le récit de Zosime et me borne à indiquer les références pour les détails qui ne lui sont pas empruntés. Cf. également Olympiodore, fr. 12 et 16, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, pp. 59-61.

1. J'interprète l'expression de Zosime εἰς Γαλατίαν ἄνειμι comme signifiant revenir vers le centre de la Gaule, ce sens étant, je crois, le seul qui soit compatible avec le contexte.

2. C'est, en effet, la menace des Barbares en direction de la Bretagne qui a décidé les forces militaires de Bretagne à proclamer trois empereurs successifs. Les Barbares ayant franchi le Rhin le 31 décembre 406, cette menace n'a pu se faire sentir qu'au printemps de 407. Nous ignorons de combien fut l'éphémère règne de Marc, mais celui de Gratien, qui lui succéda, dura quatre mois. Si l'on tient compte du temps nécessaire à l'organisation de l'expédition d'outre-Manche, il ne semble pas possible de placer le débarquement de Constantin avant les derniers mois de 407. La nouvelle de l'usurpation semble avoir été connue assez rapidement à la cour d'Honorius (novembre ou décembre 407 ?). Cf. Zosime, V, 27, 3; 28, 1, éd. L. Mendelssohn, pp. 250-251. H.-I. Marrou, *L'épitaphe vaticane du consulaire de Vienne Eventius*, dans *Rev. des Etudes anciennes*, t. LIV, 1952, pp. 326-331 (*A.E.*, 1953, n° 200,), a supposé que celui-ci avait fui à Rome pour échapper à la domination de Constantin. Eventius étant mort au cours de l'été 407, il faut ou écarter l'hypothèse ou rectifier la chronologie qu'on vient de proposer. Pour ma part, je croirais que ce sont les Barbares, plutôt que Constantin, qui ont amené Eventius à abandonner Vienne.

3. *Chron. Gall. a. CCCCLII*, 63 et 57, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, pp. 654 et 652.

4. P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques* (cité *supra*, p. 38, n. 1), p. 221 (n. à la p. 59), note que le rhéteur marseillais Claudius Marius Victor a pu connaître des bandes d'Alains, dont il nous décrit quelques traits (*Alethias*, III, 192, dans *C.S.E.L.*, t. XVI, p. 413). Mon interprétation apporte un appui à cette hypothèse. Elle rend compte, d'autre part, du passage des Alains et des Vandales à proximité de Béziers, cf. *supra*, p. 42, n. 3. Il faut noter que Constantin prit à son service certaines tribus barbares avec le statut de fédérés, Orose, *Adu. paganos*, VII, 40, 4, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 550.

5. Notons en passant que la légende de Chrocus le fait mourir à Arles, qui fut la capitale de Constantin III. On peut se demander si le Pseudo-Frédégaire, II, 60, dans *M.G.H.s.r.m.*, II, p. 84, n'a pas retenu et déformé quelque détail se rapportant authentiquement à l'invasion de 406.

6. S. Jérôme, *Epist.*, CXXIII, 15, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92. Les *Addimenta ad Prosp. Haun.*, 535, dans *M.G.H. a.a.*, t. IX, p. 299, confirment : *totam Galliam... uastant.* Salvien, *De gub. Dei*, VII, xii/50, dans *M.G.H.a.a.*, t. I. p. 92, parle du *corpus omnium Galliarum* ; Orose, *Adu. paganos*, VII, 40, 9, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 552 : *per Gallias uagabantur.*

confondait. Ils ont évoqué l'océan [1], l'incendie [2]. Ni les montagnes, ni les fleuves n'ont protégé les villes [3]. La paix a quitté la terre. C'est la fin du monde qui approche [4]. Tout ceci n'est certainement pas uniquement littérature [5].

Mais il ne s'agit pas de considérer ici les choses du point de vue des Gallo-Romains. C'est le « côté Barbares » qui nous importe. Or, si l'on accepte le schéma de l'invasion tel que je viens d'en indiquer l'aspect probable et le tracé plausible, on ne saurait refuser de souscrire aux conséquences psychologiques qu'il entraîne et auxquelles je voudrais un moment m'arrêter.

Un fait est frappant : dans leur ensemble, les Barbares ne se sont point établis en Gaule. Sans doute convient-il de ne point oublier les éléments qui font exception : les groupes alains de la Loire certainement, ceux de la Garonne et du Rhône sans doute ; vraisemblablement, les Suèves du Pas-de-Calais et les Vandales de l'Albigeois [6] ; à coup sûr, d'autres éléments plus ou moins importants et dont toute trace est perdue. Faisons leur part à ceux qui ont conclu un *fœdus* avec l'Empire, à ceux qui çà et là se sont maintenus dans le pays où le sort les avait conduits, comptons les morts, il n'en reste pas moins que tout se passe ou paraît se passer comme si la masse des envahisseurs de 406, ressoudée aux Pyrénées, avait gagné l'Espagne. Mais, en raison des caractères de l'invasion, sa disposition intérieure ne pouvait plus être la même.

Pour expliquer la dispersion des Barbares à travers les Gaules, personne, j'imagine, ne s'arrêtera à l'hypothèse d'un plan préalable. Les itinéraires n'ont pas été fixés en fonction de buts stratégiques. Ce qui les commande, ce sont évidemment les nécessités ou les tentations de pillages, qu'il s'agisse du blé des villas ou de l'or des églises. Les impératifs économiques les infléchissent ou les prolongent. Une région épuisée, on va quelques dizaines de kilomètres plus loin, et en voici de nouveau pour quelques semaines ou quelques mois [7]. De l'autre côté du Rhin, la fidélité à la masse était une obligation majeure, puisqu'elle constituait le seul moyen d'assurer une résistance efficace en face d'une autre masse hostile [8]. L'attraction sur les confédérations faibles était d'autant plus vive qu'un groupement de tribus ou de peuples représentait une plus grande possibilité de puissance et c'est pourquoi s'était manifestée, de la Pannonie au Rhin, une tendance à l'agglomération. Mais c'est une force inverse qui s'exerce une fois les Barbares passés en Gaule. Il s'agit d'atteindre avant les autres les biens indispensables ou seulement convoités et de s'en assurer, autant que possible, la possession exclusive. Que, dans ces conditions, tribus ou fractions de tribus aient pu demeurer relativement stables, c'est probable ; mais comment croire que les peuples aient pu se maintenir dans leur intégrité au cours d'une telle entreprise ? Comment croire que les éléments qui se détachaient revenaient prendre soigneusement après coup la place qu'ils occupaient avant ?

A mon sens, il n'est pas douteux que l'invasion des Gaules, loin de renforcer la cohésion des Barbares, a eu pour résultat de l'affaiblir. Il n'est moyen pour les sociétés de s'assurer dans leur être que l'attachement du paysan au sol ou la soumission du nomade à un rythme éternel. Les migrations, elles, deviennent fatalement délétères. Or les Germains, on l'a dit déjà, n'étaient point des nomades. C'était leur revendication primordiale à l'égard de l'Empire que des terres d'où ils n'eussent point à craindre qu'on les chassât. Pourquoi les envahisseurs de 406 ne se sont-ils donc point établis en Gaule ? On le comprend d'autant moins, qu'au moment où ils

1. *Carmen de prouidentia diuina*, 27-28, dans *P.L.*, t. LI, col. 617.
2. Salvien, *De gub. Dei*, VII, xii/50, dans *M.G.H.a.a.*, t. I, p. 92 ; Orientius, *Commonitorium*, II, 184, dans *C.S.E.L.*, t. XVI, p. 234 ; *Carmen de prouidentia diuina*, 27-28, dans *P.L.*, t. LI, col. 617.
3. *Carmen de prouidentia diuina*, 35-36, *id.*, col. 618. Egalement Orientius, *Commonitorium*, II, 165 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. XVI, p. 234.
4. Prosper (?), *Ad coniugem*, 30, dans *C.S.E.L.*, t. XXX, p. 345.
5. Les textes relatifs aux sentiments des Gallo-Romains devant les invasions ont été fort bien analysés par P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, (cité *supra*, p. 38, n° 1), pp. 63 et ss., auquel il me suffira de renvoyer.
6. Cf. *supra*, pp. 47 et ss.
7. Les Barbares sont demeurés en Gaule trente-trois mois. La distance en ligne droite de Mayence aux Pyrénées est de 1.000 kms environ. Cela représente donc un déplacement moyen minimum de 30 kms à peu près par mois.
8. Ainsi, Respendial revient sur ses pas pour venir en aide aux Vandales vaincus par les Francs. Cf. *supra*, p. 41.

franchissent les Pyrénées à l'automne de 409, ils ne le font ni sous la pression de forces impériales, ni sous l'impulsion d'autres Barbares [1]. Alors, pourquoi ?

Bien entendu, les textes sont muets. Mais il ne faut pas oublier que, si nombreux qu'on imagine les Barbares, deux cent, trois cent mille si l'on veut, ils ne représentaient, par rapport à la population de la Gaule, qu'une minorité infime [2]. Les Gallo-Romains nous disent bien les maux qu'ils ont souffert. Ils sont généralement moins loquaces sur leurs réactions vis-à-vis de l'envahisseur. Si l'on en croit la *Passio S. Nicasii*, la sœur de l'évêque, Eutropia, se précipite sur le meurtrier de son frère et lui arrache les yeux [3]. A en juger par ce geste d'une future sainte, on hésite à penser que la population ait toujours pratiqué le pardon des injures. Il se pourrait donc bien que les Barbares aient été dans l'impossibilité de procéder à un établissement massif. Mais la chronologie suggère une autre explication. Leur passage en Espagne se place, soit le 28 septembre, soit le 13 octobre 409 [4], c'est-à-dire quelques semaines après la moisson. Nul doute que celle-ci n'ait été que médiocrement facilitée par l'invasion. Comme les Barbares avaient, à coup sûr, épuisé les stocks qui pouvaient subsister de la moisson de 408, c'est dans un pays ruiné qu'ils se trouvaient condamnés à passer l'hiver. L'Espagne était sans doute moins riche que la « luxuriante » Aquitaine, mais elle était encore intacte, et S. Jérôme n'avait point tort de tenir pour fatal qu'elle connût assez vite les rigueurs de l'invasion [5].

## IV. — L'HEURE ESPAGNOLE [6]

Quelles qu'aient été les transformations qu'ils aient subies dans leur structure au cours de leur passage en Gaule, ce sont les mêmes peuples qui avaient franchi le Rhin en 406 — Vandales, Alains et Suèves — qui, à l'automne de 409, pénètrent en Espagne [7]. On ignore par quelles voies ils le firent, mais c'est une fois encore par hypothèse qu'on en imagine la longue pro-

1. On ne voit point pourquoi ils auraient éprouvé en 409 la crainte des Wisigoths, comme le veut JORDANES, *Getica* XXXI/162, *id.*, t. V[1], p. 100. SALVIEN, *De gub. Dei*, VII, XII/53 et XIII/54, dans *M.G.H.a.a.*, t. I, p. 93, a mieux vu les choses : *Potuerunt ergo illic degere nec timebant.* Pour lui, c'est la volonté de Dieu de châtier l'Espagne et l'Afrique qui a poussé les Barbares à quitter les Gaules.

2. F. LOT, *Les destinées de l'Empire en Occident de* 395 *à* 888, 2e éd., Paris, 1940-41, pp. 12-13.

3. *Passio S. Nichasii*, 7, dans *Anal. Boll.*, t. I, 1882, p. 613.

4. HYDACE, *Chron.*, 42, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 17, est le seul à donner ces précisions : *aera CCCCXLVII, alii IIII kal. alii III idus octobris memorant die, tertia feria, Honorio et Theodosio Arcadii filio III consulibus.* Le 28 septembre 409 tombe un mardi, mais le 13 octobre est un mercredi. L'année est confirmée par PROSPER, *Chron.*, 1237, *id.*, t. IX, p. 465 ; CASSIODORE, *Chron.*, 1183, *id.*, t. XI, p. 155 ; *Consul. Constant.*, a. 409, *id.*, t. IX, p. 246 ; *Epit. Carthag.*, *id.*, p. 496. Cependant, la *Chron. Gall. a. DXI*, 552, *id.*, p. 655, donne 408, ainsi qu'ISIDORE, *Hist. Wand.*, 72 et 84, *id.*, t. XI, pp. 295 et 300. Je m'en tiens pour ma part au texte extrêmement précis d'Hydace. D'autres textes nous indiquent le passage des Barbares en Espagne, mais sans données chronologiques : JORDANES, *Getica*, XXXI/162, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 100 ; SALVIEN, *De gub. Dei*, VII, XII/52, *id.*, t. I[1], p. 93 ; OROSE, *Adu. paganos*, VII, 40, 9, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 552 ; PROCOPE, *B.V.*, I, 3, 2, éd. J. Haury, t. I, p. 317 ; SOZOMÈNE, *H.E.*, IX, 12, éd. R. Hussey, t. II, p. 908, etc...

5. S. JÉRÔME, *Epist.*, CXXIII, 15, 4, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92. Cf. la description que Salvien donne de l'Aquitaine, *De gub. Dei*, VII, II/8, dans *M.G.H.a.a.*, t. I, p. 85.

6. L'invasion de 409 en Espagne n'a pas donné lieu à des travaux de détail. La bibliographie se réduit aux histoires générales de l'Espagne. On consultera principalement dans R. MENENDEZ PIDAL, *Historia de España*, t. III, Madrid, 1940, pp. 17 et ss., le chapitre dû à M. Torres, et A. BALLESTEROS, *Historia de España*, t. I., 2e éd., Barcelone et Buenos-Aires, 1943, pp. 828 et ss. E. DE HINOJOSA et A. FERNANDEZ GUERRA, *Historia de España desde la invasion de los germanicos hasta la ruina de la monarquia visigoda*, t. I, Madrid, 1891, pp. 127 et ss., est très médiocre. G. DIERCKS, *Geschichte Spaniens*, t. I., Berlin 1895, pp. 87 et ss., est sommaire. Mise au point récente de P. AGUADO BLEYE, *Manual de historia de España*, t. I, Madrid, 1947. Quelques renseignements utiles dans l'ouvrage peu original de dom H. LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, pp. 213-224. On ne saurait d'ailleurs, dans l'état actuel de la documentation, prétendre étudier l'invasion avec beaucoup de précision. La documentation se réduit à peu près exclusivement à des sources littéraires. Encore celles-ci sont-elles rares et pauvres, et le plus généralement, peu sûres. Nous ne saurions pratiquement rien sans la *Chronica* d'Hydatius, un Galicien, né à Lemica, à une date inconnue, mais qui était en 407 *infantulus et pupillus* (*Chron.*, 40, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 17). Il est donc contemporain des événements qu'il nous décrit. Son récit est squelettique, mais vaut par sa sobriété et sa précision. Malheureusement, le texte nous est parvenu dans un état désastreux. Sur la question, Ch. COURTOIS, *Auteurs et Scribes, Remarques sur la Chronologie d'Hydace*, dans *Byzantion*, t, XXI, 1951, pp. 23-54, article dans lequel j'ai rectifié les équivalences chronologiques données par Mommsen.

7. HYDACE, *Chron.*, 42, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 17 *(Alani et Vandali et Sueui)* ; *Chron. Gall. a. DXI*, 552, *id.*, t. IX, p. 655 *(Alani, Wandali et Sueui)* ; ISIDORE, *Hist. Wand.*, 72, *id.*, t. XI, p. 295 *(Wandali cum Alanis et Sueuis)* ; OROSE, *Adu. paganos*, VII, 40, 9, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 552 ; *Narratio de imper. domus Valent. et Theodos.*, 6, dans *M.G.H.*

cession à travers le seul col de Roncevaux [1]. D'autres voies romaines que celle-ci franchissaient les Pyrénées et je ne vois point, en particulier, pourquoi les Barbares eussent évité celle qui, par le Somport, gagnait Jaca et Saragosse [2]. La montagne ne fut point défendue et l'on n'imagine point avec quelles forces elle eût pu efficacement l'être, mais, plutôt que d'enregistrer les méfaits inhérents à la faiblesse de l'Etat, les contemporains ont cherché la trahison et lui ont, comme d'ordinaire, attribué leurs malheurs [3].

Ces malheurs, Hydace nous en a laissé l'image sombre. Aux méfaits des Barbares s'ajoutaient les exactions des agents du fisc. La peste sévit et la famine fut telle qu'on en vint à se nourrir de chair humaine. Attirées par les cadavres, les bêtes féroces apparurent, et ainsi se trouvèrent accomplies les paroles du Prophète [4]. Mais nous ne savons rien des itinéraires empruntés par les envahisseurs. La documentation, si médiocre en ce qui concerne la Gaule, est ici inexistante. Les Hispano-Romains s'enfermèrent dans les villes et les *castella*, et, comme en Gaule, la résistance fut parfois dirigée par les évêques [5]. Mais elle ne pouvait être éternelle. Le calme se rétablit peu à peu, et on l'attribua à la miséricorde de Dieu, comme on avait attribué l'invasion à sa colère [6].

La raison première de cet apaisement fut le partage auquel procédèrent les Barbares,

*a.a.*, t. IX, p. 630 *(...Wandalis, Sueuis, Alanis)* ; Sozomène, *H.E.*, IX, 12, éd. R. Hussey, t. II, p. 908 (Οὐανδαλοί τε καὶ Σουιβοὶ καὶ Ἀλανοί). La *Chron. Gall. a. CCCCLII*, 64, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 654, ne retient que les Suèves. Prosper, *Chron.*, 1237, *id.*, p. 465, nomme seulement les Vandales ; de même Cassiodore, *Chron.*, 1183, *id.*, t. XI, p. 155. Les *Consul. Constant.*, a. 409, *id.*, t. IX, p. 246, disent plus largement *Barbari.* La mention exclusive des Vandales par une source aussi sérieuse que Prosper incite à se demander si ceux-ci n'avaient point pris une importance primordiale au cours de l'invasion des Gaules, ce qui s'expliquerait assez bien par l'établissement d'éléments alains dans ces provinces. C'est sans doute par l'annonce de l'entrée des Barbares qu'il convient d'expliquer l'enfouissement du trésor de Cueva de Chapipi (Asturies). Cf. F. Mateu y Llopis, *Hallazgos monetarios* (VI) n° 389 dans *Ampurias*, t. XIII, 1951, p. 231.

1. L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 21 (= p. 29), suivi par M. Torres, *Historia de España* (citée p. 51, n. 6) pp. 24-25 (carte).

2. Cf. A. Grenier, *Manuel d'Archéologie gallo-romaine*, t. VI², Paris, 1934, pp. 406 et 408. Sans doute, la *Via Domitia*, qui longeait la côte à peu de distance de la mer, était-elle sous le contrôle de Constantin, dont elle reliait les possessions espagnoles et gauloises.

3. L'imprécision de nos connaissances relatives à la chronologie du règne de Constantin rend difficile l'interprétation des textes qui nous rapportent l'invasion de l'Espagne, principalement Zosime, VI, 4 et 5, éd. L. Mendelssohn, pp. 285-287, Sozomène, *H.E.*, IX, 11 et 12, éd. R. Hussey, t. II, pp. 905 et ss., et Orose, *Adu. paganos*, VII, 40, 4 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. V, pp. 550 et ss., que complète un passage de Renatus Profuturus Frigeridus, cité par Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 9, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, pp. 75-76. L'usurpation de Constantin ne fut pas accueillie en Espagne avec une universelle faveur. Deux frères, Didymus et Verinianus, parents d'Honorius, lui restèrent fidèles et organisèrent la résistance contre l'usurpateur. Constant envoyé en Espagne, les battit et les fit prisonniers, puis les amena à Constantin, qui les fit mettre à mort. Ce dernier événement se situe à l'extrême fin de l'année 408, ou au début de 409, comme le prouve le récit que Zosime nous fait de l'ambassade envoyée par Constantin à Honorius (V, 42, 3 et VI, 43, éd. L. Mendelssohn, pp. 272-273). C'est au moment de son départ pour la Gaule que Constant modifia le système de défense des Pyrénées. Jusque-là, la défense en était revenue aux Espagnols eux-mêmes. Les montagnards gardaient les passes, et les villes entretenaient, semble-t-il, des milices. C'est du moins ce que tendrait à prouver une lettre d'Honorius à la ville de Pampelune, si toutefois le document est bien authentique, comme le croit son éditeur. (Il l'est peut-être dans son fond, mais certainement pas dans la forme sous laquelle il nous est parvenu). Cf. J.-M. Lacarra, *Textos navarros del codice de Roda*, dans *Estudios de Edad media de la corona de Aragon*, t. I, Saragosse, 1945, pp. 193-283 (tirage à part pp. 78-79). Doutant probablement de la fidélité des éléments locaux — c'est-à-dire les Basques — mis en place par Didymus et Verinianus (Orose, VII, 40, 6), Constant leur substitua, en dépit de leurs protestations, ses propres soldats, des fédérés barbares, les *Honoriaci*, à qui on laissa d'abord la permission de piller la plaine de *Palantia*, auj. Palancia (Zosime, VI, 5, I., Sozomène, *H.E.*, IX, 12, Orose, VII, 40, 7-8). La direction des affaires d'Espagne avait été laissée à Gerontius, qui devait se révolter contre Constantin. Ici, deux chronologies possibles : celle de Renatus Profuturus Frigeridus, qui nous conduit à placer cette révolte pendant le retour du voyage de Constant, et celle de Zosime, qui permet de la placer à un temps indéterminé après son retour. Dans les premier cas, elle aurait précédé l'entrée des Barbares en Espagne et l'expliquerait en partie ; dans le deuxième cas, elle aurait pu la suivre. Il est donc impossible de préciser si les Barbares sont venus à bout des forts et des garnisons établis par Constant, en raison de leur simple supériorité (Sozomène, *H.E.*, IX, 12), à cause de la trahison des *Honoriaci* qui se seraient joints aux envahisseurs (Orose, VII, 40, 9), ou parce que Gerontius, qui poussa les Barbares dans la voie de la révolte (Zosime, VI, 5, 2) et s'était assuré leur appui (Grégoire de Tours *H.F.*, II, 9 ; Olympiodore, fr. 16), fut ensuite incapable de les arrêter. La première de ces explications me paraît toutefois la plus vraisemblable. Elle n'exclut d'ailleurs pas les autres. Sur le règne de Constantin, cf. principalement les articles de O. Seeck, *Constantinus*, n° 5, dans *P.W.*, t. IV¹, col. 1028-1031, et *Gerontius*, n° 6, *id.*, t. VII¹, col. 1270.

4. Hydace, *Chron.*, 48, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, pp. 17-18. L'épée, la famine, les bêtes et la peste sont les quatre fléaux dont Yahweh menace Jérusalem, *Ezech.*, XIV, 21. Cette réminiscence est un peu inquiétante. Notons cependant que les cas de cannibalisme sont confirmés par Olympiodore, fr. 30, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 64 : une mère, qui tua ses quatre enfants et les mangea, fut lapidée par la foule.

5. Hydace, *Chron.*, 49, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 18 ; Olympiodore, fr. 30, dans *F.H.G.*, t. IV, éd. C. Müller, p. 64 ; Sozomène, *H.E.*, IX, 12, éd. R. Hussey, t. II, p. 108 ; S. Augustin, *Epist.*, CCXXVIII, 5, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 488. Possidius, *Vita Augustini*, XXX, 5, éd. H.-T. Weiskotten, p. 124, nous montre les habitants parfois soutenus, parfois abandonnés par leurs évêques.

6. Hydace, *Chron.*, 49, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 18 *(domino miserante)* ; Isidore, *Hist. Wand.*, 73, *id.*, p. 296. Sur

une fois révolu le temps des déprédations spontanées. Malheureusement la date de cet événement considérable est mal établie et l'interprétation qu'on en peut donner n'est certes pas la même suivant qu'on adopte l'année 411, comme on le fait généralement, ou l'année 412 qui me paraît préférable [1]. C'est qu'en effet on ne voit guère quelles raisons auraient pu pousser les envahisseurs à répartir entre eux les provinces espagnoles en 411. Il faudrait tenir le geste pour gratuit, imposé par des considérations internes dont les mobiles nous échappent. Si, au contraire, on le reporte à 412, comme le veut la *Chronica Gallica*, il apparaît dans un jour tout autre, car, au cours de cette même année 412, les Wisigoths, eux aussi, avaient gagné la Gaule du Sud-Ouest [2]. Les Barbares d'Espagne, à qui toute velléité de retour était de ce fait interdite, n'avaient plus le choix qu'entre le passage en Afrique qui n'allait pas sans obstacles, et l'installation, en principe définitive, dans la péninsule.

S'il faut en croire les textes, le partage se fit au sort [3], ce qui semble au premier abord surprenant, et même tout bonnement insensé, si l'on admet que les peuples barbares avaient conservé jusque-là une unité intangible. Pourquoi, en effet, auraient-ils été modifier l'état de choses établi par la conquête ? Croira-t-on que leur conscience eût mal supporté qu'elle ne fût point légitimée par l'arbitrage des dieux ? Pour ma part, j'imagine mal les chassés-croisés de cet étrange quadrille. Si, au contraire, on admet que les confédérations se soient dissociées au cours de l'invasion, on comprend facilement les raisons et la portée du partage. Il s'agissait de mettre fin à l'enchevêtrement des tribus et des fractions, de reconstituer sur une base géographique les peuples disloqués, en déterminant pour chacun d'eux, un centre de ralliement. Quels autres moyens que la guerre ou le sort s'offraient pour y parvenir ?

La Lusitanie et la Carthaginoise échurent aux Alains ; la Bétique aux Silings ; la Galice, partie aux Hasdings et partie aux Suèves [4]. Seule, la Tarraconaise, dont le césar Constant, fils de Constantin III, puis l'usurpateur Maxime, avaient fait leur domaine, demeura hors du partage. Bien entendu, il ne s'agit pas d'imaginer une distribution rigoureuse des provinces dans le cadre strict des frontières romaines, en d'autres termes, la constitution de véritables Etats ; du moins, la fixation des Barbares modifiait-elle profondément la situation que l'invasion avait créée en Espagne. On s'accommode mieux d'un malheur défini que d'une crainte permanente, et si les Hispano-Romains réagirent, sans doute différemment suivant que les conditions nouvelles les lésaient plus ou moins dans leurs intérêts individuels, il est vraisemblable que, dans l'ensemble, on se résigna à la résignation. Le temps des meurtres et des pillages passé, la vie recommença. Les Barbares abandonnèrent peu à peu le glaive pour la charrue. Ils traitèrent les Romains en associés plus qu'en sujets et ceux-ci en vinrent parfois à préférer la pauvreté dans la liberté aux tracasseries de l'administration impériale [5].

Peut-être, le régime auquel conduisait ainsi la pente naturelle des choses eût-il été viable. C'était la première fois, sans doute, que Barbares et Romains s'associaient ainsi sur le territoire de l'Empire, mais des problèmes analogues allaient imposer bientôt dans tout l'Occident des solutions identiques. La cour de Ravenne eût fait preuve d'une surprenante sagesse politique

l'explication de l'invasion par la vengeance du Ciel, SALVIEN, *De gub. Dei*, VII, XII/52, dans *M.G.H.a.a.*, t. I, p. 93 ; cf. p. 31, XIII/54, *id.* 93.

1. La date de 411 est donnée par HYDACE, *Chron.*, 49, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 18, suivi par ISIDORE, *Hist. Wand.*, 93, *id.*, p. 296, et par OROSE, *Adu. paganos*, VII, 40, 9, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 552. La date de 412 par la *Chron. Gall. a. DXI*, 557, *id.*, t. IX, p. 655.

2. Sur cette date, PROSPER, *Chron.*, 1246, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 466 ; CASSIODORE, *Chron.*, 1188, *id.*, t. XI, p. 155.

3. Mêmes sources que *supra*, n. 1.

4. HYDACE, *Chron.*, 49, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 18 ; ISIDORE, *Hist. Wand.*, 73, *id.*, p. 296 ; *Chron. Gall. a. DXI*, 557, *id.*, t. IX, p. 655. On ne voit point sur quoi se fonde Jordanes pour affirmer que c'est par Athaulf que les Vandales (Hasdings) avaient été repoussés en Galice (*Getica*, XXXII/166, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 101).

5. OROSE, *Adu. paganos*, VII, 41 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. V, pp. 552 et ss. SALVIEN, *De gub. Dei*, V, v/23, dans *M.G.H. a.a.*, t. I[1], p. 59, confirme que le régime barbare délivre les Romains des exactions impériales. Il semble que la domination barbare ait bénéficié, en Espagne, de l'appui des priscillianistes, à qui elle valait d'échapper aux persécutions. Comme le note S. LÉON, *Epist.*, XV, dans *P.L.*, t. LIV, col. 680 : *executionem legum tempestates interclusere bellorum*. La question religieuse maintint en tous cas une certaine hostilité, comme le montre — si c'est bien aux envahisseurs de 409 qu'elle s'applique et non aux Goths — une inscription recueillie par l'*Anthologia hispana*, dans J.-B. DE ROSSI, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, p. 296, nº 10.

en s'avisant de cette fatalité. Elle ne l'a pas fait et c'est somme toute normal. Pour l'Empire, l'occupation barbare n'a jamais été qu'un phénomène temporaire, un accident de la Création, comme la Révolution française pour Joseph de Maistre. La suprême habileté paraissait d'opposer les Barbares les uns aux autres. Selon Orose, les rois des Alains, des Vandales et des Suèves auraient demandé à l'empereur Honorius de légitimer leur établissement en Espagne en leur accordant le statut habituel des fédérés. Le gouvernement impérial préféra employer les Wisigoths à leur défaite [1].

Je n'ai pas à examiner ici ce que fut la politique de l'Empire en Espagne, non plus que les conséquences qu'elle eut pour les Wisigoths. Il suffira de rappeler brièvement, et pour autant que les textes le permettent, quelles elles furent pour les envahisseurs de 409 [2]. Le schéma des événements est assez simple. Wallia, ayant fait la paix avec le patrice Constance, pénétra en Espagne, sans doute d'ailleurs aux termes de cette paix, au cours de l'année 416. Il s'attaqua d'abord aux Alains de Lusitanie, puis aux Silings de Bétique [3]. Dès la fin de 416, Fredbalus (Fredibal ?), *rex gentis Vandalorum*, était fait prisonnier sans combat et livré à Honorius [4]. L'action wisigothique fut énergique et sanglante. Mais les rudes campagnes qui occupèrent l'année 417 ne furent point décisives [5], et c'est seulement en 418 que les Silings furent anéantis [6]. La même année, Wallia en finissait avec les Alains : le roi Addax fut tué et les restes du peuple n'eurent d'autre recours que de se soumettre au roi des Hasdings, Guntharic [7]. Mais, soit que ses forces ne lui permissent pas de s'engager dans les montagnes de Galice, soit qu'il estimât en avoir assez fait, soit que Rome se fût inquiétée d'une trop brillante réussite, le roi des Wisigoths ne se tourna pas contre les Hasdings ou les Suèves. Il regagna la Gaule.

Si les campagnes de Wallia n'avaient point effacé les effets de l'invasion de 409, elles avaient, du moins, modifié profondément la condition des Barbares d'Espagne. Quand même on apporterait quelque tempérament aux affirmations d'Hydace sur l'anéantissement des Silings, il faut bien constater que ceux-ci, ceux du moins qui avaient pénétré dans la péninsule, disparaissent désormais de l'histoire. Leur nom même cesse d'être prononcé dans les sources. Les Alains qui, aux dires du même chroniqueur, « dominaient » les Vandales et les Suèves, ne seront plus désormais qu'un peuple annexe des Hasdings [8]. En d'autres termes, le sort de l'Espagne se trouvait aux mains des Hasdings et des Suèves.

1. Orose, *Adu. paganos*, VII, 43, 14, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 562. Cf. également *infra*, p. 57, au sujet du témoignage de Procope.

2. Hydace, *Chron.*, 60-69, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 19, constitue la source essentielle. Isidore, *Hist. Goth.*, 23 et 68, *id.*, pp. 277 et 294 ; Orose, *Adu. paganos*, VII, 43, 13 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. V, pp. 562 et ss., n'ajoutent pas grand-chose, non plus que Sidoine Apollinaire, *Carm.*, II, 362-365, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 182. La *Chronica Gallica a. DXI*, 562 et 564, *id.*, t. IX, p. 655, semble tributaire d'Hydace. Jordanes, *Getica*, est manifestement inexact. Il attribue à Athaulf la conquête de l'Espagne sur les Vandales (XXXI/163, *id.*, t. V[1], p. 100) ; prête à Wallia l'intention de poursuivre les Vandales jusqu'en Afrique (XXXIII/173, *id.*, p. 103), alors que ceux-ci n'y passèrent qu'après la mort de ce roi ; date l'expédition de Wallia de l'année 427, alors que celui-ci mourut en 418 (XXXII/166, *id.*, p. 101). Il n'y a donc aucun compte à tenir ici de son témoignage. Un certain flottement règne sur la date de l'expédition wisigothique. Hydace donne 416, la *Chronica Gallica*, 417 ; Orose indique seulement que l'événement est postérieur à l'année 1168 de Rome, c'est-à-dire 415, date à laquelle commence le § 43.

3. Hydace, *Chron.*, 60, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 19.

4. Hydace, *Chron.*, 62 a., dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 19. Cf. O. Seeck, art. *Fredbalus*, dans *P.W.*, t. VII[1], col. 92. C'est parce que le roi des Hasdings était alors Guntharic qu'on fait de Fredbalus celui des Silings, et parce que l'on ne voit point que Wallia se soit heurté aux Hasdings. Sur le nom de ce prince, M. Schönfeld, *Wörterbuch*, p. 93 et p. 43 (Ballomarius). La phrase d'Hydace *Fredbalum... captum ad imperatorem Honorium destinat* est équivoque. On peut, comme le fait F. Martroye, *Genséric* (cité p. 364), p. 98, penser que la prise est l'œuvre de Constance mentionné au paragraphe 62. Mais je croirais plus volontiers qu'il faut en attribuer le mérite à Wallia, car on ne voit point que le patrice soit intervenu alors en Espagne. Imprécision d'Hydace ou, une fois de plus, déplacement d'un paragraphe ? Il est possible qu'un diptyque de Fl. Constantius, consul en 417, conservé à Halberstadt, représente des prisonniers vandales et alains et garde le souvenir des victoires de 416. Mais rien n'empêche qu'on fasse honneur à Constance des victoires remportées par les fédérés wisigoths. Cf. R. Delbrück, *Die Consular-Diptychen und verwandte Denkmäler*, Berlin-Leipzig, 1927-28, p. 92.

5. Hydace, *Chron.*, 63, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 19.

6. Hydace, *Chron.*, 67, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 19. Peut-être faut-il placer le champ de bataille aux environs de Gibraltar si l'allusion que fait Sidoine Apollinaire, *Carm.*, II, 365, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 182, à l'occidentale Calpé n'est pas une simple formule poétique.

7. Hydace, *Chron.*, 68, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 19. Il semble difficile, étant donné la localisation des deux peuples à cette date — les Suèves les séparaient l'un de l'autre, semble-t-il, — que cette soumission ait eu lieu dès 418.

8. Hydace, *Chron.*, 68, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 19.

Jusqu'alors les Hasdings n'avaient pas eu la meilleure part, et le fait qu'ils se soient contentés de la médiocre Galice — et encore de ses régions les plus pauvres —, semble bien indiquer que leurs forces ne leur laissaient pas d'autre possibilité. Mais l'éviction de leurs anciens partenaires ouvrait à leurs ambitions des domaines inattendus. Il fallait seulement franchir le barrage que constituaient vers le sud les tribus suèves.

Le conflit ne tarda guère à éclater. Dès 419, Guntharic bloquait les Suèves d'Hermeric dans les monts des *Nerbasi* [1], mais sans obtenir de résultats décisifs en raison de l'intervention romaine. L'Empire, en effet, suivant son habituelle tactique, profita des divisions des Barbares et soutint les Suèves qu'il jugea sans doute moins dangereux. En 420, le comte d'Espagne Asterius obligea les Vandales à lâcher prise [2]. Mais le vicaire Maurocellus ne put les empêcher, en dépit des pertes qu'il leur infligea dans une rencontre à *Bracara* (Braga), de franchir le Douro et de rejoindre la Bétique [3]. Bien entendu, Rome ne renonça pas pour autant. Indifférent à la lointaine Galice, le gouvernement de Ravenne ne pouvait témoigner de la même sérénité à l'égard d'une province dont l'importance économique et stratégique était évidemment tout autre. En 422, le *magister militum* Castinus fut chargé d'en finir avec les Hasdings. Mais, abandonné par les auxiliaires goths qui constituaient l'essentiel de ses forces, n'ayant point reçu de Boniface l'aide qu'il en attendait, il subit une sanglante défaite et dut s'enfuir jusqu'à *Tarraco* (Tarragone) [4]. Ce n'était plus seulement la Bétique, mais aussi la Carthaginoise qui s'offrait désormais aux tentations des Vandales, dont le Ciel, aux dires de Salvien, récompensait ainsi la foi [5].

Pendant les deux années qui suivent (423-424), les Hasdings ne paraissent pas avoir

1. Hydace, *Chron.*, 71, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 20; Isidore, *Hist. Wand.*, 73, *id.*, p. 296; *Chron. Gall. a. DXI*, 567, *id.*, t. IX, p. 657. La date de 419 est donnée par Hydace. Elle me paraît convenir mieux à la suite des faits que celle de 420 donnée par la *Chronica Gallica*. Nous ignorons quel fut l'agresseur. Les textes se contentent de noter la rupture *certamine orto* (Hydace), *rupto foedere pacis* (Isidore), *dissensione orta (Chron. Gall.)*. Il n'est guère douteux que ce soit à Guntharic qu'en incombe la responsabilité. Il n'est toutefois pas absolument impossible que les Suèves, désormais libérés de la menace que les Alains faisaient peser sur leur flanc sud, aient tenté de subjuguer les Hasdings. L'intelligence des événements est rendue difficile du fait que les monts des *Nerbasi* ne sont pas identifiés. Le nom même est peu sûr. Hydace indique que les Suèves furent cernés *in Nerbasis montibus*, mais les manuscrits portent aussi *erbasis, neruasis, merbasorum*. Même variété de la tradition dans les manuscrits d'Isidore : *erbasis, eruasis, herbasis, neruosis; in Erbasorum montibus*, dans la *Chronica Gallica*. Le rapprochement paraît s'imposer avec le *Forum Narbasorum* (φόρος Ναρβασῶν), Ptolémée, II, 6, 48, éd. C. Müller, p. 164; mais l'emplacement de cette ville est inconnu. (Cf. Hübner, art. *Forum Narbasorum*, dans *P.W.*, t. VII[1], col. 71). On peut seulement conjecturer que les *Nerbasi* doivent être localisés au nord du Douro (A. Schulten, art. *Nerbasi*, dans *P.W.*, t. XVI[2], col. 1700). Si, comme il est vraisemblable, les Hasdings ont tenté de rejoindre les plateaux de la Vieille Castille, c'est sans doute dans la région montagneuse que traverse le Sil qu'il conviendrait de situer les monts des *Nerbasi*.

2. Cette opération doit être datée de 420 et non de 419, comme on le fait généralement à la suite de Mommsen. Cf. Ch. Courtois, *Auteurs et Scribes*, (cité p. 51, n. 6), p. 52. Notre information repose sur Hydace, *Chron.*, 74, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 20. Egalement Isidore, *Hist. Wand.*, 73, *id.*, p. 296 et *Chron. Gall. a. DXI*, 568, *id.*, t. IX, p. 657, qui, l'un et l'autre, dépendent d'Hydace. Sur Asterius, O. Seeck, art. *Asterios*, n° 9, dans *P.W.*, t. II[2], col. 1786; sur Maurocellus, W. Ensslin, art. *Maurocellus*, *id.*, t. XIV[2], col. 2395.

3. Mêmes références qu'à la note précédente. Nous ne savons rien du chemin suivi par les Hasdings dans cette partie de leur migration. Il est vraisemblable qu'ils se dirigèrent vers *Conimbriga* (Coimbra), suivant la voie romaine qui longeait la côte, puis vers *Emerita* (Merida). Mais je ne vois pas sur quoi se fonde M. Torres, dans l'*Historia de España*, (citée p. 51, n. 6), (carte hors texte, p. 24) pour supposer qu'une partie des Hasdings ait adopté la voie maritime et rejoint *Hispalis* (Séville) en longeant les côtes atlantiques de la péninsule. Il est probable que les Barbares atteignirent la Bétique dès la même année 420. Hydace, *Chron.*, 90, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21, nous dit, en effet, suivant la version conservée par le Pseudo-Frédédaire (Cf. *M.G.H.s.r.m.*, t. II, p. 72), *consederunt Wandali in Betaca an. LIIII*, mais il y a là visiblement une erreur du scribe. Il faut corriger *LIIII* en *VIIII*. Les Vandales, ayant quitté la Bétique en 429, il en résulte qu'ils s'y étaient installés dès 420.

4. Le texte essentiel est Hydace, *Chron.*, 77, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 20, qui fixe l'expédition à la date de 422 (Cf. Ch. Courtois, *Auteurs et Scribes* (cité p. 51, n. 6), p. 52), et non en 421, comme le veut Mommsen. Cette date de 422 est confirmée par Prosper, *Chron.*, 1278, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 469. C'est également Prosper qui fait état de dissentiments entre Boniface et Castinus. Il semble que le plan primitif ait été d'attaquer les Vandales par le Nord (Castinus) et par le Sud (Boniface), mais, que Boniface, irrité contre Castinus, qui devait commander en chef, ait laissé celui-ci agir seul et soit demeuré en Afrique. Peut-être avait-il d'autres raisons de s'abstenir et faut-il seulement voir ici un écho des accusations portées contre Boniface à cause de la perte de l'Afrique. Quoi qu'il en soit, seul Castinus paraît être intervenu en Espagne. Autres textes : Cassiodore, *Chron.*, 1203, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 155, qui confirme la date de 422; la *Chron. Gall. a. CCCCLII*, 107, *id.*, t. IX, p. 658, qui donne la date, à coup sûr erronée, de 430, et prétend que les Romains auraient perdu près de 20.000 hommes dans l'affaire. Ce chiffre n'est pas davantage admissible. Allusions dans Salvien, *De gub. Dei*, VII, XI/45-46 et cf. p. 32, 53, dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], pp. 91-92 et 93. Sur Castinus, O. Seeck, art. *Castinus*, dans *P.W.*, t. III[2], col. 1761-1762. Sur Boniface, cf. *infra*, pp. 155 et ss.

5. Salvien, *De gub. Dei*, VII, XI/45-46, dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], pp. 91-92.

débordé la Bétique centrale [1]. Sans doute, durent-ils s'adapter à leur nouveau domaine et cette installation ne leur laissa-t-elle le loisir que d'opérations limitées. Sans doute aussi, craignirent-ils pendant un temps une nouvelle intervention romaine qui ne fut pas même esquissée. Ce n'est, en tous cas, qu'en 425 que les déprédations recommencèrent. Une double offensive fut dirigée, d'une part vers *Carthago Spartaria* (Carthagène) qu'ils ruinèrent, et d'où ils allèrent piller les Baléares ; d'autre part vers *Hispalis* (Séville), le grand port fluvial de la Bétique, qui subit un sort analogue [2]. Peut-être même, cette année-là les vit-elle s'attaquer aux côtes maurétaniennes [3]. Puis, c'est de nouveau la nuit pour trois années. A peine les chroniqueurs notent-ils la mort de Guntharic, punition de son sacrilège [4] et, dernier épisode du séjour des Vandales en Espagne, la victoire remportée par Geiseric sur les Suèves, sans doute dans les premiers mois de l'année 429 [5].

A ce moment, le destin des Vandales est joué, au moins dans la tête de leur roi ; c'est en Afrique et non en Espagne que doit se poursuivre leur aventure. Mais, s'il est sûr que le fondateur de l'Etat africain n'a pas eu ou a abandonné très vite l'idée d'un Etat espagnol, le problème de cet Etat n'en reste pas moins posé, tant pour la période « galicienne » (411/412-420), que pour la période « andalouse » (420-429).

La documentation est, à vrai dire, une fois de plus, indigente. Les sources archéologiques font totalement défaut. L'anthropologie n'apporte qu'un témoignage inutilisable [6]. Le nombre des toponymes dans lesquels se retrouve le nom des Vandales est infime [7]. On a souvent admis que la Bétique aurait dû à leur installation le nom de *Vandalicia* < *Andalucia* < Andalousie, qu'elle a conservé. Mais c'est là une explication purement philologique et le mot n'est pas attesté. D'autre part, comme l'a justement remarqué R. Dozy, le mot *al-Andalus*, qui apparaît dès le lendemain de la conquête arabe, est appliqué à la Bétique, puis à la Péninsule tout entière,

1. Les textes sont muets pour ces deux années. Toutefois, les directions de l'offensive de 425 laissent à penser que les Hasdings avaient occupé vraisemblablement la région de *Corduba* (Cordoue), PROCOPE, *B.V.*, I, 3, 22, éd. J. Haury, t. I, p. 322, indiquant seulement qu'ils occupèrent la région de l'Espagne proche de l'Afrique.

2. HYDACE, *Chron.*, 86, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21, que copie la *Chron. Gall. a. DXI*, 584, *id.*, t. IX, p. 659, mais en groupant les événements à la date de 429. Il semble qu'ISIDORE, *Hist. Wand.*, 73, *id.*, t. XI, p. 296, considère la prise de Carthagène comme antérieure à l'occupation de la Bétique.

3. Il est possible que, dès 425, les Vandales aient occupé ou seulement pillé certains points de la Maurétanie Tingitane. Mais le texte d'Hydace est peu clair : *Hispaniis deprædatis Mauritaniam inuadunt*. Il peut avoir une valeur plus générale et concerner les événements de 429, comme l'a pensé le rédacteur de la *Chronica Gallica a. DXI* (Références à la note précédente).

4. Cf. Appendice III, n° 7. Je ne crois pas, avec L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 72 (= p. 36), et F. MARTROYE, *Genséric* (cité *infra*, p. 364), p. 101, que la mort de Guntharic en 428, présentée comme une conséquence de son sacrilège (HYDACE, *Chron.*, 89, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21), doive conduire à reporter la prise de Séville jusqu'en 427 ou 428. L'expression d'Hydace *cum impie elatus manus in ecclesiam ciuitatis ipsius extendisset*, me paraît signifier, non un pillage du sanctuaire que nous savons, par ailleurs, être sous le vocable de S. Vincent (ISIDORE, *Hist. Wand.*, 73, *id.*, p. 296), mais une confiscation de l'église au profit du culte arien. La chose me paraît confirmée par le fait qu'Isidore note *(loc. cit.)* que Guntharic agit *cum auctoritate regiæ potestatis*, c'est-à-dire en vertu de son autorité royale. On peut donc penser que l'organisation du culte arien n'a pas suivi immédiatement l'occupation de la ville.

5. HYDACE, *Chron.*, 90, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21, est, en fait, notre seule source. D'après lui, le roi des Suèves, Hermengar, se serait dirigé vers le Sud en pillant au passage la Lusitanie. Rejoint par Geiseric, près d'*Emerita* (Merida), il y subit une dure défaite et se noya, en s'enfuyant, au passage de l'*Ana* (Guadiana). L'issue lamentable de l'affaire s'explique, selon Hydace, par la profanation d'un sanctuaire de S. Eulalie, patronne de Merida. GRÉGOIRE DE TOURS, *H.F.*, II, 2, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, pp. 60-61, prétend, qu'à la veille d'une bataille entre Vandales et Suèves, le roi des Suèves aurait proposé de vider la querelle par un duel entre deux champions. Celui des Vandales aurait été vaincu et tué et Thrasamund aurait pris l'engagement d'abandonner l'Espagne, ce qui ne l'empêcha pas d'être poursuivi par les Suèves jusqu'à Tarifa. L'erreur de Grégoire, qui fait de celui-ci le successeur de Guntharic, donne peu de créance à son récit. Je lui préfère les données d'Hydace, Espagnol et contemporain, avec lesquelles il paraît à peu près inconciliable. CASSIODORE, *Chron.*, 1215, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 156, et JORDANES, *Getica*, XXXII/166, *id.* t. $V^1$, p. 101, sans doute d'après une même source, indiquent que les Vandales furent chassés d'Espagne par les Goths en 427. Le récit de ce dernier est encombré d'erreurs (cf. *supra*, p. 54, n. 2). Il s'agit manifestement d'une confusion avec l'expédition de 416. A s'en tenir au seul récit d'Hydace, on peut cependant se demander si les Romains, inquiets de l'extension de la puissance des Vandales, n'auraient pas suscité les Suèves contre eux. La chose paraît des plus vraisemblables.

6. Il est en effet impossible de distinguer les squelettes des Vandales de ceux des autres Germains. Cf. A. SCHETELIG, *Ausgrabungen im südlichen Spanien*, dans *Archiv für Anthropologie*, t. VII, 1874, pp. 111-122 (fouilles d'Almuñecar, entre Malaga et Almeria).

7. E. GAMILLSCHEG, *Romania germanica*, t. III, p. 209, et surtout G. SACHS, *Die germanischen Ortsnamen in Spanien und Portugal*, dans *Berliner Beiträge zur romanischen Philologie*, t. $II^4$, Iéna et Leipzig, 1932, p. 99. Ces toponymes seraient au nombre de trois : *Quandalani*, pour *Guandalines* (1059), *Guandalari* pour *Wandalari* <* *Wandalahari* (formé sur un nom de personne, 1014), *Bandalés* <* *Vandali* + *es* (suffixe ibérique fréquent), ce dernier *municipio* de la province de Huesca.

non par les Chrétiens, mais par les Musulmans [1]. Le hasard a fait que les Vandales se soient embarqués pour l'Afrique à *Iulia Traducta* (Tarifa) [2], c'est-à-dire précisément à l'endroit où les Musulmans devaient en 710 aborder le littoral espagnol. Ce point s'appelait, aux dires des chroniqueurs arabes, *djezîrat al-Andalus* [3]. Peut-être, les premiers envahisseurs n'ont-ils fait que traduire le nom d'*insula Vandalorum*, que l'île aurait conservé. L'Espagne resta, en tous cas, pour eux, le pays d'al-Andalus, le *bled al-Andalus*. Mais, si le nom des Vandales se retrouve bien dans celui de l'Andalousie, c'est, comme on le voit, non pas en raison de leur installation dans le pays, mais pour des causes toutes différentes. On ne saurait donc conclure d'une coïncidence onomastique à la solidité de leur établissement.

On en est donc réduit à faire appel aux textes, qui sont pratiquement au nombre de deux : un passage d'Hydace et un passage de Procope [4]. Au témoignage du premier, les provinces que les Barbares se sont réparties lors du partage de 411-412 leur avaient été attribuées *ad inhabitandum* et les Hispano-Romains auraient été réduits à la servitude. Selon Procope d'autre part, Honorius aurait donné son agrément à l'installation des Vandales de Godagisel *(sic)* dans la péninsule, à la condition qu'ils s'abstinssent de déprédations et sous réserve qu'en dépit de la prescription trentenaire, ils ne devinssent en aucun cas propriétaires des biens dont ils auraient eu la jouissance [5].

En dépit des nombreux commentaires auxquels ils ont donné lieu, ces textes n'en sont pas devenus plus explicites [6], et il est vain de leur demander ce qu'ils ne disent pas. Que les Barbares aient « occupé » les domaines hispano-romains, cela va de soi. Quelle magie les aurait affranchis pendant vingt ans de la catégorie de l'espace ? Quant aux conditions juridiques de cette occupation, comment les déterminer autrement que par analogie, puisque les textes sont muets en ce qui les concerne [7] ? Admettons que nous parvenions à les entrevoir. En saurions-nous beaucoup plus ? Imagine-t-on que les Barbares aient eu pour premier souci de se plier scrupuleusement aux obligations d'un droit dont l'Empire n'était pas en mesure de leur imposer les sanctions pénales ? Contentons-nous donc d'interpréter le fait « humain » que les documents nous apportent : la fixation des Vandales sur le sol de l'Empire. On n'a pas de peine à en dégager le caractère majeur : il est précaire. Les Hasdings occupent la Galice pendant huit ou neuf ans. Elle ne les attache pas. Parce qu'elle est pauvre, dira-t-on. Mais l'Andalousie ne les attache pas davantage. Pourquoi ? Pourquoi les terres qu'ils détiennent ne sont-elles pour eux qu'un moyen temporaire d'assurer leur vie quotidienne, un cantonnement et non la base élémentaire d'une patrie ?

1. R. Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le Moyen âge*, 3e éd., Leyde, 1881, t. I, pp. 301-303. Sur la signification du mot *al-Andalus*, E. Levi-Provençal, *L'Espagne musulmane au Xe siècle*, Paris, 1932, pp. 5-6, et, du même, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. I, 2e éd. Paris-Leyde, 1950, pp. 71 et 85. Cette appellation est attestée dès l'année 716. Cf. L. de Las Cagigas, *Al-Andalus (unos datos y una pregunta)*, dans *al-Andalus*, t. IV, 1936, pp. 205-214. Cependant, l'historiographie arabe a recueilli la tradition d'un peuple des *Andalus*, qui se serait établi dans le pays « après le déluge » et lui aurait laissé son nom. Cf. Ibn Idhari, trad. E. Fagnan, t. II, Alger, 1904, p. 2. W. Wycichl, « *Al-Andalus* » *(Sobre la historia de un nombre)*, dans *al-Andalus*, t. XVII, 1952, pp. 449-450 a supposé la possibilité d'une transmission du latin à l'arabe par l'intermédiaire du berbère.

2. Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 2, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 61. Sur *Traducta*, A. Schulten, art. *Traducta*, dans *P.W.*, 2e série, t. VI², col. 1892 ; R. Thouvenot, *Essai sur la Province romaine de Bétique*, Paris, 1940, p. 191. Sur Tarifa, E. Levi-Provençal, art. *Tarifa*, dans *E.I.*, t. IV, p. 699, et, du même, *La Péninsule ibérique au moyen âge*, fondation de Goeje, nº XII, Leyde, 1938, p. 154. L'identité des deux villes a donné lieu à d'assez nombreuses contestations, dont on trouvera l'écho dans les travaux cités ci-dessus. Elle me paraît, pour ma part, très probable sinon certaine.

3. *Akhbar madjmu'a*, trad. E. Lafuente, Madrid, 1867, p. 20.

4. Hydace, *Chron.*, 49, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 18, qu'Isidore, *Hist. Wand.*, 73, *id.*, p. 296, recopie presque mot pour mot ; Procope, *B.V.*, 1, 3, 3, éd. J. Haury, t. I, pp. 317-318. Il n'y a pas à tenir compte de l'indication du *Liber Itacii*, reprise dans le *Libro de los testamentos* (Textes dans L. Vazquez de Parga, *La Division de Wamba*, Madrid, 1943, pp. 97 et 62), suivant laquelle Guntharic aurait fondé un Lugo asturien. Il s'agit là de faux grossiers dûs à l'imagination de l'évêque Pélage d'Oviedo (xie), et qu'a déjà dénoncés E. Florez, *España sagrada*, 3e éd., t. IV, pp. 209-210. Cf. L. Vazquez de Parga, *op. cit.*, pp. 59 et ss.

5. L'existence d'un *foedus* entre Romains et Vandales est contredite par Orose, *Adu. paganos*, VII, 43, 14, cf. *supra*, p. 54, n. 1. D'autre part, comme le pense L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 23 (= p. 32), les indications données par Procope au sujet de la prescription trentenaire pourraient bien être abusivement tirées de la *Nou. Valent.*, XXXIV, 12., éd. P. Meyer, p. 145.

6. Cf. M. Torres, dans *Historia de España* (cité p. 51, n. 6), p. 143.

7. On consultera, à cet égard, la judicieuse étude de F. Lot, *Du régime de l'hospitalité*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. VII, 1928, pp. 975-1011.

Un fait est frappant : c'est le caractère militaire quasi permanent que conserve l'activité des Hasdings durant leur séjour en Espagne. Années d'invasion, luttes contre les Suèves et contre les Romains, expéditions qui suivent l'intervention en Bétique, c'est l'accomplissement constant d'une besogne guerrière. Qu'elle se fasse spontanément ou en vertu d'un *fœdus*, cela revient pratiquement au même. Elle suppose à la fois une division et une association entre paysans et soldats. Il fallait bien que les Hispano-Romains s'attachassent à cultiver la terre pendant que les Barbares combattaient.

Mais, si une société qui instaure ainsi une caste des guerriers, réinvente toujours un peu Sparte, cela n'explique pas pour autant ses migrations spatiales. On comprend que les Vandales aient quitté la Pannonie sous la pression d'autres Barbares. Mais en Espagne personne ne les menaçait sérieusement. A chaque épreuve les Vandales ont d'ailleurs triomphé, des Romains comme des Suèves. C'est donc bien à des causes internes que sont dûs leurs déplacements. C'est bien parce que, pour eux, le lien social est dans l'association naturelle des êtres et non point dans leur co-existence organisée sur une portion limitée du sol. Quelles qu'aient été les conditions juridiques dans lesquelles les Hasdings ont occupé les terres de la péninsule, quelles qu'aient été les précautions dont les juristes romains ont environné l'inéluctable présent qu'ils leur faisaient, cela ne change rien au fond des choses. A l'analyse, il apparaît bien que la société vandale est encore en 429 essentiellement tribale et n'a pas incorporé la notion d'Etat.

Cela se comprend assez bien d'ailleurs, puisque jouaient pour et contre celle-ci des forces diverses. L'Empire offrait aux Barbares l'exemple de cette mécanique que constitue l'Etat et de ces multiples organismes qu'on en nomme les rouages. Ils ne pouvaient point ne pas les voir et échapper tout à fait à cette fatalité de l'imitation qu'a si magistralement identifiée G. de Tarde. Il ne faut pas oublier que, depuis le passage du Rhin de 406, une génération avait grandi en pays romain, qui avait maintenant l'âge d'homme. Mais, tandis que l'action de la civilisation romaine s'exerçait naturellement sur ceux qui vivaient à son contact, les vicissitudes des guerres contribuaient à faire du peuple soumis à l'autorité des Hasdings une réalité instable. Ce ne sont pas seulement des Alains qui s'agglomèrent à lui au lendemain des victoires de Wallia, mais aussi des Suèves, et même, s'il faut en croire Possidius, des Goths [1]. Sous le nom commun de Vandales, c'est donc un ensemble disparate et mouvant qui se dissimule [2], et il ne semble pas excessif de penser qu'au moment où ils vont quitter l'Espagne ils ne constituent pas un véritable peuple en quête d'un territoire, mais demeurent ce qu'ils étaient sans doute depuis toujours : l'accidentelle conjonction de tribus diverses associées dans l'aventure.

# V. — VANDALES ET VANDALISME [3]

C'est évidemment une rencontre paradoxale que celle de Berbères romanisés et de tribus germaniques. Elle ne pouvait guère se produire sans heurts et, si aucun document ne nous a conservé l'impression des Vandales sur leurs nouveaux sujets, les Africains ne se sont pas privés de juger leurs nouveaux maîtres avec une véhémente sévérité. Etait-ce à si bon droit ? Autrement dit, ces derniers sont-ils vraiment encore en 429 ces barbares à l'état pur qu'on tend assez volontiers à nous représenter ?

1. Cf. *supra*, p. 38, n. 7. Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 112.

2. *Populi Wandalorum*, dit justement Salvien, *De gub. Dei*, VI, XII /67, dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], p. 78.

3. Sur le « Vandalisme », A.-F. Kleinschmidt, *Ueber den sogenannten Vandalismus*, Torgau, 1875 ; J. Miedel, *Vandalismus*, dans *Zeitschrift des allgemeinen deutschen Sprachvereins*, t. XX, 1905, col. 305-310 ; P. Habel, *Wandalismus, eine Ehrenrettung*, dans *Altschlesien*, t. IV, 1934, pp. 389-393 ; E. Biehahn, « *Vandalismus* » *und* « *Vandalen* », dans *Germanien*, 1940, pp. 16-17.

Si l'on en croit l'opinion commune, la réponse n'est pas douteuse. Les Vandales jouissent d'une réputation franchement détestable et l'on imagine couramment que celle-ci a traversé les siècles en raison de la qualité particulière de leur barbarie [1]. Mais c'est là une erreur incontestable. Le mot *vandalisme* est de création toute récente. Il a été inventé en 1794 par l'évêque constitutionnel de Blois, Grégoire, et employé pour la première fois par lui dans un rapport à la Convention [2]. Le mot *vandale* — substantif ou adjectif — dans une acception malveillante, est plus ancien [3], mais les Vandales ne sont pas, en la matière, les victimes d'un privilège spécial. Les humanistes italiens des xv$^{e}$ et xvi$^{e}$ siècles, qui associaient dans une haine égale les *Tedeschi* et les destructeurs présumés du monde antique, ont fait du Germain du v$^{e}$ siècle le symbole même du barbare [4]. Mais c'est sans aucun autre fondement que leur fantaisie qu'ils ont fait un sort à tel peuple plutôt qu'à tel autre. Certains des envahisseurs de l'Empire ont eu la chance d'échapper à la réprobation. Les Burgondes ou les Francs ne sont point l'objet d'un mépris spécial. Les Huns eux-mêmes ne suscitent point l'indignation automatique. Les Goths, en un sens moins heureux, se sont vu imputer la responsabilité d'un art auquel ils ne sont pour rien, mais où l'on voulut voir la perfection du mauvais goût. Aux Vandales, le hasard réservait sans plus de justice de représenter une autre forme de barbarie [5].

Mais, dira-t-on, ce n'est pas la seule réprobation des modernes que les Vandales ont encourue. Les Chansons de Geste les mentionnent à trois reprises en termes peu flatteurs [6] et les vies de saints du haut Moyen Age leur attribuent au passage un bon contingent de méfaits [7]. C'est exact. Mais il convient de souligner que les Barbares du v$^{e}$ siècle ne tiennent qu'un rôle

1. E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. IV, p. 2420, donne les définitions suivantes : *vandale:* «Celui qui traite en barbare les sciences et la civilisation et qui détruit les monuments des arts»; *vandalisme:* «Tout procédé destructeur, qui anéantit ce qui commandait le respect par son âge, ses souvenirs ou ses beautés». Le *Dictionnaire de l'Académie française*, 8$^{e}$ éd., 1935, t. II, p. 707: *vandale:* «Celui qui détruit un monument, qui abîme une œuvre d'art, par allusion à un ancien peuple de la Germanie qui dévasta plusieurs provinces de l'empire romain»; *vandalisme:* «Conduite, état d'esprit de ceux qui détruisent des monuments, des œuvres d'art.»

2. J. Guillaume, *Grégoire et le Vandalisme*, dans *La Révolution française*, t. XLI, 1901, pp. 155-180 et 242-269, particulièrement, pp. 165-167 ; M. Frey, *Les Transformations du vocabulaire français à l'époque de la Révolution* (1789-1800), Paris, 1925, pp. 265-267. C'est dans un rapport du 21 nivôse, an II (10 janvier 1794), que Grégoire dénonce « ce vandalisme qui ne connaît que la destruction ». (Cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, t. III, Paris, 1897, p. 261), et dans ses *Mémoires*, Paris, 1837, t. I, p. 345, il se vante d'avoir créé le mot « pour tuer la chose ». Le mot, en tous cas, était nécessaire, car il connut un rapide succès (Cf. les exemples cités par M. Frey, *loc. cit.*), fut accueilli par le *Dictionnaire de l'Académie*, dès 1798 (5$^{e}$ éd.), et passa bientôt en anglais (*vandalism*, 1798. Cf. J.-A.-H. Murray, *A new English Dictionnary*, t. X$^{2}$, p. 35); en allemand (*Vandalismus*. Cf. F. Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, Berlin, 1951, pp. 827 et ss.) ; en italien, en espagnol, en portugais *(vandalismo)*, etc... Bref, il fut, selon l'expression même de Grégoire, « naturalisé sur le champ dans toutes les langues cultivées de l'Europe ». En Allemagne, on protesta immédiatement contre « l'injure faite aux aïeux ». Schiller ne manqua pas de souligner que les vrais Vandales étaient les Français qui transportaient les marbres grecs sur les rives de la Seine (*Die Antiken in Paris*, 1800. Egalement, lettre à Goethe du 23 janvier 1798, n° 408, dans L. Herr, *Correspondance de Goethe et de Schiller*, 2$^{e}$ éd., Paris, s. d., t. II, p. 34). Les historiens allemands contemporains n'ont pas manqué de faire écho à cette indignation. Cf. en particulier l'article de P. Habel, cité p. 58, n. 3. A coté de *vandalisme* furent créés *vandalique, vandaliser, vandaliste*, qui n'ont pas survécu (Cf. M. Frey, *loc. cit.*, p. 267), et qui ont eux-mêmes passé dans d'autres langues. C'est à cet égard l'anglais qui présente la gamme la plus riche. Le Dictionnaire de J.-A.-H. Murray signale *(loc. cit.)*, à côté de *vandalic, vandalish, vandalistic, to vandalize*, le substantif *vandalization* (1800) et l'adverbe *vandalously* (1890).

3. La plus ancienne mention se trouverait dans Voltaire et daterait de 1732, d'après O. Bloch et W. von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 2$^{e}$ éd., Paris, 1950, p. 632 (sans référence). Le texte auquel il est fait allusion est probablement *Lettres philosophiques*, IX, publiées en France en 1734. Le mot *vandale* a en tous cas un sens péjoratif en anglais, dès le xvii$^{e}$ siècle au moins (1663). Cf. J.-A.-H. Murray. *A new English Dictionary*, t. X$^{2}$, p. 35, art. *Vandal.* Il est possible que Voltaire l'ait rapporté d'Angleterre, et l'on peut se demander s'il ne l'a pas emprunté à Pope, *Essay on criticism*, III, 137, dont il avait eu connaissance et qu'il appréciait fort. (Cf. *Lettres philosophiques*, XXII). Le mot n'est accueilli par l'Académie française qu'en 1835 (6$^{e}$ éd.).

4. G. Lüdtke, *Geschichte des Wortes « Gotisch » im* 18. *und* 19. *Jahrhundert*, Strasbourg, 1903, pp. I et ss. ; F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI$^{1}$, Paris, 1930, p. 685. Cf. lettre de Léon X, du 1$^{er}$ février 1515, citée par Al. Schulte, *Die Fugger in Rom*, 1495-1523, Leipzig, 1904, t. II, p. 129 : *Hunni, Vandali et aliæ barbaræ gentes.*

5. On ne saurait tenir compte de la mention de la *uandalica barbaria*, dans *C.I.L.*, XII, *263. Cette inscription est un faux manifeste que H. Bouche, *La Chorographie ou description de Provence et l'Histoire chronologique du même pays*, t. I, Aix, 1664, p. 572, prétend, sans aucune indication de source, avoir été trouvée près de Saint-Gilles au temps de Charles V. Le faux est sans doute moins ancien (xvi$^{e}$ à xviii$^{e}$ ?), comme l'ont pressenti dom Devic et dom Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, t. II, Toulouse, 1875, pp. 97 et ss., où ce texte est longuement examiné. Il se peut que la croyance à l'exceptionnelle barbarie des Vandales ait été aidée par la publication de l'*Historia persecutionis uandalicæ*, éditée pour la première fois par Janus Parvus (Jean Petit), vers 1500, et rééditée à plusieurs reprises au cours du xvi$^{e}$ siècle. Cf. M. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, t. IV$^{2}$, Munich, 1920, pp. 567-589, où l'on trouvera la liste des différentes éditions.

6. Cf. *supra*, p. 45, n. 4.

7. Cf. *supra*, pp. 44 et ss.

très modeste dans l'épopée française. Si les Vandales y figurent, ce n'est qu'à titre épisodique, comme les Huns, les Goths ou les Souabes, et sans y être particulièrement dépréciés [1]. En outre, il n'est nullement acquis que ces mentions aient été empruntées à la tradition. La fidélité de la mémoire collective est pour le moins suspecte et il est plus raisonnable de croire que les quelques allusions que contiennent à l'égard des Germains du v^e^ siècle les légendes épiques, proviennent d'une source à laquelle puisaient sans vergogne les auteurs des Chansons de Geste, à savoir les vies de saints [2].

Celles-ci, de leur côté, ont bien retenu la *wandalica deuastatio* [3], la *Wandalorum crudelitas* [4], la *Wandalorum ferocitas* [5], etc..., mais il ne faut pas oublier que les hagiographes — comme les humanistes de la Renaissance — confondent à plaisir tous les peuples barbares dans la même abomination [6]. Ils dénoncent aussi bien la *fallax Gothorum gens* [7] que la *gens ferox* des Alamans [8], ou la *terror* que répandent les Huns [9]. Ce sont chez les Barbares des vices inhérents à leur nature de païens ou d'hétérodoxes, et qui disparaissent à l'instant même de leur conversion. Mais qu'importe, du point de vue qui nous occupe. Il nous suffit de constater que, pour les hagiographes mérovingiens ou carolingiens, les Vandales sont des Barbares comme les autres et que les traditions dont ils étaient l'écho ne les rejetaient point solitairement au dernier cercle de l'enfer.

Des Barbares comme les autres, soit. Mais on voudrait précisément définir cette barbarie et ce n'est pas si facile. Que les Romains du v^e^ siècle aient abhorré leurs envahisseurs, on le comprend sans peine. C'est une espèce qu'en général on n'aime guère. Ils les ont peints avec les couleurs les plus sombres et, mis à part quelques esprits enclins à se singulariser, comme il s'en trouve toujours — c'est ici Salvien que je veux dire [10] — l'opinion publique romaine a été à peu près unanime dans sa sévérité [11]. Chrétiens et païens ne sont point d'accord sur les causes du fléau ; ils ne contestent ni les uns ni les autres que c'en soit un. Le mot « Barbare » est pour eux sans équivoque [12]. Ils n'éprouvent pas le besoin de définir ce qui s'impose à leur temps dans sa réalité vivante. Mais, pour nous ? Allons-nous juger sans hésitation sur le seul témoignage de l'accusateur, alors que les envahisseurs n'ont pas laissé une ligne pour s'expliquer ou pour se défendre ? Conclure que les Barbares du v^e^ siècle étaient dotés de tous les apanages que nous attribuons à la barbarie, qu'ils n'étaient conduits, pour parler comme Chateaubriand, que par « la soif du sang et la fureur de détruire » ?

Bien entendu, on a tenté de récuser les témoignages contemporains et l'on n'a pas eu de peine à trouver dans les textes les éléments de cette récusation. C'est un thème connu que d'opposer les vertus germaines aux vices du monde romain et, pour véhémente qu'elle soit, la diatribe de Salvien ne fait pas oublier le grave éloge de Tacite. Mais c'est aussi un thème facile. Orose a beau jeu de dénoncer les défauts naturels des Vandales et de se consoler des maux

1. E. Langlois, *Table des noms propres de toute nature compris dans les Chansons de Geste*, Paris, 1904, pp. 296, 347 et 625. Ce sont les Sorabes et non les Goths qu'il faut voir dans les *Sorz*, que mentionne la *Chanson de Roland*, 3226, éd. J. Bédier, p. 244.

2. C'est, en ce qui concerne le cas même de Girart de Rossillon, l'opinion de R. Louis, *Girart, comte de Vienne, dans les Chansons de Geste*, Auxerre, 1947, t. II, p. 110, pour qui les Vandales du moine de Pothières « ont été tirés sans plus de façon, de la *Vita Desiderii* ou de quelque autre texte du même genre », ce qui n'entraîne pas que la source dont ils ont été tirés fût nécessairement sans valeur.

3. *Vita Trudonis*, 14 (adjonction faite au x^e^ s.), dans *M.G.H.s.r.m.*, t. VI, p. 286.

4. Hincmar, *Vita Remigii, Prol.*, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. III, p. 259.

5. Warnaharius, *Acta Desiderii*, 1 et ss., dans *A.A.S.S.* (3^e^ éd.), mai, t. V, p. 247.

6. *Wandali, Halani, Huni celeræque Germaniæ et Scythiæ gentes*, dit la *Vita Saldabergæ*, 14, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. V, p. 57. Exemple de confusion des Vandales et des Normands, dans Heriman de Tournai, *Liber de restauratione monasterii S. Martini Tornacensis*, 41, dans *M.G.H. Script.* t. XIV, p. 292.

7. *Vita Sollemnis*, 8, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. VII, p. 318.

8. *Vita Vedastis*, 2, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. III, p. 407.

9. *Vita Genouefæ*, 12, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. III, p. 219.

10. G. Sternberg, *Das Christentum des fünften Jahrhunderts im Spiegel der Schriften des Salvianus von Massilia*, dans *Theologische Studien und Kritiken*, 1909, pp. 29-78 et 163-205, particulièrement pp. 198 et ss. ; A. Schaefer, *Römer und Germanen bei Salvian*, Breslau, 1930.

11. On trouvera une remarquable analyse de l'état de l'opinion publique romaine dans P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris, 1948. Il faut cependant noter quelques complicités locales : Orientius, *Commonitorium*, II, 173-175, dans *C.S.E.L.*, t. XV, p. 234.

12. Cf. *Thes. Lat. Ling.*, art. *Barbarus*, t. II, p. 1735 et ss.

qu'ils causent en espérant leur conversion[1] : il est éloigné du drame. Pareillement, S. Augustin trouve que leurs violences sont plus faciles à supporter que celles des Donatistes[2] et, pour lui, les doctrines hérétiques ont fait plus de mal aux Espagnols que le glaive des Barbares[3]. C'est peut-être une manière assez raisonnable de juger, mais quand on est en Afrique. Quant aux éloges que Salvien ne ménage pas aux Vandales pour leur mutuelle charité[4], leur justice sociale[5], leur chasteté[6], leur confiance en Dieu[7], leur constance dans la vertu[8], on les croirait plus volontiers mérités si leur généreux dispensateur ne devait lui-même reconnaître la dévastation de la Gaule et de l'Espagne[9]. On déchirera volontiers l'image romantique du Barbare sanglant, professionnellement dressé sur des ruines fumantes, mais pas pour lui substituer l'image, tout aussi romantique, du « bon Barbare », descendant transrhénan du « bon Sauvage ».

Malheureusement, il est plus aisé de contester des conclusions tranchantes que de tirer de l'inquiétant dossier qui est le nôtre les éléments d'une appréciation juste. Ouvrons-le pourtant dans la partie consacrée aux Vandales. Qu'y trouvons-nous ?

D'abord un lot important d'accusations vagues : dévastations et pillages[10]. L'invasion de 406 est le fait de nations *ferocissimæ* qui ont ravagé les provinces gauloises[11]. Le Barbare est une peste intérieure ; il est l'ennemi[12]. On dénonce ses déchaînements (*turbo*), la terreur qu'il répand[13]. On évoque après son passage l'image de la patrie embrasée[14]. C'est partout la mort, la souffrance, la ruine, l'incendie, le deuil[15]. Toute une littérature retentit de gémissements et de plaintes qui ne sont certainement pas de simples variations poétiques. Mais cette douloureuse litanie ne vaut point pour nous les griefs précis. Et malheureusement les sources contemporaines sont, en la matière, plus discrètes.

L'invasion a provoqué la famine[16] et on le comprend sans peine. Elle entraînait naturellement avec elle un ralentissement de la production agricole. En outre, les Germains ne se faisaient point faute de priver les villes investies du ravitaillement qui eût prolongé leur résistance. Barbarie, peut-être, mais dont on établirait difficilement l'exacte antiquité et que s'emploie encore à justifier le droit international public. Au reste, les Romains eux-mêmes la considéraient comme un légitime stratagème[17]. Les textes signalent des destructions, des incendies[18]. Nous n'en savons malheureusement ni les conditions, ni les causes. Joie de détruire ou nécessité militaire ? J'ai peine à croire que, nulle part, les paysans des domaines n'ont accueilli les Barbares avec ces armes improvisées que deviennent si bien les outils rustiques. On nous dit encore

1. Orose, *Adu. paganos*, VII, 38, 1 ; 40, 10; 41, 2; 41, 8, dans *C.S.E.L.*, t. V, pp. 542, 543, 552 et 554. Pour lui, l'invasion vandale est moins dure que ne l'était la tyrannie romaine, *id.*, VII, 41, 2, p. 553.
2. S. Augustin, *Epist.*, CXI, 1, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 643.
3. S. Augustin, *Epist.*, CLXVI, 2, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, p. 547.
4. Salvien, *De gub. Dei*, V, iv/15, dans *M.G.H.a.a.*, t. I¹, p. 58.
5. Salvien, *De gub. Dei*, V, viii/36, dans *M.G.H.a.a.*, t. I¹, p. 62.
6. Salvien, *De gub. Dei*, VII, vii/26, dans *M.G.H.a.a.*, t. I¹, p. 88.
7. Salvien, *De gub. Dei*, VII, ix/38 ; xi/45-46, dans *M.G.H.a.a.*, t. I¹, pp. 90 et 91-92. D'après de dernier passage, les Vandales auraient marché contre les soldats de l'Empire en citant des paroles des Livres Saints. Cette indication — éminemment suspecte — semble se rapporter à l'expédition de Castinus.
8. Salvien, *De gub. Dei*, VII, xx/86, dans *M.G.H.a.a.*, t. I, p. 99.
9. Salvien, *De gub. Dei*, IV, iv/21 et VII, xii/52, dans *M.G.H.a.a.*, t. I¹, pp. 40 et 93.
10. S. Jérôme, *Epist.*, LX, 16, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LIV, p. 570 : *uastant, trahunt, rapiunt.* Ces accusations ne sont pas portées contre les Vandales seuls, mais contre un ensemble de Barbares, cités pêle-mêle. La lettre de S. Jérôme est de 396. Hydace, *Chron.*, 46, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 17, *cæde depraedantur hostili.* Egalement 86, *id.*, p. 21.
11. S. Jérôme, *Epist.*, CXXIII, 15, 3, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92.
12. Paulin (de Béziers ?), *Epigramma*, 15-17, dans *C.S.E.L.*, t. XVI, pp. 503-504.
13. Paulin (de Béziers ?), *Epigramma*, 87-88, dans *C.S.E.L.*, t. XVI, p. 507.
14. *Carmen de prouidentia diuina*, 17, dans *P.L.*, t. LI, col. 617.
15. Orientius, *Commonitorium*, II, 183, dans *C.S.E.L.*, t. XVI, p. 234.
16. Prosper, *Ad coniugem*, 25, dans *C.S.E.L.*, t. XXX, p. 344 ; Hydace, *Chron.*, 48, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, pp. 17-18; Olympiodore, fr. 30, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 64 ; S. Jérôme, *Epist.*, CXXIII, 15, 3, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92, et CXXV, 20, 3, *id.*, p. 141 ; Orientius, *Commonitorium*, II, 176 et 191, dans *C.S.E.L.*, t. XXX, pp. 234-235; S. Augustin, *Epist.*, CCXXVIII, 5, dans *C.S.E.L*, t. LVII, p. 488.
17. Frontin, *Strategematon*, III, 4, éd. G. Gundermann, pp. 94-95 ; Végèce, *Epit. rei militaris*, IV, 7, éd. C. Lang, p. 131.
18. Orientius, *Commonitorium*, II, 180, dans *C.S.E.L.*, t. XVI, p. 234 ; *Carmen de prouidentia diuina*, 31, dans *P.L.*, t. LI, col. 617 (arbres et bâtiments) ; Paulin (de Béziers ?), *Epigramma*, 19, dans *C.S.E.L.*, t. XVI, p. 504.

qu'il y eut des massacres. A Mayence, en particulier, au témoignage de S. Jérôme, des milliers d'hommes trouvèrent la mort dans l'église [1]. On aimerait savoir s'ils s'y livrèrent comme des moutons à l'abattoir, ou si le sanctuaire était leur dernier retranchement. Les choses n'auraient pas tout à fait le même aspect dans un cas et dans l'autre, mais S. Jérôme n'a pas eu souci de notre curiosité. Les Barbares ont-ils déporté les populations gallo-romaines ? C'est peu probable [2] ; mais il ne se sont pas fait faute de réduire le maître et l'esclave à une commune servitude [3], et l'on comprend que certains aient préféré s'enfuir en abandonnant leurs biens [4], plutôt que de subir ou de risquer ce sort dégradant. Mais, je ne vois point où est ici la barbarie. J'entends bien que, sur le plan personnel, les chutes sociales, quand elles atteignent un pareil degré, ne peuvent manquer d'avoir un retentissement atroce. Mais les Romains se faisaient-ils faute de réduire les Germains en esclavage ? L'esclavage est barbare, parce qu'il est l'esclavage ; non pas parce que c'est telle classe sociale plutôt que telle autre qui sert à l'assurer. Au reste, le droit romain lui-même admettait que les prisonniers de guerre faits par les Barbares fussent réduits en esclavage [5], et l'Eglise, qui était, à coup sûr, la force morale la plus exigeante de ce temps, ne condamnait pas le principe de la servitude [6]. Ce n'est donc pas en fonction d'idées qui ne remontent guère qu'au XVIII[e] siècle que nous devons ici juger.

Les Vandales, comme les autres Barbares, ne paraissent pas s'être grandement souciés de la notion de propriété. Ils ont requis les troupeaux et les récoltes, sans paraître s'aviser qu'ils atteignaient un droit [7]. Ils ont purement et simplement volé ce qui les tentait : l'or, l'argent, les vaisselles précieuses, les bijoux aussi, sans doute [8]. Mais est-ce excuser ces déprédations que de constater qu'elles sont assez volontiers — et dans tous les temps — le fait des armées en campagne ?

Ils ont encore des sacrilèges à leur actif. Ils ont violé les vierges consacrées au Seigneur, massacré les clercs, exhumé les reliques des saints, transformé les églises en écuries [9], brûlé les sanctuaires, profané les vases sacrés [10]. Sans doute, mais là encore il s'agit de comprendre avant de flétrir. Les Barbares, on l'oublie trop, étaient ariens ou païens. Ils ne font peut-être pas preuve d'une exceptionnelle originalité en tenant les dieux d'autrui pour de vaines idoles. Mais, dira-t-on, les clercs ont été atteints dans leur personne, les évêques mêmes réduits à l'esclavage ou soumis au supplice. Certes. Cependant, qui dirigeait la résistance des cités, sinon les évêques ? De l'aveu même de S. Jérôme, c'est à S. Exupère que revient le mérite de la défense de Toulouse [11], et l'on a toutes raisons de penser qu'il eut des émules [12]. Les Barbares n'avaient-ils

1. S. Jérôme, *Epist.*, CXXIII, 15, 3, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92. Autres exemples : Orientius, *Commonitorium*, II, 177 et 179, dans *C.S.E.L.*, t. XVI, p. 234 ; *Carmen de prouidentia diuina*, 39 et ss., dans *P.L.*, t. LI, col. 618. L'auteur signale des massacres d'enfants.

2. Non pas seulement parce qu'on voit mal la raison de ces déportations vers des régions que les envahisseurs abandonnaient, mais parce que le passage de S. Jérôme sur lequel on se fonde, *Epist.*, CXXIII, 15, 3, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92, me paraît avoir été généralement mal compris. S. Jérôme cite un certain nombre de villes et ajoute *translatæ in Germaniam*, ce qui veut dire, à mon avis, non pas que les habitants ont été transférés en Germanie, mais que les villes ont été transférées en Germanie, c'est-à-dire, qu'à la suite de l'invasion, elles se trouvent incluses dans le domaine germanique. Non seulement cette interprétation me paraît plus conforme à la logique, mais c'est la seule qu'autorise, grammaticalement parlant, *translatæ*.

3. Orientius, *Commonitorium*, II, 178, dans *C.S.E.L.*, t. XVI, p. 234 ; S. Augustin, *Epist.*, CCXXVIII, 5, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 488.

4. S. Jérôme, *Epist.*, CXXX, 4, 3-4, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 179, nous parle de saintes et nobles femmes qui ont quitté la Gaule pour l'Afrique, puis l'Afrique pour les Lieux Saints ; l'*Epist.*, CXXII, 4, *id.*, p. 69, est adressée par Jérôme à Rusticus de la part de sa femme Artemia. Elle a fui vers Bethléem où elle mène une vie sainte. Lui a préféré demeurer dans son domaine, « au milieu des trognes farouches de l'ennemi », comme traduit joliment P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques* (cité *supra*, p. 38, n. 1), p. 79.

5. Digeste, XLIX, 15, 24, éd. Th. Mommsen, t. II, p. 892.

6. J. Dutilleul, art. *esclavage*, dans *Dict. de Théol. Cath.*, t. V[1], col. 457 et ss.

7. *Carmen de prouidentia diuina*, 29-30, dans *P.L.*, t. LI, col. 617 ; Prosper, *Ad coniugem*, 17 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. XXX, p. 344 ; Hydace, *Chron.*, 48, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 17.

8. *Carmen de prouidentia diuina*, 903 et ss., dans *P.L.*, t. LI, col. 637.

9. S. Jérôme, *Epist.*, LX, 16, 3, dans *C.S.E.L.*, t. LIV, pp. 570-571.

10. *Carmen de prouidentia diuina*, 45-46, dans *P.L.*, t. LI, col. 618, qui signale également les viols de vierges et de veuves, et les supplices infligés à des prêtres qui ont été enchaînés, fouettés et brûlés. Cf. sur le même objet la réponse de S. Augustin à Victorianus, *Epist.*, CXI, 1, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV[2], p. 643.

11. S. Jérôme, *Epist.*, CXXIII, 15, 3, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 92.

12. C'est du moins ce que laisse supposer un passage de Paulin de Nole, *Epist.*, XLVIII, dans *C.S.E.L.*, t. XXIX,

pas quelque raison de s'étonner que le glaive s'avérât un attribut ordinaire de l'épiscopat ?

A première vue, la cause paraît cependant jugée : c'est bien dans le sens le plus sévère du terme qu'il faut entendre le mot « barbare » quand on l'applique aux Germains du v^e siècle. Pourtant, qu'on me permette de citer deux textes : « ...(ils) ravirent tout le butin qu'ils trouvèrent et massacrèrent en foule ceux qui furent surpris, sans pitié pour l'âge, sans respect pour ceux qui en étaient dignes ; enfants et vieillards, laïques et prêtres étaient également mis à mort ; la guerre enveloppait tout le monde, les suppliants avec les combattants. Le crépitement des flammes déchaînées se mêlait aux gémissements de ceux qui tombaient ; la hauteur de la colline et la grandeur de l'ouvrage incendié donnaient l'impression que la ville entière brûlait ». Et un autre : « Ces gens... apportaient le goût du meurtre et du pillage plutôt que celui d'une guerre régulière ;... ils se choisissaient arbitrairement des victimes pour, selon le cas, les priver de leur autorité, de leur fortune, ou même de leur vie. On n'avait qu'à lâcher ces bandes indisciplinées et ils nous donneraient le coup de grâce ». Le premier texte est un passage de Josèphe et décrit la prise de Jérusalem par les soldats de Titus [1]. Le second est extrait de la *Campagne de France*, de Goethe, et montre comment un Olympien pouvait voir les volontaires français de 1792 [2]. Je crains fort, pour ma part, que la définition qu'on donne de la barbarie ne soit assez différente suivant que les atrocités vous atteignent ou vous épargnent. Pour beaucoup, le mal ne commence d'être le mal qu'avec l'instant où ils le subissent. Les Romains de Gaule et d'Espagne, en dépit des rudes institutions du Bas-Empire, vivaient dans une relative quiétude. L'invasion les en a brusquement tirés. Ils ont soudain découvert les horreurs oubliées de la guerre et l'écho de leur douloureuse surprise est parvenu jusqu'à nous. Bien peu se sont rendu compte que les malheurs qu'ils connaissaient c'étaient ceux qu'apporte communément l'envahisseur.

Ce n'est donc pas sur les maux qu'ils ont causés aux provinces romaines qu'on peut taxer les Germains de barbarie. Pour que leurs abominations fussent l'indice incontestable auquel on la reconnaît, il faudrait qu'elles ne fussent pas le fait commun du civilisé et du barbare. C'est ailleurs qu'il faut chercher. Que la civilisation germanique ne fût plus, au début du v^e siècle, au stade primitif qu'on a parfois imaginé, cela n'est pas douteux. Mais il ne l'est pas davantage, quoi qu'on en ait dit, que dans l'ordre pratique, aussi bien que dans l'ordre intellectuel et moral, elle n'avait pas atteint à beaucoup près le degré auquel était parvenue celle de l'Empire. Les Germains eux-mêmes le sentaient qui, depuis plusieurs siècles, lui demandaient pour une part les objets précieux qui les accompagnaient dans la tombe et qui, tout récemment, avaient abandonné, certains du moins, leurs religions traditionnelles, pour une hérésie née au cœur du monde romain.

Dans les envahisseurs, les sujets de l'Empire retrouvaient le Barbare dans sa définition première. Il était l'étranger, dans toute la force du terme. Celui qui vit autrement, qui pense autrement et, d'une façon dont on se scandalise ou dont on s'étonne. A cet égard, les textes relatifs aux Vandales font totalement défaut, mais il n'est pas téméraire de penser qu'ils ne faisaient pas exception à la loi générale. En outre, ils étaient ariens pour la plupart [3], et il n'est pas nécessaire de souligner quel puissant discriminant constituait alors la nature de la foi. Que les Barbares aient eu tendance à adopter peu à peu certaines coutumes romaines, cela est certain. Mais la fusion de deux peuples ne se fait pas en un jour, ni même en un siècle. Il faut

pp. 389-390, cité par GRÉGOIRE DE TOURS, *H.F.*, II, 13, dans *M.H.G.s.r.m.*, t. I, p. 81, où S. Exupère est cité parmi d'autres évêques, dont il vante les vertus. Sur ce texte, P. COURCELLE, *Fragments historiques de Paulin de Nole, conservés par Grégoire de Tours*, dans *Mélanges Louis Halphen*, Paris, 1951, pp. 146-148. Notons cependant que certains évêques préférèrent s'enfuir. Cf. S. LÉON, *Epist.*, XV, dans *P.L.*, t. LIV, col. 680, si du moins c'est bien à la suite de l'invasion de 409 que se produisirent les départs auxquels il est fait allusion. Sur la question, cf. *supra*, p. 52, n. 5.

1. FL. JOSÈPHE, *Bell. Iud.*, VI, 5, trad. R. Harmand, Paris, 1932, p. 194.

2. GOETHE, *Campagne de France*, 27 septembre 1792, trad. H. Loiseau, Paris, 1933, p. 129.

3. Il semble en effet que certains Vandales aient été catholiques. Ce serait le cas, en particulier, de Geiseric lui-même, qui se serait ultérieurement converti à l'arianisme (HYDACE, *Chron.*, 89, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21 ; ISIDORE, *Hist. Wand.*, 74, *id.*, pp. 296-297).

du temps pour que ceux de l'un ou de l'autre puissent se rencontrer dans la rue sans se reconnaître. Inutile de dire que, même en 429 — après un quart de siècle de contacts — on n'en était pas encore là.

C'est, sans doute, dans son comportement quotidien que le Vandale, comme ses congénères, trahissait le plus visiblement sa barbarie. Ce n'était cependant pas là, à mon avis, qu'elle était le plus profonde, mais dans le domaine politique. L'Empire est un « Etat », c'est-à-dire une forme stable, aux dimensions permanentes, aux mouvements prévisibles. Les hommes y sont situés ; les choses y ont une place. D'où la possibilité d'un gouvernement, d'une administration, d'un droit. L'ensemble de tribus que couvre le nom de Vandales n'est qu'un groupement temporaire et mobile. Sa nature même lui interdit, non pas un ordre rigoureux certes, mais un ordre complexe. Il n'est pas constitué pour faire passer tant bien que mal dans la réalité les principes d'une « politique », mais pour survivre aussi longtemps qu'il le pourra ; pour résister de son mieux aux menaces habituelles que sont ses voisins, et dont une égoïste prudence conseille de prévenir les interventions.

Que les deux formes de société fussent inconciliables, c'est l'évidence même. Les dieux ne pouvaient hésiter qu'entre deux solutions théoriques : les réduire l'une à l'autre ou instaurer, par leur survivance, la lutte éternelle — celle qui dresse face à face le sédentaire et le nomade. Les choses ont eu l'avenir que l'on sait, mais celui-ci n'était point fatal. Le monde méditerranéen tout entier aurait pu tout aussi bien retourner à une organisation tribale, comme il arriva pour certaines des régions qui le composaient, une partie de la Berbérie, par exemple, après l'invasion hilalienne. L'histoire ne permet guère de penser que la constance du progrès soit une nécessité interne du monde. Mais précisément, c'est à ce détour du chemin que nous retrouvons la notion de barbarie. Pour les Vandales, passer du stade de l'association tribale au stade de l'Etat, c'était aller de l'avant, c'était passer du simple au complexe. Pour le monde méditerranéen, la marche inverse eût été le retour vers un monde mort. La barbarie d'une société n'est pas un absolu. Elle ne se définit pas par la pratique de telles mœurs ou de telles autres, quelles qu'elles soient. Mais elle n'est point douteuse quand le passé d'une autre est pour elle un avenir.

## CHAPITRE II

# L'AFRIQUE

L'intervention des Vandales dans l'histoire de l'Afrique du Nord constitue un événement dont on a déjà noté le caractère paradoxal. Nombreux sont les peuples germaniques que leurs migrations successives ont conduits vers les provinces impériales et qui s'y sont établis de façon plus ou moins durable. Mais tous sont demeurés européens dans leur essence et comme attachés par un inconscient scrupule ou par la fatalité du sort au continent qui les avait enfantés. Seuls les Vandales sont allés chercher sur un autre sol la conclusion d'une précaire fortune.

Aventure singulière, sans doute, et dont l'étrangeté ne s'arrête pourtant pas là. Eux dont tout le passé s'était déroulé sous le signe du mouvant, abordaient un monde dont l'immobilité paraît bien être la qualité maîtresse ; une sorte de môle humain que les civilisations ne couvrent tour à tour que de sédiments illusoires. En d'autres termes, les hommes les moins susceptibles de devenir autre chose qu'eux-mêmes.

Que l'on veuille bien oublier un instant ce qu'a été l'histoire du royaume vandale en Afrique et l'on apercevra mieux, je crois, l'extravagance que représente la fondation d'un Etat germanique au sein du monde berbère. On sentira mieux aussi combien il importe pour comprendre cet Etat, de considérer l'Afrique à la veille de l'invasion, sinon sous tous ses aspects, du moins dans certaines perspectives [1].

## I. — LES DEUX AFRIQUES

On a fait, depuis longtemps, justice de la théorie des « frontières naturelles » [2], et ce serait une sotte gageure de prétendre que l'Afrique du Nord, ce « pays qui n'a pas de nom » [3], est susceptible d'une délimitation plus rigoureuse que n'importe quel autre ensemble géographique.

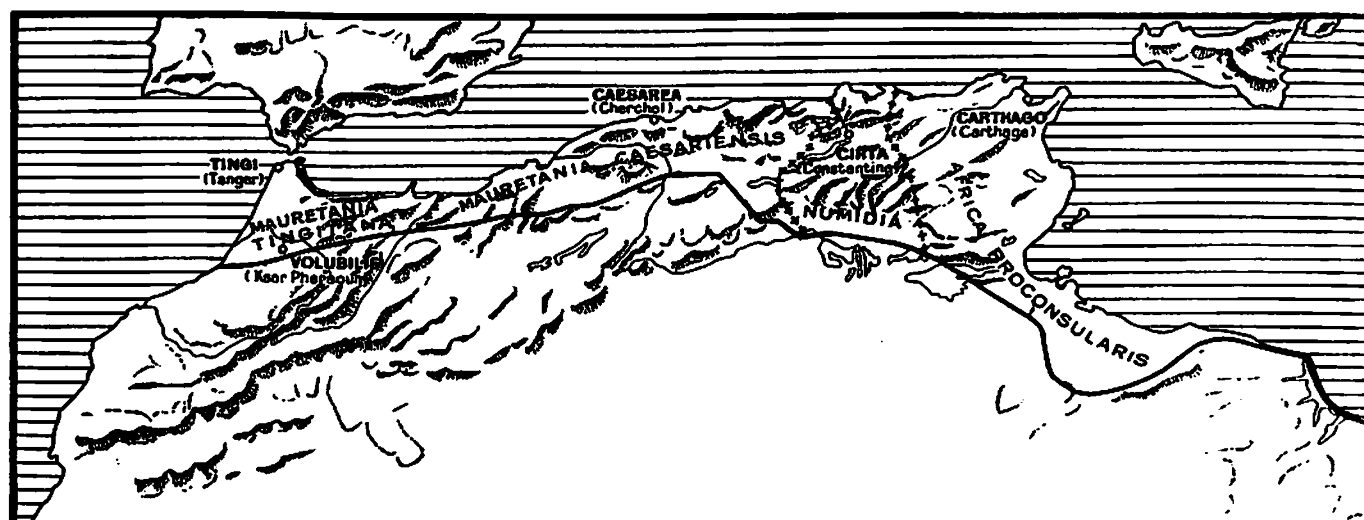
1. On trouvera une bibliographie d'ensemble de l'Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, dans Ch.-A. JULIEN, *Histoire de l'Afrique du Nord*, 2e éd., t. I (par Ch. Courtois), Paris, 1951, pp. 281 et ss., à laquelle je me contente de renvoyer en ce qui concerne les ouvrages généraux. Il n'existe aucun travail d'ensemble sur l'Afrique dans le premier tiers du ve siècle. Tableaux sommaires de L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., Munich, 1942, pp. 41 et ss. (= 54 et ss.), de F. MARTROYE, *Genséric, la conquête vandale en Afrique et la destruction de l'empire d'Occident*, Paris, 1907, pp. 77, et de E.-F. GAUTIER, *Genséric, roi des Vandales*, Paris, 1935, pp. 118 et ss. Excellent raccourci de St. Gsell, dans St. GSELL, G. MARÇAIS et G. YVER, *Histoire de l'Algérie*, Paris, 1929, pp. 54 et ss. Les recherches de détail sont peu abondantes. Je n'ai pu consulter M.-M. GETTY, *The life of the North Africans as revealed in the sermons of saint Augustine*, dans les *Patristic Studies* de la *Catholical University of America*, t. XXVIII, Washington, 1931. A. DEGERT, *Quid ad mores ingeniaque Afrorum cognoscenda conferant sancti Augustini sermones*, Paris, 1894, est médiocre. Sur l'Eglise d'Afrique, F.-D. MOORECS, *De Organisatie van de christelike Kerk van Noord-Afrika in het Licht van de Brieven van Augustinus*, Groningue-La Haye, 1927, ainsi que F. FERRÈRE, *La situation religieuse de l'Afrique romaine depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'invasion des Vandales (429)*, Paris, 1897, vieilli. Excellentes observations d'A. MANDOUZE, *Notes sur l'organisation de la vie chrétienne en Afrique à l'époque de saint Augustin*, dans *Année théol. augustinienne*, 1953, I, pp. 151-171 et 201-231. M. E. KEENAN, *The life and times of St. Augustine as revealed in his letters* dans *Patristic Studies*, t. XLV, Washington, 1935, groupe un certain nombre d'informations utiles. J.-F.-P. DUBELMANN, *Das Heidenthum in Nordafrika, nach den Briefen des hl. Augustinus*, Bonn, 1859, est périmé et superficiel.

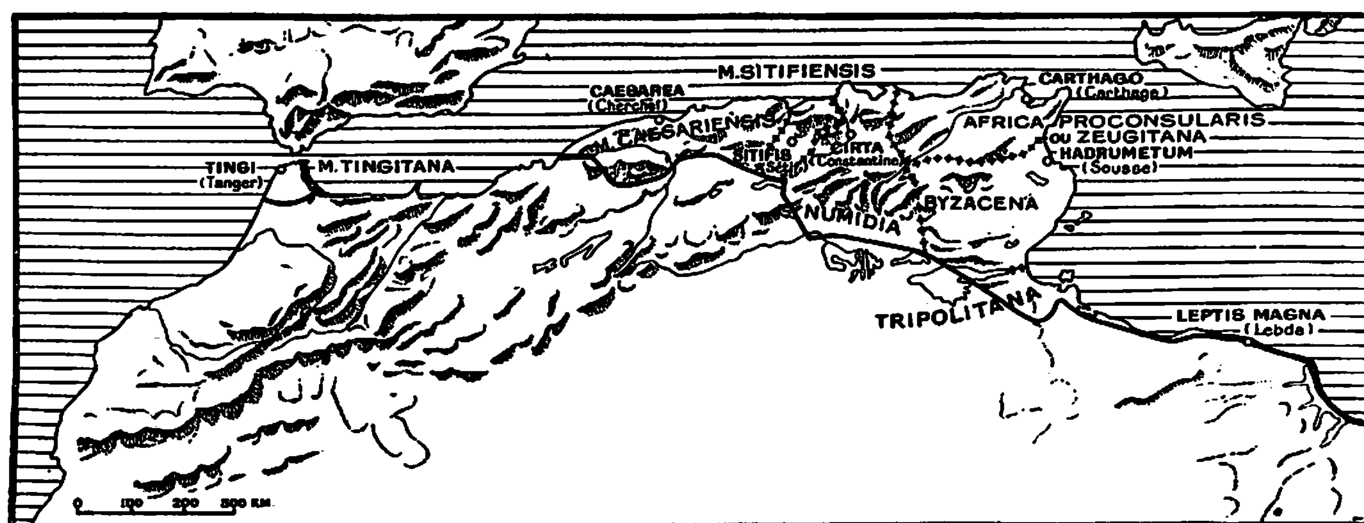
2. L. FEBVRE, *La Terre et l'évolution humaine*, Paris, 1922, pp. 359 et ss.

3. E.-F. GAUTIER, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, pp. 7 et ss.

Cependant, si l'on considère le bloc montagneux qui s'étend de l'Atlantique à la petite Syrte, on ne peut manquer d'être frappé du contraste qu'il offre, à de multiples égards, avec le Sahara qui le borde au sud d'un bout à l'autre. « Un coup d'œil sur une carte, où cet ensemble de terres se détache si nettement de la masse du continent africain, explique que les Arabes l'aient dénommé *Djezirat-el-Maghrib*, « l'Ile du Couchant »[1]. Autrement dit, la Berbérie s'affirme comme une réalité physique et humaine en raison de son insertion entre la Méditerranée et le Désert [2].

L'AFRIQUE ROMAINE : 1° A L'ÉPOQUE DES SÉVÈRES ; 2° APRÈS DIOCLÉTIEN




+++++++ Limite de province.

——— Tracé schématique du *limes*.

Il était nécessaire de rappeler cela pour souligner le caractère essentiel de l'Afrique romaine, à savoir qu'elle n'a jamais rempli le cadre géographique dans lequel elle s'est développée. Elle nous apparaît comme une œuvre fragmentaire, incomplète, inachevée. Jusqu'à l'époque des Sévères, le territoire romain n'a cessé de s'accroître [3], et il atteint à son maximum 350.000 km².

1. R. Lespès, *Introduction géographique* à *L'Afrique du Nord française dans l'Histoire*, Paris-Lyon, 1937, p. 9.

2. Sur la personnalité de l'Afrique du Nord, J. Despois, *L'Afrique du Nord*, Paris, 1949, pp. IX et ss. Cf. également R. Capot-Rey, *Les limites du Sahara français*, dans *Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes*, t. VIII, 1952, pp. 3-28.

3. On se contentera de rappeler ici rapidement les étapes de cette expansion. *La prouincia Africa* ou *Africa* a été créée au printemps de 146 (Cf. St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VII, Paris, 2e éd., 1930, pp. 1 et ss.). Elle prit le nom d'*Africa uetus* lorsqu'en 46 César eut constitué sur son flanc ouest l'*Africa noua*, qu'on appela communément et improprement *Numidia* (*id.*, t. VIII, 1930, pp. 162 et ss.). *Africa uetus* et *Africa noua* furent réunies par Auguste en 27 (?)

environ [1]. Chiffre impressionnant si l'on ne considère que l'ampleur des résultats obtenus, mais qui ne doit pas faire oublier que l'Afrique du Nord couvre plus de 900.000 km² [2]. C'est-à-dire que Rome n'a pas même occupé la moitié du pays.

L'Empire a-t-il eu l'intention de conquérir la Berbérie tout entière et manqué des forces qu'il eût fallu pour réaliser son dessein [3] ? C'est possible, mais ce n'est pas sûr. Dès le départ de sa domination, Rome a voulu une frontière précise entre ce qui était sien et ce qui ne l'était pas. C'est à Scipion lui-même que l'on doit le creusement de la *fossa regia* [4], et les empereurs n'ont fait, en fin de compte, que perpétuer son geste [5]. Rien n'interdit de penser que, dans l'esprit des Sévères, le réseau fortifié qu'ils établissaient ne marquât pas une étape toute provisoire de la conquête, comme avaient fait ceux de leurs prédécesseurs. La « chaîne du *limes* », chère à E.-F. Gautier, appartient au domaine des mythes [6]. Comme l'écrit heureusement J. Despois, « Les monts du Hodna, de l'Aurès et des Nememcha n'ont jamais été — pas plus autrefois qu'aujourd'hui — cette frontière que la nature semblait à première vue avoir imposée aux hommes » [7]. Mais rien n'autorise non plus à prétendre que, si la crise du IIIe siècle n'avait pas atteint ses forces vives, l'Empire ne s'y fût point arrêté comme aux rives d'un Rhin ou d'un Danube imaginaires.

Au reste, que l'unification territoriale de l'Afrique du Nord ait été abandonnée par Rome de gré ou de force, cela revient au même du point de vue qui nous occupe ici. Le fait demeure dans tous les cas que, de la fondation de l'*Africa* jusqu'à l'effondrement de l'Empire, le trait le plus remarquable de l'histoire de la Berbérie c'est la co-existence de provinces romaines et de territoires organisés suivant les traditions indigènes, la conjonction de deux Afriques, dont l'une nous demeure à peu près inconnue [8], et dont l'autre étale encore, avec une espèce d'insolence, les vestiges de sa grandeur.

Il va de soi qu'elles n'étaient point impénétrables l'une à l'autre. Le développement même de la conquête entraînait les forces impériales au-delà des territoires inclus dans le périmètre provincial. Montagnards et nomades ne tenaient pas davantage le terme qu'elles leur imposaient comme un obstacle infrangible. Mais c'était là, en quelque sorte, un accroc à l'ordre normal des choses. La disparité même des deux civilisations impliquait l'établissement d'un *limes* dont les fortifications ne faisaient que matérialiser la réalité profonde. Car, à tout prendre,

pour former l'*Africa proconsularis* ou *Proconsularis* (*id.*, t. VIII, 1930, p. 196). En 40, Caligula annexa le royaume de Maurétanie (Cf. J. Carcopino, *La mort de Ptolémée, roi de Maurétanie*, dans *Le Maroc antique*, 2e éd., 1948, pp. 191 et ss.), et peu après furent créées les deux nouvelles provinces de Maurétanie Césarienne et de Maurétanie Tingitane, par Caligula, selon Pline l'Ancien *H.N.*, V, 1/2, éd. C. Mayhoff, t. I, p. 360; par Claude, selon Dion Cassius, LX, 9, 5, éd. U.-P. Boissevain, t. II, p. 672. Elles existaient, en tous cas, dès 41 ou 42 (A.-C. Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces africaines*, t. I, Paris, 1896, pp. 471 et ss.). Le territoire romain continua de s'étendre jusqu'aux premières décades du IIIe siècle, mais les territoires annexés furent rattachés aux provinces existantes. La seule création à signaler, celle de la Numidie, résulte d'une division de la Proconsulaire. La date précise en est inconnue. Le premier *præses* de Numidie qui nous soit incontestablement attesté est Ti. Claudius Subatianus Proculus (*A.E.*, 1911, n° 107), dont le gouvernement paraît dater de 208-210 (E. Birley, *The Governors of Numidia, a.d.* 193-268, dans *Journal of Roman Studies*, t. XL, 1950, p. 62). Sur la délimitation de la Numidie, E. Albertini, *Un nouveau document sur la « Numidie d'Hippone »*, dans *Bull. de l'Académie d'Hippone*, t. XXXVII, 1930-1935, pp. 27-32. Les provinces créées ultérieurement résultent, elles aussi, de la division des territoires occupés et non des conquêtes nouvelles.

1. Ce chiffre est naturellement approximatif. Il résulte de mesures faites sur la carte et qui sont en partie faussées par notre ignorance des frontières exactes, en admettant qu'elles aient été rigoureuses. Du moins, pouvons-nous raisonner sur un ordre de grandeur.

2. Il s'agit ici de l'Afrique du Nord au sens propre du terme, c'est-à-dire que la Tripolitaine et les Territoires du Sud ne sont pas inclus. Par contre, la zone espagnole du Maroc y est comprise.

3. Sur la conquête de l'Afrique, R. Cagnat, *Comment les Romains se rendirent maîtres de l'Afrique du Nord*, dans *Conférences faites au Musée Guimet*, Paris, 1912, pp. 129-177.

4. Sur son tracé, St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VII, Paris, 1930, pp. 8 et ss., à rectifier par Ch. Saumagne, *Observations sur le tracé de la « Fossa regia »*, dans *Rendiconti della reale Accademia dei Lincei*, 6e série, t. IV, 1928, pp. 451-459.

5. J. Baradez, *Fossatum Africæ*, Paris, 1949, *passim*.

6. E.-F. Gautier, *Structure de l'Algérie*, Paris, 1922, pp. 216-217.

7. J. Despois, *La Bordure saharienne de l'Algérie orientale*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXXVI, 1942, pp. 207 et ss. Sur la question, cf. également A.-N. Sherwin-White, *Geographical factors in Roman Algeria*, dans *Journal of Roman Studies*, t. XXXIV, 1944, pp. 1-10.

8. J. Maurice, *Etude sur l'organisation de l'Afrique indigène sous la domination romaine*, dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 6e série, t. V, 1895, pp. 1-54, est malheureusement médiocre.

elles ne le créent pas. Le véritable *limes* n'est pas dans le réseau plus ou moins complexe des ouvrages militaires. Il résulte de l'opposition fondamentale de deux mondes, que celui-ci ne fait qu'accuser.

La première tâche qui s'impose à qui veut étudier l'Afrique romaine, à quelque moment que ce soit de son histoire, c'est donc de déterminer, autant que faire se peut, le tracé de la ligne qui la sépare du domaine purement berbère. Autrement dit, de préciser la frontière méridionale des provinces. Mais, à l'époque qui nous occupe — en gros, le premier tiers du v^e siècle — c'est le diocèse d'Afrique, auquel on donne maintenant communément le nom d'*Africa*, qui, beaucoup plus que les provinces elles-mêmes, constitue la véritable entité régionale [1]. Aussi, paraît-il préférable de distinguer dans sa frontière trois secteurs successifs et d'en considérer d'abord le secteur central.

★

Le secteur qui s'étend des rives occidentales du chott el-Djerid jusqu'à l'est des monts du Zab est, du point de vue administratif, à cheval sur la Byzacène et la Numidie, mais il est tracé à travers une région cohérente du point de vue géographique, à savoir la bordure saharienne de l'Aurès et des monts de Nememcha. La fondation d'*Ad Maiores* (Henchir Besseriani) en 105, celle du camp de *Gemellæ* (el-Kasbat) en 126 [2], avaient marqué la volonté des premiers Antonins de contrôler fermement cette marche inquiétante et l'organisation défensive continue de se parfaire après eux [3]. Sans doute le domaine romain connut-il ici quelques vicissitudes. Mais avances ou reculs ne purent être que modestes. Jusqu'ici on n'a point découvert de poste avancé du *limes* au sud de la ligne des chotts Melghir et el-Gharsa [4], et il va de soi que l'abandon de la ligne *Ad Maiores-Thabudeos* eût obligatoirement entraîné un retrait sur la ligne *Theueste-Lambaesis*. C'est donc à l'intérieur d'une bande d'une cinquantaine de kilomètres de large que s'est déplacée la frontière de l'Empire.

Reste à démontrer, qu'au début du V^e siècle, cette frontière passait encore au sud de l'Aurès. Bien que la chose soit peu douteuse et n'ait jamais, à ma connaissance, été contestée, il ne me paraît pas possible d'en apporter la preuve formelle. La *Notitia Dignitatum* mentionne l'existence de *præpositi limitis* à *Nepta* (Nefta), à *Badias* (Badès) et à *Gemellæ* (el-Kasbat) [5], mais, on le verra plus loin, les renseignements fournis par ce texte n'appellent qu'une confiance

1. La division provinciale de l'Afrique romaine a subi entre 288 et 313 des vicissitudes sur lesquelles il est inutile de s'attarder ici (Cf. W. Seston, *Dioclétien et la Tétrarchie*, t. I. Paris, 1946, pp. 325-331 ; R. Cagnat, *La réorganisation de l'Afrique sous Dioclétien*, dans *Mélanges L. Havet*, Paris, 1909, pp. 65-75). Après 313, le système se stabilise et subsiste encore au v^e siècle. Les territoires romains d'Afrique sont répartis entre sept provinces : *Tripolitana* (cap. *Leptis Magna*), *Byzacena* (cap. *Hadrumetum*) ; *Africa Proconsularis* ou *Zeugitana* (cap. *Carthago*) ; *Numidia* (cap. *Cirta*) ; *Mauretania Sitifiensis* (cap. *Sitifis*) ; *Mauretania Cæsariensis* (cap. *Cæsarea*) ; *Mauretania Tingitana* (cap. *Tingi*) ; les six premières constituent le diocèse d'Afrique (*C.I.L.*, VI, 1690), la septième rattachée au diocèse d'Espagne. Sur ces différentes provinces, cf. *P.W.*, art. *Africa* (J. Schmidt), t. I^1, col. 713-715 ; *Byzacium* (H. Dessau), t. III^1, col. 1114-1116 ; *Mauretania* (St. Weinstock), t. XIV^2, col. 2344-2386 ; *Numidia* (F. Windberg), t. XVII^2, col. 1343-1397 ; *Tripolitana* (F. Windberg), 2^e série, t. VII^1, col. 210-212. Sur l'emploi du mot *Africa*, pour désigner cet ensemble, — Maurétanie Tingitane exceptée — cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 33 et ss.

2. Sur la fondation d'*Ad Maiores*, *C.I.L.*, VIII, 2478/17969 et 2479/17971. Sur *Gemellæ*, J. Baradez, *Gemellæ, un camp d'Hadrien et une ville des confins sahariens aujourd'hui ensevelis sous les sables*, dans *Rev. Africaine*, t. XCIII, 1949, pp. 5-24 (résumé dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1948, pp. 390-365) ; L. Leschi, *Découvertes épigraphiques dans le camp de Gemellæ (el-Kasbat, Algérie)* dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1949, pp. 220-226.

3. Sur l'organisation militaire de la région, J. Baradez, *Fossatum Africæ*, Paris, 1949, principalement pp. 130 et ss. ; L. Leschi, *Nouvelles recherches aériennes sur le « limes » d'Afrique*, dans *Rev. Africaine*, t. XCI, 1947, pp. 201-212.

4. Exception faite de *Nepta* (Nefta) dont le cas est d'ailleurs particulier. Peut-être, faut-il penser que Hr. Tadjer jouait également un rôle dans l'organisation défensive. Sur ce dernier point, J. Baradez, *op. cit.*, note précédente, pp. 147-148.

5. *Notitia Dignitatum*, *Occ.*, XXV, 22-24, éd. O. Seeck, p. 175. Le texte porte *præpositus limitis Montensis in castris Leptitanis*. La correction *Neptitanis*, adoptée par O. Seeck, paraît s'imposer en raison même de l'ordre dans lequel sont énumérés les *præpositi*. Le mention d'un *limes Montensis* apparaît, sans doute, étrange dans ce pays plat. L'hypothèse la plus vraisemblable est que le *præpositus* résidait à *Nepta*, mais que son autorité s'étendait sur la zone montagneuse située de part et d'autre de l'O. Seldja. Mais, peut-être, s'agit-il d'une confusion faite par le rédacteur de la *Notitia* entre deux sections du *limes* (Cf. P. Blanchet, *Sur quelques points fortifiés de la frontière saharienne de l'Empire romain*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXXII, 1898, pp. 82). L'identification du *limes Bazensis* = *Badiensis* et du *limes Gemellensis* ne soulève aucune difficulté. Cf. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 49, n° 51 et f. 48, n^os 39 et 65.

mitigée et de plus, il semble difficile de préciser, en ce qui concerne l'Afrique, l'époque pour laquelle ils sont valables. Une constitution d'Honorius et Théodose II, adressée au vicaire d'Afrique Gaudentius, en date du 29 avril 409 [1], témoigne de façon irrécusable que l'Empire se préoccupe encore à cette date de la protection et de l'entretien du *fossatum* [2]. Malheureusement, du point de vue qui nous intéresse ici, le fait, maintenant démontré, que le terme de *fossatum* ne s'applique plus exclusivement à la Seguia bent el-Khrass, mais à un élément constitutif du *limes*, interdit d'appliquer *a priori* la constitution à la seule frontière de la Numidie méridionale, et ceci d'autant plus que le document est adressé au vicaire d'Afrique. Cependant, il convient d'observer que, la région de Rabat mise à part, c'est dans la seule zone qui nous occupe ou à ses abords qu'on a jusqu'ici signalé la présence d'un *fossatum*.

Ceci dit, divers indices nous conduisent à penser que les données fournies par la *Notitia Dignitatum* et la Constitution de 409 ne doivent pas être écartées. Le premier, c'est que la frontière byzantine passait au sud de l'Aurès [3], et que l'on comprendrait mal que Byzance se fût établie sur une ligne *Ad Maiores-Thabudeos* que les Vandales eux-mêmes n'avaient abandonnée que contraints et forcés [4], si, dès le IVe siècle ou le début du Ve, l'Empire avait jugé bon de se replier au nord du massif. Le second, c'est que les témoignages épigraphiques et numismatiques dont nous disposons s'accordent à confirmer la présence de l'Empire au sud de l'Aurès, au cours du IVe siècle, et que l'on ne voit aucune raison susceptible d'avoir amené une transformation de l'état de choses dans les décades qui suivent l'avènement de Théodose Ier [5]. Le dernier enfin, c'est que l'épiscopat de la région, tant catholique que donatiste, semble avoir été présent de façon massive à la conférence carthaginois de 411, et que l'on s'expliquerait difficilement une pareille unanimité si la marche aurasienne avait été alors en dehors du territoire impérial [6].

Pour toutes ces raisons, et à défaut de preuve au sens strict du terme, je ne crois pas

1. *Cod. Theod.*, VII, 15, I, éd. Mommsen, t. I², pp. 341-342.

2. Sur ce texte, St. Gsell, *Le fossé des frontières romaines dans l'Afrique du Nord*, dans *Mélanges G. Boissier*, Paris, 1903, pp. 227-234 ; J. Guey, *Note sur le « limes » romain de Numidie et le Sahara du IVe siècle*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. LVI, 1939, pp. 178-248 ; J. Baradez, *Fossatum Africæ*, Paris, 1949, *passim*.

3. E. Albertini, *Ostrakon byzantin de Negrine (Numidie)*, dans *Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*, Alger, 1932, pp. 53-62.

4. Cf. *infra*, p. 341.

5. 1° C'est au règne de Constantin (324-330), qu'il convient de reporter la construction du fort de Bourada, sur la ligne de l'o. Djedi. Cf. J. Guey, *op. cit.*, (*supra*, n. 2), pp. 214 et ss.

2° Deux inscriptions de Hr. Sguig, sur le versant méridional de l'Aurès, sont dédiées l'une à Constantin le Grand, l'autre à Constantin le Jeune (Cne. Guéneau, *Ruines de la région de Negrine*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1907, pp. 328 et ss.) Sur le site, St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 50, n° 22.

3° Un milliaire de M. Maximus et Fl. Victor (384-388) montre que la route Seba-Mgata-Tobna était encore en usage à cette date (L. Leschi, *Nouveaux milliaires du « limes » d'Afrique*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1946/1949, pp. 397 et ss.)

4° Les rares trésors monétaires signalés avec quelque précision s'arrêtent avec le règne de Valentinien Ier (A.-L. Delattre, *Excursion dans le Zab occidental*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXV, 1888-1889, p. 270. Sur le site, St. Gsell, *Atlas*, f. 48, n° 42), et de Gratien (J. Guey, *op. cit., supra*, n. 2, pp. 245-247).

6. 1° *Mesarfelta*. Seul, le donatiste Benenatus est présent au colloque, son adversaire catholique, Lucianus, étant mort peu auparavant, *Gesta coll. Carth.*, I, 198, dans *P.L.*, t. XI, col. 1335 (A. Audollent, art. *Benenatus*, n° 8, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. VII, col. 1273).

2° *Gemellæ* (el-Kasbat). On ignore si cette ville a eu ou non des évêques en raison de la pluralité des villes homonymes (J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, p. 336).

3° *Vescera* (Biskra). Sont présents le catholique Optatus et le donatiste Fortunatus, *Gesta*, I, 120 et 187, *loc. cit.*, col. 1282 et 1328.

4° *Thabudeos* (Thouda). Le catholique Victorinus et le donatiste Argutus sont pareillement présents, *Gesta*, I, 133 et 201, *loc. cit.*, col. 1307 et 1340.

5° *Badias* (Badès). Pancratius, donatiste, assiste au concile, *Gesta*, I, 180, *loc. cit.*, col. 1326. Il est sans compétiteur catholique.

6° *Ad Maiores* (Hr. Besseriani). Lucrus *episcopus plebis Nigrensium Maiorum* doit probablement être attribué à *Ad Maiores* (cf. J. Mesnage, *op. cit.*, p. 261 ; St. Gsell *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 50, n° 152). Catholique, sans compétiteur, Lucrus assista au concile, *Gesta*, I, 133, *loc. cit.*, col. 1302.

7° *Tusuros* (Tozeur). Le catholique Asellicus et le donatiste Aptus sont tous deux présents, *Gesta*, I, 120 et 187, *loc. cit.*, col. 1282 et 1330.

8° *Nepta* (Nefta). Seul, le donatiste Quodvultdeus est présent au concile, si toutefois c'est bien à *Nepta* qu'il convient de l'attribuer, *Gesta*, I, 197, *loc. cit.*, col. 1333 (cf. J. Mesnage, *op. cit.*, p. 125).

Signalons enfin qu'Optatus de Vescera doit peut-être figurer parmi les correspondants de S. Augustin (*Epist.*, CXC, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 137 et ss.) et qu'Asellicus de Tusuros y figure à coup sûr (*Epist.*, CXCVI, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 216 et ss.). Sur ce dernier, cf. A. Audollent, art. *Asellicus*, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. IV, col. 917. Ceci confirme les liens qui unissaient la région au reste de l'Afrique.

téméraire de penser, qu'au temps d'Honorius, la frontière romaine suivait encore dans le sud de la Numidie, à peu de différences près, le tracé qu'avaient fixé Trajan et Hadrien et qu'avaient maintenu Dioclétien et Constantin [1], et l'on ne peut manquer d'être frappé par cette permanence de trois siècles sur un tracé de 300 km. Le secteur central du *limes* en a été véritablement le fondement stratégique, et on le comprend sans peine si l'on considère sur la carte l'arrière-pays qu'il couvre. Mais, si la chose mérite déjà d'être soulignée pour elle-même, elle le mérite bien davantage quand on examine l'évolution des deux secteurs qui l'encadrent à l'est et à l'ouest.

★

Le secteur oriental correspond, dans sa quasi-totalité, au *limes Tripolitanus* [2], dont le tracé général nous est assez bien connu. *L'Itinéraire Antonin*, en effet, mentionne l'*Iter quod limitem Tripolitanum per Turrem Tamalleni a Tacapas Lepti Magna ducit* [3], et énumère dix-huit stations entre *Turris Tamalleni* (Telmin), sur la rive orientale du chott el-Djerid et *Leptis Magna* [4]. Bien qu'une seule *Vezereos* soit identifiée de façon certaine, et onze de façon plus ou

1. L'occupation d'*Ad Maiores* à l'époque de Dioclétien est attestée par *C.I.L.* VIII, 2480-2481 /17970 ; l'occupation de Bourada par l'inscription étudiée par J. Guey, cf. *supra*, p. 69, n° 5, § 1.

2. 1° La *Tripolitana* semble avoir été esquissée dès le Haut-Empire. Sous les Sévères, elle serait déjà une « quasi-province » (P. Romanelli, *L'origine del nome « Tripolitania »*, dans *Rendiconti della Pont. Accademia romana di Arch.*, t. IX, 1933, pp. 25-31). Mais son existence juridique n'est attestée avec certitude qu'à partir du règne de Maxence (J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, Rome-Londres, 1952, n° 465, p. 132. Sur ce texte, G.-M. Bersanetti, *Iscrizione leptitana in onore di Massenzio*, dans *Epigraphica*, t. V-VI, 1943-1944, pp. 27-39). On peut d'autant plus présumer que la province est une création de Dioclétien que le dernier témoignage daté de l'action du *proconsul* dans la région est de 282-283 (J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *op. cit.*, n° 461, p. 131), et que la Tripolitaine ne figure pas sur la liste de Vérone. Je ne pense pas qu'il soit possible d'être plus précis. J. Carcopino, *Le Maroc antique*, 2ᵉ éd., 1948, pp. 245-246, a supposé que la province avait été créée entre 297 et 302 /304. Mais il est douteux que la liste de Vérone remonte à 297 et la date de 302 /304 n'est pas plus assurée car, si Aurelius Quintianus est attesté comme gouverneur intérimaire de Numidie en 303 (*C.I.L.*, VIII, 4764 /18698), et à une date inconnue comme *præses prouinciæ Tripolitanæ* (*C.I.L.*, VIII, 22763), on ne saurait exclure que cette dernière fonction ait été postérieure à la première de quelques années. Comme, d'autre part, le gouvernement de Volusius Donatianus peut aussi bien avoir commencé en 306 qu'en 312, on ne saurait dire s'il a précédé celui d'Aurelius Quintianus ou s'il lui a succédé. *C.I.L.*, VIII, 22763, nous prouve que C. Valerius Vibianus, que nous savons par ailleurs avoir été *præses prouinciæ Tripolitanæ* (J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *loc. cit.*, n° 577, pp. 153-154) a précédé Aurelius Quintianus puisqu'il a commencé le fort de *Tububuci*, que ce dernier devait achever. Mais rien ne démontre que son gouvernement ait suivi ou précédé celui de Volusius Donatianus. Pour ces différentes raisons, il me paraît impossible de suivre J. Carcopino, et pas davantage W. Seston, *Dioclétien et la Tétrarchie*, t. I, Paris, 1946, pp. 329 et ss. Dans l'état actuel des choses, une seule certitude : la Tripolitaine existait avant 312, date de la mort de Maxence, puisqu'un *præses prouinciæ Tripolitanæ* figure sur une inscription gravée sous le règne de ce prince.

2° La frontière de cette province et de la Byzacène paraît avoir suivi une ligne qui joindrait l'extrémité orientale du chott el-Fedjedj à la mer. Ceci ressort, il est vrai, d'un document ecclésiastique, la *Notitia prou. et ciuit. Africæ*, qui situe *Tacapæ* (Gabès) en Tripolitaine (*Trip.* 5, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 71) et nous oblige à reporter la frontière au nord de cette ville. Mais rien ne contredit à cette délimitation que la géographie justifie pleinement.

3° Sur le *limes* tripolitain le travail fondamental est celui de R. Cagnat, *La frontière de la Tripolitaine à l'époque romaine*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XXXIX, 1912, pp. 77-109, reproduit dans *L'Armée romaine d'Afrique*, 2ᵉ éd., Paris, 1913, pp. 524 et ss. Ce mémoire met en œuvre les travaux antérieurs de J. Toutain, *Notes et documents sur les voies stratégiques et sur l'occupation militaire du sud tunisien à l'époque romaine*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1903, pp. 272-409, et *Le « limes tripolitanus » en Tripolitaine*, *id.*, 1905, pp. 351-365, ainsi que l'enquête de H. Mehier de Mathuisieulx, *Rapport sur une mission scientifique en Tripolitaine*, dans *Nouvelles Archives des Missions*, t. X, 1902, pp. 245-278 ; et sous le même titre, *id.*, t. XII, 1904, pp. 1-80 ; *id.*, t. XIII, 1906, pp. 73-102. Parmi les travaux récents, P. Romanelli, *Il limes romano in Africa*, dans *Quaderni del Impero, il « limes romano »*, t. X ; R.-G. Goodchild et J.-B. Ward-Perkins, *The « limes Tripolitanus » in the light of recent discoveries*, dans *Journal of Roman Studies*, t. XXXIX, 1949, pp. 81-95, et R.-G. Goodchild, *The « limes Tripolitanus »*, II, *id.*, t. XL, 1950, pp. 30-38. On complétera par R. Bartoccini, *La fortezza romana di Bu Ngem*, dans *Africa Italiana*, t. II, 1928-1929, pp. 50-58 ; A. Merlin, *Le fortin de Bezereos sur le « limes » tripolitain*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1921, pp. 236-248 ; P. Gauckler, *Le centenarius de Tibubuci*, *id.*, 1902, pp. 321-340 ; G.-L. Feuille, *Note sur les ruines de l'Henchir Kedama (Sud Tunisien)*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1940, pp. 415-419 ; H. Renault, *Note sur l'inscription de Ras el-Aïn et le « limes » tripolitain à la fin du IIIᵉ siècle*, *id.*, 1923, pp. 429-437. Sur le réseau routier, R.-G. Goodchild, *The roman roads and milestones of Tripolitania*, dans *Reports and monographs*, fasc. I, 1948, (à compléter par R. Bartoccini, dans *Epigraphica*, t. X, 1948, pp. 150-157) ; S. Aurigemma, *Pietre miliare tripolitane*, dans *Riv. della Tripolitania*, t, I, 1924-1925, pp. 41-46 ; J. Toutain, *Notes et documents sur les voies stratégiques et sur l'occupation militaire du sud tunisien à l'époque romaine*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1903, pp. 272-409.

3. *Itinéraire Antonin*, 73-77, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria romana*, t. I, pp. 10-11. Sur *Turris Tamalleni*, cf. F. Windberg, art. *Turris*, n° 11, dans *P.W.*, 2ᵉ série, t. VII[2], col. 1449-1450.

4. Voici la liste d'ouest en est : *Turre Tamalleni* (Telmin) ; *Ad Templum* (?) ; *Bezereos* = *Vezereos* (Sidi Mohammed ben Aïssa). Cf. R. Cagnat, A. Merlin et L. Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique*, n° 27, p. 9 ; *Ausilimdi* (?) ; *Agma* (?) ; *Auzemmi* (Benieben Recheb ?) ; *Tabalati* = *Talalati* (Ras el-Aïn Tlalet ?) ; *Thebelami* (?) ; *Tillabari* (Remada ?) ; *Ad Amadum* (Dehibat ?) ; *Tubuinali* (?) ; *Thramusdusim* (el-Ksour ?) ; *Thamascaltin* (Slamat ?) ; *Tentheos* (? région de Zintan) cf.

moins probable ou approximative, nous sommes en mesure de déterminer, dans ses grandes lignes, la géographie du *limes* tripolitain. Au départ du *Turris Tamalleni*, il longeait d'ouest en est le flanc du dj. Tebaga, puis obliquait nord-ouest sud-est, parallèlement au dj. Matmata. Au-delà, il suivait approximativement les limites de la Djeffara jusqu'aux approches de *Leptis Magna* [1]. Quant à la date d'organisation de ce *limes*, elle nous est également connue. Esquissé peut-être dès Commode, il est, dans son ensemble, l'œuvre de Septime Sévère et de Caracalla [2].

Mais, à l'est de *Leptis Magna* et jusqu'au terme théorique de la Tripolitaine, c'est-à-dire l'autel des Philènes, le pays romain se présentait de façon toute différente. Il semble — pour autant qu'il soit permis d'être affirmatif dans l'état présent de l'exploration archéologique — qu'il se soit réduit essentiellement à quelques agglomérations côtières que réunissait entre elles un fragment de la grande route Alexandrie-Carthage [3]. Cependant, Rome, à partir du règne de Septime Sévère, avait instauré dans toute la région située au sud de *Leptis Magna* et jusqu'à la vallée de l'oued Zemzem, une politique de présence qui, selon toute vraisemblance, visait à son inclusion dans les cadres d'un nouveau *limes* [4]. Entreprise avortée, d'ailleurs, puisque ce *limes* paraît n'avoir jamais existé. La romanisation de ce pays, en grande partie désertique, fut naturellement inégale. Mais, dans tous les cas, elle demeura faible [5]. A vrai dire, l'occupation de ces territoires n'avait d'autre intérêt que d'assurer la sécurité de *Leptis Magna* et du commerce saharien sur lequel se fondait en partie sa fortune [6].

Ce tableau de la Tripolitaine du IIIe siècle esquissé, c'est à la *Notitia Dignitatum* qu'il convient de se reporter puisqu'elle nous énumère les douze *præpositi limitis* qui, sous l'autorité

J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, n° 880, p. 215 ; *Auru* (?) ; *Vinaza* (Djendouba ?) ; *Thalatati* (?) ; *Thenadassa* (Aïn-Ouif ?) ; *Mesphe* (Medina Doga ?) ; *Leptis Magna* (Lebda).

1. Cette plaine côtière constitue un véritable « golfe terrestre » qui atteint au maximum 120 km. de large et que limite au sud un escarpement dont l'altitude maxima est de 6 à 800 m. Le principal élément de cet escarpement est le dj. Nefousa (J. Despois, *Le djebel Nefousa*, Paris, 1935). La route paraît avoir suivi le pied du djebel dans sa partie occidentale. Au contraire, vers l'est, elle en longeait, à quelque distance, le revers. Il convient de noter que ce tracé est marqué par la ligne des fortifications dont l'anonymat n'efface pas la réalité (Cf. R.-G. Goodchild et J.-B. Ward-Perkins, *The « limes Tripolitanus » in the light of recent discoveries*, cité, *supra* p. 70, n. 2, § 3, carte p. 85). Différents forts d'importance variable, tels ? (Si Aoun) ou *Tisauar* (Ksar Ghelane, d'après *C.I.L.*, VIII, 22759 et 22761) avaient été construits en avant de la route frontière. *Cydamæ* (Ghadamès) fut même occupée antérieurement à 216 (H.-G. Pflaum et G.-Ch. Picard, *Notes d'épigraphie latine*, dans *Karthago*, t. II, 1951, pp. 105 et ss.).

2. La chose semble déjà probable du fait que la route frontière mentionnée par l'*Itinéraire Antonin* (époque de Caracalla) ne figure pas sur la *Table de Peutinger*, qui vaut pour l'époque de Commode. Il est confirmé par l'épigraphie. *Tisauar* et *Vezereos* ont été construits sous Commode, le premier entre 184 et 193 (*C.I.L.*, VIII, 11048), le second à une date non précisée (R. Cagnat, A. Merlin et L. Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique*, n° 26, p. 8). Ce dernier, d'après le même texte, fut restauré en 201. Si Aoun fut construit en 198 (*id.*, n° 9, p. 3), *Thenadassa* ? (Aïn-Ouif), avant 198/211 (J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, n° 868, pp. 210-211). Au cours du IIIe siècle, ce sont des reconstructions que l'on constate : *centenarium* de Gasr Guib en 244/246 (*id.*, n° 880, p. 215), *Talatati* ? (Ras el-Aïn) sous Gallien (263 ?). Cf. *C.I.L.*, VIII, 22765. Ajoutons que les plus anciens milliaires recueillis sur la route frontière — tous dans sa partie orientale — remontent au règne de Caracalla (J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, nos 931, 932, 935, 938 *op. cit.*, p. 232).

3. *Itinéraire Antonin*, 63-65, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria romana*, t. I, p. 9 ; K. Miller, *Itineraria romana*, Munich, 1916, col. 869 et ss.

4. Le fait me paraît ressortir :

1° de la fondation des forts et principalement de Gheriat el-Gharbia et de Bu-Ngem, forts destinés à surveiller respectivement les vallées de l'o. Sofeggin, de l'o. Zemzem et de l'o. Beï el-Kebir. Le premier de ceux-ci a été fondé sous Sévère Alexandre (J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, n° 895, pp. 221 = *C.I.L.*, VIII, 3) ; le second en 201 (*id.*, nos 914 = *C.I.L.*, VIII, 10992, 915, 916 = *C.I.L.*, VIII, 6, p. 228). Sur les autres fortifications, R.-C. Goodchild et J.-B. Ward-Perkins, *The « limes » Tripolitanus in the light of recent discoveries* (cité *supra*, p. 70, n. 2, § 3), pp. 92-94.

2° de l'établissement d'un réseau routier en direction de la haute vallée de l'o. Sofeggin. La route *Oea* (Tripoli)-Garian-Mizda fut construite en 216 (*id.*, nos 940, 941, 944, 945, 957, 971, pp. 233-235), et la route *Tentheos* (?)-Mizda la même année, (*id.*, nos 964, 966, 968, pp. 235-236).

5. R.-G. Goodchild, *Roman sites on the Tarhuna, plateau of Tripolitania*, dans *Papers of the british School at Rome*, t. XIX (N.S., t. VI), 1951, pp. 43-77. Il faut cependant faire exception pour les environs de *Leptis Magna*, cf. D. Oates, *The Tripolitanian Gebel : Settlement of the Roman Period around Gasr ed-Dauun*, dans *Papers of the british School at Rome*, t. XXI, 1953, pp. 81-117. Sur le rôle des *limitanei*, R.-G. Goodchild et J.-B. Ward-Perkins, *The « limes Tripolitanus » in the light of recent discoveries*, cité *supra*, p. 70, n° 2, § 3, pp. 93-95.

6. St. Gsell, *La Tripolitaine et le Sahara au IIIe siècle de notre ère*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XLIII, 1926, pp. 149-166 ; S. Aurigemma, *L'elefante di Leptis Magna*, dans *Africa Italiana*, t. VII, 1940, pp. 67-86. L'importance du commerce ne doit pourtant pas faire oublier celle de la culture, principalement la culture de l'olivier. Cf. St. Gsell, *L'huile de Leptis*, dans *Riv. della Tripolitania*, t. I, 1924, pp. 41-46.

du *dux prouinciæ Tripolitanæ*, assumaient la défense de la province [1]. Enumération précieuse, mais en apparence, plus qu'en fait. Sur les douze *limes*, en effet, cinq seulement se rapportent à des stations connues par ailleurs : *limes Talalatensis* (= *Talatatensis*) [2], *limes Tenthettanus* [3], *limes Bizerentanus* (= *Vezeretanus*) [4], *limes Tillibarensis* [5], *limes Maccomadensis* [6]. Encore n'en est-il que trois que l'on puisse identifier ou localiser avec certitude : *Tentheos*, *Vezereos* et *Macomades maiores*.

Si pauvres que soient ces données, elles suffisent pourtant à nous permettre d'apprécier la qualité de la *Notitia*, en ce qui concerne la Tripolitaine. Laissons de côté le fait que les ethniques sont plus ou moins défigurés puisque la faute en incombe peut-être à des scribes infidèles. Il reste à l'actif du rédacteur la responsabilité certaine du désordre géographique. Si l'énumération est faite d'est en ouest, *Tentheos* est citée comme il convient avant *Vezereos*, mais c'est *Macomades maiores* qui n'occupe pas sa place normale dans la liste. Si l'énumération est faite dans l'ordre inverse, *Tentheos* devrait être citée après *Vezereos* et non avant. L'incohérence de la *Notitia* apparaîtra davantage encore si l'on fait à l'*Itinéraire Antonin* une totale confiance. D'après ce dernier texte, on trouve successivement d'ouest en est : *Vezereos*, *Talatati*, *Tillibari* et *Tentheos*. Or, l'ordre de la *Notitia* donne : *Talatati*, *Tentheos*, *Vezereos* et *Tillibari*. Mais, même si l'on se refuse à tenir pour assurées les données de l'*Itinéraire*, il n'en reste pas moins que le rédacteur de la *Notitia*, ou connaissait bien mal l'Afrique, ou disposait de sources qui ne lui en apportaient qu'un portrait assez infidèle.

Ces réserves faites, nous sommes pourtant en droit de conclure qu'à l'époque pour laquelle valent les informations contenues dans la *Notitia*, l'Empire contrôlait encore la route côtière entre *Leptis Magna* et *Macomades maiores*, puisqu'il existait un *præpositus limitis Macomadensis* et, d'autre part, qu'à l'ouest de *Leptis Magna*, la frontière demeurait celle qu'avaient établie les Sévères, puisque les forces militaires étaient encore stationnées à *Vezereos*, à *Talatati*, à *Tillibari* et à *Tentheos*. Mais, pour quelle époque ces informations sont-elles valables ?

On a beaucoup écrit sur la *Notitia Dignitatum*, et il n'est pas question de reprendre ici dans le détail l'examen des difficiles problèmes que soulève ce document [7]. Rappelons seulement que les érudits se sont divisés en deux camps au sujet de sa datation : ceux qui, avec J.-B. Bury, considèrent qu'il s'agit d'un texte tardif et en situent la rédaction aux environs de l'année 430 [8] ;

1. *Notitia Dignitatum*, *Occ.*, XXXI, 18-28, 31, éd. O. Seeck, pp. 186-187. Ce sont les *præpositi limitis Talalensis* (18), *Tenthettani* (19), *Bizerentane* (20), *Tillibarensis* (21), *Madensis* (22), *Maccomadensis* (23), *Tintiberitani* (24), *Bubensis* (25), *Mamucensis* (26), *Balensis* (27), *Varensis* (28), *Sarcitani* (31). La *Notitia* mentionne en outre (*Occ.*, XXXI, 29 et 30) des *Milites Fortenses in castris Leptitanis* et des *Milites Munifices in castris Madensibus*. Le fait qu'ils soient nommés entre les *præpositi limitis Varensis* et le *præpositus limitis Sarcitani* laisse à croire qu'ils ne dépendaient pas directement du *dux*, mais du *præpositus limitis Varensis*. Mais, valable ou non, cette hypothèse n'écarte pas les difficultés de localisation. Si, *in castris Leptitanis* ne pose pas de problème, il n'en va pas de même de *in castris Madensibus*. Ces *castra* sont évidemment à placer dans la zone de commandement du *præpositus limitis Madensis* (§ 22). Mais nous ignorons où se doit situer ce *limes*. Pour ma part, je crois probable que *Madensis* (§ 22) et *Maccomadensis* (§ 23) font double emploi, *Madensis* étant pour *Ma(ccoma)densis* et n'ayant été inclus dans la liste qu'en raison de l'incompréhension d'un scribe. Si l'on accepte cette possibilité, on verra dans le *præpositus limitis Varensis* le *præpositus* chargé du secteur côtier situé entre *Leptis* et *Macomades maiores* (Sirte) et qui, en raison même de l'étendue de ce secteur, disposait, en plus de ses effectifs, de contingents cantonnés dans les deux villes qui en marquaient le terme. Son rôle essentiel aurait été d'assurer la sécurité de la route côtière sur un espace d'environ 200 km.

2. Cf. *supra*, p. 70, n. 4. Peut-être mentionné également par CORIPPUS, *Iohan.*, II, 79, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 18. *Talatati* est placé à Ras el-Aïn Tlalet sur le seul fondement de la parenté phonétique.

3. Cf. *supra*, p. 70, n. 4. Le site précis est inconnu, mais l'inscription de Gasr Duib ne laisse aucun doute sur le fait que le poste se trouvait à proximité, sur la route frontière. Cf. R.-G. GOODCHILD et J.-B. WARD-PERKINS, *The « limes Tripolitanus » in the light of recent discoveries*, (cité *supra*, p. 70, n. 2, § 3), pp. 91-92.

4. Cf. *supra*, p. 70, n. 4. Identification certaine.

5. Cf. *supra*, p. 70 n. 4. Mentionné dans CORIPPUS, *Iohan.*, II, 80, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 18. L'identification avec Remada est à peu près gratuite. Cf. R. CAGNAT, *L'Armée romaine d'Afrique* (cité *supra*, p. 70, n. 2, § 3), 2e éd., Paris. 1913, p. 530.

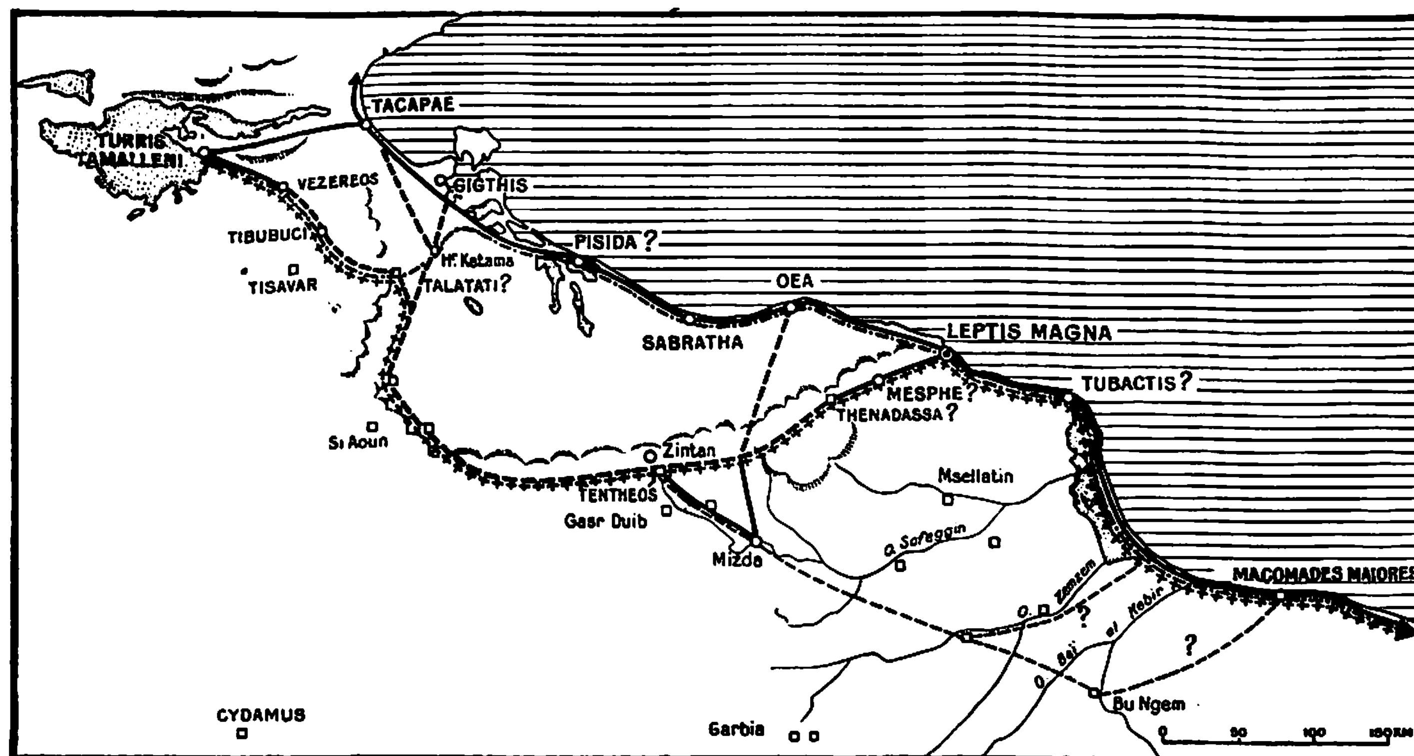
6. SCHWABE, art. *Macomada*, n° 2, dans *P.W.*, t. XIV¹, col. 161.

7. Indications bibliographiques dans A. PIGANIOL, *L'Empire chrétien*, Paris, 1947, p. X.

8. J.-B. BURY, *The Notitia Dignitatum*, dans *Journal of Roman Studies*, t. X, 1920, pp. 130-154. Pour J.-B. BURY, la *Notitia* a été rédigée en 426-428 et porte trace de corrections jusqu'à l'année 437. A.-W. BYWANCK, *Notes Batavo-Romaines*, IX, *La date et l'importance de la Notitia Dignitatum* ; X, *La Notitia Dignitatum et la frontière septentrionale de la Gaule*, dans *Mnémosyne*, 3e série, t. VIII, 1939, pp. 67-71 et t. IX, 1940, pp. 81-96, adopte la date de 429 ou 430. Même thèse chez E. STEIN, *Die Organisation der weströmischen Grenzverteidigung in V. Jahrhundert und das Burgunderreich am Rhein*, dans *Römisch-germanische Kommission, Bericht* XVIII, 1928.

ceux qui, avec O. Seeck, pensent que la *Notitia* vaut, en gros, pour la fin du IVe siècle ou les toutes premières années du Ve [1]. Du point de vue qui nous intéresse, il suffit de constater que l'une comme l'autre des deux théories nous obligent à conclure que le *limes* des Sévères est demeuré la frontière de la Tripolitaine pendant toute la durée du IVe siècle pour le moins [2].

LA TRIPOLITAINE ROMAINE




Escarpement du djebel.
Routes romaines — Tracé certain.
Routes romaines — Tracé présumé.
Forts antiques.
La frontière à la fin du second siècle.
La frontière en voie d'organisation au début du IIIe siècle.
La frontière de Dioclétien.

*N.-B.* — Les noms antiques sont écrits en capitales.

Mais la conclusion ne vaut qu'autant que valent les prémisses, et celles-ci ne m'apparaissent nullement hors de conteste. On a, sans doute, raison d'admettre que la *Notitia* a été dressée par les bureaux du *primicerius notariorum* [3], mais on est moins heureux en tenant ce document, sur la seule foi de son titre, pour un « état » de l'administration civile et militaire de l'Empire, à une date qu'il s'agit de déterminer. Les érudits, que ce texte précieux et irritant a successivement préoccupés, ne paraissent pas s'être avisés qu'ils tendaient vers un but dont toute leur critique démontrait précisément la vanité. Si, en effet, on accepte que la *Notitia*,

1. Il suffira de renvoyer ici au mémoire de F. Lot, *La « Notitia dignitatum utriusque imperii ». Ses tares, sa date de composition, sa valeur*, dans *Rev. des Etudes anciennes*, t. XXXVIII, 1936, pp. 285-338, où l'on trouvera réunis tous les arguments en faveur de cette datation. F.-S. Salisbury, *On the date of the « Notitia Dignitatum »*, dans *Journal of Roman Studies*, t. XVII, 1927, pp. 102-106, va jusqu'à considérer que les éléments fondamentaux de la *Notitia* remonteraient à la fin du règne de Gratien.

2. R. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 2e éd., Paris, 1913, pp. 747-748, St. Gsell, *La Tripolitaine et le Sahara au IIIe siècle de notre ère*, (cité *supra*, p. 71, n. 6), p. 165.

3. Cette opinion repose sur le fait que le titre complet du document est *Notitia dignitatum omnium, tam ciuilium quam militarium ,in partibus Orientis* (ou *Occidentis*), *Notitia, Or.*, I, 1, éd. O. Seeck, p. 1, et *Notitia, Occ.*, I, 1, *id.*, p. 103, et que le rôle du *primicerius* est précisément de s'occuper de *omnis dignitatum et amministrationum notitia, tam militarium, quam ciuilium*, *Notitia, Or.*, XVIII, 3-4, *id.* p. 42. Cf. également, *Notitia, Occ.*, XVI, 4-5, *id.*, p. 160. Sur la question, E. Polaschek, art.. *Notitia Dignitatum*, dans *P.W.*, t. XVII[1], col. 1077 et ss.

telle que nous la connaissons, ait été exécutée vers 380, il faut convenir que les corrections faites ultérieurement et jusqu'en 437 n'accusent que très incomplètement les transformations survenues dans l'Empire entre des ceux dates. Si elle n'a été rédigée que vers 430, il faut admettre qu'elle a recueilli des éléments relatifs à un état de choses qui était alors incontestablement périmé. Si, enfin, on choisit une date intercalaire, quelle qu'elle soit, on est contraint de reconnaître que tel ou tel chapitre présente un caractère criant d'inactualité.

Je comprends mal pour ma part qu'on n'ait pas tiré de ces constatations la conséquence qu'elles imposent, à savoir que la *Notitia* est un document mouvant, dont il est parfaitement inutile de chercher à déceler la date [1], mais dont il n'est pas difficile de percevoir la nature. Aucune administration, si sommaire qu'on l'imagine, n'est concevable sans l'existence d' « états » plus ou moins précis. Elle ne peut ignorer absolument les circonscriptions territoriales qu'elle régit [2], ni davantage les fonctionnaires sur lesquels s'exerce son autorité. Ce n'est pas s'aventurer beaucoup, bien qu'aucun texte de cette sorte ne nous soit parvenu, que d'estimer que, bien antérieurement au IVe siècle, les bureaux disposaient déjà de documents plus ou moins analogues à notre *Notitia*, et il n'est pas plus téméraire de penser que chacun des fonctionnaires ne tenait son exemplaire à jour que dans la mesure indispensable aux nécessités de sa propre tâche. Le texte actuel de la *Notitia* nous a été transmis par un manuscrit unique, aujourd'hui perdu. Mais ce manuscrit ne datait probablement que du XIIIe siècle. Nous ignorons tout de l'exemplaire antique qu'il avait plus ou moins directement et plus ou moins fidèlement reproduit. Ce qui est certain, c'est que son ultime possesseur a jugé bon d'y apporter des retouches jusqu'en 437. Mais rien ne nous autorise à dater l'ensemble, sous prétexte que nous sommes obligés de situer à tel ou tel moment l'un ou l'autre de ses éléments constitutifs.

A mon avis, le problème de la *Notitia* doit être repris complètement. Il convient de dater isolément chacun des chapitres, voire parfois, chacun des paragraphes qui les composent. C'est à la critique interne qu'il faut demander la clef d'un problème qui n'est, somme toute, que mal posé. En partant des données papyrologiques, D. van Berchem est arrivé à la conclusion que les indications fournies par la *Notitia* sur l'armée d'Egypte étaient valables pour le règne de Dioclétien [3]. Nous voici bien loin des années 430 et même 380. Sans doute, objectera-t-on qu'il est invraisemblable qu'un document officiel ait conservé en 430 et même en 380 le tableau d'une économie qui remontait à un siècle ou à un siècle et demi en deçà, et l'on a raison si l'on admet que le fonctionnaire qui utilisait l'exemplaire de la *Notitia* que nous possédons avait besoin d'être au courant de toutes les modifications survenues depuis lors dans l'organisation de l'Empire. Mais, répétons-le, nous ignorons le service que ce fonctionnaire en attendait. De plus, il ne faut pas oublier que la documentation administrative n'offrait pas jadis la précision qu'elle prétend présenter aujourd'hui. En 1788, le gouvernement royal convoquait encore les électeurs d'un baillage disparu depuis 1727 [4]. Après cela, est-il étonnant que les bureaux du IVe siècle aient négligé d'apporter à la *Notitia* les corrections multiples qui eussent été nécessaires pour qu'elle reflétât fidèlement les vicissitudes d'une réalité singulièrement changeante ?

Revenons-en donc au chapitre de la *Notitia* consacré aux *dux prouinciæ Tripolitanæ* [5]. Pris en lui-même, il ne nous apporte pas grand-chose. La mention la plus ancienne que l'on

1. C'est F. Lot, *La « Notitia dignitatum utriusque imperii »*, (cité *supra*, p. 73, n. 3), p. 311, qui était allé jusqu'ici le plus avant dans cette voie, puisqu'il échelonne l'exécution de ce « texte composite » entre 379 et 406-408. D. van Berchem, *L'Armée de Dioclétien et la réforme constantinienne*, Paris, 1952, pp. 117 et ss., insiste davantage encore sur l'étalement chronologique de la *Notitia*. Je tiens à noter que le présent chapitre était entièrement écrit lorsque j'ai eu connaissance du livre de D. van Berchem. L'analogie de nos conclusions, obtenues par des voies très différentes, me paraît appuyer la thèse défendue ici.

2. Dès la période de l'Ancien Empire, l'Egypte possédait des listes de nomes. Cf. A. Moret, *Le Nil et la civilisation égyptienne*, Paris, 1926, p. 52.

3. D. van Berchem, *L'occupation militaire de l'Egypte sous Dioclétien*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1949, pp. 120-121.

4. A. Brette, *Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats Généraux de 1789*, t. I, Paris, 1894, pp. XX-XXI.

5. *Notitia, Occ.*, XXXI, éd. O. Seeck, pp. 186-187

connaisse d'un duc de Tripolitaine est de 393 [1]. Il se peut que la création en soit alors toute récente. Mais il se peut aussi bien qu'elle remonte jusqu'à l'époque dioclétienne. Au reste, la *Notitia* pourrait fort bien avoir enregistré la création du *dux Tripolitanæ* sans que fût modifiée la liste des *præpositi*, qui y figurait antérieurement à cette création [2], et le même argument est valable en ce qui concerne la présence, dans l'*officium* du *dux*, d'un *princeps* appartenant aux services des préfets du prétoire [3]. Les données de la *Notitia* ne sont naturellement recevables que pour le laps de temps pendant lequel a existé l'institution des *præpositi limitis*. Malheureusement, nous en ignorons et le départ et le terme. Le texte le plus récent qui les concerne est daté de 303 [4]. Il est plus que probable qu'ils aient duré bien au-delà. En revanche, on pouvait être tenté de rattacher leur création aux réformes de Dioclétien, mais une inscription de Tripolitaine vient de prouver qu'ils existaient déjà dès 244 ou 246 [5], et ce texte mentionne précisément le *limes (Ten)theitanus*, qui figure dans la *Notitia*. En théorie tout au moins, rien ne s'oppose donc à ce que la liste qu'elle nous apporte remonte jusqu'au milieu du IIIe siècle.

En fait, un seul procédé s'offre à nous pour vérifier les dires de la *Notitia* : l'examen et la localisation des documents les plus tardifs qui attestent la présence de l'autorité romaine à l'intérieur de la Tripolitaine, et d'abord sur le *limes* lui-même.

A cet égard, il convient de distinguer nettement entre la partie ouest, de *Turris Tamalleni* (Telmin) à *Talalati* ? (Ras el-Ain Tlalet), et la partie est, c'est-à-dire de Tlalet à *Leptis Magna*. Dans le secteur oriental, aucune trace d'occupation n'a été relevée pour le IVe siècle, sauf, peut-être, à une centaine de kilomètres au sud de *Leptis Magna*, le modeste fort de Msellatin [6]. Dans le secteur occidental, au contraire, les forces romaines sont demeurées, certainement jusqu'au règne de Julien, probablement jusqu'à celui d'Eugène, et vraisemblablement au-delà. Dioclétien ne s'était pas contenté de remettre en état la route stratégique créée par Caracalla et qui joignait *Tacapæ* (Gabès) à *Turris Tamalleni* (Telmin) [7] ; il avait encore bâti — on peut du moins le présumer —, en avant de la route frontière, le *centenarium* de *Tibubuci* (Ksar Tarcine) [8], ce qui implique la conservation de cette partie du *limes*, et ce *centenarium* fut sans doute occupé jusqu'à l'époque d'Eugène, comme semble le prouver la continuité des séries monétaires [9]. Le maintien des forces romaines dans ce secteur est encore attesté par la reconstruction entre 355 et 360 du *castellum* de Ras el-Aïn Tlalet, qui était peut-être, on l'a dit plus haut, l'ancienne *Talalati* [10].

Faut-il penser que cette disparité de nos informations entre l'est et l'ouest du *limes*

1. *Cod. Theod.*, XII, 1, 133, éd. Mommsen, t. I², p. 695 : *dux et corrector limitis Tripolitani*. Une autre loi (406), *Cod. Theod.*, XI, 36, 33, *id.*, p. 655, mentionne un *comes et dux*. C'est également à un *com(iti) et duci p(rouinciæ) T(ripolitanæ)* qu'est dédiée entre 408 et 423 une inscription de *Leptis Magna* (J.-M Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *Inscriptions of Roman Tripolitania*, n° 480, p. 135). Une autre inscription de *Leptis* (s.d.) porte le même formulaire (*id.*, n° 529, p. 142).

2. Les deux inscriptions citées à la note précédente montrent que le duc de Tripolitaine était *uir clarissimus*. La *Notitia* en fait un *uir spectabilis*. Il semble donc, si la chose est exacte, que le texte de ce chapitre ait été retouché à une date postérieure à l'année 408.

3. *Notitia, Occ.*, XXXI, 33, éd. O. Seeck, p. 187.

4. Cf. *infra*, p. 87, n. 3. Il n'y a pas à tenir compte de *C.I.L.*, III, 10596, dont la lecture a été rectifiée par *A.E.*, 1941, n° 12.

5. J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, n° 880, p. 215.

6. R.-G. Goodchild, *The « limes Tripolitanus »*. II (cité p. 70, n. 2, § 3), p. 34. La datation, faite sur de fragiles indices archéologiques, n'est nullement assurée. Elle peut aussi bien être valable pour le dernier quart du IIIe siècle. La ferme fortifiée d'Hr. Taglissi (Cf. *A.E.*, 1952, n° 63) est peut-être du IVe siècle, mais son existence ne suffit pas à démontrer une occupation de la région par l'Empire.

7. R. Cagnat, A. Merlin et L. Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique*, n° 656 ; A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, n° 1722. Sur cette route, Cf. Donau, *Etude sur la voie romaine de Tacape à Turris Tamalleni*, dans *Bull. de la Société Arch. de Sousse*, 1907, pp. 62-67 et 173-190.

8. *C.I.L.*, VIII, 22763. P. Gauckler, *Le centenarius de Tibubuci (Ksar Tarcine, Sud Tunisien)*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1902, pp. 321-340. L'inscription n'est pas datée, mais sa localisation dans le temps ne soulève guère de difficulté, en raison de la mention du *praeses* Aurelius Quintianus (Cf. *supra*, p. 70, n. 2, § 1). Le *centenarium* de *Tibubuci* a, sans doute, été bâti pour remplacer *Tisauar* abandonné.

9. J. Toutain, *Notes et documents* (cité *supra*, p. 70, n. 2, § 3), p. 371.

10. R. Cagnat, A. Merlin et L. Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique*, n° 11, p. 4. Le fort avait été détruit à une date que nous ignorons. Sur l'identification, cf. *supra*, p. 70, n. 2. Les décombres ont livré des lampes chrétiennes (Cf. Donau, *Recherches archéologiques effectuées par MM. les Officiers des territoires du Sud-Tunisien en* 1907, dans *Bull. arch. du Com.*, 1909, p. 39).

tripolitain soit purement fortuite ? C'est possible, mais peu probable. Si l'on se reporte à la carte, il saute aux yeux que le poste le plus oriental dont l'occupation nous soit attestée au IVe siècle, se trouve à l'endroit précis où la route, qui suivait jusque-là une direction nord-ouest sud-est, oblique décidément en direction du sud, autrement dit, approximativement à la charnière du dj. Matmata et des djebels tripolitains. On est donc tenté de se demander si, à la fin du IVe siècle, au moment où la nécessité d'économiser les forces militaires s'affirme chaque jour plus impérieuse, l'Empire n'a pas estimé suffisant de garantir les abords de la Byzacène en occupant la trouée de Mareth, et si la frontière du IVe siècle ne s'appuie pas sur une ligne sud-ouest nord-est, qui, de *Talalali* ? (Ras el-Aïn Tlalet), rejoignait la mer en direction générale du golfe de *Gigthis* (Bou Ghrara).

Hypothèse gratuite, dira-t-on, et qui n'a jusqu'ici pour tout soutien que la présence d'un *castellum* à ? (Henchir Kedama), c'est-à-dire très exactement sur cette frontière présumée [1], mais dont il n'est peut-être pas impossible d'assurer la vraisemblance. Il est certain, en effet, que la région située entre la route *Turris Tamalleni* (Telmin)-*Talalali* ? (Ras el-Aïn Tlalet) d'une part, et la côte d'autre part, a été occupée jusqu'au début du Ve siècle. Si ce n'est que par une présomption, d'ailleurs très forte, qu'on date du IVe siècle la *Turris Maniliorum* (Henchir el-Gueciret) [2], c'est de façon non douteuse qu'on peut dater un *ostrakon* de Ksar Koutine (N.-O. de Medenine), qui témoigne, qu'en 419, on continuait d'utiliser dans la région le comput consulaire [3]. Mais surtout, il va de soi que l'occupation du *limes* devient incompréhensible, si l'on se refuse à admettre celle de la région qu'il couvre jusqu'à la mer, et, tout pareillement, il est absurde de penser que l'Empire affaibli du IVe siècle ait continué de tenir un *limes* destiné à protéger des territoires qu'il n'occupait pas.

La Djeffara est un semi-désert et, mises à part les oasis côtières de *Sabratha* (Sabrata) et d'*Oea* (Tripoli), n'a jamais été colonisée par Rome. On n'y connaît aucune route ; elle n'a livré aucune inscription [4]. Son inclusion dans l'Empire n'avait évidemment de signification que dans la mesure où elle préparait celle de la région située entre l'oued Zemzem et la mer. Or, dans l'état actuel de l'information rien n'atteste que cette région ait été, au IVe siècle, sous l'autorité impériale et tout semble indiquer que la Tripolitaine s'est, en fait, réduite aux villes de la côte qui, sans doute, ne communiquaient plus guère entre elles que par la voie maritime.

C'est, en effet, à cette conclusion que conduit l'examen des milliaires. Leur série s'arrête en 237 sur la route *Tentheos* (?)-Mizda ; avec Gallien sur la route frontière ; en 275, sur la route *Oea* (Tripoli)-Mizda ; en 276, sur la route Carthage-Alexandrie [5]. C'est avec le règne de Valérien que cesse l'occupation de Bu Ngem [6]. Les inscriptions trouvées à l'intérieur de la Tripolitaine sont, sans doute, rares : elles sont au nombre de douze (milliaires non compris). Les plus anciennes remontent à 201, la plus récente est de 244/246 [7], et nous connaissons par elle la construction d'un *centenarium*, dont le nom a disparu, et qui est la dernière fortification dont on puisse établir la date avec certitude. Mais, après 246, leur série s'arrête. Les seules

1. G.-L. Feuille, *Notes sur les ruines de l'Henchir Kedama (Sud Tunisien)*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1938-1940, pp. 260-265. La date de la construction du fort (70 m. × 40) n'est malheureusement pas connue. Toutefois, la présence à proximité, d'une basilique chrétienne laisse à penser que les forces romaines s'y trouvaient au IVe siècle.

2. Lt. Péricaud et P. Gauckler, *La « Turris Maniliorum Abelliorum », dans le Massif des Matmata (Tunisie)*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1905, pp. 259-269. Inscription : *C.I.L.*, VIII, 22774.

3. A. Merlin, note sans titre, dans *Bull. arch. du Com.*, 1913, p. CCXXXI. Si obscur que soit le texte de ce document, il ne semble pas douteux qu'il s'agisse d'un document juridique et c'est en raison de sa nature que l'emploi du comput impérial me semble démontrer que la région était encore dans le cadre provincial.

4. J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, p. 203.

5. J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, nos 967, 939, 943 et 926, pp. 236, 233, 234, 231. Les séries comprennent respectivement pour chacune des quatre routes 7, 12, 23 et 7 milliaires. Mis à part le no 930, p. 232 (milliaire de *Leptis* qui marque le point de départ de la route côtière et qui remonte au règne de Tibère), tous sont du IIIe siècle.

6. R. Bartoccini, *La fortezza romane di Bu Ngem* (cité *supra*, p. 70, n. 2, § 3), pp. 54 et ss.

7. J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, nos 914, 915, 916, p. 227 et 880, p. 215.

inscriptions des IVe et Ve siècles qui nous soient connues ont été recueillies à *Sabratha* (7) et *Leptis Magna* (24).

On alléguera peut-être que le christianisme a pénétré profondément la Tripolitaine, et c'est exact, mais les témoignages, qu'on peut dater à coup sûr du IVe siècle, sont assez peu nombreux [1], et au reste, s'il est incontestable que le territoire impérial est pour lui une sorte de cadre naturel, il n'est pas moins certain qu'il ne s'y adapte pas nécessairement. Dès le IVe siècle, il en a largement débordé les frontières [2]. On ne saurait donc nullement conclure que la présence du christianisme prouve en quoi que ce soit celle de l'autorité romaine.

Les épitaphes de Bir el-Dreder (à 50 km. au sud-est de Mizda) ne fournissent pas un argument plus solide en faveur de l'occupation de la Tripolitaine orientale [3]. D'abord, parce que ce n'est que par une hypothèse, d'ailleurs plausible, qu'on les date du milieu du IVe siècle. Mais surtout, parce que c'est un trait permanent de la politique romaine que de s'assurer le concours de contingents indigènes et d'affubler leurs chefs de titres romains. C'étaient les caravanes qui, on l'a rappelé, faisaient en partie la fortune de *Leptis Magna*. Du moment qu'il conservait la ville, l'Empire ne pouvait pas sacrifier les pistes qu'elles empruntaient. Il était du même coup contraint de s'attacher, autant que la chose était possible, les tribus qui en contrôlaient les abords. Les épitaphes de Bir el-Dreder prouvent qu'il usait encore, au moment où on les rédigeait, de ses procédés politiques traditionnels. Elles ne prouvent nullement que l'autorité impériale se soit maintenue dans la région située au nord de l'oued Sofeggin.

En bref, les derniers témoignages qui corroborent les données de la *Notitia*, en ce qui concerne la Tripolitaine, ce sont les deux milliaires dont on a parlé plus haut et sur lesquels se lisent les noms de Gallien et d'Aurélien [4]. Une fois atteinte la date 275, tout se passe comme si la Tripolitaine orientale se trouvait en dehors de l'Empire. Sans doute, cette constatation peut-elle tenir aux lacunes présentes de notre documentation. Mais, dans l'état actuel de celle-ci, nous sommes amenés à considérer que les données apportées par la *Notitia* quant à l'organisation du *limes* ne sont vérifiables qu'entre 244/246, où, pour la première fois, nous rencontrons l'existence d'un *præpositus limitis* en Tripolitaine, et 275, date à laquelle s'arrête la série des milliaires dressés sur les routes du sud. Si le *limes* de la *Notitia* correspond si exactement à celui qu'avaient tracé les Sévères, ce n'est pas, à mon sens, parce que la frontière des grands empereurs africains a fait preuve d'une longévité particulièrement admirable, c'est parce que la *Notitia*, pour la Tripolitaine comme pour l'Egypte, nous a conservé l'image de la force militaire romaine dans l'imposant spectacle qu'elle offrait encore à la veille du règne de Dioclétien.

Qu'on descende d'ailleurs de quelques décades et qu'on lise le récit que nous a fait Ammien

1. Aucune inscription chrétienne de Tripolitaine n'est datée du IVe siècle. Cependant un certain nombre de textes peuvent être présumés de ce siècle ou du suivant. Mais ils ont été trouvés à *Sabratha* et à *Leptis Magna* (Cf. J.-M. REYNOLDS et J.-B. WARD-PERKINS, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, pp. 26 et 86). Egalement, à Sirte (R. BARTOCCINI, *Ipogeo cristiano del IV° secolo*, dans *Africa italiana*, t. II, 1928-1929, pp. 187-200) et peut-être à Msuflin (Cf. ci-après, J.-B. WARD-PERKINS et R.-G. GOODCHILD *op. cit.* pp. 37 et ss.). Sur les ruines chrétiennes de la Libye, l'ouvrage essentiel est désormais J.-B. WARD-PERKINS et R.-G. GOODCHILD, *The Christian Antiquities of Tripolitania*, Oxford, 1953 (ext. d'*Archæologia*, t. XCV). Rappelons cependant, S. AURIGEMMA : *Le antichita cristiane della Libia*, dans *Atti del III° Congresso int. di arch. cristiana*, Ravenne, 1932, pp. 430-431 ; P. ROMANELLI, *La basilica cristiana nell'Africa settentrionale italiana*, dans *Atti del IV° Congresso int. di arch. cristiana*, t. I, Rome, 1940, pp. 245-289 ; G. CAPUTO, *Schema di fonti e monumenti del primo Cristianismo in Tripolitania*, Tripoli, 1947. On a prétendu que le dj. Nefousa avait été très anciennement christianisé et même dès l'époque apostolique. La tradition des mosquées *tah'ouarit* (= apostoliques) est irrecevable. C'est A. DE CALASSANTI-MOTYLINSKI, *Le djebel Nefousa*, dans *Bull. de Corresp. Afric.*, t. XXII, 1898, p. 74, qui est à l'origine de cette légende. Son information repose sur une relation faite à la fin du XIXe siècle par un indigène du nom de Brahim ben Sliman Chemmakhi, qui dérive elle-même du *Siar* d'al-Chemmakhi (XVIe s.) ; c'est-à-dire, étant donné sa date, qu'elle est sans valeur aucune. L'existence d'un certain Archaeus qui aurait été évêque de *Leptis*, *post discipulos Domini* (*Spicilegium romanum*, t. III, 1840, p. 707), ne me paraît pas plus vraisemblable. Sur les débuts du christianisme en Tripolitaine, P. ROMANELLI, *Le sedi episcopali delle Tripolitania antica*, dans *Rendiconti della Pont. Accad. rom. di Arch.*, t. IV, 1926, pp. 157-166 ; C. CECCHELLI, *Noterelle sul Cristianesimo africano* (*Sulle origini e la prima diffuzione del Cristianismo in Africa*), dans *Mélanges P. Ubaldi* (*Publ. della universita cathol. del Sacro Cuore*, 5e s., t. XVI), Milan, 1937, pp. 189-204. Les seuls évêchés sûrement identifiés de la région antérieurement à la période vandale (dès 256) sont ceux de *Leptis magna* (Lebda), *d'Oea* (Tripoli) et de *Sabratha* (Sabrata). Cf. *Sent. episc*, 83-85, dans *C.S.E.L.*, t. III[1], p. 460.

2. J.-R. PALANQUE, dans A. FLICHE et V. MARTIN, *Histoire de l'Eglise*, t. III, Paris, 1939, pp. 489 et ss.

3. Cf. R.-G. GOODCHILD, *The « limes Tripolitanus »*, II (cité, *supra*, p. 70, n. 2), pp. 32-33.

4. *Supra*, p. 76, n. 5.

Marcellin de l'attaque à laquelle, en 363 ou au début de 364, les *Austoriani* qui n'en étaient d'ailleurs pas à un coup d'essai, se livrèrent contre *Leptis Magna*[1]. Ils avancèrent jusqu'aux abords mêmes de la ville et, s'ils la respectèrent à cause de la puissance de ses murailles et du courage de sa population, ils n'en dévastèrent pas moins les environs immédiats, emmenant avec eux Silva, l'un des notables de la cité qu'ils avaient surpris dans sa campagne. Ils renouvelèrent les attaques au début du règne de Valentinien Ier, dans les premiers mois de 365, cette fois-ci contre *Leptis Magna* et contre *Oea* (Tripoli) et, une des années suivantes, assiégèrent encore une fois *Leptis Magna* pendant huit jours — sans succès d'ailleurs. Il paraît probable que dans les mêmes années *Sabratha* n'ait pas été davantage épargnée. Or quelles sont les seules troupes que l'on voit intervenir dans l'affaire ? Celles que le comte d'Afrique, Romanus, amène avec lui. Encore se prétend-il incapable d'agir si les Leptitains ne lui fournissent des vivres et quatre mille (?) chameaux. Mais, où sont donc les forces placées sous l'autorité des *præpositi limitis* ? Est-il vraisemblable, qu'à trois reprises, les *Austoriani* aient ainsi ravagé la plus grande partie de la province si vraiment le commandement avait disposé des contingents que suppose la liste de la *Notitia* ? Je ne le crois pas. Mais quand bien même on voudrait trancher par l'affirmative, il faut bien convenir que les incursions des *Austoriani* se comprennent plus facilement si l'on tient, comme je le fais, que les villes tripolitaines se présentent comme les îlots survivants d'une domination disparue, que si l'on imagine encore vers le sud le puissant rempart par lequel Septime Sévère avait entendu protéger le sol qui l'avait vu naître.

Pour me résumer, la Tripolitaine du IVe siècle et des premières décades du Ve se compose de deux éléments disparates : d'une part, les villes côtières, *Leptis Magna*, qui semble avoir été la capitale de la province, *Oea* (Tripoli) et *Sabratha*, et, sans doute, *Macomades maiores* (Sirte)[2] ; d'autre part, à l'ouest, une bande de territoire longue d'environ 150 kms et large d'environ 80, qui, en bordure de la mer, constituait une sorte de marche destinée à la protection de la Byzacène méridionale. Cette Tripolitaine du Bas-Empire a été constituée administrativement en 312, au plus tard[3], territorialement après 275[4]. Le rapprochement des deux dates est éloquent et il ne semble pas excessif de penser que les deux faits doivent être mis en rapport l'un avec l'autre. C'est, selon toute probabilité, au moment même où s'est opérée l'évacuation de la Tripolitaine

1. AMMIEN MARCELLIN, XXVIII, 6, 1 et ss., éd. V. GARDTHAUSEN, t. II, pp. 154 et ss. Les événements rapportés commencèrent *Iouiano etiam tum imperante* (XXVIII, 6, 4), donc antérieurement au 17 février 364. Sur la chronologie, J. GUEY, *Flavien Nicomaque et Leptis Magna*, dans *Rev. des Etudes Anciennes*, t. LII, 1950, pp. 77-89 (particulièrement, p. 84, n. 10). Sur les remparts de *Leptis Magna*, R.-G. GOODCHILD, *The defence of the Roman and Byzantine city* (*Leptis Magna*), dans *Reports and Monographs of the Department of Antiquities in Tripolitania*, 1949, p. 38 ; G. CAPUTO, *Flavius Nepotianus, comes et praeses provinciæ Tripolitanæ*, dans *Rev. des Etudes Anciennes*, t. LIII, 1951, pp. 234-247 (principalement, pp. 243 et ss.). Leur construction remonte, sans doute, à l'époque de Constantin (J.-M. REYNOLDS et J.-P. WARD-PERKINS, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, n° 468, p. 132). Il semble que *Sabratha* ait été saccagée au même moment (J.-B. WARD-PERKINS, *Interim report of excavations at Sabratha in 1948*, dans *Reports and Monographs*, 1949, pp. 21-24). Dans l'inscription dédiée à Fl. Nepotianus (J.-M. REYNOLDS et J.-B. WARD-PERKINS, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, n° 565, p. 150), on lit que, parmi les bienfaits dont on est redevable au comte, *quod limitis defensionem tuitionemq(ue) perpetuam futuris etia(m) temporibus munitam securamq(ue) ab omni hostile incursione præstiterit; quod ciuitatum moenia operum instauratione uel nouitate decorauerit*. G. Caputo, dans son commentaire (*loc. cit.*, p. 243), a justement noté que *moenia* ne désignait pas ici les murailles, mais l'ensemble des monuments publics. Mais je crois qu'il a tort en y incluant les murailles. C'est le mot *limes* qui, pour moi, les désigne dans l'inscription, précisément parce que le mot *moenia* a pris un autre sens. Je traduirai donc, « qu'il a fortifié pour les siècles à venir et mis à l'abri de toute incursion ennemie, la défense et la protection sans fissure des murailles ; qu'il a embelli les monuments des cités par des réparations ou des constructions nouvelles ». Il est plausible, comme le propose G. Caputo, que cette restauration des murailles des villes tripolitaines soit à dater des environs de 378.

2. P. ROMANELLI, *Leptis Magna*, Rome, s. d., [1925], pp. 28 et ss. ; G.-M. BERSANETTI, *Iscrizione leptitana in onore di Costanzo II*, dans *Epigraphica*, t. VII, 1945, pp. 39-46. L'histoire « événementielle » de la Tripolitaine s'interrompt avec le règne de Valentinien Ier, c'est-à-dire quand cesse le témoignage d'Ammien Marcellin. Les séries épigraphiques nous conduisent heureusement au-delà. La dernière inscription datée de *Sabratha* (Sabrata) est de 378 (J.-M. REYNOLDS et J.-B. WARD-PERKINS, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, n° 103, p. 45). La ville se relevait alors de ses ruines ; rien n'en dénonce l'abandon. Les plus anciennes tombes chrétiennes du cimetière du *forum* semblent devoir être datées du début du Ve siècle. J.-B. WARD-PERKINS et R.-G. GOODCHILD, *The Christian Antiquities of Tripolitania* (cité *supra*, p. 77, n. 1), p. 12. A *Leptis Magna*, les dédicaces nous démontrent jusqu'en 408-423 la continuité des institutions impériales (J.-M. REYNOLDS et J.-B. WARD-PERKINS, *op. cit.*, n° 480, p. 135), et la vie paraît s'y être poursuivie sans à-coups (R. BARTOCCINI, *Una chiesa cristiana nel vecchio foro di Leptis* (*Leptis Magna*), dans *Rev. di Arch. crist.*, t. VIII, 1931, pp. 23-52).

3. Cf. *supra*, p. 70, n. 2, § 1.

4. Cf. *supra*, p. 76.

orientale, qu'a été constituée la province nouvelle, et l'on est tout naturellement tenté, en raison même des dates entre lesquelles elles s'insèrent, d'attribuer l'une et l'autre au même Dioclétien. On le sera davantage encore si, à l'autre extrémité de l'Afrique, en Maurétanie, on constate que le même empereur a suivi la même politique.

★

Le secteur occidental du *limes*, celui qui s'étend approximativement de la région de Biskra jusqu'à l'Atlantique, c'est-à-dire sur plus d'un millier de kilomètres, nous est connu de façon très inégale. C'est, comme le *limes* tripolitain, au IIIe siècle qu'il atteint son extension maxima. Il suffira ici d'en rappeler le tracé général [1]. De la région de l'oued Djedi, il obliquait vers le nord-ouest, passait à quelque distance des rives méridionales de la sebkha du Hodna, se dirigeait ensuite vers Grimidi et atteignait vers Boghar la vallée moyenne du Chélif [2]. De là il longeait approximativement la bordure septentrionale des Hautes Plaines jusqu'à *Numerus Syrorum* (Lalla Maghnia), où l'on perd sa trace [3]. Il semble probable, mais il n'est pas prouvé, qu'il se poursuivait au-delà. Toutefois un tronçon du *fossatum* a été retrouvé sur plusieurs dizaines de kilomètres au sud de Rabat [4]. Ajoutons que, dans la partie orientale de ce secteur, Rome avait, en outre, établi des postes avancés dont le plus lointain semble avoir été *Castellum Dimmidi* (Messad) [5].

C'est le tracé de ce *limes* qu'il convient de comparer à celui auquel nous conduit l'examen de la *Notitia Dignitatum*. Mais, comme on l'a dit plus haut, il est nécessaire d'étudier ce document chapitre par chapitre, et rien ne nous autorise *a priori* à tenir les données qu'il nous fournit pour la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane, comme contemporaines de celles qu'il nous apporte pour la Tripolitaine.

Ces données se répartissent sur trois chapitres : ch. XXV (*Comes Africæ*), XXVI (*Comes Tingitaniæ*) et XXX (*dux et præses prouinciae Mauritaniæ*) [6]. Pour aucun des trois, la critique interne n'est vraiment rentable. Les comtes d'Afrique nous sont connus depuis 326 probablement et jusqu'à la conquête vandale [7] ; les comtes de Tingitane, dont les noms sont parvenus, ne peuvent être situés dans le temps que d'une manière tout à fait approximative [8]. Quant au *dux et praeses prouinciæ Mauritaniæ*, il n'est connu que par la *Notitia* [9]. Seule, l'existence d'un

1. Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, 2e éd., t. I, Paris, 1951, pp. 153 et ss. Bibliographie d'ensemble, p. 306.

2. J. Carcopino, *Le limes de Numidie et sa garde syrienne*, dans *Syria*, t. VI, 1925, pp. 30-57 et 118-149, et *Note complémentaire*, *id.*, t. XIV, 1933, pp. 20-57. Le tracé établi par J. Carcopino part de Dra Remel sur l'o. Djedi et, par Doucen et Sadouri, rejoint el-Gahra. La route Sadouri-el-Ghara est à une cinquantaine de kilomètres au sud du chott el-Hodna. C'est entre el-Gahra et Boghar que la direction du *limes* nous est la moins bien connue, sans doute parce que c'est celle où elle fut la plus incertaine. Sur la question, P. Massiera, *Le limes sous les Sévères dans le Hodna occidental*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXXI, 1937, *Congrès de Constantine*, t. II, pp. 503-506. Toutefois, Grimidi semble avoir été intégré dans l'Empire (*C.I.L.*, VIII, 20845).

3. W. Seston, *Le Secteur de Rapidum sur le « limes » de Maurétanie Césarienne*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. XLV, 1928, pp. 150-183 ; E. Albertini, *La route frontière de Maurétanie Césarienne entre Boghar et Lalla Maghnia*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, 1928 (cinquantenaire), pp. 33-48 ; R. Gauthier, *Contribution à l'étude du tracé de la route frontière de Maurétanie Césarienne*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXIV, 1933, pp. 449-456, avec note additionnelle d'E. Albertini.

4. H. Rouland-Mareschal, *Le « limes » de Tingitane au sud de Sala Colonia*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XIV², 1924, pp. 441-468.

5. G.-Ch. Picard, *Castellum Dimmidi*, Alger-Paris, 1947.

6. Ed. O. Seeck, pp. 174-176, 177-178, 184-185.

7. A.-C. Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces africaines*, t. II, Paris, 1901, pp. 233 et ss. Le témoignage le plus ancien paraît être de 326 (*Cod. Theod.*, XII, 5, 1, éd. Mommsen, p. 712), où l'on rencontre Annius Tiberianus, *comes per Africam*. Je ne vois point pourquoi A.-C. Pallu de Lessert a omis ce personnage dans ses *Fastes*. Faut-il placer avant lui un certain Ursacius, comme le veut le même auteur ? C'est possible, mais son argumentation ne m'a guère touché. Quant au dernier comte d'Afrique, c'est le comte Boniface que nous retrouvons au moment de l'invasion vandale.

8. A.-C. Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces africaines*, t. II, Paris, 1901, pp. 365 et ss. Fortunatus doit être rayé de la liste. (Cf. J. Carcopino, *Le Maroc antique*, 2e éd., 1948, pp. 275 et ss.). Lucilius Constantius, ayant été *consularis Tusciæ et Umbriæ*, après avoir été *praeses Mauretaniæ et Tingitanæ*, ce gouvernement ne peut guère avoir précédé de beaucoup la date de 366-370, à laquelle le *corrector Tusciæ et Umbriæ* devient *consularis*. Le gouvernement de Fl. Memorius, qui seul porte le titre de *comes Mauret(aniæ) Ting(itanæ)* (*C.I.L.*, XII, 673), ne peut pas être antérieur à 324, ni postérieur, semble-t-il, à 378.

9. *C.I.L.*, VIII, 12296, mentionne un *dux per Africam Numidiam Mauretaniamque*. Mais il s'agit ici d'un commandement temporaire (Cf. H.-G. Pflaum, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, pp. 125 et ss.).

*praeses prouinciæ Mauretaniæ* est attestée par ailleurs, et dans un laps de temps relativement étroit, entre 318 et 392 [1]. C'est-à-dire, en somme, que les fastes ne nous apportent aucun élément de datation [2].

C'est, en revanche, une nette impression d'archaïsme que nous laisse la *Notitia*, en ce qui concerne les forces militaires cantonnées en Afrique, forces dont on peut dresser le tableau suivant [3].

| | M. Tingitane | M. Césarienne | Afrique | Tripolitaine | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| I. — *Armée de campagne* | | | | | |
| *Cavalerie* | | | | | |
| uexillationes comitatenses .......... | 3 | | 19 | | 22 |
| *Infanterie* | | | | | |
| legiones palatinæ .................. | | | 3 | | 3 |
| auxilia palatina .................. | 2 | | 1 | | 3 |
| legiones comitatenses .............. | 1 | | 8 | | 9 |
| pseudo-comitatenses................ | 1 | | | | 1 |
| II. — *Armée de couverture* | | | | | |
| *Cavalerie* | | | | | |
| alae ............................ | 1 | | | | 1 |
| *Infanterie* | | | | | |
| limitanei ......................... | | 8 | 16 | 12 | 36 |
| cohortes .......................... | 7 | | | | 7 |
| milites ........................... | | | | 2 | 2 |

On ignore à vrai dire, les effectifs que peuvent représenter les différentes unités qui constituent l'armée de couverture, mais on admet généralement depuis Th. Mommsen que la

1. Les deux provinces de Maurétanie Césarienne et de Maurétanie Sitifienne étaient réunies sous un même gouverneur vers 322 (*C.I.L.*, VIII, 8932. Sur la date, A.-C. Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces africaines*, t. II, Paris, 1901, pp. 349-350). Elles l'étaient encore peu avant 366-370 (*C.I.L.*, XI, 6958, A.-C. Pallu de Lessert, *op. cit.*, pp. 350-352, et *supra*, p. 79, n. 8). Or, la Maurétanie Sitifienne a encore un gouverneur particulier en 318 (*C.I.L.*, VIII, 8412 ; A.-C. Pallu de Lessert, *op. cit.*, p. 357), et en avait un de nouveau un an plus tard en 392 (*C.I.L.*, VIII, 8480; A.-C. Pallu de Lessert, *op. cit.*, pp. 362-363). Si cette jonction a été continue, la restitution *Maureta[niæ Sitif(ensis)]*, proposée par St. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, Paris, 1893, p. 256, pour *C.I.L.*, VIII, 8772/20542 devrait être rejetée, l'inscription ayant été gravée entre 337 et 359. D'autre part, le gouvernement de Fl. Augustianus (*C.I.L.*, VIII, 8475) (A.-C. Pallu de Lessert, *op. cit.*, p. 358) se trouverait reporté entre 317 et 322, et c'est Constantin II et non Constance II qu'il faudrait reconnaître sous le Fl. Claudius Constantius, que mentionne l'inscription. De même, celui de Iucundius Peregrinus (*C.I.L.*, VIII, 8479 ; A.-C. Pallu de Lessert, *op. cit.*, pp. 359-360) serait à reporter à une date intermédiaire entre 312 et 323. En d'autres termes, rien ne s'oppose à l'hypothèse d'une jonction des deux Maurétanies pendant la période considérée. Mais il s'agit d'une simple hypothèse, et il est possible que la jonction n'ait été qu'accidentelle et provisoire, comme cela avait été le cas au Haut-Empire pour la Césarienne et la Tingitane (J. Carcopino, *Le Maroc antique*, 2e éd., Paris, 1948, pp. 238-239). Je me contente donc de noter ici que l'épigraphie ne nous fournit aucun exemple de conjonction antérieurement à 318, ou postérieuremsnt à 392. Au-delà de cette date, il n'est pas possible de préciser si les deux provinces sont demeurées administrativement indépendantes.

2. Comme pour la Tripolitaine, nous constatons que le *comes Africæ*, le *comes Tingitanæ* et le *dux Mauretaniæ* sont rangés parmi les *uiri spectabiles*. Il s'agit là encore, d'une correction tardive, qui ne s'appuie sur aucune base épigraphique. Toutefois, le comte d'Afrique était *spectabilis* dès 398 pour le moins (*Cod. Theod.*, I, 7, 3, et XVI, 2, 31, éd. Mommsen, pp. 42 et 845-846), et a cessé de l'être antérieurement à 401, date à laquelle on le retrouve *clarissimus* (*id.*, XI, 17, 3, p. 405).

3. *Notitia, Occ.* :

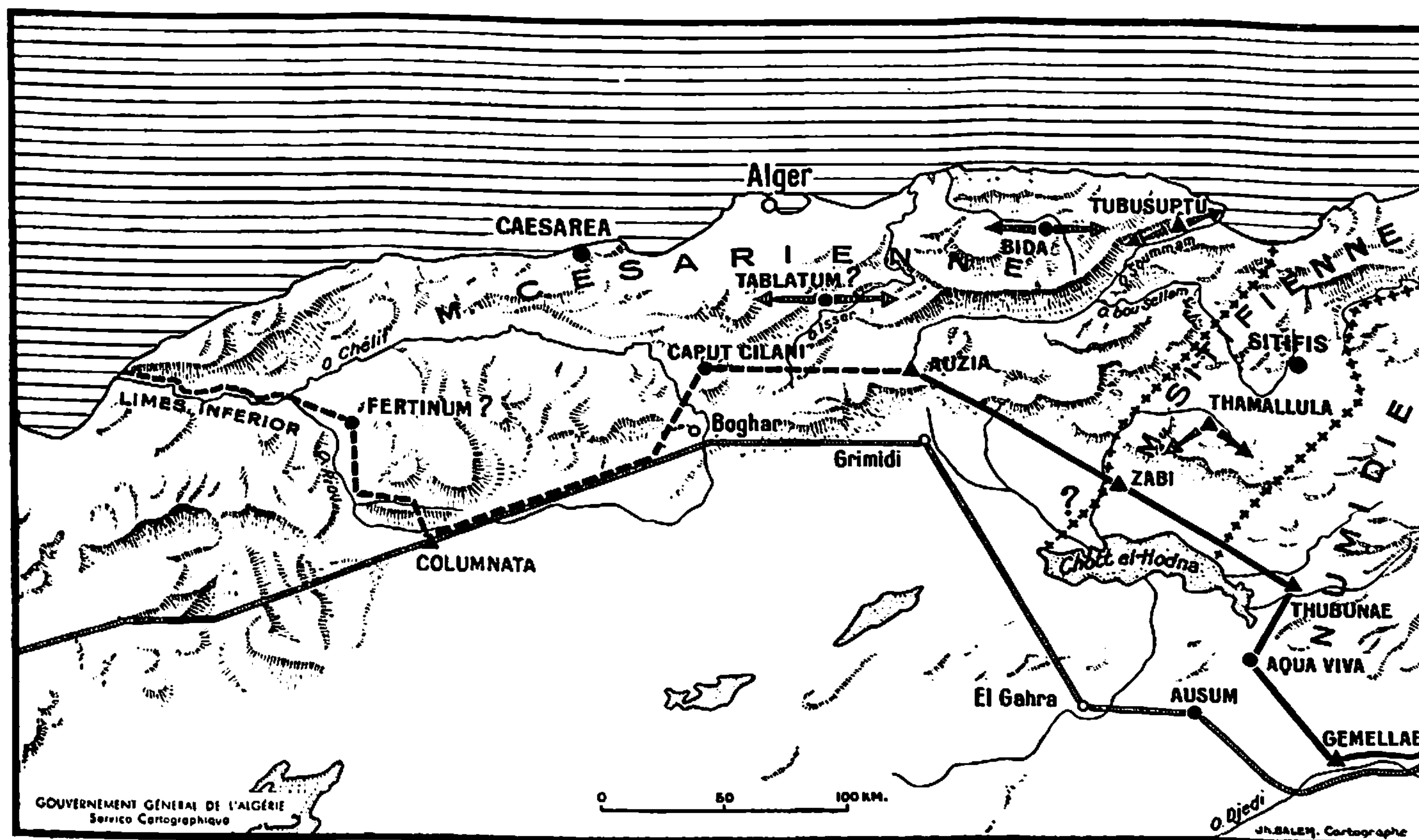
1° *M. Tingitane*, VI, 63, 83, 84 (éd. O. Seeck, pp. 131-132) ; V, 221, 222, 253, 271 (*id.*, pp. 125-127) ; XXVI, 13 et 20 (*id.*, pp. 177-178).

2° *M. Césarienne*, XXX, 12 à 19 (*id.*, pp. 184-185).

3° *Afrique*, VI, 64 à 82 (*id.*, pp. 131-132) ; V, 151, 155, 156, 235, 249 à 255 (*id.*, pp. 122-126) ; XXV, 21 à 36 (*id.*, pp. 174-175.

4° *Tripolitaine*, XXXI, 18 à 28 et 31, (*id.*, pp. 186-187).

## LE *LIMES* MAURÉTANIEN




Tracé approximatif de la frontière à son extension maxima (postes extérieurs non compris).
Tracé approximatif de la frontière d'après la *Notitia Dignitatum* (Tracé certain).
Tracé approximatif de la frontière d'après la *Notitia Dignitatum* (Tracé hypothétique).
▲ *Limes* mentionné par la *Notitia Dignitatum* (Identification certaine).
● *Limes* mentionné par la *Notitia Dignitatùm* (Identification hypothétique).
++++ Limite de province.
N.B. Les noms antiques sont écrits en capitales.

légion du Bas-Empire comprenait 1.000 hommes et les autres corps 500 [1]. Au temps de la *Notitia*, l'armée d'Afrique comptait donc 11.000 cavaliers et 14.500 fantassins, auxquels s'ajoutaient les unités de l'armée de couverture. C'est un chiffre énorme et, comme l'a bien vu F. Lot, il n'est pas admissible pour la fin du IVe ou le début du Ve siècle [2]. Si le commandement avait disposé de pareilles forces en 429, on ne comprendrait pas l'invasion vandale ; pas davantage, qu'en 397-398 la révolte de Gildo n'eût pas été maîtrisée avec les moyens du bord, quand un corps expéditionnaire de quelque 5.000 hommes devait y suffire [3]. En 372 déjà, il a fallu affaiblir les armées de Pannonie et de Mésie, pour venir à bout de Firmus [4]. Croira-t-on que Valentinien Ier eût pareillement dégagé une frontière toujours menacée si la neuvième partie des forces de campagne dont il disposait eût été déjà cantonnée en Afrique ? La conclusion me paraît s'imposer que le tableau des effectifs que présente la *Notitia* est antérieur à la révolte de Firmus [5].

Je n'insisterai pas sur le fait que la plupart des corps mentionnés par la *Notitia* nous

1. Th. MOMMSEN, *Das römische Militarwesen seit Diocletian*, dans *Gesammelte Schriften*, t. VI, pp. 260 et ss.
2. F. LOT, *La « Notitia Dignitatum utriusque imperii »*, (cité p. 73, n. 3) p. 310,.
3. OROSE, *Adu. pag.*, VII, 36, 6, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 534.
4. ZOSIME, IV, 16, éd. L. Mendelssohn, p. 171.
5. Selon HYDACE, *Chron.*, 56, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 18, 50.000 hommes auraient trouvé la mort dans la défaite qu'Heraclianus subit, en 413, à Otricoli. Cela semble confirmer la présence de forces nombreuses en Afrique. Mais on doit observer que la tradition manuscrite est ici particulièrement douteuse. Un manuscrit donne 20.000, un autre 21.000. Je ne crois point qu'il faille imputer à Hydace lui-même la responsabilité d'une affirmation plus que suspecte.

sont inconnus par ailleurs [1], mais il est intéressant de noter qu'aucun d'eux n'intervient au-delà du règne de Valentinien Ier [2]. Il l'est plus encore de constater combien la constitution du 29 avril 409 [3] dément les données de la *Notitia*. Les terres concédées jadis aux *gentiles* en bordure du *limes*, c'est-à-dire, en d'autres termes, aux *limitanei*, sont maintenant occupées par « d'autres » (*aliquos*), de « simples particuliers » traduit pudiquement J. Guey [4]. Qu'est-ce à dire sinon que les *limitanei* ne sont plus soumis à l'autorité impériale ? Sans doute, l'empereur rappelle-t-il aux nouveaux venus qu'ils ont les mêmes obligations que leurs prédécesseurs. Mais, de quels moyens dispose-t-il pour les contraindre à en respecter la lettre ? On les menace bien de les remplacer par d'autres *gentiles*, *si potuerint inueniri* ou par des vétérans. Mais la menace est évidemment en l'air et, dans tous les cas, la semonce impériale n'aurait aucun sens si, en 409, le *limes* eût été aussi solidement organisé que le suppose la *Notitia*.

Ainsi les indices ne manquent pas qui nous incitent à dater les chapitres de la *Notitia* qui concernent l'Afrique antérieurement au dernier quart du IVe siècle. Mais peut-être n'est-il pas interdit, en regardant les choses d'un peu plus près, d'attendre de leur part une précision plus grande.

La Tingitane se présente dans la fresque de la *Notitia* avec une physionomie toute différente de celles qu'offrent les autres provinces africaines. On y rencontre des *limitanei*, mais point de *præpositi limitis*. Cela peut, sans doute, s'expliquer par le hasard. Mais je préfère chercher ailleurs la raison de cette particularité. Dans son mémoire sur *La fin du Maroc romain*, J. Carcopino a montré que les garnisons énumérées par la *Notitia* se trouvaient toutes, à une près, au nord de l'oued Loukkos, en d'autres termes, que la Tingitane du Bas-Empire s'était réduite à la partie occidentale de l'actuel Maroc espagnol [5]. Or, à la lumière de cette démonstration, ce qui semblait à R. Cagnat « une différence plus apparente que réelle [6] », prend une signification singulièrement plus dense. L'absence des *præpositi limitis* confirme l'évacuation du *limes* et, du même coup, elle démontre que le chapitre de la *Notitia* qui la concerne ne saurait remonter en deçà du règne de Dioclétien, qui en fut le promoteur.

Malheureusement, cette déduction, en nous apportant la preuve que les chapitres de la *Notitia* relatifs à la Tingitane d'une part, et à la Tripolitaine de l'autre, sont, l'un, antérieur, et l'autre, postérieur, aux réformes de Dioclétien, nous oblige à demander aux chapitres qui traitent de l'Afrique et de la Césarienne, et à eux seuls, les fondements de leur chronologie particulière.

La *Notitia* place seize *præpositi limitis* sous les ordres du comte d'Afrique et huit sous les ordres du duc de Maurétanie. Mais, quand on compare les deux listes, on constate que les *præpositi limitis Columnatensis*, *Capulcellensis* et *Bidensis* figurent à la fois dans l'une et dans l'autre [7], alors que les trois *limes*, dont ils assurent la défense, se trouvent certainement en Césarienne [8]. Il faut donc supposer, ou bien que le duc de Maurétanie était placé sous les ordres du

1. R. Cagnat, *L'Armée Romaine d'Afrique*, 2e éd., Paris, 1913, pp. 728 et ss.

2. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 20 et 22, éd. V. Gardthausen, t. II, pp. 186-187, qui mentionne les *equites quartæ sagittariorum cohortis* (Cf. *Notitia, Occ.*, VI, 72), et les *Constantiniani* (Cf. *Notitia, Occ.*, V, 253) ; *C.I.L.*, VIII, 9255 (*Equites armigeri iuniores*). Sur Fl. Nubel, cf. W. Ensslin, art. *Nubel*, dans *P.W.*, t. XVII[1], col. 1235.

3. Cf. *supra.*, p. 69.

4. J. Guey, *Note sur le « limes » romain de Numidie et le Sahara du IVe siècle* (cité *supra*, p. 69, n. 2), p. 248.

5. J. Carcopino, *Le Maroc antique*, Paris, 2e éd., 1948, pp. 248 et ss.

6. R. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 2e éd., Paris, 1913, p. 762.

7. *Notitia, Occ.*, XXV, 30 et XXX, 12 ; XXV, 32 et XXX, 18 ; XXV, 35 et XXX, 13, éd. O. Seeck, pp. 175 et 184-185. On trouve dans XXV, 35, la forme *Bidensis* et dans XXX, 13, la forme *Vidensis*. Il ne semble pas douteux qu'il s'agisse de deux graphies du même mot. *Columnata* doit être identifiée à Waldeck-Rousseau. (Cf. *infra*, p. 85, n. 1, § 1). L'identification de *Caput Cilani* avec Gouea (au S.-O. de Berrouaghia) est hypothétique, mais pas absurde (St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 14, n° 60). Encore faut-il supposer que le scribe de la *Notitia* a écrit *Cellensis* pour *Cell(an)ensis = Cilanensis*. *Bida* correspond à Djemaa Saharidj, non loin de Fort-National, au centre de la Kabylie du Djurdjura (St. Gsell, *op. cit.*, f. 6, n° 164).

8. Les limites occidentales de la Sitifienne sont connues de façon très imprécise. La frontière partait sans doute de la côte à une vingtaine de kilomètres à l'est de Bougie, puisque le *centenarium* d'*Aqua frigida* au col de Kfrida (Cf. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 7, n° 61) est en Césarienne, d'après *C.I.L.*, VIII, 20215. Mais on ignore la direction qu'elle prenait au-delà. Les déterminations faites en fonction des documents ecclésiastiques ne sont pas valables en raison de la discordance des provinces ecclésiastiques et des provinces civiles. On a voulu trouver dans deux inscriptions découvertes

comte d'Afrique, ou bien que la double mention constitue une erreur pure et simple de la *Notitia*.

Notons d'abord que le cas des trois secteurs considérés n'est peut-être pas isolé. La *Notitia* mentionne, parmi les *numeri* placés sous les ordres du comte d'Afrique, les *Tertio Augustani* et les *Fortenses* [1]. Or on trouve sous le commandement du duc de Maurétanie un *præpositus limitis Augustensis* et un *præpositus limitis Fortensis*. Le rapprochement, *a priori* tentant, est probablement fortuit [2]. Mais, qu'il soit ou non valable, il n'est pas douteux que trois des huit *præpositi limitis* placés sous l'autorité du duc de Maurétanie ne dépendent que de lui seul : les *præpositi limitis Inferioris*, *Muticitani* et *Audiensis* [3]. Or, si le premier de ces *limes* pose de délicats problèmes [4], et si le second est inconnu [5], le troisième est solidement identifié. C'est le *limes* d'*Auzia* (Aumale) [6]. D'autre part, *Columnata* (Waldeck-Rousseau) se trouve à l'ouest d'*Auzia*. Comment croira-t-on que le comte d'Afrique ait pu avoir autorité sur un secteur du *limes* maurétanien situé au-delà d'un secteur sur lequel cette autorité ne s'exerçait pas ? Il est fort possible que le duc de Maurétanie ait été placé, à certains points de vue, dans une position subordonnée à l'égard du comte d'Afrique ; il ne l'est pas qu'il ait partagé avec lui le commandement du *limes* maurétanien [7].

à Guelt el-Zerga, à 11 km. au nord d'Aumale (*C.I.L.*, VIII, 20817 et 20818) la preuve que la frontière passait par ce point. Cette hypothèse de Mommsen a rencontré à bon droit la réticence de St. Gsell, *op. cit.*, f. 14, n° 41. D'abord, les textes ne sont pas datés. Ensuite, leur libellé : *limes Mauri(taniæ)* ? et *limes pr(ouinciæ) Afri(cæ)* n'autorise nullement à y voir une délimitation de la Césarienne et de la Sitifienne. Je crois, pour ma part, qu'elles indiquent une frontière entre l'Afrique romaine et les Maures. Mais, même si l'on refuse cette interprétation, on concédera que la première est irrecevable, les provinces n'étant pas séparées les unes des autres par un *limes*. Il n'est peut-être pourtant pas impossible de limiter notre champ d'incertitude. Nombreux sont les textes de Césarienne qui sont datés en fonction de l'ère provinciale, dont la première année correspond à l'année 40 de notre ère. On ne paraît pas avoir remarqué qu'une fois la Sitifienne séparée de la Césarienne, il était absurde de dater en fonction d'une ère qui n'était plus valable, dans les territoires qui dépendaient de la nouvelle province. Si l'on se reporte à l'épigraphie, on s'aperçoit, en effet, que cette absurdité n'a pas échappé aux habitants de la Sitifienne. La série des inscriptions datée par la formule *a(nno) pr(ouinciæ)* s'interrompt en Sitifienne en 262 (*C.I.L.*, VIII, 20435). Elle reprend en 321 (*C.I.L.*, VIII, 8608) et offre une relative continuité jusqu'en 363 (*C.I.L.*, VIII, 20300). Après quoi, elle s'interrompt de nouveau jusqu'aux premières années du v<sup>e</sup> siècle, mise à part une inscription de 384 (*C.I.L.*, VIII, 20412). On remarquera que la période 321-363 correspond presque exactement à celle pendant laquelle nous avons été amenés à supposer que la Césarienne et la Sitifienne avaient été de nouveau rattachées l'une à l'autre (Cf. *supra*, p. 80, n. 1). Peut-être, une confusion s'est-elle de nouveau opérée au début du v[e] siècle. Peut-être, faut-il seulement expliquer la réapparition de l'ère provinciale dans les inscriptions chrétiennes, dès 384 pour l'une d'elles, et habituellement dès 405 (*C.I.L.*, VIII, 8638, 8639, 8642, 8648), par une réforme ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, je crois que pour les inscriptions datées de l'ère provinciale entre 288 et 318, que l'on trouve dans la zone frontière, il y a présomption pour qu'elles appartiennent à la Césarienne. Pour cette raison, je placerai *Tubusuptu* (Tiklat) en Césarienne (*C.I.L.*, VIII, 8836). ce qui paraît d'ailleurs normal, puisque cette ville est située à l'ouest de *Saldæ* (Bougie), qui appartient à cette province, d'après *C.I.L.*, VIII, 8924, et surtout *Equizeto* ? (Lecourbe), d'après *C.I.L.*, VIII, 8815 (an. 299). Nous savons par ailleurs qu'*Horrea* (Aïn Roua) était en Sitifienne (*C.I.L.*, VIII, 8412). Sur l'identification de ces deux villes, St Gsell, *op. cit.*, f° 15, n° 91, et f° 16, n° 78. Il en résulte que la frontière passait entre *Horrea* et *Equizeto*, c'est-à-dire, suivait, sans doute, une ligne à peu près nord-sud, entre le golfe de Bougie et l'ouest de la sebkha du Hodna. Dans ces conditions, la localisation des trois *limes* considérés ne saurait faire aucun doute.

1. *Notitia, Occ.*, VII, 151 et 152, éd. O. Seeck, p. 139.

2. *Notitia, Occ.*, XXX, 19 et 15, éd. O. Seeck, pp. 184-185 ; Cf. *infra*, p. 85, n. 1, § 5.

3. *Notitia, Occ.*, XXX, 14, 16 et 17, éd. O. Seeck, pp. 184-185.

4. Cf. *infra*, p. 85, n. 1, § 5.

5. La lecture *Muteci* sur *C.I.L.*, VIII, 21530, est erronée (Cf. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 23, n° 17). Il ne peut donc être question de situer ce *limes* dans la région d'Aïn el-Aneb.

6. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 14, n° 105. La confusion du *z* ou de l'*s* avec le *d* est courante dans l'épigraphie africaine.

7. Le fait que la *Notitia*, ni aucun autre document, ne mentionne un duc de Maurétanie Sitifienne, ni un duc de Numidie, nous montre que ces deux provinces n'avaient pas de commandement militaire particulier. Elles dépendaient normalement, l'une et l'autre, du comte d'Afrique, comme le prouve l'énumération des *præpositi limitis* placés sous l'autorité du comte (*Notitia, Occ.*, XXV, éd. O. Seeck, pp. 174-175). Cette dépendance de la Sitifienne est confirmée de différents côtés (Cf. R. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 2[e] éd., Paris, 1913, pp. 720-721). Toutefois, rien n'indique que l'autorité du comte se soit étendue à une partie de la Césarienne. La mention du *præpositus limitis Tubusubditani* (*Notitia, Occ.*, XXV, 27, *id.*, p. 175), dont il convient de situer le district en Césarienne (cf. *supra*, p. 82, n. 8) est une simple erreur de la *Notitia*. Dans l'inscription de Mouzaïaville (*C.I.L.*, VIII, 9282), où l'on voit, sous le règne de Constance, la reconstruction des murs sur l'ordre des comtes, ce n'est pas, à mon avis, du comte d'Afrique qu'il s'agit, mais du duc de Maurétanie, qui porte parfois le titre de comte (*C.I.L.*, II, 2210), *comes et praeses prouinciæ Mauritaniæ Cæsariensis*. Il est probable que le comte d'Afrique pouvait intervenir dans le ressort du duc de Maurétanie, comme dans celui du duc de Tripolitaine (Ammien Marcellin, XXVIII, 6, 1 et ss., éd. V. Gardthausen, t. II, pp. 154 et ss.), si toutefois on admet, à cette date (363 et ss.), l'existence d'un duc de Tripolitaine qui n'est attestée qu'en 393 (Cf. *supra*, p. 75, n° 1). Le chose semble même prouvée par le passage d'Ammien Marcellin, XXIX, 5, 5-6, *id.*, t. II, p. 183, où l'on voit le comte Romanus chargé d'une mission en Césarienne par le *magister militum* Théodose. Il se peut toutefois que cette mission s'explique par la situation exceptionnelle que créait la révolte de Firmus. On peut supposer que, durant la période où la Sitifienne fut, à ce qu'il semble, rattachée à la Césarienne au point de vue administratif (Cf. *supra*, p. 80, n. 1), l'autorité militaire en Sitifienne passa du comte d'Afrique au duc de Maurétanie. Si cette hypothèse est valable, elle conduirait à limiter la jonction des deux provinces à une date sen-

Je doute d'autant moins qu'il faille imputer aux rédacteurs de la *Notitia* la responsabilité de cette bévue que ce n'est pas la seule que nous ayons à leur reprocher. Dans l'énumération des *præpositi limitis* placés sous le commandement du comte d'Afrique, on voit mentionnés successivement les *præpositi limitis Thamallensis*, *Montensis*, *Bazensis*, *Gemellensis*, *Tubuniensis* et *Zabensis* [1]. Laissons de côté les trois premiers, dont on a parlé plus haut [2], et notons que la localisation du *limes Tubuniensis*, dans la région de *Thubunæ* (Tobna) [3], ne souffre pas plus de difficultés que celle du *limes Zabensis* dans celle de *Zabi* (Bechilga) [4]. Ceci nous permet de déterminer avec une suffisante précision le tracé du *limes* de Sitifienne, mais aussi de constater que, pour cette province comme pour la Numidie, l'énumération des *præpositi limitis* est faite suivant l'ordre géographique de leurs secteurs en commençant par l'est. Or c'est l'ordre inverse qui est adopté pour la Césarienne, puisque le *præpositus limitis Columnatensis* est nommé avant le *præpositus limitis Audiensis* [5]. Détail sans importance, dira-t-on, et, en effet, il est possible que le ou les rédacteurs aient commencé leur liste en partant de l'est, dans le chapitre XXV, et en partant de l'ouest dans le chapitre XXX. Mais, ce qui est plus grave, c'est qu'ils n'ont pas reculé devant l'incohérence. Ils ont nommé successivement dans XXV les *præpositi limitis Columnatensis*, *Caputcellensis* et *Bidensis* [6], et, dans XXX, les *præpositi limitis Columnatensis*, *Vidensis* et *Caputcellensis* [7]. Or, quel que soit le sens adopté pour l'énumération, le second de la liste devrait être le même. En outre, si l'on admet que les *præpositi* ont été cités dans un ordre inverse dans XXV et dans XXX, on devrait trouver, dans l'un des deux cas, le *præpositus limitis Columnatensis* cité après le *præpositus limitis Caputcellensis*. Il apparaît donc de la façon la plus nette que l'ordre géographique adopté par la *Notitia* n'est pas plus rigoureux pour la Césarienne que pour la Tripolitaine et que, par conséquent, il ne saurait nous aider en rien pour localiser les secteurs inconnus du *limes* d'Afrique [8].

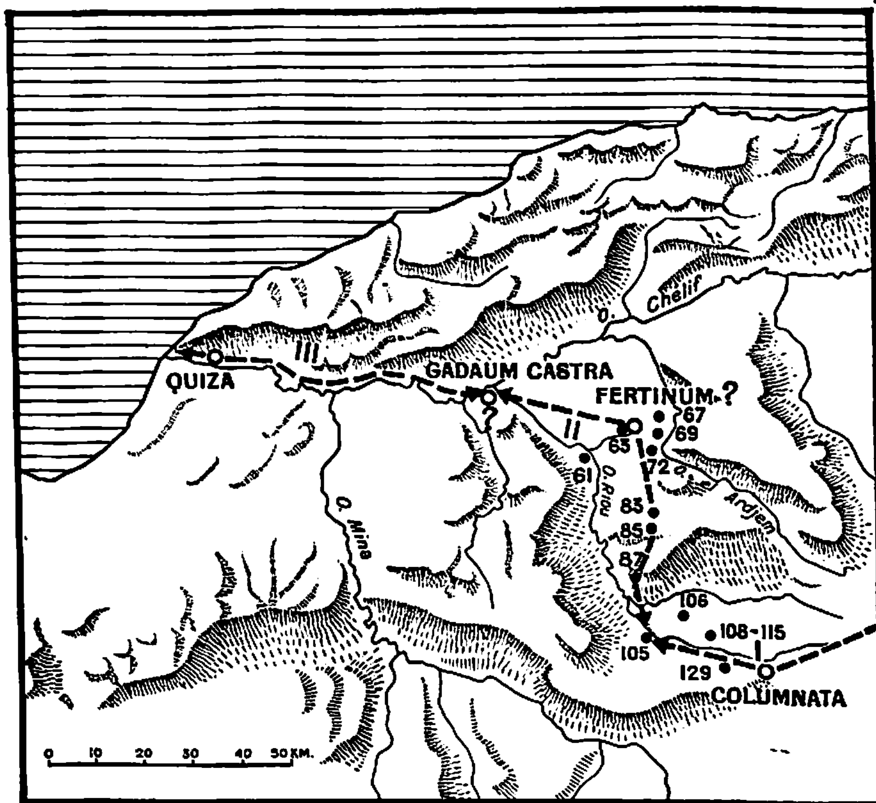
Ces secteurs inconnus sont malheureusement nombreux [9] puisque six résistent jusqu'ici à toute identification [10]. Mais sept autres peuvent être identifiés avec une demi-certitude ou

siblement antérieure à 392, puisque, dès 375-378, nous voyons le comte d'Afrique intervenir à nouveau en Sitifienne (*C.I.L.*, VIII, 10937/20566). A. Mazzarino, *Stilicone, la crisi imperiale dopo Teodosio*, Rome, 1942, pp. 166-167, a remarqué que le comte d'Afrique était *spectabilis* en 398 et *clarissimus* en 401 (cf. *supra*, p. 80, n. 2), et supposé que l'on avait voulu diminuer les pouvoirs du comte d'Afrique au lendemain de la révolte de Gildo. Peut-être cet abaissement s'est-il accompagné de la restriction de son autorité à la Proconsulaire, à la Byzacène et à la Numidie. Cela expliquerait la réapparition de l'ère provinciale de Maurétanie en Sitifienne au moins dès 405 (Cf. *supra*, p. 82, n. 8), et l'on peut se demander si ce n'est pas la puissance du comte d'Afrique qui avait déterminé Constantin à réunir la Sitifienne à la Césarienne. Dans ce cas, le chapitre XXV de la *Notitia* serait, ou bien antérieur à 318, ou bien postérieur à 375-378. Comme cette dernière datation est, on l'a vu, peu vraisemblable, on serait donc ramené au plus tard au règne de Constantin. Mais nous sommes ici sur un terrain trop peu solide pour nous y appuyer.

1. *Notitia, Occ.*, XXV, 21-26, éd. O. Seeck, pp. 174-175.
2. Cf. *supra*, pp. 68, n. 5 et 70.
3. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 37, n° 10.
4. *Id.*, f. 25, n° 85.
5. *Notitia, Occ*,, XXX, 12 et 17, éd. O. Seeck, pp. 184-185.
6. *Notitia, Occ.*, XXV, 30, 32, 35, éd. O. Seeck, p. 175.
7. *Notitia, Occ.*, XXX, 12, 13 et 18, éd. O. Seeck, pp. 184-185.
8. Ajoutons que certains *præpositi limitis* semblent être mentionnés deux fois. Il paraît difficile de ne pas identifier le *præpositus limitis Bazensis* (*Occ.*, XXV, 23), avec le *præpositus limitis Badensis* (*Occ.*, XXV, 36), à moins que ce dernier ne soit qu'une répétition vicieuse du *præpositus limitis Bidensis* (*Occ.*, XXV, 35) nommé à la ligne précédente. Le *præpositus limitis Secundæforum* a son siège *in castris Tillibanensibus* (*Occ.*, XXV, 33). Or, le nom de ces *castra* inconnus dans la zone de commandement du comte d'Afrique évoque étrangement celui du *castrum* de *Tillibari*, en Tripolitaine (Cf. *supra*, p. 72, n. 5). Le *limes Thamallomensis* (*Occ.*, XXV, 28) double-t-il le *limes Thamallensis* (*Occ.*, XXV, 21) ? C'est possible. Mais on peut penser à une déformation de *Thamallulensis*. Ce serait alors le *limes* de *Thamallula* (Tocqueville). Cf. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 26, n° 19. A défaut de preuves formelles autorisant à taxer d'erreur les rédacteurs de la *Notitia*, je préfère maintenir avec un point d'interrogation l'existence de ces différents *præpositi*, d'autant que les villes homonymes ne sont pas rares en Afrique.
9. Sur les différentes identifications proposées, R. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 2° éd., Paris, 1913, pp. 751 et ss. Je ne retiens pas ici les hypothèses dont les bases me semblent insuffisantes et qu'on peut remplacer par d'autres tout aussi vaines. Il n'y a rien à tirer de *C.I.L.*, VIII, 9755, dont la lecture est par trop douteuse.
10. 1° *Limes Augustensis*, (*Occ.*, XXX, 19).
    2° *Limes Badensis* (*Occ.*, XXV, 26), cf. *supra*, n. 8.
    3° *Limes Balaretanus* (*Occ.*, XXV, 29).
    4° *Limes Muticitanus* (*Occ.*, XXX, 16), cf. *supra*, p. 83, n. 5.
    5° *Limes Taugensis* (*Occ.*, XXV, 34).
    6° *Castra Tillibanensia* (*Occ.*, XXV, 33), cf. *supra*, n. 8.

localisés approximativement [1], et quatre situés sans aucune espèce

## LES *CASTELLA* DE L'OUED RIOU




Limes Columnatensis (I).

Limes Fertinensis ? (II).

Limes Inferior (III).

Les numéros renvoient à St. Gsell : *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 22.

1. 1° *Limes Bidensis* (*Occ.*, XXV, 35, XXX, 13). *Bida* correspond très vraisemblablement à Djemaa Saharidj (St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 6, n° 104).

2° *Limes Capulcellensis* (*Occ.*, XXV, 32, XXX, 18). Cf. *supra*, p. 82, n. 7. L'identification avec Gouea est hypothétique. Mais l'*Itinéraire Antonin*, 31, 2, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria romana*, t. I., p. 4, la mentionne sur la route *Auzia* (Aumale)-*Cæsarea* (Cherchel) entre *Tinaradi* (?) et *Sufasar* (Dollfusville). Elle peut donc être localisée avec certitude.

3° *Limes Columnatensis* (*Occ.*, XXV, 30, XXX, 12). Cf. *supra*, p. 82, n. 7. *Columnata* n'est pas identifiée avec une absolue certitude, mais *C.I.L.*, VIII, 22587, trouvée à Aïn Toukria, oblige à la placer à quinze milles à l'est ou à l'ouest de ce dernier point, c'est-à-dire, selon toutes probabilités, à Waldeck-Rousseau.

4° *Limes Fortensis* (*Occ.*, XXX, 15), cf. ci-après § 5.

5° *Limes Inferior* (*Occ.*, XXX, 14). Ce *limes* a découragé les commentateurs de la *Notitia* et on le comprend, puisqu'ils faisaient confiance à l'ordre de la *Notitia*, qui le mentionne entre le *limes Bidensis* et le *limes Fortensis* ; puisque, par ailleurs, ils étaient convaincus que le *limes* décrit par la *Notitia* correspondait en tous points à celui du IIIe siècle dans cette partie de l'Afrique. Il n'en va plus de même si l'on abandonne l'ordre de la *Notitia*. Le *limes Inferior* devient, de toute évidence, le secteur terminal du *limes*, et c'est du côté de la mer qu'on est conduit tout naturellement à le chercher. La station la plus occidentale que l'on puisse indiquer, d'après la *Notitia*, est *Columnata*. Si l'on essaye d'imaginer sur la carte les différents tracés que le *limes* terminal pouvait suivre au-delà, plusieurs hypothèses se présentent à l'esprit. Mais la plus vraisemblable est, à coup sûr, celle qui l'appuie à la vallée du Chélif et de ses affluents de gauche, soit l'o. Mina, soit l'o. Riou. Or, si l'on se reporte à St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 22, on constate qu'une traînée de ruines romaines prend en écharpe l'Ouarsenis dans la région située à l'est de l'o. Riou. Cf. également Marchand, *L'occupation romaine dans la région d'Ammi-Moussa*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XV, 1895, pp. 208-220, et Lecave-Laplagne, *Notes sur quelques ruines romaines relevées dans la commune mixte d'Ammi-Moussa*, *id.*, t. XXXI, 1911, pp. 21-57. Cette traînée de ruines est marquée par toute une série de fortifications. On les rencontre sur les sommets qui dominent au nord et au sud la vallée de l'o. Tiguiguest, affluent de gauche de l'o. Riou (St. Gsell, *loc. cit.*, f. 22, nos 108-115, 105-106), puis à une distance de 5 à 15 km. environ à l'est de l'o. Riou, soit isolées (*id.*, f. 22, n° 87), soit groupées (*id.*, f. 22, n° 83 et suppl., 85 ? et 63, 67, 69, 72 et suppl.). Toute trace de fortifications disparaît lorsqu'on atteint la plaine alluviale du Chélif. Exception faite de celles qu'on a signalées au confluent de l'o. Mina et du Chélif et à Aïn Sal, entre le confluent de l'o. Mina et *Quiza*, (cf. J. Rufer, *Etude sur les établissements romains du Bas-Chélif, de la Mina, de l'Oued Hillil et de l'Oued el-Abd*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XXVII, 1907, pp. 318 et 320). S'il est douteux qu'il faille placer *Gadaum castra* à Inkermann, à l'embouchure de l'o. Riou (*id.*, f. 22, n° 1), il convient de le situer à proximité, et *Quiza* (Pont du Chélif), où on l'a retrouvé les ruines d'une citadelle, pourrait marquer, à proximité de l'embouchure du Chélif, le terme de cet alignement de fortifications. Le mieux connu des *castella* de l'o. Riou est le Ksar el-Kaoua (*id.*, f. 22, n° 63 ; St. Gsell, *Les Monuments antiques de l'Algérie*, t. I, Paris, 1901, pp. 102-106), et l'on a noté que plusieurs présentent avec lui de notables analogies (St. Gsell *Atlas*, f. 22, nos 67, 69, 72, 83). M.-R. de la Blanchère, *Voyage d'étude dans une partie de la Maurétanie Césarienne*, Paris, 1883, pp. 121-122, précise qu'il ne lui paraissait « pas douteux que cet ensemble ait été fait en même temps. Les châteaux sont tous d'un même modèle, les tours toutes d'un même type ; et le tout est coordonné de manière à montrer un plan bien conçu » et (*id.*, p. 124) que l'ensemble « forme un système de défense du territoire entier ». Mais naturellement, les préjugés courants sur le tracé du *limes* l'ont empêché d'y voir un secteur de celui-ci. Il a préféré y voir des châteaux privés, et l'hypothèse n'est pas à écarter, puisque nous savons précisément qu'un château privé (qui porte d'ailleurs le nom de *castra*=*castrum*) fut construit en 339 à Ammi Moussa (*C.I.L.*, VIII, 9725/21531). Mais les deux interprétations ne s'excluent pas l'une l'autre, la défense du *limes* ayant pu être confiée, dans cette région écartée, à des « caïds » indigènes, dont la demeure eût été précisément le *castellum*. Pour ma part, je ne doute pas que l'ensemble appartienne au *limes*, et le fait que le Ksar el-Kaoua porte une inscription chrétienne au-dessus de la porte : *Spes in Deo Ferini ! Amen !* (*C.I.L.*, VIII, 21533) conduit à le dater — et avec lui l'ensemble — de l'époque constantinienne au plus tôt. On voit communément dans le mot *Ferinus* le nom du propriétaire du *castellum*, sans paraître s'étonner de son étrangeté (*C.I.L.*, VIII⁵, p. 89) ; sans paraître se rappeler que la lecture de La Blanchère n'est peut-être pas certaine et qu'un anonyme avait proposé avant lui *Ferini*. Je me demande, après vérification sur la pierre, s'il ne conviendrait pas de revenir à cette lecture, en apparence inintelligible, et de

de doute [1]. Bilan assez pauvre au total, mais qui permet cependant de dresser une carte approximative des deux Maurétanies en se fondant sur les seules données de la *Notitia*.

Or cette carte nous impose deux constatations essentielles. La première, c'est l'existence des *limes* intérieurs. Le *limes Tubusuptitanus* suivait, selon toutes probabilités, la vallée de la Soummam, et les troupes qui en assuraient la défense surveillaient le Djurdjura vers le sud, tandis que le *limes Bidensis* tenait une fonction analogue sur le flanc nord de la chaîne. Le *limes Thamallulensis* constituait une sorte de seconde ligne en arrière du *limes Thubuna-Zabi*, et il en était peut-être de même pour le *limes Tablatensis*, en arrière de la route frontière *Auzia-Caput Cilani* [2]. Le premier jouait, au nord du massif du Bou Thaleb, le rôle qui incombait au second, au sud de l'Atlas Mitidjien.

Mais, beaucoup plus important encore est le fait que, au-delà de *Gemellæ* (el-Kasbat), le *limes* de la *Notitia* ne correspond plus au *limes* du IIIe siècle. Pour la section qui va de *Gemellæ* à *Auzia* (Aumale), aucun doute n'est possible. Tandis qu'au IIIe siècle, la frontière passait par *Ausum* (Sadouri) et el-Gahra, elle passe, à l'époque de la *Notitia*, par *Thubunae* (Tobna) et *Zabi* (Bechilga). C'est-à-dire que, dans l'intervalle, l'Empire a évacué toute la région située au sud et au nord-ouest de la sebkha du Hodna. Au-delà d'*Auzia* (Aumale), nos certitudes sont moins nettes. Un seul fait est assuré, en raison de la localisation de *Columnata* (Waldeck-Rousseau), c'est que la frontière passait encore au sud de l'Ouarsenis, suivant un tracé qu'on peut imaginer assez proche de ce qu'il était au temps des Sévères. Cependant, en dépit de l'identification hypothétique de *Caput Cilani* (Gouea ?) et, par conséquent, du tracé douteux de la frontière entre *Auzia* (Aumale) et cette dernière ville, on peut tenir pour à peu près certain l'abandon du Titteri, c'est-à-dire de la façade méridionale de l'Atlas tellien, entre Boghar et Aumale. Enfin, si l'on accepte l'identification qu'on a proposée du *limes Inferior* [3], il faut nécessairement admettre l'évacuation de toute la partie de l'ancienne Maurétanie située à l'ouest de l'oued Riou et du Chélif inférieur.

Il ne semble pas impossible de confirmer ces conclusions en ramassant les quelques documents dont on dispose le long de cette frontière, et d'abord ceux qui concernent les *præpositi limitis*. Ils sont, pour la région qui nous intéresse, au nombre de cinq. Deux des inscriptions qui les mentionnent ont été trouvées à *Regiæ* (Arbal), en Oranie, à l'ouest de la frontière occidentale de la Maurétanie Césarienne [4]. C'est-à-dire qu'elles apporteraient un démenti à la thèse soutenue dans les pages qui précèdent, si, comme on le pensait jusqu'ici, l'institution des *præpositi limitis* n'était pas antérieure au règne de Dioclétien. Mais une inscription de Tripolitaine nous a récemment prouvé leur existence dès 244/246 [5]. Il est donc permis de supposer que ceux-ci remontent à une époque où subsistait encore l'ancien *limes*. Un autre document a été trouvé

voir dans ce mot mystérieux le nom même du *castellum: Ferlinum*, l'*I* se confondant avec la haste du *T* ou plus probablement avec le premier jambage de l'*N*. Si cette hypothèse est valable, il ne serait pas impossible que le *limes Fortensis*, que la *Notitia* nomme immédiatement après le *limes Inferior*, ne fût, en fait, le *limes Fert(in)ensis*. Dans ce cas, ce secteur correspondrait à la région de l'o. Riou, tandis que le *limes Inferior* se réduirait à la basse vallée du Chélif.

6° *Limes Tablatensis* (*Occ.*, XXV, 31). *Tablatum* est peut-être (?) Tablat. Toutefois, la parenté phonétique peut être « fortuite » (St. Gsell, *id.*, f. 14, n° 8).

7° *Limes Thamallomensis* (*Occ.*, XXV, 28). Cf. *supra*, p. 84, n. 8. Si l'on écarte l'hypothèse d'un dédoublement du *limes Thamallensis* et qu'on considère que *Thamallomensis* est pour *Thamallulensis*, l'identification avec Tocqueville n'est plus douteuse (St. Gsell, *id.*, f. 26, n° 19). Cette hypothèse est d'autant plus séduisante que le nom de cette ville a été fréquemment estropié dans la tradition manuscrite, et que les recherches aériennes ont démontré par ailleurs l'existence d'un *fossatum* autour du massif du Bou Thaleb, au nord duquel se trouve *Thamallula* (J. Baradez, *Fossatum Africæ*, Paris, 1949, pp. 85 et ss.). Sur *Thamallula*, St. Gsell, *Satafis (Périgotville) et Thamalla (Tocqueville)*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. XV, 1895, pp. 56 et ss.

I. 1° *Limes Audiensis* (*Occ.*, XXX, 17). L'identification d'*Auzia* (Aumale) repose sur *C.I.L.*, VIII, 9029, 9032, 9047, 9049, 10439, 22548.

2° *Limes Tubuniensis* (*Occ.*, XXV, 25). *Thubunæ* est l'actuelle Tobna, d'après *C.I.L.*, VIII, 4485 et 22535.

3° *Limes Tubusubditanus* (*Occ.*, XXV, 27). *Tubusuptu* ou *Tubusuctu*, correspond à Tiklat ; cf. *C.I.L.*, VIII, 8836 / 20648, 8837.

4° *Limes Zabensis* (*Occ.*, XXV, 26). *Zabi* est aujourd'hui Bechilga. Cf. *C.I.L.*, VIII, 8805.

Sur ces différentes villes, St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, respectivement f. 14, n° 105 ; f. 37, n° 10 ; f. 7, n° 27, et f. 25, n° 85.

2. Sur cette route, *Itinéraire Antonin*, 30-31, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria romana*, t. I, p. 4.

3. Cf. *supra*, p. 85, n. 1, § 5.

4. *C.I.L.*, VIII, 9790 et 9791.

5. J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, n° 880, p. 215.

à *Portus Magnus* (St-Leu), à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de l'embouchure du Chélif. Il semblerait confirmer que le *limes* était, par conséquent, tout proche de *Portus Magnus*, mais la lecture en est si suspecte, qu'il paraît préférable de n'en pas faire état [1]. Restent donc deux textes : une inscription d'*Auzia* (Aumale), datée de 301, et qui nous prouve, qu'à cette date, cette ville était le chef-lieu d'un district militaire [2], et une inscription d'*Aqua uiua* (Aïn Naïmia), entre *Thubunæ* (Tobna) et *Gemellæ* (el-Kasbat), datée de 303, qui nous rapporte la construction d'un *centenarium* par les soins du *præpositus limitis* Valerius Ingenuus qui, vraisemblablement, commandait à *Thubunæ* [3].

Au terme de cet inventaire, nous pouvons tenir comme certain que le *limes* que nous décrit la *Notitia* entre *Gemellæ* (el-Kasbat) et *Auzia* (Aumale), était déjà celui de l'Empire dès le règne de Dioclétien, et vraisemblablement dès avant 301. Comme le texte le plus récent que l'on ait trouvé au-delà de ce *limes* est daté de 247 [4], force nous est bien de situer entre ces deux dates l'évacuation des pays situés au sud du Hodna. Il est même possible qu'on puisse descendre de quelques années encore, si la réinstallation à *Gemellæ* (el-Kasbat) d'une *uexillatio* de la *III^a^ Augusta* en 253 a entraîné, comme on peut l'imaginer, un effort de l'Empire pour conserver les positions menacées ou perdues [5]. Cette évacuation s'est-elle faite peu à peu, ou d'un coup et suivant un plan prémédité ? Nous l'ignorons. Mais l'inscription d'Aïn Naïmia, en nous montrant qu'en 303 l'organisation du nouveau *limes* était en cours, nous révèle, à mon sens, le nom de celui qui a accepté comme un fait accompli — en admettant qu'il ne l'ait pas voulu — l'abandon de l'ancien *limes*. En bâtissant le *centenarium quod Aqua uiua appellatur*, Valerius Ingenuus faisait un geste dont la portée dépassait les préoccupations stratégiques qui en commandaient la construction : il signifiait que Dioclétien, en Numidie comme en Tripolitaine, se résignait à consommer le recul de l'Empire.

C'est vraisemblablement au même moment que fut organisé le *limes Auzia* (Aumale) — *Caput Cilani* (Gouea ?). On a noté l'existence d'un *præpositus limitis* à *Auzia* (Aumale) en 301 [6]. Or, si cette ville était le chef-lieu du district militaire, il y a peu de chance qu'elle en ait constitué le terme. Il est plus probable que le *limes* se prolongeait à l'ouest de la ville et, par conséquent, en direction de *Caput Cilani* (Gouea ?), autrement dit suivant la vieille route qui, depuis le second siècle, joignait *Auzia* à *Rapidum* (Masqueray). Et c'est précisément entre 293 et 305 que l'on rebâtit *Rapidum* détruit [7] ; en 292, que, la paix étant revenue, on rétablit un pont au voisinage d'*Auzia* [8]. Coïncidences qui ont peu de chances d'être fortuites. Là encore, c'est selon toute apparence Dioclétien qui restaure le *limes* et en reconstitue la défense — lui aussi, par conséquent, qui souscrit à l'abandon du Titteri.

Au-delà de *Caput Cilani*, la route frontière, au troisième siècle, longeait, en gros, la bordure méridionale de l'Ouarsenis. E. Albertini, qui l'a étudiée [9], a constaté que la série des mil-

1. *C.I.L.*, VIII, 9755. Je pense, en revanche, qu'une inscription de *Columnata* récemment publiée pourrait bien concerner un *præpositus limitis* (cf. *infra*, p. 88, n. 6). Mais ce n'est pas une certitude et je m'abstiens en conséquence d'en tirer une conclusion.
2. *C.I.L.*, VIII, 9025.
3. L. Leschi, *Le « centenarium » d'Aqua viva*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXXVII, 1943, pp. 5-22 (Texte à peu près identique dans *C.R.* de *l'Acad. des Inscript.*, 1941, pp. 163-176.)
4. *C.I.L.*, VIII, 2780/18016. Inscription d'*Ausum* (Sadouri). Sur la question, J. Carpopino, *Le « limes » de Numidie et sa garde syrienne* (cité p. 79, n. 2), pp. 144 et ss. Je n'attache pas grande importance au fait que l'on ait trouvé au-delà des *limes* de la *Notitia* des monnaies qui s'échelonnent jusqu'au règne de Julien. Seuls, les trésors monétaires découverts *in situ* me semblent avoir une valeur démonstrative. Les monnaies recueillies autrement que par fouille sont, *a priori*, d'origine suspecte. Au reste, on oublie trop l'intérêt que les indigènes attachaient sans doute jadis, comme aujourd'hui, aux pièces de monnaies — intérêt qui n'est pas d'ordre purement économique. En Afrique comme en Germanie, ce sont les Barbares qui ont été les premiers collectionneurs de monnaies romaines.
5. *C.I.L.*, VIII, 2482/17976 (22 octobre 253). *A.E.*, 1950, n° 63, est légèrement plus tardive (entre 253 et 258). Cf. L. Leschi, *Découvertes épigraphiques dans le camp de Gemellæ (el-Kasbat, Algérie)*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1949, pp. 220-226 (texte n° 7, p. 224).
6. *C.I.L.*, VIII, 9025.
7. *C.I.L.*, VIII, 20836.
8. *C.I.L.*, VIII, 9041.
9. E. Albertini, *La route frontière de Maurétanie Césarienne* (cité, p. 79, n. 3), pp. 33-35. Le plus ancien porte le n° 3 ; le plus récent le n° 1.

liaires s'échelonnait, pour le secteur qui nous intéresse, entre le règne de Septime Sévère (198-211) et l'année 238. A l'ouest de *Columnata* (Waldeck-Rousseau), leur espace chronologique s'élargit, mais le plus récent ne dépasse pas l'année 282-283 [1], et l'on pouvait jusqu'ici considérer que l'entretien de la route avait été laissé au soin des populations frontalières, c'est-à-dire n'accorder au *limes Columnatensis* qu'une existence mythique. Mais la découverte récente de deux milliaires, l'un de Constantin et de ses fils, l'autre de Julien, dans le secteur de *Columnata*, nous oblige à récuser l'interprétation d'E. Albertini [2]. Il nous faut désormais admettre, qu'au milieu du IVe siècle, la frontière était demeurée, dans cette région, ce qu'elle était un siècle plus tôt, et qu'elle suivait bien le tracé que l'analyse de la *Notitia* conduit à porter sur la carte.

Mais pour la région située au-delà de *Columnata* (Waldeck-Rousseau), où, entre 288 et 293, le gouverneur de Maurétanie Aurelius Litua érigeait la dédicace qui célébrait sa victoire sur une tribu voisine [3], les conclusions d'E. Albertini n'ont rien perdu de leur force. Jusqu'ici tout au moins aucun texte n'est venu témoigner de l'entretien du *limes* au-delà de 282-283, et l'avenir se devrait de maintenir ce silence si, comme je l'ai admis plus haut, la frontière suivait, à partir d'une date qui nous est inconnue mais qui est nécessairement postérieure à 282-283, non plus le tracé que lui avaient assigné les Sévères, mais une ligne que déterminaient à peu près les vallées de l'oued Riou et du Chélif inférieur [4]. Malheureusement ce n'est pas dans le mutisme des documents qu'on peut à bon droit chercher les éléments d'une preuve, et d'autant moins, dans le cas présent, qu'aucun texte ne vient assurer la corrélation qu'on s'est efforcé d'établir entre les *castella* de l'oued Riou et les données de la *Notitia*.

Cela revient à dire que l'évacuation de l'Oranie par Dioclétien ne saurait être, dans l'état actuel des choses, absolument démontrée. Mais, à défaut de certitude, il ne semble pas excessif d'en admettre la vraisemblance. J. Carcopino a établi de façon, à mon sens, péremptoire, l'évacuation de la majeure partie de la Tingitane et, comme on l'a dit, la *Notitia Dignitatum* nous apporte la confirmation du repli opéré peu après 285 [5]. Or, ce repli devient inintelligible si l'Empire a continué d'occuper la zone tellienne de l'Algérie occidentale. Il semble déraisonnable de penser qu'il ait accepté l'évacuation de *Volubilis* et qu'il se soit obstinément maintenu sur un *limes*, dont la seule raison d'être était précisément de couvrir le pays qui assurait la liaison terrestre avec la Tingitane. A mon avis, ce n'est pas, comme le croit J. Carcopino, l'évacuation de la Césarienne qui a entraîné celle de la Tingitane, mais, au contraire, celle de la Tingitane qui est à l'origine de l'abandon de la Césarienne.

Mais, dira-t-on, si Dioclétien pouvait renoncer impunément à l'Oranie, il pouvait tout aussi bien reporter la frontière sensiblement à l'est de l'oued Riou. Sans doute. Et l'on peut faire valoir à l'appui de cette opinion que les séries épigraphiques semblent montrer pour le IVe siècle l'identité des pays situés de part et d'autre du Chélif inférieur : même abondance des inscriptions chrétiennes, même carence des inscriptions officielles [6]. En outre le christianisme s'y présente sous les mêmes apparences [7]. On ne trouve que de rares évêchés à l'est comme

1. *C.I.L.*, VIII, 22599.

2. La première de ces bornes a été trouvée à 4 km. d'Aïn Toukria en direction de Vialar ; la seconde à 2 km. 5 d'Aïn Ketata en direction de Tiaret. Je dois cette information à P. Salama, à qui je tiens à exprimer ma gratitude.

3. *A.E.*, 1912, n° 24. En 288, le gouverneur de Césarienne était encore Flavius Pecuarius (*C.I.L.*, VIII, 8474). La dédicace est donc postérieure à cette date et antérieure à 293 puisque les Césars n'y figurent pas. Le nom de la tribu demeure mystérieux. Cf. *Bull. arch. du Com.*, 1912, pp. CLXXXIV-CLXXXV.

4. Cf. *supra*, p. 85, n. 1, § 5.

5. J. Carcopino, *La Fin du Maroc romain*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, pp. 349-448, reproduit dans *Le Maroc antique*, Paris, 2e éd., 1948, pp. 231-304, auquel on renvoie ici et auquel on a fait de nombreux emprunts.

6. C'était, jusqu'à ces derniers temps, à *Gunugu* (Sidi-Brahim) que se rencontraient les plus occidentales des dédicaces impériales du Bas-Empire (*C.I.L.*, VIII, 21448 et 21450). Elles sont datées de 297. Mais une inscription qui semble devoir être datée de 346 a été découverte à quelques kilomètres à l'ouest de *Columnata* (Waldeck-Rousseau). Signalé par P. Cadenat, *Inscriptions latines de la région de Tiaret*, dans *Libyca* (Arch.-Epig.) t. I 1953, pp. 169 et ss, ce texte a été commenté par P. Salama, *A propos d'une inscription maurétanienne de 346 ap. J.-C.*, dans *Libyca* (*Arch.-Epig.*), t. II, 1954, pp. 205-229, article que j'ai connu trop tard pour pouvoir l'utiliser. Il faut toutefois faire exception pour les dédicaces d'*Albulæ* et d'*Altaua*, dont il sera question plus loin (Cf. p. 89, n. 2).

7. St. Gsell, *Le Christianisme en Oranie avant la conquête arabe*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, 1928 (Cinquantenaire), pp. 17-32.

à l'ouest du fleuve [1]. Tout cela est vrai. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour s'apercevoir que si Rome ne contrôlait plus l'Ouarsenis à l'ouest et au sud, elle ne pouvait plus, du point de vue stratégique, continuer de le contrôler efficacement vers le nord. Renoncer à la ligne oued Riou-Chélif, c'était lui substituer une ligne dont la Chiffa eut constitué approximativement l'axe ; c'était, soit évacuer *Cæsarea* (Cherchel), la capitale de la province, soit la placer dans la situation difficile qu'elle connaîtra à l'époque byzantine. Dioclétien se proposait d'économiser les forces de l'Empire, non de faire en sorte que la Méditerranée cessât d'être effectivement romaine. La survivance d'une véritable Césarienne impliquait que les forces romaines continuassent de ceinturer l'Ouarsenis, comme elles faisaient pour le Djurdjura et l'Aurès, et cette simple constatation suffit à justifier le tracé de la nouvelle frontière dont les *castella* de l'Oued Riou avaient pour rôle de fermer le cercle.

En outre, il convient de ne pas oublier que c'est d'une évacuation militaire et administrative de l'Oranie qu'il s'agit et que les populations qu'y avait implantées Rome, ou celles qu'elle avait gagnées à sa civilisation, continuèrent d'occuper les mêmes territoires. A la différence de la Tripolitaine intérieure ou du glacis numido-maurétanien, l'Oranie comptait un nombre relativement considérable de villes. Elles constituèrent les cadres politiques de la zone évacuée. Aucun agent de synthèse ne remplaça l'Etat défaillant, mais les cités ne renoncèrent pas pour autant à leurs attaches avec l'Empire [2] ni à l'organisation qu'il leur avait donnée [3].

1. Voici la liste des évêchés catholiques ou donatistes situés à l'ouest de *Cæsarea* (Cherchel), dont l'existence est attestée antérieurement à 411 :

A. Entre *Cæsarea* et l'embouchure du Chélif : 1° *Lar castellum* (Imilaen ?), 411 (*Gesta, coll. Carth.*, I, 208, dans *P.L.*, t. XI, col. 1348), douteux ; 2° *Cartennæ* (Ténès) 373 (Cf. S. Augustin, *Epist.*, XCIII, I/1 et VI/20-22, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 445 et 464-468 et *Contra epist. Parmeniani*, I, 10, 16-17, *id.*, t. LI, pp. 38-39 ; 3° *Quiza* (Pont du Chélif), 411 (*Gesta*, I, 143, *loc.cit.*, col. 1318) ; 4° *Tigaua municipium* (el-Kherba), 407 (Mansi, t. III, col. 802); 5° *Castellum Tingitanum* (Orléansville), 411 (*Gesta*, I, 180, *loc. cit.*, col. 1326).

B. A l'ouest de l'embouchure du Chélif : 1° *Gypsaria* (?), 411 (*Gesta*, I, 128, *loc. cit.*, col. 1297) ; 2° *Ala Miliaria* (Benian), 404-422 (*C.I.L.*, VIII, 21570) ; 3° *Aquæ Sirenses* (Bou Hanifia), 411 (*Gesta*, I, 188, *loc. cit.*, col. 1330) ; 4° *Numerus Syrorum* (Lalla Maghnia), 402 (*C.I.L.*, VIII, 9966). Cette liste ne prétend pas donner le nom de tous les évêchés existants à cette époque. Si suspecte que soit la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ*, elle nous conduit à ajouter environ une dizaine d'évêchés, dont il est douteux que tous aient été créés après 411. Cependant la densité demeure faible.

2. Le fait ressort de quatre inscriptions :

1° A *Albulæ* (Aïn Temouchent), *C.I.L.*, VIII, 21665, dédicace à Dioclétien et Maximien, augustes, à Constance et Galère, césars. Le texte est daté de 299.

2° A *Ala Miliaria* (Benian), dédicace aux mêmes empereurs (293-305), *A.E.*, 1936, n° 64. Cf. L. Leschi, *Inscription d'Ala Miliaria*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. LVII, 1936, pp. 110 et ss.

3° A *Altaua* (Lamoricière), *A.E.*, 1935, n° 86. (Cf. P. Courtot, *Une dédicace en l'honneur des empereurs Constance II et Constant trouvée à Altava (Lamoricière)*, *id.*, t. LVI, 1935, pp. 193-197). Le texte est daté de 344-348.

4° A *Altaua* (Lamoricière), *C.I.L.*, VIII, 9834 (Cf. P. Courtot, *Notes sur trois inscriptions latines anciennement connues*, *id.*, t. LX, 1939, pp. 43-47).

Il est à présumer qu'une partie des monnaies ou médailles du musée d'Oran sont de provenance locale. Si cette hypothèse est valable, on remarquera également la continuité des séries. L. Demaeght, *Catalogue raisonné du Musée de la ville d'Oran*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XVII, 1897, pp. 415 et ss., et XVIII, 1898, pp. 89 et ss.

3. A *Albulæ* (Aïn Temouchent), en 299 (*C.I.L.*, VIII, 21665), nous constatons l'existence de deux duumvirs et de deux édiles, mais le principal personnage de la ville paraît être le *cur(ator) ac disp(unctor) reip(ublicæ) Albul(ensium)*, puisque c'est lui que l'inscription mentionne en tête des dédicants. Cette institution du *dispunctor ciuitatis* ne paraît être connue qu'en Dalmatie et en Maurétanie (Cf. Liebenam, art. *dispunctor*, dans *P.W.*, t. V¹, col. 1198-1199), si toutefois les restitutions adoptées pour les inscriptions dalmates le sont à bon droit. En Maurétanie, cela ne fait pas question, puisque le mot se trouve en toutes lettres dans *C.I.L.*, VIII, 8396, 9020 et 20751. Les villes de Maurétanie où un *dispunctor* est attesté sont : *Albulæ* (Aïn Temouchent), *C.I.L.*, VIII, 21665 ; *Altaua* (Lamoricière), *C.I.L.*, VIII, 9840, *A.E.*, 1935, n° 86 ; *Auzia* (Aumale), *C.I.L.*, VIII, 9020, 9041, 9068, 20751 ; *Cæsarea* (Cherchel), *C.I.L.*, VIII, 9325 ; *Quiza* (Pont du Chélif), *C.I.L.*, VIII, 9699 ; *Satafis* (Périgotville), *C.I.L.*, VIII, 8396. Le *dispunctor* est fréquemment en même temps *curator* de la ville (*C.I.L.*, VIII, 8396, 9699, 20751, 21665). Il est difficile de préciser à quelle date remonte l'institution. Elle est en tous cas antérieure à 290 (*C.I.L.*, VIII, 9041). Difficile aussi de préciser le rôle initial du *dispunctor*. Mais il s'agit, selon toutes vraisemblances, d'une sorte de contrôleur financier. Au IVe siècle, il est possible que, dans les villes où l'autorité impériale avait disparu, il soit devenu une sorte de « maire ». A *Albulæ*, il partage avec les duumvirs et les édiles le soin de la reconstruction du temple de la *dea Maura*, (*C.I.L.*, VIII, 21665). A *Altaua*, associé aux *primores* de la ville, il construit un rempart (*A.E.*, 1935, n° 86). Ce dernier texte (344-348) est le plus récent de ceux qui mentionnent un *dispunctor*. Dans la région à l'ouest du Chélif, la présence du *dispunctor* n'est attestée qu'à *Albulæ*, en 299 (*C.I.L.*, VIII, 21665), et à *Altaua*, en 335 (*C.I.L.*, VIII, 9840) et en 344-348 (*A.E.*, 1935, n° 86). On peut supposer que les cas d'*Albulæ* et d'*Altaua* ne sont pas exceptionnels et que les autres villes conservèrent une organisation dérivée de celle que Rome leur avait donnée. Ainsi à ? (Mechera Sfa), en 409, le chef de la ville semble avoir pris le titre de *magister* (*C.I.L.*, VIII, 21551) — à rapprocher d'une inscription non datée, de *Columnata* (Waldeck-Rousseau), publiée par P. Cadenat, *Inscriptions latines de la région de Tiaret*, dans *Libyca* (Arch.-Epig.), t. I, 1953, pp. 167 et ss. et qui mentionne également un *magister* ; à *Altaua* (Lamoricière) en 508, celui de *proc(urator)*, *C.I.L.*, VIII, 9836 ; à *Volubilis*, en 655, celui du *uice pr(a)epositus* (J. Carcopino, *Le Maroc antique*, 2e éd., 1948, p. 293, n° 3). C'est peut-être dans la

Les évêques continuèrent d'assister aux conciles carthaginois [1], les inscriptions d'être communément datées de l'ère provinciale. C'est-à-dire que, sur 200 km. de long et sur une centaine de large, il se forma une sorte de marche qui couvrit à l'ouest la partie conservée de la Césarienne. Mais cette marche n'avait de valeur pratique qu'à la condition de n'être point démesurée, et l'on comprend alors que le repli des forces militaires ne pouvait s'opérer que sur des positions assez proches de ses limites extrêmes pour en assurer effectivement l'existence.

Du point de vue qui nous occupe, l'essentiel serait naturellement de préciser si ce *limes* est ou non demeuré le même jusqu'à l'invasion vandale. Malheureusement la documentation ne le permet pas. Ce qui est certain, c'est qu'il tenait encore à l'époque de Julien, puisque deux milliaires trouvés, l'un à proximité d'*Aras* (Tarmount), sur la route de *Zabi* (Bechilga) à *Auzia* (Aumale) [2], l'autre à *Columnata* (Waldeck-Rousseau) [3], témoignent à cette date de la fixité de la frontière, tant du côté du Hodna, que du côté de l'Ouarsenis. Il semble assuré que le *limes Thubunensis* marquait encore en 423 la frontière de l'Empire, autrement dit que les limites de la Numidie étaient demeurées telles que Dioclétien les avait établies [4]. Mais, pour la Sitifienne comme pour la Césarienne, c'est la nuit totale. Aucun document ne nous informe au-delà des années 373-375, où nous voyons le comte Théodose s'avancer vers l'ouest jusqu'à *Castellum Tingitanum* (Orléansville), et vers le sud, jusqu'au-delà d'*Auzia* (Aumale) [5]. On peut présumer que, jusqu'à *Auzia* (Aumale) pour le moins, l'Empire n'a pas consenti à un recul qui eût dangereusement ouvert les accès de la Numidie et de la Sitifienne. Mais nous ignorons tout des pays du Chélif et de leur destin au-delà du règne de Valentinien I^er^.

★

De l'étude qu'on vient de faire, il convient maintenant de dégager les conclusions principales :

1° Les cadres territoriaux de l'Afrique du v^e^ siècle ne sont pas ceux que lui avaient fixés les Sévères, mais ceux auxquels elle avait été réduite à la fin du III^e^ siècle. Il est extrêmement probable que la réorganisation militaire et la réforme provinciale doivent être attribuées, l'une et l'autre, à Dioclétien. Quoi qu'il en soit, l'Afrique du Bas-Empire ne couvre plus guère que 240.000 km.$^2$, c'est-à-dire que le domaine romain a été amputé d'un tiers environ [6].

2° Cette Afrique du Bas-Empire peut être délimitée avec plus ou moins de certitude suivant les régions. De la Tripolitaine orientale, il ne subsiste, semble-t-il, que les cités côtières. A partir

même perspective qu'il faut se placer pour interpréter le terme de *tribunus* sur les inscriptions de Bir el-Dreder (Cf. *supra*, p. 77).

1. Cf. *supra*, p. 89, n. 1. En 411, cette partie de la Maurétanie est représentée par les évêques de *Gypsaria* et d'*Aquæ Sirenses*. On remarquera en passant l'importance des éléments donatistes dans cette région (Cf. St. Gsell, *Fouilles de Benian* (*Ala Miliaria*), Paris, 1899), dont la vitalité est attestée jusqu'en 446 (Cf. Appendice II, n° 21). Il n'est pas impossible que cette vitalité s'explique par le fait que l'autorité impériale ne s'exerçait plus dans ces régions et que les mesures prises par les empereurs après 411 y soient demeurées lettre morte.

2. P. Massiera, *Bornes milliaires du Hodna Occidental*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1937, pp. 302-314, n° 4 (p. 306). Texte gravé en surcharge sur un milliaire de Constantin et Licinius. Date : 361-363.

3. Cf. *supra*, p. 88.

4. S. Augustin, *Epist.*, CCXX, 3 et 12, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 443 et 440, fait allusion aux entretiens qu'il eut à *Thubunæ* avec le comte Boniface. Cela implique que la ville était encore sous l'autorité impériale. Sur la date, A.-C. Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces africaines*, t. II, Paris, 1901, pp. 281 et ss.

5. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 25-26 et 44, éd. V. Gardthausen, t. II, pp. 188 et 192. Sur les identifications, St. Gsell, *Observations géographiques sur la révolte de Firmus*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXXVI, 1903, pp. 21-46, particulièrement pp. 33 et 40-41. Une inscription trouvée à Trumelet, à 15 km. à l'est de Tiaret, nous apprend que le *dec(urio) Saturn(us)* et un certain *Maxim(us)* ont achevé le *fundus* construit par les habitants (*Bull. arch. du Com.*, 1910, p. CLXXIX). Si, comme le suppose St. Gsell, *Le Christianisme en Oranie avant la conquête arabe*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran* (Cinquantenaire), 1928, p. 19, le *decurio* dont il s'agit était un officier ou sous-officier commandant sur le *limes* (Cf. S. Augustin, *Epist.*, XLVI, 1, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV$^2$, p. 123 : *decurioni, qui limite præest, uel tribuno*), il faudrait en conclure, qu'au moment où a été rédigée l'inscription, le *limes* passait à proximité du *fundus*. L'inscription est, à coup sûr, du IV^e^ siècle pour le moins, comme le prouve la formule initiale *de donis Dei*, et plus vraisemblablement de la fin que du début. Mais on ne saurait affirmer qu'elle est postérieure à la révolte de Firmus.

6. Chiffre donné sous les mêmes réserves que *supra*, p. 67, n. 1. Le calcul a été effectué en admettant l'évacuation partielle de la Tripolitaine, de la Césarienne et de la Tingitane.

du golfe de *Gighlis* (Bou Ghrara), la frontière piquait au sud-ouest en direction de *Talalati* ? (Ras el-Aïn Tlalet) puis, au nord-ouest, vers *Turris Tamalleni* (Telmin). Au-delà du chott el-Djerid et jusqu'à *Gemellæ* (el-Kasbat), elle longeait à quelque distance la bordure méridionale des monts des Nememcha et de l'Aurès, jalonnée par les postes de *Nepla* (Nefta) et de *Badias* (Badès). Elle atteignait ensuite *Thubunæ* (Tobna) par *Aqua uiua* (Aïn Naïmia) et passait au nord du chott el-Hodna. *Zabi* (Bechilga) était le chef-lieu du district de Sitifienne. En Césarienne, elle contournait le Titteri par le nord, puis l'Ouarsenis par le sud. *Auzia* (Aumale), *Capul Cilani* (Gouea ?) et *Columnala* (Waldeck-Rousseau) en déterminent approximativement le tracé. Au-delà, elle suivait probablement les vallées de l'oued Riou et du Chélif inférieur. Enfin, la Tingitane, rattachée d'ailleurs au diocèse d'Espagne, se résumait aux pays situés au nord de l'Oued Loukkos.

3° La *Notitia Dignitatum* nous apporte, en ce qui concerne l'Afrique, des renseignements qui sont antérieurs à la réforme dioclétienne pour la Tripolitaine, et qui en semblent contemporains pour le reste du pays. On ne saurait donc se fonder sur elle pour décrire les frontières de l'Afrique au début du v^e^ siècle. Cependant, il semble que les cadres territoriaux soient demeurés jusqu'alors tels que les avait fixés Dioclétien. Ce n'est que pour la seule Césarienne que cette affirmation peut être sérieusement mise en doute, sans que, d'ailleurs, il soit présentement possible de lui opposer un argument de quelque valeur. Pour le reste du diocèse, il avait conservé le visage que lui avait façonné, non sans rudesse, l'empereur de Nicomédie, ou celui qu'il s'était associé pour sa tâche surhumaine.

4° Le fait, enfin, que Dioclétien évacuât des territoires que Rome avait gagnés à son système de mœurs et d'idées avait une portée qui dépassait singulièrement sa valeur intrinsèque. Ce faisant, il dissociait à jamais les deux notions jusqu'alors conjointes de civilisation et de puissance. L'Afrique romaine cessait de coïncider avec le territoire sur lequel s'exerçait l'autorité politique de l'Empire. En d'autres termes, il apparaissait que le *limes* ne représentait plus l'insurmontable barrière qui séparait deux mondes, mais seulement la limite artificielle et fragile établie en fonction d'une stratégie de misère.

## II. — AU-DELA DU " LIMES "

C'est à cette dernière conclusion, à mon sens capitale, que visait la longue analyse qui précède. En abandonnant à lui-même le tiers du territoire romain, les empereurs de la fin du III^e^ siècle ne faisaient apparemment qu'obéir à des impératifs militaires. En fait ils créaient une nouvelle Afrique, une troisième Afrique, si l'on peut dire, qui, elle, ne cessera de s'étendre jusqu'à l'instant de son islamisation et qui s'interposera entre l'« Etat », qu'il soit romain, vandale et byzantin, et le monde à la fois anarchique et rigoureux qui n'avait jamais connu l'emprise de Rome. Ce qui la caractérise c'est d'être rattachée à l'Empire du point de vue de la civilisation et d'en être politiquement dissociée ; c'est d'être une Afrique indépendante, et par conséquent berbère, en ce qui concerne les principes mêmes de son organisation, mais en même temps une Afrique dépositaire des biens essentiels de Rome : la vie urbaine et le Christianisme.

Cette troisième Afrique, on vient d'en définir le territoire pour le début du v^e^ siècle : c'est, si l'on peut risquer ce langage mathématique, l'Afrique des Sévères, moins l'Afrique de Dioclétien. Mais on voudrait aller au-delà de cette détermination géographique. Malheureusement la documentation fait à peu près totalement défaut. Il nous faut admettre la survie d'institutions romaines plus ou moins défigurées, puisque nous percevons par-delà l'invasion

vandale, à *Altaua* ou à *Volubilis*, la trace de leur existence [1]. Mais l'histoire des cités devenues autonomes nous échappe à peu près complètement. Sans doute, les notables ont-ils été amenés à jouer dans leur direction un rôle analogue à celui des décurions de jadis [2]. Sans doute aussi quelques-unes d'entre elles sont-elles déjà tombées au pouvoir de roitelets berbères [3]. En fait, nous sommes tout juste en mesure d'affirmer une certaine permanence de la vie urbaine pour une dizaine de cités.

C'est du point de vue religieux que nos informations sont le moins indigentes. L'habitude maurétanienne de dater les épitaphes en fonction de l'ère de la province nous vaut une incomparable série d'inscriptions des IVe, Ve et VIe siècles, et qui se poursuit à *Volubilis* jusqu'en 655 [4]. Elles sont au nombre d'une centaine ou plus et dispersées dans l'espace comme échelonnées dans le temps. On ne saurait donc mettre en doute la profondeur de la pénétration chrétienne et pas davantage la constance de la foi dont s'étaient imprégnées les âmes. La fidélité à des tournures épigraphiques propres atteste même un certain formalisme particulier à chaque ville. Ceci dit, le bilan de nos connaissances demeure pauvre. On ne saurait dresser une liste des évêchés existants en 429 puisque aucune liste épiscopale ne nous renseigne entre 411 et 484 ; puisque, par ailleurs, la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ* est d'une extrême insécurité en ce qui concerne la Maurétanie. La liste établie par le P. J. Mesnage, dont les conclusions sont pourtant parfois audacieuses, ne compte que treize noms d'évêchés identifiés dans la région qui nous occupe [5]. On ne risque guère de se tromper beaucoup en évaluant le nombre total des évêchés existants en 429 aux environs d'une quinzaine. Le clergé nous est pratiquement inconnu [6]. Aucune église de cette époque n'a laissé de trace ou de souvenir en dehors de l'église donatiste d'*Ala Miliaria* (Benian) [7]. Si la vie des chrétiens de ces régions excentriques ne nous échappe pas tout à fait, c'est grâce aux épitaphes trouvées dans cette basilique, qui témoignent de la vitalité du donatisme

1. *C.I.L.*, VIII, 9835 = Appendice II, n° 95 (*Altaua*, 508), mentionne un *præfectus* et des *procuratores*, et l'on trouve à Volubilis, en 655, un *uice præpositus* (J. Carcopino, *Le Maroc Antique*, 2e éd., Paris, 1948, p. 293. n° 3). Pour le début du Ve siècle, on ne peut citer que l'exemple d'un *mag(ister)* à vie à ? (Mechera Sfa), *C.I.L.*, VIII, 21551.

2. On peut l'inférer du fait que les *primores* d'*Altaua* (Lamoricière) apparaissent dès 344-348 à côté du *dispunctor* (*A.E.*, 1935, n° 86) et qu'une inscription de *Volubilis* (J. Carcopino, *Le Maroc Antique*, 2e éd., Paris, 1948, p. 293, n° 2) semble laisser entendre qu'il existait un conseil des *principes*. Toutefois, ce dernier texte est équivoque. Il se peut que le *princeps* soit le chef unique de la cité, ou même que le mot soit un simple *cognomen*. Un *princeps* apparaît également sur une inscription d'*Albulæ* (Aïn Temouchent), Appendice II, n° 51. Mais le sens est tout aussi douteux.

3. Nous n'avons pas, à cet égard, de témoignage antérieur à 508 (*C.I.L.*, VIII, 9835 = Appendice II, n° 95), où nous voyons *Altaua* (Lamoricière) sous l'autorité d'un *rex*, mais il semble bien que *Volubilis* ait été, dès la fin du IIIe siècle, sous la domination des *reges* des *Baquates* (J. Carcopino, *Le Maroc Antique*, 2e éd., 1948, pp. 258 et ss.).

4. St. Gsell, *Le christianisme en Oranie avant la conquête arabe*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran* (Cinquantenaire), 1928, pp. 17-32. La continuité des séries épigraphiques apparaît d'évidence d'après E. Diehl, *Inscriptiones latinæ christianæ veteres*, t. III, pp. 268-272. On trouvera l'inscription de *Volubilis* dans J. Carcopino, *Le Maroc Antique*, 2e éd., Paris, 1948, pp. 293-294.

5. J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, pp. 475 et ss.

6. La liste se résume, pour la période 411-429, au seul nom de l'évêque donatiste d'*Ala Miliaria* (Benian), Nemessanus, mort en 422, après dix-huit ans d'épiscopat (*C.I.L.*, VIII, 21570). Pour la période 429-533, il convient de distinguer plusieurs éléments :

1° Le clergé donatiste d'*Ala Miliaria* (Benian), dont nous connaissons deux évêques, Donatus, vers 410 ? (*C.I.L.*, VIII, 21571 = Appendice II, n° 117) et peut-être [ ]*ius* (*C.I.L.*, VIII, 21572 = Appendice II, n° 172) ; trois prêtres, Victor, mort en 433 (*C.I.L.*, VIII, 21574 = Appendice II, n° 7), Crescens, mort en 434 (*C.I.L.*, VIII, 14573 = Appendice II, n° 9) et Donatus, mort en 446 (Appendice II, n° 21) ; deux diacres, Maurus, mort en 439 (Appendice II, n° 15 et [ ]*sus*, frère de l'évêque Donatus (*C.I.L.*, VIII, 21571 = Appendice II, n° 117) ; enfin, une religieuse, Robba, morte en 434 (Appendice II, n° 10) ;

2° Les évêques prétendûment présents à Carthage en 484, et dont la liste est valable en partie encore à cette date, en partie pour la décade précédente. Je crois pouvoir en établir la liste comme suit : Avus d'*Altaua* (Lamoricière), *Notitia prou. et ciuit. Africæ, M.C.*, 10 ; Mensius d'*Ala Miliaria* (Benian), *id.*, 33 ; Tacanus d'*Albulæ* (Aïn Temouchent), *id.*, 79 ; Felix d'*Aquæ Sirenses* (Bou Hanifia), *id.*, 66 ; Vitalis de *Castra Noua* (Perrégaux), *id.*, 74 ; Faustus de *Castra Seueriana* (?), *id.*, 73 ; Cæcilius de *Mina* (Relizane), *id.*, 49 ; Longinus de *Pomaria* (Tlemcen), *id.*, 43 (Cf. avec prudence X. Sackebant, *Un saint évêque de Tlemcen au Ve siècle, Longinus de Pomaria*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XVI, 1896, pp. 41-75) ; Victor de *Regiæ* (Arbal), *id.*, 51 ; Poequarius (?) de *Tasaccora* (St-Denis-du-Sig), *id.*, 108, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², pp. 68-70 ;

3° Clercs connus en dehors des deux séries précédentes. La liste comprend : deux évêques, Honoratus d'*Aquæ Sirenses* (Bou Hanifia), donatiste, vers 434 (Appendice II, n° 10) et Secundinus ou Secundus de *Mina* (Relizane) en 525 (Mansi, t. VIII, col. 640 et 647) ; deux prêtres, Bonifatius, mort à ? (Tiaret) en 451 ou 461 (*C.I.L.*, VIII, 9731 = Appendice II, n° 32) et Capsarius, mort à *Altaua* (Lamoricière) en 495 (*C.I.L.*, VIII, 21742 = Appendice II, n° 93) ; enfin, le sous-diacre Iulius Lucianus, mort à ? (Guetna) en 457 (*C.I.L.*, VIII, 21588 = Appendice II, n° 44). Nous n'avons aucun nom à inscrire aux fastes ecclésiastiques après 533.

7. St Gsell, *Fouilles de Benian* (*Ala Miliaria*), Paris, 1899, pp. 78 et ss.

tant à *Ala Miliaria* qu'à *Aquæ Sirenses* (Bou Hanifia), et qui nous apportent l'écho des luttes sanglantes qui opposaient les donatistes à ceux qu'ils nommaient les traditeurs. Le 25 mars 434, la religieuse Robba, sœur de l'évêque Honoratus d'*Aquæ Sirenses* (Bou Hanifia) tombait sous les coups des catholiques, du moins aux dires de ses coreligionnaires qui l'honorèrent comme une sainte [1]. Peut-être, trente-quatre ans plus tôt, un certain Felicio (?) avait-il gagné la palme du martyre dans des conditions analogues [2]. Quoi qu'il en soit, les épitaphes donatistes d'*Ala Miliaria* s'interrompent en 446 [3] et, avec elles, l'histoire de la secte dans l'Algérie occidentale [4].

Ainsi, toute une large part de l'ancienne Maurétanie nous apparaît-elle encore, vers 429, dans la perspective romaine beaucoup plus que dans la perspective berbère. Certes, le travail de désintégration est en cours. On pressent que la réunion des notables ressemble moins à une curie et davantage à une *djemaa* [5]. Les épitaphes ne sont plus parfois que la conjonction inintelligible de mots méconnaissables. Elles n'en prouvent pas moins la persistance du latin sous son vêtement barbare et, somme toute, il n'est pas excessif de penser qu'une civilisation continue quand les hommes poursuivent dans les mêmes cadres l'espérance d'un même au-delà. Mais il n'en est pas moins vrai que chaque jour le vernis romain s'effrite et que reste seule incertaine l'échéance de l'oubli.

La situation se présente sous un aspect tout différent du côté de la Tripolitaine où les territoires évacués s'étendaient sur un semi-désert. La romanisation n'avait pu s'accrocher là à un réseau de cités dont la nature interdisait l'existence ; ni par suite le christianisme jouer commodément le bernard l'ermite dans le coquillage romain. Cependant les tribus n'avaient point tout à fait échappé aux influences de la civilisation dont l'ombre continuait de peser sur elles. Liées à Rome par une obscure fidélité, elles demeurèrent, en quelque sorte, réceptrices, et si l'on pense, comme je le fais, que c'est à elles que s'appliquent en partie les textes qui concernent les *Arzuges*, peut-être n'est-il pas impossible de projeter quelques lueurs sur leur histoire [6].

Orose nous apporte sur les *Arzuges* une indication précieuse en soulignant que le mot a deux sens : il s'applique d'une part aux populations de la *prouincia Tripolitana*, et, d'autre part, à des tribus réparties sur toute la longueur du *limes* de l'*Africa* [7]. Que le sens originel soit le premier ou le second, peu importe [8]. Ce qui est certain, c'est qu'il convient, en tous cas, de n'aborder les textes qui concernent les *Arzuges* qu'à la lumière de celui d'Orose, c'est-à-dire de déterminer, pour chacun d'eux, si le mot doit être pris dans son sens large ou dans son sens restreint.

1. Appendice II, n° 10.
2. *Bull. arch. du Com.*, 1908, p. CCI. Inscription trouvée à Kherba des Aïssaoua, près de Tiaret. Cf. V. Déjardins, *Les saints et les martyrs chrétiens en Oranie sous la domination romaine et vandale*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. LXVIII. 1947, pp. 102-122.
3. Appendice II, n° 21.
4. Sur cette Église donatiste, St. Gsell, *Fouilles de Benian* (*Ala Miliaria*), Paris, 1899; P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. IV, Paris, 1912, pp. 99, 472, 480 et ss.
5. St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, 2e éd., Paris, 1929, pp. 62 et ss. et 135 et ss.
6. Sur les *Arzuges*, A. Audollent, art. *Arzuges*, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. IV, col. 863 et ss. ; A. Audollent, *La diffusion du christianisme en Afrique, au sud des territoires soumis à Rome, après le Ve siècle*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1942, pp. 202-216 ; R.-G. Goodchild, *The « limes Tripolitanus »*, II, (cité *supra*, p. 70, n. 2), pp. 30 et ss.
7. Orose, *Adu. paganos*, 1, 2, 90, dans *C.S.E.L.*, t. V, pp. 32-33 : *Tripolitana prouincia, quæ et Subuentana uel regio Arzugum dicitur, ubi Leptis Magna ciuitas est, quamuis Arzuges per longum Africæ limitem generaliter uocentur, habet ab oriente aras Philænorum inter Syrtes maiores et Troglodytas, a Septentrione mare Siculum uel potius Hadriaticum et Syrtes minores, ab occasu Byzacium usque ad lacum Salinarum, a meridie barbaros Gaetulos Nathabres et Garamantas usque ad oceanum Aethiopicum pertingentes.* Le même texte figure avec des variantes négligeables dans la *Cosmographia*, dite d'Aethicus, II, 44, dans A. Riese, *Geographi latini minores*, p. 100. Cette définition de la Tripolitaine n'a pas lieu de surprendre. L'autel des Philènes restait au IVe siècle la limite orientale théorique, puisque l'Empire contrôlait, tout au moins dans les environs des villes, la route côtière qui les unissait. Quant aux Gétules *Nathabres* et aux Garamantes, il est clair qu'ils désignent les deux peuples les plus importants que l'on rencontrait vers le sud (jusqu'à la mer australe ?) et que c'est forcer le texte que de vouloir en faire les peuples immédiatement voisins de la frontière. Ce ne semble jamais avoir été le cas, au moins pour les Garamantes qui, d'ailleurs, à l'occasion, ne se privèrent pas d'incursions jusqu'à la région côtière.
8. L'origine du mot est inconnue, mais il semble avoir survécu dans le nom d'une tribu de la région des chotts tunisien, les Marâzig, qu'on trouve autour de Douz (Cf. P. Moreau, *Des lacs de sel aux chaos de sable : le Pays des Nefzaouas*, Tunis, 1947, pp. 120-121).



W

La détermination est d'autant plus nécessaire que le témoignage d'Orose manque, semble-t-il, de netteté. Certains textes distinguent, en effet, la *Tripolitana* de l'*Arzugitana* [1]. Mais la précision, donnée au passage, que la *Tripolitana* ne comptait que cinq évêques [2], nous permet de définir cette dernière et, par suite, l'*Arzugitana*. Car la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ* énumère ces cinq évêques tripolitains : ce sont ceux de *Leptis Magna* (Lebda), *Sabratha* (Sabrata), *Girba* (?), *Oea* (Tripoli) et *Tacapæ* (Gabès) [3]. Or si d'une part, la *Tripolitana* et l'*Arzugitana* constituent une seule et même région comme le veut Orose, et si d'autre part, la *Tripolitana* proprement dite se réduit, au point de vue ecclésiastique, aux cinq villes côtières, il est de toute évidence que l'*Arzugitana* est constituée par la partie restante de la province, c'est-à-dire la Tripolitaine intérieure.

Cette région était, à coup sûr, christianisée dès le début du v[e] siècle. Elle comptait certainement au moins un évêché, celui d'*Aquæ* (?), que prétendait diriger, en 411, le donatiste Victorianus [4] et, sans doute plusieurs, puisqu'en 419 les évêchés de Byzacène et d'*Arzugitana* (*per Byzacenam et Arzugitanam prouinciam*) furent avisés de la condamnation de Pélage et de Cælestius [5]. Bien mieux, les sectes donatistes s'y querellaient entre elles [6], ce qui témoigne de l'existence de communautés relativement nombreuses. Or, ces données ne concordent pas avec les indications que nous apporte entre 396 et 399 une lettre de S. Augustin, dont il appert de la façon la plus nette, qu'à cette date, les *Arzuges* sont encore païens [7].

On ne saurait prétendre que leur conversion s'est effectuée postérieurement à cette date, puisqu'il est déjà question des *Arzugitani fratres* dans les canons du concile d'Hippone, qui est de 393 [8] et l'unique moyen d'éliminer la contradiction qu'on vient de souligner c'est de se reporter au témoignage d'Orose et d'admettre que les *Arzuges* de S. Augustin sont ici, non plus des populations intégrées dans l'Empire, mais des populations extérieures au *limes*. Et l'on est d'autant plus en droit de le faire que la lettre de S. Augustin nous informe que le serment prêté par les *Arzuges* est fait au *decurio* ou au *tribunus* qui commande sur le *limes*, et que la tradition poétique range les *Arzuges* parmi les populations barbares de Tripolitaine [9].

Ainsi donc, l'examen des textes relatifs aux *Arzuges* nous conduit non seulement à confirmer la distinction faite par Orose, mais à constater que, sous le nom d'*Arzuges*, on désigne des populations disparates quant au régime politique aussi bien que du point de vue religieux. Or si, cette constatation faite, on veut bien considérer sur la carte la Tripolitaine de Dioclétien, on apercevra sans peine, je crois, les raisons de cette disparité. Les *Arzuges*, ce sont en bloc les populations tripolitaines, même probablement celles que l'on trouve au-delà du chott el-Djerid [10]

1. Denys le Petit, *Codex canonum ecclesiæ africanæ*, XLIX, et LII, dans *P.L.*, t. LXVII, col. 196 et 197 (Mansi, t. III, 739 et 742). Ces deux canons constituaient les canons II et IV (première partie) adoptés en 393 par le concile d'Hippone (Mansi, t. III, col. 927). Ils furent repris en 397 — en ce qui concerne le premier — par le concile de Carthage (Mansi, t. III, col. 886-887), dont il constitua le canon XXXIX, puis en 419, par le concile de Carthage (Mansi, t. IV, col. 485-486), dont ils constituèrent les canons XVI et XIX. Le premier des deux textes porte : *in Tripoli forte, et in Arzuge interiacere uidentur barbaræ gentes ;* le second mentionne les *Tripolitani* et *Arzugitani fratres*. Cf. également, S. Augustin, *Epist.*, XCIII, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV[2], p. 469.

2. Cf note précédente, canon XLIX.

3. *Notitia prou. et ciuit. Africæ, Trip.*, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 71. Ce sont les mêmes sièges qui étaient déjà représentés au concile de 411 et ce chiffre cinq semble être demeuré constant durant tout le v[e] siècle. Cf. P. Romanelli, *Le sedi episcopali della Tripolitania antica* (cité *supra*, p. 77, n. 1), pp. 159 et ss. Avec lui, je crois qu'il convient d'exclure de la liste tripolitaine tout autre siège que les cinq énumérés ci-dessus, et, en particulier, les évêchés non identifiés de *Sinnipsa* et *Villa Magna*.

4. *Gesta coll. Carth.*, I, 208, dans *P.L.*, t. XI, col. 1348. Sur *Aquæ*, A. Audollent, art. *Aquæ*, 4, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. III, 1094. Il semble, d'après ce même texte, que *Tusuros* (Tozeur) fasse également partie du pays des *Arzuges*.

5. Mansi, t. IV, col. 447 = *P.L.*, t. XX, col. 1009 et ss. = *P.L.*, t. XLV, col. 1731.

6. S. Augustin, *Epist.*, XCIII, viii/24, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV[2], p. 469 (entre 407 et 410).

7. S. Augustin, *Epist.*, XLVI, 1, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV[2], p. 123. La chose apparaît, en particulier, au fait que les *Arzuges* prêtent serment sur leurs idoles.

8. Cf. *supra*, n. 1.

9. Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 337, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 196 ; Corippus, *Iohan.*. II, 147-148, *id.*, t. III[2], p. 19.

10. Cf. *supra*, n. 4. C'est peut-être à eux que fait allusion Ammien Marcellin, XXII, 7, 9, éd.. V. Gardthausen, t. I, p. 274, quand il parle des Maures qui, à l'époque de Julien, s'offraient au service de Rome, *ab australi plaga*.

mais, tandis que celles de l'ouest étaient demeurées sous l'autorité romaine et avaient été gagnées au christianisme au cours du IVe siècle, les autres, restées païennes, n'étaient plus liées à l'Empire que par le serment que prêtaient leurs chefs d'une espèce de vassalité.

Or, ces chefs, il semble bien que nous ne les ignorions pas tout à fait. Ce sont eux probablement que les épitaphes de Bir el-Dreder nous font connaître sous le nom de *tribuni* [1]. Eux aussi, peut-être, ces *præfecti*, nommés par Rome, dont nous parle S. Augustin, et qui apportaient en même temps aux tribus sur lesquelles s'étendait leur autorité la protection impériale et la religion du Christ [2]. Et leur seule existence nous permet d'entrevoir qu'en Tripolitaine comme en Maurétanie, l'évacuation n'a pas été une démission complète de l'Empire. Les territoires lâchés ont constitué en arrière des villes côtières une marche protectrice. Mais tandis qu'à l'ouest Dioclétien pouvait laisser aux cités maurétaniennes le souci de leur propre défense, à l'est il demeurait nécessaire d'encadrer les tribus si l'on ne voulait point perdre toute emprise sur elles. Au début du Ve siècle encore, on continuait par ce biais d'en assurer le contrôle. Mais il n'en demeurait pas moins, qu'à l'est comme à l'ouest, l'Empire n'affirmait plus par ses fonctionnaires ni par ses légions son orgueilleuse présence et que, si l'on veut trouver à la troisième Afrique un nom qui lui convienne, il faut l'appeler, je crois, l'Afrique abandonnée.



C'est, en tous cas, vers l'Afrique authentique, celle qui est demeurée en dehors de l'orbite romaine, que la conduit naturellement sa pente, et c'est à elle qu'il nous faut maintenant nous arrêter.

Ni le Maroc méridional, ni la majeure partie des hautes plaines sud-oranaises ne paraissent avoir véritablement subi l'influence de la civilisation romaine. Sans doute, a-t-on enregistré, dans les domaines linguistique et archéologique principalement, quelques indices qui témoignent que ces régions n'y ont pas échappé tout à fait [3]. Mais on ne saurait affirmer que les mots ou les formes sont ici la marque d'un emprunt direct, ni qu'on doive le faire remonter jusqu'à l'époque antique. Pour les anciens, toute cette partie de la Berbérie se présentait sous un jour à la fois inquiétant et mystérieux. En fait, ils n'y pénétraient qu'à la faveur d'expéditions militaires [4], ou peut-être pour les nécessités d'un commerce dont il ne faudrait surestimer ni la fréquence, ni le volume [5]. Au Ve siècle, il semble probable que ces pays n'étaient guère différents de ce qu'ils étaient antérieurement à la période romaine, ni de ce qu'ils demeureront jusqu'à l'Islam et à bien des égards jusqu'à nos jours.

Le Sahara central et méridional échappa pareillement à toute action profonde de Rome. Le fait qu'on ait trouvé dans le tombeau de Tin-Hinan une monnaie (?) de Constantin et une lampe romaine témoigne de rapports plus ou moins épisodiques entre la Berbérie et les pays du Hoggar, mais pas le moins du monde d'une influence de la civilisation méditerranéenne sur le monde saharien [6]. A peine, celle-ci semble-t-elle avoir été moins superficielle du côté du Fezzan [7].

1. Cf. *supra*, p. 77.

2. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CXCIX, XII/46, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 284-285 (vers 418-419). *Pauci tamen anni sunt ex quo quidam eorum, rarissimi et paucissimi, qui pacati Romanis finibus adhaerent, ita ut non habeant reges suos, sed super eos præfecti a Romano constituantur imperio, et illi ipsi eorum præfecti Christiani esse cœperunt.*

3. H. TERRASSE, *Histoire du Maroc*, t. I, Casablanca, 1949, pp. 70-71 ; H. TERRASSE, *Kasbas berbères de l'Atlas et des oasis. Les grandes architectures du sud marocain*, Paris, 1938, pp. 73-74 ; E. LAOUST, *L'habitation chez les transhumants du Maroc central*, dans *Hespéris*, t. XIV, 1932, pp. 177 et ss. ; E. LAOUST, *Mots et choses berbères*, Paris, 1920, *passim*.

4. Les deux principales furent en 42 et 43 ou 44, celles de C. Suetonius Paulinus et de Cn. Hosidius Geta (Cf. F. DE LA CHAPELLE, *L'expédition de Suetonius Paulinus dans le sud-est du Maroc*, dans *Hespéris*, t. XIX, 1934, pp. 107-124).

5. Sur les routes du sud, R. THOUVENOT, *Le géographe Ptolémée et la route du Sous*, dans *Hespéris*, t. XXXIII, 1946, pp. 373-384. La connaissance que les Romains ont eue du Maroc intérieur est demeurée très superficielle (Cf. A. BERTHELOT, *L'Afrique Saharienne et Soudanaise. Ce qu'en ont connu les Anciens*, Paris, 1927, pp. 315 et ss.). Il suffit, pour s'en persuader, de parcourir les rares textes antiques qui concernent le Maroc, textes réunis par R. ROGET, *Le Maroc chez les auteurs anciens*, Paris, 1924.

6. E.-F. GAUTIER et M. REYGASSE, *Le Monument de Tin Hinan*, dans *Annales de l'Académie des Sciences coloniales*, t. VII, 1934 ; M. REYGASSE, *Monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord*, Paris, 1950, pp. 88 et ss. ; St. GSELL, *Note sur une découverte de la mission franco-américaine au Hoggar*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1925, pp. 337-340.

7. Sur cette question, B. PACE, S. SERGI et G. CAPUTO, *Scavi sahariani*, dans *Monumenti antichi*, t. XLI, 1951, pp. 419

Il n'est pas impossible qu'une expédition romaine ait atteint le Niger dès la fin du premier siècle avant J.-C., mais il s'agit d'un exploit sans portée pratique [1]. S'il n'est pas invraisemblable d'imaginer quelques commerçants romains se risquant, à l'imitation des Carthaginois, sur les pistes du désert, c'est du moins pure hypothèse que de le faire. Pour ma part, je crois plus probable que c'étaient surtout les Sahariens eux-mêmes qui apportaient jusqu'aux confins et parfois jusqu'aux ports de l'Empire les précieux produits de l'Afrique noire [2].

En somme, le monde barbare africain se présente pour l'Empire, au début du v^e^ siècle, comme un ensemble assez disparate, mais dans lequel nous pouvons distinguer assez nettement deux groupes : le premier comprend les populations nomades, semi-nomades ou sédentaires qui occupaient le territoire, géographiquement très divers, qui s'étend d'est en ouest du Hodna aux côtes atlantiques ; le second comprend les Sahariens qui, à l'est du Hodna et jusqu'à *Leptis Magna* (Lebda), occupaient aux confins du *limes* une bande plus ou moins large de désert.

Le premier groupe nous est assez bien connu au Haut-Empire [3]. Du moins, constatons-nous l'existence de deux confédérations, celle des *Baquales* et celle des *Bauares*, les uns nomadisant dans les hautes plaines algéro-marocaines [4], les autres étant cantonnés dans le moyen Atlas, au sud de *Volubilis* [5]. La *Cosmographia* de Iulius Honorius les mentionne encore côte à côte [6]. Malheureusement, la date de cette compilation reste incertaine (IV^e^ ou début du V^e^ siècle), et il est possible que les éléments qu'elle utilise remontent à une période largement antérieure à sa rédaction [7]. En fait, le texte le plus récent qui les associe est la liste de Vérone [8].

Ce texte est d'ailleurs aussi le dernier qui mentionne les *Baquales*. Les inscriptions de *Volubilis* qui les concernent s'échelonnent entre 140 [9] et 280 [10] et, au-delà de cette dernière date, commence le domaine des conjectures. Il n'est pas possible de supposer, comme l'a fait après d'autres J. Carcopino, que les *Baquales* soient identiques aux *Berghouala* des auteurs arabes. L'hypothèse se heurte à d'insurmontables difficultés phonétiques [11]. Mais, en l'écartant, on ne se débarrasse pas du même coup de celle qui fait des *Baquales* les mainteneurs de la tradition romaine au cœur de l'ancienne Tingitane. Du règne d'Hadrien à celui de Dioclétien pour le moins, l'habitat des *Baquales* est demeuré stable. Il ne me paraît pas interdit de penser que cette stabilité ait été confirmée plus qu'atteinte par l'évacuation de *Volubilis* et de tenir pour probable

et ss. Sur les débuts de l'exploration romaine, H. DE LA VILLE DE MIRMONT, *Les Romains en Tripolitaine au temps d'Auguste*, dans *Revue Universitaire*, 1912, t. II, pp. 129-137. L'influence de Rome peut s'expliquer par l'occupation temporaire de *Cydamæ* (Ghadamès) où une garnison fut établie dès 214-216 pour le moins (H.-G. PFLAUM et G.-Ch. PICARD, *Notes d'épigraphie latine, III*, dans *Karthago*, t. II, 1951, pp. 105-106), et demeura jusqu'au règne de Sévère Alexandre (*C.I.L.*, VIII 1/10990). Peut-être, en fut-il de même pour *Garama* (Djerma) où l'on a retrouvé des vestiges romains (B. PACE, S. SERGI et G. CAPUTO, *loc. cit.*, pp. 253 et ss.).

1. H. LHOTE, *L'expédition de Cornelius Balbus au Sahara en 19 av. J.-C.*, dans *Rev. Africaine*, t. XCVIII, 1954, pp. 41-83.

2. PTOLÉMÉE, I, 8, 4 et I, 10, 2, éd. C. Müller, pp. 21 et 26. ATHÉNÉE, II, 22, éd. G. Kaibel, t. I, p. 103, cite pareillement le cas d'un Carthaginois qui avait traver é à trois reprises le désert. Sur la présence de Sahariens sur les marchés d'Afrique, STRABON, XVII, 3, 7, éd. C. Müller, p. 703. Sur les routes. H. LHOTE, *Route antique du Sahara central*, dans *Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer*, t. I, fasc. 15, 1951, pp. 300-305.

3. Cf. J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, 2e éd., Paris, 1948 pp. 258 et ss. ; R. THOUVENOT, *Rome et les Barbares africains*, dans *Publications du Serv. des Antiquités du Maroc*, t. VII, 1945, pp. 166-183.

4. La localisation des *Bauares* résulte essentiellement : 1° d'une inscription de *Volubilis* de 222/225 (*A.E.*, 1946, n° 52, p. 182), qui les associe aux *Baquales*, et qui nous oblige à les situer à proximité de ceux-ci, c'est-à-dire au voisinage de la Moulouya. C'est d'ailleurs ce dernier fleuve, que IULIUS HONORIUS, *Cosmographia*, 47 A (dans A. RIESE, *Geographi latini minores*, p. 53), indique comme frontière entre les deux peuples ; 2° d'une inscription de Cherchel de 289/293 (*C.I.L.*, VIII, 9324) qui mentionne les *Babari translagnenses*, dans lesquels il faut, selon toutes probabilités, reconnaître les *Bauares*. Le qualificatif de *translagnenses* oblige à les localiser au sud de la ligne des chotts el-Chergui et el Hodna. Ils occupaient donc les Hautes plaines sud-algéroises. Leur habitat, à proximité de la Numidie est confirmé par *C.I.L.*, VIII, 2615 ; 3° sur une inscription d'Aumale (*C.I.L.*, VIII, 9047) qui atteste leur présence en 260, dans l'Algérie centrale.

5. Sur ce dernier point, J. CARCOPINO, *loc. cit.*, *supra*, n. 3. Sur l'association des *Baquales* et des *Macenites* au second siècle, Ed. FREZOULS, *Nouvelles inscriptions de Volubilis*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1952, pp. 395-401 (texte n° 2, p. 396 = *A.E.*, 1953, n° 78).

6. IULIUS HONORIUS, *Cosmographia*, 47 B, dans A. RIESE, *Geographi latini minores*, p. 53.

7. M. SCHANZ, C. HOSIUS et G. KRÜGER, *Geschichte der römischen Litteratur*, t. IV², Munich, 1920, pp. 122 et ss.

8. *Laterculus Veronensis*, XIV, 4 et 5, éd. O. Seeck, p. 252 (*Mauri Baueres* et *Mauri Bacaules*).

9. *A.E.*, 1931, n° 65.

10. R. CAGNAT, A. MERLIN et L. CHATELAIN, *Inscriptions latines d'Afrique*, Paris, 1923, n° 610, p. 178.

11. L. GALAND, *Baquates et Barghawâta*, dans *Hespéris*, t. XXXV, 1948, pp. 204-206. Peut-être, faut-il penser à les assimiler aux *Boqqoya-Botioia*. Cf. H. TERRASSE, *Histoire du Maroc*, t. I., Casablanca, 1949, pp. 55.

que ce sont les *Baquates* que les Vandales ont rencontrés sur leur route, lorsqu'en 429, ils s'ébranlèrent de *Tingi* (Tanger) (?) en direction de la Césarienne [1].

Nous sommes sur un terrain plus solide avec les *Bauares*. Si, en effet, la série des inscriptions qui les concerne ne commence qu'en 222/235 [2], elle se prolonge heureusement plus tard, puisqu'une inscription de *Regiæ* (Arbal), postérieure à 355 et antérieure à 457, nous apprend qu'un certain M. Lollius Sabinus est mort *a ui Bauaru*, du fait des *Bauares* [3], et sans doute, en même temps qu'un autre habitant de la ville, P. Elius Felix, dont l'épitaphe non datée porte la même formule [4]. Même si l'on se refuse — à tort selon moi — à reconnaître les *Bauares* dans les *Dauares* dont parle Ammien Marcellin à propos de la révolte de Firmus [5], on est en mesure d'affirmer, grâce à ces deux inscriptions, que les *Bauares* occupaient encore, dans le troisième quart du IVe siècle, sinon la totalité des Hautes plaines algéro-marocaines, comme au temps des Sévères et des empereurs illyriens, du moins un habitat axé sur la zone médiane de celles-ci. Il semble même permis de penser que les *Bauares* se sont maintenus dans les mêmes territoires bien au-delà du IVe siècle, si, comme l'a supposé J. Carcopino, il convient d'assimiler des Beni Mezguen, que nous trouvons au début du Xe siècle aux environs d'Oran [6], aux *Bauares Mesegnenses*, que mentionne une inscription de *Malliana* (Affreville) [7].

Ces *Bauares*, les Vandales les ont peut-être trouvés sur leur passage [8]. Mais les cités de la Maurétanie abandonnée ont eu, sans doute à maintes reprises, l'occasion de subir leurs sévices, ainsi qu'en témoignent les inscriptions de *Regiæ* (Arbal). Ont-ils fini par exercer sur l'Oranie une domination plus ou moins durable ? C'est possible. Mais aucun document ne l'atteste et, dans l'état actuel des choses, rien ne servirait de s'aventurer dans la nuit totale qui les enveloppe.

C'est encore la nuit — mais pourtant moins obscure — qui règne sur l'histoire des Sahariens que Rome avait au début du Ve siècle pour voisins, des frontières orientales de la Césarienne jusqu'aux portes mêmes de *Leptis Magna*. Populations disparates, sans doute, mais qui posent un certain nombre de problèmes conjoints et pour lesquels il convient de faire d'abord le point de nos connaissances.

Dans un mémoire magistral, St. Gsell a défendu, voici maintenant un quart de siècle, une théorie dont on peut ramener l'économie à deux idées essentielles : la première, c'est que le chameau, ou plus exactement le dromadaire, dont l'emploi était exceptionnel au Haut-Empire, se répand largement dans le Sahara septentrional au cours des siècles qui suivent ; la seconde, c'est que, dans les mêmes siècles, on constate la substitution aux populations noires qui occupaient ces régions depuis les commencements de l'histoire, d'une population blanche dans laquelle St. Gsell voit les Berbères nomades que la politique envahissante de Rome contraignait à chercher ailleurs les terrains de parcours dont elle les frustrait [9].

1. Cf. *infra*, pp. 159 et ss.

2. *A.E.*, 1946, n° 52. J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, 2e éd., Paris, 1948, pp. 301 et ss., a cru pouvoir remonter jusqu'au règne d'Antonin le Pieux, en se fondant sur deux inscriptions mutilées qui datent, l'une certainement du règne de Marc-Aurèle (*C.I.L.*, VIII, 21826), l'autre probablement du règne d'Antonin le Pieux (Cf. J. CARCOPINO, *loc. cit.*, pp. 272 et 303). Je ne puis le suivre sur le point particulier qui touche aux *Bauares*. La première de ces inscriptions porte *princ(ipe) gentium* [ ], mais ce pluriel n'implique nullement qu'il faille restituer ensuite *Bauarum et Baquatium*, comme dans l'inscription de 222/235, puisqu'une inscription non mutilée de Rome (*C.I.L.*, VI, 1800), porte : *d(is) m(anibus) . Memoria [f]ili(i) Aureli(i) Canarthæ principis gentium Baquatium qui uixit ann(is) xui.* Quant à la seconde, si elle concerne à coup sûr une paix entre Romains et Maures, et très vraisemblablement avec les *Baquates* voisins de *Volubilis*, elle n'impose pas la restitution du nom de *Bauares* à côté du nom de ceux-ci.

3. *C.I.L.*, VIII, 21644. Le texte porte *CCC* / [..] *VII* ou *CCC* / [.] *VII*. On peut donc restituer les dates extrêmes de *CCCXVII* et de *CCCCXVII*.

4. *C.I.L.*, VIII, 21630. [*a*] *ui Bauaru(m) interfectus est*, très probablement.

5. AMMIEN MARCELLIN, XXIX, 5, 33, éd. V. Gardthausen, t. II, p. 189. Sur cette identification, St. GSELL, *Observations géographiques sur la révolte de Firmus*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXXVI, 1903, p. 38.

6. IBN KHALDÛN, *Histoire des Berbères*, éd. P. Casanova, t. I, p. 283.

7. *C.I.L.*, VIII, 21486. Sur ce texte, J. CARCOPINO, dans *Bull. arch. du Com.*, 1920, pp. CIV-CV. L'inscription fait allusion à la victoire remportée par le gouverneur Aelius Aelianus, qu'il convient probablement de situer à l'époque de Dioclétien (A.-C. PALLU DE LESSERT, *Fastes des Provinces africaines*, t. II, Paris, 1901, pp. 343-345).

8. Cf. *infra*, pp. 159 et ss.

9. St. GSELL, *La Tripolitaine et le Sahara au IIIe siècle de notre ère*, (cité *supra*, p. 71, n. 6).

Accentuée par les uns [1], atténuée ou récusée par les autres [2], cette thèse mérite d'être reprise dans ses éléments constitutifs et c'est d'abord au problème du chameau qu'on s'arrêtera.

Ce problème, on l'a compliqué comme à plaisir en utilisant pêle-mêle les documents qui concernent l'Afrique du Nord proprement dite et ceux qui concernent le Sahara. Il suffit de grouper les premiers pour constater leur rareté et du même coup l'impossibilité où nous sommes de déterminer si le nombre des chameaux a augmenté ou diminué en Berbérie au cours des premiers siècles de notre ère. Jusqu'à l'année 47/46, le silence des textes est total. A cette date, nous voyons César s'emparer, au cours d'un coup de main mené dans la région de l'actuelle Mahdîya, de vingt-deux chameaux qui appartenaient au roi Juba [3]. Mais cette indication est toute incidente, comme d'ailleurs les quelques autres que nous rencontrons jusqu'à l'époque vandale. Le fait qu'Arnobe, qui est africain, nous décrive le chameau en train de barraquer, prouve que l'animal ne lui est pas inconnu [4]. Rien de plus. Ammien Marcellin nous apprend que le cadavre de Firmus fut transporté à dos de chameau [5]. Mais les textes mérovingiens nous font connaître des faits analogues, et l'on n'en croit pas devoir conclure pour autant à la diffusion du chameau dans la Gaule du VI$^e$ siècle [6]. Victor de Vita nous décrit évêques et notables chargés comme des chameaux et autres bêtes de somme, et fait, en passant une méchante allusion à la condition du chamelier [7]. Cela nous confirme qu'il existait des chameaux dans l'Afrique du Nord à la fin du IV$^e$ siècle. Mais la chose n'est pas en question et, en mentionnant une *uia de camellos* dans le sud-ouest de la Tunisie, l'une des *Tablettes Albertini* nous apporte un témoignage plus expressif encore du passage saisonnier des caravanes [8], et davantage encore une inscription trouvée près de *Maxula* (Radès) qui nous a conservé le tarif de passage du goulet pour les gens et les bêtes [9]. Or, ce texte, qui ne peut guère être antérieur au IV$^e$ siècle, prévoit le cas du chameau, ce qui montre, qu'à proximité même de Carthage, son usage n'était pas si exceptionnel. A ce bilan misérable, l'archéologie n'a joint qu'un modeste contingent de représentations figurées dont la date est généralement des plus incertaines. Même si l'on tient, avec St. Gsell, que la plupart sont postérieures au Haut-Empire, qu'autorise une constatation qui ne se fonde que sur un tout petit nombre d'objets, dont certains recueillis à la limite du désert ? [10].

R. Basset a noté qu'on ne connaît aucun nom berbère pour désigner le chameau [11]. La remarque est intéressante du point de vue linguistique. Mais elle est sans portée historique. Ceux qui accompagnaient jusqu'au camp de Théodose le corps de Firmus donnaient bien un nom à l'animal qui le portait, et ce n'était pas un nom d'origine arabe. Etait-il berbère ou latin, nous l'ignorons. Mais il est impossible d'imaginer que le nom n'existât pas.

La préhistoire ne nous est pas ici d'un plus grand secours que la linguistique. Th. Monod distingue, dans la chronologie des gravures rupestres, une période précameline et une période

1. E.-F. Gautier, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, pp. 190 et ss.; J. Guey, *Note sur le limes de Numidie et le Sahara au IV$^e$ siècle*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. LVI, 1939, pp. 226 et ss.

2. L. Leschi, *Rome et les nomades du Sahara central*, dans *Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes*, t. I, 1942, pp. 47-62 ; J. Leclant, *Per Africæ sitientia. Témoignages des sources classiques sur les pistes menant à l'oasis d'Ammon*, dans *Bull. de l'Inst. français d'Arch. orientale*, t. XLIX, 1950, pp. 249 et ss. ; G. Cauvet, *Le Chameau*, Paris, 1925, pp. 30 et ss. et 74 et ss ; R. Walz, *Zum Problem der Domestikation der altweltlichen Carmeliden*, dans *Zeitschrift der deutschen Morganländischen Gesellschaft*, t. CI, 1951, pp. 34 et ss.

3. *Bellum Africum*, LXVIII, éd. A. Bouvet, p. 64.

4. Arnobe, *Adu. nat.*, II, 25, dans *C.S.E.L.*, t. IV, p. 69.

5. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 55, éd. V. Gardthausen, t. II, p. 194.

6. Grégoire de Tours, *H.F.*, VII, 35, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 315; Pseudo-Frédégaire, IV, 42, *id.*, t. II, p. 142; *Liber historiæ Francorum*, 40, *id.*, t. II, p. 310 ; *Vita Colombani*, I, 29, *id.*, t. IV, p. 106 ; *Vita Eligii*, II, 13, *id.*, t. IV, p. 702.

7. Victor de Vita, I, 7, et I, 48, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, pp. 3 et 12.

8. Ch. Courtois, L. Leschi, Ch. Perrat, Ch. Saumagne, *Tablettes Albertini*, Paris, 1952, pp. 192-193 (Cf. Acte XXI, 6, p. 278).

9. *C.I.L.*, VIII, 24512 (Cf. A. Héron de Villefosse, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1906, pp. 118-121). Un chameau chargé avec son chamelier était taxé pour cinq *folles*. L'emploi de cette monnaie de compte nous paraît un *terminus a quo*. Malheureusement aucun élément sûr ne nous indique son *terminus ad quem*.

10. St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, Paris, 1913, p. 60 n. 3 et 6 ; *Catalogue du Musée Alaoui*, 1897, pp. 139 (n$^{os}$ 64 et ss.), 144 (n° 113) ; Suppl. I, 1910, pp. 40 (n° 88), 246 (n° 1456) ; Suppl. II, 1922, pp. 225 (n° 2109), 281 (n° 128), 327 (n$^{os}$ 1270 et 1271).

11. R. Basset, *Le nom du chameau chez les Berbères*, dans les *Actes du XIV$^e$ Congrès int. des Orientalistes*, Alger, 1905, t. II, Paris, 1907, pp. 69-82.

cameline[1], et il se peut que cette chronologie relative soit valable, mais elle ne peut être rattachée présentement à une chronologie absolue qu'en se fondant sur la date à laquelle le chameau apparaît en Afrique. Il n'est que trop clair qu'on ne saurait dater cette apparition en fonction de l'âge des gravures puisque l'âge en est précisément établi en fonction de cette apparition. Au reste, la plupart des représentations de chameaux qu'on a signalées sur les pierres écrites sont extérieures à la Berbérie proprement dite.

Reste l'argument qui a si fortement impressionné tous ceux qui se sont occupés du problème du chameau : le silence des textes. Ni Polybe, ni Salluste, ni Pline, pour s'en tenir à ceux qui ont visité l'Afrique, ne font au chameau la moindre allusion. Mais on oublie que S. Augustin, africain cependant, conserve à son égard le même mutisme et que Victor de Vita n'est, on l'a vu, guère plus loquace. L'argument *a silentio* me semble aussi valable pour S. Augustin que pour Salluste ou Pline, c'est-à-dire dépourvu de toute valeur probatoire. Si les auteurs anciens ne nous parlent point du chameau, c'est parce qu'ils ont, pour la plupart, borné leurs investigations propres à la région tellienne où jadis, comme aujourd'hui, le chameau ne jouait qu'un rôle secondaire [2]. Il est, je crois, complètement vain pour l'historien de chercher à quelle époque le chameau a été réintroduit dans l'Afrique du Nord, pour la raison bien simple qu'il n'y a aucune raison de croire qu'il en ait jamais été absent à l'époque historique [3].

Venons-en maintenant à l'aspect saharien de la question. On peut y tenir pour à peu près certaine l'existence d'un chameau préhistorique [4], et pour tout aussi vraisemblable son absence sur les gravures rupestres les plus anciennes [5]. Il se pose donc, semble-t-il, au Sahara, un problème de la réapparition du chameau. Du point de vue qui nous occupe, il suffira de noter que Quinte-Curce, racontant l'expédition d'Alexandre vers l'Oasis d'Ammon, nous parle des outres portées par des chameaux [6], et de constater après J. Leclant combien il est étonnant que ce texte n'ait pas davantage retenu l'attention. Il démontre, en effet, de façon péremptoire que le chameau servait au portage dans le Sahara oriental, dès la fin du IVe siècle avant notre ère. Or le texte chronologiquement le plus voisin nous reporte à l'année 363 ou 364 après J.-C. C'est un passage d'Ammien Marcellin qui concerne les chameaux de *Leptis Magna* [7]. Je me refuse à croire qu'il ait fallu sept siècles au chameau pour franchir le millier de kilomètres qui séparent l'une de l'autre l'oasis d'Ammon et la capitale tripolitaine ; et, tout aussi bien, que les gens du sud aient pratiquement ignoré le chameau qu'utilisaient, dans la steppe tunisienne, les contemporains de César. Si donc, il y a bien eu disparition du chameau au Sahara, nous sommes en droit de penser que, dès le IVe siècle avant notre ère pour le Sahara oriental, et dans les siècles qui suivent pour le Sahara occidental, le chameau rythmait à nouveau de son pas lent la marche des caravanes.

Mais ceci dit, il ne s'ensuit pas que le cheptel camelin ait été au Sahara d'une importance constante durant plus d'un demi-millénaire. Il est possible qu'il y ait eu diffusion du chameau, comme l'a prétendu St. Gsell à partir des Sévères ; il est même possible que cette diffusion, si elle se trouve confirmée, n'ait pas eu la même ampleur dans l'ensemble des marches

1. Th. MONOD, *L'Adrar Ahnet, Contribution à l'étude archéologique d'un district saharien*, Paris, 1932, pp. 87 et ss. Soulignons que Th. Monod s'abstient de proposer une chronologie absolue.

2. Cf. A. BERNARD et R. DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE, *Atlas d'Algérie et de Tunisie*, fasc. XIII, pl. *g*.

3. Notons que le dossier africain de l'âne n'est pas plus riche que celui du chameau. Pline n'a pas été davantage frappé par le bourricot que par le chameau. Il ne parle que de l'âne sauvage, *H.N.*, VIII, 15/39 et 30/108, éd. C. Mayhoff, t. II, pp. 90 et 115.

4. G. CAUVET, *Dromadaires à 34 dents et dromadaires à 36 dents*, dans *Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de l'Afr. du Nord*, t. XX, 1929, pp. 247-256 ; du même, *Le dromadaire de l'oued Itel*, *id.*, 1937, pp. 513-525 ; L. JOLEAUD, *Succession des faunes de mammifères quaternaires en Berbérie*, dans *Congrès préhistorique de France*, Xe session, Nîmes-Avignon, 1931, Paris, 1933-1934, pp. 245-260 ; du même, *Les débuts de la domestication d'après la chronologie des gravures rupestres sahariennes*, dans *Congrès int. d'Anthrop. et d'Arch. préhistorique*, XVI (Bruxelles 1935), Bruxelles, 1936, pp. 924-938.

5. M. DALLONI, *Mission au Tibesti* (1930-1931), dans *Mémoires de l'Académie des Sciences*, t. LXII, 2e série 1936, pp. 314 et ss., semble bien avoir prouvé cependant que son apparition sur les gravures est moins tardive qu'on n'avait tendance à l'imaginer.

6. QUINTE CURCE, *Hist.*, IV, 7, 30, éd. H. Bardon, t. I, p. 73.

7. AMMIEN MARCELLIN, XXVIII, 6, 5, éd. V. Gardthausen, t. II, p. 155.

sahariennes. Il convient donc d'examiner sous divers angles les rares textes qui nous sont parvenus.

Mis à part un passage contestable de Vibius Sequester [1], il en reste quatre ou plus exactement quatre groupes : 1° un texte d'Ammien Marcellin [2] qui nous rapporte, qu'en 363 ou 364, le comte d'Afrique, Romanus, exigea des Leptitains la livraison de 4.000 chameaux pour organiser une expédition contre les *Austoriani;* 2° un passage de Végèce (IVe s.) [3] qui évoque l'usage du chameau dans l'art de la guerre et nous fait connaître que, de son temps, il est encore utilisé par certaines tribus berbères ; 3° deux textes de Procope qui nous décrivent des combats livrés par les forces vandales et byzantines dans la Tunisie méridionale [4] ; 4° enfin, une quinzaine de mentions éparses dans la *Johannide* de Corippus, mentions qui se rapportent toutes à la fin de la période vandale ou aux débuts de la période byzantine [5].

Aucun de ces textes — et pas davantage leur conjonction — ne nous apporte la preuve de la diffusion du chameau au Sahara, tant pour la période qu'ils embrassent (350-550 environ) que pour celle qui la précède. Seul, le texte d'Ammien Marcellin nous fournit un chiffre. Encore celui-ci est-il des plus suspects [6], et n'a-t-il qu'une portée très relative, puisque nous n'en avons pas d'autre auquel le comparer. On peut évaluer approximativement le nombre de chameaux que comptait une grande tribu [7]. Sans doute, les deux passages de Procope, sur lesquels se fonde

1. VIBIUS SEQUESTER, C, 29, dans A. RIESE, *Geographi latini minores*, p. 147. *Cinybs Africæ* (ou *Arabiæ*), *in quo plurima genera gemmarum inueniuntur et camelis deportantur in oppidum Thybrestrum. L'oppidum Thybrestrum* est inconnu et pareillement le *Cinybs.* On ne saurait se fonder sur un texte dont il n'est même pas certain qu'il concerne l'Afrique.

2. AMMIEN MARCELLIN, XXVIII, 6, 5, éd. V. Gardthausen, t. II. p. 155.

3. VÉGÈCE, *Epit. rei mil.*, III, 23, éd. C. Lang, p. 114. *Camelos aliquantæ nationes apud ueteres in acie produxerunt, ut Ursiliani intra Africam uel ceteri Mazices hodieque producunt.* Je traduis : « D'anciennes peuplades formaient les chameaux en ligne, à la manière dont font aujourd'hui à l'intérieur de l'Afrique, les *Ursiliani* et d'autres tribus des *Mazices*» . Il faut, sans doute, rapprocher les *Ursiliani* de l'*Urœliana manus,* dont parle CORIPPUS, *Iohan.*, VI, 390, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 73, et. sans doute convient-il de situer leur habitat antérieurement à leur pénétration en Tunisie, dans le sud tripolitain (Cf. *infra*, p. 348). Quant au nom de *Mazices*, il est d'un emploi assez imprécis. Il paraît s'être appliqué tantôt à l'ensemble des Berbères, tantôt à telle ou telle tribu berbère (St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, 2e éd., Paris, 1929, pp. 115 et ss.). C'est vraisemblablement aux *Mazices* de Tripolitaine que Végèce fait ici allusion, mais ce n'est pas sûr. Sur ceux-ci, voir les textes cités par St. GSELL, *loc. cit.*, p. 117, n. 7, et par R. BASSET, *Le dialecte de Syouah*, Paris, 1890, pp. 6-8.

4. PROCOPE, *B.V.*, I, 8, 25 et ss. ; II, 11, 17 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 350 et ss. et 465 et ss. Sur ces invasions, cf. *infra*, p. 349 et ss.

5. CORIPPUS, *Iohan.*, II, 93 et 474, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², pp. 18 et 27 ; IV-V, 598, 995, 1021, 1066, 1070, 1133, *id.*, pp. 51, 60, 61, 62, 63 ; VI, 83, 194, 511, *id.*, pp. 66, 69, 76 ; VII, 236, 341, *id.*, pp. 88, 90 ; VIII, 40, *id.*, p. 96.

6. Rappelons que le comte Romanus réclame aux habitants de *Leptis Magna* un contingent de 4.000 chameaux en vue d'organiser une expédition contre les nomades. Si le chiffre est exact, il faut en conclure, à en croire les techniciens, que le comte Romanus ignorait tout des conditions de la guerre saharienne. Les convois ne peuvent comporter qu'un nombre modeste de bêtes, quelques centaines (Cf. G. CAUVET, *Le Chameau*, Paris, 1925, p. 646). Il est certain que les exigences de Romanus étaient excessives à en juger par la stupéfaction des Leptitains et par leur incapacité à les satisfaire. Mais le chiffre indiqué par Ammien n'en dépasse pas moins les bornes de la vraisemblance. Je croirais volontiers à une de ces erreurs de lecture si fréquentes dans les données numériques des manuscrits. Il semble que le tilde ait été employé par les scribes, non seulement pour désigner les mille, mais aussi pour marquer le simple groupement des chiffres (Cf. Ch. PERRAT, dans *Tablettes Albertini*, cité *supra*, p. 98, n. 8, p. 40). On peut se demander si le scribe, à qui nous devons l'archétype du texte d'Ammien, n'a pas lu *iiii* à la place de *cccc.* Le chiffre serait déjà très considérable. Songeons que les caravanes qui, au milieu du XIXe siecle, atteignaient Tripoli, ne comptaient qu'un millier de chameaux au maximum, et, le plus souvent, une centaine seulement (Cf. *Mission scientifique du Fezzân* (1944-1945), t.III, J. DESPOIS, *Géographie humaine*, Paris, 1946, p. 51).

7. L'habitude des nomades de disposer leurs chameaux en cercles concentriques et de constituer ainsi une sorte de muraille qui protège les femmes, les enfants et les vieillards de la tribu, a été notée par Procope, comme par Corippus et par Ibn Khaldûn (Cf. E.-F. GAUTIER, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, pp. 195 et ss.). C'est ce que Corippus appelle *corona*, Ibn Khaldûn *medjbouda*, Procope κύκλος. Il va de soi que la défense exigeait que ce cercle fût aussi restreint que possible. On peut tenir pour déjà considérable un cercle de 3 ha., c'est-à-dire d'environ 200 m. de diamètre, et c'est sur cette base qu'on croit pouvoir proposer une évaluation maxima. Procope nous dit, en effet (*B.V.*, I, 8, 25 et II, 11, 17, éd. J. Haury, t. I, pp. 350 et 465), que les chameaux étaient disposés, dans les deux combats qu'il nous décrits. sur 12 rangs de profondeur. Même si on les suppose très serrés, il est difficile de penser qu'ils fussent à moins de 1 m. 50 ou 2 m. l'un de l'autre. Le problème revient donc, compte tenu des dimensions de l'animal, à déterminer le nombre d'espaces de 2 m. sur 12 circonférences concentriques, dont les rayons s'établissent suivant une progression arithmétique de premier terme 100 et de raison 5. On obtient un total de 4.800 chameaux environ. C'est un chiffre tout proche (5.000) que nous donne SYNESIOS, *Catast.*, I, dans *P.G.*, t. LXVI, col. 1569, en ce qui concerne le cheptel camelin des *Austoriani* en 411. Des estimations diverses pourront être faites suivant la formule générale :

$$x = \frac{12\,\pi}{S}\,(R_1 + R_{12})$$

S étant l'espacement compris entre deux chameaux. Il ne s'agit pas d'attribuer une valeur précise à ces évaluations. Elles suffisent toutefois à fixer nos idées autour d'un ordre de grandeur et, par suite, à nous inciter à la prudence quant aux effectifs auxquels durent faire face les armées vandales et byzantines. Elles nous mettent également en garde contre l'image d'un désert « surpeuplé » (Cf. J. GUEY, *op. cit.*, *supra*, p. 69, n. 3, p. 232). Il n'est pas possible de prétendre, comme le fait le même auteur (*id.*, p. 244), que le chameau « pullule » au Sahara.

cette évaluation, valent-ils pour la première moitié du VI^e siècle, mais nous n'avons aucune raison de penser que les tribus chamelières aient comporté un moindre cheptel dans les siècles qui précèdent. En fait, un seul argument subsiste en faveur d'une diffusion du chameau sous l'Empire : c'est l'incontestable développement économique des villes tripolitaines à partir des Sévères. S'il est bien exact que le trafic ait augmenté entre la Méditerranée et l'Afrique noire, force nous est de conclure à l'extension des moyens de transport et, en l'occurence, à l'accroissement du nombre des chameaux qui en étaient l'instrument à peu près exclusif. Mais nous voici loin du « fait immense » aux « conséquences incalculables », de la « révolution » qu'aurait constituée, selon E.-F. Gautier, l'apparition du chameau en Afrique aux derniers siècles de l'Empire romain [1].

Venons-en maintenant au deuxième terme de la thèse de St. Gsell : la conquête du Sahara septentrional par les Berbères. A cet égard, il convient de distinguer entre le fait intrinsèque et son interprétation. Il est à peu près hors de doute, qu'antérieurement à notre ère, la partie Nord du Sahara ait été occupée par des populations « au visage brûlé », c'est-à-dire par des Ethiopiens ; hors de doute aussi que, quelques siècles plus tard, ce sont des Blancs que l'on voit établis dans les mêmes territoires [2]. Mais, pour être valable dans son ensemble, la supposition de St. Gsell n'est peut-être pas susceptible de l'interprétation rigoureuse que veut son auteur. Lorsque l'*Expositio totius mundi* nous indique, qu'au IV^e siècle, on trouvait au Sud de l'*Africa* un désert habité par des peuplades barbares appelées *Mazices* et *Æthiopes* [3], cela n'implique en rien qu'il s'agisse d'une co-existence récente. Contrairement à l'opinion de St. Gsell, il semble aujourd'hui que les Garamantes n'étaient point des Ethiopiens, mais des Blancs [4]. Enfin, je ne suis pas sûr qu'il faille faire une absolue confiance aux dires des anciens qui ne se fondaient que sur les principes incertains d'une anthropologie élémentaire. Lorsque Ptolémée nous parle de Μελανογαίτουλοι, il faut évidemment vider son expression de tout contenu scientifique [5] et s'imaginer des Gétules comme les autres mais tannés au soleil du désert.

Les réserves qu'on vient de faire atteignent sans doute la thèse de St. Gsell dans son contenu spectaculaire ; elles n'écartent pas la possibilité d'une diffusion des populations blanches au Sahara au cours de la période impériale. Il n'est pas douteux que, jusqu'à l'époque des Sévères, la politique constante des empereurs ait consisté à refouler les nomades et à constituer une société sédentaire sur le sol qu'ils abandonnaient [6]. C'est pour assurer plus sûrement leur surveillance que furent établies sur le *limes* de Numidie les unités syriennes que les déserts d'Orient avaient entraînées à des besognes analogues. Certaines d'entre elles étaient, à coup sûr, des unités méharistes [7], et il est possible que ce fussent, en partie au moins, des tribus chamelières qu'elles trouvaient en face d'elles [8]. Mais il n'est pas possible d'en administrer la preuve pour la période antérieure à l'invasion arabe. Si les nomades, refoulés par Rome aux frontières de Numidie et de Sitifienne, se sont transmués en chameliers et rués à l'assaut du *limes* qui, selon M. J. Guey, était, dès l'époque de Constantin, constitué contre eux, on n'en a pas conservé le moindre souvenir [9].

Il n'en va pas de même en ce qui concerne le Sahara tripolitain. Je laisse de côté le témoignage de Végèce puisque, aussi bien, il n'est pas assuré que les tribus qu'il mentionne doivent

1. E.-F. Gautier, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, pp. 208-209.
2. St. Gsell, *La Tripolitaine et le Sahara au III^e siècle de notre ère* (cité *supra*, p. 71, n. 6), pp. 158 et ss. Cf. les réserves de G.-Ch. Picard, *Castellum Dimmidi*, Alger-Paris, 1947, pp. 22 et ss.
3. *Expositio totius mundi et gentium*, 62, dans A. Riese, *Geographi latini minores*, p. 123.
4. B. Pace, S. Sergi et G. Caputo, *Scavi Sahariani* (cité *supra*, p. 95, n. 7), pp. 441 et ss.
5. Ptolémée, IV, 6, 5, éd. C. Müller, p. 743.
6. L. Leschi, *Une assignation de terres en Afrique sous Septime Sévère*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1944, pp. 325-334, et dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. Arch. de Constantine*, t. LXVI, 1948, pp. 103-112. Cf. *A.E.*, 1946, n° 38.
7. J. Carcopino, *Le limes de Numidie et sa garde syrienne*, dans *Syria*, t. VI, 1925, p. 148, n. 5.
8. P. Roffo, *Sépultures indigènes ante-islamiques en pierres sèches. Etude sur trois nécropoles de l'Algérie centrale*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXXII, 1938, pp. 199-242, spécialement pp. 233 et ss. Malheureusement, la date des tombes d'Aïn el-Amara est des plus incertaines. P. Roffo les attribue à la fin du III^e siècle ou au IV^e, en raison du fait qu'elles contiennent des ossements de chameau. C'est supposer résolu le problème qui est précisément en cause.
9. J. Guey, *Note sur le « limes » romain de Numidie et le Sahara du IV^e siècle* (cité *supra*, p. 69, n. 2), pp. 226 et ss.

être localisées en Tripolitaine. Mais il ne fait point de doute que c'était de l'est que venaient les nomades qui, au milieu du VIe siècle, envahirent la steppe tunisienne, et les données d'Ammien, même si on les ramène à des proportions plus modestes, ne nous apportent pas moins la preuve décisive de la présence d'un important cheptel camelin dans l'arrière-pays de *Leptis Magna*.

Il y a sans doute quelque imprudence à tirer argument du silence des textes, mais il n'y en a pas moins à en extrapoler le contenu. Dans l'état actuel des choses, nous sommes autorisés à affirmer l'existence, dès le IVe siècle, de populations caravanières dans la partie septentrionale du Sahara tripolitain ; nous n'avons pas le droit d'avancer la même affirmation en ce qui concerne le nord de l'actuel Sahara algérien. Or, par un malencontreux hasard, il se trouve que ces populations se rencontrent dans la zone où précisément l'occupation romaine, du fait même de sa faible extension, n'a pas pu refouler les nomades en nombre et, par conséquent, bouleverser par ce refoulement les conditions ethniques du désert qui la bordait.

C'est ailleurs qu'il faut chercher l'explication.

Nous connaissons assez mal l'ethnographie de la Libye antique. Les auteurs qui nous en informent, principalement Hérodote [1], Pline [2], Ptolémée [3], et Corippus [4], s'échelonnent sur un millénaire. Rien d'étonnant à ce que les listes, qu'on peut dresser grâce à eux et compléter par les indications éparses des textes littéraires ou épigraphiques, ne présentent entre elles que d'assez rares analogies [5]. Il n'y a guère que les *Garamantes* qui se retrouvent à la fois chez Hérodote et chez Corippus [6]. Mais, constatation plus précieuse, des tribus connues au Haut-Empire aux frontières de la Tripolitaine, aucune en dehors d'eux n'est mentionnée au-delà du IIIe siècle [7]. Or ce fait ne peut s'interpréter que de deux manières : par la carence de nos textes ou par une transmutation des tribus dont cette carence ne fait que traduire la réalité.

La première hypothèse n'est pas à exclure *a priori*. Mais on remarquera que la seconde, en même temps qu'elle expliquerait les modifications ethniques survenues dans le Sahara septentrional au cours du premier millénaire après J.C., nous donnerait la raison profonde de l'évacuation opérée par Dioclétien de la plus grande partie du territoire tripolitain [8]. La pente du raisonnement nous conduirait tout naturellement à glisser vers elle. Mais nous avons ici, je crois, d'autres moyens de nous persuader de nos préférences intuitives.

Quelques textes nous renseignent sur une tribu ou une confédération qui apparaît dans l'histoire, sous le règne de Jovien : les *Austoriani* ou *Austurii*. On sait d'eux assez peu de choses. Ammien qui les nomme pour la première fois, nous les montre à l'assaut de *Leptis Magna*, sans doute en 363, et répétant leurs attaques dans les années qui suivirent, non seulement contre la métropole tripolitaine, mais aussi contre *Oea* (Tripoli) et probablement *Sabratha* (Sabrata) [9]. Qu'ils aient continué leurs déprédations dans la même zone, on en a la preuve

1. HÉRODOTE, IV, 168 et ss., éd. Ph.-E. Legrand, t. IV, pp. 181 et ss. ; édition avec étude critique de St. GSELL, *Hérodote*, Alger-Paris, 1916.

2. PLINE, *H.N.*, V, 5, 37, éd. C. Mayhoff, t. II, p. 375.

3. PTOLÉMÉE, IV, 6, 5-6, éd. C. Müller, pp. 742 et ss.

4. CORIPPUS, *Iohan.*, *passim*, dans *M.G.H.a.a.*, t. III².

5. Cf. A. MERIGHI, *La Tripolitania antica*, t. I, Rome, 1940, pp. 149 et ss.

6. HÉRODOTE, IV, 183-184, éd. Ph.-E. Legrand, t. IV, pp. 188-189 ; CORIPPUS, *Iohan.*, VI, 198, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 69. Sur la question, H. DESSAU, art. *Garamantes*, dans *P.W.*, t. VII¹, col. 751-752. On pourrait songer à ajouter les Nasamons, que mentionne à plusieurs reprises HÉRODOTE, II, 32, *loc. cit.*, t. II, p. 87, et IV, 172, 173, 175 et 190, *id.*, t. IV, pp. 182, 183, 184 et 193, et que l'on retrouve fréquemment dans CORIPPUS, *loc. cit.*, p. 158. Mais il semble, comme l'a noté St. GSELL, *Hérodote*, Alger-Paris, 1916, pp. 124-126, que le mot n'ait plus chez celui-ci son sens propre, en raison de la valeur poétique qui s'était attachée à lui. La dernière mention « historique » des Nasamons semble se trouver dans le Chronographe de 354, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 102.

7. Un doute subsiste toutefois en ce qui concerne la *Niteris natio* que mentionne PLINE, *H.N.*, V, 5, 5, éd. C. Mayhoff, t. I, p. 375. On trouve, en effet, des Νατεμβες chez PTOLÉMÉE, IV, 6, 6, éd. C. Müller, p. 745 et des *Gætuli Nathabres* chez OROSE, *Adu. paganos*, I, 2, 90, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 33, identiques aux *Natauri* de la *Cosmographia* dite d'Aethicus, II, 44, dans A. RIESE, *Geographi latini minores*, p. 100. L'identification de ces différentes tribus à la *Niteris natio* reste d'autant plus incertaine que les indications de PTOLÉMÉE, IV, 6, 3, *loc. cit.*, p. 736, invitent à les placer aux sources du *Bagradas* (Medjerda) et celles d'Orose et d'Aethicus à l'ouest des Garamantes, c'est-à-dire en dehors du cadre où semble les inscrire la liste de Pline. Je ne crois pas qu'il faille l'accepter. Sur la question, F. WINDBERG, art. *Niteris*, dans *P.W.*, t. XVII¹, col. 767-768.

8. Cf. *supra*, pp. 75 et ss..

9. AMMIEN MARCELLIN, XXVI, 4, 5 ; XXVIII, 6, 2 et ss., éd. V. Gardthausen, t. II, pp. 71 et 154 et ss. Cf. *supra*, pp. 77 et ss.

par un passage de Philostorge [1], et par une inscription de *Leptis Magna*, qui, en dépit de ses mutilations, ne laisse guère de doute quant aux succès remportés sur les *Austoriani*, entre 408 et 423, par le comte et duc de Tripolitaine, Fl. Ortygius [2]. Ces mêmes *Austoriani*, nous les retrouvons au même moment en Cyrénaïque où leurs méfaits se manifestent pareillement [3]. Ce qui n'empêche qu'un peu plus d'un siècle plus tard Vandales et Byzantins auront affaire avec eux au cours des campagnes dont Corippus s'est fait le héraut [4]. Or, il n'est pas douteux que nous soyons ici en présence de nomades chameliers ; le témoignage de Synesios est formel [5]. Et il ne l'est pas davantage qu'ils occupent entre *Leptis* et Cyrène et au même moment, comme en témoigne la conjonction entre l'inscription qui glorifie Fl. Ortygius et les indications de Synesios confirmé par Philostorge, les rivages méridionaux de la grande Syrte, c'est-à-dire la région même où se maintenaient les Nasamons, depuis l'époque d'Hérodote pour le moins [6]. En d'autres termes, nous avons ici la preuve absolue de la disparition de populations traditionnelles, ou tout au moins de leur absorption politique par de nouveaux venus, dont, à première vue, l'origine nous échappe, mais qui sont à coup sûr à ranger dans la catégorie des grands nomades.

Cette origine, il est possible de la déterminer, car les *Austoriani* ne sont pas les seuls parmi les nomades chameliers qui font leur entrée dans l'histoire durant les premiers siècles du Bas-Empire. A trois reprises, Corippus fait allusion à l'expédition menée par l'empereur Maximien — par conséquent à l'extrême fin du IIIe siècle — contre des peuplades auxquelles il donne tour à tour le nom de *Llaguas* et de *Laguantan* [7], et ces peuplades nous les connaissons bien. Ce sont les Λευάθαι de Procope, les *Lawâta* des auteurs arabes [8]. Ils appartiennent au groupe des Berbères *botr* et leur habitat primitif semble devoir être placé dans la partie septentrionale du désert égyptien, à l'ouest du Nil inférieur et jusqu'en Cyrénaïque [9]. C'étaient, à n'en pas douter, des tribus chamelières. Le fait que Maximien ait eu l'occasion d'en découdre avec elles nous autorise à penser qu'elles s'étaient aventurées jusqu'à proximité des provinces africaines. Or soixante ans séparent les incursions des *Lawâta* de celles des *Austoriani*. Est-il téméraire de penser que les uns et les autres constituaient deux vagues successives de la marée des grands nomades qui, de proche en proche, va gagner la Berbérie et la submerger en partie au cours du Moyen Age [10] ?

Je ne le crois pas, et c'est la raison pour laquelle il me paraît possible d'esquisser une histoire du Sahara septentrional du IIIe au Ve siècle, qui ne ressemble plus que d'assez loin à l'image qu'en avait tracée St. Gsell. En fait, il ne s'est produit à ce moment ni révolution zoologique, ni bouleversement ethnique. Depuis de longs siècles, le chameau existait, tant dans l'Afrique du Nord qu'au Sahara. Tout au plus, peut-on penser que le cheptel s'était accru à la faveur de la prospérité de *Leptis*. Depuis de longs siècles aussi, des populations blanches s'étaient insérées

1. Philostorge, *H.E.*, XI, 8, éd. J. Bidez, p. 138 (Αὐξωριανοί).
2. J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, n° 480, p. 135.
3. Synesios, *Epist.*, LVII (Αὐσουριανοί) et LXXVIII ; *Catast. I*, dans *P.G.*, t. LXVI, col. 1385, 1444, 1568, 1569 et 1572. Je me borne à signaler ici les textes qui mentionnent expressément les *Austoriani*, mais les allusions à leurs déprédations sont notablement plus nombreuses. Il semble, d'après la correspondance de Synesios, qu'elles aient conservé un caractère intermittent jusque vers 405, pour s'intensifier alors et atteindre leur point culminant en 411. Cf. Ch. Lafourcade, *Synesios de Cyrène, hellène et chrétien*, Paris, 1951, pp. 76 et 230 et ss.
4. Corippus, *Iohan.*, II, 89, 91, 209, 345, IV-V, 816 et VII, 283, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², pp. 18, 21, 24, 56 et 89.
5. Synesios, *Catast. I*, dans *P.G.*, t. LXVI, col. 1572, nous dit qu'ils disposent de cinq mille chameaux. Egalement, l'indication si caractéristique donnée par le même texte : κάμηλος Αὐστοριανὸν ὁπλίτην βαστάσασα.
6. Philostorge, *H.E.*, XI, 8, éd. J. Bidez, p. 138. Sur l'habitat des Nasamons, St. Gsell, *Hérodote*, Alger-Paris, 1916, pp. 124-126. Il semble qu'ils l'occupaient encore aux environs de l'an 400. Cf. Sulpice Sévère, *Dial.*, I, 3 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. I, pp. 154 et ss.
7. Corippus, *Iohan.*, I, 480-482 ; IV-V, 822-824 ; VII, 530 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², pp. 14, 56 et 94.
8. G.-S. Colin, art. *Lawâta*, dans *E.I.*, t. III, p. 19.
9. Ibn Khaldûn, *Histoire des Berbères*, éd. P. Casanova, t. I., pp. 151 et 231 et ss. Sur la question, cf. l'interprétation brillante, mais en partie discutable de E.-F. Gautier, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, pp. 214 et ss.
10. Je ne serais même pas éloigné de croire que ce sont eux déjà qu'il faut reconnaître dans les *bellicosissimæ gentes* que mentionne l'Hist. Aug., *Vita Seueri*, 18, 3, éd. E. Hohl, t. I, p. 150, et que châtia Septime Sévère, ceci en raison de l'anonymat dans lequel les maintient l'auteur de la *Vita*. Cf. également Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, XX, 19, éd. F. Pichlmayr, p. 99.

dans la masse éthiopienne. Ce qui est nouveau à la fin du IIIe siècle, c'est l'intervention des grands nomades chameliers, qui vont jouer dans l'histoire de l'Afrique un rôle qui n'est pas sans rappeler celui que tiendront, trois ou quatre cents ans plus tard, les Bédouins d'Arabie. A cette époque, c'est la Tripolitaine orientale qui subit les déprédations, et ce sont celles-ci qui expliquent le repli opéré par Dioclétien. Remède illusoire. Les chameliers, qui sévissent un moment en Cyrénaïque, semblent attirés vers l'ouest par une sorte de mystérieux appel. Leur progression est lente d'ailleurs, puisqu'il faut attendre la première moitié du VIe siècle pour qu'ils atteignent la Byzacène méridionale [1]. Mais, jusqu'alors, le Maghreb proprement dit reste complètement en dehors de l'aventure. Ce n'est qu'au-delà de la reconquête byzantine, sans doute au moment où l'invasion arabe déferlera à son tour, que les grands nomades chameliers s'enfonceront davantage vers l'Occident. Mais ceci est une autre histoire.

# III. — BERBÈRES ET " ROMAINS "

Ce n'est donc point dans une Afrique en mouvement que les Vandales sont apparus. *Baquates* et *Bauares* à qui l'Empire a fait la part du feu ont retrouvé les terrains de parcours dont il les avait frustrés — eux ou leurs congénères. Ils semblent à peu près stabilisés et il en va de même pour toutes les populations établies à la frontière jusqu'aux abords mêmes de *Leptis Magna*. Sans doute, les *Afri barbari* ne se privent-ils point, à l'occasion, de la franchir et de ravager les provinces, sans que, d'ailleurs, l'autorité en paraisse avoir grand souci [2]. Mais ce ne sont là que des épisodes intermittents. Aucune menace accablante ne s'annonce sur l'horizon visible. On comprend en somme parfaitement pourquoi le *limes* de Dioclétien subsiste encore au Ve siècle. Ce n'est pas par la résistance farouche que supposerait la transformation du Sahara. C'est parce qu'il suffit à la tâche modeste de contenir tant bien que mal le monde clairsemé des steppes.

De toutes les frontières de l'Empire, la frontière africaine est certainement, pour la fin du IVe siècle et le début du Ve, celle sur laquelle les peuples barbares ou prétendus tels exercent la pression la plus légère. Aucun danger comparable à celui que présentent les Germains sur le Rhin et le Danube, ou les Parthes sur les confins asiatiques. Pas de masse aveugle, que pousse à l'aventure la crainte d'autres Barbares ; pas davantage de puissance organisée et durement attentive à la première faiblesse. Le désert n'est pas et n'a jamais pu être un réservoir d'hommes. Si la Berbérie est revenue au début du Moyen Age vers un état social qui rappelait son passé, c'est sans doute en partie par le jeu de forces externes, mais c'est aussi et surtout parce qu'elle recélait en elle le ferment délétère auquel allait succomber ce qu'on appelle peut-être un peu abusivement l'Afrique « romaine ».

★

C'est donc à l'intérieur du rempart qu'il nous faut maintenant pénétrer mais, à son seuil, on rappellera après F. Lot la pensée de Lord Kelvin : qu'on n'a guère de connaissance véritable

1. Cette reprise de la marche vers l'ouest est nécessairement postérieure à 411, qui marque la pression maxima des *Austoriani* sur la Cyrénaïque (Cf. *supra*, p. 103, n. 3), et même probablement à 449. Peut-être est-ce l'expédition que les Byzantins envoyèrent à cette date sous le commandement d'Armatius (PRISCOS, fr. 14, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 98), qui les amena à abandonner la Cyrénaïque et à se replier vers l'ouest. Quant aux *Lawâta*, nous ne les trouvons au voisinage de *Leptis* que vers l'année 540 (Cf. *infra*, p. 345).

2. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCXX, 7, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 436 (vers 428). C'est peut-être à cette incursion que l'on trouve une allusion dans *Excerpta Sangallensia*, 548, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 300. Mais le texte est corrompu et incertain. Egalement OLYMPIODORE, fr. 42, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 66.

d'un sujet si l'on ne peut mesurer ce dont on parle et l'exprimer par un nombre [1]. Etudier l'histoire sans en déterminer l'échelle, c'est se résigner à une représentation toute relative des événements qu'on interprète. On me permettra donc de m'attarder à la recherche d'une solution qui ne saurait être qu'illusoire si l'on attend d'elle un caractère absolu, mais qui n'est peut-être pas aussi désespérée si l'on se contente de vouloir situer les choses dans un ordre de grandeur.

On connaît assez approximativement l'étendue territoriale du domaine romain. Il atteint, on l'a dit, 350.000 km.$^2$ environ à son maximum, c'est-à-dire dans la première moitié du IIIe siècle; il se réduit à 240.000 km.$^2$ à l'époque de Dioclétien [2]. Mais quand il s'agit d'estimer le nombre des habitants qui vivaient sur ce territoire, on ne dispose plus d'aucune donnée textuelle dont on puisse déduire un chiffre. Il ne reste d'autre ressource que de confronter entre elles des conclusions incertaines.

Le monde romain aurait compté, selon J. Beloch, 54 millions d'habitants à la mort d'Auguste [3], et c'est jusqu'ici la seule estimation critique à laquelle on puisse recourir [4]. Cela nous donne une densité de 16 habitants au km$^2$. Chiffre un peu faible, peut-être, mais que les corrections les plus audacieuses ne conduisent pas à porter jusqu'à 20. Seule, parmi les pays méditerranéens, l'Egypte antique semble avoir eu une population particulièrement dense (200 habitants au km.$^2$ environ) [5]. Les autres provinces, surtout celles d'Occident, ne dépassaient guère la densité de 12. Rien ne permet de penser que l'Afrique ait été, dans son ensemble, plus peuplée [6]. Si les riches plaines de la Proconsulaire septentrionale contribuaient à améliorer la moyenne, les steppes et les déserts du Sud compensaient à coup sûr l'excès qu'elles eussent provoqué.

Mais, dira-t-on, ces données valent pour les environs de notre ère. Or il semble que durant les premiers siècles qui l'ont suivie l'Empire ait eu tendance à se dépeupler [7]. Soit. Il n'en est pas moins vrai que le phénomène n'a pas dû être partout d'une ampleur uniforme. Incontestable pour l'Italie, il est sans doute moins assuré pour l'Afrique où la paix romaine permit un développement démographique que les conditions générales de la civilisation restreignaient peut-être par ailleurs. Variation de la densité de population ? C'est possible, mais probablement infime et, en tous cas, inappréciable pour nous.

Si donc on calcule la population de l'Afrique romaine en partant de cette densité hypothétique de 16 habitants au km.$^2$, on obtient respectivement les chiffres de 5.600.000, pour l'époque des Sévères, et de 3.840.000, pour la période postérieure aux grandes évacuations du IIIe siècle. Mais ce chiffre moyen de 16 est-il valable ?

L'Afrique du Nord française et le Maroc espagnol couvrent aujourd'hui, si on en retranche la zone saharienne, 930.000 km.$^2$ [8], et comptent 20.000.000 d'habitants environ, soit 21 habitants au km$^2$. Mais, il y a un siècle, les mêmes territoires n'en comptaient guère que 8.000.000, soit

1. F. Lot, *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine*, t. I, dans *Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes*, t. CCLXXXVII, Paris, 1945, p. VII.

2. Cf. *supra*, pp. 66 et ss.

3. J. Beloch, *Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt*, Leipzig, 1886, p. 507.

4. Sur la question, F. Lot, *La fin du monde antique et le début du moyen âge*, Paris, 2e éd., 1951, pp. 75 et ss.; H. Delbrück, *Geschichte der Kriegskunst*, t. II, 3e éd., Berlin, 1921, pp. 233 et ss.

5. Diodore de Sicile, I, 31, 8, éd. C.-H. Oldfather, t. I, pp. 102-104, donne 7 millions, et Fl. Josèphe, *Bell. Iud.*, II, 16 (385), éd. H. St.-J. Thackeray, t. II, p. 474, 7 millions et demi, non compris Alexandrie. Si l'on tient compte du fait que la majeure partie de l'Egypte est occupée par le désert, cela fait, pour l'Egypte utile (30.000 km.$^2$ environ), une densité au moins égale à 200.

6. E. Cavaignac, *Population et capitalisme dans le monde méditerranéen antique*, Strasbourg, 1923, pp. 152-153, arrive pour la Gaule au milieu du premier siècle avant J.-C., à des chiffres qui varient entre 10 et 15, suivant les régions. Seule la *Prouincia* semble avoir atteint une densité de 15 à 20. Procope, *Anecd.*, XVIII, 7, éd. J. Haury, t. III$^1$, pp. 112-113, semble avoir été frappé par la densité de population de l'Afrique, mais les insanités qu'il énonce en matière de démographie enlèvent quelque prix à son témoignage.

7. A. Landry, *Quelques aperçus concernant la dépopulation dans l'antiquité gréco-romaine*, dans *Rev. Historique*, t. CLXXVII, 1936, pp. 10 et ss.

8. J. Despois, *L'Afrique du Nord*, Paris, 1949, p. XI, à qui j'emprunte également les chiffres qui suivent (Cf. pp. 181 et ss.). Les chiffres indiqués — même s'ils proviennent de recensements — comportent un certain caractère d'approximation. A plus forte raison, s'ils proviennent d'évaluations. On s'est donc cru permis de les arrondir.

un peu plus de 8 habitants au km². Si l'on applique, dans le même cadre, la densité moyenne de 16 habitants, on obtient pour l'Afrique mineure un total d'environ 16.600.000 habitants. Ce qui revient à dire que la population aurait diminué de moitié durant la période qui s'étend de l'Antiquité au milieu du XIXe siècle, et que son chiffre n'aurait pas été considérablement éloigné de celui qu'elle atteint aujourd'hui.

Les deux faits ne laissent pas de surprendre. Le développement démographique de l'Afrique du Nord contemporaine tient à des raisons de toutes sortes : l'amélioration des conditions sanitaires, l'élimination des querelles sanglantes qui décimaient les *çofs*, l'immigration européenne, etc. On imagine mal que, malgré leur absence ou leur restriction, l'Afrique antique ait pu atteindre un pareil chiffre de population [1]. Il semble également douteux que ce chiffre ait baissé de moitié depuis l'Antiquité. Sans doute le retour de l'insécurité, le recul de la vie sédentaire [2], justifient-ils en partie cette diminution. Mais il ne faut pas oublier d'inscrire à l'actif l'apport arabe qui n'est pas négligeable [3], et auquel vinrent s'ajouter des Turcs, des Andalous, et différents éléments européens. A s'en tenir au seul sentiment que suscitent ces différents chiffres, on serait donc tenté de considérer comme sensiblement trop élevé celui de 16.600.000 pour la population de la Berbérie antique [4].

On peut, je crois, justifier ce sentiment. Si, en effet, on considère la partie non européenne de l'Empire, on constate qu'elle compte aujourd'hui 70 millions d'habitants environ. Elle en aurait compté, dans l'Antiquité, 31, selon J. Beloch. Cela fait une augmentation de l'ordre de 125 %. Hypothèse approximativement vérifiable pour l'Egypte, qui avait jadis 7 à 8 millions d'habitants, et en a aujourd'hui 20. Or, si l'on applique à l'Afrique du Nord ce coefficient d'augmentation, on est amené à conclure qu'elle devait compter, dans l'Antiquité, 9.000.000 d'habitants et non 16.600.000, ce qui donne une densité moyenne d'environ 10. En d'autres termes, que la densité de la population était, en Afrique, légèrement inférieure à la densité moyenne de l'Empire, et l'on s'approchera, sans doute, davantage de la vérité en attribuant à l'Afrique romaine une population que les résultats bruts du calcul conduiraient à fixer à 3.500.000 habitants, pour l'époque des Sévères, et à 2.400.000, pour celle de Dioclétien. Si l'on tient compte du fait que les territoires évacués par ce dernier étaient probablement parmi les moins peuplés, on admettra que l'Afrique romaine du Haut-Empire pouvait compter environ 4 millions d'habitants, celle du Bas-Empire, 3 millions [5].

1. L'occupation romaine n'a, sans doute, modifié le coefficient de mortalité que par la limitation, inhérente à la paix romaine, des rivalités de tribus. Mais il n'est pas exclu, *a priori*, que la population ait augmenté par le fait d'immigrants. A vrai dire, le problème reste très difficile (Cf. G. BOISSIER, *L'Afrique romaine*, 9e éd., s. l. n. d. [Paris, 1933]. pp. 317 et ss.). On manque d'études précises, sauf pour le Maroc, cf. J. MARION, *Note sur le peuplement de Tanger à l'époque romaine* dans *Hespéris*, t. XXXV, 1948, pp. 125-149 ; *Note sur le peuplement de Banasa à l'époque romaine*, *id.*, t. XXXVII, 1950, pp. 157-180 (avec appendice concernant *Thamusida*) ; *Note sur le peuplement de Sala à l'époque romaine*, *id.*, t. XXVXII, 1950, pp. 399-427. Il semble que, même dans cette province extrême où d'anciens soldats — issus en particulier des provinces balkaniques et danubiennes — formaient un élément non négligeable, la masse de la population ait été d'origine africaine et que, même sous des noms romains, il faille souvent reconnaître des indigènes travestis. J'aurais tendance à considérer que les immigrants ne sont venus en Afrique qu'en assez petit nombre. Parmi eux, il faut noter les éléments grecs (Cf. W. THIELING, *Der Hellenismus in Kleinafrica*, Leipzig et Berlin, 1911) et juifs (Cf. P. MONCEAUX, *Les colonies juives de l'Afrique romaine*, dans *Rev. des Etudes juives*, t. XLIV, 1902, pp. 1-28. Egalement, M. SIMON, *Le judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne*, dans *Rev. d'Hist. et de Philos. relig.*, t. XXVI, 1946, pp. 1-31 et 105-145).

2. J. DESPOIS, *La Tunisie orientale, Sahel et Basse steppe*, Paris, 1940, pp. 177 et ss. Des régions, aujourd'hui presque désertes, étaient cultivées à l'époque romaine, comme le démontrent conjointement la photographie aérienne (Cf. J. BARADEZ, *Fossatum Africæ*, Paris, 1949, pp. 165 et ss.) et les textes (Cf. Ch. COURTOIS, dans *Tablettes Albertini*, Paris, 1952, pp. 195 et ss.).

3. W. MARÇAIS, *Comment l'Afrique du Nord a été arabisée*, dans *Annales de l'Institut d'Etudes orientales*, t. IV, 1938, pp. 10 et ss. On a couramment tendance à exagérer cet apport en raison de l'arabisation profonde du pays. Il n'est cependant pas douteux qu'il ne se soit chiffré par plusieurs centaines de mille.

4. On en serait d'autant plus tenté que l'Afrique romaine se présente comme un pays exportateur de blé par excellence, ce qui indique que la production dépassait très largement les besoins de la consommation. Cf. R.-M. HAYWOOD, *Roman Africa*, dans TENNEY FRANCK, *An economic survey of Ancient Rome*, t. IV, Baltimore, 1938, pp. 61 et 116. Sur les exportations africaines de blé, R. CAGNAT, *L'Annone d'Afrique*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XL, 1916, pp. 247-277 ; G. CALZA, *L'Africa fornitrice dell'annona di Roma*, dans *Roma*, t. XVII, 1939, pp. 522-533, ; A. LECOCQ, *Le commerce de l'Afrique romaine*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XXXII, 1912, pp. 371 et ss. J. DESPOIS, *Rendements en grains du Byzacium, il y a* 2.000 *ans et aujourd'hui*, dans *Mélanges E.-F. Gautier*, Paris, 1937, pp. 186-193, a définitivement détruit « la légende d'une prospérité extraordinaire supérieure à l'actuelle ».

5. E. ALBERTINI, dans *L'Afrique du Nord française dans l'Histoire*, Lyon-Paris, s.d. [1937], p. 66, donne, pour l'apogée,

On s'étonnera, peut-être, au premier abord, de la modestie de ces chiffres. Aussi, n'est-il pas inutile de les confirmer en examinant, autant que faire se peut, les éléments constitutifs de la population.

Dans l'Afrique romaine, comme d'ailleurs dans le reste du monde antique et médiéval, vie rurale et vie urbaine n'étaient pas aussi séparées qu'elles le sont aujourd'hui [1]. Tel le moissonneur de Mactar, on est facilement à la fois citadin et paysan [2]. Les domaines qui environnent les villes appartiennent, semble-t-il, pour une large part, aux gens de la cité [3]. Le propriétaire, même s'il était un personnage considérable, demeurait souvent un véritable cultivateur [4], et ainsi s'explique l'existence des nombreuses ruines d'exploitations agricoles qu'on a signalées à proximité de la plupart des villes romaines. Mais rien n'est peut-être aussi révélateur que de voir des décurions de *Sala* (Chella) remercier, entre autres choses, M. Sulpicius Felix de leur avoir procuré le libre accès de leurs forêts et de leurs champs [5]. On ne saurait mieux dire la conjonction de l'activité agricole et de l'habitat urbain, et cette conjonction nous oblige à admettre *a priori* une densité relativement considérable de la population urbaine.

Or, si nous ne disposons d'aucun élément qui nous permette de chiffrer directement la population authentiquement rurale, il ne me paraît pas impossible de nous faire quelque idée de celle des villes romaines. Comment ?

Au défaut de données expresses — et nous n'en possédons pas une pour l'Afrique — il n'existe, je crois, qu'un seul moyen d'envisager un ordre de grandeur et qui est de déterminer à la fois la superficie des villes et la densité de leur population. La première détermination peut être faite de façon précise pour une quinzaine de villes, soit en raison de l'existence d'un rempart qui en délimite le périmètre, soit en raison de leur topographie particulière. Mais la seconde ne peut être qu'hypothétique, car les textes ne nous fournissent pas plus de renseignements sur la densité de population des villes que sur le chiffre de leur population même. Il ne nous reste donc que la possibilité de raisonner sur une densité moyenne qu'il s'agit, en premier lieu, d'établir.

La comparaison que l'on peut faire avec les agglomérations modernes ou contemporaines autorise à penser qu'une densité mathématique de 250 habitants à l'ha. constitue un chiffre très élevé, et probablement supérieur à la réalité [6]. Sans doute, certaines cités le dépassaient-elles, mais, sans doute aussi, beaucoup ne l'atteignaient-elles pas. Sous la réserve de ne pas attacher aux données numériques ainsi obtenues une valeur trop rigoureuse, on peut éva-

de l'Empire, un chiffre de 6 à 7 millions d'habitants, sans indiquer les bases sur lesquelles repose cette évaluation. Sans doute est-il ici tributaire de J. Beloch (*op. cit.*, *supra*, p. 105, n. 3), p. 507, qui estime à 6 millions la population de l'Afrique à la mort d'Auguste, mais sur des bases à mon sens fragiles (Cf. pp. 465 et ss.). Il n'y a aucun compte à tenir de l'indication de Procope, *Anecd.*, XVIII. 8, éd. J. Haury, t. III[1], p. 113, suivant laquelle l'Afrique aurait perdu 5 millions d'habitants du fait de la reconquête byzantine. Le chiffre est de toute évidence absurde.

1. Voir à cet égard les observations d'E. Albertini, *id.*, p. 85.

2. *C.I.L.*, VIII, 11824.

3. S. Augustin, *Conf.*, II, IV/9, éd. P. de Labriolle, t. I, p. 86, nous rapporte que son père, « modeste citoyen de *Thagaste* » (*id.*, II, 3, 5, p. 32), possédait une vigne qu'on doit situer à proximité de la ville. L'épigraphie (*C.I.L.*, VIII, 20872) nous apprend le nom d'un certain L. Saedius Octavius Felix, duumvir de *Tipasa*, dont nous connaissons le domaine à 3 km. à l'est de la ville (St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 4, n° 44). A *Thubursicu Numidarum* (Kh missa), un certain Q. Vetidius Iuvenalis, qui a reçu tous les honneurs municipaux, est qualifié sur son épitaphe d'*agricola bonus* (St. Gsell, *Inscription latines de l'Algérie*, t. I, n° 1362). S. Augustin, *De cura pro mortuis gerenda*, XII, 15, dans *C.S.E.L.*, t. XLI, p. 644, nous parle d'un *curialis... rusticanus*. La loi du 26 mars 403 (*Cod. Theod.*, VIII, 5, 64, éd. Mommsen, p. 393) signale des *curiales* à qui on réclame indûment des chevaux pour la poste, ce qui indique qu'ils possédaient des domaines dans le voisinage.

4. Ammien Marcellin, XXVIII, 6, 4, éd. V. Gardthausen, t. II, p. 155.

5. J. Carcopino, *Le Maroc antique*, 2e éd., 1948, p. 211 (l. 17-18 du texte).

6. Voici, à titre d'indication, quelques chiffres qui me paraissent justifier cette manière de voir :

1) Chiffres de densité de quelques villes de France ou de Suisse au début du XIXe siècle, d'après F. Lot, *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine*, Paris, t. I (1945), t. II (1950) : Genève (1834), 453 h. (t. I, p. 42) ; Grenoble (1810), 450 h. (t. I, p. 64) ; Vienne (1810) 279 h. (t. I, p. 26) ; Limoges (cité) (1789) 257 h. (t. II, p. 252) ; Valence (1811) 178 h. (t. I, p. 115) ; Die (1811) 200 h. (t. I, p. 101) ; Saintes (cité) (1900) 136 h. (t. II, p. 543) ; Bourges (1810) 135 h. (t. II, p. 77).

2) Chiffres relatifs à la densité mathématique de Paris, d'après L. Bonnier, *La population de Paris en mouvement* (1800-1961), dans *La Vie urbaine*, t. I, 1919, pp. 7-76 : 1800, 159 h. ; 1856, 341 h. ; 1861, 214 h. ; 1911, 365 h. Voici les indi-

luer la population de quelques villes romaines, les chiffres n'étant là que pour borner nos rêves[1] :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Tipasa* ............ | 61 ha. | 15.250 h. | *Thamugadi*[4] ........ | 11 ha. 4 | 2.850 h. |
| *Volubilis* ........... | 42 ha. | 10.500 h. | *Allaua*[5] ............ | 11 ha. ? | 2.750 h. |
| *Cirta* ............. | 40 ha. | 10.000 h. | *Rapidum*[6] .......... | 11 ha. | 2.750 h. |
| Dellys.............. | 24 ha. 8 | 6.200 h. | *Thanaramusa*[7] ...... | 8 ha. | 2.000 h. |
| *Rusguniæ* .......... | 18 ha. 9 | 4.725 h. | *Ala Miliaria*[8] ...... | 5 ha. 8 | 1.200 h. |
| ? (Kalaa)[2].......... | 14 ha. 9 | 3.725 h. | ? (Mouzaïaville)[9]..... | 1 ha. 350 | 340 h. |
| *Choba*[3] ............ | 12 ha. 3 | 3.075 h. | | | |

Ces quelques chiffres n'ont pas lieu de nous surprendre. Ils correspondent à peu près à ceux des villes de Gaule, quoique légèrement plus faibles[10], et ils nous permettent, en dépit de

cations des densités de population les plus faibles et les plus fortes relevées par arrondissement : 1800, 69 et 674 ; 1856, 217 et 830 ; 1911, 200 et 739.

3) Chiffres de densités urbaines, moyenne brute à l'ha. (période 1919-1939) : Madrid, 465 ; Paris, 370 ; New-York, 300 ; Londres 150 ; Bucarest, 142 ; Buenos-Ayres, 97 ; Nancy, 70.

4) Les villes musulmanes, qui ressemblent davantage aux villes antiques que les nôtres, sont particulièrement intéressantes. Mais les chiffres font malheureusement souvent défaut. La Kairouan de 1936 couvrait environ 100 ha et comptait 23.000 h., soit une densité de 230 à l'ha. R. BRUNSCHVIG, *La Berbérie orientale sous les Hafsides*, t. I, Paris, 1940, p. 357, évalue la population de la Tunis hafside à une centaine de milliers d'habitants. Comme elle couvrait approximativement 360 ha., cela donne — et il s'agit d'une capitale — une densité d'environ 270 h. à l'ha. Fès s'étend — Palais non compris — sur 303 ha. (R. LE TOURNEAU, *Fès avant le Protectoral*, Paris, 1949, p. 111, n. 2), et comptait, au début du siècle, environ 100.000 h. au maximum (*id.*, p. 159). La densité était donc de 330 h. à l'hectare, tout au plus. Des densités comme celle de la casbah d'Alger, qui dépassait déjà 2250 à l'ha., en 1926 et qui s'est augmentée depuis, sont absolument pathologiques et résultent de conditions particulières et exceptionnelles (R. LESPÈS, *Alger*, Paris, 1930, p. 523.)

Il résulte de ces indications, qu'indépendamment des considérations d'espace et de temps, une densité de 250 h. à l'ha. constitue une densité moyenne forte. Le fait paraît particulièrement assuré dans les villes romaines d'Afrique où une large part de la superficie était mangée par les rues et les monuments publics. On s'en aperçoit à la seule considération des villes largement fouillées, telles *Thamugadi* (Timgad) ou *Cuicul* (Djemila.) Cf. respectivement Ch. COURTOIS, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, s.d. [1951] et Y. ALLAIS, *Djemila*, Paris, 1938. Le chiffre pour la Timgad de Trajan atteint 55 % ! Dans le choix de cette densité de base on doit tenir compte du problème des maisons à étages. Il n'est pas douteux qu'il existât des maisons à étage même dans les petites villes. On en a l'assurance pour avoir trouvé trace, tant à Timgad qu'à *Volubilis* et ailleurs, des vestiges inférieurs de l'escalier, par lequel on y accédait. En revanche, nous n'avons aucun indice qu'il y eût en Afrique des maisons à plusieurs étages, comparables à celles de Rome. Je ne vois aucune raison d'adopter un chiffre de densité particulièrement élevé en raison d'une hypothèse très peu vraisemblable. Même si ces maisons ont existé, à Carthage par exemple, ce ne peut être qu'à titre tout à fait exceptionnel.

1. Je laisse de côté le cas anormal de *Cæsarea* (Cherchel), dont l'enceinte enferme 370 ha., et qui n'occupait qu'une faible partie du territoire ainsi délimité. Les vestiges archéologiques ont tous été retrouvés dans la plaine qui longe la mer. Cependant, même si l'on considère que la ville proprement dite était limitée à l'est et à l'ouest par des murailles, au nord par la mer et au sud approximativement par la courbe de niveau de 50 m., on doit lui attribuer une superficie d'environ 150 ha, ce qui conduirait à lui accorder une population d'à peu près 37.000 habitants. Sur l'enceinte de Cherchel, P.-M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa, Recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, Paris, 1946, pp. 142 et ss. Pareillement la ligne de défense de *Leptis Magna* (Lebda) au Ier siècle, englobe une superficie de 408 ha., mais les tombes qu'on trouve en deçà de cette ligne prouvent qu'elle ne constituait pas la véritable limite de la ville. Celle-ci coïncidait sans doute à peu près avec la zone comprise dans la muraille du IVe siècle et couvrait approximativement les 144 ha qu'elle enveloppe. Ceci conduit à lui attribuer quelque 36.000 habitants. A l'époque byzantine, la ville n'occupera plus qu'une vingtaine d'hectares. Mesures faites d'après le plan 2 des *Reports and monographs of the Department of Antiquities in Tripolitania*, 1949. Également R. GOODCHILD et J.-B. WARD-PERKINS, *The Roman and Byzantine defences of Lepcis Magna*, dans *Papers of the british School at Rome*, t. XXI, 1953, pp. 42-73. En dehors des cas de *Tipasa* et de *Volubilis*, les calculs de superficie ont été faits d'après l'*Atlas archéologique de l'Algérie* de St. GSELL. Il serait possible d'allonger la liste ci-jointe si l'on disposait de relevés qui présentassent une sécurité suffisante.

2. Le nom antique de Kalaa est inconnu. On a pensé à identifier ses ruines à *Timici*, mais cette identification doit être abandonnée (Cf. J. MARION, *Les agglomérations antiques des environs de Paul Robert*, dans *Rev. Africaine*, t. XCIV, 1950, pp. 251 et ss.). Sur Kalaa, voir également GAUCHET, *Les ruines romaines de Kalaa*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XXIII, 1903, pp. 132 et ss. La ville semble avoir été bornée à l'est par deux murailles, peut-être successives. Le chiffre donné ici correspond à l'extension maxima. L'extension minima donnerait 11 ha. 5, et 2.875 h.

3. La ville a été enfermée par un second rempart, qui ne semble pas antérieur à l'époque byzantine (St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 7, n° 68). La ville ne couvrait plus alors que 7 ha. 2.

4. Il s'agit ici de la ville de Trajan (début du IIe siècle), dont la superficie peut seule être calculée avec précision. Cf. Ch. SAUMAGNE, *Le Plan de Timgad*, dans *Rev. Tunisienne*, 1933, pp. 35-56. Au cours des IIe et IIIe siècles, la ville se développe et peut atteindre 10 à 15.000 habitants. Cf. Ch. COURTOIS, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1952.

5. Dimensions incertaines. Cf. St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 31, n° 68.

6. St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 14, n° 90. La surface donnée ici correspond à l'ensemble des trois quartiers.

7. St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 14, n° 58 et, du même, *Thanaramusa castra* (*Berrouaghia*), dans *Rev. Africaine*, t. LIII, 1909, pp. 20-25.

8. St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 32, n° 93, signale l'existence d'habitations extérieures à l'enceinte.

9. St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 14, n° 1. Rempart reconstruit sous Constance II (*C.I.L.*, VIII, 9282).

10. F.-L. GANSHOF, *Etude sur le développement des villes entre Loire et Rhin au Moyen âge*, Paris-Bruxelles, 1943, pp. 11 et ss., ainsi que l'ouvrage de F. LOT signalé *supra*, p. 107, n. 6, § 1.

leur caractère hypothétique, de constater le caractère essentiel des villes africaines, à savoir leur importance très modeste. Non seulement les fondations urbaines du *limes* sont, pour la plupart, minuscules, mais des capitales de provinces elles-mêmes ne dépassent guère 10.000 habitants. Seules *Cæsarea*, *Leptis Magna* et naturellement Carthage atteignaient des chiffres auxquels on peut supposer quelque ampleur. En se fondant sur la liste ci-dessus — qui fournit un bon échantillonnage — on obtient une superficie urbaine moyenne d'environ 20 ha. ; une population moyenne de 5.000 habitants. Même si l'on tient compte d'une population rurale périphérique à l'agglomération [1], même si l'on tient pour trop faible la densité de base que j'ai choisie, on ne saurait donner aux villes une population très sensiblement plus forte, et cela parce que leur superficie y contredit d'une manière absolue. Et, bien entendu, il ne s'agit pas là de villes réduites par la construction d'une enceinte tardive, comme on en verra le cas à l'époque byzantine [2]; les chiffres qu'on a donnés valent pour les siècles d'or. Mais pour ceux-là même, la plupart des villes romaines ne dépassaient pas en importance nos villages de colonisation. Comme eux, elles n'avaient, en moyenne, que quelques centaines ou quelques milliers d'habitants.

Pourtant, la ville antique est une ville et non un village. Elle l'est par son statut juridique qui la définit avec une rigueur sans équivoque ; elle l'est par sa structure architecturale qui la caractérise d'une manière en quelque sorte anatomique. Peu importe la faiblesse de sa population. Certaines régions, aujourd'hui dépourvues de villes, en comptaient plusieurs à l'époque romaine. Cela ne veut nullement dire qu'elles se soient dépeuplées. Souvent des villages, d'une importance toute proche ou même supérieure, ont pris la place des cités disparues, installés parfois dans leur propres ruines [3]. Mais ce sont des villages. L'homme qui les habite a cessé d'être un animal politique.

Il est donc tout simple théoriquement de dresser un catalogue des villes africaines. Point n'est besoin de considérer le fait urbain dans la complexité que nous lui connaissons [4]. Il suffit de déterminer la liste des agglomérations soumises au régime municipal. Malheureusement, la théorie est plus aisée que la pratique.

Notre connaissance des villes africaines repose sur une documentation des plus disparates : textes littéraires, historiques ou autres, qui les mentionnent au passage ; monuments épigraphiques, qui en ressuscitent incidemment le souvenir ; listes dressées intentionnellement par les géographes, tels Pline et Ptolémée ; documents enfin émanant des archives ecclésiastiques et qui nous fournissent directement ou indirectement des listes d'évêchés. Or si l'on compare ces listes d'évêchés à celles qu'on peut établir en réunissant les données fournies par toutes les autres catégories de documents, on constate que c'est à celles-là que l'on est redevable, et à beaucoup près, du plus grand nombre de toponymes ; en d'autres termes, que de nombreuses cités ne sont pour nous qu'un nom dont aucun témoignage extérieur ne vient aider à percer l'énigme.

L'inconvénient ne serait qu'assez mince, si l'on pouvait, d'une part dresser une liste complète et sûre des évêchés africains, d'autre part établir la coïncidence des sièges épiscopaux avec les cités romaines. Mais ni l'une ni l'autre de ces deux conditions ne se trouve remplie. Divers érudits ont tenté de dresser les fastes épiscopaux des provinces d'Afrique [5]. Leur œuvre

1. Un bon exemple est fourni par *Castellum Citofactense* (Kherbet Aïn Soltane), Cf. St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 16, n° 391. Egalement *Cohors Breucorum* (Tagremaret), *id.*, f. 33, n° 23 ; *Altaua* (Lamoricière), *id.*, f. 31, n° 68, etc...

2. A l'époque byzantine, *Theueste* (Tebessa) ne couvrira plus que 9 ha. ; *Thelepte* (Medinet el-Kedima) 5 ha. 3 ; *Iomnium* (Tigzirt ?) 3 ha. 1.

3. On peut s'en faire une idée précise en examinant une région bien déterminée, telle la péninsule du Cap Bon. On n'y rencontre aujourd'hui qu'une seule agglomération qu'on puisse à la rigueur qualifier de ville : Nabeul, qui compte 10.600 h., mais, à côté d'elle, toute une série de villages qui atteignent facilement 8 à 10.000 habitants, tels Menzel bou Zelfa, Korba ou Kelibia. Dans l'antiquité, on rencontrait dans la même région quatre villes au moins qui avaient rang de colonie : *Carpis* (Hr Mraissa ?), *Clupea* (Kelibia), *Curubis* (Korba) et *Neapolis* (Nabeul), auxquelles paraissent devoir s'ajouter plusieurs autres cités, dont nous ignorons le statut juridique précis, telles *Missua* (Sidi Daoud), et *Ad Mercurium* (el-Haouaria ?). Cf. Ch. COURTOIS, *Ruines romaines du Cap Bon*, dans *Karthago*, t. V, (à paraître).

4. P. GEORGES, *La Ville* , *Le fait urbain à travers le monde*, Paris, 1952, pp. 3 et ss.

5. S.-A. MORCELLI, *Africa christiana*, 3 vol., Brescia, 1816-1817 ; J. TOULOTTE, *Géographie de l'Afrique chrétienne*, 4 vol., Rennes-Paris, et Montreuil-sur-Mer, 1894 ; J. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912.

est méritoire, mais elle n'en souffre pas moins de la médiocrité des documents sur lesquels elle se fonde. Les manuscrits généralement tardifs ne nous ont conservé souvent que des toponymes méconnaissables. Parfois, comme pour la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ* ou, comme l'on dit communément, la *Notitia* de 484, c'est le texte original lui-même qui se présente avec d'incontestables anomalies [1]. Il convient donc de ne pas oublier que les listes auxquelles on est parvenu sont affectées d'un sérieux coefficient d'erreur.

De plus, s'il est en principe exact que, dès le début du v<sup>e</sup> siècle, toute ville correspond à un évêché, la réciproque n'est pas vraie. Catholiques et donatistes pouvaient s'accuser mutuellement, lors du colloque de 411, de nommer des évêques dans les centres ruraux, *fundi*, *uillæ* ou *saltus*, voire dans des lieux sans fidèles [2], et nous constatons en effet, à l'occasion, qu'il serait imprudent d'accepter une coïncidence rigoureuse entre les évêchés et les villes [3]. C'est-à-dire que la liste des villes est, à coup sûr, numériquement inférieure à la liste des évêchés.

On voit donc avec quelle prudence il convient de s'engager ici dans la voie des évaluations. Néanmoins, on ne croit pas devoir reculer devant une opération susceptible de nous donner au moins un ordre de grandeur, étant donné surtout que ce me paraît être-là le seul procédé auquel il soit possible d'avoir recours [4].

Au colloque carthaginois de 411, étaient présents 565 évêques : 286 catholiques et 279 donatistes. Tels sont, du moins, les chiffres officiels confirmés par S. Augustin [5]. Mais l'épiscopat africain était de beaucoup plus nombreux. Les catholiques prétendirent que 120 des leurs étaient absents et, en outre, que 64 évêchés catholiques se trouvaient vacants, et les donatistes ripostèrent par la bouche de Petilianus de Cirta, que ces chiffres étaient largement dépassés dans leur parti [6]. S. Augustin, qui le conteste, admet cependant implicitement qu'il ait pu compter 400 évêques [7]. Même si l'on adopte ce chiffre minimum, on est conduit à évaluer le nombre des évêques catholiques à 470, à côté desquels il conviendrait de compter au moins 400 évêques donatistes, soit au total 870 évêques.

Malheureusement, ce chiffre ne nous fournit pas du même coup le nombre des évêchés, du fait que beaucoup d'entre eux étaient dirigés à la fois par un évêque de chacun des deux partis. Si l'on se reporte aux *Gesta collationis* [8], on constate, en effet, que le nombre des évêchés représentés étaient approximativement de 430 [9], c'est-à-dire que le tiers d'entre eux avait un double titulaire. Si l'on admet la même proportion en ce qui concerne les évêchés non représentés, c'est-à-dire 184 évêchés catholiques et 120 donatistes à peu près, on obtient le chiffre de 228 [10],

1. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 91 et ss..
2. *Gesta coll. Carth.*, I, 181-182, dans *P.L.*, t. XI, col. 1326.
3. VICTOR DE VITA, I, 38, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 10, mentionne un certain *Faustus Buruntanus episcopus*, dont le diocèse est manifestement le *saltus* impérial homonyme (Cf. H. DESSAU, art. *Burunitanus saltus*, dans *P.W.*, t. II$^1$, col. 1071-1072). *Mutugenna* était une simple *uilla* (S. AUGUSTIN, *Epist.*, CLXXIII, 7, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, p. 645). Elle n'en était pas moins évêché. Cf. J. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne*, (cité *supra*, p. 109, n. 5), p. 424. Il semble pareillement que le *fundus Iuballianensis*, en Byzacène, (*C.I.L.*, VIII, 11217) ait eu des évêques (J. MESNAGE, *op. cit.* p. 89). On pourrait citer d'autres exemples, mais plus contestables.
4. Sur le nombre des évêchés africains, J. MESNAGE, *Le Christianisme en Afrique, Origines, développements, extension*, Alger-Paris, 1914, pp. 153 et ss.
5. *Gesta coll. Carth.*, I, 213-215, dans *P.L.*, t. XI, col. 1350 ; S. AUGUSTIN, *Breuiculus collationis*, I, 14, dans *C.S.E.L.*, t. LIII, p. 47, et *Contra partem Donati post gesta*, XXIV, 41, *id.*, p. 142.
6. *Gesta coll. Carth.*, I, 217, dans *P.L.*, t. XI, col. 1351.
7. A l'affirmation des donatistes de compter plus de 400 évêques (S. AUGUSTIN, *Contra partem Donati post gesta*, XXIV, 41, dans *C.S.E.L.*, t. LIII, p. 142), S. Augustin objecte les déclarations faites par les donatistes eux-mêmes, que, seuls, n'étaient pas venus ceux qui étaient malades ou trop vieux. Sur ces déclarations, S. AUGUSTIN, *Breuiculus collationis*, I, 4, *id.*, p. 40, et *Gesta coll. Carth.*, I, 14, dans *P.L.*, t. XI, col. 1266.
8. Sur ce document, P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. IV, Paris, 1912, pp. 417 et ss.
9. On trouvera dans J. MESNAGE, *Le Christianisme en Afrique* (cité *supra*, n. 4), la liste des évêques de chacun des deux partis, liste à laquelle toutefois il convient d'apporter quelques corrections de détail. J'ai compté 127 évêchés catholiques, 161 évêchés donatistes et 142 évêchés à double titulaire, soit 430 au total. Le P. Mesnage donne respectivement 132, 160 et 137, soit 429 au total. Ces chiffres ne coïncident pas avec les chiffres officiels des 565 évêques présents au colloque. Selon l'évaluation du P. Mesnage, on obtient 566. Selon la mienne, 572. Mais cette faible différence peut s'expliquer par le jeu des arrivées et des départs.
10. J'adopte ici l'évaluation minima telle qu'elle résulte du témoignage imprécis de S. Augustin (Cf. *supra*, n. 7), mais, si l'on en croit Petilianus, c'est au minimum 184 évêchés donatistes qu'il conviendrait d'ajouter aux 184 évêchés catholiques et non 120. On obtiendrait alors le chiffre de 276. Je n'en suis pas pour autant persuadé que la vérité

ce qui revient à évaluer le nombre total des évêchés africains à 658 ou, si l'on veut, aux environs de 650.

Je ne crois pas ce chiffre trop bas, tout au contraire [1] et, compte tenu de l'existence d'un certain nombre d'évêchés ruraux, on a peu de chance de se tromper en considérant que l'Afrique romaine — dans le cadre auquel s'était adaptée l'Eglise et qui était à peu près celui qu'avaient tracé les Sévères — ne devait pas compter beaucoup moins de 500 villes. C'est un chiffre d'ailleurs énorme : une ville par 700 km.[2] en moyenne, et sensiblement plus en Proconsulaire [2]. Mais il ne faut pas s'étonner qu'on ait multiplié les cités qui constituaient le ferment véritable de la romanisation. Si l'on accepte le chiffre moyen que j'ai proposé comme base de calcul, à savoir 5.000 habitants, cela fait une population urbaine de 2.500.000 habitants, c'est-à-dire plus de 60 % de la population présumée de l'Afrique romaine tout entière, et ce chiffre, auquel nous parvenons avec de tous autres éléments d'évaluation, me paraît confirmer suffisamment ceux qu'on s'est proposé d'établir ci-dessus. C'est le pourcentage élevé qu'on était en droit d'attendre, en raison de la structure économique des villes et qui, par un hasard qui n'en est peut-être pas un, est encore aujourd'hui celui des pays de colonisation récente [3].

Ainsi, l'Afrique romaine du IV^e^ siècle couvre à peu près la même superficie que l'actuel

soit du côté du vainqueur. D'après les *Gesta collationis*, la conférence comptait 303 donatistes contre 269 catholiques seulement. C'est pourtant en faveur de l'orthodoxie qu'elle allait trancher. Cela éclaire évidemment la conférence de 411 d'une étrange lumière. Mais ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question sur laquelle on a jeté jusqu'à présent un voile pudique. Je me borne à souligner que cette disproportion a été notée depuis longtemps. Cf. MANSI, t. IV, col. 265-275, qui donne les chiffres respectifs de 313 et 266. De ces évêques non représentés, 53 nous sont connus. On en trouvera la liste dans J. MESNAGE, *Le Christianisme en Afrique* (cité *supra*, p. 110, n. 4), pp. 168-169, qui indique par erreur le chiffre de 54.

1. La *Notitia ciuitatum et prouinciarum Africæ* mentionnerait, d'après J. MESNAGE, *Le Christianisme en Afrique* pp. 170 et ss., 227 évêchés qui, « pour la plupart » ne seraient « mentionnés sur aucune des listes épiscopales précédentes ». La liste qu'il en donne ne compte que 222 noms, et je vois mal la possibilité d'une évaluation aussi précise, en raison de la difficulté qu'on peut avoir d'identifier les uns aux autres les évêchés connus par différentes listes. Il n'empêche que c'est au moins 200 noms nouveaux qu'apporte approximativement la *Notitia*. Parmi ces noms, figurent ceux de villes telles qu'*Acholla* (Botria), *Byz.*, 59, *Missua* (Sidi Daoud), *Proc.*, 17, *Thapsus* (Ras Dimas), *Byz.*, 109, *Uppenna* (Hr. Chigarnia), *Byz.*, 82, etc..., dont on s'étonne qu'elles n'aient pas été évêchés antérieurement à 411. Faudrait-il donc penser que, contrairement à l'opinion émise plus haut, de nombreuses villes, même de Proconsulaire et de Byzacène, n'aient pas été évêchés antérieurement au début du V^e^ siècle, et le soient devenues entre 411 et 484 ; en d'autres termes, ajouter au chiffre de 658 environ (cf. *supra*, p. 110) 200 pour obtenir le véritable nombre des évêchés africains. Je ne le crois pas : 1° La *Notitia* est, on l'a dit par ailleurs (Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 91 et ss.), extrêmement suspecte. Parmi les 200 noms, certains sont incontestablement indiqués en raison d'erreurs imputables aux scribes du fichier ou des manuscrits. 2° Si les 53 évêchés connus antérieurement à 411 (Cf. note précédente) doivent venir à coup sûr en défalcation sur les 228 évêchés qui n'étaient pas représentés, il en reste 175, qui demeurent pour nous plongés dans l'anonymat. Il est vraisemblable que la plus grande partie d'entre eux se retrouve dans les noms mentionnés par la *Notitia* et que l'adjonction du chiffre approximatif de 200 à celui de 658 aurait pour résultat de les compter deux fois. 3° Il n'en reste pas moins que le nombre des évêchés a augmenté en Afrique d'un certain nombre d'unités au-delà de 411, et même durant la période vandale. Nous en avons la preuve pour la Maurétanie par une lettre de S. LÉON, *Epist.*. XII, 10, dans *P.L.*, t. LIV, col. 654. Nous l'avons également par la création de quelques évêchés nouveaux tel celui de *Fussala* (? non loin d'Hippone), créé vers 416 (S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCIX, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 347 et ss.) et celui de *Thiaua* (? entre Hippone et *Thagaste*), créé entre 400 environ (S. AUGUSTIN, *Epist.*, LXXXIII, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 388 et ss.) et 428 AUGUSTIN, *Epist.*, CCXXVIII, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 484 et ss. ; POSSIDIUS, *Vita Augustini*, XXX, éd. H.-T. Weiskotten, pp. 118 et ss.). Il ne semble cependant pas que le nombre des évêchés ait considérablement augmenté après 411. Le chiffre de 77 avancé par J. Mesnage, pour la période 411-430, ne repose absolument sur rien et est probablement très excessif. 4° On doit même considérer ce chiffre de 658 comme excessif. En effet, au cours de la lutte entre catholiques et donatistes, les adversaires avaient multiplié les diocèses en opposant plusieurs évêques à un évêque de l'autre parti (P. MESNAGE, *Le Christianisme en Afrique*, pp. 144 et ss.). Il est probable que certains de ces évêchés « de guerre » disparurent à la fin des hostilités. La *Notitia* nomme 5 évêques de Tripolitaine et 117 de Byzacène. Nous savons, par ailleurs, que le premier chiffre est exact (Cf. *supra*, p. 94) et le second tout proche de la vérité, puisque VICTOR DE VITA, I, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 6, nous indique que cette province comptait 120 évêques. Les chiffres donnés par la *Notitia* pour la Numidie et la Sitifienne semblent à peu près corroborés par ceux qu'on peut tirer des *Gesta coll. Carth.* Ils sont, en revanche, très supérieurs pour la Césarienne, et très inférieurs pour la Proconsulaire. Mais la première anomalie s'explique par le fait que la liste de 411 est celle des évêques présents, et celle de 484 celles des évêchés, et la seconde par le fait que la liste de 484 ne retient, pour la Proconsulaire, que les évêchés ayant encore un titulaire. Sauf pour cette dernière province, on peut donc considérer comme approximativement valables les chiffres de la *Notitia* : Tripolitaine 5, Byzacène 117, Numidie 123, Sitifienne 42, Césarienne 126, soit 413, auxquels il convient d'ajouter le nombre des évêques de Proconsulaire, qui se situe entre 150 et 200, d'après les indices que fournissent les *Gesta coll. Carth.*, ou qui serait exactement de 164, d'après Victor de Vita (Cf. *infra*, p. 291, n. 1). Le chiffre ainsi obtenu se placerait aux environs de 600 et non plus aux environs de 650.

2. On peut compter, en fait, pour la Tunisie actuelle, environ 200 villes pour le moins, ce qui donnerait une densité minima d'une ville pour 500 km². A titre d'élément de comparaison, indiquons, qu'en moyenne, l'étendue d'un arrondissement est, en France, un peu inférieure à 2.000 km².

3. Sur les chiffres qu'offrent aujourd'hui « les pays neufs dont le peuplement s'est effectué par la constitution de noyaux de caractère urbain », P. GEORGES, *La Ville, Le fait urbain à travers le monde*, Paris, 1952, p. 7.

Royaume-Uni, mais sa population n'atteint pas celle de la Suisse, de six fois moins étendue. C'est une population dans laquelle l'élément urbain et l'élément rural s'équilibrent numériquement, mais cet équilibre mathématique n'est que peu éloquent en lui-même. Il prend, au contraire, tout son sens si l'on s'attache à dégager le fait social qu'il exprime.

Que l'Afrique des Romains soit, dans son ensemble, une masse berbère que n'ont point sensiblement modifiée les apports extérieurs, c'est ce dont personne ne dispute. Les peuples préhistoriques ont plus ou moins fusionné pour constituer une civilisation originale, dont St. Gsell a si magnifiquement tenté de définir les contours [1]. Elle était essentiellement rurale [2] et les Phéniciens, dont l'influence fut certes profonde et durable, n'en ont guère bouleversé le caractère fondamental que sur les côtes. Il n'en alla pas de même avec Rome qui ne concevait l'universel que sous la forme multipliée de sa propre image. Les villages devinrent des villes, les colonies jaillirent tout armées d'un sol encore vierge [3], comme si l'on ne participait valablement à la civilisation que dans la mesure où la vie quotidienne était le reflet plus ou moins éclatant de celle qu'on menait à Rome. Constater le fait que, sous l'Empire, plus de la moitié des Africains vivent dans des villes, ce n'est pas seulement se livrer aux joies innocentes de la statistique, c'est en fait dresser le bilan de la romanisation.

Il ne faut sans doute point forcer les choses, établir une sorte d'équation brutale : citadin = « Romain », rural = Berbère. Les campagnes n'avaient point échappé aux influences que les villes exerçaient autour d'elles. Les *Tablettes Albertini* nous ont prouvé, qu'après plus d'un demi-siècle de domination vandale, une région aussi écartée que celle de *Tuletianos* restait encore engagée dans le rythme auquel l'avait pliée l'Empire [4]. On peut le démontrer pareillement pour d'autres parties de l'Afrique [5]. Mais il n'en reste pas moins vrai que la moitié des Africains du v[e] siècle avaient une existence qui ressemblait davantage à celle que menaient leurs ancêtres antérieurement à la conquête qu'à celle dont ils pouvaient contempler le déroulement dans la cité la plus proche.

C'est là un fait considérable, car en même temps qu'il mesure l'ampleur de l'œuvre impériale, il en dénonce impitoyablement la faiblesse. L'Afrique nous apparaît comme un bloc ethnique, dans lequel Rome a sculpté le double visage de Janus. Il y a le Berbère qui est resté Berbère, et celui qui est devenu « Romain ». Tant que la puissance politique assura la civilisation, il n'y eut point d'inconvénient à ce qu'à travers les générations successives ils poursuivissent côte à côte leur destin propre. Mais le jour où l'Etat disparut en laissant en champ clos deux civilisations qui s'équilibraient en force, il n'était pas possible que ne se posât pas le problème du vainqueur [6].

1. St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, 2e éd., Paris, 1928, et VI, 2e éd., Paris, 1929.

2. *Id.*, t. V, pp. 250 et ss.

3. Il est intéressant de comparer à cet égard deux cas extrêmes : celui de *Tiddis*, où la ville romaine a gardé, dans son allure générale, un aspect nettement berbère (A. Berthier, *Tiddis, antique Castellum Tidditanorum*, Alger, 1951) et *Timgad*, qui, au moment de sa fondation, tout au moins, se présente sous la forme géométrique chère aux urbanistes romains (Ch. Courtois, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1951).

4. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, Paris, 1952, pp. 189 et ss.

5. Ch. Courtois, *Ruines romaines du Cap Bon*, dans *Karthago*, t. V (à paraître). Il faut souligner combien nous connaissons mal le village romain. Aucun, à ma connaissance, n'a été complètement fouillé, en Afrique du moins. Les fermes et les installations rurales ne sont guère plus étudiées (Cf. St. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, Paris, 1901, pp. 28 et ss.). Sur les constructions rurales, on se reportera en particulier aux mosaïques de Tabarka (P. Gauckler, dans *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II, n° 940 pp. 303-304.

Sur la vie rurale, P. Romanelli, *La vita agricola tripolitana attraverso le rappresentazioni figurate*, dans *Africa Italiana*, t. III, 1930, pp. 53-75 ; S. Aurigemma, *I mosaici de Zliten*, Rome-Milan, 1926, pp. 84 et ss. ; A. Merlin, *La mosaïque du seigneur Julius à Carthage*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1921, pp. 95-114. Mais c'est naturellement à la vie des *uillæ* que ces documents se rapportent. Celle des villages pouvait s'en différencier assez fortement à certains égards.

6. Je ne crois point, qu'au v[e] siècle, il faille placer, à côté des Berbères et des « Romains », un élément berbère de tradition punique. L'influence punique a été diffuse en Afrique, et il ne fait point de doute que toute trace n'en était pas effacée à la fin même de l'Empire. Mais il ne me paraît pas possible d'admettre l'existence de véritables « minorités » dont la civilisation punique aurait constitué le caractère discriminant et qui, en particulier, auraient continué de parler la langue de Carthage. Je ne reviens donc pas ici sur une question que j'ai examinée par ailleurs. Cf. Ch. Courtois, *Saint Augustin et le problème de la survivance du punique*, dans *Rev. Africaine*, t. XCIV, 1950, pp. 259-282. La thèse traditionnelle a été de nouveau exposée par W.-M. Green, *Augustine's use of Punic*, dans *Semitic and Oriental Studies, University of California, Publications in Semitic Philogy*, t. XI, 1951, pp. 179-190, qui n'a pas eu connaissance de mon article, et par Ch. Saumagne, *La survivance du punique en Afrique aux V[e] et VI[e] siècles après J.-C.*, dans *Karthago*, t. IV, 1954, pp. 171-178, qui en récuse les conclusions.

Ce problème apparaît dans des conditions d'autant plus complexes que les deux éléments en présence ne constituaient point des masses séparées, et en quelque sorte étrangères l'une à l'autre. La civilisation romaine s'était répandue à la manière des eaux. Elle avait envahi les plaines sans recouvrir les montagnes. Si bien que l'Afrique se présentait comme une sorte de puzzle dans lequel se juxtaposaient les fragments du monde berbère et ceux du monde romain.

Il ne suffit donc pas de s'en tenir à la distinction purement statistique que je me suis efforcé d'établir entre les gens de la ville et ceux de la campagne. C'est encore leur répartition qu'il faut tenter d'atteindre, et c'est pourquoi il me paraît indispensable d'esquisser maintenant, dans la mesure du possible, une géographie de la romanisation ou, en d'autres termes, de montrer combien la civilisation romaine avait, en général, peu pénétré les massifs montagneux [1].

La Césarienne occidentale était constituée, à l'époque qui nous occupe, par trois éléments essentiels : la plaine étroite et allongée que parcourt le Chélif dans son cours moyen et inférieur, le puissant massif de l'Ouarsenis qui la flanque au Sud, la chaîne disparate qui, sous des noms et des aspects divers (Dahra, Zaccar, Atlas mitidjien), va de l'embouchure du Chélif à la basse vallée de l'oued Isser [2]. Au Iᵉʳ siècle, la frontière passait au nord de l'Ouarsenis et les villes fondées alors dans la plaine avaient gardé, pour la plupart, dans leur appellation, le souvenir des préoccupations militaires qui les avaient fait naître : *Oppidum nouum* (Duperré), *Tigaua castra* (Wattignies), *Castellum Tingitanum* (Orléansville), *Gadaum castra* (?) [3]. Ce n'est guère s'aventurer que de croire qu'elles ont été les unes comme les autres fortifiées, bien que l'on n'ait signalé de restes de murailles que pour *Castellum Tingitanum*. Ce l'est d'autant moins que l'on a retrouvé à *Malliana* (Affreville), et sur le site de la ville anonyme proche de Sidi ben Thiour les vestiges des enceintes antiques [4]. Au reste, le récit qu'Ammien Marcellin nous a laissé de la révolte de Firmus semble attester, qu'au IVᵉ siècle encore, ces villes n'avaient rien perdu de leur importance stratégique [5]. Elles constituaient les chaînons d'un véritable *limes*, si bien qu'après la création de la route frontière qui longeait l'Ouarsenis au Sud depuis l'époque des Sévères [6], puis l'organisation du *limes Capulcellensis* et de la ligne des *castella* de l'oued Riou [7], le massif se trouva pratiquement encerclé par un système fortifié, qui ne laissait en dehors que la partie occidentale, à l'ouest de l'oued Riou.

La région ainsi délimitée couvre approximativement 12.000 km² [8]. On n'y compte aucune ville. Les rares ensembles de ruines qui, par leur ampleur, paraissent attester des établissements

1. La tâche est doublement délicate : d'abord par l'inégalité des documents dont on dispose ; ensuite, parce que les monuments sont considérés comme romains sur des indices souvent extrêmement faibles et parfois identifiés avec une facilité qui déconcerte. Je ne puis que répéter une fois de plus que les documents archéologiques sont ceux que l'histoire se doit d'utiliser avec le maximum de prudence et plus encore quand leurs inventeurs sont des érudits improvisés, dont l'enthousiasme ne rachète l'incompétence que sur le plan moral. Les Atlas Archéologiques constituent la base de toute enquête. Malheureusement, ceux dont on dispose ne sont pas équivalents. Pour la Tunisie, E. Babelon, R. Cagnat, S. Reinach, *Atlas archéologique de la Tunisie* (50.000ᵉ), 1892-1913 (15 livraisons), poursuivi par R. Cagnat et A. Merlin (100.000ᵉ). 1914-1926 (3 livraisons), est demeuré inachevé. Les Notices qui accompagnent les cartes ne sont généralement pas assez développées pour permettre l'étude de la romanisation d'une région ; tables par J.-B. Chabot, dans *Bull. arch. du Com.*, 1938-1940, pp. 709-728. Pour l'Algérie, St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, Alger-Paris, 1902-1911. L'ouvrage a malheureusement vieilli et est aujourd'hui souvent très incomplet. En revanche, il dispense pratiquement d'avoir recours aux très nombreuses enquêtes antérieures à sa publication, enquêtes dont il a absorbé à peu près toute la substance. On trouvera indiquées dans les notes suivantes les quelques études régionales qui complètent la documentation fournie par les Atlas. Seule étude d'ensemble qui soit à signaler : J. Mesnage, *La Romanisation de l'Afrique (Tunisie, Algérie, Maroc)*, Paris, 1913.

2. Sur la Césarienne, E. Cat, *Essai sur la province de Maurétanie Césarienne*, Paris 1891.

3. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 13, nᵒˢ 63 et 34 ; f. 12, nᵒ 174 ; f. 22, nᵒ 1. Seule la date de la fondation d'*Oppidum nouum* (Duperré) est connue de façon assez précise. Pline, *H.N.*, V, 2. 20, éd. C. Mayhoff, t. I, p. 367, nous dit qu'elle remonte à l'époque de Claude. Pour les autres fondations, aucune indication précise. Toutefois, *Tigaua castra* est antérieure à Pline (*H.N.*, V, 2, 21, *id.*, t. I, p. 368). Le plus ancien témoignage de l'existence de *Castellum Tingitanum* (Orléansville) est donné par l'*Itinéraire Antonin*, 38, 1, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria romana*, t. I, p. 5. Cf. R. Bloch, *Une campagne de fouilles dans la vallée du Chéliff, les « Tigava castra »*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. LVIII, 1941-1946, pp. 9-42. Le camp qui protégeait *Tigaua* est extérieur à la ville.

4. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 13, nᵒ 72 ; f. 12, nᵒ 159. Les ruines de Sidi ben Thiour correspondent peut-être à l'ancienne *Vagal*.

5. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 25, éd. V. Gardthausen, t. II, p. 188.

6. Cf. *supra*, p. 87, n. 9.

7. Cf. *supra*, p. 85, n. 1.

8. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 12, 13, 22 et 23.

de quelque importance, sont tous situés à la périphérie du massif [1]. Le plus intérieur d'entre eux, qui occupait l'emplacement de Teniet el-Haad, n'est qu'à une dizaine de kilomètres de son rebord [2]. Quant à la partie centrale, elle est complètement vide de ruines romaines.

Le Dahra est sensiblement plus romanisé [3]. Sans doute, les villes sont-elles situées, pour la plupart, soit dans la vallée du Chélif, soit sur la côte, telles *Cartili ?* (Dupleix), *Lar Castellum ?* (Imilaen) et *Cartennæ* (Ténès), ou à proximité, telle *Arsenaria* (près de Sidi bou Ras) [4]. Du moins ne sont-elles pas tout à fait absentes de l'intérieur, telles *Timici* (Sidi bou Chaib) et la ville inconnue qui occupait l'emplacement de Kalaa [5]. Les champs de ruines relativement vastes sont peu nombreux, mais certains sont situés au centre même de la chaîne [6]. Sans doute, à y regarder d'un peu près, semble-t-il que les ruines se répartissent, en gros, de part et d'autre des deux routes principales qui traversaient le massif et qui, toutes deux, partaient de *Castellum Tingitanum* (Orléansville) pour aboutir à la côte, l'une à *Cartennæ* (Ténès), l'autre à *Arsenaria* (près de Sidi bou Ras) en passant par *Timici* (Sidi bou Chaib) et de celle qui, transversalement, joignait *Cartennæ* à *Timici* [7]. En dépit de taches blanches, il est donc hors de doute que la civilisation romaine ait mordu sur cette zone de petites montagnes qui, dans son ensemble, est assez facilement pénétrable [8].

Mais les choses changent du tout au tout aux abords de l'oued Damous. La chaîne qui se développe jusqu'à la dépression de l'oued Djer constitue une masse puissante à laquelle on peut donner le nom de chaîne du Zaccar, et dont l'altitude atteint 1579 m. Elle est ceinturée de villes : *Oppidum nouum* (Duperré) et *Malliana* (Affreville) dans la plaine du Chélif, *Zucchabar* (Miliana) et *Aquæ Calidæ* (Hamman Righa) sur les hauteurs qui dominent la dépression de l'oued Djer, *Gunugu* (Sidi Brahim) et *Cæsarea* (Cherchel) sur la côte [9]. Mais les ruines romaines, ou prétendues telles, ne se rencontrent, elles aussi, qu'à sa périphérie [10].

Plus frappant encore est le cas de l'Atlas mitidjien, c'est-à-dire de la barrière montagneuse qui s'allonge de l'oued Djer à la basse vallée de l'oued Isser. Alors que la zone, géographiquement complexe, qui s'étend au sud au voisinage du *limes* semble avoir été assez fortement touchée par la romanisation [11], la montagne a échappé à peu près complètement à son emprise. Les seules ruines qu'on y rencontre, en assez grande abondance d'ailleurs, sont situées au voisinage

1. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 12, n[os] 173 et 184 ; f. 23, n[os] 6, 31, 32, 34, 35.
2. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 23, n° 6.
3. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 4, 12 et 13.
4. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 4, n° 1 ; f. 12, n[os] 37, 20 et 13.
5. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 12, n[os] 102 et 108 et ss. Sur la région, J. Marion, *Les agglomérations antiques des environs de Paul Robert*, dans *Rev. Africaine*, t. XCIV, 1950, pp. 209-258. Indications sur les ruines de Sidi bou Chaib, pp. 251 et ss. ; sur le réseau routier, pp. 256 et ss.
6. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 12, n[os] 85, 88.
7. La première de ces routes n'est qu'une hypothèse archéologique. Cf. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 12, n[os] 64, 82, 96. La route *Cartennæ-Timici* n'est pas plus sûre. Seule, l'existence de la route *Timici-Arsanaria* est attestée par les milliaires. Cf. L. Leschi, note sans titre, dans *Bull. arch. du Com.* 1934-1935, pp. 334-337.
8. Les sommets ne dépassent que très exceptionnellement 800 m. d'altitude.
9. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 13, n[os] 63, 72, 70 et 28 ; f. 4, n[os] 3 et 16.
10. Les quelques ruines indiquées par St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 13, n[os] 2 à 18, comme se trouvant à l'intérieur du massif, sont mentionnées pour la plupart en raison de leur inscription sur les cartes au 50.000[e] ou au 200.000[e] (1855). Je crains fort que ces « ruines romaines » n'aient été parfois tenues pour telles avec quelque légèreté. S'il est certain que la vallée de l'o. Boukdir a été réellement occupée à cause de l'importance qu'elle présentait pour l'alimentation en eau de *Cæsarea* (Cf. J. Bérard, *Note sur les Aqueducs antiques de Cherchel*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXV, 1934, pp. 419 et ss.), il est moins sûr que les autres points signalés — onze au total — témoignent d'une occupation. Seules, les ruines qui portent sur l'*Atlas* le n° 5 ont été identifiées. Il s'agit d'un fort, qui, à une vingtaine de kilomètres de *Tigaua castra*, surveillait la haute vallée de l'o. Boukalli. L'existence d'une route *Cæsarea-Zucchabar* est très incertaine. Les indices archéologiques sur lesquels on se fonde pour l'accepter sont très douteux. La seule route dont la réalité ne soit pas contestable est celle qui joignait *Cæsarea* à *Aquæ Calidæ* et qui passait à la lisière orientale du massif (*Itinéraire Antonin*, 31, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria romana*, t. I., p. 4). Encore, devait-elle être surveillée militairement (St. Gsell, *loc. cit.*, n° 21).
11. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 14 et 15. Les ruines jalonnent la voie romaine *Auzia* (Aumale)-*Thanaramusa castra* (Berrouaghia), qui se prolongeait à l'ouest en direction de *Lambdia* (Médéa), à l'est en direction de la vallée de la Soummam. Cette voie est mentionnée par l'*Itinéraire Antonin*, 31, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria romana*, t. I, p. 4. On en a, d'autre part, localisé certains éléments (St. Gsell, *loc. cit.*, f. 14, n[os] 50, 51, 52, 84 ; f. 15, n[os] 12, 13, 14), et retrouvé quelques milliaires, )*C.I.L.*, VIII, 10439, 10441, 10442, 22548, 22549, 22550). Sur la région, W. Seston, *Le secteur de Rapidum sur le limes de Maurétanie Césarienne*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. XLV, 1928, pp. 150-183, qui signale trois nouveaux milliaires (pp. 178 et ss.).

de la route qui par *Lambdia* (Médéa), rejoignait *Thanaramusa castra* (Berrouaghia) à l'actuelle Mouzaïaville [1] et, dans la basse vallée de l'oued Isser [2], exception faite d'un petit groupe d'une quinzaine de sites entre Tablat et Bir Rabalou, ensemble dont l'existence pourrait expliquer celle du *limes Tablatensis*, s'il convient bien de le situer dans cette région [3].

La partie orientale de la Césarienne était, elle aussi, constituée essentiellement par des massifs montagneux : la Kabylie du Djurdjura au nord de l'oued Soummam, la chaîne des Bibans et le Guergour au sud.

A qui se contente d'un rapide coup d'œil sur la carte [4], la Kabylie du Djurdjura donne l'impression d'avoir été plus romanisée que l'Atlas mitidjien. Sans doute, les seules villes se rencontrent-elles sur la côte : *Rusuccuru* (Dellys ?), *Iomnium* (Tigzirt ?), *Rusazus* (Azeffoun), *Saldæ* (Bougie) ; ou dans la vallée de la Soummam : *Tubusuptu* (Tiklat). Mais les ruines romaines sont, dans l'ensemble, nombreuses [5]. Une analyse plus attentive conduit cependant à des conclusions plus nuancées. Le tiers environ des ruines signalées est situé dans la région limitée au sud par la vallée moyenne du Sebaou et la mer et, exception faite de quelques sites, dans la dépression de Dra el-Mizan et au voisinage de *Saldæ* (Bougie), la quasi totalité des autres se répartit sur le tracé de la voie romaine qui joignait *Saldæ* à *Rusuccuru* (Dellys ?) [6]. On est également frappé du nombre considérable des ouvrages militaires, qu'indique l'*Atlas* [7], qui ne signale, en revanche, que de rares villages [8]. Nul doute que la Kabylie antique n'ait ressemblé à la Kabylie contemporaine, c'est-à-dire qu'elle ne soit demeurée fondamentalement berbère, la présence romaine demeurant en quelque sorte accrochée, comme la présence française, aux principaux points stratégiques.

Quant à la région des Bibans — c'est-à-dire l'arc montagneux qui se développe au sud de l'oued Soummam, de part et d'autre des Portes de Fer — il est presque totalement dépourvu

1. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 13, n^os 32, 33 ; f. 14, n^os 47 à 53. Cf. également note précédente. Milliaires : *C.I.L.*, VIII, 22566 et 22567.

2. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 5. C'est là une région fort importante puisqu'elle commande les communications entre la Mitidja et la vallée de la Soummam. Il n'y a donc pas à s'étonner que, parmi les ruines signalées, figurent un certain nombre de forts ou fortins. Cf. St. Gsell, *loc. cit.*, n^os 48, 49, 55, 69, 75, 78.

3. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 14, n^os 8 à 22, et *supra*, p. 85, n. 1, § 6.

4. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 6, 7 et 15.

5. L'*Atlas archéologique* compte environ 150 numéros pour la région considérée.

6. *Itinéraire Antonin*, 39, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria romana*, t. I, p. 5. Cette voie figure également sur la *Table de Peutinger*, éd. K. Miller, Atlas, II, 2-4. A partir de *Tubusuptu* (Tiklat), elle quittait la vallée de la Soummam pour pénétrer dans le massif. Une série de fortifications (Cf. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 6, n^os 110 et ss.), dont les deux principales sont le Ksar Chebel (n° 110) et le Ksar Kebouch (n° 115), marque le tracé de la route qui gagnait *Bida* (Djemaa Saharidj), puis *Tigisi* (Taourga ?) et enfin *Rusuccuru* (Dellys ?). Sur les différentes identifications, cf. St. Gsell, *loc. cit.*, f. 6, n^os 104, 27 et 87, qui souligne les difficultés qu'elles soulèvent. Contrairement à lui, j'adopte timidement l'identification *Rusuccuru* (Dellys ?) qui reste incertaine. La route fut créée à une époque que nous ignorons, mais antérieurement aux Sévères puisqu'elle figure sur la *Table de Peutinger*. Peut-être fut-elle fortifiée dès sa création. Mais c'est une hypothèse. Deux faits seulement sont certains : 1° l'existence d'un *limes Bidensis* (*Notitia Dignitatum, Occ.*, XXV, 35, et XXX, 13, éd. O. Seeck, pp. 175 et 184), qui peut remonter à l'époque de Dioclétien ou même à une époque antérieure, et dont le rôle était manifestement de surveiller le Djurdjura, tandis que le *limes Tubusuptitanus* (*id., Occ.*, XXV, 27, *loc. cit.*, p. 175) remplissait une fonction analogue au sud de la chaîne ; 2° La construction de fortifications jusqu'à 328 pour le moins, date à laquelle fut fondé le *centenarium* d'Aguemmoun Oubekkar (*C.I.L.*, VIII, 9010). Sur le site, St. Gsell, *loc. cit.*, f. 6, n° 97. Un embranchement de cette route se dirigeait vers l'ouest, probablement par *Castellum Tullei*? (Diar Mami). Cf. St. Gsell. *loc. cit.*, f. 6, n^os 13 et 14. Quant aux autres embranchements, soit en direction de la mer, soit en direction du sud, ils me paraissent fort incertains, en raison du silence des Itinéraires et de l'absence presque complète de milliaires. La présence de l'un d'eux permet cependant de croire à l'existence d'une route *Bida-Rusazus*. (Cf. St. Gsell, *loc. cit.*, f. 6, 75 ad.).

7. Les fortins, postes, vigies, y sont signalés par dizaines. Bien que certaines identifications soient, probablement, téméraires, il n'est pas douteux que la région n'ait été fortement surveillée. Quelques grands forts suffisent à l'attester (Cf. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 6, n^os 1, 14, 30, 56, 89, 97, 104, 110, 115). Il semble que la surveillance en ait d'ailleurs été confiée en partie à des éléments indigènes, dont on peut présumer l'origine locale, tel Fl. Nubel (*C.I.L.*, VIII, 9255). La fondation du *castellum Tullei ?* (Diar Mami) est ainsi l'œuvre d'un *princeps* du III^e siècle (*C.I.L.*, VIII, 9005 et 9006). De même, le *præfectus*, à qui l'on doit le *centenarium* d'Aguemmoun Oubekkar, M. Au[reliu]s Masaisilen, était, à coup sûr, berbère (*C.I.L.*, VIII, 9010). La chose n'est, en tous cas, pas douteuse, en ce qui concerne Sammac, frère de Firmus, qui, vers le milieu du IV^e siècle, éleva le château de *Petra* (Mlakou) et se montra un temps fidèle serviteur de l'Empire (St. Gsell, *loc. cit.*, f. 6, n° 148 et, du même, *Note sur une inscription d'Ighzer Amokrane*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1901, pp. 170-172. Texte, dans *A.E.*, 1901, n° 150). Sans doute, l'organisation militaire de la région ne différait-elle pas sensiblement de celle qu'on a constatée dans la zone de l'o. Riou (Cf. *supra*, p. 85, n. 1, § 5). Sur l'ensemble du système militaire, R. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 2^e éd., Paris, 1913, pp. 633-648.

8. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 6, n^os 6, 14, 51, 95. Il est probable toutefois que certains villages antiques ont servi de carrières et n'ont ainsi laissé d'eux que des traces informes.

de ruines romaines, à l'exception de celles de Kherbet el-Achir, à l'emplacement duquel un poste antique avait été, semble-t-il, établi afin de surveiller le massif des Beni Abbès et la route qui, probablement, le traversait [1]. Mais les communications entre la plaine de Sétif et la vallée de la Soummam se faisaient surtout par un réseau routier situé au nord de l'oued Bou Sellam, et qui s'articulait sur *Sitifis* (Sétif), *Tubusuptu* (Tiklat) et *Saldæ* (Bougie). L'intérêt en était à la fois économique et stratégique et c'est, sans doute, ce qui explique que le Guergour soit un peu moins dépourvu de ruines antiques que les Bibans dont il est le prolongement vers le nord [2].

Une fois dépassée la frontière orientale de la Césarienne [3], le domaine romain s'amplifie d'ouest en est jusqu'aux confins tripolitains, remplissant approximativement le cadre géographique qui correspond à la zône tellienne [4]. La romanisation s'affirme en même temps en profondeur. Les Hautes plaines constantinoises, les pays du *Bagradas* (Medjerda) et de ses affluents, la façade orientale de la Proconsulaire et celle de la Byzacène portent encore les traces d'une occupation particulièrement intense [5]. Mais les chaînes côtières qui se succèdent de l'oued Soummam à la Medjerda (Kabylie des Babors, Kabylie de Collo, Edough, monts de Kroumirie et des Mogods), et pareillement le grand arc montagneux aux éléments disparates qui enveloppe les Hautes plaines vers le sud (monts du Hodna, monts du Bellezma, Aurès, monts des Nememcha, Dorsale tunisienne) n'ont été, pour la plupart, qu'assez faiblement pénétrés par la civilisation qui s'épanouissait à leurs abords.

Assez rares déjà entre l'embouchure de l'oued Soummam et celle de l'oued Agrioun, les ruines romaines disparaissent à l'est de *Choba* (Ziama) sur une profondeur d'une vingtaine de kilomètres à peu près et, jusqu'aux environs de *Rusicade* (Philippeville), on n'en rencontre plus guère que sur la côte où sont situées toutes les villes, *Igilgili* (Djidjelli), *Tucca?* (Merdja), *Chullu* (Collo) et dans le cours inférieur des oueds [6]. Le fait est d'autant plus remarquable qu'il établit un éclatant contraste entre les deux versants de la chaîne kabyle. On le comprend d'ailleurs facilement : la colonisation a pu se développer sans obstacles sur les croupes plus ou moins dénudées du sud ; elle s'est heurtée, du côté nord, à celui que constituait la forêt [7]. Au-delà

1. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 15. Les ruines de Kherbet el-Achir correspondent au n° 68. Peut-être ruines d'une forteresse au n° 67. Diverses bornes milliaires trouvées aux environs de Medjana (*C.I.L.*, VIII, 10427, 10428/22545, 10429/22546, 10430) laissent à penser qu'une route partait d'*Equizeto ?* (Lecourbe) en direction du nord-ouest et traversait le massif des Beni Abbès, pour aboutir dans la vallée de l'o. Soummam. Peut-être les ruines de Kherbet el-Achir se trouvaient elles à proximité ? Sur cette route, St. Gsell, *loc. cit.*, n^os^ 78, 79, 80 et 91.

2. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 6, 7, 15 et 16. Sur la région, L. Leschi, *Une excursion archéologique dans le Guergour*, dans *Bull. de la Soc. hist. et géog. de la région de Sétif*, t. II, 1941, pp. 143-167, qui rectifie sur plusieurs points l'*Atlas* de St. Gsell, et étudie le réseau routier de la région.

3. Cf. *supra*, p. 82, n. 8.

4. J. Despois, *L'Afrique du Nord*, Paris, 1949, pp. 502 et ss.

5. Les travaux relatifs à la romanisation des régions considérées ici sont peu nombreux. On signalera : 1° Pour la Sitifienne, J. Despois, *Le Hodna (Algérie)*, Paris, 1954, pp. 99 et ss. ; P. Ginther, *L'occupation romaine de l'Afrique du Nord et la région de Sétif*, Constantine, 1940 (le titre promet plus que le livre ne tient). 2° Pour la Numidie, St. Gsell et H. Graillot, *Ruines romaines au nord de l'Aurès*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. XIII, 1893, pp. 460-541, et XIV, 1894, pp. 17-86 ; J. et P. Alquier, *Le Chettaba et les grottes à inscriptions latines du Chettaba et du Taya*, Constantine, 1929. Pour la Proconsulaire, T.-R.-S. Broughton, *The Romanisation of Africa Proconsularis*, Baltimore-Londres, 1929 ; J. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, Paris, 1896, pp. 31 et ss. ; J. Despois, *La Tunisie orientale, Sahel et Basse Steppe*. Paris, 1940, pp. 123 et ss. ; F. Bonniard, *La Tunisie du Nord, Le Tell septentrional. Etude de Géographie régionale*, Paris, 1934, pp. 515 et ss. ; Ch. Courtois, *Ruines romaines du Cap Bon*, dans *Karthago*, t. V, (à paraître).

6. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 1, 7 et 8. Sur les différentes villes, cf. f. 7, n^os^ 68 (*Choba*) et 77 (*Igilgili*) ; f. 8, n^os^ 5 (*Tucca*), 29 (*Chullu*) et 196 (*Rusicade*). L'examen de l'*Atlas* montre que les quelques ruines romaines signalées dans la région sont, ou des ruines sans importance, ou des constructions militaires. Comme agglomérations, je ne vois, dans le cadre défini, que de rares exceptions : f. 7, n^os^ 41, 52, 64, 74 ; f. 8, n^os^ 19, 31, 35.

7. Le réseau routier de la région est mal connu. Je doute qu'il ait été aussi dense que le croit St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 7, n° 77, f. 8, n^os^ 5 et 29, f. 16, n^os^ 233 et 364, f. 17, n° 59. La *Table de Peutinger*, éd. K. Miller, Atlas, II, 4-5, III, ne signale que deux voies transversales, qui, toutes deux, auraient joint *Cuicul* (Djemila) à *Igilgili* (Djidjelli). La plus occidentale des deux était, semble-t-il, rejointe à *Choba* (Ziama) à partir d'*Ad Basilicam* (?). L'*Itinéraire Antonin*, 40, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria romana*, t. 1, p. 5, ne mentionne que la voie *Sitifis* (Sétif)-*Igilgili* (Djidjelli) par *Satafis* (Périgotville) et *Ad Basilicam* (?), qui pourrait se confondre avec la prédédente et ne devoir son existence qu'au tracé défectueux de la *Table*. Il paraît en effet, peu normal que deux routes aient joint *Cuicul* à *Igilgili*. L'*Itinéraire, loc. cit.*, signale une voie *Saldae* (Bougie)-*Sitifis* (Sétif). Il est possible et mêmevraisemblable qu'une transversale ait rejoint cette voie à la route littorale par le col de K'frida (Cf. St. Gsell, *loc. cit.*, f. 7, n° 61). Ce n'est pas sûr. Je ne tiens pour certaine que l'existence de la route qui joignait *Igilgili* à *Cuicul* d'une part, et à *Sitifis* de l'autre, route dont le tracé est — en partie

de *Rusicade* (Philippeville), la chaîne côtière se morcelle en petits massifs, mais les ruines romaines y demeurent aussi peu nombreuses qu'en Kabylie [1]. Quand elle s'accuse à nouveau avec les monts de la Kroumirie et des Mogods, le même phénomène se constate. Au versant méridional fortement romanisé, s'oppose le versant nord sur lequel les ruines antiques font à peu près défaut, sauf aux alentours de *Thabraca* (Tabarka) et d'*Hippo Diarrhytus* (Bizerte). La ligne de partage est celle qui, encore aujourd'hui, marque à peu près la séparation entre la zone des cultures et celle des forêts. C'est aussi en gros celle qui jadis correspondait à la frontière de l'autorité beylicale [2].

L'arc montagneux qui s'amorce aux Bibans pour rejoindre le nord-est de la Tunisie se présente avec une diversité beaucoup plus grande en raison même de la variété des massifs qui le composent. L'ensemble, qu'on désigne sous le nom de monts du Hodna, n'est qu'une assez mince barrière entre les Hautes plaines et le Hodna proprement dit. Mais, malgré leur médiocre épaisseur, une vingtaine de kilomètres environ, ils sont demeurés comme étrangers au monde qui les environnait. On n'y a pratiquement signalé aucune ruine [3]. Le réseau routier paraît bien les avoir contournés et non traversés [4]. Mais, comme pour l'Ouarsenis et la Grande Kabylie ou l'Aurès, l'autorité romaine avait jugé bon de les enserrer dans un solide *limes: limes Zabensis* au sud [5] et probablement *limes Thamallulensis* au nord [6], et même, pour le massif du Bou Thaleb, de l'entourer complètement d'un *fossatum* [7].

On s'attendrait à ce que les conclusions auxquelles nous a conduits jusqu'ici ce rapide inventaire fussent particulièrement valables pour le plus important des massifs montagneux qu'avaient incorporés l'Afrique romaine, à savoir l'Aurès [8]. Il n'en est rien. Les recherches récentes confirment que la colonisation romaine s'est infiltrée dans les vallées aurasiennes et qu'à défaut de villes ou de gros villages on y rencontre un nombre assez considérable d'exploitations rurales et d'huileries. Plusieurs routes romaines assuraient, semble-t-il, la jonction entre le nord et le sud [9]. Cependant, de vastes régions paraissent être vides de ruines, particulièrement celles qui s'étendent de part et d'autre de l'oued el-Arab et la romanisation relativement intense de l'ouest s'explique sans doute par la disposition orographique du massif, dont les chaînons parallèles ont constitué autant d'éléments isolés. Mais si l'influence romaine s'est fait sentir dans l'Aurès plus qu'on n'était tenté de le croire naguère, il ne faut pas, par réaction, l'imaginer décisive, car on ne comprendrait plus alors pourquoi les empereurs auraient mis en œuvre le gigantesque appareil militaire qui l'environnait de toutes parts.

Les monts des Nememcha, qui font suite à l'Aurès à l'est de l'oued el-Arab, présentent

au moins — solidement attesté par les milliaires (*C.I.L.*, VIII, 10347-10357, 22404 et 22406). Sur le réseau routier, au départ de *Cuicul*, P. Salama, *Les Bornes milliaires de Djemila-Cuicul*, dans *Rev. Africaine*, t. XCV, 1951, pp. 213-272. Cependant, l'existence d'autres routes n'est pas à écarter, et celle de pistes est plus que probable — en particulier, celle d'une route *Mileu* (Mila)-*Chullu* (Collo). Cf. *C.I.L.*, VIII, 10328, et peut-être, en raison d'une rédaction analogue de l'inscription, *C.I.L.*, VIII 10327 et 22391. Egalement, *C.I.L.*, VIII, 22392.

1. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 2 et 9.

2. E. Babelon, R. Cagnat, S. Reinach, *Atlas archéologique de la Tunisie* (50.000e), f. 1 et ss.; F. Bonniard, *La Tunisie du Nord, Le Tell septentrional* (cité *supra*, p. 116, n. 5), *Atlas*, pp. 82-83.

3. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 25, 26 et 27 ; J. Despois, *Le Hodna* (cité *supra*, p. 116, n. 5), pp. 99 et ss.

4. La route *Zabi* (Bechilga)-*Equizeto* ? (Lecourbe), dont St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 25, nº 70, admet l'existence, est absolument hypothétique. Quant aux éléments que signale l'*Atlas*, f. 26, nos 33, 82, 104, il semble bien qu'ils aient, en fait, appartenu au *fossatum* du Bou Thaleb. Cf. J. Baradez, *Fossatum Africæ*, Paris, 1949, pp. 85 et ss.

5. Cf. *supra*, p. 81.

6. Cf. *supra*, p. 81, n. 5.

7. Cf. *supra*, n. 4. Ce *fossatum* paraît bien avoir été signalé par L. Jacquot, *Autour du Bou Thaleb*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. XLV, 1911, pp. 273-287, et *Le Krett' Faraoun*, *id.*, t. XLIX, 1915, pp. 115-120.

8. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 38. Sur la région, P. Masqueray, *De Aurasio monte*, Paris, 1886, à utiliser avec prudence ; J. Alquier, *Les ruines antiques de la vallée de l'o. el-Arab* (*Aurès*), dans *Rev. Africaine*, t. LXXXV, 1941, pp. 31-39, avec carte, intéressante à comparer avec celle de St. Gsell ; J. et P. Morizot, *Les ruines romaines de la vallée de l'oued Guechtane* (*Aurès*), *id.*, t. XCII, 1948, pp. 120-142, dont les conclusions appellent quelque réserve ; L. Leschi, *Un aqueduc romain dans l'Aurès*, *id.*, t. LXXXV, 1941, pp. 23-30.

9. Une seule est certaine : celle qui empruntait la vallée de l'o. el-Abiod (*C.I.L.*, VIII, 10230). Mais il semble peu douteux qu'une voie n'ait suivi plus à l'ouest la vallée de l'o. el-Abdi (Cf. J. Baradez, *Fossatum Africæ*, Paris, 1949, pp. 349 et ss.). Je n'en dirai pas autant d'une route *Mascula* (Khenchela)-*Badias* (Badès) par la vallée de l'o. el-Arab.

à peu près les mêmes caractères que lui, c'est-à-dire que les ruines romaines ne s'y rencontrent guère que dans les vallées. Mais étant donné le morcellement du pays et son altitude médiocre par rapport aux plaines qui l'environnent, on comprend que ces caractères n'apparaissent avec netteté que dans la partie centrale de la chaîne. De part et d'autre de l'oued Hallail la romanisation ne semble pas avoir été beaucoup moindre que dans les petites plaines qui se développent sur le flanc nord, et dont la prospérité paraît bien s'être maintenue jusqu'au début du v[e] siècle [1].

Il est certain que la Dorsale tunisienne a été davantage romanisée encore [2]. Cependant, en dépit des cités relativement nombreuses qu'on y trouve, il semble bien que la montagne ait largement conservé ses formes de civilisation antérieures à la conquête romaine [3]. Aux dires du biographe de S. Fulgence, le pays, qui s'étendait au sud de *Sicca Veneria* (Le Kef) appartenait aux régions inconnues de l'Afrique [4].

En somme, deux conclusions se dégagent de cette rapide esquisse. C'est d'abord que l'Afrique a été très inégalement romanisée. Le P. Mesnage a porté en rose sur la carte les régions où la civilisation romaine s'est véritablement implantée. La tache colorée est continue dans la Tunisie orientale. Vers l'ouest, quelques blancs apparaissent déjà. Ils se multiplient en Numidie. Le blanc et le rose occupent à peu près la même surface en Sitifienne. En Césarienne, le blanc recouvre la majeure partie de la carte [5]. La deuxième remarque qui s'impose, c'est que ces zones non romanisées ne sont pas disposées au hasard, mais qu'elles coïncident toujours, exception faite de la bordure saharienne, avec les régions montagneuses. Et, à la lumière de ces deux constatations, me paraissent s'expliquer deux traits essentiels de l'histoire de l'Afrique : le repli de la romanité sur la Berbérie orientale et son morcellement en îlots de plus en plus nombreux, que sape peu à peu la marée des tribus montagnardes.



Cette dernière explication repose sur une hypothèse qu'il convient maintenant de justifier : le peuplement de la montagne. Peu importe, en effet, que la civilisation romaine n'ait point pénétré les massifs si ceux-ci n'étaient qu'un monde vide. La Grande Kabylie d'aujourd'hui compte plus d'un million d'habitants. L'Aurès, la Kabylie des Babors sont, eux aussi, relativement peuplés. Mais il n'est pas impossible de supposer, qu'à travers les vicissitudes de l'histoire, les montagnes africaines aient parfois servi de refuges aux populations menacées de la plaine. On en doutera d'autant moins que l'on en peut apporter des exemples, tant pour la Préhistoire que pour le Moyen Age et les Temps modernes [6]. Convient-il ou non de les généraliser ?

Ce n'est guère sur les indications des géographes anciens que l'on peut compter pour résoudre le problème. Pour eux la géographie se confond à peu près avec la nomenclature [7]. Salluste a noté,

1. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 39 ; L. Leschi, *Recherches épigraphiques dans le pays des Nemencha (commune de Tebessa)*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXII, 1931, pp. 262-293.

2. R. Cagnat et A. Merlin, *Atlas archéologique de la Tunisie*, f. 25 et ss. Rapide, mais judicieuse analyse de Ch. Monchicourt, *La région du Haut Tell en Tunisie*, Paris, 1913, pp. 251 et ss.

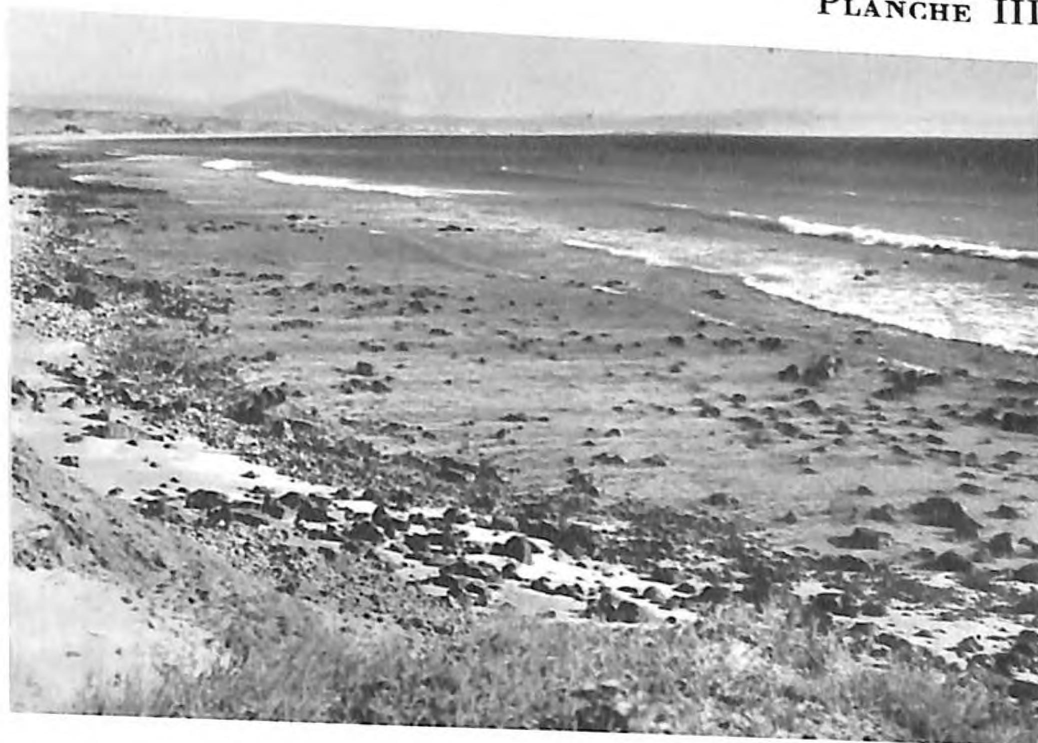
3. Cf. *infra*, pp. 343 et ss. La faible romanisation de certaines régions telles le dj. Zaghouan (f. 35) ou le dj. Fkirine (f. 42) est particulièrement remarquable.

4. *Vita Fulgentii*, V, éd., G.-G. Lapeyre, p. 33 (*ignotae Africæ regiones*).

5. J. Mesnage, *La Romanisation de l'Afrique* (cité *supra*, p. 112, n. 1).

6. J. Despois, *Le Hodna* (cité *supra*, p. 116, n. 5), Paris, 1954, pp. 116 et ss. Ce fut le cas pendant la période de l'invasion vandale (Victor de Vita, I, 3, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2).

7. Sur la connaissance de l'Afrique, A. Berthelot *L'Afrique Saharienne et Soudanaise. Ce qu'en ont connu les Anciens*, Paris, 1927. Des listes de tribus, que nous ont transmises les géographes anciens, la plus considérable est celle de Ptolémée IV, 1, 5 (Tingitane), éd. C. Müller, pp. 585-587 ; IV, 2, 5 (Césarienne), *id.*, pp. 602-604 ; IV, 3, 6 (Numidie et Proconsulaire), *id.*, pp. 636-642), qui cite une soixantaine de tribus ou de confédérations indigènes. Malheureusement, les indications topographiques sont tout à fait insuffisantes pour permettre une localisation précise (A. Berthelot, *loc. cit.*, pp. 322 et ss., 330 et ss., 340 et ss.). Du point de vue qui nous occupe, les données du géographe alexandrin ne sont nullement démonstratives. La liste de Pline (*H.N.*, V, 2/17 et 21 ; V, 4/30, éd. C. Mayhoff, t. I, pp. 366-372), compte une quinzaine de noms, dont les deux tiers paraissent se retrouver dans Ptolémée, mais elle est pareillement dépourvue de base géographique. Cf. D. Det-



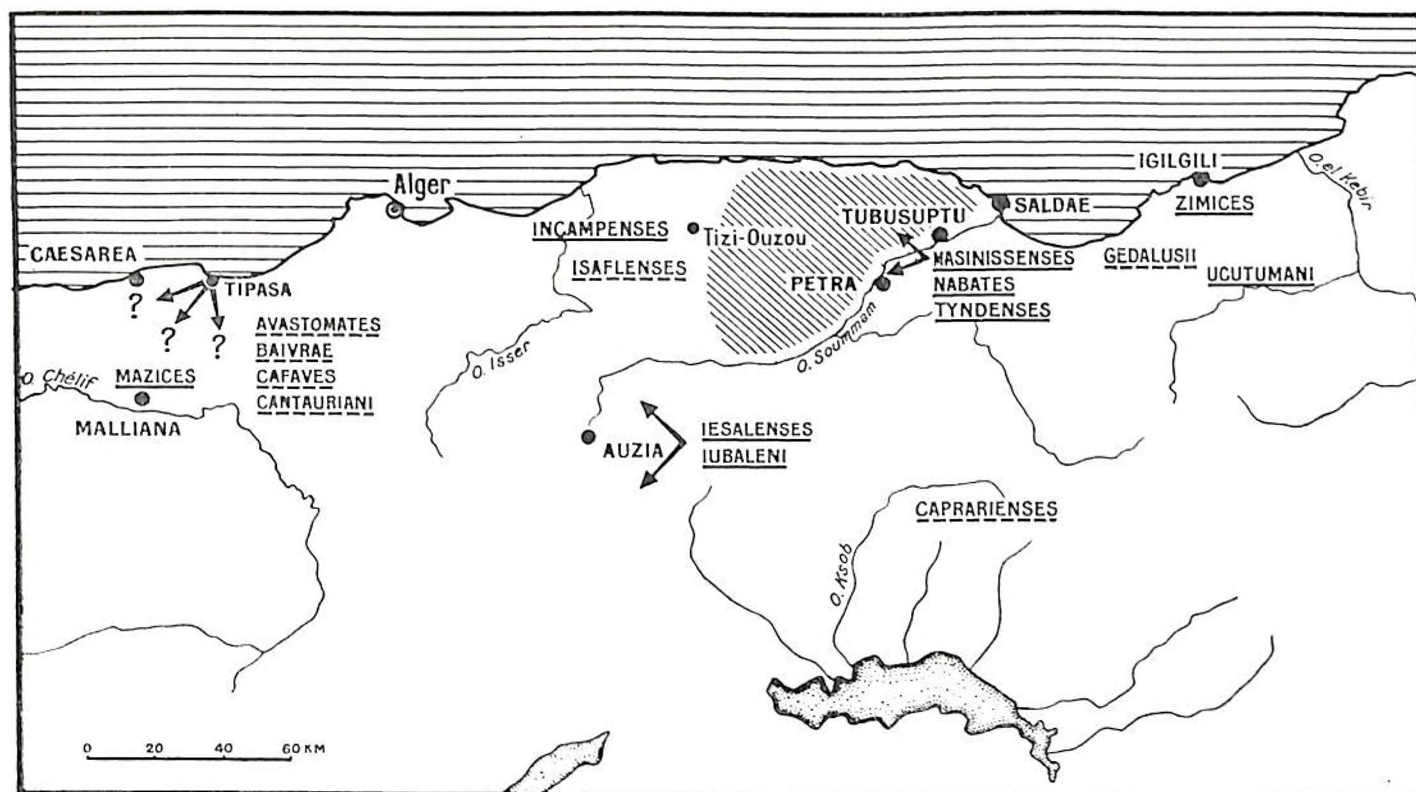






au début du tableau qu'il fait de l'Afrique, qu'il ne dira rien des populations montagnardes, faute d'informations [1], et ses successeurs semblent s'être résignés à la même ignorance. Strabon seul est un peu plus prolixe : il signale que la chaîne de montagne (ὄρος), qui traverse la Berbérie du Cap Cotès — c'est-à-dire du détroit de Gibraltar aux Syrtes — est peuplée de Maurusiens, et les chaînes qui lui sont parallèles par des Gétules [2]. Mais il s'en tient là. Les quelques tribus portées sur la *Table de Peutinger* sont d'une localisation généralement incertaine [3], et c'est au total Ammien Marcellin qui, dans le récit qu'il nous a laissé de la révolte de Firmus [4],

LES TRIBUS DE MAURÉTANIE AU IV[e] SIÈCLE




——— Localisation approximative, certaine ou probable.

- - - - - - Localisation approximative douteuse.

\\\\\\\\ Le domaine des *Quinquegentiani*.

LEFSEN, *Die Geographie Afrikas bei Plinius und Mela und ihre Quellen*, dans *Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie*, t. XIV, Berlin, 1908, pp. 1-62 ; R. THOUVENOT, *La connaissance de la montagne marocaine chez Pline l'Ancien*, dans *Hespéris*, t. XXVI, 1939, pp. 113-121. En dehors de ces deux listes, on ne dispose, pour la période qui nous intéresse, que de données éparses, à l'exception qe la liste de IULIUS HONORIUS, A 48, dans A. RIESE, *Geographi latini minores*, p. 54, où se mélangent des noms déjà connus et des noms mystérieux. Il est cependant tentant de reconnaître dans les *Barzufulitani* (= *Barsuuli*, du GEOGRAPHE DE RAVENNE, III, 10, éd., J. Schnetz, dans *Itineraria romana*, t. II, p. 43 ?), et dans les *Fluminenses* (= *Iluminenses* ?), les beni Berzal et les beni Iloumi mentionnés par IBN KHALDÛN, *Histoires des Berbères*, éd. P. Casanova, t. III, pp. 291 et ss. et 293 et ss.

1. SALLUSTE, *Bellum Iugurthinum*, XVII, éd. A. Ernout, p. 151.

2. STRABON, XVII, 3, 2, éd. C. Müller, p. 701.

3. *Table de Peutinger*, éd. K. Miller, *Atlas*, II, 1 et ss. Les *Incampenses* paraissent devoir être situés dans la basse vallée de l'o. Isser ; les *Nababes*, que mentionne également PLINE, *H.N.*, V, 2, 21, éd. C. Mayhoff, t. I, p. 368, occupaient sans doute le versant sud du Djurdjura ou le versant nord des Bibans ; les *Gebalusii* doivent être localisés au sud du golfe de Bougie, mais il n'est pas sûr que ce soit dans la région côtière ; les *Zimizes* occupaient, en revanche, de façon certaine, la Kabylie des Babors, dans la région d'*Igilgili* (Djidjelli), comme le prouve une inscription datée de 128 (*C.I.L.*, VIII, 8369), qui fixe les limites qui leur sont assignées. Les autres tribus, ou bien ne sont pas des tribus montagnardes, ou bien ne peuvent pas être localisées avec une approximation suffisante. Lire sur la carte ci-dessus : *Nababes* et non *Nabates*, *Gebalusii* et non *Gedalusii*, *Zimizes* et non *Zimices*.

4. St. GSELL, *Observations géographiques sur la révolte de Firmus* (cité *supra*, p. 90, n. 5). On trouvera ici la liste des tribus ou confédérations mentionnées par Ammien Marcellin, avec les quelques indications qui les concernent (références à l'édition V. Gardthausen, t. II).

— *Abannæ*, XXIX, 5, 37, p. 190. Egalement, IULIUS HONORIUS, *Cosmographia*, A 48, dans A. RIESE, *Geographi latini*

**et Procope, à l'occasion des campagnes byzantines [1], qui sont, en la matière, nos meilleurs informateurs [2].**

*minores*, p. 54. Ils étaient les voisins des *Caprarienses* — localisation incertaine —. Il n'est pas sûr qu'il s'agisse de populations montagnardes.

— *Auastomates*, XXXI, 5, 33, p. 189. Région de *Tipasa* (Tipasa).

— *Baiuræ*, XXIX, 5, 33, p. 189, à ne pas confondre avec les *Baniuræ* que PLINE, *H.N.*, V, 2/17, éd. C. Mayhoff, t. I., p. 366, et PTOLÉMÉE, IV, 1, 5, éd. C. Müller, p. 586, (Βανιοῦβαι) situent en Tingitane, mais peut-être identiques (?) aux Βανίουροι de PTOLÉMÉE, IV, 2, 5, *id.*, p. 604, et aux *Boniurici* <s> du GÉOGRAPHE DE RAVENNE, III, 11, éd. J. Schnetz, dans *Itineraria romana*, t. II, p. 43. Région de *Tipasa* et, sans doute, de *Cæsarea* (Cherchel). Cf. *C.I.L.*, VIII, 9439/21534 et 21533.

— *Cafaues*, XXIX, 5, 33, p. 189. Inconnus par ailleurs. Région de *Tipasa*.

— *Cantauriani*, XXIX, 5, 33, p. 189. Inconnus par ailleurs. Région de *Tipasa*.

— *Caprarienses*, XXIX, 5, 37, p. 190. Population qui habite les *montes Caprarienses*, *id.*, XXIX, 5, 34, p. 189, dont l'équivalent actuel est inconnu. Je pencherais plus volontiers pour les monts du Hodna que pour les chaînes de l'Atlas Saharien, comme le croit St. GSELL, *loc. cit.*, pp. 39-40, qui me paraît attacher une portée trop stricte à la mention des Ethiopiens.

— *Dauares*, XXIX, 5, 33. Contrairement à St. GSELL, *loc. cit.*, p. 38, je crois qu'il s'agit des *Bauares*.

— *Iesalenses*, XXIX, 5, 44 ; 47 ; 50, pp. 192-193. Vraisemblablement des montagnards à situer dans les massifs voisins d'*Auzia* (Aumale).

— *Isaflenses*, XXIX, 5, 40 ; 41 ; 43 ; 46 ; 51 ; 53, pp. 191-194. A situer dans la boucle de l'o. Isser, s'il convient bien de rapprocher leur nom de celui de *Flissas* (Cf. St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 5, n° 78), et s'ils n'ont pas changé de place depuis.

— *Iubaleni*, XXIX, 5, 44 p. 191. Leur territoire est à situer dans les massifs voisins d'*Auzia*. Il s'agit d'un territoire montagneux comme le prouve la description d'Ammien, qui note l'altitude de la région (*altitudo montium*), la présence de gorges (*flexuosi angusti*), et de passages escarpés (*saxa et rubres*). On peut songer aux gorges de Palestro. Ce serait, en somme, une tribu des Bibans.

— *Masinissenses*, XXIX, 5, 11, p. 184. A rapprocher peut-être des M'sisna qu'on rencontre aux environs de *Petra* (Mlakou), où il convient de les situer. Ils occupaient, soit le flanc nord des Bibans, soit plutôt, le versant sud-est du Djurdjura.

— *Mazices*, XXIX, 5, 17 ; 21 ; 25 ; 26 ; 51, pp. 186 à 194. Le nom désigne les Berbères en général (St. GSELL, *Hérodote*, Alger-Paris, 1916, p. 135 ; TREIDLER, art. *Mazices*, dans *P.W.*, t. XIV², col. 2067-2068), mais un certain nombre de tribus ont conservé ce nom en particulier. Il semble que ceux-ci soient les habitants du Zaccar, un groupe de Mazices étant attesté par une inscription, d'ailleurs obscure, de *Zucchabar* (Miliana), qui mentionne un *præfectus gentis Madicum* (*C.I.L.*, VIII, 9613). Egalement PTOLÉMÉE, IV, 2, 5, éd. C. Müller, p. 603, qui les situe dans la même contrée.

— *Musones*, XXIX, 5, 27, p. 188. Inconnus par ailleurs. A ne pas confondre avec les *Musini* ou *Musinii*, que PLINE, *H.N.*, V, 4/30, éd. C. Mayhoff, t. I, p. 372, place en *Africa*, de même que PTOLÉMÉE, IV, 3, 6, éd. C. Müller, p. 639, et qu'il convient, en effet, de localiser entre *Cillium* (Kasserine) et *Thelepte* (Medinat el-Kedima), R. CAGNAT, A. MERLIN, L. CHATELAIN, *Inscriptions latines d'Afrique*, n° 102, p. 32, ni avec les *Musonii* de la *Table de Peutinger*, éd. K. Miller, Atlas, II, 2/3, qui doivent être localisés dans le sud de la Sitifienne.

— *Tyndenses*, XXIX, 5, 11, p. 184, à situer à proximité des *Masinissenses* et probablement comme eux tribu montagnarde.

1. PROCOPE nous informe du peuplement de trois régions montagneuses : 1° Le mont *Pappua*, *B.V.*, II, 4, 26-28, éd. J. Haury, t. I, p. 436 ; II, 6, 1-3, *id.*, p. 443. C'est, à mon avis, l'Edough, situé à l'ouest de Bône (Cf. *infra*, p. 181, n. 1). Mais, même si l'on refuse cette identification, le texte prouve le peuplement du *Pappua*. 2° Les Chaînes du Haut Tell. Cf. *infra*, pp. 343 et ss. 3° L'Aurès, *B. V.*, I, 8, 5, *id.*, p. 346 ; II, 13, 21 et ss., *id.*, pp. 478 et ss. ; II, 19, 17, et ss., *id.*, pp. 510 et ss. ; II, 20, 1 et ss., *id.*, pp. 512 et ss. S'il faut en croire PROCOPE, *B.V.*, II, 19, 19, Iabdas aurait disposé de 20.000 hommes au cours de la seconde campagne de l'Aurès. Le chiffre est, à coup sûr, exagéré, mais il nous autorise à penser que les forces du roi maure de l'Aurès n'étaient nullement négligeables.

2. Des textes divers nous font connaître d'autres tribus ou confédérations existant au IIIe siècle ou au-delà :

— *Fraxinenses*, *C.I.L.*, VIII, 2615, dont il ne paraît pas possible de déterminer avec précision l'habitat, qui se situe vraisemblablement dans la région de la Soummam. Cf. J. CARCOPINO, *L'insurrection de* 253, *d'après une inscription de Miliana récemment découverte*, dans *Rev. Africaine*, t. LX, 1919, pp. 369-383. Cette tribu n'intervient dans l'histoire qu'au cours de cette insurrection.

— *Quinquegentiani*. Il s'agit d'une confédération, comme l'indique son nom, qui occupait tout ou partie de la Grande Kabylie, comme le précise IULIUS HONORIUS, *Cosmographia*, A, 44 et 48, dans A. RIESE, *Geographi latini minores*, pp. 47 et 54, qui les situe entre *Saldæ* (Bougie) et *Rusuccuru* (Dellys ?), c'est-à-dire dans la partie nord du massif. La *Cosmographia*, dite d'Aethicus, 31, conduirait à les placer plutôt dans le Djurdjura, *id.*, p. 89. Le Panégyrique de Maximien et Constantin confirme qu'ils occupaient une région de montagnes inaccessibles, qui formait une véritable forteresse naturelle, VI (VII), 8, éd. E. Galletier, t. II, p. 22. Leur habitat doit, en tous cas, être localisé à l'est plutôt qu'à l'ouest de la Grande Kabylie, comme en témoignent une inscription de *Saldæ* (Bougie), *C.I.L.*, VIII, 8924, et une inscription de *Tubusuptu* (Tiklat), *C.I.L.*, VIII, 8836, mais il s'étendait au moins jusqu'à proximité de Tizi Ouzou, d'après *C.I.L.*, VIII, 9010. Je crois, en effet, que *ex pr(a)efectis V* doit se comprendre *ex pr(a)efectis* (*Quinquegentianorum*). Cette abréviation paraît se rencontrer également dans le *Laterculus Veronensis*, qui nomme les *Mauri Gensani*, éd. O. Seeck, p. 252. Le *G* initial est, sans doute, une lecture vicieuse du groupe cursif *ui* (Cf. J. MALLON, *Paléographie romaine*, Madrid, 1952, pp. 125 et ss.), et il faut entendre *V Iensani* = (*Quinque*)*iensani*. Nous ignorons à quel moment se constitua cette confédération de montagnards mais avant 260 (*C.I.L.*, VIII, 2615). Elle existait encore en 328 (*C.I.L.*, VIII, 9010). Mais la mention des *Quinquegentiani* par les cosmographes ne prouve pas qu'elle se soit maintenue, au temps — d'ailleurs incertain — où ils écrivaient. Les autres textes qui mentionnent les *Quinquegentiani* (EUTROPE, *Breu.*, IX, 22-23, dans *M.G.H.a.a.*, t. II, pp. 162-164 ; AURELIUS VICTOR, *De Cæsaribus*, XXXIX, 22, éd. F. Pichlmayr, p. 119 ; EUSÈBE-S. JÉRÔME, *Chron.*, 2304, éd. A. Schöne, t. II, p. 187 ; JORDANES, *Getica*, XXI/110, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 86 ; OROSE, *Adu. paganos*, VII, 25, 8, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 490 ; *Passio S. Typasii*, 1 et 3, dans *Analecta Bollandiana*, t. IX, 1890, pp. 116-117 et 118), concernent tous la période dioclétienne. Nous ignorons également les tribus qui constituaient la confédération. On est toutefois tenté de compter, parmi elles, en raison de leur situation géographique probable, les *Masinissenses*, les *Tyndenses* et les *Nababes* (Cf. notes précédentes). La confédération paraît avoir été placée sous le contrôle d'un *præfectus* au lendemain des victoires de Maximien (*C.I.L.*, VIII, 9010), mais ce

Cependant, pour fragmentaires qu'ils soient, les renseignements que l'on peut arracher aux textes littéraires ou épigraphiques n'en sont pas moins démonstratifs. Si nous ne pouvons localiser la plupart des tribus qu'ils mentionnent ; si, pour certains massifs, tel l'Ouarsenis, les données nous font absolument défaut, nous pouvons, du moins, affirmer que les montagnes africaines étaient suffisamment peuplées pour que leurs habitants donnassent aux Romains quelque fil à retordre au cours de la période impériale. Le Zaccar, la Grande Kabylie, les Bibans, la Kabylie des Babors, l'Aurès, les monts du Hodna peut-être, étaient occupés par des tribus ou des confédérations qu'il est souvent possible de désigner d'un nom, et qui récusent suffisamment l'hypothèse de la montagne vide.

Au reste, nous n'en sommes pas réduits à l'éloquence des textes. Les vestiges préhistoriques nous prouvent que les hommes de jadis, dès l'Ibéromaurusien pour le moins, ne sont point demeurés cantonnés dans les plaines [1]. Le Berbère, en Tripolitaine comme en Algérie, comme au Maroc, est principalement parlé par les montagnards [2]. Ce sont l'Aurès, la Grande Kabylie, l'Atlas marocain et leurs pourtours qui constituent ses bastions essentiels. Or le Berbère recule depuis l'Antiquité [3]. Ces masses montagneuses sont, au point de vue linguistique, des îlots résiduels et non des conquêtes récentes. Ils ne s'expliquent historiquement que si on voit en eux des môles de résistance à l'arabe ; si, par conséquent, on admet qu'ils préexistent à l'époque de l'arabisation [4].

Mais plus révélatrice encore est la structure défensive de l'Afrique romaine. Le *limes Bidensis* et le *limes Tubusuptitanus* sont établis pour surveiller le Djurdjura, le *limes Tablatensis*, sans doute l'Atlas Mitidjien, le *limes Thamallulensis*, les passages des monts du Hodna [5]. L'Aurès est enserré dans une zone de fortifications et le *limes* méridional n'est pas seulement destiné à contenir les nomades. Il vaut aussi bien contre les montagnards. Les mêmes remarques valent pour l'Ouarsenis et l'exemple du Bou Thaleb, entouré tout entier par un *fossatum* est peut-être encore plus éclatant. Ce n'est pas, de toute évidence, pour protéger la montagne contre d'éventuels pillards qu'on a cru devoir organiser autour d'elle un système défensif [6].

Si quelque doute subsiste sur l'existence du danger interne qu'ont représenté les montagnards à travers toute l'histoire de l'Afrique romaine, il suffira de dresser une carte des enceintes fortifiées des villes et d'établir, autant que faire se peut, la chronologie de leur construction pour que s'évanouissent les dernières illusions [7]. Ce ne sont pas seulement les cités proches du

préfet pourrait bien avoir été un chef local, plus ou moins romanisé, si l'on en juge par son nom : *M. Au[reliu]s Masaisilen*. — *Ucutumani* ou *Uculamii*, *C.I.L.*, VIII, 8379/20216. Cette inscription chrétienne paraît dater de l'époque byzantine. Elle atteste l'existence d'une *gens*, gouverné par un *rex*, dans le sud de la Kabylie des Babors. Il est possible que l'on doive retrouver, dans cette tribu, les Κοιδαμούσιοι de PTOLÉMÉE, IV, 2, 5, éd. C. Müller, p. 604. Mais surtout il paraît vraisemblable de penser que ce sont les ancêtres des *Kotama* (IBN KHALDÛN, *Histoire des Berbères*, éd. P. Casanova, t. I, pp. 291 et ss.). Cf. E.-F. GAUTIER, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, pp. 338 et ss., et sur le rôle des *Kotama*, Ch.-A. JULIEN, *Histoire de l'Afrique du Nord*, 2e éd., t. II (par R. LE TOURNEAU), pp. 54 et ss.

1. L. BALOUT et L. CABOT BRIGGS, *Tête osseuse de Mechta-el-Arbi* (*fouilles de* 1912), dans *Travaux du Laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques du Musée du Bardo*, t. III/IV, 1951, pp. 11 et ss. ; L. BALOUT, *Le peuplement préhistorique de l'Algérie*, dans *XIIIe Congrès préhistorique de France*, Paris, 1950, pp. 106-114.

2. E. DOUTTÉ et E.-F. GAUTIER, *Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie*, Paris, 1913, carte ; E. LAOUST, dans *Initiation au Maroc*, 2e éd., Paris, 1937, pp. 184 et ss., avec carte dressée par G.-S. Colin.

3. Il suffit de comparer la carte actuelle avec celle que permet de dresser J.-B. CHABOT, *Recueil des Inscriptions libyques*, Paris, 1941. La partie septentrionale du département de Constantine est aujourd'hui de langue arabe ; c'est la région où a été trouvé le plus grand nombre des inscriptions libyques. Cf. Ch. COURTOIS, *Saint Augustin et le problème de la survivance du punique* (cité *supra*, p. 112, n. 6), pp. 280 et ss..

4. Cf. W. MARÇAIS, *Comment l'Afrique du Nord a été arabisée*, dans *Annales de l'Institut d'Etudes orientales*, t. IV, 1938, pp. 1-21. Sur le rôle des montagnes, cf. les observations d'H. TERRASSE, *L'ancien Maroc, pays d'économie égarée*, dans *Revue de la Méditerranée*, t. IV, 1947, pp. 37-53 et 147-160.

5. Cf. *supra*, p. 85, n. 1, § 7.

6. Cf. *supra*, pp. 86 et ss.

7. L'établissement d'une telle liste présente d'immenses difficultés en raison de l'imprécision des renseignements archéologiques dont on dispose. Les descriptions ne permettent pas toujours de déterminer s'il s'agit de fortifications extérieures à la ville proprement dite, ou d'une véritable enceinte. J'écarte ici le premier cas, qui est, par exemple, celui de *Rusazus* (Azeffoun), cf. St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 6, nos 70-71 ; de *Lemellef* (Bordj-Rhedir), *id.*, f. 26, no 3 ; de *Gadiaufala* (Ksar Sbehi), *id.*, f. 18, no 159, etc... La liste qu'on trouvera ci-dessous n'en comporte pas moins une large part de conjecture, la plupart des indications qui ont permis de la dresser reposant sur des descriptions et non sur des relevés. Elle présente avec celle qu'a donnée P.-M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa*, Paris, 1946, pp. 18, n. 2, d'assez notables variantes. Les considérations qu'on vient d'esquisser en apportent la raison.

## VILLES DE MAURÉTANIE ENTOURÉES DE MURAILLES



N. B. : Les numéros renvoient à la liste donnée ci-dessous.

1° *Tripolitaine.*

Les villes semblent avoir été normalement entourées d'une enceinte, si l'on doit en croire une inscription de *Leptis Magna* (J.-M. Reynolds et J.-B. Ward-Perkins, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, n° 565, p. 150, et *supra*, p. 78, n. 1). Mais on n'en a la preuve que pour cette dernière (*id.*, n° 468, p. 132; Ammien Marcellin, XXVIII, 6, 4, éd. V. Gardthausen, t. II, p. 155), dont les remparts remonteraient au Ier siècle (Tacite, *Hist.*, IV, 50, éd. H. Goelzer, t. I, p. 257). Cf. *supra*, p. 103, n. 1.

2° *Tunisie.*

Procope, *B.V.*, I, 5, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 332, prétend que Geiseric fit raser les murailles des cités africaines à l'exception de celles de Carthage. Il est donc permis de penser qu'un certain nombre de cités de Proconsulaire étaient fortifiées. Si l'on peut apporter la preuve de l'existence d'un certain nombre de lieux fortifiés, tels *Vicus Haterianus* (Hr. Zengrou), *Atlas archéologie de la Tunisie*, f. 34, n° 112 ou ? (Hr. Choubane), *id.*, f. 20, n° 94 les descriptions de l'*Atlas* ne sont pas assez précises pour permettre d'établir une liste, même conjecturale. On notera seulement que Carthage fut entourée de murs en 425 (*Chronica Gallica. a. CCCCLII*, 98, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 658). Allusions à ces murs dans Victor de Vita, I, 16, *id.*, t. III¹, p. 5, et III, 15-16, pp. 43-44, et Salvien, *De gub. Dei*, VI, XII/69, dans *M.G.H.a.a.*, t. I¹, p. 178 ; *Anth. latina*, 378, 34, éd. Bücheler et A. Riese, t. I², p. 289. Le tracé en demeure très incertain. Les textes permettent, en outre, d'affirmer l'existence d'une enceinte à *Urusi* (Hr. Sougda), Victor de Vita, I, 10, *id.*, p. 4, et peut-être à *Pheradi Maius* (Sidi Khalifa), A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, n° 251, s'il faut bien entendre le mot *moenia* dans le sens de «murailles». Enceinte signalée à *Gurza* (près d'Akouda), par L. Carton, *Gurza*, dans *Bull. de la Soc. Arch. de Sousse*, 1906, p. 55.

3° *Algérie.*

Une liste peut être établie d'après St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, auquel on se réfère ici. Elle présente, en dépit de la précision de l'*Atlas*, une part d'incertitude, en raison de la difficulté d'établir une frontière précise entre les forteresses et les *castella*, qui renfermaient une population civile. Parmi les études régionales, citons J. Carcopino, *Les « castella » de la plaine de Sétif*, dans *Rev. Africaine*, t. LIX, 1918, pp. 5-23, auquel on renvoie ici une fois pour toutes.

1. *Ala Miliaria* (Benian), f. 32, n° 93.
2. *Altaua* (Lamoricière). f. 31, n° 68. *A.E.*, 1935, n° 86 (344-348). Egalement, *C.I.L.*, VIII, 9835 (508).
3. *Aquæ Calidæ* (Hammam Righa), f. 13, n° 28.
4. *Aquæ Sirenses* (Bou Hanifia), f. 32, n° 18.
5. *Auzia* (Aumale), f. 14, n° 105.
6. *Cæsarea* (Cherchel), f. 4, n° 16. Cf. P.-M. Duval, *Cherchel et Tipasa*, Paris, 1936, pp. 167 et ss. (Ier siècle, Claude?).
7. *Cald...* (Mechta Nahar), f. , 8, n° 173.
8. *Cartennæ* (Ténès), f. 12, n° 20.
9. *Cellas* (Kh. Zerga), f. 25, n° 135. *C.I.L.*, VIII, 8777 (243).
10. *Choba* (Ziama), f. 7, n° 68.
11. *Cirta* (Constantine), f. 17, n° 126. Salvien, *De gub. Dei*, VI, XII/69, dans *M.G.H.a.a.*, t. I¹, p. 78.
12. *Cast. Citofactense* (Kh. Aïn Soltane), f. 16, p. 391. *A.E.*, 1917-1918, n° 68, J. Carcopino, *loc. cit.*, p. 6 (227).
13. *Cissi* ? (Cap Djinet), f. 5, n° 57.
14. *Cuicul* (Djemila), f. 16, n° 233. Cf. Y. Allais, *Djemila*, Paris, 1938, p. 50 (IIe siècle).
15. *Cast. Dianense* (Sidi Messaoud el-Hamdi), f. 16, n° 368, p. 234. *C.I.L.*, VIII, 8701 (234).
16. *Gunugu* (Sidi Brahim), f. 4, n° 3.
17. *Hippo Regius* (Bône), f. 9, n° 59. Procope, *B.V.*, I, 3, 31, éd. J. Haury, t. I, p. 323.
18. *Icosium* (Alger), f. 5, n° 11.
19. *Igilgili* (Djidjelli), f. 7, n° 77.
20. *Iomnium* (Tigzirt ?), f, 6, n° 34.
21. *Lambdia* (Médéa), f. 14, n° 48.
22. *Lucu* (Timziouine), f. 32, n° 46.
23. *Malliana* (Affreville), f. 13, n° 72.
24. *Muslubium* (Sidi Rehane), f. 7, n° 57.
25. *Numerus Syrorum* (Lalla Maghnia), f. 41, n° 1 (IIIe siècle ?).
26. *Quiza* (Pont du Chélif), f. 11, n° 2. *C.I.L.*, VIII, 9697/21514.
27. *Rapidum* (Masqueray), f. 14, n° 90. *C.I.L.*, VIII, 20834-20835 (167). Egalement, *C.I.L.*, VIII, 20836 (Dioclétien).

*limes* qui s'entourent d'un rempart, mais aussi celles de la côte et aussi bien en Numidie qu'en Maurétanie. Les villes de l'intérieur connaissent un identique problème de sécurité. Le cas d'*Urusi* (Hr. Sougda) ou celui de *Vicus Haterianus* (Hr. Zengrou) montrent que la région du dj. Zaghouan, pourtant toute proche de Carthage, ne connaît qu'une tranquillité relative. Sans doute, la plupart des enceintes que l'on peut dater (une quinzaine au total) ne sont-elles pas antérieures au IIIe siècle. Celle de *Leptis Magna* est même de l'époque de Constantin, celle de Carthage, de 425. Mais la muraille de *Cæsarea* (Cherchel) paraît avoir été construite dès le règne de Claude, celle de *Quiza* (Pont du Chélif) existait en 128, celle de *Tipasa* (Tipasa), en 147. Or, aucune de ces villes n'était exposée aux menaces des gens du sud, comme pouvaient l'être *Sala* (Chellah) ou *Rapidum* (Masqueray), dont les murailles datent respectivement de 144 environ et de 167. Encore nombre de villes dépourvues de fortifications périphériques sont-elles sous la protection de citadelles ou de postes plus ou moins considérables et plus ou moins proches.

Si les villes africaines ont pris l'allure de villes fortes [1], ce n'est assurément pas à cause d'une conception particulière de la structure urbaine. L'exemple des autres provinces nous éclaire suffisamment à cet égard sur la manière de Rome. Ce n'est pas davantage pour résister

28. *Regiæ* (Arbal), f. 20, n° 33.
29. *Rusguniæ* (Matifou), f. 5, n° 36. AL-IDRISI, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. R. Dozy et de M. de Goeje, Leyde, 1866, p. 104.
30. *Rusicade* (Philippeville), f. 8, n° 196.
31. *Rusuccuru* (Dellys ?), f. 6, n° 24.
32. *Saldæ* (Bougie), f. 7, n° 12.
33. *Sertei* (Kh. Guidra), f. 16, n° 34. *C.I.L.*, VIII, 8828/20630 (222-235).
34. *Sila* (Bordj el-Ksar), f. 17, n° 333.
35. *Sitifis* (Sétif), f. 16, n° 364.
36. *Thamugadi* (Timgad), f. 27, n° 255. Cf. Ch. COURTOIS, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1951, pp. 16 et ss. (Ier siècle).
37. *Thanaramusa castra* (Berrouaghia), f. 14, n° 58 ad.
38. *Cast. Thib...* (Aïn Melloul), f. 16, n° 371. *C.I.L.*, VIII, 20486, et J. CARCOPINO, *loc. cit.*, pp. 10 et ss. (227).
39. *Cast. Tidditanorum* (Tiddis), f. 17, n° 89, Cf. A. BERTHIER, *Tiddis, antique Castellum Tidditanorum*, Alger, 1951.
40. *Tigaua castra* (Wattignies), f. 13, nos 34 c 64. Cf. R. BLOCH, *Une campagne de fouilles dans la vallée du Chéliff, les Tigava castra*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. LVIII, 1941-1946, pp. 9-42.
41. *Cast. Tingitanum* (Orléansville), f. 12, n° 174.
42. *Tipasa* (Tipasa), f. 4, n° 38, J. BARADEZ, *Les nouvelles fouilles de Tipasa et les opérations d'Antonin le Pieux en Maurétanie*, dans *Libyca* (Arch.-Epigr.), t. II, 1954, pp. 89-117. La muraille d'Antonin le Pieux (146/147) semble avoir succédé à une enceinte antérieure.
43. *Tubusuptu* (Tiklat), f. 7, n° 27.
44. *Cast. Vanarzanense* (Ksar Tir), f. 16, n° 360. *A.E.*, 1903, n° 94; R. CAGNAT, *Le Castellum de Kherbat Ksar Tir (Algérie)*, dans *Mélanges Perrot*, Paris, 1903, pp. 37-39.
45. *Usinasa* (Saneg), f. 24, n° 51 (222-235 ?)
46. ? (Biar Haddada), f. 16, n° 372.
47. ? (Hr. Fedj Deriasse), f. 18, n° 180.
48. ? (Galaat bou Sba), f. 9, n° 91.
49. ? (Kalaa), f. 12, n° 102. Cf. J. MARION, *Les agglomérations antiques des environs de Paul Robert*, dans *Rev. Africaine* t. XCIV, 1950, pp. 211 et ss.
50. ? (Kh. des Ai sacua), f. 22, n° 129, et ad. Cf. P. CADENAT, *Inscriptions latines de la région de Tiaret*, dans *Libyca* (Arch.-Ep g.), t. I, 1953, p. 169.
51. ? (Kh. Ced bel Abbas), f. 25, n° 70.
52. ? (Kh. Zembia), f. 16, n° 347.
53. ? (Mouzaïaville), f. 14, n° 1; *C.I.L.*, VIII, 9282 (reconstruction 351-354).
54. ? (Si Slimane), f. 31, n° 8.
55. ? (Sidi ben Thiour), f. 12, n° 159.
56. ? (Sidi Hamza), f. 14, n° 27.
57. ? (Sidi Youssef), f. 19, n° 73.
58. ? (Tiaret), f. 33, n° 14.

4° *Maroc.*

Aucune liste précise ne peut être établie en ce qui concerne le Maroc; toutefois, un certain nombre de villes ont été, à coup sûr, entourées de remparts :

1. *Banasa* (Sidi Ali bou Djenoun). Cf. R. THOUVENOT, *Une colonie romaine de Maurétanie Tingitane, Valentia Banasa*, Paris, 1941, pp. 4 et ss. (fin du IIIe siècle ?).
2. *Sala* (Chella). Cf. J. CARCOPINO, *Le Maroc Antique*, 2e éd., Paris, 1948, p. 215 (peu avant 144). *A.E.*, 1931, n° 38 l. 15.
3. *Tamuda* (près de Tetouan).
4. *Thamusida* (Sidi Ali ben Ahmed). Cf. L. CHATELAIN, *Le Maroc des Romains*, Paris, 1944, p. 77.
5. *Tocolosida* (Akbet el-Arab), *id.*, pp. 133 et ss.
6. *Volubilis* (Ksar Pharaoun), *id.*, pp. 157 et ss.

1. Notons que certaines villes étaient fortifiées dès avant la période impériale, telle *Vaga* (Beja). Cf. SALLUSTE, *Bellum Iugurthinum*, LXIX, éd. A. Ernout, p. 210; *Curubis* (Korba). Cf. *C.I.L.*, VIII, 24099, etc...

à la menace éventuelle des gens du sud [1]. La thèse peut se défendre pour les villes de la plaine de Sétif. Elle apparaît manifestement absurde quand on constate que *Hippo Regius* (Bône) avait jugé bon de s'entourer d'un rempart. On alléguera que les villes maritimes pouvaient craindre les incursions des pirates. Mais il reste à trouver les pirates [2]. Sans doute, y avait-il quelque raison à ce qu'on emmurât Carthage après la tentative avortée d'Alaric, mais on ne voit pas quel danger venu de la mer eût justifié la fortification de *Tipasa* à l'époque des Antonins. C'est incontestablement une autre crainte que celle de périls incertains qui déterminait les villes à s'entourer de murailles et à assumer la lourde charge de leur défense.

Si l'on veut bien se rappeler que les régions montagneuses ont échappé plus ou moins complètement à la romanisation, on n'hésitera guère, je crois, à en déterminer l'origine. Seul un danger diffus peut expliquer la dissémination des enceintes et, de toute évidence, il réside dans ce monde rétif que maintient dans une obéissance parfois discontinue l'autorité tenace de la force. Il faut que la montagne africaine ait été largement peuplée dès l'époque antique pour que se comprenne le puissant appareil qu'on avait érigé contre ses occupants indociles, et si celui-ci apparaît plus imposant en Maurétanie ou en Numidie qu'en Proconsulaire, ce n'est point en raison du décalage du temps entre les annexions respectives, puisque certaines enceintes comme celle de *Tipasa* s'élèvent plus d'un siècle après l'occupation du pays, c'est parce que le système montagneux s'amenuise et se dissocie à mesure qu'on avance vers l'est.

L'histoire de l'Afrique romaine est jalonnée par les insurrections berbères [3] mais, jusqu'au milieu du IIIe siècle, ce sont plus souvent les nomades que les montagnards qui ont occupé les Romains. La chose se comprend d'ailleurs sans peine, puisque c'est surtout aux dépens des terrains de parcours que s'effectuaient la conquête et la romanisation. Mais avec le règne de Valérien les données du problème berbère se modifient. Ce sont maintenant les montagnards qui tiennent le premier rôle. Dès l'insurrection de 253 on peut mesurer leur importance [4]. Mais quarante ans plus tard l'ampleur de la révolte est telle que l'un des empereurs croit devoir se charger lui-même de la répression [5]. Sans doute, la réduction du territoire de la province et le cantonnement dans ce périmètre restreint d'une force militaire énorme pour l'époque vaut-elle à l'Afrique quelques décades de tranquillité [6]. Elle maintient pour un temps dans la soumission les chefs indigènes [7].

1. J'évite ici le mot nomade. Certains montagnards paraissent, en effet, avoir été jadis des semi-nomades, comme le sont encore aujourd'hui la plupart de ceux du Maroc central (Cf. J. Despois, *L'Afrique du Nord*, Paris, 1949, pp. 257 et ss.). Cf. Strabon, XVII, 3, 7, éd. C. Müller, p. 702 ; Pomponius Mela, III, 10, 107, éd. C. Frick, p. 79 ; Avienus, *Descriptio orbis*, 282 et ss., éd. A. Holder, p. 94. Je ne vois pas d'autre exemple d'attaque des gens du sud contre les villes côtières que le coup de main des *Baquates* contre *Cartennæ* (Ténès), probablement au milieu du second siècle, *C.I.L.*, VIII, 9663.

2. La piraterie reprend en Méditerranée au début du IIIe siècle, mais en Orient. Cf. Ch. Courtois, *Les politiques navales de l'Empire romain*, dans *Rev. Historique*, t. CLXXXVI ,1939, pp. 40 et ss. Vers 280, un groupe de Francs transplantés sur les rives de la mer Noire, parvint à traverser la Méditerranée sur des barques dérobées et au passage pilla l'Afrique, Zosime, I, 71, éd. L. Mendelssohn, p. 52 ; *Panegyrici Latini*, IV (VIII), 18, éd. E. Galletier, t. I, p. 96. Mais c'était là un danger manifestement imprévisible. Je ne pense pas que les incursions des Maures en Bétique, à l'époque de Marc Aurèle, puissent être considérées comme une preuve de l'existence d'une piraterie africaine. Cf. R. Thouvenot, *Les Incursions des Maures en Bétique, sous le règne de Marc Aurèle*, dans *Rev. des Etudes Anciennes*, t. XLI, 1939, pp. 20-28.

3. Le meilleur exposé d'ensemble reste celui de R. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 2e éd., Paris, 1913, pp. 3-99, mais les découvertes faites depuis quarante ans exigent de nombreuses rectifications dans le détail.

4. J. Carcopino, *L'insurrection de 253 d'après une inscription de Miliana récemment découverte*, dans *Rev. Africaine*, t. LX, 1919, pp. 369-383 ; H. d'Escurac-Doisy, *M. Cornelius Octavianus et les révoltes indigènes du troisième siècle, d'après une inscription de Cæsarea*, dans *Libyca* (Arch.-Epig.), t. I, 1953, pp. 181-187.

5. W. Seston, *Dioclétien et la Tétrarchie*, t. I, Paris, 1946, pp. 115 et ss.

6. Cf. *supra*, pp. 80 et ss.

7. Il manque un travail d'ensemble sur la manière dont Rome a utilisé à son profit les institutions berbères. J. Maurice, *Etude sur l'organisation de l'Afrique indigène sous la domination romaine*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 6e série, t. V, 1895, pp. 1-54, est insuffisant. Nous savons (Procope, *B.V.*, I, 25, 3 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 412 et ss.), que les Romains légalisaient le pouvoir des chefs indigènes en leur conférant une véritable investiture au moyen de certains insignes (σύμβολα). C'étaient une sorte de sceptre en argent doré (ῥάβδος), une couronne, un manteau blanc (τριβώνιον), une tunique blanche (χιτών) et des chaussures dorées (ἀρβύλη). Ils recevaient également un titre romain. Le plus fréquemment employé semble être celui de *præfectus*, que je traduirais volontiers par « caïd ». Mais on trouve aussi au IVe siècle *ex præfectus* (*C.I.L.*, VIII, 9010), *ex præpositus* (*C.I.L.*, VIII, 9255), *uir perfectissimus* (*C.I.L.*, VIII, 9725 /21531). Le titre de *princeps*, fréquent aux trois premiers siècles, semble avoir disparu ; celui de *rex*, dont on a des exemples jusqu'à l'époque de Dioclétien (R. Cagnat, A. Merlin et L. Chatelain, *Inscriptions Latines d'Afrique*, nos 609 et 610), figure encore dans les textes (Ammien Marcellin, XXIX, 5, 46, éd. V. Gardthausen, t. II, p. 192), de même que *regulus* (*id.*, XXIX, 5, 2, *loc. cit.*, p. 182), mais ne se rencontre plus dans les inscriptions entre 280 (R. Cagnat, A. Merlin et L. Chatelain, *loc. cit.*, no 610) et 508 (*C.I.L.*, VIII, 9835). Mais il se peut que le fait s'explique par une lacune de notre documentation. Quelques-

Mais, dès 372, la révolte de Firmus déclenche une insurrection formidable qui gagne la Césarienne tout entière [1]. En 397, c'est le tour de son frère Gildo et, sans doute, les tribus kabyles, auxquelles avaient naguère commandé Nubel et ses autres fils, constituaient-elles, pour une part, l'armée « barbare » de l'usurpateur [2].

Si, avec lui, se clôt pour un temps la liste des révoltes massives — celle d'Heraclianus est d'un tout autre ordre — il n'en faut pas pour autant conclure à la paix retrouvée. Je reviendrai plus loin sur les désordres que certains éléments donatistes entretenaient sous couvert de lutte religieuse. Mais il ne serait certes pas équitable de les leur imputer tous. Dès le milieu de second siècle il apparaît que les routes ne sont pas toujours sûres, même à qui voyage avec escorte [3]. Dans la seconde moitié du troisième les brigandages nécessitent l'intervention de l'armée dans la région même de Carthage [4]. Au Bas-Empire les incidents se multiplient. S. Augustin note que l'audace des barbares a chassé certaines populations des régions qu'elles occupaient [5]. Les Maures ne se privent point de pénétrer dans les villes et d'y commettre pillages ou meurtres [6]. Les domaines impériaux ne sont pas épargnés [7]. Il semble même que les brigands forment parfois de véritables associations contre lesquelles il faut avoir recours aux armes [8]. Le nombre des vagabonds et des déserteurs est tel qu'il a fallu charger des « tribuns » de les rechercher. Mais ceux-ci n'ont pas tardé à être aussi redoutables que les malfaiteurs eux-mêmes [9].

On n'aurait point de peine à multiplier les exemples, en dépit de la pauvreté relative des textes. Il semble que, dès la fin du IVe siècle, la puissante armature militaire sur laquelle reposait la paix romaine ait été peu à peu ruinée [10]. On comprend sans difficulté que la menace germanique sur le Danube et sur le Rhin ait paru plus redoutable aux maîtres de l'Italie que celle qui pesait sur l'Afrique. Une agitation plus ou moins violente secoue le monde berbère, que la force maintenait dans un ordre auquel les tribus montagnardes n'avaient jamais vraiment consenti. A côté des révoltes spectaculaires se multiplient les escamourches quotidiennes et leur généralisation constitue un inquiétant symptôme. Dès avant l'invasion vandale les provinces africaines paraissent écartelées entre les deux tendances qui les sollicitent. La civilisation romaine est là avec ses bienfaits immenses, et il n'est pas douteux que ceux qu'elle a

uns de ces chefs nous sont connus en dehors de Firmus, de son père Nubel (Cf. *C.I.L.*, VIII, 9255 ?), et de ses frères Sammac (Cf. *A.E.*, 1901, n° 150), Gildo, Mazucan, Mascezel et Dius, mentionnés plus ou moins souvent dans les textes en raison de leur importance dans l'histoire générale de l'Afrique et même de l'Empire. Ammien Marcellin, cite les chefs des *Mazices*, Bellen et Fericius (XXIX, 5, 21 et 24, *loc. cit.*, p. 187), et Suggen (XXIX, 5, 27, *id.*, p. 188), et celui des *Isaflenses*, Igmazen, (XXIX, 5, 46 ; 51 ; 53 ; 55, *id.*, pp. 192-194). L'épigraphie permet d'ajouter à cette liste M. Aurelius Masaisilen, (*C.I.L.*, VIII, 9010, année 328), M. Aurelius Vasefan (*C.I.L.*, VIII, 9725/21531, année 339), et peut-être Aurelius Nucfu (?) (*C.I.L.*, VIII, 9613, s.d.).

1. St. GSELL, *Observations géographiques sur la révolte de Firmus*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXXVI, 1903, pp. 21-46.
2. OROSE, *Adv. paganos*, VII, 36, 10, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 535 ; CLAUDIEN, *De bello Gildoni*, 195 et ss. ; 436 et ss., dans *M.H.G.a.a.*, t. X, pp. 61 et 70.
3. *C.I.L.*, VIII, 2728. Entre *Lambæsis* (Lambèse) et *Saldæ* (Bougie).
4. HIST. AUG., *Vita Probi*, IX, 1, éd. E. Hohl, t. II, p. 209.
5. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCXX, 7, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 336. Lettre écrite vers 427/428.
6. St. GSELL, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I. 2764. Cf. P. MONCEAUX, *Deux victimes des Maures à Madauros*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1920, pp. 329-333. A Sétif, la nièce de l'évêque Severus est enlevée *a barbaris*. Cf. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CXI, 7, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 654.
7. *Cod. Theod.*, X, 1, 16, éd. Mommsen, p. 531 (loi du 20 novembre 399).
8. *Cod. Theod.*, VII, 19, éd. Mommsen, pp. 349-350 (loi du 20 juillet 399). Je crois que cette loi s'applique à l'Afrique en raison de la mention des *Subafrenses*, mais ce n'est pas sûr. Sur ce texte, S. MAZZARINO, *Stilicone*, Rome, 1942, pp. 167-168.
9. *Cod. Theod.*, VII, 18, 17, éd. Mommsen, p. 349 (loi du 29 février 412).
10. Il est impossible d'estimer approximativement les forces romaines d'Afrique à la fin du IVe siècle ou au début du Ve. Comme on l'a dit (cf. *supra*, pp. 81 et ss.), les données de la *Notitia Dignitatum* valent pour une époque très antérieure. Mais divers indices nous autorisent à supposer leur faiblesse. 1° Le fait que Mascezel ne dispose contre Gildo que de contingents misérables : 5.000 hommes (OROSE, *Adv. paganos*, VII, 36, 6, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 534). Si l'Afrique avait compté 25.000 h. de troupes de campagne, auxquelles s'ajoutaient les troupes de couverture, on ne comprendrait pas qu'il eût suffi de 5.000 hommes pour enlever la décision. 2° Les forces employées par Théodose contre Firmus sont, pour la plupart, des forces importées (AMMIEN MARCELLIN, XXIX, 5, 6, éd. V. Gardthausen, t. II, p. 183). 3° Les armées des usurpateurs sont constituées essentiellement par des contingents indigènes (Cf. *supra*, n. 2), ce qui indique qu'ils ne disposaient pas d'une armée de campagne. Théodose dut d'ailleurs pareillement faire appel à des éléments locaux (AMMIEN MARCELLIN, XXIX, 5, 9, *loc. cit.*, p. 184).

entraînés dans son sillage ne lui demeurent attachés dans toute la mesure où elle est devenue leur chose. Mais il y a les autres. Ceux à qui la montagne a permis de demeurer eux-mêmes et en qui survit obstinément l'« éternel Jugurtha »[1].

# IV. — LE " CLIMAT " DE L'AFRIQUE ROMAINE

La crise africaine, telle qu'on vient de la définir, n'est, à aucun titre, une crise des consciences. Elle se développe en quelque sorte au-dessus des hommes. Il ne s'agit pour personne ou presque de choisir entre les deux civilisations. Ce sont elles qui se disputent les individus et les situent dans l'obscure mécanique des masses. On a insisté sur le fait que l'Afrique romaine fut une imbrication des pays romains et des pays berbères. Mais il va de soi que cette opposition fondamentale ne doit pas faire oublier la fluidité des sociétés humaines. Les Africains ne se divisent pas en deux groupes rigoureusement séparés, comme le seront un jour les méchants et les justes.

Il n'est naturellement pas question de décrire ici la civilisation romaine de l'Afrique et pas davantage la civilisation berbère. La première n'est point si différente de celle des autres provinces, et l'on a dit de la seconde tout ce qu'on en pouvait dire [2]. Mais le problème de leur épaisseur reste intact et toute entreprise pour le résoudre semble bien condamnée d'avance. Nous savons qu'un Africain comme S. Augustin est, sans doute, le meilleur exemple qu'on puisse prendre pour analyser la culture d'un Romain du Bas-Empire [3]. Nous savons aussi que d'autres Africains, demeurés dans l'anynomat que l'histoire réserve aux humbles, continuaient de vivre au v^e^ siècle comme si la civilisation romaine eût existé dans une autre planète que la leur [4]. Mais si nous décelons leur contraste et qu'il s'évanouit dans la multitude des types intermédiaires, c'est suivant un dosage dont les proportions nous échappent. Tout au plus, nous est-il possible d'apercevoir les points faibles de la romanisation.

Dans le domaine de la civilisation, l'indice le plus certain d'une véritable conquête, c'est la conversion linguistique. On peut tenir un peuple pour assimilé — pour autant que la chose soit possible — quand il a préféré la langue du vainqueur au système traditionnel de mots par lesquels s'exprimait sa pensée et se traduisait sa manière de vivre. Or la victoire du latin n'a peut-être pas été aussi complète dans la masse qu'on l'imagine communément. L'existence des parlers berbères actuels suffit à prouver que le latin n'en a point triomphé voici quinze siècles. Mais, de plus, les textes ne sont pas aussi muets qu'on veut bien le dire si, comme j'ai tenté de le montrer, le mot *punicus* a couramment le sens général d'*africain* [5]. Il suffit de se reporter à S. Augustin pour y constater non seulement que, de son temps, on continuait de parler le libyque dans la région d'Hippone, mais encore que la masse de la population ne savait que le libyque puisque le truchement d'un interprète était indispensable pour se faire

1. J. Amrouche, *L'éternel Jugurtha, Propositions sur le génie africain*, dans l'*Arche*, t. XIII, 1946, pp. 58-70, où l'historien aurait tort de ne voir que littérature. Sur le rôle des montagnards dans l'histoire de l'Afrique du Nord, J. Despois, *Géographie et histoire en Afrique du Nord*, dans *Mélanges L. Febvre*, Paris, 1954, pp. 187-194 et principalement p. 191. Sur l'attachement des Africains à la civilisation romaine et à leur ville cf. S. Augustin, *Epist.*, XCI, dans *C.S.E.L.*; t. XXXIV[2], p. 427 et ss.

2. St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V et t. VI, 2^e^ éd., Paris 1929. Egalement J. Carcopino, *L'adaptation des Berbères à la Civilisation d'après l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, dans *Actes du VIII^e^ Congrès Volta*, t. I, Rome, 1938, pp. 621-633.

3. H.-I. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris, 1938, suivi d'une *Retractatio*, Paris, 1949.

4. Procope, *B.V.*, II, 6, 10-13, éd. J. Haury, t. I, pp. 444-445.

5. Ch. Courtois, *Saint Augustin et le problème de la survivance du punique*, dans *Rev. Africaine*, t. XCIV, 1950, pp. 272 et ss., où l'on trouvera réunis les textes qui concernent cette question.

entendre d'elle [1]. Il en allait de même dans diverses régions de la Numidie [2] et sans doute n'est-il point téméraire de penser que ce n'était point là un état de choses exceptionnel [3].

On opposera peut-être à cette conclusion le fait que l'Afrique nous a laissé une énorme littérature de langue latine, tant païenne que chrétienne [4]. C'est oublier qu'un Apulée ou un Fronton écrivaient pour une élite et qui n'était pas nécessairement africaine, et que ce n'était pas davantage aux paysans des *fundi* que s'adressait la *Cité de Dieu*. L'existence de cette littérature suppose celle d'un public lettré, ce que personne ne conteste. Elle n'implique pas que le latin ait constitué pour la masse des Africains l'inéluctable instrument des rapports sociaux. Sans doute les quelques centaines de sermons qui nous ont été conservés témoignent-ils que le public qui venait les écouter était en même temps capable de les entendre [5]. Mais cela ne prouve nullement que le latin ait été le véhicule exclusif de la prédication. Si certains auditoires étaient bilingues ou même ne comprenaient que le latin [6], d'autres ne comprenaient que la *punica lingua* [7], et S. Augustin ne nous cache pas que la dispensation de l'Evangile n'était pas sans souffrir de cette ignorance du latin dans laquelle demeuraient parfois d'éventuels catéchumènes [8].

1. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCIV, 3, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 348 ; *Epist.*, LXVI, 2, *id.*, t. XXXIV², p. 236 ; *Epist.*, CVIII, 14, *id.*, p. 628.

2. S. AUGUSTIN, *In epist. Ioannis ad Parthos*, II, 3, dans *P.L.*, t. XXXIV-XXXV, col. 1991 et ss. ; PROCOPE, *B.V.*, II, 10, 12 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 460 et ss. Cf. également S. AUGUSTIN, *De ciuit. Dei*, XVI, 6, dans *C.S.E.L.*, t. XL², p. 137.

3. Je ne tiens pas compte ici des inscriptions libyques, étant donné l'impossibilité où l'on est de proposer pour elles une datation précise. Je ne retiens pas non plus l'argument anthroponymique. Si les textes épigraphiques nous montrent que de nombreux *cognomina* sont vraisemblablement berbères, on ne saurait en tirer aucune conclusion absolue en ce qui concerne l'usage du libyque. Cependant, il paraît probable que la romanisation se traduisait le plus généralement par l'adoption d'un nom latin, et que les personnages qui continuent de porter un nom berbère peuvent être considérés comme faiblement romanisés. Cf. *supra*, p. 124, n. 7. Notons qu'en Tripolitaine on s'est servi de caractères latins pour écrire une langue indigène. Cf. R.-G. GOODCHILD, *The latino-libyan inscriptions of Tripolitania*, dans *The Antiquaries Journal*, t. XXX, 1950, pp. 135-144.

4. Sur la littérature latine d'Afrique, E.-S. BOUCHIER, *Life and letters in roman Africa*, Oxford, 1913, et surtout P. MONCEAUX, *Les Africains, Etude sur la littérature latine en Afrique. Les Païens.* Paris, 1894, et, du même, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, 7 vol., Paris, 1901-1923.

5. Cette littérature n'a pas encore été l'objet d'une étude d'ensemble, et il n'est pas question de l'esquisser ici. Rappelons seulement que la masse est constituée par les *Sermons* de S. Augustin. L'édition des Mauristes (*P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX) compte 363 sermons, dont 32 douteux — non compris les *Enarrationes in psalmos.* On a publié depuis 640 sermons attribués à S. Augustin. Sur ce nombre, G. MORIN, *Sancti Augustini sermones post Maurinos reperti*, dans *Miscellanea Agostiniana*, t. I, Rome, 1930, n'en retient que 138 comme authentiques. Quelques textes nouveaux ont été publiés depuis lors, généralement dans la *Revue Bénédictine* (Cf. détail dans *Rev. Africaine*, t. XCVI, 1952, p. 430 auxquels on ajoutera C. LAMBOT, *Nouveaux sermons de Saint-Augustin*, dans *Revue Bénédictine*, t. LXII, 1952, pp. 95-107). A l'ensemble ainsi constitué s'ajoutent quelques dizaines de textes, les uns attribués avec une quasi-certitude à S. Fulgence (Cf. G.-G. LAPEYRE, *Saint Fulgence de Ruspe*, Paris, 1929, pp. 240 et ss. ; J. LECLERCQ, *Deux sermons inédits de s. Fulgence*, dans *Rev. Bénédictine*, t. LVI, 1945 /46, pp. 93-107), les autres (12), avec beaucoup moins de raison, à mon avis, à Quodvultdeus de Carthage. Sur cette attribution, voir en dernier lieu, P. SCHEPENS, *Les œuvres de S. Quodvultdeus*, dans *Recherches de Science religieuse*, t. XIII, 1923, pp. 76-78, et P.-D. FRANSES, *Die Werke des heiligen Quodvultdeus, Bischofs von Karthago*, Munich, 1920. Le plus grand nombre de ces sermons demeure anonyme en dépit d'attributions plus ou moins aventureuses (Sur la question, J. LECLERCQ, *Prédication et rhétorique au temps de Saint Augustin*, dans *Rev. Bénédictine*, t. LVII, 1947, pp. 116-131 ; *Sermons de l'école de Saint Augustin*, *id.*, t. LIX, 1949, pp. 100-113 ; G. MORIN, *Deux sermons africains de V$^e$/VI$^e$ siècle avec un texte inédit du symbole*, *id.*, t. XXXV, 1923, pp. 233-245) et malheureusement dispersé. La moisson des trouvailles n'est cependant pas, semble-t-il, épuisée. Cf. J. LECLERCQ, *Les inédits africains de l'homéliaire de Fleury*, dans *Rev. Bénédictine*, t. LVIII, 1948, pp. 53-72.

Nous ignorons, le plus souvent, le lieu dans lequel ces sermons africains ont été prononcés. Dans la collection augustinienne, on s'est pratiquement borné à signaler ceux qui ont été prêchés à Carthage — et encore pas tous, semble-t-il. Ils sont au nombre d'une trentaine. Cf. G.-G. LAPEYRE, *Saint Augustin et Carthage*, dans *Miscellanea Agostiniana*, t. II, Rome, 1931, pp. 117 et ss., 135 et ss. Il convient, selon certains, d'y ajouter le même nombre au moins d'*enarrationes*. Cf. D. DE BRUYNE, « *Enarrationes in psalmos* » *prêchées à Carthage*, *id.*, pp. 321-325 et, *contra* (à Hippone), M. LE LANDAIS, *Deux années de prédications de Saint Augustin*, dans *Etudes Augustiniennes*, Paris, 1953, pp. 26 et ss. Il n'est pas douteux que nous avons conservé un assez grand nombre de sermons prêchés à Hippone, mais il semble difficile de préciser lesquels. Enfin, nous savons que S. Augustin s'est fait entendre dans diverses villes africaines : à *Bulla Regia* (Hammam Derradj), S. AUGUSTIN, *Sermones post Maurinos reperti*, dans *Miscellanea Agostiniana*, t. I., Rome, 1930, p. 81 ; à *Hippo Diarrhytus* (Bizerte), *id.*, pp. 124 et 141 ; à *Utica* (Utique), *id.*, p. 136 ; à *Cæsarea* (Cherchel), S. AUGUSTIN, *Sermo ad Cæsar. ecclesiæ plebem*, dans *C.S.E.L.*, t. LIII, pp. 167-178.

6. S. AUGUSTIN, *Serm.*, CLXVII, III /4, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 910. *Prouerbium notum est punicum, quod quidem latine uobis dicam, quia punice non omnes nostis.*

7. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCIX, 3, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 348, choisit comme évêque de *Fussala*, un prêtre qui parle la *punica lingua.*

8. S. AUGUSTIN, *Epist.*, LXXXIV, 2, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 393. Tous les manuscrits portent *latina lingua.* La correction *punica lingua* est une conjecture gratuite et malheureuse des Mauristes.

Les quelque quarante mille inscriptions latines qu'a fournies l'Afrique ne sont pas davantage une preuve de sa latinisation [1]. Quand on veut bien se rappeler que cette impressionnante moisson est le fruit de sept siècles, on s'aperçoit que cela ne fait qu'une moyenne de cinquante ou soixante textes par an. J'entends bien que nous n'avons conservé qu'une faible partie des inscriptions gravées sur les caissons des tombes ou les stèles des forums. Le dixième, le centième, peut-être. Mais, si important qu'on imagine ce déchet, on est bien obligé de conclure que la production épigraphique reste misérable dès l'instant qu'on en considère la dispersion dans le temps et dans l'espace. Quelques centaines de milliers de morts peuvent bien avoir dormi sous la dalle gravée qui conservait leur nom, il n'est pas douteux que l'immense majorité d'entre eux n'aient reposé sous le tas de pierres qui maintenait déjà leurs ancêtres dans les demeures souterraines [2].

Il n'y a pas lieu d'être surpris que les trois quarts des inscriptions latines soient de provenance urbaine [3] et, par suite, que la langue dans laquelle elles sont rédigées témoigne de « l'honnêteté » de leurs auteurs. Mais dans les petits centres urbains, à plus forte raison dans les campagnes, l'incorrection des textes montre bien qu'on apportait au maniement du latin la gaucherie naturelle aux paysans endimanchés [4]. Il suffit de feuilleter le recueil d'E. Diehl [5] pour constater que les inscriptions funéraires restent fidèles à des formules stéréotypées, mais dont les variantes prouvent que leurs rédacteurs n'avaient souvent du latin qu'une connaissance assez superficielle [6]. Loin de nous apporter la preuve d'une latinisation intensive, les inscriptions démontrent que dès qu'on s'écarte des grandes villes les Africains sont assez généralement incapables, au début du v^e^ siècle, de rédiger à peu près correctement les quelques lignes d'une épitaphe.

Il ne s'agit pas, on l'entend bien, de minimiser l'ampleur de la conquête linguistique opérée par Rome. Il s'agit d'en marquer les limites. Pas plus que l'arabe, le latin n'est parvenu à éliminer les parlers traditionnels [7]. Il a remplacé le punique en tant que langue de culture, comme l'arabe le remplacera à son tour [8]. Mais à travers toute son histoire la Berbérie est demeurée bilingue, et c'est là un fait considérable dont il fallait souligner le trop fréquent oubli.

Rome n'a pas davantage réalisé l'unité religieuse. Tandis que l'Islam paraît avoir gagné avec un rapidité un peu déconcertante la masse des populations berbères [9] — non sans subir parfois des déviations sensibles [10] — ni le paganisme classique, ni le christianisme après lui ne sont parvenus à imposer à l'ensemble des Africains un système de croyances qui satisfît leur mentalité religieuse. Pourquoi ?

Nous connaissons fort mal la religion des Berbères antérieurement à la conquête romaine [11]. Mais elle présente à coup sûr le même caractère de perméabilité que la plupart des

1. Le chiffre donné ne peut être qu'approximatif. 28.085 inscriptions seulement figurent au *C.I.L.*, VIII.

2. L'immense cimetière chrétien de Timgad (plus de 10.000 tombes) est, sans doute, le plus vaste d'Afrique. En dépit de son caractère chrétien, qu'atteste le groupement des tombes autour des chapelles, l'immense majorité des morts reste anonyme. La tombe se résume à un tertre consolidé par des tuiles affrontées, qui rappelle manifestement les tombes berbères traditionnelles.

3. Cette proportion est donnée d'après le sondage fait pour la partie algérienne de la Proconsulaire. Le recueil de St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, permet seul, en raison de sa précision géographique, d'apporter un chiffre relativement fondé. Il va de soi que le nombre des inscriptions conservées varie dans des proportions considérables, suivant que le site antique a été ou non abandonné. On n'a recueilli que 88 inscriptions à Hippone, contre 762 à *Thubursicu Numidarum* (Khemissa), et 798 à *Madauros* (Mdaourouch) — chiffres de St. Gsell. Il faut également considérer, cela va de soi, l'état de l'investigation archéologique.

4. Cf. par exemple, St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, pp. 60 et 73.

5. E. Diehl, *Inscriptiones latinæ christianæ veteres*, 3, vol., Berlin, 1925-1931.

6. Sur la langue épigraphique, G. Söderström, *Epigraphica latina africana*, Upsal, 1924. Cf. également, L. Leschi, dans *Tablettes Albertini*, Paris, 1952, pp. 78 et ss. Manifestement, les paysans ne comprenaient pas grand-chose au formulaire auquel ils demeuraient attachés.

7. W. Marçais, *Comment l'Afrique du Nord a été arabisée*, dans *Annales de l'Institut d'Etudes orientales*, t. IV, 1938, pp. 4 et ss.

8. Le dernier témoignage relatif à une communauté de langue latine en Afrique est, je crois, Al-Idrîsî, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. R. Dozy et M. de Goeje, Leyde, 1866, p. 122 (xii^e^ s.).

9. G. Marçais, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen âge*, Paris, s.d., [1947], pp. 35 et ss.

10. A. Bel, *La religion musulmane en Berbérie*, t. I, Paris, 1938.

11. St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VI, 2^e^ éd., Paris, 1929, pp. 119 et ss. ; E. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, 1909.

religions antiques. Influences égyptiennes [1], puniques [2], grecques [3], «romaines», enfin [4], se sont exercées sur elle, soit en en modifiant les aspects soit en en annexant purement et simplement les sectateurs. Mais les dieux berbères n'en ont pas pour autant disparu [5]. Il n'est pas douteux que les traditions magiques, que l'on a souvent signalées chez les indigènes nord-africains, ne remontent, pour une part au moins, à la période antique [6]. A la fin du IVe siècle ou au début du Ve siècle, les textes nous apportent incidemment le témoignage de pratiques qui selon toutes vraisemblances sont d'origine locale [7], et tout cela n'a rien d'étonnant puisque le polythéisme est, par définition même, accueillant aux puissances de l'au-delà. L'intolérance religieuse n'était point dans l'esprit des Romains. Pourvu qu'on ne se refusât pas au culte impérial, ils laissaient à chacun le soin de régler ses rapports personnels avec les dieux.

Mais le christianisme est, tout au contraire, exclusif. Avec lui nul ne peut servir deux maîtres. Pourtant, pas plus que le paganisme romain, il n'a associé les Berbères dans une même foi. Nous ne pouvons naturellement pas mesurer la profondeur du sentiment religieux chez ses adeptes. Tout au plus l'indication que nous donne Ibn Khaldûn que, lors de leur conversion à l'Islam, certaines populations apostasièrent douze fois, nous incite-t-elle à n'en pas trop surestimer la fermeté [8], et quelques détails recueillis çà et là témoignent-ils que les chrétiens ne se sont pas toujours dégagés de pratiques d'une orthodoxie contestable [9]. Nous ne pouvons pas davantage chiffrer le nombre des adeptes du Christ [10]. Mais il n'est pas impossible, grâce aux

1. Celles-ci semblent avoir été parfois exagérées. Cf. G. GERMAIN, *Le culte du bélier en Afrique du Nord*, dans *Hespéris*, t. XXXV 1948, pp. 93-124, qui renvoie aux travaux antérieurs.

2. H. BASSET, *Les influences puniques chez les Berbères*, dans *Rev. Africaine*, t. LXII, 1921, pp. 340-374.

3. J. CARCOPINO, *Le culte des Cereres et les Numides*, dans *Aspects mystiques de la Rome païenne*, Paris, 1941, pp. 13-37.

4. G.-Ch. PICARD, *Les religions de l'Afrique antique*, Paris, 1954 ; J. TOUTAIN, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, t. III, Paris, 1917. Parmi les travaux récents, A. BERTHIER, *Le culte de Mercure à Cirta*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. LXV, 1942, pp. 131-140, et, sur les cultes mystiques : J. CARCOPINO, *Sur les traces de l'hermétisme africain*, dans *Aspects mystiques de la Rome païenne*, Paris, 1941, pp. 207-314 ; L. LESCHI, *Mosaïque à scènes dionysiaques de Djemila-Cuicul (Algérie)*, dans *Monuments Piot*, t. XXXV, 1936, pp. 139-172 ; G.-Ch. PICARD, *Le mysticisme africain*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1946, pp. 443-466. Du même, *Nouveaux documents sur la religion de l'Afrique romaine*, *id.*, 1951, pp. 306-308.

5. St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VI, 2e éd., Paris, 1929, pp. 135 et ss. ; G. MERCIER, *Les divinités libyques*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXXIV, 1900, pp. 177-193 ; A. MERLIN, *Divinités indigènes sur un bas-relief romain de la Tunisie*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1947, pp. 355-371.

6. Signalons, à titre d'exemple, le culte des grottes. Cf. H. BASSET, *Le culte des grottes au Maroc*, Alger, 1920 ; G. MERCIER, *La grotte du Chettaba*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXXV, 1901, pp. 156-166 ; P. MONCEAUX, *La grotte du dieu Bacax au djebel Taïa*, dans *Rev. Archéologique*, t. VIII, 1886, pp. 64-76.

7. Luttes rituelles : cf. S. AUGUSTIN, *De doctrina christiana*, IV, XXIV/53, dans *P.L.*, t. XXXIV, col. 115 ; baignades destinées à obtenir la pluie, *id.*, *Serm.*, CXCVI, 4, *id.*, t. XXXVIII, col. 1020-1021 ; culte des arbres, MANSI, t. III, col. 971, can. XV.

8. IBN KHALDÛN, *Histoire des Berbères*, éd. P. Casanova, t. I, p. 215.

9. Certains chrétiens continuent de participer à des repas rituels dans les temples païens (S. AUGUSTIN, *Serm.*, LXII, IV/7, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 417 et ss., sermon antérieur à 399 ?). Sur la question, J. QUASTEN, *Vetus superstitio et nova religio, The problems of refrigerium in the ancient Church of Nord Africa*, dans *Harward theological Review*, 1940, pp. 253-266. Des parents continuaient d'offrir des sacrifices «aux démons» pour guérir leurs enfants baptisés (S. AUGUSTIN, *Epist.*, XCVIII, 1 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 520). Quelques-uns célèbrent les fêtes chrétiennes par des usages païens (*id.*, *Serm.*, CXCVI, 4, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1020-1021). La croyance aux songes n'épargne pas l'épiscopat lui-même (S. AUGUSTIN, *Epist.*, CLVIII, 3, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, p. 490), pas même S. AUGUSTIN (*Epist.*, CLIX, 3-4, *id.*, pp. 500-501). On peut douter de la conversion en profondeur de ces deux mille habitants de *Sitifis* (Sétif), qui, vers 419, reçoivent en masse le baptême à la suite d'un tremblement de terre (S. AUGUSTIN, *Serm.*, XIX, 6, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 137). Laissons de côté les libertés que prenaient les chrétiens avec la morale chrétienne. Elles sont de tous les temps et on ne saurait les mesurer à l'indignation des prédicateurs (cf. *infra*, p. 151). Il est à noter que les usages païens se maintenaient aussi bien chez les donatistes que chez les catholiques. Cf. H.-I. MARROU, *Survivances païennes dans les rites funéraires donatistes*, dans Coll. *Latomus*, t. II, 1949, pp. 193-203.

10. Il n'est pas douteux que le christianisme ne se soit développé de façon plus intensive aux dépens du paganisme à partir des premières années du Ve siècle, en raison de l'appui grandissant du pouvoir impérial. En 399, les comtes Gaudentius et Jovius furent envoyés pour procéder à Carthage à la destruction d'idoles et de leurs temples (S. AUGUSTIN, *De ciuit. Dei.*, XVIII, 54, dans *C.S.E.L.*, t. XL², p. 361). Dans les décades qui suivent, la législation impériale marqua sans doute quelques hésitations, mais la ligne générale demeura nette. Sur les instances des évêques africains, en particulier, du Ve Concile de Carthage, tenu en 401 (MANSI, t. III, col. 766, canon LVIII), les mesures antipaïennes se firent plus rigoureuses. Loi du 15 novembre 407, promulguée en Afrique le 5 juin 408, *Cod. Theod.*, XVI, 10, 19, éd. Mommsen, pp. 902-903 (Cf. *id.*, *Sirmond.*, XII, pp. 916-917) ; loi du 30 août 415, *Cod. Theod.*, XVI, 10, 20, *id.*, pp. 903-904). Naturellement l'attitude officielle détermina des conversions (S. AUGUSTIN, *De catech. rudibus*, XVII, 26, dans *P.L.*, t. XL, col. 330). Le paganisme n'en survécut pas moins. Sur la question, P. DE LABRIOLLE, *La réaction païenne*, Paris, 1934, pp. 437 et ss., et J.-F.-P. DUBELMANN, *Das Heidenthum in Nord Afrika nach den Briefen des h. Augustins*, Bonn, 1859, malheureusement vieilli. Quelle était, vers 420-430, la proportion des chrétiens en Afrique ? C'est là problème insoluble et, sans doute, à jamais insoluble. Mais il semble que cette proportion a été très différente suivant les villes. Certaines étaient totalement gagnées au christianisme (S. AUGUSTIN, *Enarr.*

listes épiscopales, grâce aux documents archéologiques surtout, de déterminer approximativement les cadres du christianisme africain. Compte tenu des énigmes chronologiques que constituent un grand nombre, et peut-être le plus grand nombre, des monuments conservés [1], on peut tenir pour valable la conclusion à laquelle parvenait, voici quarante ans, le P. Mesnage : l'aire d'expansion du christianisme coïncide en gros avec celle de la romanisation [2].

Ces données sont sans doute assez vagues — et c'est volontairement qu'on ne tentera pas de leur imposer une précision illusoire — mais elles suffisent à démontrer le dualisme religieux qui s'est maintenu en Afrique : païens de toutes sortes voisinent avec chrétiens de toute espèce. Aucun ciment comparable à l'Islam n'assure, au début du v^e siècle, la cohésion des âmes. L'Afrique est, là encore, diverse, multiple, incertaine.

Nul doute que, dans d'autres domaines — celui des mœurs, par exemples — les Romains d'Afrique ne conservent souvent le pesant héritage de leur lointain passé. Ce n'est pas un hasard, en particulier, si les monuments chrétiens nous apportent plus d'une fois le témoignage de leur origine berbère [3], mais ce n'est guère qu'en matière de langue et de religion que le sédiment romain trahit parfois, pour nous, sa modeste épaisseur. Quelque région que l'on considère, il semble que la romanisation n'a jamais été totale. A Carthage même, il paraît bien qu'on ait encore parlé le libyque au début du v^e siècle [4], et c'est précisément parce que beaucoup de « Romains » demeuraient ainsi plus ou moins tributaires de telle ou telle tradition que peut s'expliquer leur insensible retour vers des formes sociales dont Rome paraissait les avoir dégagés pour jamais.



Mais, dira-t-on, peu importe que la civilisation romaine ait éliminé ou non le passé berbère, si ceux qu'elle avait gagnés, fût-ce de manière superficielle, s'accordaient dans une commune fidélité au rythme dont elle avait marqué leur vie. Les faiblesses de son emprise peuvent bien nous aider à comprendre comment a pu s'opérer la déromanisation, elles ne la conditionnent pas. En fait le seul problème est de savoir de quel côté les hommes choisissaient leur pente — et la possibilité qu'ils avaient de la choisir. Ce qu'il convient en somme de déterminer, ce sont les fondements humains de la puissance romaine.

*in psalmos*, XC, 4, dans *P.L.*, t. XXXVII-XXXIX, col. 1151-1152). Dans un sermon prononcé en 400, à Hippone, semble-t-il, S. Augustin note que, dans la ville, il y a de nombreuses maisons sans païens, mais pas de maison sans chrétiens (S. AUGUSTIN, *Serm.*, CCCII, XXI/19, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1392). Ailleurs, les païens demeuraient nombreux sinon majoritaires. Ainsi, à *Madauros* (Mdaourouch), (S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCXXXII, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 511 et ss.), à *Sufes* (Sbiba) (*id.*, *Epist.*, L, *id.*, t. XXXIV², p. 143 — peu après 399), ou à *Calama* (Guelma) (*id.*, *Epist.*, XC et XCI, *id.*, t.XXXIV², pp. 426 et ss., vers 408 ou 409).

1. Il convient, à cet égard, de distinguer différentes catégories de monuments :

1° Les églises. — Il nous manque un répertoire des églises africaines. Pour la Tunisie, on se reportera à P. GAUCKLER, *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, Paris, 1913, à compléter par J. VAULTRIN, *Les Basiliques chrétiennes de Carthage*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXIII, 1932, pp. 182-318, et t. LXXIV, 1933, pp. 118-155. Tirage à part, Alger, 1933. Pour l'Algérie, à St. GSELL, *Les Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, Paris, 1901, pp. 113 et ss., à compléter par A. BERTHIER, *Les vestiges du Christianisme antique dans la Numidie centrale*, Alger, 1943. L'essentiel des découvertes récentes est donné par les rapports présentés aux troisième et quatrième Congrès internationaux d'Achéologie chrétienne : Ravenne (1932), par S. AURIGEMMA, L. POINSSOT et R. LANTIER, E. ALBERTINI ; Rome (1940), par P. ROMANELLI, G.-G. LAPEYRE et L. LESCHI. Rares sont les édifices pour lesquels un texte fournit une date précise. Pour la plupart, on ne peut prétendre qu'à une datation très approximative et souvent hasardeuse. On ne saurait donc, dans l'état actuel des choses, présenter un tableau valable pour les environs de l'année 430. Une carte des édifices nous donnerait seulement l'aire maxima de la christianisation.

2° Il n'existe pas davantage de *corpus* africain d'épigraphie chrétienne. Toutefois, les *corpus* généraux mettent à notre disposition un assez grand nombre d'inscriptions datées. La plupart proviennent de la Césarienne et de la Sitifienne, où l'ère provinciale est d'un usage fréquent, sinon même habituel. Les inscriptions datées n'en constituent pas moins une minorité dans les séries épigraphiques.

3° Quant aux monuments figurés et spécialement les mosaïques, ils ne sont généralement datés que sur des indices très incertains et ne peuvent guère être utilisés du point de vue qui nous occupe.

2. J. MESNAGE, *La Romanisation de l'Afrique*, Paris, 1913 ; et *Le Christianisme en Afrique*, Alger-Paris, 1914. Sont en gros christianisées, à la veille de la conquête arabe, la Zeugitane, la Byzacène et la Numidie, exception faite d'un certain nombre de régions montagneuses. En Sitifienne, le christianisation ne s'est vraiment développée qu'autour de *Sitifis* (Sétif). En Césarienne, elle semble former des îlots plus ou moins étendus autour des villes.

3. G. MARÇAIS, *Art chrétien d'Afrique et art berbère*, dans *Annali dell'Istituto universitario orient. di Napoli*, N.S., t. III, 1949, pp. 63-75.

4. S. JÉRÔME, *Epist.*, CXXX, 5, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 180, dont, toutefois, le texte n'est pas décisif.

On ne conteste guère que l'Empire ait subi au cours du IIIe siècle une transformation profonde. Peu à peu, l'Etat devient une fin en soi et c'est, à l'époque qui nous occupe, exclusivement en fonction de ses exigences que s'établissent ou se modifient les contingences sociales. Pourtant ce régime autoritaire ne repose pas sur la force. Il n'est, en Afrique comme ailleurs, ni policier, ni militaire. Pour le premier point, parce que l'Antiquité n'a pas connu le régime moderne des polices politiques. Pour le second, parce que la situation générale de l'Empire, au début du Ve siècle, ne lui permet plus de maintenir en Afrique les quelques dizaines de milliers d'hommes qui y étaient stationnés à l'époque de Dioclétien ou de Constantin [1].

La chose ne va pas sans inconvénients. Si, en effet, les Africains voient diminuer avec les effectifs les prestations en nature auxquelles ils sont soumis [2], ils voient en même temps leur sécurité menacée constamment par les entreprises des Maures [3]. Mais la restriction des forces impériales n'entraîne pas l'Afrique dans la voie de la révolte. Gildo, Heraclianus, s'engageront bien dans l'aventure et ne manqueront, ni l'un ni l'autre, d'éléments pour les appuyer. Il n'empêche que leurs tentatives ont été vouées au même échec. Une fois l'intermède clos, tout rentre dans l'ordre antérieur. Au reste, si l'insurrection de Gildo — on y reviendra plus loin — est de tendance séparatiste, celle d'Heraclianus est d'un tout autre ordre : elle s'intègre dans la série des soulèvements auxquels se livrent de temps à autre, depuis Galba, gouverneurs et chefs militaires, et qui s'achèvent inexorablement par la disparition tragique de l'usurpateur ou son accession à l'Empire [4].

La *deuotio* de l'Afrique, qu'Honorius reconnaissait expressément par un rescrit du 25 juin 410 — et sous la forme particulièrement agréable d'une remise d'impôts [5] — ne s'explique pas davantage par l'existence d'une bureaucratie omnipotente. Les fonctionnaires étaient assez nombreux, certes, puisque les bureaux du Proconsul en comptaient 400 à eux seuls [6]. Mais le chiffre total qu'ils atteignaient ne pouvait être considérable dans une organisation qui ne comportait, en fait, sauf en ce qui concernait l'armée et à certains égards les finances, que les seuls éléments d'une administration centrale. C'est, à vrai dire, par le détour des *munera* que l'Empire fait face, pour une large part, aux obligations qui lui incombent [7]. Mais ce régime, peu onéreux pour lui, est, par définition même, la négation d'un Etat de fonctionnaires, puisqu'il a précisément pour principe de ne point rémunérer le service rendu à la collectivité et, partant, de substituer pour l'individu l'inconvénient d'une charge aux avantages d'un salaire.

Faut-il donc penser que l'Afrique reste attachée à l'Empire pour la satisfaction d'un système politique qui lui donne la douceur de vivre ? Apparemment pas. Pour autant qu'on en puisse juger, les charges qui pèsent sur les Africains semblent lourdes [8]. Il est probable que

1. Cf. *supra*, p. 80.
2. *Cod. Theod.*, XI, 5, 1 (loi du 28 mars 401), éd. Mommsen, p. 583. Aux termes de cette loi, les prestations imposées en la matière aux administrés du proconsul sont destinées aux seuls soldats cantonnés en Afrique. Mais la loi du 26 février 401 (*Cod. Theod.*, XII, 6, 28, *id.*, pp. 720-721) montre que l'armée d'Afrique est considérée comme un ensemble, que les effectifs soient cantonnés dans la zone proconsulaire, en Numidie ou en Maurétanie. Cf. A. DÉLÉAGE, *La Capitation du Bas-Empire*, Mâcon, 1945, pp. 250 et ss.
3. Cf *supra*, p. 125.
4. Heraclianus apparaît dans l'histoire en 408 comme meurtrier de Stilichon (ZOSIME, V, 37, éd. L. Mendelssohn, p. 265). Comte d'Afrique en 409, ou peut-être dès 408 (Cf. A.-C. PALLU DE LESSERT, *Fastes des Provinces africaines*, t. II, Paris, 1901, pp. 267 et ss.), il embrassa le parti d'Honorius contre celui d'Attale. Mal récompensé, à son gré, des services qu'il avait rendus, il se révolta vraisemblablement dans les premiers mois de l'année 413 (*id.*, pp. 272 et ss.). Il débarqua en Italie et s'avança jusqu'en Ombrie. Battu à Otricoli (HYDACE, *Chron.*, 56, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 18), il revint à Carthage où il fut mis à mort à une date inconnue de l'année 413 (OROSE, *Adu. paganos*, VII, 42, 14, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 558, et sur la date, HYDACE, *Chron.*, 56, *loc. cit.*, p. 18 ; MARCELLINUS COMES, a. 413, *id.*, p. 71). La révolte d'Heraclianus n'est, en somme africaine que par accident et sa seule importance véritable, du point de vue qui nous occupe, est d'avoir affaibli la défense de l'Afrique en gaspillant dans une entreprise « impériale » une partie des forces destinées à y maintenir l'ordre. Il en va de même de la révolte de Boniface. (Cf. *infra*, pp. 155 et ss.).
5. *Cod. Theod.*, XI, 28, 6, éd. Mommsen, p. 618.
6. *Cod. Theod.*, I, 12, 6, éd. Mommsen, p. 49. Loi du 21 mai 398. Sur les services administratifs de Carthage, voir également SALVIEN, *De gub. Dei*, VII, XVI/68.
7. Cf. A. PIGANIOL, *L'Empire chrétien*, Paris, 1947, pp. 342 et ss.
8. Pour les pages qui suivent, j'emprunte largement au livre d'A. DÉLÉAGE, *La Capitation du Bas-Empire*, Mâcon, 1945, pp. 227 et ss.. dont l'immense mérite est d'avoir repensé le problème complexe de la capitation dans le cadre provincial.

l'impôt personnel s'est maintenu au v^e^ siècle [1]. Mais il est sûr que l'impôt immobilier a conservé toute sa rigueur. Tout possesseur d'une terre inscrite au cadastre est soumis aux obligations afférentes, quelle que soit sa condition personnelle [2]. Sans doute, les empereurs consentent-ils parfois des dégrèvements considérables [3], mais ils se montrent intraitables quant au montant de la taxe fixée [4]. Ils réclament avec la même insistance les contributions en nature, qu'il s'agisse du blé réservé à l'alimentation de Rome [5], des chevaux destinés à la poste [6], ou des taxes qu'ils ont substituées à la prestation primitive [7]. A première vue, le régime fiscal semble rude, et plus encore si l'on ajoute que l'impôt n'est pas toujours perçu de façon irréprochable [8].

Mais alors on ne comprend plus. Les régimes politiques ne subsistent que par la force ou par l'assentiment de ceux qu'ils assujettissent. La force exclue, on ne voit que le consentement tacite pour en expliquer la survie. Est-ce donc à dire que les Africains du v^e^ siècle goûtaient un bonheur sadique un système qui les accablait ? Ou bien faut-il croire que ce système ne comportait pas — au moins pour tous — les inconvénients qu'un examen sommaire des choses semble inciter à lui découvrir ?

La réponse n'est pas douteuse. L'Afrique du V^e^ siècle ne demeure romaine que par le double appui de l'aristocratie foncière et de l'Eglise catholique qui s'accordent pour assurer à l'Etat le minimum de puissance indispensable à la leur.

Les plus considérables des grands propriétaires africains, à commencer par l'empereur lui-même, ne résident point sur leurs domaines [9]. Ils poursuivent à Rome ou ailleurs les carrières réservées à l'aristocratie sénatoriale, et dont le déroulement ne les ramène qu'accidentellement vers leur « chère Afrique » [10]. On ignore si un Volusianus, *eximius Hipponensis regionis possessor et dominus* et, semble-t-il, *comes rerum priuatarum* en 408, visita jamais les siens [11]. Mais il semble bien que Pinianus et S. Mélanie n'eussent guère connu de leurs propriétés africaines que les revenus qu'ils en tiraient, si l'invasion d'Alaric ne les avait conduits à chercher pour un temps

1. La dernière mention est, pour l'Afrique, du 20 juin 374. *Cod. Theod.*, XIII, 4, 4, éd. Mommsen, p. 747.

2. *Cod. Theod.*, XI, 1,28, éd. Mommsen, p. 577. Loi du 31 décembre 400. Il semble même que les fonctionnaires locaux aient continué de réclamer l'impôt pour des possessions perdues. C'est, me semble-t-il, ce que laisse entendre une loi du 31 janvier 412 (*Cod. Theod.*, XI, 1, 31, éd. Mommsen, p. 578). Mais, si les empereurs renoncent à une pratique manifestement inique, ils ne renoncent nullement au produit fiscal et chargent des *inspectores* d'étudier les moyens de le conserver.

3. La proportion des terres du domaine impérial dégrevées était, en 422, de 39 % en Proconsulaire et de 50 % en Byzacène. Cf. *Cod. Theod.*, XI, 28, 13, éd. Mommsen, p. 620. Une loi de Valentinien III, du 13 juillet 451, *Nou.*, XXXIV, éd. P. Meyer, p. 140, exempte de toutes charges 13.000 centuries de Numidie, pour 5 années — soit 2 millions 600.000 ha. C'était, sans doute, une proportion plus forte encore.

4. *Cod. Theod.*, XI, 1, 30, éd. Mommsen, p. 578. Loi du 4 septembre 406. Aux termes de cette loi, le protestataire sera puni par un taxation double.

5. *Cod. Theod.*, XIV, 15, 3, éd. Mommsen, p. 790. Loi du 15 avril 397. On comprend d'ailleurs cette rigueur si l'on considère l'importance du blé d'Afrique pour l'alimentation de Rome, importance que l'on mesure pleinement lorsque les maîtres de l'Afrique en arrêtent l'envoi. Cf., en particulier, ZOSIME, V, 9, éd. L. Mendelssohn, p. 290. Cette charge serait particulièrement lourde pour le *possessor* si, comme le pense Ch. Saumagne, c'est à lui qu'incombe la *nauicularia fonctio*. Cf. Ch. SAUMAGNE, *Un tarif fiscal au IV^e^ siècle de notre ère*, dans *Karthago*, t. I, 1950, pp. 159 et ss.

6. *Cod. Theod.*, VIII, 5, 63 et 64, éd. Mommsen, p. 393. Lois du 31 mars 401, et du 26 mars 403.

7. *Cod. Theod.*, XII, 6, 31, éd. Mommsen, p. 721. Loi du 29 février 412 (équipement de l'armée) ; *Cod. Theod.*, XI, 17, 2 et 3, *id.*, pp. 604 et 605. Lois du 13 février 401 et du 21 mars 401 ; *id.*,XI, 1, 29, *id.*, pp. 577-578 (Loi du 31 mars 401. Taxe pour la remonte).

8. La fourniture des chevaux de poste semble, en particulier, avoir donné lieu à certains abus. Cf. les textes cités *supra*, n. 6. Mais la loi du 31 décembre 400, *Cod. Theod.*, XII, 6, 27, éd. Mommsen, p. 720, envisage la possibilité de voir les receveurs réclamer à nouveau des taxes déjà payées.

9. On ne connaît guère les domaines impériaux d'Afrique au v^e^ siècle, mais leur importance n'est pas douteuse, et il serait même possible de l'évaluer presque exactement pour la Proconsulaire et la Byzacène, si j'interprète correctement une constitution du 20 février 422 (*Cod. Theod.*, XI, 28, 13, éd. Mommsen, p. 620). Cette constitution étant adressée au *comes rerum priuatarum* ne peut, en effet, concerner que les seuls domaines impériaux. S'il en est bien ainsi, la loi nous donnerait leur superficie pour la Proconsulaire (14.702 centuries et 285 arpents, 5) et, pour la Byzacène,'(15.075 centuries, et 183 arpents, 5). A. DÉLÉAGE, (*op. cit.*, *supra*, p. 131 n. 8), pp. 230 et ss., évalue, à juste titre, la centurie à 200 arpents, soit 50 ha. 46 — évaluation qui se vérifie sur le terrain (Ch. SAUMAGNE, *La photographie aérienne au service de l'archéologie*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1952, pp. 288 et ss.), et qui donne 741.862 ha. environ pour la Proconsulaire, et 760.684 ha. environ pour la Byzacène, c'est-à-dire un total de 1.502. 546 ha. pour un territoire, qui correspond en gros à la Tunisie actuelle. A titre d'élément de comparaison, indiquons que ce chiffre est à peu'près celui des terres consacrées aux céréales dans le territoire de la Régence. Cf. J. DESPOIS, *L'Afrique du Nord*, Paris, 1949, pp. 393 et ss.

10. SYMMAQUE, *Epist.*, II, 63, dans *M.G.H.a.a.*, t. VI¹ p. 62. Sur les biens de Symmaque, *id.*, VII, 66, p. 195. Sur la question, J. MESNAGE, *L'Evangélisation de l'Afrique*, Alger-Paris, 1914, pp. 5 et ss.

11. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CXXXVI, 3, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, p. 96. Sur ce personnage, O. SEECK, *art. Ceionius*, n° 34, dans *P.W.*, t. III² col. 1865.

ce lointain refuge [1]. Jusqu'à l'extrême fin du IVe siècle pour le moins, cette aristocratie s'est fait un point d'honneur de manifester par la construction de monuments publics l'attachement qu'elle conservait à son pays d'origine [2]. Mais elle n'est africaine que d'occasion, et l'on n'aurait guère à s'occuper d'elle du point de vue qui nous occupe si, en même temps que la puissance foncière, elle ne détenait les postes de commande dans l'administration impériale, et si ce fait même ne suffisait à prouver l'intérêt qu'elle avait à la solidité de l'Empire.

Mais laissons cette « noblesse de cour ». Les véritables propriétaires africains, ce sont ceux qui se consacrent au gouvernement de leurs terres, et que les documents nous permettent d'apercevoir à leurs derniers beaux jours. Si la mosaïque du seigneur Iulius ne semble pas postérieure au IVe siècle, l'image qu'elle nous apporte de la vie seigneuriale demeure sans doute valable pour les premières décades du Ve [3]. Compte tenu d'une diversité que détermine naturellement l'ampleur variable des domaines, les grands et moyens propriétaires fonciers de la Proconsulaire ou de la Numidie doivent tous ressembler plus ou moins au *dominus* de la mosaïque [4], qu'il s'agisse de Gordianus, le grand-père de S. Fulgence, riche sénateur de Carthage et maître de vastes propriétés en Byzacène [5], du sénateur Pammachius, qui ramenait si heureusement au catholicisme les colons donatistes de ses domaines numides [6], ou de ce Festus des environs d'Hippone, qui se montrait, en revanche, réticent à convertir ses *homines* [7]. Sans doute avaient-ils, eux aussi, cette impression commune aux hommes de ne point connaître le meilleur des mondes [8]. Mais, au total, ils n'avaient point tant à se plaindre d'un régime assez puissant pour maintenir tant bien que mal les apparences de la force et cependant trop faible pour imposer à tous de participer équitablement à ses besoins immenses.

En effet, le propriétaire foncier ne se contente pas d'être un privilégié de la fortune. Il profite de la carence de l'Etat pour échapper autant que faire se peut aux obligations que la législation impériale prétend vainement lui imposer. Sans doute, les juristes de Ravenne se refusent-ils, en général, à légitimer les immunités que tel ou tel s'arroge. Mais en fulminant contre les abus, ils nous apportent la meilleure preuve que l'on puisse avoir de leur existence, et c'est au code lui-même qu'il convient de s'adresser si l'on veut déceler les procédés par lesquels les *potentiores* parvenaient à se soustraire à la règle commune.

Le premier consiste à isoler le domaine de son cadre municipal [9]. Le propriétaire foncier se transforme en une sorte de seigneur et s'interpose entre l'Etat et ses propres *homines*. C'est lui qui prétend percevoir l'impôt sur sa terre et qui en devient responsable vis-à-vis de l'administration impériale. Est-il excessif de penser qu'il ait trouvé son compte à cette perception ? Simple hypothèse. Mais, ce qui est sûr, c'est qu'il ne s'acquittait point avec une hâte particulière puisque une loi du 25 février 429 [10] dispose que jamais le *possessor* africain ne doit être saisi, ni par le percepteur *(compulsor)*, ni par le commissaire aux vivres *(opinator)*. Il faut lui laisser quatre mois de délai pour apporter son dû *studio spontaneæ deuotionis !* S'il ne le fait pas, on réglera quand même les soldes. Qu'est-ce à dire, sinon que l'Etat a reconnu à cette date l'autonomie du domaine, et que le versement de l'impôt dépend purement et simplement de la bonne grâce de celui qui a usurpé le droit de le recueillir ?

1. GERONTIUS, *Vita S. Melaniæ*, XX et ss., éd. Rampolla, pp. 13 et ss. Sur leur séjour en Afrique, S. AUGUSTIN, *Epist.*, CXXV et CXXVI, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, pp. 3 et ss.

2. *C.I.L.*, VIII, 7034, 7035. Cæcina Decius Albinus iunior semble avoir été consulaire de Numidie entre 388 et 392. Cf L. LESCHI, *Recherches épigraphiques dans la région des Nemenchas*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXII, 1931, pp. 266 et ss.

3. A. MERLIN, *La mosaïque du seigneur Julius à Carthage*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1921, pp. 95-114.

4. R. PARIBENI, *Le dimore dei potenti nel Basso Impero*, dans *Mitteilungen des deutschen archæologichen Instituts*, S.R., t. LV, 1940, pp. 131-148. Sur l'ampleur des domaines, Ch. COURTOIS, dans *Tablettes Albertini*, Paris, 1952, pp. 195 et ss.

5. *Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. LAPEYRE, pp. 195 et ss.

6. S. AUGUSTIN, *Epist.*, LVIII, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 216-218.

7. S. AUGUSTIN, *Epist.*, LXXXIX, 8, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 424-425.

8. Nous percevons çà et là leurs récriminations. Cf. *infra*, p. 134, n. 5, en ce qui concerne l'administration des *horrea*. De même, les lois du 31 mars 401 et du 26 mars 403 (*Cod. Theod.*, VIII, 5, 63 et 64, éd. Mommsen, p. 393) nous apportent un écho de leurs protestations contre les abus de la poste.

9. M. PALLASSE, *Orient et Occident. A propos du colonat romain au Bas-Empire*, Lyon, 1950, pp. 37 et ss.

10. *Cod. Theod.*, XI, 1, 34, éd. Mommsen, p. 579.

Le propriétaire foncier cependant, même s'il s'est retiré sur sa terre de manière définitive, ne cesse pas pour autant d'appartenir à une cité. Il n'est plus *urbanus*, mais il reste *ciuis*. Son absence à la curie ne l'élimine pas en droit de la liste des *curiales*. En droit, non ; en fait, oui.

On a depuis longtemps insisté sur la désertion des curies au IV^e siècle, et l'*Album* de Timgad nous apporte le témoignage que l'Afrique n'échappait pas au mal [1]. Mais je croirais volontiers que les *excusati* qu'il mentionne n'étaient point les citoyens les plus pauvres. E. Albertini a judicieusement attiré l'attention sur une constitution du 17 mars 397 [2], aux termes de laquelle les empereurs rappellent au proconsul d'Afrique que l'itération des *munera* doit être évitée, et qu'elle est particulièrement injuste dans les villes qui sont florissantes et comptent de nombreux *curiales*. Texte capital qui nous apporte la preuve que la condition des Africains n'était point toujours si mauvaise puisque dans certaines villes beaucoup d'entre eux atteignaient le cens curial, mais qui, en dénonçant sans conteste l'inique répartition des *munera*, nous donne du même coup l'explication de la crise municipale. Je ne crois pas, en effet, très vraisemblable que, dans l'*ordo decurionum*, la charité eût pénétré si profondément les âmes, que ce fussent les riches qui supportassent doublement les *munera* pour les épargner aux pauvres [3]. C'est, pour moi, la démission civique des propriétaires fonciers qui laisse retomber sur les épaules des plus humbles *curiales* la totalité des charges qu'accumule une administration insatiable.

Pourtant les *curiales* ne répugnent pas toujours aux responsabilités municipales [4]. Nous voyons les curies entrer en lutte contre les bureaux pour conserver l'administration des *horrea publica*, dont la gestion était habituellement confiée à un notable *(principalis)* [5], et ceci laisse à penser que ce n'est pas sans résistance qu'elles se laissèrent enlever la recette de la prestation pour l'équipement [6]. Les circonlocutions du législateur, qui prétend ne point vouloir accabler les *curiales* par de trop modestes offices, confirment suffisamment que la mesure devait être mal accueillie. On peut ajouter le fait que la loi du 29 février 412, en attribuant à des personnes privées et, semble-t-il, à des volontaires, la charge de collecteurs, nous atteste la possibilité qu'on avait de les recruter [7]. Indices, sans doute, mais suffisants pour battre en brèche, en apparence tout au moins, la thèse qu'on a défendue dans les pages qui précèdent.

En apparence, seulement. Si, en effet, le grand propriétaire, une fois retiré dans son domaine, peut dans une certaine mesure narguer l'Etat et davantage encore ses concitoyens, il n'en va pas de même des *curiales* plus modestes qui, par la dispersion ou la proximité de leurs

1. L. Leschi, *L'album municipal de Timgad*, dans *Rev. des Etudes Anciennes*, t. L., 1948, pp. 71-100 (principalement pp. 89 et ss.). Il est difficile de définir avec certitude ce que sont ces *excusati*. A mon avis, le mot désigne les habitants de la cité qui se sont vus accorder certaines immunités municipales.

2. *Cod. Theod.*, XII, 5-3, éd. Mommsen, pp. 712-713. E. Albertini, art. sans titre, dans *Bull. de la Soc. Nat. des Antiq. de France*, 1933, pp. 109-112. Un bon exemple de ces riches *curiales* nous est fourni par Romanianus de Thagaste, l'ami de S. Augustin. Cf. *Conf.*, VI, XIV/24, éd. P. de Labriolle, t. I, p. 140, et surtout *Contra academ.*, I, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LXIII, pp. 4-5, et II, 2-3, pp. 24-25.

3. Les *curiales* ne sont parfois que de modestes paysans. Cf. S. Augustin, *De cura pro mortuis gerenda*, XII, 15, dans *C.S.E.L.*, t. XLI, p. 644. Certains d'entre eux n'en sont pas moins obligés, en fait, à des charges qui incombent aux terres d'autrui. Cf. *Cod. Theod.*, XII, 1, 186, éd. Mommsen, p. 708. Loi du 27 avril 429.

4. On est en particulier frappé du nombre relativement considérable des inscriptions tardives qui mentionnent en Afrique des *curatores rei publicæ*. On en connaît huit : *C.I.L.*, VIII, 969 (*Neapolis* = Nabeul, 400-401) ; *C.I.L.*, VIII, 25837 (*Membressa* = Medjez el-Bab, 412-414) ; *C.I.L.*, VIII, 24069 (? Aïn el-Ansarine, 425-439) ; *C.I.L.*, VIII, 1215/25456 ? = Hr. el-Krib, 379-450) ; St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, 2101 (*Madauros* = Mdaourouch, 399-400) ; *id.*, 2108 (*id.*, 407-408) ; *id.*, 263 (*Calama* = Guelma, 408) ; R. Cagnat, A. Merlin et L. Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique*, 314 (*Pupput* = Souk el-Abiod, 383-408). Sur la question, Ch. Lucas, *The curatores rei publicæ of Roman Africa*, dans *Journal of Roman Studies*, t. XXX, 1940, pp. 56-74, d'après qui est donnée la liste ci-dessus. Nous voyons, par ailleurs les citoyens témoigner de leur « patriotisme » municipal. Cf. S. Augustin, *Epist.*, XC et XCI, 1 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 426 et ss.

5. La loi du 31 août 365 ou 368 (*Cod. Theod.*, XII, 6, 9, éd. Mommsen, p. 715) avait laissé aux curies le soin de recueillir les prestations en grains, quitte à obliger les receveurs nommés par elles à restituer les parties manquantes, qu'ils aient agi *uel negligentia uel fraude*. A une date inconnue, les bureaux furent substitués aux curies. La réforme amena la protestation des provinciaux de Byzacène qui obtinrent gain de cause. Mais elle fut maintenue en Proconsulaire. Sur la question, cf. la loi du 15 février 430 (*Cod. Theod.*, XII, 6, 33, *id.*, p. 722). Il est évident, qu'à cette date, l'Empire n'était pas en mesure de résister très efficacement aux pressions dont il était l'objet. Bon exemple de grenier public (fondé en 199), dans Y. Allais, *Les greniers publics de Djemila* (*Cuicul*), dans *Rev. Africaine*, t. LXXIV, 1933, pp. 259-268.

6. *Cod. Theod.*, XII, 6, 31, éd. Mommsen, p. 721. Loi du 29 février 412.

7. *Cod. Theod.*, XI, 7, 20, éd. Mommsen, p. 590.

fermes, ne peuvent prétendre à l'indépendance seigneuriale. C'est à l'intérieur du cadre municipal qu'ils peuvent se défendre, pas en dehors, et par un unique moyen : la fraude fiscale. Si en effet, le montant de l'impôt à fournir par chaque *ciuitas* est fixé par le gouverneur, c'est aux *tabularii* désignés par les curies que revient l'établissement des rôles, et à d'autres fonctionnaires municipaux, les *susceptores*, qu'incombe, pour une part, le soin de la recette [1]. C'est-à-dire que les *curiales* sont contrôlés et leurs contributions perçues par des gens qu'ils désignent. Il n'y a pas besoin de beaucoup d'imagination pour découvrir, dans un temps où la paperasserie administrative n'avait ni ses inconvénients, ni ses avantages, les procédés multiples qui s'offraient aux notables pour abandonner à d'autres une partie des charges qui leur revenaient.

Hypothèse gratuite, dira-t-on. Non pas. Car la loi du 31 décembre 400 nous informe que des percepteurs ne se privaient pas de réclamer à nouveau des sommes déjà versées et, en ordonnant la publication des rôles trois fois par an par les *tabularii*, elle nous désigne indirectement les prévaricateurs [2]. Mais surtout, la loi du 29 février 412 [3] par les mesures draconiennes qu'elle édicte contre les collecteurs concussionnaires, à savoir la peine de mort et une amende égale au quadruple de la somme indûment perçue, nous démontre sans doute possible l'existence de pratiques dont on n'aperçoit que trop les instigateurs.

A première vue, on serait donc tenté de conclure que cette aristocratie foncière est dressée contre l'Etat, puisqu'elle n'a de cesse — et par quelque moyen que ce soit — de se soustraire autant qu'elle le peut aux obligations que celui-ci prétend lui imposer. A la réflexion, on s'aperçoit qu'elle est, tout au contraire, son plus ferme soutien. A l'époque antonine, l'Etat était une sorte de mythe immanent, qu'on ne sait quel miracle rendait sensible à tous. Au v$^{e}$ siècle, il n'est plus qu'une abstraction pesante, réfugiée dans le lointain fantôme qui le symbolise. C'est le propriétaire foncier qui constitue la présence romaine. C'est lui qui maintient la masse rurale dans le courant de civilisation où les empereurs l'ont jadis entraînée. On peut dénoncer ses incartades ou son égoïsme [4]. Mais le seul fait qu'il soit là et qu'avec lui se prolonge l'œuvre de colonisation entreprise au lendemain de la conquête, détourne au bénéfice de Rome l'intérêt sans grandeur qui l'attache à la terre.

Pas plus que les propriétaires fonciers, l'Eglise catholique n'entoure l'Etat d'une affection passionnée. Il est pour elle un moyen et non une fin [5]. Mais elle ne prétend pas au gouvernement direct de la Cité terrestre. Elle laisse à César la part qui lui revient. A deux conditions, toutefois : qu'il lui prête main-forte contre ses adversaires, et qu'il la laisse assez libre de ses gestes, pour qu'elle en puisse commodément décider l'allure. Mais ainsi se développe peu à peu une formidable puissance, dont il nous faut maintenant souligner les aspects essentiels.

L'orthodoxie africaine n'a rencontré qu'un adversaire véritable : l'Eglise donatiste. Le paganisme classique a longtemps opposé à la conquête chrétienne une résistance tenace [6]. Mais la législation impériale entraîne, d'année en année, vers une perte plus sûre, une forme religieuse qui correspond de moins en moins aux besoins spirituels de ce temps. Les hérésies n'ont point poussé là de racines profondes [7]. Mais le schisme né au lendemain de la grande persécution,

1. A. Déléage, *op. cit.* (*supra*, p. 131, n. 8), pp. 238 et ss. L'existence de ces pratiques au v$^{e}$ siècle est démontrée par les lois du 31 décembre 400 (*Cod. Theod.*, XII, 6, 27, éd. Mommsen, p. 720) et du 13 juillet 401 (*id.*, XI, 7, 16, p. 589).

2. *Cod. Theod.*, XII, 6, 27, éd. Mommsen, p. 720. La loi du 27 avril 429, *Cod. Theod.*, XII, 1, 185, *id.*, p. 78, nous montre que, malgré les instructions impériales, le scandale s'était perpétué.

3. *Cod. Theod.*, XI, 7, 20, éd. Mommsen, p. 590.

4. On notera pourtant, après Ch. Saumagne, *Du rôle de l' « origo » et du « census » dans la formation du colonat romain*, dans *Byzantion*, t. XII, 1937, pp. 581, que l'Afrique « fait figure de rebelle au colonat évolué » et que la subsistance de la *lex Manciana* atteste en particulier un régime moins rude que celui que l'on rencontre au même moment dans d'autres régions de l'Empire. Mais il faut séparer droit et réalité. Les propriétaires, même chrétiens, ne se privaient pas de réclamer à de malheureux colons, qui pouvaient à peine payer leur dû, des sommes déjà versées à leur intendant. Cf. S. Augustin, *Epist.*, CCXLVII, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 585 et ss.

5. Sur la question, G. Combès, *La doctrine politique de saint Augustin*, Paris, 1927 ; H.-X. Arquillière, *L'Augustinisme politique*, Paris, 1934 ; P. Gerosa, *S. Agostino e l'imperialismo romano*, dans *Miscellanea Agostiniana*, t. II, Rome, 1931, pp. 977-1040.

6. Cf. *supra*, p. 129, n. 10. Egalement, G. Combès, *op. cit.*, (*supra*, n. 5), pp. 331 et ss.

7. Cf J. Zeiller, *Les hérésies en Afrique entre la paix constantinienne et l'invasion vandale*, dans *Mélanges Fr. Martroye*, Paris, 1941, pp. 100-106. Il ne faut naturellement pas imaginer que les 88 hérésies que S. Augustin énumère en 428

a eu pour conséquence la constitution d'une véritable Eglise, aux développements purement africains, et qui s'est opposée de toute sa force particulariste au catholicisme qui la condamnait.

Il est inutile de résumer ici une histoire dont le déroulement est dans l'ensemble bien connu [1]. Rappelons seulement, qu'après d'assez nombreuses fluctuations, la politique impériale s'arrêta au parti de l'intransigeance. La conférence de Carthage, ouverte le 1er juin 411, se termina le 8 après des débats confus, mais qui parurent suffisamment positifs à son président, le tribun Marcellinus, pour qu'il promulguât, le 26 juin, un édit d'union qui constituait en fait la condamnation légale du donatisme [2]. Tout aussitôt s'ouvrit la série « interminable et funèbre » des lois de proscriptions [3]. Les personnes et les biens furent frappés sans ménagements et l'Eglise officielle s'empressa de récupérer les fidèles de la secte proscrite, en les convertissant au besoin par la force [4]. Sans doute, les donatistes furent-ils nombreux à résister aux arguments, comme aux coups. La preuve en est dans la masse relativement importante de documents qui témoignent de la survivance de la secte, jusqu'à l'extrême fin du VIe siècle pour le moins [5]. Mais il

dans son *De hæresibus* aient été pratiquées en Afrique. Le catalogue que l'on peut dresser des hérésies implantées en Berbérie est beaucoup plus bref. Si on laisse de côté le manichéisme qui est davantage une religion qu'une hérésie et qui conservait encore une certaine vitalité à la fin du Ve siècle (VICTOR DE VITA, II, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 13), et même à la fin du VIe (GRÉGOIRE LE GRAND, *Epist.*, II, 37, dans *M.G.H. epist.*, t. I, p. 133), on notera :

1° L'arianisme, peu répandu avant l'invasion vandale. Cf. J. ZEILLER, *L'arianisme en Afrique avant l'invasion vandale*, dans *Rev. Historique*, t. CLXXIII, 1934, pp. 535-541 ; du même, *Arianisme et donatisme. La falsification donatiste de documents du concile arien de Sardique*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1933, pp. 65-73 ; B. CAPELLE, *Un homéliaire de l'évêque arien Maximin*, dans *Rev. Bénédictine*, t. XXXIV, 1922, pp. 81-108, et, du même, *Les homélies « de lectionibus euangeliorum » de Maximin l'Arien*, *id.*, t. XL, 1928, pp. 49-86.

2° Le pélagianisme, de l'aveu même de S. AUGUSTIN, *Serm.*, CCXCIX, 12, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1376 (vers 418) semble avoir eu une certaine diffusion (d'ailleurs rapide), cf. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CLVII, III, 22, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, p. 471, (écrite vers 414). Mais la part considérable prise par les Africains et par S. Augustin, en particulier, dans la querelle pélagienne ne doit, sans doute, pas amener à la surestimer. Il semble, en tous cas, que la condamnation de Pélage ait entraîné, sinon l'extinction totale de son hérésie en Afrique, du moins sa quasi-disparition. La dernière allusion à l'existence de pélagiens dans la province est, sauf erreur, S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCXVII, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 403 et ss., écrite vers 427. Cependant, l'affaire des moines d'Hadrumète montre que, vers le même moment, la doctrine pélagienne agitait encore fortement les esprits. Sur la question, J.-M. BESSE. *Le monachisme africain (du IVe au VIe siècle)*, Paris-Poitiers, s.d., pp. 30 et ss. ; G. MORIN, *Lettre inédite de l'évêque Evodius aux moines d'Hadrumète*, dans *Rev. Bénédictine*, t. XIII, 1896, pp. 481-486, et, du même, *Lettres inédites de S. Augustin et du prêtre Januarien, dans l'affaire des moines d'Hadrumète*, *id.*, t. XVIII, 1901, pp. 241-251.

3° Le montanisme survivait encore à la fin du IVe siècle et les tertullianistes possédaient encore une basilique à Carthage. S. Augustin, au cours d'un de ses séjours dans la ville, les réconcilia avec l'orthodoxie (au plus tôt, en 397, date du premier séjour d'Augustin à Carthage après son élévation à l'épiscopat). Cf. S. AUGUSTIN, *De hæresibus*, LXXXVI, dans *P.L.*, t. XLII, col. 46-47. Sur la fin du montanisme, P. DE LABRIOLLE, *La crise montaniste*, Paris, 1913, pp. 470 et ss.

4° Les abéloites ou abéliens ne nous sont connus que par S. AUGUSTIN, *De hæresibus*, LXXXVII, dans *P.L.*, t. XLII, col. 47. La secte, qui semble n'avoir existé que dans les environs d'Hippone, disparut à l'époque d'Augustin. Cf. V. ERMONI, art. *Abeliens*, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. I, col. 92-93.

5° Les *cælicolæ* ne paraissent avoir eu qu'une importance secondaire. Il ne faut peut-être pas cependant la minimiser à l'excès puisque la législation les mentionne à plusieurs reprises, *Cod. Theod.*, XVI, 5, 43, éd. Mommsen, p. 869 (Loi du 15 novembre 408), et XVI, 8, 19, *id.*, p. 891 (Loi du 1er avril 409). Leur existence en Afrique est attestée par S. AUGUSTIN, *Epist.*, XLIV, VI/13, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV[2], pp. 120-121, mais les lois citées ci-dessus étant adressées au préfet du prétoire, je ne pense pas qu'il soit prouvé que la secte fut exclusivement africaine. En 409, elle était de naissance récente. Elle se prolongea, semble-t-il — en Afrique ou ailleurs —, jusqu'au VIe siècle, puisque le *Cod. Iust.*, I, 9, 12, éd. P. Krüger, p. 91, maintient la législation théodosienne. L'hérésie des *cælicolæ* est peut-être l'*hæresis de fortunacæli*, dont parle PHILASTRIUS, *Liber de hæresib.*, 15, dans *P.L.*, t. XII, col. 1126-1127. Sur les *cælicolæ*, G. BAREILLE, dans *Dict. de Théol. Cath.*, t. II[2], col. 2088-2089.

1. L'ouvrage essentiel demeure celui de P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. IV, 1912, et V, 1920, VI, 1922, VII, 1928. Egalement, F. MARTROYE, *Une tentative de révolution sociale en Afrique. Donatistes et circoncellions*, dans *Rev. des Questions historiques*, t. XXXII, 1904, pp. 353-416, et XXXIII, 1905, pp. 5-53, et la synthèse récente de W.-H.-C. FREND, *The donatist Church, A movement of protest in Roman North-Africa*, Londres, 1952. Sur le rôle de S. Augustin, G.-G. WILLIS, *Saint Augustin and the donatist controversy*, Londres, 1950 ; W. SPARROW SIMPSON, *Saint Augustine and African Church divisions*, Londres, 1910.

2. Sans vouloir aborder ici une question qui sort du cadre de cette étude, je tiens pourtant à préciser que je ne partage pas l'admiration qui est généralement de commande pour l'honnêteté des débats et la modération de S. Augustin.

3. P. MONCEAUX, *op. cit.*, (*supra*, n. 1), t. IV, p. 263. Voici la liste chronologique de ces lois et leurs références à l'édition Mommsen : *Cod. Theod.* : XVI, 5, 52, pp. 872-873 (30 janvier 412) ; XVI, 6, 6, p. 883 (21 mars 413) ; XVI, 5, 54, pp. 873-874 (17 juin 414) ; XVI, 5, 55, pp. 874 (30 août 414) ; XVI, 5, 56, pp. 874-875 (25 août 415) ; XVI, 5, 58, pp. 875-876 (6 novembre 415) ; XVI, 5, 63, p. 877 (6 juillet 425) ; XVI, 5, 64, p. 878 (6 août 425) ; XVI, 5, 65, pp. 878-879 (30 mai 428). Cette législation fut reprise à l'époque byzantine. Il convient de souligner qu'elle fut aggravée par les édits des magistrats provinciaux : édits de Cæcilianus, en 413, de Macedonius, en 414, de Dulcitius en 420 (Cf. P. MONCEAUX, *loc. cit.*, pp. 263 et ss.).

4. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CLXXIII, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, pp. 640 et ss. ; *Contra Gaudentium*, I, XXXVII/47-48, *id.*, *t.* LIII, pp. 247-248.

5. On en trouvera la liste dans P. MONCEAUX, *op. cit.*, (*supra*, n. 1), t. IV, pp. 505 et ss. Le dernier des docu-

n'empêche que la masse des schismatiques s'offrît plus volontiers au reniement qu'aux sévices. Les conversions qu'on enregistre dès 412 [1] devinrent vite massives [2]. On vit, à *Cæsarea* (Cherchel) par exemple, des communautés passer presque en entier au parti victorieux [3], et l'œuvre de S. Augustin a transmis jusqu'à nous l'écho de cet orgueilleux triomphe. Ainsi l'Eglise s'enrichit de ces multitudes qu'elle avait « persécutées par amour » [4] et, si certains ralliés conservèrent peut-être au cœur la morsure d'une secrète rancune, la plupart, en rejoignant « le sein de leur mère l'Eglise » ne connurent que la joie d'être « soustraits à l'erreur » et l'espérance d'avoir enfin trouvé la voie de l'« innocence éternelle » [5].

On voit donc assez bien pourquoi l'alliance avec l'Etat était pour l'Eglise d'Afrique plus nécessaire encore que pour aucune autre. Elle ne pouvait tolérer sans péril la coexistence d'une Eglise rivale, et ce n'est pas sans raison que S. Augustin s'est acharné sur l'adversaire vaincu. Ce faisant, il ne pensait sans doute qu'à réaliser le monopole des fidèles, dans lequel il voyait la fin de la charité. Il n'en apportait pas moins à l'Empire un inestimable appui car, du fait même du pacte tacite qui la liait à l'Etat, l'Eglise catholique confondait sa cause avec la cause romaine et mettait au service de celle-ci le formidable appareil de puissance qu'elle avait construit depuis un siècle [6].

Le rouage essentiel en était l'institution épiscopale. L'Afrique, on l'a vu, comptait au moins 600 évêchés [7]. C'est là un chiffre énorme, puisque la Gaule, à la veille de l'invasion de 406, n'en avait guère plus d'une centaine [8], et que l'Egypte atteignait à peine à ce nombre [9]. Seules, peut-être, les provinces anatoliennes offraient-elles en partie des densités comparables. Les diocèses se multiplient non seulement par la fondation de communautés nouvelles, mais par la création de nouveaux évêchés aux dépens des diocèses existants. Ainsi, pendant l'épiscopat de S. Augustin, deux Eglises du ressort d'Hippone, celles de *Fussala* et de *Thiaua* en furent détachées et transformées en sièges autonomes [10]. Bien qu'il existât des Eglises confiées à de simples prêtres, et qu'on puisse tenir pour de véritables paroisses [11], il semble que l'évêque africain ressemble souvent beaucoup plus à un curé qu'à un évêque si l'on ne tient compte que de l'étendue de son ressort, et c'est ce caractère tout à fait original qui donne à l'Eglise d'Afrique une physionomie particulière [12]. Mais

ments qui nomme expressément les donatistes est un texte de GRÉGOIRE LE GRAND, *Epist.*, VI, 61, dans *M.G.H. epist.*, t. I, pp. 436-437, qui date d'août 596. Il est néanmoins probable que l'on en rencontre quelques traces au-delà et dans la correspondance de Grégoire le Grand lui-même.

1. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CXLII et CXLIV, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, pp. 247 et ss. et 262 et ss.

2. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCIV, 1, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 317.

3. S. AUGUSTIN, *Gesta cum Emerito*, 2, dans *C.S.E.L.*, t. LIII, p. 182.

4. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CLXXXV, II/11, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 9 et ss. (*persequitur diligendo*).

5. J'emprunte ces formules à l'épitaphe d'un donatiste rallié, épitaphe trouvée à Hippone et qui paraît postérieure plutôt qu'antérieure à 411. Texte dans *A.E.*, 1924, n° 37. Sur cette inscription, J. GAGÉ, *Sur deux inscriptions chrétiennes d'Hippone*, dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, t. XXXVII, 1930/1935, pp. 45 et ss. Autre exemple dans S. AUGUSTIN, *Serm.*, CCCLX, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1598-1599.

6. Sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, G. COMBÈS, *op. cit.* (*supra*, p. 135, n. 5), pp. 301 et ss.; H.-X. ARQUILLIÈRE, *L'Augustinisme politique*, Paris, 1934 ; E. BARKER, *Essays on Government*, 2e éd., Oxford, 1951, pp. 234 et ss. Tableau, malheureusement médiocre, de l'Eglise d'Afrique, dans F. FERRÈRE, *La situation religieuse de l'Afrique romaine depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'invasion des Vandales*, Paris, 1897.

7. Cf. *supra*, p. 111.

8. C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. VIII, Paris, 1926, pp. 301 et ss. ; L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2e éd., 3 vol., Paris, 1907-1915.

9. Dès l'époque d'Athanase, chaque nome ou presque avait son évêque. Cf. ATHANASE, *Apol. contra Arianos*, I, 71, dans *P.G.*, t. XXV, col. 373.

10. Cf. *supra*, p. 111, n. 1.

11. C'est pour les écrits de S. Augustin et par le seul diocèse d'Hippone que nous percevons cette organisation. La *Caspaliana possessio* (S. AUGUSTIN, *De ciuit. Dei*, XXII, 8, dans *C.S.E.L.*, t. XL², p. 606) avait un desservant (*id.*, *Epist.*, CV, II/3, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 597). *Fussala* avait été confié à un simple prêtre, comme *Thiaua*, avant de devenir évêché. (Cf. *supra*, p. 111, n. 1). D'autres desservants nous sont encore connus à *Germanicia* (*id.*, *Epist.*, CCLI, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 599) ; *Asna* (*id.*, *Epist.*, XXIX, 12, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV¹, p. 122) ; au *fundus Strabonianensis*, (*id.*, *Epist.*, LXV, 1, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 232 et ss.) ; à *Subsana* (*id.*, *Epist.*, LXIII, 1 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 226 et ss.). Ce desservant était généralement un prêtre, mais parfois, semble-t-il, un diacre ou même un sous-diacre, comme à *Spanianum* (*id.*, *Epist.*, XXXV, 2, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 28-29).

12. Cette pratique de la multiplication des évêchés est d'ailleurs expressément condamnée par S. LÉON, *Epist.*, XII, 10, dans *P.L.*, t. LIV, col. 654, qui considère que l'on a créé des évêchés dans des agglomérations où un prêtre eût suffi, et que l'institution épiscopale doit être réservée aux cités de quelque importance. Il ne faisait que reprendre la position adoptée par le concile de Carthage de 390 (MANSI, t. III, col. 693, can. V).

il n'en reste pas moins que, dans son diocèse, l'évêque conserve tous les attributs habituels de l'épiscopat et que, nulle part ailleurs, en principe tout au moins, il n'est aussi bien à même de remplir le devoir essentiel de sa charge, à savoir la « surveillance » de la communauté.

Mais l'évêque ne s'est pas cantonné dans le domaine purement religieux. S'il nous est difficile de faire la distinction entre son autorité politique et son autorité morale et de préciser dans quelle mesure il participe à la direction de la cité, il n'est pas douteux que le rôle qu'il y joue ne soit de plus en plus considérable, principalement à cause de la compétence judiciaire que les fidèles s'accordent à lui prêter. Possidius nous dit que S. Augustin tenait souvent audience, jusqu'à l'heure de son repas, c'est-à-dire jusqu'au début de l'après-midi, et même, les jours de jeûne, toute la journée [1]. Il est vrai qu'il profitait de l'occasion pour prêcher. Mais cela n'en constituait pas moins, pour lui, une véritable corvée *(angaria)*. Chose plus frappante, même des non-chrétiens s'adressent à lui [2]. Tendance qui s'explique, vraisemblablement, par la mansuétude dont il témoignait [3]. Sans doute, tous les évêques ne jouissaient-ils pas du prestige de S. Augustin, mais il semble probable que tous avaient plus ou moins à connaître des mêmes querelles.

Mais l'importance de l'évêque tient peut-être plus encore à sa puissance économique qu'à son autorité de juge. La coutume des donations pieuses n'a en effet cessé de se développer, en Afrique comme ailleurs. Il est fréquent que celui qui entre dans les ordres emploie une part de ses ressources à des fondations saintes [4]. Mais ceux qui demeurent dans le siècle n'entendent point être en reste. Pour tel ou tel motif psychologique, ils abandonnaient de leur vivant les méprisables biens du monde ou en frustraient à l'heure de leur mort ceux à qui ceux-ci auraient dû légitimement revenir [5]. Certains évêques n'étaient point grippe-sous, à commencer par S. Augustin, et n'acceptaient point sans discrimination les dons qui leur étaient faits [6]. Ils n'eussent pas répugné à renoncer à la propriété ecclésiastique si les donateurs ne s'étaient rebellés contre un désintéressement qui compromettait, à leurs yeux, leur crédit céleste [7]. Mais d'autres semblent avoir été plus doués pour la spéculation que pour le sacerdoce [8].

1. Possidius, *Vita Augustini*, XIX, éd. H.-T. Weiskotten, pp. 86-88. Cf. également, S. Augustin, *De opere monach*, xxix/37, dans *C.S.E.L.*, t. XLI, pp. 586 et ss. Sur la justice épiscopale, F. Martroye, *Saint Augustin et la compétence de la juridiction ecclésiastique au V^e siècle*, dans *Mémoires de la Soc. Nat. des Antiq. de France*, 7^e série, t. X, 1911, pp. 1-78.

2. Même dans les conflits entre chrétiens, l'évêque ne s'en tient pas aux questions religieuses. Il juge au civil. Ainsi, dans le procès qui oppose le prêtre Ianuarius et ses enfants, l'un et l'autre moines (S. Augustin, *Serm.*, CCCLV, ii/3, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1570), ou le diacre Severus et sa mère (*id.*, *Serm.*, CCCLVI, 5, *loc. cit.*, col. 1576). Le canon IX du Concile d'Hippone (393) fait d'ailleurs obligation aux clercs d'avoir recours au tribunal ecclésiastique (Mansi, III, col 920-921).

3. Cf. à cet égard la correspondance échangée entre S. Augustin et le vicaire d'Afrique Macedonius (S. Augustin, *Epist.*, CLII-CLIV, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, pp. 394 et ss.), qui nous montre l'évêque intervenant en faveur des coupables et obtenant satisfaction malgré la résistance du vicaire (vers 414). Egalement, Possidius, *Vita Augustini*, XX, éd. H.-T. Weiskotten, pp. 88-90. C'est, en particulier, par le droit d'asile que se manifeste l'indulgence ecclésiastique. Les lettres CXIII-CXVI, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 659 et ss., nous montrent l'exemple très caractéristique d'un *conductor* de *saltus*, Faventius, en difficulté avec son *dominus* et arrêté une fois sorti de l'église d'Hippone dans laquelle il s'était réfugié.

4. Sur la question, S. Augustin, *Serm.*, CCCLVI, 3 et ss., dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1575 et ss. On voit ainsi (§ 7) un diacre, Heraclius, élever une *memoria* à Hippone ; le prêtre Leporius (§ 10), qui appartient à une riche famille, se signaler par la construction d'un monastère et d'un hôpital et permettre par ses offrandes l'achèvement de la basilique des *Octo martyres* ; le prêtre Barnabas (§ 15) bâtir un monastère. S. Augustin, lui-même, abandonna son héritage paternel à l'Eglise de *Thagaste* (Souk Ahras), ville où il était né (*Epist.*, CXXVI, 7, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, pp. 12-13).

5. L'exemple le plus caractéristique est celui de Pinianus et de S. Mélanie, qui, avant de s'embarquer en 417 pour la Palestine, liquidèrent leurs énormes biens africains, principalement au profit de l'Eglise de *Thagaste* (Souk Ahras). Cf. S. Augustin, *Epist.*, CXXV et CXXVI, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, pp. 3 et ss. ; Gerontius, *Vita S. Melaniæ*, XX et ss., éd. Rampolla, pp. 13 et ss. (commentaire pp. 180 et ss.). Le sermon CCCLV, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1568 et ss., nous apporte quelques exemples de ces donations, tels le naviculaire Bonifatius (§ iv/5), qui a deshérité son propre fils au profit de l'Eglise d'Hippone, ou cet anonyme sans enfants, qui a laissé ses biens à l'Eglise de Carthage, tout en s'en réservant l'usufruit. Ecdicia distribue ses biens à l'insu de son mari (S. Augustin, *Epist.*, CCLXII, 3 et ss., dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 623 et ss.).

6. Sur les refus d'héritages, S. Augustin, *Serm.*, CCLV, ii/3, iii/4 et iv/5, dans *P.L.*, t. XXXVIII, col. 1571 et ss. S. Augustin n'en défendait pas moins les intérêts matériels de son Eglise, comme le prouve le conflit qui l'opposa à Alypius, à propos des biens du moine de *Thagaste*, Honoratus, devenu prêtre à *Thiaua*, dans le diocèse d'Hippone, et qu'il refusa de partager, comme le souhaitait Alypius. *Cf. Epist.*, LXXXIII, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 388 et ss. Sur l'aspect juridique, F. Martroye, *Saint Augustin et le droit d'héritage des églises et des monastères*, dans *Mémoires de la Soc. Nat. des Antiq. de France*, 7^e série, t. VIII, 1909, pp. 97-129.

7. Possidius, *Vita Augustini*, XXIII, éd. H.-T. Weiskotten, pp. 94-96.

8. Ainsi, l'évêque de *Cataquas* (?) Paul, qui avait acquis un bien sous un nom supposé, et qui le faisait passer pour

Quoi qu'il en soit, ces biens devinrent considérables et ne manquèrent pas d'exciter l'envie à l'égard des clercs [1]. A Hippone, il avait fallu créer un corps de clercs comptables, les *præpositi*, pour les administrer. Pourtant, S. Augustin n'était point thésauriseur. S'il acceptait les legs de biens-fonds, il se refusait aux investissements en terres ou en immeubles. Il n'est pas non plus un évêque bâtisseur. Il dépense l'argent dont il dispose et qui ne lui suffit pas toujours. Mais tous ne pensaient pas ainsi, et la preuve en est dans les innombrables constructions d'églises et de chapelles dont on a pu repérer les ruines. Certaines Eglises ont des *fundi* [2] sur lesquels se rencontrent les *coloni ecclesiæ* [3] et les biens d'Eglise prennent un telle extension que le concile de Carthage de 407 demande la désignation d'*aduocati* reconnus par l'Etat et chargés de résoudre quelques-uns des multiples problèmes qui se posent à leur occasion [4].

On n'insistera pas sur le fait que ces biens servent à satisfaire aux besoins matériels des Eglises et parfois des établissements monastiques [5], ainsi qu'à l'entretien du clergé. La chose va de soi. Mais il n'est pas inutile de souligner l'intérêt qu'ils présentaient en tant qu'instrument de puissance. Les constructions antiques coûtaient cher [6] et l'on peut sans crainte d'erreur présumer que des monuments tels que la basilique de *Theueste* (Tebessa) [7], ou l'église d'Optat à Timgad [8] exigeaient l'engagement de capitaux énormes. Si l'on songe que les cités comptaient fréquemment plusieurs églises, on ne doutera pas, j'imagine, que le chapitre des travaux publics représentât, dans le budget de l'Eglise d'Afrique, une masse qu'il nous est naturellement impossible de chiffrer, mais qui devait être considérable.

J'entends bien que la charge de ces constructions ne retombait pas exclusivement sur l'Eglise elle-même, puisque les particuliers contribuaient volontiers à ces œuvres de salut [9]. Mais ce n'est là qu'un ingénieux trompe-l'œil. Les biens ecclésiastiques étant essentiellement constitués par les dons généreux des fidèles, peu importe, à tout prendre, que s'y intègrent les édifices tout construits ou les sommes destinées à les construire. Si du point de vue psychologique la question se présente sous des angles très différents, du point de vue pratique il résulte, dans un cas comme dans l'autre, que l'Eglise est à l'origine d'une foule d'entreprises de construction et, qu'elle les ordonne ou qu'elle les inspire, celles-ci ne peuvent manquer d'avoir une répercussion importante sur la situation économique des cités.

Ce n'est pas tout. Les biens d'Eglise servent aux œuvres charitables. L'aide aux orphelins [10] ou aux indigents, le rachat des captifs [11] en absorbent une part plus ou moins large. Mais cet usage met aux mains de l'évêque une arme singulièrement efficace, car il n'y a pas à douter que la charité fût orientée. On le vit bien au lendemain de la confiscation des biens des donatistes : S. Augustin, emporté par un irrésistible élan de générosité, ne trouva que deux issues pour les pauvres qui recevaient l'aumône du clergé schismatique : renoncer au donatisme ou renoncer à l'aumône [12].

On comprend que, dans de pareilles conditions, la désignation des évêques présente une importance capitale, et qu'elle soit l'objet des manigances inhérentes aux compétitions élec-

bien d'Eglise, afin de ne point payer les redevances dues au fisc (S. Augustin, *Epist.*, XCVI, 2, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 514-515. Cf. également, *Epist.*, LXXXV, *id.* p. 394).

1. Possidius, *Vita Augustini*, XXIII-XXIV, éd. H.-T. Weiskotten, pp. 96 et ss., à qui sont également empruntés les détails qui suivent.

2. S. Augustin, *Epist.*, XXXV, 2-4, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 28-30.

3. S. Augustin, *Epist.*, XXXV, 4, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 30.

4. *Cod. canon. eccl. afric.*, XCVII, dans Mansi, t. III, col. 802 ; *Cod. Theod.*, XVI, 2, 38, éd. Mommsen, p. 848.

5. Le monastère fondé par S. Augustin, au lendemain de son ordination, est situé dans l'enceinte même de l'église. Possidius, *Vita Augustini*, V, éd. H.-T. Weiskotten, p. 48.

6. On ne dispose guère de renseignements, en ce qui concerne l'Afrique, que pour les trois premiers siècles. Cf. A. Bourgarel-Musso, *Recherches économiques sur l'Afrique romaine*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXV, 1934, pp. 385 et ss., et 510 et ss.

7. Mise au point récente de E. Sérée de Roch, *Tebessa, antique Theveste*, Alger, 1952, pp. 38 et ss.

8. Cf. Ch. Courtois, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1951, pp. 72 et ss. ; E. Albertini, *Un témoignage épigraphique sur l'évêque donatiste Optat de Timgad*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1939, pp. 100-103.

9. Cf. *supra*, p. 138, n. 4.

10. S. Augustin, *Epist.*, CCLII, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 600 ; *id.*, pp. 600-601 ; CCLIV, *id.*, pp. 601-602 ; CCLV, *id.*, pp. 602-603.

11. Possidius, *Vita Augustini*, XXIV, éd. H.-T. Weiskotten, pp. 96-100.

12. S. Augustin, *Epist.*, CLXXXV, 36, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 32.

torales. « Je sais, écrit mélancoliquement S. Augustin qu'après la mort des évêques, il se trouve généralement des ambitieux et des intrigants pour semer le désordre dans les Eglises [1]. » Aussi, certains d'entre eux n'hésitent-ils pas, en dépit des prescriptions canoniques, à désigner leur successeur de leur vivant [2]. Il n'empêche que l'épiscopat africain n'est pas toujours irréprochable. Le cas d'Antonius de Fussala est particulièrement caractéristique [3]. Mais il n'est pas isolé. S. Augustin cite les noms d'autres évêques dont il a fallu condamner les agissements [4]. L'évêque d'Hippone avait fait inscrire sur les murs de son réfectoire deux vers qui proscrivaient la médisance. En dépit de cette précaution il dut, un jour, menacer de quitter la table, tant ses collègues les plus familiers se montraient oublieux du précepte [5]. Laissons de côté ceux qui se signalent par leurs intrigues à la cour [6], ou leurs ambitions dans la hiérarchie ecclésiastique [7], et ne nous étonnons pas après cela si les textes nous apportent tant d'exemples d'un clergé assez peu digne de son rôle sacerdotal [8], et si le jeune monachisme africain lui-même n'est pas toujours exempt de quelques flétrissures [9].

1. S. Augustin, *Epist.*, CCXIII, 1, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 373.

2. On tourne la difficulté en n'ordonnant pas le « dauphin » désigné. Cf. Possidius, *Vita Augustini*, VIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 56. S. Augustin lui-même avait été ordonné par son prédécesseur Valerius (*id.*). Il désigna son successeur, Heraclius (26 septembre 426), qui fut agréé par les fidèles. Celui-ci, demeura simple prêtre (S. Augustin, *Epist.*, CCXIII, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 372 et ss.), mais le remplaça en fait. L'évêque Severus de Mileu choisit pareillement son successeur qui ne fut pas reconnu sans difficulté (S. Augustin, *Epist.*, CCXIII, *id.*, pp. 373 et ss.).

3. S. Augustin l'a racontée tout au long dans *Epist.*, CCIX, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 347 et ss. Sur la question, A. Audollent, art. *Antoninus*, n° 2, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. III, col. 873-876 et P. Batiffol, *Le catholicisme de saint Augustin*, Paris, 1929, pp. 456 et ss. Choisi par S. Augustin lui-même et accepté par les gens de *Fussala* (peu avant 416), ce jeune lecteur du monastère d'Hippone se signala par ses exactions et ses scandales. L'affaire alla jusqu'à Rome et nous en ignorons l'issue. C'est peut-être à l'ordination d'Antonius que se rapporte le sermon publié par G. Morin, *Discours inédit de saint Augustin pour l'ordination d'un évêque*, dans *Rev. Bénédictine*, t. XXX, 1913, pp. 393-412.

4. S. Augustin, *Epist.*, CCIX, 8, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 351. Rappelons le cas de Paul de Cataquas, signalé *supra*, p. 138, n. 8.

5. Possidius, *Vita Augustini*, XXII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 94.

6. Cette pratique est déjà notée en 343 au concile de Sardique (can. VII, dans Mansi, t. III, col. 11). Elle se maintient au v° siècle (S. Augustin, *Epist.*, XCVII, 2, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 517 ; également Mansi, t. III, col. 831).

7. En particulier, en ce qui concerne le problème de la primatie, si aigu entre Carthage et la Byzacène. Cf. P. Batiffol, *Le « Primæ sedis episcopus » en Afrique*, dans *Rev. des Sciences religieuses*, t. III, 1923, pp. 425-432. Ce problème, qui rebondira à l'époque byzantine (R. Massigli, *Primat de Carthage et métropolitain de Byzacène. Un conflit dans l'Eglise africaine au VI° siècle*, dans *Mélanges R. Cagnat*, Paris, 1912, pp. 427-440), se posera jusqu'à la fin de l'Eglise d'Afrique (Ch. Courtois, *Grégoire VII et l'Afrique du Nord* ,dans *Rev. Historique*, t. CXCV, 1945, pp. 203 et ss.).

8. C'est principalement la correspondance de S. Augustin qui nous édifie à cet égard. Le prêtre Abundantius, du diocèse d'Hippone, détourne une somme d'argent qu'un paysan lui a remise, prend logement chez une femme de mauvaise réputation et s'attable avec elle pendant le jeûne de Noël. S. Augustin accorde au coupable l'attestation qu'il demande « pour qu'on n'aille rien supposer de pire » ! (S. Augustin, *Epist.*, LXV, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 232 et ss.). Le même texte nous rappelle qu'un clerc d'Hippone a déjà été dégradé pour des méfaits analogues. Un diacre de l'église de *Spanianum*, Primus entretient des relations coupables avec des moniales. Privé de sa cléricature, il passe au donatisme ainsi que deux religieuses. Après quoi, le trio se joint à une bande de circoncellions et se livre à l'ivrognerie et à la débauche (S. Augustin, *Epist.*, XXXV, 2, *id.*, pp. 28 et ss.). Le sous-diacre Rusticianus a dû être excommunié en raison de ses mauvaises mœurs, en particulier de ses dettes. Lui aussi passe au donatisme (S. Augustin, *Epist.*, CVIII, vi /19, *id.*, pp. 632 et ss.) et, au témoignage de S. Augustin, son cas n'est pas isolé. On peut, en effet, en citer d'autres, tel celui du diacre Vitalis de Sitifis (*Gesta coll. Carth.*, I, 201, dans *P.L.*, t. XI, col. 1339). Les prêtres qui transgressaient leur vœu de pauvreté n'étaient pas exception. Le prêtre Ianuarius, qui pourtant appartient au monastère de S. Augustin, a retenu une partie de ses biens en prétendant qu'ils appartenaient à sa fille (S. Augustin, *Serm.*, CCCLV, ii /3, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1570 et ss.). S. Augustin, *id.*, iv /5, col. 1572, donne un délai à ceux qui n'ont pas encore réalisé leur promesse, ce qui montre que Ianuarius n'était pas le seul, déduction que confirme *Serm.*, CCCLVI, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1574 et ss. Les conflits entre les clercs et leur évêque ne sont pas rares. Ceux d'entre eux qui sont frappés font volontiers appel à Rome. Pour enrayer cette tendance, l'Eglise d'Afrique (concile de 418) a dû les excommunier (*Cod. canon. eccl. afric.*, CXXV, dans Mansi, t. III, col. 822). Le cas le plus célèbre est celui d'Apiarius (vers 419), en raison du conflit qu'il a déterminé entre Carthage et Rome. Sur la question, P. Battifol, *Le catholicisme de saint Augustin*, Paris, 1929, pp. 443 et ss.; A. Audollent, art. *Apiarius*, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. III, col. 951-954. On ignore les fait reprochés à Apiarius mais sa culpabilité semble peu douteuse aux yeux des évêques africains (Mansi, t. III, col. 831). On trouvera des exemples de ces conflits entre prêtres et évêques dans S. Augustin, *Epist.*, LXIII, 2, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 227, et LXIV, *id.*, pp. 229 et ss. (cas du prêtre carthaginois Quintianus). Bien entendu, les clercs ne se privaient pas de se quereller entre eux. Spes, moine d'Hippone, est accusé par le prêtre Bonifatius, d'avoir fait à celui-ci des propositions déshonnêtes. Il rejette l'accusation sur l'accusateur. S. Augustin, incapable de débrouiller l'affaire, les renvoie au tombeau de S. Felix de Nole (S. Augustin, *Epist.*, LXXVIII, *id.*, pp. 331 et ss.). Mais l'affaire a tout naturellement entraîné une querelle de sacristie (S. Augustin, *Epist.*, LXXVII, *id.*, p. 329 et ss.), Hilarinus et Felix ayant pris parti contre Bonifatius. On remarquera que la plupart de ces exemples sont pris dans le diocèse d'Hippone où l'évêque était d'une exceptionnelle qualité (Cf. P. Guilloux, *St. Augustin, pasteur d'Hippone*, dans *Etudes*, t. CXLIV, 1915, pp. 31-45, 191-206, 328-341). Je doute que la situation ait été très différente dans les diocèses où les évêques n'avaient point son mérite. Au reste, les prescriptions des *Statuta ecclesiæ antiqua* (canon XLIV et ss.) ne laissent aucun doute à cet égard (Mansi, t. III, col. 955 et ss.).

9. Sur le monachisme africain, J.-M. Besse, *Le monachisme africain du IV° au VI° s.*, Paris-Poitiers, s.d. ; M. Mellet,

Mais, dira-t-on, il ne convient pas de tenir pour générales ces faiblesses et ces turpitudes. Sans doute, et je reconnais volontiers, qu'en face des « Diaboliques », il faudrait les « Célestes » [1]. Mais il ne s'agit point d'offrir ici un tableau de l'Eglise d'Afrique. Ce que l'on cherche à éclairer, c'est ce qui l'attache aux intérêts du monde, et les compromissions qui s'ensuivent Les cœurs purs servent la cause de Dieu, non celle de l'Empire. Ceux, au contraire, pour qui l'église n'est guère qu'un avatar du *forum* et qui ne font, en fait, qu'affubler de prétextes religieux les préoccupations du siècle, prolongent inconsciemment — et sous une forme méconnaissable — la vie municipale dans laquelle s'est incarné l'essentiel du génie romain.

Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer l'attitude des foules. Elles manifestent à toute occasion les sentiments violents qui les agitent. Lorsque, au lendemain de la prise de Rome, Pinianus vint à Hippone, les habitants le voulurent pour prêtre, soit à cause de l'estime qu'il leur inspirait comme l'affirme S. Augustin, soit à cause de son immense fortune comme le pensait plus volontiers la propre belle-mère de Pinianus, Albina [2]. Quoi qu'il en fût, une véritable manifestation populaire voulut forcer la main à Pinianus rétif, et à S. Augustin qui se refusait à l'ordonner malgré lui. Alypius fut injurié et l'évêque craignit un moment les excès les plus graves de la part de ses propres ouailles menaçantes autour de sa chaire. Sans doute, pouvait-il se rappeler que, vingt ans plus tôt, lui-même avait été pareillement saisi par les fidèles et conduit, à son corps défendant, à l'onction de l'évêque [3]. C'étaient des acclamations qui fusaient alors, comme elles salueront, un jour, le choix d'Heraclius (426) [4].

Le peuple de *Vegesela* (Ksar el-Kelb) en Numidie, se refuse à recevoir un évêque condamné et S. Augustin l'en félicite [5]. Mais celui de *Mileu* (Mila) ne paraît pas davantage décidé

*L'Itinéraire et l'idéal monastique de saint Augustin*, Paris, s.d., [1934] : A. ZUMKELLER, *Das Mönchtum des heiligen Augustinus*, Würzbourg, 1950. C'est à S. Augustin que l'on doit l'introduction du monachisme en Afrique. Le premier monastère fut établi à Hippone dans l'enceinte même de l'église (POSSIDIUS, *Vita Augustini*, V, éd. H.-T. Weiskotten, p. 48), peu après 395. simple transposition d'ailleurs de la communauté fondée précédemment (388) à *Thagaste* (*id.*, III, p. 44). Sur ce monastère, POSSIDIUS, *id.*, XXV, p. 100. Il semble que S. Augustin ait contribué directement à la fondation d'autres monastères. *id.*, XXXI, p. 142. Mais c'est grâce aux évêques tirés du monastère d'Hippone que l'institution proliféra, *id.*, XI, p. 62. On vit également se constituer des monastères de femmes, *id.*, XXVII, p. 104, et XXXI, p. 142. Le succès du monachisme fut sans doute rapide, en dépit des oppositions qu'il rencontra. (Cf. U. MORICCA, *Spunti polemici di S. Agostino contra i nemici ei falsi interpreti del suo ideale monastico*, dans *Miscellanea Agustiniana*, t. II, Rome, 1931, pp. 933-975). Nous en connaissons mal le développement avant 430. On ne constate l'existence de monastères que dans quelques villes en dehors d'Hippone : à Carthage (S. AUGUSTIN, *Retractationes*, II, 21, dans *C.S.E.L.*, t. XXXVI, pp. 155 et ss.) ; à *Thagaste* (Souk Ahras, avant 405 (S. AUGUSTIN, *Epist.*, LXXXIII, 4, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 390) ; à *Cæsarea* (Cherchel), en 419 (*Retractationes*, II, 56, dans *C.S.E.L.*, t. XXXVI, p. 195) ; à *Hadrumetum* (Sousse), vers 426-427. (Cf. *supra*, p. 135, n. 7, § 2). Sur les monastères de femmes, P. MONCEAUX, *Un couvent de femmes à Hippone au temps de saint Augustin*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1913, pp. 570-595. Les allusions aux moines sont nombreuses dans l'œuvre de S. Augustin et il ne peut être question de donner ici les références à tous les textes qui les concernent. Rappelons seulement que l'essentiel de la pensée augustinienne en la matière se trouve dans *Epist.*, CCXI, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 356 et ss. (vers 423), et dans le *De opere monachorum*, *id.*, t. XLI, pp. 529-595. Parmi les travaux récents auxquels ont donné lieu l'*Epist.* CCXI, et la *Regula* qui en est issue : B. CAPELLE, *L'épître CCXI et la règle de saint Augustin*, dans *Analecta Præmonstratensia*, t. III, 1927, pp. 369-378 ; U. MORICCA, *S. Agostino, maestro di disciplina monastica*, dans *Bilychnis*, 1930, pp. 261-270 ; C. LAMBOT, *St. Augustin a-t-il rédigé la règle pour moines qui porte son nom ?* dans *Rev. Bénédictine*, t. LIII, 1941, pp. 41-58.

On a indiqué à la note précédente que certains prêtres du monastère d'Hippone n'étaient pas sans reproches. Les querelles doctrinales qui agitent les monastères, telle celle des moines d'Hadrumète sont parfois fort honorables. Sur cette querelle, cf. les indications bibliographiques données *supra*, p. 135, n. 7, § 2. Textes principaux, S. AUGUSTIN, *Epist.*, CXCIV, CCXIV, CCXV, CCXVI, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, respectivement pp. 176, 380, 387, et 396. C'est à cette occasion que S. Augustin écrivit également le *De gratia et libero arbit io* et le *De correptione et gratia*, dans *P.L.*, t. XLIV, col. 881 et ss. et 915 et ss. Cf. *Retractationes*, II, 66, dans *C.S.E.L.*, t. XXXVI, p. 203 et ss. Une querelle des moines de Carthage sur la question de savoir s'ils devaient vivre de leur travail ou des offrandes des fidèles est plus suspecte (S. AUGUSTIN, *Retractationes*, II, 21, dans *C.S.E.L.*, t. XXXVI, pp. 155 et ss.) Le monachisme était, sans doute, pour certains, un moyen plus qu'une fin, en particulier pour ces moines gyrovagues dont on constate très vite l'existence (S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCLXII, 5, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 624 ; *De opere monach.*, XXVIII/36, *id.*, t. XLI, p. 585). Certains moines n'hésitaient pas à quitter leur monastère pour recevoir de l'avancement dans le clergé séculier (S. AUGUSTIN, *Epist.*, LX, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 221 et ss.) Il fallut que le concile de Carthage de 401 interdît aux évêques de les accueillir (*id.*, LXIV, 3, p. 231). Les déviations du monachisme africain n'apparaissent nulle part aussi bien qu'à travers le *De opere monachorum*.

1. Notons pourtant que S. Augustin reconnaît (vers 391) que la chicane (*contentio*) et la mauvaise foi (*dolus*) étaient plus répandues dans le clergé que dans le peuple. *Epist.*, XXII, II/7, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV¹, p. 59.

2. L'affaire nous est connue par S. AUGUSTIN, *Epist.*, CXXV et CXXVI, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, pp. 3 et ss. C. DAUX, *Un incident à la basilique d'Hippone en* 411, dans *Rev. des Questions historiques*, N.S., t. XXXVI, 1906, pp. 31-73, doit être consulté avec prudence.

3. POSSIDIUS, *Vita Augustini*, IV, éd. H.-T. Weiskotten, p. 46.

4. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCXIII, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 372 et ss.

5. S. AUGUSTIN, *Epist.*, LXIV, 4, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 231 et ss. (vers 401-402).

à accueillir le pasteur que son évêque a choisi pour lui succéder et S. Augustin a dû faire le voyage parce qu'il craint le désordre (*perturbatio*) [1]. Même les élections civiles créent l'agitation chez les fidèles [2]. Les médisances ou les calomnies ne manquent point d'oreilles complaisantes et, vers 425-426, S. Augustin estime encore nécessaire de s'expliquer devant le peuple au sujet de l'administration des biens d'Eglise, et de justifier son clergé des critiques dont il a été l'objet [3]. Il n'est pas jusqu'à l'Ecriture elle-même qui ne soit occasion de trouble. L'évêque d'*Oea* (Tripoli), ayant lu un verset de Jonas dans la version de S. Jérôme et non dans la forme traditionnelle, la foule manifeste (*tumultus in plebe*). L'évêque doit consulter un Juif qui fait une réponse de Normand, et finalement en revenir au texte courant [4]. A Carthage, le peuple fait cercle sur les places publiques pour y entendre la lecture d'ouvrages religieux, parfois hérétiques d'ailleurs [5]. A plus forte raison, les colloques où s'opposent les ténors de l'orthodoxie à leurs adversaires constituent-ils une attraction de choix où l'on retrouve davantage la turbulence des meetings que la ferveur de l'office [6].

Mais ce n'est pas seulement par la vie qu'il insuffle aux cités déclinantes que le christianisme africain sert la cause de Rome. L'Eglise qu'il anime n'est pas un « agrégat inconstitué » mais une réalité totale qui, par son unité propre, contribue à celle de l'Afrique elle-même. Les diocèses sont groupés en provinces qui coïncident à peu près avec les provinces civiles [7]. A la tête de chacune d'elles se trouve un primat, mais, exception faite pour la Proconsulaire la primatie n'est pas un privilège attaché à une Eglise particulière [8], et, seule entre toutes, Carthage

1. S. Augustin, *Epist.*, CCXIII, 1, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 374 (vers 426).

2. Le banquier Faustinus, candidat au *maioratus* (vers 401) est suspect parce que païen et S. Augustin doit le défendre quand il prétend se convertir (S. Augustin, *Sermones post Maurinos reperti*, dans *Miscellanea Agostiniana*, Rome, 1930, t. I, pp. 589-593).

3. S. Augustin, *Serm.* CCCLV et CCCLVI (principalement § 15) dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1568 et ss.

4. S. Augustin, *Epist.*, LXXI, III/5, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 253.

5. S. Augustin, *Retractationes*, II/58, dans *C.S.E.L.*, t. XXXVI, p. 197; *Contra aduersarium legis et prophetarum*, I, I/1, dans *P.L.*, t. XLII, col. 603 (421).

6. Sur l'atmosphère des colloques, S. Augustin, *Epist.*, XLIV, I/1-2 et VI/14, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 109 et ss. et 121. S. Augustin a ainsi participé à un certain nombre de colloques, dont quelques-uns sont connus et qui se déroulaient en présence du clergé et des fidèles : 1° Colloque d'Hippone avec le manichéen Fortunatus (18-19 août 392). Cf. S. Augustin, *Contra Fortunatum*, dans *C.S.E.L.*, t. XXV¹, pp. 83-112; 2° Colloque de *Thubursicu* (Teboursouk) avec le donatiste Fortunius 397), *id.*, *Epist.*, XLIV, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², pp. 109 et ss.; 3° Colloque d'Hippone, avec le manichéen Felix (398 ou vers 404), *id.*, *Contra Felicem*, dans *C.S.E.L.*, t. XXV², pp. 801-852. Sur la date probable de 398, cf. P. Monceaux, art. sans titre, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1908, pp. 51-53; 4° Colloque de *Cæsarea* (Cherchel) avec le donatiste Emeritus (en 418), S. Augustin, *De gestis cum Emerito*, dans *C.S.E.L.*, t. LIII, pp. 181 et ss. 5° Colloque d'Hippone avec l'arien Maximinus (427 ou 428), *id.*, *Collatio cum Maximino.*, dans *P.L.*, t. XLII, col. 710 et ss.; 6° Colloque avec l'arien Pascentius, à une date inconnue. Cf. Possidius, *Vita Augustini*, XVII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 78 et S. Augustin, *Epist.*, CCXXXVIII-CCXLI, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 533 et ss.

7. Cette coïncidence n'est pas absolue et cela pour des raisons qui, jusqu'ici, nous échappent. Sur ces divergences entre la Proconsulaire et la Byzacène d'une part, la Numidie, d'autre part. cf. St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, p. XII. Sur les limites des provinces ecclésiastiques, J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, pp. 515 et ss., à consulter avec précaution.

8. La primatie appartient au doyen d'ordre des évêques d'une province (Cf. P. Batiffol, *op. cit.*, *supra*, p. 140, n. 7), et ce principe semble avoir été d'une application générale (S. Augustin, *Epist.*, LIX, dans *C.S.E.L.*, XXXIV², p. 219, en ce qui concerne la Numidie). La raison en est qu'on n'a pas voulu, en attribuant la primatie à telle ou telle ville de façon fixe, créer d'éventuels conflits d'autorité entre Carthage et les primaties provinciales. Ces conflits n'en sont pas moins nés, au moins avec la Byzacène (cf. *supra*, p. 140, n. 7). Pour la même raison, sans doute, le primat ne doit être nommé ni *princeps sacerdotum*, ni *summus sacerdos*, ni quoi que ce soit d'analogue, mais seulement *primæ sedis episcopus* (*Cod. canon. eccl. afric.*, XXXIX, dans Mansi, t. III, col. 734). En fait, le primat ne paraît guère jouer de rôle important, au moins à cette époque, en dehors de la présidence des conciles provinciaux et de la participation aux ordinations épiscopales sinon en tant que juge d'appel pour les clercs condamnés par leur évêque (Concile d'Hippone (393), can. XXVII, dans Mansi, t. III, col., 923). Cette institution des primats et le système qui la régissait, n'étaient pas d'une égale ancienneté dans toutes les provinces. Je croirais volontiers que l'organisation primatiale s'est faite en trois étapes. La première, à coup sûr postérieure à l'époque de S. Cyprien (*Epist.*, XLVIII, 3, dans *C.S.E.L.*, t. III¹, p. 607), est sans doute antérieure aux réformes de Dioclétien, sans quoi on comprendrait mal que le cadre fixé n'eût pas correspondu à celui des nouvelles provinces, ce dont nous avons la preuve puisque nous connaissons la date de la création de la primatie en Maurétanie Sitifienne, à savoir 393 (*Cod. canon. eccl. afric.*, can. XVII, dans Mansi, t. III, col. 719; cf. *id.*, col. 919). Mais la première mention de l'existence d'une primatie provinciale, celle de la Numidie, ne nous reporte pas en deçà de 305 (S. Augustin, *Breuiculus*, III, XIII/25, dans *C.S.E.L.*, t. LIII, p. 73; *Contra Gaudentium*, I, XXXVII/47, *id.*, p. 246; *Contra epist. Parm.*, I, III/5, *id.*, t. LI, p. 24; *Contra Cresconium*, III, XXVII/30, *id.*, 435, *Epist.*, LIII, II/4, *id.*, t XXXIV², pp. 154 et ss.). On ne saurait donc considérer le fait comme prouvé, et c'est de façon hypothétique qu'on peut admettre la création, dans la seconde moitié du IIIe siècle, successivement ou à la fois, des primaties de Numidie et de Maurétanie, quoique l'existence d'un primat de Maurétanie Césarienne ne soit pas attestée par les textes antérieurement à l'année 401 environ (S. Augustin, *Epist.*, LIX, 1, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 219). La seconde étape a, dans doute, consisté à séparer la Byzacène de la Proconsulaire. Cette séparation

conserve perpétuellement une primauté que reconnaît l'Afrique tout entière [1]. Si bien que cette division en provinces est factice en dépit des synodes qui la matérialisent et que le seul concile digne de ce nom, l'*africanum concilium*, comme l'appelle S. Augustin et comme il se nomme lui-même [2], est celui que convoque l'évêque de Carthage [3]. Les synodes provinciaux ne sont point sans importance en raison des contacts qu'ils créent entre les évêques d'une même région, mais c'est le concile africain qui symbolise véritablement l'unité de l'Eglise d'Afrique [4].

Cette unité, elle s'exprime d'abord dans l'adhésion commune à un ensemble de traditions juridiques que le concile de Carthage réunira en 419 dans le *Codex canonum ecclesiæ africanæ* [5]. Ce faisant, il témoigne du sentiment que l'Eglise d'Afrique a de sa personnalité propre et que, pour elle, l'identité des croyances n'entraîne pas nécessairement l'uniformisation des pratiques. On le voit d'ailleurs d'une manière plus concrète dans le conflit qui oppose Carthage à Rome au lendemain de la condamnation de Pélage, et dans lequel s'affirme si vigoureusement le double souci qu'ont les Africains de la catholicité et de leur indépendance [6]. Mais cette *africitas* ne se limite pas au domaine canonique. Toute une série de coutumes, généralement en usage dans l'ensemble des provinces [7], en manifestent aussi l'existence [8], et il n'est pas jusqu'à l'exceptionnelle ampleur du culte des saints qui ne donne à l'Afrique un visage singulier [9].

est, de toute évidence, postérieure à la création de la province civile. On sait, d'autre part, qu'elle est antérieure à 348, (MANSI, t. III, col. 149, can. XIII). Enfin une dernière division a donné à la Sitifienne — rattachée à la Numidie à une date et, pour des raisons inconnues — son autonomie ecclésiastique en 393. Temporairement d'ailleurs, puisqu'en 416 Maurétanie (Sitifienne ?) et Numidie avaient de nouveau un même primat (MANSI, t. IV, col. 330, can. XIII). Il ne semble pas que la Tingitane, ni la Tripolitaine, dont le nombre d'évêchés était infime, aient jamais eu des primats. On a prétendu que, dès 393, au moins la Tripolitaine aurait été considérée comme une province ecclésiastique (S. AUGUSTIN, *Enarr. in psalmos*, XXXVI, 20, dans *P.L.*, t. XXXVI, col. 376). Je crois que les autres provinces civiles du diocèse d'Afrique constituant autant de provinces ecclésiastiques, on a couramment parlé d'une Tripolitaine ecclésiastique, mais je doute que cet usage ait correspondu à une réalité juridique quelconque. Je vois mal une province ne comprenant que cinq évêchés (cf. *supra*, p. 94). Au reste en 397 (*Cod. canon. eccl. afric.*, can. XVIII, dans MANSI, t. III, col. 719 ; *id.*, col. 880), il existait en Afrique des provinces sans primat qui ne peuvent être que la Tripolitaine et la Tingitane.

1. Rappelons une fois de plus le mot de l'évêque Aurelius qui résume la conception carthaginoise : *Ego cunctarum ecclesiarum... sollicitudinem sustineo* (*Cod. canon. eccl. Afric.*, LV, dans MANSI, t. III, col. 746.) Mais cette conception n'est contestée ni dans les faits ni dans la théorie (cf. S. AUGUSTIN, *Epist.*, XXII, I/4, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV[1], p. 58). Sur l'organisation de l'Eglise d'Afrique, on se reportera à P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. III, Paris, 1905.

2. S. AUGUSTIN, *De gratia Christi*, II, XXI/24, dans *C.S.E.L.*, t. XLII, p. 183. Egalement, II, VIII/9, p. 172. Cf. Lettre du concile de 426 au pape Célestin, dans MANSI, t. IV, col. 515-518.

3. Ce concile devait, en principe, être annuel. En fait, il se réunit très irrégulièrement. Le concile de Carthage de 407 décida : 1° de substituer le principe de la nécessité à celui de la périodicité ; 2° de choisir le lieu de réunion en fonction de son opportunité. Cf. *Cod. canon. eccl. afric.*, XCV, dans MANSI, t. III, col. 799. Pour l'époque qui nous intéresse et qui correspond à peu près à l'épiscopat d'Aurelius 391/392-428/429 ? on compte 18 conciles africains (14 certains, 4 probables), mais tenus à des intervalles irréguliers. C'est ainsi qu'il s'écoule quatre ans entre le concile d'*Hadrumetum* (Sousse) de 394 et celui de Carthage de 399, sans que nous enregistrions de réunion plénière. Parfois, le concile se réunit quatre et, sans doute, cinq années de suite comme dans la période 401-405. Sur les 18 conciles précités, 14 se sont tenus à Carthage, deux à Hippone en 393 et 427 (?), un à *Mileu* (Mila) en 402, un à *Hadrumetum* (Sousse) en 394 (?). On trouvera la liste des conciles africains dans A. AUDOLLENT, art. *Afrique*, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. I, col. 811 et ss.

4. On compte 55 conciles, tant catholiques que dissidents, tenus en Afrique entre 312 et 429, dont les deux tiers environ pour le premier tiers du V[e] siècle.

5. L'ensemble de ces 137 canons, empruntés pour la plupart à des décisions conciliaires antérieures, se trouve dans MANSI, t. III, col. 699-844. Cf. J. TARRÉ, *Les grands codes de l'Eglise d'Afrique*, dans *Rev. histor. de droit français et étranger* 4[e] série, t. IX, 1930, pp. 615-617.

6. Excellent exposé dans P. BATIFFOL, *Le catholicisme de saint Augustin*, 4[e] éd., Paris, 1929, pp. 349 et ss., et, du même, *Le siège apostolique*, 3[e] éd., Paris, 1924, pp. 227 et ss., dont les conclusions sont cependant souvent contestables.

7. Pas toujours, cependant. C'est ainsi que le serment ne se prêtait pas en Numidie dans les mêmes termes que dans les autres provinces africaines (S. AUGUSTIN, *Sermones post Maurinos reperti*, dans *Miscellanea Agostiniana*, t. I, Rome, 1931, p. 255).

8. L'une des plus caractéristiques est, à coup sûr, les offrandes alimentaires et les repas au tombeau des martyrs. Sur le caractère spécifiquement africain de cette coutume qui, d'ailleurs, était génératrice de désordres, S. AUGUSTIN, *Epist.*, XXII, I/4, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV[1], p. 57 ; *Conf.*, VI, II/2, éd. P. de Labriolle, t. I, p. 118. En Afrique, on jeûne le samedi et non le vendredi (S. AUGUSTIN, *Epist.*, XXXVI — et particulièrement I/2, II/3, et XIV/32, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV[2], pp. 31 et ss., et LIV, II/2-3, *id.*, pp. 160-161). De même, la vigile de la Pentecôte était particulière à l'Afrique et à Rome. Cf. C. LAMBOT, *Un « ieiunium quinquagesimæ » en Afrique au IV[e] siècle et date de quelques sermons de saint Augustin*, dans *Rev. Bénédictine*, t. XLVII, 1935, pp. 114-124. A cela s'ajoutent certaines particularités liturgiques. Cf. G. MORIN, *Une particularité du « qui pridie » en usage en Afrique au V[e]/VI[e] siècle.*, *id.*, t. XLI, 1929, pp. 70-73. Sur le psautier, P. CAPELLE, *Le texte du psautier latin en Afrique*, dans *Collectanea biblica latina*, t. IV, Rome, 1913.

9. Il n'existe pas d'étude d'ensemble consacrée à l'hagiographie nord-africaine. Cf. V. DÉJARDINS, *Les saints d'Afrique dans le Martyrologe romain*, Alger, 1952, dont le cadre est malheureusement choisi. L'abondance des saints africains nous est attestée par le Martyrologe hiéronymien qui en mentionne un grand nombre, ainsi que par les documents épigraphiques. Cf. P. MONCEAUX, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, IV, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XII[1], 1907, pp. 161 et ss.

On voit donc le rôle immense que joue l'Eglise aux derniers jours de l'Afrique romaine. C'est à cause d'elle que les villes conservent encore une vitalité que l'Etat n'est plus à même de leur donner ; c'est grâce aux conciles, plus qu'à l'assemblée provinciale décadente ou disparue [1], que se maintient entre elles un ciment véritable. Par un paradoxe dont on espère avoir démontré le mécanisme, c'est sur elle autant que sur le propriétaire foncier que repose le destin de la civilisation romaine. Leurs intérêts — quelquefois opposés [2] — peuvent bien se développer sur le plan qui leur est propre et sans autre souci que leurs fins égoïstes. Tout se passe comme si Rome était encore capable d'accomplir le prodige qui les transfigure et les subordonne à sa pérennité.

★

Malheureusement pour l'Empire, les phénomènes sociaux ne sont point de ceux qui s'isolent les uns des autres. Les privilèges de tout ordre que l'Etat accorde aux propriétaires fonciers ou à l'Eglise — et plus encore ceux que, dans sa faiblesse, il ne peut les empêcher de s'arroger eux-mêmes — conduisent inexorablement la société africaine vers une structure déjà toute médiévale. L'exaltation des seigneurs et des clercs refoule la masse urbaine et rurale dans une même caste anonyme où se retrouvent pêle-mêle ceux qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes.

Non point que toute hiérarchie soit abolie. La loi du 30 janvier 412 [3], qui fixe le tarif des amendes et des peines applicables aux donatistes endurcis, énumère encore douze *ordines* depuis les *inlustres* jusqu'aux *serui*. Mais, tandis que ces amendes s'échelonnent entre 50 livres d'or pour les *inlustres* et 20 pour les *principales*, elles ne sont plus que de 5 pour les trois catégories suivantes : les *decuriones*, les *negociatores* et les *plebei*, que la loi énumère avant d'établir le traitement réservé aux *ordines* rustiques. Qu'est-ce à dire, sinon que le législateur considère d'une part, que toutes les populations urbaines à la seule exception des *principales* s'il s'en trouve, peuvent être mises sur le même plan ; d'autre part, que la véritable coupure quant à la capacité financière des citoyens ne doit plus être faite entre les *honorati* et les autres, mais entre les *principales* et la masse urbaine ?

Sans doute, entre les différents milieux qui composent ce « tiers-état », les nuances sont-elles sensibles. Petits bourgeois ou paysans ruinés, marchands et artisans, circoncellions [4], colons [5], esclaves [6], ne se ressemblent, ni par leur condition juridique, ni par leur genre de vie. Mais les uns comme les autres sont les victimes, permanentes ou nouvelles, d'un régime social qui les enfonce chaque jour dans leur propre détresse. C'est sur eux que retombent, en fin de compte, les exigences multipliées d'un monde bouleversé par l'invasion. Sans doute, la solidarité du malheur n'a-t-elle point pour conséquence de souder entre eux tous ces éléments

1. Je n'irais pas jusqu'à affirmer la disparition des assemblées provinciales en Afrique au v[e] siècle. Mais la chose me paraît très probable. En tous cas, on n'en trouve pas de trace certaine au-delà du règne de Valentinien I[er], pour lequel AMMIEN MARCELLIN, XXVIII, 6, 7, éd. V. Gardthausen, t. II, p. 155, les signale encore en Tripolitaine.

2. La chose va de soi en ce qui concerne les propriétaires demeurés païens. Mais, parmi les propriétaires chrétiens, certains répugnaient à exercer une pression religieuse sur leurs *homines* (Cf. *supra*, p. 133). La loi du 17 juin 414 (*Cod. Theod.*, XVI, 5, 54, éd. Mommsen, pp. 873-874) frappe les *domini* qui ne s'associaient pas à l'œuvre d'élimination du schisme — ce qui prouve qu'il y en avait.

3. *Cod. Theod.*, XVI, 5, 52, éd. Mommsen, pp. 872-873. Il est manifeste que le § 4 s'applique à la fois aux colons et aux esclaves, comme l'a vu Mommsen, et que l'incidente *uel colonos* a été malencontreusement insérée dans le texte puisqu'elle conduirait à placer les *coloni* à un échelon inférieur à celui des esclaves.

4. Il paraît incontestable, comme l'a fortement souligné Ch. SAUMAGNE, *Ouvriers agricoles ou rôdeurs de celliers ? Les circoncellions d'Afrique*, dans *Annales d'Histoire économique et sociale*, t. VI, 1934, pp. 351-364, que les circoncellions constituent avant tout une catégorie d'ouvriers libres itinérants.

5. Sur les colons africains, Ch. SAUMAGNE, dans *Tablettes Albertini*, Paris, 1952, pp. 97 et ss. ; J. TOUTAIN, *Culturæ mancianæ*, dans *Mélanges Fr. Martroye*, Paris, 1941, pp. 93-100, qui renvoient aux travaux antérieurs. Sur les rapports des colons et des maîtres, S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCXLVII, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 585 et ss.

6. St. GSELL, *Les esclaves ruraux dans l'Afrique romaine*, dans *Mélanges G. Glotz*, t. I, Paris, 1932, pp. 397-415. Sur les affranchissements provoqués par l'Eglise, S. AUGUSTIN, *Serm.*, CCCLVI, III/6 et 7, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1575 et ss. On sait au total peu de choses sur l'état de l'esclavage à cette époque, mais il est bien vraisemblable que les esclaves fugitifs n'étaient pas rares (S. AUGUSTIN, *Epist.*, CVIII, 18, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV[2], p. 632). Le recrutement des esclaves s'opère, semble-t-il, principalement aux dépens des tribus indigènes. Cf. *id.*, CXCIX, 46, t. LVII, p. 284.

disparates et d'en constituer une force « révolutionnaire », dont l'existence est impensable à cet instant de l'histoire [1]. Mais elle les réunit dans une rancune diffuse, et du même coup, elle rapproche les uns des autres les Berbères romanisés des villes et ceux qui, dans leurs éternels gourbis, continuent de s'asseoir au foyer des ancêtres.

On comprend que cette rancune ne se soit pas exprimée de la même manière chez tous, mais, si l'on veut bien se rappeler ce qui a été dit plus haut [2] de l'aspect politique qu'a pris, à certains égards, le christianisme, on admettra sans peine que le prétexte religieux en ait été presque nécessairement le commun véhicule. Mise à part, en effet, la révolte de Gildo, il n'y a pas eu, politiquement parlant, de séparatisme africain pour le temps qui nous occupe. Mais le donatisme a vu converger vers ses eaux troubles les multiples courants des oppositions politiques ou sociales.

Vers 385, Gildo, fils de Nubel et frère de Firmus, avait reçu, dans des conditions que nous ignorons, un commandement que les textes ne permettent pas de définir au départ [3] mais qui, à la fin de l'année 393, était devenu celui de l'armée d'Afrique [4]. Quoi qu'il en soit, il semble que, peu à peu, il soit parvenu à en dépasser les attributions et à gouverner, en fait, l'ensemble des provinces africaines puis, comme il disposait de l'arme incomparable qu'était la flotte annonaire, à jouer un rôle toujours plus important dans les querelles qui déchirèrent l'Empire depuis la mort de Gratien (383). En 396, il se révolta, c'est-à-dire qu'il suspendit les envois de blé [5]. Mais, promptement vaincu par les forces que Stilichon envoya contre lui, sous le commandement d'un autre fils de Nubel, Mascezel, il fut pris au début de l'année 398 et se suicida ou fut mis à mort peu après [6].

Laissons ici de côté les intrigues diplomatiques dont s'enveloppe la révolte de Gildo, aussi bien que l'expédition qui en a brisé l'élan. Elles ont fait oublier ce qui est le plus étonnant dans l'aventure de ce grand caïd kabyle qui, au témoignage des contemporains, s'est proposé de reconstituer un Etat africain [7], en transformant à son profit le *munus* dont l'avait investi Rome [8]. La tentative n'est pas sans rappeler celle de Postumus en Gaule, mais on ne lui voit pas de précédent en Afrique et c'est pourquoi il est particulièrement intéressant de rechercher sur quelles bases a pu s'édifier ce particularisme.

On a tendance à ne considérer l'importance du blé d'Afrique que sous l'angle romain, et il est plus que prouvé que son défaut réduisait la capitale à la disette [9]. Mais, en revanche, l'arrêt des exportations avait pour résultat de constituer, sur le marché local, un stock dont

1. Je n'ai pu consulter N.-A. MASKIN, *Le mouvement révolutionnaire des esclaves et des colons dans l'Afrique romaine*, dans *Vestnik drevnej Istorii*, 1949, fasc. 4, mais le seul libellé du titre me paraît excéder la marge d'interprétation que nous laissent les faits. Il en va de même en ce qui concerne les articles de F. MARTROYE — qui, cependant, n'était point, que je sache, d'obédience marxiste — : *Une tentative de révolution sociale en Afrique. Donatistes et circoncellions*, cité, *supra*, p. 136, n. 1. Sur les prodromes de la crise, J.-P. BRISSON, *Les origines du danger social dans l'Afrique chrétienne du III^e siècle*, dans *Recherches de Science religieuse*, t. XXXIII, 1946, pp. 280-316.

2. *Supra*, p. 141.

3. La date ressort de CLAUDIEN, *De bello Gildon.*, 156 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. X, p. 60. Sur Gildo, O. SEECK, art. *Gildo*, dans *P.W.*, t. VII¹, col. 1360-1363 ; A.-C. PALLU DE LESSERT, *Fastes des Provinces africaines*, t. II, Paris, 1901, pp. 256 et ss. ; E. DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire romain*, Paris, 1951, pp. 173 et ss.

4. *Cod. Theod.*, IX, 7, 9, éd. Mommsen, p. 450. Cette loi, datée du 30 décembre 393, est adressée au *com(iti) et mag(is)tro utriusque mil(itiæ) per Afric(am)*. Rien ne permet de préciser à quelle date Gildo a reçu ce commandement. On sait seulement qu'il était devenu comte peu auparavant par la grâce de Théodose, JORDANES, *Rom.*, 320, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 41.

5. *Chron. Gallic. a. CCCCLII*, 36, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 650. En 396 et non 397 comme l'écrit Mommsen, puisque ce paragraphe correspond à la seconde année du règne d'Arcadius et d'Honorius. Claudien précise que ce fut à l'automne, *De bello Gildon.*, 66-67, dans *H.G.H.a.a.*, t. X, p. 56.

6. Claudien, *De bello Gildon.*, 16, dans *M.G.H.a.a.*, t. X, p. 54. Le poète place la défaite de Gildon au printemps, mais la définition poétique de cette saison n'est pas rigoureuse, et je ne vois pas de raison de modifier la date de la loi du 13 mars 398 (*Cod. Theod.*, IX, 39, 3, éd. Mommsen, p. 500) qui prouve, qu'à ce moment, l'autorité impériale était déjà rétablie en Afrique. J'en vois d'autant moins que la loi est adressée au proconsul d'Afrique, et qu'il a pu s'écouler quelques semaines entre le moment où cette autorité a été rétablie à Carthage et celui où Gildon a été pris sur la côte de *Thabraca* (Tabarka).

7. JORDANES, *Rom.*, 320, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 41, *sibi uelle coepit Africam optinere*. Cf. également OROSE, *Adu. paganos*, VII, 36, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 533 ; CLAUDIEN, *De bello Gildon.*, 93, dans *M.G.H.a.a.*, t. X, p. 57.

8. CLAUDIEN, *De bello Gildon.*, 283, dans *M.G.H.a.a.*, t. X, p. 64.

9. CLAUDIEN, *De bello Gildon.*, 17 et ss., 62 et ss., 101 et ss., etc..., dans *M.G.H.a.a.*, t. X, pp. 55 et ss. ; *id.*, *In Eutr.*, I, 401, p. 89 ; *id.*, *De cons. Stilich.*, I, 279, p. 199 ; SYMMAQUE, *Epist.*, VII, 38, *id.*, t. VI¹, p. 187.

l'existence ne pouvait qu'entraîner une baisse des prix, quel que fût le procédé employé pour l'intégrer dans le circuit économique. Ce qui était catastrophique pour Rome se transformait en bienfait pour la province. Si donc, dès l'automne de 395, Gildo réduisit le trafic annonaire avant de l'arrêter tout à fait en 396 [1], il s'engageait dans une politique qui ne pouvait que lui gagner la sympathie des consommateurs, c'est-à-dire celle des masses, sans pour autant dresser les contribuables contre lui, puisque, de toutes manières, ils ne pouvaient échapper au versement d'une part de leur récolte.

Mais il existe un indice plus caractéristique encore de la politique « africaine » de Gildo. Il est de tradition d'insister sur l'importance du *patrimonium* du comte d'Afrique puisque l'ampleur en fut telle qu'elle nécessita, au lendemain de sa confiscation, la mise en place d'une administration spéciale [2]. En revanche, on oublie généralement d'en rechercher la source. Sans doute, Gildo, suzerain des abords de la Kabylie, possédait-il, à titre héréditaire, des biens en Césarienne. Mais la loi du 8 janvier ou 8 juin 400 étant adressée au proconsul d'Afrique, il nous faut bien admettre que des acquisitions personnelles étaient venues s'ajouter à des propriétés familiales [3]. Reste à savoir aux dépens de qui.

Les textes nous informent que Gildo s'est attaqué aux riches dans leurs personnes comme dans leurs biens [4], et il n'y a pas de raison de mettre en doute ses spoliations. Mais, l'insurrection terminée, ces biens devaient revenir automatiquement, soit au propriétaire légitime, soit à ses ayants droit. Ce ne pouvait être que par exception qu'ils tombaient dans le domaine public, en même temps que les biens authentiquement personnels de l'usurpateur ou de ses satellites [5]. Si donc, comme le prouve le fait que le liquidateur du patrimoine de Gildo dépende du *comes rerum priuatarum* [6], leur masse a été réunie aux biens de la couronne ou du prince, ce ne peut-être que pour la seule et unique raison qu'ils en avaient été précédemment soustraits. A mon sens, Gildo a commencé d'affirmer ses intentions à la souveraineté en confisquant à son profit les domaines impériaux.

Mais dira-t-on, la défaite du comte d'Afrique ramenait de droit ces biens à leur condition première, exactement comme s'il se fût agi de biens privés. En principe, sans aucun doute, mais à la condition qu'ils fussent demeurés dans le même état qu'il les avait pris. Or la loi du 20 avril 405 nous montre que ce n'était pas le cas, puisqu'ils sont désormais entre les mains d'*occupatores* qui les retiennent en dépit des droits impériaux [7]. Et, dès lors, tout s'éclaire. Il était évidemment impossible d'évincer ces « occupants » d'un trait de plume sans risquer des désordres sociaux que l'Empire ne se souciait certes pas de provoquer et c'est la raison pour laquelle il a créé une administration temporaire [8], chargée des questions relatives aux biens de Gildo et qui n'est, en fait, qu'une section africaine des services du *comes rerum priuatarum*. Mais, en même temps, la mesure nous révèle que Gildo ne s'est pas contenté de confisquer les domaines de l'empereur : il a entrepris une « réforme agraire », à laquelle Claudien paraît bien avoir fait allusion [9] et qui, en dépit de l'obscurité dans laquelle elle demeure pour nous en ce qui concerne ses modalités, ne laisse guère de doute quant à ses bénéficiaires, à savoir les circoncellions [10].

1. *Cf.* O. Seeck, dans *M.G.H.a.a.*, t. VI[1], t. LXVII.

2. La *Notitia Dignitatum, Occ.*, XII, 5, éd. O. Seeck, p. 154, mentionne un *comes Gildoniaci patrimonii*. Les lois relatives au patrimoine de Gildon sont au nombre de quatre : Loi du 1er décembre 399 (*Cod. Theod.*, IX, 42, 16, éd. Mommsen, p. 514) ; loi du 8 janvier ou 8 juin 400 (*id.*, VII, 8, 7, p. 329) ; loi du 20 avril 405 (*id.*, IX, 42, 19, p. 515) ; loi du 6 août 409 (*id.*, VII, 8, 9, p. 329). Toutefois, cette dernière date est incertaine. Cf. A.-C. Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces africaines*, t. II, Paris, 1901, pp. 220 et ss.

3. *Cod. Theod.*, VII, 8, 7, éd. Mommsen, p. 329.

4. Claudien, *De bello Gildon.*, 168 et ss. ; 198-199, dans *M.G.H.a.a.*, t. X, pp. 60 et 61.

5. Une partie d'entre eux servit à restaurer un aqueduc romain, *C.I.L.*, IX, 4051.

6. *Notitia Dignitatum, Occ.*, XII, éd. O. Seeck, p. 154.

7. *Cod. Theod.*, IX, 42, 19, éd. Mommsen, p. 515 : *in ius nostræ serenitatis rentenlæ*.

8. Elle a duré au moins jusqu'à 409, si *Cod. Theod.*, VII, 8, 9, doit bien être placée à cette date ; en tous cas, jusqu'à 405, comme le prouve *id.*, IX, 42, 19. Cf. *supra*, n. 2.

9. Claudien, *De bello Gildon.*, 198, dans *M.G.H.a.a.*, t. X. p. 61 : *ueteres detrudit rure colonos*.

10. La loi du 8 janvier ou 8 juin 400 vise à écarter des possessions impériales les *transeuntes* qui s'y infiltraient sous

Il est inutile d'insister ici sur la collusion entre Gildo et ce cartel de mécontents que constitue le donatisme [1], et tout autant de revenir une fois de plus sur l'histoire du schisme. Les uns, tel P. Monceaux, qui en a si patiemment exploré les arcanes, l'ont dénoncé comme un « agent destructeur », une « folie fratricide » [2]. Les autres se sont de justesse arrêtés aux frontières du panégyrique [3]. Pour ma part, je ne vois point d'intérêt à tenter un stérile arbitrage. Mais on me permettra de souligner que les divergences d'opinion ne s'expliquent peut-être pas uniquement par les tendances de leurs auteurs.

Si on laisse de côté le domaine de l'archéologie [4], on peut considérer que deux remarques essentielles — et d'ailleurs complémentaires — ont été faites sur l'histoire du donatisme, depuis les travaux de P. Monceaux. La première, c'est que, jusqu'à 347, le mouvement des circoncellions a eu une « existence distincte » et, qu'au-delà, ceux-ci « ont vécu leur histoire *à côté* des donatistes » (c'est moi qui souligne) [5] ; la seconde, c'est que les circoncellions ne sont pas — ou pas seulement — ces brigands dont S. Augustin a laissé un portrait sinistre [6], mais une catégorie d'ouvriers agricoles, que les travaux des champs conduisent successivement de pays en pays et de ferme en ferme [7]. Les polémistes catholiques, trop heureux de porter au compte de leurs adversaires les indéniables excès des circoncellions [8], se sont fait un malin plaisir de les confondre avec l'ensemble du parti donatiste, et les historiens modernes, victimes de leur malveillance intéressée, ont plus d'une fois parlé de celui-ci en pensant à ceux-là.

Les circoncellions ne sont, à vrai dire, que des donatistes de raccroc. Saisonniers abandonnés par l'Etat à la discrétion des propriétaires fonciers, il n'est guère douteux que leur condition fût lamentable et leur nombre, grandissant à mesure que la situation économique s'aggravait, ne fit naturellement qu'accentuer leur incontestable misère [9]. Mais leur sort n'était pas pire, selon toutes vraisemblances, que celui des colons et des esclaves, puisque la loi du 30 janvier 412 croit pouvoir les frapper d'une amende qu'il épargne à ces derniers. Et, partant, ce sont eux qui, à notre connaissance, détiennent ou presque le monopole de l'agitation sociale [10].

Il ne semble guère possible de déterminer pourquoi, parce qu'on entrevoit plusieurs explications. On peut penser que l'insécurité du lendemain, les portes qui se fermaient à leur demande d'embauche, aient créé chez eux un sens du groupe ou de la « bande », et qu'ils aient pris l'habitude de s'assurer par la force ce que leur travail ne leur permettait plus d'acquérir par le droit. Mais il se peut aussi, qu'autrefois comme aujourd'hui, ce soient les tribus semi-nomades que la récolte ait ramenées chaque année vers les mêmes régions [11] et qu'elles aient

le couvert de l'hospitalité — et la loi du 6 août 409 mentionne des *conductores* qui, d'après le contexte, semblent avoir autorité sur les *transeuntes*. Je ne puis m'empêcher de rapprocher ces *conductores* de ceux que mentionne la loi du 30 janvier 412 (Cf. Ch. Saumagne (*op. cit., supra*, p. 144, n, 4), pp. 355 et ss.), et de considérer ces *transeuntes* comme identiques aux circoncellions. L'administration impériale s'est évidemment préoccupée de mettre fin aux occupations autorisées par Gildo. Je doute donc vivement que l'Afrique ait été aussi unanime dans la joie de sa libération que le laisserait croire *C.I.L.*, VI, 1730. On comprend davantage la satisfaction des Romains, *C.I.L*, VI, 1187.

1. P. Monceaux, *op. cit.*, (*supra*, p. 136, n. 1), t. IV, pp. 64 et ss. Nombreux textes dans S. Augustin. Voir, entre autres, *Epist.*, LXXXVII, 10, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 406, *Contra epist. Parmeniani*, II, 2, et 4, *id.*, t. LI, pp. 44 et ss. ; *Contra litteras Petiliani*, *id.*, t. LII, *passim* ; *Contra Cresconium*, III, LX/66, *id.*, t. III, pp. 472, et ss.

2. P. Monceaux, *op. cit.* (*supra*, p. 136, n. 1), t. IV, pp. 163 et ss.

3. Voir, par exemple, Ch. A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, 1931, pp. 244-245. Je porte la responsabilité des atténuations que présente la seconde édition.

4. P. Cayrel, *Une basilique donatiste de Numidie*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. LI, 1934, pp. 44-142 ; P. Courcelle, *Une seconde campagne de fouilles à Ksar el-Kelb*, *id.*, t. LIII, 1936, pp. 166-197 ; H. Delehaye, *Domnus Marculus*, dans *Analecta Bollandiana*, t. LIII, 1935, pp. 81-89 ; L. Leschi, *Basilique et cimetière donatistes de Numidie* (*Aïn Ghorab*), dans *Rev. Africaine*, t. LXXVIII, 1936, pp. 27-42 ; E. Albertini, *Un témoignage épigraphique sur l'évêque donatiste Optat de Timgad*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1939, pp. 100-103.

5. O. Vannier, *Les Circoncellions et leurs rapports avec l'Eglise donatiste d'après le texte d'Optat*, dans *Rev. Africaine*, t. LXVII, 1926, pp. 9-28. Le texte (*Contra Parmenianum*, III, 4) se trouve dans *C.S.E.L.*, t. XXVI, pp. 81 et ss..

6. Voir, entre autres, S. Augustin, *Contra epist. Parmeniani*, I, XI/17, dans *C.S.E.L.*, t. LII, pp. 38 et ss.

7. Ch. Saumagne, *op. cit.*, *supra*, p. 144, n. 4.

8. S. Augustin, *Contra Iulianum*, III, I/5, dans *P.L.*, t. XLIV, col. 70 et ss. ; *Epist.*, CLXXXV, 2 II/30, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 28. Cela ne veut naturellement pas dire que, seuls, les circoncellions fussent capables de méfaits.

9. La loi du 30 janvier 412, cf. *supra*, p. 144, n. 3, prévoit contre eux une amende égale au septième de celle qui frappe les catégories urbaines. Sur leur développement, Possidius, *Vita Augustini*, X, éd. H.-T. Weiskotten, p. 60.

10. Traces cependant d'agitation servile, vers 428 (?). Cf. S. Augustin, *Sermones post Maurinos reperti*, dans *Miscellanea Agostiniana*, t. I, Rome, 1930, p. 204.

11. J. Despois, *L'Afrique du Nord*, Paris, 1949, pp. 235 et ss., donne différents exemples.

tenté, à la faveur de l'affaiblissement de l'Empire, de réintégrer le sud de la Numidie dans les terrains de parcours. Enfin, il n'est pas à écarter que les circoncellions aient été, pour une part, de petits propriétaires dépossédés et que leur déchéance sociale dressait spontanément contre « l'ordre » qui l'avait permise. Autant d'hypothèses, qui ne s'excluent d'ailleurs pas les unes les autres.

Ce qui est remarquable, ce n'est pas qu'il y ait eu des circoncellions : ils apparaissent indispensables dans l'économie de l'Afrique [1]. Ni que la misère les ait conduits à déclencher ces incidents dispersés et multiples qui caractérisent les jacqueries comme les bagaudes. C'est que ces journaliers, de vocation ou de circonstance, aient tout naturellement glissé de la révolte sociale à l'opposition religieuse. Ch. Saumagne a noté qu'on pouvait « être circoncellion et, tout à la fois, fort honnête homme, puisque bon catholique » [2]. Rien n'est plus juste et cela ne fait qu'accentuer l'importance que présente leur adhésion massive au donatisme. Ce n'est pas ce dernier, comme le prétend P. Monceaux, qui a fait alliance avec « les mécontents et les révoltés » [3] ; ce sont les révoltés qui sont venus se joindre à lui et, contrairement encore à l'avis de P. Monceaux, parce que le donatisme représentait bien « un mouvement national » et « un parti d'opposition politique ».

Il convient de s'entendre. Le « mouvement national » ou « l'opposition politique » ne sont pas, au v^e^ siècle, ce qu'ils seront sous la Restauration ou la Monarchie de Juillet. Les formules sont condamnables dans la mesure où l'on prétend les remplir d'un contenu anachronique. Mais il faut bien trouver des mots pour traduire les idées mortes ; admettre que notre mentalité n'est plus celle des hommes d'autrefois et, qu'à côté des courants psychologiques qui se sont perpétués, d'autres se sont perdus dans les sables.

Nous comprenons facilement que les problèmes religieux puissent passer sur le plan politique. Mais leur consubstantialité nous échappe. Pour les Africains du v^e^ siècle, moins éloignés que nous du prêtre-roi, elle apparaissait toute normale. Leur outillage mental ne comportait pas nos notions de révolution ou de nationalisme [4]. On les eût bien étonnés en les assurant qu'ils avaient une patrie africaine ou en les incitant à l'indépendance. Mais, dans un obscur recoin des âmes, il y avait quelque chose qui disait non à l'Empire.

Le donatisme est l'expression de ce refus, et c'est pourquoi il nous déconcerte. Sous cette apparence religieuse, ce sont les *non* de chacun qui se dissimulent. Aussi, chaque fois qu'on s'est efforcé de ramener le schisme à une interprétation simple, a-t-on du même coup suscité contre elle un arsenal d'objections. Mouvement rural ? Non pas, puisque les listes conciliaires nous montrent l'existence d'un épiscopat urbain aussi nombreux que l'épiscopat catholique [5]. Mouvement « berbère » ? Mais tous les textes donatistes — et jusqu'aux épitaphes — sont en latin et rien n'indique que les schismatiques en aient eu contre la civilisation romaine. Mouvement « numide » ? [6] Au départ, sans doute, mais, là encore, la carte des évêchés nous montre que le schisme s'est développé jusqu'aux extrémités de la Césarienne [7]. A vrai dire, l'originalité profonde du donatisme est peut-être dans la diversité de ses fidèles [8].

1. Ch. SAUMAGNE, *op. cit.* (*supra*, p. 144, n. 4), p. 360, a justement souligné que le célèbre moissonneur de Mactar (*C.I.L.*, VIII, 11824) n'était, en somme, qu'un de leurs « anciens ». Sur les circoncellions après 411, S. AUGUSTIN, *Gesta cum Emerito*, 12, dans *C.S.E.L.*, t. LIII, pp. 195 et ss.

2. Ch. SAUMAGNE, *op. cit.* (*supra*, p. 144, n. 4), p. 355.

3. P. MONCEAUX, *op. cit.* (*supra*, p. 136, n. 1), t. IV, pp. 190-191.

4. Je renvoie ici aux belles pages de L. FEBVRE, *Le problème de l'incroyance au XVI^e^ siècle*, Paris, 2^e^ éd., 1947, pp. 383 et ss., qui traitent magistralement d'un problème analogue.

5. Il suffit de se reporter à J. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, pour constater le grand nombre d'évêques donatistes que comptent les villes.

6. Cf. S. AUGUSTIN, *Serm.*, XLVI, XIII/39, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 293.

7. Voir également St. GSELL, *Fouilles de Benian*, Paris, 1899.

8. J'en vois la preuve dans la multiplicité des schismes donatistes. Ils ont été étudiés de façon détaillée par P. MONCEAUX, *op. cit.* (*supra*, p. 136, n. 1), t. IV, pp. 127 et ss., auquel on se reportera. Mais je ne crois pas inutile d'en rappeler le développement. Le premier schisme donatiste apparaît vers 370, à l'ouest de la Césarienne. C'est le rogatisme. Il est suivi de schismes individuels (celui de Tyconius, vers 380) ou de schismes locaux : claudianisme (Carthage), schismes des *Urbanenses* (Numidie) et des *Arzuges* (Byzacène méridionale). Le maximianisme constitue, entre 392 et 411 pour le moins,

Il n'en reste pas moins, de l'aveu même de P. Monceaux, qu'il fait figure d'« Eglise nationale » pour la moitié des Africains [1]. Il répondait à leur tempérament jusque dans ses excès et ses violences, à leur goût de la division, à leur exclusivisme foncier, et c'est en cela qu'il compromet la cause romaine. Ce n'est pas par hasard qu'il suit Gildo dans la voie du séparatisme politique, comme il avait accueilli les circoncellions et, avec eux, l'opposition sociale. Il n'est pas plus anti-romain d'essence que l'Eglise catholique ou l'aristocratie terrienne ne sont les agents volontaires de la romanisation. Mais, à leur différence, il est dans la lumière de l'Afrique, pas dans celle de Rome.

Si donc, on en revient au problème posé plus haut [2], celui des fondements humains de la puissance romaine, on voit combien est complexe la réponse qu'il appelle. Sans doute, en apparence, l'édifice est solide. L'Empire peut compter d'autant plus fidèlement sur l'Eglise officielle et sur les propriétaires que ce sont, en fait, leurs intérêts particuliers qu'ils défendent. Quant aux dangers intérieurs, ils sont sans gravité. La révolte de 396 a été sans lendemain, comme elle avait été sans précédent, et ce ne sont pas les circoncellions qui mettent l'Etat en péril. Mais il se trouve que tous les Africains ne participent pas pareillement à la civilisation dans laquelle s'inscrit la somme de leurs jours. Les uns penchent vers l'universel. Ils pèsent dans le plateau de l'orthodoxie et de l'Empire. D'autres sont retenus par les forces secrètes dont Rome n'a pas neutralisé la vigueur. Ils renouent, sans en avoir conscience, avec la tradition locale, et c'est pourquoi « catholicisme » et « schisme » ne sont pas de simples modulations religieuses de l'histoire africaine, mais le thème véritable où s'entremêlent ses voix profondes.



Et pourtant, l'Afrique peut faire illusion. Elle paraît à l'abri des redoutables conséquences de l'invasion hunnique. Sans doute, sa prospérité n'est-elle plus ce qu'elle était autrefois. On en a l'indice en constatant que les routes cessent d'être entretenues dès avant la fin du règne d'Honorius [3]. Mais elle semble cependant plus grande que celle des provinces européennes [4]. A côté des églises, les cités continuent de bâtir des édifices civils ou restaurent leurs monuments délabrés. Cependant, cette activité ne se rencontre plus guère qu'en Proconsulaire et ne paraît pas avoir persisté au-delà de l'année 410 [5]. La dernière construction antérieure à l'invasion vandale, c'est, à notre connaissance, la muraille de Carthage [6].

On connaît mal l'état économique de l'Afrique au IV^e^ siècle. Mais rien n'indique qu'il se soit modifié sensiblement depuis le Haut-Empire [7]. Le pays demeurait l'une des grandes

une véritable Eglise centrée sur la Proconsulaire et la Byzacène. Mais, ce qui est surtout caractéristique, c'est la multiplication des schismes locaux (S. AUGUSTIN, *De baptismo*, I, VI/8 ; II, XI/16, dans *C.S.E.L.*, t. LI, pp. 153 et ss. et 192 ; *Contra epist. Parmeniani*, III, IV/24, *id.*, pp. 129 et ss. ; *Epist.*, XCIII, VIII/25, *id.*, t. XXXIV², p. 470 ; *In Iohannis Euangelium*, X, 6, dans *P.L.*, t. XXXV, col. 1470). *C.I.L.*, VIII, 8650, nous a conservé aussi le souvenir d'une secte de *Sitifis* (Sétif). Nous ignorons naturellement la raison d'être de tous ces schismes, mais il me paraît peu douteux que l'esprit de « çof » les explique davantage que de purs dissentiments théologiques ou autres.

1. P. MONCEAUX, *op. cit.* (*supra*, p. 136, n. 1), t. IV, p. 190.

2. *Supra*. p. 130.

3. Les milliaires se font rares dès la fin du IV^e^ siècle. Les derniers d'entre eux, pour lesquels on peut indiquer une date précise, sont de 402/408, et ont été découverts à *Cuicul* (Djemila), en Numidie. Cf. P. SALAMA, *Les bornes milliaires de Djemila-Cuicul et leur intérêt pour l'histoire de la ville*, dans *Rev. Africaine*, t. XCV, 1951, pp. 213-272 (n^os^ 29 et 30, pp. 257-259. Autres milliaires d'Honorius, *C.I.L.*, VIII, 21965 (*Mactaris-Mididi*) ; 23864 (*Aradi* = Bou Arada) ; 23892 (près de *Bisica* = Hr. Bijga), trouvés, le premier en Byzacène, les deux autres en Proconsulaire. Peut-être, comme le pense P. Salama, sont-ils de peu postérieurs à 398.

4. E. ALBERTINI, *Un témoignage de saint Augustin sur la prospérité relative de l'Afrique au IV^e^ siècle*, dans *Mélanges, P. Thomas*, Bruges, 1930, pp. 1-5.

5. *C.I.L.*, VIII, 7017, *Cirta* (Constantine), 395-401 ; 25837 *Membressa* (Medjez el-Bab), 413-414 ; 25377 ? (Aïn Djal), 408. R. CAGNAT, A. MERLIN et L. CHATELAIN, *Inscriptions latines d'Afrique*, n° 276, *Thuburbo maius* (Hr. Kasbat), entre 395 et 408 ; n° 492 (*C.I.L.*, VIII, 25864) ; *Tichilla* (Testour), 413-414. A. MERLIN, *Inscriptions latines de la Tunisie*, 1279 (*C.I.L.*, VIII, 1283 et 14775) ; *Vallis* (Sidi Medien), entre 408 et 420. St. GSELL, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, 2107, *Madauros* (Mdaourouch), 399-400 ; 2108, *id.*, 407-408 ; 2109, *id.*, 407-408. Il n'est pas sûr que *C.I.L.*, VIII, 898, concerne le comte Boniface et doive, par conséquent, être datée des années qui précèdent immédiatement l'invasion.

6. *Chron. Gallic. a. CCCCLII*, 98, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 658.

7. Je renvoie à la bibliographie donnée dans Ch.-A. JULIEN, *Histoire de l'Afrique du Nord*, éd. Ch. Courtois, Paris, 1951, pp. 308 et ss.

terres à blé du monde antique, et, bien que les disettes ne lui fussent pas épargnées [1], elle jouait encore — de gré ou de force — son rôle traditionnel de grenier de Rome [2]. Toutefois, l'importance économique des céréales paraît s'être atténuée par rapport à celle de l'olivier, si, du moins, nous en jugeons par le rôle que semble tenir l'Afrique dans l'alimentation en huile du monde méditerranéen [3]. Mais, à côté de lui, les arbres fruitiers n'étaient pas négligeables [4], non plus sans doute que la vigne ; et l'on comprend que les Africains aient pu voir dans leur patrie l'image d'une terre heureuse [5].

Les bois, qu'on exportait toujours vers l'Italie [6], les carrières et les mines, qu'on exploitait probablement encore [7], les poteries [8], les tissus de laine [9], les esclaves [10], complétaient une économie dont les prestations bousculaient l'équilibre naturel, mais qui n'en apparaissait pas moins sous un jour favorable [11]. Comme jadis, les commerçants orientaux, les « Syriens », suivant le nom qu'on leur donne communément, venaient trafiquer dans les ports africains [12]. On ignore quelles sont exactement les marchandises qu'ils débarquaient en Afrique, mais on n'a que l'embarras du choix pour imaginer leur frêt de retour et, si l'on en juge aux trésors monétaires que, de temps à autre, livrent les fouilles, il semble bien que la cargaison de leurs navires ait été moins précieuse à l'arrivée qu'au départ, puisqu'ils devaient laisser après eux, pour équilibrer leur compte, les pièces d'or que Byzance frappait à l'effigie de ses empereurs [13].

La situation de l'Afrique fut plus que jamais enviable quand, entre 401 et 409, l'Italie, la Gaule, puis l'Espagne connurent après les provinces balkaniques les malheurs de l'invasion. La Proconsulaire apparut vraiment comme la reine des provinces [14]. Carthage qui, pour Ausone

1. H. Renault, *Le prix du blé à Carthage à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*, dans *Rev. Tunisienne*, t. XX, 1913, pp. 612-622. La mieux connue de ces disettes est celle de 366-367 (Ammien Marcellin, XXVIII, 1, 17 et ss., éd. V. Gardthausen, t. II, p. 129). Cf. également, *infra*, p. 318, pour la famine de 484.

2. Cf. *supra*, p. 106, n. 4. *C.I.L.*, VIII, 7975 ; *Cod. Theod.*, XII, 6, 33, éd. Mommsen, p. 722 (loi du 15 février 430).

3. *Expositio totius mundi*, 61, dans A. Riese, *Geographi latini minores*, pp. 122 et ss. ; Zosime, VI, 11, éd. L. Mendelssohn, p. 292 ; Symmaque, *Epist.*, IX, 58, dans *M.G.H.a.a.*, t. VI[1], p. 253, et *Rel.*, 35, *id.*, p. 309 ; *Cod. Theod.* XIV, 15, 3, éd. Mommsen, p. 790. L'importance de l'olivier était d'ailleurs très diverse suivant les provinces. Elle était, par exemple, faible en Numidie qui demeurait la terre des céréales (S. Augustin, *Serm.*, XLVI, xv/39, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 294 ; Columelle, *Res rustica*, II, 2, 25, éd. H.-B. Ash, p. 124). L'association blé-huile n'en était pas moins le symbole de la richesse africaine. Cf. *De tempore barbarico II*, 6, éd. G. Morin (cité *infra*, p. 166, n. 10), p. 205. Sur l'évolution de l'oléiculture africaine, H. Camps-Fabrer, *L'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine*, Alger 1953.

4. *Expositio totius mundi*, 61, dans A. Riese, *Geographi latini minores*, p. 122; Victor de Vita, I, 3, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2.

5. Victor de Vita, I, 3, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2 ; *De tempore barbarico II*, 5, éd. G. Morin (cité *infra*, p. 166, n. 10), p. 204 (*hortus deliciarum*).

6. *Cod. Theod.*, XIII, 5, 10, éd. Mommsen, p. 750 (loi du 8 ? mars ? 364).

7. St. Gsell, *Vieilles exploitations minières de l'Afrique du Nord*, dans *Hespéris*, t. VIII, 1928, pp. 1-22 (Lampes trouvées dans l'une d'elles). Sur le marbre numidique, Isidore, *Etym.*, XVI, 5, 16, éd. W.-M. Lindsay, t. II. Sur le sel et l'alun, *Nov. Valent.*, XIII, éd. P. Meyer, p. 95.

8. F. Benoit, *art.* sans titre, dans *Bull. de la Société nat. des Antiq. de France*, 1945/1947, pp. 245 et ss.

9. *Expositio totius mundi*, dans A. Riese, *Geographi latini minores*, p. 122. Le fait s'explique, sans doute, en partie, par l'existence de troupeaux de moutons, mais également par celle des teintureries de pourpre (*Notitia Dignitatum, Occ.*, XI, 69 et 70, éd. O. Seeck, p. 151), en particulier à Djerba. Je risquerais l'hypothèse que le *gynæcium* de Carthage ait pu être un atelier de tapis (*id.*, 53, p. 151).

10. *Id.*

11. Sur le commerce africain, A. Lecocq, *Le commerce de l'Afrique romaine*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XXXII, 1912, pp. 293-380 et 447-546.

12. La question des « Syriens » a été magistralement posée par L. Bréhier, *Les Colonies d'Orientaux en Occident au commencement du moyen âge*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XII, 1903, pp. 1-38. Comme le signale l'auteur (p. 10), les renseignements sont peu abondants pour l'Afrique. Les témoignages les plus intéressants nous reportent à la fin de l'époque vandale (cf. *infra*, p. 322). Mais la présence des Orientaux avant 429 n'est pas douteuse, en particulier à Carthage (S. Jérôme, *Epist.*, CXXX, 7, dans *C.S.E.L.*, t. LVI, p. 184), à Hippone (S. Augustin, *De ciuit. Dei*, XXII, 8, *id.*, t. XL[2], p. 607) et à *Oea* (Tripoli) (*id.*, *Epist.*, LXXI, III/5, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV[2], p. 253). Je croirais volontiers que ce sont des « Syriens » que ces *transmarini* de *Sitifis* (Sétif), qui portent en majorité des noms grecs et qu'un mystérieux hasard a conduits au tombeau dans la même année 405 (*C.I.L.*, VIII, 8638, 8639, 8642, 8648). Peut-être aussi, les Cappadociens, dont parle S. Augustin, *De ciuit. Dei*, XXII, 8, dans *C.S.E.L.*, t. XL[2], p. 610 ; *Serm.*, CCCXXII, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1443 et ss. Sur les éléments juifs, P. Monceaux, *Les colonies juives dans l'Afrique romaine*, dans *Rev. des Etudes juives*, t. XLIV, 1902, pp. 1-28.

13. Cf. E. Albertini, art. sans titre, dans *Bull. arch. du Com*, 1924, pp. CLXIII et ss., qui signale un trésor composé de 180 monnaies d'or, la plupart d'origine orientale, et qui s'échelonnent entre les règnes de Théodose II et d'Anastase. Sur l'enrichissement que l'Afrique devait à son commerce, cf. Salvien, *De gub. Dei.*, VII, XIV/60, dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], p. 94.

14. *Cod. Theod.*, VII, 13, 22, éd. Mommsen, p. 341 (loi du 23 février 428) [... *prouincia*] *quae omnium intra Africam prouinciarum obtinet principatum.* Egalement, *Epist. arel.*, VIII, dans *M.G.H. epist.*, t. III, p. 14 (année 418), et Salvien, *De gub Dei*, VI, XII/168, dans *M.G.H.a.a.*, t I[1], p. 78 (*quasi anima Reipublicæ*).

déjà, pouvait disputer à Constantinople la seconde place parmi les cités[1], est devenue, pour Salvien, la Rome africaine[2]. C'est tout naturellement vers elle qu'affluent, après 410, les habitants fugitifs de la Ville éternelle[3] et, par une ironie du sort, c'est sur le sol maudit de 146 que la civilisation romaine va jeter son suprême éclat.

Telle S. Augustin l'avait découverte dans l'ardeur de ses dix-sept ans, telle Carthage était encore à peu près à la veille de l'invasion[4]. Quelques églises nouvelles avaient modifié, çà et là, le paysage urbain[5]. Une ligne de murailles enserrait à présent la masse des maisons et des monuments. Mais ceux-ci conservaient leur antique splendeur, à l'exception des temples, que les chrétiens, malgré les prescriptions impériales[6], avaient enveloppés dans la même haine que les dieux[7]. On ne risquait plus de rencontrer au détour d'une rue les galles proscrits[8]. Mais la même foule se pressait toujours sur les places publiques pour y écouter les orateurs improvisés[9] ; elle se précipitait avec la même passion vers les représentations du théâtre ou les jeux du cirque[10], et, dans l'incomparable paysage où s'écoulaient leurs jours, les Carthaginois semblaient n'avoir d'autre objet que de goûter autant qu'ils le pouvaient les plaisirs du monde[11].

Il n'en faut pas davantage pour qu'on évoque Babylone. Vers 440/450, Salvien dresse contre la ville pourrie un réquisitoire implacable[12]. Carthage est pour lui le réceptacle de tous les vices et, pour ainsi dire, l'image même du péché. Malheureusement — ou heureusement — le témoignage du prêtre de Marseille suscite quelque inquiétude. S'il a jamais vu l'Afrique, ce qui semble douteux, ce n'est pas à ses seuls souvenirs qu'il a fait appel. Il n'a pas hésité à emprunter à Tertullien des informations vieilles de plus de deux siècles[13] et, s'il a eu recours à des sermons africains contemporains, il ne s'est pas fait faute d'amplifier les données qu'il y trouvait[14]. Sans doute, les prédicateurs dénoncent-ils, eux aussi, le dérèglement des mœurs[15], mais c'est là monnaie courante de prédicateurs et, bien qu'Ausone ait noté au passage la corruption de Carthage[16], j'ai quelque peine à croire tout à fait vraies les sombres couleurs dont Salvien a fait si largement usage.

Je ne veux pas dire pour autant que la description soit à tous égards mensongère. Mais il ne faut pas oublier qu'il est des vérités relatives dans l'ordre de la morale. Les imputations des chrétiens ne valent que du point de vue qui leur est propre et il ne faut pas s'étonner si ceux qui sont demeurés fidèles aux dieux ne se préoccupent point d'obéir aux préceptes évangéliques ; pas davantage si les néophytes n'ont pas toujours abandonné dans l'eau baptismale

1. Ausone, *Ordo urbium nobilium*, 2 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. V², p. 98.
2. Salvien, *De gub. Dei*, VII, xvi/67, dans *M.G.H.a.a.*, t. I¹, p. 96 (*in Africano orbe quasi Romam*).
3. P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris, s. d., [1948], pp. 44 et ss.
4. Sur Carthage, l'ouvrage essentiel demeure A. Audollent, *Carthage romaine*, Paris, 1901. Il est malheureusement vieilli et d'une conception assez étroite. Mises au point récentes de C. Picard, Paris, s. d., [1951,] où l'on trouvera les indications bibliographiques détaillées et de J. Ferron et G.-G. Lapeyre, art. *Carthage*, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. XI, col. 1150-1233. G.-G. Lapeyre et A. Pellegrin, *Carthage latine et chrétienne*, Paris, 1950, est négligeable. On ignore le tracé de l'enceinte de Théodose II et il n'est, par conséquent, pas possible de déterminer précisément la superficie de Carthage. Cependant, compte tenu de l'emplacement des nécropoles et de certains monuments (cirque, amphithéâtre), je crois qu'on peut l'évaluer aux environs de 300 à 350 ha. Il est peu probable que la population ait dépassé de beaucoup 100.000 h., si même elle atteignait ce chiffre. (Cf. Orose, *Adu. paganos*, V, 1, 5, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 277).
5. J. Vaultrin, *Les basiliques chrétiennes de Carthage*, Alger, 1933 (ext. de la *Rev. Africaine*), p. 165.
6. *Cod. Theod.*, XVI, 10, 18, éd. Mommsen, p. 902. Loi du 20 août 399.
7. Le temple de Cælestis fut rasé, en 421, et on établit un cimetière sur son emplacement, *Liber de promiss. et prædict. Dei*, III, 38, 44, dans *P.L.*, t. LI, col. 835.
8. S. Augustin, *De ciuit. Dei*, VII, 26, dans *C.S.E.L.*, t. XL¹, p. 339.
9. Cf. *supra*, p. 142, n. 5.
10. S. Augustin, *De ciuit. Dei*, I, 33, dans *C.S.E.L.*, t. XL¹, p. 56. Le *Cod. Theod.*, XV, 7, 13, éd. Mommsen, p. 824, (loi du 8 ? février 413), nous fait connaître l'existence à Carthage d'un *tribunus uoluptatum* à qui revenait, sans doute, l'organisation des spectacles et leur surveillance.
11. Avienus, *Descriptio orbis*, 290, éd. A. Holder, p. 95.
12. Salvien, *De gub. Dei*, VII, xiii/56 et ss. et VIII, xi/9 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. I¹, pp. 93 et ss. et 105 et ss.
13. J.-P. Waltzing, *Tertullien et Salvien*, dans le *Musée belge*, t. XIX-XXIV, 1920, pp. 39-43.
14. P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris, s. d., [1948], pp. 127 et 230-231. Ces sermons, souvent attribués à Quodvultdeus, sont analysés pp. 102 et ss. Sur cette attribution, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 60, n. 305.
15. *De tempore barbarico II*, 2, éd. G. Morin (cité *infra*, p. 166, n. 10).
16. Ausone, *Gratiarum actio ad Gratianum*, VII, 34, dans *M.G.H.a.a.*, t. V², p. 23.

toute leur âme d'autrefois [1]. Mais, lorsque Geiseric pénètre sur le sol de l'Afrique, et plus encore quand il en occupe la métropole, il faut bien expliquer aux hommes désemparés la colère divine. Le Tout-Puissant ne peut être injuste et, si l'invasion désole les provinces à la manière du feu du ciel, il est bien évident que le châtiment répond aux crimes de Sodome [2].

1. Cf. *supra*, p. 129, n. 9.
2. Salvien, *De gub. Dei*, VII, xvii/74, dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], p. 97; S. Augustin, *Epist.*, CCXX, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 437, développe déjà l'idée que les maux de l'Afrique sont dus aux péchés de ses habitants.

# DEUXIÈME PARTIE

# L'ÉTAT VANDALE

*CHAPITRE PREMIER*

# STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE

Tels sont, au moment où le sort les rapproche, les deux personnages entre lesquels va s'engager pendant un siècle un dialogue de sourds.

Les Vandales ne sont sans doute point les barbares qu'on a dit, mais ils se souciaient de leurs propres problèmes et pas le moins du monde de ceux qui se posaient à leurs nouveaux sujets. Lâchés par Geiseric dans le jeu de quilles africain, ils ne s'avisèrent pas d'en respecter les règles, et c'est faire trop prompte justice, pour expliquer le désastre, que d'invoquer la férocité de l'animal et d'oublier la fragilité des quilles.

Les Africains ne se préoccupaient pas davantage de ce qui touchait ces intrus. Ils avaient, eux aussi, leurs misères et leurs espérances, leurs habitudes et leurs contradictions. Quelles qu'aient été leurs réactions devant l'envahisseur — hostiles ou favorables — elles ne pouvaient être qu'incompréhensives, à la fois parce que les Vandales leur étaient, dans toute la force du terme, des inconnus, et parce qu'une sorte de fatalité semble obliger les hommes à ne régler leur comportement qu'en fonction d'un égoïsme plus ou moins clairvoyant.

Mais, par-delà les personnages, le drame subsiste, et, par la manière même dont évolue la structure géographique de l'Etat vandale, on comprend déjà comment l'invasion germanique a pu précipiter le rythme de l'histoire africaine.

## I. — L'INVASION DE L'AFRIQUE ET L'ÉTAT « NUMIDE »[1]

Les Vandales passèrent d'Espagne en Afrique au mois de mai 429[2] et, la première question qui vient à l'esprit, est évidemment de se demander pourquoi. A notre esprit, du moins,

1. On se reportera aux ouvrages généraux cités à l'Appendice I. L'article de M. ROBERTI, *L'invasione vandalica nell'Africa romana. Le ragioni del successo dell'impresa*, dans *Rivista di storia del diritto italiano*, t. XI, 1938, pp. 271-288, est superficiel. C'est sur le rôle de Boniface que s'est concentrée l'attention des érudits. Outre O. SEECK, art. *Bonifatius*, dans *P.W.*, t. III[1], col. 698-699, et A. AUDOLLENT, art. *Boniface*, n° 7, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. IX, col. 924-931, on consultera l'article fondamental de L. SCHMIDT, *Bonifatius und der Uebergang der Wandalen nach Africa*, dans *Historische Vierteljahrschrift*, t. II, 1899, pp. 449-462 ; R. GENTILI, *La rivalità fra Ezio, Felice e Bonifacio e l'invasione dei Vandali in Africa*, dans *Il mondo classico*, t. V, 1935, pp. 363-372. En dernier lieu, J.-M.-L. DE LEPPER, *De rebus gestis Bonifatii comitis, Africæ et magistri militum*, Tilburg-Bréda, 1941.

2. La date de l'invasion n'est pas absolument sûre, mais presque. PROSPER, *Chron.*, 1295, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 472, suivi par CASSIODORE, *Chron.*, 1215, *id.*, t. XI, p. 156, indique l'année 427 ; la *Chronicon paschale*, dans *C.S.H.B.*, t. I, p. 581, l'année 428 ; HYDACE, *Chron.*, 90, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21, l'année 429, et précise qu'elle eut lieu au mois de mai. C'est cette dernière date qui est le plus généralement retenue et qui paraît de beaucoup la plus probable. D'abord, la date de 428 peut être éliminée. En effet, la *Chronicon paschale* place le passage en Afrique sous le consulat de Fl. Constantius Felix et de Fl. Taurus qui correspond bien à l'année 428. Mais on a continué de dater de leur post-consulat jusqu'au 27 avril 429 pour le moins (*Cod. Theod.*, XII, 1, 185 et 186, éd. Mommsen, p. 708). Il se peut donc que le rédacteur de la Chronique n'ait péché que par imprécision et qu'en fait son information vérifie celle d'Hydace. D'autre part, l'arrivée des

car les contemporains n'ont point cherché d'explication humaine à cette migration parmi tant d'autres, et c'est seulement quelques décades plus tard que les chroniqueurs orientaux accuseront le comte d'Afrique, Boniface, d'en avoir été l'instigateur [1]. En butte aux intrigues d'Aetius ou du *magister militum* Felix [2], celui-ci aurait fait appel aux Barbares pour être en mesure de résister à la puissance impériale.

L'explication n'est pas absurde. Il est exact que le comte d'Afrique, après quelques années de docilité à l'égard de la cour [3], avait, comme Gildo et Heraclianus, tenté de se soustraire à son autorité. Dès 427, une première expédition avait été envoyée contre lui, suivie, la même année, d'une seconde, que dirigeait le nouveau comte d'Afrique, Sigisvult [4]. Rien, *a priori*, n'interdit de penser que, devant cette menace, Boniface ait eu l'idée d'opposer les Vandales aux Goths, qui constituaient les forces impériales, et l'on comprend sans peine que les historiens aient assez généralement accepté cette interprétation des faits.

Cependant, L. Schmidt en a, voici plus d'un demi-siècle, dénoncé fortement les invraisemblances [5], et il est bien certain que l'information détaillée de Procope contraste assez désagréablement avec le silence dans lequel se retrouvent les contemporains quant à la « trahison » de Boniface. Il n'est pas moins vrai que c'est là une manière trop constante d'expliquer les malheurs de l'Empire pour qu'on la puisse accepter à chaque fois. Enfin, le dossier du comte d'Afrique est fait d'accusations plus que de preuves. Il semble bien que sa réconciliation avec l'Empire ait été accomplie antérieurement au débarquement des Barbares et non après, comme le prétend Procope [6]. Aucun fait précis ne vient appuyer sa collusion avec les Vandales [7]. Si, en 422, il n'a pas porté aide à Castinus en Espagne, c'est uniquement en raison de ses dissentiments avec ce dernier [8], et, sans méconnaître que ce fut là, pour l'Empire, une source de malheurs [9], on ne voit point sur quoi l'on se fonderait pour y découvrir les symptômes d'une trahison. Au reste, le fait que Possidius impute l'invasion à la volonté divine [10] semble écarter la responsabilité humaine qu'il n'eût, sans doute, pas manqué de dénoncer.

Mais, quand bien même Boniface serait coupable, ainsi que l'affirment les sources, il ne saurait être que l'instigateur de l'invasion et non sa cause. Si les Vandales avaient accepté de conclure avec le comte un traité qui partageait entre eux les provinces africaines, ce n'eût

Vandales devant Hippone est du mois de juin 430 (*Cf. infra*, p. 162, n. 4). Un intervalle de treize mois paraît plus vraisemblable qu'un intervalle de quatre ans pour parcourir la distance qui sépare cette dernière ville du détroit de Gibraltar. En outre, la date de 429 paraît davantage s'accorder avec les quelques événements que nous connaissons — par Hydace, il est vrai — relativement au séjour des Vandales en Bétique.

1. Procope, *B.V.*, I, 3, 22-26 et 30-31, éd. J. Haury, t. I, pp. 322-323; Jordanes, *Getica*, XXXIII/167 et *Rom.*, 330, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], pp. 101-102 et 42. L'un et l'autre paraissent avoir emprunté cette tradition à une même source qui pourrait être Priscos (?). Elle fait désormais partie des vérités acquises des historiens byzantins (Cf. Jean d'Antioche, fr. 196, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 613; Théophane, *Chronog.*, a. 5931, éd. C. de Boor, t. I, pp. 93-95; Nicéphore Calliste, XIV, 56, dans *P.G.*, t. CXLVI, col. 1268-1269), et se retrouve chez Paul Diacre, *Hist. Rom.*, XIII, 10, dans *M.G.H. a.a.*, t. II, p. 198.

2. Cette dernière indication, dans Prosper, *Chron.*, 1294, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, pp. 471-472.

3. La date de sa nomination n'est pas connue. Elle est, au plus tard, de 422. Cf. Olympiodore, fr. 40, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 67 et Prosper, *Chron.*, 1278, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 469.

4. Prosper, *Chron.*, 1294, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, pp. 471-472. Il semble impossible de retenir la date de 424 indiquée par la *Chron. Gall. a. CCCCLII*, 96, *id.*, p. 658.

5. *Cf. supra*, p. 155, n. 1.

6. Procope, *B.V.*, I, 3, 30, éd. J. Haury, t. I, p. 323. Nos seules sources sont ici les lettres de S. Augustin au comte Darius (*Epist.*, CCXXIX et CCXXXI, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 497 et ss. et 504 et ss.), et la réponse de celui-ci (*id.*, CCXXX, pp. 499 et ss., principalement § 3). Rien ne laisse à penser, dans cette correspondance entre l'évêque d'Hippone et celui qui paraît avoir été le négociateur impérial, que les Barbares aient déjà envahi les provinces africaines. Sur la question, N. Baynes, *A note on Professor Bury's « History of the later roman Empire »*, dans *Journal of Roman Studies*, t. XII, 1922, pp. 220-221. A.-C. Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces africaines*, t. II, Paris, 1901, pp. 288 et ss., écrit que le second gouvernement de Boniface devrait être daté de 429. Je croirais plus volontiers qu'il doit être reporté à la fin de l'année 428, et que les lois du 25 février 429, adressées au proconsul d'Afrique Celer (*Cod. Theod.*, XI, 1, 34 et XI, 30, 68, éd. Mommsen, pp. 579 et 641) marquent la rentrée de l'Afrique dans l'orbite de l'administration impériale, en même temps que celle de Boniface dans la faveur de l'impératrice. Cependant, le fait que Sigisvult ait occupé la majeure partie de la Proconsulaire (*Cf. infra*, p. 158, n. 3) rend l'hypothèse incertaine.

7. Je ne crois pas, en effet, qu'on puisse tirer argument du fait que le gendre de Boniface, Sebastianus, se soit réfugié auprès de Geiseric. Sur la question, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 53, n. 224.

8. *Cf. supra*, p. 55.

9. Prosper, *Chron.*, 1278, dans *M.G.H.a.a.*, p. 469.

10. Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 110 (*diuina uoluntate et potestate*).

pas été assurément pour le seul motif de lui être agréable [1]. Qu'ils soient venus spontanément ou à son appel, il nous faut bien supposer que le passage en Afrique présentait en lui-même un attrait suffisant pour emporter la décision de Geiseric et des siens.

On a souligné plus haut [2] la prospérité de la Berbérie orientale au début du v[e] siècle. Il n'est pas douteux, qu'avec ses champs de blé et ses olivettes, elle n'ait fait, aux yeux des Vandales, figure de terre promise. Plus encore que l'Andalousie, elle offrait l'image de l'opulence et, de plus, elle avait la singulière faveur d'avoir échappé jusqu'alors aux déprédations que l'invasion entraînait avec elle. Les Germains ne l'avaient abordée qu'au passage [3]. A deux reprises, en 410 et en 418 (?), un sort contraire avait frappé successivement Alaric [4] et Wallia [5]. Mais la proie n'en demeurait que plus tentante, et il n'est pas besoin de chercher d'autre raison que cette richesse à l'entreprise qui s'en proposait l'annexion.

Elle n'est peut-être pas cependant la seule qui ait joué. Hydace nous a rapporté dans un même paragraphe la victoire des Vandales sur les Suèves et leur passage en Afrique, sans établir de relation entre les deux événements [6]. Mais Jordanes et Cassiodore ont vu, dans le départ des Hasdings, une suite de la pression barbare et, bien qu'ils aient parlé par erreur des Wisigoths [7], il n'y a peut-être pas lieu de rejeter l'explication. A deux reprises, en 419/420 et en 429 même, les Vandales s'étaient heurtés aux Suèves. En 416/418, ils avaient été victimes de l'expédition wisigothique. Même en Andalousie, ils demeuraient sous la menace toujours possible que constituaient leurs congénères germaniques. Sans doute, les Suèves étaient-ils sortis vaincus de la rencontre de 429 ; sans doute aussi, l'Etat wisigothique ne semblait-il pas, à cette même date, attiré vers la péninsule, ni décidé, étant donné ses rapports avec l'Empire, à s'en faire une seconde fois le champion. Mais, à tout prendre, ne valait-il pas mieux couper complètement avec le monde barbare et mettre entre soi et les forces impériales la sûre protection de la mer ?

Pour moi, il n'est pas douteux que l'installation des Vandales à Carthage n'ait été voulue, dès le départ, par Geiseric et que, seules, des raisons d'opportunité en n'aient retardé de dix années l'échéance. L'abandon de l'Andalousie ne se comprend que s'il comporte l'espérance d'un plus précieux terroir, ce qui n'était certes pas le cas de la Césarienne, ni même de la Nu-

1. L'existence de ce traité est affirmée par PROCOPE, *B.V.* I, 3, 23-25, éd. J. Haury, t. I, p. 322, selon qui trois parts auraient été faites, l'une revenant à Boniface, les deux autres aux deux fils de Godagisel, Guntharic et Geiseric. Il semble difficile de croire qu'un tel partage ait pu être envisagé et il est tout à fait impossible d'admettre les dires de Procope quant aux données du partage. Guntharic étant mort en 428 (cf. *infra*, Appendice III, n° 7), il faut considérer que le traité a été conclu avant cette date, et alors récuser l'indication qui fait de ce prince un enfant ; ou bien reporter le traité au-delà de la mort de Guntharic et supposer que le chroniqueur a voulu parler d'un fils de celui-ci (*id.* n° 9).

2. *Supra*, pp. 149 et ss.

3. 1° Sous le règne de Gallien et vraisemblablement en 258, des tribus franques arrivèrent jusqu'en Afrique, après avoir traversé la Gaule et l'Espagne (AURELIUS VICTOR, *De Cæsaribus*, XXXIII, 3, éd. Pichlmayr, p. 109). R. THOUVENOT, *Une inscription latine du Maroc*, dans *Rev. des Etudes Latines*, t. XVI, 1938, pp. 266-268, a pensé qu'une inscription mutilée de *Tamuda* avait conservé le souvenir de cette invasion et, à sa suite, O. FIEBIGER, *Ein Frankeneinfall in Nord Afrika*, dans *Germania*, t. XXIV, 1940, pp. 145-146. Mais la restitution de l'inscription reste sujet de désaccord. W. SESTON, *Dioclétien et la Tétrarchie*, t. I, Paris, 1946, p. 118, n. 2, y veut voir la commémoration d'une victoire de Maximien (297) ; H.-G. PFLAUM, *Essai sur les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, pp. 160 et ss., celle d'un gouverneur de Maurétanie Césarienne à la fin du III[e] siècle, sur des éléments indigènes. C'est à cette dernière interprétation que je crois devoir me rallier.

2° Sous le règne de Probus, un groupe de Francs, transférés sur les bords de la Mer Noire, se saisirent de quelques vaisseaux, pillèrent la Grèce et l'Asie, abordèrent en Afrique et franchirent le détroit de Gibraltar pour regagner leur pays (*Paneg. lat.*, IV (VIII), 18, 3, éd. E. Galletier, t. I, p. 96).

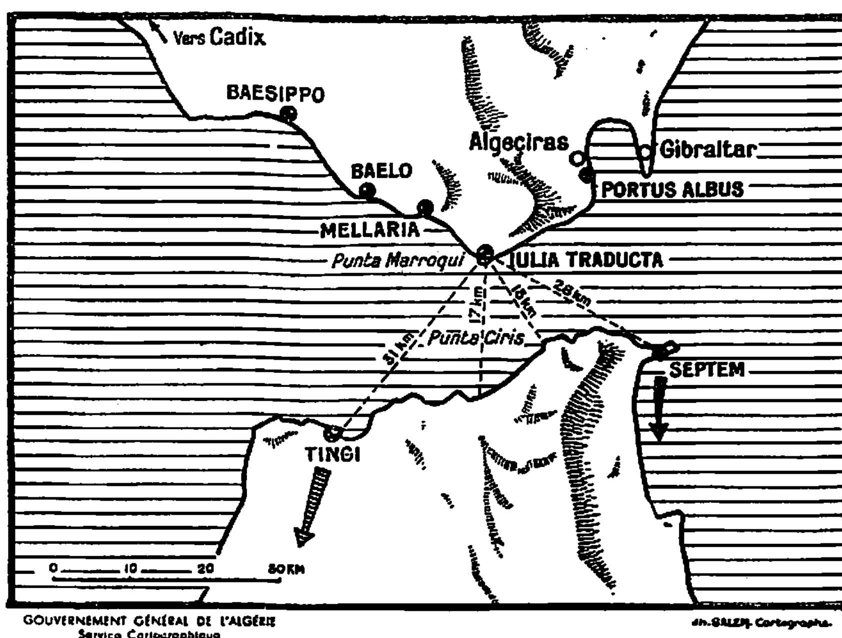
4. Les textes (OROSE., *Adu. paganos*, VII, 43, 12, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 562; ISIDORE, *Hist. Goth.*, 18, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 275) parlent seulement d'un passage d'Italie en Sicile. Il est peu douteux que l'intention d'Alaric eût été de gagner l'Afrique si la tempête n'avait point détruit sa flotte. Cela paraît ressortir du fait que les Africains s'attendaient à l'invasion (S. AUGUSTIN, *Epist.*, CXXVI, 4, dans *C.S.E.L.*, t. XLIV, p. 10).

5. OROSE, *Adu. paganos*, VII, 43, 11, dans *C.S.E.L.*, t. V, p. 561, fixe en 415 la tentative de Wallia, dont la flotte fut détruite dans le détroit de Gadès. Mais, s'il en est ainsi, il faut supposer que les Wisigoths étaient partis d'Aquitaine et avaient longé les côtes occidentales de l'Espagne, puisqu'ils ne pénétrèrent dans la péninsule qu'en 416. ISIDORE, *Hist. Goth.*, 22, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 276, place l'opération après la campagne d'Espagne, c'est-à-dire en 418. Cette dernière date me semble plus probable. L'expédition a dû être organisée en Espagne même et c'est à la suite de son échec que Wallia a, sans doute, regagné la Gaule. Ainsi envisagée, la tentative apparaît comme une préfiguration de celle de Geiseric.

6. HYDACE, *Chron.*, 90, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21.

7. Cf. *supra*, p. 56, n. 5.

LE DÉTROIT DE GIBRALTAR




Itinéraire terrestre.

Itinéraire maritime.

midie[1]. Mais, dans les plaines de la Proconsulaire, les tribus barbares pourraient connaître enfin l'abondance et cet isolement dans lequel leur chef voyait peut-être déjà, en même temps qu'une garantie de sécurité, une promesse de cohésion pour elles. Le déclenchement de l'expédition d'Afrique, au début d'un nouveau règne, désigne aussi clairement l'initiateur de celle-ci que l'évacuation complète de l'Espagne dénonce le but auquel il croyait devoir tendre[2]. Si Boniface a quelque responsabilité dans tout cela, je doute que ç'en soit une autre que d'avoir étalé la faiblesse romaine[3].

Quoi qu'il en soit, 80.000 personnes suivirent Geiseric sur le sol africain[4], et l'Empire devait se résigner, en 435, à légaliser le fait accompli de leur établissement. Mais si l'issue de la conquête est pour nous sans mystère, il n'en va pas de même des épisodes qui y conduisent et, pour commencer, des conditions dans lesquelles s'est opéré le débarquement.

La plupart des textes qui mentionnent le passage des Vandales en Afrique le font sans aucun détail[5] et, si Grégoire de Tours nous informe que leur base de départ fut le petit port espagnol de *Iulia Traducta* (Tarifa), à l'extrême sud de la péninsule[6], aucun auteur ne nous a fait connaître leur point d'arrivée. Procope se contente d'indiquer qu'ils franchirent le détroit

1. Sur l'Andalousie romaine, R. THOUVENOT, *Essai sur la province romaine de Bétique*, Paris, 1940, principalement pp. 226 et ss.

2. La chose ressort nettement d'HYDACE, *Chron.*, 90, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21 : *Cum Vandalis omnibus eorumque familiis..... transit*, et il n'y a aucune raison de le contester. Aucun des arguments avancés par F. MARTROYE, *Genséric* (cité, *infra*, p. 364), pp. 106 et ss., ne me paraît capable d'infirmer ce texte formel. Tout au plus, peut-on penser que le groupe de Vandales qui, en 445, vint razzier le littoral galicien (Cf. HYDACE, *Chron.*, 131, *id.*, p. 24) pouvait être formé d'éléments demeurés en Espagne. En fait, les Hasdings avaient groupé autour d'eux des éléments hétérogènes, et il n'est pas interdit de penser qu'ils ont laissé au départ un certain déchet, mais il me paraît impossible d'admettre, avec F. Martroye, que Geiseric ait entendu demeurer maître de l'Espagne. Cependant, même après la conquête de l'Afrique, certains éléments vandales restèrent au service de l'Empire à titre individuel, tels le maître de la milice Jean (MARCELLINUS COMES, *Chron.*, a. 441/2 dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 80, et sur ce personnage, O. SEECK, art. *Iohannes*, n° 13, dans *P.W.*, t. IX², col. 1747) et un autre Jean dont parle THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5938, éd. C. de Boor, t. I, p. 97.

3. Les forces considérables qu'on prête au comte d'Afrique en se fondant sur la *Notitia Dignitatum* (Cf. *supra*, p. 80), sont, bien entendu, illusoires, quoi qu'en prétende S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCXX, 7, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 436, sans quoi on ne comprendrait pas qu'il n'eût point pulvérisé les quelques troupes envoyées contre lui. Or, Boniface a dû recourir à la trahison pour venir à bout de la première expédition (PROSPER, *Chron.*, 1294, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 471), et abandonner pratiquement le Proconsulaire lors de l'intervention de Sigisvult. Celui-ci s'était, en effet, rendu maître de la région d'Hippone, comme il ressort de S. AUGUSTIN, *Coll. cum Maximino*, 1, dans *P.L.*, t. XLII, col. 710, *Contra Maximinum*, 1, *id.*, col. 743, et *Serm.*, CXL, *id.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 773. Mais Sigisvult n'avait pas davantage été en mesure de soumettre Boniface, qui semble s'être retiré en Sitifienne, où se rendit le comte Darius. (S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCXXIX, 1, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 497).

4. Cf. *infra*, pp. 215 et ss.

5. POSSIDIUS, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, pp. 110-112; HYDACE, *Chron.*, 90, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21 ; PROSPER, *Chron.*, 1295, *id.*, t. IX, p. 472 ; *Chron. Gall. a. CCCCLIII*, 108, *id.*, p. 658 ; CASSIODORE, *Chron.*, 1215, *id.*, t. XI, p. 156 ; ISIDORE, *Chron.*, 377, *id.*, p. 472, et *Hist. Wand.*, 74, *id.*, p. 297 ; SALVIEN, *De gub. Dei*, VII, XIII/56, *id.*, t. I¹, p. 93.

6. GRÉGOIRE DE TOURS, *H.F.*, II, 2, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 61. Sur l'identification, *supra*, p. 57, n. 2. Il est peu probable que le port lui-même ait pu accueillir le nombre de navires nécessaires pour une pareille multitude. Mais, si la côte entre Algésiras et Tarifa est pratiquement inabordable, de vastes plages s'étendent à l'ouest de cette dernière ville sur lesquelles les Barbares ont pu attendre leur tour d'embarquement.

de *Gades* [1]; Jordanes et Victor de Vita précisent que ce fut à son point le plus resserré, mais les indications numériques qu'ils apportent sont, d'une part, divergentes et, d'autre part, inexactes [2]. Sans doute, ne faut-il pas attendre de ces mesures une rigueur qu'elles ne comportaient pas et devons-nous nous borner à conclure que le trajet s'est effectué entre Tarifa et le secteur de la côte africaine qui, de *Tingi* (Tanger) à *Septem* (Ceuta), se développe en direction générale sud-ouest - nord-est [3].

Mais, ici, les difficultés commencent. Pour les uns, en particulier E.-F. Gautier [4], le point d'accostage n'aurait été qu'une escale et la flotte, longeant le littoral marocain sur quelque 400 km., n'aurait débarqué les forces qu'elle transportait qu'aux abords de l'Oranie, vraisemblablement au petit port d'*Ad Fratres* (Nemours). Pour les autres, et en dernier lieu J. Le Gall, les Vandales auraient au contraire, débarqué à *Tingi* (Tanger) et gagné l'Algérie occidentale en empruntant la trouée de Taza [5].

L'argumentation de J. Le Gall repose sur une épitaphe d'*Altaua* (Lamoricière) [6], dont les trois dernières lignes, seules subsistantes, nous font connaître, qu'entre le 14 août et le 1er septembre de l'année 429, le mort en l'honneur de qui elle fut gravée périt par le glaive des Barbares. Pour lui, ces Barbares anonymes ne sont autres que les Vandales et il en voit la preuve dans le fait que, si l'on calcule la vitesse moyenne de leur marche sur le secteur *Tingi*-Hippone, on est amené à les situer dans la région d'*Altaua* vers le même moment où la victime inconnue dont l'épitaphe a commémoré le souvenir succombait précisément à la violence d'agresseurs.

Je crois avec J. Le Gall que les Vandales ont suivi un itinéraire terrestre, mais il ne me paraît pas possible d'en chercher la preuve dans l'inscription d'*Altaua*, et ceci parce que les *Barbari* désignent si couramment les indigènes dans les textes antiques, que c'est sous le nom même de Berbères que nous les connaissons encore aujourd'hui [7]. Il est probable que ce sont les Vandales qui sont ici en cause, mais l'inscription pourrait être aussi bien rédigée dans les mêmes termes si, pendant qu'ils longeaient la côte africaine, les tribus des environs d'*Altaua* s'étaient livrées à quelque coup de main contre la ville. En d'autres termes, l'épitaphe d'*Altaua* ne prend son relief historique que si l'on a précédemment démontré que les Vandales ont emprunté la voie terrestre.

Je ne crois pas la chose impossible. Non point parce que les textes permettent d'assurer l'hypothèse, mais parce qu'elle ne se heurte à aucune objection sérieuse [8], tandis que celle d'un itinéraire maritime me paraît rencontrer d'insurmontables obstacles.

Remarquons d'abord que dans les marines antiques, l'importance numérique de l'équi-

1. PROCOPE, *B.V.*, I, 3, 26, éd. J. Haury, t. I, p. 322.
2. VICTOR DE VITA, I, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2, donne le chiffre de XII milles (18 km. 760) ; JORDANES, *Getica*, XXXIII/167, *id.*, t. V[1], pp. 101-102, VII milles (10 km. 360). A vrai dire, il n'y a pas à s'étonner de ce désaccord (Cf. R. THOUVENOT, *Le détroit de Gibraltar chez le géographe Ptolémée*, dans *Rev. des Etudes Anciennes*, t. LIII, 1951, pp. 185-202, et principalement 188 et ss.), mais il semble dû ici à l'erreur de lecture d'un des manuscrits sur lequel repose l'un ou l'autre texte. Sans doute, l'un des scribes a-t-il lu *XII* pour *VII* ou inversement. Malheureusement, ni l'un ni l'autre des deux chiffres ne correspond à la réalité. Le détroit a une largeur minima de 13 km. entre la Punta Marroqui et la Punta Ciris, ce qui est plus que ne prétend Jordanes, et moins que ne dit Victor de Vita. Le chiffre de ce dernier est celui qui correspond à la distance de Tarifa à la côte africaine, suivant la direction méridienne.
3. Le nom même de *fretum Gaditanum*, détroit de Cadix, prouve que, dans l'esprit des Anciens, le détroit avait une acception moins précise que dans le nôtre. La direction générale des vents à cette saison semble appuyer cette hypothèse. Cf. M. FARDEL, *Les eaux du détroit de Gibraltar*, dans *Rev. de Géographie marocaine*, 1936 pp. 13-48.
4. E.-F. GAUTIER, *Genséric, roi des Vandales* (cité *infra*, p. 364), pp. 167 et ss.
5. J. LE GALL, *L'Itinéraire de Genséric*, dans *Rev. de Philologie*, t. LXII, 1936, pp. 268-273.
6. *A.E.*, 1935, n° 85 = Appendice II, n° I. P. COURTOT, *Une nécropole romaine d'Altava*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. LV, 1934, pp. 357 et ss.
7. St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, 2e éd., Paris, 1929, pp. 114 et ss.
8. Je n'oublie pas qu'E.-F. Gautier a prétendu que l'itinéraire terrestre était impossible, du fait qu'il n'existait pas, au ve siècle, de route qui empruntât la trouée de Taza. J. Le Gall me paraît avoir répondu victorieusement en soulignant : 1° que l'absence de route n'était nullement certaine ; 2° que l'absence de route ne pouvait pas davantage gêner les Vandales en Afrique qu'elle ne gênait les Germains au-delà du Rhin et du Danube. Je n'ai pas à aborder ici le problème des relations entre la Tingitane et la Césarienne. Je veux seulement souligner qu'il est absolument indépendant de celui qui nous occupe. Au reste, l'emploi de l'itinéraire terrestre par les armées était tellement possible que c'est celui-même que se proposait d'emprunter Majorien en 460 (PROCOPE, *B.V.*, I, 7, 11, éd. J. Haury, t. I p. 234).

page est relativement considérable par rapport à celle des passagers [1]. En fait, ce ne sont pas 80.000 personnes qu'il s'agissait de transporter, mais approximativement 180.000. Si l'on veut bien se rappeler que la flotte de Bélisaire, qui comptait cependant des vaisseaux de gros tonnage [2], ne dépassait pas la charge moyenne de 70 hommes par navire, équipage compris [3], ce sont quelque 2.500 bâtiments que Geiseric aurait dû réunir sur les côtes espagnoles. Ce serait, sauf erreur, la plus importante concentration navale qu'aient enregistrée l'Antiquité et le Moyen Age [4].

L'entreprise paraît d'autant plus invraisemblable que, le roi vandale ne disposant que de la seule Bétique, c'est sur un littoral de 700 km. environ qu'il lui eût fallu requérir les éléments de cette gigantesque armada. Et alors, de deux choses l'une : ou bien un hasard providentiel avait réuni sur les rivages de l'Espagne méridionale la masse des navires qui assuraient ses relations avec les autres régions de l'Occident méditerranéen ; ou bien l'activité maritime était pareillement intense sur les côtes de la Carthaginoise et de la Tarraconaise, et c'est à un minimum de 5.000 vaisseaux qu'il faut évaluer la flotte marchande espagnole [5]. *A priori* le chiffre est énorme, il n'est pas absurde [6]. Mais, dans ces conditions, comment expliquer que, trente ans plus tard, dans la région d'Alicante, Majorien ne pourra réunir que 300 bâtiments pour passer en Afrique et devra renoncer à sa tentative une fois qu'ils auront été détruits [7] ?

C'est dit-on, parce que la flotte des Vandales n'est pas une flotte héritée, mais une création neuve, le résultat de leur « association amicale » avec les marins andalous [8]. Affirmation irrecevable. La *Chronica Gallica a. DXI* nous dit précisément que les Barbares gagnèrent l'Afrique sur des navires confisqués (*arreptis nauibus*) [9]. L'« association amicale » échappe à tout contrôle. Les marins andalous qui auraient accompagné Geiseric, n'ont pas laissé la moindre trace dans l'histoire ultérieure de l'Etat vandale. En dehors de deux expéditions de pillage, l'une contre les Baléares, l'autre sur les côtes de Maurétanie [10], on ne voit pas que les Barbares aient eu, avant 429, le moindre contact avec la mer. La flotte vandale n'intervient à aucun moment au cours de la conquête, et la chose est si frappante que E.-F. Gautier a cru devoir imaginer un débarquement à *Ad Fratres* (Nemours), parce qu'il n'était pas, pour lui, d'autre moyen de se débarrasser de ses vaisseaux fantômes.

1. Procope, *B.V.* I, 11, 2 et 14, éd. J. Haury, t. I, pp. 361 et 362. La flotte de Bélisaire comptait 20.000 hommes d'équipage pour 15.000 soldats, soit 10.000 fantassins et 5.000 cavaliers.

2. Procope, *B.V.*, I, 11, 13, éd., J. Haury, t. I, p. 362, nous dit que les navires avaient une capacité qui variait entre 3.000 et 50.000 médimnes. Le médimne équivalant à 52 l. 52 et le tonneau de jauge à 2 m³ 83, il en résulte que les navires jaugeaient entre 55 et 930 tonneaux environ. A titre de comparaison, indiquons que les thoniers de Bretagne, les dundées, jaugent actuellement cinquante tonneaux environ. (Ch. Robert-Muller, *Pêches et Pêcheurs de la Bretagne atlantique*, Paris, 1944, p. 39). Les plus modestes de ces transports n'étaient déjà pas négligeables. Aucun élément de comparaison ne me paraît pouvoir être présenté en ce qui concerne les plus importants.

3. Procope, *B.V.*, I, 11, 13, éd. J. Haury, t. I, p. 362, nous dit que la flotte de Bélisaire comptait 500 navires qui transportaient 35.000 hommes, 15.000 soldats et 20.000 hommes d'équipage, ce qui donne une moyenne de 70. C'est à une moyenne un peu supérieure — approximativement 90 — qu'on arrive pour l'expédition de 468 si, du moins, l'on accepte à la lettre les chiffres indiqués par les textes (Cf. *infra*, p. 201). C'est à peu près à la même évaluation que semblent nous conduire les indications données par Marcelinus comes, *Chron.*, a. 508 dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 97, à propos de la razzia menée en 508 par la flotte byzantine sur les côtes italiennes. Celle-ci comptait, en effet, 8.000 hommes armés pour 100 navires et 100 dromons, soit une moyenne brute de 40 soldats et de 80 hommes environ par navire. Il est vrai que le dromon semble exiger un équipage moins important, environ 20 rameurs, selon Procope, *B.V.*, I, 11, 16, éd. J. Haury, t. I, p. 363. Mais il se peut aussi que, lors de pareilles razzias, une partie de l'équipage fût, à l'occasion, armée.

4. La plus considérable est, sauf erreur, la flotte de transport réunie en 322 par Constantin et qui aurait compté 2.000 navires de transport (Zosime, II, 22, éd. L. Mendelssohn, p. 78). Mais il ne semble pas que, par la suite, on ait connu des flottes de cette importance. En 468, Léon devra avoir recours à toutes les provinces orientales (Procope, *B.V.*, I, 6, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 335) pour réunir 1.113 vaisseaux (Georges Cédrène, dans *C.S.H.B.*, t. I, p. 613), ou 1.100, suivant Priscos, fr. 42, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 110.

5. Sidoine Appollinaire, *Carm.*, V, 49, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 189, en souligne l'importance.

6. La flotte frumentaire d'Afrique semble avoir été de l'ordre de 3.700 navires. Cf. Orose, *Adu. paganos*, VII, 42, 12, 13, dans *C.S.E.L.*, t. V, pp. 557 et ss.

7. Priscos, fr. 27, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 103.

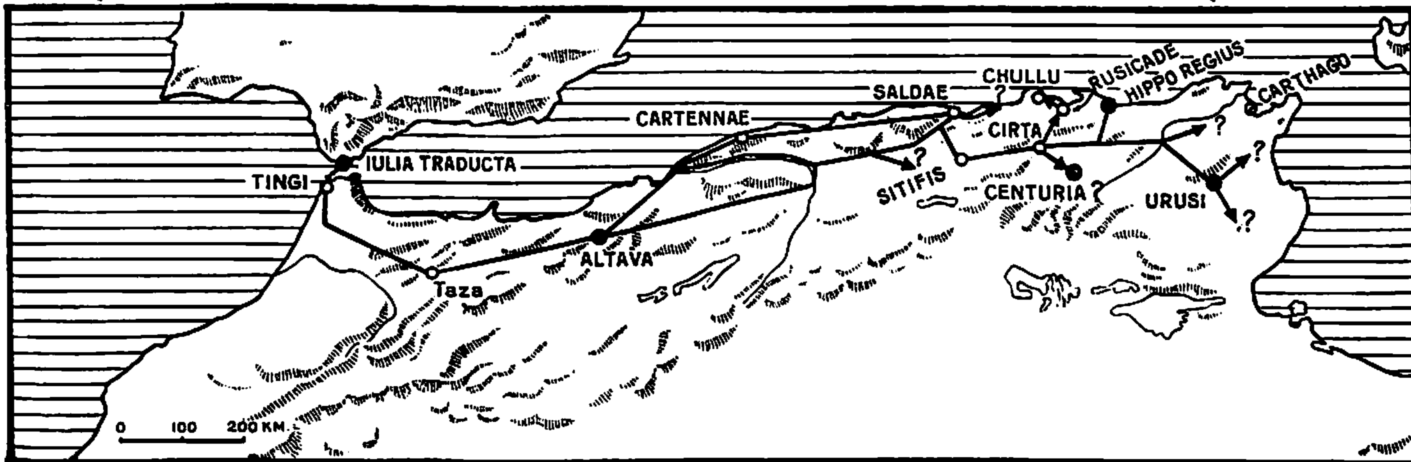
8. E.-F. Gautier, *Genséric, roi des Vandales* (cité *infra*, p. 364), p. 109.

9. *Chron. Gall. a. DXI*, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 659. Le sens de l'expression n'est pas douteux. Cf. Tacite, *Hist.*, III, 41, éd. H. Gœlzer, t. I, p. 178 ; Marcellinus Comes, *Chron.*, a. 413, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 71 ; Orose, *Adu. paganos*, II, 8, 12 et VI, 7, 7, dans *C.S.E.L.*, t. V, pp. 102 et 371.

10. Hydace, *Chron.*, 86, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21 (année 425).

Si donc, on veut retenir la thèse de l'itinéraire maritime, il ne suffit pas d'admettre, qu'après un an de règne seulement, Geiseric ait pu réunir la plus grande flotte de transport qu'on eût jamais vue, il faut encore accepter que les naviculaires espagnols aient préféré laisser leurs navires tomber aux mains des Vandales dans les ports de Bétique, plutôt que les transférer en Tarraconaise ou en Gaule, comme ils l'eussent pu faire sans peine. Mais ce n'est pas encore tout. Car, après avoir réalisé ce prodige et bénéficié de cette chance, il faut reconnaître que Geiseric s'est brusquement abandonné à une aberration stratégique qui frôle de tout près l'absurdité.

ITINÉRAIRES PRÉSUMÉS DES VANDALES EN AFRIQUE




● Localités où le passage des Vandales est attesté par les textes.

On comprendrait, en effet, qu'il fût allé débarquer à la frontière occidentale de la Césarienne, si c'était de celle-ci qu'il eût visé la conquête, ou bien si elle eût été en mesure d'assurer largement le ravitaillement de son peuple. Mais l'Oranie, comme les pays du Chélif ou la Mitidja sont, dans l'Antiquité, des régions pauvres, et c'est naturellement vers la Numidie que le roi vandale dirigeait ses premiers regards. Comment croire que, s'il eût disposé d'une flotte aussi impressionnante que celle qu'on lui doit prêter si on le fait venir par mer, il n'eût pas été débarquer beaucoup plus à l'est, vers Bougie ou même Philippeville, en d'autres termes à portée de la proie qu'il convoitait ?

Plus on y réfléchit, plus il apparaît que la thèse de l'itinéraire maritime ne repose pas plus fermement sur le bon sens que sur les textes [1]. Et il suffit de penser que quelque 500 rafiots et quelques bâtiments plus capables pour les bagages et les chevaux, permettaient à Geiseric de transporter en un mois la totalité de son peuple, de Tarifa jusqu'à Tanger, pour que s'impose à nous la thèse de l'itinéraire terrestre. A l'anticipation de Vikings perdus dans un brouillard épique, je préfère celle d'un troupeau humain pressé dans des barques de pêcheurs [2].

1. On ne saurait tirer argument du fait que Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 112, nous dit que les Vandales vinrent d'Espagne *transmarinis nauibus*, car il est évident que le passage en Afrique suppose au minimum la traversée du détroit. Notons que L. Schmidt, favorable à la thèse de l'itinéraire maritime dans la première édition de sa *Geschichte der Wandalen*, s'est rangé, dans la seconde (pp. 60 et ss.) à celle de l'itinéraire terrestre.

2. On compte encore aujourd'hui par centaines les barques de pêche sur les côtes de l'Espagne méridionale. Elles peuvent transporter facilement quatre ou cinq hommes avec leur bagage, en plus des deux ou trois marins qui les manœuvrent, et, dans les 24 heures, couvrir l'aller et retour Tarifa-Tanger, soit 62 km. en ligne droite. Elles ne devaient pas manquer davantage jadis dans une région où les petits ports étaient nombreux. Cf. G. Bonsor, *Les villes antiques du détroit de Gibraltar*, dans *Bulletin Hispanique*, t. XX, 1918, pp. 141-148. D'après ces indications, il est possible d'envisager un ordre de grandeur quant à la durée de la traversée et au nombre des embarcations qu'elle nécessitait. En effet, on peut poser l'équation $A \times B \times C \times D = 80.000$, A, B, C, D représentant respectivement le nombre des embarcations, le nombre d'hommes transportés à chaque voyage, le nombre de voyages quotidiens et le nombre des voyages effectués. Mais B peut être évalué à 5 et C à 1. On a donc $A \times D = 16.000$. C'est-à-dire que 32 jours suffisent à l'opération, si l'on dispose de 500 barques. Bien entendu, il ne s'agit ici que de fixer les idées, A et D pouvant varier en sens inverse.

C'est probablement sur les plages situées à l'est de Tanger qu'ont débarqué les Vandales, et ceci en raison de la disposition générale du relief qui rend plus faciles les communications de la côte et de l'arrière-pays dans la région du cap Spartel que du côté de Ceuta. Avaient-ils préalablement occupé la ville ? Nous l'ignorons. Mais, dans la négative, ce fut tout naturellement leur premier objectif et l'on peut estimer que, vers la fin du mois de juin 429 au plus tard. l'opération de débarquement était terminée.

Alors commença la lente marche vers l'est. On n'en connaît, sans doute, point le détail. mais la trouée de Taza, qu'empruntent encore aujourd'hui le chemin de fer et la route, constitue le passage à peu près inévitable vers les pays de la Moulouya et, en rejoignant *Altaua* (Lamoricière) au mois d'août 429, les Vandales n'ont fait encore qu'emprunter nos itinéraires contemporains.

Il leur a fallu deux ou trois mois pour parcourir les 700 km. qui séparent *Tingi* d'*Altaua* et l'on comprend assez bien pourquoi. Si le groupe d'invasion comptait dix ou quinze mille guerriers [1] qui, bien qu'armés de façon un peu disparate [2], constituaient une troupe et non une horde [3], il traînait après soi femmes, enfants et vieillards qui ralentissaient sa marche. Il fallait ravitailler cette masse énorme, et cela suppose qu'elle n'a point constitué un interminable cortège, mais qu'elle a dû, comme en Gaule, se diviser pour razzier plus commodément un territoire plus vaste. Enfin, elle a rencontré sur sa route les *Baquales* et les *Bauares* et, si écrasante que fût sa supériorité numérique, on peut supposer, sans grand risque d'erreur, que la cordialité n'a pas toujours présidé à ces contacts. Il semble peu probable que la victime anonyme d'*Altaua* ait été la seule à subir l'argument du glaive.

Une fois l'Oranie atteinte, nous ne savons plus rien de bien précis jusqu'à l'arrivée des Barbares devant Hippone en mai ou juin 430 [4], sinon que leur marche a été sensiblement plus lente dans cette phase de la conquête, puisqu'il leur a fallu environ sept mois pour parcourir 1.200 km [5]. Sans doute, la relative fertilité des provinces romaines et la résistance probable des villes les ont-elles engagés ou contraints à réduire leur avance. Là encore, ils semblent s'être dispersés [6]. Mais le relief et le tracé des voies romaines qu'il avait déterminé, réduisaient en somme à trois les itinéraires possibles jusqu'aux limites de la Sitifienne : l'un, longeant la côte ; l'autre. suivant la ligne du *limes*, le troisième empruntant les vallées de l'oued Chélif et de l'oued Soummam et coïncidant avec le précédent dans sa partie moyenne [7]. Faut-il penser qu'ils les ont utilisés tous trois ? Je serais porté à croire, mais on n'en peut apporter jusqu'ici aucune preuve [8].

Arrivés en Sitifienne, les Barbares trouvèrent un réseau routier plus complexe et plus dense. L'axe en était la grande voie qui, de *Sitifis* (Sétif) à Carthage, longeait le flanc méridional de l'Atlas tellien, et il est probable qu'elle dirigea leur pénétration vers l'est. Probable aussi que les routes qui s'embranchaient sur elle favorisèrent leur éparpillement. Mais il est,

1. Sur ce chiffre, H. Delbrück, *Geschichte der Kriegskunst*, t. II, Berlin, 1921, pp. 315-316.
2. Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 110 (*diuersis telis armata*).
3. Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, pp. 110-112 (*bellis exercitata*).
4. S. Augustin est mort le 28 août 430 (Prosper, *Chron.*, 1304, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 473), date que confirme son *dies natalis*. Selon Possidius, *Vita Augustini*, XXIX, éd. H.-T. Weiskotten, p. 116, cette mort survint dans le troisième mois du siège. C'est-à-dire soit que le mois d'août est le troisième mois du siège — auquel cas celui-ci aurait commencé en juin — soit que le 28 août est dans le troisième mois du siège, auquel cas la date initiale pourrait être avancée jusqu'au 29 mai ou reculée jusqu'au 27 juin.
5. Je ne vois pas comment J. Le Gall a pu compter 1.690 km. entre Lamoricière et Bône.
6. Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 112 (*universaque per loca Mauritaniarum*). Ce texte ne prouve pas, comme le veut J. Le Gall, un débarquement en Tingitane, l'existence de la Césarienne et de la Sitifienne justifiant le pluriel de Maurétanies. Sur la dispersion des forces d'invasion, voir également Victor de Vita, I, 3, dans *M.G.H. a.a.*, t. III[1], p. 2, Il est certain que, dès avant le siège d'Hippone, divers évêques de Numidie et Possidius lui-même (*op. cit.*, XXVIII, pp. 114-116) avaient dû se réfugier dans la ville. Il faut donc en conclure que *Calama* (Guelma) était menacée ou même atteinte dès avant mai-juin 430.
7. P. Salama, *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951 (Carte).
8. Le seul indice qu'on puisse faire valoir en faveur d'un itinéraire côtier est un détail indiqué par Victor de Vita, I, 6, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 3, d'après qui les Vandales, pour obtenir des évêques l'aveu de trésors cachés, les abreuvaient de liquides répugnants, parmi lesquels l'eau de mer. Cependant, le trésor découvert à Ténès en 1936, et encore inédit, pourrait bien avoir été enfoui par crainte des Barbares si, du moins, l'on en juge par le style des objets qui le composent. Ajoutons que le fait que la capitale de la province, *Cæsarea* (Cherchel) fût située sur la côte a, sans doute, été, pour les Vandales, une raison de longer la côte.

en revanche, certain que, dès la fin de l'année 430 ou le début de l'année 431, les Barbares avaient déjà submergé une bonne part de la Numidie et largement envahi la Proconsulaire et la Byzacène [1].

Ni le comte d'Afrique, ni les ducs qui commandaient dans les différentes provinces, ne disposaient de forces suffisantes pour s'opposer à l'avance des Vandales. Ceux-ci avaient pu s'embarquer et débarquer sans que leur opération fut le moins du monde contrariée [2]. Ils poursuivirent leur marche sans qu'on les inquiétât davantage, et c'est seulement aux frontières de la Proconsulaire que Boniface se décida à livrer bataille [3]. Défait en rase campagne, il se retira dans Hippone que Geiseric vint investir [4]. La ville résista près de quatorze mois [5], mais finit par tomber aux mains du roi vandale [6].

1. Le fait est attesté par Victor de Vita, I, 10, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4, qui rapporte le martyre de Pampinianus de Vita et de Mansuetus d'Urusi et la date de la période du siège d'Hippone (*qua tempestate Hipporegiorum obsessa est ciuitas*), c'est-à-dire antérieurement à juillet-août 431. Sur les personnages et les lieux, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 60 et 47-48. D'autres textes nous permettent de constater que les Vandales ne se sont point groupés devant Hippone. C'est ainsi que l'Eglise d'Afrique ne fut représentée au concile d'Ephèse que par un seul clerc, le diacre Bessula, qui remit aux Pères assemblés une lettre de l'évêque Capreolus (Cf. G.-G. Lapeyre, *L'Eglise de Carthage au concile d'Ephèse*, dans *L'ancienne Eglise de Carthage*, 2[e] série, Paris, 1932, pp. 1-10). Cette lettre (Capreolus, *Epist.*, I, dans *P.L.*, t. LIII, col. 845 et ss.) expliquait que les évêques africains n'avaient pu se réunir, étant donné que les routes étaient coupées et la multitude des Barbares dispersée dans le pays. Le concile ayant été convoqué pour le 7 juin 431, c'est donc que, dès les premiers mois de l'année 431, la Proconsulaire et la Byzacène étaient paralysées, sinon occupées par l'ennemi. Egalement, Liberatus, *Breuiarium*, IV, 18, dans E. Schwartz, *Acta conciliorum œcumenicorum*, t. II[5], p. 101. Cela confirme l'indication de Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 114, que, dès le moment du siège, il ne subsistait plus que trois des innombrables Eglises africaines : Carthage, Hippone et *Cirta*. Il s'agit manifestement d'*Hippo Regius*, comme le montre H.-V.-M. Dennis, *Another note on the Vandal occupation of Hippo Regius*, dans *Journal of Roman Studies*, t. XV, 1925, pp. 263-68, en réponse à E.-C. Howard, *A note on the Vandal occupation of Hippo Regius*, *id.*, t. XIV, 1924, pp. 257-268, qui veut reconnaître dans *Hippo*, *Hippo Diarrhytus* (Bizerte). Possidius emploie, en effet, tantôt la forme *Hippo Regius*, tantôt la forme *Hippo* pour désigner Hippone. D'autre part, il est inadmissible qu'il ait omis de mentionner *Hippo Regius* où il se trouvait lui-même. Un problème plus délicat est posé par S. Augustin, *Epist.*, CCXXVIII, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 484 et ss., reproduite dans Possidius, *op. cit.*, XXX, pp. 118 et ss., écrite à coup sûr au plus tôt à la fin de 429, puisqu'elle concerne l'attitude à tenir par les évêques à l'arrivée des Barbares, et antérieure à mai 430, puisque, manifestement, S. Augustin règle un problème qui ne se pose pas pour lui (Cf. Dom de Bruyne, *Le texte et les citations bibliques de la Vita S. Augustini de Possidius*, dans *Rev. Bénédictine*, t. XLII, 1930, pp. 297-300 et, du même, *Les anciennes collections et la chronologie des lettres de Saint Augustin*, *id.*, t. XLIII, 1931, pp. 284-295). L'évêque Honoratus de Thiaua, ayant demandé à S. Augustin ce qu'il convenait de faire devant l'invasion, celui-ci lui adressa copie d'une lettre, aujourd'hui perdue, qu'il avait précédemment envoyée à un autre évêque du nom de Quodvultdeus puis, sur ses instances, une seconde lettre qui porte le numéro CCXXVIII. *Thiaua* est située dans la région, entre Bône et Souk Ahras (St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 9, n° 59, p. 11), et le fait de la menace qui pesait sur elle n'a pas lieu de nous étonner. Mais nous ignorons le siège de Quodvultdeus. Cela ne serait que demi-mal si l'on ne voyait communément en celui-ci Quodvultdeus de Carthage. Or, la chose est absolument impossible. Dans la lettre CCXXVIII, Quodvultdeus est dit *coepiscopus*. Si donc, il était déjà évêque antérieurement à la mort d'Augustin, ce ne pouvait être de Carthage, puisque le sacerdoce de Capreolus se prolonge au-delà de l'ouverture du concile d'Ephèse. Etant donné que les transferts de siège sont inconnus en Afrique à cette époque, il nous faut nécessairement conclure que ce Quodvultdeus n'a rien de commun avec le futur évêque de Carthage. Si nous consultons nos listes épiscopales, il semble que l'on puisse penser à Quodvultdeus de Centuria (J. Mesnage, *l'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, pp. 412 et ss.), ceci sous toutes réserves. *Centuria* n'est d'ailleurs pas identifiée avec certitude et il se peut qu'il y ait eu diverses localités de ce nom. Cependant, Procope, *B.V.*, II, 13, 2, éd. J. Haury, t. I, p. 475, mentionne un *Castellum* du nom de *Centuriæ* à proximité de *Thigisis* (Aïn el-Bordj), à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Constantine. Si cette hypothèse est la bonne, il faudrait en conclure que les Vandales ont poussé, dès les premiers mois de 430, une pointe en direction de *Theueste* (Tebessa).

2. Victor de Vita, I, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2 (*facili transitu*).

3. Procope, *B.V.*, I, 3, 31, éd. J. Haury, t. I, p. 323. Cette bataille, que Procope est le seul à mentionner, n'est pas localisée géographiquement. Toutefois, le fait que Boniface se soit, à l'issue de sa défaite, retiré dans Hippone, laisse à croire que le combat s'est déroulé non loin de la ville. Peut-être, dans la zone de plaines située à l'est du lac Fetzara. L'inaction de Boniface jusque-là a, sans doute, été en partie à l'origine de l'accusation de trahison portée contre lui. A vrai dire, son attitude se justifie pleinement si l'on se rappelle qu'il ne disposait, pour défendre Hippone, que de contingents goths (Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 114) et non des forces inscrites sur la *Notitia Dignitatum*. Son plan semble avoir été d'attirer les Barbares vers la côte, afin de pouvoir, en cas d'échec, disposer d'un port d'embarquement. Le choix d'Hippone était d'autant plus judicieux qu'Hippone était fortifiée, dans une position stratégique facile à défendre et était, en outre, proche de la Sardaigne, que longeaient en grande partie les navires qui allaient d'Afrique à Ostie et vice-versa.

4. Sur le siège, Procope, *B.V.*, I, 3, 31 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 323 et ss. ; Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 114 ; Victor de Vita, I, 10, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4 ; Prosper, *Chron.*, 1304, *id.* t. IX, p. 473. Le siège commença, sans doute, en juin 430 (cf. *supra*, p. 162, n. 4). La ville fut étroitement bloquée, y compris du côté de la mer, au témoignage de Possidius. On n'en saurait conclure cependant, comme l'a fait E.-F. Gautier, *Genséric, roi des Vandales* (cité *infra*, p. 364), p. 177, que Geiseric avait rétabli la liaison entre son armée et sa flotte. La ville antique n'était pas, en effet, située à l'emplacement de la ville actuelle de Bône, mais plus au sud, peut-être déjà sur la rive gauche de la Seybouse. La ville pouvait donc être bloquée au nord, c'est-à-dire du côté de la mer (*et litus illi marinum interclusione abstulerunt*), par des moyens purement terrestres. Sur Hippone, St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 9, n° 59, et E. Marec, *Hippone la Royale, antique Hippo Regius*, Alger, 1954.

5. Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 114 (*ferme quatuordecim mensibus*). Le siège ayant commencé, sans doute, en juin 430, c'est en juillet-août 431 qu'il faut en situer la fin.

6. Quant au sort de la ville à l'issue du siège, nous sommes renseignés par deux traditions contradictoires : 1° Selon

C'est, en tous cas, après la chute d'Hippone que l'Empire se décida à envoyer en Afrique les troupes qui, quelques mois plus tôt, auraient peut-être joué un rôle capital [1]. Elles étaient commandées par le patrice Aspar. Mais, malgré l'importance — sans doute très relative — de ce renfort, Boniface fut de nouveau battu de façon décisive [2]. Il s'embarqua pour l'Italie, tandis qu'Aspar regagnait bientôt l'Orient [3] et que Geiseric restait pratiquement maître de l'Afrique.

On s'étonne, au premier abord, qu'il n'ait pas marché sur Carthage, aucun obstacle ne semblant susceptible de l'arrêter au lendemain de sa double victoire. Cependant, il s'abstint de saisir tout de suite la proie convoitée. Faut-il penser, comme le veut Procope, qu'il ait craint que Rome et Constantinople n'envoyassent contre lui de nouveaux contingents et que la fortune ne lui demeurât pas obstinément constante [4] ? C'est possible. Mais, je croirais plutôt que l'exemple d'Hippone lui ayant montré les difficultés de la guerre de siège, il ne se sentait pas en état d'affronter, après deux ans de combats, les murailles toutes neuves de la métropole africaine. Avant d'en risquer l'assaut, il était de bonne politique de refaire ses forces.



C'est, qu'en effet, la conquête de l'Afrique, comme celle des Gaules ou de l'Espagne, ne s'est pas opérée à la façon d'une promenade militaire. Il ne suffit, pour la comprendre, ni de déterminer les itinéraires qu'ont suivis les Barbares, ni même de mettre en place les événements qui en ont marqué les étapes. L'invasion a été surtout « quotidienne » et c'est, si l'on veut, sa banalité qu'on souhaiterait atteindre. Malheureusement, les contemporains n'ont guère eu le souci de nos curiosités. Les Africains ont noté « l'effusion de cette multitude hostile » [5], sa « force immense » [6]. Mais ils ont dénoncé plus que décrit et, en l'absence de tout document d'origine vandale, j'hésite à fonder un jugement sur la seule donnée du réquisitoire [7].

Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 114, la ville aurait été abandonnée par ses habitants peu après la mort d'Augustin et brûlée par l'ennemi. 2° Selon Procope, *B.V.*, I, 3, 34, éd. J. Haury, t. I, p. 324, les Vandales auraient levé le siège en raison de la famine qui sévissait dans leurs rangs. La suite des événements permet difficilement d'accepter l'interprétation de Procope, qui pourrait bien avoir pris pour une réalité le vœu exprimé par S. Augustin de voir Hippone délivrée (Possidius, *op. cit.*, XXIX, p. 116). Je préfère suivre Possidius qui fut témoin des événements. Mais les fouilles montrent que la ville ne fut point incendiée, comme il le prétend, et il semble douteux qu'elle ait été désertée par ses habitants. Il convient, pour le moins, d'atténuer sérieusement l'information du biographe d'Augustin.

1. Sur cette chronologie, Procope, *B.V.*, I, 3, 35, éd. J. Haury, t. I, p. 324.

2. Sur cette expédition, notre seule source est Procope, *B.V.*, I, 3, 35 et 36 ; 4, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 324 et ss. Non seulement l'armée romaine s'enfuit en désordre, mais elle laissa de nombreux prisonniers aux mains du vainqueur, parmi lesquels le *domesticus* d'Aspar, le futur empereur Marcien. Le lieu de la bataille nous est inconnu, mais il est probable que les forces d'Aspar ont débarqué à Carthage et que c'est vraisemblablement en Proconsulaire, plutôt qu'en Numidie, qu'il convient de le placer. Quant à la date de l'expédition, elle peut être fixée approximativement. Postérieure à la chute d'Hippone, c'est-à-dire à juillet-août 431, elle est antérieure à la fin de l'année 432, puisque c'est au cours de cette année que Boniface regagne l'Italie (Prosper, *Chron.*, 1310, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 473 ; Hydace, *Chron.*, 99, *id.*, t. XI, p. 22). Mais, dans une lettre, malheureusement non datée, adressée par les schismatiques à l'empereur lors du concile d'Ephèse (Mansi, t. IV, col. 1406 = E. Schwartz, *Acta conciliorum œcumenicorum*, t. I, p. 76 — texte grec) il semble être fait allusion à l'expédition d'Afrique (*et nunc opus habetis in bello quo Africam premitis*). Il est donc probable qu'elle avait été préparée dans les premiers mois de l'année 431, et c'est dans l'été ou l'automne de cette même année que se situe vraisemblablement la défaite de Boniface.

3. Procope, *B.V.*, I, 3, 36, éd. J. Haury, t. I, p. 324. Aspar demeura toutefois à Carthage jusqu'à la fin de 433, pour le moins, puisque c'est dans cette ville qu'il reçut sa nomination de consul pour l'année 434 (*Liber de promis. et præd. Dei*, IV, 6 (9), dans *P.L.*, t. LI, col. 841). Sur le sens de cette nomination, cf. H. Stern, *Le calendrier de* 354, Paris, 1953, p. 141.

4. Procope, *B.V.*, I, 4, 13, éd. J. Haury, t. I, p. 326. Certains habitants s'inquiétèrent peut-être à son approche. Cf. A.-L. Delattre, *Une cachette de monnaies à Carthage au V[e] siècle*, dans *Rec. des Not. et Mém. de la Soc. Arch. de Constantine*, t. XXXV, 1901, pp. 181-189. Il s'agit d'un trésor de 4.339 monnaies qui s'échelonnent entre Constantin et Honorius.

5. Capreolus, *Epist.*, I, dans *P.L.*, t. LIII, col. 845.

6. Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 110.

7. La meilleure analyse des textes est celle de P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris, s.d., [1948], pp. 94 et ss. Mais l'auteur fait, à mon avis, trop confiance à des témoignages qui ne sauraient prétendre à l'impartialité. Je ne puis le suivre non plus quand, avec A. Kunzelmann, *Die Chronologie der sermones des heiligen Augustinus*, dans *Miscellanea Agostiniana*, t. II, Rome, 1931, pp. 509-510, il applique à l'invasion vandale les sermons CCCXLIV et CCCXLV de S. Augustin (dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 1512 et ss. et 1517 et ss., le second en partie identique à *Frangipane III*, dans G. Morin, *Sermones post Maurinos reperti*, dans *Miscellanea Agostiniana*, t. I, Rome, 1930, pp. 201 et ss.). Le sermon *Frangipane III* a été prononcé un dimanche, pour le *natalis* des martyrs de *Thuburbo*, c'est-à-dire le 30 juillet (V. Déjar-

J'hésite d'autant plus que ce réquisitoire est peut-être plus nuancé qu'on ne le croit si, au lieu d'en envisager les éléments en bloc, on les considère dans l'ordre chronologique, et tout d'abord, la lettre de S. Augustin à Honoratus de Thiaua [1].

A l'approche des envahisseurs, différents évêques consultèrent S. Augustin sur la conduite qu'ils devaient tenir. Les uns pensaient que le rôle des clercs était de demeurer au poste où le Seigneur les avait placés ; les autres, qu'ils devaient se soustraire par la fuite à l'adversité des Barbares. Honoratus, en particulier, soulignait qu'il n'apercevait aucun avantage à voir massacrer les hommes, violer les femmes et incendier les églises, avant d'avoir à subir lui-même les pires tourments parce qu'il aurait refusé de livrer ce qu'il n'avait pas [2]. A quoi S. Augustin rétorque que ce ne sont là que des éventualités incertaines et que la toute-puissance divine peut fort bien écarter les maux que l'on redoute ; que, de toutes manières, le devoir des pasteurs est de partager le sort de leur troupeau et qu'il ne leur est permis de chercher un refuge que si la dispersion des fidèles rend impossible l'exercice de leur ministère.

Il résulte de cette lettre que l'arrivée des Vandales a créé une véritable panique. Les uns ont cherché refuge dans les villes fortifiées [3]. Les autres se sont précipités aux portes des églises pour y recevoir le baptême ou s'adonner à la pénitence [4]. Mais il apparaît de la façon la plus nette que cette panique n'a pas été générale, et que certains ne pensaient pas à fuir [5]. S. Augustin considère, pour sa part, que ce n'est, en tous cas, pas le rôle des évêques que de contribuer à l'affolement en donnant l'exemple de la peur. Qu'ils suivent leurs brebis, soit, mais qu'ils ne les abandonnent pas à l'approche du loup. Que leur attitude ne soit pas dictée par la seule crainte de la mort.

Ce désarroi des populations, d'autres documents le confirment. Capreolus de Carthage note, en 431, que la province dévastée offre l'image de la désolation. Les uns ont trouvé la mort ; les autres errent en fugitifs [6]. L'exemple de Possidius de Calama et de quelques-uns de ses collègues montre qu'Hippone avait recueilli les habitants des cités voisines [7]. L'inscription d'*Altaua* nous confirme que les victimes n'ont pas manqué [8]. Mais, ni dans la lettre de S. Augustin, ni dans les documents immédiatement contemporains de l'invasion, je ne vois aucune indication qui permette de dénoncer autre chose que les malheurs habituels de la guerre. Rien qui autorise à parler de « vandalisme ».

Ce n'est que dans la *Vita Augustini* de Possidius de Calama qu'apparaissent des accusations plus graves et une description plus riche des événements qui ont marqué la conquête [9]. La cruauté et l'atrocité des Barbares se sont donné libre cours. Non seulement, ils ont dévasté et pillé le pays, mais ils ont massacré et parfois torturé ses habitants. Ils ont apporté avec eux l'incendie et des maux de toutes sortes. Ni l'âge ni le sexe n'ont été épargnés. Evêques et clercs ont partagé le sort commun et les ornements d'église, les instruments du culte, les édifices religieux eux-mêmes, n'ont pas été davantage respectés que les ministres de Dieu. Au soir de sa vie, S. Augustin pouvait voir le morne spectacle de villas en ruines, d'églises sans prêtres, tandis que les vierges et les moines avaient été dispersés, quand ils avaient échappé à la captivité, aux sévices ou au martyre.

DINS, *Les saints d'Afrique dans le Martyrologe romain*, Alger, 1952, pp. 121 et ss.). Or, le 30 juillet ne tombe un dimanche que pour les années de lettres dominicales A ou BA, ce qui n'est le cas ni en 428, ni en 429, ni en 430. Il faut donc exclure cette hypothèse. Faut-il penser, avec G. MORIN, *loc. cit.*, p. 201, que les deux sermons qui sont manifestement contemporains font allusion, le premier aux §§ 4 et 5, le second aux §§ 2 et 3, à la prise de Rome par Alaric ? Je ne le crois pas davantage. S. Augustin développe l'idée que l'on n'hésite pas à sacrifier ses biens aux Barbares, afin de racheter sa vie terrestre, alors que l'on répugne à le faire pour racheter sa vie céleste. C'est là une « thème » qui vient tout naturellement à son esprit, à une époque où les invasions se succèdent dans l'Empire et qui ne doit, sans doute, être rattaché à aucun événement précis.

1. S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCXXVIII, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, pp. 484 et ss. Sur cette lettre, *supra*, p. 163, n. 1.
2. *Id.*, § 5, p. 487.
3. *Id.*, § 1, p. 484.
4. *Id.*, § 8, pp. 490-491.
5. *Id.*, § 13, pp. 495-496.
6. CAPREOLUS, *Epist.*, I, dans *P.L.*, t. LIII, col. 845. Sur cette lettre, *supra*, p. 163, n. 1.
7. POSSIDIUS, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, pp. 114-116.
8. Cf. *Supra*, p. 159.
9. POSSIDIUS, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, pp. 112 et ss.

Ce récit, dont je résume ici l'essentiel, est celui d'un contemporain, et il n'y a, *a priori*, aucune raison d'en mettre en doute la véracité. A la réflexion, il n'est pourtant pas sans éveiller une certaine inquiétude. D'abord par la maladresse de sa rédaction. Les mêmes indications nous sont données à deux ou trois reprises, comme si leur répétition les faisait plus significatives. Ensuite, par l'imprécision de son contenu. Aucun fait patent ne vient assurer ce morceau de bravoure. Enfin, par sa tendance même à représenter les Barbares comme étant, au premier chef, des persécuteurs.

On aimerait à trouver ailleurs quelques informations qui vinssent corroborer le témoignage de Possidius. Mais elles font à peu près défaut. L'archéologie n'a fourni, à ma connaissance, aucune preuve d'un incendie de ville ou d'édifice qu'on puisse imputer valablement aux Vandales. Pas une épitaphe ne nous est parvenue, excepté celle d'*Allaua* [1], qui nous ait conservé le souvenir de ces innombrables victimes de l'invasion. Parmi tous ces évêques si durement traités, nous ne connaissons que deux victimes : Pampinianus de Vita et Mansuetus d'Urusi, qui furent, dit-on, brûlés avec des lames de fer rougies [2]. L'Eglise d'Afrique n'a pas compté ses martyrs. Le seul fait qui soit précisément confirmé, c'est le viol de religieuses. Encore semble-t-il que certaines d'entre elles aient été prédisposées à la résignation [3].

D'autre part, le cas personnel de Possidius n'est peut-être pas à négliger. Au moment de l'invasion, ce fidèle de S. Augustin avait abandonné sa ville épiscopale, *Calama* (Guelma), pour se réfugier derrière les murs d'Hippone [4]. Etait-ce conformément aux principes posés dans la lettre à Honoratus, après que ses fidèles se fussent massivement engagés sur la voie de l'exode ? C'est possible. Mais ce n'est point sûr, et je ne crois pas qu'on puisse écarter délibérément l'hypothèse que Possidius ait quelque peu poussé au noir son récit de l'invasion pour excuser ou justifier sa propre conduite.

De plus Possidius fut chassé de son diocèse en 437 [5]. Avait-il déjà rédigé son livre à cette époque ? Peut-être. La mention de la prise d'Hippone prouve seulement que l'ouvrage est postérieur à 431 [6]. Mais rien n'interdit d'en situer la composition au-delà de l'exil de son auteur [7], et je croirais d'autant plus qu'il convient de le faire que Geiseric n'aurait, sans doute, guère admis qu'un évêque de son royaume se permît de parler des siens dans des termes aussi sévères [8]. Mais, si cette hypothèse est valable, accueillera-t-on, avec une confiance sans fissure, les souvenirs du vieil évêque ? N'est-il pas à craindre que les événements survenus depuis 432 et en particulier les mesures prises contre l'épiscopat catholique, n'aient quelque peu oblitéré la sérénité de sa mémoire ?

C'est une suspicion du même ordre qui pèse sur une douzaine de sermons qu'on a attribués sans raison décisive, à mon avis, à l'évêque Quodvultdeus de Carthage [9], mais qui sont manifestement contemporains des premières années de la conquête vandale, et dont l'intérêt demeure le même quels qu'en soient le ou les auteurs [10]. Ils forment, sinon un tout, du moins une sorte

1. *Supra*, p. 159.
2. Victor de Vita, I, 10, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4. Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 60.
3. S. Léon, *Epist.*, XII, 8 et 11, dans *P.L.*, t. LIV, col. 653 et 655. Le fait que le pape décide que ces religieuses doivent constituer une catégorie distincte des vierges et des veuves montre qu'il ne s'agit pas de cas isolés. L'insistance du pape à séparer des autres celles qui ont perdu leur virginité *non animo, sed corpore*, laisse à penser qu'elles n'étaient point toutes dans ce cas.
4. Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 114.
5. Prosper, *Chron.*, 1327, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 475.
6. Cf. *supra*, p. 163, n. 5.
7. Le fait que l'auteur ne mentionne pas la prise de Carthage peut laisser croire que l'ouvrage est antérieur à 439 (cf., éd. H.-T. Weiskotten, p. 21), mais cet argument n'a que la valeur habituelle à l'argument *a silentio*.
8. On ne peut pas soutenir que c'est la *Vita Augustini* qui est à l'origine de l'exil de Possidius, puisque d'autres évêques ont été frappés par une mesure identique en même temps que lui. Cf. *infra*, p. 170.
9. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 60, n. 305.
10. Voici la liste de ces sermons : 1. (1) *P.L.*, t. XL, col. 637-652 ; 2. (2), *id.*, col. 651-660 ; 3. (3) *id.*, col. 659-668 ; 4. (5) *id.*, col. 677-686 ; 5. (6) *id.*, col. 685-694 ; 6. (7) *id.*, col. 693-700 ; 7. (11), *id.*, col. 699-708 (*De tempore barbarico I*) ; 8. (10), *P.L.*, t. XLII, col. 1101-1116 ; 9. (4) *id.*, col. 1117-1130 ; 10. (8), A. Mai, *Noua Patrum bibliotheca*, t. I, pp. 251-264 ; 11 (9) *id.*, pp. 264-274 ; 12. (14), *id.*, pp. 274-282 = G. Morin, *Sancti Aureli Augustini tractatus siue sermones inediti, ex*

de suite sur un thème anti-arien. Le conflit entre Geiseric et les évêques catholiques sur lesquels s'exerçait son autorité avait éclaté dès 437 pour le moins [1]. Il ne faut point s'étonner que, dans la partie de la Proconsulaire demeurée romaine, l'épiscopat ait fulminé contre les Barbares, et d'autant moins que le sort des pays qui leur étaient soumis risquait visiblement d'être bientôt celui des territoires que conservait l'Empire. C'était une réaction toute normale de sa part que de chercher à convaincre les populations du danger qu'elles couraient, tant sur le plan religieux que sur le plan matériel. Mais comment peut-on attendre de ces sermons de propagande qu'ils nous apportent un reflet exact de l'histoire ?

Au reste, les déclamations des sermonnaires demeurent le plus généralement dans une remarquable imprécision. Ce n'est guère que dans le *De tempore barbarico II* que l'on trouve quelques détails concrets [2]. Mais, mises à part les atroces accusations de femmes enceintes éventrées et d'enfants arrachés à leur mère, puis abandonnés aux oiseaux et aux chiens, on ne voit point que les Vandales aient dépassé le niveau moyen de l'atrocité courante à leur époque. Comme dans toutes les guerres, les rues des villes ont été jonchées de cadavres et les habitants — y compris les femmes — chargés comme des bêtes de somme, réduits en captivité [3]. Sans doute, les Barbares ne se sont point préoccupés des conditions sociales. Tel commandait jadis à de nombreux esclaves, qui connaît maintenant la servitude [4]. Les biens ont été pillés [5]. J'ai déjà souligné que tout cela n'était point le fait particulier des Vandales [6] et, s'il est vrai qu'ils se sont acharnés sur les édifices religieux ou les clercs [7], faut-il rappeler que les orthodoxes n'avaient pas toujours donné aux ariens l'exemple de la mansuétude ?

Du moins, le récit de Possidius et, à un degré déjà moindre, le *De tempore barbarico II*, demeurent-ils empreints d'une certaine modération. On peut craindre que leurs auteurs n'aient eu la main lourde mais, au total, leur description n'est pas plus haute en couleur que celles de leurs pareils, espagnols ou gaulois [8]. Il n'en va pas de même avec Victor de Vita, à qui nous devons le tableau le plus riche de l'invasion.

Ecrivant un demi-siècle après les événements, le clerc carthaginois ne s'est pas contenté d'emprunter à Possidius et au *De tempore barbarico II* l'essentiel de sa narration [9] ; il s'est fait un devoir d'en aggraver l'horreur. Désireux d'émouvoir ses lecteurs, il a bien senti que ce qui leur semblerait vraiment barbare, c'est moins la cruauté que la cruauté gratuite. Ainsi les envahisseurs ont coupé les arbres fruitiers pour empêcher que les fugitifs, qui avaient gagné la montagne, ne pussent trouver de nourriture une fois qu'ils auraient passé [10]. Ils brûlent et tuent comme à plaisir [11]. Mais par un raffinement de férocité, ils incendient plus volontiers les églises que les villes [12]. Ils torturent les clercs pour leur faire révéler les cachettes de leurs trésors [13]. Mais, une fois l'aveu obtenu, ils le soupçonnent d'être incomplet et renouvellent leur supplices infâmes [14]. Ce sont les vieillards et les notables qui attirent particulièrement leurs

*codice Guelferbytano* 4096, Munich, 1917, pp. 200-218 (*De tempore barbarico II*). — Les chiffres entre parenthèses renvoient à la numérotation adoptée par A. GAAR et E. DEKKERS, *Clavis Patrum Latinorum*, Bruges-La Haye, s.d., [1951] pp. 76-77.

1. PROSPER, *Chron.*, 1327, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 475.
2. Cf. *supra*, p. 166, n. 10, n° 12. Les références ci-dessous renvoient à l'édition de G. Morin.
3. *De tempore barbarico II*, 5, p. 204.
4. *Id.*, 5, p. 204.
5. *Id.*, 6, p. 205 ; 8, p. 207 ; 9, p. 208. Egalement (cf. *supra*, p. 166, n. 10), n° 10, § 3, p. 266.
6. Cf. *supra*, pp. 58 et ss.
7. *De tempore barbarico II*, 6, p. 205.
8. Cf. *supra*, pp. 61 et ss.
9. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 70. Le récit de Possidius semble avoir servi de base. C'est au *De tempore barbarico II*, 6, que paraissent empruntés les détails de I, 7, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 3.
10. VICTOR DE VITA, I, 3, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2, *post eorum transitum*. De même, Attila prétend que l'herbe ne repousse plus où son cheval a passé.
11. VICTOR DE VITA, I, 3, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2, *incendio atque homicidiis totum exterminantes*.
12. VICTOR DE VITA, I, 4, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2, *ut maioribus incendiis domus orationis magis quam urbes cunctaque oppida concremarent*.
13. VICTOR DE VITA, I, 5-6, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 3. Les tortures infligées pour obtenir la révélation des cachettes sont confirmées par S. AUGUSTIN, *Epist.*, CCXXVIII, 5, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 487.
14. VICTOR DE VITA, I, 6, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 3. Ils ouvraient avec des pieux la bouche de leurs victimes et les obligeaient à boire au-delà de leurs forces de l'eau salée, du vinaigre ou du marc d'huile.

sévices [1]. Ne vont-ils pas, enfin, jusqu'à massacrer les captifs devant les villes qu'ils ne peuvent prendre, afin que leurs corps putréfiés empoisonnent les défenseurs de leurs miasmes morbides [2] ?

N'insistons pas sur cet étrange procédé poliorcétique, dont on voit mal comment il pouvait à la fois atteindre les assiégés et épargner les assiégeants. Nous pouvons présumer jusqu'ici les exagérations de Victor de Vita, sans le prendre en flagrant délit de mensonge. Tout au plus, constatons-nous, quand nous sommes en mesure de comparer, sur un point précis, la source qu'il a utilisée et ce qu'il en a tiré, qu'il n'a pas hésité à y mettre de son cru [3]. Il est, en revanche, impossible de le suivre quand il nous affirme que les Vandales ont détruit de fond en comble (*fundilus*) l'odéon et le théâtre de Carthage [4] et, s'il est vrai que les envahisseurs ont fait preuve de la sauvagerie systématique qu'il leur prête, comment expliquer, qu'au témoignage formel de Salvien [5], corroboré par le *De tempore barbarico II* [6], se soient trouvés des Africains pour se féliciter de leur venue ?

Ce qui me paraît ressortir de cette revue des textes, c'est que les détails se précisent et se multiplient à mesure qu'on s'éloigne des événements eux-mêmes. Si l'on veut bien se rappeler que la haine de l'arien n'a fait que croître avec le temps chez les clercs africains — et ceci parce que le Barbare persévérait dans l'erreur et s'ancrait dans l'intolérance — ; que, d'autre part, c'est de ces clercs inquiétés ou proscrits que notre information est exclusivement tributaire, on conviendra, que ce n'est pas excéder la prudence que de considérer avec un certain scepticisme des récits que grève trop lourdement le soupçon d'une malveillance intéressée. Prétendre raconter la conquête vandale d'après Possidius ou Victor de Vita, c'est imaginer qu'on peut décrire la papauté du XVIe siècle en se fiant au seul Luther, ou le Second Empire avec l'unique secours des *Châtiments*.

Les Vandales n'étaient pas, à coup sûr, de petits saints, et il n'est pas douteux que l'invasion n'ait été cruelle. Mais il est faux qu'elle ait ruiné le pays. Elle n'a été en rien comparable à ce que sera, au XIe siècle, l'invasion hilalienne [7]. Alors que celle-ci a marqué une véritable césure dans l'économie de la Berbérie, la conquête vandale n'a entraîné aucun bouleversement durable. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer ses incidences démographiques, je veux dire, les pertes qu'elle a coûtées en vies humaines, mais, nulle part, nous ne constatons que coïncide avec elle une discontinuité de la vie urbaine, comme celle, par exemple, qui a suivi, en Gaule, les invasions du IIIe siècle [8].

Ceci ne veut naturellement pas dire que l'intrusion des barbares n'ait pas été génératrice de désordres momentanés. Le débat qui s'est déroulé sur l'opportunité de l'exode ne nous laisse aucun doute sur l'ampleur du mouvement qu'elle a provoqué. Mais ce ne pouvait être qu'un remède temporaire. Une fois passée l'heure du combat, la plupart durent regagner leur cité ou leur champ. Possidius de Calama, qui s'était réfugié à Hippone pendant le siège, a rejoint bientôt son diocèse [9]. Il est vraisemblable que ses ouailles l'ont précédé ou suivi et que, là comme ailleurs, la vie a recommencé.

★

C'était évidemment l'objectif principal de Geiseric que cette reprise de l'activité afri-

1. VICTOR DE VITA, I, 6-7, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 3.
2. VICTOR DE VITA, I, 9, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 3-4.
3. Dans le *De tempore barbarico II*, p. 204, les nourrissons arrachés à leur mère, sont abandonnés sur le bord des routes où ils deviennent la proie des oiseaux et des chiens. Dans VICTOR DE VITA, I, 7, le Barbare les écrase contre terre pour se conformer aux prédictions du Livre des Rois.
4. VICTOR DE VITA I, 8, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 3. Cf. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 41.
5. SALVIEN, *De gub. Dei*, VII, XVI/71, dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], p. 97 : *aduentum hostium postulantes.*
6. *De tempore barbarico II*, 8, p. 206. Certains Africains ne se refusaient point à accepter les bienfaits des Barbares.
7. G. MARÇAIS, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, Constantine-Paris, 1913, pp. 149 et ss.
8. F.-L. GANSHOF, *Etude sur le développement des villes entre Loire et Rhin au Moyen âge*, Paris-Bruxelles, 1943, pp. 11 et ss. L'archéologie n'apporte aucune confirmation aux dires de VICTOR DE VITA, I, 8, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 3 : *sed et urbes quam plurimæ aut raris aut nullis habitatoribus incoluntur: nam et hodie si qua supersunt, subinde desolantur.*
9. PROSPER, *Chron.*, 1327, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 475.

caine. Il n'était pas besoin d'être particulièrement avisé en matière d'économie pour s'apercevoir que le profit du pillage n'était pas susceptible de remplacer le blé ou l'huile et pas davantage d'en permettre l'acquisition. La conquête de l'Afrique n'avait pas été dictée par des préoccupations impérialistes, mais par des soucis utilitaires. Elle serait devenue sans objet si les paysans africains avaient soudain cessé de labourer les plaines.

Est-ce à dire que les choses en sont revenues à l'état où elles étaient avant la conquête ? C'est peu probable. Si les Barbares n'avaient point ménagé les notables, c'est-à-dire, en fait, les propriétaires fonciers, ce n'était sans doute pas sans raisons. Nous n'avons aucune preuve de distributions de terres comparables à celles qui seront faites après l'occupation de Carthage [1], mais il semble bien, à travers le *De tempore barbarico II*, que le maître barbare se soit volontiers substitué au maître romain et qu'il ne se soit pas borné à saisir les biens meubles [2]. Par ses générosités intéressées, il a cherché à ramener les habitants au domaine [3]. Les captifs ont complété la main-d'œuvre indispensable [4].

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que le peuple vandale est encore, à l'époque que nous considérons, une conjonction de tribus associées dans la guerre. Leur dispersion, au cours de la conquête, ne pouvait que restreindre la solidarité militaire qui les unissait. On comprend que Geiseric ait eu le souci de regrouper ses forces éparpillées à travers les provinces, de réduire, en quelque sorte, une zone d'occupation dont l'amplitude excessive risquait à la longue de compromettre son autorité [5], et c'est cette partie du territoire africain, sur laquelle furent cantonnées les tribus barbares, que l'on peut appeler, si l'on veut, l' « Etat » vandale.

Bien entendu, cette expression n'enlève rien aux réserves qu'on a faites à propos de l'établissement des Barbares en Espagne [6]. Il ne s'agit pas encore d'un régime politique cohérent appliqué dans un cadre territorial déterminé. Du moins peut-on le présumer d'après les quelques indications que nous possédons sur le traité d'Hippone qui, en 435, régla provisoirement les rapports entre Geiseric et l'Empire.

Pour l'administration impériale, la conquête de l'Afrique se présentait, en somme, comme le déplacement anormal de fédérés d'une province à une autre. Mais, par le fait même que le *fœdus* comportait l'attribution d'un cantonnement en contrepartie des services prétendûment rendus par les Barbares, la migration de ceux-ci rendait, en quelque sorte, caduc le contrat, sans doute conclu en 412, et prorogé tacitement après l'occupation de l'Andalousie. Il apparaissait donc aux fonctionnaires de Ravenne qu'un nouvel instrument devait intervenir pour régulariser une situation qu'avait malencontreusement créée la force, et ainsi s'explique la mission de Trigetius auprès de Geiseric, mission qui devait aboutir au traité du 11 février 435 [7].

Sur le plan juridique, il n'est pas douteux que le traité d'Hippone ne modifie pas la situation des Barbares vis-à-vis de l'Empire. La paix est conclue avec eux et une portion du territoire africain leur est, suivant l'expression de Prosper, *data... ad habitandum* [8]. C'est à peu près exactement celle qu'avait employée Hydace à propos du *fœdus* de 412 [9]. Quelle est cette portion ? Ni Prosper, ni le *Laterculus* ne le précisent [10]. Mais Isidore la définit assez heureusement *partem*

1. Cf. *infra*, pp. 276 et ss.
2. *De tempore barbarico II*, 9, p. 208. Egalement (cf. *supra*, p. 106, n. 10), n° 10, § 3, p. 266.
3. *Id.*, §, 8, p. 206.
4. *Id.*, § 5, p. 204.
5. Cette conjecture me paraît autorisée par les dispositions prises après 439. Cf. *infra*, pp. 279 et ss.
6. *Supra*, pp. 55 et ss.
7. Ce traité est ignoré de Procope, comme de Victor de Vita qui, l'un et l'autre, ne connaissent que le traité de 442. Mais le témoignage de PROSPER, *Chron.*, 1321 et 1347, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, pp. 474 et 479, ne laisse aucun doute sur l'existence de deux traités successifs. Les textes qui concernent le traité de 435 sont, outre Prosper et ses *Addimenta* (*id.*, pp. 486 et 497), le *Laterculus regum Wand. et Alan.* (H), 1, *id.*, t. XIII, p. 458, CASSIODORE, *Chron.*, 1225, *id.*, t. XI, p. 156, ISIDORE, *Hist. Wand.*, 74, *id.*, p. 297 et PAUL DIACRE., *Hist. Rom.*, XIII, 11 dans *M.G.H.a.a.*, t. II, p. 199. La date ne soulève aucun problème. L'année est, d'après Prosper et Cassiodore, celle du XV° consulat de Théodose II et du IV° de Valentinien III. La date précise est donnée à la fois par Prosper et le *Laterculus*. Le nom de Trigetius nous est indiqué par le *Laterculus* et les *Addimenta ad Prosp.* Sur ce personnage, W. ENSSLIN, art. *Trygetius*, n° 3, dans *P.W.*, 2° série, t. XIII, col. 711-712.
8. PROSPER, *Chron.*, 1321, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 474.
9. Cf. *supra*, p. 56.
10. L'expression de *Africæ portio* ne peut signifier ici une partie de l'*Africa* proprement dite, comme le prouve l'ex-

*Africæ quam... possederant* [1], et une indication incidente de Prosper nous permet d'affirmer qu'elle s'étendait d'ouest en est, de *Sitifis* (Sétif) à *Calama* (Guelma), pour le moins [2]. Au nord, nous savons qu'elle atteignait la mer [3], mais aucune limite ne peut être présentement fixée en direction du sud. C'est-à-dire que le premier « Etat » vandale est axé sur la Numidie et déborde d'une part sur la Sitifienne, qu'il englobe peut-être même en entier, et, d'autre part, sur la Proconsulaire et peut-être la Byzacène. L'occupation, même partielle, de la Césarienne semble peu probable et, est, en tous cas, absolument hypothétique.

Si l'on reporte ces donnés sur la carte, on est tenté de parler d'Etat « numide » dans le sens où l'on a parlé précédemment d'un Etat « galicien » ou d'un Etat « andalou ». Les Vandales s'installent dans une région choisie de telle sorte qu'elle dissocie l'Afrique romaine. Hasard peut-être. Mais il n'est pas impossible de penser que le choix ait été conscient et que Geiseric ait déterminé le territoire qu'il allait régir de façon qu'il désarticulât les provinces romaines [4].

Autre chose encore me frappe : c'est, qu'en dépit des subtilités des juristes romains qui prétendent le cantonner dans son rôle de chef barbare, il semble que Geiseric se soit déjà conduit comme un véritable souverain. Exiler les évêques catholiques, comme il le fait en 437 [5], c'est, en effet, dépasser manifestement les dispositions du *fœdus*, qui ne reconnaît l'autorité du *rex* que sur les tribus auxquelles il commande ; c'est considérer que son pouvoir se définit en raison du territoire sur lequel il s'exerce et non par suite de l'attribution d'un statut particulier à certaines catégories d'individus. En d'autres termes, ranger sous la même férule Barbares et Romains.

Un autre indice de cette évolution vers un Etat véritable est le choix d'une capitale. Tant en Galice qu'en Andalousie, les rois vandales semblent avoir gardé leurs traditions errantes, Geiseric s'installe, au contraire dans Hippone conquise. C'est là que Trigetius viendra, en 435, négocier avec lui le traité qui reconnaît le fait accompli de la conquête [6], et c'est là qu'il paraît être demeuré dans les années qui suivent [7].

Au reste, il n'y a pas lieu de s'étonner de la transformation qui s'opère. Non seulement, la pente naturelle des choses semble la commander, mais des conseillers romains sont auprès du roi vandale, qui ne peuvent que l'entraîner vers une conception de la vie publique que Rome

tention du territoire occupé par Geiseric. Il faut entendre une partie du diocèse d'Afrique. Sur ce sens, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 33 et ss.

1. Isidore, *Hist. Wand.*, 74, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 297.

2. Prosper, *Chron.*, 1327, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 475, nous apprend, qu'en 437, trois des principaux évêques catholiques furent privés de leurs basiliques et exilés. C'étaient Possidius, Novatus et Severianus. On est en droit de conclure que l'autorité de Geiseric s'exerçait sur les régions où étaient situés les sièges de ces trois évêques, Prosper précisant d'ailleurs que le roi vandale entendait soumettre les catholiques *intra habitationis suæ limites*. — 1°. Possidius. Il ne fait pas de doute qu'il s'agisse de Possidius de Calama, aujourd'hui Guelma, qui avait succédé en 397 à Megalius (S. Augustin, *Epist.*, XXXVIII, 2, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV², p. 65). 2° Novatus est presque certainement Novatus de Sitifis, c'est-à-dire Sétif, dont l'épitaphe (*C.I.L.*, VIII, 8634 = Appendice II, n° 17) nous apprend qu'il mourut en 440, après 37 ans d'épiscopat. 3° Quant à Severianus, c'est, je pense, l'*episcopus Ceramunensis*, qui est le seul évêque que nous connaissions à porter ce nom, et que mentionnent les *Gesta coll. Carth.*, I, 133, dans *P.L.*, t. XI, col. 1311, et dont le diocèse était situé dans celui de l'évêque donatiste de *Mileu* (Mila). Cet évêché ne doit point être cherché à Gueramoussa, comme le croit J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1913, p. 298, car il est impossible qu'une localité située à 70 km. de *Mileu*, ait été incorporée dans son diocèse, et le rapprochement avec *Ceramussa* (*Gesta*, I, 65, dans *P.L.*, t. XI, col. 1275) est, à mon sens, fortuit. Le véritable nom de l'évêché mentionné, en 411, n'est, sans doute, pas *Ceramussa*, qu'il convient de corriger, mais *Cera*, que donnent les *Gesta*, I, 133, *Ceramunensis* étant vraisemblablement pour *Cera mun(icipi)ensis*. Le rapprochement phonétique suggère d'identifier cette agglomération à Zeraïa, située à 9 km. de *Mileu*, près de laquelle on a signalé des ruines romaines assez importantes (St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 17, n° 57), et qu'une voie unissait à *Mileu* (*C.I.L.*, VIII, 22393). Si cette déduction est valable, elle ne nous est d'ailleurs pas d'un grand prix, étant donné que *Mileu* est située entre le méridien de *Sitifis* et celui de *Calama*.

3. Le fait ressort de l'occupation d'Hippone.

4. Si, en effet, il est impossible de préciser si la Sitifienne a été occupée totalement ou partiellement, il est, en revanche, certain qu'une partie de la Proconsulaire a fait partie du domaine vandale dès avant 439, puisque Hippone et *Calama* (Guelma) sont situées dans cette dernière province. Cf. St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, pp. IX et ss.

5. Cf. *supra* n. 2.

6. Cf. *supra*, pp. 169 et ss.

7. *Laterculus regum Wand. et Alan.* (H), 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 458. Même texte dans l'*Epitome carthaginiensis*, *id.*, t. IX, p. 497... *Geisericus tribus annis Hippone regio exemplis Carthaginem occupat.* ... Il en résulte que, dès 436, Hippone était devenue la capitale de l'Etat vandale.

connaissait depuis des siècles [1]. Années capitales, que celles qui s'écoulent entre 432, où s'affirme le triomphe de Geiseric, et 439, où la prise de Carthage va couronner son entreprise. Elles sont, pour les Barbares, des années d'apprentissage africain et, pour leur chef, celles pendant lesquelles il découvre que le propre d'un roi est d'avoir un royaume [2].

## II. — L'AFRIQUE VANDALE [3]

Pas plus que la Galice ou l'Andalousie n'avaient fixé ses ancêtres ni lui-même, la Numidie ne devait retenir bien longtemps Geiseric. Aux confins de cette dernière, la Proconsulaire étalait ses plaines incomparables, et quand même on voudrait que leur convoitise n'eût point été, dès le départ, l'objet même du roi vandale, on conviendra que la tentation qu'elles offraient était trop forte pour qu'il y résistât bien au-delà de son intérêt. Le 19 octobre 439, il occupait Carthage et se taillait, au cœur de l'Afrique romaine, un Etat dont il convient maintenant d'étudier la structure spatiale et les vicissitudes.

Sur la prise de Carthage, nous sommes assez bien renseignés, quoique avec peu de précision. La date de l'événement est assurée [4], mais les conditions dans lesquelles il se produisit demeurent obscures. Que ce fût en violation du traité d'Hippone, il est à peine besoin de le dire [5], et la mauvaise foi de Geiseric n'est ici pas douteuse. Mais il n'est que trop évident que l'affaire avait d'autant plus de chances de réussite qu'elle serait menée plus rapidement et que le déclenchement en serait moins attendu. Nous ne savons ni pourquoi le roi vandale jugea

1. Nous savons, en effet, par PROSPER, *Chron.*, 1329, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 475, qu'en 437, Geiseric fit mettre à mort quatre espagnols, Arcadius, Paschasius, Probus et Entycianus qui, jusque-là, avaient été tenus par lui en grand honneur et affection en raison de leur sagesse et de leur fidélité. Devant leur refus de passer à l'arianisme, le roi les exila, puis les envoya au supplice. L'évêque Honoratus de Cirta adressa à Arcadius une lettre d'exhortations qui nous a été conservée (dans *P.L.*, t. L, col. 567 et ss.). Sur cette attribution, PSEUDO-GENNADIUS, *De uiris illust.*, XCVI (XCV), dans *P.L.*, t. LVIII, col. 1116.

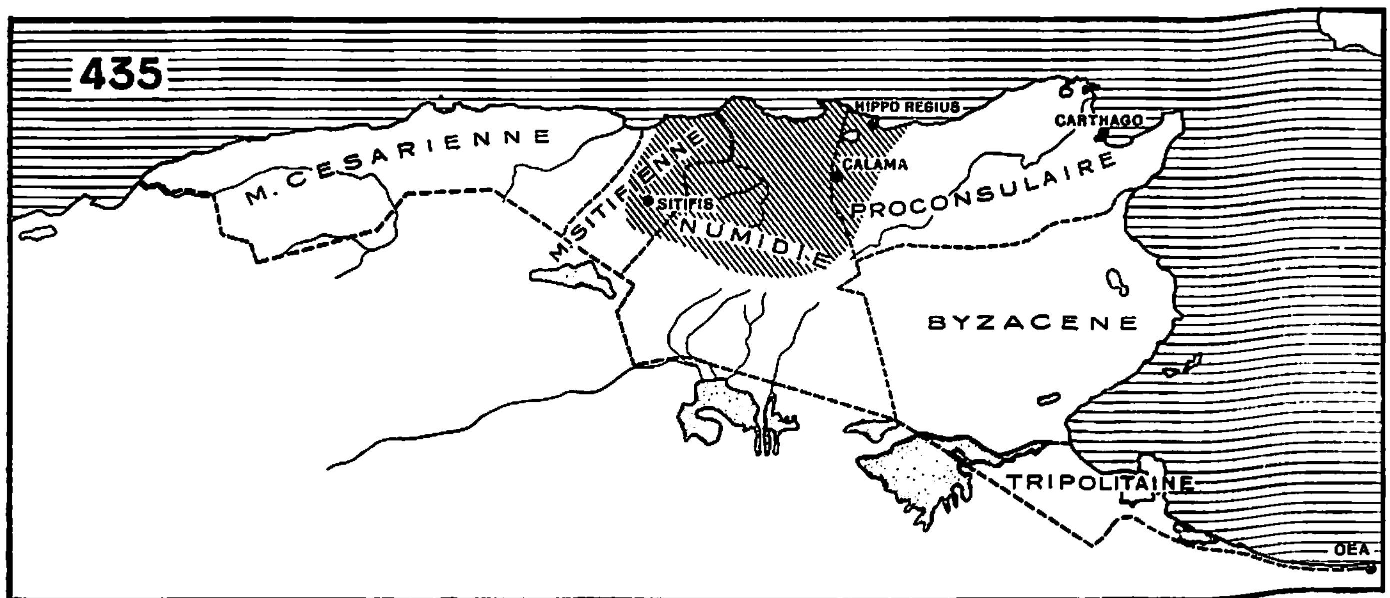
2. Il n'est pas possible de préciser si les documents ont été datés, entre 432 et 439 par les années du règne de Geiseric. Les inscriptions datées (cf. Appendice II, n[os] 6 et ss.), que nous avons conservées pour cette époque, appartiennent toutes à l'actuelle Algérie occidentale, sur laquelle l'autorité de Geiseric ne s'exerçait pas, et elles témoignent de l'usage de l'ère maurétanienne. Cependant, je ne pense pas que l'on ait utilisé cette sorte de comput : 1° parce que l'emploi de l'ère maurétanienne est attestée à Sétif, antérieurement au traité de 442, par une inscription datée du 23 août 440 (*C.I.L.*, VIII, 8634 = Appendice II, n° 17); 2° parce que l' « ère vandale » paraît se rattacher à la prise de Carthage. (Cf. *infra*, p. 405).

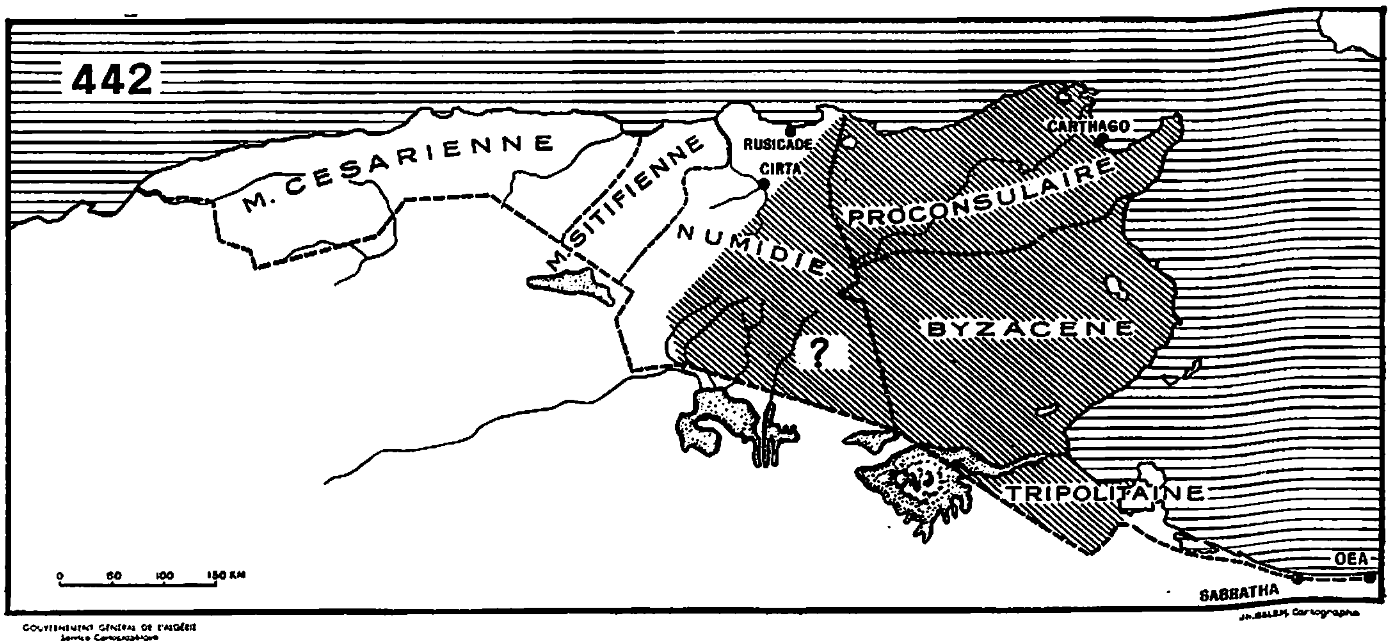
3. Aucun travail d'ensemble n'est à signaler du point de vue qui nous occupe. On se reportera, d'une part, aux histoires générales des v[e] et vi[e] siècles ; d'autre part, aux ouvrages relatifs aux Vandales signalés à l'Appendice I.

4. L'année n'est pas douteuse. PROSPER, *Chron.*, 1339, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 477, indique que la ville fut prise dans le XVII[e] consulat de Théodose II et dans le consulat de Festus, qui correspondent à l'année 439. Il précise, en outre, que la ville était romaine depuis 585 ans — chiffre exact, puisqu'elle avait été conquise en 146 av. J.-C. Même date dans HYDACE, *Chron.*, 115, *id.*, t. XI, p. 23. La première année du règne de Valentinien III correspondant à l'année 425, la quinzième, dans laquelle il situe la prise de la ville, est bien l'année 439. MARCELLINUS COMES, *Chron.*, a. 439/3, *id.*, t. XI, p. 80, et CASSIODORE, *Chron.*, 1233, *id.*, t. XI, p. 156, donnent la même année consulaire que Prosper. Les *Adnot. ad cyclos dionys.*, *id.*, t. IX, p. 755, donnent 5471, qui correspond également à l'année 439. Le *Laterculus regum Wand. et Alan.* (A), 2, *id.*, t. XIII, p. 458, situe l'événement *post consulatum Theodosii et Festi*. Je pense qu'il faut entendre ici « après l'accession au consulat de Théodose et de Festus », plutôt que de voir une datation post-consulaire qui mettrait en contradiction le *Laterculus* avec les sources précédemment indiquées. De même, ce n'est pas par erreur que la *Chron. Gall. a. DXI*, 598, *id.*, t. XI, p. 661, place la chute de Carthage dans la XIV[e] année des règnes conjoints de Théodose II et de Valentinien III. Cette conjonction ayant commencé le 23 octobre 425 (O. SEECK, *Regesten*, p. 350), la quinzième année partait du 23 octobre 439, c'est-à-dire quatre jours après la chute de Carthage. En revanche, je ne vois point comment expliquer la *Chron. Gall. a. CCCCLII*, 129, *id.*, p. 660, qui place l'événement dans la XXI[e] année du règne de Théodose, sinon par la substitution de XXI à XXXI. Le jour de la prise de la ville (XIIII des kal. de novembre = 19 octobre), nous est donné par PROSPER, par le *Laterculus* (A et H), 2, les *Adnot. ad cyclos dionys.*, aux mêmes références que ci-dessus, ainsi que par l'*Epit. Carth.*, *id.*, t. IX, p. 497. Seul, Marcellinus comes indique le X des kal. de novembre, soit le 23 octobre. Peut-être la divergence est-elle le fait d'un scribe. Ajoutons que VICTOR DE VITA, I, 12, *id.*, t. III[1], p. 4, et ISIDORE, *Hist. Wand.*, 75, *id.*, t. XI, p. 297, signalent la prise de Carthage sans indications chronologiques.

5. PROSPER, *Chron.*, 1339, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 477 (*dolo pacis*), reproduit par CASSIODORE, *Chron.*, 1233, *id.*, t. XI, p. 156, et ISIDORE, *Hist. Wand.*, 75, *id.*, t. XI, p. 297 ; HYDACE, *Chron.*, 115, *id.*, t. XI, p. 23 (*fraude decepta*).

LES DEUX PARTAGES ENTRE LES VANDALES ET L'EMPIRE




l'heure favorable au mois d'octobre 439, ni par quels moyens il parvint à s'emparer de la ville [1]. Mais les textes nous ont conservé l'écho d'une surprise qui en dit long sur la naïveté humaine [2].

En fait, c'était la presque totalité de l'Afrique romaine qui se trouvait maintenant aux

1. MARCELLINUS COMES, *Chron.*, a. 439/3, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 80, nous dit que Geiseric s'empara de la ville *cum suis satellitibus*. Il paraît donc certain que les murailles, encore neuves, n'étaient point sans défenseurs. Si l'on considère que le *De tempore barbarico II*, 5, p. 203 (Cf. *supra*, p. 166, n. 10, § 12), décrit la situation de Carthage au lendemain de sa chute, on sera amené, d'après l'indication donnée que rues et places étaient encombrées de cadavres, à considérer que l'occupation ne s'est pas faite sans lutte. Mais j'ai déjà souligné que l'attribution de ce texte à Quodvultdeus de Carthage est tout à fait hypothétique. A. KAPPELMACHER, *Echte und unechte Predigten Augustins*, dans *Wiener Studien*, t. XLIX, 1931, pp. 89-102, a voulu y voir un sermon d'Augustin prononcé à Hippone. C'est manifestement impossible, puisque le sermon décrit une ville après le passage des Barbares, et que S. Augustin est mort dans Hippone assiégée. Mais il n'y avait point, en Afrique, que Carthage et Hippone. Je crois possible d'utiliser les données de ce sermon pour reconstituer l'histoire de l'invasion, mais imprudent de l'appliquer de façon précise à une ville ou à une autre, étant donné que nous en ignorons l'auteur et la date exacte et que nous ne savons pas davantage où il a été prononcé.

2. PROSPER, *Chron.*, 1339, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 477 (*Gisiricus, de cuius amicitia nihil metuebatur*), reproduit par CASSIODORE, *Chron.*, 1233, *id.*, t. XI, p. 156, et ISIDORE, *Hist. Wand.*, 75, *id.*, t. XI, p. 297.

mains du vainqueur [1]. Après tantôt six siècles, la menace que Carthage avait représentée pour la Rome de Caton ressuscitait soudain pour celle de Valentinien III, et ce n'est pas sans raison que la prise de la métropole africaine ramenait présent aux esprits le souvenir de 146 [2]. Çà et là, dans l'Empire, on gémit sur le désastre [3]. En Italie, on trembla que le roi vandale n'envahît la péninsule [4]. Mais on fut incapable d'autre chose que d'une résistance symbolique. En 441, Théodose II envoya une importante armée en Sicile [5]. Mais, aux prises avec des difficultés en Orient, il la rappela l'année suivante [6]. Elle avait été, aux dires de Prosper, une charge pour la Sicile plus qu'une aide pour l'Afrique [7]. Faut-il croire que sa menace ait été cependant suffisante pour amener Geiseric à négocier [8] ? C'est possible. Mais alors, il faut aussi admettre que son poids dans l'affaire fut assez modeste, car le traité de 442 légalisait, en fait, l'autorité du roi sur la majeure partie de ses conquêtes.

Ce traité constitue véritablement l'acte de naissance de l'Etat vandale. Cette fois-ci, les Barbares ne reçoivent plus l'*hospitalitas* dans une province de l'Empire, mais une portion du territoire africain, sur laquelle celui-ci renonce à exercer sa souveraineté. Au témoignage de Prosper, en effet, l'Afrique est *partagée* entre Geiseric et Valentinien [9], c'est-à-dire qu'à côté du domaine romain il y aura désormais un domaine vandale, et que l'autorité du roi barbare ne se définira plus en raison de la qualité des personnes, mais en fonction du cadre territorial que ce partage a instauré.

En fait, l'Empire reconnaissait les prérogatives que Geiseric s'était lui-même arrogées depuis 435. Mais, en contrepartie de la légitimité qu'il accordait au roi vandale, il obtenait que celui-ci lui payât un tribut annuel et livrât son fils aîné comme otage [10]. C'était le statut traditionnel des rois vassaux. Mais, ce qui était nouveau, c'est que Geiseric trouvait dans l'Empire une condition que, jusque-là, un prince barbare n'eût obtenue qu'au dehors. En dépit du lien fragile qui le maintenait dans la dépendance de Rome, le vainqueur de Carthage disposait, à présent, d'un pouvoir de fait et de droit sur une région déterminée, c'est-à-dire que se trouvaient juridiquement établis, au lendemain du traité de 442, les fondements essentiels d'un véritable Etat.

Les stipulations qui l'instituaient eussent pourtant été vaines si les Vandales n'avaient vu, dans leur nouvelle patrie, qu'une halte de leur histoire. Mais ils cessèrent d'aller chercher ailleurs un bonheur fugitif. On alléguera peut-être qu'à moins de revenir en arrière ils ne pouvaient plus guère se fixer d'autre but qu'une Italie ruinée ou une Egypte inaccessible. Sans doute. Mais il est peu probable que ces raisons négatives suffisent à rendre compte d'une stabilité qui devait durer près d'un siècle. Si l'Etat fondé en 442 n'a pas eu le sort éphémère de ceux qui l'avaient précédé, ce n'est pas, me semble-t-il, à cause d'une lassitude découragée

1. *Chron. Gall. a. CCCCLII*, 129, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 660, *Carthago a Vandalis capta cum omni simul Africa;* HYDACE, *Chron.*, 115, *id.*, t. XI, p. 23, *omnem Africam inuadit;* MARCELLINUS COMES, *Chron.*, a. 439/3, *id.*, t. XI, p. 80, .... *Africæ ciuitates Carthaginem metropolim... occupauit.*

2. Cf. *supra*, p. 171, n. 4.

3. *Chron. Gall. a. CCCCLII*, 129, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 660 ; THÉODORET, *Epist.*, XXIX, dans *P.G.*, t. LXXXIII, col. 1208 A.

4. Les mesures défensives sont édictées par les lois des 3 mars, 20 mars et 24 juin 440. *Nou. Valent*, V, VI, et IX, éd. Mommsen, t. II, pp. 82, 83 et 90.

5. PROSPER, *Chron.*, 1344, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 476 ; THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5941, éd. C. de Boor, t. I, p. 101. L'expédition était commandée, selon Prosper, par Ariobindus, Asila et Germanus, auxquels Théophane ajoute Innobindus et Arinthius. Son importance n'était pas négligeable puisqu'elle aurait compté 1.100 vaisseaux de charge. Egalement, ISIDORE, *Hist. Wand.*, 76, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 297, et NICÉPHORE CALLISTE, XIV, 57, dans *P.G.*, t. CXLVI, col. 1269 B.

6. Ce serait, selon PROSPER, *Chron.*, 1346, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 479, une invasion des Huns en Thrace et dans l'*Illyricum*, qui aurait obligé Théodose II à rappeler ses troupes. Egalement, ISIDORE, *Hist. Wand.*, 76, *id.*, t. XI, p. 297. Cette invasion est située par MARCELLINUS COMES, en 441, (*Chron.*, a. 441/3, *id.*, t. XI, p. 80). C'est, en tout cas, une accusation toute gratuite que de prétendre, comme le fait F. MARTROYE, *Genséric* (cité *infra*, p. 364), p. 134, que le roi vandale l'ait suscitée.

7. PROSPER, *Chron.*, 1344, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 478.

8. THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5941, éd. C. de Boor, t. I, p. 101.

9. PROSPER, *Chron.*, 1347, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 479. *Cum Gisirico ab Augusto Valentiniano pax confirmata et certis spatiis Africa inter utrumque diuisa est.* Egalement, CASSIODORE, *Chron.*, 1240, *id.*, t. XI, p. 156 ; MEROBAUDES, II, 25, *id.*, t. XIV, p. 12.

10. PROCOPE, *B.V.*, I, 4, 13, éd. J. Haury, t. I, p. 326. Ce texte de Procope me paraît se rapporter au traité de 442, et non au traité de 435. Mais ce n'est pas une certitude. (Cf. Appendice III, n° 15).

des Barbares, c'est parce que l'entreprise de Geiseric a été faite à un moment où leur fixation était devenue possible et que le roi vandale a voulu, dès 429, autre chose qu'une aventure militaire.

Si l'on aperçoit assez la signification de l'accord que Geiseric pouvait dicter de toute la hauteur de sa force, on en distingue malheureusement moins bien les dispositions territoriales. Seul, Victor de Vita nous énumère les régions qui se trouvaient sous l'autorité vandale au lendemain du traité de 442 : la Proconsulaire, la Byzacène, une partie de la Numidie, la *Gætulia* et l'*Abaritana* [1]. Mais dans cette liste se juxtaposent des régions administratives, à savoir les trois premières et des régions géographiques, c'est-à-dire les deux autres. Or, si nous pouvons tracer avec une relative précision les frontières de la Proconsulaire et de la Byzacène, il ne nous est permis ni de déterminer exactement à quelle partie de la Numidie s'étendait l'autorité vandale, ni de décider sans conteste à quelles contrées Victor de Vita réservait les noms de *Gætulia* et d'*Abaritana*. En d'autres termes, de fixer rigoureusement les limites externes des possessions périphériques.

Je ne crois pourtant pas impossible de réduire sensiblement notre champ d'incertitude. Rappelons, en effet, que la frontière méridionale de la Byzacène partait de la mer, à quelque distance au nord de *Tacapæ* (Gabès), et s'appuyait plus à l'ouest, à la ligne des chotts [2]. Or, il n'est pas douteux que cette région méridionale de l'actuelle Tunisie n'ait fait partie de l'Etat vandale, du moins dans la seconde moitié du v[e] siècle[3]. Rien n'interdit de prendre à la lettre le texte de Victor de Vita et de penser que, dès 442, c'est la Byzacène romaine dans sa totalité qui est devenue vandale. C'est-à-dire que la frontière est demeurée, dans cette région, celle qu'avaient établie les empereurs du second siècle et qui s'était maintenue après eux.

Le problème qui se pose alors est de savoir s'il en a été de même en ce qui concerne la Tripolitaine. Celle-ci ne figure pas dans la liste de Victor de Vita, et rien ne permet d'affirmer qu'elle ait été complètement vandale dès cette époque. Cependant, il y a les plus grandes chances qu'elle ait fait partie du lot de Geiseric. D'abord, parce que l'*Abarilana* correspond vraisemblablement à la partie occidentale de la province dioclétienne [4]. Ensuite, parce que, dès avant la mort de Valentinien III, c'est-à-dire antérieurement à 455, Geiseric avait pu frapper d'exil les évêques Vincent de Sabratha et Cresconius d'Oea [5], ce qui prouve que son autorité s'étendait au littoral tripolitain, jusqu'à Tripoli pour le moins [6].

Du côté de la Numidie, les choses sont plus complexes. S'il est certain que, pendant le règne de Geiseric, les Vandales ont occupé l'Aurès ou, tout au moins, exercé sur ses habitants une hégémonie plus ou moins théorique [7], nous ignorons à partir de quand celle-ci s'est manifestée. Faut-il penser que c'est en vertu du traité de 442 et que, dans cette zone encore, c'est la frontière romaine qui est devenue la frontière vandale ? C'est possible. Mais le seul indice qu'on en ait, c'est que la ligne de démarcation entre les possessions vandales et les possessions romaines à travers la Numidie septentrionale semble se prolonger normalement en direction du défilé d'el-Kantara, qui marque la limite occidentale du massif.

1. VICTOR DE VITA, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4.
2. Cf. *supra*, p. 70, n. 2, § 2.
3. 1° Les *Tablettes Albertini* ont été trouvées dans la région du dj. Mrata (Ch. COURTOIS, dans *Tablettes Albertini*, Paris, 1952, pp. 189 et ss.). Elles s'échelonnent sur les années 493-496. 2° C'est, selon moi (Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 37 et ss.), dans la région au nord des chotts qu'il convient de placer le royaume de Capsus. Mais, même si l'on se refuse à accepter cette hypothèse, il reste que l'exil d'Eugène de Carthage à *Turris Tamalleni* (Telmin), sur la rive sud orientale du chott el-Djerid (*Notitia prouinc. et ciuit. Africæ*, Proc., I, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 63), démontre, qu'en 484 au moins, la région des chotts tunisiens était d'obédience vandale. 3° Un trésor de petits bronzes de la fin du v[e] siècle (inédit) a été trouvé près de Bir el-Hafay (entre Gafsa et la mer, à une quarantaine de kilomètres au nord du chott Fedjedj). C'est, sans doute, cette Byzacène du sud que Victor de Vita désigne sous le nom de *Gætulia*.
4. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 36, n. 101.
5. *Id.*, pp. 58 et ss, n. 281, 282 et 309 (Cf. VICTOR DE VITA, I, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 6).
6. L'autorité vandale se maintint à *Oea* (Tripoli) jusqu'au règne de Geilimer (Cf. *infra*, p. 181). Mais rien n'indique qu'elle se soit jamais étendue plus à l'est. (Cf. THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5931, éd. C. de Boor, t. I, p. 95). Il n'y a, jusqu'ici, aucun indice que *Leptis Magna* en ait jamais dépendu. Au reste, la ruine de la ville se précise à ce moment (PROCOPE, *De aedif.*, VI, 4, 1 et ss., éd. J. Haury, t. III[2], p. 176).
7. Cf. *infra*, p. 341.

Aux termes du traité, le roi vandale ne devait occuper qu'une partie de la Numidie De toute évidence, la Numidie orientale. Mais une Novelle de Valentinien en date du 21 juin 445 [1] nous permet de préciser davantage. Elle nous montre en effet, que *Rusicade* (Philippeville) et *Chullu* (Collo) sur la côte, *Constantina* (Constantine) à l'intérieur, étaient redevenues, à cette date, possessions impériales. C'est-à-dire que la frontière passait, à l'est d'une ligne Philippeville-Constantine, mais très légèrement à l'est, puisque la limite orientale de la Numidie n'en était distante que d'une cinquantaine de kilomètres environ.

Ainsi donc, il semble bien qu'en 442 ce soit toute la partie orientale de l'ancienne Afrique romaine, c'est-à-dire la région la plus romanisée et la plus riche, qui soit revenue aux Barbares, tandis que l'Empire « récupérait » [2] une partie seulement de la Numidie et les deux Maurétanies Sitifienne et Césarienne [3]. De l'Etat « numide », Geiseric ne conservait qu'une portion assez modeste : la Numidie orientale. Mais en contrepartie des territoires qu'il abandonnait il recevait davantage qu'une simple compensation, et il n'est pas douteux que le partage opéré ait été fait sous le poids du glaive. Reste à savoir maintenant s'il a été durable.



Le premier point à noter, c'est que les clauses territoriales du traité ne sont pas restées lettre morte. La rétrocession à l'Empire des provinces de l'ouest a été effective, et nous en avons conservé un certain nombre de preuves. Dans la Novelle, déjà citée, du 21 juin 445, Valentinien III parle des *prouinciæ africanæ ad ius nostrum pertinentes* et mentionne nommément la Maurétanie Sitifienne et la Numidie [4]. Une autre Novelle du 13 juillet 451, légifère pareillement pour les trois provinces de Numidie, de Maurétanie Sitifienne et de Maurétanie Césarienne [5]. Bien que nous soyons assez mal renseignés sur les conditions dans lesquelles s'est accompli le rétablissement de l'administration romaine, il n'est guère douteux qu'il n'ait été assez rapidement réalisé [6]. Les provinciaux obtinrent de l'empereur qu'il confirmât leurs anciens droits et qu'il en accordât de nouveaux en raison du désastre qui les avait frappés [7]. Tant bien que mal, le gouvernement de Ravenne s'appliqua à panser les plaies qu'avait laissées la *uandalica uastatio* [8].

La même préoccupation se retrouve dans l'ordre ecclésiastique. Mais, ici, il ne pouvait être question d'en revenir purement et simplement à l'état de choses antérieur. L'évêque de Carthage, Quodvultdeus, semble avoir été exilé peu après 439 [9]. Mais, quand même il conviendrait de situer cet exil après 442, le métropolitain n'eût certes pas été en mesure d'exercer sur les provinces occidentales la tutelle, d'ailleurs discrète, à laquelle elles avaient été soumises au temps de ses prédécesseurs. D'autre part, le pape Léon le Grand trouvait là une trop belle occasion d'appliquer ses méthodes centralisatrices pour qu'il la laissât échapper [10]. Il commença par confier une mission d'information en Afrique à l'évêque maurétanien Potentius qui, pour des raisons que nous ignorons, se trouvait alors à Rome [11]. Fort de la *relatio* que lui fit tenir celui-ci, il

1. *Nou. Valent.*, XIII, 1 et 9, éd. P. Meyer, pp. 95 et 96.
2. C'est le terme même dont se sert le rédacteur de la Novelle citée à la note précédente : *recuperatio prouinciarum* (§ 6, p. 96).
3. On ne sait rien en ce qui concerne la Maurétanie Tingitane, qui, d'ailleurs, dépendait du diocèse d'Espagne.
4. *Nou. Valent.*, XIII, éd. P. Meyer, pp. 95-97, particulièrement § 12.
5. *Nou. Valent*, XXXIV, éd. P. Meyer, pp. 140-141.
6. Jusqu'ici, aucun nom n'est à inscrire aux fastes africains après 442. Mais il paraît (*Nou. Valent.*, XIII, 5, 14-15, éd. P. Meyer, pp. 96 et ss.) que la hiérarchie administrative a été rétablie telle quelle.
7. Une délégation des provinciaux de Numidie et de Sitifienne fut envoyée auprès de l'empereur, *Nou. Valent.*, XIII, éd. P. Meyer, p. 95. Il semble qu'elle ait été chargée d'exposer à l'administration centrale différentes difficultés que soulevait la remise en marche du régime romain, principalement en matière d'impôts et de justice. D'où les diverses dispositions de la Novelle XIII, que la Novelle XXXIV vint compléter six ans plus tard.
8. *Nou. Valent.*, XXXIV, 3, éd. P. Meyer, p. 141.
9. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 60, n. 205.
10. Sur la politique africaine de Léon le Grand, P. Batiffol, *Le siège apostolique*, 3e éd., Paris, 1924, pp. 477 et ss.
11. Il s'agit peut-être de l'évêque Potentius de Tipasa, que mentionne une inscription sur mosaïque trouvée dans la basilique de S. Salsa (*C.I.L.*, VIII, 20914 = Appendice II, n° 131). Cette inscription n'est pas datée, mais la chronologie des constructions de la basilique permet de penser qu'elle appartient effectivement au ve siècle.

chargea un autre évêque, David [1], d'une lettre adressée aux évêques de Maurétanie Césarienne, lettre dans laquelle il réglait d'autorité, en même temps que quelques questions mineures de discipline, les problèmes canoniques qu'avait multipliés l'invasion [2]. Au reste, quelques indices laissent à penser que le pape ne s'en tint pas là et qu'il considéra les provinces que le traité de 442 avait restituées au domaine de l'Empire comme des dépendances directes du siège apostolique [3].

Ceci dit, la question qui se pose à nous, c'est celle de savoir si Geiseric et ses successeurs ont respecté ou non le traité de 442, du moins, dans ses clauses territoriales.

A première vue, il semble que ce soit une réponse négative qui s'impose, puisque Victor de Vita nous dit expressément, qu'après la mort de Valentinien III, en 455, Geiseric eut en sa possession le littoral africain tout entier : *totius Africæ ambitum obtinuit* [4]. Or, ce texte ne souffre guère d'équivoque. Si l'on n'est pas en droit d'en conclure que le roi vandale ait, comme on le répète un peu partout, étendu sa domination « sur toute l'Afrique septentrionale » [5], ni même sur les provinces demeurées au pouvoir de l'Empire [6], il n'est pas douteux qu'à en croire Victor de Vita la zone côtière de l'ancien diocèse d'Afrique ne soit tombée aux mains des Barbares, à la suite de l'assassinat de Valentinien [7].

A l'appui de cette thèse, on peut faire valoir que toute trace d'intervention impériale ou pontificale disparaît, tant en Numidie qu'en Maurétanie, après 455. Le dernier texte législatif qui concerne l'Afrique est de 451 [8]. L'emploi de la datation consulaire, que l'on constate en 452 sur une inscription de *Sitifis* (Sétif) [9] et sur une inscription de *Cuicul* (Djemila) [10], apparaît pour la dernière fois dans un texte de même provenance daté du 15 octobre 454 [11]. A en juger d'après l'état actuel de la documentation, l'Empire n'est plus présent en Numidie ni en Maurétanie dans les vingt dernières années de son existence.

Je ne crois cependant pas qu'il faille inférer de cette absence que les Vandales se soient substitués à lui et que le témoignage de Victor de Vita doive être accueilli sans réserve par la critique. Priscos nous dit bien que Geiseric fit dévaster τὴν Μαυρουσίων γῆν, sur laquelle il redoutait que Majorien débarquât [12]. Mais cela n'implique en rien une occupation permanente et, tout au contraire, les raisons ne manquent pas qui militent en faveur d'un abandon de la Berbérie centrale par les Barbares, comme par l'Empire.

1. Un seul évêque africain, du nom de David, nous est connu : David *Tadamatensis*, que mentionne la *Notitia prouinc. et ciuit. Africæ*, M.C. 105, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 70, et dont le siège n'a pas été identifié. Il n'y a aucune difficulté à ce qu'il ait été le messager de Léon le Grand. Mgr. Cl. Tournier, *Un évêque de Toulouse ignoré, David* (*V^e siècle*), dans *Rev. historique de Toulouse*, t. XXXV, 1948, pp. 1-43 (particulièrement p. 42), a voulu faire de ce messager un évêque, d'ailleurs douteux, de Toulouse. Son opinion ne se fonde que sur l'identité de nom et me paraît plus qu'aventurée.

2. C'est cette lettre qui nous a été conservée (S. Léon, *Epist.*, XII, dans *P.L.*, t. LIV, col. 645-656), et par laquelle nous connaissons le détail de l'affaire. Elle est datée du 10 août d'une année non précisée. On donne généralement, sans raison décisive d'ailleurs, l'année 446 (Jaffé-Wattenbach, *Regesten*, n° 410). Il n'est pas douteux que cette lettre ne soit, en tous cas, postérieure que d'assez peu à la réoccupation de la Maurétanie. Le § 12 (col. 655) règle le cas des vierges violées par les Barbares, et le pape explique (§ I, col. 646) les désordres qui se sont produits *per occasionem temporis impacati*.

3. L. Duchesne, *Note sur une inscription maurétanienne de l'année* 480, dans *Bull. arch. du Com.* 1892, pp. 314-316, a montré qu'une épitaphe trouvée près de Tiaret (*C.I.L.*, VIII, 21550 = Appendice II, n° 80) ne pouvait s'expliquer que par l'introduction d'un comput romain postérieurement à 447. Le même, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. V, 1885, pp. 153 et ss., a justement souligné la distinction que fait le Martyrologe entre les martyrs de l'*Africa* et ceux de la *Mauretania* et vu là, sans doute avec raison, le témoignage de la dissociation de l'Afrique au point de vue ecclésiastique.

4. Victor de Vita, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 4.

5. St. Gsell, dans St. Gsell, G. Marçais, G. Yver, *Histoire de l'Algérie*, Paris, 1929, p. 71.

6. Par exemple, F. Lot, *Les destinées de l'Empire en Occident*, 2^e éd., Paris, 1940-41, p. 78. L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2^e éd., p. 83 (= p. 104) a cru pouvoir se fonder sur Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 335 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 196, qui énumère une série de peuples africains, employés, prétend-t-il, comme auxiliaires par les Vandales. Il est cependant plus qu'évident qu'il s'agit d'une liste « poétique » sans le moindre rapport avec la réalité. De même l'anecdote relative à la clémence de Geiseric, rapportée par Dracontius, *Satisf. ad Gunthamundum*, 299 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 130, a été appliquée de façon absolument gratuite à Vincomalos de Bapara (*Notitia*, M.C., 98, *id.*, t. III¹, p. 70). Rien n'autorise à penser qu'il s'agisse d'un évêque. Peut-être le personnage en cause est-il le consul de 453, mais c'est une simple hypothèse.

7. Sur le sens du mot *Africa* dans Victor de Vita, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 31 et ss.

8. Cité *supra*, p. 175, n. 5.

9. *C.I.L.*, VIII, 8630 = Appendice II, n° 33.

10. Appendice II, n° 35.

11. *A.E.*, 1924, n° 58 = Appendice II, n° 40.

12. Priscos, fr. 27, dans C. Müller, *F.H.G.*, t. IV, p. 103.

Si l'on a, en général, pensé différemment, cela tient avant tout à une interprétation erronée de la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ* [1]. On a considéré ce document comme la liste des évêques présents au colloque de Carthage de 484, et ce colloque ayant été convoqué par Huniric, on en a logiquement conclu que le roi vandale avait autorité sur les régions où étaient situés les diocèses de ces différents évêques. Or, si l'on reporte sur la carte les évêchés mentionnés, on constate, qu'à partir de *Pomaria* (Tlemcen), le plus occidental d'entre eux, ils se localisent dans une zone que limitent, vers le sud, le *limes* du IIIe siècle de *Pomaria* (Tlemcen) à *Usinasa* (Saneg), puis, dans la région hodnéenne, le *limes* de Dioclétien [2]. Il faudrait donc admettre, si cette interprétation était la bonne, que, non content d'occuper les territoires qui constituaient l'Afrique romaine au Ve siècle, Geiseric aurait, en outre, reconquis les régions évacuées par l'Empire à la fin du IIIe. C'est évidemment inepte. Mais l'absurdité disparaît d'elle-même si, comme je crois l'avoir prouvé par ailleurs [3], la *Notitia* est, en fait, le fichier de l'Eglise de Carthage. Ce qu'elle nous fait connaître, ce sont les limites de l'autorité spirituelle de l'évêque et non celles de l'autorité pratique du roi [4].

Malheureusement, pour les tenants de l'occupation totale de la Berbérie, la seule « preuve » de l'installation des Vandales dans l'ouest de l'Algérie actuelle s'écroule en même temps que cette frontière mythique. Une inscription de Mouzaïaville (à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest d'Alger) nous parle bien d'un évêque qui fut massacré en 495, au cours d'une guerre contre les Maures, après avoir « témoigné » par de nombreux exils et s'être montré le fidèle défenseur de la foi catholique, mais il ne s'ensuit nullement que les Vandales soient responsables des mauvais traitements qui lui furent infligés [5], et une autre inscription de *Thanaramusa* (Berrouaghia), de 474, nous assure, en tous cas, que le flanc sud de l'Atlas mitidjien échappait alors à leur domination, puisque l'autorité y appartenait à un *præfectus* chrétien, d'origine indigène, qui se nommait alors Iugmena [6], tandis que Procope nous apprend, qu'à l'arrivée des Byzantins, le pays, en arrière de *Cæsarea* (Cherchel), était sous la domination d'un certain Mastigas [7].

Tout au plus, peut-on penser que les Vandales ont occupé quelques points de la côte. Victor de Vita situe, en effet, à *Tipasa* (Tipasa) le miracle des langues coupées [8]. Mais il est le seul à localiser dans cette dernière ville ce miracle retentissant, et l'on n'a, par ailleurs, aucune preuve de l'occupation de *Tipasa* par les Barbares [9]. Tout aussi vraisemblables, mais non décisives, sont l'indication de Procope, que Bélisaire, au lendemain de *Tricamarum*, envoya des corps de troupes prendre possession, au nom de l'Empire, des territoires soumis aux Van-

1. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 91 et ss.

2. La plupart des évêchés maurétaniens, que mentionne la *Notitia*, ne sont pas identifiés. Mais quelques-uns d'entre eux, identifiés de façon certaine, nous permettent d'établir, si l'on peut parler ainsi, le *limes* de la *Notitia*. Ce sont, d'ouest en est : *Pomaria* (Tlemcen), *Notitia*, M.C. 43, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 69, et St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 31, n° 56 ; *Altaua* (Lamoricière), *Notitia*, M.C. 10, p. 68, et *Atlas*, f. 31, n° 68 ; *Ala Miliaria* (Benian), *Notitia*, M.C. 33, p. 69, et *Atlas*, f. 32, n° 93 ; *Columnata* (Waldeck-Rousseau), *Notitia*, M.C. 12, p. 68, et *supra*, p. 32, n. 7 ; *Usinaza* (Saneg), *Notitia*, M.C. 29, p. 69,, et *Atlas*, f. 24, n° 51 ; *Zabi* (Bechilga) *Notitia*, M.S. 40, p. 70, et *Atlas*, f. 25, n° 85 ; *Macri* (Magra), *Notitia*, M.S. 18, p. 70, et *Atlas*, f. 26, n° 111; *Thubunæ* (Tobna), *Notitia*, N. 72, p. 65, et *Atlas*, f. 37, n° 10.

3. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 91 et ss.

4. L'autorité pratique de l'un ou de l'autre paraissent, d'ailleurs, coïncider, comme le prouve le « tableau de présence » de 525. Cf. *infra*, p. 306 (carte).

5. *C.I.L.*, VIII, 9286 = Appendice II, n° 94. Les donatistes ou les païens peuvent parfaitement avoir infligé à l'évêque les peines auxquelles fait allusion son épitaphe.

6. *A.E.*, 1926, n° 60 = Appendice II, n° 68. Sur ce texte, E. Albertini, *Inscription chrétienne des environs de Berrouaghia*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1925, pp. 261-266.

7. Cf. *infra*, pp. 336 et ss.

8. Victor de Vita, III, 29, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 47.

9. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 81 et ss. On s'accorde, généralement, à considérer que les Vandales ont démantelé les murailles de la ville (En dernier lieu, P.-M. Duval, *Cherchel et Tipasa*, Paris, 1946, p. 66). Le fondement de cette opinion est le passage de Procope, *B.V.*, I, 5, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 332, qui nous affirme que Geiseric fit détruire les murailles des villes africaines, à l'exception de celles de Carthage. En fait, je n'ai jamais constaté à *Tipasa* d'évidence archéologique de ce démantèlement, et je me refuse, jusqu'à nouvel ordre, à tenir pour preuve de la présence des Vandales à *Tipasa* une destruction dont la réalité même est en cause. On a, par ailleurs, trouvé à *Tipasa*, dans l'église dite d'Alexandre, l'épithaphe d'un enfant de deux ans qui porte le nom germanique d'*Ostariccus*. C'est peut-être un Vandale, mais ce n'est point sûr, surtout étant donné qu'il était catholique. Cf. *C.I.L.*, VIII, 20909 = Appendice II, n° 170. De même l'inscription n° 171 peut avoir marqué la tombe d'un Germain.

dales [1], et la mention consécutive de l'expédition d'un certain Jean, qui alla occuper *Cæsarea* (Cherchel) [2] tandis que l'un de ses homonymes, était chargé de reprendre *Septem* (Ceuta) [3]. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, l'existence de quelques points d'appui sur les rivages de la Césarienne ou de la Tingitane ne démontrerait en rien l'annexion de ces provinces.

La numismatique et l'archéologie conduisent aux mêmes conclusions. A ma connaissance, deux monnaies vandales seulement ont été découvertes à l'ouest du méridien de Constantine : l'une à Meknès, et l'autre à Tanger (?) [4]. Quant aux bijoux de fabrication barbare, ils ne sont guère plus nombreux. Mis à part ceux qu'on a trouvés à Inkermann et à Orléansville, on ne peut guère citer, et encore avec réserves, en ce qui concerne la Maurétanie, que le reliquaire de ? (Souk el-Khmis) [5]. Si l'on ajoute qu'ils peuvent être antérieurs aux Vandales, ou apportés par eux au cours de la conquête, on conviendra, qu'ils ne suffisent pas à établir une domination de plusieurs décades.

L'épigraphie, plus éloquente encore, plaide sans équivoque en faveur d'un Etat vandale restreint aux provinces de l'est. Les inscriptions datées appartenant à la période 439-533,

1. Procope, *B.V.*, II, 5, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 439.

2. Procope, *B.V.*, II, 5, 5, éd. J. Haury, t. I, p. 439. On ne saurait tirer parti, pour démontrer la présence des Barbares, d'une fibule trouvée à Cherchel, celle-ci paraissant d'importation gauloise ou rhénane. Cf. P. Deschamps, *Note sur une fibule d'or trouvée à Sens*, dans *Bull. arch. du Com.* 1913, pp. 17-20. Il n'est pas certain que *C.I.L.*, VIII, 21424 = Appendice II, n° 169, soit l'épitaphe d'un Vandale.

3. Procope, *B.V.*, II, 5, 6, éd. J. Haury, t. I, p. 439. *Septem* (Ceuta) appartint un moment aux Vandales (*Id.*, *De aed.*, VI, 7, 14, t. III², p. 185), mais nous ne savons ni quand, ni combien de temps.

4. On signale, naturellement, çà et là, des monnaies vandales dans les collections publiques ou privées, mais, en général, sans en indiquer la provenance. Elle perdent, de ce fait, toute valeur pour l'historien. Les deux monnaies dont on croit devoir faire état sont, l'une et l'autre, de Geilimer. Sur la première, J. Brethes, *Contributions à l'histoire du Maroc par les recherches numismatiques*, Casablanca, 1939, p. 20 ; sur la seconde, F. Mateu y Llopis, *Monedas de Mauretania*, Tetouan, 1949, p. 47.

5. Les bijoux barbares trouvés en Afrique du Nord n'ont pas été l'objet d'une étude sérieuse. On peut même dire que leur identification n'est pas toujours certaine. Je ne prétends donc pas le moins du monde esquisser ici un travail qui demanderait une enquête délicate et la science d'un spécialiste. Il ne me semble cependant pas inutile de donner une liste des trésors de bijoux qui me paraissent presque indiscutablement se rattacher à la tradition sarmatique ou germanique. Probablement, s'en trouve-t-il de vandales parmi eux. Mais je ne gagerais ni qu'ils le sont tous, ni que ceux qui le sont doivent être datés de la période pendant laquelle les Vandales ont dominé le pays. Je ne crois donc devoir utiliser qu'avec prudence les résultats « historiques » que l'on trouvera consignés sur la carte ci-jointe, qui ne traduit que des conclusions incertaines et partielles. On trouvera certains des bijoux indiqués ci-après figurés aux pl. IX et X.

1° *Gigthis*. Bague en or — peut-être d'époque vandale (?). A. Merlin, *Catalogue du Musée Alaoui*, supp. II¹, 1921, E., 152, p. 117.

2° *Carthage*. P. Gauckler a noté, à propos d'un efibule provenant de la collection Marchand : « Ce bijou se rattache à une série de fabrications barbares, dont les Musées du Bardo et de Carthage possèdent des spécimens assez nombreux, mais qui n'ont pas encore été étudiés jusqu'ici avec toute l'attention qu'ils méritent ». (*Bull. arch. du Com.*, 1902, p. 444). *a)* R. de La Blanchère et P. Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, 1897, p. 115, n° 1 (couronne d'or) ; *b)* Trésor de Koudiat-Zateur. Riche parure d'or trouvée dans une tombe anonyme, mais de date incertaine (ivᵉ-viᵉ siècles). Cf. A. Merlin, *Catalogue du Musée Alaoui*, supp. II¹, 1921, E. 130-144, pp. 114-116, et M. Rostovtzeff, *Une trouvaille de l'époque gréco-sarmate de Kertch*, dans *Monuments Piot*, t. XXVI, 1923, pp. 150 et ss., avec photographie et description sommaire ; *c)* fibule de bronze, A. Merlin, *loc. cit.*, E., 462, p. 150.

3° *Thuburbo Maius*. Deux trésors : *a)* Tombe anonyme (fouilles de 1912). A. Merlin, *loc. cit.*, E. 146-148 et 171 (?) et, du même, *Découvertes à Thuburbo majus*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1912, pp. 359 et ss. ; *b)* Tombe d'Arifridos. A. Merlin, *loc. cit.*, E., 149-150 et 458. Cf. L. Poinssot et R. Lantier, *L'Archéologie chrétienne en Tunisie*, dans *Atti del III° Congresso internazionale di Archeologia cristiana* (*Ravenna*, 1932), Rome, 1934, pp. 403 et ss. ; *c)* A. Merlin, *loc. cit.*, E. 151 (?).

4° *Mactaris*. Pendentif en or et pierreries. Cf. G. Picard, dans *Bull. arch. du Com.*, 1946, 1949, p. 121.

5° *Tuniza* (La Calle). Boucle de ceinturon avec ardillon et plaque. Cf. M. Besnier et P. Blanchet, *Collection Farges*, dans *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, t. IX, Paris, 1900, pp. 66 et ss., où l'on trouvera la liste des bijoux présumés vandales connus à cette date dans les musées d'Algérie. Egalement, J. de Baye, note sans titre, dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 1914, pp. 214-216.

6° *Hippo Regius*. Cf. J. de Baye, *Bijoux vandales des environs de Bône* (*Afrique*), dans *Mémoires de la Soc. nat. des Antiq. de France*, t. XLVIII, 1887, pp. 187-192. Essentiel, mais à ne consulter qu'avec prudence.

7° *Niniba* (près de Duvivier). Bijoux émaillés. Cf. M. Besnier et P. Blanchet, cité *supra*, § 5, p. 66.

8° *Theueste*. Neuf pièces de la collection Farges, cf. M. Besnier et P. Blanchet, cité *supra*, § 5, pp. 66-67.

9° *Cirta*. *a)* Agrafe émaillée provenant du tombeau de Praecilius. Cf. G. Doublet et P. Gauckler, *Musée de Constantine*, dans *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, t. II, Paris, 1893, p. 54 ; *b)* Boucle en métal cloisonné, cf. M. Besnier et P. Blanchet, cité *supra*, § 5, p. 67, n° 6.

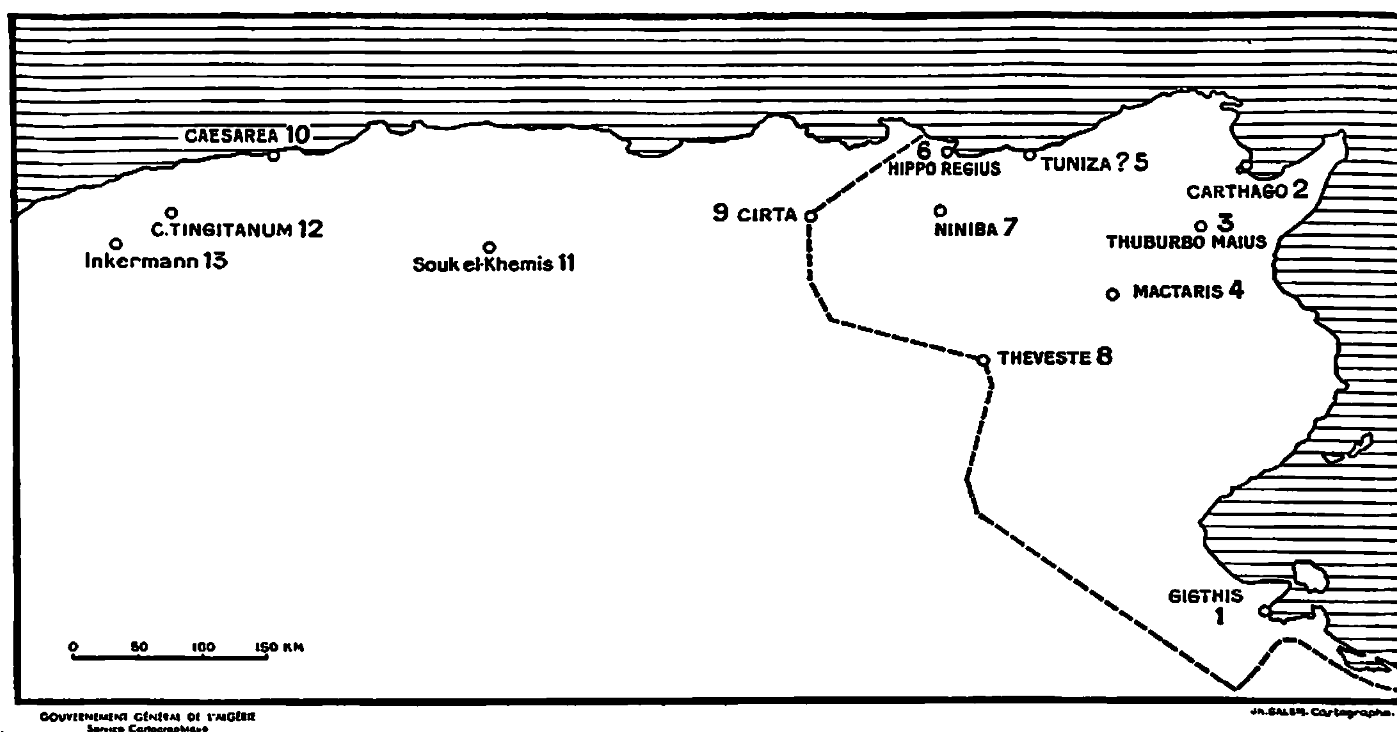
10° *Cæsarea*. Cf. *supra*, n. 2.

11° ? (Souk el-Khmis), à 40 km. au sud de Bouira. Reliquaire. Semble d'art barbare, d'après la description de P. Masqueray, dans *Bull. de Corresp. africaine*, 1885, pp. 120-121. Je garde cependant quelque doute en raison du caractère de l'objet.

12° *Castellum Tingitanum*. Bijoux divers. Cf. M. Besnier et P. Blanchet, cité *supra*, § 5, p. 66.

13° ? (Inkermann). Boucle incrustée de six pierreries. Cf. L. Demaeght, *Catalogue du Musée d'Oran*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XIV, 1894, pp. 409, n° 430.

LES TRÉSORS DE BIJOUX BARBARES TROUVÉS EN AFRIQUE




Tracé hypothétique de la frontière vandale.

N. B. Les noms antiques sont en capitales. Les numéros renvoient à la liste donnée p. 178, n. 5.

qui ont été trouvées en Proconsulaire ou en Byzacène, sont au nombre de quinze. Six d'entre elles, qui correspondent au règne de Geiseric, le sont d'après une ère qui commence à la prise de Carthage [1] ; les neuf autres, d'après le règne du souverain [2]. La plus ancienne remonte à 446 [3]. La plus récente est du 22 janvier 531 [4]. C'est-à-dire que, pendant toute la durée de la domination vandale, on a daté les inscriptions en fonction d'un comput se rattachant à elle et, à notre connaissance, exclusivement en fonction de ce comput. Qu'il ait été d'usage courant, jusque dans les parties reculées du royaume, c'est ce dont témoignent surabondamment les *Tablettes Albertini*. Sur le domaine de Fl. Geminius Catullinus, on ne connaît qu'un mode de datation, celui qui prend pour point de départ le début du règne du roi régnant [5] et, tout pareillement, le scribe, qui copie en 509-510 à *Caralis* (Cagliari), en Sardaigne, un manuscrit de S. Hilaire, le date du règne de Thrasamund [6].

Si nous nous transportons maintenant en Maurétanie, nous y constatons l'existence d'un système de datation tout différent. Les quelque quatre-vingt-dix textes dont nous disposons

1. Ce sont : A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, 845 et 819 = Appendice II, nos 30, 37, 67 ; *C.I.L.*, VIII, 28044 = Appendice II, n° 22 ; *C.I.L.*, VIII, 11128 = Appendice II, n° 56 ; Appendice II, n° 70. (Cf. *supra*, p. 38, n. 7). Sur l'interprétation de l'ère de Carthage, cf. *infra*, p. 395.

2. 1° Byzacène : Geiseric (A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, 380 = Appendice II, n° 54) ; Thrasamund (*C.I.L.*, VIII, 11649 = Appendice II, n° 98) ; Hildiric (*C.I.L.*, VIII, 10516/11528 = Appendice II, n° 103 ; *C.I.L.*, VIII, 23053 = *id.*, n° 104).

2° Proconsulaire : Thrasamund (*C.I.L.*, VIII, 2013/16516 = Appendice II, n° 96 ; *C.I.L.*, VIII, 22646, 20 = *id.*, n° 108 ; *id.* n° 109) ; Geilimer (St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, 278 bis = Appendice II, n° 106) ; ? (*C.I.L.*, VIII, 25357 *a* = Appendice II, n° 113).

3. Appendice II, n° 22.

4. Appendice II, n° 106.

5. *Tablettes Albertini*, Paris, 1953, p. 313.

6. *Contuli in nomine Domini Iesu Christi aput Karalis / constitutus anno quarto decimo Transamundi regis*, dans F. Steffens, *Lateinische Paläographie*, Berlin-Leipzig, 1929, pl. 20, et E.-A. Lowe, *Codices latini antiquiores*, I, a., *Basilicanus*, D. 182.

prouvent que, dans la partie de la Césarienne abandonnée par Dioclétien aussi bien que dans la partie conservée et qu'en Sitifienne, on demeure fidèle à l'ère dite maurétanienne qu'avait inaugurée, en 40 de notre ère, le rattachement à l'Empire du royaume de Ptolémée [1]. Cet emploi ne prouve absolument pas que le pays ait échappé aux Vandales, puisqu'il constitue un usage local qui s'est perpétué jusqu'à la dernière des inscriptions datées, que nous a léguées la Maurétanie [2]. Mais, sauf erreur, il n'existe pas d'exemple de datation par l'ère maurétanienne en dehors de la province, où son utilisation eût été manifestement absurde. Ou, plus exactement, il n'en existe qu'un, qui mérite plus d'attention qu'on ne lui en a prêté.

Les inscriptions datées de Numidie le sont entre 442 et 454, suivant le procédé habituel à Rome, c'est-à-dire par le nom des consuls [3]. Après 454 et jusqu'en 533, nous ne rencontrons plus que deux inscriptions datées. La première est un texte trouvé à Henchir Khoreiba, à 50 kilomètres au sud de Constantine, et qui porte le nom de Geilimer [4]. Il est donc de la période 530-533, et il suffit à prouver que la région, dans laquelle on l'a découvert, non seulement appartenait au domaine vandale, mais qu'on y employait le même mode de datation qu'en Proconsulaire, en Byzacène ou en Sardaigne. La seconde inscription est une déposition de reliques découvertes à Kherbet el-Ma el-Abiod, entre Constantine et Sétif [5], et dont le texte n'offrirait qu'un médiocre intérêt s'il n'était daté suivant l'ère maurétanienne *an(no) p(rouinciæ) CCCCXXXV*, c'est-à-dire de l'année 474 de l'ère chrétienne, alors que la découverte a été faite en un point que tout indique avoir été en Numidie [6].

St. Gsell, à qui cette étrangeté n'avait pas échappé, a cru devoir s'incliner devant la lettre du texte et a considéré comme prouvé qu'el-Ma el-Abiod fût en Sitifienne, « du moins, à cette époque ». Ce faisant, il a dû admettre l'existence d'une frontière mouvante entre les deux provinces, ce qui ne va pas toujours sans difficultés [7] et, d'autre part, il a, à mon avis, vidé l'inscription de son contenu véritable. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'après 455, l'Afrique est pratiquement sans contact avec Rome. Du point de vue du comput qui nous occupe, cela était sans inconvénients pour les Maurétanies, comme pour les pays d'obédience vandale, puisque les uns et les autres se fondaient sur une ère locale. Il n'en allait pas de même pour la partie demeurée romaine de la Numidie, où l'on datait en fonction des années consulaires. Ce qu'établit pour moi l'inscription d'el-Ma el-Abiod, ce n'est point que le site anonyme où a été trouvée la pierre ait fait partie de la Sitifienne c'est seulement que les clercs, qui voulaient commémorer à jamais leur geste pieux, ne pouvaient plus en dater l'accomplissement qu'en empruntant à leurs voisins de l'ouest le comput qu'utilisaient ceux-ci, en même temps qu'ils s'inspi-

1. J. Carcopino, *Le Maroc Antique*, 2e éd., 1948, pp. 191 et ss.

2. J. Carcopino, *Le Maroc Antique*, 2e éd., 1948, pp. 299 et ss., no 5. Inscription de *Volubilis* datée de 655.

3. Inscriptions de *Cuicul* (Djemila), Appendice II, nos 35 et 40.

4. *C.I.L.*, VIII, 10862/19210 = Appendice II, no 112.

5. Appendice II, no 69. Sur l'emplacement de la découverte, St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 17, no 204. Bien qu'on n'ait point de détails sur les conditions de l'invention, l'hypothèse d'un transport semble exclue (cf. R. Cagnat, dans *Bull. arch. du Com.*, 1895, p. 319).

6. La frontière de la Numidie à l'époque impériale ne peut être tracée avec une absolue rigueur. Mais *Cuicul* (Djemila) était incontestablement en Numidie (St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 16, no 233), et pareillement *Zarai* (Zraia) (St. Gsell, *id.*, f. 26, no 69). La frontière passait donc à l'ouest de ces deux villes, mais assez peu à l'ouest, comme le prouve le fait que *Nouar...* (Sillègue) fût en Maurétanie (St. Gsell, *id.*, f. 16, no 216), et pareillement *Castellum Citofactense* (Kherbet Aïn Soltane). Cf. J. Carcopino, *Les « castella » de la plaine de Sétif*, dans *Rev. Africaine*, t. LIX, 1918, pp. 9 et ss. Si l'on reporte ces données sur la carte, on constate que *Nouar...* et *Castellum Citofactense*, d'une part, *Cuicul* et *Zarai* de l'autre, sont sur les mêmes méridiens. On est donc tenté d'attribuer à la frontière une direction intermédiaire nord-sud et de penser qu'après avoir suivi la haute vallée de l'o. el-Kebir elle se poursuivait vers la Sebkhret el-Hamiet. Dans la zone intermédiaire, les lieux les plus orientaux que l'on connaisse en Maurétanie — le texte en cause excepté — sont à l'ouest de cette ligne idéale (St. Gsell, *id.*, f. 16, nos 419 et 418). Je ne crois pas, pour ma part, que la frontière ait pris brusquement une allure de doigt de gant tourné vers l'est, et ceci sur environ 35 kilomètres, alors que rien ne justifiait cette déviation. Ajoutons que la frontière ecclésiastique semble avoir coïncidé avec la frontière civile. *Cuicul* (Djemila), *Thicillaua* (Djillaoua) et *Zarai* (Zraia) sont en Numidie ecclésiastique. Cf. *Notitia*, N. 10, 33 et 120, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 64, 65 et 66 ; *Satafis* (Perigotville) et *Nouar...* (Sillègue) sont en Sitifienne, *id.*, M.S. 6 et 19 (?), p. 70.

7. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 16, no 196 (Mons). Sur ce site, qui paraît s'appeler en réalité *Mopth...*, cf. L. Galand, *Mons, Mopth... et Mopti*, dans *Mél. d'Arch. et d'Histoire*, t. LXI, 1949, pp. 35-91, et particulièrement p. 48, n. 5.

raient, dans le formulaire même de leur rédaction, du texte gravé vingt-deux ans plus tôt sur une pierre de *Sitifis* (Sétif) [1].

Mais on voit tout de suite la conséquence de cette conclusion. Si, en effet, après 455, la Numidie se trouve scindée en deux zones épigraphiques, dont l'une se rattache au comput vandale, et l'autre, en dépit de l'absurdité apparente d'une telle adhésion, au comput maurétanien, il s'ensuit que la frontière de l'Etat vandale passait quelque part à travers la Numidit, tandis que le reste de la province avait rejoint dans son isolement l'Afrique abandonnée.

Est-ce à dire que la frontière du royaume de Geiseric et de ses successeurs soit demeurée rigoureusement telle que l'avait fixée le traité de 442 ? Vraisemblablement pas. S'il semble qu'elle ait été pratiquement la même du côté de la Tripolitaine et de la Byzacène méridionale [2], elle a subi vers l'ouest, des rectifications sensibles. Nous ignorons si l'Aurès a été inclus, — au moins théoriquement — dans le royaume vandale dès 442 ou après. Mais nous savons, par Procope, qu'il avait cessé d'en faire partie dès la fin du règne d'Huniric, en raison des révoltes indigènes [3]. En revanche, il semble que la région de *Cirta* (Constantine) ait été annexée, mais la chose n'est pas rigoureusement certaine et il n'est pas possible, en tous cas, de préciser à qu'elle date cette annexion aurait eu lieu[4]. Enfin, il n'est pas exclu que les Vandales aient occupé quelques points de la côte maurétanienne, entre autres *Tipasa* (Tipasa) et *Cæsarea* (Cherchel), mais ce n'est une certitude que pour *Septem* (Ceuta) [5].

Il semble donc bien, en fin de compte, que loin d'avoir eu l'extension qu'on lui prête après 455, l'Etat vandale soit demeuré, à quelques rectifications territoriales près, tel que l'avait taillé, à l'emporte-pièce, son fondateur. Il se compose d'une masse formée de la Byzacène, de la Proconsulaire et d'une partie de la Numidie, et d'annexes, c'est-à-dire la Tripolitaine et les points d'appui, d'ailleurs incertains, de la côte maurétanienne. Telle est, du moins, la conclusion vers laquelle nous avons glissé peu à peu, et qu'il convient maintenant d'étayer.

Le meilleur moyen de le faire me paraît être de dresser une carte des documents épigraphiques, numismatiques et juridiques, qui nous assurent, sans conteste, de la présence de l'autorité vandale en Afrique postérieurement à 442, ainsi que de ceux qui nous attestent celle de Rome au-delà de la même date [6]. On constate, en ce qui concerne les premiers, qu'ils ont tous

1. *C.I.L.*, VIII, 8630 = Appendice II, n° 33. Le rapprochement est dû à P. Monceaux.

2. L'occupation de la Tripolitaine intérieure n'est pas attestée au-delà de 487, date à laquelle Eugène revint de son exil de *Turris Tamalleni* (Telmin). Sur la question, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 96. En revanche, l'occupation de *Oea* (Tripoli) n'a guère pris fin qu'avec le royaume vandale lui-même. En 470, le général byzantin Heraclius s'était emparé de la ville et des cités voisines (Cf. *infra*, p. 204) mais la région était retombée sous la domination vandale, — probablement tout aussitôt. Elle y était encore en 532 puisque, à ce moment, un indigène d'*Oea*, Pudentius, organisa un soulèvement contre les Vandales et demanda aide à Justinien. L'empereur envoya un contingent sous le commandement d'un certain Tattimuth. Ces forces permirent à Pudentius, en l'absence d'éléments vandales, de prendre possession du pays (χώρα) et de le placer sous l'autorité impériale. Geilimer ne fut pas en mesure de le réoccuper. La domination vandale ne paraît avoir laissé aucun reste dans la région. S. Aurigemma, *L' « area » cemeteriale cristiana di Aïn Zara presso Tripoli di Barberia*, dans *Studi di Antichità cristiana*, t. V, Rome, 1932, pp. 246 et ss., a voulu dater cette *area* de la période vandale. Je crois avec lui (pp. 244-245) qu'elle est postérieure à 451. Mais rien ne m'apparaît autoriser une précision plus grande. L'expression *per gladium indomitem okisum*, que porte l'épitaphe de la tombe 21 (pp. 87-91), vaut aussi bien, sinon mieux, pour les indigènes des environs ou pour les conquérants arabes que pour les Vandales et, pour ma part, je me refuse à voir le nom d'un roi vandale (Gunthamund ou Thrasamund) sur l'inscription de la tombe 6 (pp. 62-63).

3. Procope, *B.V.*, I, 8, 5, et II, 13, 26, éd. J. Haury, t. I, pp. 346 et 479 ; *De aed.*, VI, 7, 6, *id.*, t. III² p. 184.

4. La ville était demeurée dans la part de l'Empire en 442 (Cf. *supra*, p. 175). Geiseric en fut un moment maître, puisque c'est du haut du rocher sur lequel est bâtie la ville qu'il fit précipiter la femme de son frère (Cf. Appendice III, n° 8). Mais rien ne permet d'assurer que l'exécution soit postérieure à 442, date à laquelle *Cirta*, un moment vandale, revint à l'Empire. Je crois cependant que Geiseric n'a pas laissé passer, en 455, l'occasion qui s'offrait à lui de réoccuper ce point stratégique exceptionnel et cet argument de bon sens trouve son appui dans le fait qu'on a découvert en 1949, au Hamma, à quelques kilomètres au nord de Constantine, un trésor de 1.668 monnaies romaines et vandales, parmi lesquelles se trouvent 26 pièces frappées sous le règne de Thrasamund. Cf. M. Troussel, *Les monnaies vandales d'Afrique. Découvertes de Bou-Lilate et du Hamma*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. Arch. de Constantine*, t. LXVII, 1950-51, pp. 172 et ss. Je néglige ici les monnaies vandales qui figurent au médaillier du Musée de Constantine, à savoir 3 monnaies d'argent (2 d'Hildiric et 1 de Geilimer), leur provenance étant inconnue (*id.*, p. 155).

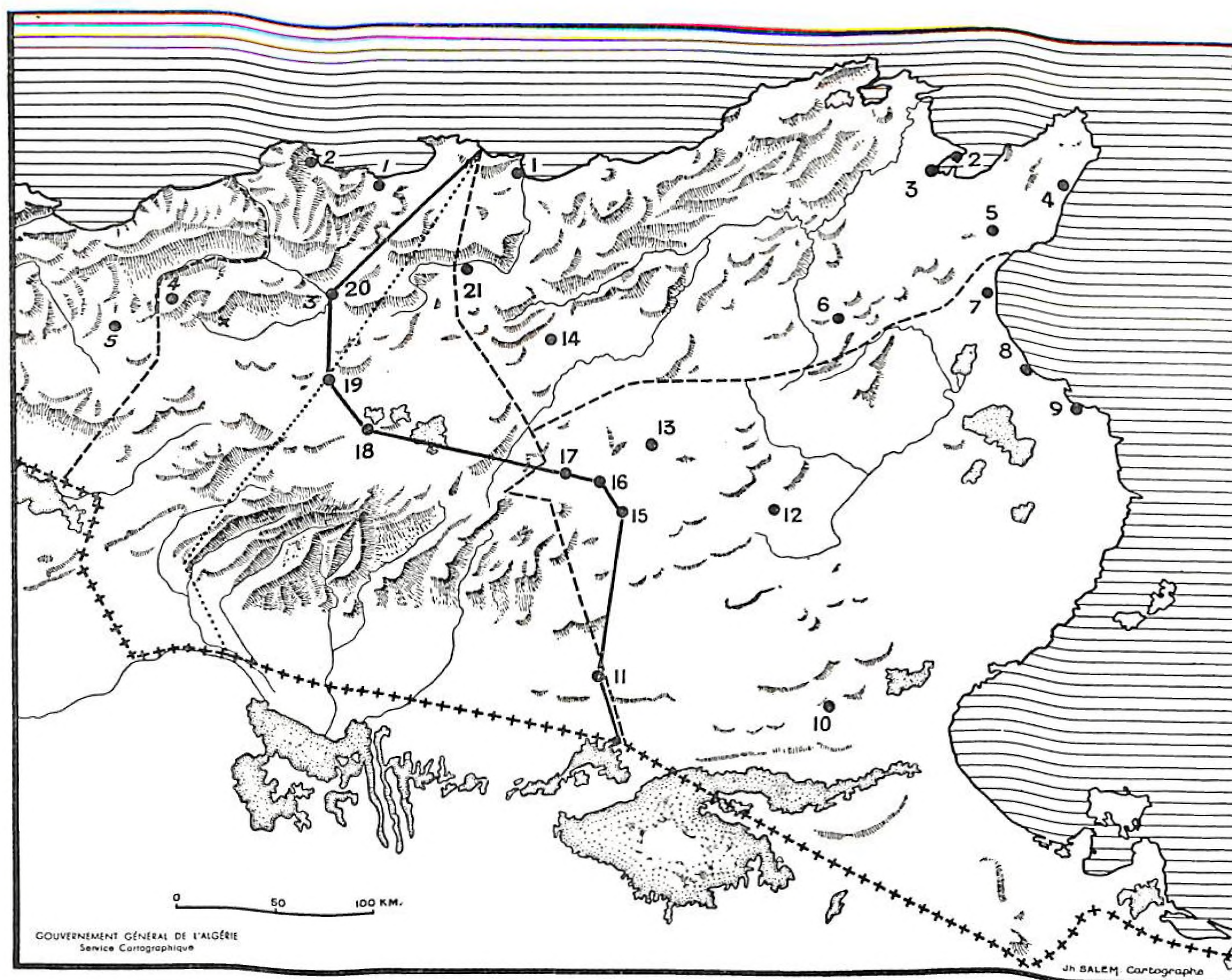
5. Cf. *supra*, p. 178, n. 3.

6. A) Documents attestant la présence de l'autorité vandale (Textes littéraires exceptés).

1° *Hippo Regius* (Hippone). Appendice II, n° 70. Date : 474.

2° *Carthago* (Carthage). Appendice II, n°s 109, 110 et 113. A.-L. Delattre, *Une cachette de monnaies à Carthage au V° siècle*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. Arch. de Constantine*, t. XXXV, 1901, p. 188. Date : 496/523, 523/530 et 439/533.

## L'ÉTAT VANDALE




+++++ Frontière de l'Empire au début du v^e^ siècle.

– – – – Frontière des provinces romaines.

——— Limite occidentale de la région où est attestée l'autorité vandale.

........... Frontière présumée de 442 (approximative).

● (4) Localités où est attestée la présence de l'autorité romaine après 442.

● (*4*) Localités où est attestée la présence de l'autorité vandale entre 442 et 533.

× Kherbet el-Ma el-Abiod.

N. B. Les numéros renvoient aux listes données p. 181, n° 6.

3° *Tunes* (Tunis). Appendice II, n° 126. Date : 439/533.
4° ? (Chott Menzel-Yayia). Appendice II, n^os^ 30 et 37. Date : 450/451 et 452/453.
5° *Tubernuc* (Aïn Tebornok). Appendice II, n° 67. Date : 471 ?
6° *Furnos Maius* (Aïn Fourna). Appendice II, n° 125. Date : vers 525.
7° *Uppenna* (Hr. Chigarnia). Appendice II, n° 104. Date : vers 527.
8° *Hadrumetum* (Sousse). Lieut.-Col. de Bray, *Nouvelles notes sur quelques monnaies antiques rencontrées dans le sol de la Tunisie*, dans *Bull. de la Soc. Arch. de Sousse*, t. XVIII, 1927, p. 50. Date : après 484.
9° *Leptis Minor* (Lemta). Appendice II, n° 56. Date : 468 ?
10° ? (Bir el-Hafay). Cf. *supra*, p. 174, n. 3, § 3. Date : fin du v^e^, début de vi^e^ siècle.
11° *Tuletianos* (?). Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, Paris, 1953, pp. 189 et ss. Date : 493/496.
12° *Sufetula* (Sbeitla). Appendice II, n° 54. Date : 467.
13° *Ammædara* (Haïdra). Appendice II, n^os^ 98 et 103. Dates : 511 et 526.
14° *Madauros* (Mdaourouch). Appendice II, n^os^ 106. Date : 531.

été trouvés en Proconsulaire, en Byzacène ou dans la moitié est de la Numidie septentrionale. Si l'on joint, par une même ligne, les points les plus externes où on les rencontre, on s'aperçoit que cette ligne, qui part de la mer entre Philippeville et Hippone [1], traverse les hautes plaines constantinoises du nord au sud, puis s'infléchit en sorte qu'elle contourne l'Aurès et les monts des Nememcha. En d'autres termes, que le hasard des découvertes, loin de nous conduire à un tracé absurde, nous désigne une frontière qui s'applique presque rigoureusement aux régions naturelles qu'elle enveloppe.

Cette constatation ne manquerait déjà pas de prix, si elle se réduisait à elle-même. Mais elle prend une valeur particulière, en raison d'autres observations qui l'accompagnent. Il suffit, en effet, de considérer la carte pour s'apercevoir que, sauf du côté de l'Aurès, abandonné par force, l'Etat vandale, ainsi défini, correspond presque exactement à celui dont le traité de 442 avait fixé les limites. Si donc, on veut maintenir que Geiseric a annexé l'Afrique tout entière après 455, il faut admettre, qu'à une date postérieure, la frontière a été rétablie sur son tracé initial. Hypothèse *a priori* défendable puisque les trouvailles numismatiques du Hamma et de Bou Lilate comme l'inscription d'Henchir Khoreiba nous amènent aux derniers temps de l'Etat vandale, mais qui rend alors absolument incompréhensibles les textes qui, tant en Numidie qu'en Maurétanie s'intègrent dans la période 455-533, telle l'inscription d'el-Ma el-Abiod [2], et plus encore celle de *Thanaramusa* (Berrouaghia) [3]. Comment expliquer, en effet, si la domination vandale s'étendait sur les régions considérées, que, dans cette même année 474, les catholiques aient été en mesure d'y élever ou d'y consacrer des édifices de leur culte ?

Ce n'est pas tout. Si prudemment qu'il convienne d'interprèter la présence de bijoux barbares dans telle ou telle partie du sol africain, il n'en est pas moins frappant que la grande majorité des trésors découverts l'ont été dans la même zone que les documents épigraphiques, et que les trouvailles de *Castellum Tingitanum* (Orléansville) et d'Inkermann peuvent s'expliquer tout autrement que par une occupation postérieure à 455 [4]. C'est dans le même cadre géographique que se situent tous les faits concrets rapportés par Victor de Vita en matière de persécution, exception faite de l'épisode de *Tipasa* (Tipasa) [5]. Manifestement, l'horizon de l'hagiographe ne dépasse guère les frontières de la Proconsulaire et de la Byzacène. Au témoignage de Procope enfin, Geilimer après sa défaite se réfugie d'abord à *Hippo Regius* (Bône) [6], laquelle faisait toujours partie de son royaume [7], puis chez les Maures du mont *Pappua*, qui étaient ses alliés (ἐπίκουροι) [8]. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il faut situer le mont *Pappua* à la limite extérieure de l'Etat vandale ? Or, même si l'on se refuse à accepter l'identification de ce massif

15° ? (Hr. el-Maiz). Appendice II, n° 108. Date : 496/523.
16° *Theueste* (Tebessa). Appendice II, n° 96. Date : 508.
17° *Aquæ Cæsaris* (Youks). Appendice II, n° 22. Date : 446.
18° ? (Bou Lilate). M. Troussel (cité *supra*, p. 181, n. 4), pp. 165 et ss. Date : fin du v<sup>e</sup>, début du vi<sup>e</sup> siècle.
19° ? (Hr. Khoreiba). Appendice II, n° 112. Date : 530/533.
20° *Cirta* (Constantine). M. Troussel (cité *supra*, p. 181, n. 4), pp. 172 et ss. Date : 496/523.
21° *Calama* (Guelma). Appendice II, n° 118. Date : entre 446 et 505.

B) Documents attestant la présence de l'autorité romaine :
1° *Rusicade* (Philippeville). *Nou. Valent.*, XIII, 1, éd. P. Meyer, p. 95.
2° *Chullu* (Collo), *Nou. Valent.*, XIII, 1, éd. P. Meyer, p. 95.
3° *Cirta* (Constantine), *Nou. Valent.*, XIII, 9, éd. P. Meyer, p. 96.
4° *Cuicul* (Djemila). Appendice II, n$^{os}$ 35 et 40. Date : 452 et 454.
5° *Sitifis* (Sétif). Appendice II, n° 23. Date : 452.

C) On a marqué sur la carte d'un signe × l'emplacement de Kh. el-Ma el-Abiod.

1. Je croirais volontiers que *Rusicade* (Philippeville) a été occupée après 455, en même temps que *Cirta* (Constantine), mais ce n'est pas sûr. Il est même possible que la frontière ait abouti à la mer sensiblement plus à l'est. J'ai donc laissé la ville en dehors du pays vandale.
2. Cf. *supra*, p. 180.
3. Appendice II, n° 68 et *infra*, p. 330.
4. Cf. *supra*, p. 178, n. 5.
5. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 45 et ss., et particulièrement p. 45 (carte).
6. Procope, *B.V.*, II, 4, 26, éd. J. Haury, t. I, p. 436.
7. Procope, *B.V.*, II, 4, 32, éd. J. Haury, t. I, p. 437.
8. Procope, *B.V.* II, 4, 27, éd. J. Haury, t. I, p. 436.

avec celui de l'Edough — identification qui me semble à peu près certaine — il faut, de toute évidence, sous peine de rendre inintelligible le récit de Procope, le situer à faible distance d'Hippone et, par conséquent, ne pas écarter sensiblement de cette dernière ville le terme géographique de la puissance vandale [1].

Ceci dit, il apparaît bien que, lorsque Victor de Vita prétend que Geiseric occupa *totius Africæ ambitum*, il s'agit purement et simplement d'une exagération de langage, dont on trouverait sans peine l'homologue chez lui ou chez d'autres. Tout démontre que l'Etat vandale est demeuré à peu près identique à lui-même — l'Aurès mis à part — du traité de 442 à la conquête byzantine et que, loin de s'être étendu à l'Afrique tout entière, il est demeuré pratiquement réduit au nord-est de la Berbérie. Sur les 900.000 km$^2$ qu'elle occupe, il n'a pas dû en recouvrir beaucoup plus de 100.000 [2]. Sur la carte, il ressemble, à s'y méprendre, à l'Afrique qu'avait bâtie César.

On n'a jamais, que je sache, souligné l'importance de cette constatation. Elle est cependant capitale, pour les Vandales comme pour l'Afrique. Il semble qu'une impulsion irraisonnée ait poussé les peuples germaniques installés dans les provinces de l'Occident romain, à s'appliquer aux grands ensembles géographiques dans lesquels ils s'étaient introduits. Théodoric a réalisé une Italie ostrogothique. Les Wisigoths ont éliminé leurs rivaux suèves, pour unifier territorialement la péninsule. Les Francs n'ont eu de cesse que d'achever la conquête de la Gaule, si largement ébauchée par Clovis. Les Vandales, seuls, n'ont pas eu pour objet l'annexion totale du pays qu'ils occupaient.

Pour l'instant, il ne s'agit pas de chercher les raisons de leur carence. Il suffit d'en constater le fait. Après 455, l'Empire est incapable d'assurer son contrôle sur les territoires africains recouvrés en 442. A plus forte raison après 476, quand l'Orient aura recueilli la flamme. On s'attendrait tout naturellement à ce que le roi vandale mît la main sur les possessions sans maître, et l'on comprend sans peine qu'on n'ait pas éprouvé le besoin de vérifier la certitude où l'on était qu'il avait bien fait ainsi. A l'examen, il apparaît que les choses se sont passées différemment ; que Geiseric s'est contenté d'occuper quelques points stratégiques, et que ses successeurs ne se sont pas montrés, dans ce domaine, plus ambitieux que lui.

1. L'identification du mont *Pappua* (ou *Papua*, selon certains manuscrits) que Procope, et lui seul, mentionne à plusieurs reprises (*B.V.*, II, 4, 26-28 ; 6, 1-3, ; 7, 11, éd. J. Haury, t. I, pp. 436, 443 et 450), a, depuis longtemps, préoccupé les érudits africains, comme en témoigne A. Berbrugger, *La dernière retraite du dernier roi vandale*, dans *Rev. Africaine*, t. VI, 1862, pp. 465-480. L'identification avec le massif de l'Edough, qui s'étend du golfe de Bône à celui de Philippeville, vient tout naturellement à l'esprit. Elle a été contestée, en particulier, par A. Papier, *Du mont Pappua et de sa synonymie avec le djebel Nador*, dans *Recueil des Not. et Mém. de la Soc. Arch. de Constantine*, t. XX, 1879-1880, pp. 83-111. Celui-ci a prétendu l'identifier au djebel Nador (Cf. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 18, n° 269), non loin de Duvivier. Mais l'argument essentiel, sur lequel il se fonde, à savoir une inscription trouvée à cet endroit et qui porterait le mot *Pap[p]ua*, est dépourvu de toute valeur, la lecture étant erronée. Le texte porte, en fait : *Papica* (St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, 941 = *C.I.L.*, VIII, 17280). Elle est pareillement récusée par St. Gsell, *Atlas*, f. 9, n° 12, sous prétexte que le mont *Pappua* devait être peu étendu, « avec des issues faciles à garder, puisque les troupes qui y bloquèrent Gelimer furent peu nombreuses », et surtout que Procope le situe ἐν τοῖς Νουμιδίας ἐσχάτοις. Je crois, tout au contraire, que cette dernière indication justifie pleinement l'identification. La frontière entre la Numidie et la Proconsulaire partait de la mer, à mi-distance du Cap de Garde au Cap de Fer (St. Gsell, *Inscriptions*, pp. X et ss.), séparant en deux le massif. Sa partie occidentale était très exactement aux extrémités de la Numidie. L'opinion de St. Gsell s'explique par le fait que l'Edough proprement dit ne correspond qu'à la partie orientale du massif et se trouve, par conséquent, en Proconsulaire. Il faut, au contraire, pour accorder le texte de Procope à la réalité, admettre que, pour les Anciens, le mont *Pappua* désignait, soit la totalité du massif, soit la région voisine du Cap de Fer. C'est, en tous cas, dans cette dernière partie qu'on est amené à situer la retraite de Geilimer. Le massif de l'Edough (au sens large du terme) s'achève à l'ouest par des chaînons nettement individualisés, entre Herbillon et le cap, et ces chaînons constituent une région isolée et sauvage, dont les accès sont faciles à contrôler, qui, en un mot, correspond en tous points à la description de Procope. Ce dernier signale, sur les contreforts du mont *Pappua*, une ville du nom de Μηδεὸς ou Μηδενός, qu'on ignore par ailleurs. Les ruines de Sidi bou Merouane, où certains veulent reconnaître la *Culucitanis* des Itinéraires (St. Gsell, *Atlas*, f. 2, n° 2) pourraient être les restes de la ville mentionnée par l'historien byzantin. Il paraît, en effet, difficile de croire que l'agglomération, qui occupait l'emplacement de Sidi bou Merouane, ait pu être portée sur les Itinéraires. Cela oblige à infléchir de façon assez anormale, en direction du nord, la route qui joignait *Rusicade* (Philippeville) à *Tacatua* (Herbillon). La distance de XXII ou XVIII milles indiquée par les différents manuscrits de l'Itinéraire Antonin, 19 et 20, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria romana*, t. I, p. 3, ne correspond d'ailleurs nullement à celle qui sépare les deux villes (14 km. environ à vol d'oiseau). Il s'ensuit que l'identification de *Culucitanis* avec Sidi bou Merouane est plus que douteuse et que rien ne s'opposerait à placer à cet endroit Μηδεὸς ou Μηδενός. Le nom, comme on le voit, est incertain dans la tradition manuscrite. Est-ce sa déformation que l'on retrouve dans celui de la Mechta el-Menadi, située à un kilomètre environ au nord de Sidi bou Merouane ? Ce n'est pas impossible.

2. Calcul fait d'après la carte, p. 182.

Le résultat pratique, c'est que la majeure partie de la Numidie, la Sitifienne tout entière et ce qui restait de la Césarienne, se trouvent brusquement livrées à elles-mêmes, comme l'avaient été les territoires évacués à la fin du IIIe siècle. Après avoir compté 350.000 km$^2$ sous les Sévères, puis 240.000 au Bas-Empire, le « bled el-Maghzen » ne couvre plus maintenant que 100.000 km$^2$. L'Afrique abandonnée commence aux portes de *Cirta* et elle s'étend jusqu'au-delà de *Volubilis* et, quand on considère les choses en fonction de ce monde qui n'appartient à personne, ce qui frappe c'est que, pour lui, Geiseric a été, en somme, le continuateur de Dioclétien.

# III. — CONQUÊTES ET PILLAGES

Quelles que soient, au reste, les frontières qu'on lui assigne en Afrique, il n'en est pas moins certain que l'Etat vandale n'est pas demeuré spécifiquement africain. Dans les mois mêmes qui suivent la prise de Carthage, Geiseric engage les opérations qui aboutiront à la conquête de la Sicile et, à la veille de l'expédition de Bélisaire, Geilimer n'hésite pas à distraire une partie de ses forces pour soumettre la Sardaigne révoltée. C'est-à-dire que, pour lui comme pour ses prédécesseurs, les îles ne constituent pas les dépendances négligeables de ses possessions maghrébines. De l'ensemble de territoires auxquels commandent les souverains de Carthage, l'Afrique est, à coup sûr, la partie essentielle, mais elle n'est point tout, et peut-être les choses s'éclairent-elles davantage si l'on considère l'Etat vandale sous les espèces d'un empire [1].

★

En dehors des ses provinces africaines, cet empire ne comprend que des îles sur lesquelles la domination vandale ne s'est pas toujours exercée à partir du même moment, ni jusqu'à un même terme. Il est donc nécessaire d'en examiner successivement les éléments constitutifs.

## 1. *LES BALÉARES* [2]

Les Vandales pillèrent les îles Baléares en 425 [3], mais il ne semble pas qu'ils les aient annexées dès ce moment, puisqu'en 449, elles demeurent officiellement rattachées à l'Espagne [4] et qu'au témoignage de Victor de Vita elles auraient été occupées par Geiseric postérieurement à la mort de Valentinien III (455) [5]. Rien n'est venu, jusqu'ici, étayer cette affirmation, mais elle ne semble cependant pas devoir être mise en doute : d'une part, parce que la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ* mentionne, parmi les évêques de Sardaigne, trois évêques qui appartiennent sans conteste aux Baléares et que cette mention nous prouve qu'à l'époque d'Huniric ou jusqu'à la fin du règne de Geiseric pour le moins, les îles avaient été réunies à Carthage au

1. L'expression *imperium nostrum* se trouve dans l'édit du 25 février 484 (VICTOR DE VITA, III, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 43).

2. Bibliographie inexistante. Je ne vois à citer que R. BALLESTER, *Conjeturas sobre la dominación visigoda en las islas Baleares*, dans *Boletín de la Sociedad arqueológica Luliana*, t. VI, 1895/96, pp. 301-304, sommaire et médiocre. Je n'ai pu consulter G. SEGNI, *Las Baleares romanas*, *id.*, t. XXVIII, 1942, pp. 333-352.

3. HYDACE, *Chron.*, 86, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 21 et, d'après lui, ISIDORE, *Hist. Wand.*, 73, *id.*, t. XI, p. 296 et *Chron. Gall. a. DXI*, 584, *id.*, t. IX, p. 659.

4. POLEMIUS SILVIUS, *Laterc.*, IV, 6, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 538. Sur la date de la composition du *Laterculus*, K. ZIEGLER, art. *Polemius*, n° 9, dans *P.W.*, t. XXI[1], col. 1260-1263.

5. VICTOR DE VITA, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4.

point de vue ecclésiastique [1]; d'autre part, parce que Procope nous apprend qu'au lendemain de la bataille de *Tricamarum* Bélisaire envoya des troupes dans les différents territoires qui avaient été soumis à l'autorité vandale, afin d'en proclamer le rattachement à l'Empire et que Majorque, Minorque et Ibiça figurent dans l'énumération qu'il en donne [2]. Pour ma part, je crois probable que c'est la menace de l'intervention de Majorien en Afrique qui a déterminé Geiseric à intervenir dans les îles et qu'elles ont servi de base à l'opération qui devait aboutir à la destruction de la flotte impériale dans la baie d'Alicante [3]. Quant à la durée de leur occupation, elle semble correspondre à celle du royaume vandale lui-même.

## 2. *LA CORSE* [4].

La Corse, comme les Baléares, demeura romaine jusqu'à la mort de Valentinien III (455), au lendemain de laquelle Geiseric la revendiqua [5] et tenta de l'occuper. En 456 en effet, le tribun Hesychius envoyé en ambassade auprès du roi des Wisigoths, Théodoric II, pouvait lui annoncer qu'une « multitude » de Vandales avaient trouvé la mort en Corse [6]. Il semble donc que la tentative vandale se soit soldée pai un échec. Cependant, il n'est pas douteux que l'île n'ait été annexée au royaume de Carthage. Deux hypothèses sont donc possibles : ou bien, l'occupation est le résultat d'une expédition ultérieure, dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir ; ou bien — et c'est, à mon avis, plus probable — l'affirmation d'Hesychius appartient à cette sorte de ruses qu'en dehors de la diplomatie on appelle communément mensonges.

De l'occupation barbare, nous ne savons que peu de choses. Les Eglises de l'île furent rattachées à l'Eglise d'Afrique [7], comme celles des autres territoires d'obédience vandale, mais par un lien, semble-t-il, assez lâche [8]. Par ailleurs, nous ignorons tout de l'organisation politique ou administrative qu'instaurèrent les nouveaux maîtres. Nous voyons seulement que la Corse fut utilisée comme lieu de relégation [9], et qu'une main-d'œuvre de déportés y exploita les forêts en vue de fournir le bois nécessaire aux constructions navales [10]. Encore n'est-il pas possible de préciser si ce dernier trait est ou non particulier à l'époque d'Huniric pour laquelle il nous est donné.

Au lendemain de la défaite de Geilimer, un corps de troupes byzantines commandé par Cyrillos fut chargé d'occuper la Corse en même temps que la Sardaigne et d'y substituer l'autorité de l'empereur à celle du roi barbare [11]. Le fait prouve que cette dernière s'y était jusque-là maintenue, mais on ne saurait, je crois, en dire beaucoup plus sur la Corse vandale sans tomber dans de simples exercices d'imagination [12].

1. *Notitia*, Sard. 4, 7 et 8, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 71. Ce sont respectivement Macarius de Minorica, Helias de Maiorica et Opilio de Ebuso (*sic*). Sur ces personnages, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 97.

2. Procope, *B.V.*, II, 5, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 439. L'occupation des îles fut confiée à l'italien Apollinarius, *id.*, II, 5, 7, p. 440.

3. Cf. *infra*, p. 199.

4. Les travaux relatifs à l'histoire de la Corse durant la période qui nous intéresse sont d'une insigne pauvreté. A. Albitreccia, *La Corse dans l'Histoire*, Lyon-Paris, s.d., [1928], p. 103, n'a consacré que quelques lignes à la période des invasions. Le meilleur ouvrage est celui de E. Pais, *Storia della Sardegna e della Corsica durante il dominio romano*, Rome, 1923, t. I, pp. 193-216 et 459 et ss., souvent contestable. Egalement, X. Poli, *La Corse dans l'Antiquité et dans le Haut Moyen âge*, Paris, 1907, pp. 134 et ss., qui est peu sûr.

5. Victor de Vita, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4.

6. Hydace, *Chron.*, 177, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 29. Il s'agit manifestement de la défaite infligée aux Vandales par Ricimer et de l'expédition mentionnée au paragraphe précédent, expédition qui comptait 60 navires et qui, partie de Carthage, se dirigeait, suivant Hydace, vers la Gaule ou vers l'Italie. Il me paraît plutôt que le but en était la Corse elle-même.

7. Pseudo-Gennadius, *De uiris illustribus*, XCVII, dans *P.L.*, t. LVIII, col. 1117.

8. Aucun évêque corse n'est mentionné, semble-t-il, dans la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ* (Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 97). L'évêché de *Mariana* est d'ailleurs le seul qui soit attesté dans l'île antérieurement au VIe siècle.

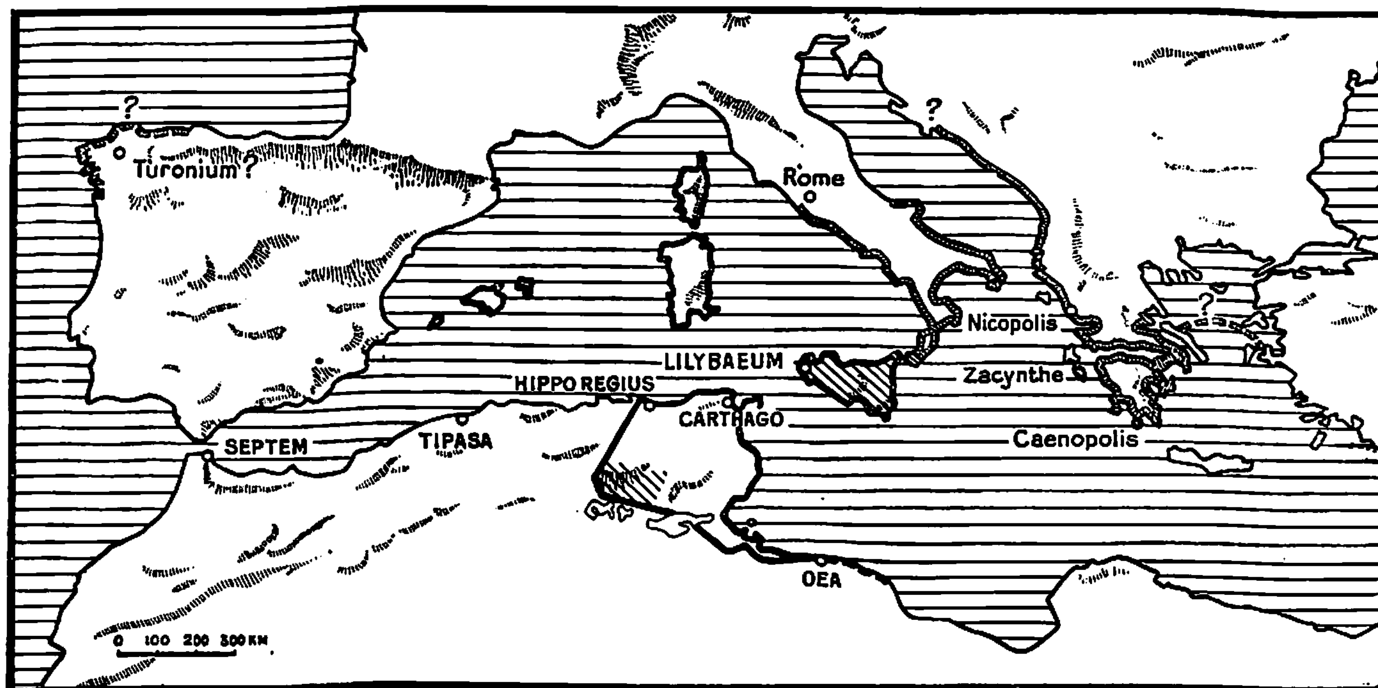
9. D'après la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ*, 46 évêques africains auraient été relégués en Corse. Le texte ne permet d'en citer que 28. Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 99.

10. Victor de Vita, III, 20, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 45.

11. Procope, *B.V.*, II, 5, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 439.

12. Je fais ici allusion au martyre de S. Julia qu'on a voulu situer après la prise de Carthage par Geiseric. (Sur la question, F. Lanzoni, *Les diocesi d'Italia delle origini al principio del secolo VII* (*an.* 604), t. II, Faenza, 1927, pp. 683 et ss., dans *Studi e Testi*, t. XXXV). Cette datation ne repose que sur l'indication de sa *Passio*, 2 (*AA. SS.*, (3e éd.), mai, t. V, p. 170),

## L'EMPIRE VANDALE




.Extension maxima du royaume vandale.

Territoires perdus.

Zones de pillage.

### 3. *LA SARDAIGNE* [1].

L'histoire de la Sardaigne durant la même période est un peu moins obscure. L'île ne fut occupée qu'après 455 [2], mais à une date inconnue et pour peu de temps puisque le comte Marcellinus parvint à en expulser les Vandales antérieurement à 468, et peut-être dès 466 [3]. Reconquête aussi peu durable que l'avait été la conquête elle-même. Si les documents n'attestent la réintégration de la Sardaigne au royaume vandale que vers 482 ou 483 [4], il est extrê-

qui place le martyre de la sainte *cum ciuitas Carthago capta fuisset*, ce qui a conduit les hagiographes à hésiter entre les deux dates de 439 et de 698. En fait, S. Julia présente quelque garantie d'authenticité puisqu'elle figure au Martyrologe hiéronymien à la date du 22 mai (éd. H. Delehaye et H. Quentin, p. 267), mais sa *Passio*, manifestement tardive (VIIIe siècle), met en œuvre des éléments historiques disparates et ne mérite aucun crédit. Dans l'état actuel de nos connaissances, S. Julia n'est qu'un nom et aucune date précise ne peut être assignée à son martyre, qui, toutefois, semble remonter à l'époque impériale.

1. En dehors de l'ouvrage de E. Pais indiqué *supra*, p. 186, n. 4, on signalera principalement E. Besta, *La Sardegna medioevale*, 2 vol., Palerme, 1908-1909, t. I, pp. 1 et ss., t. II, pp. 1 et ss. Egalement, E.-S. Bouchier, *Sardinia in Ancient times*, Oxford, 1917, et R. Carta Raspi, *La Sardegna nell'alto medioevo*, Cagliari, s.d., [1935] sommaire. Bibliographie dans A. Taramelli, *Bibliografia ragionale dell'Italia romana*, Rome, 1939.

2. Victor de Vita, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4. Cependant, on peut se demander, à une allusion de Salvien, *De gub. Dei*, VI, XII/68, *id.*, t. I[1], p. 78, si la Sardaigne n'avait pas été menacée au même titre que le Sicile quelques années auparavant. Il n'y a pas à tenir compte, pour écrire l'histoire de la Sardaigne à cette époque, des indications données par les manuscrits d'Arborea (P. Martini, *Pergamene codici e fogli cartacei di Arboréa*, Cagliari, 1863 et ss., pp. 229 et ss.). Ceux-ci sont des faux depuis longtemps dénoncés (Cf. M. d'Arbois de Jubainville, *Les manuscrits d'Arborea et l'Académie des Sciences de Berlin*, dans *Revue des Questions historiques*, t. IX, 1870, pp. 219-226).

3. Procope, *B.V.*, I, 6, 8 et 11, éd. J. Haury, t. I, pp. 336 et 337. Il n'est pas impossible que le comte Marcellinus ait été stimulé par le pape Hilaire (461-468) qui était d'origine sarde, *Liber Pontificalis*, XLVIII, éd. L. Duchesne, t. I, p. 242, On peut songer à dater cette expédition de l'année 467. En effet, les *Consul. Const.*, 464/3, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 247. parlent d'une expédition contre les Vandales dirigée par Marcellinus et qui est mentionnée postérieurement à l'avènement d'Anthemius, c'est-à-dire au 12 avril 467. Mais il n'est pas exclu que le texte fasse allusion à l'expédition menée contre l'Italie en 466 (Hydace, *Chron.*, 234, *id.*, t. IX, p. 34), qui pouvait d'ailleurs avoir été, en partie, déviée dès cette année-là sur la Sardaigne. Cette seconde date me semble s'accorder mieux avec le développement chronologique des événements.

4. La date ressort de Victor de Vita, II, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 18. Les exils en Sardaigne sont, en effet, d'après l'ordre du récit, postérieurs à l'élection d'Eugène de Carthage (480/481), et antérieurs à la convocation du colloque.

mement probable qu'elle n'avait pas dû suivre de bien loin l'échec de l'expédition de Basiliscus [1], et le fait est que la domination germanique devait se maintenir au moins théoriquement sur l'ensemble de l'île jusqu'à l'expédition de Cyrillos (534) [2].

Il n'est sans doute pas possible d'étudier dans son détail ce que fut cette domination, ni même d'en préciser les caractères essentiels. Du moins, ne semble-t-il pas interdit d'en déterminer quelques aspects.

Procope nous rapporte qu'au cours de l'hiver 535-536 Solomon dut envoyer une expédition contre les Maures de Sardaigne qui se signalaient par leurs déprédations [3]. Ces Maures, auxquels les indigènes donnaient, selon l'historien byzantin, le nom de Βαρβαρικῖνοι, auraient été à l'origine des éléments rebelles à l'autorité des Vandales et ceux-ci les auraient déportés en Sardaigne à une date inconnue. D'abord captifs, ils se seraient bientôt soustraits à la surveillance de leurs maîtres et réfugiés dans les montagnes voisines de Καράναλις. Devenus pratiquement indépendants, ils auraient manifesté leur existence par de discrètes incursions dans les régions voisines puis, une fois en force — Procope donne le chiffre de 3.000 — soumis les campagnes environnantes à un brigandage organisé [4].

Ces *Barbaricini*, dont la présence dans les montagnes sardes est confirmée par une loi du 13 avril 534 [5], échappèrent, en fait, à l'autorité byzantine [6]. Nous n'avons pas à examiner ici les problèmes qu'ils posèrent à l'administration impériale, mais seulement à déterminer dans quelle mesure le témoignage de Procope mérite créance. Or, celui-ci soulève quelques difficultés.

Un point semble acquis : c'est que la Καράναλις de Procope n'est autre que *Caralis* (Cagliari) [7], c'est-à-dire que c'est dans les montagnes du sud qu'il conviendrait de situer les *Barbaricini*. Or, il existe en Sardaigne des *ciuitates Barbariæ*, connues dès l'époque d'Auguste, qu'on est amené à localiser dans la région de *Forum Traiani* (Fordungianus), donc à près d'une centaine de kilomètres plus au nord [8]. Si l'on considère que l'ethnique *Barbaricinus*, pratiquement inexplicable dans une perspective africaine, cesse de l'être si on l'applique aux habitants des *ciuitates Barbariæ* [9], on comprendra que certains érudits — et en particulier E. Pais — aient été tentés de mettre en doute les dires de Procope et de tenir les *Barbaricini* pour des populations indigènes ou anciennement immigrées.

Sans entrer dans le détail d'une discussion dans laquelle on a dépensé des trésors d'ingéniosité, on me permettra d'avouer mon incapacité à les suivre et, ceci, parce que la méthode me paraît commander de n'écarter un témoignage qu'après avoir épuisé toutes les possibilités qu'on a de le concilier avec les autres. Or, le récit de Procope comporte, en fait, deux données : à savoir, d'une part, la déportation d'éléments maures en Sardaigne et, d'autre part, l'attribution d'un nom à ces éléments africains. Il est possible que, sur ce second point, Procope ait fait une confusion pure et simple ; possible également que les gens des plaines, habitués aux incursions intermittentes des montagnards, aient appliqué aux nouveaux venus le nom traditionnel de ceux-ci. Mais, à supposer que Procope ait commis une erreur d'appellation, il ne

1. *Infra*, pp. 201 et ss.
2. Procope, *B.V.*, II, 5, 2-4, éd. J. Haury, t. I, p. 439.
3. Procope, *B.V.*, II, 13, 41-45, éd. J. Haury, t. I, pp. 481-482.
4. Sur la question, E. Pais, *Due questioni relative alla geografia antica della Sardegna*, II. *I Popolo dei Barbaricini nella Sardegna*, dans *Rivista di Filologia*, t. VI, 1878, pp. 482-498 ; G. La Corte, *I Barbaricini di Procopio*, Turin, 1901 ; N. Tamassia, *I Barbaricini*, dans *Archivio storico italiano*, t. XXXI, 1903, pp. 432-450 ; M. Le Lannou, *Pâtres et Paysans de la Sardaigne*, Tours, 1941, p. 126.
5. *Cod. Iust.*, I, 27, 2, 3, éd. P. Krüger, p. 79.
6. En 594, ils conservaient encore leur indépendance et obéissaient à un « duc », sans doute de même origine qu'eux et qui était alors Hospiton. Ils adhérèrent au christianisme au temps de Grégoire le Grand (Grégoire le Grand, *Epist.*, IV, 25 et 27, dans *M.G.H. epist.*, t. I, pp. 260 et 262). Mais leur soumission ultérieure semble avoir été théorique.
7. Procope, *B.V.*, I, 24, 1, éd. J. Haury, t. I, 410 ; *B.G.*, I, 15, 34, t. II, p. 626.
8. *C.I.L.*, XIV, 2954 ; A. Taramelli, *Inscrizione romana di età augustea rivenuta presso le terme di « Forum Traiani »*, dans *Notizie degli Scavi*, 1920, pp. 347-352.
9. Il semble que la région des *ciuitates Barbariæ* ait pu recevoir le nom de *Barbarica* (*Barbagia*, désigne encore une région de la Sardaigne centrale), forme qui expliquerait l'ethnique *Barbaricini*.

s'ensuit pas pour autant qu'il ait dit faux sur le premier point, et rien ne me paraît infirmer son témoignage quant aux déplacements de populations ordonnés par les rois vandales.

Cependant, l'interprétation que Procope nous donne de ces déplacements apparaît assez surprenante. S'il s'agit vraiment de rebelles qu'on prétendait châtier, on comprend mal qu'on leur ait permis d'emmener leurs femmes avec eux. On s'étonne de même que les Vandales aient eu de la vie humaine un souci tel qu'ils aient pris soin de transférer leurs prisonniers en Sardaigne, quand il eût été si simple de les réduire à l'esclavage ou, au besoin, de les massacrer. Pour ma part, je croirais beaucoup plus volontiers avec N. Tamassia, que les Maures envoyés dans l'île étaient destinés à en assurer la surveillance et que, loin de constituer la neutralisation d'une force hostile, l'établissement d'éléments nord-africains en Sardaigne est, en fait, une expérience de colonisation militaire, analogue à celles que l'Empire avait si souvent tentées avec les Barbares d'Outre-Rhin et qui confirme indirectement l'entente entre les Vandales et les Maures [1]. Au reste, l'affaire ne semble pas avoir si mal réussi, puisque, d'une part, les Sardes refusèrent de se soumettre à Byzance, de peur que la défaite vandale ne fût qu'une fable [2] et que, d'autre part, la révolte des Maures suivit presque immédiatement la reconquête byzantine [3]. La fidélité des uns et la crainte des autres montrent pareillement que les maîtres de Carthage avaient atteint le but qu'ils s'étaient proposé.

Leur domination ne semble d'ailleurs pas y avoir été particulièrement rude. La Sardaigne avait été une terre d'exil dès l'époque des Césars [4]. Elle le demeura au moins pendant les deux règnes d'Huniric et de Thrasamund [5]. Mais les évêques exilés furent traités avec mansuétude : ils purent demeurer en contact avec l'extérieur [6] ; y délibérer d'affaires de *communi utilitate* [7], et même y tenir un véritable concile [8]. S. Fulgence fonde un monastère à Cagliari ou tout près, puis un autre plus éloigné [9]. Nous le voyons prêcher presque quotidiennement. La noblesse locale se presse à ses sermons et les pauvres viennent lui demander l'aumône [10]. La foule accourt pour accueillir l'évêque à son retour de Carthage où Thrasamund l'a réclamé [11]. Autant d'indices que les catholiques conservèrent en Sardaigne une liberté qu'ils n'avaient pas en Afrique [12].

Bornons-nous, pour l'instant, à constater le fait qui ne peut être expliqué isolément et, en même temps à souligner les liens étroits qui unissent la Sardaigne à Carthage au temps de la domination vandale. Comme celles de la Corse et des Baléares, l'Eglise de Sardaigne est rattachée à l'église d'Afrique [13]. Mais surtout on est frappé par la multiplicité relative des rap-

1. *Infra*, pp. 340 et ss.
2. PROCOPE, *B.V.*, II, 5, 2, éd. J. Haury, t. I, p. 439.
3. PROCOPE, *B.V.*, II, 13, 41, éd. J. Haury, t. I, p. 481.
4. TACITE, *Ann.*, II, 85, éd. H. Goelzer, t. I, p. 114.
5. En 484, Huniric exila en Sardaigne ou en Sicile ceux des fonctionnaires de son palais qui avaient préféré la foi catholique à son service (VICTOR DE VITA, II, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 18). Thrasamund y relégua un certain nombre d'évêques : 60, selon la *Vita Fulgentii*, XVIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 91 (chiffre qui vaut à l'arrivée de S. Fulgence) ; 120, selon les *Consularia italica*, (*Cont. Haun.*, 21), dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 269 ; ISIDORE, *Hist. Wand.*, 81, *id.*, t. XI, p. 299 ; VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 497/4, *id.*, p. 193, que recopie ISIDORE, *Chron.*, 390, *id.*, p. 474 ; 220, selon PAUL DIACRE, *Hist. Rom.*, XVI, 3, *id.*, t. II, p. 217 et BÈDE, *Chron.*, 506, *id.*, t. XIII, p. 306. Sur la date, *infra*, p. 303.
6. Le pape Symmaque, sarde d'origine (mort en 519), leur envoyait chaque année de l'argent et des vêtements (*Liber Pontificalis*, X, 11, éd. L. Duchesne, t. I, p. 263 ; BÈDE, *Chron.*, 507, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 306 ; *Vita Auiti*, I, *id.*, t. VI[2], p. 178. C'est peut-être à eux qu'est destinée la lettre d'ENNODIUS, LI, (= II, 14), *id.*, t. VII, p. 68, parfois attribuée au pape Symmaque (JAFFÉ-WATTENBACH, n° 762). Il semble même que les exilés aient pu conserver des rapports avec Byzance, puisque c'est vraisemblablement par l'intermédiaire de clercs byzantins et durant son exil en Sardaigne que S. Fulgence connaît l'œuvre de Faustus de Riez (*Vita Fulgentii*, XXV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 118). S. Fulgence écrit, durant son exil, de nombreuses lettres, tant à des Romains qu'à des Africains (*Vita Fulgentii*, XXV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 119).
7. *Vita Fulgentii*, XVII, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 87-89.
8. *Vita Fulgentii*, XVIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 91 ; *Epist. synod.* (a. 521 ?), dans MANSI, t. VIII, col. 591 et ss.
9. *Vita Fulgentii*, XIX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 95 et *prol.*, *id.*, p. 4. Le second monastère, *id.*, XXIV, p. 113, créé après le retour de S. Fulgence en Sardaigne, fut établi près de la basilique de Saturninus (= SS. Cosme et Damien).
10. *Vita Fulgentii*, XIX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 95.
11. *Vita Fulgentii*, XXIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 111.
12. Il ne semble pas que l'évêque de *Caralis* (Cagliari), Primasius, ait été gêné dans l'exercice de son ministère. Cf. *Vita Fulgentii*, XXIV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 113.
13. *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ*, Sard. 1, 2, 5, 6, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 71 (Cf. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 97) ; PSEUDO-GENNADIUS, *De uiris illustribus*, XCVII, dans *P.L.*, t. LVIII, col. 1117.

ports matériels entres les deux pays [1], et l'épisode qui marque la fin de la puissance barbare suffit à montrer l'importance que l'île présentait aux yeux de ses souverains.

Le roi vandale était représenté en Sardaigne par un lieutenant, dont le rôle était double : assurer la défense du territoire et recueillir l'impôt [2]. Ce lieutenant était, en 533, un ancien esclave de Geilimer (δοῦλος), Goth de naissance, et qui se nommait Goda. Le roi vandale avait fait sa fortune, mais cette bienveillance ne suffit pas à le maintenir dans la fidélité. En 533, il se révolta, refusa le tribut et fit appel à Justinien, à qui il demanda des troupes. L'empereur lui envoya en ambassade un certain Eulogios, qui offrit au rebelle, non seulement les troupes qu'il sollicitait, mais, par surcroît, un général pour les commander. Goda, qui s'était proclamé roi, accueillit l'ambassadeur byzantin au milieu de sa garde, remercia du renfort qu'on lui promettait, et affirma qu'il n'avait nul besoin du général [3]. Mais Justinien n'avait pas attendu sa réponse pour mettre en route un contingent de 400 hommes sous le commandement d'un certain Cyrillos [4].

Il est intéressant de souligner que Geilimer, qui avait à faire face au même moment à une révolte de la Tripolitaine [5], préféra en finir d'abord avec l'usurpation de Goda. Avant que celui-ci n'eût reçu le secours impérial, il envoya dans l'île, sous le commandement de son frère, Tata, une expédition forte de cinq « milles » et de 120 navires [6]. Tata débarqua à *Caralis* (Cagliari), prit la ville d'assaut et, après avoir fait mettre à mort Goda et ceux qui l'avaient suivi, ramena la Sardaigne sous l'autorité royale [7]. Mais le bulletin de victoire qu'il envoya à Carthage n'atteignit pas celui à qui il était destiné : il tomba aux mains de Bélisaire [8]. Tandis que Cyrillos, averti du sort de Goda, faisait voile sur Carthage [9], Tata recevait la nouvelle de la défaite vandale [10]. Comme le lui demandait son frère, il alla le rejoindre dans la plaine de *Bulla Regia* (Hammam Derradj), pour tenter de réparer avec lui l'infortune des armes, abandonnant à elle-même la Sardaigne vainement reconquise [11].

## 4. *LA SICILE* [12].

De toutes les îles de la Méditerranée occidentale, la Sicile est à coup sûr celle qui constitue, pour les maîtres de Carthage, la tentation la plus forte [13], et il semble presque aller de

1. Un messager de Geilimer trouve tout de suite un vaisseau pour le conduire d'Afrique en Sardaigne, PROCOPE, *B.V.*, I, 25, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 413 ; les clercs de Carthage viennent rendre visite aux exilés, puis s'en retournent en Afrique, *Vita Fulgentii*, XIX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 97. La correspondance de S. Fulgence constitue une autre preuve de ces rapports fréquents, *id.*, XXV, p. 119. La Sardaigne continue d'être sur le chemin le plus direct entre Rome et l'Afrique, *id.*, X, p. 59.

2. PROCOPE, *B.V.*, I, 10, 26, éd. J. Haury, t. I, p. 359. Il semble que le gouverneur ait été obligé à fournir au roi une somme déterminée à laquelle Procope donne le nom de tribut (φόρος).

3. PROCOPE, *B.V.*, I, 10, 27-34, éd. J. Haury, t. I, pp. 359 et ss. Egalement, I, 11, 22, p. 363.

4. PROCOPE, *B.V.*, I, 11, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 360.

5. Cf. *supra*, p. 181.

6. PROCOPE, *B.V.*, I, 11, 22-23, éd. J. Haury, t. I, pp. 363 et ss. Sur le « mille », cf. *infra*, p. 232, n. 2.

7. PROCOPE, *B.V.*, I, 24, 1-4, éd. J. Haury, t. I, p. 410. Egalement, II, 2, 25-27, p. 427.

8. PROCOPE, *B.V.*, I, 24, 5-6, éd. J. Haury, t. I, p. 410. La campagne de Tata peut être datée de l'été de 533 puisque la victoire d'*Ad Decimum* est du 13 septembre de cette même année.

9. PROCOPE, *B.V.*, I, 24, 19, éd. J. Haury, t. I, p. 412.

10. PROCOPE, *B.V.*, I, 25, 10-18, éd. J. Haury, t. I., pp. 413-414 (Lettre de Geilimer, résumée par Procope).

11. PROCOPE, *B.V.*, I, 25, 20-21, éd. J. Haury, t. I, p. 415 et II, 2, 23, p. 426. Selon Procope, Tata aurait débarqué à la frontière de la Maurétanie et de la Numidie, c'est-à-dire à l'embouchure de l'o. el-Kebir. On s'étonne de ce point de débarquement situé à quelque 300 km. à l'ouest de la plaine de *Bulla Regia*. Il est possible qu'il ait été déporté par les vents du nord-est, mais je croirais plutôt qu'il s'agit ici d'un lapsus de Procope et que Tata a touché terre à la frontière de la Proconsulaire et de la Numidie, c'est-à-dire dans la région d'Hippone.

12. Le meilleur ouvrage sur la période est celui de B. PACE, *Arte e Civiltà della Sicilia antica*, t. IV, Rome et Naples, 1949, ch. II, pp. 81 et ss. On rappellera pour mémoire le livre classique de A. HOLM, *Geschichte Siciliens im Alterthum*, t. III, Leipzig, 1898, pp. 268 et ss. et G. LANCIA DI BROLO, *Storia della Chiesa in Sicilia nei primi dieci secoli del Cristianesimo*, Palerme, 1880. D'un point de vue plus particulier, S. LA ROCCA, *Le invasioni vandaliche in Sicilia*, Agrigente, 1917 ; F.-P. GAROFALO, *I Vandali in Sicilia*, dans *Rivista di storia antica*, N.S., t. VIII, 1904, pp. 94-96 (très superficiel). Egalement E. LONCAO, *Stato, chiesa e famiglia in Sicilia*, Palerme, 1905, et N. TAMASSIA, *La novella giustinianea « de prætore Siciliæ »*, dans *Centenario M. Amari*, t. I, Palerme, 1910, pp. 304-331.

13. Cf. Ch. COURTOIS, *Sicile byzantine et Sicile normande*, dans *Annales du Centre universitaire méditerranéen*, t. I, 1946-1947, pp. 71-81.

soi que Geiseric y soit intervenu au lendemain même de son établissement dans la ville [1]. Mais l'expédition qu'il organisa au printemps de 440 [2] n'aboutit qu'à la dévastation du territoire qu'il convoitait [3], et, dès avant la fin de cette même année, les Vandales devaient regagner l'Afrique [4].

Il ne semble pas qu'ils soient parvenus à s'installer effectivement dans l'île avant 468 pour le moins, en dépit du témoignage contraire de Victor de Vita, qui en situe l'occupation au lendemain de la mort de Valentinien III [5]. Si, en effet, en 456, Geiseric dévasta à nouveau la Sicile et les régions voisines [6], il ne réussit pas à s'en emparer. Ricimer le battit près d'Agrigente [7]. Mais ce succès ne put empêcher Vandales et Maures de renouveler leurs expéditions de pillage [8]. A chaque printemps, ils débarquaient sur le littoral sicilien, multipliant leurs déprédations, asservissant ou rasant les villes, jusqu'au moment où, le pays se trouvant dépourvu d'hommes et de richesses, Geiseric se tourna contre la *pars Orientis*.

De ces entreprises annuelles, l'histoire n'a enregistré que de rares épisodes. Ils suffisent cependant à justifier les dires de Procope. Les Vandales semblent avoir envahi l'île à l'automne de 461 ou plutôt au printemps de 462 [9], puis, de nouveau, en 463 [10]. Revenus en 465, ils sont battus

1. PROSPER, *Chron.*, 1382, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 476, parle de pirates qui, dès 438, dévastèrent de nombreuses îles et principalement la Sicile. Je doute que, s'il se fût agi des Vandales, Prosper eût employé le terme générique de *piratæ*. Egalement, PAUL DIACRE, *Hist. rom.*, XIII, 12, *id.*, t. II, p. 199, et MARCELLINUS COMES, *Chron.*, a. 438/1, *id.*, t. XI, p. 79.

2. Sur cette expédition, PROSPER, *Chron.*, 1342, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 478; HYDACE, *Chron.*, 120, *id.*, t. XI, p. 23; CASSIODORE, *Chron.*, 1235, *id.*, t. XI, p. 156. Les auteurs s'accordent sur la date de 440, que confirme une Novelle du 24 juin 440 (*Nou. Valent.*, IX, éd. Mommsen, p. 90), qui atteste, qu'à cette date, on savait dans les bureaux de l'administration impériale qu'une flotte avait quitté Carthage, mais pour une destination qu'on ignorait encore. C'est donc vraisemblablement au début de juin qu'il convient de situer l'expédition que les *Adnot. ad cyclos dionys.*, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 755, placent en 439. Les épisodes militaires en sont à peu près inconnus. Il semble que les Vandales aient débarqué vers *Lilybæum* (Marsala). L'évêque Paschasius de Lilybée remercie, en effet, le pape Léon Le Grand de la lettre que celui-ci lui a adressée par l'intermédiaire du diacre Silanus de Palerme, lettre qui a adouci sa « très amère captivité » (S. LÉON *Epist.*, III, 1, dans *P.L.*, t. LIV, col. 606). Malheureusement, la date de cette lettre (443 ?) n'est que conjecturale. Egalement, BÈDE, *Chron.*, 481, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 302. Selon HYDACE, *loc. cit.*, et ISIDORE, *Hist. Wand.*, 75, *id.*, t. XI, p. 297, Geiseric assiégea *Panormus* (Palerme), mais nous ignorons s'il la prit ou non. Cependant, il est probable que l'invasion vandale s'étendit à l'île entière. Une constitution non datée (*Nou. Valent.*, I, 2, 1, éd. P. Meyer, p. 74) mais qui, étant adressée au préfet du prétoire Maximus, s'insère entre le 8 juillet 438, où Faustus était encore préfet, et le 13 août 442, où il l'était de nouveau (Cf. éd. P. Meyer, p. XCII), montre que les empereurs accordèrent des remises d'impôts aux *possessores* sinistrés. La dernière phrase de ce texte incomplet : *Syracusanus uero, Catinensis, Aetnensis, Lilybitanus, Thermitanus, Soluntinus.....*, laisse à penser que les dispositions de ce texte s'appliquaient à la totalité de l'île et que, par conséquent, toute la Sicile avait souffert de l'invasion. Peut-être, est-ce au même moment que se situe l'épisode dans lequel s'illustra le grand-père de Cassiodore (CASSIODORE, *Variæ*, I, 4, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. XII, p. 15). Dans ce cas, l'attaque sur la Sicile se serait doublée d'une incursion dans le *Bruttium*, mais la date est incertaine, et je croirais plutôt qu'il convient de la reporter à 456. (Cf. *infra*, n. 4).

3. Sur les dévastations, cf. note présédente. Il est possible qu'il faille imputer aux Vandales la destruction du *prætorium* de Syracuse. Cf. S. MAZZARINO, *Per la storia della Sicilia nel V° secolo* (*a proposito di una nuova epigrafa siracusana*), dans *Bolletino storico catanese*, t. VII, 1942, pp. 1 et ss. Ce n'est pas sûr. Texte dans *A.E.*, 1946, n° 207. L'attitude de la population devant l'envahisseur semble avoir été assez nuancée. Les Vandales trouvèrent l'appui des ariens de Sicile, dont le chef était un certain Maximinus (HYDACE, *Chron.*, 120, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 23), inconnu par ailleurs et que rien n'autorise à identifier ni avec l'ancien adversaire de S. Augustin, ni avec le personnage homonyme que mentionne CEREALIS DE CASTELLUM, *Contra Maximinus*, dans *P.L.*, t. LVIII, pp. 757 et ss. Des conversions à l'arianisme se produisirent, au témoignage d'Hydace. D'autres préférèrent le martyre. Les hagiographes siciliens, qui sont parmi les plus imaginatifs du monde, ont naturellement tiré parti de cette affirmation. Sur la fragilité de ces traditions, Ch. COURTOIS, *Une sainte suspecte: S. Olive de Palerme ou de Tunis*, dans *Orientalia christiana periodica*, t. XIII, 1947, pp. 63-68. Je ne crois pas davantage à l'authenticité de S. Ninfa, ni à celle de S. Mamilianus, évêque de Palerme, et de ses compagnons, dont l'existence n'est attestée par aucun document digne de foi. Cf. F. LANZONI (*op. cit.*, *supra*, p. 186, n. 12), pp. 645 et ss.

4. PROSPER, *Chron.*, 1342, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 478, explique à tort le retour de Geiseric par la nouvelle du passage du comte Sebastianus d'Espagne en Afrique et par la crainte qu'il aurait eue que celui-ci voulût reprendre Carthage. L'explication est inadmissible. Sebastianus étant, à ce moment, seul et fugitif. Il est plus probable que le roi vandale ait appris la préparation d'une expédition byzantine dirigée contre lui (PROSPER, *Chron.*, 1344, *id.*, p. 478). Le fait que cette expédition ait occupé l'île nous prouve que Geiseric l'avait totalement abandonnée. Cet abandon est confirmé par la Novelle I, 2, de Valentinien III (cf. *supra*, n. 2).

5. VICTOR DE VITA, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4.

6. PRISCOS, fr. 24, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 102. Cf. *supra*, n. 2.

7. SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, II, 366-370, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 182. Peut-être, comme le suggère B. PACE (cité *supra*, p. 190, n. 12), t. IV, p. 90, la construction de Sainte Agathe des Goths, à Rome, est-elle à mettre en rapport avec cette victoire, Ricimer ayant voulu témoigner sa reconnaissance à la sainte sicilienne. Sur cet édifice, C. CECCHELLI, dans *S. Agata dei Goti* (*Monografie sulle chiese di Roma*, t. I, Rome, 1924), pp. 13 et ss.

8. PROCOPE, *B.V.*, I, 5, 22-23, éd. J. Haury, t. I, p. 334; SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, II, 348, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 182.

9. PRISCOS, fr. 29, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 103. Il semble que le comte Marcellinus ait été établi en Sicile dès avant la mort de Majorien.

10. PRISCOS, fr. 30, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 104.

par le comte Marcellinus, qui les expulsa du territoire sicilien [1]. Mais l'assassinat de celui-ci, en 468, leur laissa le champ libre [2] et, comme le prouvent les événements qui suivent, ils ne tardèrent pas à le faire leur [3].

En effet, nous connaissons par Victor de Vita [4] l'existence d'un accord entre Geiseric et Odoacre, que l'auteur de l'*Historia persecutionis uandalicæ* rapporte en ces termes :

« *Quarum unam illarum, id est Siciliam, Oduacro Italiæ regi postmodum tributario iure concessit; ex qua eis Oduacer singulis quibusque temporibus ut dominis tributa dependit, aliquam tamen sibi reseruantibus partem* ».

Ce que je traduirais :

« Par la suite, il (Geiseric) concéda au roi d'Italie Odoacre l'une de ces îles, à savoir la Sicile, suivant le droit tributaire ; de Sicile, Odoacre envoya le montant des taxes à échéances fixes, comme on fait pour ses *domini*, ceux-ci lui en abandonnant cependant une partie pour lui-même ».

Cet accord ne soulève aucune difficulté quant à sa date. Il ne peut être antérieur au 24 août 476, qui marque la révolte d'Odoacre [5], ni postérieur à la mort de Geiseric, c'est-à-dire au 24 janvier 477 [6]. Il postule, d'autre part, que les Vandales avaient occupé l'île après 468 et, vraisemblablement, que le traité de 474 avec l'Empire avait légalisé leur autorité sur elle [7]. Il est clair, enfin — et sur ce point, il suffira de renvoyer à la démonstration de B. Pace — [8] qu'il comporte une concession conditionnelle de la Sicile tout entière et non point, comme on le croit communément, un partage dans lequel Geiseric n'aurait conservé que la région de Marsala [9]. Mais, ceci dit, le caractère de cette concession n'a peut-être pas été exactement déterminé.

L'occupation de la Sicile a été, pour Geiseric, un souci constant pendant les trente années qui suivent la prise de Carthage [10]. Si l'on considère que le traité de 476 constitue, en fait, l'abandon par le roi vandale d'une conquête si obstinément poursuivie, au lendemain même du jour où elle était enfin réalisée, il faut trouver une explication à son revirement inattendu. On peut alléguer, sans doute, que le vieux souverain, « sentant sa mort prochaine », n'a point voulu laisser entre ses héritiers et le nouveau maître de l'Italie une occasion inévitable de querelles. Mais on conviendra aussi que c'était un assez étrange moyen — et peu dans sa manière — que de sacrifier un gage tangible pour parer à des menaces éventuelles. Il n'est pas davantage possible d'imaginer qu'il ait cédé à la nécessité immédiate. Que pouvait craindre, celui

1. Hydace, *Chron.*, 227, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 33. Sur la date, Ch. Courtois, *Auteurs et Scribes* (cité p. 51, n. 6), p. 54.

2. Sur la date, Cassiodore, *Chron.*, 1285, dans *M.G.H.*, t. XI, p. 158 ; Marcellinus Comes, *Chron.*, a. 438, *id.*, t. XI, p. 90. Les *Consularia italica* (*Fasti uind. priores*), 601, *id.*, t. IX, p. 305, précisent la date du mois d'août. Les mêmes textes situent l'assassinat de Marcellinus en Sicile, sauf Marcellinus comes, qui le place à Carthage.

3. Il me paraît impossible de préciser la date, mais il est probable que ce fut au lendemain de l'expédition byzantine de 468.

4. Victor de Vita, I, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. $III^1$, p. 4.

5. La « chute » de l'Empire est du 4 septembre 476.

6. Cf. *infra*, Appendice IV, p. 409.

7. Cf. *infra*, p. 204.

8. B. Pace (cité p. 190, n. 12), pp. 480-482.

9. Cette erreur s'explique :

1° par une inexactitude des éditions anciennes qui portent : *Ex qua ei Odoacer singulis quibusque temporibus, ut domino tributa dependit, aliquam tamen sibi reseruans partem*, inexactitude que consigne encore *P.L.*, t. LVIII, col. 187. Les éditions de C. Halm (Cf. *supra*, n. 4) et M. Petschenig (dans *C.S.E.L.*, t. VIII, p. 7) ont rétabli la vérité philologique, mais non point la vérité historique. L'interprétation séculaire se retrouve jusque dans les travaux les plus récents.

2° par une inscription de *Lilybæum* (Marsala), *C.I.L.*, X, 7232 = Appendice II, n° 138, qui, mentionnant les *fines inter Vandalos et Gothos* paraissait confirmer cette interprétation et, en fait, doit être datée d'une période postérieure au règne de Geiseric (cf. *infra*, p. 193).

10. B. Pace (*op. cit.*, *supra*, p. 190, n. 12), t. IV, pp. 94-95, a voulu montrer que la Sicile avait été intégrée au royaume vandale dès 443. Il s'est fondé, pour le démontrer, sur un papyrus de Ravenne (G. Marini, *I papiri diplomatici*, Rome, 1805, n° 73, pp. 108-110, reproduit dans B. Pace, t. IV, pp. 471-473), daté du consulat de Maximus et de Paterius et d'une indiction XII, ce qui conduit à en fixer la rédaction aux trois derniers mois de l'année 443. Ce papyrus mentionne le *fiscus barbaricus* dans lequel B. Pace voit une institution barbare et il en conclut que l'administration vandale fonctionnait alors en Sicile puisqu'un grand propriétaire était redevable à ce *fiscus*. Cette interprétation est inadmissible. Le *fiscus barbaricus* était une division du *fiscus* impérial destinée à l'entretien des soldats barbares au service de l'Empire (E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. II, Paris-Bruxelles-Amsterdam, p. 42, n. 2). C'est-à-dire que le papyrus en question prouve tout juste le contraire de ce que B. Pace veut lui faire dire.

qui avait si souvent bravé l'Empire, de la force toute neuve et encore frêle que représentait Odoacre ? Plus on y réfléchit, plus il apparaît que le traité a été voulu par Geiseric et non par le nouveau maître de l'Italie.

Si l'on regarde les choses de ce point de vue, le texte de Victor de Vita se dégage des obscurités dans lesquelles l'ont si généreusement enveloppé les critiques. En fait, Geiseric profite de la situation encore incertaine du roi skyre pour lui imposer le droit tributaire, c'est-à-dire le statut des rois vassaux. Ce n'est pas la Sicile qui s'intègre dans le domaine d'Odoacre, c'est Odoacre qui entre dans la clientèle de Geiseric. Il doit à son *dominus* le tribut que l'on doit au maître, et l'on est presque tenté, tant les analogies sont flagrantes, d'avoir recours au vocabulaire féodal pour décrire la situation qui lui est faite.

Je ne doute guère que, pour le roi vandale, cette vassalité, limitée à la Sicile, n'ait été que l'étape préparatoire à une vassalité totale. Mais je ne doute pas davantage qu'Odoacre et, après 490, Théodoric, n'aient considéré les choses d'une manière toute différente [1]. Nous en avons la preuve dans le fait, qu'en 491, un nouveau traité intervint — sans doute à l'issue d'une guerre victorieuse — qui mit fin aux invasions vandales en Sicile [2]. Or, celles-ci ne se comprendraient pas si les souverains de l'Italie avaient continué à s'acquitter exactement des obligations que leur imposait le traité de 476.

Cet accord de 491, nous en ignorons les clauses. Cependant, il semble que le roi ostrogoth ait obtenu, non seulement la suppression du tribut [3], mais la souveraineté totale de la Sicile. En effet, en 500 environ, lors du mariage d'Amalafrida avec Thrasamund, Théodoric abandonna en domaine à sa sœur la région de *Lilybæum* (Marsala) [4]. Or, de toute évidence, cette donation n'est possible que si, auparavant, les rois vandales lui en ont reconnu de plein droit la possession. C'est, sans doute, cette modeste portion du territoire sicilien que limitait vers l'est la borne de Marsala [5], et c'est à elle que devait se réduire la Sicile vandale jusqu'à ce qu'elle fût à nouveau occupée par les Goths, à la fin de 533 ou au début de 534 [6].

Si fragmentaires que soient ces données, elles suffisent à nous assurer que les Vandales n'ont pas renoncé à la possession de la Sicile en 476, mais qu'ils ont été incapables de la disputer effectivement aux souverains de l'Italie. Après avoir vainement tenté d'imposer à Odoacre le respect du traité qu'il avait conclu, ils ont dû se résigner à un partage inégal, mais qui, de toute évidence, ne constituait, pas plus pour eux que pour les Goths, la solution définitive du problème sicilien. La preuve en est que ceux-ci n'eurent rien de plus pressé, dès les premières défaites de Geilimer, que de mettre la main sur la région de *Lilybæum* et de prétendre à sa possession légitime. Une nouvelle fois — et ce ne devait pas être la dernière — la Sicile avait été le champ clos des querelles entre les maîtres de l'Italie et ceux de l'Afrique. La double victoire de Byzance allait en faire, pour plus de trois siècles, une dépendance de l'Orient.



L'Etat vandale a donc bien été un empire, dont on ne saurait isoler arbitrairement les

1. La présence de Cassiodore le père au gouvernement de la Sicile est, à cet égard, significative, CASSIODORE, *Variæ*, I, 3, 3-4, dans *M.G.H.a.a.*, t. XII, pp. 12 et ss. Plus significative encore est une donation faite par Odoacre, en 489 (G. MARINI, *I papiri diplomatici*, Rome, 1805, n° 82, pp. 128-130, reproduit dans B. PACE, *Arte e Civiltà della Sicilia antica*, t. IV, Rome et Naples, 1949, pp. 474 et ss.), dont le libellé témoigne que le roi se conduit en Sicile comme un souverain.

2. CASSIODORE, *Chron.*, 1327, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 159. Est-ce au cours de ces luttes que le roi Gunthamund aurait remporté une victoire sur le Goth Ansila, comme le prétend L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 110 (= p. 136), d'après DRACONTIUS, *Satisf., ad Gunthamundum*, 213-214, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 126 ? C'est possible, mais incertain. En tous cas, il semble, aux termes dont use Cassiodore (*pace suppliciter postulata*), que les Vandales aient été contraints de demander la paix — ce qui implique leur défaite finale. L'impression d'une conquête gothique ressort également de PROCOPE, *B.V.*, II, 5, 20, éd. J. Haury, t. I, p. 442, et c'est cette conclusion qu'impose le rattachement de fait de la Sicile au royaume de Théodoric. Dans les années qui suivent, les rapports entre l'Afrique et l'île paraissent avoir repris leurs cours normal. Cf. *Vita Fulgentii*, VIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 47.

3. ENNODIUS, *Paneg. Theod.*, XIII, 70, dans *M.H.H.a.a.*, t. VII, p. 211.

4. PROCOPE, *B.V.*, I, 8, 13, éd. J. Haury, t. I, p. 347 ; THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 6026, éd. C. de Boor, t. I, p. 187.

5. *C.I.L.*, X, 7232 = Appendice II, n° 138. Ce texte, depuis longtemps perdu, n'est pas d'une authenticité incontestable. (Cf. B. PACE, *op. cit.*, p. 99, n. 1). Je me refuse, en tous cas, à voir un document du même ordre dans *C.I.L.*, X, 7022.

6. PROCOPE, *B.V.*, II, 5, 11-25, éd. J. Haury, t. I, pp. 440 et ss. et *B.G.*, I, 3, 15, *id.*, t. II, p. 17.

aspects africains. Si Geiseric en a été le créateur, ses descendants sont demeurés fidèles aux cadres qu'il avait fixés. Ils ont « maintenu », dans les îles, comme en Afrique, et ce souci de continuité apparaît peut-être le plus nettement en ce qui concerne la Sicile où les prétentions vandales ne se sont tues que dans la mesure où la puissance de Théodoric les contraignait au silence. Cet empire, qui ressemble assez curieusement, par son allure géographique, à celui de Carthage, est à la fois africain et insulaire et, si on le considère sur la carte, on en constate, sinon l'unité, du moins la cohérence. Reste donc à savoir si cet empire a été voulu tel quel, ou bien si ses limites ne résultent que de l'impossibilité dans laquelle ses maîtres se sont trouvés de l'étendre davantage. En d'autres termes, les expéditions vandales, que nous font connaître les textes, sont-elles des tentatives avortées de conquêtes ou de simples aventures, dont le pillage constituait, en fin de compte, le principal objet ?

D'après Victor de Vita, Geiseric aurait revendiqué, au lendemain de la mort de Valentinien III, non seulement les Baléares, la Corse, la Sardaigne et la Sicile, mais encore « beaucoup d'autres îles » [1]. Malheureusement, il ne dit pas lesquelles, et l'on ne voit pas que l'autorité vandale se soit installée dans d'autres régions que celles étudiées plus haut. Mais diverses régions eurent à souffrir des déprédations vandales, et Victor énumère l'Espagne, l'Italie, dont il cite les provinces éprouvées (*Campania*, *Lucania*, *Bruttium*, *Calabria*, *Apulia*, sans compter les îles), la *Dalmatia*, l'*Epirus* et l'*Hellada* [2]. Traduisons en langage moderne : les provinces de l'Italie méridionale, et les côtes occidentale et méridionale de la péninsule balkanique.

En Espagne, nous n'enregistrons que deux interventions vandales. La première est, en 445, le pillage de la ville non identifiée de *Turonium* sur le littoral galicien [3]. Les Barbares, débarquant à l'improviste, se contentent de ramener à bord un contingent de captifs et reprennent la mer. Quant à la seconde, c'est, en 460, la neutralisation des forces rassemblées par Majorien dans la baie d'Alicante [4]. Ni l'une ni l'autre n'indiquent la moindre volonté de reprendre pied en Espagne de manière durable.

Celle-ci constituait, sans doute, par rapport à Carthage, un monde relativement excentrique, et l'on comprend que l'Italie, toute proche, ait exercé sur les rois vandales une sollicitation plus vive. Cependant, il n'est pas sûr que leurs flottes aient commencé de piller les côtes de la péninsule antérieurement à la mort de Valentinien III [5]. En fait, c'est la prise de Rome qui constitue le premier épisode incontestable de l'intervention de Geiseric en Italie [6].

C'est le 2 juin 455 que le roi vandale fait son entrée dans la ville éternelle où Valentinien a été assassiné le 16 mars précédent [7]. Il avait jeté l'ancre quelques jours plus tôt à l'embouchure du Tibre [8] et marché, avec ses Vandales et ses Maures [9], sur la cité sans défense [10], tandis

1. Victor de Vita, I, 8, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4.

2. Victor de Vita, I, 51, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 13. Sur cette liste, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 30. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 464, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 187, indique seulement que Geiseric dévasta de nombreuses provinces.

3. Hydace, *Chron.*, 131, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 24. *Cf. supra*, p. 158, n. 2.

4. *Cf. infra*, p. 199.

5. Cassiodore, *Variæ*, I, 4, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. XII, p. 15. *Cf. supra*, p. 191, n. 2.

6. La bibliographie est considérable puisque l'événement est consigné dans toutes les histoires générales de l'Empire ou de l'Italie. Mais les études particulières sont peu nombreuses. Signalons R. Cessi, *La crisi imperiale degli anni* 454-455 *e l'incursione vandalica a Roma*, dans *Archivio della r. Società romana di Storia patria*, t. XL, 1917, pp. 161-204 ; A. Gitti, *Eudossia e Genserico*, dans *Archivio storico italiano*, 7e série, t. IV, 1925, pp. 3-38.

7. Sur la date à laquelle Geiseric pénètre dans Rome, les textes présentent un désaccord apparent :

1° Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 455, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 186, nous dit que cette entrée eut lieu le troisième jour après la mort de Petronius Maximus. Même tradition dans Landolf, XV, 206, *id.*, t. II, p. 363 ; Théophane, *Chronog.*, a. 5947, éd. C. de Boor, t. I, p. 109 ; Georges Cédrène, *Hist. comp.*, dans *C.S.H.B.*, t. I, p. 606. La mort de Maximus étant du 31 mai (O. Seeck, *Regesten*, p. 402), l'événement doit être reporté au 2 juin.

2° Les *Consularia italica* (*add. ad Prosp. Haun.* 4), dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 304, donnent le *IIII non. Iulias*, qui correspond au 4 juillet, mais *Iulias* est, sans doute, une mauvaise lecture, pour *Iunias*, le IV des ides est, en effet, en juin, le deuxième jour du mois.

8. *C.I.L.*, XIV, 5232-5241 = Appendice II, n° 136, rappelle que la rage vandale brûla l'*aula* d'un martyr à l'*Isola Sacra* au nord de l'embouchure actuelle du Tibre. Jean d'Antioche, fr. 201, 6, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 615, indique le passage de Geiseric à Ἀζέστω (= *Ad Sextum*), localité inconnue par ailleurs.

9. Sur la présence des Maures, *infra*, p. 340.

10. Prosper, *Chron.*, 1375, p. 484, *urbem omni præsidio uacuam* ; Landolf, XV, 206, *id.*, t. II, p. 363 ; Théophane, *Chronog.*, a. 5947, éd. C. de Boor, t. I, pp. 108-109.

que le peuple romain massacrait l'usurpateur Petronius Maximus [1]. Comme naguère, lors de l'approche d'Attila, ce fut le pape, S. Léon, qui alla à la rencontre du roi barbare, au-delà des portes [2]. Il le supplia de ne point livrer la ville à l'incendie et de ne point marquer son passage par des meurtres ou des supplices ; mais bien que, grâce à Dieu, Geiseric, se soit laissé toucher par ses prières [3], le pape ne parvint point, cette fois-ci, à soustraire la cité aux malheurs de l'occupation.

On n'eut à déplorer ni le feu ni le sang. Sur ce point, les textes contemporains sont formels [4], et S. Léon pouvait, après le départ de l'ennemi, se féliciter à bon droit de la mansuétude divine [5]. Mais, pendant quatorze jours [6], la ville fut soumise à un pillage systématique, *secura et libera scrutatione*, suivant l'expression de Prosper [7]. Après quoi, Geiseric regagna l'Afrique [8] avec ses vaisseaux remplis de richesses [9] et d'esclaves [10]. L'un sombra, chargé de statues [11].

Les objets n'avaient point été choisis sans discernement et pas davantage le bétail humain. On avait tenu compte des aptitudes et de l'âge [12] — de la valeur marchande, pour parler clair. Une fois en Afrique, le butin fut divisé entre les Vandales et les Maures, sans autre souci que le prix qu'il représentait. On sépara les enfants d'avec les parents, les maris d'avec les femmes. Il fallut la charité de l'évêque de Carthage, Deogratias, pour adoucir leur malheur :

1. Sur l'émeute romaine, Prosper, *Chron.*, 1375, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 484 ; *Chron. Gall. a. DXI*, 623, *id.*, p. 663 ; Hydace, *Chron.*, 162, *id.*, t. XI, p. 27 ; Jean d'Antioche, fr. 201, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 615 et ss.

2. Prosper, *Chron.*, 1375, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 484.

3. Sur cette démarche, Prosper, *Chron.*, 1375, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 484 ; Victor de Tunnuna, a. 455, *id.*, t. XI, p. 186 ; Paul Diacre, *Hist. Rom.*, XIV, 16, *id.*, t. II, p. 206.

4. *Chron. gall. a. DXI*, 623, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 663 (*sine ferro et igne Roma prædata est*) ; Victor de Tunnuna, a. 455, t. XI, p. 183 (*ut autem ab incendio tormentis et gladio abstineret, papæ Leonis intercessio facit*). Evagre, *H.E.*, II, 7, éd. J. Bidez et L. Parmentier, p. 54, s'est fait l'écho d'une tradition qui veut que la ville ait été dévastée par l'incendie, mais dont nous ignorons la source.

5. S. Léon, *Serm.*, LXXXIV, dans *P.L.*, t. LIV, col. 433 et ss.

6. Prosper, *Chron.*, 1375, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 484 ; *Consularia italica* (*Fasti uind. priores*), 574, *id.*, p. 304 ; Victor de Tunnuna, a. 455, *id.*, t. XI, p. 186 ; Isidore, *Hist. Wand.*, 77, *id.*, p. 298 ; Paul Diacre, *Hist. Rom.*, XIV, 16, *id.*, t. II, p. 206.

7. Prosper, *Chron.*, 1375, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 484. Egalement, Procope, *B.V.*, I, 5, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 331 ; Jordanes, *Getica*, XLV/235, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 118 (*cuncta deuastat*) et *Rom.*, 334, *id.*, p. 43 ; Hydace, *Chron.*, 453/3, 167, *id.*, t. XI, p. 28 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 455, *id.* p. 186 ; Cassiodore, *Chron.*, 1263, *id.*, p. 157 ; Marcellinus Comes, *Chron.*, a. *id.*, p. 86 ; Victor de Vita, I, 24, *id.*, t. III[1], p. 7, auxquels font écho les chroniques ultérieures. On peut attribuer aux Vandales certaines destructions que nous font connaître diverses inscriptions romaines (Cf. *C.I.L.*, VI, 1663 = Appendice II, n° 135, et 31890 = Appendice II, n° 133), mais c'est de manière conjecturale.

8. Geiseric quitta Rome le 16 ou le 17 juin, mais la date de son retour en Afrique est ignorée. Toutefois, ce retour semble avoir été immédiat (Procope, *B.V.*, I, 5, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 331). Paul Diacre, *Hist. Rom.*, XIV, 17, dans *M.G.H. a.a.*, t. II, p. 206, rapporte, qu'après avoir quitté Rome, les Barbares auraient dévasté la Campanie. Après avoir pris Capoue et *Nola*, ils auraient échoué devant Naples. En réalité, cette expédition semble n'avoir d'autre fondement que la légende de la déportation en Afrique de S. Paulin de Nole, que rapporte Grégoire le Grand, *Dial.*, III, 1, dans *P.L.*, t. LXXVII, col. 216 et ss. Paulin étant mort en 431, le charmant récit de S. Grégoire ne peut être pris au sérieux du point de vue qui nous occupe. (Cf. P. Fabre, *Saint Paulin de Nole et l'amitié chrétienne*, Paris, 1949, pp. 44 et ss.). Il me paraît probable que Paul Diacre ou la source qu'il a utilisée ont réuni des éléments composites (Cf. S. Augustin, *De ciuit. Dei*, I, 10, dans *C.S.E.L.*, t. XL[1], p. 20).

9. Les textes qui font allusion aux objets emportés par Geiseric ne manquent pas. Procope, *B.V.*, II, 9, 4-6, éd. J. Haury, t. I, pp. 456 et ss., est le plus précis d'entre eux. Il énumère, parmi ceux qui figurèrent au triomphe de Bélisaire, les trônes d'or, les chars de parade, les joyaux, la vaisselle d'or et les vases précieux qui provenaient du sac de 455. Les plus remarquables de tous étaient les dépouilles du temple de Jérusalem — rapportées jadis par Titus et que Justinien renvoya à Jérusalem — mais dont une partie déjà avait été prise par les Goths en 410 (Procope, *B.G.*, I, 12, 42, éd. J. Haury, t. II, p. 69). Les Vandales pillèrent également le temple de Jupiter au Capitole (Procope, I, 5, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 332), allant jusqu'à démolir une partie du toit pour emporter les tuiles de bronze doré — comme fera plus tard l'Empereur Constant II, pour celles du Panthéon d'Agrippa. Sur ces déprédations, Jean Malalas, *Chronog.*, XIV, dans *C.S.H.B.*, p. 366 ; Théophane, *Chronog.*, a. 5947, éd. C. de Boor, t. I, p. 109 ; Jean Zonaras, XIII, 25, 25 et ss., dans *C.S.H.B.*, t. III, p. 120 ; Σύνοψις C. Sathas dans *Bibliotheca græca medii ævi*, t. VII, pp. 74 et 84 et Georges Cédrène, *Hist. comp.*, dans *C.S.H.B.* t. I, p. 606, ne font guère que démarquer ou paraphraser Procope. Egalement, *Cod. Iust.*, I, 27, 1, 7, éd. P. Krüger, t. II, p. 77. Sur les spoliations dans les églises, *Liber Pontificalis*, XLVII, 6, éd. L. Duchesne, t. I, p. 239. Egalement. *Anecdota græca*, éd. J.-A. Cramer, t. II, p. 75.

10. Les plus illustres de ces captifs furent l'impératrice Eudoxie, veuve de Valentinien, ainsi que ses deux filles, Eudocie et Placidie. L'événement a été rapporté par la plupart des chroniqueurs contemporains : Prosper, *Chron.*, 1375, dans *M.G.H. a.a.*, t. IX, p. 484 ; Hydace, *Chron.*, 167, *id.*, t. XI, p. 28 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 455, *id.*, p. 186, et est mentionné, après Jordanes, *Rom.*, 334, *id.*, t. V[1], p. 43, et Procope, *B.V.*, I, 5, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 331, par la généralité des historiens byzantins. Parmi les captifs notables, figuraient aussi Gaudentius, fils d'Aetius (Hydace, *Chron.*, 167, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 28), ainsi que des sénateurs et leurs femmes (Jean Malalas, XIV, dans *C.S.H.B.*, p. 366).

11. Procope, *B.V.*, I, 5, 5, éd. J. Haury, t. I, p. 332.

12. Prosper, *Chron.*, 1375, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 484 (*aut ætate aut arte*).

il vendit les vases d'or et d'argent, qui servaient au culte, pour racheter nombre d'esclaves et recueillir les malades dans la *basilica Fausti* et la *basilica Nouarum* [1].

On a cherché à l'expédition de 455 toutes sortes de raisons. Pour les contemporains, c'est Eudoxie, veuve de Valentinien III, devenue l'épouse de Petronius Maximus, qui aurait fait appel à Geiseric pour venger son premier mari [2]. Pour les modernes, à qui cette explication a paru insuffisante ou irrecevable, c'est la volonté du roi vandale de s'emparer de la personne des princesses et d'être en mesure d'exercer ainsi un odieux chantage politique [3], ou bien son désir de profiter du désarroi où se trouvait l'Empire pour porter à son prestige un coup décisif. Tout cela est possible mais, je crois plutôt avec E.-F. Gautier, que le souci majeur de Geiseric a été de réaliser « une magnifique entreprise de piraterie sur une très grande échelle, une affaire exceptionnellement fructueuse » [4], et il me semble que, de toutes les intentions — pareillement invérifiables — qu'on peut prêter au roi barbare, il en est une, du moins, dont on ne saurait écarter l'évidence, à savoir celle de drainer vers Carthage les trésors, qu'à travers les siècles, avait accumulés Rome.

L'Italie n'en est d'ailleurs pas quitte avec cette expédition spectaculaire. Au printemps (?) de 458, les Vandales font irruption en Campanie et Sidoine Apollinaire. qui nous rapporte les faits, nous donne, au passage, un croquis typique de ces incursions. Vandales et Maures se divisent en deux groupes : les uns débarquent et procèdent aux opérations de pillage, tandis que les autres attendent, à l'ancre, le butin que l'on fait porter par les captifs [5]. Nouvelles attaques à l'automne de 461 ou au printemps de 462 [6], suivies d'une autre en 463 [7]. Sans doute, les villes fortifiées résistent-elles, mais les autres succombent et, chaque année, l'ennemi revient à la charge. Ses guerriers se répandent dans les campagnes et Ricimer ne repousse qu'avec peine leurs attaques sans cesse renouvelées [8].

Après 468, il semble que les invasions vandales cessent à peu près dans la péninsule. Le fait s'explique d'abord par l'épuisement de celle-ci en argent et en hommes, ce qui conduisit Geiseric à se tourner vers l'Orient [9] ; puis, après 476 et surtout après 490, par la puissance accrue des maîtres de l'Italie qui décourage évidemment pareilles entreprises. En outre, au lendemain de l'expédition de 468, Geiseric ne devait pas être fâché de faire payer aux Byzantins la peur qu'il avait eue.

Nous savons par Victor de Vita et par Procope que les côtes de l'Empire d'Orient ont subi les effets des pirateries vandales [10]. L'*Illyricum*, la Grèce continentale et les îles semblent

1. Victor de Vita, I, 25, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 7.

2. Hydace, *Chron.*, 167, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 28, semble être le premier à donner explicitement cette interprétation (*sollicitus a relicta Valentiniani, ut mala fama dispergit*). Mais la réserve du chroniqueur espagnol disparaît chez ses successeurs et la « trahison », ou tout au moins l'imprudence de l'impératrice deviennent vérité traditionnelle. Cf. Jordanes, *Rom.*, 334, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 43; Marcellinus Comes, *Chron.*, a 455/3, *id.*, t. XI, p. 86 ; Paul Diacre, *Hist. Rom.*, XIV, 16, *id.*, t. II, p. 206 ; Landolf, XV, 206, *id.*, t. II, p. 363 ; Procope, *B.V.*, I, 4, 36-39, éd. J. Haury, t. I, pp. 330 et ss. ; Théophane, *Chronog.*, a. 5947, éd. C. de Boor, t. I, p. 108 ; Jean Zonaras, XIII, 25, 23, dans *C.S.H.B.*, t. III, p. 120, etc...

3. Il est exact qu'il ne cessera de réclamer, au nom d'Eudocie, devenue l'épouse d'Huniric, les biens de Valentinien III et pareillement ceux d'Aetius, Priscos, fr. 30, éd. C. Müller, t. IV, p. 104.

4. E.-F. Gautier, *Genséric, roi des Vandales* (cité *infra*, p. 364), p. 238.

5. C'est à l'occasion d'une victoire de Majorien sur l'ennemi que Sidoine raconte ces détails — victoire qui semble avoir été remportée dans la région du Volturne. Sur cette expédition, Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 388 et ss., dans *M.G.H. a.a.*, t. VIII, p. 197. Elle était commandée par le beau-frère de Geiseric, *id.*, 435 et ss., p. 198 (Cf. Appendice III, n° 11). C'est peut-être elle qui a servi de trame historique à la légende de S. Paulin de Nole (Cf. *supra*, p. 195, n. 8). La date n'est que probable, mais ne peut guère être de beaucoup antérieure ou postérieure. En effet, l'avènement de Majorien est du 1er avril 457 et le panégyrique de l'empereur fut composé en décembre 458 (A. Loyen, *Recherches historiques sur les panégyriques de Sidoine Apollinaire*, Paris, 1942, pp. 59 et ss.). En outre, Majorien n'y fait point allusion dans la lettre qu'il adresse au Sénat le 11 janvier 458 (*Nou. Maior.*, I, éd. P. Meyer, p. 156).

6. Priscos, fr. 29, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 104.

7. Priscos, fr. 30, dans *F.H.G.*, éd. G. Müller, t. IV, p. 104.

8. Sidoine Apollinaire, *Carm.*, II, 348-356, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 182. Le panégyrique d'Anthemius a été prononcé à Rome le 1er janvier 468. (A. Loyen, *op. cit.* (*supra*, n. 5), pp. 85 et ss.). Egalement, Procope, *B.V.*, I, 5, 22, éd. J. Haury, t. I, p. 334.

9. Procope, *B.V.*, I, 5, 22, éd. J. Haury, t. I, p. 334.

10. Cf. *supra*, p. 194, et Procope, *B.V.*, I, 5, 23, pp. 334 et ss. Si l'on en croit Syméon Métaphraste, *Vita S. Danielis Stylitæ*, 33 — dans L. Surius, *Vitæ Sanctorum*, 11 décembre — on aurait craint un moment, à Alexandrie, l'intervention de Geiseric. Mais il semble que cette crainte ait été vaine. Nous n'avons aucun indice d'incursions vandales en Egypte.

avoir été le théâtre particulier de leurs exploits [1], mais les épisodes qui les ont marqués nous sont, au total, fort mal connus. A vrai dire, nous n'en pouvons guère noter que deux : la prise de *Nicopolis* en Epire, vers 474 [2] et, à une date inconnue mais antérieure à 476 et probablement à 474, la dévastation de Zacynthe, au lendemain d'un échec devant *Cænopolis* (cap Ténare) [3]. Le roi vandale, après avoir massacré de nombreux habitants de l'île avait emmené en esclavage cinq cent notables ; mais, dans sa colère, il les aurait fait couper en morceaux et jeter à la mer au cours de la traversée de l'Adriatique [4].

Quoi qu'il en soit, nous ne constatons nulle part, pas plus en Italie ou en Orient qu'en Espagne, que les Vandales aient eu la moindre velléité d'installation permanente. Leurs expéditions dans ces pays ne ressemblent en rien à des tentatives de conquête. Ce sont de pures et simples razzias, dont le déroulement se répète avec une quasi-identité, en dépit de leur ampleur variable. Que ce soit à *Turonium*, à Rome ou à Zacynthe, l'opération semble se renouveler suivant le schéma type qu'à décrit Sidoine Apollinaire : un groupe de pillage débarque et ramène vers la flotte, qui attend son retour, le butin qu'il a pu recueillir et, au premier chef, des esclaves. Après quoi, les navires s'éloignent et c'est à une autre région de recevoir leur redoutable visite. Le trait essentiel de ces expéditions, c'est leur incohérence géographique et Procope, en les décrivant, a rapporté une anecdote, sans doute apocryphe, mais qui en exprime, somme toute, assez exactement la nature : un pilote ayant un jour demandé à Geiseric où il devait mener son navire, le roi se contenta de répondre : « Vers le pays contre lequel Dieu est irrité » [5].



On objectera, sans doute, que la distinction entre les entreprises de pillage et les conquêtes est illusoire, puisque celles-ci sont, d'une manière à peu près générale, inaugurées par celles-là. Et tout se passe, en effet, comme si ces entreprises n'étaient, en fait, que des conquêtes avortées. Je crois cependant qu'il en est rien et je voudrais tenter de montrer que, si l'Etat vandale ne s'est pas étendu à plus de territoires qu'il n'a fait, ce n'est point en raison des obstacles qui ont limité son expansion, mais à cause de la volonté qu'ont eue ses dirigeants de le maintenir tel qu'il était.

A la différence des autres peuples germaniques, les Vandales, une fois passés en Afrique, n'ont point eu à se soucier de leurs congénères barbares. Par le fait même de leur établissement au sud de la Méditerranée, ils ne pouvaient entretenir avec eux que des rapports d'ordre diplomatique et n'avaient point à redouter que l'Empire leur suscitât ou qu'ils rencontrassent d'eux-mêmes des adversaires qu'il fallût contenir. Il en fut du moins ainsi, jusqu'à l'avènement d'Odoacre, c'est-à-dire jusqu'en 476, date à laquelle va se poser la question sicilienne. Mais on remarquera que les maîtres de l'Italie, tant Odoacre que Théodoric, n'ont point cherché à élargir le conflit. Il ne paraît à rien qu'ils aient tenté de contrer la domination vandale en Sardaigne ou en Corse et, de leur côté, les maîtres de Carthage n'ont point fait de la reconquête de l'île l'objectif majeur de leur politique. En d'autres termes, Vandales et Ostrogoths se sont pareillement résignés à un compromis précaire en attendant les jours meilleurs que chacun escomptait pour soi [6].

1. On a supposé que c'est peut-être par crainte des incursions vandales qu'on élève, au v^e^ siècle, une forteresse sur l'*Altis* d'Olympie. Cf. A. Bon, *Le Péloponèse byzantin jusqu'à* 1204, Paris, 1951, p. 17. On a également signalé quelques trouvailles de monnaies vandales, en particulier à Corinthe. Cf. K.-M. Edwards, dans *Corinth.*, t. VI, *Coins*, 1896-1929, Cambridge, Mass., 1933, p. 120 (une monnaie d'Hildiric) et, de la même, *Report on the coins found in the excavations at Corinth, during the years* 1930-1935, dans *Hesperia*, t. VI, 1937, p. 249 (une monnaie d'Huniric), et J.-M. Harris, *Report* ....., 1936-1939, t. X, 1941, p. 153 (deux monnaies d'Huniric).

2. Malchos, fr. 3, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 115. La prise de cette ville se place au moment où Geiseric apprend l'envoi du légat impérial Severus, c'est-à-dire vers 474.

3. Procope, *B.V.*, I, 22, 16-18, éd. J. Haury, t. I, pp. 406 et ss., rapporte l'échec contre Ταινάρος. En fait, il s'agit de *Cænopolis*, comme le prouve *B.V.*, I, 13, 8, *id.*, p. 370.

4. S'il faut en croire Nestorius, *Le livre d'Héraclide de Damas*, trad. F. Nau, p. 331, les Vandales auraient également pillé Rhodes.

5. Procope, *B.V.*, I, 5, 25, éd. J. Haury, t. I, p. 335.

6. Le compromis intervenu vers 500 entre Goths et Vandales et que symbolisa l'union de Thrasamund et d'Amala-

Les Ostrogoths mis à part — et seulement en ce qui touche à leur politique sicilienne — les Vandales n'ont rencontré, après 429, d'autre adversaire que l'Empire. Mais tandis qu'ailleurs Constantinople et Ravenne se perdaient en intrigues complexes pour opposer les uns aux autres les peuples barbares, elles se trouvaient ici face à face avec l'ennemi redouté [1]. Bien mieux, ce sont les Vandales qui reprennent, à l'occasion contre d'autres Barbares [2], mais plus souvent encore à l'égard de l'Empire, la méthode dont ils avaient évidemment décelé le mécanisme [3]. Suivant l'expression de Jordanes, Geiseric fit si bien que les Ostrogoths dévastèrent l'Orient et les Wisigoths l'Occident et, qu'à la faveur des luttes ainsi suscitées, lui-même put régner paisiblement en Afrique *(ipse in Africa quietus regnaret)* [4].

En effet, les dangers qui ont pesé sur les entreprises vandales ont été parfois graves, mais ils n'ont jamais été durables. La conquête, on l'a dit, s'est effectuée sans que l'Empire ait fait un sérieux effort pour la contrarier [5]. La prise de Carthage n'a provoqué qu'une réaction mo-

frida, sœur de Théodoric (Appendice III, n° 38), ne paraît pas avoir été mis en cause, en ce qui concerne ses dispositions territoriales, avant la chute de l'Etat vandale (*supra*, p. 193). Mais l'alliance entre Ostrogoths et Vandales ne fut guère que de façade. Une source, il est vrai tardive (AGNELLUS, *Liber pontif. eccl. Rauennatis*, XX, 39, dans *M.G.H.s.r.l.*, p. 304), semble laisser entendre, qu'en 522 ou 523, Théodoric dut mâter une révolte de la Sicile. Je ne gagerais pas que la cour de Carthage n'y fût pour rien. Il est sûr, en tous cas, que Thrasamund ne se priva point de susciter des difficultés à Théodoric. Lorsqu'au lendemain de Vouillé (507) les Wisigoths eurent proclamé Geisalic comme roi, on sait que celui-ci se heurta à l'hostilité ostrogothique, et fut vaincu par les forces de Théodoric, en 510. Obligé de fuir d'Espagne, il trouva asile en Afrique (*Chron. Cæsar.*, a. 510 et 513, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 223 ; ISIDORE, *Hist. Goth.*, 38, *id.*, p. 282). Grâce à l'aide de Thrasamund, il put revenir en Espagne, mais succomba sous les forces de son adversaire. Deux lettres de Théodoric (CASSIODORE, *Variæ*, V, 43 et 44, *id.*, t. XII, pp. 170-171) nous font connaître, d'une part, la protestation adressée par Théodoric à Thrasamund et sans doute transmise par le patrice Agnellus (*id.*, I, 15, p. 22) ; d'autre part, la satisfaction accordée par le roi vandale au roi des Ostrogoths. L'incident suffit à nous faire entrevoir la cordialité de l'entente entre les deux princes. A la mort de Thrasamund, les rapports s'aggravèrent d'un coup. Hildiric fit emprisonner Amalafrida et massacrer les Goths qui l'avaient accompagnée, sous prétexte de conspiration, sans que Théodoric osât tenter une riposte militaire (PROCOPE, *B.V.*, I, 9, 3 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 351). Cf. également, VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 523/1, dans *M.G.H. a.a.*, t. XI, p. 196-197, qui précise qu'Amalafrida fut mise à mort — sans doute, après la mort de Théodoric (526). Ce fut, en tous cas, Athalaric qui protesta auprès d'Hildiric au sujet du crime commis (CASSIODORE, *Variæ*, IX, 1, *loc., cit.*, p. 267-269). L'ambassadeur, qui portait la lettre, devait réclamer des excuses et, à défaut de satisfaction, dénoncer l'alliance entre Goths et Vandales. La suite de l'affaire nous est inconnue, mais Amalasunthe, qui gouvernait l'Italie au nom du jeune roi, n'osa pas déclencher la guerre.

1. C'est seulement après l'avènement d'Hildiric et en raison de son entente avec ce prince que Justinien pourra songer à utiliser l'hostilité entre Vandales et Goths comme instrument de sa politique. Cf. PROCOPE, *B.V.*, I, 9, 3 et ss., éd. J. Haury, p. 351 ; JEAN MALALAS, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, p. 460.

2. S'il faut en croire JORDANES, *Getica*, XXXVI/184, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 106, Geiseric aurait poussé Attila à la guerre contre le roi des Wisigoths Théodoric Ier (418-451) de crainte que celui-ci ne voulût venger le supplice infligé à sa fille. Mariée à Huniric, cette dernière avait eu le nez coupé par ordre du roi vandale, pour avoir, soit disant, comploté contre lui. Après quoi, la princesse avait été renvoyée à Toulouse. Le prétexte gothique paraît bien avoir eu sa part dans la décision d'Attila d'envahir l'Occident (PROSPER, *Chron.*, 1364, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 481). Mais j'ai quelque doute sur le désir qu'aurait pu avoir le roi des Huns d'être, ce faisant, agréable à Geiseric (Cf. en dernier lieu, F. ALTHEIM, *Attila et les Huns*, Paris, 1952, pp. 171 et ss.). La double ambassade envoyée par les Wisigoths et les Vandales dans le royaume suève, en 458 (HYDACE, *Chron.*, 192, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 31), pourrait aussi témoigner d'une lutte d'influence des deux peuples.

3. Il n'est pas douteux que la monarchie vandale ne se soit signalée par une diplomatie active, particulièrement au temps de Geiseric, *ad sollicitandas gentes prouidentissimus* (JORDANES, *Getica*, XXXIII/168, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 102). Malheureusement, les textes ne nous permettent pas d'en suivre la démarche. La tentative faite par F. MARTROYE, *Genséric* (cité *infra*, p. 364) comporte, à mon avis, une part excessive d'hypothèse. Il semble toutefois que l'on puisse dégager quelques traits essentiels :

1° Les généraux romains en rupture de ban avec l'Empire ont considéré les Vandales comme un appui naturel. C'est ainsi, qu'en 445, Sebastianus se réfugia en Afrique (Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 53, n. 224). De même, en mai 465, Aegidius envoya une ambassade à Geiseric, évidemment dans le but de s'assurer son aide (HYDACE, *Chron.*, 224, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 33).

2° Geiseric s'est assuré l'alliance ou la complicité des chefs barbares au service de l'Empire. Ainsi, Aspar fut-il accusé de collusion avec lui (HYDACE, *Chron.*, 247, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 35 ; PROCOPE, *B.V.*, I, 6, 3-4, éd. J. Haury, t. I, pp. 335-336). Ainsi, dans la paix qu'il fait avec Léon, en 473, Théodoric le Louche s'engage-t-il à combattre les ennemis de l'Empire, à l'exception des Vandales (MALCHOS, fr. 2, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 114).

3° Geiseric a tenté de diviser les forces impériales en s'assurant l'appui des Wisigoths. Cette politique fut esquissée dès les premières années du règne, comme le prouve le mariage d'Huniric et d'une princesse wisigothique, mais fut abandonnée vers 445, lors du renvoi de celle-ci (cf. *supra*, n. 2). Elle devait être reprise dès l'avènement d'Euric et sur l'initiative de celui-ci (HYDACE, *Chron.*, 238 et 240, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 34). Si l'on en croit JORDANES, *Getica*, XLVII/244, *id.*, t. V[1], p. 120, c'est à l'instigation de Geiseric qu'Euric aurait occupé Arles et Marseille. L'appui prêté par Thrasamund à Geisalic (cf. *supra*, p. 197, n. 6) semble indiquer que l'alliance wisigothique avait survécu à la disparition de l'Empire. Geilimer tenta, vainement d'ailleurs, de la renouer en 533, en envoyant une ambassade à Theudis (PROCOPE, *B.V.*, I, 24, 7 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 411-412) mais c'est auprès de lui qu'il espérait trouver asile (*id.*, II, 4, 34, p. 437).

4. JORDANES, *Getica*, XLVII/24, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 121.

5. *Supra*, pp. 163 et ss.

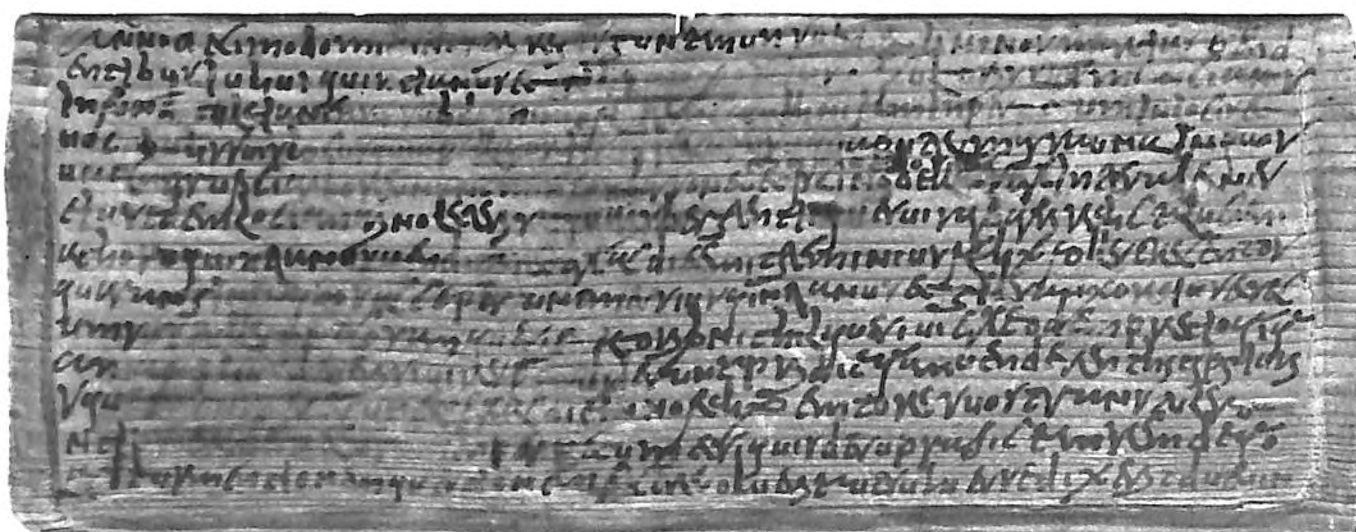

DIEIIIIDVSSEPTE
MBRESRECESSITE
RMENGONSVABA
BONEMEMORIEINP
ACEANNXXXV
CONIVXSINGOMARIS


BILLA
LICA
VIXIT
ANNIS
RESM
REQVI
EBIT
INPACE



PLANCHE VI





deste et les opérations menées dans les années qui l'ont suivie n'ont entraîné que des ripostes locales. En fait, il faut attendre l'avènement de Majorien (457) pour voir l'Empire abandonner une politique de capitulation tacite [1].

De cette entreprise de Majorien [2], Procope nous a conservé un récit romanesque [3]. L'empereur aurait concentré en Ligurie une puissante armée. Puis, il aurait gagné Carthage pour se rendre compte par lui-même de la force vandale. Ayant teint en noir ses cheveux blonds, afin de ne pas être reconnu, il se serait fait passer pour un ambassadeur impérial. Mais, tandis qu'il visitait l'arsenal sous la conduite du roi, les armes s'entrechoquèrent avec une telle violence que Geiseric crut à un tremblement de terre. Quand, au sortir de l'arsenal, il apprit qu'aucune secousse n'avait été ressentie, le souverain interpréta l'événement comme un présage néfaste. Cependant, Majorien ayant regagné la Ligurie, prit la tête de son armée et la conduisit jusqu'aux colonnes d'Hercule, son intention étant de gagner Carthage par voie de terre. Geiseric, averti du stratagème dont il avait été victime, se préparait à lui résister quand Majorien fut emporté par une crise de dysenterie.

Ce récit tardif ne mérite aucune espèce de créance. Il n'est pas besoin de dénoncer l'invraisemblance du séjour de Majorien à Carthage, ni du prodige qui, prétendûment, l'accompagna. Quant à la maladie qui terrassa l'empereur, ce fut l'assassinat perpétré par Ricimer le 7 août 461 [4]. Mais, le témoignage de Procope écarté, les sources ne nous apportent que des renseignements extrêmement sommaires. On sait seulement que l'expédition fut minutieusement préparée puisque Sidoine Apollinaire y fait allusion dès 458 [5] et que l'exécution en fut fixée à l'été de 460, ainsi qu'en témoigne le passage de l'empereur en Espagne au mois de mai de cette même année [6]. Trois cents navires [7], furent concentrés en Carthaginoise [8], entre *Carthago Spartaria* (Carthagène) et *Ilici* (Elche) [9], c'est-à-dire sur une centaine de kilomètres environ et, selon toutes vraisemblances, Majorien se proposait de débarquer en Maurétanie [10], tandis que le comte Marcellinus attaquerait les Vandales vers l'est. Mais ceux-ci parvinrent — par trahison, nous dit Hydace — à s'emparer de la flotte impériale [11], et il ne resta plus à Majorien qu'à regagner la Gaule, ayant en fait, consolidé la puissance qu'il s'était proposé de réduire.

Trop certain de sa victoire, l'empereur s'était, en effet, refusé à négocier avec Geiseric, comme l'en avaient prié les légats de celui-ci [12]. Il dut s'y résigner quelques mois plus tard sous le coup de la défaite et bien que nous ignorions les clauses du traité de 460 et que ce fût Geiseric qui eût demandé la paix, il n'est pas douteux que les dispositions de l'accord ne fussent

1. Selon THÉODORE LE LECTEUR, *H.E.*, I, 7, dans *P.G.*, t. LXXXVI, col. 169, Marcien se serait déjà préparé à la guerre contre Geiseric. Procope prétend, au contraire, que Marcien resta indifférent à l'Afrique à la suite de la promesse faite à Geiseric de ne point porter les armes contre les Vandales. Sur les circonstances de ce serment, *B.V.*, I, 4, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 324 et ss. JORDANES, *Rom.*, 333, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 43, prétend pareillement que Marcien fit la paix avec les Vandales. Cependant, il semble, d'après SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, VII, 588, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 217, que certains projets aient été agités à Rome dès le lendemain de la prise de la ville, puisque le poète y fait allusion dans le panégyrique d'Avitus prononcé le 1er janvier 456.

2. L. VASSILI, *La strategia di Maggioriano nella spedizione gallico-vandalica*, dans *Rivista di Filologia*, N.S., t. XIV, 1936, pp. 296-299; L. CANTARELLI, *L'imperatore Maioriano*, dans *Archivio della r. Soc. rom. di Storia patria*, t. VI, 1883, pp. 287 et ss.

3. PROCOPE, *B.V.*, I, 7, 5-14, éd. J. Haury, t. I, pp. 340 et ss.

4. MARCELLINUS COMES, *Chron.*, a., 461/2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 88; *Consularia italica (Fasti uind. priores)*, 588, *id.*, t. IX, p 305 ; THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5955, éd. C. de Boor, t. I, p. 112.

5. SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, V, 441 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, pp. 198 et ss. Le panégyrique de Majorien a été composé en décembre 458. (Cf. *supra*, p. 196, n. 7). C'est, sans doute, ce qui explique la date de 458, indiquée par CASSIODORE, *Chron.*, 1269 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 157.

6. HYDACE, *Chron.*, 200, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 31, que démarque ISIDORE, *Hist. Wand.*, 76, *id.*, p. 297. La *Chron. Cæsaraug.*, a. 460, *id.*, p. 222, nous fait connaître son passage à Saragosse.

7. PRISCOS, fr. 27, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 103.

8. HYDACE, *Chron.*, 200, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 31.

9. MARIUS D'AVENCHES, *Chron.*, a. 460/2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 232 ; *Chron. Gall. a. DXI*, 634, *id.*, t. IX, p 669. Egalement, JEAN D'ANTIOCHE, fr. 203, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 616.

10. PRISCOS, fr. 27, éd. C. Müller, t. IV, p. 103, qui semble confirmer PROCOPE, I, 7, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 342.

11. HYDACE, *Chron.*, 200, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 31 ; MARIUS D'AVENCHES, *Chron.*, a. 460/2, *id.*, p. 232.

12. PRISCOS, fr. 27, éd. C. Müller, t. IV, p. 103. Cette tentative de négociation se situe, sans doute, en mai 460 ou peu après. A la suite de son échec Geiseric crut devoir prendre des mesures de défense en Maurétanie. Il fit, en particulier, empoisonner les puits.

**au bénéfice des Vandales [1]. A coup sûr, le roi vandale se voyait confirmer les avantages recueillis en 442, mais je ne puis croire que le traité de 460 ait constitué un retour pur et simple à la situation antérieure. On ne peut imaginer, en effet, que les négociateurs aient pareillement laissé dans l'ombre le problème que posaient les annexions opérées par Geiseric depuis 455, et le fait qu'au lendemain de l'assassinat du Majorien le roi vandale ait cru devoir, en violation du traité conclu, envahir la Sicile et l'Italie [2], me paraît éclairer suffisamment la base de l'accord : contre la promesse de respecter désormais l'île et la péninsule, Geiseric avait obtenu la reconnaissance de ses possessions africaines, en même temps que celle de la Corse, de la Sardaigne et des Baléares.**

**Si le roi vandale avait pu éprouver légitimement, à la nouvelle de l'expédition de Majorien, la crainte que lui prête Procope [3], celle-ci, comme on le voit, n'avait pas excédé quelques semaines. Les alertes de 468 et 470 furent plus chaudes encore, mais elles ne furent pas sensiblement plus longues que celle de 460.**

**Les rapports entre Geiseric et l'Orient étaient demeurés, jusqu'en 455, dans les zones de l'indifférence. En dehors de la démonstration faite en Sicile, au lendemain de la prise de Carthage [4], les empereurs de Constantinople n'avaient point eu souci de se mêler à des affaires qui regardaient leurs collègues d'Occident. De son côté, Geiseric n'avait pas étendu ses déprédations à la *pars Orientis*, mais l'expédition de Rome, ou plus exactement, le détention d'Eudoxie et de ses deux filles [5] modifie profondément l'attitude byzantine. Si attaché qu'il fût à la paix, Marcien ne pouvait tolérer sans mot dire l'offense infligée à la famille impériale [6]. Il protesta auprès de Geiseric — inutilement d'ailleurs — et ce n'est qu'en 461 que le roi se décida à libérer Eudoxie et sa seconde fille, Placidie [7]. Un traité intervint alors, qui ne nous est connu que par une allusion de Priscos [8], mais dont on peut assez facilement deviner les clauses : contre l'acceptation du mariage d'Eudocie avec Huniric, il avait comblé l'Orient de promesses illusoires et, comme gage de sa bonne volonté, rendu aux Byzantins les princesses captives [9]. En fait, l'accord ne lui servit qu'à réclamer la part qui revenait à Eudocie des biens de Valentinien III [10], puis, bientôt, à revendiquer l'Empire d'Occident pour Olybrius qui avait épousé Placidie et était ainsi devenu le beau-frère de son fils. Ces prétentions exorbitantes et la recrudescence des pirateries vandales devaient amener la cour de Constantinople à abandonner l'isolationnisme dans lequel elle s'était, jusque-là, complue.**

**Cependant, l'empereur Léon ne se résigna que contraint et forcé à une politique dont il ne pouvait pas ignorer les risques. Il tenta, une fois encore, de négocier, en envoyant à Carthage le patrice Tatianus [11] puis, après l'échec de celui-ci, d'éviter la guerre en Afrique. Marcellinus, chargé des affaires byzantines en Occident, chassa les Vandales de Sicile en 465 [12], et de Sardaigne, vraisemblablement, dès l'année suivante [13]. Mais, en dépit de ce double échec, Gei-**

1. Cet accord n'est connu que par une allusion de Priscos, fr. 29, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 103, et par un passage d'Hydace, *Chron.*, 209, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 32, qui permet de le dater de l'année 460 (Cf. Ch. Courtois, *Auteurs et Scribes* (cité, p. 51, n. 6), p. 54.
2. Priscos, fr. 29, dans *F.H.G.*, t. IV, p. 103. L'empereur Léon et Ricimer rappelèrent, en effet, Geiseric au respect des traités.
3. Procope, *B.V.*, I, 7, 12, éd. J. Haury, t. I, p. 342.
4. *Supra*, p. 173.
5. *Supra*, p. 195, n. 10.
6. Priscos, fr. 24, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 102 ; Evagre, *H.E.*, II, 7, éd. J. Bidez et L. Parmentier, p. 54. Deux ambassades se succédèrent, la seconde dirigée par l'évêque arien Bleda.
7. Priscos, fr. 29, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 104, et, pour la date, Hydace, *Chron.*, 216, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 32.
8. Priscos, fr. 30, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 104. On voit, en effet, Léon refuser à Ricimer une aide navale en raison du traité qui le lie à Geiseric.
9. Sur ce mariage, *infra*, Appendice III, n° 17.
10. Ainsi que les biens d'Aetius, dont le fils, Gaudentius, avait été fait prisonnier en 455. Cf. Priscos, fr. 30, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 104.
11. Priscos, fr. 31 et 32, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 105. Sur Tatianus, W. Ensslin, art. *Tatianus*, n° 4, dans *P.W.*, 2e série, t. IV², col. 2467-2468. La date exacte de l'ambassade est inconnue. Probablement 464.
12. Cf. *supra*, p. 192, n. 1.
13. Cf. *supra*, p. 187, n. 3.

seric écarta l'offre de paix que vint lui faire, en 467, le légat Phylarchos [1]. Il apparaissait, dès lors, que le roi ne céderait qu'à la force et l'on peut se demander si la guerre dont il était menacé ne correspondait pas en fin de compte à son vœu secret. Quoi qu'il en soit, l'Empire se trouvait entraîné malgré lui dans l'*expeditio ad Africam*. Celle-ci, prévue pour 467, dut être différée *nauigationis inopportunitate* [2] et c'est seulement en 468 que la flotte byzantine pût cingler vers son désastre.

Cette expédition de 468 est fort mal connue et les sources qui nous informent à son sujet ne sont pas sans inspirer quelque inquiétude. Il est singulier qu'aucun des chroniqueurs occidentaux, africains ou non, n'en ait soufflé mot [3], à la seule exception d'Hydace qui se fait, en l'occurence, l'écho d'informations orientales [4]. Il ne l'est pas moins que les historiens byzantins aient, non seulement rappelé comme à plaisir l'échec de l'expédition, mais en aient encore unanimement souligné l'ampleur absolument exceptionnelle [5]. Et, dans ces conditions, de deux choses l'une : ou bien le mutisme des chroniqueurs occidentaux s'explique par une raison quelconque et qu'il convient de découvrir ; ou bien les historiens byzantins ont attribué à l'expédition, et pour un motif qui, de prime abord, nous échappe, une importance qu'elle n'a pas eue dans la réalité.

Si donc, on aborde les textes avec la prudence que commande l'anomalie qui les grève, on est tout naturellement tenté de faire confiance au seul témoignage contemporain qui nous soit parvenu, celui de Priscos, dont Théophane nous a transmis l'essentiel, sinon la lettre [6]. A l'en croire, Léon aurait constitué une importante armée et réuni une flotte de 1.100 navires provenant de toutes les provinces orientales. Ces forces, bien équipées, et auxquelles s'était jointe une escadre formée en Occident, avaient été placées sous le commandement de Basiliscus, frère de l'impératrice Verina. Elles remportèrent d'abord quelques succès. Mais l'expédition, qui avait coûté à l'Empire 130.000 livres d'or, devait finalement échouer en raison de la vénalité de son chef.

Tel quel, le récit ne heurte pas la vraisemblance. Sans doute, le coût de l'entreprise est-il énorme, mais il n'est point absurde [7]. Il est en rapport avec le chiffre de 1.100 navires, qui est considérable, mais pas impossible [8]. Quant aux autres indications fournies par Priscos, elles

1. Priscos, fr. 40, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 109. Phylarchos avait été déjà envoyé auprès de Geiseric, en 461 ou 462 (?). Priscos, fr. 30, *id.*, p. 104.

2. Hydace, *Chron.*, 236 et 240, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 34. Sur les dates, Ch. Courtois, *Auteurs et Scribes* (cité *supra*, p. 51, n. 6), p. 54.

3. Le silence de Victor de Vita s'explique en raison du caractère de son œuvre (Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 51). Celui de Victor de Tunnuna reste incompréhensible — au moins pour moi.

4. Hydace, *Chron.*, 247, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 35. Sur ce paragraphe, Ch. Courtois, *Auteurs et Scribes* (cité, *supra*, p. 50, n. 6), pp. 26 et ss.

5. Procope, *B.V.* I, 6, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 337, considère que ce fut la flotte la plus importante qu'eussent jamais équipée les Romains. Il évalue, *id.*, I, 6, 1, p. 335, à 100.000 hommes l'armée qu'elle transportait, chiffre confirmé par Georges Cedrène, *Hist. comp.*, dans *C.S.H.B.*, t. I, p. 613, qui passe à 400.000 chez Jean Lydus, *De magist.*, III, 43, éd. R. Wuensch., pp. 132 et ss. Le même auteur évalue la flotte à 10.000 bâtiments, qui deviennent 100.000 chez Théophane, *Chronog.*, a. 5961, éd. C. de Boor, t. I, p. 115.

6. Priscos, fr. 42, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 110 = Théophane, *Chronog.*, a. 5961, éd. C. de Boor, t. I, pp. 115 et ss.

7. Le coût de l'expédition nous est donné de divers côtés. Procope, *B.V.*, I, 6, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 335, adopte le chiffre de 1.300 centenaires d'or donné par Priscos, soit 130.000 livres. La livre pesant 327 gr. 5, cela fait environ 21 milliards de notre monnaie (1 gr. d'or = 500 fr.). Candidus, fr. 2, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 137, indique 64.000 livres d'or et 700.000 livres d'argent, soit environ 103.000 livres d'or (le rapport de l'argent et de l'or étant de 1/18) et près de 17 milliards de francs. Le chiffre indiqué par Jean Lydus, *De magist.*, III, 43, éd. R. Wuensch, p. 133, soit 65.000 livres d'or et 700.000 livres d'argent est sensiblement identique. Nicéphore Calliste, *H.E.*, XV, 27, dans *P.G.*, t. CXLVII, col. 77, indique 120.000 livres. Ces chiffres sont, sans doute, énormes, mais ils ne sont pas inacceptables (Cf. E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. II, Paris, Bruxelles, Amsterdam, 1949, pp. 459-460). Le trésor d'Anastase se montait à 320.000 livres (Procope, *Anecd.*, XIX, 7, éd. J. Haury, t. III$^{1}$, p. 121, et l'Empire pouvait, par conséquent, supporter de pareilles dépenses. Mais on aura idée de leur importance en songeant qu'E. Stein peut évaluer avec vraisemblance les frais de construction de Sainte Sophie entre 15 et 20.000 livres.

8. Georges Cédrène, *Hist. comp.*, dans *C.S.H.B.*, t. I, p. 613, donne le chiffre de 1.113, probablement, emprunté à une source perdue. Ce chiffre est, sans doute, important puisque la flotte de Bélisaire ne comprenait que 500 vaisseaux de charge et 92 dromons et celle de Majorien 300 navires (Cf. *supra*, p. 199, n. 4). On ne saurait cependant le récuser en raison des diversités possibles dans le tonnage des navires. Il paraît cependant élevé pour le chiffre de 7.000 marins, indiqué par Théodore le Lecteur, *H.E.*, I, 25, dans *P.G.*, t. LXXXVI, col. 178, et que sa modération rend bien vraisemblable.

sont confirmées par ailleurs. Il semble exact que les forces d'Anthemius se soient jointes à celles de Léon [1] et la trahison de Basiliscus, vraie ou supposée, est acceptée par la totalité des historiens byzantins qui, dans ce cas comme dans tant d'autres, se sont refusés à chercher aux défaites impériales les causes naturelles qu'elles pouvaient avoir [2]. Mais il n'en reste pas moins que le texte de Priscos n'est corroboré par aucun document contemporain et que les historiens de l'époque justinienne ont amplifié dans des proportions inacceptables les données de Priscos.

Sur ce dernier point, il convient probablement de faire leur part aux scribes. Mais on ne saurait les incriminer seuls [3]. Il paraît certain que, dès le VIe siècle, l'expédition de Léon a été présentée comme une entreprise formidable. Est-ce tout à fait incidemment ? Je ne le crois pas. Pour moi, on a volontairement accentué l'échec de Basiliscus pour mettre en relief le succès de Bélisaire. En rappelant à l'opinion publique les moyens gigantesques qu'avait employés Léon, on glorifiait Justinien d'un résultat obtenu avec des forces moindres, et les sacrifices exigés devenaient plus supportables dès l'instant qu'on pouvait les comparer à ceux qu'on avait faits en vain trois quarts de siècle auparavant [4]. Autrement dit, l'exagération systématique, à laquelle se sont abandonnés les historiens de l'époque justinienne, n'est très probablement qu'un aspect de la propagande impériale.

Mais, ceci dit, le texte de Priscos ne saurait être consolidé par les confirmations que lui apportent ceux qui dérivent de lui. Il demeure isolé et lui-même quelque peu suspect. N'oublions pas, en effet, que Priscos n'est pas un historien de métier. C'est un rhéteur, un diplomate. Est-il hors de doute qu'il ait fait à l'expédition organisée par Léon un sort quelle ne méritait pas ? Pour moi, pas. Et c'est en attribuant à Priscos les verres grossissants d'un historien de cour qu'on peut seulement expliquer à la fois l'importance que les chroniqueurs byzantins ont attribuée à l'expédition d'Afrique, le silence que les chroniqueurs occidentaux ont fait sur elle — et l'insuccès qu'elle a finalement enregistré.

Les observations qu'on vient de faire n'auraient d'ailleurs qu'une assez mince importance si les historiens byzantins n'avaient, en quelque sorte, contaminé leurs successeurs actuels. Persuadés de l'ampleur de l'opération de 468, ils ont soudé de plein droit l'expédition navale de Basiliscus et celle menée par Heraclius en direction de la Tripolitaine [5], prêtant ainsi à l'état-major byzantin une audacieuse conception stratégique, dont le résultat final devait être l'encerclement de Carthage. Malheureusement, les textes y contredisent formellement. Procope situe bien antérieurement à l'expédition de Basiliscus — et sans, d'ailleurs, en indiquer la date

1. CANDIDUS, fr. 2, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 137 ; HYDACE, *Chron.*, 247, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 35.

2. Renvoyons, à titre d'exemple, à PROCOPE, *B.V.*, I, 6, 2 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 335 ; JORDANES, *Rom.*, 337, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 43 ; THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5961, éd. C. de Boor, t. I, p. 116 ; JEAN ZONARAS, XIV, 1, 24, dans *C.S.H.B.*, t. III, p. 126 ; Σύνοψις C. Sathas, dans *Bibliotheca græca medii ævi*, p. 86 ; JEAN MALALAS, *Chronog.*, XIV, dans *C.S.H.B.*, pp. 372 et ss. etc... Il n'est naturellement pas question d'établir la culpabilité ou l'innocence de Basiliscus. La trêve que le chef byzantin crut devoir accepter (PROCOPE, *B.V.*, I, 6, 13 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 337 et ss.), peut, sans doute, s'expliquer par la vénalité de celui-ci, mais sa décision peut avoir été dictée par sonsouci d'éviter un combat aléatoire. Il n'eût été ni le premier, ni le dernier, à qui il parût préférable de montrer la force plutôt que de s'en servir. Il convient de noter en tous cas, qu'au lendemain de sa défaite il crut pouvoir retourner à Constantinople, ce qui eut été pour le moins audacieux si sa « trahison » eût été avérée, et, d'autre part, que l'empereur lui pardonna sur les instances de l'impératrice Verina (PROCOPE, *B.V.*, I, 6, 26, *id.*, pp. 339 et ss.). Cependant, les ambitions de Basiliscus ne sont pas douteuses, comme le prouve sa prétention à l'Empire contre Zénon. Sa collusion avec Théodoric le Louche ne saurait être davantage contestée. Or, ce dernier est le parent d'Aspar et, si l'on peut dire, le leader du parti alain, après l'assassinat de ce dernier (471). Ce parti alain, de son côté, pourrait bien avoir représenté un élément favorable à Geiseric, qui commandait lui-même à des éléments alains. On l'en accusa, en tous cas, à Constantinople (HYDACE, *Chron.*, 247, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 35 ; NICÉPHORE CALLISTE, *H.E.*, XV, 27, dans *P.G.*, t. CXLVII, col. 77). Rien d'impossible à ce qu'Aspar ait invité Basiliscus à ménager le roi vandale (PROCOPE, *B.V.*, I, 6, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 336), et à ce que l'invitation de celui dont l'appui était indispensable à ses buts ait été, pour le chef byzantin, en plus de l'or de Geiseric, une raison suffisante pour trahir. Sur le parti alain, remarques pertinentes, quoique aventurées, de E.-F. GAUTIER, *Geiseric, roi des Vandales*, (cité, p. 364), pp. 238 et ss. et 252 et ss. Sur Basiliscus, HARTMANN, art. *Basiliscus*, n° 2, dans *P.W.*, t. III[1], col. 101-102 ; G.-M. BERSANETTI, *Basilisco e l'imperatore Leone I*, dans *Rendiconti della Accad. pontif. di Archeologia*, t. XX, 1945, pp. 341 et ss.

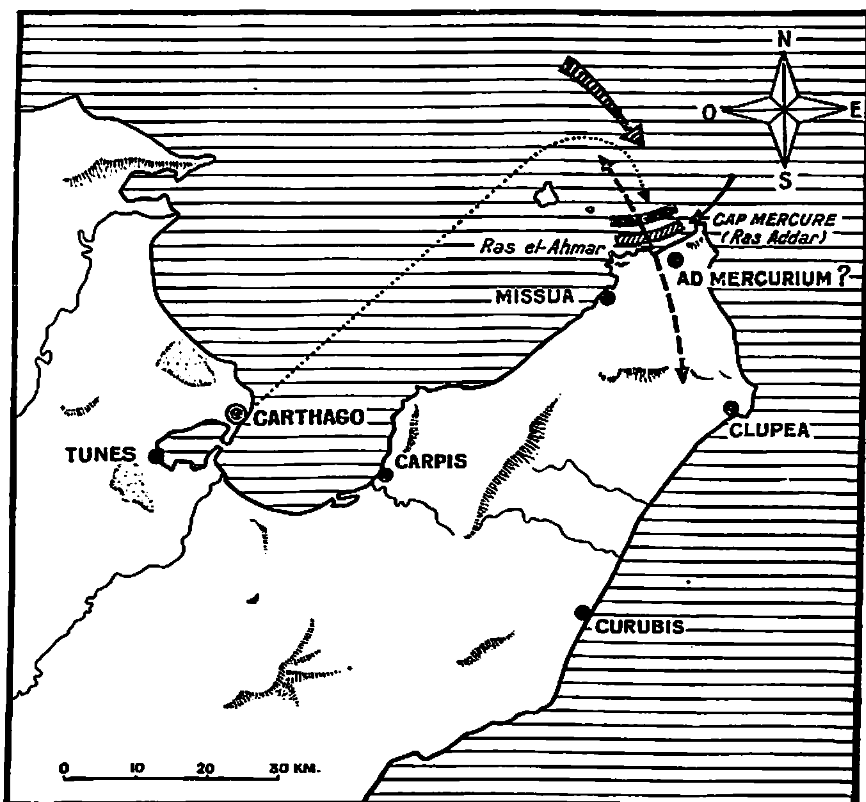
3. Le texte de THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5961, éd. C. de Boor, p. 115, porte ρ̄ χιλιάδας πλοίων (100.000) = ἑκατὸν χιλιάδας; Ne convient-il pas de lire, ἑκατὸν καὶ χιλιάδα ? En revanche, le chiffre de 100.000 hommes donné par PROCOPE (Cf. *supra*, p. 201 n. 5) se trouve confirmé par GEORGES CEDRÈNE, *Hist. comp.*, dans *C.S.H.B.*, t. I, p. 613, qui précise que chacun des 1113 vaisseaux comptait 100 hommes.

4. Cf. PROCOPE, I, 10, 2 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 355.

5. F. MARTROYE, *Genseric* (cité *infra*, p. 364), pp. 215 et ss. ; L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 90 (= p. 112).

— l'occupation de la Tripolitaine et la marche d'Heraclius en direction de Carthage [1], mais Théophane qui, selon toutes probabilités, suit ici encore le récit de Priscos, la place sans doute possible deux ans plus tard [2] et, parce qu'il est tributaire d'une source contemporaine, c'est, à mon avis, lui qu'il faut suivre.

LA BATAILLE DU CAP BON




De l'expédition de 468, nous ne connaissons que le dernier acte [3], grâce au récit détaillé qu'en a laissé Procope [4]. Nous savons que Basiliscus vint mouiller sur la côte ouest du Cap Bon, entre le ras Addar et le ras el-Ahmar, c'est-à-dire au voisinage des Latomies [5]. Mais, au lieu de risquer contre Carthage une attaque brusquée qui eût peut-être été décisive, il crut devoir accorder à Geiseric la trève de cinq jours que celui-ci lui demanda. Quelles qu'aient été les raisons de cette décision, elle devait être néfaste à la flotte romaine. Le roi vandale, en effet, n'avait point l'intention de céder aux exigences de l'empereur, comme il le prétendait. Il attendait seulement que le vent tournât au nord-ouest pour lui permettre de réaliser le stratagème qu'il avait imaginé [6]. De petites barques avaient été remplies de matières inflammables. Quand le vent favorable se fut levé, les navires vandales les traînèrent, à la faveur de la nuit, jusqu'à proximité de la flotte romaine. Quand ils en furent tout près, on y mit le feu et on les lança contre les navires à l'ancre. Prise entre les rochers de la côte et les soldats de Geiseric qui la criblaient de traits, l'armée impériale connut un irréparable désastre. En dépit d'une résistance héroïque, les soldats de Basiliscus périrent pour la plupart sur leurs bâtiments incendiés, tandis que lui-même parvenait presque seul à gagner la Sicile.

1. PROCOPE, *B.V.*, I, 6, 9 et 11, éd. J. Haury, t. I, p. 337.
2. THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5963, éd. C. de Boor, t. I, p. 117.
3. La date se déduit de la chronologie de Théophane. L'année 5961 de l'ère de Panodore employée par celui-ci correspond, en effet, à l'année 468 de notre ère. Cf. Appendice III, n° 17.
4. PROCOPE, *B.V.*, I, 6, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 337. Quelques détails complémentaires dans THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5961, éd. C. de Boor, t. I, p. 116. Les autres textes sont négligeables.
5. Sur l'emplacement d'*Ad Mercurium*, indiqué par Procope, à 280 stades de Carthage, et à proximité de laquelle Basiliscus jeta l'ancre, Ch. COURTOIS, *Ruines romaines du Cap Bon*, dans *Karthago*, t. V, (à paraître). C'est, sans doute, en Sicile, que s'était opérée la réunion des flottes occidentales et orientales. La route suivie par Basiliscus est celle qu'empruntaient habituellement les navires marchands qui assuraient le trafic entre l'île et Carthage. Le mouillage a été judicieusement choisi afin d'abriter la flotte des vents du secteur est, relativement plus fréquents durant la belle saison — moment auquel il faut de toute évidence placer l'opération. Sur le régime des vents dans la région, G. GINESTOUS, *Etude sur le climat de la Tunisie*, Tunis, 1903, pp. 50 et ss ; du même, *Etude climatologique du golfe de Tunis*, Tunis, 1925, pp. 60 et ss. Voir également les *Instructions nautiques*, 1919 (tirage 1922), pp. 298 et ss.
6. THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5961, éd. C. de Boor, t. I, p. 116, prétend que ce fut le vent de terre qui entraîna les brûlots contre la flotte romaine. Il ne faut évidemment pas entendre ici les choses en fonction du Cap Bon, mais du continent tout entier. Le vent de terre désigne ici les vents du secteur ouest qui tournent au nord-ouest — seule direction qui rende le récit de Procope intelligible.

Ce désastre, dont il ne convient ni de minimiser, ni de surestimer l'ampleur, ne découragea cependant pas l'empereur Léon. En 470, il tenta un nouvel effort. Une expédition, placée sous le commandement d'Heraclius d'Edesse et de Marsos l'Isaurien, fut organisée, probablement en Egypte [1]. Elle gagna la Tripolitaine par mer et parvint sans peine à en occuper les villes côtières. Après quoi la flotte ayant été mise à l'ancre, l'armée marcha sur Carthage par voie de terre. Ses succès furent, semble-t-il, suffisamment nets pour amener Geiseric à solliciter la paix. Mais les intrigues d'Aspar obligèrent Léon à rappeler à Constantinople les forces engagées en Afrique et les difficultés intérieures qu'il rencontra jusqu'à sa mort, non seulement ne lui permirent pas de reprendre l'offensive contre les Vandales, mais l'obligèrent à laisser sans riposte les attaques que Geiseric multiplia bientôt sur les côtes de la Grèce et de l'*Illyricum* [2].

Zénon, qui succéda à Léon le 9 février 474, comprit qu'il ne restait pas d'autre issue que de négocier. Dès le début de son règne, semble-t-il, il envoya à Carthage le patrice Severus, avec la mission de s'accorder avec Geiseric [3]. Un traité de paix perpétuelle fut conclu, qui régla les rapports entre l'Etat vandale et l'Empire jusqu'à la crise de 533. Les clauses essentielles nous en sont naturellement inconnues [4] ; mais l'indication donnée par Procope que les deux parties s'engageaient à s'abstenir d'hostilités réciproques en dit assez long sur l'esprit dans lequel fut faite la paix [5]. Le roi vandale s'abstiendrait, sans doute, désormais, de piller les provinces orientales, mais en contre partie. Constantinople lui laissait les mains libres en Occident, c'est-à-dire reconnaissait son autorité sur l'Afrique et sur les îles.

Je crois donc pouvoir conclure, au terme de cet examen, qu'en 468 et 470, comme en 460, l'Empire n'a fait peser sur l'Etat vandale qu'une menace momentanée et, sans doute, moins lourde qu'on ne l'imagine communément. On raisonne comme si, sans la perfidie ou l'habileté de Geiseric, comme on voudra, Majorien ou Basiliscus l'eussent nécessairement emporté. Mais rien n'autorise à penser que leurs échecs, à l'un comme à l'autre, soient des accidents de l'histoire. Geiseric n'a rien fait, tout au contraire, pour éviter ses conflits avec l'Empire. Croirat-on qu'il en eût ainsi couru le risque si la puissance impériale eût été tellement redoutable ? Admettons — la chose n'est pas douteuse — qu'elle ait contrarié les entreprises de Geiseric. Mais elle n'a jamais été suffisante pour en assurer l'échec définitif.

Voici trois quarts de siècle, un auteur anonyme, et qu'on a su depuis être Ch. Renouvier, s'est amusé à écrire une « Esquisse historique apocryphe du développement de la civilisation européenne tel qu'il n'a pas été, tel qu'il aurait pu être » [6]. Distraction de philosophe, mais que l'historien se devrait quelquefois de partager. Si on y réfléchit, on n'a pas de peine à s'apercevoir que l'Etat vandale aurait pu être géographiquement tout autre. *A priori*, rien n'empêchait Geiseric de conserver la Bétique ; rien ne l'obligeait à poursuivre obstinément l'occupation des îles. Il a réoccupé, dès qu'il a pu le faire, la Sicile, la Sardaigne et la Tripolitaine, qui

1. Elle nous est connue par Théophane, *Chronog.*, a. 5963, éd. C. de Boor, t. I, p. 117, et par Procope, *B.V.*, I, 6, 9 et 11, éd. J. Haury, t. I, p. 337. Procope prétend que l'expédition fut organisée à Byzance.

2. *Supra*, pp. 196 et ss.. Il paraît, qu'à la fin de 471 ou au début de 472, Léon ait envisagé de négocier à nouveau avec Geiseric par l'intermédiaire d'Olybrius. Mais le projet qui ne faisait peut-être que couvrir un subterfuge destiné à éliminer en même temps Olybrius et Ricimer, ne semble pas avoir eu de suite. Sur l'affaire, Jean Malalas, *Chronog.*, XIV, dans *C.S.H.B.*, p. 375.

3. Sur la mission de Severus et sa date, cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 54, n. 231. Le peu que nous savons de la négociation provient de Malchos, fr. 3, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, pp. 114 et ss. Paul Diacre, *Hist. Rom.*, XV, 7, dans *M.G.H.a.a.*, t. II, p. 216, indique comme négociateur le patrice Oreste, mais je préfère à cette source tardive les témoignages concordants de Victor de Vita et de Malchos. Cf. également Procope, *B.V.*, I, 9, 23, éd. J. Haury, t. I, p. 355.

4. Sauf l'une d'elles, qui prévoit le retour des clercs exilés, Victor de Vita, I, 51, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 13. Il semble, en outre, que l'on ait décidé de régler par des protocoles annexes les questions pendantes entre les deux cours et, parmi celles-ci, l'héritage de Valentinien III, le rachat des prisonniers et esclaves et l'indemnisation des marchands carthaginois victimes de faits de guerre (Malchos, fr. 13, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, pp. 120 et ss.). Elles demeuraient encore en litige vers 480 ou 481 (Sur cette date, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 54, n. 213). Ce fut l'objet de la mission du comte Alexandre que de les régler. Il semble qu'il y soit parvenu à la satisfaction de l'Empire — c'est-à-dire qu'il ait obtenu d'Huniric, pour des raisons et dans des conditions inconnues, l'abandon de toute revendication.

5. Procope, *B.V.*, I, 7, 26, éd. J. Haury, t. I, p. 344.

6. Ch. Renouvier, *Uchronie* (*L'Utopie dans l'Histoire*), 2e éd., Paris, 1901 (première édition anonyme, Paris, 1876).

lui avaient temporairement échappé. Mais, en revanche, il n'a pas cru devoir s'attarder plus d'une quinzaine à Rome, où rien ne menaçait son pouvoir.

Caprice de Barbare ? Mais non. Ses successeurs n'ont point fait autrement que lui. Ils n'ont pas tenté d'agrandir le royaume africain, dont il avait fixé les cadres. Mais la question sicilienne n'a cessé d'inquiéter leur politique et, aux derniers jours de l'Etat vandale, Geilimer continuera de tenir la Sardaigne comme un élément indispensable à son empire.

Il apparaît donc bien qu'en dépit de sa diversité l'Etat vandale n'est pas le simple résultat de conquêtes menées à l'aventure et interrompues au hasard. L'enchevêtrement des entreprises de pillage avec celles qui visaient à une installation durable laisse, sans doute, à l'esprit l'impression d'une mobilité quelque peu déconcertante, pour ne pas dire d'une incohérence essentielle. Mais, quand on s'efforce de démêler les unes des autres, on constate que certains efforts ont été poursuivis avec une continuité qu'il faut bien considérer comme une politique. L'idée s'impose à nous qu'une intention constante a présidé au groupement de ces territoires hétérogènes et que, sauf du côté de la Sicile, l'Etat vandale a bien été tel que l'ont voulu ses maîtres. Mais alors, il reste à expliquer pourquoi, au lieu de réaliser l'unité de l'Afrique du Nord, comme on l'eût si naturellement attendu, ceux-ci ont préféré n'en dominer qu'une modeste part et s'obstiner à joindre à leurs territoires africains, les grandes îles de la Méditerranée occidentale.

## IV. — LE SECRET DE GEISERIC

Si l'on en croyait E.-F. Gautier, Geiseric aurait « tendu inconsciemment à ressusciter la vieille Carthage, reine des mers »[1]. Mais la formule est plus brillante que solide. Les Phéniciens d'Occident avaient organisé un système d'escales qui leur permît d'assurer l'échange de bimbeloterie orientale contre les produits précieux et principalement les métaux qu'on trouvait au-delà des colonnes d'Hercule[2]. C'était un empire à base commerciale et qui ne cessa jamais de l'être, même lorsque Carthage se fût constitué un Etat de terre ferme. Or l'Etat vandale n'a jamais été rien de tel. On peut, sans doute, invoquer quelques textes qui prouvent de façon décisive qu'il ne s'est pas enfermé dans un système autarcique et que ses différentes parties n'ont pas vécu d'une vie isolée[3]. Mais, de quelque manière qu'on les retourne, on ne saurait leur faire dire que la structure du royaume fondé par Geiseric et maintenu par ses suc-

1. E.-F. Gautier, *Genséric, roi des Vandales* (cité *infra*, p. 364), p. 216.

2. Sur l'organisation et les fondements de l'empire carthaginois, P. Cintas, *Fouilles puniques à Tipasa*, dans *Rev. Africaine*, t. XCII, 1948, pp. 263-330, et principalement pp. 270 et ss. ; J. Carcopino, *Le Maroc antique*, 2e éd., Paris, 1948, pp. 73-143 ; A. Garcia y Bellido, *Fenicios y Cartagineses en Occidente*, Madrid, 1942.

3. Les rapports entre les différentes parties du monde méditerranéen n'ont pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes. Comme j'ai tenté de le montrer ailleurs (Ch. Courtois, *Les rapports entre l'Afrique et la Gaule au début du moyen âge*, dans *Cahiers de Tunisie*, t. II, 1954, pp. 127-145), ce n'est qu'en utilisant les indices de toutes sortes qu'on peut parvenir à préciser les liens qui les unissaient. Je me borne à citer ici quelques textes qui établissent l'existence des relations maritimes — assurées en partie par les commerçants syriens — entre les différents éléments de l'Etat vandale ou entre l'Etat vandale et les autres pays méditerranéens, sans prétendre constituer un dossier qui serait à coup sûr plus fourni pour chacun des cas considérés :

1° *Afrique-Espagne :* Victor de Vita, III, 29, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 48 (*Tipasa*) ; Procope, *B.V.*, II, 4, 34, éd. J. Haury, t. I, p. 437 (*Hippo Regius*) ; *Chron. Cæsaraug.*, a. 513/1 et 513, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 223, et Isidore, *Hist. Goth.*, 38, *id.*, p. 282.

2° *Afrique-Sardaigne : Vita Fulgentii*, éd. G.-G. Lapeyre, X, p. 59 ; XIX, p. 97 ; XXI, p. 107 ; XXIII, p. 111. Procope, *B.V.*, I, 25, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 413. Ces textes concernent les relations entre l'Afrique et *Caralis* (Cagliari).

3° *Afrique-Sicile : Vita Fulgentii*, VIII éd. G.-G. Lapeyre, p. 47 (Carthage-Syracuse) ; Procope, *B.V.*, I, 14, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 374 (*id.*).

4° *Afrique-Italie* : Ennodius, *Epist.*, CL, dans *M.G.H.a.a.*, t. VII, p. 143.

5° *Afrique-Orient :* Malchos, fr. 13, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV p. 120 ; Procope, *B.V.*, I, 20, 5-6, éd. J. Haury, t. I, p. 397.

6° *Sardaigne-Italie : Vita Fulgentii*, XXV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 118.

7° *Sicile-Egypte : Vita Fulgentii*, VIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 47.

cesseurs ait été déterminée par des raisons d'ordre commercial. Il ne fait pas davantage penser aux Phéniciens qu'aux Portugais ou à Venise et, n'était la coïncidence d'un établissement géographique, on ne se fût sans doute jamais avisé d'un rapprochement que rien ne justifie.

Mais, si les Vandales n'évoquent à aucun titre les Puniques de jadis, il ne s'ensuit pas que leur empire échappe nécessairement à la catégorie des empires maritimes. Le commerce n'est pas la seule base qu'on puisse imaginer aux thalassocraties. La piraterie les fonde tout aussi bien et la solidarité qu'établit une certaine proximité des continents et des îles, ou le groupement de celles-ci en archipels, commande pareillement, dans une certaine mesure, une forme politique que conditionne la maîtrise de la mer [1]. Mais, dans un cas comme dans l'autre, c'est la nature de l'empire qui commande celle de la flotte et c'est pourquoi il paraît indispensable d'analyser celle-ci pour comprendre celle-là [2].

Entre la bataille que se livrèrent le 2 septembre 31 av. J.C., au large d'Actium, les flottes d'Octave et celles d'Antoine, et celle qui opposa en 656, sur les côtes de Cilicie, les escadre de l'émir Mu'âwiya à celles de l'empereur Constant II et que l'histoire connaît sous le nom de « bataille des Mâts » [3], on n'enregistre en Méditerranée qu'un seul engagement naval digne de ce nom : c'est, en 324, celui qui mit aux prises les flottes de Constantin et de Licinius [4]. Non point, certes, qu'on ait cessé pendant près de sept siècles de combattre sur mer ; mais la disparition presque totale des vaisseaux longs a modifié du tout au tout la tactique navale et il faut attendre le VII^e siècle et le développement de la puissance arabe pour voir se constituer — parallèlement à elle d'ailleurs — la marine de guerre byzantine [5]. Au V^e siècle, la mer est libre et les seuls vaisseaux qu'on y rencontre sont ceux qui, suivant la formule de Claudien, transportent indifféremment les guerriers et les céréales [6].

Rien n'autorise à penser qu'à la différence des Romains les Vandales aient disposé d'une flotte de guerre. Un seul texte fait allusion à un combat naval auquel leurs navires auraient participé. Encore, est-il tardif et imprécis [7]. Si, en 460, Geiseric a pu s'emparer des vaisseaux de Majorien, c'est grâce aux trahisons qu'il a suscitées, et non par la puissance de ses escadres [8].

1. Sur ce point, les observations de L. FEBVRE, *La terre et l'évolution humaine*, 2e éd., Paris, 1938, pp. 266 et ss.

2. Sur la marine vandale, je ne vois à signaler que H. von WALDEYER HARTZ, *Die Seeherrschaft der Wandalen im Mittelmeer*, dans *Marine Rundschau*, 1937, pp. 137-147, que je n'ai pu consulter.

3. M. CANARD, *Les expéditions arabes contre Constantinople*, dans *Journal Asiatique*, t. CCVIII, 1926, pp. 65 et ss.

4. Et non en 323, comme je l'ai écrit par erreur. Cf. *Consul. Constant.*, a. 324, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 232.

5. Je me permets de résumer ici les conclusions d'un mémoire encore inédit. Je crois avoir montré (Ch. COURTOIS, *Les politiques navales de l'Empire romain*, dans *Rev. Historique*, t. CLXXXVI, 1939, pp. 17-47 et 225-259) que les escadres permanentes créées par Auguste et complétées par ses successeurs n'avaient point duré au-delà de l'époque des Sévères, et cette thèse paraît avoir reçu l'adhésion des spécialistes. Cf. G. GIGLI, *La flotta e la difesa del Basso Impero*, dans *Memorie della Accad. dei Lincei, Cl. di Scienze morali*, VIII, t. I, 1946. Elles n'ont pas été reconstituées avant le VII^e siècle. Le dernier historien de la marine byzantine, L. BRÉHIER, *La marine à Byzance du VIII^e au XI^e siècle*, dans *Byzantion*, t. XIX, 1949, pp. 1-16, persiste à croire à l'existence d'une marine de guerre byzantine héritée de l'Antiquité. Mais, il doit lui-même reconnaître que « jusqu'au VII^e siècle..., la navigation de la Méditerranée était à peu près libre » (p. 2), et c'est au VII^e siècle qu'il doit se résigner à faire commencer l'histoire de la marine impériale. Sur la question, voir également J.-B. BURY, *The naval policy of the roman Empire in relation to the western provinces from the 7th to the 9th century*, dans *Centenario M. Amari*, t. II, Palerme, 1910, pp. 21-34. Rien ne permet de penser que la flotte de Basiliscus ait compté des vaisseaux de guerre. Celle de Bélisaire ne comportait que 92 dromons (PROCOPE, *B.V.*, I, 11, 15, éd. J. Haury, t. I, p. 362). Le petit nombre de ces bâtiments dans une expédition aussi importante peut donner une idée de ce qu'était, en temps de paix, la marine de guerre byzantine. Au reste, le δρόμων n'est-il qu'un navire léger, à un rang de rames, et dont le nom n'apparaît pas dans les textes avant le VI^e siècle, à ma connaissance. Il est d'ailleurs de toute évidence que les « marins » de Bélisaire ne sont nullement adaptés à une fonction nouvelle pour eux. Ils ne cachent pas à à leur chef qu'ils sont disposés à combattre courageusement à terre, mais qu'ils se jugent incapables d'avoir affaire en même temps aux Vandales et aux flots (PROCOPE, *B.V.*, I, 14, 2, *id.*, p. 373). Il suffit de relire le passage de VÉGÈCE, *Epit. rei milit.*, IV, 45-46, éd. C. Lang, pp. 162 et ss., qui nous fait connaître l'essentiel de la tactique navale des Anciens, telle qu'elle s'était constituée dans les siècles qui précèdent notre ère (Cf. J. KROMAYER et G. VEITH, *Heerwesen und Kriegführung der Griechen und Römer*, Munich, 1928, pp. 191 et ss. et 624 et ss.), pour constater qu'on ne rencontre aucun combat dans la période qui nous occupe, où l'on voit appliqués, même de loin, les principes qu'il expose.

6. CLAUDIEN, *De consul. Stil.*, I, 307-308, dans *M.G.H.a.a.*, t. X, p. 200.

7. PAUL DIACRE, *Hist. Rom.*, XV, 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. II, p. 208. Basiliscus aurait battu une flotte vandale qui tentait d'atteindre l'Italie. Ce combat est inconnu par ailleurs, mais peut-être est-ce à lui que fait allusion PRISCOS, fr. 42, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 110, quand il indique que Basiliscus remporta d'abord quelques succès (Cf. *supra*, p. 201). HYDACE, *Chron.*, 176-177, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 29, nous a bien parlé de la prise par Ricimer, en 456, de 60 navires vandales qui se dirigeaient vers la Gaule ou l'Italie, mais il indique que ce fut par une ruse de Ricimer (*circumuentione*) et rien ne permet de penser que ce fut au cours d'un combat.

8. Cf. *supra*, p. 199.

Si, en 468, il est venu à bout de l'armada de Basiliscus, c'est par un procédé qui n'exige ni liburnes ni trirèmes et qui atteste davantage l'audace du forban que la science de l'amiral. Contre les vaisseaux byzantins, ancrés les uns contre les autres, parallèlement à la côte, Geiseric n'a point dirigé l'éperon de ses navires. Et pour cause. Il a seulement lancé des barques chargées de matières incendiaires et attendu que le feu gagne de proche en proche. Sa flotte s'est contentée d'intercepter ceux des bâtiments impériaux qui s'essayaient à fuir. Mais là même, ses navires n'interviennent point comme des armes. On se borne à entourer le vaisseau fugitif de manière à cribler de traits les soldats qu'il porte [1].

Si la marine de guerre vandale n'a jamais eu d'existence que dans l'esprit de quelques historiens, il n'en va pas de même des flottes de transport. Il est de toute évidence que, sans elles, l'empire de Geiseric fût demeuré strictement africain et que l'occupation des îles ne se comprendrait pas si l'on ne supposait aux rois vandales les moyens indispensables à les conquérir comme à les conserver [2]. De même, les multiples razzias opérées sur les côtes méditerranéennes et plus encore des entreprises comme le pillage de Rome démontrent par elles-mêmes la réalité des flottes nécessaires à leur accomplissement [3]. Si l'absence de tout document nous interdit d'en chiffrer l'importance, il ne fait du moins aucun doute que le rôle historique des Vandales à l'époque qui nous occupe vienne, pour une large part, de la marine du roi [4].

Cette marine, on l'a dit, ne paraît pas être d'origine espagnole [5]. Si les Vandales ont requis des bâtiments andalous pour les transporter aux Baléares ou sur les côtes africaines, on ne voit point que ceux-ci aient été transférés en Numidie. Au reste, le rythme auquel s'est déroulée la conquête de la péninsule rend invraisemblable toute hypothèse contraire. Pour que les navires tombassent aux mains des Barbares, il aurait fallu que leurs propriétaires les retinssent volontairement dans les ports menacés. De même, l'occupation d'*Hippo Regius* (Bône) et des ports voisins ne paraît pas avoir mis les Vandales en possession d'une flotte. Du moins, n'enregistre-t-on, entre 429 et 439, aucune opération maritime dont on puisse leur imputer la responsabilité. Mais tout change avec la prise de Carthage et la brusque main-mise sur les côtes de la Berbérie orientale. C'était la flotte frumentaire qui se trouvait maintenant — au moins en partie — à la disposition de Geiseric [6], et l'Empire ne douta pas un instant qu'elle ne dût bientôt changer d'usage [7].

1. PROCOPE, *B.V.*, I, 6, 17-24, éd. J. Haury, t. I, pp. 334 et ss.

2. En 533, Geilimer doit ainsi envoyer en Sardaigne une flotte de 120 navires pour mater la révolte de Goda (PROCOPE, *B.V.*, I, 11, 23, éd. J. Haury, t. I, p. 364).

3. Nous ignorons l'importance que présentaient ces expéditions. Le seul chiffre qui nous soit donné est, en 456 celui de la flotte qui se dirigeait vers la Gaule ou l'Italie et que Ricimer parvint à intercepter en Corse. Elle comptait 60 navires (HYDACE, *Chron.*, 176, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 29). Mais il paraît vraisemblable que certaines aient été sensiblement plus importantes puisque l'expédition contre Goda a pu réunir 120 navires (Cf. note précédente).

4. VICTOR DE VITA, III, 20, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 45, nous apprend l'existence de navires publics (*naues dominicæ*). Cf. également PROCOPE, *B.V.*, II 4, 34, éd. J. Haury, t. I, p. 437. Mais, à côté de ceux-ci, il continua d'exister des navires privés. Le fait ressort de MALCHOS, fr. 13, éd. C. Müller, t. IV, p. 120, par qui nous savons qu'Huniric réclamait à l'Empire l'indemnisation des marchands carthaginois, dont les biens avaient été confisqués au cours de la guerre entre Léon et Geiseric.

5. *Supra*, p. 160.

6. Nous ignorons naturellement le tonnage de cette flotte, mais il était considérable pour l'époque. Au début du v[e] siècle, Heraclianus avait pu retenir 3.700 navires dans les ports africains (OROSE, *Adu. paganos*, VII, 42, 12-13, dans *C.S.E.L.*, t. V, pp. 557-558, un autre indice est fourni par la production en céréales de l'Afrique romaine au IV[e] siècle, que Ch. SAUMAGNE, *Un tarif fiscal au IV[e] siècle de notre ère*, dans *Karthago*, t. I, 1950, pp. 198 et ss., a pu évaluer à 7 millions 1/2 de quintaux, ce qui comporterait un rendement fiscal de 378.000 quintaux. La densité moyenne du blé étant approximativement de 0,750, il en résulte que le tonneau de jauge correspond à une charge d'environ 20 quintaux, et la cargaison d'un navire de 50 tonneaux à environ 1.000 quintaux. Le transfert, même partiel de la récolte, exigeait donc au moins des centaines de bâtiments. En effet, au premier siècle il est vrai, l'Egypte fournissait à Rome 200.000 mesures de blé, soit 1.750.000 hl. (*Epit. de Cæs.*, I, 6, éd. F. Pichlmayr, p. 153) qui, d'après FL. JOSÈPHE, *B.I.*, II, 16 (383 et ss.), éd. H.-St.-J. Thackeray, t. II, p. 474, représentaient la moitié de ce que la ville recevait d'Afrique, soit 3.500.000 hl. ou 4.600.000 quintaux — soit 4.600 cargaisons de navires jaugeant 50 tonneaux —. Il convient de rappeler toutefois que certaines divergences subsistent sur l'interprétation des textes invoqués. Cf. R. CAGNAT (*op. cit.*, p. 106, n. 4), pp. 253 et ss. On aura une idée des aspects de cette flotte par les représentations de la mosaïque d'Althiburus. Sur la question, P. GAUCKLER, *Un catalogue figuré de la batellerie gréco-romaine, la mosaïque d'Althiburus*, dans *Monuments Piot*, t. XII, 1905, pp. 113-154, à rectifier par P.-M. DUVAL, *La forme des navires romains d'après la mosaïque d'Althiburus*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. LXI, 1949, pp. 119-149.

7. L'Empire, en effet, ne paraît pas s'être préoccupé du « danger » que représentaient les Vandales pour l'Italie avant 440. Mais dès 440, l'optique impériale se modifie. Une Novelle du 3 mars 440 (*Nou. Valent.*, V, éd. P. Meyer, p. 82) ordonne de remettre en état les murailles de Rome et des mesures analogues sont prises au même moment à Constantinople (*Chron.*

Si les origines de la flotte vandale ne sont guère mystérieuses, son évolution reste pour nous assez obscure. Les constructions navales n'ont pas cessé, au moins jusqu'à l'époque d'Huniric, et vraisemblablement jusqu'à la reconquête byzantine [1], mais rien ne permet de préciser si le tonnage total de la flotte a conservé ou non une relative constance. Geilimer dispose à coup sûr d'un nombre assez considérable de bâtiments puisqu'il peut en réunir 120 pour une seule expédition [2]. Il n'en reste pas moins possible que celui-ci soit moindre qu'il n'était un demi-siècle plus tôt. Je le croirais sans peine, étant donné que la période des conquêtes est close avec le règne de Geiseric et que, vers le même moment, les déprédations vandales cessent en Orient à cause du traité de 474 avec l'Empire et, en Occident, à cause de la puissance d'Odoacre, puis de Théodoric qui, plus sûrement encore qu'un traité, suffit à les interdire [3].

Ceci dit, il est clair que l'Etat vandale n'est pas davantage fondé sur la course ou la piraterie que sur le commerce. Sans entrer ici dans l'examen des délicats problèmes juridiques que soulèvent leurs différences et, plus encore leur définition, on peut dire que, l'une comme l'autre, reviennent en pratique à l'exercice du « brigandage sur mer » [4]. Or, s'il est plus que probable que les navires vandales ne se sont pas privés, à l'occasion, d'attaquer les navires marchands, il est tout à fait certain que la marine du roi n'était pas organisée à cette fin. C'était une flotte marchande qui transportait des guerriers jusqu'aux théâtres assignés à leurs rapines et qui les ramenait, eux et leur butin, jusqu'au littoral d'où ils étaient partis. L'Etat vandale ne rappelle pas plus les Etats Barbaresques que l'ancienne Carthage.

Mais, dira-t-on, la nature de la flotte n'est pas seule à entrer ici en ligne de compte et l'on ne saurait oublier les exigences de la navigation antique. Les razzias étant généralement opérées dans les régions côtières et par voie maritime, il va de soi que les Barbares devaient disposer d'un système d'escales au même titre que s'ils eussent pratiqué la piraterie au sens strict du terme ou poursuivi tout bonnement un honnête trafic.

Cela est vrai, mais à la condition que l'on constate une corrélation entre l'établissement des points d'appui et la géographie des pillages. Or, il n'est que de regarder une carte pour s'apercevoir qu'il n'en est rien. Les Vandales ont occupé certaines portions du littoral africain, tant en Maurétanie qu'en Tripolitaine — c'est-à-dire mis les mains sur les escales qui commandaient la route de la Méditerranée méridionale, tant en direction de l'Espagne qu'en direction de l'Egypte. Or, du côté de l'Espagne, nous n'enregistrons qu'une seule expédition de pillage, celle menée en 445 contre *Turonium* [5], et rien n'autorise à penser qu'une tentative quelconque ait été faite du côté de l'Egypte. L'annexion des Baléares demeure, dans cette perspective, pareillement inexplicable. Celle de la Corse se comprendrait, étant donné les itinéraires habituellement suivis, si elle avait précédé l'expédition de Rome [6]. Mais l'ordre chronologique est inverse et l'on ne voit pas que l'île ait jamais servi de point de départ à des razzias sur les côtes provençale ou ligure. On s'attendrait, en revanche, à ce que Geiseric eût tenté de s'établir

*Pasch.*, a. 439, dans *C.S.H.B.*, t. I, p. 583). Une autre Novelle du 24 juin 440 (*Nov. Valent.*, IX, *id.*, p. 90) témoigne de la crainte que suscite la nouvelle qu'une flotte a quitté Carthage pour une destination inconnue. Le rapprochement des faits et des dates montre manifestement que c'est la prise de Carthage qui est à l'origine de la situation nouvelle. Or, rappelons que celle-ci n'avait jamais été port de guerre.

1. Le fait ressort de Victor de Vita, III, 20, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 45, qui nous rapporte que les évêques exilés en Corse par ce prince étaient contraints de couper le bois nécessaire à la construction des navires. Faut-il penser que des chantiers avaient été installés dans l'île ? C'est possible, mais non certain. Sans doute, le bois ne manquait-il pas en Afrique (St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, Paris ,1913, pp. 137 et ss.), et l'on peut s'étonner qu'on soit allé le chercher en Corse, mais la chose peut s'expliquer par la qualité des bois que l'on trouvait dans l'île (Cf. Théophraste, *Hist. Plant.*, V, 8, 2, éd. F. Wimmer, t. I, p. 154; Pline, *H.N.*, XVI, 39/197, éd. C. Mayhoff, t. III, p. 51). Le seul chantier de constructions navales qui nous soit sûrement connu est celui de *Missua* (Sidi Daoud), sur la côte occidentale du Cap Bon, (Procope, *B.V.*, II, 14, 40, éd. J. Haury, t. I, p. 488). Sur les installations portuaires faites par Huniric — sans doute à Carthage — *infra*, p. 249, n. 4.

2. *Supra*, p. 207, n. 2.

3. Peut-être pas absolument, toutefois, cf. Ennodius, *Paneg. Theod.*, XIII, 70, dans *M.G.H.a.a.*, t. VII, p. 211.

4. Sur la question, cf. G. Gidel, *Le droit international public de la mer*, t. I, Paris 1932, pp. 302 et ss., et G. Rappeneau, *De la piraterie du droit des gens à la piraterie par analogie*, Paris, 1942.

5. *Supra*, p. 194.

6. Ch. Courtois, *Les rapports entre l'Afrique et la Gaule au début du moyen âge*, dans *Cahiers de Tunisie*, t. II, 1951, pp. 138 et ss.

à demeure sur quelques points du littoral de l'Italie du sud, ce qui eût facilité ses attaques contre les côtes dalmates ou grecques. Mais on n'a pas le moindre indice qu'il l'ait fait. Seule, au total, l'occupation de la Sicile se justifierait par une explication de cette sorte.

Mais la mer, est parfois à l'origine des unités politiques. De la Grèce antique au Danemark contemporain, on en peut citer des exemples multiples et divers. *A priori*, rien n'interdit de penser que Geiseric ait taillé dans l'Empire romain un bloc de régions solidaires et qu'unissaient entre elles des liens inaperçus. Malheureusement, on ne parvient toujours pas à les apercevoir. Carthage était, par sa situation même, au point de rencontre des grandes routes maritimes de la Méditerranée antique : route d'Alexandrie à l'Océan ; routes transversales qui suivaient les côtes occidentales de l'Italie, ou le littoral de la Sardaigne et de la Corse. Le groupement territorial qui constitue l'empire vandale présente donc, à considérer les choses sous cet angle, une incontestable cohérence. Mais il suffit de réfléchir un instant pour constater qu'elle est illusoire. Un Etat peut s'établir au confluent de courants commerciaux. Encore faut-il que sa création n'ait pas pour résultat de les interrompre. Or, non seulement Carthage n'a pas tenté de devenir l'intermédiaire exclusif entre l'Orient et l'Occident — ce qui n'a d'ailleurs pas lieu de surprendre — mais, en arrêtant les livraisons de blé à l'Italie, Geiseric a, du même coup, rendu sans objet l'occupation des routes que celles-ci devaient emprunter.

Ainsi, on a beau passer en revue toutes les hypothèses possibles, aucune ne conduit à considérer l'Etat vandale comme un empire maritime. La flotte en conditionne l'existence ; elle n'en explique pas la physionomie. Elle a été l'irremplaçable instrument d'un artisan politique, mais l'objet façonné ne l'a pas été en fonction d'elle et, au terme de cette analyse, on ne distingue pas plus qu'à son départ le secret de Geiseric. C'est ailleurs qu'il faut chercher.



Depuis toujours l'homme connaît l'angoisse plus ou moins vive de la faim. Mais tandis qu'aujourd'hui la famine n'est plus que le triste privilège de certaines époques ou de certaines régions, elle a été jadis — et en particulier, dans l'Antiquité — un phénomène en quelque sorte naturel [1]. Même les pays producteurs de blé n'étaient pas toujours épargnés [2] et la disette sévissait parfois dans les périodes les plus paisibles [3]. A plus forte raison durant les autres [4].

Il ne faudrait cependant pas imaginer que le problème du ravitaillement en blé se soit posé partout avec une acuité permanente. Sans doute, suffisait-il d'une mauvaise récolte [5], ou même du simple retard d'un convoi [6] pour créer une crise plus ou moins tragique et plus ou moins durable des subsistances. Mais il est significatif que les cités grecques, par exemple, semblent n'avoir jamais fait de la question du blé la préoccupation majeure de toute politique [7]. La pénurie ou l'abondance sont, dans une certaine mesure, affaire des dieux et les pouvoirs publics n'ont d'autre souci à avoir que de pallier tant bien que mal les inconvénients de la fatalité.

Mais ce qui est vrai pour les sociétés policées l'est beaucoup moins pour les sociétés barbares. Si, en effet, la disette ne les ménage pas plus que les autres, les palliatifs dont elles

1. M. Rostovtzeff, *The Social and Economic history of the Roman Empire*, Oxford, 1926, pp. 188 et ss.
2. Cf. J. Vandier, *La famine dans l'Egypte ancienne*, Le Caire, 1936.
3. M. Rostovtzeff (*op. cit., supra*, n. 1), pp. 528 et ss. La preuve en est apportée en particulier par une inscription de *Rusguniæ* (Matifou), *A.E.*, 1928, n° 23, datée de 164 (Cf. E. Albertini, note sans titre, dans *Bull. arch. du Com.*, 1927, pp. 265-268 et *C.I.L.*, VIII, 9250, malheureusement non datée) ; par une inscription de *Madauros* (Mdaourouch) du début du III° siècle (St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, n° 2145). Je ne crois pas que les autres exemples de libéralités en blé, signalées par St. Gsell, correspondent nécessairement, comme paraît le croire M. Rostovzeff, à des périodes de disette. Cf. *Th. L.L.*, art. *fames* t. VI[1] p. 231.
4. L'exemple le plus remarquable est peut-être en 410, la disette qu'entraîne la sédition d'Heraclianus, Zosime, VI, 11, éd. L. Mendelssohn, p. 292. Mais on en pourrait sans peine en citer d'autres.
5. Victor de Vita, III, 55 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 54 (en Afrique, en 484).
6. Ammien Marcellin, XIX, 10, 1 et ss., éd. V. Gardthausen, t. I, pp. 187 et ss. (à Rome, en 359).
7. L. Gernet, *L'approvisionnement d'Athènes en blé au V° et au IV° siècle*, dans *Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris*, t. XXV, 1909, pp. 269-391 ; A. Jardé, *Les céréales dans l'Antiquité grecque*, Paris, 1925.

disposent se résument au total à un seul, à savoir la razzia [1]. Il n'est guère douteux que, chez les peuples germaniques qui, aux dires de Tacite, se bornaient pour toute culture à celle du blé [2] — et qui étaient si prédisposés aux rapines que le même Tacite croit devoir nous signaler l'originalité des Chauques qui ne l'étaient pas [3] — les réserves des greniers [4] aient été plus d'une fois l'occasion des guerres. Du moins, la récolte devait-elle constituer la plus large part de leur consommation et, le pillage, le complément d'un ravitaillement insuffisant ou modeste. Mais les choses deviennent toutes différentes pour les tribus qui franchissent les frontières de l'Empire.

C'est maintenant pour elles la razzia systématique qui s'impose. Elles ne peuvent assurer leur approvisionnement quotidien que par les prélèvements qu'elles opèrent sur les stocks publics ou privés et, comme les perturbations qu'apporte leur présence ont pour conséquence inévitable de bouleverser le rythme de la vie rurale et, partant, d'atteindre le niveau normal de la production, il ne leur reste d'autre ressource que d'abandonner la région qu'a ruinée leur pillage pour une autre qu'attend, à plus ou moins brève échéance, un sort identique. Ainsi l'invasion entraîne-t-elle la disette et comporte-t-elle, à cause de cette disette, la promesse de l'invasion pour une autre partie de l'Empire [5].

Que cette conjoncture ait été désastreuse pour la *Romania*, c'est l'évidence même et il n'est, pour s'en convaincre, que de feuilleter au hasard les textes contemporains. Mais elle ne l'était pas moins pour les Barbares eux-mêmes. La vie errante ne correspondait pas chez eux à une aspiration profonde. Les tentatives qu'ils font, les uns ou les autres, pour s'établir et demeurer sur des territoires fertiles, éclairent aussi vivement que le feraient des textes les intentions qui les guident. Ce n'est pas à dire, qu'une fois nantis, ils s'estimeront satisfaits et qu'ils accepteront de contenir par des frontières leur vitalité politique. Mais leur ambition est tout à la fois celle d'un sol initial et d'un espace extensible et, sous peine de ne rien entendre aux migrations du v^e^ siècle, il faut se rappeler sans cesse que les Germains ne sont pas des nomades professionnels, mais des paysans déracinés, que les impératifs de la faim n'ont pas détournés du désir de la terre.

C'est dans cette orientation qu'il convient de se placer si l'on veut comprendre Geiseric. Son œuvre reste inintelligible si l'on s'obstine à voir en lui un architecte politique. Elle devient claire, je crois, quand on s'efforce d'appliquer l'investigation à la mentalité du Barbare.

En 406, il a sans doute dix-sept ans [6]. C'est-à-dire qu'il est né et qu'il a grandi dans les temps troublés de la grande aventure. Il a connu les heures lourdes qui pesaient sur les tribus fugitives puis, à travers la Gaule, les moments d'abondance et leurs lendemains inquiets. Il a fallu passer en Espagne pour trouver les moyens de subsistance que n'apportait plus l'Aquitaine dévastée. Mais le sort ne devait réserver aux Hasdings que le sol ingrat de la Galice. L'Andalousie n'allait, à son tour, leur offrir qu'un habitat médiocre et que menaçait l'ambition d'autres Barbares. Et c'est alors qu'il devient roi, à quarante ans.

Ce n'est pas un génie particulier, ni une intuition paradoxale qui inspire désormais ses actes. C'est une logique toute simple et quelque peu primitive. L'Afrique est là toute proche et, commodément accessible, en dépit des risques que comporte son éventuelle conquête. Elle est, par excellence, la terre intacte, la terre fertile en grains, comme la désignait Salluste [7]. D'autre eussent reculé à cause de précédents malheureux [8]. Mais, lui aussi, peut-être, a douté devant l'entreprise. Qu'importe, d'ailleurs. Nous ne le saurons jamais, et ce secret-là n'appar-

1. Dont elles n'ont d'ailleurs par l'exclusivité. Cf. THUCYDIDE, VI, 7, éd. C. Hude, t. II, p. 76.
2. TACITE, *Germ.*, XXVI, éd. J. Perret, p. 86.
3. TACITE, *Germ.*, XXXV, éd. J. Perret, p. 91. Cf., *id.*, XIV p. 79.
4. TACITE, *Germ.* XVI, éd. J. Perret, p. 80.
5. Les conséquences immédiates des invasions dans le domaine économique n'ont pas, jusqu'ici, retenu suffisamment l'attention des historiens. Les quelques indications qu'on a données à propos des Vandales, (*supra*, p. 61, n. 16) suffisent cependant à attester un état de choses que toutes les invasions ont entraîné automatiquement à des degrés divers.
6. Appendice III, n° 13.
7. SALLUSTE, *Bell. Iugurth.*, XVII, éd. A. Ernout, p. 151.
8. *Supra*, p. 157.

tient pas à l'histoire. Ce qui compte pour nous, c'est seulement d'entrevoir les chemins de la tentation et de comprendre qu'elle fut assez forte pour qu'il en négligeât les périls.

Voici maintenant les années qui passent et, en 439, l'homme de cinquante ans qui peut cueillir son vieux rêve. Serait-il sage, après tout, de s'attarder à soumettre ce monde rebelle des montagnes ou de conserver des terres médiocres ? Bien sûr, pour qui conquiert pour conquérir, pour qui ne demande au succès que d'affirmer la raison ou d'illustrer la puissance. Mais Geiseric n'est ni Alexandre, ni Tamerlan. Il n'appartient pas à la véritable race des conquérants. Son cerveau n'est pas gonflé d'idées, ni d'illusions. Ce qui compte pour lui, c'est l'immédiat, l'utilitaire. Ce qu'il a voulu pendant dix ans, c'est le « grenier de Rome » et, mis à part l'Aurès — pour des raisons que l'on verra tout à l'heure — l'Etat qu'il constitue s'adapte si bien à la zone de grande production du blé qu'il n'est pas possible de douter que ce ne soit à son dessin qu'il doive le sien propre.

Jadis, comme aujourd'hui, on cultivait le blé un peu partout en Afrique, même dans les régions montagneuses les moins qualifiées pour cette culture [1]. Mais c'était la partie orientale qui en était le pays par excellence. L'*Africa* proprement dite était, aux dires de Pline, entièrement consacrée à Cérès [2], et le *Byzacium*, c'est-à-dire en gros le Sahel et la plaine de Kairouan, passaient pour bénéficier d'une fertilité exceptionnelle [3]. La Numidie, sans être peut-être aussi féconde [4], n'en comptait pas moins au nombre des grandes régions productrices de l'Occident méditerranéen [5]. Mais, quoi qu'on en ait pu dire, il n'en allait pas de même des Maurétanies [6]. Sans être dépourvues de céréales, elles ne paraissent à aucun moment avoir joué le rôle d'exportatrices [7], et tout se passe comme si la production locale était, en fait, réservée au marché intérieur.

Il serait, à coup sûr, abusif de diviser la Berbérie antique en deux régions distinctes : celle du blé et l'autre. Mais, compte tenu de toutes les nuances que l'on voudra, l'opposition

1. PROCOPE, *B.V.*, II, 7, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 448.

2. PLINE, *H.N.*, XV, 2/8, éd. C. Mayhoff, t. II, p. 513.

3. On trouvera les références aux textes dans St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, 2e éd. Paris, 1929, pp. 1 et ss. ; t. VII, 2e éd. 1929, pp. 100 et ss. Sur l'interprétation qu'il convient de leur donner, cf. J. DESPOIS (*art. cit.*, *supra*, p. 106, n. 4).

4. *Expositio totius mundi*, 60, dans A. RIESE, *Geographi latini minores*, p. 122 (*fructibus habundans et sibi sufficiens*).

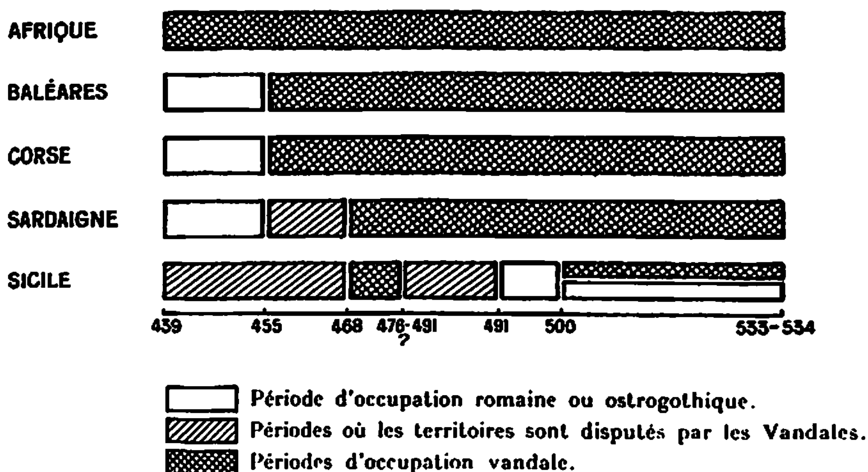
5. S. AUGUSTIN, *Serm.*, XLVI, xv/39, dans *P.L.*, t. XXXVIII-XXXIX, col. 293 ; COLUMELLE, *Res rustica* II, 2, 25, éd. H.-B. Ash, p. 124 ; *C.I.L.*, VIII, 11824.

6. M. BESNIER, *La Géographie économique du Maroc dans l'Antiquité*, dans *Archives Marocaines*, t. VII, 1906, pp. 271-295. Un seul des textes invoqués apporte un appui à la thèse défendue de la richesse des Maurétanies en blé : c'est l'*Expositio totius mundi*, 60, dans A. RIESE, *Geographi latini minores*, p. 122, qui, sans préciser de laquelle il s'agit, mais sans doute de la Césarienne à en juger par le contexte, la déclare riche en blé (*frumentum habundat*). Tous les autres prétendus témoignages sont à écarter. Fl. JOSÈPHE, *Bell. Iud.*, II, 16 (383), éd. H.-St.-J. Thackeray, t. II, p. 474, parle de l'ensemble du blé que fournit le continent africain et non des Maurétanies. STRABON, XVII, 3, 9, éd. C. Müller, p. 704, déclare bien que le pays est fertile, ce en quoi il s'accorde avec POMPONIUS MELA, III, 10, 105, éd. C. Frick, p. 77, mais ce dernier précise, I, 5, 28, *id.*, pp. 7-8, que la région est devenue pauvre à cause de l'inertie de ses habitants. Au reste, les indications de Strabon sur la fertilité de certaines parties du pays des Masæsyles et des Massyles (XVII, 3, 11, *id.*, p. 705) sont géographiquement trop imprécises pour qu'on les applique à la Maurétanie en particulier. Quant à la présence de l'épi de blé gravé sur certaines monnaies royales ou celles de diverses villes maurétaniennes, elle ne présente pas une valeur démonstrative, ce monnayage étant évidemment de tradition punique. Cf. L. MULLER, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, Copenhague, 1862 : 1° Monnaies des rois de Maurétanie, t. III, pp. 98 (nos 12-14) ; 103 (n° 19) ; 126 (n° 122) ; 127-128 (nos 152-157) ; 130 (n° 196). 2° Monnaies de *Tingi* : t. III, pp. 144-146 (nos 216 et ss.) ; de *Lixus* : t. III, p. 156 (n° 239) ; 3° Monnaies de Carthage : t. II, pp. 88 (n° 92) ; 102 (n° 302) ; 137 (n° 15) ; 4° Monnaies des comptoirs carthaginois : t. III, pp. 153 (n° 233) ; 161-162 (n° 242) ; 163 (nos 243-245) ; 164-165 (nos 246-252) ; suppl., pp. 78 (n° 215 a) ; 79 (n° 233 a). Je laisse ici de côté les monnaies d'attribution incertaine.

7. R. CAGNAT, *L'Annone d'Afrique* (cité *Supra*, p. 106, n. 4), p. 275, a cru pouvoir faire état d'une mosaïque du Temple des Corporations à Ostie. L'éditeur (D. VAGLIERI, dans *Notizie degli Scavi*, 1912, pp. 210-212), avait, en effet, proposé la lecture *Nauicularii Mu*[ ]*lu*[ ]*a* [ ] et la restitution *Nauicularii Mu*[*s*]*lu*[(*u*)*it*]*a*[*ni*]. Mais ces naviculaires de *Muslubium* (Sidi Rehane), entre Bougie et Djidjelli, et où l'on connaît des *horrea* (cf. St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 7, n° 57), sont du domaine de l'imagination, la lecture et la restitution étant également à récuser (*C.I.L.*, XIV, 4549, 11). Les sept mentions d'Africains sur les mosaïques d'Ostie concernent la Tripolitaine pour l'une d'elles (n° 14), et la Proconsulaire ou la Byzacène par les six autres (nos 10, 12, 17, 18, 23 et 34 ?). Aucune ne concerne la Maurétanie. Quant aux greniers publics connus dans différentes régions de la Maurétanie, les uns peuvent être des greniers municipaux et les autres des greniers militaires. Il est tout à fait arbitraire de les tenir pour des greniers destinés à recevoir le blé qui alimentait Rome (Cf. *Nou. Valent.*, XIII, 4, éd. P. Meyer, pp. 95-96). Il va de soi que la production était inégale suivant les régions. Elle semble avoir été relativement importante dans la vallée du Chélif puisqu'en 164 les blés de la région de *Tigaua municipium* (el-Kherba) pouvaient être expédiés vers la région de *Rusguniæ* (Matifou), touchée par la famine (*A.E.*, 1928, n° 23, et, sur ce texte, note sans titre d'E. ALBERTINI, dans *Bull. arch. du Com.*, 1927, pp. 265-268).

paraît certaine entre les Maurétanies qui se suffisaient plus ou moins aisément à elles-mêmes et les provinces de l'Est, dont la production, plus ou moins excédentaire, approvisionnait la Ville éternelle. Trop avisé pour ne pas comprendre qu'on n'établit point d'autorité durable sur les populations qu'on prive des ressources qui leur sont indispensables, Geiseric n'a pas cru devoir annexer les territoires qui ne pouvaient que suffire à leurs propres besoins mais il a voulu détourner au profit de ses Vandales le produit de l'annone et, pour ce faire, il a occupé les territoires qui l'alimentaient [1].

L'ÉVOLUTION TERRITORIALE DE L'EMPIRE VANDALE




Mais, au v^e siècle, l'Afrique n'était point seule, parmi les provinces, pour assurer la subsistance de l'Italie. La Sicile et la Sardaigne partageaient avec elle cette lourde charge et, par un étrange retour des choses, on eût pu dire, comme au temps de Cicéron, qu'elles constituaient conjointement les trois greniers de la République *(hæc tria frumentaria rei publicæ)* [2]. Le blé d'Egypte, si longtemps dirigé sur Ostie [3], avait été depuis 330 dérivé vers la nouvelle Rome [4], et la conséquence de ce nouvel état de choses avait été de restituer aux deux grands îles de la Méditerranée occidentale la valeur économique qu'elles avaient perdue depuis près de quatre siècles.

La Sicile, qui avait été si longtemps — et à juste titre — le symbole même de la prospérité agricole [5], avait été ruinée par la désastreuse administration de Verrès [6]. Elle avait connu, aux premiers siècles de l'Empire, une décadence que la fortune des autres provinces faisait encore plus sensible [7]. Mais, au Bas-Empire, c'est de nouveau à elle qu'il faut recourir [8]. Au lendemain de la prise de Carthage, son importance grandit encore [9], et elle se maintiendra au vi^e siècle [10], si bien que l'île apparaît de nouveau comme une terre bénie dans l'aube troublée du Moyen Age.

Il en va de même pour la Sardaigne [11]. L'auteur anonyme de l'*Expositio totius mundi* se rencontre avec Symmaque pour vanter sa richesse en céréales [12], et Prudence déclare tout

1. Sur l'importance et l'organisation de l'annone, R. Cagnat, *L'Annone d'Afrique*, (cité *Supra*, p. 106, n. 4).
2. Cicéron, *De imp. Cn. Pompei*, XII, 34, éd. A. Boulanger, p. 175.
3. La part de l'Egypte correspondait au tiers de la consommation de Rome. (*Cf. supra*, p. 207, n. 6).
4. G.-I. Bratianu, *La question de l'approvisionnement de Constantinople à l'époque byzantine et ottomane*, dans *Byzantion*, t. V, 1929, pp. 83-107; Claudien, *De bell. Gild.*, I, 58, et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. X, p. 56.
5. J. Carcopino, *La Sicile agricole au dernier siècle de la République romaine*, dans *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftgeschichte*, t. IV, 1906, pp. 128-185.
6. J. Carcopino, *La loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1914, pp. 278 et ss.
7. Sur la Sicile à l'époque impériale, V.-M. Scramuzza, *Roman Sicily*, dans T. Frank, *An economic survey of Ancient Rome*, t. III, Baltimore, 1937, pp. 349 et ss.; B. Pace, *Arte e Civiltà della Sicilia antica*, t. I, Milan, 1935, pp. 367 et ss., t. IV, 1949, pp. 230 et ss.; A. Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum*, t. III, Leipzig, 1898, pp. 220 et ss.
8. Cf. Prudence, *Contra Symmachum*, II, 940 et ss., éd. M. Lavarenne, t. III, p. 190 (écrit vers 402 ou 403).
9. Salvien, *De gub. Dei*, VI, XII/78, dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], p. 78, qui qualifie les deux provinces de *fiscalia horrea* (vers 440-450). Cette mention de Salvien peut laisser penser que la Sicile contribuait au ravitaillement de la Gaule.
10. Cassiodore, *Variæ*, IV, 7, dans *M.G.H.a.a.*, t. XII, p. 117; Jordanes, *Getica*, LX/308, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 137; Procope, *B.G.*, III, 16, 16, éd. J. Haury, t. II, p. 365. L'importance du blé sicilien apparaît à plusieurs reprises durant la guerre gothique, cf. Procope, *B.G.*, II, 24, 14, *id.*, p. 259; III, 6, 15, *id.*, p. 323; III, 15, 9, *id.*, p. 361. Elle demeure fondamentale pour la Rome de Grégoire le Grand. *Cf. Epist.*, dans *M.G.H. epist.*, t. I[2], p. 548 (*frumenta*), et I. Carini, *Aneddoti siciliani XVII, I grani di Sicilia in Roma*, dans *Archivio storico siciliano*, N.S., t. XVI, 1891, pp. 165-166.
11. E. Pais, *Storia della Sardegna e della Corsica durante il dominio romano*, t. II, Rome, 1923, pp. 506 et ss., qui renvoie aux textes relatifs à l'époque républicaine.
12. *Expositio totius mundi*, 67, dans A. Riese, *Geographi latini minores*, p. 126; Symmaque, *Epist.*, IX, 42, dans *M.G.H. a.a.*, t. VI, p. 248.

net que le blé sarde est capable de faire craquer les greniers romains [1]. Enthousiasme de poète, peut-être, mais qui ne doit pas faire méconnaître l'importance vitale qu'il présentait alors pour l'Italie [2].

Mais, ici, il faut en revenir à Geiseric.

C'est encore un trait de la mentalité du Barbare que l'insatiable ambition des choses. Il suffit de les regarder faire, les uns ou les autres : Euric, Clovis, Leovigild, pour s'apercevoir qu'ils se ressemblent tous. Ils ont la même manière d'attendre ou de provoquer l'occasion d'agrandir leur Etat. Mais, en même temps, une sorte de prudence primitive, animale, si l'on veut, leur fait apprécier ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. C'est la composante de leurs instincts qu'on appelle leur politique.

Or, voici le roi vandale maître de Carthage. Avec la métropole africaine, il a recueilli les quelques centaines ou les quelques milliers de navires qui lui permettent désormais de transporter ses forces sur les rivages qu'il lui plaira de désigner. La Sardaigne et la Sicile sont là toutes proches, l'une, à 140 kilomètres de Carthage, l'autre, à 230 kilomètres d'Hippone. Mais elle n'offrent pas la seule tentation de leur proximité. Il se trouve encore que ce sont les grandes terres à blé de l'époque et déjà associées à l'Afrique par une même fonction dans l'économie impériale. Alors, pourquoi pas ?

Les difficultés sont celles de toute conquête. Mais c'est là un excitant plus qu'un frein. Au reste, les avantages en perspective valent, à coup sûr, la peine présente. Avec le blé des îles, ce ne sont pas seulement des mesures de grains qui tomberont aux mains de Geiseric, c'est presque l'Empire lui-même, puisque l'Italie n'aura de pain qu'autant qu'il le permettra. En même temps qu'elle apporte l'abondance, l'annexion de la Sicile et de la Sardaigne opère une espèce de transfusion des forces. C'est, en dehors de toute considération historique, Carthage qui l'emporte sur Rome et l'on comprend du même coup toute la politique des rois vandales à l'égard des îles.

Ce qu'ont poursuivi Geiseric et ses successeurs, c'est l'empire du blé. Ils tournent leurs regards vers la Sicile dès le lendemain même de la prise de Carthage, et ils n'auront de cesse qu'ils ne l'aient conquise. Si Geiseric l'abandonne, ce n'est qu'en apparence. Mais il ne sait que trop de quel prix elle est pour les maîtres de l'Italie, et ce n'est pas sans adresse qu'il tente d'éviter la lutte en troquant le blé sicilien contre une promesse de vassalité. La tentative échoue certes. Mais les rois vandales ne renoncent pas pour autant à sa maîtrise. Pas plus qu'ils ne renoncent à la Sardaigne, un moment perdue, et qui, en 533, risque à nouveau de leur échapper, et ceci parce que c'est dans la conjonction de l'Afrique et des îles que réside à leurs yeux l'essence de leur empire.

Une difficulté pourtant subsiste : c'est que l'Etat vandale ne s'est pas réduit à la possession de l'Afrique, de la Sicile et de la Sardaigne. Il comprend, en outre, la Corse, les Baléares et différents points du littoral africain, tant du côté de la Maurétanie que de la Tripolitaine. Or, aucun de ces établissements ne constitue un territoire frumentaire. La Corse ne fut pas autrefois plus qu'aujourd'hui propice aux céréales [3], et nous ne saurions rien du blé des Baléares s'il ne s'était signalé à l'attention de Pline par un rendement en farine particulièrement élevé [4]. Quant au littoral africain, peu importe, en l'occurence, sa disposition ou son inaptitude, puisque l'occupation vandale se réduisait vraisemblablement à quelques points sans hinterland.

Ce n'est pourtant qu'à première vue que l'occupation de ces différents territoires apparaît sans rapports avec l'interprétation qu'on a donnée ci-dessus du secret de Geiseric. Il suffit, en effet, de remarquer que, sur la carte, ils se disposent à la périphérie des terres à blé et que, si leur possession ne présente pas un intérêt particulier, ils constituent aux mains de l'ennemi

1. PRUDENCE, *Contra Symmachum*, II, 942 et ss., éd. M. Lavarenne, t. III, p. 190.
2. Cf. *supra*, p. 212, n. 9.
3. E. PAIS (cité *supra*, p. 212, n. 11), t. II, pp. 540 et ss.
4. PLINE, *H.N.*, XVIII, 7/67, éd. C. Mayhoff, t. III, p. 161.

de dangereuses bases stratégiques. Ce n'est pas un hasard si Majorien, en 460, concentre sa flotte dans la baie d'Alicante, c'est-à-dire à proximité des Baléares et en vue d'un débarquement sur les côtes maurétaniennes [1] ; si, en 470, comme en 533, l'offensive byzantine commence par l'occupation des escales tripolitaines [2] ; si, au lendemain de la conquête de l'Afrique, Bélisaire croit devoir occuper à son tour les Baléares et la Corse, en même temps que les autres possessions vandales [3]. Loin d'infirmer l'opinion que l'empire vandale résulte du groupement des pays exportateurs de céréales, l'occupation de la Corse, des Baléares et des postes africains en atteste tout au contraire la solidité, car inexplicable en elle-même, elle retrouve toute sa raison d'être dès l'instant qu'on en décèle la portée négative. Il s'agit d'un réseau protecteur tendu autour de l'empire du blé, et c'est dans un souci identique de soustraire les plaines numides aux convoitises des montagnards qu'à l'imitation de Rome les Vandales se sont efforcés de contrôler l'Aurès [4].

On aperçoit en même temps pourquoi conquêtes et pillages, parfois confondus à nos yeux — et cela parce que les conquêtes ont commencé souvent par des pillages — ne pouvaient point l'être dans l'esprit de Geiseric. Des uns, il attendait de l'or et des esclaves [5]. Les autres n'étaient que des étapes dans le cheminement de ses ambitions obstinées et insatisfaites. C'est seulement en 474 qu'apparaissent dans une lumière crue les intentions du vieux roi. Par les conditions mêmes qu'il impose à Byzance, il définit sans équivoque les frontières de son empire, révélant après coup ce qui, chez lui, fut occasion et ce qui fut calcul. Simple halte, dira-t-on, et, en effet, le traité conclu deux ans plus tard avec Odoacre laisse entrevoir de nouveaux rêves. Mais Geiseric a quatre-vingt-huit ans et la mort vient lui fermer les yeux.

Au reste, qu'importe que le fondateur de l'empire vandale ait vu, dans l'Etat qu'il avait créé, une forme géographique provisoire ou définitive. Le fait est qu'elle a duré. Il a fallu, certes, abandonner l'Aurès, mais c'était là retouche assez modeste ; se résigner au compromis sicilien, mais c'était évidemment concession temporaire. Partout ailleurs, les successeurs de Geiseric ont maintenu les cadres qu'il avait tracés et, du côté même de la Sicile, tenté de regagner le terrain perdu. Sans doute, la menace grandissante que font peser sur les frontières africaines les tribus du désert ou de la montagne et l'obstacle qu'oppose l'Etat ostrogothique à toute ambition du côté de l'Italie, ont-ils contraint les souverains de Carthage à adopter, après 477, une attitude généralement défensive. Il n'est plus question pour eux de poursuivre la politique envahissante de Geiseric, et c'est peut-être seulement cette impossibilité où ils se trouvent qui, en fin de compte, les retient au concept de l'empire du blé, mais, nécessité ou raison. l'Etat vandale est demeuré jusqu'à son terme dans la voie où l'avait engagé son fondateur.

Il est facile de décider aujourd'hui que ce n'était point la bonne, puisque l'œuvre de Geiseric ne lui a pas survécu beaucoup plus d'un demi-siècle. Pourtant, on n'y aperçoit pas d'emblée d'irrémédiables faiblesses. Il faut, pour les distinguer, se rappeler que l'Afrique du Nord forme un tout et qu'il est vain d'espérer ne la dominer qu'en partie ; que personne n'a jamais pu s'y retrancher fermement dans une occupation restreinte. A considérer les choses du côté des Vandales. il semble que les forces dépensées dans les entreprises méditerranéennes l'eussent été plus utilement à la soumission du monde berbère. Mais, du côté de l'Afrique, il n'est pas douteux que la politique de Geiseric ne se soit soldée par un semi-désastre. En abandonnant ce qui restait romain des Maurétanies et de la Numidie occidentale, il livrait à elle-même la majeure partie de l'Afrique dioclétienne et, ce faisant, il précipitait l'évolution qui, depuis la fin du IIIe siècle, ramenait peu à peu les indigènes romanisés vers la civilisation élémentaire d'où les avait si opportunément tirés l'égoïste ambition des Césars.

1. Cf. *supra*, p. 199.
2. Cf. *supra*, pp. 181, n. 2 et 204.
3. Cf. *supra*, p. 186.
4. Cf. *supra*, p. 181.
5. Cf. *infra*, pp. 321 et ss.

*CHAPITRE II*

# STRUCTURE POLITIQUE

Les conclusions qui précèdent appellent cependant quelques réserves, car la création politique est un domaine où l'absurde ne semble pas exister et que le déterminisme géographique ne régit qu'avec une force apparente. L'Italie est demeurée morcelée pendant treize siècles. La péninsule ibérique n'a connu que soixantes années d'unité (1580-1640) depuis l'invasion arabe. Mais voici tantôt sept cents ans que la Suisse subsiste au milieu des conflagrations européennes. Si donc, un Etat témoigne par sa durée de la solidité de ses bases, ce n'est certes pas nécessairement en raison d'une étroite adhésion à un cadre régional.

A vrai dire, on peut imaginer toutes sortes de causes à la solidité des formations politiques et ce n'est pas parce qu'ils négligeaient d'unifier la Berbérie, ni même parce qu'ils en hâtaient la dissociation que les rois de Carthage ont promis l'empire qu'ils avaient fondé à une ruine inévitable et proche. Mais il eût fallu qu'en contrepartie des inconvénients que déterminait son inadaptation aux conditions géographiques, l'Etat vandale manifestât d'une sorte d'intensité qui en neutralisât les effets. Il eût fallu, si l'on veut, qu'il compensât en puissance ce qu'il perdait en rigueur. Or, à l'analyse, il apparaît faible.

## I. — LES ÉLÉMENTS DE PUISSANCE

Quand on aborde les problèmes multiples que pose la domination d'un peuple par un autre, le premier que l'on rencontre est d'ordre démographique. Les Africains étaient quelque trois millions dans le cadre tracé par Dioclétien [1]. Deux millions, tout au plus, dans le royaume vandale [2]. Combien étaient les Barbares [3] ?

Selon Victor de Vita [4], Geiseric aurait fait procéder, au moment du passage de son peuple en Afrique, à un recensement général et le nombre des personnes recensées aurait été de 80.000. Mais ce témoignage soulève une difficulté. Si, en effet, Victor a pris soin de nous informer que ce chiffre englobait les vieillards, les jeunes gens et même les enfants, qu'on avait compté les esclaves aussi bien que les maîtres, il n'a pas jugé utile de nous préciser si le recensement a porté

1. *Supra*, p. 106.

2. On a évalué la superficie de l'Etat vandale à environ 100.000 km². Si l'on supposait une densité uniforme aux provinces africaines, cela représenterait une population d'un million d'habitants. Mais la Proconsulaire, la Byzacène et la Numidie étaient vraisemblablement plus peuplées que les Maurétanies, de beaucoup moins fertiles. Il semble cependant difficile, étant donné les conditions démographiques de l'Antiquité, de penser que cette densité ait pu être en moyenne supérieure à 20 habitants au km².

3. Sur la question, les deux articles contradictoires de J. Haury, *Ueber die Stärke der Vandalen in Afrika*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XIV, 1905, pp. 527-528, et de L. Schmidt, *Zur Frage nach der Volkszahl der Vandalen*, *id.*, t. XV, 1906, pp. 620-621. Egalement J. von Pflugk-Harttung, *Belisärs Vandalenkrieg*, dans *Historische Zeitschrift*, N.S., t. XXV, 1889, pp. 69-96.

4. Victor de Vita, I, 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2 (*senes, iuuenes, paruuli, serui uel domini*).

sur l'ensemble des Barbares ou seulement sur la partie masculine de la population. Or, suivant qu'on adopte l'une ou l'autre des deux interprétations, l'évaluation à laquelle on aboutit varie sensiblement du simple au double [1].

En accord avec L. Schmidt contre J. Haury, je suis persuadé qu'il convient d'adopter l'évaluation faible et ceci pour deux raisons. La première, c'est, qu'étant donné la certitude où nous sommes que le passage des Vandales en Afrique n'a pas été une simple expédition militaire mais une migration définitive [2], il nous faut admettre, ou bien que Geiseric ait eu une passion gratuite pour la statistique, ou bien que le recensement ait été décidé pour permettre l'organisation du transfert maritime [3] ; et comme il ne fait pas de doute que ce soit à la seconde hypothèse qu'il faille s'arrêter, on ne voit pas pourquoi le roi vandale eût négligé de compter les femmes qu'il convenait de transporter, elles aussi, sur les rives africaines.

La seconde raison, c'est que les données ethnologiques et statistiques dont nous disposons par ailleurs sont d'une interprétation d'autant plus difficile qu'on accepte une évaluation plus forte. Quoi qu'on en ait dit, les Vandales n'ont pas laissé en Afrique du Nord de traces anthropologiques scientifiquement identifiées [4]. Or, cet effacement devient moins commodément explicable dès que l'on suppose une immigration plus massive. D'autre part, si l'on chiffre à quelque 160.000 personnes la population totale, cela conduit à estimer aux environs de 25.000 le nombre des hommes en état de porter les armes [5]. Comme, aux dires de Procope, ce nombre se serait accru entre 429 et 533 [6], il faudrait admettre que Geilimer eût été en mesure d'aligner des contingents considérables pour l'époque. Or, non seulement ceux-ci semblent excessifs en eux-mêmes [7], mais leur ampleur rend incompréhensible le succès de Bélisaire qui ne disposait que de 15.000 hommes [8], aussi bien que la faiblesse des effectifs que nous voyons engagés par les Vandales aux derniers temps de leur domination [9].

On ne se serait d'ailleurs jamais avisé, j'imagine, d'interpréter le texte de Victor de Vita comme on l'a fait, si l'on n'avait vu dans cette interprétation un moyen de l'accorder avec le double témoignage de Procope quant aux chiffres de l'armée vandale. On lit en effet, dans les *Anecdota*, que celle-ci comptait 80.000 hommes [10] et, dans le *Bellum Vandalicum*, que Geiseric plaça les Vandales et les Alains sous l'autorité de chiliarques qui étaient au nombre de quatre-vingts, mais que c'était là un procédé habile pour faire croire qu'il disposait de 80.000 hommes, alors qu'il en avait tout au plus 50.000, nombre qui devait s'augmenter ultérieurement,

1. En dépit de variations assez sensibles dans l'espace et dans le temps, on peut admettre que la population masculine et la population féminine sont approximativement — sauf en ce qui concerne les vieillards — à peu près équivalentes. Cf. A. Landry, *Traité de démographie*, Paris, 1945, pp. 128 et ss. Les différences que l'on constate ne sauraient entrer en ligne de compte dans une évaluation aussi approximative que celle qui nous est ici permise.

2. *Supra*, p. 158, n. 2. Une inscription d'Hippone (Appendice II, n° 70) nous confirme que les femmes avaient suivi la migration. Egalement, Procope, *B.V.*, II, 14, 8 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 483.

3. Victor de Vita ne dit point formellement que les opérations de recensement aient été faites antérieurement à l'embarquement, mais cela paraît ressortir de l'expression qu'il emploie *(Transiens... illico statuit...)*.

4. Cf. les textes cités par Fr. Görres, *Die vermeintliche germanische (vandalische) Abstammung einer überaus zahlreichen nordafrikanischen Bevölkerung*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. XXXII, 1911, pp. 323-332. C'est généralement sur la constatation des caractères somatiques externes qu'on a cru pouvoir tabler pour trouver les traces de populations germaniques en Afrique du Nord. Mais il n'est plus possible aujourd'hui de considérer que les cheveux blonds et les yeux clairs constituent, chez les indigènes, l'indice d'une origine vandale. Bien que le type dolichocéphale de haute taille présente des affinités avec la race nordique de l'Europe, il ne semble pas douteux que son existence en Berbérie ne soit très antérieure aux invasions du v[e] siècle. Cf. L. Bertholon et E. Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*, t. I, Lyon, 1913. Peut-être sera-t-il possible de déceler un jour l'origine vandale de certains sujets, mais dans l'état actuel de la science, la chose semble rigoureusement impossible.

5. L'estimation ne peut être que très approximative, étant donné l'impossibilité où nous sommes de dresser une pyramide des âges. Toutefois, les éléments de la population qui s'échelonnent entre 20 et 60 ans paraissent représenter environ 50 % de la population mâle. Cf. A. Landry (*op. cit., supra*, n. 1), pp. 119 et ss. Compte tenu de la présence des esclaves, d'une mortalité sans doute assez forte en raison de l'état de guerre quasi permanent dans lequel se trouvaient les Barbares, du nombre vraisemblablement élevé des infirmes et aussi d'un décalage probable des âges pour la génération combattante, on est tenté de considérer que le nombre des hommes en état de porter les armes ne devait pas atteindre la moitié de la population. Mais il semble difficile de descendre bien au-dessous du tiers.

6. Procope, *B.V.*, I, 5, 20, éd. J. Haury, t. I, p. 334.

7. F. Lot, *L'art militaire et les armées au Moyen âge*, Paris, 1946, t. I. pp. 19 et ss.

8. Procope, *B.V.*, I, 11, 2, éd. J. Haury, t. I, p. 361.

9. Cf. *infra*, p. 231, n. 11.

10. Procope, *Anecd.*, XVIII, 6, éd. J. Haury, t. III[1], p. 112.

en raison de nouvelles naissances et de l'agglomération d'autres Barbares [1]. Ainsi l'armée vandale aurait-elle atteint graduellement son effectif théorique.

En dépit de la cohérence et de la précision qu'elles présentent, je crains fort que les indications de Procope ne soient, en fin de compte, que le développement logique d'une erreur initiale sur le rôle du chiliarque (χιλίαρχος) qui correspond au *millenarius* ou *thiufadus* des textes occidentaux. Que ce personnage soit appelé ainsi en raison du nombre de ceux à qui il commande, c'est ce à quoi on souscrira sans peine, à la fois parce que c'est le bon sens même et parce qu'Isidore de Séville a jugé bon de nous le dire expressément [2]. Mais il ne s'ensuit pas qu'il ait continué d'être dans l'Etat vandale le commandant d'un groupe de mille hommes, comme il était à l'origine. Aucun texte ne confirme l'interprétation militaire de Procope [3], et nous voyons par l'exemple d'autres monarchies germaniques que, sous le nom identique de *millenarius*, on a désigné des personnages attachés à des fonctions assez différentes les unes des autres [4]. Pour ma part, je ne doute pas que l'historien byzantin ne se soit laissé prendre à l'illusion des mots et que, si le nombre — présumé — des soldats de Geiseric ne correspond pas à celui qu'on obtiendrait en multipliant le chiffre des guerriers théoriquement placés sous l'autorité d'un *millenarius* par le chiffre total des *millenarii*, ce n'est pas parce que le roi vandale s'est offert le luxe d'une rouerie qui n'eût trompé personne, mais parce que le *millenarius* vandale est autre chose que ce qu'a cru Procope. Et je ne doute pas davantage que l'heureux résultat de sa confusion ne soit de nous permettre à la fois de définir ce qu'était le *millenarius* vandale et de confirmer sans conteste les données numériques si précieuses que nous a conservées Victor de Vita.

Plus d'un demi-siècle, en effet, avant que Procope n'écrivît son *Bellum Vandalicum*, celui-ci a pris soin de dénoncer une erreur, paraît-il courante de son temps chez les gens mal informés, à savoir que le chiffre de 80.000 représentât celui des *armati* vandales [5]. Ce faisant, il n'allait sans doute pas jusqu'à dégager son propre témoignage de toute équivoque, mais il jetait sur celui de l'historien byzantin un discrédit prophétique car, de l'identité des chiffres apportés par Procope et par lui-même et de leur contradiction quant à la réalité qu'ils expriment, il résulte en même temps que ces chiffres doivent être tenus pour authentiques et que la tradition recueillie dans le *Bellum Vandalicum* est précisément celle qu'il convient d'écarter.

Mais Procope ne s'est pas contenté de nous livrer telle quelle sa regrettable méprise. Comme s'il avait eu à cœur de nous faire mettre le doigt sur le défaut de son information, il a cru devoir nous en révéler lui-même l'inexactitude en en cherchant l'explication dans une supercherie enfantine de Geiseric. Mais par là, il n'a pas fait que se trahir, car en nous permettant de donner raison à Victor de Vita contre lui et, d'autre part, en nous informant que le roi vandale créa quatre-vingts *millenarii*, il nous révèle du même coup que le *millenarius* était à la tête, non plus de mille guerriers, mais d'un groupe de mille personnes qui comprenait les femmes et les enfants aussi bien que les soldats, et les esclaves aussi bien que les hommes libres. En d'autres termes, que Geiseric s'est efforcé d'organiser son peuple suivant un système qui, tout en maintenant en principe une institution traditionnelle des sociétés germaniques, l'adaptait aux conditions nouvelles créées par la relative dispersion des Barbares dans les territoires conquis.

Ceux-ci, on l'a dit, n'étaient point tous des Vandales [6]. Aux Hasdings et aux Silings s'étaient

1. PROCOPE, *B.V.*, I, 5, 18. et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 334.
2. ISIDORE, *Etym.*, IX, 3, 30, éd. W.-M. Lindsay, t. I : *Chiliarchæ sunt qui mille præsunt, quos nos millenarios nuncupamus ; et est græcum nomen.*
3. VICTOR DE VITA, I, 30, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 8, se borne à nous confirmer l'existence du *millenarius* vandale.
4. H. BRUNNER, *Deutsche Rechtsgeschichte*, 2e éd., t. I, Leipzig, 1906, pp. 181 et ss. Sur leur rôle dans l'Espagne wisigothique, M. TORRES et R. PRIETO-BANCES, dans R. MENENDEZ-PIDAL, *Historia de España*, t. III, Madrid, 1940, p. 225. La transformation du *millenarius* en fonctionnaire à compétence territoriale apparaît particulièrement bien dans l'Italie ostrogothique. Cf. CASSIODORE, *Variæ*, V, 27, dans *M.G.H.a.a.*, t. XII, p. 159.
5. VICTOR DE VITA, I, 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2.
6. *Supra*, p. 37.

joints des Alains, des Suèves et des Goths et le fait que Geilimer ait encore porté le titre de *rex Vandalorum et Alanorum* [1] semble bien indiquer qu'aux derniers temps du royaume vandale, la fusion n'était pas encore complètement réalisée entre les différents éléments qui avaient participé à la conquête. Mais si l'on peut présumer que leur diversité initiale n'a pas contribué à renforcer la puissance barbare, on ne voit pas que leur distinction soit demeurée particulièrement sensible. Seul, Ingomar a jugé bon de rappeler, sur la modeste pierre consacrée en 474 au souvenir de son épouse défunte, que celle-ci était d'origine suève [2]. En fait, on confondit assez vite les envahisseurs — Alains compris — sous le nom commun de Vandales [3] et si quelques particularités ont continué de les différencier les uns des autres, ou si même quelques frictions se sont produites entre eux, l'histoire n'en a pas conservé le moindre souvenir. Les textes africains eux-mêmes nous présentent les Vandales comme un bloc dont ils nous laissent ignorer les possibles fissures [4].

Il ne semble pourtant pas douteux que cette unité n'ait été quelque peu factice, ni que l'établissement des Barbares en Afrique n'ait été pour eux une cause d'affaiblissement. Même si l'on ne tient pas compte des pertes en hommes subies au cours de la conquête, même si l'on tient pour négligeables les forces que l'occupation des îles obligeait à maintenir en dehors des territoires africains [5], on est contraint d'admettre qu'ils n'étaient qu'une faible minorité par rapport à la masse des Africano-romains : un vingtième peut-être — et vraisemblablement moins [6]. S'ils s'étaient cantonnés sur une portion restreinte de la Proconsulaire ou de la Numidie pour former une sorte de colonie homogène et seulement soucieuse de demeurer intacte, cette disproportion numérique eût été pratiquement moins sensible. Mais c'était là chose impensable. Les Barbares n'avaient point affronté tant de risques pour constituer une réserve germanique au sein du monde berbère, mais pour connaître à leur tour l'opulence dont l'espoir les avait entraînés. C'est-à-dire que leur dispersion était en somme le couronnement nécessaire à leur entreprise.

Geiseric n'a pas été sans pressentir ce danger inévitable et il semble qu'il ait tenté d'en atténuer les effets. Si l'on en croit Victor de Vita [7], il aurait fait deux parts dans les biens confisqués : ceux qui étaient situés dans les provinces périphériques (Byzacène, Numidie, Gétulie, *Abaritana*) revenant à la couronne, tandis que l'armée se voyait attribuer le terroir le plus fertile, c'est-à-dire la Proconsulaire. Répartition assez surprenante de prime abord, mais qui s'explique si l'on veut bien considérer que c'était le seul moyen qui s'offrît à lui d'éviter un éparpillement excessif de son peuple [8].

1. *Infra*, p. 237. La présence d'éléments gothiques est attestée par Possidius, *Vita Augustini*, XXVIII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 112. Ajoutons que, lors de sa venue en Afrique, Amalafrida fut accompagnée d'une escorte de mille gardes du corps et d'une troupe de 5.000 hommes, Procope, *B.V.*, I, 8, 12, éd. J. Haury, t. I, p. 347.

2. *A.E.*, 1951, n° 267 = Appendice II, n° 70.

3. Procope, *B.V.*, I, 5, 21, éd. J. Haury, t. I, p. 334. Je ne crois pas qu'on puisse conclure du témoignage de Procope, *B.V.*, I, 5, 18, *id.*, p. 334, comme le fait L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 25 (= p. 35), que les Alains aient constitué des chiliades séparées. Toutefois, la *Nou. Iust.*, XXX, 11, 2, semble maintenir encore (15 mars 536) la distinction des deux peuples.

4. Je ne vois point sur quoi peut bien se fonder L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 149 (= p. 182), pour prétendre que les Vandales représentaient environ les deux tiers du groupe d'invasion (50 ou 60.000 personnes).

5. On n'en connaît, sauf erreur, aucun exemple ; mais il va de soi que les dépendances du royaume vandale ne demeuraient pas d'elles-mêmes dans l'obéissance et que leur domination suppose le maintien de garnisons permanentes plus ou moins nombreuses. Même à supposer que la partie de la Sicile conservée par les Vandales n'ait pas excédé 2.000 km.$^2$ (sur les 25.700 que compte l'île), il n'en reste pas moins que c'est environ 40.000 km.$^2$ dont il convenait d'assurer l'occupation : Sardaigne, 24.000 km.$^2$, Corse, 8.700 km.$^2$, Baléares, 4.800 km.$^2$.

6. On a évalué (*supra*, p. 106) la population de l'Afrique romaine au Bas-Empire à 3 millions d'habitants, pour 240.000 km.$^2$ environ, c'est-à-dire admis une densité moyenne de 10 à 12 habitants au km$^2$. Sans doute, la partie occupée par les Vandales après 439 était-elle la région la plus peuplée de la Berbérie, mais il semble difficile de lui attribuer une densité dépassant 20 habitants au km.$^2$, c'est-à-dire une population de plus de 2 millions d'habitants pour les 100.000 km.$^2$ (cf. *supra*, p. 215, n. 2) qu'elle recouvrait. Avec une superficie identique, la Tunisie actuelle (1946) compte 3 millions 231.000 habitants ; mais, en 1921, sa population dépassait à peine le chiffre de 2 millions et, s'il faut en croire les évaluations, était d'environ 1 million lors de l'établissement du Protectorat. Cf. J. Despois, *L'Afrique du Nord*, Paris, 1949, p. 185.

7. Victor de Vita, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. I$^1$, p. 4.

8. Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible de déterminer la zone de peuplement vandale en Afrique. Certains éléments se rencontrent dans des régions excentriques du royaume. Ainsi l'évêque arien Antonius (Victor de Vita,

## LE PEUPLEMENT VANDALE




● Point où la présence d'un élément vandale semble attesté.

—— Limite approximative du royaume vandale.

– – – – Limites des provinces romaines.

N.-B. Cette carte destinée à illustrer la n. 8, p. 218, ne doit être utilisée que compte tenu des réserves faites dans cette note.

**III, 42-46, et III, 53-54, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, pp. 51 et ss.) dans la partie méridionale de la Byzacène (Cf. Ch. Courtois· *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 48, n. 190), si l'on admet qu'il fût vandale. De même, à *Tipasa* (Tipasa), un évêque arien anonyme (Victor de Vita, III, 29, *op. cit.*, pp. 47-48), ou le fonctionnaire [ ] *imir* que mentionne une inscription de *Calama* (Guelma). Cf. *C.I.L.*, VIII, 5380 = Appendice II, n° 118. Mais il peut s'agir de cas isolés dont la présence n'implique pas celle d'un groupe. Victor de Vita, I, 42, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 10, semble autoriser à penser qu'il existait des groupes vandales à *Tunuzuda, Gales, Vicus Ammoniæ*, et I, 44, *id.*, p. 10, à *Regiæ*. Malheureusement la seule de ces localités qu'on puisse identifier est *Gales* (Hr. el-Kharrouba dj. Mansour) en Proconsulaire. Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 46 et ss., n. 198, 164, 200 et 196. Les textes littéraires ne nous permettent guère de localiser les domaines des Vandales. A peine pouvons-nous situer celui de *Gabardilla*, qui était voisin de *Sicca Veneria* (Le Kef, cf. *Vita Fulgentii*, VI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 35), et celui du millenier anonyme dont parle Victor de Vita, I, 30 et ss., *op. cit.*, pp. 8-9, qui, d'après I, 32, semble devoir être cherché à proximité de *Thabraca* (Tabarka). Mais on ne saurait inférer de ces deux exemples que le principe posé par Geiseric ait été absolument respecté. Seule l'épigraphie est susceptible de nous apporter quelques indices, mais les données onosmastiques sur lesquelles on se fonde pour attribuer telle ou telle inscription à l'époque vandale sont, il ne faut pas l'oublier, extrêmement fragiles. Tout au plus, peut-on dire qu'il semble que des éléments probablement vandales aient été établis en dehors de la Zeugitane : à *Mactaris* (Mactar), Appendice II, n° 164 (*Hildeguns*) ; à *Thala* (Thala), *C.I.L.*, VIII, 23224 = Appendice II, n° 158 (*Brandinus*) ; à *Ammædara* (Haïdra), Appendice II, n° 160 (*Guitifrida*), *C.I.L.*, VIII, 11646 = Appendice II, n° 161 (*Baza*), Appendice II, n° 162 (*Baizu*), Appendice II, n° 163 (*Basa*) ; à *Theueste* (Tebessa), *C.I.L.*, VIII, 2013/16516 = Appendice II, n° 96 (*Ge* [ ]), *C.I.L.*, VIII, 2017/16518 = Appendice II, n° 155 (*Ustriut*), *C.I.L.*, VIII, 2016/16517 = Appendice II, n° 156 (*Silibu(n)dus*) ; à *Tipasa* (Tipasa), *C.I.L.*, VIII, 20909 = Appendice II, n° 170 (*Ostariccus*), Appendice II, n° 171 (*Sindiuult*) ; à *Cæsarea* (Cherchel), *C.I.L.*, VIII, 21424 = Appendice II, n° 169 (*Fridila*). Ces indications ne peuvent être données que sous toutes réserves. Une inscription d'Aïn el-Ksar, en Numidie, datée de 578/582, mentionne un certain *Gunthari*s parmi les constructeurs d'un *castrum* (*C.I.L.*, VIII, 4354/18540 = Appendice II, n° 168). Peut-être s'agit-il d'un Vandale demeuré au milieu des populations africaines. Le cas de *Theudoracus* mentionné par une inscription de *Thysdrus* (el-Djem) (Appendice II, n° 159) est peut-être analogue. Plus nombreux**

Toutefois, ce n'était là qu'un palliatif. Même dans ce cadre restreint, les Vandales restaient écrasés par le nombre [1] et leur isolement dans l'aimable séjour des villes romaines ne fait que plus menaçante pour eux la civilisation qui les enveloppe et les attire à ses charmes. Une minorité ne demeure elle-même que dans la mesure où sa domination politique s'accompagne d'une supériorité humaine. S'il en est autrement, c'est le vaincu qui finit par conquérir son farouche vainqueur. Dans le cas des Vandales, on peut penser que c'était heureux ainsi. Mais, quelque jugement de valeur qu'on croie devoir porter, il n'empêche que la fusion ne pouvait guère s'opérer qu'aux dépens de leur authenticité propre.

Malgré l'obstacle que constituait l'arianisme, il est difficilement niable que les Barbares devaient finir, à une échéance plus ou moins lointaine, par s'intégrer dans la masse de leurs sujets. L. Schmidt affirme que les mariages mixtes durent être rigoureusement interdits [2]. Mais à vrai dire, nous n'en savons rien. Aucun document législatif ne témoigne de leur empêchement et, en dépit de l'absence d'exemples incontestables [3], je ne pense pas qu'on ait évité les unions, légitimes ou non, entre les vainqueurs et les vaincus [4]. En tout cas, le mauvais exemple venait de haut puisque Geiseric lui-même ne trouva rien de mieux que de faire épouser à son propre fils une princesse impériale [5].

Au reste, je ne vois pas d'autre moyen que d'admettre l'existence des mariages mixtes, même si, du point de vue juridique, ils étaient assimilés à un simple concubinat, pour expliquer les contradictions que présentent les textes quant à l'évolution démographique des Vandales. Tandis, en effet, que Victor de Vita prétend que de son temps le nombre des *armati* barbares était devenu minime [6] et que Prosper nous avise qu'à la suite d'une conspiration ourdie contre lui en 442 Geiseric fit mettre à mort plus des siens qu'il n'en aurait perdus dans une guerre [7], Procope nous affirme que le nombre des Vandales s'accrut considérablement en raison de la natalité et du fait de l'agglomération d'autres Barbares [8], et les chiffres qu'il donne dans ses

sont les exemples qu'avec la même réserve on peut donner pour la Proconsulaire proprement dite : à Carthage, *C.I.L.*, VIII, 25357 a = Appendice II, n° 113 ([ ]*ndilus*) ?, *C.I.L.*, VIII, 13965 = Appendice II, n° 140 (*Theudo*[*ricus*], *C.I.L.*, VIII, 13610 = Appendice II, n °141 (*Tzozu*[*s*]), Appendice II, n° 142 (*Vilimut, Hostrildus*, [*Ho*]*stridus, Tanca*), *C.I.L.*, VIII 25293,= Appendice II, n° 143 (*Tzoza*), Appendice II, n° 144 (*Trioua*), *C.I.L.*, VIII, 22655/3 = Appendice II, n° 145 (*Ragiharius*), *C.I.L.*, VIII, 14222 = Appendice II, n° 146 (*Varica*), *C.I.L.*, VIII, 10540 = Appendice II, n° 147 (*Agisild*[*is*]). *C.I.L.*, VIII, 13800 = Appendice II, n° 148 (*Munifrida*), *C.I.L.*, VIII, 25061 = Appendice II, n° 149 (*Abiarica* et *Vi* [ ]), Appendice II, n° 150 (*Tzo*[*za*]) ; *Tunes* (Tunis), *C.I.L.*, VIII, 25362 = Appendice II, n° 126 (*Gebamund*) ; *Thuburbo maius* (Hr. Kasbat), Appendice II, n° 127 (*Arifridos*) ; *Thibiuca* (Hr. Zouitina), Appendice II, n° 157 (*Hegerit*) ; *Thabraca* (Tabarka), Appendice II, n° 154 ([ ]*orix*) ; *Hippo Regius* (Bône), Appendice II, n° 70 (*Ermengon, Ingomar*) ; *Madauros* (Mdaourouch), Appendice II, n° 153 (*Iul*(*ius*) *Tzaiza*), Appendice II, n° 106 (*Desiderius*). Il ne faut d'ailleurs pas oublier que le nom ne constitue qu'un indice assez fragile. Si, en effet, nous ne pouvons pas affirmer qu'en Afrique des éléments indigènes, romanisés ou non, aient adopté des noms germaniques, l'inverse n'est, en revanche, pas douteux, comme le prouve la *Vita Fulgentii*, VI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 34, qui mentionne un prêtre arien du nom de Felix, dont on précise qu'il était *natione barbarus*.

1. Quand bien même la Zeugitane n'eût compté qu'un million d'habitants, ce qui paraît un minimum si on accepte les évaluations précédentes, les Vandales n'eussent fourni qu'un douzième de la population environ.

2. L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 150 (= 183).

3. 1. Une inscription de *Madauros* (Mdaourouch), Appendice II, n° 153, nous fait connaître que deux défunts, *Iul. Tzaiza* et *Donata*, ont vécu 80 ans. Laissons de côté le *h*(*ic*) *s*(*epulta*) *e*(*st*) qui est manifestement une étourderie du graveur pour *h.s.s.* St. Gsell qui a revu la pierre garantit la lecture *Tzaiza* mais refuse de se prononcer sur le sexe de *Iul. Tzaiza*. Je ne pense pas qu'il y ait doute. Tzaiza est un nom germanique masculin qu'il faut d'autant plus rapprocher, comme le suggère St. Gsell, de celui de Τζάζων qu'il lui est identique (sur celui-ci, cf. références indiquées, Appendice III, n° 44). *Iul*[*ius*] *Tzaiza* et *Donata* sont, selon toute vraisemblance, deux époux que la mort a enlevés au même âge et que le souvenir de leurs descendants a honorés par une même épitaphe et, si cette hypothèse est valable, il est très probable, étant donné les deux noms, que nous avons ici la trace d'un mariage entre un Vandale et une Africaine romanisée. Ce n'est malheureusement pas une certitude.

2. Victor de Vita, III, 24, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 45-46, mentionne un certain *Maioricus* dont le nom est probablement germanique. La mère de celui-ci porte un nom latin, *Dionysia*. Peut-être le père était-il vandale. Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 56.

4. Procope, *B.V.*, II, 6, 9, éd. J. Haury, t. I, p. 444, nous dit que les plaisirs de l'amour étaient de ceux auxquels les Vandales s'abandonnaient le plus volontiers. Il serait surprenant qu'ils se fussent unanimement refusés au commerce sexuel avec les femmes étrangères à leur race, et miraculeux qu'aucune de ces unions n'ait été féconde. Au reste, les viols qu'on prête aux Barbares (cf. *supra*, p. 166, n. 3) suffisent à démentir de prétendus scrupules de leur part.

5. Appendice III, n° 17. Soulignons cependant, qu'à notre connaissance, le cas est unique dans la famille royale.

6. Victor de Vita, I, 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2.

7. Prosper, *Chron*,, 1348, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 479.

8. Procope, *B.V.*, I, 5, 20, éd. J. Haury, t. I, p. 334.

*Anecdota* nous montrent en effet qu'il considère les Barbares comme un tout et ne distingue pas, en l'occurence, les Maures des Vandales [1].

Je ne doute pas que les uns et les autres n'aient également raison. Coupés du monde germanique, les Vandales ne pouvaient point s'augmenter par l'adhésion d'éléments de même origine qu'eux. L'état de guerre permanent qui fut le leur durant le règne de Geiseric n'allait pas sans entraîner des pertes de vies humaines et, pour peu que la répression les ait aggravées, il paraît normal que la courbe démographique ait pris une allure descendante. Mais on comprend que la perspective de Victor de Vita, qui considère les choses en 484, ne puisse plus être celle de Procope, un demi-siècle plus tard. Car le premier avait sous les yeux une société encore toute proche de la conquête et suffisamment différenciée pour qu'on n'en confondît en aucun cas les composantes, tandis que le second, du fait même des chiffres qu'il donne, nous fait entrevoir une évolution dont le terme naturel eût sans doute été le même qu'en Gaule ou en Espagne [2].

Au total nous sommes amenés à penser que la masse de 80.000 Vandales brusquement injectée dans l'Afrique romaine a tendu à la fois à s'émietter et à se dissoudre. Numériquement trop faible au départ pour pouvoir se substituer aux populations indigènes, elle s'est trouvée encore affaiblie par sa dispersion et par l'attrait délétère d'une civilisation supérieure à la sienne. Si bien que, dans la mesure où il est permis de faire l'histoire de ce qui n'a pas été, on en vient à considérer les Vandales, au moment où s'écroule leur empire, comme une minorité ethnique en voie d'assimilation progressive.



Pourtant il est des minorités qui subsistent — et même dans la sujétion. Mais quelque chose soutient leur individualité : la langue, la religion, les coutumes.

Nous ne savons presque rien de la langue des Vandales [3], dont aucun monument ne nous est parvenu, à supposer qu'il en ait jamais existé [4]. Elle appartenait à la branche des langues germaniques à laquelle les linguistes ont donné le nom d'*ostique*. Mais pratiquement, celui-ci se réduit au gothique dont le témoignage à peu près exclusif est la traduction de la Bible faite au IV^e siècle par l'évêque Wulfila [5]. Grâce aux données de l'histoire et à une soixantaine de noms propres, on peut établir de façon certaine l'appartenance du vandale. Mais, sur les bases fragiles d'une onomastique qui ne nous est connue qu'à travers les transcriptions gréco-latines revues et corrigées par la fantaisie des scribes, il semble assez vain de tenter la reconstitution d'un dialecte disparu et même d'essayer d'en découvrir les caractères originaux.

Peu importe, d'ailleurs, du point de vue qui nous occupe, que ceux-ci aient été tels ou tels. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas l'idiome en lui-même, mais son rôle dans la vie quotidienne des Barbares. Malheureusement, notre curiosité se heurte une fois de plus au mutisme des textes. Seule, l'onomastique trahit un certain attachement à la langue des ancêtres. Tous

1. PROCOPE, *Anecd.*, XVIII, 6, éd. J. Haury, t. III[1], p. 112.

2. Contrairement à L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 149 (= p. 182), je ne tiens nullement pour inexacte la donnée de Procope que l'Etat vandale eût compté 80.000 hommes en état de porter les armes — mais il va de soi qu'il faut inclure dans ce chiffre les Maures soumis et les métis au même titre que les Vandales d'origine. Cela veut dire que l'autorité effective de Geilimer pouvait s'étendre à une population de 5 à 600.000 personnes et c'est parfaitement vraisemblable. Mais il ne faut pas en conclure que le roi fût en mesure de mobiliser effectivement de pareils contingents.

3. Cf. F. WREDE, *Ueber die Sprache der Wandalen*, dans *Quellen und Forschungen zur Sprache und Culturgeschichte der germanischen Völker*, t. LIX, Strasbourg, 1886. Cette étude, faite à une époque où la philologie se nourrissait encore de beaucoup d'illusions, témoigne malheureusement d'un optimisme excessif.

4. Les inscriptions runiques, prétendues vandales, sont suspectes, non pas quant à leur authenticité, mais quant à leur caractère vandale. Cf. *supra*, p. 18, n. 1. Les souvenirs des Vandales qu'on a voulu retrouver dans la poésie germanique ou scandinave sont en eux-mêmes douteux. Sur la question, G. SCHÜTTE, *Our forefathers*, t. II, Cambridge, 1933, pp. 56 et 57, et, sur le souvenir de Geiseric dans *l'Hervararsaga* (?), R. HEINZEL, *Ueber die Hervararsaga*, dans *Sitzungsberichte der Wiener Akademie der Wissenschaften, Phil. Hist. Klasse*, t. CXIV, 1887, pp. 464 et ss. Même si ces rapprochements sont exacts, ils ne suffisent pas à établir l'existence d'une poésie en langue germanique dans le royaume vandale du v^e siècle.

5. F. MOSSÉ, *Manuel de la langue gothique*, Paris, 1942, pp. 20 et ss.

les princes et princesses hasdings que nous connaissons portent un nom germanique [1] et il semble qu'on ait assez généralement continué de donner aux enfants un nom dont un des éléments fût emprunté à celui du père ou de la mère, ou commençât au moins par la même syllabe ou la même initiale [2]. Mais la conservation d'un système onomastique n'implique pas celui de la langue auquel il se rattache et nous ne sommes en mesure de préciser le coefficient d'usage du vandale ni au moment de l'invasion, ni à la veille de la conquête byzantine.

Il semble toutefois bien probable que, dès 429, la pratique du dialecte traditionnel ne fût plus exclusive pour la majorité des Barbares. Après un contact d'un quart de siècle avec les populations romaines, il est vraisemblable que la plupart d'entre eux étaient devenus plus ou moins bilingues. On a prétendu que Geiseric, au début de son règne, ne savait que le vandale [3]. Mais c'est là une affirmation toute gratuite [4]. En tous cas, au lendemain de la conquête, l'apprentissage du latin devint de plus en plus courant. Vandales et Romains fréquentèrent bientôt aux mêmes écoles [5] et tout semble indiquer que, tant à la cour que dans le peuple, on emprunta d'une manière habituelle la langue des vaincus [6].

Rien, en revanche, ne permet de conjecturer un mouvement réciproque [7]. Les Africains peuvent bien apprendre à l'occasion quelques mots de vandale [8]. Ils n'en continuent pas moins de parler entre eux latin ou libyque et comme la loi du nombre joue avec toute sa force, étant donné l'allure de semis que présente le peuplement vandale, le maître barbare n'a d'autre choix, dans un monde qui ignore la propagande pédagogique, que d'adopter lui-même la langue de ses esclaves.

Ce n'est donc pas seulement en tant que langue de culture que le latin tend à se substituer au vandale — et cela en raison de sa supériorité flagrante ; ni en tant que langue administrative — à cause de la tradition des cadres comme des habitudes des administrés ; c'est en tant que langue tout court. Et c'est cela qui est grave. Les Vandales n'ont ni Aurès, ni Ka-

1. A l'exception d'un fils de Geiseric dont l'existence est d'ailleurs fort douteuse et qui porterait le nom de Théodore. Cf. Appendice III, n° 47.

2. A. Bach, *Die deutschen Personennamen*, dans *Grundriss der germanischen Philologie*, t. XVIII, Berlin, 1943, pp. 69 et ss.

3. L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., 1942, p. 190 (= p. 232).

4. Celle-ci repose sur Victor de Vita, I, 18, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 5, qui nous apprend que les évêques catholiques se rendirent au palais pour présenter une supplique à Geiseric et que celui-ci leur fit répondre par un messager (*internuntius*). Ce texte prouve qu'il n'avait point voulu les recevoir lui-même et non qu'il ait eu besoin d'un interprète pour s'entretenir avec eux. Je ne crois pas devoir retenir ici comme preuve de la connaissance du latin par le roi le dialogue que nous rapporte Victor de Vita, I, 19-21, *id.*, pp. 5-6, entre lui et le comte Sebastianus, non plus que l'entretien que lui prête Procope avec le futur empereur Marcien (vers 434), *B.V.*, I, 4, 6-7, éd. J. Haury, t. I, p. 325. Le premier est suspect et le second manifestement apocryphe. Il semble, en revanche, que le roi se soit entretenu directement avec le patrice Severus (Malchos, fr. 3, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 115) — il est vrai à la fin du règne — et que Dracontius, *Satisf. ad Gunthamundum*, 301, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 130, nous ait rapporté un « mot » de Geiseric dont rien n'indique qu'il ait été traduit du vandale.

5. Celle, par exemple, du grammairien Felicianus qui enseignait à Carthage à l'époque de Gunthamund. Cf. Dracontius, *Rom.*, I, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 132.

6. 1° Il semble bien, d'après un passage de Victor de Vita, III, 16, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, pp. 43-44, qu'Huniric ait entendu le latin, C'était à coup sûr le cas de son neveu, dont le nom ne nous est pas parvenu, et que Victor de Vita, II, 13, *id.*, p. 16, nous représente comme *magnis litteris eruditus*. Thrasamund n'avait pas acquis la culture qu'on lui prête (cf. *infra*, pp. 266 et ss.), dans des ouvrages vandales. Nous voyons pareillement les hauts dignitaires de la cour pratiquer le latin. Lorsque le patriarche Cyrila déclare qu'il l'ignore, les évêques catholiques rétorquent que c'est là sa langue habituelle (Victor de Vita, II, 55, *id.*, p. 25). Le notaire Vitarit est chargé par le roi de la lecture d'un édit manifestement rédigé en latin (Victor de Vita, II, 3, *id.*, p. 14 ; II, 41, p. 22) ; le *præpositus regni* Obadus est à même de converser avec Eugène de Carthage (Victor de Vita, II, 43-45, *id.*, p. 23). L'évêque arien Pinta était l'auteur d'un ouvrage auquel S. Fulgence répondit par l'*Aduersus Pintam* (*Vita Fulgentii*, XXI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 104) et qu'il faut bien imaginer écrit en latin si l'on ne veut pas prêter à S. Fulgence la connaissance du vandale. Au reste, la rédaction des documents administratifs suppose chez les hauts fonctionnaires une connaissance au moins élémentaire du latin puisqu'ils étaient obligés, non point certes d'en rédiger le texte même, mais d'en indiquer la direction. Il est d'autre part certain que le mouvement poétique qui se dessine à la fin du ve siècle ne se comprendrait pas si ceux à qui les poèmes étaient dédiés eussent été tous incapables de les lire.

2° Il est évidemment plus difficile de mesurer la pénétration du latin dans la masse vandale. Il est cependant significatif que toutes les épitaphes qu'on peut présumer vandales (cf. *supra*, p. 218 n. 8) soient rédigées en latin. Particulièrement précieuse est, à cet égard, l'inscription d'Hippone (cf. Appendice II, n° 70), dont le caractère germanique est incontestable.

7. L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., pp. 189-190 (= p. 232), prétend que la propagande menée par le clergé catholique dans le milieu vandale suppose une connaissance de la langue du vainqueur. Autant prétendre que l'adhésion au catholicisme entraîne aujourd'hui celle du latin. Je crois tout au contraire que c'est la pratique du latin par les Vandales qui a permis un certain nombre de conversions.

8. Cf. le texte cité à la note suivante.

bylies où se soustraire avec leurs coutumes et leur idiome. Ils ont beau demeurer fidèles à leur dialecte national, ainsi qu'en témoigne probablement une curieuse épigramme de l'*Anthologie* vers le fin du V^e siècle [1], ou, en 480, l'arrogante prétention de l'évêque Cyrila [2], il n'en reste pas moins que le vandale apparaît comme une langue menacée qu'attend à échéance plus ou moins lointaine l'avenir désespéré des langues liturgiques [3].

Du moins ce dernier caractère renforce-t-il l'individualité religieuse du groupe barbare que l'arianisme affirme en lui-même et sépare de son ambiance sociale [4]. Par leur attachement à une foi que les Africains considèrent comme la plus abominable hérésie [5], les Vandales retrouvent, en effet, leur réalité minoritaire. Ou plutôt auraient dû la retrouver, si l'Eglise arienne n'avait stupidement rivalisé avec l'Eglise catholique en matière de conversions.

Que celle-ci ait tenté de ramener les brebis égarées au bercail œcuménique, on le comprend sans peine. A tous les instants de son histoire, elle a poursuivi — et par des moyens parfois discutables — une unité qu'un sort contraire a constamment mise en cause. Il n'est donc pas étonnant que l'on constate dès le lendemain de la conquête l'existence d'une littérature anti-arienne dont le courant se prolongera à travers toute l'époque vandale [6]. Mais le clergé

1. *Anth. lat.*, 285, 1 et 2, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I[1], p. 221 (*Inter eils goticum scapia matzia ia drincan/ Non audet quisquam dignos edicere uersus*). Je me risque à traduire : « Au milieu des cris poussés en gothique : Salut ! A manger et à boire ! — Personne n'ose plus réciter des vers dignes de ce nom ! » Notons pourtant qu'il n'est pas absolument sûr que l'épigramme soit africaine quoique la place qu'elle occupe dans l'Anthologie semble l'indiquer.

2. Victor de Vita, II, 55, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 25.

3. Comme l'a fait justement observer F. Martroye, *Genséric*, (cité *infra*, p. 364), p. 309, Huniric accorda en 480 ou 481 la permission de désigner un évêque de Carthage à condition que les évêques ariens pussent prêcher en Orient dans la langue qu'ils voudraient (Victor de Vita, II, 4, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 14). Cela semble indiquer que la Bible de Wulfila demeurait à la base de la prédication et que le gothique avait conservé son rôle de langue liturgique. On comprendrait mal que le roi vandale eût réclamé un pareil droit si telle n'avait pas été la coutume dans ses Etats. Au reste, la *Collatio Augustini cum Pascentio*, dans *P.L.*, t. XXXIII, col. 1162, nous a rapporté l'équivalent vandale de *Domine, miserere: Sihora (?) armen*.

4. Sur l'arianisme des Vandales, voir principalement H.-E. Giesecke, *Die Ostgermanen und der Arianismus*, Leipzig-Berlin, 1939, très souvent contestable.

5. Cf. *supra*, p. 135, n. 7, § 1. Il n'est pas dans mon objet d'étudier l'aspect théologique de l'arianisme vandale. Dans ce domaine comme dans tous les autres, les Barbares ne nous ont rien laissé d'eux-mêmes et c'est seulement par leurs adversaires que nous pouvons nous imaginer leur doctrine — principalement par les œuvres qui nous ont été conservées de Fulgence de Ruspae, et de Vigile de Thapsus. Sur le premier, G.-G. Lapeyre, *Saint Fulgence de Ruspe*, Paris, 1929; sur le second, P.-G. Ficker, *Studien zu Vigilius von Thapsus*, Leipzig, 1897. Si l'on en juge d'après elles, il semble que les Vandales aient adhéré à un arianisme extrémiste qui n'accorde qu'au Père seul la qualité divine. Peu importe du point de vue qui nous occupe, l'hérésie commençant aux frontières de l'orthodoxie et demeurant hérésie quel que soit l'écart qui l'en sépare. Un arianisme modéré eût peut-être facilité le rapprochement des points de vue — encore la chose est-elle problématique — mais il n'eût pas empêché la répartition des chrétiens en deux catégories rigoureusement différentes l'une de l'autre.

6. Cette littérature nous est, dans l'ensemble, assez mal connue (cf. M. Schanz, C. Hosius et G. Krüger, *Geschichte der römischen Litteratur*, t. IV[2], 2e éd., Munich, 1920, pp. 569 et ss.).

1° Une grande partie en est perdue. Ainsi l'*Aduersum Arianos* d'un certain Asclepius dont le siège est inidentifiable en raison de l'insécurité de la tradition manuscrite (*in Baiensi territorio* ?) et dont l'œuvre, qui nous est révélée par Gennadius, *De uiris illustribus*, LXXIII, dans *P.L.*, t. LVIII, col. 1102, pourrait remonter à l'époque de Geiseric (cf. A. Audollent, art. *Asclepe*, n° 3, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. IV, col. 1903) ; l'*Aduersus Arianos* de Victor de Cartennæ (Gennadius, *op. cit.*, LXXVII, col. 1103) ; l'*Aduersus Ecclesiæ inimicos Iudaeos et Arianos et alios hereticos* de Voconius de Castellum (*id.*, LXXVIII, col. 1103) qui fut peut-être évêque de *Castellum Tingitanum* (Orléansville), en tous cas évêque en Maurétanie, mais dont nous ignorons la date ; le *Contra Pintam* de Fulgence de Ruspæ (*Vita Fulgentii*, XXI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 105) ; l'*Aduersus Mariuadum* et le *Contra Palladium* de Vigile de Thapsus (Vigile de Thapsus, *Contra Arianos*, II, 45 et II, 50, dans *P.L.*, t. LXII, col. 226 et 230). Il en va de même de la masse sans doute considérable de lettres et de sermons contemporains des événements, telles l'*Epistola ad Carthaginienses* de S. Fulgence (*Vita Fulgentii*, XXV, *op. cit.*, p. 118) et les lettres d'Eugène de Carthage (Pseudo-Gennadius, *op. cit.*, XCVIII, col. 1116-1117).

2° Du moins, un assez grand nombre d'ouvrages nous ont-ils été conservés, dont la masse relativement considérable suffit à montrer l'ampleur d'une polémique tantôt défensive et tantôt offensive. Elle aussi s'exprime par des lettres telles l'*Epist. ad Eugippium* de Ferrandus de Carthage (A. Maï, *Scriptorum ueterum noua collectio*, Rome, 1828, t. III[2], pp. 169 et 183), l'*Epist. ad Arcadium* d'Honoratus de Cirta (cf. *supra*, p. 171, n. 1), l'*Epist. ad Donatum* (dans *P.L.*, t. LXV, col. 360-372) de S. Fulgence. Par des sermons également et, en particulier, par ceux qu'on a voulu attribuer jadis à S. Augustin et aujourd'hui à Quodvultdeus (cf. *supra*, p. 166, n. 10), ou celui que P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris, 1948, p. 227, n. 9, attribue avec de solides raisons à un *Optatus* inconnu (éd. A. Wilmart, *Un sermon de S. Optat pour la fête de Noël*, dans *Rev. des Sciences religieuses*, t. II, 1922, pp. 282-288) et qui témoigne d'une si singulière audace. Enfin, par des œuvres matériellement plus considérables. Les unes sont anonymes, comme les *Solutiones obiectionum arianorum* (*P.L.*, t. LXII, col., 469-472); d'autres, d'attribution incertaine, comme le *Contra Felicianum* qui n'est que probablement dû à Vigile de Thapsus (*P.L.*, t. LXII, col. 333-352 = XLII, col. 1157-1172) ; d'autres, attribuées indûment, comme la *Collatio Augustini cum Pascentio* (dans *P.L.*, t. XXXIII, col. 1156-1162), mise au compte d'Augustin et dont l'origine est dans Possidius, *Vita Augustini*, XVII, éd. H.-T. Weiskotten, p. 78. Quelques-unes sont heureusement hors de conteste quant à l'auteur. C'est le cas du *Contra Maximinum* de Cerealis de Castellum (*P.L.*, t. LVIII, col. 757-768), dont l'auteur n'est malheureusement connu que par le Pseudo-Gennadius *De uiris illustribus*, XCVI (XCV), dans *P.L.*, t. VIII, col. 1116, et qu'Isi-

catholique ne s'est pas contenté de pester contre l'hérésie et il s'est attaché à une œuvre de propagande qui, en dépit des obstacles qu'elle a trouvés sur son chemin, ne semble pas être restée inefficace.

Il est significatif, en effet que, dans l'édit du 20 mai 483, Huniric constate que, malgré la défense qu'on leur en a faite à plusieurs reprises, les prêtres catholiques continuent de tenir des réunions (*conuentus*) sur les domaines occupés par les Vandales (*in sortibus Vandalorum*) [1] et non point seulement à l'intention de leurs propres ouailles puisque le roi précise qu'ils se proposent la subversion des âmes chrétiennes. Dans l'édit du 25 février 484, le souverain réitère l'interdiction de pareilles assemblées [2] et il n'est pas douteux qu'en dénonçant l'œuvre de conversion entreprise par le clergé orthodoxe, il ne s'attaque à des pratiques assez courantes, puisque les résultats s'en vérifient assez clairement par ailleurs [3]. Non contents de se mêler à la masse des fidèles, certains éléments vandales vont même jusqu'à s'intégrer dans l'élite des confesseurs et peut-être des martyrs [4]. Enfin, s'il faut en croire le biographe de S. Fulgence, le clergé arien lui-même n'aurait pas toujours résisté à l'éloquence persuasive de l'évêque de *Ruspæ* [5].

Le bilan de cet effort nous échappe, naturellement. Mais nous en savons assez pour constater que l'Eglise catholique a mené en Afrique la même politique qu'en Espagne et pour supposer que celle-ci a très vraisemblablement conduit aux mêmes effets, c'est-à-dire à la constitution d'un parti catholique dont la tolérance d'Hildiric annonçait déjà les prémices. Au stade de l'évolution auquel il était parvenu à la veille de la reconquête, l'Etat vandale n'avait point à craindre immédiatement une pareille menace. Mais il n'en était pas moins vrai que, dans le domaine religieux comme dans les autres, l'Afrique exerçait presque invisiblement sur lui son action dissolvante.

Or, si, en matière de langue ou de civilisation, les Romains l'emportaient à tous égards

DORE, *De uiris illustribus*, XI, dans *P.L.*, t. LXXXIII, col. 1089, indique, peut-être par confusion avec Voconius, comme évêque de *Castellum*. C'est sur cette dernière indication qu'on s'est fondé pour voir en lui le *Cerealis castelloripensis* que mentionne la *Notitia prou. et ciuit. Africæ*, M. C. 119, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 70. L'identification est douteuse et le siège ne saurait présentement être localisé. Beaucoup plus important à tous les titres est le dialogue de VIGILE DE THAPSUS, *Contra Arianos, Sabellianos et Photinianos* (dans *P.L.*, t. LXII, col. 179-238). Mais le grand polémiste anti-arien de l'Afrique vandale est à coup sûr S. Fulgence (mort en 532) dont l'œuvre est pour une bonne part consacrée à la théologie trinitaire. On trouvera la liste de ses œuvres dans M. SCHANZ, C. HOSIUS et G. KRÜGER, *op. cit.*, pp. 378-580 et leur analyse dans G.-G. LAPEYRE, *Saint Fulgence de Ruspe*, Paris, 1929, pp. 207 et ss. Les deux principales sont, du point de vue qui nous intéresse, le *Contra Arianos* (dans *P.L.*, t. LXV, col. 205-224) et l'*Ad Thrasamundum* (*id.*, col. 224-304). On peut rattacher à cette littérature le *De promissionibus et prædictionibus Dei* (dans *P.L.*, t. LI, col. 753-858) parfois attribué à Quodvultdeus et l'*Historia persecutionis uandalicæ* de Victor de Vita.

3° Ces œuvres ne présentent pas seulement un intérêt en elles-mêmes, mais encore par leur chronologie et leur géographie. Sur le premier point, nous sommes fort mal renseignés. Compte tenu des réserves faites ci-dessus quant à certains rapprochements, on peut considérer que la polémique s'engage dès l'installation des Vandales en Numidie. Comme l'a fort bien vu P. COURCELLE, *op. cit.*, pp. 102 et ss., c'est de la période 429-439 que datent les sermons attribués, de façon peu sûre à mon avis, à Quodvultdeus de Carthage. Victor de Cartennæ appartient à l'époque de Geiseric puisque c'est à celui-ci que son livre fut destiné (GENNADIUS, *loc. cit.*). C'est aussi le cas d'Honoratus de Cirta et probablement celui d'Asclepius et de Voconius puisque Gennadius les mentionne et que l'œuvre de celui-ci ne dépasse pas la fin du v[e] siècle. L'œuvre anti-arienne de S. Fulgence s'étale approximativement sur la période 510-523. Celle de Vigile de Thapsus, que mentionne la *Notitia prouinc. et ciuit. Africæ*, Byz. 109, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 68, et dont on suit l'action jusqu'au début de la période byzantine en est en gros contemporaine. C'est-à-dire que la polémique anti-arienne couvre à peu près toute la période vandale. D'autre part, il est remarquable qu'elle ne se soit pas seulement développée dans la partie de l'Afrique occupée par les Barbares. Voconius était évêque en Maurétanie. Pareillement, Victor de Cartennæ, dont le siège correspond à l'actuelle Ténès. C'est un témoignage de plus de la solidarité qui unit l'épiscopat africain dans la lutte inexpiable.

1. VICTOR DE VITA, II, 39, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 22.
2. VICTOR DE VITA, III, 4, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 40.
3. VICTOR DE VITA, III, 38, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 53. Si l'on en juge par le nom, il semble bien que cela ait été également le cas de certains des personnages mentionnés par Victor de Vita : Armogast (I, 43-46, *id.*, p. 11) ; Dagila (III, 33, *id.*, pp. 48-49) ; Maioricus (III, 24, *id.*, pp. 45-46). Cf. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 55-56. D'après VICTOR DE VITA, II, 8-9, *id.*, p. 15, Huniric aurait ordonné à l'évêque Eugène de chasser de son église ceux qui y entreraient vêtus à la mode vandale. Sans doute, l'auteur ajoute-t-il que certains catholiques étaient contraints d'utiliser ce costume en raison de leur service au palais, mais ce n'était pas le cas de tous les fidèles habillés de la sorte, et force nous est de conclure que des Barbares se rendaient à l'office orthodoxe. Il est d'autre part probable qu'un certain nombre d'épitaphes, trouvées dans des églises, nous attestent l'existence de Vandales convertis, sans quoi on ne comprendrait pas qu'elles y eussent été conservées après 533. Cela paraît être le cas de l'inscription d'Hippone (Appendice II, n° 70), d'une inscription de *Mactaris* (*id.*, n° 164), de plusieurs inscriptions d'*Ammædara* (*id.*, n[os] 162, 163), de deux inscriptions de *Tipasa*, (*id.*, n[os] 170, 171), d'une inscription de *Madauros* (*id.*, n° 106), etc...
4. Cf. note précédente.
5. *Vita Fulgentii*, XXI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 107.

sur les Vandales, il n'en allait pas de même en matière de religion. Né dans la partie grecque de l'Empire, l'arianisme pouvait s'inscrire dans la liste des hérésies sans être pour autant, intellectuellement parlant, inférieur à l'orthodoxie. En réduisant l'Eglise arienne aux données d'une Eglise nationale, les rois de Carthage eussent retardé une fusion qui, pour des raisons d'ordre démographique surtout, ne pouvait s'opérer qu'au détriment de leurs peuples. Mais ils ne paraissent pas en avoir eu la moindre idée. Ils se sont faits les champions de la vérité qu'affirmait leur Eglise et avec elle les agents d'une œuvre missionnaire, dont celle-ci attendait tout comme l'autre l'élimination finale du concurrent détesté.

Nous connaissons assez mal l'Eglise arienne, mais suffisamment quand même pour en dégager les aspects remarquables.

C'est d'abord une Eglise autonome, comme toutes celles qui se sont organisées dans le monde barbare autour de la même foi. Dispersées dans l'espace, elles ne pouvaient ni les unes ni les autres se prévaloir d'une universalité de fait, ni se raccrocher à la primauté de l'une d'entre elles. C'est la raison pour laquelle l'Eglise vandale est soumise, à partir d'un moment que nous ignorons, à un chef qui prend le nom de patriarche (*patriarcha*) [1], et qui ressemble en effet davantage au patriarche de Constantinople qu'au primat de Carthage [2].

Cette particularité mise à part, l'Eglise arienne présente la même hiérarchie que l'Eglise catholique. Elle compte des évêques, des prêtres et des diacres [3] recrutés, les uns dans le milieu germanique, les autres dans le milieu romain [4] et probablement désignés par le patriarche [5].

1. Nous ne connaissons que deux patriarches vandales : Iucundus, qu'Huniric fit brûler, et Cyrila qui lui succéda sans doute et qui présidait encore aux destinées de l'Eglise arienne en 484. VICTOR DE VITA, II, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16, définit le premier *episcopum..... quem patriarcham uocitabant*. De même, les catholiques, lors du colloque de 484, contestèrent à Cyrila le titre patriarcal, réclamant lecture du document qui le lui aurait accordé (*id.*, II, 53-54, p. 25).

2. Cette parenté avec le patriarche byzantin résulte principalement du rôle aulique qui lui incombe. Evêque de cour, c'est dans le clergé du palais qu'il est recruté. Iucundus, alors simple prêtre, a été aumônier de Theuderic (fils de Geiseric) avant d'être élevé au patriarcat (VICTOR DE VITA, I, 44, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 11), et Cyrila a occupé la fonction de conseiller auprès d'Huniric, mais en tant qu'évêque (*id.*, II, 8, p. 15). Il semble bien que le patriarche ne se cantonne pas dans le domaine religieux, mais intervienne à l'occasion dans des questions purement politiques (*id.*, II, 13, p. 16). La question peut se poser de savoir si le patriarche est titulaire d'un siège épiscopal et si celui-ci est nécessairement celui de Carthage. Il faut, en effet, souligner qu'aucun texte ne nous assure de l'un ni de l'autre et qu'un passage de Victor de Vita, qui mentionne *Huniricum regem et Cyrilam episcopum eius* (*id.*, II, 22 p. 18), pourrait laisser à penser que le patriarche est en quelque sorte un ministre des affaires religieuses. Les deux choses ne sont d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre. En tous cas, comme le primat, le patriarche préside les assemblées épiscopales (*id.*, II, 53, p. 25) et utilise pour la circonstance un trône qui fait l'admiration de Victor de Vita (*superbissimum thronum*). Il est assisté par une chancellerie composée de *notarii* parmi lesquels sont parfois recrutés les évêques (*id.*, III, 29, p. 47). Mais on ignore dans quelle mesure il exerce une action sur la nomination de ceux-ci et l'autorité dont il dispose sur eux.

3. 1° Les textes font assez souvent allusion au clergé arien. Cf. VICTOR DE VITA, II, 1, II, 8, II, 16, III, 42, III, 48, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 14, 15, 17, 51, 52; *Vita Fulgentii*, I, VII, XXI, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 11, 43, 107 ; PROCOPE, *B.V.*, I, 21, 23-25, II, 14, 13, éd. J. Haury, t. I, pp. 404 et 484, etc... Ces textes nous permettent de constater l'existence d'évêques, de prêtres et de diacres, mais pratiquement rien de plus. Nous ne savons pas, en particulier, si l'Eglise vandale comportait d'autres catégories de clercs. Le texte assez ambigu de Victor de Vita concernant le moine Clementianus (*op. cit.*, II, 2, p. 13) ne permet pas de décider de façon certaine si le monachisme avait ou non pénétré chez les Vandales.

2° Nous ne connaissons que cinq évêques vandales dont deux, Iucundus et Cyrila, accédèrent au patriarchat (cf. note précédente). Les trois autres sont l'évêque Barbas ou Barbus que mentionnent VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 500, dans *M.G.H. a.a.*, t. XI, p. 193 et les *Consularia Italica* (*Continuatio Hauniensis* 24), *id.*, t. IX, p. 269, l'évêque Antonius (VICTOR DE VITA, *op.cit.*, III, 42-46, pp. 51-5, et III, 53-54, pp. 53-54), dont le siège était proche de la frontière tripolitaine, et l'évêque Pinta que mentionne la *Vita Fulgentii* XXI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 105. Ce dernier écrivit un ouvrage auquel S. Fulgence répliqua par l'*Aduersus Pintam*. L'un et l'autre sont aujourd'hui perdus.

3° Parmi les prêtres, nous ne connaissons, en dehors de Iucundus (VICTOR DE VITA, I, 44, dans *M.G.H.a,a.*, t. III[1], p. 11), que les prêtres Anduit (*id.*, I, 41, p. 10), pour l'époque de Geiseric ; Felix, qui exerçait son ministère dans la région de *Sicca Veneria* (Le Kef) à l'époque de S. Fulgence (*Vita Fulgentii*, VI, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 35 et ss.) et Fastidiosus, contre lequel S. Fulgence écrivit à la demande d'un certain Victor (S. FULGENCE, *Epist.*, IX, dans *P.L.*, t. LXV, col. 372-374), en réponse à un sermon qui nous a été conservé (*id.*, col. 375-377) le *Contra sermonem Fastidiosi* (*id.*, col. 507-528). C'était d'après ce dernier texte (I, col. 509) un ancien moine et prêtre catholique passé à l'hérésie. Peut-être faut-il ajouter à cette liste le nom d'Abragil (*Vita Fulgentii* XXI, éd., G.-G. Lapeyre, p. 105) mais il n'est pas sûr qu'il fût arien.

4° Un seul diacre est cité, sauf erreur, par les textes : Mariuadus (VICTOR DE VITA, I, 48, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 12, et VIGILE DE THAPSUS, *Contra Arianos*, II, 45, dans *P.L.*, t. LXII, col. 226).

4. En dehors de Felix, mentionné *supra*, n. 3, § 3, l'origine ethnique des clercs ariens ne nous est pas précisée. Seule l'onomastique peut nous guider, mais d'autant plus difficilement que, comme le prouve le cas même de Felix, certains Germains portent un nom latin. Pinta, Anduit, Mariuadus sont, selon toutes vraisemblances, d'origine germanique. Le cas est douteux pour les autres, à l'exception de Fastidiosus qui appartenait au milieu romain.

5. C'est ce que semble indiquer le fait que la ville de *Tipasa* (Tipasa) reçoit pour évêque un notaire de la chancellerie patriarcale (VICTOR DE VITA, III, 29, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 47). Mais nous ignorons si cette nomination était ou non soumise à l'agrément du roi et si elle s'acccompagnait ou non d'un simulacre d'élection.

D'autre part, une discipline analogue, sinon même identique, soumet les clercs à l'autorité épiscopale [1]. Mais ceci dit, il semble impossible de penser que la géographie ecclésiastique de l'Eglise arienne se soit purement et simplement calquée sur celle de l'Eglise orthodoxe. Non seulement on ne voit pas ce que seraient allés faire des clercs ariens dans des régions où la présence d'éléments vandales n'eût point justifié la leur, mais encore on n'imagine pas comment les Barbares eussent été en mesure de mettre en ligne, si l'on peut dire, les milliers d'évêques, de prêtres et de diacres qu'aurait nécessités pareille imitation.

Je crois donc, contrairement à l'opinion tacitement admise, que par la force des choses l'Eglise arienne a dû se forger une organisation originale, que déterminait pratiquement la répartition de ses fidèles. Lorsque ceux-ci formaient des groupes isolés, l'évêque se trouvait à la tête d'une sorte de diocèse mouvant dont il fixait en réalité les limites par les termes qu'il assignait à sa propre action [2]. Mais lorsque les éléments barbares présentaient un semis plus serré — comme c'était le cas en Proconsulaire — il ne pouvait être question de risquer les conflits d'attribution que n'eût pas manqué d'entraîner une pareille incertitude territoriale. D'où l'établissement de circonscriptions dont la *Vita Fulgentii* nous atteste l'existence sous le nom de *parochiæ* [3], mais dont rien n'indique qu'elles aient correspondu aux diocèses catholiques et qu'il semble plus logique de supposer conformes aux besoins cultuels des conquérants.

Quoi qu'il en soit, l'Eglise arienne ressemble à l'Eglise catholique par un exclusivisme passionné. Elle se considère comme la seule véritable Eglise et, tout comme sa rivale attend de l'Etat qu'il identifie sa cause à la sienne. On a souvent rappelé le passage de l'édit du 25 février 484 [4] dans lequel Huniric souligne qu'il ne fait que reprendre contre les homoousiens les mesures dont les empereurs avaient successivement frappé les tenants de son orthodoxie. Remarque précieuse, car elle nous aide à comprendre le but véritable de l'Eglise arienne qui était en fait de se substituer en tout à l'implacable ennemie et de lui rendre aussi généreusement que possible la monnaie de sa haine.

Tant qu'il ne s'agissait que des biens, la chose était facile. Il suffit de la complicité de l'Etat pour occuper des édifices ou des terres [5]. Mais il n'en allait pas de même de l'occupation des âmes et, malgré les efforts conjugués des prêtres et des rois, la conversion des Africains s'est plus d'une fois enveloppée dans les plis d'un drame sombre. On en examinera plus loin l'intrigue complexe. Pour l'instant, il nous suffit d'établir deux faits : la volonté d'expansion de l'Eglise arienne et les relatifs succès qui ont suivi ses tentatives.

Cette volonté d'expansion a été permanente [6], mais il ne semble pas que, durant le règne de Geiseric, elle ait été encouragée par le pouvoir. Le roi paraît n'avoir poussé vers l'arianisme que les fonctionnaires publics [7]. Avec le règne d'Huniric au contraire, l'œuvre de conversion

1. *Vita Fulgentii*, VII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 43.

2. Ainsi voyons-nous un évêque à *Tipasa* de Maurétanie (Victor de Vita, III, 29, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 47) et un autre aux frontières de la Tripolitaine (*id.*, III, 42, p. 51).

3. *Vita Fulgentii*, VII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 43.

4. Victor de Vita, III, 7 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 41.

5. Au lendemain de la conquête, un certain nombre d'édifices religieux de Carthage furent affectés au culte arien. D'abord, la *basilica maiorum* (Victor de Vita, I, 9, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 3. Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 42 et ss.) ; puis, peu après, la *basilica Restituta* (Victor de Vita, I, 15, *id.*, p. 5) et vraisemblablement deux basiliques cypriennes (*id.*, I, 16 p. 5). C'est seulement par une hypothèse, au reste très vraisemblable, qu'on peut imaginer qu'il en alla de même dans tous les endroits où l'exigea la présence d'une communauté arienne. Mais l'édit du 25 février 484 opéra un transfert systématique (*id.*, III, 14, p. 43). Toutes les églises (*ecclesias uniuersas*) furent attribuées aux ariens ainsi que les biens afférents à chacune d'elles (*una cum rebus, quæ ad easdem pertinent*).

6. On en a la preuve par un passage du *Liber de promiss. et præd. Dei*, IV, 5, dans *P.L.*, t. LI, col. 840-841, qui, si l'ouvrage est attribué à bon droit, à Quodvultdeus, est nécessairement antérieur à 454, et surtout par le sermon n° 10, § 12, p. 258. Cf. *supra*, p. 166, n. 10.

7. Ce sont du moins les seuls exemples que nous connaissions. Le plus ancien est antérieur à 439 et concerne ses conseillers espagnols, Arcadius, Paschasius, Probus et Eutycianus (Cf. *supra*, p. 171, n. 1). C'est dans la même catégorie qu'il convient de ranger Sebastianus (Victor de Vita, I, 19, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5), Armogast (*id.*, I, 43 et ss., p. 11), l'*archimimus* Masculas (*id.*, I, 47 et ss., p. 12) et le *procurator domus Hunerici*, Saturus (*id.*, I, 48 et ss., p. 12). Le roi, ayant décrété que tous les membres de sa maison et de celles de ses fils devaient être de religion arienne (*id.*, I, 43, p. 11), n'admettait point qu'on préférât la foi catholique à son service et, s'il faut en croire Victor de Vita, la mort semble avoir été la peine ordinaire pour les récalcitrants. On trouve toutefois un exemple de pression privée dans Victor de Vita, I, 33, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 8.

reçut l'appui officiel et s'opéra par tous les moyens. Après avoir renouvelé les exigences de son prédécesseur quant aux titulaires de fonctions auliques [1], il exigea par l'édit du 25 février 484 une conversion immédiate de ses sujets [2] et, dès lors, le clergé arien ne recula plus devant la violence [3]. Quoique avec des procédés plus humains, la propagande se poursuivit sous Gunthamund [4] et sous Thrasamund [5], et il semble qu'il faille attendre le règne d'Hildiric pour la voir cesser. Du moins, les textes n'y font-ils plus allusion.

Tout cet effort ne devait pas être vain et il semble qu'il ait été d'autant plus efficace qu'il faisait davantage appel à la brutalité. Le mouvement de conversion commencé dès l'époque de Geiseric [6] s'affirma avec Huniric [7]. Sans doute, ne connaissons-nous qu'assez peu de ses aspects [8], mais le grand nombre des apostats n'est pas contestable, comme il ressort des allusions incidentes des textes [9] et surtout du fait que le concile romain du 13 mars 487, dont une lettre de Felix III en date du 15 mars 488 fit connaître les décisions au monde chrétien, paraît avoir été principalement consacré à ces *lapsi* parmi lesquels se trouvaient malheureusement des diacres, des prêtres et même des évêques [10].

La grande tourmente cessa, mais les conversions continuèrent [11] et certains des nouveaux ariens se signalèrent même par une ardeur plus passionnée à convaincre leurs anciens frères [12]. Aussi lorsque l'Afrique fut redevenue « romaine », fallut-il une fois encore que le pape Agapet Ier par une lettre en date du 9 septembre 535 adressée aux évêques africains, réglât le sort des clercs passés à l'arianisme en les écartant de l'autel [13].

On comprend que, dans ces conditions, l'arianisme n'ait pas été pour les Vandales une de ces forces irréductibles auxquelles les minorités religieuses doivent de conserver l'existence. Tout comme leurs adversaires catholiques, les ariens ne concevaient qu'une Eglise « ouverte ».

1. VICTOR DE VITA, II, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 18.

2. VICTOR DE VITA, III, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 43, confirmé par III, 17, p. 44, III, 26, p. 46, III, 27, p. 47, etc... La conversion devait avoir lieu antérieurement au 1er juin 484. Cf. également PROCOPE, *B.V.*, I, 8, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 345, Sur les tentatives antérieures à l'édit. VICTOR DE VITA, II, 28 et 29, *op. cit.*, p. 19.

3. L'action du clergé arien apparaît en particulier à *Tipasa* (VICTOR DE VITA, III, 29-30, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 47-48). Egalement les efforts tentés par l'évêque arien Antonius pour convertir Habetdeus de Thamalluma (*id.*, III, 45, p. 51). Les ariens n'hésitèrent pas à administrer de force un second baptême (*id.*, III, 47-48, p. 52), même à des enfants (*id.*, III, 49, et III, 50-51, pp. 52-53).

4. La *Vita Fulgentii*, VI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 35, nous représente le prêtre arien Felix prêchant sa doctrine dans le domaine de *Gabardilla* (non identifié, mais localisé dans la région de *Sicca Veneria*).

5. Thrasamund s'efforça de convaincre les catholiques par la douceur et en récompensant les apostats (PROCOPE, *B.V.*, I, 8, 9-10, éd. J. Haury, t. I, pp. 346-347). Douceur qui, s'il faut en croire la *Vita Fulgentii*, XX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 99, alterna avec la violence.

6. La femme de Saturus incite son mari à accéder à l'invitation du roi en alléguant qu'il fera par force ce que d'autres ont déjà fait de leur plein gré (VICTOR DE VITA, I, 49, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 13).

7. Cf. l'anecdote symbolique rapportée par VICTOR DE VITA, II, 19, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 17.

8. Les seuls cas concrets connus sont celui d'Elpidoforus (VICTOR DE VITA, III, 34-36, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 49) ; du lecteur Teucharius (*id.*, III, 39, p. 50), sans doute vandale d'origine à en juger par son nom, puis converti au catholicisme, passé à l'arianisme et devenu conseiller du roi ; et du mari de Victoria, martyre de *Culusi* (*id.*, III, 26, p. 46).

9. La *Vita Fulgentii*, VI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 35, nous parle de la crainte du prêtre arien Felix de voir réconciliés beaucoup de ceux qu'il avait perdus (VICTOR DE VITA, III, 28, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 47.

10. Sur ce concile, MANSI, t. VII, col. 1171 et ss. Il comptait quarante-trois évêques dont quatre africains : Victor, Donatus, Rusticus et Pardalius. Les deux premiers ne sont pas identifiables en raison de la multiplicité de leurs homonymes. Rusticus est peut-être le titulaire du siège non identifié de *Telci* (?) que mentionne la *Notitia prou. et ciuit. Africæ*, Byz. 77, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 67, ainsi que le suppose J. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, p. 228 ou de celui de *Tipasa* (Tifech). Cf. *Notitia*, Num. 65. *id.*, p. 65. Quant à Pardalius, on peut penser, étant donné la rareté de son nom, qu'il ne fait qu'un avec Pardalius de Macomades, c'est-à-dire Hr. el-Merkeb, que mentionne la *Notitia*, Num. 84, *id.*, p. 65. Le concile ramena les évêques et les prêtres à la condition de catéchumènes et exigea des autres clercs et des laïcs une pénitence variable avec la gravité de leur faute. La peine varia en particulier suivant que la conversion avait eu lieu de gré ou de force. Sur ces mesures, FELIX III, *Epist.*, VII, dans *P.L.*, t. LVIII, col. 924-927. Sur cette lettre, E. CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, t. II, Tübingen, 1933, p. 752. Le pape adressa également à l'empereur Zénon une lettre sur le même sujet (EVAGRE, *H.E.*, III, 20, éd. H. Grégoire et L. Parmentier, pp. 117 et ss.), mais ce document est aujourd'hui perdu.

11. PROCOPE, *B.V.*, I, 8, 9, éd. J. Haury, t. I, pp. 346-347. Egalement, *Vita Fulgentii*, XX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 101. L'épisode de la vie de S. Fulgence auquel se rapporte ce dernier texte paraît se situer vers 510, mais il est possible que les *lapsi* auxquels il fait allusion soient passés à l'arianisme beaucoup plus tôt. *Id.*, XXV, p. 119.

12. C'est tout au moins le cas de Fastidiosus (cf. *supra*, p. 225, n. 3, § 3). S'il convient bien de placer, avec G.-G. LAPEYRE, *Saint Fulgence de Ruspe*, Paris, 1929, p. 329, le *Contra sermonen Fastidiosi* postérieurement à 523, il semble probable que la conversion de Fastidiosus remonte au règne de Thrasamund plutôt qu'à celui d'Huniric, étant donné que l'apostat avait d'abord été prêtre catholique, c'est-à-dire avait normalement dépassé la trentaine au moment de sa conversion. La chose n'est toutefois pas certaine.

13. AGAPETUS, *Epist.*, II, dans *P.L.*, t. LXVI, col. 43-45.

Tout comme eux, ils n'envisageaient d'autre situation que l'unité religieuse. Sans doute l'antinomie doctrinale des deux partis est-elle complète. Mais, du point de vue qui nous occupe, il faut bien constater que le triomphe de l'un comme de l'autre aurait eu le résultat identique de confondre dans une même foi les vainqueurs et les vaincus.

Mais, dira-t-on, il n'est point que la langue ou la religion qui puissent préserver l'authenticité des peuples. La vie est faite de toutes sortes de comportements et de gestes qui finissent par constituer les fondements les plus sûrs d'une civilisation. Il suffit qu'une fidélité, naturelle ou voulue, en perpétue l'usage. Sans doute ; mais faut-il encore cette fidélité.

Les Vandales, après trente ans et plus de pérégrination à travers l'Empire, avaient oublié la pauvre architecture de leurs maisons primitives. Familiarisés avec le luxe des villas romaines, ils en avaient bientôt apprécié l'attrait. Une fois en Afrique, ils s'y installèrent et Procope nous les représente dans leurs somptueuses demeures entourées de parcs et auxquelles l'eau des fontaines apportait sa fraîcheur [1]. Ils y menaient la vie oisive dont les riches romains avaient si bien perfectionné la technique, partageant leur temps entre les festins et l'amour [2]. Les thermes [3], la chasse [4], les spectacles de toutes sortes [5] occupaient encore les heures vides. Mais, peu à peu, les Barbares avaient été gagnés aux plaisirs de l'esprit et toute une littérature nous atteste leur bonne volonté sinon la qualité de leur goût [6].

1. Procope, *B.V.*, II, 6, 9, éd. J. Haury, t. I, p. 444. Il apparaît nettement d'après le texte de Procope qu'il ne s'agit point là d'un fait exceptionnel, mais du cas le plus habituel. Le goût des Barbares pour les jardins et les fontaines est confirmé par Procope, *B.V.*, I, 17, 9-10, *id.*, pp. 386 et ss., qui décrit avec une particulière admiration le parc du château royal de *Grassu*. *L'Anth. lat.*, 332, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I[1], pp. 268-269, nous a sans doute conservé le souvenir du jardin d'Hoageis (Cf. Appendice III, n° 24).

2. Procope, *B.V.*, II, 6, 6 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 444. Il est possible que ce goût des festins s'explique en partie par la tradition des beuveries germaniques. Mais tout semble indiquer que ceux-ci étaient d'allure romaine. On y appréciait la qualité de la chère (*id.*, II, 6, 6) et les banquets s'accompagnaient de spectacles et de musique (*id.*, II, 6, 8). Les rois avaient coutume de réunir les chefs à de magnifiques festins (Procope, *B.V.*, I, 21, 1 et ss., *id.*, p. 400), dans une salle qui portait le nom de Δέλφικα à l'imitation de la salle à manger impériale. On y prenait ses repas couché. Des esclaves venaient apporter les mets aux convives et remplir leurs coupes.

3. Procope, *B.V.*, II, 6, 6, éd. J. Haury, t. I, p. 444. Les constructions de thermes continuent à l'époque vandale. Cf. *C.I.L.*, VIII, 25 362 = Appendice II, n° 126 et, sur ce texte, P. Gauckler, *Les thermes de Gebamund à Tunis*, dans *C R. de l'Acad. des Inscript.*, 1907, pp. 790-795. Thrasamund fit bâtir aux *Alianæ* des thermes dont les poèmes de l'*Anthologie* ont vanté — peut-être excessivement — la splendeur. Cf. *Anth. lat.*, 210-215 (Felix), éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I[1], pp. 179 et ss.; 376, 20, *id.*, p. 289; 377 (Florentinus), *id.*, pp. 289 et ss. Sur ces thermes, A. Audollent, *Carthage romaine*, Paris, 1901, p. 312, n. 5. Je crois avec ce dernier qu'il est arbitraire de les localiser à Carthage, mais je ne saurais le suivre dans ses tentatives pour localiser *Alianæ*, dont l'emplacement est sans doute à situer au bord du golfe de Tunis, mais en un point qu'on ne saurait préciser qu'hypothétiquement.

4. Procope, *B.V.*, II, 6, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 444. On veut généralement voir dans la mosaïque à scène de chasse trouvée à Carthage (Bordj Djedid) en 1857 et conservée aujourd'hui au British Museum (Cf. P. Gauckler, *Inventaire des mosaïque de la Gaule et de l'Afrique*, t. II, Paris, 1910, n° 763, pp. 225-256) un seigneur vandale. C'est là une identification pour le moins douteuse. Le cheval n'est pas comme on l'a prétendu de type germanique, mais oriental (Cf. G. Espérandieu, *Remarques au sujet de figurations d'animaux domestiques*, dans *Libyca* (Anthrop. -Arch. préhi t.), t. I, 1953, p. 186). Le costume, c'est-à-dire la tunique courte à manches longues et le manteau flottant n'ont rien de germanique non plus. C'est — à quelques nuances près — la tenue habituelle du cavalier sur les mosaïques de chasse. Voir, à titre d'exemples, E. Marec, *Hippone la Royale, antique Hippo Regius*, Alger, 1954, pp. 101-105 (mosaïque d'Hippone) ; L. Leschi, *Algérie antique*, Paris, 1952, p. 149 (mosaïque de Djemila) ; P. Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, Suppl., Paris, 1910, nos 171 (mosaïque de Carthage), 288 (mosaïque d'el-Djem) et, de façon moins évidente, P. Quoniam, *Une mosaïque à scènes de chasse récemment découverte à Henchir Toungar* (*Tunisie*), dans *Karthago*, t. II, 1951, pp. 109-122. Le seul indice qui permette de penser à un Vandale est la chevelure du cavalier. Encore doit-on remarquer que les cheveux sont coupés à la « Jeanne d'Arc » et ne tombent pas sur les épaules à la manière germanique. Pour ma part, je trouve la coiffure du cavalier de Bordj Djedid beaucoup plus byzantine que vandale. Elle me paraît rappeler celle des gardes qu'on voit sur les mosaïques de saint Vital à Ravenne et plus encore celle du haut fonctionnaire qui figure à la gauche de saint Démétrius sur la mosaïque de Salonique.

5. Procope, *B.V.*, II, 6, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 444. L'Anthologie latine nous permet de nous faire quelque idée de ces spectacles. C'était d'abord ceux du cirque (Cf.3 12, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I[1], p. 260). Les poètes continuent de célébrer ou de railler les auriges (306, 327, 336, *id.*, pp. 257, 266, 270), parmi lesquels nous connaissons Ægyptius (293 et 324, *id.*, pp. 251 et 265). Comme dans les cirques impériaux s'opposaient les verts et les bleus (238, *id.*, p. 267). L'amphithéâtre attirait aussi les foules (346 et 373, *id.*, pp. 274 et 286) et il semble bien que l'on ait parfois livré les condamnés aux bêtes pour leur plus grande joie, (Victor de Vita, II, 16, et III, 27, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 17 et 47). Les spectacles de mimes avaient aussi la faveur (*Anth. lat.*, 386, *op. cit.*, p. 295). Nous connaissons une pantomime, Macedonia (*id.*, 310, p. 259). Mais il ne faut pas imaginer, comme on le fait parfois, que ces spectacles fussent nécessairement obscènes. Un bon chrétien comme Masculas pouvait exercer la profession d'archimime (Victor de Vita, I, 47, *op. cit.*, p. 12).

6. Ce serait m'aventurer dans un sujet trop distant de celui qui m'occupe que d'étudier le mouvement littéraire à l'époque vandale qui, malheureusement, n'a pas encore été l'objet de l'attention qu'il mérite. S'il est possible, comme le le prétend Fabius Plantiades Fulgentius, *Myth.* I, 17, éd. R. Helm, p. 9, que les Vandales aient un moment méprisé toute culture, il est certain qu'il n'en alla plus de même après quelques décades de domination. Les grammairiens reprirent

Dans cette existence raffinée, aucun apport personnel. Le rythme de la vie est romain. La nourriture est romaine [1] et le seul objet d'art qu'on ait conservé de tous ceux qu'avaient accumulés les rois vandales est un plat d'argent où figure l'inscription + *Geilamir, rex Vandalorum et Alanorum*, inscrite à l'entour d'un décor rayonnant qui ne rappelle en rien le style germanique [2]. En revanche, on n'a jamais signalé en Afrique du Nord la présence d'une seule de ces poteries qu'ont livrées avec une si grande abondance les nécropoles de Pologne, d'Allemagne ou de Hongrie. Même dans la mort, les Barbares se sont confondus avec leurs sujets [3]. Les tombes ne recèlent point d'armes auxquelles on les puisse reconnaître et ce n'est qu'à de rares occasions que la présence de bijoux caractéristiques dénonce l'identité de leur lointain détenteur [4].

Il n'est pas jusqu'au vêtement qui bientôt ne se modifie. A l'époque d'Huniric encore, beaucoup de Vandales continuaient de porter les cheveux longs et de s'habiller à la mode barbare [5]. Mais un demi-siècle plus tard, l'usage a prévalu des vêtements de soie, les *serica*, que

bientôt leurs cours et les lettres qui avaient fui l'Afrique la regagnèrent (Dracontius, *Rom.*, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 132 ; *Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 12 ; *Anth. Lat.*, 287, éd. F. Bücheler et A. Riese, t. I[1], 2e éd., p. 247). La littérature de cette époque est d'abord une littérature religieuse (cf. *supra*, p. 223, n. 6), dans laquelle la part des Vandales est presque nulle puisqu'on ne peut guère citer comme émanant d'eux que le seul traité de l'évêque Pinta (*Vita Fulgentii*, XXI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 105) et l'ouvrage d'origine inconnue que Thrasamund présenta à l'examen de S. Fulgence (*id.*, p. 104). Ces deux œuvres mises à part, la littérature religieuse est presque entièrement d'inspiration anti-arienne (cf. l'exception du *Sermo* de Fastidiosus, *supra*, p. 225, n. 3, § 3, et du livre de Fabianus auquel S. Fulgence répondit par le *Contra Fabianum* (*Vita Fulgentii, loc. cit.*, XXVII, p. 133) et, en tous cas, dûe à des auteurs africains. Il en va de même pour la littérature profane. Sans doute a-t-elle été marquée par la rédaction de chroniques dont l'*Epitome carthaginiensis* (dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, pp. 493 et ss.) peut nous donner quelque idée. Mais nous ne connaissons en fait qu'un seul prosateur de cette époque, dont l'œuvre présente une certaine ampleur : le grammairien Fabius Planliades Fulgentius, qu'on a parfois confondu avec S. Fulgence, et à qui l'on a attribué aussi le *Liber de ætatibus mundi et hominis* (éd. R. Helm, pp. 127 et ss.). Sur la question des « Trois Fulgence », G.-G. Lapeyre, *Saint Fulgence de Ruspe*, Paris, 1929, pp. 1 et ss. Beaucoup plus intéressante est la poésie de l'époque vandale. Elle aussi est parfois d'inspiration chrétienne, comme le *Carmen ad Flavium Felicem* (dans *C.S.E.L.*, t. III[3], pp. 308-325), qu'on a voulu attribuer à S. Cyprien et qui semble dû à un anonyme du début du VIe siècle, ou le *De laudibus Dei* de Dracontius. Mais elle est surtout d'inspiration profane. Le principal de ces poètes est Blossius Æmilius Dracontius, qui vivait à l'époque de Gunthamund (dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV). Sur celui-ci, M. Schanz, C. Hosius et G. Krüger, *Geschichte der römischen Litteratur*, t. IV[2], Munich, 1920, pp. 58 et ss., ainsi que la mise au point judicieusement critique de F. Chatillon, *Dracontiana*, dans *Rev. du Moyen âge latin*, t. VIII, 1952, pp. 177-212. Les autres ne nous ont laissé que de petites pièces qui figurent dans l'*Anthologia latina*, éd. F. Bücheler et A. Riese. Du moins, connaissons-nous le nom de quelques-uns d'entre eux : Florentinus, Felix, Luxorius, Coronatus, Cato et Octavianus (Cf. M. Schanz, etc..., *op. cit.*, pp. 69 et ss.).

L'intérêt de cette poésie de tradition alexandrine n'est pas tant en elle-même — tout au moins du point de vue qui nous occupe — que dans le fait qu'elle nous apporte la preuve qu'elle n'était pas écrite à la seule intention des Africains. Il n'est pas douteux que certains de ces petits poèmes étaient gravés sur la pierre à la manière de celui que nous a révélé l'inscription des thermes de Gibamund, à Tunis (cf. *supra*, p. 228, n. 3) et témoigne du goût que les Vandales avaient pris pour cette littérature. On constate que ce n'est pas aux rois seuls que s'adressent les poètes, mais aussi à leurs sujets vandales, tels Fridamal (*Anth. lat.*, 304 et 305, *op. cit.*, pp. 256 et 257), Fridus (18, *id.*, p. 79), Blumarit (326, *id.*, p. 266), Hoageis (332, 345 et 369, *id.*, pp. 268-69, 274 et 285).

De même, les Barbares s'intéressèrent à la musique et le roi Geilimer était lui-même capable, aux dires de Procope, d'accompagner à la cithare un poème qu'il avait consacré à son infortune (Procope, *B.V.*, II, 6, 33, éd. J. Haury, p. 447). On ne sait malheureusement pas en quelle langue.

On reviendra plus loin sur les constructions royales (cf. *infra*, p. 249). Notons seulement pour l'instant que les particuliers imitaient les rois, comme le prouve la construction des thermes de Tunis. Mais ce sont évidemment des architectes romains qui ont édifié ces bâtiments et qui les ont ornés de ces sculptures, de ces fresques et de ces mosaïques auxquelles fait allusion assez souvent l'Anthologie (347, 355, 356, etc..., *op. cit.*, pp. 275 et ss.).

1. On boit du vin et non plus de la cervoise. Cf. Procope, *B.V.*, I, 21, 6, éd., J. Haury, t. I, p. 401.

2. *C.I.L.*, VIII, 17412 = Appendice II, n° 111. Sur cette pièce, Th. Mommsen, *Vandalische Beutestücke in Italien*, dans *Gesammelte Schriften*, t. IV, pp. 565-566, et E. Païs, *Storia della Sardegna e della Corsica* (cité *supra*, p. 186, n. 4), t. I. p. 217 (*La coppa di Gelamiro*).

3. On n'a découvert jusqu'ici en Afrique aucun cimetière qu'on puisse qualifier de « vandale » et qui rappelle tant soit peu les cimetières germaniques qu'on rencontre en Gaule. Cf. Ed. Salin, *La Civilisation mérovingienne*, t. I et II, Paris, 1950 -1952, *passim*.

4. On sait qu'en règle générale les chrétiens ne déposaient aucun objet à côté du cadavre. Cependant on rencontre en Afrique même des exceptions, il est vrai fort rares par rapport à la masse des tombes connues (Cf. St. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, Paris, 1901, t. II, pp. 401 et ss.). La présence de bijoux n'est pas, à coup sûr, une preuve suffisante pour compter une sépulture au nombre des tombes germaniques. Du moins, incite-t-elle à penser, lorsque ceux-ci offrent les caractères particuliers à l'orfèvrerie barbare, que la sépulture a quelque chance d'appartenir à l'époque vandale. Cf. *supra*, p. 178, n. 5, les exemples donnés par Carthage, *Mactaris, Thuburbo maius*, etc... Malheureusement ces tombes sont généralement anonymes. Le seul cas, à ma connaissance, où des bijoux ont été trouvés dans une tombe que l'épigraphie fasse attribuer à l'époque vandale, est celui que l'on rencontre à *Thuburbo maius* (Hr. Kasbat) avec la sépulture d'Arifridos, *loc. cit.*, § 3 et Appendice II, n° 127.

5. Victor de Vita, II, 8-9, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 15. Peut-être doit-on tirer argument du même auteur, I, 39, *id.*, p. 10, qui mentionne l'usage de la *camisia* et des *femoralia*, mais le sens de ces deux mots est, à mon avis, trop imprécis pour qu'on les considère comme désignant des éléments caractéristiques du costume vandale (*Th. L.L.*, t. III, col. 207 et

la Chine exportait vers l'Orient sassanide [1]. Sur les monnaies, les souverains sont généralement représentés imberbes et dans le costume habituel aux empereurs [2]. La seule image que nous ayons d'un Vandale nous le montre vêtu à la romaine [3], et, n'était le goût des bijoux cloisonnés dont les découvertes archéologiques paraissent attester la persistance, il ne serait rien qui, dans le costume des Barbares, témoignerait d'un attachement quelconque aux traditions germaniques [4].

Mais, non contents d'adopter les mœurs romaines, les Barbares eurent tôt fait d'en imiter les excès. Aux premiers temps de la conquête, la législation vandale aurait, si l'on en croit Salvien, sévi avec une vertueuse indignation contre l'immoralité publique [5]. Les courtisanes chassées des lupanars ou des temples auraient été contraintes au mariage ; les pédérastes et les adultères invités sans ménagement à des plaisirs permis. Peut-être. Mais dès 458, Sidoine Apollinaire n'en notait pas moins que la vie voluptueuse qu'ils menaient avait déjà énervé les Barbares [6]. Malchos le constate pareillement pour la fin du règne de Geiseric [7] et l'on peut se demander si Procope a vu en eux les plus délicats ou les plus efféminés des hommes [8].

Quoi qu'il en soit, il semble permis de conclure que les Vandales ne disposent d'aucune de ces puissances intrinsèques auxquelles peuvent s'accrocher durablement les discriminations humaines. Ou, plus exactement, ils ne font point corps avec elles. Ils s'adaptent à la langue et aux habitudes de la société dans laquelle s'est éparpillé leur peuple, et sur le plan religieux, où pouvait se maintenir leur singularité, ils n'ont cessé de poursuivre la solution qui la ruine.

★

Reste la force.

Avec quinze ou vingt mille guerriers Geiseric avait éliminé la faible résistance romaine et il n'en fallait sans doute pas tant pour maintenir dans la paix les territoires conquis [9]. Mais ce qui était, en revanche, nécessaire, c'est que les Vandales demeurassent une entité militaire. Or, par une évolution toute naturelle des choses, ils ont perdu dans la victoire les ingrates vertus qui avaient fait leur succès.

C'est l'armée — et non la marine — qui représentait le meilleur de la force barbare [10] et tout semble indiquer qu'au moment du débarquement en Afrique, elle ressemblait encore d'assez près à l'image qu'en a si magistralement brossée H. Delbrück pour la période antérieure aux invasions [11]. Toutefois, la cavalerie paraît avoir pris une importance relative beaucoup plus considérable que celle qu'on lui peut attribuer durant la période germanique de l'histoire

VI[1], col. 469-470). Notons que les vêtements germaniques étaient de rigueur pour les Romains attachés à la cour, au moins à l'époque d'Huniric (VICTOR DE VITA, *loc. cit.*). Sur le vêtement, cf. également *De tempore barbarico II*, 6, éd. G. Morin, p. 205.

1. L. BRÉHIER, *La Civilisation byzantine*, Paris, 1950, pp. 185 et ss., a bien mis en lumière le rôle de l'Iran dans le commerce de la soie. Cela justifie le qualificatif de Μηδικός que, selon PROCOPE, *B.V.*, II, 6, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 444, on donnait à ces vêtements. Sur le sens de *serica*, A. ERNOUT et A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 3e éd., Paris, 1951, p. 1089.

2. Cf. pl. VII et VIII.

3. Sur une mosaïque de *Theueste* (*C.I.L.*, VIII, 2013/16516 = Appendice II, n° 96), datée de 508 par une inscription et dont il ne nous est parvenu qu'un mauvais dessin. J'ai dit plus haut (p. 228, n. 4) les réserves que me paraît appeler l'interprétation devenue courante de la mosaïque de Bordj Djedid.

4. PROCOPE, *B.V.*, II, 6, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 444. Sur les trésors trouvés en Afrique, cf. *supra*, p. 178, n. 5 et pl. IX et X.

5. SALVIEN, *De gub. Dei*, VII, XXII/94 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], p. 101. Ces mesures sont antérieures à 450, date au-delà de laquelle il semble difficile de placer la composition du livre de Salvien — et probablement toutes proches de l'occupation de Carthage. Mais on peut se demander si le prêtre marseillais n'a pas un peu forcé les choses. En tous cas, son témoignage n'est corroboré par rien.

6. SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, V, 327 et ss. et 342, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, pp. 196-197.

7. MALCHOS, fr. 13, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 121.

8. PROCOPE, *B.V.*, II, 6, 5, éd. J. Haury, t. I, pp. 443-444. Le mot ἁβρότατος dont se sert l'auteur peut, en effet, s'entendre dans ces deux sens entre lesquels le contexte ne permet pas de choisir.

9. Au IIe siècle, on peut évaluer à environ 13.000 hommes les forces cantonnées en Numidie auxquelles incombait indirectement la responsabilité de l'ordre en Proconsulaire — c'est-à-dire au total pour une région sensiblement plus étendue que ne l'était le royaume vandale.

10. L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., Munich, 1942, p. 166 (= p. 203) et plus encore E.-F. GAUTIER, *Genséric* (cité *infra*, p. 364), pp. 217 et ss., ont prétendu à tort tout le contraire. Cf. *supra*, pp. 206 et ss.

11. H. DELBRÜCK, *Geschichte der Kriegskunst*, t. II, Berlin, 1921, pp. 317 et ss.

vandale [1]. Faut-il penser que les rafles de chevaux faites dans les provinces romaines sont à l'origine de cette transformation ? C'est possible. Mais de toutes manières, l'armée vandale nous apparaît dès l'époque de Geiseric comme une armée « montée » [2] et elle l'est demeurée durant les décades ultérieures [3]. A lire le récit de la campagne de Bélisaire ou les quelques descriptions de batailles que nous possédons [4], on ne doute pas que Procope n'ait pleinement raison lorsqu'il affirme que les Vandales étaient *tous* cavaliers et qu'ils étaient incapables de combattre à pied [5].

Ce « chevalier » est protégé par une cuirasse [6]. Il utilise la lance et plus encore l'épée [7] — l'arc aussi, quoi qu'en dise Procope [8]. Ce sont des oriflammes ornés d'animaux fantastiques qui le guident au cours du combat [9]. Le soir, on regagne le camp qui protège le trésor royal et qu'encombrent les enfants et les femmes [10]. A en juger par tous ces traits, par la modestie des contingents engagés [11], par l'hétérogénéité de l'armement [12], par l'allure de la bataille où les exploits individuels font plus que l'habileté stratégique ou tactique du chef [13], l'armée vandale ressemble davantage aux troupes médiévales qu'aux légions romaines.

Mais il est inutile, du point de vue qui nous intéresse, de nous attarder à cet aspect en quelque sorte visuel. Ce qui est plus important, c'est que l'armée vandale est moins l'armée de l'Etat que celle du prince. C'est lui qui en exerce le commandement [14], qu'il délègue totalement ou partiellement, mais toujours, semble-t-il, à l'un de ses proches [15]. En tant que *dux*,

1. Si, au premier siècle, les Germains sont principalement des fantassins (Tacite, *Germ.*, VI, éd. J. Perret, p. 74), ce n'est sans doute pas par goût, mais parce que la possession d'un cheval semble être demeurée un privilège (*id.*, XXXII, p. 90). Cependant certains peuples étaient à cet égard plus favorisés que d'autres. Ainsi les Tenctères étaient un peuple cavalier (*id.*, XXXII, p. 90). Pareillement, les Vandales Hasdings (*supra*, p. 34).

2. Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 399, 413 et ss., 423, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, pp. 197-198. Il est à souligner que des chevaux étaient embarqués lors des expéditions d'outre-mer.

3. Procope, *B.V.*, I, 8, 20; I, 8, 27 et ss.; I, 19, 15; I, 23, 7, éd. J. Haury, t. I, pp. 349, 350, 393, 407, Corippus, *Iohan.*, III, 244 et 253, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 33.

4. Sidoine Apollinaire, *Carm.* V, 400 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, pp. 197 et ss.; Corippus, *Iohan.*, III, 198-261, *id.*, t. III², pp. 32-33; Procope, *B.V.*, I, 27 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 350 et ss., et surtout I, 18, 5 et ss., pp. 389 et ss. (*Ad Decimum*) et II, 3, 10 et ss., pp. 429 et ss. (*Tricamarum*).

5. Procope, *B.V.*, I, 8, 27, éd. J. Haury, t. I, p. 350. Ainsi s'explique, au moins en partie, la défaite que leur infligèrent les Maures sous le règne de Thrasamund (*infra*, p. 350). Car l'horreur qu'éprouvaient leurs chevaux à la vue des chameaux ne leur permettait point de livrer la bataille dans les conditions habituelles et eux-mêmes étaient incapables de combattre autrement qu'à cheval. Notons, d'autre part, que Procope lui-même a souligné que seule la cavalerie byzantine avait pris part à la guerre contre les Vandales et que tout l'honneur lui revenait de leur défaite (*B.V.*, II, 7, 21, éd. J. Haury, t. I, p. 451).

6. Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 400, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 197.

7. Procope, *B.V.*, I, 8, 27, éd. J. Haury, t. I, p. 350; *id.*, II, 3, 9, p. 429.

8. Procope, *B.V.*, I, 8, 27, éd. J. Haury, t. I, p. 350, prétend que les Vandales n'étaient point habiles à l'arc. C'est probablement inexact. On a vu (*supra*, p. 34, n. 3) que cette arme était chez eux traditionnelle et d'autres textes témoignent qu'ils n'en avaient point oublié l'usage, et même qu'ils utilisaient parfois des flèches empoisonnées (Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 400 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 197). Egalement Victor de Vita, I, 41, *id.*, t. III¹, p. 10. Sur l'usage de l'épée, Victor de Vita, *loc. cit.*

9. Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 400 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 197. Egalement Corippus, *Iohan.*, III, 236, *id.*, t. III², p. 33.

10. Procope, *B.V.*, II, 2, 8, II, 3, 17, et 19 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 424 et 430 et ss.

11. Geilimer, dans la manœuvre d'*Ad Decimum*, attend un résultat décisif d'un corps de deux « milles » (Procope, *B.V.*, I, 18, 1 et 12, éd. J. Haury t. I pp. 388 et 390). Ammata attaque avec quelques hommes seulement (*id.*, I, 18, 5, p. 389) et son échec entraîne la débandade. A *Tricamarum*, où se décida le destin de l'Afrique, les Vandales vaincus perdent 800 hommes, les Byzantins seulement 50 (*id.*, II, 3, 18, p. 430).

12. Il existe bien un magasin d'armes royal (Procope, *B.V.*, I, 7, 9, éd. J. Haury, t. I, p. 341) et celles-ci pouvaient être à l'occasion remises aux guerriers (*id.*, I, 17, 11, p. 387). Mais il semble que le soin de l'armement ait incombé au *millenarius*. Nous voyons, en effet, dans Victor de Vita, I, 30, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 8, un esclave chrétien, Martinianus, qui appartient à un *millenarius* et qui exerce la profession d'*armifactor*. Je doute que ce soit uniquement pour fabriquer les armes de son propre maître.

13. Cf. les textes cités *supra*, n. 4.

14. Cf. *infra*, p. 246.

15. C'est du moins ce que l'on peut inférer des exemples qui nous sont connus. En dehors du cas d'Hildimer, qui dirigeait l'armée vandale lors de la défaite que lui infligea Antalas (cf. *infra*, p. 343), et dont nous ignorons s'il était ou non rattaché à la famille des Hasdings (Corippus, *Iohan.*, III, 198, 219, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 32) — car il n'y a aucune raison de l'identifier à Hildiric — tous les chefs de l'armée vandale que mentionnent les textes appartiennent à la famille royale par la naissance ou en raison de leur mariage. Ce sont :

1° N. ....., beau-frère de Geiseric (cf. Appendice III, n° 11).
2° Gento, fils de Geiseric (cf. Appendice III, n° 31).
3° Tata, frère de Geilimer (cf. Appendice III, n° 44).
4° Ammata, frère de Geilimer (cf. Appendice III, n° 46).

il convoque les *millenarii* [1], à qui incombe le commandement des quelques centaines d'hommes que doit fournir le « mille » [2]. Tout se passe donc comme si les Vandales constituaient de véritables colonies militaires qui ne sont pas sans rappeler celles qu'avaient établies Rome [3] et comme si Geiseric n'avait eu d'autre souci que d'assurer au moyen d'une subordination personnelle le maintien de la solidarité guerrière qui avait permis la conquête.

Cependant le fondateur de l'Etat vandale n'avait pas pu écarter le problème psychologique que posait sa victoire. Il n'était que trop certain que la vie facile qu'allait enfin connaître son peuple rendrait à peu près impossible la persistance de la tradition germanique dans laquelle l'homme n'était, à vrai dire, qu'une apparence du soldat. Le Vandale se transforme en une sorte de seigneur, qu'appellent d'autres soins et d'autres plaisirs. Non point, certes, que, jusqu'aux derniers jours de l'indépendance, les Barbares n'aient fait preuve de bravoure et même d'héroïsme. Procope ne manque pas de saluer le courage qui les animait aux heures décisives de *Tricamarum* [4]. Mais il n'empêche que, par le fait même de leur adaptation à la vie romaine, ils ont cessé d'être dès leur enfance des apprentis soldats destinés à mourir sous les armes.

Geiseric semble avoir perçu le danger et c'est probablement ce qui explique en partie les innombrables entreprises militaires qui marquent son règne. Mais il ne pouvait y consacrer en permanence la totalité de son peuple. Les textes nous montrent à chaque page les Barbares occupés aux travaux de la paix. C'est seulement au lendemain du débarquement byzantin que Geilimer décide une sorte de mobilisation générale [5] et l'on comprend, dès lors, que Victor de Vita ait pu dire, dès l'époque d'Huniric, que l'armée vandale ne constituait plus qu'une force minime et dérisoire [6].

En fait, elle n'était point aussi médiocre que le prétendait le prêtre de Carthage. Mais elle devait désormais une large part de son efficacité militaire aux contingents maures qu'elle avait intégrés. Ils apparaissent pour la première fois dans l'expédition de Rome [7] et nous voyons par Sidoine Apollinaire qu'ils participent pareillement aux entreprises ultérieures [8]. C'est à eux, on l'a dit, que paraît avoir été confiée la défense de la Sardaigne [9] et nous les retrouvons, au moins en petit nombre, dans les armées de Geilimer, même au lendemain d'*Ad Decimum* [10].

5° Gibamund, neveu de Geilimer (cf. Appendice III, n° 51).
6° Hoageis, petit-fils d'Huniric (cf. Appendice III, n° 24).
7° Hoamer, petit-fils d'Huniric (cf. Appendice III, n° 23).
8° Geilimer avait pareillement commandé à des contingents vandales, antérieurement à son avènement (PROCOPE, *B.V.*, I, 9, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 352 ; JEAN MALALAS, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, p. 459).

1. Cf. *supra*, p. 217.
2. La division en « milles » remonte à l'époque de Geiseric et probablement au début du règne (PROCOPE, *B.V.*, I, 5, 18, éd. J. Haury, t. I, p. 334). Il va de soi que cette division s'est trouvée immédiatement faussée au point de vue numérique et n'aurait pu être maintenue à sa définition initiale qu'au prix d'un remaniement constant. C'est évidemment absurde d'imaginer qu'on ait tenté de le faire et c'est d'ailleurs la quasi-impossibilité où l'on était de créer une unité sociale « mobile » qui explique la transformation du mille en circonscription territoriale. Il est donc probable que le contingent fourni par un « mille » — et qui au départ pouvait être de 200 ou 250 guerriers — a sensiblement varié dans le même sens que la courbe démographique et qu'il a atteint parfois un chiffre supérieur à celui qu'on vient d'indiquer. Quoi qu'il en soit, le mille resta jusqu'à la fin du royaume vandale l'unité militaire par excellence. Lors de la révolte de Goda, nous voyons Geilimer envoyer en Sardaigne Βανδίλων χιλιάδας πέντε (PROCOPE, *B.V.*, I, 11, 23, éd. J. Haury, t. I, p. 364). A la veille d'*Ad Decimum*, il confie à Gibamund Βανδίλων δισχίλιοι (PROCOPE, *B.V.*, I, 18, 1, *id.*, p. 388 et I, 18, 12, p. 390. C'est enfin sous l'autorité des *millenarii* que sont placées les forces vandales lors de la bataille de *Tricamarum* (PROCOPE, *B.V.*, II, 3, 8, *id.*, p. 429). Je n'ignore pas que cette interprétation se heurte à la lettre du texte de Procope et qu'on peut la tenir pour fondée sur autant de contre-sens. Mais ce serait oublier l'erreur initiale de l'historien byzantin sur la signification du mot *millenarius* (cf. *supra*, p. 217), erreur dont il reste logiquement prisonnier et qui fait que, pour lui, le « mille » compte un millier d'hommes.
3. M. ROBERTI, *Arimannie vandaliche in Africa* dans *Mélanges F. Ciccaglione*, t. I. Catane, 1909, pp. 103-121.
4. PROCOPE, *B.V.*, II, 3, 14, éd. J. Haury, t. I, p. 430. Cf. cependant *id.*, I, 25, 16, p. 414.
5. PROCOPE, *B.V.*, I, 17, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 387.
6. VICTOR DE VITA, I, 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 2.
7. VICTOR DE VITA, I, 25, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 7; *Consularia italica* (*Excerpt. Sangall.*, 548), *id.*, t. IX, p. 300; *id.* (*Fasti Vind. post.*), 576, *id.*, t. IX, p. 304 ; PAUL DIACRE, *Hist. Rom.*, XIV, 16-17, *id.*, t. II, p. 206 ; LANDOLF, XV, 206, *id.*, t. II, p. 363.
8. SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, V, 335 et ss. et 389, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, pp. 196 et 197. La liste des peuples donnée par le poète ne mérite toutefois aucune confiance. Elle est composée avec des noms de peuples qui se rencontrent régulièrement dans les textes poétiques depuis l'époque classique. Egalement PROCOPE, *B.V.*, I, 5, 22, éd. J. Haury, t. I, p. 334.
9. *Supra*, pp. 188 et ss.
10. PROCOPE, *B.V.*, I, 25, 2, et II, 3, 8 éd. J. Haury t. I, pp. 412 et 429.

En d'autres termes, l'armée avait cessé d'être véritablement « vandale » et le sort des conquérants de 429 était désormais soumis au bon vouloir d'auxiliaires incertains, et dont la fidélité devait fléchir avec les premières défaites [1].

On s'est généralement étonné, à la suite de Procope [2], de la rapidité avec laquelle s'est écroulé l'Etat vandale et de sa puissance militaire détruite en un clin d'œil par un corps de 5.000 hommes qui ne savaient pas même où jeter l'ancre. A l'analyse, c'est de cet étonnement qu'on s'étonne. En 533, la force barbare n'était plus qu'un mythe qui gardait du passé une apparence de grandeur. A la vérité, elle se réduisait à quelques milliers d'hommes, dont la défaite n'était pas inéluctable, mais qui n'étaient point en mesure de contraindre les caprices de la Fortune [3].



Ainsi, quand on recherche quels pouvaient être dans l'Etat vandale les éléments de puissance, voit-on s'évanouir les uns après les autres ceux auxquels on croit pouvoir successivement songer. Les Barbares ne constituent qu'une minorité ethnique, sans conscience de soi et dont la force matérielle se dissipe à mesure que le temps passe. En dépit des conflits que provoque la prétention des deux Eglises à l'unité religieuse, on peut penser que la fusion totale des vainqueurs et des vaincus est dans la perspective de l'histoire et que la société vers laquelle semblait tendre l'Etat vandale n'eût pas été très différente de celle du Bas-Empire. Par le fait même que les Barbares se trouvaient isolés dans leur conquête, ils étaient, pour la civilisation qui les cernait, une proie plus facile encore que n'étaient ailleurs les Goths ou les Francs.

Condition privilégiée, diront certains. Oui, sans doute, si l'on considère la marche du monde en fonction de regrets ou d'espérances. Dans l'absolu des valeurs humaines, il a probablement mieux valu que les Africains aient gagné les Barbares à leur civilisation que si ç'eût été l'inverse. Mais là n'est pas la question. Il ne s'agit point de déterminer ce qui, dans le passé, a pu être préférable, mais d'en examiner indifféremment la chair morte. Or, du point de vue vandale, le succès de la romanisation n'est, en fin de compte, qu'un éclatant échec et c'est de cet échec qu'il m'a semblé indispensable de préciser les causes.

## II. — LA MONARCHIE

Si peu solides qu'on estime les éléments de puissance dont disposaient les Vandales en Afrique, on ne saurait cependant conclure à la fatalité d'un résultat tout à fait négatif de leur domination. Un Etat n'existe pas seulement par son contenu humain, mais aussi par une réalité extérieure et, si l'on veut, transcendante, qui persiste au-delà des métamorphoses sociales. C'est-à-dire qu'en admettant comme une fin à peu près inéluctable l'« africanisation » progressive des Barbares, on n'écarte pas d'un même coup qu'un Etat vandale eût pu survivre, dans les cadres qu'avait fixés Geiseric ou dans d'autres, mais avec une base institutionnelle qui lui fût particulière.

Il n'est pas besoin d'insister sur les conséquences décisives qu'a pu avoir l'effort de Justinien « pour faire refluer le cours des siècles » [4]. En Afrique, la reconquête a brusquement arrêté l'assimilation des Barbares et ruiné pour jamais la forme politique qu'ils avaient inscrite

1. Si, en effet, certains éléments maures étaient demeurés fidèles à Geilimer après *Ad Decimum*, la grande masse avait immédiatement offert à Bélisaire sa soumission et son appui. (Cf. note précédente).

2. Procope, *B.V.*, II, 7, 20, éd. J. Haury, t. I, p. 451. L'idée est déjà exprimée dans *Cod. Iust.*, I, 27, 1, éd. P. Krüger, p. 77.

3. Procope, *B.V.*, II, 7, 20, éd. J. Haury, t. I, p. 451, hésite à décider si la victoire byzantine est dûe à la Fortune ou au mérite des soldats.

4. F. Lot, *Les destinées de l'Empire en Occident de 395 à 888*, 2e éd., Paris, 1940-41, p. 131.

sur la carte du monde. Discontinuité historique parmi tant d'autres, mais qui a pour effet de ne laisser à notre analyse qu'une évolution mutilée. Il n'est pas possible de suivre ici, comme par exemple en Gaule, l'interpénétration des civilisations respectives jusqu'à l'instant où elles deviennent pareillement méconnaissables. Tout au plus, doit-on se contenter d'indiquer la direction générale des forces déterminantes. Pourtant, comme on a tenté de deviner ce qu'eût été le destin naturel des Barbares si la conquête byzantine n'en eût pas interrompu le cours, on voudrait tenter de pressentir ce que l'Etat vandale avait en lui de vivace — en d'autres termes, dans quelle mesure il était vraiment un Etat [1].



Le système des institutions germaniques « primitives » reposait sur des principes sommaires. Il visait, comme dans la plupart des sociétés tribales, à maintenir la participation des individus à la direction du groupe, tout en assurant l'existence d'une autorité indispensable dans les domaines politique, militaire ou religieux. C'est-à-dire qu'il se ramenait à la mise en place de deux éléments juridiques fondamentaux : le *concilium* [2] et le *rex*.

Il va de soi que ces deux éléments ont été retouchés à l'infini et qu'on n'a pas à chercher bien loin pour trouver l'exemple, soit d'institutions intercalaires, soit d'une dissociation interne ou d'un rétrécissement de ces institutions fondamentales. Mais, ce qu'on croit pouvoir dire, c'est qu'elles ont été assez générales pour qu'on puisse partir de leur existence, même hypothétique, quand on veut mesurer le degré d'évolution auquel tel ou tel peuple germanique était parvenu du point de vue de l'organisation politique.

Les plus anciennes informations que nous possédions en ce qui concerne celle des Vandales nous apprennent à la fois le dédoublement du *rex* — au moins chez les Hasdings — et celui du *concilium*. Ce dernier — dont il sera seul question d'abord — paraît avoir compris, à côté de l'assemblée des hommes libres, un conseil des chefs, conformément d'ailleurs au schéma décrit par Tacite [3]. Mais ni l'un ni l'autre n'apparaissent au cours des migrations à travers l'Empire. Tout au plus, semble-t-il que le passage en Afrique ait eu lieu avec l'assentiment des tribus [4], et que c'est pareillement à l'issue d'une délibération, faite à l'échelon du peuple ou à celui des chefs, que Silings et Alains sollicitèrent, au lendemain de leur défaite par Wallia, le *patrocinium* de Guntharic [5].

Au reste, peu importent, du point de vue qui nous intéresse, les modalités pré-africaines de ce *concilium*. Ce qu'il convient de déterminer, c'est la manière dont il s'est adapté aux con-

1. Rappelons que nous n'avons conservé aucun *corpus* juridique émanant de Vandales et que cette lacune de notre information les différencie de façon regrettable des Francs, des Wisigoths ou des Lombards par exemple. L'histoire des institutions sur lesquelles ils ont vécu ou qu'ils ont imposées aux Africains ne repose que sur un tout petit nombre de textes, à savoir : 1° les trois édits ou fragments d'édits que nous a transmis Victor de Vita (Ch. COURTOIS. *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 27-28) ; 2° les lettres ou extraits de lettres cités par Procope ; 3° les trente-deux actes ou fragments d'actes dits *Tablettes Albertini* (Ch. COURTOIS, L. LESCHI, Ch. PERRAT et Ch. SAUMAGNE, *Tablettes Albertini, Actes privés de l'Epoque vandale*, Paris, 1952). A cet ensemble s'ajoutent quelques données éparses dans les documents littéraires, épigraphiques ou numismatiques. On comprend donc sans peine que, dans ces conditions, l'histoire des institutions vandales ait été quelque peu négligée. Le seul travail que je voie à signaler et qui est d'ailleurs excellent est R. HEUBERGER, *Vandalische Reichskanzlei und Königsurkunden, im Vergleich mit verwandten Einrichtungen und Erscheinungen*, dans *Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung*, t. XI, 1929, pp. 76-113.

2. TACITE, *Germ.*, XII, éd. J. Perret, p. 78.

3. TACITE, *Germ.*, XI, éd. J. Perret, p. 77. La plus ancienne mention d'une assemblée du peuple ne remonte pas au-delà de la fin du IVe siècle. Elle résulte du récit, malheureusement suspect, de PROCOPE, *B.V.*, I, 22, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 404, qui nous rapporte que les Vandales furent divisés quand il s'agit de suivre Godagisel et d'abandonner la plaine pannonique. L'existence d'un conseil des chefs semble antérieure de plus d'un siècle pour le moins si l'on admet que les ἄρχοντες que mentionne DEXIPPE, fr. 7, dans *F.H.G.*, éd. F. Jakoby, 2e partie, t. I, pp. 460-461 (=éd. C. Müller, fr. 24, t. III, pp. 685-686) et qui apparaissent en 270 à côté des rois, constituent un organisme de cet ordre.

4. L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 34 (= p. 45) a prétendu que Geiseric avait obtenu l'assentiment de la masse en excitant son fanatisme religieux. Je ne vois pas la relation entre l'affirmation et le texte de Salvien, *De gub. Dei*, VII, XIII/54, dans *M.G.H.a.a.*, t. I[1], p. 93, sur lequel l'auteur prétend la fonder. Mais il semble difficile d'admettre que 80.000 personnes aient ainsi franchi le détroit si le roi n'avait obtenu précédemment, au moins l'accord des chefs de tribus.

5. HYDACE, *Chron.*, 68, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 19.

ditions nouvelles créées par la conquête et, tout d'abord, quelle a été, après 439, la condition juridique des personnes, qui en commandait évidemment les transformations.

Le premier fait qu'il convient de souligner, c'est que la société vandale, entendue au sens strict du terme, ne comptait que des hommes libres [1]. C'est-à-dire que le problème qui se pose à nous revient à préciser si les différenciations qui existent entre eux proviennent exclusivement ou non des inégalités initiales de la fortune ou des fonctions auxquelles les ont appelés la confiance des souverains successifs. Autrement dit, à établir s'il existe une noblesse au sens propre du terme.

A première vue, la réponse ne paraît pas douteuse, puisque Procope nous atteste que, parmi les compagnons qui suivirent Geilimer dans sa retraite chez les Maures, se trouvaient, à côté de ses parents, des Vandales de haute naissance [2], et que le même auteur fait à plusieurs reprises allusion à une catégorie de gens qu'il qualifie d'ἄριστοι [3]. A regarder les choses d'un peu plus près, on s'aperçoit non seulement qu'aucun de ces textes ne suffit à établir l'ancienneté de cette noblesse — ni même sa réalité juridique — mais encore que son existence même apparaît d'autant moins probable que c'est précisément par sa disparition qu'on peut expliquer celle du *concilium*.

La survivance d'une assemblée populaire ne peut, en effet, être envisagée que sous trois formes : 1° Assemblée tribale ; 2° Assemblée régionale ; 3° Assemblée générale des Vandales dans le cadre de l'Etat. Or, d'une part, aucun texte ne nous a conservé la moindre trace de l'application d'une quelconque de ces trois formules théoriques ; d'autre part, aucune d'entre elles n'apparaît compatible avec les tendances politiques des souverains de Carthage. Si, en effet, Geiseric a, comme on a tenté de le démontrer, brisé le cadre traditionnel des tribus, en répartissant les hommes libres sous l'autorité de *millenarii* [4], il est de toute évidence que ce n'était pas pour maintenir une assemblée qui matérialisât la solidarité tribale, ni pour reconstituer, dans le cadre du « mille », une force qu'il venait précisément de détruire. Quant à l'existence d'une assemblée analogue aux « Champs de Mars » ou de « Mai » de l'époque franque, elle apparaît tout aussi inacceptable pour cette double raison que la monarchie vandale n'étant pas élective et que le roi ayant confisqué le monopole de la législation, on ne voit absolument pas à quelle nécessité eût pu répondre ce déplacement, épisodique ou régulier, de plusieurs milliers de personnes.

Si l'on a prétendu le contraire, c'est en interprétant avec une bonne volonté abusive deux passages de Procope : le premier relatif à la déposition d'Hildiric [5], qui nous est confirmée par ailleurs [6] ; le second rapportant l'envoi par les Vandales demeurés en Hongrie d'une ambassade qui se proposait d'obtenir de Geiseric et des siens la renonciation définitive à leurs droits ancestraux [7]. Or, ni l'un ni l'autre de ces deux textes ne disent ce qu'on veut leur faire dire. Il suffit de lire avec un peu d'attention le premier pour s'apercevoir que l'accession de Geilimer au trône a été le résultat d'un complot organisé par celui-ci avec l'appui d'une partie de la cour, et non pas la conséquence légale de la sanction prononcée par une assemblée populaire

1. Les esclaves que nous connaissons sont tous d'origine indigène ou romaine, à l'exception d'un seul, Goda, qui était de race germanique, mais d'ascendance gothique (PROCOPE, *B.V.*, I, 10, 25, éd. J. Haury, t. I, p. 359).

2. PROCOPE, *B.V.*, II, 6, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 443 (ἄλλοις εὖ γεγονόσι).

3. PROCOPE, *B.V.*, I, 9, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 352 ; I, 21, 1, p. 400 ; II, 3, 14, p. 430. VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 531, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 198, nous parle également des *nobiles* exécutés par ordre de Geilimer, mais ceux-ci appartiennent à la famille royale. Il est difficile de préciser dans quel sens il convient d'entendre *nobiles gentis suæ* dans VICTOR DE VITA, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16.

4. *Supra*, p. 217.

5. PROCOPE, *B.V.*, I, 9, 9, éd. J. Haury, t. I, p. 352. On ne saurait tirer argument de PROCOPE, *B.V.*, I, 9, 21, *id.*, p. 354. Il s'agit, en effet, d'une lettre de Geilimer dans laquelle celui-ci prétend qu'Hildiric a été détrôné par l'ἔθνος des Vandales. Il ne pouvait évidemment pas prétendre devoir son trône à une conspiration.

6. Cf. Appendice III, n° 18.

7. PROCOPE, *B.V.*, I, 22, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 404 et ss. Les érudits ont hésité à préciser si cette ambassade était envoyée par les Silings ou par les Hasdings. Je crois, avec L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2[e] éd., pp. 13-14 (=pp. 20-21) qu'il ne pourrait s'agir, si le fait est exact, que de ces derniers, puisque Procope précise qu'il s'agit des Vandales qui avaient suivi Godagisel.

contre un monarque défaillant. Quant à l'assemblée qui aurait accueilli les ambassadeurs des Vandales de Hongrie, elle me paraît être tout pareillement du domaine des mythes.

Il n'est pas besoin, en effet, de pratiquer bien longtemps le *Bellum Vandalicum* pour constater que les indications les plus saugrenues s'y entremêlent avec les plus sûres et que l'on pénètre assez vite dans une zone inquiétante lorsque Procope doit faire appel à un autre témoignage que le sien propre. Or, j'imagine mal, je l'avoue, les Vandales de Hongrie pris de tels scrupules juridiques qu'ils aient cru devoir envoyer une ambassade à quelques milliers de kilomètres de distance pour s'assurer de la légitimité de leurs droits sur des terres abandonnées depuis tantôt trois quarts de siècle. Il y a d'assez fortes chances pour que nous soyons ici en présence d'un des passages de son œuvre où Procope fait à ses informateurs une confiance qui est pour le moins excessive. Mais quand même on voudrait sauver l'historicité de l'événement, on n'en devrait pas conclure du même coup — en dépit de l'indication donnée par Procope que la réponse négative du roi reçut l'assentiment de tous les Vandales — à l'existence d'une assemblée populaire, car l'affaire en question concernait un problème de droit privé et la consultation éventuelle des intéressés ou de leurs ayants droit n'implique en aucun cas la participation de l'ensemble des hommes libres au gouvernement de l'Etat.

Il ne semble pas davantage possible d'admettre que le *concilium* primitif ait survécu sous la forme d'une assemblée aristocratique. Un passage de Prosper nous informe, en effet, qu'en 442, la *superbia* de Geiseric provoqua un complot des *optimates*, qui fut réprimé avec tant de rigueur qu'une guerre malheureuse eût sans doute fait moins de victimes [1]. Information sèche, que le chroniqueur n'accompagne d'aucun commentaire explicatif, mais qui, dans sa regrettable concision, n'en perd pas pour autant de sa valeur démonstrative. Car, si dès 442, l'aristocratie s'insurge contre son « orgueilleux » monarque, il faut bien supposer que, depuis la prise de Carthage, celui-ci n'a pas accordé à la noblesse le rôle qu'elle eût voulu s'attribuer dans l'Etat ; et, dans ces conditions, il ne me paraît pas impossible de deviner la cause plus précise de son mécontentement et de la conspiration qu'il entraîne, à savoir une fois encore l'institution des *millenarii* [2].

Il n'est que trop évident, en effet, que celle-ci ne constitue pas une simple réforme administrative, mais qu'en établissant l'autorité des agents du roi sur les hommes libres, aux lieu et place de celles des *duces*, Geiseric a entendu résorber ce que Richelieu appellera quelque jour les « puissances secondes ». Mais, plus audacieux que le Cardinal dans son emploi des intendants, il ne s'est point contenté de soumettre à son absolutisme les chefs de tribus, il les a politiquement éliminés en brisant les cadres de leur pouvoir et décimés impitoyablement quand ils ont prétendu le défendre.

Dans ces conditions, il ne paraît pas douteux que le conseil des chefs n'ait disparu en même temps que les nobles étaient rejetés dans la masse des hommes libres. L'existence d'un *concilium* dans l'Etat vandale est tout aussi inconcevable sous sa forme aristocratique que sous sa forme populaire. Grisé par sa puissance ou sa gloire, le vainqueur de Carthage n'a pas imaginé qu'une autorité quelconque pût venir équilibrer la sienne. Mais, ce faisant, il laissait reposer tout le poids de son empire sur une institution unique, celle qui, à travers d'obscures vicissitudes, était devenue la monarchie.

★

On a rappelé précédemment, qu'à côté du *concilium*, le *rex* représentait dans l'ancien droit germanique l'élément institutionnel fondamental. Mais si la royauté peut être considérée

1. Prosper, *Chron.*, 1348, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 479.

2. La date précise de leur institution n'est pas connue, mais il n'est pas douteux que celle-ci n'ait suivi de près la prise de Carthage. Procope, *B.V.*, I, 5, 18, éd. J. Haury, t. I, p. 334, nous dit en effet que la création des χιλίαρχοι s'est faite en même temps (ἅμα) que la confiscation des terres romaines, laquelle a évidemment suivi immédiatement la conquête. Même si l'on interprète assez largement le texte de Procope, il semble impossible de ne pas placer la création des *millenarii* à une date antérieure à 442.

comme un principe en quelque sorte organique des sociétés qu'il régissait, ce n'est qu'à la condition de ne pas oublier la diversité des formes qu'elle avait prises. Si nous ignorons le stade auquel elle était parvenue chez les Silings [1], nous constatons que, jusqu'à la fin du III[e] siècle pour le moins, elle avait été chez les Hasdings divisée entre deux princes [2]. Au moins s'exerçait-elle dès cette époque sur tout un peuple, tandis que, chez les Suèves, qui les avaient suivis en 406 — et semble-t-il aussi chez les Alains — plusieurs rois se partageaient encore, au lendemain de l'invasion, la direction des tribus [3].

La monarchie des Hasdings, telle quelle nous apparaît en 429, se présente donc comme la conjonction d'éléments juridiques hétérogènes. Si les Suèves et les Goths font figure d'isolés dans la masse des conquérants de l'Afrique [4], il n'en va pas de même des Silings ni des Alains [5]; mais, tandis que les premiers ne faisaient que s'agglomérer de nouveau au groupe ethnique auquel ils avaient originellement appartenu et que, par conséquent, leur adjonction ne modifiait en rien la qualité de *rex Vandalorum* qui était déjà celle du chef Hasding, les Alains, tout en renonçant à une royauté particulière, n'entendaient pas disparaître complètement en tant que réalité politique [6] et c'est sans doute à ce moment qu'il convient de faire remonter la titulature de *rex Vandalorum et Alanorum* que celui-ci devait conserver jusqu'à la reconquête byzantine [7].

Cependant le fait que, d'une part, la monarchie ait été monopolisée par les Hasdings dans la confédération vandale de Hongrie — et cela au point qu'on ait fini par confondre la tribu qu'on désignait sous ce nom avec la race royale elle-même [8] — ; que, d'autre part, ce soit cette même famille qui ait accaparé l'autorité sur un ensemble complexe de peuples barbares et dirigé leur migration vers la Berbérie, n'implique nullement qu'elle ait imposé du même coup sa tradition dynastique. Il ne va pas de soi que l'acte qu'on désigne communément sous le

1. Nous ne connaissons que deux rois Silings : 1° *Igillus*, cf. *supra*, p. 37 (fin du III[e] s.) ; 2° *Fredbalus*, cf. *supra*, p. 54 (début du V[e]).

2. Il est possible mais non certain que cette dyarchie soit à mettre en rapport avec le culte des *Alci* (cf. *supra*, p. 26, n. 1). Quoi qu'il en soit, elle a laissé son souvenir dans la tradition scandinave (cf. *supra*, p. 25, n. 1). A l'époque historique, elle est attestée à trois reprises : 1° *Ambri* et *Assi ?*, cf. Appendice III, n° 1 (époque inconnue) ; 2° *Raus* et *Rapt*, cf. Appendice III, n° 2 (171 ap. J.-C.) ; 3° deux rois anonymes, cf. Appendice III, n° 3 (époque d'Aurélien). La transformation de la dyarchie en monarchie s'est faite, sans doute, entre la mort d'Aurélien (275) et celle de Constantin (337), cf. Appendice III, n° 4. En tous cas, à partir de Wisimar, qui est contemporain de Constantin et qui paraît avoir été seul à commander aux Hasdings, on ne connaît plus d'exemple chez ceux-ci du dédoublement de l'autorité royale — ce qui n'en exclut pas absolument la possibilité entre la mort de Wisimar et l'avènement de Godagisel.

3. ISIDORE, *Hist. Sueb.*, 85, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 300, nous dit en effet qu'Hermeric régna trente-deux ans sur les Suèves. Son règne s'étant achevé, d'après HYDACE, *Chron.*, 114, *id.*, p. 23, en 438, il en résulte qu'il régnait depuis l'instant du passage du Rhin. Même si l'on récuse le témoignage d'Isidore, il demeure qu'Hermeric était déjà roi en 419, selon HYDACE, 71, *id.*, p. 20. Or, nous voyons apparaître en 429 un autre roi suève, Hermengar, HYDACE, 90, *id.*, p. 21, ce qui établit la division des tribus suèves entre plusieurs *reges*. Quant aux Alains, il semble bien qu'au moment de l'invasion ils aient été sous l'autorité de plusieurs chefs puisque nous connaissons le nom de deux d'entre eux : Respendial et Goar, mais il n'est pas absolument exclus que Respendial ait remplacé Goar passé aux Romains. Cf. *supra*, p. 41.

4. *Supra*, pp. 217 et ss.

5. *Supra*, p. 54.

6. HYDACE, *Chron.*, 68, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 19 (*abolito regni nomine*).

7. C'est du moins à cette époque qu'il semble normal de faire remonter cette appellation, car on ne voit pas quelle raison aurait pu la faire adopter par la suite. Mais il convient de souligner qu'elle n'est pas attestée avec certitude avant le règne d'Huniric qui porte officiellement ce titre d'après l'édit du 20 mai 483 (VICTOR DE VITA, II, 39, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 22), comme d'après celui du 25 février 484 (*id.*, III, 3, p. 40). Cependant, il est probable que Geiseric ait déjà adopté cette titulature (*Cont. cod. Alcobaciensis*, a. 455, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 487). Il est possible qu'il faille y voir une allusion dans le poème de l'*Anth. Lat.*, 215, 1, éd., F. Bücheler et A. Riese, 2[e] éd., t. I[1], p. 182, qui désigne Hildiric sous le nom de *gemini diadematis heres*, mais je croirais plus volontiers, en raison du rappel de la double ascendance d'Hildiric — vandale et romaine — qu'on trouve dans les vers suivants, que l'auteur a voulu rappeler plutôt qu'il régnait à la fois sur les Barbares et sur les Romains. C'est, en tous cas, sous le titre de Βανδίλων καὶ Ἀλανῶν βασιλεύς que l'on désigne encore Geilimer dans la correspondance officielle (PROCOPE, *B.V.*, I, 24, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 410) et c'est, si comme tout le laisse à penser, la coupe de Fonzaso a fait partie du trésor royal, au chiffre de *rex Vandalorum et Alanorum* qu'était marquée la vaisselle du même prince (*C.I.L.*, VIII, 17412 = Appendice II, n° 111). Le titre de *rex Vandalorum* qu'on rencontre dans les textes (*Laterculus* (A), 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 458) ne se retrouve pas dans les documents officiels, ni, jusqu'ici, dans les inscriptions.

8. *Supra*, p. 241, n. 1. Le premier des rois vandales dont nous savons qu'il ait appartenu à la race des Hasdings est Wisimar (JORDANES, *Getica*, XXII/113-114, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1]., p. 87). Ses prédécesseurs n'y sont rattachés que par hypothèse et il n'est que très probable que ses descendants aient conservé la monarchie. A partir de Godagisel, la continuité dynastique ne fait en revanche aucun doute (cf. Appendice III, p. 390). Les Hasdings correspondent alors à une famille dans laquelle sont obligatoirement recrutés les rois comme celle des Amals chez les Ostrogoths, celle des Balthes chez les Wisigoths ou celle des Mérovingiens chez les Francs.

nom de « Testament » de Geiseric [1] et auquel il vaudrait mieux donner celui de « Constitution » [2] ne fasse que codifier un droit successoral coutumier. Mais il ne va pas davantage de soi, comme on l'admet généralement, que Geiseric ait innové en réglant comme il l'a fait la transmission du pouvoir royal.

Or, il n'est pas besoin de souligner l'importance que présente celle-ci dans toute monarchie et plus encore lorsque cette monarchie est, comme dans le cas présent, l'institution exclusive. La loi de succession figure véritablement la loi fondamentale de l'Etat et l'on comprend sans peine que la « Constitution » de Geiseric s'éclaire d'une lumière différente, si elle doit être considérée comme une création juridique originale du vieux roi — presque comme une constitution au sens actuel du terme — ou si elle ne représente que l'impérieux conseil de faire après sa mort comme on faisait dans le passé.

Les dispositions prises par Geiseric ne nous ont pas été conservées dans leur forme même — si du moins, comme on peut le penser, elles ont bien été rédigées — mais elles nous sont assez bien connues par Jordanes [3], Procope [4] et Victor de Vita [5], pour ne retenir que les témoignages valables [6].

D'après Jordanes, c'est vers la fin de son règne *(diu regnans)* et peut-être même à son lit de mort *(ante obitum suum)* que Geiseric aurait réuni ses descendants *(filiorum agmine accito)* et leur aurait exprimé la volonté que le royaume ne devînt pas le jeu de leurs ambitions rivales, mais leur appartînt successivement suivant un ordre déterminé : *ordine quisquis et gradu suo, alii si superuiueret, id est, seniori suo fieret sequens successor et rursus ei posterior eius*. C'est-à-dire que le royaume ne devait revenir à l'aîné des princes de la seconde génération qu'une fois disparu le dernier des survivants de la première.

Procope se borne à préciser que cette transmission du pouvoir n'avait lieu qu'en ligne masculine. Quant à Victor de Vita, il nous apprend seulement que le fils aîné de Theuderic était celui *cui secundum constitutionem Geiserici, eo quod maior omnibus esset, regnum inter nepotes potissimum debebatur*, confirmant par conséquent ainsi Jordanes et Procope, à cette réserve près que l'adverbe *potissimum* semble indiquer que la règle posée par Geiseric n'avait peut-être pas la rigueur que lui veulent les historiens byzantins.

Ce système successoral, dit agnatique, et dont la complication est au premier abord un peu déconcertante est, dans sa structure générale, bien connu [7]. On lui a donné le nom irlandais de *tanistry* et il se rencontre chez les peuples les plus divers : populations primitives de l'Amérique et de l'Océanie, Macédoniens, Celtes, Arabes des temps pré-islamiques, Slaves, Hongrois,

1. Sur ce document, H. Schulze, *De testamento Genserici*, Iena, 1859 ; F. Martroye, *Le Testament de Genséric*, dans *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 1911, pp. 232-236 ; J. von Pflugk-Harttung, *Zur Thronfolge in den germanischen Stammesstaaten*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte* (*germ. Abtheilung*), t. XI, 1890, pp. 177-205, principalement pp. 182 et ss.

2. Le mot *constitutio* est, dans Victor de Vita, II, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16. Procope emploie le terme de διαθήκη, (*B.V.*, I, 7, 29. et I, 9, 10, éd. J. Haury, t. I, pp. 345 et 353), dont le sens est plus large que celui de son correspondant latin, *testamentum*, qui ne figure nulle part. F. Martroye, *op. cit.* (*infra*, p. 364) s'est donné beaucoup de peine pour prouver que le « testament » de Geiseric n'était pas un testament « au sens juridique romain de ce terme », mais « un codicille dressé selon les prescriptions de la législation romaine alors en vigueur ». Les raisons qu'il donne sont d'une part que les Germains ignoraient le testament (Tacite, *Germ.*, XX, éd. J. Perret, p. 83) et que d'autre part Geiseric ne pouvait pas disposer de ses Etats comme d'un bien propre en raison des traités qui le liaient à l'Empire. C'est, à mon sens, s'attacher à un faux problème. En s'efforçant de régler le mode de succession de ses Etats, Geiseric ne se souciait certainement pas de savoir s'il agissait en conformité avec le droit romain ou non.

3. Jordanes, *Getica*, XXXIII/169 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 102.

4. Procope, *B.V.*, I, 7, 29, éd. J. Haury, t. I, p. 345.

5. Victor de Vita, II, 12-13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 15 et ss.

6. Grégoire le Grand, *Dial.*, III, 1, dans *P.L.*, t. LXXVII, col. 220, laisse à entendre que la succession des rois vandales aurait été sans règles fixes, ce que dément le simple examen du tableau généalogique des Hasdings. Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 3, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 62, prétend, de son côté, qu'Huniric serait devenu roi *ex electione Wandalorum*, mais c'est là évidemment une application aux Vandales des coutumes franques.

7. On consultera au premier chef le magistral article de P. Viollet, *Mémoire sur la Tanistry*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles Lettres*, t. XXXII, 2e partie, 1891, pp. 275-317, qui, en dépit du demi-oubli dans lequel il est tombé, constitue une des contributions les plus importantes qu'on ait apportées au droit du haut Moyen Age. Egalement H. Sumner Maine, *Etudes sur l'ancien droit et la coutume primitive*, trad. franç., Paris, 1884, pp. 184 et ss. ; Fr. Peltier et G.-H. Bousquet, *Les successions agnatiques mitigées. Etude comparée du régime successoral en droit germanique et en droit musulman*, dans *Public. de l'Inst. d'Etudes orientales de la Fac. des Lettres d'Alger*, t. I, Paris, 1935.

Turcs, etc...[1]. S'il n'était pas inconnu des anciens Germains, il ne semble avoir laissé chez eux — Anglo-Saxons exceptés — que des traces assez peu profondes. Dès l'époque de Tacite, l'usage était déjà tout autre[2]. En revanche, il est demeuré longtemps vivace chez les Celtes insulaires[3].

D'après cette simple revue, il apparaît assez évidemment que la *tanistry* pouvait être, chez les Vandales, aussi bien une innovation commandée par les circonstances qu'une tradition archaïque. On peut sans doute remarquer que les seuls Germains chez qui on en rencontre l'usage à l'état pur ou abâtardi — Anglo-Saxons, Vandales, Francs, etc... — sont ceux qui ont eu un contact plus ou moins prolongé avec le monde celtique. Mais ce serait à coup sûr forcer les choses que d'en conclure à un emprunt des Germains aux Celtes. Si je crois cependant pouvoir risquer l'hypothèse, c'est parce qu'il me paraît possible de démontrer de façon absolue que la pratique de la *tanistry* par les Vandales est antérieure à la constitution de Geiseric. Mais il va de soi que cette pratique n'a pu être que le fait des Silings — au moins jusqu'à la fin du III^e^ siècle — puisqu'elle est manifestement incompatible avec le régime dyarchique que les Hasdings avaient connu jusque-là.

Godagisel avait eu deux fils — au moins : l'un de naissance légitime, Guntharic, qui lui succéda ; l'autre de naissance bâtarde, Geiseric[4]. Lorsque Guntharic mourut, en 428, il laissait plusieurs enfants parmi lesquels se trouvait au moins un garçon[5]. Ce fut pourtant Geiseric qui le remplaça. Or, de deux choses l'une : ou bien le royaume était un *patrimonium* et Geiseric aurait dû le partager avec Guntharic dès la mort de Godagisel ; ou bien le royaume se transmettait légitimement à un héritier unique suivant une règle qui ne peut être que la *tanistry* puisque l'héritage en ligne directe eût éliminé Geiseric au profit de l'aîné de ses neveux.

On peut évidemment opposer à cette déduction le fait que Geiseric était de naissance illégitime. Mais la chose était aussi vraie en 428 qu'en 406. Ou bien que l'accession de celui-ci au trône constituait une violation du droit et non son application. Mais alors il faut démontrer cette violation hypothétique à laquelle aucun texte ne fait allusion et que dément, à mon avis de façon catégorique, le fait que Geiseric ait été ultérieurement suivi par la totalité de son peuple. Il est possible que les Hasdings aient adopté la *tanistry* dès l'instant où ils ont abandonné le système dyarchique ; il est certain qu'elle était en usage chez eux — peut-être à l'imitation des Silings — dès avant la conquête de l'Afrique.

Il résulte de ce qui précède que, si Geiseric a concentré entre les mains du roi la totalité du pouvoir politique, il n'a pas su donner à la monarchie vandale la structure originale que commandaient à la fois cette concentration et les conditions nouvelles dans lesquelles l'occupation de l'*Africa* plaçait désormais le souverain. Personnalité fruste et puissante, il a eu le même appétit d'autorité que de territoires. Mais pas plus que son Etat n'était fondé sur une base géographique solide, son despotisme ne reposait sur une réalité juridique incontestable. A la veille d'abandonner pour jamais sa récolte humaine, il n'a eu d'autre imagination que d'en appeler à une tradition plus ou moins ancienne et de consolider l'un des pires systèmes successoraux que puisse connaître un régime monarchique.

Ce n'est pas qu'en soi la *tanistry* soit particulièrement absurde. Elle est même le seul moyen d'éviter l'inconvénient des minorités et les crises qui les accompagnent. Mais, comme l'a noté si heureusement H. Sumner Maine, elle a ce désavantage majeur de se trouver iné-

1. La constitution turque du 22 décembre 1876 prévoit encore, en son article III, que la souveraineté revient à l'aîné des princes de la dynastie d'Osman, et c'est par l'intermédiaire des Turcs que la *tanistry* est devenue de règle dans la Régence de Tunis où la dynastie husseinite règne encore aujourd'hui conformément à ce système archaïque (Cf. P. Grandchamp, *Arbre généalogique de la Famille hassinite*, dans *Rev. Tunisienne*, N.S., 1943, p. 270). Par un curieux hasard, c'est dans le pays même où Geiseric l'avait instaurée que subsiste le seul exemple contemporain de *tanistry* — au moins en matière de droit public. Mais il n'y a là qu'une coïncidence purement fortuite.

2. Tacite, *Germ.*, XX, éd. J. Perret, p. 83.

3. H. Hubert, *Les Celtes depuis l'époque de la Tène*, Paris, 1932, pp. 252 et ss.

4. Je renvoie une fois pour toutes, dans les discussions qui suivent, à l'Appendice III et au tableau généalogique qui l'accompagne.

5. Victor de Vita, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16, indiquant la mise à mort des enfants de Guntharic, écrit en effet, *filios interfecit*. Il eût évidemment écrit *filias*, si le prince n'avait pas eu de descendance mâle.

vitablement « en cause » [1]. Par une tendance toute naturelle, le prince s'efforce d'écarter ses successeurs légitimes pour assurer à sa descendance propre le pouvoir qu'il détient lui-même et l'assassinat ne lui offre qu'un procédé trop commode pour y parvenir. Sans doute, peu de souverains peuvent-ils espérer battre le record de Mohamed III (1593-1603) qui inaugura son règne en faisant massacrer ses dix-neuf frères et noyer celles de leurs femmes qu'on présumait grosses [2]. Mais il est facile à comprendre que la pratique de la *tanistry* suscite des courants politiques contradictoires et qu'à travers les épisodes sanglants qui marquent son évolution vers l'hérédité naturelle, elle provoque à chaque changement de règne un malaise qui tourne parfois au complot ou à la révolte.

Cette menace, Geiseric ne l'ignorait pas, lui qui avait fait assassiner ses neveux, sans doute avant qu'ils parvinssent à l'âge d'homme, pour laisser son royaume à sa propre postérité [3]. Mais le Barbare qu'il demeura jusqu'au bout ne portait pas ses regards au-delà des horizons immédiats. Peu confiant, sans doute, comme tant de vieux souverains, dans l'avenir de son œuvre, il essaya d'obtenir des siens le respect des traditions agnatiques qui, en raison des conjonctures particulières au moment de sa disparition, semblaient devoir prévenir d'éventuelles rivalités.

Nous ignorons si Geiseric eut d'autres frères que Guntharic. Mais, à supposer que ç'eût été le cas, il est peu vraisemblable que l'un d'eux ait survécu en 477 à ce vieillard de 86 ans. Qu'on appliquât la *tanistry* ou qu'on adoptât le principe de la primogéniture, c'était de toutes manières son fils aîné, Huniric, qui devait lui succéder. Or, celui-ci avait déjà passé, semble-t-il la cinquantaine. A supposer qu'il disparût peu après son père, le royaume reviendrait, si l'on en décidait la transmission en ligne directe, au fils de celui-ci, Hildiric qui, né à une date inconnue, entre 457 et 472, n'était peut-être encore qu'un enfant à la mort de son grand-père. Il n'était guère douteux que, si la succession de Geiseric n'allait pas sans comporter déjà quelques risques de complots, il n'en serait à plus forte raison de même pour celle d'Huniric. Car, non seulement Geiseric laissait au moins un autre fils vivant, Theuderic, mais le fils de celui-ci était l'aîné de ses petits-fils. C'est-à-dire que ce dernier devait normalement recueillir le royaume après son père et son oncle.

Dans ces conditions, on aperçoit, en même temps que les germes de querelles possibles, les intentions profondes du fondateur de l'Etat vandale. Désireux d'empêcher les luttes intestines, il s'efforçait d'accorder ses descendants sur une solution qui avait ce double avantage de respecter la coutume et de constituer un compromis : à l'aîné de ses fils il laissait le pouvoir immédiat ; mais, au second, il en assurait la promesse pour lui-même ou pour les siens. En d'autres termes, il opérait un véritable partage où l'un recueillait le présent et l'autre l'avenir.

Cet essai d'arbitrage, habile en apparence, témoignait pourtant de plus d'ingéniosité que de sens politique. Il y avait quelque naïveté à imaginer que les principes formeraient un barrage suffisant aux ambitions retenues et il n'y a pas à s'étonner que, contrairement aux dires de Jordanes, les instructions de Geiseric n'aient pas été suivies à la lettre jusqu'à la fin du royaume vandale [4]. Il est bien exact que les Hasdings ne s'épuisèrent pas, comme les Mérovingiens par exemple. dans des guerres continuelles, mais, sous le masque d'un ordre apparent, les factions du palais s'opposent en des luttes sourdes.

En dépit des précautions prises par Geiseric, la crise dynastique, latente dès 477, éclata vers 481 [5]. Huniric commença par faire décapiter la femme de son successeur désigné, Theuderic, qu'on estimait quelque peu intrigante et dont il craignait qu'elle n'armât contre lui son mari

1. H. Sumner Maine, *op. cit.* (*supra*, p. 238, n. 7), p. 185.
2. J. von Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, trad. fr., t. VII, Paris, 1837, pp. 293 et ss.
3. Victor de Vita, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16.
4. Jordanes, *Getica*, XXXIII/169, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 102.
5. Victor de Vita, II, 12 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 15 et ss. Le texte nous interdit de situer les mesures prises par Huniric à l'encontre des siens dans les premières années du règne (cf. *iam dudum*). D'après l'ordre du récit, elles semblent avoir suivi l'élection d'Eugène de Carthage (juin 480 ou 481) et précédé la convocation du colloque de 484 (20 mai 483). Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 58 et 27.

ou son fils aîné. Puis, ce fut à celui-ci d'être mis à mort. Enfin, l'héritier du trône lui-même fut banni et laissé dans un tel dénuement qu'il ne tarda pas à disparaître à son tour. Ce qui n'empêcha pas le roi de s'acharner contre ce qui restait de sa lignée : ses deux filles et son dernier fils qui n'était encore qu'un enfant. Après quoi, il exila Godagis, fils de Gento, et la femme de celui-ci, ce qui montre qu'après la descendance de son frère puîné, c'était celle du cadet que le souverain se proposait d'éliminer par la même épuration sanglante [1].

De cette suite ininterrompue de cruautés et de crimes, Victor de Vita n'a évidemment retenu que l'horreur et il faut reconnaître que cela servait assez bien son portrait du monstre. Mais, dans son incompréhension naturelle ou voulue, il n'a pu dissimuler les raisons qui expliquent ces exécutions atroces. Le roi, dit-il en propres termes, désirait laisser après sa mort le royaume à ses descendants : *post obitum suum filiis....... regnum statuere* [2]. Or, il est bien certain que cette nouvelle politique ne recueillait point à la cour un assentiment unanime. Ce n'est pas à coup sûr en raison d'une simple « sympathie » pour la famille de Theuderic que le patriarche arien Iucundus fut brûlé sur une place de Carthage [3], ni à cause de la seule férocité du prince que des comtes et des grands subirent après lui divers supplices [4]. C'est évidemment parce qu'ils demeuraient favorables à la tradition dont Geiseric avait si fermement rappelé la vigueur.

Le roi considérait cette révision du droit dynastique comme d'une telle importance que, devant la résistance qu'il rencontrait parmi les siens, il n'hésita pas à tenter un rapprochement avec les Africano-romains. Victor de Vita nous a rapporté qu'après avoir porté contre l'épiscopat catholique le décret du 25 février 484, il fit convoquer les évêques au Temple de la Mémoire et leur fit promettre la restitution des églises confisquées s'ils s'engageaient par serment à adopter le parti d'Hildiric après la mort du roi [5], et nous n'avons aucune raison de penser qu'il n'eût pas tenu parole si l'épiscopat se fût montré plus docile. Mais celui-ci laissa passer la chance qu'il ne devait précisément retrouver qu'avec ce même Hildiric auquel il refusait son aide.

Devant l'obstination impitoyable d'Huniric à doter la monarchie nouvelle d'un droit dynastique qui l'affermît, on songe à Pierre le Grand, édifiant sa Russie nouvelle dans la même lueur sanglante. Mais, comme pour celui-ci, ce n'est pas sur le plan des valeurs humaines qu'il convient de juger les choses. P. Viollet se trompe, me semble-t-il, quand il veut expliquer l'attitude d'Huniric par « un amour paternel aveugle et sauvage » [6]. Les haines de Victor de Vita ont fait leur œuvre ; elles ont fait oublier le problème politique enseveli sous les crimes.

Or, tout se passe comme si Huniric avait jugé avec une lucidité impitoyable du danger que courait la monarchie vandale à un régime de succession aussi rigoureux dans ses principes qu'incertain dans son application. Il a voulu donner à son absolutisme la base solide qui lui manquait encore. Où Geiseric s'était contenté d'un palliatif, il a cherché une solution. Il l'a sans doute fait avec sa rudesse de Barbare. Mais, à considérer les choses dans la perspective

1. VICTOR DE VITA, II, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 15-16, note justement que personne n'aurait sans doute échappé si la mort n'était venue interrompre Huniric.
2. VICTOR DE VITA, II, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 15.
3. VICTOR DE VITA, II, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16 (*ob hoc quod in domo Theodorici germani regis acceptissimus habebatur*).
4. VICTOR DE VITA, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16 (*ob hoc quod germano fauerent*). Les conseillers de Geiseric furent en particulier frappés (*id.*, II, 15, p. 16) notamment l'ancien *præpositus regni* Heldicas et sa femme qui furent l'un et l'autre exécutés.
5. VICTOR DE VITA, III, 17 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 44. Victor de Vita a prétendu qu'on avait voulu d'abord extorquer le serment des évêques en ne leur donnant pas connaissance du texte par lequel le roi sollicitait leur engagement. Si l'on en croit le même auteur, jureurs et non jureurs furent ensuite pareillement emprisonnés, puis séparés en deux groupes, les premiers étant condamnés à travailler la terre parce qu'ils avaient enfreint la loi divine, les seconds étant relégués en Corse et soumis au travail forcé à cause de leur hostilité à la volonté royale. Ces données sont manifestement déformées. Huniric n'avait aucun besoin de chercher des prétextes s'il voulait se débarrasser des évêques catholiques. La démarche tentée par ce prince était parfaitement compréhensible et, s'il est tout aussi normal que la majorité des évêques ait eu quelque doute quant à sa sincérité et, qu'elle ait, par suite, refusé le serment, il ne faut pas en conclure à l'authenticité du traquenard. Mais il est bien évident que l'attitude de l'épiscopat n'incita pas le roi à lui marquer ultérieurement plus de bienveillance.
6. P. VIOLLET, *op. cit.* (*supra*, p. 238, n. 7), p. 297.

de son siècle, on voit mal comment il aurait pu procéder d'autre manière. Tout compte fait, c'est lui le grand homme.

A première vue, cela ne semble pas évident parce que, malgré les efforts d'Huniric, la *tanistry* l'emporta et que, cependant, le royaume vandale ne connut pas d'autre crise successorale jusqu'à l'usurpation de Geilimer. Mais c'est s'arrêter à une analyse insuffisante que de s'en tenir, comme le fait Jordanes [1], à cet ordre extérieur. En réalité, ce sont des circonstances particulières qui expliquent le fonctionnement régulier de la *tanistry* entre 484 et 530, et dont la moindre n'est pas la « simplification » à laquelle avait procédé Huniric dans la famille royale.

Lorsque le roi mourut, le 22 décembre 484, il ne restait plus de survivants parmi les princes de sa génération. L'héritier légitime se trouvait être Gunthamund [2], et ce que nous savons du caractère d'Hildiric suffit à expliquer que celui-ci n'ait point tenté de lui contester le pouvoir [3]. Comme Gunthamund n'avait point d'enfant et que le plus âgé des princes se trouvait être son propre frère, Thrasamund, la *tanistry* fonctionna d'autant plus normalement qu'on aurait été conduit au même résultat si l'on avait appliqué la filiation directe. Si Thrasamund paraît avoir eu l'idée de fonder une dynastie [4], le sort ne favorisa par ses espoirs et, comme il ne laissait sans doute point de frère au moment de sa mort [5], le pouvoir revenait de toute façon à son cousin, Hildiric, qui accéda enfin au trône en 523.

Mais avec lui devait disparaître la génération des petits-fils de Geiseric et le conflit devait fatalement renaître entre la lignée d'Hildiric et celle de Geilarith, à qui devait, d'après la *tanistry*, revenir le pouvoir en la personne de Geilimer, qui était l'aîné des princes du sang [6]. Si on lit rapidement Procope ou Jordanes, on a l'impression que par un scandale sans précédent celui-ci voulut satisfaire une ambition prématurée et la lettre qu'adresse l'empereur au dernier roi vandale se réfère en effet au « Testament » de Geiseric comme à une sorte de texte sacré [7]. En fait, nous voyons que Geilimer s'empare non seulement de la personne du roi, mais de ses enfants et de ses neveux, Hoamer et Hoageis ; nous voyons qu'à l'approche de Bélisaire le roi vandale ordonne le massacre des captifs et que c'est seulement par hasard que les fils d'Hildiric échappent à l'assassinat [8]. C'est-à-dire que Geilimer se trouve être le souverain légitime, quel que soit le mode de succession appliqué, mais comme un demi-siècle plus tôt les clans du palais s'agitent et, comme jadis Huniric, le roi vandale n'en vient à bout que par des exécutions plus ou moins massives [9].

Ainsi, en dépit de certaines apparences, c'est sur un drame de la *tanistry* que s'achève l'Etat vandale. Malgré ses efforts, Huniric n'a pu dégager le système successoral qui eût stabilisé l'institution monarchique. La royauté omnipotente est atteinte d'une anémie congénitale. Le régime ne repose que sur un personnage momentané, que n'assure aucun contenu juridique et que les factions rivales guettent à chaque détour de règne, comme les nègres attendront un jour les sultans dans les couloirs du sérail.

★

Malheureusement nous n'entrevoyons qu'à peine cette part de l'ombre. Le détail des intrigues nous échappe et sans doute à jamais, si bien que le roi vandale nous apparaît sous

1. Jordanes, *Getica*, XXXIII/169, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 108.
2. Procope, *B.V.*, I, 8, 6, éd. J. Haury, t. I, p. 346.
3. *Infra*, pp. 267 et ss.
4. Procope, *B.V.*, I, 8, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 347. C'est dans cette intention, qu'après avoir perdu sa première femme qui l'avait laissé sans enfants, il demanda à Théodoric la main de sa sœur Amalafrida qui était veuve.
5. Du moins, peut-on expliquer ainsi que le pouvoir soit passé à Hildiric.
6. Procope, *B.V.*, I, 9, 6, éd. J. Haury, t. I, p. 352.
7. Procope, *B.V.*, I, 9, 10 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 353 ; *id.*, I, 16, 13, p. 384.
8. Hoamer, d'abord aveuglé, mourut en prison antérieurement au débarquement byzantin. Cf. Appendice III, n° 23.
9. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a.531, et 534, dans *M.G.H.a.a.*, t.XI, p.198 ; Procope, *B.V.*, I, 17, 12, éd. J. Haury, t. I, p. 387 et I, 9, 21, p. 354 ; *Laterculus* (A), 18, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459.

une forme abstraite et conventionnelle et qu'il nous faut quelque effort pour découvrir la vanité de cette apparence.

Comme dans toute société composite, les fondements du pouvoir sont d'origines diverses. Si les documents publics [1] ou privés [2] s'accordent pour désigner le souverain sous le terme officiel de *rex*, il n'empêche que ce n'est pas au même titre que celui-ci exerce son autorité sur les éléments germaniques et sur les éléments romains qu'a juxtaposés la conquête et il va de soi que les deux natures de cette autorité ne sont pas sans entraîner l'une pour l'autre des altérations plus ou moins sensibles.

Le roi germanique est au départ une émanation ou un symbole de la puissance tribale. Or, si Geiseric, du fait même que ses guerriers l'ont suivi, peut encore se prévaloir d'une tradition démocratique, il est bien certain qu'il n'en est plus de même de ses successeurs, dont la domination ne se rattache à aucun assentiment populaire. A l'imitation des empereurs, le roi vandale cherche dans l'au-delà la justification de sa souveraineté. Geiseric, au témoignage de Jordanes, a déjà fait admettre par son peuple que c'était à Dieu qu'il devait la sienne [3] et, dans un texte officiel, l'édit du 20 mai 483, Huniric n'hésite pas à parler des provinces qu'il doit à la grâce divine [4].

Du moins, cette transposition juridique ne modifie-t-elle que les bases de la légitimité, non la légitimité elle-même. Si le roi est maintenant un *dominus* [5], qui ressemble chaque jour davantage à son impérial modèle [6], il reste dans son essence le *rex* auquel incombe, de par un

1. Edits du 20 mai 483 (VICTOR DE VITA, II, 39, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 22) et du 25 février 484 (*id.*, III, 3, p. 40). Quittance (?) d'Hr. el-Maïz, *C.I.L.*, VIII, 22646,20 = Appendice II, n° 108. Il en est de même sur les monnaies.

2. *Tablettes Albertini*, Index I, p. 313. Le même titre se retrouve sur les documents épigraphiques : Appendice II, n° 54 ; *C.I.L.*, VIII, 2013/16516 = Appendice II, n° 96 ; *C.I.L.*, VIII, 11649 = Appendice II, n° 98 ; *C.I.L.*, VIII, 10516/11528 = Appendice II, n° 103 ; Appendice II, n° 106 ; *C.I.L.*, VIII, 17412 = Appendice II, n° 111 ; *C.I.L.*, VIII, 25357 a = Appendice II, n° 113.

3. JORDANES, *Getica*, XXXIII/169, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 102 (*a diuinitate, ut fertur, accepta auctoritate*).

4. VICTOR DE VITA, II, 39, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 22. Egalement III, 14, p. 43 (*terræ... quæ propitia diuinitate imperii nostri regimine possidentur*).

5. Le titre de *dominus* n'apparaît pas avant l'époque d'Huniric. Mais cette constatation résulte seulement de l'inventaire actuel de nos documents. Rien n'interdit de penser qu'il ait pu être en usage dès le règne de Geiseric. En tous cas, il est d'usage courant chez ses successeurs. On ignore les raisons pour lesquelles les rois vandales l'ont adopté, mais il ne semble pas douteux qu'ils n'aient emprunté la formule à la titulature impériale, telle qu'elle existe depuis le IIIe siècle. Le *d(ominus) n(oster) rex* est, de toute évidence, une transposition du *d(ominus) n(oster)..... Aug(ustus)* qui désignait les empereurs. Toutefois, en règle générale, le nom du souverain précède le titre d'*Augustus* alors qu'il suit celui de *rex*. Cette formule-type se présente à nous avec quelques variantes : 1° *dominus meus rex* (VICTOR DE VITA, II, 43, dans *M.G.H.a.a.*, ,t. III[1], p. 24) ; 2° *dominus rex* (*Tablettes Albertini*, p. 313 ; *C.I.L.*, VIII, 10516/11528 = Appendice II, n° 103 ; *C.I.L.*, VIII, 25357 a = Appendice II, n° 113; *C.I.L.*, VIII, 11643=Appendice II, n° 98; *Anth. Lat.*, 203, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I[1], p. 176, VICTOR DE VITA, I, 20, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 6; FABIUS PLANCIADES FULGENTIUS, *Myth.*, I, 7, éd. R. Helm, p. 5); 3° *rex et dominus* (DRACONTIUS, *Satisf. ad Gunthamundum*, 107, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 120 ); 4° *dominus* ou *dommus* (*C.I.L.*, VIII, 10862/19210 = Appendice II, n° 112 ; VICTOR DE VITA, II, 3, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 14 ; *id.*, III, 20, p. 45) ; 5° *dominus et clementissimus rex* (VICTOR DE VITA, II, 42, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 22) ; 6° *dominus inuictissimus rex* (*Tablettes Albertini*, I, 1, p. 215). Il semble toutefois que la forme *dominus noster rex* soit la forme officielle. Elle se retrouve à la fois dans les textes littéraires (VICTOR DE VITA, III, 19, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 44), dans les actes privés (*Tablettes Albertini*, p. 313), sur les inscriptions (*C.I.L.*, VIII, 2013/16516 = Appendice II, n° 96), et, ce qui paraît déterminant, sur les monnaies (W. WROTH, *Catalogue*, (cité, *infra*, p. 391), pp. 1-6).

6. Il est assez difficile de préciser ces ressemblances et surtout leur évolution. On peut cependant noter quelques traits essentiels :

1° La condition juridique du prince qui devient, comme l'empereur, supérieur aux autres hommes. Non seulement, il tient son pouvoir de Dieu (*supra*, n. 3 et 4) et porte le titre de *dominus*, mais il incarne la *maiestas*. Le *præpositus regni* Obadus s'indigne que l'évêque Eugène de Carthage ose se comparer à lui (VICTOR DE VITA, II, 43, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 23). Il parle lui-même de sa *maiestas*, de sa *clementia*, de sa *mansuetudo* (*id.*, III, 3, p. 40), de sa *pietas* (*id.*, III, 12, p. 43). Il use habituellement du pluriel de majesté (*id.*, II, 39, p. 22, et III, 3 et ss., pp. 40 et ss.). On s'adresse à lui avec *humilitas* et en appliquant au souverain un vocabulaire essentiellement religieux (*id.*, II, 41 et ss., pp. 22 et ss.; S. FULGENCE, *Ad Thrasamundum*, I, 1, dans P.L., t. LXV, col. 223 et ss.). A l'image des empereurs, on le qualifie d'*inuictissimus* (cf. note précédente). Comme eux, il donne son nom à des villes. Ainsi *Hadrumetum* devient *Hunuricopolis* (Cf. *Notitia*, Byz. 107, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 68).

2° Les seules monnaies vandales que nous connaissions sont des monnaies de bronze ou de cuivre et d'argent. Les premières nous montrent au droit à l'époque de Geiseric (?) un personnage debout, portant la cuirasse et le *paludamentum* et s'appuyant sur une lance qu'il tient de la main gauche (Cf. pl. VIII, 1 et 2). Il n'est pas sûr qu'il faille y voir une représentation du souverain vandale, mais cela n'est pas impossible. En revanche, dès l'époque d'Huniric (?), l'image du souverain figure sur les pièces de bronze et, à partir de celle de Gunthamund, sur les pièces d'argent qu'on commence alors à frapper. Sur toutes ces pièces, le roi barbare est vêtu à la romaine et porte les cheveux courts, serrés par un diadème. Bien qu'il s'agisse, comme l'écrit P. LE GENTILHOMME, *Aperçu sur quelques aspects du monnayage des peuples barbares*, dans *Rev. Numismatique*, 5e série, t. IV, 1940, pp. 21-:.7, d'un « numéraire d'imitation copiant d'une manière servile les monnaies byzantines », (p. 21),

droit ou un autre, la direction de son peuple [1]. Mais il se trouve, de par ses succès militaires, qu'il gouverne aussi d'autres hommes, issus d'une toute autre espèce politique et vis-à-vis desquels il ne peut éviter de se définir — même s'il se borne pour cela à jeter dans la balance le glaive de Brennus.

Je veux bien que l'important, ce soit que le roi vandale exerce sur les anciennes provinces romaines un pouvoir de fait. Mais il n'est pas indifférent de savoir s'il a eu quelque souci de régner sur elles par une autre vertu que celle de la force et si, du côté de l'Empire, on a vu les choses avec la même optique que lui.

Il ne semble pas contestable que, dès le traité de 435 et à plus forte raison après celui de 442, le roi vandale ne se soit regardé, si l'on peut dire, comme « empereur dans son royaume ». Sans doute a-t-il accepté de payer un tribut annuel [2], mais rien ne prouve qu'il ait tenu parole et il suffit d'ailleurs de remplacer le mot de tribut par celui de subside pour transformer la nature morale du versement [3]. Sans doute aussi, les rois vandales n'ont-ils jamais frappé de monnaies d'or [4]. Mais on peut imaginer à cette abstention des raisons d'ordre économique. Et on ne saurait davantage tirer une conclusion quelconque du fait que Geiseric ni aucun de ses successeurs ne se soient jamais qualifiés de *rex Romanorum*, comme le fera le roi maure Masuna [5], puisqu'une pareille dénomination aurait eu pour conséquence de mettre les vaincus sur le même pied que les vainqueurs.

Comme on l'a vu précédemment, Geiseric a considéré dès son établissement en Numidie que son autorité s'étendait aux Romains comme aux Barbares [6]. Si l'on peut penser que les mesures qu'il a prises dans le domaine social et religieux au lendemain de l'occupation de Carthage se ramènent à de simples spoliations, il n'est pas possible de nier que l'édit du 25 février 484 ne soit l'expression d'une conception juridique et que le roi ne se croie en droit de légiférer *uniuersis populis suo regno subiectis* [7]. Le titre de *dominus* illustre cette interprétation de la puissance royale. Tout pareillement, l'instauration d'un comput particulier au royaume de Carthage [8]. Et plus encore, la lettre hautaine par laquelle Geilimer répond en 533 aux re-

il semble permis de penser que les monnaies nous ont transmis une représentation en quelque sorte officielle du prince et que ce n'est pas à elles seules que se bornait son imitation. Nous en avons la confirmation par le fait que les rois vandales avaient adopté l'usage du trône (Procope, *B.V.*, I, 20, 21, éd. J. Haury, t. I, p. 399) et du manteau de pourpre (*id.*, II, 9, 10 et 12, p. 457). Rien n'indique que le monarque ait conservé un emblème quelconque de la monarchie germanique — en particulier les cheveux longs. Il n'y a pas à tenir compte de Grégoire le Grand, *Dial.*, III, 1, dans *P.L.*, t. LXXVII, p. 220, qui semble indiquer le *flagellum* parmi les insignes de la royauté.

3° Le roi possède comme l'empereur une *domus* à laquelle sont affectées, dès la conquête, des provinces entières (Victor de Vita, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4). Sa fortune personnelle semble être considérable (Procope, *B.V.*, II, 4, 33 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 437) et l'atmosphère de la cour vandale semble s'apparenter d'assez près à celle du *palatium* impérial (cf. *infra*, pp. 250 et ss.).

1. Cette tradition germanique paraît se maintenir en particulier dans le partage du butin qui ne revient qu'en partie au souverain et qui continue d'être considéré au départ comme un bien collectif (Malchos, fr. 3, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 115 ; Victor de Vita, I, 25, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 7).

2. *Supra* p. 173.

3. Rappelons une fois de plus que nous ne possédons aucun document émanant des Vandales et que l'on ne peut parler de tribut que d'après le témoignage des historiens latins ou byzantins. Il n'est nullement impossible que la somme versée annuellement par Geiseric ait été baptisée d'un terme assez vague pour que chacune des parties ait pu en interpréter le versement à sa manière, même si le traité n'avait été rédigé qu'en une seule langue. A plus forte raison, si le texte avait été établi à la fois en latin et en gothique, ce qui n'est pas rigoureusement impossible. Cf. à titre de comparaison, M. Emerit et H. Pérès, *Le texte arabe du traité de la Tafna*, dans *Rev. Africaine*, t. XCIV, 1950, pp. 85-100. La même équivoque peut jouer sur l'envoi d'Huniric auprès de l'Empereur. Otage, nous dit Procope, *B.V.*, I, 4, 14, éd. J. Haury, t. I, p. 326 Peut-être. Mais pourquoi pas « messager » de son père ?

4. P. Le Gentilhomme, *Le monnayage et la circulation monétaire dans les royaumes barbares en Occident* (*Ve-VIIIe s.*), dans *Rev. Numismatique*, 5e série, t. VII, 1943, pp. 84 et ss.

5. *C.I.L.*, VIII, 9835 = Appendice II, n° 95.

6. *Supra*, p. 170.

7. Victor de Vita, III, 3, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 40.

8. On admet — sans preuves absolues jusqu'ici — que les Vandales ont adopté une ère dont le point de départ était la prise de Carthage (19 octobre 439) ou tout au moins l'année 439. A vrai dire, cette ère n'est valable que pour le règne de Geiseric et ceci en raison de la coïncidence entre l'année 1 de cette ère et de l'année 1 du règne (Cf. Appendice III, n° 13). On ne saurait, en effet, démentir cette opinion en invoquant la mention d'une *anno IIII* et d'une *anno V* sur certaines monnaies (W. Wroth, *Catalogue* (cité *infra*, p. 391), p. 5), que l'on a coutume d'attribuer à Huniric, car cette attribution, comme je me propose de le montrer par ailleurs, est absolument inacceptable. Dès les dernières années du règne de Geiseric, l'habitude se prend de dater la fonction des années du règne (Appendice II, n° 54, année 467) et c'est ce procédé qui sera employé désormais aussi bien dans les documents officiels (Edit du 20 mai 483, cf. Victor de Vita, II, 39, dans *M.G.H.a.a.*

proches de Justinien et dans laquelle, non content de rappeler à l'empereur que chaque souverain n'avait affaire que de ses propres états, il n'hésite pas à se qualifier lui-même de βασιλεύς [1].

Cette souveraineté jalouse du roi barbare, les Africains ont dû l'accepter de gré ou de force. Peut-être, certains ont-ils secondé le régime avec le sentiment de maintenir ainsi la tradition romaine, mais il est bien probable que la majorité d'entre eux n'est pas allée chercher si loin et qu'elle s'est docilement pliée au service du nouveau maître [2]. C'est évidemment au prince que les notables et le clergé catholique lui-même doivent s'adresser quand ils sollicitent quelque faveur [3] et, ce faisant, ils reconnaissent implicitement l'autorité qu'il affirme. Mais il ne semble pas douteux qu'un plus ou moins grand nombre d'Africains ne se sentent pas partie intégrante de l'Etat vandale. Ils demeurent en lui des « Romains d'origine » [4] et, lors de l'invasion byzantine, ils n'ont rien de plus pressé que de trahir [5].

A plus forte raison, l'Empire ne peut-il accepter une sorte de prescription de la souveraineté romaine. Pour lui, comme l'a très justement dit F. Martroye « la reconnaissance d'une domination établie par la conquête sur une ancienne province de l'Empire n'était qu'une concession à titre précaire » [6]. De Ravenne ou de Constantinople, les ambassades peuvent bien cingler vers Hippone ou vers Carthage [7] ; elles n'impliquent pas une reconnaissance de la souveraineté vandale au sens précis du terme. Même quand l'empereur s'abaisse à « supplier », il reste l'Empereur [8] et les juristes du Palais se trahissent eux-mêmes qui, au lendemain du traité de 442, précisent que les mesures qu'ils décident ne sont valables que jusqu'au jour où la patrie *(patria)* recouvrera ses droits [9].

Ainsi, pour l'Empire, comme pour les Africains, il est impensable qu'on puisse cesser d'être Romain. On ne change pas plus de « nationalité » que d'espèce et il n'est pas de traité qui puisse prévaloir contre un sentiment plus fort que tous les droits. Le roi vandale peut bien s'affubler de tous les titres qu'il voudra, il reste aux yeux d'une partie de ses sujets un chef de fédérés qui jouit d'une autorité exceptionnelle à la faveur d'un accident historique temporaire. On peut s'accommoder de cette autorité, on ne peut pas en modifier la substance et

t. III[1], p. 22) que dans les actes privés (*Tablettes Albertini*, p. 313) ou dans l'usage courant : manuscrits (*supra*, p. 179, n. 6), lettres (Mansi, t. VIII, col. 652), épitaphes (*supra*, p. 179, n. 2), documents ecclésiastiques (*Passio* des Moines de Capsa, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 59 ; *Notitia prouinc. et ciuit. Africæ*, *id.*, p. 63) ; chroniques (*Epit. Carth.*, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 497), etc...

1. Procope, *B.V.*, I, 9, 20 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 354.
2. *Infra*, pp. 255 et ss.
3. Victor de Vita, I, 17, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5. Autres exemples, *id.*, II, 27 p. 19 ; III, 16, pp. 43-44 et surtout II, 40 et ss., pp. 22-23.
4. Procope, *B.V.*, I, 16, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 382. Thrasamund lui-même est pour l'auteur de la *Vita Fulgentii*, XXI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 103, le *rex barbarus*.
5. Exemples caractéristiques dans Procope, *B.V.*, I, 16, 11-12, éd. J. Haury, t. I, pp. 383-384.
6. F. Martroye, *Genséric* (cité *infra*, p. 364), p. 254.
7. L'envoi de messagers, porteurs de correspondances impériales, semble avoir été fréquent et il est parfois difficile de distinguer ceux-ci de véritables ambassadeurs. Je crois pouvoir risquer la liste suivante qui n'est certainement pas complète mais qui, du moins, ne prête pas, me semble-t-il, à discussion. Elle permettra de rendre compte de l'activité diplomatique manifestée par l'Empire :

1° 435 — Trigetius (Cf. *supra*, p. 169, n. 7).
2° 442 — ? (Cf. *supra*, p. 173).
3° 456 ? — ? et Bleda (Cf. *supra*, p. 200, n. 6).
4° 461 ou 462 ? — Phylarchos (Cf. *supra*, p. 201, n. 1).
5° 464 — Tatianus (Cf. *supra*, p. 201, n. 11).
6° 467 — Phylarchos (Cf. *supra*, p. 201, n. 1).
7° 474/477 — Severus (Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 53-54).
8° 480 ou 481 — Alexander (*id*)..
9° 483 — Reginus (*id.*).
10° 484 — Uranius (*id*).
11° 518 ? — (*Avell. Coll.*, CCXIII, 1, dans *C.S.E.L.*, t. XXXV[2] p. 671).
12° 530 ou 531 ? — (Procope, *B.V.*, I, 9, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 353).
13° 531 ou 532 ? — (Procope, *B.V.*, I, 9, 14, *id.*, p. 353).

Les deux premières de ces ambassades émanent de Ravenne, les autres de Constantinople.

8. Victor de Vita , I, 24,dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 7.
9. *Nou. Valent.*, XII, 2, éd. P. Meyer, p. 94 (19 octobre 443).

la reconquête byzantine ne sera pour beaucoup qu'un retour à l'ordre naturel malencontreusement troublé [1].

Sans doute, ce climat politique n'est-il pas particulier à l'Afrique et on peut présumer qu'avec le temps il en aurait été là comme dans l'Espagne wisigothique ou la Gaule franque et que la monarchie s'y fût affermie. Les idées finissent généralement par s'émousser au contact d'une réalité qui dure. Mais précisément le temps a manqué aux Vandales comme aux Ostrogoths pour cesser d'être autre chose que des rois barbares. Ils sont demeurés dans une sorte d'inexistence juridique et cela a été pour eux une cause majeure de faiblesse parce que celle-ci ne faisait qu'exprimer le dualisme des civilisations.

★

Cependant, cette incertitude quant à la nature de son autorité n'empêche point le roi vandale de s'attribuer à lui-même une omnipotence théorique et, somme toute, la protestation qui continue de s'élever au fond des cœurs ne s'entend pas dans le déroulement de la vie quotidienne. Mais, dans quelle mesure cette omnipotence se traduit-elle dans les faits ?

Le roi germanique est d'abord un chef militaire et c'est, peut-on dire, le commandement qui constitue sa raison d'être. Longtemps sans doute la destinée des rois s'est achevée sur les champs de bataille [2], et la conduite de la guerre est demeurée jusqu'à l'installation en Numidie la fonction primordiale du prince. Mais, dès 439, Geiseric lui-même ne paraît avoir figuré qu'exceptionnellement au combat. Il conduit à l'occasion une entreprise de pillage [3]. C'est lui qui assure la direction de l'expédition romaine [4] mais, bien qu'aux dires de Procope il fût fort habile homme de guerre [5], il ne semble pas qu'il ait participé à la manœuvre de 468 autrement que dans sa phase préparatoire [6]. Ni Huniric, ni Gunthamund ne paraissent avoir tenu un rôle militaire quelconque. Thrasamund pas davantage. Quant à Hildiric, non seulement il était dépourvu de toute qualité stratégique, mais il allait jusqu'à détester qu'on parlât devant lui de ce qui touchait à l'armée [7] et ce n'est qu'avec Geilimer, qu'on sait avoir été bon capitaine [8], que l'Etat vandale retrouva dans la personne de son roi le *dux* qu'il était à l'origine [9].

Ainsi s'affirme peu à peu le divorce entre la théorie et la pratique. Le souverain n'a point perdu certes cette qualité essentielle de chef qu'il incarnait aux temps héroïques puisque l'armée continue d'être sous sa dépendance personnelle. Mais le fait est qu'il assure de moins en moins cette fonction capitale. Cela ne va point sans difficultés d'ailleurs et l'exemple d'Hildiric est là pour nous rappeler les inconvénients qui peuvent résulter, pour le prince, de son inaptitude guerrière. En dépit des talents militaires de son neveu, Hoamer [10], certains éléments vandales attardés à la coutume en viennent à penser qu'il ne joue plus son personnage et c'est, selon Procope [11], à qui Corippus fait écho [12], l'une des raisons qui les entraîne dans la conspiration dont le roi devait être finalement victime.

Evolution fatale, sans doute. Du fait même de l'établissement d'un Etat, le monarque se trouvait, si l'on peut dire, envahi par ses obligations civiles. Si, comme il est probable, les

1. Cf. Jordanes, *Getica*, XXXIII/172, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], pp. 102-103.
2. Ce fut, semble-t-il, le cas pour Wisimar (Jordanes, *Getica*, XXII/114, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 87) et pour Guntharic (Appendice III, n° 7).
3. Procope, *B.V.*, I, 5, 25, éd. J. Haury, t. I, p. 335.
4. *Supra*, pp. 194 et ss.
5. Procope, *B.V.*, I, 3, 24, éd. J. Haury, t. I, p. 322.
6. Procope, *B.V.*, I, 6, 12 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 337 et ss. C'est Gento qui paraît avoir dirigé l'opération, *id.*, I, 6, 24, p. 339.
7. Procope, *B.V.*, I, 9, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 351.
8. Procope, *B.V.*, I, 9, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 352
9. Procope, *B.V.*, I, 17 à I, 25 et II, 1 à 3, *passim*.
10. Procope, *B.V.*, I, 9, 2, éd. J. Haury, t. I, p. 351.
11. Procope, *B.V.*, I, 9, 8, éd., J. Haury, t. I, p. 352. Les Vandales reprochent au roi d'être ἀπόλεμος.
12. Corippus, *Iohan*, III, 262 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[2], p. 33.

provinces africaines considérées comme butin de guerre n'ont pas été partagées par la seule volonté du prince [1], il semble que, le stade de la conquête passé, le royaume soit devenu vraiment sa chose [2]. La correspondance officielle nous atteste qu'il résume en lui seul le gouvernement de l'Etat [3] et tout semble indiquer qu'il a pareillement absorbé ce que nous appelons depuis Montesquieu la « puissance législative » [4].

Si donc le roi vandale ne ressemble plus guère à ses lointains ancêtres, il est en revanche de plus en plus proche du modèle impérial. Bien qu'à travers les textes, son intervention personnelle ne soit qu'exceptionnellement visible [5], on peut admettre que son absolutisme n'est point seulement de principe et qu'il se transpose dans la vie. Mais ce faisant, on n'en démontre pas pour autant la solidité de la monarchie barbare.

Considérant la nature du pouvoir impérial, « un des plus absolus que le monde ait jamais connus », F. Lot observe que celui-ci n'était pas « d'essence monarchique ». Le prince, dit-il, « est tout puissant parce qu'il incarne en sa personne la *Respublica*, l'autorité du peuple romain, laquelle est absolue. Son pouvoir n'est donc pas un pouvoir personnel, encore moins est-il héréditaire ; c'est une *délégation* » [6]. On ne saurait mieux dire, ni du même coup dénoncer plus vigou-

1. VICTOR DE VITA, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4, semble attribuer au seul souverain la division faite au lendemain de la conquête entre les provinces du roi et la province de l'armée. Je crois que, si la décision émane du roi, elle n'a été prise qu'avec l'accord des chefs de tribus.

2. Les annexions ne soulevaient guère de problèmes, mais on ne voit pas que, lors de la concession de la Sicile à Odoacre (cf. *supra*, p. 192 et ss), il y ait eu d'autre intervention que celle du souverain.

3. Cette correspondance ne constitue qu'un bien modeste fond d'archives. Elle comprend les pièces suivantes :
1° Lettre d'Eugène de Carthage à Huniric (VICTOR DE VITA, II, 41-42, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 22-23). Sans adresse.
2° Lettre de Théodoric à Thrasamund (I) (CASSIODORE, *Variæ*, V, 43, dans *M.G.H.a.a.*, t. XII, p. 170). *Transimundo regi Wandalorum Theodoricus rex.*
3. Lettre de Théodoric à Thrasamund (II) (CASSIODORE, *Variæ*, V. 44, *id.*, pp. 170-171). Même adresse.
4° Lettre de Justinien à Geilimer (I) (PROCOPE, *B.V.*, I, 9, 10-13, éd., J. Haury, t. I, p. 353). Sans adresse.
5° Lettre de Justinien à Geilimer (II) (PROCOPE, *B.V.*, I, 9, 15-19, *id.*, p. 354). Sans adresse.
6° Lettre de Geilimer à Justinien (PROCOPE, *B.V.*, I, 9, 20-23, *id.*, pp. 354-355).
7° Lettre de Tata à Geilimer (PROCOPE, *B.V.*, I, 24, 3, *id.*, 410). Sans adresse.
8° Lettre de Geilimer à Tata (PROCOPE, *B.V.*, I, 25, 11-18, *id.*, p. 414). Sans adresse.
9° Lettre de Pharas à Geilimer (PROCOPE, *B.V.*, II, 6, 15-26, *id.*, pp. 445-446). Sans adresse.
10° Lettre de Geilimer à Pharas (PROCOPE, *B.V.*, II, 6, 27-30, *id.*, p. 447). Sans adresse.
11° Lettre de Geilimer à Pharas (PROCOPE, *B.V.*, II, 7, 7-9, *id.*, p. 449). Sans adresse.
Il convient d'ailleurs d'observer que certains de ces documents ne sont peut-être pas d'une authenticité incontestable. La coutume de fabriquer de fausses harangues a peut-être eu parfois son prolongement dans la fabrication de fausses lettres, ou tout au moins dans une « amélioration » littéraire des documents originaux. Mais aucune des lettres citées par Procope ne peut être écartée d'office, toutes ayant pu lui être connues, soit par la consultation des archives byzantines, soit par la consultation des archives vandales.

4. Il n'y a aucune raison de penser que les coutumes vandales aient jamais été rédigées et nous ignorons si des lois particulières aux Vandales ont été ou non promulguées après 439. Dans l'état actuel des choses, il semble qu'on puisse considérer comme acquis :
1° Que des dispositions juridiques (*decreta*) aient été prises dès le début du règne de Geiseric (VICTOR DE VITA, I, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4).
2° Que ces dispositions aient été désignées sous le nom de *lex* (*id.*, III, 14, p. 43), de *præceptum* (*id.*, II, 38 p. 21), d'*edictum* (*id.*, II, 39 et 40, p. 22 ; III, 15, p. 43) ou de *decretum* (*id.*, I, 12, p. 4 ; III, 2, p. 40 ; III, 14, p. 43). Ces différents termes étaient, semble-t-il, employés indifféremment.
3° Que cette législation se présente sous une forme analogue à celle de la législation impériale, ainsi qu'en témoignent les trois édits ou fragments d'édits qui nous ont été conservés. Sur ceux-ci, Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 27 et ss.
4° Que cette législation se réfère, au moins en partie, à la législation romaine comme le prouve l'édit du 25 février 484, (VICTOR DE VITA, III, 1-2, et III, 7 et ss., *id.*, pp. 40 et 41 et ss.). Cf. principalement *Cod. Theod.*, XVI. 5, 52, éd., MOMMSEN pp. 872 et ss. (loi du 30 janvier 412).

5. Geiseric semble avoir personnellement mené la négociation avec le patrice Severus (MALCHOS, fr. 3, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 115). C'est lui également qui reçut le pape Léon le Grand aux portes de Rome en 455 (PROSPER, *Chron.*, 1375, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 484). Mais les autres exemples qu'on peut invoquer se rapportent à des épisodes suspects, tels que l'ambassade des Vandales de Hongrie (*supra*, p. 236), la visite de Majorien à Carthage (*supra*, p. 199), la décision relative au martyre de Martinianus et de ses frères (VICTOR DE VITA, I, 37, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 9). Il en va de même en ce qui concerne Huniric. En dehors de l'épisode où il fait charger par ses cavaliers les évêques catholiques qui viennent lui demander miséricorde (VICTOR DE VITA, III, 16, *id.*, p. 44), nous ne le voyons intervenir personnellement que dans l'inquiétante persécution de *Tipasa* (VICTOR DE VITA, III, 30, *id.*, p. 48). De son côté, Geilimer n'est visible pour nous que sur le champ de bataille — ou dans son douloureux exil. D'autres textes nous montrent que le souverain utilise constamment des intermédiaires. C'est le patriarche Cyrila qui préside le colloque de 484 (VICTOR DE VITA, II, 53, *id.*, p. 25). Sur ces messagers du roi, cf. VICTOR DE VITA, I, 17-18, *id.*, p. 5 ; II, 27, *id.*, p. 19 ; II, 43-44, *id.*, p. 23 ; III, 17 et ss., *id.*, p. 44. ; *Vita Fulgentii*, XXI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 103 (*occulti nuntii*)

6. F. LOT, *La fin du Monde antique et le début du Moyen Age*, 2e éd., Paris, 1951, p. 5.

reusement ce qui fait la fragilité du royaume vandale : son absence d'authenticité. Ses souverains ont pu singer autant qu'ils ont voulu les héritiers des Césars, ils n'ont pas pu donner à leur pouvoir cette profondeur humaine qu'avait celui des empereurs. La monarchie qu'ils ont établie, n'est somme toute, pas un régime, c'est une perpétuation de l'arbitraire.

J'entends bien que c'est la force qui est à la source de tous les droits ; qu'un jour serait venu, sans doute, où cet Etat parvenu aurait pu compter à son tour ses quartiers de noblesse. Une fois de plus, le temps lui a manqué. Mais, quand on essaye d'analyser ce qu'était la monarchie vandale, il faut bien constater que, dans la phase de son évolution qui s'offre à notre critique, elle ne constitue pas la base indispensable à la fermeté d'un Etat. Institution exclusive, elle porte déjà en elle-même cette tare congénitale que représente le droit agnatique. Réalité matérielle, elle n'est aux yeux de la plupart de ceux qu'elle régit qu'une fiction périssable et rien ne peut faire qu'avec son diadème et son manteau de pourpre le roi vandale n'apparaisse davantage comme un Barbare déguisé que comme une préfiguration de Charlemagne.

# III. LES MOYENS DE GOUVERNEMENT [1]

On s'est longuement attardé à définir dans l'Etat vandale ce qu'on pourrait nommer la souveraineté pure. Mais, quelle que soit l'essence du pouvoir, il s'établit dans les sociétés humaines une sorte de mécanisme plus ou moins complexe auquel il appartient de la propager. Une souveraineté pragmatique, si l'on veut, ou, en d'autres termes, des formes appliquées de l'autorité qui s'appellent un gouvernement ou une administration. C'est à celles-ci d'ailleurs que se juge en fin de compte l'efficacité d'un régime. Encore faut-il, pour mesurer cette efficacité, connaître dans quel réseau plus ou moins complexe de droits et de devoirs l'Etat prétend enfermer ceux qui ressortissent à lui.

★

Les Vandales, n'ont acquis que peu à peu la notion d'Etat, et cette notion, qui leur était étrangère, ils ne l'ont point réinventée. Ils n'ont pas eu, comme en ce qui concerne la monarchie, à opérer la symbiose entre les traditions romaines et les leurs. Leurs conceptions ne pouvaient être dans ce domaine que le résultat d'emprunts simultanés ou successifs. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce qu'ils n'aient pas envisagé les fonctions de l'Etat sous un angle bien différent de celui de Rome.

L'Etat vandale, c'est à la base un territoire défini sur lequel s'exerce la souveraineté du roi. Cela implique pour le souverain l'adoption d'une attitude internationale, ou, comme nous dirions, d'une politique extérieure. La guerre et la paix sont son affaire et, par une corrélation élémentaire, la diplomatie et l'armée. Le prince est donc conduit, soit à assurer luimême la représentation extérieure de l'Etat, soit à en déléguer la charge. Mais, comme on l'a vu, il est difficile de préciser dans quelle mesure le roi a joué en matière de gouvernement un rôle personnel [2] et les ambassades vandales que nous connaissons ne sont guère nombreuses [3].

1. Même absence de bibliographie que pour le chapitre précédent. On doit se contenter de rappeler l'article de R. HEUBERGER, cité *supra*, p. 234, n. 1.

2. *Supra*, p. 246, n. 5.

3. A en juger par l'activité diplomatique manifestée de tous côtés par les Vandales, principalement au temps de Geiseric (cf. *supra*, pp. 197, n. 6 et 198, n. 2 et 3), on peut penser que de nombreuses correspondances furent échangées entre ses partenaires et lui. Cependant, les textes ne nous ont conservé que de rares témoignages non équivoques des ambassades envoyées par les rois vandales : 1° auprès du roi des Suèves (458), HYDACE, *Chron.*, 192, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 31 ; 2° auprès de l'empereur Majorien (460), cf. *supra*, p. 199, n. 7; 3° auprès de Théodoric (500 ?), PROCOPE, *B.V.*, I, 8, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 347 ; 4° Gothaius et Phuskias, auprès du régent wisigothique Theudis (533), PROCOPE, *B.V.*, I, 24, 7, et ss., éd. J. Haury, t. I,

Quant à la direction des forces militaires, on sait qu'il s'en est le plus communément dégagé en la confiant aux siens [1].

Ce rôle de l'Etat est d'ailleurs assez intermittent. Si intense qu'on imagine l'activité diplomatique ou militaire, elle n'approche évidemment pas de celle d'un Etat moderne et, si l'on peut présumer que le souverain s'est entouré spontanément de conseils ou même a pu céder à certaines pressions qu'on exerçait sur lui, rien n'indique dans l'ordre des relations internationales, ni dans celui de la guerre, l'existence, même sous une forme élémentaire, de services spécialisés.

C'est sur le plan intérieur que les choses se compliquent quelque peu. Bien entendu, on ne connait ni assistance sociale [2], ni instruction publique [3]. Mis à part l'entretien des routes, sur lequel nous n'avons pas pour cette époque la moindre indication, on peut dire que les grands travaux se réduisent presque exclusivement à des manifestations de munificence [4]. En fait, les devoirs de l'Etat se réduisent à peu près à assurer par une administration plus ou moins sommaire le respect de la puissance publique et à assumer dans une certaine mesure une fonction judiciaire [5].

Mais si l'Etat ne s'est en somme imposé que des obligations modestes, il n'exige lui-même qu'assez peu — ou plus exactement il limite son exigence à quelques rares domaines. Le sujet est contraint à une soumission totale, et sa docilité doit se manifester jusque dans ses croyances [6]. Mais ceci dit, il semble bien qu'on ne s'intéresse guère à lui qu'en tant que contribuable et que la législation n'ait pas d'autre raison d'être que d'obliger les populations à fournir au pouvoir les ressources dont, à tort ou à raison, il entend disposer.

Or, cette manière d'envisager le rôle de l'Etat ne réclame évidemment qu'une organisation assez lâche. Pas plus que l'Empire romain, le royaume vandale n'a connu ces masses de fonctionnaires dont les Etats contemporains voient uniformément se multiplier le nombre et s'accroître la puissance. Le gouvernement comme l'administration, pour autant qu'on puisse les entrevoir, se ramènent à des organismes simples et cette indigence des cadres politiques

p. 411; 5° auprès d'Athalaric, JEAN MALALAS, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, p. 460; 6° auprès de l'empereur Théodose II (442), THÉOPHANE, *Chronog.*, a. 5941, éd. C. de Boor, t. I, p. 101. Les rois vandales durent pareillement recevoir bon nombre d'ambassadeurs étrangers. On a donné plus haut la liste des ambassades impériales (*supra*, p. 245, n. 7). Les ambassades émanant d'autres Etats sont mal connues. On peut citer: 1° Ambassade d'Ægidius (464/465), HYDACE, *Chron.*, 224, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 33; 2° Ambassade d'Euric (467), HYDACE, *id.*, 238 et 240, p. 34; Ambassade de Théodoric ? (511 ?), cf. *supra*, p. 197, n. 6; 4° Ambassade d'Athalaric (526), *id.*

1. *Supra*, p. 231, n. 15.

2 L'assistance aux malades, aux pauvres et aux captifs semble avoir été depuis le IVe siècle essentiellement sinon exclusivement affaire d'Eglise. A l'époque vandale, on ne voit pas qu'il en soit allé autrement. On peut seulement penser que chacune des deux Eglises s'occupe des siens. Mais, au lendemain de la prise de Rome, on voit l'évêque de Carthage, Deogratias, vendre les objets sacrés pour racheter les captifs et transformer en véritables hôpitaux la *basilica Fausti* et la *basilica Nouarum* (VICTOR DE VITA, I, 25-26, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 7). L'édit du 25 février 484 (VICTOR DE VITA, I, 14, *id.*, p. 43) fait allusion à l'assistance que l'Eglise arienne apportait aux pauvres.

3. L'instruction publique demeure de son côté affaire privée. Si l'on veut se limiter strictement à l'époque vandale, on sait à cet égard fort peu de choses. Il est toutefois permis d'affirmer que les écoles de Carthage continuèrent à fonctionner, ou tout au moins reprirent assez vite leur activité (*supra*, p. 228, n. 6), sinon l'importance qu'elles avaient au moment de l'invasion (SALVIEN, *De gub Dei*, VII, XVI/68, dans *M.G.H.a.a.*, t. I, p. 96). Dans les parties les plus reculées de l'Etat vandale, on trouve les traces d'une instruction élémentaire (Ch. COURTOIS, dans *Tablettes Albertini*, pp. 206-207). Ceci à la fin du Ve siècle. Dans les familles aristocratiques, l'instruction se fait « à la maison », comme le montre l'exemple de S. Fulgence, né vers 462 (*Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 13), ce qui n'empêche pas l'enfant de fréquenter aussi chez le *grammaticus*. On peut penser que la méthode et le contenu de l'éducation étaient demeurés à peu près ce qu'ils étaient au siècle précédent, quoiqu'il faille probablement enregistrer une décadence de la culture grecque — moindre cependant, à mon avis, que ne le croit P. COURCELLE, *Les lettres grecques en Occident*, Paris, 1943, pp. 205 et ss.

4. Nous avons fort peu de renseignements sur les constructions faites à l'époque vandale (Cf. A. HAUPT, *Die Baukunst der Germanen*, Leipzig, 1909, p. 220). En dehors des thermes (Cf. *supra*, p. 228, n. 3), les textes ne nous signalent que les constructions de Thrasamund (*Anth. Lat.*, 376, dans F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I[2], pp. 288 et ss.), à qui l'on doit également une basilique (*id.*, 213, 5, p. 181), qui semble avoir été sous le vocable de la Vierge et avoir fait partie du palais (*id.*, 380, p. 292). Cependant, il convient de souligner qu'Huniric fit faire d'importants aménagements au port de Carthage (*id.*, 387, p. 295). Je laisse ici de côté les constructions cultuelles, qui sont naturellement dues pour la plupart à l'initiative privée.

5. Il convient de rappeler, en effet, que l'Etat ne détient par le monopole judiciaire et que l'Eglise joue, même au civil, un rôle sans cesse plus considérable en la matière. Il est probable, bien qu'on n'en ait pas de preuve certaine, que les évêques et prêtres ariens s'arrogèrent à leur tour un certain droit de justice. C'est du moins ce que laisse à penser l'épisode que nous rapporte la *Vita Fulgentii*, VI, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 37 et ss., où l'on voit S. Fulgence et son compagnon, Felix, conduits enchaînés devant un prêtre arien de la région de *Sicca Veneria* (Le Kef) et frappés de verges sur son ordre.

6. *Infra*, p. 297.

expliquerait déjà dans une certaine mesure qu'ils n'aient point suffi à enraciner la puissance vandale si, par surcroît, les institutions comme le personnel n'étaient bien souvent qu'un héritage recueilli dans la débâcle de l'Empire romain.

★

Le pouvoir central se confond pratiquement avec la cour. Mais il convient de souligner qu'au contraire d'autres monarques barbares, ceux des Francs par exemple, les rois vandales ont eu une capitale fixe. Il semble que ce fut d'abord Hippone [1]. Mais après 439, il n'est pas douteux que ç'ait été Carthage.

Le roi germanique s'installe alors dans un palais situé sur une colline de la ville, sans doute celle de Byrsa, et qu'on identifie, sans preuves décisives, avec celui des anciens proconsuls [2]. Mais il n'y séjourna pas de façon permanente. Geiseric lui préféra, au moins à certaines époques de l'année, une autre demeure qui ne nous est pas connue davantage, mais qu'il convient de situer — sans doute en bordure du golfe de Tunis — à proximité de *Maxula* (Radès) [3]. Ses successeurs l'imitèrent. Il est probable que Thrasamund résida aux *Alianæ* [4], tandis que Geilimer passait les mois d'été dans son domaine d'*Hermiana* (?), situé à l'intérieur des terres [5], bien qu'il eût sur le golfe d'Hadrumète, à *Grassa* (?) une villa qui fit l'admiration des troupes byzantines et de Procope lui-même [6].

Dans ces palais disparus, mais où l'on peut supposer que les mosaïques et les marbres apportaient le faste un peu clinquant que goûtaient pareillement Byzantins et Barbares [7], le roi ne devait pas mener une vie bien différente de celle qu'on peut imaginer aux seigneurs vandales [8]. La part de son temps que le soin du gouvernement ne réclamait pas se passait, sans doute, en banquets somptueux et autres occupations frivoles [9]. Du moins, la vie du souverain

1. On est d'abord tenté de penser que la capitale a pu être fixée dans celle de la Numidie, c'est-à-dire à *Cirta* (Constantine). Mais je ne vois aucun argument en faveur de cette opinion. En revanche, les textes semblent bien laisser entendre que Geiseric s'est établi dans Hippone (cf. *supra*, p. 170). L'existence d'une cour royale ressort de PROCOPE, *B.V.*, I, 4, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 324 (ἐν τῇ βασιλέως αὐλῇ).

2. Sur ce palais, qui n'a pas été identifié, A. AUDOLLENT, *Carthage romaine*, Paris, 1901, pp. 283 et ss. Il n'est pas douteux qu'il ait été situé sur une hauteur (Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 41, n. 139). Mais on ne connaît rien de sa disposition, sinon qu'il comportait une salle de banquet, la Δέλφιξ, où le roi réunissait les chefs vandales (PROCOPE, *B.V.*, I, 21, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 400), une salle de trône (*id.*, I, 20, 21, p. 399) et une prison (*id.*, I, 20, 4, p. 397), à laquelle on donnait le nom d'Ἀγκών. On peut supposer que ce bâtiment a servi de palais aux rois vandales dès 439, mais on n'en a pas la preuve avant l'époque d'Huniric (VICTOR DE VITA, III, 32, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 48). Il en devait être de même jusqu'à celle de Geilimer, comme le démontrent les différents textes de Procope cités ci-dessus, et CORIPPUS, *In laudem Iust.*, II, 125, *id.*, t. III[2], p. 130, qui le désigne sous le nom de *uandalica aula*, où il faut sans doute reconnaître la *sidonia aula* que mentionne le même auteur, *Iohan.*, VI, 228, *id.*, p. 69.

3. VICTOR DE VITA, I, 17, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5.

4. Voir principalement, *Anth. Lat.*, 376, 19 et ss., éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I[1], p. 289 et cf. *supra*, p. 228, n. 3. Il n'est pas impossible qu'il faille identifier ce site inconnu avec celui de la villa de Geiseric, dont il est question à la note précédente.

5. La ville d'*Hermiana* n'est pas identifiée. On sait seulement qu'elle était en Byzacène (*Notitia prouinc. et ciuit. Africæ*, Byz. 32, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 67 et PROCOPE, *B.V.*, I, 14, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 374) et, par le même texte de Procope, à quatre jours de la côte. Je la chercherais volontiers dans la région de *Mactaris* (Maktar) qui demeure un centre d'estivage et qui est située à une distance à peu près correspondante de la mer. Sur le séjour de Geilimer à *Hermiana*, PROCOPE, *B.V.*, I, 17, 11, *id.*, p. 385. Il faut pourtant observer que le texte de Procope porte Ἑρμιόνῃ, et que l'identification avec l'*Hermiana* des listes épiscopales (J. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, pp. 202 et ss.) est en partie conjecturale. Mais, en refusant d'identifier Ἑρμιόνῃ et *Hermiana*, on n'infirme en rien l'hypothèse que nous proposons en ce qui concerne la localisation de la première.

6. Le palais royal de *Grassa* (Γράσσῃ) ne nous est connu que par PROCOPE, *B.V.*, I, 17, 8 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 386 et ss. Ce lieu, dont nous ne possédons peut-être qu'un toponyme inexact, était situé à 350 stades de Carthage (I, 17, 8), c'est-à-dire, si l'on admet que le stade de Procope équivaut à environ 210 m., à quelque 73 km. de la ville. Il doit être cherché, d'après le même texte, au nord d'*Hadrumetum* (Sousse) et sur la côte ou tout à fait à proximité (I, 17, 14-15). Etant donné ces indications et compte tenu de la description que donne Procope de la végétation abondante qui entoure le palais et des eaux qui en rafraîchissent les jardins, je croirais volontiers qu'il convienne de situer *Grassa* dans la région, toujours enchanteresse, d'Hammamet. La distance indiquée par Procope serait exacte si on la suppose donnée suivant le tracé direct, c'est-à-dire celui qui comportait le passage du « goulet » et évitait le contour du lac de Tunis.

7. On se reportera aux différents textes de l'*Anthologia latina*, qui concernent les constructions des *Alianæ* (cf. *supra*, p. 228, n. 3), principalement au n° 376.

8. *Supra*, p. 228.

9. PROCOPE, *B.V.*, I, 21, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 400, nous signale l'existence de banquets royaux. Mais c'est la seule indication que nous possédions sur la « vie quotidienne » du roi vandale, avec VICTOR DE VITA, III, 16, dans

devait-elle se dérouler dans un faste particulier. Il était généralement accompagné d'une garde [1] et les reines qui, à certaines occasions au moins, empruntaient des chars de parade [2], se déplaçaient aussi au milieu d'imposantes escortes [3]. Comme l'empereur, le roi vandale s'est, semble-t-il, retranché dans l'orgueil et la solitude des dieux [4].

Cette vie luxueuse, que partage la famille royale et qu'imitent ceux qu'on peut appeler les seigneurs [5], suppose que le prince détient une prodigieuse fortune. Sa *domus* [6], qu'on appelle aussi *aula* [7] ou *palatium* [8], est au premier chef une institution privée et c'est sous cet angle qu'il convient de l'examiner d'abord.

Au lendemain même de la conquête, la disparition de fait de la souveraineté impériale fit tomber immédiatement aux mains de Geiseric l'immense domaine que constituaient les *saltus* africains, et qui formèrent l'essentiel des biens du prince, même si l'on doit admettre qu'en Proconsulaire tout au moins, ils furent en partie abandonnés à la masse des guerriers [9]. Mais les confiscations opérées aux dépens des personnes privées en augmentèrent encore l'ampleur [10] et sans doute faut-il penser, bien que nous n'ayons pas à cet égard d'indice bien certain, que le même scénario se répéta dans les territoires que les Vandales occupèrent successivement hors d'Afrique [11].

Cependant, la fortune du roi ne se limite pas à ces acquisitions foncières. Le butin de guerre dont il eut sa part mit en sa possession des masses d'esclaves [12], dont nous ne pouvons évidemment pas chiffrer l'importance, mais dont il est permis de présumer la valeur marchande si l'on veut bien se rappeler qu'à l'époque un enfant de six ans qui n'est, il est vrai, ni vicieux, ni coureur, ni infirme, représente déjà un prix d'un sou et demi d'or [13]. Il s'enrichit aussi des multiples objets précieux recueillis au cours des rapines et principalement dans l'expédition de Rome [14], sans compter le numéraire en or et en argent qui vint s'accumuler dans les caisses royales [15].

*M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 44, qui nous représente Huniric se rendant *ad piscinas*. Sur ce texte, cf. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 40, n. 137. C'est, sans doute, à la vaisselle royale qu'appartenait la coupe de Fonzaso (cf. *supra*, p. 229, n. 2). Sur cette partie du trésor, PROCOPE, *B.V.*, II, 9, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 456.

1. Sur la garde royale, VICTOR DE VITA, III, 16, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 44 (*sessores*). Cette garde semble avoir été un privilège royal. Cf. PROCOPE, *B.V.*, I, 10, 33, éd. J. Haury, t. I, p. 360.

2. PROCOPE, *B.V.*, II, 9, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 456 (ὀχήματα).

3. PROCOPE, *B.V.*, I, 8, 12, éd. J. Haury, t. I, p. 347, nous rapporte que la garde donnée par Théodoric à sa sœur Amalafrida comptait mille notables goths, qu'accompagnaient 5.000 hommes. Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un cas exceptionnel quant aux faits, sinon quant aux chiffres qui sont assez inquiétants.

4. En particulier, pour l'usage du trône, cf. *supra*, p. 243, n. 6, § 2. Il me paraît significatif aussi que le roi n'accorde qu'exceptionnellement audience, mais communique avec ses sujets par l'intermédiaire de messagers (*supra*, p. 247, n. 5).

5. *Supra*, p. 228. Les fils de Geiseric, Huniric et Gento, reçurent des domaines considérables et avec les terres, les biens meubles et les esclaves qui s'y trouvaient (PROCOPE, *B.V.*, I, 5, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 333) ; de même, Theuderic (VICTOR DE VITA, I, 45, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 11). Ces biens des princes semblent avoir constitué une *domus* particulière à chacun d'eux (*id.*, I, 45, p. 11 et I, 48, p. 12), qui s'accompagnait d'une véritable cour (*aula*) (*id.*, I, 43, p. 11). Chaque *domus* avait à sa tête un *procurator*. Les deux seuls que nous connaissions, Felix, (*id.*, I, 43 et ss.) et Saturus (*id.*, I, 48), sont, semble-t-il, des Romains.

6. VICTOR DE VITA, II, 8, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 15 ; III, 13, p. 43. Procope emploie l'équivalent οἰκία (*B.V.*, II, 4, 33, éd. J. Haury, t. I, p. 437).

7. VICTOR DE VITA, I, 43, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 11 ; II, 10, p. 15.

8. VICTOR DE VITA, I, 22, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 6 ; II, 23, p. 18 ; *Passio* des moines de *Capsa*, 12, *id.*, p. 61.

9. VICTOR DE VITA, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4, nous parle du partage des provinces. Il faut, bien entendu, comprendre qu'il s'agit des biens qui s'y trouvaient situés. Je ne crois pas que cette répartition se soit limitée aux seuls biens privés, quoique PROCOPE, *B.V.*, I, 5, 11 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 333, ne parle que de ceux-ci.

10. Le fait que le domaine royal se soit augmenté de biens privés ressort de la *Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 11. Il est en effet difficile à admettre que les biens de Gordianus aient pu être partiellement restitués à ses fils, s'ils avaient été distribués à des Vandales à qui il eût fallu les reprendre. On ne saurait cependant en inférer que la totalité des biens privés confisqués en Byzacène soient revenus au roi, quoique jusqu'ici on ne connaisse aucun domaine vandale situé dans cette province.

11. Le seul me paraît être l'exploitation des forêts corses. Cf. VICTOR DE VITA, III, 20, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 45.

12. Sur les esclaves reçus par le roi au titre de butin de guerre, cf. MALCHOS, fr. 3, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 115. Nous ignorons comment se déterminait la part du roi, mais probablement pas par le sort, puisque nous le voyons recueillir dans son lot les princesses impériales. Il faudrait supposer ici un singulier hasard ou bien imaginer que le souverain ait obtenu la possibilité de racheter les précieuses captives.

13. *Tablettes Albertini*, II, pp. 216-217. Cette valeur correspond à 6 gr. 825.

14. *Supra*, pp. 195 et ss.

15. Ce numéraire ne provenait d'ailleurs pas exclusivement des déprédations. Comme l'a judicieusement observé PROCOPE, *B.V.*, II, 3, 26, éd. J. Haury, t. I, p. 432, la richesse de l'Afrique leur avait encore permis d'accumuler les revenus de leurs biens.

Rien d'étonnant à ce que le trésor des rois, cependant en partie dissimulé par ailleurs [1], ait fait au soir de *Tricamarum* une si prodigieuse impression sur les vainqueurs [2].

Cette fortune privée semble avoir été administrée par un *maiordomus*. Du moins, est-ce tout naturellement le rôle qu'on imagine au personnage anonyme qui, à l'époque d'Huniric, nous est cité sous ce titre [3], et qui semble être l'équivalent du *procurator* des maisons princières [4]. Sa tâche devait être lourde, à en juger par l'ampleur présumée des domaines royaux et par leur diversité [5], et l'on est tenté de supposer que des *procuratores* s'interposaient entre lui et les *conductores* qui, comme au IIe siècle, administraient les domaines du souverain [6]. Mais on n'en a jusqu'ici aucune preuve et ces *conductores* eux-mêmes nous sont pratiquement inconnus. C'est seulement au stade de l'administration centrale que le personnel auxiliaire du *maiordomus* nous est un peu moins ignoré, si du moins on accepte de voir un de ses sous-ordres directs dans la personne du *cellarita regis* [7] et si l'on pense, comme je fais, qu'il commandait à l'ensemble des serviteurs du Palais [8].

Mais, comme on peut l'imaginer, les charges du Palais ne se ramenaient point toutes à des besognes subalternes et, si on les désigne d'ensemble sous les termes très généraux de *militiæ* [9] ou de *ministeria* [10], il n'est pas douteux que beaucoup d'entre elles échappaient par leur nature à la compétence du *maiordomus*. Pour ma part, je crois qu'elles ressortissaient du seul haut fonctionnaire que nous voyons apparaître dans nos textes, à savoir le *præpositus regni*.

Ce personnage ne nous est connu que par deux passages de Victor de Vita. Le premier [11] nous apprend qu'Huniric fit condamner à la peine capitale un certain Heldicas, dont son père Geiseric avait fait le *præpositus* du royaume. Le second [12] nous rapporte l'entretien qu'eut l'évêque

1. Les trésors les plus précieux avaient été chargés à bord d'un navire à l'ancre devant Hippone et qui devait gagner éventuellement l'Espagne (Procope, *B.V.*, II, 4, 33 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 437).

2. Procope, *B.V.*, II, 3, 26 et ss., éd. J. Haury, p. 432.

3. Pseudo-Gennadius, *De uiris illustribus*, XCVIII (XCVII), dans *P.L.*, t. LVIII, col. 1117. Il ne saurait en tous cas, comme l'a bien vu L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 176 (= 216), être assimilé au *præpositus regni*.

4. *Supra*, p. 251, n. 5.

5. Nous n'avons pour cette époque aucune description des domaines royaux, si ce n'est des vergers qui entouraient la villa de *Grassa* (*supra*, p. 250, n. 6). Nous savons seulement que certains comportaient des vignobles (Victor de Vita, II, 16, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16). Mais ils ne devaient point être très différents de ce qu'ils étaient à l'époque romaine. Aux domaines agricoles, il convient d'ajouter les forêts — au moins en partie — (*supra*, p. 251, n. 11) et, sans doute, d'une manière peut-être plus générale, les mines. En tous cas, c'est vraisemblablement à travailler dans les mines et carrières du roi que furent condamnés certains évêques (Victor de Vita, III, 68, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 57 ; *Notitia prou. et ciuit Africæ*, N. 76, *id.*, p. 65, et peut-être 21 et 49, *id.*, pp. 64 et 65. Sur ce dernier point, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 92, n. 12).

6. On a parfois prétendu établir l'existence de *procuratores* de cette sorte en se fondant sur Victor de Vita, III, 11, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 42. C'est là une erreur manifeste, cette partie de l'édit se bornant à rappeler les mesures prises par les empereurs dans le cadre administratif romain. Les *conductores* sont en revanche attestés pour l'époque vandale dans les lignes qui suivent (*in omnibus conductoribus*). Sans doute, dirigeaient-ils le *fundus* comme aux temps des règlements d'Henchir Mettich ou d'Aïn el-Djemala. Cependant, il serait abusif de prétendre établir une identité absolue.

7. Victor de Vita, III, 33, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 48 et, sur ce personnage, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 55, n. 249.

8. Ces domestiques sont désignés par Victor de Vita sous le nom d'*homines* (II, 10, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 15), par Procope, sous celui d'οἰκέται (*B.V.*, II, 3, 21, éd. J. Haury, t. I, p. 431). Ce sont eux qui assuraient en particulier le service de la table (*id.*, I, 21, 6, p. 401). Il semble qu'ils devaient, au moins à l'époque d'Huniric, s'habiller à la mode barbare, même s'ils n'étaient point Vandales d'origine (Victor de Vita, II, 8, *op. cit.*, p. 15). En dépit du terme équivoque d'*homines*, ce n'étaient, en général, pas des esclaves puisqu'ils recevaient des *stipendia* et des *annonæ* (*id.*, II, 10, p. 15). Cela ne veut d'ailleurs pas dire que certains esclaves aient pu figurer parmi eux. Il est probable que c'est à leur catégorie qu'appartient le *regius* ou *dominicus seruus*, Abcar, qu'a chanté Luxorius, *Anth. Lat.*, 209, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I[1], p. 178. D'ailleurs, l'exemple de Goda qui était δοῦλος d'origine et qui fut cependant investi du gouvernement de la Sardaigne par la faveur de Geilimer (*supra*, p. 190) montre que la condition de ces esclaves n'était pas si misérable. Certains de ces serviteurs étaient plus particulièrement attachés à la personne du prince, comme le prouve le cas de Bonifatius, qui, africain de naissance, devint le secrétaire de Geilimer (γραμματεὺς) et reçut de lui le soin — dont il ne s'acquitta qu'assez mal — de conserver ses trésors (Procope, *B.V.*, II, 4, 33 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 437 et ss.). Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 533, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 198, semble nous le représenter comme une sorte d'administrateur de la cassette royale.

9. Victor de Vita, III, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 43, II, 23, p. 18.

10. Victor de Vita, I, 43, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 11. Cf. Victor de Vita, III, 19, *id.*, p. 44, *Passio* des moines de *Capsa*, 14, *id.*, p. 61, et *Anth. Lat.*, 341, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I[1], p. 272, qui nous fait connaître l'un de ces *ministri*, Eutychus, sous un jour d'ailleurs peu favorable. Je ne pense pas, en revanche que les *ministri regalis furoris* que mentionne la *Vita Fulgentii* XVII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 87, appartiennent à cette catégorie. *Minister* doit être entendu ici dans le sens très général d' « agent », « instrument » et non pas dans un sens technique.

11. Victor de Vita, II, 15, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16 (... *quem pater eius præpositum fecerat regni*).

12. Victor de Vita, II, 43 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 23 (... *Obadum præpositum regni sui*).

Eugène de Carthage avec le *præpositus* Obadus à la suite de la supplique adressée au souverain au lendemain de l'édit du 20 mai 483 .

De ces deux textes, on peut conclure que le titre véritable de ce fonctionnaire était celui de *præpositus regni;* que l'existence de cette charge remontait au règne de Geiseric et enfin, qu'à s'en tenir aux exemples connus, il semble qu'elle soit en principe revenue à un Vandale. Mais là s'arrêtent nos données certaines [1]. Il est possible que l'institution soit issue du compagnonnage germanique [2]. Possible aussi qu'il s'agisse, sous un titre original, d'une imitation africaine du *magister officiorum.* Mais, dans un cas comme dans l'autre, nous sommes sur le terrain des conjectures et celles-ci seraient singulièrement fragiles si, d'une part, l'existence de bureaux ne nous obligeait à leur supposer un chef et si, d'autre part, les textes ne nous révélaient par ailleurs que des fonctionnaires subalternes.

Ceux-ci peuvent être désignés sous le nom générique de *notarii*, mais ce terme paraît avoir été appliqué à des catégories assez différentes, puisqu'on l'emploie pour de simples scribes ou greffiers [3], et pour des personnages à coup sûr plus considérables, tel ce Vitarit qui paraît avoir été chargé des rapports entre le roi et l'Eglise de Carthage [4]. Nul doute qu'ils aient eu, dans la pratique, des titres plus précis. Malheureusement, nous ne connaissons que deux d'entre eux et encore n'est-il pas absolument sûr qu'ils concernent des fonctionnaires de la période vandale [5].

La tâche de ces bureaux nous demeure aussi mystérieuse que le personnel qui les compose. Il va de soi qu'il leur incombait le rôle habituel aux chancelleries puisque aussi bien nous avons ici le témoignage des correspondances diplomatiques et des textes législatifs [6]. On peut supposer qu'ils avaient dans leurs attributions une partie de l'administration financière puisque à côté du trésor royal avait survécu le *fiscus* du Bas-Empire [7]. Mais ce qu'on peut dire de plus n'est qu'imagination. Il est, en particulier, impossible de préciser si la cour du roi comportait ou non une institution judiciaire [8].

En dépit de toutes les incertitudes qu'on vient de souligner, il semble que cette administration centrale, au total assez rudimentaire, apparaisse essentiellement composée d'éléments institutionnels romains plus ou moins bien adaptés à un édifice nouveau. Si l'on n'en retient que les grandes lignes, elle fait irrésistiblement penser à celle du Bas-Empire et sa structure

1. VICTOR DE VITA, II, 42, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 22, concerne le notaire Vitarit nommé au paragraphe précédent. C'est donc lui qui a droit au titre de *magnificentia tua*, et non, comme on l'a cru parfois, le *præpositus regni*.

2. TACITE, *Germ.*, XIII, éd. J. Perret, p. 79, nous apprend que, dans le *comitatus*, il existe une sorte de hiérarchie et qu'on ambitionne volontiers d'être à la première place auprès du chef. Il est possible que cette coutume se soit maintenue et que le *præpositus* ait été à l'origine une sorte de chef d'état-major du roi durant la période des migrations. Cela expliquerait qu'il portât un titre qu'on trouve principalement — mais non exclusivement — dans l'ordre militaire (Cf. M. DURRY, *Vocabulaire militaire : præpositus*, dans *Mélanges A. Ernout*, Paris, 1940, pp. 129-133). Une fois la conquête terminée, il se serait transmué en un chef civil.

3. VICTOR DE VITA, III, 19, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 44 (Les *notarii* recueillent les noms des évêques qui acceptent de prêter le serment de fidélité à Hildiric et de ceux qui le refusent); II, 54, *id.*, p. 25. (Les notaires sont chargés de lire les documents présentés au colloque de 484). Je ne pense pas que le notaire Redemptiolus, que mentionnent les actes du concile de 525 (MANSI, t. VIII, col. 649-650), soit un notaire royal. C'est plus probablement un agent de la chancellerie épiscopale.

4. C'est lui qui communique aux chrétiens de Carthage le texte de l'édit du 18 juin 480 ou 481 les autorisant à choisir un nouvel évêque (VICTOR DE VITA, II, 3, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 14) ; lui également qui fait connaître à Eugène de Carthage l'édit du 20 mai 483 convoquant le colloque (*id.*, II, 38 et II, 41, pp. 21 et 22).

5. L'*Anthol. Lat.*, 254, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2ᵉ éd., t. I², p. 209, mentionne un certain Victorinianus qui porte le titre de *primiscriniarius*, c'est-à-dire d'archiviste en chef. Le poème qui le concerne est dû à Flavius Felix qui vivait à la fin de la période vandale. Mais il reste à démontrer qu'aucun poème de l'*Anthologia* n'a été ajouté à l'époque byzantine. La même observation vaut pour le *referendarius* Pierre (*Anthol. Lat.* 380, *id.*, p. 292), bien que les trois vers dont il est l'auteur paraissent bien s'appliquer à la basilique construite par Thrasamund (*supra*, p. 249, n. 4).

6. *Supra*, pp. 247, n. 3 et 234, n. 1.

7. VICTOR DE VITA, II, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 18. C'est à lui que revenaient en particulier les biens des évêques catholiques décédés. On peut supposer, d'après ce dernier fait que c'est également à lui qu'allait le produit des amendes prévues par l'édit de 484 (*id.*, III, 13, p. 43).

8. On n'a aucune trace d'un tribunal royal et on ne voit pas davantage le roi se transformer personnellement en juge. Sans doute, le souverain prononce-t-il des peines de toutes sortes, en dehors, semble-t-il, de toute législation. (Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 78, n. 87, et pp. 82 et ss.). Mais ses décisions ne peuvent être tenues pour des jugements. Il s'agit d'actes d'autorité qui s'expliquent par le fait que la volonté royale a valeur de loi. Je n'irai cependant pas jusqu'à nier absolument avec L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2ᵉ éd., p. 170 (= p. 208), la possibilité qu'il ait existé chez les Vandales un tribunal du roi.

générale incite, en somme, à penser que le souverain germanique n'a fait qu'aménager à son profit la confortable organisation bureaucratique qu'il avait trouvée en place.

Mais on aurait une idée fausse du régime vandale si l'on se bornait à en considérer les seuls aspects administratifs. Si certains fonctionnaires ont certainement joué un rôle politique [1], il est probable que ce n'est pas à eux qu'incombait la direction générale de l'Etat. Le véritable gouvernement, c'était cette sorte de conseil inconstitué que formait l'entourage du prince, cette masse de courtisans que les textes désignent sous le nom de *domestici* [2] ou de *comites* [3] et parmi lesquels quelques-uns connaissent plus ou moins temporairement une particulière faveur [4].

Il semble que cet entourage n'ait pas été seulement la société du prince, mais qu'il ait eu lui-même une existence organique. Les *domestici* sont dans une certaine mesure des « fidèles » qui s'attachent au souverain par la prestation d'un serment [5] et, si l'on en croit le témoignage de Victor de Vita, le *comitatus* exerce sur ses membres une sorte de juridiction [6]. Le comte Sebastianus, en effet, doit s'expliquer devant lui de son appartenance au catholicisme et il paraît bien que ce fût à lui qu'il soit revenu de décider si celle-ci était ou non compatible avec le serment de fidélité. Mais, ces circonstances mises à part, rien ne laisse accroire que le *comitatus* ait eu en tant que corps un rôle politique quelconque. Il ne constitue pas un conseil et c'est la seule confiance du prince qui isole les individus d'une foule où son indifférence les ramène.

Dans cette masse d'inconnus, les femmes paraissent n'avoir occupé qu'une place assez modeste. Pas négligeable, cependant. Nous ignorons si Geiseric avait eu d'autres raisons que la prudence politique en faisant jeter du haut du rocher de *Cirta* (Constantine) la veuve de son frère [7]. Mais il n'est pas impossible que la première femme d'Huniric, une Wisigothe dont nous ne savons pas le nom, ait, comme on l'en accusa, tenté d'empoisonner son beau-père [8]. La femme de Theuderic paraît bien avoir été la tête forte de la famille [9]. Amalafrida enfin fut arrêtée et mise à mort pour avoir conspiré contre Hildiric [10]. Mais on ne voit à aucun moment apparaître une de ces figures puissantes qui, telles Théodora ou Brunehaut, se glissent ostensiblement au premier plan de l'histoire [11].

1. Cela semble être le cas d'Heldicas, dont la condamnation s'explique selon toutes probabilités par son hostilité aux réformes voulues par Huniric dans l'ordre successoral.

2. VICTOR DE VITA, I, 19, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5, nous montre les évêques et les *domestici* réunis autour de Geiseric, lorsque celui-ci veut imposer au comte Sebastianus l'adhésion à l'arianisme. Egalement, II, 24, p. 18, nous voyons les *domestici* faire valoir à Huniric qu'il risque de provoquer des mesures de coercition contre les évêques ariens d'Orient s'il en prend lui-même contre les catholiques. Ils jouent donc bien auprès de lui un rôle de conseillers. Ce sont, sans doute, ces *domestici* que Procope désigne sous le nom d'ἡγούμενοι (*B.V.*, I, 21, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 400). Cf. également VICTOR DE VITA, I, 18, *loc. cit.*, p. 5, et II, 27, p. 19.

3. C'est, à mon avis, dans son sens original de compagnon (du prince) qu'il faut interpréter le titre de *comes* que nous rencontrons dans quelques textes. Il n'y a en effet pas le moindre indice que ceux-ci aient été chargés de circonscriptions territoriales, où ils eussent d'ailleurs fait plus ou moins double emploi avec le *millenarius*. Ils paraissent constituer une catégorie particulière de courtisans (VICTOR DE VITA, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16), que le prince investit de missions de confiance. Ce sont des comtes qui viennent en 484 à *Sicca Veneria* ou à *Lares* inciter les confesseurs exilés à accepter la volonté royale et à se convertir à l'arianisme (*id.*, II, 28, p. 19). Il est significatif enfin que, dans l'épisode suspect des martyrs de *Tipasa*, ce soit encore un comte qui vienne en agent de la puissance royale (*id.*, III, 30, p. 48).

4. Il ne faut pas négliger à côté d'eux les éléments ecclésiastiques bien que leur influence ne semble pas, à en juger d'après nos pauvres informations, avoir franchi le domaine religieux. Sur le rôle du clergé de cour, VICTOR DE VITA, I, 19, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5, *id.*, I, 43, p. 11 ; *id.*, II, 39, p. 22 et, pour le cas particulier de Iucundus, I, 44, p. 11. Cf. également *Vita Fulgentii*, XXI, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 105 et ss.

5. VICTOR DE VITA, I, 19, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5 (Sebastianus) ; PROSPER, *Chron.*, 1329, *id.*, t. IX, p. 475. C'est probablement à cette « fidélité » que fait allusion Procope quand il parle (*B.V.*, I, 17, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 387) de ceux qui étaient attachés à Hildiric autrement que par un lien de parenté.

6. VICTOR DE VITA, I, 19 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 5 et ss.

7. Appendice III, n° 8.

8. Appendice III, n° 16.

9. Appendice III, n° 28.

10. Appendice III, n° 38.

11. Observons, en passant, que la *tanistry* réduit considérablement l'importance des unions matrimoniales des rois puisque les minorités sont pratiquement rarissimes. En fait, nous ne savons presque rien de celles qu'ont pu contracter les souverains vandales. En dehors du mariage d'Huniric et d'Eudocie, on ne peut citer que ceux d'Huniric avec la fille du roi des Wisigoths — en premières noces — et de Thrasamund avec Amalafrida, sœur de Théodoric — en secondes noces. (Cf. *infra*, p. 401). Il est vraisemblable que l'union avec des princesses barbares devait être à peu près de règle.

De même, le rôle des princes du sang demeure obscur. On entrevoit leur place dans l'armée [1], pas à la cour. Dans la tragédie de palais qu'entraîne la décision d'Huniric de substituer l'hérédité à la *tanistry* [2], Theuderic ou Godagis ne sont que de pâles victimes [3] et c'est seulement sous le règne d'Hildiric que la faiblesse du roi paraît avoir cristallisé les querelles autour des descendants d'Huniric et de ceux de Gento [4].

En fait, il faut sans doute se garder de toute conclusion systématique. L'importance de la famille royale a évidemment été diverse suivant les individus et suivant les souverains. Si les remous de la cour se sont parfois formés autour d'elle [5], il n'en est pas moins certain qu'elle n'a pas accaparé l'audience du prince. Celle-ci est restée, le plus habituellement semble-t-il, à des conseillers choisis par le souverain lui-même pour des raisons qui nous échappent [6]. De ceux-ci nous ne connaissons que les quatre espagnols, Arcadius, Paschasius, Probus et Eutycianus, que Geiseric fit mettre à mort en 437 [7], et le comte Sebastianus, qui subit le même sort en 450 [8]. Si l'on se rappelle que le *præpositus* Heldicas, qui paraît avoir joué de la confiance de Geiseric, fut brûlé sous le règne de son successeur [9], on peut juger que l'amitié du souverain n'était pas un honneur sans péril.

Il nous est malheureusement impossible de déterminer autour de quelles questions se nouaient et se dénouaient les intrigues de cour. Ce n'est guère qu'à l'occasion des conflits sur le régime successoral que nous en apercevons l'imbroglio [10]. Mais il ne semble pas douteux que, dans la plupart des circonstances, les partis n'aient été l'expression des forces sentimentales qui attiraient l'un vers l'autre l'élément germanique et l'élément romain, ou qui les retenaient au contraire dans des traditions irréductibles. L'une et l'autre tendance se sont manifestées tour à tour avec une intensité variable. Si, à l'époque d'Hildiric, nous voyons des Africains graviter en nombre dans l'entourage du prince [11], la chose n'est pas nouvelle en soi. Il suffit de dresser la courte liste des hauts fonctionnaires ou des conseillers politiques des rois vandales [12]

1. *Supra*, p. 231, n. 15.
2. *Supra*, pp. 240 et ss.
3. Appendice III, n$^{os}$ 27 et 33.
4. Appendice III, n$^{os}$ 23 (Hoamer), 24 (Hoageis) et 41 (Geilimer).
5. Cf. note précédente et VICTOR DE VITA, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 16, sur le rôle des grands favorables à Theuderic.
6. Chaque souverain choisissait les siens propres, comme en témoigne l'exemple d'Huniric qui livre au supplice les conseillers de Geiseric en dépit du serment fait à son père moribond de leur garder son attachement (VICTOR DE VITA, II, 15, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 16).
7. *Supra*, p. 171, n. 1.
8. Cf. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 53, n. 224.
9. VICTOR DE VITA, II, 15, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 16.
10. *Supra*, pp. 241 et ss..
11. Sur ce dernier, PROCOPE, *B.V.*, I, 17, 12, éd. J. Haury, t. I, p. 387.
12. L'armée reste, on l'a dit, sous le commandement exclusif de Germains, quoique l'on trouve des officiers d'origine romaine, au moins au v$^e$ siècle. C'est le cas d'Apollinarius que mentionne PROCOPE, *B.V.*, II, 5, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 440, et qui avait fait carrière en Afrique, grâce à la bienveillance d'Hildiric — ce qui ne l'empêcha pas de passer aux Byzantins. C'est, sans doute, aussi celui du tribun Liberatus Cæcilides, qui lui, était Africain (CORIPPUS, *Iohan.*, III, 47, 52 et ss., IV, 541, etc..., dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^2$, pp. 28, 29 et 50) et qui participa ensuite à la lutte contre les Maures dans les armées impériales. Mais, dans le domaine civil, nous voyons voisiner très vite Vandales et Romains (Cf. PROCOPE, *B.V.*, I, 8, 9-10, éd. J. Haury, t. I, pp. 346 et ss.). Voici la liste des uns et des autres qu'on rencontre dans l'entourage du roi et des princes ou dans l'administration centrale du royaume, liste qui n'est malheureusement pas incontestable étant donné qu'elle ne repose que sur une base anthroponymique.

1° *Vandales.*
Heldicas, *præpositus regni*, époque de Geiseric (VICTOR DE VITA, II, 15, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 16).
Obadus, *præpositus regni*, époque d'Huniric (VICTOR DE VITA, II, 43, *id.*, p. 23).
Vitarit, *notarius*, époque d'Huniric (VICTOR DE VITA, II, 3 et 41, *id.*, pp. 14 et 22).
Armogast, attaché à la maison de Theuderic (VICTOR DE VITA, I, 43-47, *id.*, p. 11).

2° *Romains.*
Arcadius, conseiller de Geiseric (PROSPER, *Chron.*, 1329, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 475).
Paschasius, *id.*, (*id.*).
Probus, *id.*, (*id.*).
Eutycianus, *id.*, (*id*).
Comte Sebastianus, *id.* (Cf. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 53, n. 224).
Eutychus, *minister regis*, époque inconnue (*Anth. Lat.*, 341, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2$^e$ éd., t. I$^1$, p. 272). Je ne suis pas sûr qu'il soit identique au γραμματεὺς Bonifatius (*supra*, p. 252, n. 8) mais ce n'est pas impossible.
Victorinianus, *primiscriniarus*, v$^e$ s. ? (*Anth. Lat.*, 254, *id.*, p. 209).
Pierre, *referendarius*, époque de Thrasamund ? (*Anth. Lat.*, 380, *id.*, p. 292).

pour constater que, dès les premières années du règne de Geiseric, Germains et Romains ont coexisté, non seulement dans l'administration, ce qui se comprend sans peine, mais aussi dans l'entourage même du souverain.

Tout d'abord, on s'en étonne. Passe encore que les Barbares aient laissé en place ces bureaux qu'ils n'étaient point en mesure de remplacer. Mais le métier de conseiller n'est point de ceux qui exigent un autre apprentissage que celui de la vie. Machiavel lui-même ne demande aux ministres que d'être « suffisants et fidèles »[1]. A coup sûr, Geiseric aurait pu se contenter de ne prendre avis que des siens. Mais c'est un fait qu'il a cru devoir recourir à d'autres conseils et que, dès cet instant l'Etat vandale ne pouvait plus guère s'imaginer que dans une imitation plus ou moins médiocre de l'Empire. A Constantinople et à Ravenne, Barbares et Romains voisinent pareillement dans les salles du Palais. Et, tout compte fait, il semble bien que l'Afrique de Geiseric et de ses successeurs ne soit, au point de vue de ses institutions centrales comme de son territoire, qu'un morceau détaché de la *Romania* qui cherche artificiellement sa vie propre.

★

Cette constatation est plus flagrante encore quand on aborde les institutions locales[2]. Dès le départ, il apparaît que Vandales et Romains furent considérés comme deux espèces distinctes. Les premiers furent placés sous l'autorité des *millenarii*[3], exemptés de l'impôt foncier, pour le moins[4] et, semble-t-il, maintenus dans leur droit coutumier[5], c'est-à-dire soumis à un système administratif extrêmement lâche, leurs obligations se réduisant pratiquement à l'obéissance au prince et au service militaire. Autrement dit, il suffisait au roi vandale d'être en mesure de convoquer commodément ses sujets germaniques pour que s'exerçât suffisamment l'autorité qu'il avait à leur endroit[6].

Mais si ce système élémentaire répondait aux nécessités internes d'une société politique pour laquelle la notion d'Etat n'existait encore qu'à un stade assez primitif, il ne pouvait évidemment pas s'appliquer tel quel au monde complexe qu'avait façonné un demi-millénaire de domination romaine. L'Empire avait créé en Afrique comme ailleurs un faisceau d'insti-

Felix, *procurator* de la maison de Theuderic (Victor de Vita, I, 45, *op. cit.*, p. 11).
Saturus, *procurator* de la maison d'Huniric (Victor de Vita, I, 48, *id.*, p. 12).

1. Machiavel, *Le Prince*, XXII.

2. Il ne sera ici question que de l'Afrique, les textes étant pratiquement muets sur l'organisation des possessions extérieures. Nous savons seulement, qu'à l'époque de Geilimer, le Goth Goda avait reçu le gouvernement de la Sardaigne, à charge pour lui de verser une redevance annuelle (Procope, *B.V.*, I, 10, 26, éd. J. Haury, t. I, p. 359). Peut-être, cette délégation de pouvoir était-elle habituelle et commune aux autres provinces du royaume, mais c'est là hypothèse pure.

3. *Supra*, p. 217.

4. Procope, *B.V.*, I, 5, 14, éd. J. Haury, t. I, p. 333.

5. La condition juridique des Vandales est des plus obscures. Nous ignorons si les différends qui les opposaient au civil les uns aux autres étaient du ressort d'un tribunal ou d'un juge unique (le *millenarius* ?) — et il en va de même pour ceux qu'ils pouvaient avoir avec des Romains. Rien n'autorise à penser qu'il y ait jamais eu une codification des lois vandales et l'hypothèse la plus vraisemblable est que les conflits privés se réglaient suivant la coutume ou par la force. L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 170 (= 209), a tenté une reconstitution du système pénal. Elle est, à mon avis, absolument illusoire, d'abord en raison de l'impossibilité où nous sommes d'établir un rapport quelconque entre les crimes et les délits d'une part et les peines de l'autre ; ensuite, parce que, parmi les exemples qu'on peut invoquer, un tout petit nombre concernent les Vandales et que tous sont relatifs à des cas d'exception. Il est clair que les mesures prises par Huniric contre les siens (Victor de Vita, II, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 15 et ss.), ne relèvent que du plus parfait arbitraire et que les châtiments infligés à Armogast (*id.*, I, 43-46, p. 11) ou aux Vandales qui fréquentent les églises orthodoxes (*id.*, II, 9, p. 1-5), le sont en raison de leur appartenance au catholicisme, ce qui les assimile pratiquement à des Romains. Tout au plus, semble-t-il que l'usage de certains supplices trahisse une influence germanique, tel celui qui consiste à faire traîner les condamnés par des chevaux sauvages jusqu'à ce que mort s'ensuive (*id.*, I, 37, pp. 9-10), supplice qui devait être celui de Brunehaut. Mais c'est à tort qu'on a voulu voir une influence germanique dans l'arrachement de la chevelure que nous rapporte Victor de Vita (II, 9, *id.*, p. 15) ou dans le fait que le prêtre arien Felix fasse tondre S. Fulgence (*Vita Fulgentii*, VII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 43 et p. 42, n. 1). Quant aux autres supplices, ils sont hélas ! d'usage universel. On peut, en d'autres termes, penser que les Vandales sont demeurés fidèles, au moins en partie, à leurs coutumes pénales, mais non définir quelles elles étaient.

6. Il est probable que les rois vandales se bornèrent à maintenir l'organisation de la poste romaine. En tous cas, aux derniers jours du royaume, nous constatons encore l'existence de relais où l'Etat entretenait des chevaux et de messagers (*ueredarii*) chargés d'assurer les transmissions à travers le territoire (Procope, *B.V.*, I, 16, 12 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 384). Nous voyons également ces *ueredarii* chargés de faire connaître à tous la convocation du colloque de 484 (Victor de Vita, II, 38, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 21).

tutions et d'habitudes dont l'Etat vandale ne pouvait pas absolument faire fi. Si certaines d'entre elles se trouvaient automatiquement condamnées par l'établissement d'une souveraineté nouvelle, il en est d'autres que cette souveraineté n'aurait éliminé qu'à ses propres dépens. Dire que « l'organisation romaine survécut à la conquête » [1], c'est aller peut-être un peu vite en besogne. En fait, beaucoup de traditions ont survécu, les unes parce qu'elles servaient l'Etat vandale et les autres parce qu'elles ne le gênaient pas. Mais pas toutes et peut-être est-il possible d'avancer dans ce domaine un peu plus loin qu'on ne l'a fait.

Le trait le plus frappant en matière d'institutions locales, c'est, la disparition des provinces, comme unités administratives. Non point qu'on les ait supprimées. Le terme générique de *prouinciæ* se retrouve dans les documents officiels eux-mêmes [2] et l'on continue dans l'usage courant de leur appliquer les appellations traditionnelles. Mais le *præses* a disparu et n'a pas été remplacé [3]. L'Etat vandale forme un tout et l'autorité du roi se superpose immédiatement aux cités aussi bien qu'aux communautés rurales. Reste donc à savoir dans quelle mesure les unes et les autres continuent, administrativement parlant, d'exister.

Les *Tablettes Albertini* nous ont apporté sur l'organisation des campagnes un inestimable témoignage. Mais, comme l'a observé E. Albertini, elles ne nous donnent pas d'autre indice de l'existence des Vandales que le nom du roi [4]. Pas plus qu'à l'époque romaine, on ne décèle à la fin du V^e^ siècle la présence d'une autorité représentative du pouvoir central. Mais le même régime d'autonomie ne traduit qu'une identité apparente. Car la souveraineté romaine s'exprimait sous la forme impersonnelle de la loi et, tandis qu'antérieurement à la conquête barbare, la fidélité aux prescriptions de la *lex Manciana* [5] témoignait sans équivoque de la soumission à l'Empire, elle ne fait plus, à l'époque vandale, que souligner la force de la coutume et la vanité du pouvoir. Comme le montre l'exemple de S. Fulgence, c'est au grand propriétaire lui-même que l'Etat s'en remet de certaines de ses prérogatives essentielles et c'est, selon toutes vraisemblances, celui-ci qui constitue sur le domaine la seule autorité véritable [6].

Plus complexes sont les problèmes posés par le régime municipal, et l'appel qu'on a généralement fait pour les résoudre à l'édit du 25 février 484 n'a fait qu'en rendre la solution plus délicate encore. Les paragraphes invoqués constituent en effet un résumé des mesures édictées jadis à l'encontre des ariens par l'autorité impériale [7]. S'ils démontrent clairement la volonté du roi vandale de frapper les catholiques en vertu d'un droit dont la responsabilité incombe à leurs anciens maîtres, ils n'établissent en rien la survivance des institutions qu'ils évoquent. Autant vaudrait prétendre que l'« administration publique » était demeurée en 1815 ce qu'elle était sous Louis XIV, sous prétexte que, dans son préambule, la Charte constitutionnelle croit devoir y faire allusion. Mais, ceci dit, notre information devient désertique.

Du moins, deux faits semblent-ils pouvoir être à peu près établis. Le premier, c'est qu'il n'existe à l'époque aucun représentant du pouvoir central au sein des cités [8]. Le second, c'est la persistance des *ordines* [9]. Mais je ne pense pas qu'on en puisse conclure à la survivance intégrale des institutions romaines et je croirais volontiers que, dans l'indifférence du souverain et de ses bureaux, les villes se sont administrées comme elles l'entendaient, c'est-à-dire en res-

1. F. MARTROYE, *Genséric* (cité *infra*, p. 364) p. 265.
2. Edit du 20 mai 483 (VICTOR DE VITA, II, 39, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 22).
3. Certains critiques ont voulu voir un gouverneur de la Byzacène dans le *Siluestrius..... prouinciæ Byzacenæ primarius* que mentionne la *Vita Fulgentii*, X, éd. G.-G. Lapeyre, p. 59. C'est une erreur certaine. Le titre de *primarius* est absolument étranger au vocabulaire administratif et le texte en question signifie seulement que ce Silvestrius était un des principaux personnages de la province.
4. E. ALBERTINI, *Actes de vente du V^e^ siècle trouvés dans la région de Tébessa (Algérie)*, dans *Journal des Savants*, janvier 1930, p. 30.
5. Ch. SAUMAGNE, dans *Tablettes Albertini*, pp. 97 et ss.
6. *Vita Fulgentii*, I et II, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 13 et ss.
7. VICTOR DE VITA, III, 8-11, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, pp. 41 et ss.
8. Ce sont en effet les *ordines* des villes qu'Huniric charge d'appliquer les mesures prévues par l'édit du 25 février 484 (VICTOR DE VITA, III, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 42), ce qui serait inexplicable s'il existait dans les cités un représentant du pouvoir central.
9. Cf. note précédente.

pectant plus ou moins fidèlement le régime antérieur. S'il est possible que certaines d'entre elles aient gardé à leur tête un personnage plus ou moins analogue à l'ancien *curator* [1], il semble bien qu'ailleurs ce soit l'évêque qui ait assuré avec les notables le gouvernement de la cité [2].

Cette même indifférence, l'Etat vandale paraît l'avoir manifestée à l'égard de la justice civile. Si, comme on l'a vu, il légifère à l'occasion à la manière romaine, il est très vraisemblable qu'il n'a jamais tenté de bouleverser l'appareil juridique existant. Les *Tablettes Albertini* nous prouvent qu'en ce qui concerne la transmission des parcelles manciennes, on continue, entre 493 et 496, à pratiquer très exactement comme auparavant et conformément aux règles séculaires [3]. Les gouverneurs de provinces dépouillés d'attributions administratives subsistent en tant que juges [4]. Eux et leurs auxiliaires continuèrent de s'affubler de titres romains [5] et le juge de Carthage conserva même comme un suprême souvenir le nom de *proconsul* [6].

C'est seulement en matière répressive et principalement en matière de délits d'ordre religieux que le roi instaura un régime judiciaire particulier. Si, parfois, il crut devoir se fonder sur des textes comme le prouve l'édit du 25 février 484, il n'est pas douteux que les sanctions prises ne relevèrent bien souvent que du plus parfait arbitraire [7]. Mais il semble que, peu confiant dans la bonne volonté des juges provinciaux, Huniric ait eu recours à des juges extraordinaires [8], imitant peut-être en cela un procédé employé antérieurement par son père [9]. Au reste, il ne faut point imaginer que les principes juridiques aient toujours été respectés avec une parfaite rigueur et que les autorités locales ne se soient jamais arrogé un droit de punir que, semble-t-il, elles ne possédaient pas [10].

On doit cependant noter qu'en ce qui concerne la justice pénale l'intervention de l'Etat demeure intermittente. C'est seulement durant certaines périodes que le conflit s'accentue entre l'Eglise catholique et les souverains barbares [11] et que ceux-ci se décident à sévir d'une main plus ou moins rude. D'autre part, la mise en place de cette simili justice n'exige pas une disposition bien complexe. Il n'en va pas de même pour ce qui touche à l'organisation financière qui suppose à la fois la continuité et la rigueur.

Il est très probable que les impôts du Bas-Empire n'ont pas cessé d'être perçus, mais sur des bases différentes. Procope nous apprend en effet que les propriétés appartenant aux Vandales furent exemptées de taxes alors que celles qui étaient demeurées aux mains de leurs anciens propriétaires en furent écrasées [12]. D'où il nous est permis de conclure à la fois à la survivance d'un impôt foncier et à la fixation d'une nouvelle assiette de cet impôt [13], comme le confirme

1. C'est peut-être à celui-ci que fait allusion une inscription de *Marcimeni* (Aïn Beida), en Numidie (*C.I.L.*, VIII, 2297 = Appendice II, n° 167), qui semble pouvoir être attribuée à l'époque vandale, par rapprochement avec un passage de Cassiodore, *Variæ*, VII, 7, dans *M.G.H.a.a.*, t. XII, pp. 206-207, dont elle reproduit le texte.

2. Procope, *B.V.*, I, 16, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 383.

3. Ch. Saumagne, dans *Tablettes Albertini*, pp. 81 et ss.

4. Victor de Vita, III, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 43 (*iudices prouinciarum*).

5. J'interprète dans le sens de « juge » la fonction de *togatus fori proconsulis*, sous laquelle est désigné le poète Dracontius (Dracontius, V — *subscriptio* — dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 148. Cf. *id.*, *De laud. Dei*, III, 654, p. 110, et *Romulea*, VII, 123, p. 155). Le même texte le qualifie de *uir clarissimus*.

6. Je considère que le gouverneur de la Proconsulaire a été réduit à ses fonctions judiciaires au même titre que ceux des autres provinces. La chose n'est sans doute pas démontrée, mais on ne voit guère, s'il en allait autrement, quel aurait pu être le rôle du *præpositus regni*. Nous ne connaissons que deux des proconsuls de l'époque vandale : Victorianus d'Hadrumetum à l'époque d'Huniric (Victor de Vita, III, 27, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 47) et Pacideius pour l'époque de Gunthamund (Dracontius, V — *subscriptio* — *id.*, t. XIV, p. 148). Le premier subit le martyre en raison de sa fidélité au catholicisme. Du second, nous ne connaissons que le nom.

7. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 77 et ss. Il semble que l'emprisonnement de Dracontius ait été le fait du prince et non la conséquence d'un jugement.

8. Victor de Vita, III, 34-36, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 49 (Elpidoforus).

9. Victor de Vita, I, 39, dans *M.G.H.a a.*, t. III[1], p. 10 (Proculus). Mais celui ci agissait peut-être en raison d'une mission administrative et non point judiciaire.

10. C'est ainsi que le prêtre arien Felix n'hésite pas à faire comparaître devant lui S. Fulgence et son compagnon, l'abbé Felix, ni à les faire battre de verges (*Vita Fulgentii*, VI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 37), puis à les faire tondre (*id.*, VII, p. 43). L'abus était manifeste puisque l'évêque arien s'offrit à venger Fulgence pourvu qu'il déposât plainte (*loc. cit.*).

11. *Infra*, pp. 289 et ss.

12. Procope, *B.V.*, I, 5, 15, éd. J. Haury, t. I, p. 333.

13. Peut-être faut-il voir dans le tesson d'Hr. el-Maiz (*C.I.L.*, VIII, 22646, 20 = Appendice II, n° 108) la quittance d'un fonctionnaire royal pour un versement d'huile ? (Cf. E. Albertini, *Ostrakon byzantin de Négrine* (*Numidie*), dans *Cin-*

d'ailleurs le fait qu'au début de son règne, Geiseric ait donné ordre de détruire les documents (γραμματεῖα) sur lesquels se fondait l'administration romaine pour l'établissement des rôles [1].

A coup sûr, les rois vandales ne ménagèrent pas leurs sujets. S'il faut en croire Victor de Vita, Huniric se serait même signalé par une particulière cupidité [2]. Mais son successeur ne devait pas avoir des exigences moindres, si l'on en juge par les instructions que reçoit S. Fulgence, alors procurateur [3], et la tradition remontait sans doute à Geiseric [4]. Cependant, l'aveu même que nous fait Procope des réactions que provoquèrent chez les Africains les mesures de réorganisation financière prises par Justinien [5] nous montre que, sous la domination vandale, les exactions n'avaient sans doute pas été tellement abusives.

Mais quelle qu'en ait été l'ampleur, il n'en reste pas moins que c'est à des fonctionnaires romains que le roi s'en est remis de la perception de l'impôt. Ils ont conservé le nom de *procuratores* hérité de leurs lointains prédécesseurs du Haut-Empire [6]. Mais ils n'en ont pas gardé les caractères intrinsèques. Ce sont maintenant de grands propriétaires, à qui l'autorité confie d'office la lourde tâche de pressurer leurs compatriotes [7], et il semble qu'ils aient parfois payé de leur fortune ce périlleux honneur [8]. Malheureusement nous ignorons tout du ressort dans lequel s'exerçait leur autorité [9].

Si donc il est excessif de prétendre que les choses sont demeurées, à l'époque vandale, dans l'état où elles étaient antérieurement à la conquête, il n'en reste pas moins certain que, dans l'administration locale plus encore que dans le gouvernement ou l'administration centrale, les souverains barbares se sont bornés à adapter purement et simplement les traditions romaines aux besoins du régime nouveau. Pour autant que nous puissions le voir, la restauration du régime impérial a pu s'opérer avec une facilité qui confirme l'inexistence de transformations profondes. Et surtout, on est frappé par le fait qu'à en juger par nos maigres sources, les Romains semblent avoir été administrés exclusivement par des Romains.

Tout paraît indiquer que l'intervention du pouvoir central dans la vie quotidienne des provinces a été aussi réduite que possible. Si l'on excepte les nominations de fonctionnaires [10] et quelques instructions générales [11], il semble bien que le roi ne se manifeste qu'en cas de crise. On a déjà signalé l'envoi de juges d'exception [12] ; il faut rappeler aussi celui de commissaires, qui sont généralement des *comites* [13], mais qui ne paraissent avoir eu que des missions temporaires et déterminées. Ce sont les seuls Barbares que nous voyons tenir un rôle quelconque dans les affaires locales.



Ainsi, en dehors d'une forme monarchique décevante, les Vandales n'ont apporté en Afrique aucune institution valable. Ils n'ont « inventé » ni en matière de gouvernement, ni en matière d'administration. Il n'ont fait que retoucher les vieux vêtements de Rome pour les

*quantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*, Alger, 1932, pp. 56-62). Mais la lecture, très certainement défectueuse, du texte rend impossible toute conclusion ferme.

1. PROCOPE, *B.V.*, II, 8, 25, éd. J. Haury, t. I, p. 455.
2. VICTOR DE VITA, II, 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 13.
3. *Vita Fulgentii*, II, éd., G.-G. Lapeyre, p. 15.
4. PROCOPE, *B.V.*, I, 5, 15, éd. J. Haury, t. I, p. 333.
5. PROCOPE, *B.V.*, II, 8, 25, éd. J. Haury, t. I, p. 455. Egalement *Anecd.*, XVIII, 10, *id.* t. III¹, p. 113.
6. H.-G. PFLAUM, *Les Procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, pp. 151 et ss.
7. *Vita Fulgentii*, I et II, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 13 et ss. Sur S. Fulgence procurateur, cf. R. HELM, *Der Bishof Fulgentius und der Mythograph*, dans *Rheinisches Museum*, N.S., t. LIV, 1899, pp. 129 et ss., à propos de FABIUS PLANCIADES FULGENTIUS, *Myth.*, I, 7, éd. R. Helm, p. 5. Cf. également *Vita Fulgentii*, XIV, *op. cit.*, p. 73.
8. *Vita Fulgentii*, XIV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 77.
9. Rien n'autorise à croire que les circonscriptions soient demeurées ce qu'elles étaient sous l'Empire.
10. L'expression *procurator ordinatur* dont se sert la *Vita Fulgentii*, I, éd., G.-G. Lapeyre, p. 13, indique une désignation plutôt qu'une élection.
11. Soit en matière d'impôt (*Vita Fulgentii*, II, éd. G.-G. Lapeyre, p. 15), soit en matière religieuse (cf. édit du 25 février 484, dans VICTOR DE VITA, III, 3 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 40 et ss.).
12. *Supra*, p. 258.
13. *Supra*, p. 254, n. 3.

mettre à leur taille. J'entends bien que le royaume vandale aurait pu durer, malgré ce système institutionnel emprunté, mais ce qui doit être souligné, c'est qu'il ne pouvait pas survivre à cause de lui, et que finalement l'Etat n'avait de réalité vraie que dans la mesure où la personne du souverain lui en créait une.

# IV. — LA GALERIE DES ROIS

L'Etat, c'est lui. Tout le poids du régime retombe sur un être de chair à l'égard duquel le destin se montre plus ou moins favorable. Si Geiseric a conquis l'Afrique, c'est sans doute parce que Dieu a voulu punir ses habitants des crimes dont ils s'étaient souillés [1], et si les armées de Justinien l'ont emporté, c'est encore du fait de la Providence [2]. Mais peut-être les hommes ont-ils aidé en quelque manière à leur chance ou à leur malheur [3]. Peut-être, en parcourant la galerie des rois, peut-on découvrir aussi une explication psychologique à la grandeur et au déclin du royaume vandale.

★

Geiseric d'abord [4] qui, pendant près d'un demi-siècle, de 428 à 477, fit aux yeux des Romains figure d'Antéchrist [5] et qui, plus sans doute qu'aucun autre de son temps, a marqué l'histoire de sa griffe puissante.

Au physique, un petit homme, qu'une chute de cheval avait rendu boîteux [6] et qui, avec les années, fut envahi par la graisse [7]. Si c'est son image qui figure sur les monnaies de bronze qu'on attribue à son règne — ce qui est d'ailleurs peu probable — c'est celle d'un personnage stylisé et méconnaissable sur le métal fruste [8]. En fait, nous n'avons aucune représentation du grand souverain vandale où se puisse saisir l'expression fortuite ou figée d'un visage.

1. *Supra*, p. 152.
2. *Cod. Iust.*, I, 27, 1, 7, éd. P. Krüger, t. II, p. 77.
3. Cf. les considérations de PROCOPE, *B.V.*, I, 19, 25 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 394 et ss.
4. Il n'existe aucune étude satisfaisante sur la personnalité de Geiseric. Les ouvrages de F. Martroye et E.-F. Gautier, cités *infra*, p. 364, sont, en dépit de leur titre — et malgré les efforts du second pour faire apparaître son héros — des histoires des Vandales plus que des histoires de Geiseric. Le précieux article d'O. SEECK, *Gensericus*, dans *P.W.*, t. VII[1], col. 935-945, n'est qu'un sommaire chronologique du règne. Ch. COURTOIS, *Un chef barbare: Genséric, roi des Vandales*, dans l'*Information historique*, t. I, 1939, pp. 193-197, est un essai rapide à intentions pédagogiques et auquel j'aurais aujourd'hui beaucoup à reprendre. P. BIGELOW, *Genseric, King of Vandals and first Prussian Kaiser*, New-York et Londres, 1918, et H.-F. BLUNCK, *König Geiserich, Eine Erzählung von Geiserich und dem Zug der Wandalen*, Hambourg, s.d. [1936], appartiennent l'un et l'autre à la littérature d'imagination, comme l'indique d'ailleurs le sous-titre du second. Ce n'est toutefois pas seulement depuis ces dernières décades que Geiseric a retenu l'attention des écrivains. Il semble avoir fait ses débuts au théâtre avec la tragi-comédie de G. DE SCUDÉRY, *Eudoxe* (1639), si peu soucieuse de vérité que Thrasamund y devient le fils de Geiseric (sans doute parce que GRÉGOIRE DE TOURS, *H.F.*, II, 2-3, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, pp. 60-66, en fait son successeur ). Mme Deshoulières l'imita à la fois dans l'erreur et dans la médiocrité avec son *Genséric* (1680).
5. F. DORNSEIFF, *Das Alphabet in Mystik und Magie*, 2e éd., Leipzig-Berlin, 1925, pp. 101-102. D'après l'isoséphie, le nom de Geiseric, ΓΕΝΣΗΡΙΚΟΣ, correspond à l'équivalent numérique 3 + 5 + 50 + 200 + 8 + 100 + 10 + 20 + 70 + 200 (*Liber genealogus*, 618, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 195) ou sous la forme ΓΕΝΣΕΡΙ<Γ>ΚΟΣ à 3 + 5 + 50 + 200 + 5 + 100 + 10 + 3 + 20 + 70 + 200 (*Codex Ambrosianus* F, 60 sup. = *Excerpta Bobiensia*, éd. A. Reifferscheid, dans *Bibliotheca patrum latinorum italica*, t. II, Vienne, 1871, p. 36). Dans les deux cas, le total est de 666, qui correspond au chiffre de la Bête (*Apocal.*, XIII, 18). Un manuscrit de la cathédrale de Lucques tend à montrer, d'après des calculs difficilement intelligibles dans l'état actuel du texte, que la venue de l'Antéchrist correspond à l'époque de Geiseric (LAGARDE, *Septuaginta-Studien, II Ab.*, dans *Gött. Gesellschaft der Wissenschaften*, t. XXXVIII, 1892, p. 27). Ces procédés d'interprétation furent utilisés à maintes reprises à travers l'histoire et encore à propos de Napoléon. Voir à ce sujet, le curieux passage de L. TOLSTOÏ, *La Guerre et la Paix*, III, 1, 19. Leur emploi à propos de Geiseric traduit l'importance que lui ont attachée ses contemporains. Au reste, PROCOPE, *B.G.*, III, 1, 4, éd. J. Haury, t. II, p. 298, voit en lui l'un des plus grands parmi les princes barbares et il semble bien que son peuple même ait gardé le souvenir vivace de son prestige (PROCOPE, *B.V.*, II, 2, 22, *id.*, t. I, p. 426).
6. JORDANES, *Getica*, XXXIII/168, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 102.
7. SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, V, 340 et 390, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, pp. 196 et 197, souligne ses excès de table et sa propension à l'ivrognerie.
8. Cf. pl. VIII, 1 et 2.

Il était sans doute né en 389 [1], mais d'une union illégitime [2]. C'est-à-dire que rien ne le prédisposait au pouvoir, où il n'accède qu'aux approches immédiates de la quarantaine et dans des conditions assez troubles pour qu'elles s'environnent bientôt de légendes. Cet homme silencieux [3] n'a pas grandi dans le faste des cours et il conserve des goûts simples [4], ce qui ne l'empêche point d'être cupide [5]. Avec cela, inconstant, versatile, sujet à des colères, simulées ou vraies [6], débauché [7]. Cruel aussi — et parfois sans excuse [8].

On a parlé de sa haine à l'égard du catholicisme [9]. C'est possible, surtout si l'on admet avec Hydace qu'il ait passé de l'orthodoxie à l'arianisme [10]. Mais sa politique religieuse n'est point celle d'un fanatique. S'il n'hésite pas à sacrifier ceux de ses conseillers qui refusent sa religion [11], il sait transiger quand il estime ses intérêts en cause [12]. Peut-être, au-delà des superstitions qui le troublent comme la plupart des hommes de son temps [13], son cœur est-il animé d'une foi puissante ? Mais c'est pour nous mystère et sa politique ne le trahit pas.

Ce dont elle témoigne, en revanche, c'est de cette profondeur d'esprit qu'à déjà notée Jordanes [14]. On est frappé par son mélange d'audace [15] et de prudence [16], par ses qualités de diplomate, toujours prêt à « semer les conflits ou à exciter les haines » [17]. Fourbe naturellement, en bon Barbare qu'il est [18], mais affectant un souci de la rigueur juridique qui ne fait qu'accuser davantage la sérénité de sa mauvaise foi [19].

Bon capitaine, en outre [20]. Il sait à l'occasion aussi bien manier le glaive que l'or [21]. A près de soixante-dix ans, c'est lui qui conduit l'expédition de Rome et si, en 468, c'est l'un de ses fils qui remplace au combat le vieillard assagi, c'est encore lui qui a trouvé l'audacieux stratagème qui doit livrer aux flots les débris de la flotte grecque [22]. D'un chef, il a l'esprit de décision [23] et ce sens de l'autorité que les préoccupations sentimentales ne viennent point corrompre [24]. Au total, une somme impressionnante de vertus politiques — du moins pour qui ne considère pas les choses sous leur angle moral.

1. Appendice III, n° 13.
2. Appendice III, n° 12.
3. Jordanes, *loc. cit.* (*supra*, p. 260, n. 6).
4. *Id.*
5. *Id.*
6. Evagre, *H.E.*, II, 7, éd. J. Bidez et L. Parmentier, p. 54 ; Jordanes, *loc. cit.* (*supra*, p. 260, n. 6) ; Prosper *Chron.*, 1329, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 476 ; Victor de Vita, I, 18, *id.*, t. III[1], p. 5.
7. Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 327 et ss. et 339, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, pp. 195-196.,
8. Les exemples foisonnent, même si l'on écarte les mesures prises à l'égard des chrétiens et qui demeurent un peu suspectes. Il renvoie ainsi au roi des Wisigoths sa fille après lui avoir fait couper le nez et les oreilles (Appendice III, n° 16) ; il fait supplicier la femme de son frère ainsi que ses enfants (*id.*, n[os] 8 et 9). Au lendemain d'une expédition contre *Cænopolis* (cap Ténare), il fait couper en morceaux cinq cents notables emmenés en esclavage et jeter leurs restes à la mer (Procope, *B.V.*, I, 22, 16-18, éd. J. Haury, t. I, pp. 406 et ss.), etc...
9. Victor de Vita, I, 18, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5.
10. Hydace, *Chron.*, 89, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21, et Isidore, *Hist. Wand.*, 74, *id.*, pp. 296-297.
11. *Supra*, p. 171, n. 1.
12. Ainsi l'autorisation de nommer un évêque catholique à Carthage (Victor de Vita, I, 24, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 7) ; la réouverture de l'église de Carthage après le traité de 474 (*id.*, I, 51, p. 13). Egalement, son attitude lors de la prise de Rome, (*supra*, p. 195).
13. Cf. les anecdotes — plus que suspectes — rapportées par Procope à propos de Marcien (*B.V.*, I, 4, 3 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 324 et ss.) et de Majorien (*id.*, I, 7, 5 et ss., p. 340).
14. Jordanes, *loc. cit.* (*supra*, p. 260, n. 6), *animo profundus* ; Procope, *B.V.*, I, 4, 6, éd. J. Haury, t. I, p. 325.
15. Sans parler de l'audace que représentait le passage en Afrique, on peut rappeler l'entreprise contre la flotte de Majorien ou la manœuvre contre Basiliscus.
16. Procope, *B.V.*, I, 4, 12, éd. J. Haury, t. I, p. 326 ; I, 5, 9, p. 333.
17. Jordanes, *loc. cit.* (*supra*, p. 260, n. 6).
18. Voir (*supra*, p. 171) les conditions de la prise de Carthage ou les violations répétées des traités conclus avec l'Empire.
19. Ce caractère apparaît particulièrement dans les négociations menées autour de la captivité des princesses impériales (*supra*, pp. 200 et ss.).
20. Procope, *B.V.*, I, 3, 24, éd. J. Haury, t. I, p. 322.
21. Ç'aurait été le cas pour Basiliscus, selon la tradition byzantine. Mais, si la chose est douteuse (*supra*, p. 202, n. 2), il n'en reste pas moins que Geiseric était tenu pour fort capable d'une pareille tentative.
22. *Supra*, p. 203.
23. *Id.*
24. Il fit exécuter ses conseillers espagnols bien qu'ils lui fussent très chers (Prosper, *Chron.*, 1329, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 476).

Mais le grand homme n'est peut-être pas si commodément mesurable [1]. Le héros ne se suffit pas à lui-même et c'est dans l'ambiance de l'histoire qu'il convient après tout de le juger. Peu importe, de notre point de vue, que Geiseric ait été ou non un génie. Ce qui compte, c'est la corrélation plus ou moins étroite entre ses idées et son œuvre et plus encore de quelle marge sa lucidité a dépassé les horizons du siècle.

Ce qu'il a voulu, on a tenté de le dégager dans des pages qui précèdent [2] : c'est assurer à son peuple l'empire du blé, écarter à jamais de lui le spectre familier de la famine. Il n'a pas cherché à abattre l'Empire, ni même à le ravager pour la seule satisfaction d'une barbarie naturelle. Tenir son œuvre pour une entreprise, naïve ou réfléchie, de destruction, c'est s'obstiner à ne pas le comprendre. Sans doute, a-t-il accumulé sur son passage les ruines et les deuils. Mais c'est à travers leur funèbre paysage que se déroule assez généralement le prestigieux défilé des civilisations mortes. Geiseric n'a pas calculé ce que coûterait au monde la fortune de son rêve. Il l'a poursuivi aveuglément d'un bout à l'autre de son règne et, quand on regarde sur la carte le bilan de son action, on s'aperçoit qu'il ne s'en faut pas de beaucoup qu'il ne l'ait atteint.

Si l'on s'en tient là, il n'est pas douteux qu'il ne faille inscrire le fondateur de l'Etat vandale sur la liste restreinte des bâtisseurs d'empires ; de ceux qui n'ont rien ménagé pour accrocher au sol leur vérité personnelle. L'œuvre de Geiseric, c'est incontestablement la réussite prodigieuse d'un homme. Mais est-ce encore autre chose ou n'est-ce que cela ?

Or, à cette dernière question, la réponse n'est pas douteuse. Geiseric n'a point compris qu'on ne bâtit pas un Etat comme un songe. Son empire du blé n'avait de sens que dans la conjoncture impériale. Il ne reposait en lui-même sur aucune valeur authentique. Or, c'est pour élever un château de cartes que le roi vandale a dépensé sans compter pendant cinquante ans son énergie propre et la vigueur de son peuple.

Il n'a pas été non plus capable de se former une conception de l'Etat. S'il a eu quelque idée des dangers qui menacent les minorités triomphantes quand elles ne réparent pas par ailleurs les inconvénients du nombre, il n'a pas vu la nécessité d'un système institutionnel cohérent, ni même celle d'organiser la monarchie que son autoritarisme avait si brutalement exaltée. Dès sa fondation, l'Etat vandale porte les stigmates de la fragilité et, lorsque Geiseric s'éteint le 24 janvier 477, il ne lègue à ses successeurs sous les apparences d'un brillant héritage que l'exemple de son acharnement et le fardeau de ses illusions.



L'aîné de ses fils, Huniric, le remplaça [3]. C'était sans doute un homme d'une cinquantaine d'années déjà, mais dont on ne sait presque rien pour la partie de sa vie antérieure à son avènement. Du moins, pouvons-nous supposer qu'il était sensiblement plus « romanisé » que son père. Grandi dans le milieu africain, otage quelque temps à la cour impériale, il avait en outre épousé en seconde noces la fille de Valentinien III. Union peu heureuse sans doute, puisqu'en 472 Eudocie s'était enfuie de Carthage pour se réfugier à Jérusalem et y mourir [4].

Ce personnage assez mystérieux, dont nous n'avons conservé aucune représentation certaine [5], n'a pas bonne presse auprès des historiens. Il est demeuré l'image même du persécuteur et il n'est que de parcourir Victor de Vita — la seule source qui nous informe à son sujet avec une relative abondance — pour découvrir en effet de multiples exemples de sa cruauté.

1. Cf. E.-F. GAUTIER, *Genséric, roi des Vandales* (cité *infra*, p. 361), pp. 322-323.
2. *Supra*. 205 et ss.
3. Appendice III, n° 15. La bibliographie particulière se réduit en fait à l'article de BENJAMIN, dans *P.W.*, t. VIII², col. 2582-2583.
4. Appendice III, n° 17.
5. Peut-être faut-il déjà reconnaître l'effigie du roi sur certaines monnaies de bronze, mais ce n'est pas sûr (Cf. pl. VIII, n° 3). Aucune légende ne le confirme.

On comprend sans peine que les catholiques l'aient placé à côté d'Hérode et de Galère et qu'ils aient vu dans le mal atroce qui l'emporta une évidente manifestation de la colère divine.

Il est en revanche assez étrange que les historiens modernes, sans exception à ma connaissance, aient fait si facilement écho à ce concert de réprobations. Il ne s'agit pas évidemment d'excuser sur le plan moral une politique qui fut incontestablement sanguinaire, mais de replacer les choses dans l'atmosphère de leur époque. Victor de Vita, rappelant que les manichéens furent poursuivis par le même Huniric et que certains d'entre eux furent condamnés au bûcher, non seulement ne manifeste aucune indignation, mais précise qu'à cause de cela le tyran fut jugé digne des plus vifs éloges [1]. Les mesures édictées contre les ariens avaient pareillement semblé aux catholiques l'expression même de la justice. Mais quand Huniric, avec un humour sinistre, s'avisa de les retourner contre eux, il devint immédiatement une bête altérée de sang [2]. C'est-à-dire que, pour les chroniqueurs bien-pensants à qui nous sommes exclusivement redevables de notre information, l'abomination ne réside pas tant dans les rigueurs du souverain que dans le fait que ce fussent les leurs qui en aient été les victimes.

Qu'Huniric ait sévi avec brutalité contre les « homoousiens », comme il les apppelle, c'est un fait [3] ; qu'il ait brisé sans ménagement l'opposition que rencontrait sa politique dynastique, ç'en est un autre [4]. Mais cela ne suffit pas à faire de lui un « lion rugissant » [5], ni même « le dernier des scélérats » [6]. On ne voit pas que, dans sa bonté, Justinien ait traité plus humainement les païens et les hérétiques, ni qu'il ait réprimé la sédition de 532 avec beaucoup plus de douceur. Mais s'il est somme toute assez facile de contester l'impitoyable verdict dont reste encore frappée la mémoire du second roi vandale [7], il l'est moins de retrouver sous le fatras de l'accusation le véritable visage de celui qu'elle s'est employée à défigurer.

Victor de Vita, peu suspect de bienveillance à l'égard d'Huniric, a cependant noté qu'au début de son règne le monarque se signala par sa mansuétude et sa modération [8], mais que son attitude changea du tout au tout lorsque, vers 481, il se heurta aux partisans du régime successoral traditionnel [9]. A ce virage psychologique, Victor de Vita n'a vu de raison que la *subtilitas* commune à tous les Barbares [10]. Mais la véracité du témoignage n'entraîne pas automatiquement après elle celle de l'explication et l'historien est fondé à chercher ailleurs que dans une habile hypocrisie les causes d'une transformation qui s'opère après quatre ou cinq ans de règne.

Bien qu'Huniric soit mort au cours d'une épidémie de « peste » [11], il n'est nullement démontré qu'il n'ait point succombé à une tout autre affection. Rien n'interdit de penser que son corps « putréfié et grouillant de vers » [12] ait été en fait rongé par une maladie chronique, évoluant vers des lésions extériorisées, ulcérées ou gangreneuses. Ainsi pourrait s'expliquer à la fois l'altération de son caractère, coïncidant avec les premiers symptômes pathologiques et, vers ces mêmes années 481 ou 482, le souci chaque jour plus impérieux d'assurer sa succession et de laisser à son fils un royaume dégrevé de ses hypothèques majeures. Mais, pour que cette interprétation fût pleinement valable, il ne faudrait point que la politique d'Huniric

1. Victor de Vita, II, 1-2, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 13.
2. Victor de Vita, III, 21, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 45.
3. Victor de Vita, III, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 42.
4. *Supra*, pp. 240 et ss.
5. Victor de Vita, II, 17, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 17.
6. Victor de Vita, III, 71, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 58.
7. « Le misérable Huniric » (E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. II, Paris, Bruxelles, Amsterdam, 1949, p. 252) ; « tyran sanguinaire de la pire espèce » (L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 100 (= p. 125) ; « une bête fauve » (F. Lot, *Les destinées de l'Empire en Occident*, 2e éd., Paris, 1940-1941, p. 133) ; « un féroce tyran » (Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, t. I, 2e éd., Paris, 1951, p. 247), etc...
8. Victor de Vita, II, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 13.
9. Victor de Vita, II, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 15.
10. Victor de Vita, II, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 13.
11. Victor de Vita, III, 56, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 54 (*pestilentia*).
12. Victor de Vita, III, 71, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 58. Cf. également Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 479/2, *id.*, t. XI, p. 189 (*interioribus cunctis effusis*) ; *Laterculus* (A), 6, *id.*, t. XIII, p. 458 (*scatens uermibus*).

se présentât comme un tout et, qu'en dépit des apparences, la seconde partie du règne ne se différenciât de la première que par la brutalité sans cesse croissante des procédés de gouvernement.

Si, en effet, nous ne sommes guère en mesure d'apprécier la modération d'Huniric, nous pouvons constater dès le départ son fanatisme religieux. La politique anti-manichéenne qu'il pratique dès son avènement et à laquelle on ne peut envisager que des raisons purement religieuses en apporte déjà le témoignage [1]. S'il accorde quelques libertés aux catholiques africains, ce n'est pas par esprit de libéralisme, mais manifestement avec l'intention d'obtenir pour les ariens d'Orient des droits correspondants [2]. C'est avec lui enfin que la propagande arienne prend une allure agressive qu'elle n'avait, semble-t-il, jamais eue sous le règne précédent [3].

Mais, insidieux ou violents, les efforts d'Huniric pour réaliser l'unité religieuse n'ont certainement pas été la grande affaire du règne. Que Victor de Vita ait présenté les choses sous cet angle, il n'y a à cela rien d'étonnant. Les hommes sont ainsi faits, que leurs propres soucis leur paraissent le principal objet du monde. Mais il est hors de doute qu'Huniric fut dominé par des préoccupations d'un tout autre ordre et peut-être n'est-il pas impossible d'arracher sur leur nature quelques indiscrétions aux textes presque muets.

Sur les qualités intellectuelles de ce prince, nous n'avons guère d'indications directes [4], mais les modifications apportées à la politique de Geiseric, la disgrâce de ses conseillers nous [5] prouvent que la personnalité du roi n'était pas indifférente. S'il fut cupide [6], il ne faut pas oublier de mettre à son actif les seules constructions utilitaires qu'on puisse attribuer à un roi vandale [7]. Mais surtout, il nous faut reconnaître chez lui un sens politique infiniment plus aigu que celui de son père.

Soit par réflexion personnelle, soit que la révolte de l'Aurès et les incursions des Maures lui eussent ouvert les yeux [8], il est évident qu'Huniric crut devoir donner à l'Etat vandale une allure africaine qu'il n'avait jamais eue. S'il conserva les territoires qu'il avait hérités, il ne tenta à aucun moment de les agrandir. A la politique envahissante de Geiseric, il substitua une politique, infiniment plus raisonnable, de repli. Dès son avènement, il s'employa à résoudre les conflits qui l'opposaient à l'Empire [9] et il n'esquissa pas la moindre tentative en direction de la Sicile, même lorsque l'attitude d'Odoacre démontra la duperie dont son père avait été victime.

Faiblesse, dit-on. Et, sans doute, a-t-on pleinement raison de constater que, dès l'avènement d'Huniric, « la puissance du royaume vandale n'était plus ce qu'elle avait été [10] ». Mais ce n'est évidemment pas à cause d'une révolution instantanée qui s'est produite dans la journée du 24 janvier 477, à l'instant même où Geiseric disparaissait de la scène du monde et où son fils le remplaçait au pouvoir. Et si, dans ces conditions, il faut bien incriminer l'ambition démesurée du vieux roi, il faut du même coup constater la lucidité de son successeur qui, n'ayant plus les moyens de sa politique, a su adopter dès le départ la politique de ses moyens.

1. VICTOR DE VITA, II, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 13.
2. VICTOR DE VITA, II, 4, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 14.
3. *Supra*, p. 226 et ss.
4. On peut cependant tirer argument des propos échangés entre l'évêque Eugène de Carthage et le *præpositus regni* Obadus, tels que nous les a rapportés VICTOR DE VITA, II, 43 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 23. L'évêque ayant demandé que le colloque convoqué par le roi comprît, à côté des évêques africains, des représentants des Eglises transmarines, Huniric lui fit répondre qu'il y accéderait volontiers pourvu qu'Eugène réduisît en son pouvoir l'univers tout entier. L'évêque rétorqua que c'était déraisonnable — ce qui était à la lettre incontestablement vrai — mais la réponse révélait dans son ironie un peu lourde que le roi n'avait pas été dupe des intentions du prélat qui escomptait bien, de l'aveu même de Victor, que les évêques transmarins, ne courant pas de risques, se montreraient plus courageux et qu'ils pourraient plaider ensuite dans leurs provinces la cause du catholicisme africain.
5. VICTOR DE VITA, II, 15, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16.
6. VICTOR DE VITA, II, 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 13. Il est fort possible que le désir de s'emparer des biens d'Eglise ait contribué en partie à déterminer sa politique religieuse.
7. *Supra*, p. 249, n. 4 (installations portuaires).
8. *Infra*, p. 341.
9. L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., pp. 99 et ss. (= p. 124).
10. *Id.*

Mais, s'il prétendait ramener son royaume à une destinée plus pacifique, dont la tradition s'imposera à ses successeurs, Huniric n'entendait pas pour autant en laisser prescrire la souveraineté totale. Il est significatif qu'il revendique d'une manière absolue pour les ariens d'Orient le même traitement qu'il accorde lui-même aux catholiques africains [1]. S'il n'est pas sûr qu'il ait été le premier à prendre le titre de *dominus*, c'est en tous cas sous son règne qu'on en a les premiers témoignages [2], et il n'est que de lire le texte des trois édits qui nous ont été conservés de lui pour se rendre compte de la hauteur à laquelle il plaçait sa fonction de monarque [3].

Mais, à cette fonction, il a prétendu donner une base qu'elle n'avait pas. A l'indéfendable régime de la *tanistry*, il a voulu substituer le système, à coup sûr moins dangereux, de l'hérédité en ligne directe [4]. S'il n'y est pas parvenu, ce n'est point faute d'énergie, mais parce que la mort est venue l'interrompre dans l'atroce accomplissement de sa besogne salutaire. Du moins, les exécutions dont il chargeait sa conscience de roi ont-elles valu à ses successeurs un demi-siècle de tranquillité.

On voudra bien croire que mon intention n'est pas de tenter ici de réhabiliter un monstre. Mais une chose est la valeur humaine d'un souverain et autre chose sa valeur politique. Il n'y a pas de loi naturelle qui les établisse nécessairement à des niveaux identiques. Condamner un homme en bloc est peut-être une position de moralité, mais ce n'est pas une attitude d'historien et, malgré la brume sanglante qui voile la moitié de son règne, il n'est que justice de reconnaître à Huniric ses mérites de roi.



Gunthamund, qui lui succède, n'était sans doute pas une personnalité aussi vigoureuse [5] et peut-être est-ce même à cela qu'il doit d'avoir échappé à l'hécatombe ordonnée par son oncle. En tous cas, il n'a guère retenu l'attention des historiens. Procope se débarrasse de lui en trois phrases [6] et, bien qu'il n'ait pas toujours été bienveillant pour les chrétiens [7], aucun émule de Victor de Vita n'a cru devoir dénoncer sa cruauté. Quelques mesures prises en leur faveur [8] lui ont assuré cette forme élémentaire de la sympathie qui s'appelle le silence.

Ce ne sont pas les plates effigies frappées sur ses monnaies qui peuvent nous permettre de nous faire de la physionomie de ce prince un représentation tant soit peu précise [9] ; non plus les éloges dithyrambiques que lui prodigue Dracontius, une idée de son caractère [10]. Et malheureusement, les quelques indications que nous possédons sur son règne ne suffisent pas à fonder une opinion bien assise.

Il semble pourtant que ce règne se soit déroulé sous le signe de l'indécision. Le problème successoral ne se posant pas dans l'immédiat — puisque Gunthamund, n'ayant point de fils, son héritier légitime devait être son frère — on ne voit pas qu'on ait tenté quoi que ce soit pour

1. *Supra*, p. 261, n. 2. La même idée inspire l'édit du 25 février 484. Les « hérétiques » de l'Etat vandale doivent être traités de la même manière que les « hérétiques » de l'Empire.
2. *Supra*, p. 243, n. 5.
3. Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 27-28.
4. *Supra*, pp. 241 et ss.
5. Appendice III, n° 35.
6. Procope, *B.V.*, I, 8, 6-7, éd. J. Haury, t. I, p. 346.
7. *Infra*, pp. 299 et ss.
8. Pour avoir rappelé dès son avènement les chrétiens d'exil (Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 479/2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 190 ; Isidore, *Hist. Wand*, 80, *id.*, p. 298 ; *Laterculus* (A), 7 et ss., *id.*, t. XIII, pp. 458-459).
9. Cf. pl. VII, n° 1.
10. Dracontius fut emprisonné pour avoir manifesté son attachement à l'empereur. Sa *Satisfactio ad Gunthamundum*, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, pp. 114-131, écrite dans son cachot avec l'espoir d'obtenir sa liberté, ne pouvait évidemment pas être autre chose qu'une invocation à la générosité naturelle du roi. Le poète n'avait pas tort d'estimer que le roi était justement irrité contre lui (*Rom.*, VII, 127, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 155) et l'on ne saurait accuser le souverain d'une exceptionnelle sévérité de laisser en prison un de ses fonctionnaires qui le trahissait, au moins en intention. Mais le souverain se montra à coup sûr moins équitable en incarcérant la famille du coupable en même temps que lui (Cf. *Satisf. ad Gunthamundum*, 283, *id.*, p. 130).

le résoudre. En matière de politique religieuse, le roi ne sut trouver aucune orientation claire. Renonçant à la méthode de persécution de son prédécesseur, il n'alla pas cependant jusqu'à proclamer la tolérance religieuse. Et, s'il ne négligea pas le danger chaque jour plus visible que représentaient les tribus africaines [1], cela ne l'empêcha pas de se lancer avec des moyens insuffisants dans une nouvelle aventure du côté de la Sicile [2].

Ainsi, pendant douze années, le royaume vandale poursuit une sorte d'existence indéterminée. Ce n'est plus l'action nerveuse et envahissante de Geiseric ; ce n'est pas davantage l'« isolationnisme » africain auquel Huniric a tenté de ramener, dans une certaine mesure, l'Etat vandale. On a l'impression qu'une sorte de paresse politique pèse sur ce règne incertain. Mais, qu'on l'explique ou non par les rivalités qui divisaient la cour, il n'en faut pas moins conclure à l'incapacité du souverain de prendre ou d'imposer une direction ferme.

★

Si l'on en croyait Procope, Thrasamund, qui occupe le trône après lui (496-523), aurait été le plus illustre et le plus puissant des rois vandales [3]. Mais les raisons qu'invoque le chroniqueur byzantin ne sont guère péremptoires. C'est, d'une part, l'alliance qu'il contracta avec Amalafrida, sœur de Théodoric [4] ; d'autre part, l'amitié qu'il aurait entretenue avec l'empereur Anastase. Et Procope n'a pas pris garde qu'en nous rapportant immédiatement après cet éloge le plus grave échec que les Maures aient jamais infligé aux Vandales [5], il nous révélait un peu naïvement le désastreux bilan de ce règne pacifique.

En fait, le gouvernement de Thrasamund, paraît encore plus déplorable dans sa constance, que n'avait été, dans ses hésitations, celui de son précédesseur. Ce prince, qu'un poète de cour compare au soleil, plus brillant que tous les autres astres [6], n'était à coup sûr pas dépourvu de mérites personnels. Mais ceux qu'on s'accorde à lui reconnaître étaient davantage d'un bel esprit que d'un souverain et il suffit de grouper les textes qui le concernent pour comprendre que ce n'était pas de lui que l'Etat vandale pouvait attendre la solution de ses rudes problèmes.

Si la beauté que lui prêtent ses contemporains [7] n'est guère visible sur les monnaies ou les sceaux qui nous sont parvenus [8], ni davantage la prudence [9], ou la grandeur d'âme [10], — pour ne retenir que les plus éminentes des qualités de Thrasamund [11] —, il semble que la maladresse du graveur n'ait pas rendu l'expression d'intelligence absolument invisible [12]. Ce prince est sans doute aucun cultivé, et peut-être même un peu plus [13]. Il se pique de théologie et se montre assez curieux de pénétrer la doctrine catholique pour faire revenir S. Fulgence de Sardaigne et s'en entretenir avec lui [14]. Par simulation, comme l'insinue l'auteur de la *Vita Fulgentii ?* [15] Peut-être. Mais le même hagiographe doit reconnaître qu'il prend soigneusement connaissance du traité que lui adresse S. Fulgence et qu'à défaut du contenu il en apprécie au moins l'éloquence et la sagesse. [16] Au reste l'évêque de *Ruspæ* ne s'est pas fait faute de louer

1. *Infra*, p. 343.
2. *Supra*, p. 193, n. 2.
3. Procope, *B.V.*, I, 8, 13, éd. J. Haury, t. I, p. 347. Sur Thrasamund, cf. Appendice III, n° 36.
4. Appendice III, n° 38.
5. Procope, *B.V.*, I, 8, 14 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 347 et ss.
6. *Anth. lat.*, 376, 3-4, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I¹, p. 288.
7. Procope, *B.V.*, I, 8, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 346 ; *Anth. lat.*, 376, 6, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I¹, p. 288.
8. Cf. pl. VII, n° 2. Il est peu probable qu'on doive le reconnaître dans le personnage barbu qui figure sur un sceau de provenance italienne (G. Schlumberger, *Sigillographie byzantine*, Paris, 1884, n° 434).
9. *Anth., lat.*, 378, 5 (cf. *supra*, n. 6).
10. Procope, *B.V.*, I, 8, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 346 (μεγαλοψυχία).
11. Cf. l'énumération qu'en donne Florentinus, *Anth. lat.*, 378, 5 et ss. (cf. *supra*, n. 6).
12. Procope, *B.V.*, I, 8, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 346 (ξύνεσις).
13. Cassiodore, *Variæ*, V, 43, dans *M.G.H.a.a.*, t. XII, p. 170.
14. *Vita Fulgentii*, XX et XXI, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 99 et ss. ; S. Fulgence, *Ad Thrasamundum*, I, 2, dans *P.L.*, t. LXV, p. 226. Sur la question, G.-G. Lapeyre, *Saint Fulgence de Ruspe*, Paris, 1929, pp. 160 et ss.
15. *Vita Fulgentii*, XX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 99.
16. *Vita Fulgentii*, XXI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 103.

chez Thrasamund son désir de savoir [1] et rien ne permet de penser que ce ne soit là qu'eau bénite de cour.

Evidemment, les poètes de l'Anthologie rencontraient dans ce Barbare le souverain de leurs rêves. Un Felix [2], ou un Florentinus [3] trouvaient à coup sûr avec lui une audience favorable à leurs vers de mirlitons. Ils ne se fussent sans doute point torturé l'esprit comme ils ont fait si le roi n'avait goûté et même récompensé les laborieux efforts d'une muse rétive. Mais les louanges qu'ils décernent aux constructions du roi, même diminuées du coefficient d'enthousiasme professionnel, suffisent à nous laisser entrevoir que Thrasamund n'était pas moins sensible aux beaux-arts qu'aux belles-lettres.

Un point noir cependant : sa *pietas* [4]. C'est-à-dire que le roi vandale est un arien convaincu et, qu'avec lui, la « persécution » se ravive. Mais, si son fanatisme ne se dément pas [5], c'est un fanatisme modéré. On ne connaît pas de martyrs sous son règne et, s'il paraît bien que certaines mesures brutales ont été parfois prises [6], on peut douter que le roi fût jamais animé de l'*ira terribilis* que lui prête la *Vita Fulgentii* [7]. Selon toute vraisemblance, Procope nous donne une juste idée de la politique de Thrasamund quand il signale que le roi préféra récompenser que punir et que, loin de soumettre à la torture ceux qui demeuraient fidèles à leur foi, il se contentait de les ignorer et se bornait à combler d'honneurs et de richesses ceux qui cédaient spontanément à sa volonté [8].

Au total, Thrasamund est sans doute le plus sympathique des rois vandales, le seul pour qui les valeurs humaines n'aient point été indifférentes ou méprisables. Son intolérance religieuse, elle-même, n'éveille pas l'hostilité, pour qui ne veut pas prêter aux hommes de son temps des sentiments qui ne pouvaient être chez eux qu'une anomalie d'un ordre ou d'un autre. On l'a comparé à Julien [9]. C'est un aimable contre-sens. Il n'avait de ce héros parnassien ni l'intellectualisme exaspéré, ni le mysticisme naïf. Ce n'était qu'un pâle reflet des empereurs ariens du IVe siècle et l'on ne se serait pas avisé de lui attribuer une personnalité tant soit peu marquante s'il n'avait eu la qualité d'être un Barbare chez qui son attitude ne laisse d'étonner.

Mais, pour Thrasamund comme pour Huniric, il s'agit de dégager son jugement de toute sensibilité et de ne considérer que la perspective historique dans laquelle apparaît son rôle de monarque. Or, de ce point de vue, son règne se révèle sous le signe de l'immobilisme. Sa seule audace semble être dans l'aide qu'il apporte à Geisalic et, si l'on peut tenir pour un succès la réoccupation de *Lilybæum* (Marsala) [10], il ne faut pas oublier que ce n'était là qu'un bien modeste dédommagement s'il comportait en contrepartie une nouvelle renonciation au reste de l'île. Or, cette action extérieure aussi réduite que celle de Gunthamund ne s'explique pas par l'énergie déployée en face du péril indigène. Plus on fixe son attention sur ce long règne, plus on s'aperçoit qu'il se déroule dans une sorte d'indolence politique, comme si le destin des Vandales ne devait plus être que de contempler les horizons enchanteurs qu'on apercevait du palais de leur roi.

★

Ce n'était pas d'Hildiric qu'on pouvait attendre davantage [11]. Ce fils d'Huniric, qui avait

1. S. FULGENCE, *Ad Thrasamundum*, I, 2, dans *P.L.*, t. LXV, col. 226.
2. *Anth. lat.*, 210 et ss., éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I², pp. 179 et ss.
3. *Id.*, 376, p. 288.
4. *Id.*, 376, 5, p. 288. Cf. la croix qui figure au revers de son sceau (F. ICARD, *Sceaux et plombs marqués découverts à Carthage*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1927, p. 486, n° 31, et fig. 2, n° 12).
5. VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 497/4, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 193.
6. *Infra*, pp. 302 et ss.
7. *Vita Fulgentii*, XX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 99.
8. PROCOPE, *B.V.*, I, 8, 9, éd. J. Haury, t. I, pp. 346 et ss.
9. Ch.-J. REVILLOUT, *De l'arianisme des peuples germaniques qui ont envahi l'Empire romain*, Paris-Besançon, 1850, p. 285.
10. *Supra*, p. 193.
11. Appendice III, n° 18.

été la cause involontaire des tragédies de 481-482 [1], n'était plus un jeune homme au moment où le jeu de la *tanistry* l'amenait enfin au pouvoir. Il avait sans doute largement passé la soixantaine. Demi-romain par le sang, il est possible qu'il ait dû à l'influence de sa mère et peut-être à un séjour à Constantinople [2], le sentiment qu'il était au total plus Romain que Barbare. Mais ce n'était point là un handicap. La conversion du roi au catholicisme aurait sans doute entraîné celle de la majorité de ses sujets et, si l'Etat vandale n'eût plus guère été alors vandale que de nom, on peut imaginer en lui une anticipation de ce que devait être au VIe siècle l'Espagne wisigothique.

Mais Hildiric était dépourvu de tout caractère. Après s'être engagé par serment prêté à son prédécesseur à ne point laisser aux catholiques la liberté de culte, il n'eut rien de plus pressé que de la leur rendre [3], montrant ainsi que lui manquaient aussi bien le courage de ses opinions que le sens de l'honneur. Et si, comme le prétend Victor de Tunnuna, il prit cette décision avant d'avoir accédé au trône, afin de concilier ainsi ses sentiments et sa promesse, il faudrait même lui attribuer une assez bonne dose d'hypocrisie.

Evidemment, les auteurs catholiques ont parlé de lui avec attendrissement. Procope vante sa douceur [4], la *Vita Fulgentii* sa bonté [5] et ce n'est pas le meurtre d'Amalafrida et de sa garde gothique qui pourraient la leur faire mettre en doute [6]. Mais ils n'ont pas osé nier la médiocrité du personnage. Le même Procope doit reconnaître qu'Hildiric était dépourvu de tous talents militaires et même qu'il détestait qu'on parlât devant lui de ce genre de questions [7]. Il nous rappelle que Geilimer accapara peu à peu les prérogatives royales [8] au point que, de l'aveu même de Justinien, le souverain n'en conservait plus aucune [9]. Et Corippus nous a légué l'image d'un vieillard tremblant, accablé à la fois par les années et par le malheur [10].

Mais le problème essentiel n'est pas là. L'incapacité d'Hildiric ne constituait pas une infortune éternelle et, après tout, il n'y avait qu'à attendre [11]. S'il est vrai qu'il se soit proposé d'écarter Geilimer du trône [12], on comprend que celui-ci ait pris les devants; toutefois on n'a pas de raison de charger sa mémoire d'un forfait hypothétique, d'autant que le système de la *tanistry* comportait de temps à autre un recours à peu près inéluctable à l'assassinat. Cependant on voit mal comment on pourrait justifier le projet dont on l'accuse de livrer à Justin Ier l'empire des Vandales [13].

Procope a sans doute laissé planer quelque incertitude sur la véracité de ce grief [14]. Mais si le fait qu'Hildiric ait envoyé une ambassade à Byzance n'autorise en rien à penser que celle-ci ait eu pour objet de négocier sa trahison, il est bien certain que l'on trouve dans Procope lui-même le témoignage d'une collusion au moins inquiétante entre le roi vandale et l'empereur [15]. La demande que fait Justinien à Geilimer d'envoyer à Constantinople Hildiric et ses neveux [16]

1. *Supra*, pp. 240 et ss.
2. Paul Diacre, *Hist. Rom.*, XVI, 7, dans *M.G.H.a.a.*, t. II, p. 218. Procope, *B.V.*, I, 9, 5, éd. J. Haury, t. I, p. 351, nous dit qu'il fut l'hôte de Justinien (ξένος). Si cette indication est exacte, il semble bien qu'il faille en conclure à un séjour d'Hildiric auprès de Justinien et, par conséquent, le placer entre 517 et 523 ou, tout au moins, le prolonger au-delà de 517.
3. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 523/2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 197; *Consularia italica* (*Cont. Haun.*, 26), *id.*, t. IX, p. 269, Isidore, *Hist. Wand.*, 82, *id.*, t. XI, p. 299.
4. Procope, *B.V.*, I, 9, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 351 ; *id.*, I, 9, 8, p. 352 (ἐπιείκεια).
5. *Vita Fulgentii*, XXV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 121.
6. Appendice III, no 38.
7. Procope, *B.V.*, I, 9, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 351.
8. Procope, *B.V.*, I, 9, 8, éd., J. Haury, t. I, p. 352.
9. Procope, *B.V.*, I, 9, 12, éd. J. Haury, t. I, p. 353.
10. Corippus, *Iohan.*, III, 262 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 33.
11. Procope, *B.V.*, I, 9, 12, éd. J. Haury, t. I, p. 353.
12. Procope, *B.V.*, I, 9, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 352 ; *id.*, I, 9, 21, p. 354.
13. Cf. les textes cités à la note précédente.
14. Le verbe διαβάλλω n'implique pas nécessairement l'idée d'accusation calomnieuse, bien qu'il la comporte le plus souvent.
15. Je ne retiens pas davantage les échanges de présents entre les deux princes (Procope, *B.V.*, I, 9, 5, éd. J. Haury, t. I, p. 352), qui peuvent s'expliquer par les coutumes de la diplomatie d'alors ; non plus que l'accusation portée par Geilimer contre Hildiric et ses neveux, Hoamer et Hoageis, d'avoir projeté de fuir vers Constantinople (*id.*, I, 9, 14, p. 353), accusation qui ne repose sur rien.
16. Procope, *B.V.*, I, 9, 17, éd. J. Haury, t. I, p. 354.

n'était évidemment pas dictée par un souci exclusif d'humanité et il n'eût sûrement pas pris cette peine si le vieux roi n'avait représenté un atout de la politique byzantine. Mais on a là une présomption plus qu'une preuve et c'est à Jean Malalas qu'il faut s'adresser pour y trouver noir sur blanc qu'Hildiric a bien fait appel à Justinien [1].

Il n'est pas question, naturellement, de juger Hildiric en fonction d'idées qui sont les nôtres et qui étaient impensables pour les hommes de son temps. Si l'on peut parler de trahison, c'est dans un tout autre sens qu'on le ferait aujourd'hui. Pourtant, à supposer qu'on tienne pour normal ce recours à l'Empire, ne reste-t-il pas acquis que le geste d'Hildiric constituait un aveu non déguisé de sa singulière faiblesse ? Egalement impuissant en face des tribus maures et en face des factions, aussi incapable d'assurer la fusion religieuse que le gouvernement de l'Etat, il n'a vu de salut que dans un reniement dont le complot de Geilimer allait éviter la honte.



Ce « tyran », comme les textes appellent communément ce dernier [2], est probablement le mieux connu des rois vandales [3]. Non qu'on ait sur lui une documentation très abondante [4], mais parce que le récit de Procope rend un son beaucoup plus humain que n'importe laquelle des autres chroniques contemporaines et qu'à travers les épisodes qui marquent l'effondrement de son empire Geilimer nous apparaît avec une réalité plus charnelle que ses prédécesseurs.

Né à une date inconnue, il était à l'époque d'Hildiric l'aîné des princes du sang et c'est à lui que devait revenir la succession que, selon Procope, il attendait avec impatience [5]. Prétendait-on l'en frustrer ? C'est possible [6]. En tous cas, il jouait sous la monarchie vacillante de son prédécesseur le rôle d'un véritable régent, sans doute à cause de sa qualité d'héritier du trône et aussi des mérites militaires qu'on se plaisait à lui accorder [7]. Est-ce à la suite d'un succès militaire et avec l'aide des Maures qu'il se décida, ainsi que le prétend Jean Malalas, à risquer un coup d'état ? [8] ou bien profita-t-il, au contraire, des revers d'Hildiric, comme l'affirme Procope ? [9] Nous ne sommes pas en mesure de le préciser. Mais, ce qui n'est pas douteux c'est que, le 15 juin 530, il fit emprisonner Hildiric et ceux de son parti et s'empara du pouvoir.

La manière dont il y parvenait semblait témoigner au moins de qualités de décision et d'énergie et, si l'on doit bien expliquer le complot par l'indignation que suscitait chez lui la politique d'abdication d'Hildiric, d'une certaine noblesse de cœur. La lettre qu'il adresse à Justinien, en réponse aux observations impériales [10], confirme d'ailleurs que le prince ne manquait pas d'allure et qu'il n'était pas homme à laisser prescrire la dignité royale. Même dans sa détresse, il continua de flétrir l'injuste agression dont il avait été victime [11] et le fait qu'il

1. Jean Malalas, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, p. 459.
2. Jordanes, *Getica*, XXXIII/170, dans *M.G.H.a.a.*, t. $V^1$, p. 102 ; Corippus, *Iohan.*, I, 380-381 ; III, 264, *id.*, t. $III^3$, pp. 11 et 33 ; *id.*, *In laudem Iust.*, t. 286, p. 124 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 531, 533, 534, *id.*, t. XI, p. 198 ; Isidore, *Hist.Wand.*, 83, *id.*, p. 299 ; *Laterculus*, (A), 17 et (H), 16, *id.*, t. XIII, p. 459, etc... Il s'agit là d'un thème de la propagande byzantine, comme le prouve la proclamation de Bélisaire que nous a conservée Procope, *B.V.*, I, 16, 13 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 384. Corippus, en particulier, égrène pour lui son chapelet d'épithètes malveillantes : *perfidus* (*Iohan.*, I, 381, dans *M.G.H.a.a.*, t. $III^3$, p. 11) ; *infandus* (III, 17, p. 28) ; *sæuus* (III, 264, p. 33).
3. Cf. Appendice III, n° 41.
4. La documentation figurée se réduit aux monnaies. Cf. pl. VII, n° 5 et VIII, n° 5.
5. Procope, *B.V.*, I, 9, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 352.
6. *Supra*, p. 268.
7. Selon Procope, *B.V.*, I, 9, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 352, il passait pour l'un des meilleurs généraux de son temps.
8. Jean Malalas, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, p. 459. C'est à une interprétation voisine que semble conduire Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 531, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 198.
9. Procope, *B.V.*, I, 9, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 352.
10. Procope, *B.V.*, I, 9, 20 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 354.
11. Procope, *B.V.*, II, 6, 26, éd. J. Haury, t. I, p. 447.

ait préféré n'être pas patrice plutôt que de renoncer à sa foi arienne [1] montre que sa conscience ne se départait pas facilement d'une certaine hauteur.

Mais ce qui frappe le plus en Geilimer, ce sont les « intermittences ». Celui qui monte l'audacieuse manœuvre d'*Ad Decimum* [2] se révèle incapable de remporter la victoire qu'il tient entre ses mains [3]. Le même homme qui, au matin de *Tricamarum*, dépensait sans compter une énergie fébrile [4], s'enfuit à toute bride dans la nuit sans avoir pris soin de laisser aucun ordre [5]. Le même, dont la résolution s'effondre devant la détresse d'un enfant [6], a fait aveugler sans le moindre motif Hoamer prisonnier [7]. Un « nerveux », diraient les caractérologistes.

C'est dans le domaine de la sensibilité qu'apparaissent peut-être les puissances dominatrices de sa personnalité complexe. Au moment crucial de la bataille d'*Ad Decimum*, il découvre sur le champ de bataille le cadavre de son frère, Ammata, frappé à mort dans un précédent engagement [8] et, tout aussitôt, il ne pense plus qu'à sa peine [9]. Lorsqu'il parut un peu plus tard devant Bélisaire, il fut secoué par une sorte de fou rire, qui fit douter de sa raison, mais qui ne faisait qu'exprimer, à ce que prétendirent ses amis, sa dérision des grandeurs humaines [10]. Et c'est encore sa misère qui lui remontait aux lèvres lorsque, dans l'hippodrome de Constantinople, il ne cessait de répéter que « tout est vanité » [11].

Mais on ne demande pas à un souverain les qualités d'un poète [12]. On se défend mal, sans doute, d'une émotion mitigée devant la destinée romantique de ce prince défait, qui connaît le rude exil chez les Maures [13], qu'on exhibe comme une bête curieuse au triomphe de son vainqueur [14], et qui termine son existence tourmentée dans la confortable opulence de ses domaines galates [15]. Mais, quand on laisse de côté cette imagerie spectaculaire, on est bien forcé de reconnaître que Geilimer n'a été qu'un assez pauvre roi.

Il est sans doute difficile de juger un monarque sur un règne aussi court. On ne sait pas quelles transformations eût entraîné chez lui l'expérience du pouvoir. Mais les premières réactions témoignent d'une inaptitude politique difficilement guérissable. C'est au moment même où ses rapports avec Justinien s'annoncent chaque jour plus tendus, qu'il distrait le meilleur de ses forces pour châtier la rébellion de Goda [16], et il ne les rappelle qu'au lendemain de la défaite d'*Ad Decimum* [17]. Non seulement il n'a pris aucune disposition pour tenter d'empêcher le débarquement byzantin, mais il attend qu'il se soit opéré pour mobiliser son peuple [18] et, comme on l'a vu, au soir de *Tricamarum* il s'enfuit sans même essayer de regrouper les forces qui lui restent [19]. Or, ce n'est pas à la sûreté de soi qu'on peut attribuer ces marques de négligence puisque, dès le début de la guerre, Geilimer avait confié ses trésors à l'un de ses secrétaires, Bonifatius, avec ordre de gagner l'Espagne si le sort s'avérait contraire [20].

1. Procope, *B.V.*, II, 9, 14, éd. J. Haury, t. I, p. 458.
2. Procope, *B.V.*, I, 17, 11-12, éd. J. Haury, t. I, p. 387 ; *id.*, I, 18, 1, p. 388.
3. Procope, *B.V.*, I, 19, 25, éd. J. Haury, t. I, p. 394.
4. Procope, *B.V.*, II, 3, 9, éd. J. Haury, t. I, p. 429.
5. Procope, *B.V.*, II, 3, 20, éd. J. Haury, t. I, p. 431.
6. Procope, *B.V.*, II, 7, 2 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 448-449.
7. Procope, *B.V.*, I, 9, 14, éd., J. Haury, t. I, p. 353.
8. Appendice III, n° 46.
9. Procope, *B.V.*, I, 19, 29, éd. J. Haury, t. I, p. 395. Sur cette tendance aux larmes, voir également II, 6, 27, p. 446.
10. Procope, *B.V.*, II, 7, 14 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 450.
11. Procope, *B.V.*, II, 9, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 457. Cf. *Ecclésiaste*, I, 2.
12. Geilimer avait composé un poème, qu'il accompagnait à la cithare, et qui racontait ses malheurs (Procope, *B.V.*, II, 6, 33, éd. J. Haury, t. I, p. 447).
13. Procope, *B.V.*, II, 6 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 443 et ss.
14. Procope, *B.V.*, II, 9, 10 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 457. Sur le triomphe de Bélisaire, cf. également Marcellinus comes, *Chron.*, a. 534, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, pp. 103-104 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 534/2, *id.*, p. 189 ; Marius d'Avenches, *Chron.*, a. 534/2, *id.*, p. 235 (*Gelimer... exhibetur*), etc...
15. Procope, *B.V.*, II, 9, 13, éd. J. Haury, t. I, p. 458.
16. *Supra*, p. 190.
17. Procope, *B.V.*, I, 25, 11 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 414 et ss. L'allusion à la mort d'Ammata et de Gibamund prouve que la lettre est postérieure à *Ad Decimum*.
18. Procope, *B.V.*, I, 17, 11 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 387.
19. *Supra*, n. 5. Sur les inquiétudes de Bélisaire quant à ce regroupement, Procope, *B.V.*, II, 4, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 432.
20. Procope, *B.V.*, II, 4, 33-34, éd. J. Haury, t. I, p. 437.

S'il est vrai que gouverner c'est prévoir, on conviendra que Geilimer n'avait guère l'étoffe d'un chef et ceci d'autant moins qu'il est l'homme des découragements subits. Dès ses premiers échecs, il ne doute point que ce ne soit la colère divine qui ait décidé sa perte [1] et c'est encore le caprice de la Fortune qu'il invoque au moment de capituler [2]. Il eût été peut-être le souverain acceptable d'une époque facile. Il n'était évidemment pas l'homme d'une situation rendue plus délicate encore par l'incurie de ses prédécesseurs — encore moins celui que réclamait la crise qu'il avait déclenchée sans en mesurer la gravité et sans en pressentir les solutions.



On comprend mieux, me semble-t-il, après avoir parcouru cette galerie des rois, la fragilité de l'Etat vandale. Etabli sur des bases géographiques inconsistantes, il n'a point compensé par ailleurs sa déficience originelle. Les Barbares n'avaient pas l'avantage du nombre et leur civilisation n'était pas dans ses aspects essentiels de celles qui pouvaient s'imposer. Leur seul apport véritable était l'institution monarchique. Mais cette forme politique, si parfaitement adaptée à des tribus en marche, n'a pu s'acclimater en Afrique qu'en mettant à son service des moyens de gouvernement empruntés pour la plupart à l'Empire et en en laissant le plus communément l'usage à la fidélité problématique des vaincus.

Dans ces conditions, il n'était que trop évident que la monarchie ne valait que ce que valait le monarque. La personnalité écrasante de Geiseric avait tout naturellement fait plier sous son poids les événements et les hommes. Huniric, après lui, avait tenté de donner à l'Etat vandale une consistance moins prodigieuse. Mais, avec les quatre derniers rois, la contradiction s'affirme entre la personnalité abstraite du souverain et celui qui en constitue la transposition vivante. Ils n'étaient peut-être pas tous aussi médiocres qu'ils nous apparaissent dans la lumière du passé. Cependant, aucun d'eux n'était capable de tenir le rôle que Geiseric avait imaginé à son échelle inhumaine. Si leur incapacité n'est pas toujours flagrante, c'est qu'aucun événement ne requiert de leur part un geste décisif. Mais, le jour où l'invasion byzantine contraindra l'Etat vandale à donner en quelque sorte une preuve de soi-même, se révéleront du même coup la faiblesse du royaume et la faiblesse du roi.

1. Procope, *B.V.*, I, 25, 11 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 414.
2. Procope, *B.V.*, II, 7, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 449.

TROISIÈME PARTIE

# LE DRAME AFRICAIN

*CHAPITRE PREMIER*

# VANDALES ET « ROMAINS »

On a raisonné jusqu'à présent comme si l'Etat vandale était seulement un territoire soumis à certaines formes juridiques et dont l'existence demeurait à peu près indifférente à toute réalité sociale. Mais, si l'on a cru devoir laisser de côté la matière humaine pour mettre en lumière l'absurdité des assises géographiques et l'insuffisance des institutions, ce n'est évidemment pas avec le dessein d'attendre des unes ou des autres une explication totale.

Il est bien certain que les constructions politiques peuvent présenter, comme toutes les autres, certains vices essentiels à leur architecture. Mais ce n'est point leur commodité ou leur incommodité qui décide en fin de compte de leur stabilité ou de leur décadence. Ce sont les remous de la vie « qui font et défont les empires ».

Dans cet Etat vandale tel que nous l'avons défini, il nous faut essayer de voir maintenant face à face les vainqueurs et les vaincus, mais non plus comme les éléments d'une statistique ou comme les instruments du pouvoir. Ce sont des hommes avec des intérêts et des passions et qui se heurtent au hasard des rencontres quotidiennes. Qu'ils soient Vandales ou Romains, ils s'obstinent à ne considérer que leurs problèmes propres et, dès lors, il n'est point surprenant qu'ils s'épuisent le plus souvent à des querelles inutiles. Mais, tandis que s'en succèdent les violences et les accalmies, ils ne paraissent pas s'apercevoir, qu'à côté d'eux, le monde berbère poursuit inlassablement sa marche sourde.

## I. — LE PROBLÈME VANDALE ET SES INCIDENCES [1]

La migration des Vandales dans les provinces africaines et ultérieurement la conquête de la Sardaigne et de la Sicile ont été commandées, on l'a vu [2], par le désir de Geiseric de grouper

1. Sur le « climat » de l'Afrique vandale, Ch. SAUMAGNE, *La paix vandale*, dans *Rev. Tunisienne*, N.S., 1930, pp. 167-184, d'un optimisme peut-être excessif.

La politique des rois vandales à l'égard des grands propriétaires n'a pas été l'occasion de travaux particuliers. En revanche, on s'est longuement attardé depuis le XVIe siècle sur leur politique religieuse. En dehors des ouvrages généraux (cités *infra*, p. 364), on se reportera aux travaux d'ensemble consacrés à l'Afrique chrétienne : H. LECLERCQ, *L'Afrique chrétienne*, t. II, Paris, 1904, pp. 143 et ss. ; J. MESNAGE. *Le Christianisme en Afrique, Déclin et extinction*, Alger-Paris, 1915, pp. 2 et ss. ; E. BUONAIUTI, *Il Cristianesimo nell'Africa romana*, Bari, 1928, pp. 401 et ss. ; A. AUDOLLENT, art. *Afrique*, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. I, col. 810 et ss. ; A. SCHWARZE, *Untersuchungen über die äussere Entwicklung der afrikanischen Kirche*, Göttingen, 1892, pp. 153 et ss., ainsi qu'aux travaux de H.-E. GIESEKE et K.-D. SCHMIDT, cités *supra*, p. 35, n. 6. Etudes superficielles de G.-G. LAPEYRE, *La politique religieuse des rois vandales*, dans *L'ancienne Eglise de Carthage*, 2e série, Paris, 1932, pp. 11-151 et W. PÖTZSCH, *Victor von Vita und die Verfolgung im Vandalenreiche*, Döbeln, 1887. Egalement F. GÖRRES, *Kirche und Staat im Vandalenreiche*, 429-534, dans *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. X, 1893, pp. 14-70, et du même, *Beiträge zur Kirchengeschichte des Vandalenreiches*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. XXXVI, 1893, pp. 494-513. Sur l'Eglise de Carthage, A. AUDOLLENT, *Carthage romaine*, Paris, 1901, pp. 541 et ss. Les « personnages » sont pour la plupart mal connus. Sur Quodvultdeus, Deogratias et Eugène, indications bibliographiques dans Ch. COURTOIS (*loc. cit.*, *infra*), pp. 58 et ss., n. 305, 284 et 285. Sur S. Fulgence, G.-G. LAPEYRE, *Saint Fulgence de Ruspe*, Paris, 1929. Sur Victor de Vita, Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954.

2. *Supra*, pp. 209 et ss.

entre ses mains les grandes terres à blé de l'Empire d'Occident. Mais ceux qui l'avaient suivi dans son entreprise initiale et qui l'aidèrent à en assurer le couronnement n'étaient assurément pas de ceux à qui suffit la fondation d'un empire. Ils n'avaient pas oublié que la guerre est par essence *materia munificentiæ*, comme disait déjà Tacite [1], c'est-à-dire que le butin n'est point destiné à la collectivité, mais à ceux qui la composent [2]. Il s'agissait donc, dès l'établissement dans les provinces africaines, d'assurer à chacun la part qui lui revenait dans le produit de la victoire.

Habitués au statut de *fédérés* et considérés comme tels par l'administration impériale, il ne semble pas que les Barbares aient envisagé, lors de leur installation en Numidie, un transfert définitif de la propriété. Sans doute se contentèrent-ils de la simple jouissance que leur assurait le régime devenu traditionnel de l'*hospitalitas* [3]. En tous cas, aucun texte ne fait allusion à des confiscations opérées antérieurement à 439 et la chose s'explique aisément si l'on admet, comme je l'ai fait, que la Numidie n'était aux yeux de Geiseric qu'un domaine transitoire [4]. Mieux valait éviter les spoliations inutiles puisque aussi bien cette discrétion n'empêchait point le Vandale de se substituer pratiquement au propriétaire romain [5].

Mais, après l'occupation de Carthage, la situation se modifie complètement. Non seulement Geiseric se considère maintenant comme établi à demeure dans les provinces dont le traité de 442 lui a reconnu la possession, mais ces provinces sont véritablement détachées du territoire impérial [6]. Il ne peut plus être question de demi-mesures. Le moment est venu de donner à la conquête sa portée individuelle ou, en d'autres termes, d'opérer entre les ayants droit le partage définitif du butin.

Mais, ce butin, il convenait d'abord de le définir et la définition en revenait à des hommes habitués à considérer les problèmes de la vie sous un tout autre angle que le juridique. Ce ne pouvait être pour eux la totalité des biens conquis et dont la confiscation les eût engagés dans les détours d'un inextricable partage ; ce ne pouvait pas être non plus les seuls biens qu'eût laissés disponibles le respect systématique des droits traditionnels, à savoir les domaines impériaux. Mais, dans ces conditions, la commodité du vainqueur devenait le critère exclusif de sa politique sociale et, pour beaucoup d'Africains, elle ne pouvait guère représenter autre chose que l'arbitraire appuyé sur la force.

Le bref passage du *Bellum Vandalicum* par lequel nous connaissons principalement les mesures décrétées par Geiseric à l'encontre des propriétaires romains [7] ne nous apporte que d'assez maigres détails sur les conditions dans lesquelles furent opérées les évictions qui suivirent immédiatement la conquête. Du moins, est-il assez explicite pour nous permettre d'entrevoir les desseins du roi vandale. Celui-ci commença par confisquer les domaines les plus considérables et les plus riches. Après quoi, estimant sans doute insuffisant le volume des terres ainsi récupérées, il s'attaqua aux propriétés de moindre envergure. Mais les dispositions qui

1. Tacite, *Germ.*, XIV, éd. J. Perret, p. 79.
2. Cette notion demeura si fortement ancrée chez les Vandales que, au lendemain de la reconquête, leurs femmes et leurs filles qui avaient épousé des soldats romains persuadèrent à ceux-ci de s'opposer au projet qu'avait formé Solomon de réunir au domaine public les terres confisquées aux vaincus (Procope, *B.V.*, II, 14, 7 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 483).
3. Sur l'*hospitalitas*, F. Lot, *Du régime de l'hospitalité*, dans *Rev. belge de Phil. et d'Hist.*, t. VII, 1928, pp. 975-1011.
4. *Supra*, pp. 57 et ss.
5. La ponction opérée sur les fortunes fut à n'en pas douter considérable, comme en témoignent les dégrèvements accordés aux propriétaires des provinces recouvrées en 442 par la Novelle du 21 juin 445 (*Nou. Valent.*, XIII, éd. P. Meyer, pp. 95 et ss.). Mais il est à noter que, tandis que l'administration impériale croira devoir accorder en Numidie et en Maurétanie des terres aux propriétaires de la Proconsulaire et de la Byzacène dépouillés de leurs biens — donc après 439 — (*Nou. Valent.*, XXXIV, 3, *id.*, pp. 140 et ss., du 13 juillet 451), on ne voit pas qu'aucune mesure analogue ait été prise avant 439 pour assurer aux propriétaires des provinces occupées une compensation dans celles qui ne l'étaient pas. Je crois que la raison doit en être cherchée dans le fait que les Vandales n'ont point procédé en Numidie ou en Césarienne à l'expulsion du propriétaire légitime. On pourrait être tenté d'en douter par certaines indications relatives aux Africains que contiennent la Novelle dont on vient de parler et la Novelle du 19 octobre 443 (*Nou. Valent.*, XII, *id.*, pp. 93 et ss.), mais, à y regarder d'un peu près, on s'aperçoit que ces Africains sont en fait les habitants de l'*Africa* proprement dite, c'est-à-dire de la Proconsulaire et de la Byzacène (Cf. *Nou. Valent.*, XXXIV, 4, *id.*, p. 141).
6. *Supra*, p. 173.
7. Procope, *B.V.*, I, 5, 11 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 333. Cf. également Victor de Vita, I, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4 ; *Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 11.

furent appliquées à celles-ci eurent une portée beaucoup moins générale. On se borna à l'annexion des fonds les plus fertiles, les autres étant laissés aux mains de ceux qui les détenaient.

De la sévérité de ces spoliations, nous avons la confirmation par une Novelle du 13 juillet 451 [1] qui assigne en Maurétanie et en Numidie des fractions du domaine public à des propriétaires de la Proconsulaire et de la Byzacène, que les Barbares ont dépouillés de la totalité de leurs patrimoines et qui n'ont eu d'autre ressource que de s'exiler. Mais deux points doivent toutefois être notés. Le premier, c'est que les confiscations ont été faites une fois pour toutes et que, passés les tout premiers temps du règne de Geiseric, aucune menace ne semble avoir jamais pesé sur la sécurité des possédants [2]. Le second, c'est, qu'en dépit de leur ampleur, ces confiscations ont néanmoins laissé subsister une propriété romaine, dont on a peut-être trop tendance à minimiser l'importance.

Les *Tablettes Albertini* nous permettent de connaître d'assez près l'un de ces grands domaines romains de l'époque vandale [3]. Sans doute, est-il impossible de déterminer avec certitude si le propriétaire en est ou non ce Fl. Geminius Catullinus, dont les actes mentionnent le *dominium* sur les parcelles cédées [4]. Mais, quelle que soit la conclusion qu'on adopte à cet égard, il n'en reste pas moins que ce sont ou Fl. Geminius Catullinus ou ses descendants qui continuent de posséder le domaine et qui, selon moi, s'efforcent d'en regrouper les parcelles pour reconstituer entre leurs mains un *indominicatum* disparu [5].

Or ce cas n'est absolument pas exceptionnel. Au témoignage de Victor de Vita, le proconsul de Carthage Victorianus d'Hadrumetum était, en 484, le personnage le plus riche de l'*Africa* [6]. Vers le même moment, les biens de S. Fulgence en Byzacène ne sont sans doute pas si négligeables, puisque leur administration paraît bien accaparer toute l'activité du jeune propriétaire [7]. Un peu plus tard, un certain Silvestrius, qui est un des principaux notables de la Byzacène, peut se permettre le luxe d'offrir à S. Fulgence un terrain, gras et fertile, apte à porter des jardins et assez vaste pour qu'on y puisse établir un monastère [8]. Et, dans les envi-

1. *Nov. Valent.*, XXXIV (principalement § 3), éd. P. Meyer, pp. 140 et ss.
Ces mesures sont antérieures à 451 et, sans doute, à 443, si l'on en croit une allusion de la Novelle du 19 octobre 443 (*Nov. Valent.*, XII, *id.*, p. 43), qui nous parle des Africains privés de toutes leurs *facultates*. Nous connaissons quelques exemples de ces propriétaires africains, expulsés de leurs domaines et qui cherchèrent asile dans diverses provinces de l'Empire, tel Caelestiacus (Théodoret, *Epist.*, XXXIV et XXXVI, dans *P.G.*, t. LXXXIII, col. 1212-1213) et Gordianus, le grand-père de S. Fulgence (*Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 11). L'importance des spoliations ressort également de la *Nov. Iust.*, XXXVI, éd. R. Schoell et G. Kroll, p. 243, qui prévoit les restitutions que peuvent réclamer les Africains. Cf. encore *De tempore barbarico I*, 10, dans *P.L.*, XL, col. 708.

2. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 533, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 198, nous dit bien que Geilimer fit disparaître de nombreux *nobiles* de la province d'Afrique et s'empara des biens de beaucoup d'entre eux. Mais il est probable qu'il s'agit ici de Vandales fidèles à la cause d'Hildiric. Au reste, même s'il s'agissait de propriétaires romains, la confiscation s'expliquerait en l'occurence par une sanction pénale.

3. Ch. Courtois, L. Leschi, Ch. Perrat, Ch. Saumagne, *Tablettes Albertini, Actes privés de l'époque vandale (fin du v*e *siècle)*, Paris, s.d. [1952]. Rappelons qu'il s'agit principalement de trente-deux actes dont on possède soit la totalité, soit des fragments, qui concernent des cessions de parcelles manciennes dans le domaine de *Tuletianos* (Région du dj. Mrata, à la la frontière algéro-tunisienne) et qui s'échelonnent sur les années 493-496. On trouvera dans la publication ci-dessus les détails qui seraient hors de place dans le présent travail. Notons que, parmi les comptes rendus qui ont été consacrés à notre édition des *Tablettes*, certains constituent de véritables mémoires complémentaires ou rectificatifs. Signalons ceux de J. Carcopino, *Les Tablettes Albertini*, dans *Journal des Savants*, 1953, pp. 145-169 ; J. Lambert, *Les « Tablettes Albertini »*, dans *Rev. Africaine*, t. XCVII, 1953, pp. 196-225 ; Ad. Berger, *Actes de vente latins de l'époque vandale découverts en Algérie*, dans *Latomus*, t. XII, 1953, pp. 192-205 ; A. Pezzana, *Osservazioni sulle « Tablettes Albertini »*, dans *Archivio Giuridico*, 6e S., t. XIII, 1953, pp. 15-45, ainsi que J. de Malafosse, *Note sur les Tablettes Albertini : les stipulations de garantie*, dans *Rev. Hist. de Droit français et étranger*, 1953, pp. 110-120.

4. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, p. 197, n. 8.

5. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, p. 211.

6. Victor de Vita, III, 27, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 47.

7. *Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 13, et II, p. 17. S. Fulgence étant né en 462 (cf. *infra*, p. 300, n. 3), c'est à l'époque d'Huniric que s'écoule sa jeunesse « mondaine ».

8. *Vita Fulgentii*, X, éd. G.-G. Lapeyre, p. 59. L'emplacement de ce domaine ne peut pas être précisé. Mais, d'une part, le lieu choisi pour l'établissement du monastère l'a été pour des raisons de sécurité. C'est donc à l'écart des zones d'incursions des Maures — et par conséquent dans la région côtière — qu'on aurait tendance à le situer. D'autre part, les épisodes africains de la vie de S. Fulgence qui suivent cette fondation se déroulent essentiellement dans le pays qui s'étend entre *Iunci* (Younga) et *Ruspæ*, qui correspond à Rosfa (Cf. G.-Ch. Picard, *Fouilles récentes en Tunisie*, dans *La Nouvelle Clio*, t. VII, 1950, p. 384), à une trentaine de kilomètres au sud du Ras Kapoudia. C'est donc dans cette partie de la Tunisie qu'il convient de placer le domaine de Silvestrius.

rons de cette pieuse retraite, les *honesti* ne manquent pas qui vivent paisiblement sur leur domaine et qui pourront « très facilement » aider les moines [1].

Plus nombreux encore sont les exemples de propriétaires plus modestes. Au temps de Geiseric, l'évêque Valerianus d'Auensa avait été chassé de sa ville et on avait, paraît-il, interdit à quiconque de le recevoir dans sa maison ou dans son champ [2], ce qui nous prouve que, dans les plaines de la Medjerda même, la propriété romaine n'avait pas été éliminée. A la même époque, le procurateur de la maison d'Huniric, Saturus, a conservé ses biens puisqu'on le menace de leur confiscation s'il refuse d'adhérer à l'arianisme [3]. Lorsque S. Fulgence fut devenu évêque de *Ruspæ* (Rosfa), vers 507, il demanda à ses ouailles de lui donner un terrain pour y bâtir un monastère. L'un des notables de la ville, Posthumianus, lui fit aussitôt cadeau d'un petit champ situé à proximité de l'église [4]. Au lendemain du débarquement byzantin, Bélisaire dut châtier quelques-uns de ses soldats qui s'étaient aventurés dans les jardins et qui y avaient volé des fruits, et il justifia la sanction en expliquant que de pareils procédés étaient le meilleur moyen de dresser contre l'armée byzantine les paysans africains [5]. C'est donc bien que ceux-ci avaient conservé leurs parcelles et qu'elles étaient assez fertiles pour porter des jardins. Ceux qui ont chassé les propriétaires « romains » de la Byzacène, ce ne sont pas les Vandales, ce sont les Maures d'Antalas [6].

Or, non seulement ces terres demeurèrent aux mains de propriétaires « romains », mais elles conservèrent leur régime juridique propre. Les *Tablettes Albertini* ne laissent aucun doute sur la persistance de la coutume mancienne [7] et, même si l'on admet comme je le fais, que le *ius mancianum* est alors détourné de son intention par les grands propriétaires [8], il n'en reste pas moins que les parcelles ou le droit d'occupation parcellaire continuent d'être vendus par leurs détenteurs dans les formes juridiques où ils auraient pu l'être deux ou trois siècles plus tôt.

Mais, dira-t-on, la permanence d'une propriété romaine s'explique par le fait que les biens confisqués ont été restitués ultérieurement à leurs propriétaires légitimes et cette théorie peut se fonder sur le témoignage précis de la *Vita Fulgentii* [9]. Le grand-père de S. Fulgence, Gordianus, s'était embarqué pour l'Italie après avoir été privé de tous ses biens. Mais, après sa mort, deux de ses fils regagnèrent l'Afrique et, s'ils ne purent récupérer leur maison de Carthage, ils recouvrèrent par décision du roi (*per auctoritatem regiam*) les biens qu'ils possédaient antérieurement en Byzacène. J'ai moi-même supposé que le domaine de Fl. Geminius Catullinus pourrait bien avoir été pareillement rendu à ses anciens maîtres [10]. Mais, si le fait de ces restitutions n'est pas douteux, si même on peut imaginer qu'elles se sont multipliées avec le temps et que la reconquête byzantine a été en quelque sorte précédée d'une reconquête sociale [11], il serait sans doute excessif d'expliquer par le seul jeu des restitutions l'existence de cette propriété

1. *Vita Fulgentii*, X, éd. G.-G. Lapeyre, p. 59.
2. Victor de Vita, I, 40, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 10. *Auensa* = Bordj Hamdouna, est situé en Proconsulaire, au nord-ouest de Dougga.
3. Victor de Vita, I, 48, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 12.
4. *Vita Fulgentii*, XVI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 83
5. Procope, *B.V.*, I, 16, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 381 et ss.
6. Corippus, *Iohan.*, III, 194-197, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 32.
7. Ch. Saumagne, dans *Tablettes Albertini*, pp. 97 et ss.
8. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, p. 211.
9. *Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 11.
10. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, p. 211. Ainsi s'expliquerait le regroupement des parcelles aux mains des *Geminii*, ceux-ci ayant, à leur retour, cherché à démanteler la puissance rurale des *Iulii* qui s'étaient, en leur absence, vraisemblablement substitués à eux. J. Lambert (*art. cit. supra*, p. 277, n. 3), pp. 199 et ss., a contesté cette interprétation et imaginé que les noms de *Iulius* et *Geminius* pourraient être ceux de deux grands *leffs* berbères. Il m'est impossible de le suivre, car nous n'avons pas la moindre trace de l'existence de ces *leffs*. L'inscription de Djenan el-Zitouna (A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, n° 628), sur laquelle il entend fonder son hypothèse mentionne bien deux *magistri* dont l'un se nomme L. Geminius Rogatus et l'autre Iulius Geminius (plutôt que Geminianus). Mais rien ne permet de penser que ces deux personnages aient appartenu à des *leffs* concurrents et, de plus, la rencontre de *Geminii* et de *Iulii* n'a rien d'anormal, étant donné la fréquence de ces *nomina* en Afrique.
11. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, p. 211. Nous ne savons pas à partir de quand ont commencé les restitutions mais, à coup sûr, avant 462. C'est en effet à cette date qu'il convient de fixer la naissance de S. Fulgence (*infra*, p. 300, n. 3). Or, celui-ci étant né à *Thelepte*, il faut sans doute placer quelques années auparavant le retour de son père Claudius et la rentrée de celui-ci en possession de ses domaines.



1






2






3





4






5



VIII





















romaine dont nous avons des exemples relativement si nombreux dès l'époque même de Geiseric.

Si l'on en croit Victor de Vita, les terres confisquées auraient été divisées en deux catégories : la première comprenant les domaines situés en Proconsulaire et dans laquelle auraient été constitués des lots héréditaires destinés à l'*exercitus* [1] ; la seconde formée par les domaines des provinces périphériques et que le roi se serait personnellement réservée. Mais Procope présente l'opération sous un angle assez différent. Pour lui, ce ne sont point des considérations géographiques qui auraient déterminé la répartition, mais des considérations d'origine. Tandis que les grands domaines seraient revenus aux deux fils du roi, Huniric et Gento, les propriétés de moindre importance auraient été distribuées aux Vandales. Exemptées d'impôts, elles constituaient ce que l'on appelait encore à l'époque de la reconquête les κλῆροι Βανδίλων [2].

Il semble, au premier abord, malaisé d'accorder jusque dans le détail deux témoignages extérieurement incompatibles. Cependant je ne crois pas que leur contradiction soit aussi réelle qu'on l'imagine, et peut-être même, à la réflexion, leur apparente divergence nous permet-elle de préciser le processus des confiscations vandales. On constate, en effet, que les deux auteurs sont d'accord sur un point essentiel : l'existence des « lots des Vandales », dont l'un précise l'exemption fiscale, et l'autre la nature héréditaire. Or, rien n'interdit, étant donné la structure de la société barbare, de considérer que les Vandales de Procope correspondent très exactement à l'*exercitus* de Victor de Vita. Dans ces conditions, il suffit, pour éliminer les oppositions essentielles, de supposer que Geiseric a procédé dans les provinces périphériques à la confiscation massive des grands domaines, tandis qu'il se contentait, en Proconsulaire, de saisir les meilleures des moyennes et petites propriétés. Une seule difficulté subsiste alors, celle de savoir si les grands domaines confisqués sont demeurés propriété royale ou s'ils ont été transformés en sortes d'apanages au profit d'Huniric et de son frère Gento [3].

Ce schéma ne correspond peut-être pas de manière absolument rigoureuse à la réalité. Il est peu probable, en particulier, que les grands domaines de la Proconsulaire aient été totalement épargnés, mais il semble qu'en gros une pareille hypothèse s'accorde assez exactement avec ce que nous savons par ailleurs. C'est, en effet, en Byzacène que nous constatons principalement la persistance de la propriété romaine [4], et c'est la Proconsulaire qui paraît avoir été par excellence le pays vandale [5].

Malheureusement, nous savons peu de choses de ces domaines passés aux mains des Barbares. Il est vraisemblable — mais non certain — que chacun reçut sa part de butin qui le transforma en propriétaire foncier. Les textes, d'ailleurs peu nombreux, ne nous permettent point d'entrevoir l'ampleur des lots distribués [6]. Mais les indications que nous donne Procope sur la vie que menaient les Vandales dans leurs villas somptueuses [7], l'image qu'on peut apercevoir en passant de la *domus* d'un *millenarius* [8], nous laissent l'impression que la distribution des domaines n'avait pas été faite avec parcimonie [9].

1. Victor de Vita, I, 13, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4. Le texte porte *exercitui uero Zeugitanam uel Proconsularem funiculo hereditatis diuisit*. Tel quel, il me paraît difficilement intelligible. Je crois cependant qu'on peut considérer les *funiculi hereditatis* comme des lots attribués à titre héréditaire.
2. Procope, *B.V.*, I, 5, 12 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 333.
3. Bien que Procope ne le nomme pas, il faut supposer que Theuderic reçut également des domaines. C'est vraisemblablement sur ses propres terres qu'il envoie Armogast, soit en Byzacène creuser des fossés, soit aux environs de Carthage garder les vaches (Victor de Vita, I, 44, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 11).
4. Cf. les exemples donnés *supra*, pp. 277 et ss. Il est significatif que les biens de Gordianus restitués à ses fils par ordre du roi (*supra*, p. 278, n. 9 et 11) étaient demeurés aux mains du souverain, sans quoi la restitution en eût été impossible. Leur maison de Carthage donnée à des prêtres ariens resta en possession de ces derniers (*Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 11).
5. *Supra*, p. 218, n. 8.
6. Victor de Vita, III, 38, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 50 ; Procope, *B.V.*, II, 14, 8 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 483.
7. Procope, *B.V.*, II, 6, 9, éd. J. Haury, t. I, p. 444.
8. Victor de Vita, I, 30 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 8-9.
9. Il serait vain de tenter de chiffrer l'importance de ces domaines, qui fut sans doute assez diverse suivant la qualité des bénéficiaires et, par conséquent, d'évaluer le volume des confiscations. Notons seulement pour fixer un peu les idées que, pour distribuer à chacun de ses 15.000 guerriers un domaine de 50 ha. en moyenne, il eût déjà fallu occuper 750.000 ha., c'est-à-dire une superficie à peu près équivalente à la moitié des domaines impériaux de la Proconsulaire et de la Byzacène (*supra*, p. 132, n. 9).

Ce ne sont pas seulement les terres ou les villas qui furent arrachées à leurs propriétaires romains. On leur enleva naturellement avec elles tous les biens qui s'y rattachaient, leurs mobiliers et leurs esclaves [1]. On les contraignit à livrer au vainqueur, à Carthage tout au moins, ce qu'ils possédaient de précieux : or, argent, bijoux, étoffes [2]. Ceux qui tentèrent de dissimuler leur fortune furent exilés, torturés ou même punis de mort [3]. Mais il ne semble pas qu'en règle générale les personnes aient eu à subir une rigueur comparable à celle qui frappait les biens.

Il est, à cet égard, difficile de parvenir à une opinion très précise en raison de la divergence des textes. D'après Procope, l'esclavage aurait été la condition normale des grands propriétaires, tandis que les autres auraient conservé leur liberté et le droit de s'établir où bon leur semblerait [4]. Mais Victor de Vita prétend que les notables spoliés auraient eu la possibilité de « choisir » entre l'exil et l'esclavage, ce dernier étant la part de ceux qui tardaient trop à s'éloigner [5], tandis que l'auteur de la *Vita Fulgentii* affirme que l'exil fut imposé à la totalité des *senatores* [6].

A vrai dire, il semble probable que certains *honorati uiri* aient été réduits à la servitude [7], du reste pour des raisons et dans des conditions qui nous demeurent inconnues. Mais dans l'état présent de la documentation, on cherche vainement un seul exemple d'esclave vandale qui fût à la fois d'origine africaine et d'extraction noble, ceux qu'on a cru pouvoir invoquer, tant celui de Maria, fille d'Eudemon, dont Théodoret nous a narré la navrante aventure [8], que celui de S. Julia [9], étant manifestement dépourvus de toute valeur probatoire.

1. Procope, *B.V.*, I, 5, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 333 ; *Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 11 (*amissis omnibus bonis*) ; Victor de Vita, I, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 4.

2. Victor de Vita, I, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 4. On peut penser en dépit de ce texte que le *decretum* ne s'appliquait pas à la capitale seule. En effet, Italiens et Siciliens furent pareillement contraints à des versements en numéraire (Procope *B.V.*, I, 5, 22, éd. J. Haury, t. I, p. 334).

3. Procope, *B.V.*, I, 5, 17, éd. J. Haury, t. I, p. 334 ; Prosper, *Chron.*, 1339, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 477.

4. Procope, *B.V.*, I. 5, 11 et 13, éd. J. Haury, t. I, p. 333. F. Martroye, *Genséric* (cité *infra*, p. 364), pp. 293 et ss., s'est efforcé de montrer que les grands propriétaires n'avaient pas été réduits à l'esclavage à proprement parler, mais « demeurèrent tenus à des obligations qui restreignaient leur liberté en les liant à un maître. » Ce sont pour lui des emphytéotes, ce qui me paraît inadmissible. D'abord la formule même de Procope ἐν ἀνδραπόδων μοίρᾳ ne peut guère désigner autre chose que la condition servile. Ensuite, on ne voit absolument pas quelle raison aurait eue Geiseric d'obliger ses propres sujets à se plier à l'observation des lois romaines à l'égard de leurs fermiers.

5. Victor de Vita, I, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. I, pp. 4-5 (*quodsi optione proposita exire tardarent, serui perpetui remanerent*).

6. *Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 11.

7. Victor de Vita, I, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^1$, p. 5 ; *De tempore barbarico II*, 5, éd. G. Morin, p. 203.

8. Théodoret, *Epist.*, LXX, dans *P.G.*, t. LXXXIII, col. 1240. Les Vandales ne sont point mentionnés dans ce texte où il n'est question que de « Barbares ». L'hypothèse vandale — bien que classique depuis Baronius — ne saurait donc s'imposer que si toute autre hypothèse est nécessairement exclue. Le premier point à déterminer est le cadre chronologique, qui est malheureusement assez vague. Il ne peut être précisé que par l'épiscopat de Théodoret qui commence vers 423 (Théodoret, *Epist.*, CXVI, *id.*, col. 1324), mais qui s'achève à une date inconnue entre 457 et 474 (Gennadius, *De uiris ill.*, LXXXIX, dans *P.L.*, t. LVIII, col. 1113). Le cadre géographique est plus facile à délimiter. Maria a été victime des malheurs de la *Libya*. Vendue comme esclave, elle a été conduite à Cyr, rachetée par des hommes d'armes ainsi que sa suivante, et c'est là qu'elle apprend que son père Eudemon est toujours vivant et qu'elle forme le projet de le rejoindre, profitant pour cela du passage de marchands occidentaux qui se rendaient à une foire. La plupart des auteurs affirment à la suite de la traduction latine de la *P.G.* qu'Eudemon exerçait une magistrature en Occident. Mais il est probable que ἐν τῇ Δύσει indique, non qu'Eudemon commandait en Occident, mais à *Dusæ*, c'est-à-dire en Bithynie (Ruge, art. *Dusæ*, dans *P.W.*, t. V$^2$, col. 1865). Soit que la ville se soit appelée véritablement *Dusis*, soit qu'un scribe ait corrigé le texte primitif ἐν τῇ Δύσῃ. On comprend alors sans peine que l'évêque de Cyr ait éprouvé le besoin de la recommander à son confrère d'*Argôn*, dont l'évêché, situé sur le golfe d'Issus, constituait sans doute la première escale. Si l'on ajoute que le nom d'Eudemón est grec, on voit que jusqu'ici rien n'incite à mêler les Vandales à l'affaire. Mais deux raisons y ont conduit. Ce sont d'abord les lettres de Théodoret relatives aux malheurs de Cælestiacus (cf. *infra*, p. 281, n. 11) ; c'est ensuite le fait que Maria a perdu sa liberté au cours des malheurs qui ont accablé la *Libya*. Comme Cælestiacus est assurément une victime des Vandales, on en a conclu sans plus de difficulté que Maria devait l'être aussi. C'est oublier que la *Libya* n'est plus seulement, depuis Dioclétien, une dénomination géographique, mais le nom officiel de deux provinces, la *Libya superior*, qui correspond à la Pentapole, et la *Libya inferior* qui correspond à la Marmarique (*Lat., ueron*, 3 et 4, éd. O. Seeck, p. 247). Ces régions sont, on l'a vu, saccagées par les nomades dans les premières années du v$^e$ siècle (*supra*, p. 103). Sans doute, notre documentation s'appauvrit-elle vers 415 avec la disparition de Synesios, mais ce que l'on sait des méfaits des tribus berbères vers l'ouest permet de penser que les incursions des Barbares ne s'arrêtèrent pas par enchantement à la mort de Synesios. (Cf. Procope, *de aed.*, VI, 2, 1 et ss., éd. J. Haury, t. III$^2$, p. 173). Dans ces conditions, il me paraît permis : 1° de considérer que Maria a pu être aussi bien victime des Barbares de Cyrénaïque que des Vandales ; qu'il est tout aussi possible de penser qu'elle a été vendue comme esclave en Egypte puis emmenée à Cyr ; et enfin, que ce schéma hypothétique, en ramenant l'aventure de Maria dans le cadre purement oriental d'où seule une négligence des auteurs obligeait à la faire sortir, présente plus de vraisemblance que le schéma traditionnel ; 2° de penser que, même si l'on récuse cette interprétation, il n'est pas permis de présenter l'explication habituelle de la lettre de Théodoret autrement que comme une hypothèse qui n'a pas sa place dans la démonstration à laquelle on s'efforce.

9. Le cas de S. Julia ne soulève même pas de doute. (Cf. *supra*, p. 186, n. 12).

Non point, certes, que les Vandales aient eu de la personne humaine un souci tel qu'ils se soient interdit de réduire leurs prisonniers à la servitude. Lors de la conquête, ils ne s'étaient pas fait faute de traiter les captifs comme des bêtes de somme [1], et il n'est pas douteux que Carthage n'ait été, à l'époque vandale, un grand marché d'esclaves. Le souvenir paraît s'en être conservé dans les légendes hagiographiques, tant celle de S. Julia que celle de S. Paulin de Nole [2]. Et nous voyons que, dans les expéditions de pillage, les hommes ne sont pas moins prisés par les Barbares que le numéraire ou les bijoux [3]. Leur fortune, comme celle des Romains, repose sur la servitude [4]. Mais autant peut s'expliquer le fait que les Vandales aient eu recours à des procédés qui leur permettaientd'alimenter un trafic honteux mais lucratif, autant on aperçoit mal quel profit ils auraient trouvé à réduire en esclavage quelques centaines ou quelques milliers de grands propriétaires dont bon nombre étaient probablement des vieillards.

Pour autant qu'on puisse risquer une conclusion, je croirais assez volontiers que la perte de la liberté a été pour les Africains une suite assez exceptionnelle à leur dépossession. Mais, en revanche, les exils paraissent avoir été massifs et impitoyables [5]. On commença, semble-t-il, par écarter les propriétaires de leur domaine, mais cet éloignement ne parut pas suffisant et bientôt Geiseric les chassa du royaume [6]. Beaucoup d'entre eux arrivèrent en Numidie ou en Césarienne, n'ayant d'autre ressource que de recourir à l'administration impériale qui s'efforça de les recaser comme elle put [7]. Mais d'autres préférèrent s'exiler davantage et Théodoret ne va pas contre la vérité quand il décrit à Apellion ceux qui formaient autrefois l'ornement des cités errants à travers le monde [8].

Certains gagnèrent l'Italie, tel Gordianus, le grand-père de S. Fulgence, qui voulut « dans le désastre de sa fortune, sauvegarder au moins sa liberté » [9], et qui s'enfuit avec les siens. D'autres allèrent jusqu'en Orient, telles peut-être Domnica et ses compagnes dont on a conservé le pieux souvenir [10] ; tel, en tous cas, Cælestiacus [11], qui appartenait à l'une des plus nobles familles de Carthage et qui, jadis possesseur d'immenses domaines, savait maintenant sou-

1. Victor de Vita, I, 6, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 3.

2. S. Julia (cf. *supra*, p. 186, n. 12) passe pour avoir été vendue à Carthage au Syrien Eutychios ; de même S. Paulin de Nole aurait été déporté en Afrique (cf. *supra*, p. 195, n. 8).

3. Procope, *B.V.*, I, 5, 22, éd. J. Haury, t. I, p. 334, nous indique que l'Italie méridionale et la Sicile furent ainsi vidées de leurs habitants. On a noté plus haut (p. 195) l'importance qu'avait eue la razzia humaine dans l'expédition de Rome. Il en va de même dans les opérations de moindre envergure. Nous voyons, en particulier, en 474, Geiseric réduire en esclavage 500 notables de Zacynthe (*supra*, p. 197, n. 3). Dans ces divers cas, les habitants sont considérés comme prisonniers de guerre au même titre que l'avaient été les Africains, soit au moment de la conquête (Procope, *B.V.*, I, 4, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 324), soit lors de la prise de Carthage (Victor de Vita, I, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4). Au reste, le rachat en demeure permis. Deogratias vend ainsi les vases sacrés de son église pour délivrer les captifs ramenés de l'expédition de Rome (Victor de Vita, I, 25, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 7). Autre exemple de rachat — cette fois-ci par l'empereur — dans Malchos, fr. 3, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, pp. 114-115. Ce dernier texte nous montre à la fois que les prisonniers étaient considérés comme butin de guerre et que le consentement du propriétaire de l'esclave était nécessaire à son rachat.

4. Victor de Vita, III, 59, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 55. Egalement, I, 30 et ss., p. 8. Le fait que le *millenarius* ait un *armifactor* (I, 30), semble indiquer qu'il possédait un grand domaine, ce qui est d'ailleurs normal dans sa condition. Ce texte, si inquiétant par certains côtés, est le seul qui nous informe sur la manière dont les Vandales traitaient leurs esclaves. Sans doute, à l'imitation des Romains, les considéraient-ils comme des choses qu'on donne ou qu'on vend (I, 35) et ne se privaient-ils pas de prendre à leur égard des sanctions parfois rudes (I, 33-34, coefficient d'exagération à rectifier). Mais ils se préoccupent de s'assurer leur fidélité, en les mariant sur le domaine (I, 30-31) et en les maintenant dans un cadre familial (I, 30).

5. Les *insignes uiri* et les évêques envoyèrent une délégation auprès du roi pour tenter de l'attendrir — mais en vain — (Victor de Vita, I, 16, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5).

6. Victor de Vita, I, 15, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5.

7. *Nou. Valent.*, XXXIV, 3, éd. P. Meyer, p. 141.

8. Théodoret, *Epist.*, XXIX, dans *P.G.*, t. LXXXIII, col. 1208. Allusions, en dehors des textes cités (*infra*, n. 11), *Epist.*, LI et LII, *id.*, col. 1228.

9. *Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 11.

10. *A.A.S.S.*, janvier, t. I, p. 483.

11. Ce personnage nous est connu par huit lettres de Théodoret, *Epist.*, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVI, dans *P.G.*, t. LXXXIII, col. 1208-1213, qui l'a recommandé à un certain nombre de ses amis ou relations. Aucun de ces billets n'est daté et les Vandales n'y sont nommés nulle part. Mais il ne fait pas de doute que Cælestiacus ne soit africain : Théodoret nous le dit expressément — en particulier à la lettre XXXI. D'autre part, la correspondance est située dans le temps par la même lettre XXXI, qui est adressée à l'évêque d'Antioche, Domnus, lequel n'accéda à l'épiscopat qu'en 442. Sur ce dernier point, R. Devresse, *Le patriarchat d'Antioche depuis la paix de l'Eglise jusqu'à l'invasion arabe*, Paris, 1945, p. 117.

tenir la pauvreté mieux que d'autres ne soutiennent la richesse [1]. Traînant son infortune à travers la Syrie, il cherchait avec noblesse à entretenir aux dépens d'autrui non seulement sa femme et ses enfants qui l'avaient accompagné, mais également ses serviteurs [2].

Sans doute, la condition des émigrés ne fut-elle pas toujours des plus heureuses, et l'on comprend assez facilement qu'ils aient à toute occasion fait retentir leurs plaintes. Tout paraissait médiocre en comparaison de l'opulence perdue. Mais peut-être Théodoret manque-t-il de mesure quand il prétend qu'il faudrait être Eschyle ou Sophocle pour décrire les malheurs de Carthage [3]. Il est significatif que Cælestiacus comme Gordianus aient eu la possibilité de quitter l'Afrique avec leur famille, voire avec leurs esclaves. Si l'on considère les choses sans opinion préconçue on doit reconnaître que les dispositions prises à l'encontre des personnes ne paraissent pas avoir eu la féroce cruauté qu'on a trop tendance à leur imaginer. Encore faut-il préciser que, pour elles comme pour les biens, les mesures d'exception cessèrent avec les premières années du règne de Geiseric [4] et que bientôt les exilés ou leurs fils purent regagner les demeures paternelles et parfois retrouver, en partie tout au moins, leur fortune perdue [5].

Les faits ainsi définis dans la mesure du possible, il semble qu'on entrevoie plus clairement quelle a été la politique agraire de Geiseric. Elle a été commandée exclusivement par des considérations d'ordre pratique dont il ne me semble pas interdit de déterminer l'enchaînement. Pour lui, il n'est pas douteux que la véritable occupation d'un pays c'est celle du sol et que la plus élémentaire justice est qu'elle revienne à celui pour lequel les armes se sont prononcées. Comme ses ancêtres croyaient que les dieux étaient présents aux côtés des guerriers [6], Geiseric est persuadé que les événements obéissent à un déterminisme providentiel [7]. C'est la victoire qui fonde le droit et, après elle, il ne reste plus, comme au temps de Tacite, qu'à répartir en raison de la qualité de chacun les terres qu'on a estimées nécessaires à l'usage de tous [8].

Solidement assuré sur sa vérité traditionnelle, le roi vandale ne s'est à coup sûr pas embarrassé dans les soucis juridiques qu'on a voulu parfois lui prêter. La démolition des remparts des villes à laquelle il fait procéder montre nettement qu'il ne se fait point d'illusion sur le loyalisme de ses nouveaux sujets [9]. Il n'imagine pas un instant que son pouvoir repose sur une autre valeur que la force et c'est l'obligation de maintenir groupés sur un territoire réduit ses guerriers dont la fidélité a permis la conquête qui détermine sa conduite. Dès lors, c'est sur un critère géographique que s'opérera le partage du butin. Au roi, les terres excentriques dont il croira devoir agrandir son domaine. A l'armée, les fermes et les villas dont les Romains avaient constellé les plaines de la Proconsulaire.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est l'ampleur des besoins qui a déterminé celle des confiscations. Si les dispositions prises par Geiseric nous apparaissent de prime abord si surprenantes qu'on est tenté de croire un instant à la contradiction des textes [10], c'est parce qu'aucun esprit de méthode n'en a assuré la cohésion. Mais si l'on veut bien se placer du point de vue auquel elles ont été élaborées, on découvrira, je crois, d'un seul coup, leur rigueur logique.

En Proconsulaire, où il s'agissait de constituer des milliers de lots et de les distribuer conformément aux principes à la fois égalitaires et hiérarchiques qui présidaient au partage du butin, la solution la plus simple n'était évidemment pas dans le démembrement des grands domaines qu'on n'eût réalisé qu'avec peine et qu'il eût fallu revivifier dans leurs parcelles

1. Théodoret, *Epist.*, XXXIV.
2. Théodoret, *Epist.*, XXXI et XXXVI.
3. Théodoret, *Epist.*, XXIX.
4. Les exils dont les laïcs ont pu être victimes ultérieurement sont tous déterminés par leur attitude religieuse.
5. *Supra*, p. 278. Bien entendu, ils recouvrèrent leurs esclaves en même temps que leurs immeubles. Cf. *Vita Fulgentii*, IV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 25 (*Redde dominum seruis*).
6. Tacite, *Germ.*, VII, éd. J. Perret, p. 74.
7. Procope, *B.V.*, I, 4, 9, éd. J. Haury, t. I, p. 325.
8. Tacite, *Germ.*, XXVI, éd. J. Perret, p. 86.
9. *Infra*, p. 311, n. 2.
10. *Supra*, p. 279.

disjointes. Il était infiniment plus facile de partir de la réalité organique que constituaient les propriétés de moyenne importance et de les considérer comme des lots en quelque sorte naturels, où le maître barbare remplacerait sans plus de formalités le maître romain. Selon toute probabilité, le rôle du roi se borna à fixer le centre de garnison et, sans doute, laissa-t-il aux *millenarii* le soin d'opérer dans un périmètre plus ou moins large les confiscations commandées par leur établissement. Mais, quel qu'ait été le procédé d'attribution des lots [1], il n'en reste pas moins que les Barbares ont témoigné d'un respect des unités rurales tout aussi remarquable que leur mépris des formes juridiques.

La même observation vaut également en ce qui concerne les autres provinces. Il s'agissait ici non point de constituer des lots multiples, mais, tout au contraire, de regrouper aux mains du roi un ensemble de domaines qui représentât sa part du butin. Réaliser ce remembrement en partant de petits ou moyens domaines eût été modifier complètement le régime de la propriété. Ç'eût été opérer une véritable révolution agraire. Aussi, Geiseric se borna-t-il à faire passer en sa possession les grands domaines, dont l'inventaire était facile et dont la conjonction ne bouleversait pas la nature. Comme en Proconsulaire, la spoliation a été consommée sous le signe de conservatisme.

C'est aussi le principe de la substitution absolue d'un propriétaire à un autre qui explique les confiscations de biens meubles. Le domaine, ce n'est pas seulement la terre, mais aussi les esclaves qui la cultivent ; c'est à la fois les bâtiments et les objets qu'ils renferment, précieux ou non. Celui qui cache son or commet un délit en ce sens qu'il porte préjudice aux droits prétendus légitimes du vainqueur. Car tout appartient à celui-ci et c'est pure générosité ou simple opportunité de sa part que de ne pas tout prendre.

Dans la logique du système, tous les Africains auraient pu être réduits en esclavage. Mais rien ne nécessitait une pareille ordonnance. Mis à part les prisonniers de guerre, qui étaient esclaves de droit pour les Romains comme pour les Barbares [2], on n'a frappé que les réfractaires. Mais les propriétaires ont été priés de s'éloigner de leurs anciens domaines où leur présence eût sans doute conspiré contre la tranquillité du nouveau maître [3]. On ne s'est occupé de leur sort que dans la mesure où ils constituaient une entrave à l'heureuse solution du problème vandale.

On peut tenir pour monstrueux l'égoïsme sacré qui a inspiré la politique sociale de Geiseric. Mais il me paraît difficile d'en contester la cohérence. On doit aussi se rappeler, avant de prononcer contre elle un implacable verdict que, depuis soixante ans, les Barbares poursuivaient sans répit le mirage toujours insaisissable d'une patrie retrouvée. Au moment où la volonté divine semblait se prononcer en leur faveur, pouvait-on leur demander de se résigner à une médiocrité définitive pour le seul plaisir de ne pas mécontenter cette aristocratie romaine qui les accablait de son mépris et de son hostilité ?

Plus on y réfléchit, plus il semble évident que Geiseric ne pouvait pas régler le problème vandale autrement qu'il ne l'a fait. Une fois déclenchée, l'entreprise africaine devait fatalement conduire à l'éviction des Romains au profit des Barbares. Et c'étaient tout naturellement les plus notables et les plus riches que leur prospérité désignait à la concupiscence du vainqueur. On a tort de prétendre que les Vandales ont soumis l'Afrique à un pillage inconsidéré. Ce qu'ils ont opéré, c'est une spoliation rationnelle, dont les possédants devaient inévitablement être les victimes.



1. J'hésite à penser, en dépit du terme de κλῆροι par lequel Procope désigne les lots des Vandales, que la distribution en ait été faite rigoureusement par le sort. J'imagine qu'on a dû laisser chacun se pourvoir à peu près à sa guise et n'avoir recours au sort que dans les contestations.
2. *Supra*, p. 61.
3. Sur la fidélité des esclaves et serviteurs à leurs anciens maîtres, cf. l'exemple de Cælestiacus dans les textes indiqués *supra*, p. 281, n. 11.

Mais, dans l'Afrique du v[e] siècle, les laïcs n'étaient point les seuls à détenir les biens du monde. L'immense fortune qu'avait constituée l'Eglise catholique [1] était une proie tout aussi tentante que les domaines des *senatores*. Cependant, il ne paraît pas qu'on ait eu recours aux terres ecclésiastiques pour former les lots des Vandales [2]. Considérés comme d'une espèce particulière dans la masse du butin, les biens d'Eglise furent soumis à des dispositions spéciales qui n'apparaissent pas toujours nettement dans l'obscurité peut-être volontaire des textes.

L'Eglise arienne avait reçu sa part dans la masse des confiscations opérées aux dépens des laïcs [3]. Mais, si considérable qu'on l'imagine, elle ne pouvait pas suffire aux besoins du clergé officiel. Ce n'étaient pas seulement des ressources matérielles qui étaient indispensables à celui-ci, mais encore les édifices où il pouvait assembler ses fidèles. Toute la question est de savoir si l'on s'est borné à lui donner, fût-ce généreusement, les moyens d'accomplir la tâche qui était la sienne ou si l'on a, dès le début, engagé à l'encontre du clergé catholique une politique d'élimination qui devait frapper à la fois les hommes et les choses.

C'est sur le cas de Carthage que nous sommes le mieux informés. Si les textes sont pour la plupart vagues [4], Victor de Vita nous permet de déterminer avec une relative précision l'ampleur des confiscations opérées. Il nous dit en effet que passèrent aux ariens toutes les églises situées à l'intérieur des murs — y compris la *basilica Restituta* qui servait de cathédrale — et plusieurs églises extérieures aux fortifications de Théodose II, parmi lesquelles deux des basiliques cypriennes [5]. Saisie impressionnante, à coup sûr, mais qui le paraît peut-être moins si l'on veut bien se rappeler que la moitié des basiliques carthaginoises qui nous sont connues se trouvent en dehors de l'enceinte [6]. S'ils furent privés d'une partie de leurs églises, les catholiques en conservèrent du moins certaines et non des moindres, telles la *basilica Fausti*, la *basilica Nouarum* et, sans doute, l'immense édifice qu'on désigne sous le nom de Damous el-Karita [7].

Il n'y a aucune raison de penser qu'il en soit allé différemment en dehors de Carthage. Victor de Vita nous dit bien que des évêques furent chassés de leurs églises [8]. Mais il est tout aussi abusif de donner à son témoignage une portée qu'il n'a pas que de le récuser sous un prétexte quelconque. De l'éviction de certains évêques, il n'est pas permis de conclure à la dépossession totale de l'épiscopat catholique et ceci d'autant moins qu'après 445 nous trouvons encore de nombreux évêques dans leurs diocèses, puisque c'est vers cette date qu'une sentence d'exil est prise à leur encontre [9]. Selon toutes vraisemblances, les Barbares se sont contentés de transférer à l'Eglise arienne les édifices qui, dans telle ou telle ville de la Proconsulaire, étaient indispensables à la célébration du culte officiel, mais n'ont aucunement procédé à une spoliation systématique à laquelle on chercherait vainement une utilité.

1. *Supra*, pp. 138 et ss.
2. Du moins, ne connaît-on aucun exemple de biens ecclésiastiques passés aux mains de laïcs.
3. Une partie des biens « civils » fut affectée à l'Eglise arienne, ainsi la maison que possédaient à Carthage les *Gordiani* (*Vita Fulgentii*, I, éd. G.-G. Lapeyre, p. 11).
4. Prosper, *Chron.*, 1339, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 477, nous dit que les églises furent vidées de leurs vases sacrés, privées de leur clergé et livrées aux ariens ; Hydace, *Chron.*, 118, *id.*, t. XI, p. 23, laisse à entendre que les mesures prises ont eu le même caractère général ; de même Isidore, *Hist. Wand.*, 75, *id.*, p. 297.
5. Victor de Vita, I, 15-16, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5. Il est difficile de préciser si la *basilica Maiorum* fut dès ce moment affectée au culte arien (cf. *id.*, I, 9, p. 3). Sur ces différents édifices, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 43 et ss.
6. Sur la question, la mise au point de J. Ferron et G.-G. Lapeyre, art. *Carthage*, dans *Dict. d'Hist. et de Géog. eccl.*, t. XI, col. 1155 et ss.
7. Sur le cas des deux premières — qui n'ont pas été identifiées — aucun doute n'est possible, au témoignage de Victor de Vita lui-même, (I, 25, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 7). La basilique de Damous el-Karita nous est, en revanche, bien connue (Cf. J. Vaultrin, *Les Basiliques chrétiennes de Carthage*, Alger, 1933, pp. 34 et ss.). Elle était située hors des murs, comme le prouvent les tombes qu'on y a trouvées et je doute, qu'étant donné son importance, Victor eût omis de la citer, si elle avait été confisquée par ordre de Geiseric. Cependant, il n'est pas exclu qu'il faille la reconnaître dans la *basilica Fausti*, la *basilica Nouarum* ou quelqu'autre de celles dont le nom seul nous est parvenu.
8. Victor de Vita, I, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 4. Cf. également III, 17, p. 5.
9. Victor de Vita, I, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 6. La date se déduit de l'insertion de ce passage entre l'épreuve que Geiseric infligea à Sebastianus et qui ne peut être antérieure à 445 (Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 53, n. 224) et l'élection de Deogratias en 454 (*id.*, p. 58, n. 284).

Restent les expulsions de clercs. Elles ne sont pas douteuses. Ainsi l'évêque de Carthage Quodvultdeus et une partie de son clergé furent-ils entassés sur des embarcations délabrées et ne durent-ils qu'à la grâce divine d'aborder heureusement à Naples [1]. Mais il faut bien reconnaître que cet exil n'était pas tout à fait injustifiable si l'on attribue à Quodvultdeus les sermons que certains veulent mettre sous son nom et particulièrement le *De tempore barbarico II* [2]. Et là encore rien n'autorise à considérer que le roi barbare ait ordonné des exils massifs [3]. Quant à des évêques réduits en esclavage, nous n'en connaissons pas un seul exemple [4].

Ainsi la politique ecclésiastique de Geiseric semble avoir été l'exacte correspondance de sa politique sociale. Au départ, il n'a pas été un persécuteur. C'est pure imagination que de faire de lui un instrument des vengeances donatistes [5]. La seule mesure que nous lui voyons prendre contre le culte catholique, c'est l'interdiction d'accompagner les cérémonies funèbres des chants qui les marquaient naguère [6]. Mais il a voulu que son clergé reçût sa part comme ses guerriers recevaient la leur. Il a confisqué les églises d'après les mêmes principes que les domaines, et il a écarté les évêques de leurs anciens diocèses, comme il éloignait les propriétaires dépouillés de leurs terres saisies, pour la même raison qu'ils y pouvaient susciter le trouble.

Que l'Eglise catholique ait été durement touchée du fait des dispositions de Geiseric, cela ne fait pas question. Mais il me paraît impossible d'admettre que le dommage subi par elle ait été en rien comparable à la catastrophe qui s'était abattue sur les propriétaires fonciers.

1. Victor de Vita, I, 15, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5. Sur la question, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 60, n. 305. Les expulsions auxquelles fait allusion I, 16, p. 5, sont postérieures.

2. *Supra*, p. 166. Analyse dans P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris [s.d.], 1948, pp. 105 et ss.

3. Mis à part le cas de Quodvultdeus, nous connaissons un petit nombre d'évêques africains exilés au lendemain de l'occupation de Carthage et, malheureusement, il n'est généralement pas possible de préciser la date de leur exil. 1° Théodoret, *Epist.*, LII et LIII, dans *P.G.*, t. LXXXIII, col. 1228-1229, recommande respectivement à Ibbas d'Edesse et à Sophronius de Constantina, un évêque « libyen » du nom de Cyprianus, victime des Barbares. Même si l'on veut voir dans ce Cyprianus un évêque africain, ce qui n'est pas certain, on n'en est guère plus avancé, car le seul indice chronologique que comportent ces lettres est donné par la mort d'Ibbas d'Edesse (457). Rien ne prouve donc que Cyprianus ait été exilé dès le lendemain de la prise de Carthage. 2° Victor de Vita, I, 29, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 8, mentionne un certain Quintianus qui aurait fui jusqu'à Edesse, en Macédoine, et qui survivait encore de son temps. Mais l'exil de celui-ci semble postérieur à 457. Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 60, n. 303. 3° Le cas des évêques africains présents à Chalcédoine en 451 est plus complexe. Il a été étudié en détail par V. Laurent, *Les évêques d'Afrique au concile de Chalcédoine* (451), dans *Bull. de la Section historique de l'Académie roumaine*, t. XXV, 1944, pp. 152-173. Cet érudit a retenu la présence de cinq Africains : Restitutianus (siège inconnu), Aurelius d'Hadrumetum, Valerianus de Bassiana, Valerianus de Puppi (?), Ianuarius de Macriana. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si les sièges attribués aux trois derniers le sont à bon droit. Toute la question est de savoir si les cinq évêques présents au concile « n'étaient que des hôtes d'un jour admis par courtoisie à participer aux opérations synodales » ou si, au contraire, ils représentaient officiellement l'Eglise d'Afrique. Le P. Laurent a admis la première explication et considéré les dits évêques comme des exilés. C'est possible. Mais cette hypothèse ne saurait intervenir comme une preuve dans la discussion qui nous occupe.

4. Victor de Vita, I, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5.

5. Nous sommes extrêmement mal informés, non seulement sur les rapports entre Vandales et donatistes, mais sur le donatisme à l'époque vandale. Sur la question, P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. IV, Paris, 1912, pp. 97 et ss.

La seule communauté donatiste que nous connaissions, pour l'époque qui nous intéresse, est celle d'*Ala Miliaria* (Benian), à l'ouest de la Césarienne. Les fouilles nous ont révélé une série d'inscriptions qui s'échelonnent entre 422 et 446 (St. Gsell, *Fouilles de Benian*, Paris, 1899). Mais cette communauté est extérieure au domaine vandale. Cependant, la survie de la secte n'est pas douteuse en dehors de la Maurétanie, où S. Léon, *Epist.*, XII, 6, dans *P.L.*, t. LIV, col. 662, nous en atteste l'existence vers 446. En Numidie (?), l'évêque Asclepius paraît avoir écrit vers le milieu du v[e] siècle un *Aduersus donatistas* (Gennadius, *De uiris ill.*, LXXIII dans *P.L.*, t. LXIII, col. 1102). Dans la partie de l'Afrique soumise aux Vandales ce ne sont pas seulement les rééditions successives du *Liber genealogus* qui témoignent de la vitalité du schisme, mais les allusions incidentes des textes (*Liber de promiss. et præd. Dei*, II, 6, 10, dans *P.L.*, t. LI, col. 771 ; S. Fulgence, *De Trinit.*, I, *id.*, t. LXV, col. 498, *Contra serm. Fastidiosi*, 10, *id.*, t. LXV, col. 518 ; Fastidiosus, *Serm.*, *id.*, t. LXV, col. 376 ; Victor, *Epist. ad Fulgentium*, 4, *id.*, t. LXV, col. 374 ; Petrus Chrysologus, *Serm.*, XIII, *id.*, t. LII, col. 222, etc...). Cependant, aucun de ces textes ne nous apporte autre chose que la preuve de l'existence des donatistes. Seul le témoignage de Fastidiosus est intéressant en ce sens qu'il nous montre, chez certains ariens au moins, une hostilité aussi vive à l'égard des donatistes qu'à l'égard des catholiques. Faut-il aller plus loin et penser qu'ils ont été soumis et exilés dans les mêmes conditions que ces derniers ? Ce n'est pas impossible. Nous trouvons en effet des donatistes exilés à Narbonne, vers 458 (S. Léon, *Epist.*, CLXVII, 18, dans *P.L.*, t. LIV, col. 1209) et à Lyon, au début du vi[e] siècle (Avitus, *Epist.*, XXVI, dans *M.G.H.a.a.*, t. VI[2], p. 57). On peut penser que les premiers ont été chassés de Numidie ou de Maurétanie par la vindicte impériale puisqu'à cette date les deux provinces étaient sous le contrôle de l'empereur. Mais, au début du vi[e] siècle, l'existence d'une secte donatiste à Lyon est moins facile à comprendre. Je croirais volontiers que Thrasamund ait pu chasser de ses Etats certains éléments schismatiques. Tout ceci est fort incertain, mais s'il n'est pas prouvé que les Vandales aient persécuté les donatistes, il l'est encore beaucoup moins qu'ils aient eu la moindre collusion avec eux.

6. Victor de Vita, I, 16, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5.

C'étaient quinze mille Barbares peut-être qu'il avait fallu nantir aux dépens de ceux-ci. Tandis que les clercs qui prétendaient aux biens ecclésiastiques ne pouvaient être que quelques centaines tout au plus [1]. Si grande qu'on imagine leur cupidité, ils n'étaient pas en mesure d'absorber la formidable puissance de l'Eglise africaine.

★

Mais, dans ces conditions, les choses se présentent à nous sous un aspect qui ne laisse de surprendre. Des propriétaires dépouillés, on n'entend plus parler que de temps à autre et incidemment. Parce que celui-ci traîne à travers l'Orient sa misère dorée [2] ; parce que celui-là, ou plus exactement ses fils regagnent à l'occasion une patrie qui se fait moins ingrate [3]. Mais tout se passe comme si l'aristocratie avait fait montre de la plus complète résignation ; comme si, devant l'épreuve, elle avait été unanimement gagnée par la sagesse de Job.

En revanche, l'Eglise, qui avait commencé de crier avant qu'on ne la touchât, dénonce plus vigoureusement que jamais « l'hydre », « le méchant loup », « le serpent d'iniquité » que représente l'arien persécuteur [4]. Les sermonnaires voient maintenant dans leurs ouailles autant de Saints Innocents livrés à la fureur d'Hérode [5]. Ils évoquent tour à tour Pharaon, Nabuchodonosor, Holopherne [6], voire l'Antéchrist [7]. Et Victor de Vita de s'indigner des sentences d'exil qui viennent frapper ceux des évêques que hantent un peu trop ces réminiscences bibliques. Mais l'arien peut décupler sa fureur ; il n'est ici qu'un instrument de l'histoire. Il suffit de relire l'Ecriture pour s'apercevoir que les temps sont proches [8].

Violence verbale, sans doute, et dont les excès sont en général inhérents à ce genre de littérature. Mais par delà les outrances de la polémique, il n'en reste pas moins que le contraste est frappant entre le déchaînement des passions religieuses et l'apparent apaisement du conflit social. On s'étonne un instant de voir se dissoudre dans un silence tenace la crise qu'avaient provoquée les évictions brutales résolues par Geiseric et, en revanche, que s'amplifie plus que de raison la résonance des mesures particulières décrétées à l'égard de l'Eglise. A la réflexion, on s'aperçoit que c'est au contraire normal qu'il en ait été ainsi. Mais, pour accepter cette conclusion, il faut aller chercher ailleurs que dans les textes une explication qu'ils se sont précisément interdit de nous apporter.

On a précédemment rappelé l'importance qu'avaient dans l'Afrique romaine les propriétaires fonciers [9]. Mais l'appui qu'ils apportaient à la cause impériale ne tenait, on le sait, qu'au hasard qui la confondait avec leur intérêt propre. Si la masse des travailleurs agricoles supportait avec soumission cette aristocratie pesante, elle ne l'entourait certes pas d'une affection passionnée. Et ce n'est pas forcer les droits de l'hypothèse que d'imaginer qu'elle n'ait pas considéré comme un désastre l'accident qui la dépossédait. Mis à part certains esclaves dont on cite en exemple la fidélité [10], la foule des *cultores* se fit sans doute assez facilement à l'idée d'un nouveau maître dont rien n'annonçait qu'il dût être plus rigoureux que n'avait été l'ancien [11].

Mais si les propriétaires évincés ne pouvaient guère compter que sur l'indifférence de

1. Nous ignorons, bien entendu, l'importance numérique du clergé arien. Mais il ne paraît pas possible de supposer qu'un peuple de 80.000 personnes ait comporté un clergé qui dépassât quelques centaines de clercs.

2. *Supra*, p. 281, n. 11.

3. *Supra*, p. 278.

4. Cf. *supra*, p. 166, n. 10. *Serm.* n° 11, § 3, p. 266.

5. A. Wilmart, *Un sermon de S. Optat pour la fête de Noël*, dans *Revue des Sciences religieuses*, t. II, 1922, pp. 282-288 et, sur ce texte, *supra*, p. 223, n. 6, § 2.

6. Victor de Vita, I, 22, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 6.

7. *Supra*, p. 260, n. 5.

8. *Liber de promiss. et præd. Dei*, IV, 5 et ss., dans *P.L.*, t. LI, col. 840 et ss.

9. *Supra*, p. 132 et ss.

10. *Supra*, p. 283, n. 3.

11. *Infra*, p. 311 et ss.

l'opinion publique, l'ascendant qu'exerçait l'Eglise à tous les degrés de la société lui permettait sans peine de cristalliser autour d'elle une opposition en quelque sorte « nationale ». Dans un pays où l'on possède une aptitude particulière à transposer les passions sur le plan religieux [1], elle pouvait à son gré attiser ou contraindre une hostilité toujours prête à s'exprimer à l'encontre du pouvoir. Aucun doute n'était possible sur le fait que les fidèles se dresseraient avec enthousiasme contre l'autorité, pourvu qu'on leur en fournît le prétexte.

Le problème qui nous intéresse n'est point d'expliquer un mouvement de résistance qui n'est qu'une manifestation parmi beaucoup d'autres de la mentalité berbère, c'est de comprendre pourquoi l'Eglise l'a suscité et entretenu ; pourquoi, ayant à choisir entre un accommodement sans doute douloureux et un conflit dont les prolongements n'étaient que trop visibles, elle ne paraît avoir hésité ni sur le principe de sa décision, ni sur l'épouvantail qu'il convenait de désigner à l'indignation populaire.

Mais, dira-t-on, la question est mal posée. L'Eglise n'a point eu la possibilité de choisir entre la résignation et le ressentiment. La persécution s'est abattue sur elle et la seule liberté qu'elle ait conservée a été celle de supporter les caprices incohérents d'un sectarisme déchaîné. Opinion courante, sans doute, mais irrecevable. Pendant un tiers de siècle, les Vandales ont exercé leur domination sur telle ou telle des provinces espagnoles puis sur la majeure partie de la Numidie et de la Césarienne. On ne voit pas que leur présence y ait entraîné des convulsions profondes. Les mesures qu'ils ont édictées au lendemain de la prise de Carthage étaient sans doute sévères, mais elles n'atteignaient pas l'Eglise dans ses forces vives et rien n'indique au départ qu'elles ne dussent marquer qu'une étape sur le calvaire de la persécution.

Il n'est pas davantage permis d'invoquer l'incompatibilité d'existence entre le catholicisme romain et l'arianisme barbare. Sans doute, les évêques africains détestaient-ils l'hérésie alexandrine, comme le prouve sans équivoque l'attitude qu'ils avaient prise à son égard antérieurement à 439. Mais autre chose est une hostilité doctrinale et une animosité de fait. Le problème s'est posé dans l'Italie ostrogothique, pour ne citer que l'exemple le plus remarquable. Il s'est résolu par une relative tolérance [2]. Rien n'empêchait l'Eglise africaine de pratiquer le pardon des injures que recommande sa morale. Si elle ne l'a pas fait, c'est ailleurs que dans une insurmontable opposition religieuse qu'il faut en chercher la véritable raison.

L'Afrique, ne l'oublions pas, n'avait point atteint le même degré d'assimilation que d'autres provinces du monde méditerranéen. Si elle demeurait, au v[e] siècle, entraînée dans le courant de la civilisation romaine, ce n'était pas à cause d'un intégration totale des Berbères à la substance de l'Empire, mais en raison de l'appui mutuel que se prêtaient l'Etat d'une part, l'Eglise et les grands propriétaires de l'autre. La conquête d'abord, l'élimination de l'aristocratie ensuite, cela signifiait pour l'Eglise une sorte de solitude dont elle ne pouvait pas accepter les risques. Ce qui était possible dans une Italie romanisée jusqu'aux moelles était impensable dans une Afrique où le Barbare d'hier apparaissait encore par tous les trous de la toge. Il suffit de lire avec un peu d'attention Victor de Vita pour s'apercevoir que, pour lui, les malheurs de l'Eglise et ceux de l'aristocratie se confondent inextricablement dans un même désastre [3], et que ce qui a déterminé l'intransigeance de l'épiscopat, c'est la conviction profonde que la cause du catholicisme africain était pratiquement inséparable de celle de la romanité [4].

Laissons de côté la question de savoir si la position prise était ou non judicieuse. Il nous suffit, pour l'instant, d'en constater la conséquence inévitable : à savoir le choix d'un thème qui pût inspirer la révolte. Or, il est évident que celui de la romanité n'eût guère enthousiasmé les foules africaines et que, pas davantage, on ne pouvait compter exciter leur colère en éta-

1. Cf. les observations d'E.-F. Gautier, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris. 1937, pp. 285 et ss., à propos du kharedjisme.
2. W. Ensslin, *Theoderich der Grosse*, Munich, 1947, pp. 97 et ss.
3. Victor de Vita, I, 5 et ss. dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 3. La confusion est constante dans l'exposé, au point qu'il est parfois difficile de distinguer les mesures prises contre le clergé et celles prises contre les notables.
4. Victor de Vita, III, 62, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 56.

lant sous leurs yeux la misère des propriétaires dépossédés. En revanche, les hommes combattent volontiers pour des valeurs abstraites et avec d'autant plus d'obstination qu'elles leur sont plus obscures. Bien entendu, ceux qui, pendant plus d'un siècle, allaient défendre leur foi jusqu'au sacrifice suprême, étaient pour la plupart incapables de s'aventurer tant soit peu dans les arcanes de la théologie trinitaire. Mais ils « savaient » de toutes les forces de leur être que l'arianisme n'était qu'une ruse nouvelle de l'Esprit du Mal. Et cela suffisait, cette vérité profonde aux mystérieuses racines.

Cependant l'insaisissable complot monté contre les Barbares ne pouvait atteindre par lui-même ce retour au passé qui fixait son espérance. L'aide impériale était indispensable au succès qu'il attendait et, jusqu'au moment où Justinien entendra leur appel, les Africains ne cesseront d'en proclamer l'urgence. J'ai tenté de montrer ailleurs que le livre de Victor de Vita n'était qu'un long plaidoyer destiné à l'opinion byzantine [1] ; mais, dans sa brièveté, l'invocation de Dracontius à ce « prince inconnu », dans lequel on s'accorde à reconnaître l'empereur, n'est pas moins éloquente [2]. De petits détails recueillis au détour des textes prouvent que les Romains d'Afrique ne cessèrent jamais de maintenir avec l'Empire des contacts que, du point de vue de l'Etat vandale, il était parfois difficile de ne pas appeler trahison.

Il n'est pas douteux que les émigrés n'aient poursuivi, tant en Italie qu'en Orient, une propagande impitoyable contre les Barbares. Le ton des billets de Théodoret laisse deviner les propos de Cælestiacus [3] et, si l'on doit bien lui attribuer les sermons dont on lui fait honneur, on peut imaginer la modération dont Quodvultdeus a dû faire preuve. Or, ce mouvement d'émigration semble s'être poursuivi, si l'on peut en juger par quelques exemples, durant toute la période vandale [4] et je crains fort que le mystérieux évêque oriental qui vint assurer Justinien de l'appui du Ciel dans une expédition contre l'Afrique [5] n'ait été que l'ingénieux porte-parole de ses confrères exilés.

De leur côté, les catholiques ne cessèrent d'apporter une aide matérielle ou morale aux Africains « persécutés » [6]. Ils s'employèrent surtout à entretenir la constance des malheureux en envoyant auprès d'eux d'inquiétants missionnaires. Ce n'était sans doute pas pour le seul plaisir de le visiter que le moine « transmarin » Jean était venu voir Felix d'Hadrumetum [7]. En tous cas, Geiseric ne voulut point le croire qui, pour ce motif, exila l'évêque. Quelques décades plus tard, S. Fulgence et son compagnon Felix sont immédiatement soupçonnés d'être venus en fraude en vue de semer le trouble dans la région de *Sicca Veneria* (Le Kef) [8], ce qui semble indiquer que la présence de ces moines suspects n'était point si rare. Et rien n'est plus révélateur de la collusion constante entre les évêques africains et leurs collègues d'outre-mer que la correspondance que, d'une manière ou d'une autre, ils continuaient d'entretenir [9].



Ainsi s'engage dès le lendemain de la prise de Carthage le drame africain. Dégagé de ses agréments hagiographiques, il apparaît dans sa brutalité inévitable. Geiseric a occupé la Ber-

1. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 18 et ss.
2. Dracontius, *Satisf. ad Gunthamundum*, 93 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 118. Même thème dans S. Fulgence, *De ueritate prædestinationis*, II, 28, 38, dans *P.L.*, t. LXV, col. 648, qui semble antérieur à 523. Sur le rôle des Africains à Constantinople, Zacharias de Mitylène, *Chron.*, IX, 17, trad. F.-J. Hamilton et E.-W. Brooks, p. 262.
3. *Supra*, pp. 281 et ss.
4. On a cité plus haut le cas de Quintianus, réfugié à Edesse, et le cas plus douteux de Cyprianus, qui fut, semble-t-il, de passage à Cyr (*supra*, p. 285, n. 3). Nous trouvons également à Constantinople, vers 517/520, un évêque africain, Possessor, dont le siège est inconnu (*Avell. Coll.*, CXXXI, CCXXX et CCXXXI, dans *C.S.E.L.*, t. XXXV², pp. 552 et ss., 695 et ss., 696 et ss.). L'origine africaine de Possessor est établie par la lettre CCXXX.
5. Procope, *B.V.*, I, 10, 18 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 358 et ss. Cependant, Victor de Tunnuna rapporte que ce fut l'évêque Laetus de Nepta qui apparut en songe à l'empereur (*Chron.*, a. 534/1, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 118).
6. *Supra*, p. 189, n. 6. Sur la solidarité manifestée par la papauté, cf. également *Avell. Coll.*, XCV, 63, dans *C.S.E.L.*, t. XXXV¹, p. 391 (Lettre du pape Gélase Ier, du 1er février 496) et, sur ce texte, P. Courcelle, *Sur quelques textes littéraires relatifs aux grandes invasions*, dans *Rev. belge de Philol. et d'Histoire*, XXXI, 1953, p. 34.
7. Victor de Vita, I, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 6. L'épisode est antérieur en 454.
8. *Vita Fulgentii*, VI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 37.
9. Victor de Vita, III, 19, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 44.

bérie pour donner à son peuple la patrie si longtemps attendue. Il a confisqué sans égards ni scrupules les terres dont il avait besoin et l'on ne voit pas comment il eût pu s'y prendre bien différemment pour résoudre le problème qui se posait à lui.

Les propriétaires dépossédés ne pouvaient pas grand-chose contre la puissance qui les frappait, mais l'Eglise a cru devoir utiliser le prétexte arien pour défendre la cause de la romanité, que la présence des Barbares compromettait irréparablement à ses yeux. Contre l'envahisseur, elle a déclenché la guerre religieuse. A tort ou à raison, nous le verrons plus loin. Pour l'instant, il faut suivre les péripéties de la lutte inexpiable.

## II. — LA LUTTE INEXPIABLE

Une anecdote rapportée par Victor de Vita [1] veut que, vers 445, les évêques et *insignes uiri* qu'avaient frappés les lois d'exception se soient rendus au palais de Geiseric à *Maxula* (Radès) pour tenter d'y fléchir sa colère et qu'ils aient en particulier sollicité du souverain la permission de demeurer dans leurs anciennes cités, afin de pouvoir continuer à consoler le peuple de Dieu.

Si l'on en croit l'« historien » de la persécution, cette demande n'aurait eu d'autre résultat que de mettre Geiseric dans un véritable état de rage. Indigné que des gens dont il avait décidé de « faire disparaître jusqu'au nom » osassent lui présenter pareille requête, il parlait tout bonnement de les faire précipiter dans le golfe voisin. Mais, si ses conseillers le calmèrent, les solliciteurs durent se retirer, en proie à la tristesse et à l'affliction, et se résigner à une existence occulte. « Privés de leurs églises, nous dit Victor, ils commencèrent à célébrer les mystères divins comme il purent et où ils purent... ».

Que ce récit soit ou non véridique jusque dans son détail, il n'en est pas moins certain qu'il illustre excellemment les attitudes en présence au départ du conflit. Tandis que Geiseric considère comme acquises les spoliations décrétées et se refuse à laisser les évêques dépossédés résider dans leurs anciens diocèses, ceux-ci sont bien décidés à désobéir et, quoi qu'il dût s'en suivre, à maintenir dans les régions « vandalisées » un culte clandestin. D'un côté, il s'agit d'un problème d'ordre et d'autorité ; de l'autre, du problème moral que poserait l'abandon des populations catholiques de la Proconsulaire. Et, dans ces conditions, le tout était de savoir si c'était la ruse ou la force qui finirait par l'emporter.

Dans les années qui suivent, les positions ne firent que se durcir davantage. Geiseric se montra plus que jamais réticent à l'égard de ses conseillers catholiques [2]. De leur côté, les évêques dont les églises n'avaient pas été confisquées, c'est-à-dire principalement ceux de la Byzacène et de la Tripolitaine, se solidarisèrent avec leurs collègues dépouillés et, sous le couvert d'une prédication tendancieuse, dénoncèrent aux fidèles celui qui continuait à leurs yeux la tradition des persécuteurs [3].

Devant cette résistance chaque jour affirmée, le roi vandale prit, semble-t-il, des mesures de répression assez diverses. Dans les régions occupées par les Barbares, il interdit purement et simplement la célébration du culte catholique [4]. Dans les régions où l'évêque avait

1. Victor de Vita, I, 17-18, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 5. Pour les pages qui suivent, je renvoie une fois pour toutes à Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, où l'on trouvera la justification des dates, identifications, etc..., indiquées sans références dans le présent chapitre. La date approximative de 445 ressort du fait que cette anecdote est située juste avant celle qui concerne Sebastianus, laquelle doit être placée entre 445 et 450.

2. Victor de Vita, I, 19-21, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 5-6. L'exécution de Sebastianus eut lieu sans doute en 450.

3. Victor de Vita, I, 22-23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 6-7.

4. Victor de Vita, I, 22, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 6. Cette mesure ne fut toutefois pas valable pour la totalité de la Proconsulaire, puisque Habetdeus de Theudalis, dont le diocèse n'était pas éloigné de l'actuelle Bizerte, fut frappé d'une sentence d'exil. Ce qui prouve qu'il avait conservé jusqu'alors la direction de ses fidèles.

conservé la direction de son diocèse, il se borna à procéder à des exils individuels et, sans doute en vue de décourager les imitateurs, à interdire le remplacement des évêques exilés [1]. Mais on ne voit pas que, durant cette période, les fidèles aient été inquiétés de quelque manière que ce soit [2]. On peut, si l'on veut, parler de persécution. En fait, l'autorité se contente de punir les contraventions à un ordre légal, que son iniquité ne vide pas pour autant de sa valeur juridique.

Il en alla ainsi jusqu'en 454, date à laquelle, cédant à la demande de Valentinien III, Geiseric consentit à la désignation d'un évêque à Carthage [3]. Pour quelles raisons ? Nous l'ignorons. Peut-être quelque combinaison diplomatique lui parut-elle justifier un geste qui témoignait de sa bonne volonté à l'égard de l'Empire. Peut-être considéra-t-il qu'après quinze ans de rigueur la leçon était assez rude et qu'un geste de clémence ramènerait la paix religieuse. Simples hypothèses parmi d'autres tout aussi fragiles, mais dont l'insécurité ne diminue en rien l'importance du fait lui-même. Après un si long temps passé dans le « silence de la désolation », l'Eglise d'Afrique retrouvait en la personne de Deogratias le chef incontesté qu'était traditionnellement le successeur de S. Cyprien.

De ce personnage, nous ne savons que peu de choses. Victor de Vita a souligné l'inlassable charité qu'il dispensa aux malades et aux captifs au lendemain de l'expédition de Rome [4] et noté que la popularité de l'évêque était telle qu'il fallut l'ensevelir en secret pour que la foule ne s'emparât pas de ses restes et n'en fît aussitôt des reliques [5]. Mais il n'a pas cru devoir être plus loquace sous prétexte que les mots seraient impuissants à exprimer tout ce que le Seigneur se plut à accomplir par l'entremise de son serviteur [6].

Impuissance regrettable, car sans elle nous comprendrions peut-être pourquoi « les ariens » tentèrent à plusieurs reprises de se débarrasser de l'évêque [7], pourquoi ils s'acharnèrent contre l'évêque Thomas qui avait été l'un de ses ordinateurs [8] et pourquoi surtout la mort de Deogratias en 456 ou 457 marqua un nouveau virage de la politique religieuse de Geiseric, mais cette fois-ci sur le chemin de la violence. Cependant, en dépit du pieux mutisme de Victor de Vita, on peut se demander si l'évêque de Carthage n'avait point essayé de donner à son ministère une direction que le roi n'était nullement décidé à lui laisser prendre.

Quoi qu'il en soit, Geiseric ne crut pas devoir renouveler une expérience qui s'avérait désastreuse. Non seulement il n'autorisa pas la nomination d'un nouvel évêque, mais il priva le clergé carthaginois des églises qu'il avait conservées, à l'exception d'une seule. Bien plus, il devait, à une date que nous ignorons, mais semble-t-il quelques années plus tard, fermer ce dernier sanctuaire et exiler pour un temps les clercs qui le desservaient [9]. Mesure temporaire puisqu'en 474 (?) le patrice Severus obtint à la fois la restitution de l'édifice et le rappel des exilés [10], mais qui montre nettement la volonté du roi de frapper à la tête, et qui du même coup nous laisse apercevoir l'action peut-être intempestive de Deogratias.

1. Ces exils frappèrent, semble-t-il, un assez grand nombre de prélats (Victor de Vita, I, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 6). Nous n'en connaissons de façon certaine que quelques-uns : 1° En Proconsulaire, Habetdeus de Theudalis ; 2° En Byzacène, le primat Crescens d'Aquitana, les évêques Felix d'Hadrumetum et Eustratius de Sufes ; 3° En Tripolitaine, Urbanus de Girba, Cresconius d'Œa et Vices de Sabratha. Cette courte liste paraît indiquer que les évêques de Tripolitaine, forts de leur éloignement, semblent s'être signalés par une particulière audace puisque trois sur cinq que comptait la province furent exilés. Deux d'entre eux figurent encore sur la *Notitia* dite de 484 : Cresconius et Eustratius. Il semble donc qu'ils aient regagné leur diocèse à une date qui nous est inconnue, mais sans doute après 474.

2. L'épigraphie nous montre que les formules traditionnelles continuèrent de figurer sur les épitaphes, la seule différence notable étant l'emploi du comput vandale. Cf. Appendice II, nᵒˢ 22 (446), 30 (450/51) et 37 (452/53).

3. Victor de Vita, I, 24, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 7. Sur la date, *Continuatio cod. Reichenauiensis*, 25, *id.*, t. IX, p. 490.

4. Victor de Vita, I, 25-26, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 7.

5. Victor de Vita, I, 27, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 7.

6. Victor de Vita, I, 24, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 7.

7. Victor de Vita, I, 27, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 7.

8. Victor de Vita, I, 28, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 8.

9. Le fait me paraît ressortir de Victor de Vita, I, 51, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 13, qui nous rapporte que Geiseric *ecclesiam Carthaginis claudi præcepit*, ce qui ne peut guère s'entendre que d'un édifice.

10. Cf. note précédente. Il semble, d'après Victor de Vita, II, 18, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 17, que Geiseric ait alors restitué aux catholiques la basilique de Faustus.

Mais l'Eglise de Carthage ne devait pas être la seule à subir les contre-coups de la colère royale. En même temps que l'élection d'un successeur à Quodvultdeus, Geiseric avait autorisé la désignation d'un certain nombre d'évêques en Proconsulaire. Il refusa de les laisser ordonner [1]. Puis, devant l'obstination du clergé catholique à ignorer les lois qui proscrivaient la célébration du culte, il se décida à employer la manière forte. Un certain Proculus fut expédié en Zeugitane afin d'y confisquer les objets liturgiques et les livres sacrés [2], et il n'est pas douteux que les Barbares n'aient commis à cette occasion quelques excès. Mais on ne doit pas non plus oublier que le commissaire royal dut d'abord procéder au désarmement du clergé [3] et que, d'après Victor de Vita lui-même, les évêques catholiques ne se privèrent pas de résister avec énergie (*uiriliter*) [4] à l'autorité qui prétendait les soumettre.

Au reste, le conflit entre catholiques et ariens ne cessait de s'aggraver de lui-même. Si le roi ne poussait pas les catholiques à se convertir — sauf quand il s'agissait de fonctionnaires ou de membres des maisons royale ou princières — il avait du moins laissé à l'Eglise officielle la liberté d'attirer à elle ceux qu'elle croirait pouvoir annexer [5]. Or, les communautés ariennes réagirent spontanément devant l'opiniâtreté de leurs adversaires. Lorsque les catholiques de *Regiae* (?) forcèrent les portes de l'église pour y célébrer les solennités pascales, le prêtre arien Anduit ameuta ses coreligionnaires qui prirent d'assaut l'édifice et y massacrèrent la plupart des occupants [6] et, de l'aveu de Victor de Vita, des incidents analogues se produisirent à *Tunuzuda* (?), *Gales* (Henchir el-Kharrouba) et *Vicus Ammoniae* (?) [7]. On ne peut évidemment pas imputer à Geiseric la responsabilité des manifestations populaires, mais la question se pose de savoir si le roi vandale s'est contenté de sévir contre le clergé ou si les fidèles ont eu également à subir les méfaits de la « persécution ».

Pour y répondre, on ne saurait invoquer le fait que Geiseric ait fait mettre à mort les survivants du massacre de *Regiæ* [8]. Coupables d'avoir transgressé les ordres du roi, ils ont pu

1. Ces indications ressortent d'un texte de VICTOR DE VITA, I, 29, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 8, dont l'établissement et l'interprétation présentent quelques difficultés. C. Halm et M. Petschenig (dans *C.S.E.L.*, t. VII, p. 13) ont adopté, à la ponctuation près, la même lecture :

*Unde factum est, ut post obitum episcopi Carthaginis Zeugitanæ et proconsulari prouinciæ episcopos interdiceret ordinandos, quorum erat numerus centum sexaginta quattuor. Qui paulatim deficiens, nunc, si uel ipsi supersunt, tres tantum esse uidentur.*

De toute évidence, le *et* qui sépare *Zeugitanæ* et *Proconsulari* résulte d'une interprétation vicieuse d'une abréviation. Les deux noms désignant une seule et même province, il faut manifestement corriger *et* en *uel*. D'autre part, la lecture *deficiens* n'est nullement assurée et, pour ma part, je lui préfère la forme *deficientes* que portent d'autres manuscrits. Si, en effet, on adopte *deficiens*, le texte nous oblige à admettre : 1° qu'il avait fallu désigner 164 évêques en Proconsulaire, ce qui conduit à considérer comme disparue la quasi-totalité de l'épiscopat de la province ; 2° que trois seulement de ces 164 évêques aient pu survivre 27 ans plus tard. Cette interprétation satisfait sans doute ceux qui attribuent à Geiseric une consommation d'évêques particulièrement intensive. Elle me paraît contraire à l'allure générale que l'on peut prêter à la politique du roi. La lecture *deficientes* est, à mon avis, la forme originelle, qui a été corrigée en *deficiens* par certains scribes lorsque la glose marginale *quorum erat numerus centum sexaginta quattuor* s'est intégrée dans le texte. Je traduirai donc :

« En conséquence, après la mort de l'évêque de Carthage, il interdit qu'on ordonnât les évêques qui devaient l'être pour la province de Zeugitane ou Proconsulaire, [le nombre de ceux-ci (= les évêques de cette province) était de 164], lesquels disparaissant peu à peu, ne sont plus aujourd'hui, semble-t-il, que trois, si même ceux-là survivent. »

Ce texte présente donc l'intérêt primordial de nous donner le chiffre précis des évêchés de la Proconsulaire. Mais, indépendamment de cela, il nous prouve que Geiseric avait bien autorisé les élections épiscopales en Proconsulaire puisqu'il interdit l'ordination des évêques désignés. Victor de Vita nous a donné les noms des trois survivants. Ce sont : Vincentius de Zigua, Paulus de Sinnari et un certain Quintianus. Les deux premiers sont en effet mentionnés par la *Notitia*, Proc. 3 et 41, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 63 et 64. Le siège du troisième n'est pas indiqué, mais comme le seul Quintianus qui figure dans la *Notitia*, Proc. 20, *id.*, p. 63, est Quintianus d'Urusi, il est permis de penser que c'est de celui-ci qu'il s'agit. Ce dernier s'étant réfugié à Edesse et les deux autres étant en exil, au témoignage de la *Notitia*, on comprend l'incidente dubitative de Victor.

2. VICTOR DE VITA, I, 39, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 10.

3. *Id.*

4. VICTOR DE VITA, I, 39-40, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 10. L'évêque Valerianus d'Auensa fut ainsi chassé de son diocèse et condamné à vivre comme il pourrait, interdiction étant faite à quiconque de le recevoir.

5. Cf. *supra*, p. 226.

6. VICTOR DE VITA, I, 41-42, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 10-11. On ne saurait cependant conclure de cet épisode que les catholiques de la Proconsulaire aient été privés de la totalité de leurs églises, comme le prouve VICTOR DE VITA, I, 46, *id.*, p. 11.

7. VICTOR DE VITA, I, 42, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 10-11. Ces manifestations spontanées sont à rapprocher de celles qui se produisirent en Sicile en 440 (Cf. HYDACE, *Chron.*, 120, *id.*, t. XI, p. 23).

8. VICTOR DE VITA, I, 42, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 10.

être condamnés — en admettant que la chose soit exacte — pour une autre raison que leur appartenance à la foi catholique. De même, on ne saurait tirer argument des sanctions qui frappèrent les Vandales convertis [1] ou ceux que leurs fonctions attachaient au service du roi ou de ses fils [2]. Le roi ayant décidé qu'on n'acceptait que des ariens dans les maisons royale ou princières [3] pouvait difficilement admettre qu'on choisît la fidélité à ses croyances plutôt qu'à son souverain.

Restent donc, au total, deux cas à considérer. Celui de Martinianus et de ses frères [4] et celui de l'*archimimus* Masculas [5]. Or, le premier nous est connu par un des récits hagiographiques les plus suspects que renferme l'*Historia persecutionis uandalicæ*. Mais quand même on en voudrait retenir l'essentiel — à tort à mon avis — il faudrait reconnaître que, déjà passibles d'une punition quasi arbitraire en tant qu'esclaves fugitifs, ils avaient encore aggravé leur cas en entreprenant chez les Maures une propagande que son orthodoxie même ne pouvait que tourner contre l'Etat. Quant à l'*archimimus* Masculas, il résulte du récit même de Victor, qu'en dépit des sévices dont il fut prétendûment victime, il échappa finalement au châtiment suprême et dut se contenter de la modeste palme réservée aux confesseurs.

Victor de Vita a peut-être raison d'affirmer que le règne de Geiseric fut fécond en martyrs [6], mais nous devons constater qu'il n'a pas été capable d'en fournir un seul exemple qu'on ne puisse récuser. En revanche, il nous apporte le témoignage d'une large tolérance puisque, en Proconsulaire, les monastères mêmes poursuivirent sans encombre une existence paisible [7].

Je ne crois donc pas que l'on puisse parler à bon droit de la persécution de Geiseric et ce serait même à peine forcer les choses que de prétendre qu'il n'a pas eu de politique religieuse. Ayant pris dès le début de son règne un certain nombre de mesures qu'il jugeait indispensables à l'existence de l'Eglise arienne, comme à la protection des éléments vandales répartis à travers la Proconsulaire, il n'a pas admis un seul instant qu'on prétendît s'y soustraire. Mais, à aucun moment, il ne paraît que le catholicisme ait été poursuivi en tant que tel. C'est contre la désobéissance civile que le souverain a sévi avec une vigueur d'autant plus rude que l'obstination s'en avérait plus tenace.

Pas davantage, il ne me paraît que l'attitude de Geiseric ait été commandée par ses rapports avec l'Empire. Le traité de 442 n'est suivi d'aucun apaisement religieux. Si l'on peut attribuer les gestes conciliants de 454 à un souci diplomatique — au moins par hypothèse — aucune tension particulière n'explique le choc en retour de 457 et rien ne permet de penser qu'entre cette date et celle de 474 les dispositions de Geiseric à l'égard des catholiques aient suivi les ondulations de sa politique extérieure. Ce n'est que lors du traité qui l'engage vis-à-vis de l'empereur Léon que le roi vandale paraît avoir considéré que sa paix avec Byzance devait s'accompagner d'un nouvel essai d'accommodement.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, nous constatons l'attachement têtu du roi vandale à la réalité concrète. Il ne s'inspire d'aucune philosophie politique, mais d'une confiance aveugle dans ses vérités constructives. Cependant, le vieillard qui va disparaître au mois

1. Victor de Vita, III, 38, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 50, nous parle de deux Vandales qui eurent souvent l'occasion de confesser l'orthodoxie à l'époque de Geiseric. Egalement III, 33, pp. 48-49 (Dagila) ; I, 43 et ss., p. 11 (Armogast) ; I, 48 et ss., pp. 12-13 (Saturus).

2. Victor de Vita, I, 21, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 6, nous rapporte que Sebastianus fut mis à mort (vers 450) à cause de son appartenance à la foi catholique, mais sous un autre prétexte.

3. Victor de Vita, I, 43, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 11.

4. Victor de Vita, I, 47, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 12.

5. Victor de Vita, I, 30 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 8-9.

6. Victor de Vita, I, 30, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 8.

7. Victor de Vita, I, 32, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 8 (monastère de *Thabraca* que dirigeait l'abbé Andreas). Il en va de même pour les monastères de femmes, au témoignage du même texte. Il convient également de remarquer que l'on put continuer d'ensevelir les morts suivant la coutume et jusque dans les églises. Il est déjà intéressant de constater le fait en Byzacène, à *Sufetula* (Sbeitla), en 467 (Appendice II, n° 54) et à *Leptis minor* (Lemta), en 468 (*C.I.L.*, VIII, 11128 = Appendice II, n° 56) Mais il est plus frappant encore qu'il en aille de même en Proconsulaire, à *Tubernuc* (Aïn Tebornok), en 471 (Appendice II, n° 67) et à Hippone, en 474 (Appendice II, n° 70).

de janvier 477 n'est pas plus disposé à une transaction quelconque que ne l'était, près de quarante ans plus tôt, le conquérant heureux dans l'ivresse de sa gloire.



L'Eglise, de son côté, n'était pas davantage décidée à capituler devant l'Etat. Avec une animosité chaque jour plus ardente, elle s'était engagée plus avant sur un chemin sans retour. C'était maintenant à qui disparaîtrait des Barbares ou d'elle. Mais peut-être s'était-elle hâtée inconsidérément d'annoncer l'Antéchrist [1]. Si Geiseric n'a point reculé devant la rigueur, il n'en fait pas moins pâle figure auprès du fils qui lui succède. Avec celui-ci, ce n'est plus seulement l'autorité royale qui s'impose jusqu'à l'arbitraire, c'est l'implacable sérénité d'une haine lucide qui prétend régler pour jamais le sort du catholicisme africain.

Comme Geiseric en 454, Huniric tenta au début de son règne de faire accepter par l'Eglise l'état de choses établi au lendemain de la conquête en lui consentant quelques concessions essentielles. D'une part, il autorisa la célébration du culte en Proconsulaire [2]; d'autre part, il permit en 480 ou 481 l'élection d'un nouvel évêque de Carthage [3]. Mais on aurait tort de voir dans l'une ou l'autre de ces décisions la manifestation d'une attitude bienveillante [4]. Par la première, il détruisait d'un coup l'organisation clandestine qui s'était édifiée depuis plusieurs années [5]. Par la seconde, il mettait l'empereur dans l'obligation d'accorder aux évêques ariens d'Orient une liberté correspondant à celle dont jouissaient leurs émules catholiques dans le royaume vandale, s'il ne voulait pas exposer à l'exil chez les Maures la totalité du clergé africain [6].

Très vite, il apparut que le roi, naturellement fanatique, n'avait joué que de ruse. Profitant d'une tolérance illusoire, les fonctionnaires catholiques du palais reprirent en plein jour le chemin de leur église sans s'apercevoir qu'ils se dénonçaient spontanément à l'hostilité d'Huniric [7]. Si celui-ci ne parvint pas à obtenir de l'évêque Eugène qu'il les écartât des sanctuaires [8], sa police eut tôt fait d'imaginer les brutalités qui les obligèrent à s'en éloigner d'eux-mêmes [9]. Mais l'objet du souverain n'était évidemment pas dans cette satisfaction de fait. Se fondant sans doute sur l'interdiction faite par Geiseric aux serviteurs du Palais de pratiquer la religion catholique [10], il opéra parmi eux une épuration, semble-t-il, massive. Pour s'obstiner dans la foi qu'ils avaient, ceux-ci furent d'abord privés de leurs *annonae* et de leurs *stipendia*, puis envoyés dans la campagne d'Utique pour des travaux agricoles généralement réservés aux esclaves [11].

Il était, d'autre part, bien certain que les mesures de réciprocité qu'Huniric avait réclamées de Zénon eussent entraîné pour celui-ci des complications intérieures qu'il n'était pas en état d'affronter. Comme on pouvait s'y attendre, les conditions posées par le roi vandale ne furent point satisfaites par Byzance. Mais « l'oubli » de l'empereur ne paraît pas avoir inquiété Huniric. Sans doute, ne s'était-il jamais fait beaucoup d'illusions sur le succès de sa démarche. Ce qu'il avait voulu et ce qu'il obtenait, c'était moins la tranquillité des ariens d'Orient qu'un prétexte

1. *Supra*, p. 260, n. 5. VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 466, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 187, reconnaît qu'Huniric se montra « plus persécuteur » que son père.
2. VICTOR DE VITA, II, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 13. Cette mesure paraît avoir été prise tout au début du règne, peut-être en 477 ou 478. Egalement, II, 4-5, *id.*, p. 14.
3. VICTOR DE VITA, II, 2 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 13 et ss. Cet évêque, Eugène, fut accordé à la demande de l'empereur Zénon. C'était sans doute un oriental, choisi par l'empereur lui-même. Sur ce dernier point, Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 21 et ss.
4. Cf. *supra*, p. 264.
5. Celle-ci ne doit pas être sous-estimée puisque la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ*, Proc., dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 63-64, nous prouve que, vers 484, 54 évêchés de Proconsulaire étaient encore occupés, au moins théoriquement. Chiffre relativement important sur un nombre total de 164 évêques que comptait la province (cf. *supra*, p. 291 n. 1).
6. VICTOR DE VITA, II, 4, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 14.
7. VICTOR DE VITA, II, 8-9, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 15.
8 VICTOR DE VITA, II, 8, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 15.
9. VICTOR DE VITA, II, 9, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 15.
10. *Supra*, p. 294.
11. VICTOR DE VITA, II, 10-11, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 15.

qui pût justifier les procédés auxquels il entendait recourir à l'égard des catholiques africains [1].

On est cependant surpris au premier abord de la rapidité avec laquelle évolue le comportement d'Huniric en matière de politique religieuse. Après trois années d'une adversité contenue, le roi déclenche la persécution au cours de l'année 482 avec une sauvagerie soudaine [2] et l'on est tout naturellement tenté d'expliquer par des causes physiologiques une transformation d'attitude à laquelle n'apparaissent point de mobiles évidents. Mais les prescriptions anticatholiques suivent de trop près les exécutions qu'entraîne la tentative de la réforme successorale [3] pour qu'on ne songe pas aussi à établir entre elles d'autres rapports que ceux d'une conjonction chronologique et je crois que, en dépit de la discrétion intéressée de Victor de Vita et de ses silencieux émules, il est permis de tenir pour à peu près certaine la participation du clergé catholique à ce qu'on pourrait appeler le complot de 481.

J'ai déjà signalé le passage de l'*Historia persecutionis uandalicæ* dans lequel le clerc carthaginois rapporta la réunion des évêques catholiques au temple de la Mémoire et l'étrange proposition que leur transmettent les officiers royaux de rentrer en possession de leurs églises s'ils acceptent Hildiric comme successeur de son père [4]. Or, de deux choses l'une. Ou bien l'épiscopat s'est tenu en dehors d'une affaire qui ne le regardait apparemment en rien et, dans ces conditions, on ne comprend guère que le roi vandale juge bon de l'y mêler. Ou bien les évêques ont cru devoir intervenir pour une raison ou pour une autre dans la crise constitutionnelle et le serment qu'Huniric les invite à prêter retrouve du même coup une signification qu'on lui cherche en vain dans l'alternative.

D'après ces déductions, on est donc à même de présumer non seulement que l'épiscopat africain n'est pas resté indifférent aux querelles du Palais, mais encore qu'il a pris parti pour le système successoral qu'Huniric entendait précisément abolir. Cependant, on hésite devant une conclusion qui paraît à première vue assez invraisemblable. On s'étonne que le clergé catholique, suffisamment occupé de ses propres problèmes, ait été s'entremettre dans un conflit qui ne le concernait pas et qu'il ait en outre adopté une position contraire à celle d'Huniric dont il venait tout juste d'éprouver la relative bienveillance [5]. A la réflexion, les choses apparaissent pourtant dans une perspective assez différente.

Si le régime dynastique établi par Geiseric avait normalement fonctionné, le successeur d'Huniric eût été l'aîné de ses petits-fils, dont le nom nous est inconnu, mais dont Victor de Vita nous a dit qu'il semblait *prudens et sapiens* [6]. Eloge assez exceptionnel sous le style de l' « historien » et qui ne laisse guère de doute sur les raisons qui l'ont motivé. L'intérêt même que suscite ce jeune prince malheureux chez l'hagiographe sectaire laisse à penser qu'on attendait de lui davantage qu'une tolérance habile ou résignée. L'écarter du pouvoir c'était, aux yeux des catholiques, éloigner une espérance d'autant plus vive que la réalisation en avait été plus impatiemment attendue, et l'on comprend qu'en dépit des apparences les projets d'Huniric aient dressé contre lui le clergé africain en même temps que les éléments vandales attachés à la tradition de Geiseric [7].

De là à établir une relation entre le complot que provoquèrent les efforts d'Huniric pour substituer sa lignée à celle de son frère et la persécution qui suivit son avortement, il n'y a

1. Cette interprétation me paraît se justifier par les allusions que contient l'édit du 25 février 484 aux mesures prises par les empereurs à l'encontre des ariens.

2. La chronologie ressort de Victor de Vita qui intercale le récit des premiers exils entre l'élection d'Eugène, le 18 juin 480 ou 481 (II, 3-4, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 14), et la convocation du colloque le 20 mai 483 (II, 39, *id.*, p. 22). Un laps de plusieurs mois au moins s'est écoulé entre l'élection de l'évêque et le début de la persécution. D'autre part, il apparaît difficile que celle-ci n'ait commencé que trois ou quatre mois avant la convocation du colloque. Je crois donc que la date de 482 peut être acceptée sans grandes chances d'erreur.

3. *Supra*, pp. 240 et ss.

4. Victor de Vita, III, 17 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 44.

5. *Supra*, p. 293.

6. Victor de Vita, II, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16.

7. Rappelons qu'Hildiric était sans doute encore un tout jeune homme à cette époque et qui n'avait probablement pas eu l'occasion de faire montre des sentiments qu'il témoignera plus tard. Cf. Appendice III, n° 18.

sans doute qu'un pas, mais que l'historien n'a pas le droit de franchir faute de preuves formelles. Cependant, une pareille hypothèse semble éclairer plus précisément l'attitude du souverain qui, déjà hostile par principe à l'orthodoxie tapageuse, voyait le clergé suspect prêter un appui inattendu à ceux qui se proposaient d'entraver la réforme qu'il tenait pour indispensable. Sans doute, peu soucieux de laisser à son fils, en plus des difficultés inévitables d'une succession contestée, les graves embarras d'une crise religieuse, on comprend qu'il ait eu la préoccupation de régler une fois pour toutes un problème où la temporisation n'avait apporté que des déboires. Et dès lors s'explique la brutalité d'une persécution, qui, en dépit des faux-semblants juridiques dont son auteur prétendait la couvrir, n'était qu'une entreprise d'élimination systématique qui n'est pas sans rappeler celle que Dioclétien avait décidée deux siècles plus tôt avec les mêmes préoccupations salutaires.

Peut-être, comme le prétend Victor de Vita, les monastères, et plus particulièrement les monastères de femmes, eurent-ils à subir durement l'inimitié royale [1]. Mais ce n'est là qu'épisode et la persécution s'affirme par des mesures moins spectaculaires. La première fut l'interdiction pour les non-ariens d'occuper un poste quelconque non seulement dans les services du Palais — ce qui ne faisait que renouveler les dispositions prises antérieurement par Geiseric [2] — mais, si du moins j'entends bien le texte de Victor de Vita, dans l'ensemble de ce que nous appellerions aujourd'hui les administrations publiques [3]. Ceux qui refusèrent d'adhérer à l'Eglise officielle furent privés de tous leurs biens et relégués en Sicile ou en Sardaigne. C'est-à-dire que les catholiques se trouvaient pratiquement exclus de toutes les fonctions qu'ils avaient continué d'exercer en dépit de la conquête [4], et que la justice en particulier leur serait désormais rendue par des adversaires d'autant plus malveillants qu'ils avaient sacrifié leur foi aux avantages du monde.

Le roi semble avoir d'abord pensé à atteindre l'Eglise catholique en s'attaquant aux biens plutôt qu'aux personnes. D'une part, il réserva au *fiscus* tout ce que possédaient les évêques défunts ; d'autre part, il prétendit obliger leurs successeurs à verser la somme considérable de cinq cents sous d'or avant de recevoir l'ordination épiscopale [5]. Mais sur l'observation qu'on lui fit que les ariens d'Orient auraient à supporter de probables représailles [6] et peut-être aussi en raison des inconvénients pratiques que présentait ce meurtre à longue échéance, il se décida à un procédé plus expéditif : quatre ou cinq mille clercs et laïcs furent concentrés à *Sicca Veneria* (Le Kef) et à *Lares* (Henchir Lorbeus) et, devant leur refus d'accepter l'arianisme, expédiés au Hodna où les Maures réduisirent vraisemblablement en partie à l'esclavage les survivants de ce long calvaire [7].

1. VICTOR DE VITA, II, 24-25, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 18. Le roi aurait ordonné de honteuses inquisitions sur la personne des vierges du Seigneur et tenté de leur faire avouer qu'elles entretenaient avec les clercs de leur religion des relations coupables. Certaines d'entre elles auraient été suppliciées en vue de leur arracher un aveu. Sur les mesures prises contre les moines, *Passio* des moines de *Capsa*, 5, *id.*, p. 59.

2. *Supra*, p. 292.

3. VICTOR DE VITA, II, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 18 (*publicas agere actiones*).

4. *Supra*, pp. 250 et ss.

5. VICTOR DE VITA, II, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 18. Si l'on estime à 500 francs le prix du gramme d'or, cela équivaut à une somme de 1.137.500 francs.

6. VICTOR DE VITA, II, 24, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 18.

7. L'histoire de ces confesseurs est principalement connue par VICTOR DE VITA, II, 26-37, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 19-21, auquel on se reportera, et par VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 479/1, *id.*, t. XI, p. 189. Sur le premier de ces textes, Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 38-39. D'après le récit de Victor de Vita, l'épisode se place à la fin de 482 ou au début de 483. La date de 479 que donne Victor de Tunnuna n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres d'une chronologie fantaisiste ou tout au moins inexpliquée. Selon Victor de Vita, le nombre des exilés aurait été de 4.966 ; selon Victor de Tunnuna, de 4.000 environ. La *Passio* des moines de *Capsa*, 4, *id.*, t. III, p. 59, rapporte l'événement sans fournir de chiffre. Il est possible, en raison du lieu où elle a été trouvée, qu'une inscription d'*Aubuzza* (Hr. Djezza, à une vingtaine de kilomètres au Sud de *Sicca Veneria*, en direction d'*Ammædara*) et qui nous fournit une liste de martyrs ou de confesseurs (*C.I.L.*, VIII, 16396 = Appendice II, n° 152) ait conservé jusqu'à nous le souvenir de quelques victimes. Mais la liste d'*Uppenna* (*C.I.L.*, VIII, 2304) est, contrairement à une opinion communément admise, sans aucun rapport avec les événements qui nous occupent. Il s'agit d'un texte d'époque byzantine reproduisant une liste très antérieure à l'occupation germanique (Cf. P. GAUCKLER, *Rapport sur des inscriptions latines découvertes en Tunisie de* 1900 *à* 1905, dans *Nouvelles Archives des Missions*, t. XV, 1908, pp. 416 et ss. et *C.I.L.*, VIII, 23040 a). C'est par une hypothèse toute gratuite qu'on attribue aux Vandales la destruction de l'édifice rebâti par les Byzantins. Rien n'indique qu'il ne faille pas voir en elle l'œuvre naturelle du temps.

Pourtant, cette épuration n'était qu'un prélude à des projets plus sombres. Estimant l'Eglise africaine suffisamment affaiblie par les coups qu'il venait de lui porter, il prétendit transposer sur le plan doctrinal un conflit qui, dans l'essentiel, n'avait été jusqu'alors que juridique. Par l'édit du 20 mai 483, il convoqua pour le 1er février 484 une conférence où devaient se rencontrer les évêques homoousiens et les évêques ariens du royaume [1]. Vainement la diplomatie byzantine s'efforça-t-elle d'amener le roi à des sentiments moins hostiles [2] et l'évêque Eugène de Carthage ne fut pas plus heureux en faisant valoir qu'une question qui intéressait la catholicité tout entière ne pouvait être réglée par les seuls évêques africains [3]. Huniric ne fut pas dupe de la manœuvre [4] et il répliqua, non sans bon sens, qu'il ne pouvait disposer que de ses propres Etats [5].

On devine entre les lignes de l'*Historia persecutionis uandalicæ* l'agitation qui dut se développer dans le milieu catholique durant les huit mois qui séparèrent la convocation du colloque de sa réunion. Quelques évêques furent fouettés et exilés, tels Secundianus de Vibiana et Præsidius de Sufetula [6]. D'autres s'en tirèrent avec un certain nombre de coups de verges [7]. D'autres comme Lætus de Nepta furent incarcérés à la veille du colloque [8]. Fort heureusement, la retentissante guérison de l'aveugle Felix par l'évêque Eugène vint attester au bon moment de quel côté penchait la faveur divine [9].

Cependant les mois passaient et les prélats catholiques arrivés à Carthage chargèrent quatre d'entre eux de mettre au point un manifeste qui nous est parvenu sous le nom de *Liber fidei catholicæ* et qui résumait en quelques pages la vérité des orthodoxes [10], puis, dès l'ouverture du colloque, désignèrent dix d'entre eux pour parler au nom de leur « multitude » [11]. Mais la conférence tourna vite au tumulte. Les catholiques s'indignèrent que l'évêque arien Cyrila s'installât sur un trône au milieu de ses « satellites », tandis qu'eux-mêmes demeuraient debout [12], et plus encore qu'il osât se qualifier de « patriarche » [13]. Leurs protestations se perdirent dans les clameurs de leurs adversaires. On les calma, semble-t-il, en leur administrant cent coups de verges [14] et ils purent donner lecture du *Liber* qu'ils avaient préparé [15]. Mais ni les catholiques ni les ariens ne paraissaient désireux d'engager une honnête controverse. Ils

1. Victor de Vita, II, 39, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 22. Ce texte fut adressé à tous les évêques *per uniuersam Africam constituti*. Mais il va de soi que le mot *Africa* ne doit pas être entendu ici dans le sens large qu'il a généralement chez Victor de Vita (Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 34). Il est manifestement absurde de penser qu'Huniric ait pu convoquer des évêques extérieurs à son royaume et ceci d'autant plus qu'ils se fussent conduits en adversaires. Je me borne à rappeler ce que j'ai écrit par ailleurs (*id.*, pp. 91 et ss.) sur la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ*, à savoir qu'elle ne constitue nullement une liste des évêques présents au colloque de 484. Si Victor de Vita nous dit que des évêques de l'Afrique tout entière (*uniuersa Africa*) furent présents au colloque (II, 52, *id.*, p. 25), il faut entendre que toutes les provinces d'Afrique furent représentées, ou tout au moins la plupart d'entre elles, ce qui paraît probable puisque l'Etat vandale couvrait partiellement ou totalement leur territoire, exception faite de la Sitifienne. A noter la présence au colloque d'évêques venus des îles soumises à l'autorité germanique (II, 52, *id.*, p. 25).

2. C'est du moins ainsi que me paraît s'expliquer la mission de l'ambassadeur Reginus auprès d'Huniric, au mois de mai 483 (Victor de Vita, II, 38, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 21). Je ne vois aucune raison de confondre, comme on le fait parfois, ce personnage avec l'Uranius que mentionne III, 32, *id.*, p. 48.

3. La lettre d'Eugène figure dans Victor de Vita, II, 41-42, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 22-23.

4. Victor de Vita, II, 44, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 23, nous dit expressément que le désir d'Eugène d'élargir le colloque ne tenait pas à sa crainte de voir les évêques africains insuffisamment informés pour répondre victorieusement à leurs collègues ariens, mais à l'espoir que les évêques d'Outre-Mer pourraient manifester de plus d'indépendance et servir à leur retour à la propagande anti-vandale.

5. Victor de Vita, II, 43, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 23.

6. Victor de Vita, II, 45, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 23.

7. Victor de Vita, II, 46, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 23. Nous connaissons les noms de trois d'entre eux : Mansuetus d'Afufenia, Germanus et Fusculus, dont on ignore les sièges.

8. Victor de Vita, II, 52, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 25 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 479/1, *id.*, t. XI, p. 189. Lætus fut ultérieurement brûlé (24 septembre 484).

9. Victor de Vita, II, 47-51, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 24-25 ; Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 3, dans *M.G.H. s.r.m.*, t. I, pp. 63-65.

10. Ce document fut mis au point quelques semaines avant le colloque, probablement le 16 janvier 484. Sur ce texte, Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 28 et ss.

11. Victor de Vita, II, 53, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 25.

12. Victor de Vita, II, 53, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 25.

13. Victor de Vita, II, 54, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 25.

14. Victor de Vita, II, 54, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 25.

15. Victor de Vita, II, 55, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 25, et III, 1, p. 40.

s'accusèrent mutuellement d'entraver les débats [1] et, moins d'une semaine après l'ouverture de la conférence, Huniric mit brutalement fin à cette confrontation inutile.

Il semble bien que les catholiques n'aient jamais accepté sincèrement qu'on mît en discussion un problème dogmatique qui pour eux était définitivement résolu. Mais il n'est pas moins probable que les ariens étaient d'avance décidés à régler par la force un différend auquel elle semblait être l'inévitable remède. Les responsabilités dans l'échec de la conférence se partagent équitablement, et Huniric n'avait pas eu grand mérite à prévoir une issue si évidemment inscrite dans la logique des choses. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris qu'il ait tenu tout prêts les textes par lesquels il entendait frapper les catholiques si le colloque n'aboutissait pas à un résultat positif.

Le premier est un décret du 7 février 484 [2] par lequel le roi ordonnait la confiscation générale des églises en même temps que des biens qui leur étaient afférents et leur transfert pur et simple à l'Eglise arienne [3]. Le second en date du 25 février 484 [4], qui renouvelait les dispositions du décret précédent et obligeait les catholiques à se convertir à l'arianisme d'ici le 1er juin de la même année sous peine de subir des pénalités analogues à celles qu'avaient jadis édictées les empereurs à l'encontre de leurs sujets hérétiques [5], c'est-à-dire l'amende, la confiscation des biens, la flagellation et l'exil [6].

Dès l'échec de la conférence, Huniric fit rechercher les prélats catholiques venus à Carthage et les chassa de la ville qu'ils quittèrent dans un affreux dénuement [7], cependant que ses émissaires faisaient exécuter les mesures d'expulsion prévues par la décision royale [8]. Pourtant, il essaya de trouver encore une fois un terrain d'entente avec les évêques en obtenant d'eux un serment de fidélité à la monarchie vandale et la continuité dynastique [9]. Mais devant le refus des uns et les réticences des autres, il les relégua pour la plupart en Corse ou en Afrique [10].

1. Textes indiqués à la note précédente, et III, 3 et ss., *id.*, pp. 40-41.

2. La nature de ce texte nous est donnée par VICTOR DE VITA, III, 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 40, qui précise qu'il s'agit d'un *decretum*. La date résulte du *Laterculus* (A), 10, *id.*, t. XIII, p. 459. Cf. également MARCELLINUS COMES, *Chron.*, a. 484/4, *id.*, t. XI, p. 93 ; *Paschale campanum*, a. 484, *id.*, t. IX, p. 746.

3. Le texte le plus explicite est dans VICTOR DE VITA, III, 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 40. Egalement, III, 53, p. 54. Cette « fermeture » des églises est confirmée de divers côtés : *Laterculus* (A), 10, *id.*, t. XIII, p. 459 ; VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 466, *id.*, t. XI, p. 187 ; *Passio* des moines de *Capsa*, 5, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 60, qui prétend que le roi fit murer les portes des édifices. C'est sans doute au même moment que les catholiques de Carthage furent privés de la *basilica Fausti* (*Avell. Coll.*, LXXXV¹, dans *C.S.E.L.*, t. XXXV¹, p. 328), et, s'il faut en croire PROCOPE, *B.V.*, I, 21, 19, éd. J. Haury, t. I, p. 403, de l'une des basiliques cypriennes.

4. VICTOR DE VITA, III, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 43.

5. VICTOR DE VITA, III, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 43.

6. Le texte de l'édit nous a été conservé par VICTOR DE VITA, III, 3-14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 40-43. Après avoir exposé le principe sur lequel repose son devoir de législateur (§ 3), le roi signale la convocation du colloque et accuse les catholiques d'avoir entravé toute discussion (§ 4-6). Les § 7-12 rappellent la législation antérieure des empereurs et indiquent l'intention du roi de la retourner contre les catholiques eux-mêmes. Le § 13 pose le principe des pénalités. Le § 14 reprend les dispositions de l'édit du 7 février.

C'est en somme le § 13 qui constitue l'essentiel de l'édit. Il prévoit : 1° le cas de ceux qui sont rattachés à quelque titre que ce soit à un service public, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à la *domus* ou à l'administration (*diuersis titulis necessitatibusque præpositi*). Ceux-là seront frappés d'une amende proportionnée à leur rang et suivant le tarif impérial indiqué au § 10. Cette disposition appelle deux remarques. La première, c'est que l'on ne saurait conclure de la mention des catégories sociales énumérées par la législation impériale à leur survivance absolue en 484. Il s'agit seulement pour le roi de fournir au juge une base pénale. La seconde, c'est qu'en dépit des interdits réitérés contre les catholiques (cf. *supra*, p. 293), il avait été impossible de les écarter des services publics, puisque l'édit prévoit des sanctions à l'encontre de ceux qui y appartiennent. 2° Les cas des *priuati* qui seront soumis aux pénalités prévues par les lois impériales, c'est-à-dire non seulement l'amende, mais en cas de persévérance dans « l'erreur », les verges, la confiscation de leurs biens et l'exil, sans que le législateur croie devoir lier le juge en précisant les conditions d'application de la loi. 3° Le cas des *iudices prouinciarum*, à qui la peine de mort est réservée en cas de négligence.

Comme on peut le voir d'après ce qui précède, le texte de l'édit manque absolument de précision et sans doute volontairement. Il vise à établir une législation « classique ». Mais il est remarquable que, sauf en ce qui concerne les *iudices*, l'édit ne prévoit pas la peine de mort.

7. VICTOR DE VITA, III, 15-16, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 43-44.

8. VICTOR DE VITA, III, 2, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 40 ; III, 15-16, *id.*, p. 43.

9. VICTOR DE VITA, III, 17 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 44-45.

10. VICTOR DE VITA, III, 20, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 45, nous indique que les évêques furent envoyés en Corse et condamnés à y couper du bois pour les flottes royales — ce que confirme la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ*, qui nous indique les noms de 28 d'entre eux (Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, n. 57), mais nous donne le chiffre de 46 —. Cependant, il n'est pas douteux que certains d'entre eux demeurèrent en Afrique, et même à proximité de leur ville épiscopale. Ce fut, par exemple, le cas d'un certain Faustus, qui pourrait bien être l'évêque de *Præsidium* (?), que men-

Mis à part quelques-uns qui parvinrent à s'enfuir, ce fut vraiment l'épiscopat tout entier qui connut l'amertume de l'exil [1]. Bientôt les quelques cinq cents clercs de l'Eglise de Carthage empruntèrent à leur tour la même route douloureuse [2] et les moines furent pareillement traqués [3]. C'était cette fois la grande épreuve.

Il n'est pas question de nier les souffrances endurées par les évêques africains [4], mais on doit cependant souligner que, parmi eux, nous ne connaissons qu'un seul martyr, Lætus de Nepta [5]. Quant aux clercs qui l'accompagnent sur la liste glorieuse, ils ne sont guère nombreux. En dehors des sept moines de Capsa suppliciés à Carthage le 2 juillet 484 [6], je ne vois guère à citer que le sous-diacre Reparatus, l'un des miraculés de *Tipasa*, qui continua de parler bien qu'on lui eût coupé la langue [7]. Mais quelle que soit la confiance que l'on croie devoir faire à Victor de Vita, il n'est pas douteux que les fidèles aient été dans l'affaire beaucoup plus durement touchés que le clergé lui-même.

Les documents dont nous disposons ne nous permettent pas de préciser si la persécution commença ou non avant la date fatidique du 1er juin 484. En revanche, il paraît certain que la lettre de l'édit ne fut pas respectée quant à ses dispositions pénales. Même en admettant que l'auteur de l'*Historia persecutionis uandalicæ* ait déformé pour les besoins de sa cause les faits dont il était lui-même le témoin ou qu'on lui rapportait [8], on ne peut guère supposer que ceux qui avaient à charge d'appliquer les ordres royaux se soient abstenus de la totalité des cruautés qu'on leur prête. Tout fut mis en œuvre pour assurer la conversion générale qu'on prétendait obtenir. Enfants ou adultes furent baptisés de force [9] et la mort fut le châtiment le plus commun de ceux qui résistaient à l'ordre du souverain [10].

Il n'est malheureusement pas possible de dresser un bilan mathématique de la persécution. S'il fallait en croire Victor de Vita, les martyrs se compteraient par milliers. J'en doute un peu. Mais, en revanche, il me paraît vraisemblable que les confesseurs aient été en très grand nombre. Trop d'Africains tenaient à leur foi avec un entêtement farouche pour s'être soumis d'un coup aux caprices du pouvoir. Toutes les classes de la société se trouvèrent confondues dans une résistance désespérée, depuis le proconsul Victorianus d'Hadrumetum [11] jusqu'aux

tionne la *Notitia*, Byz. 76, *id.*, p. 67, et qui fonda un monastère où S. Fulgence se réfugia (*Vita Fulgentii*, III, éd. G.-G. Lapeyre, p. 21), et d'Habetdeus de Thamalluma (Ch. Courtois, *op. cit.*, p. 60). Ce fut aussi le cas d'Eugène de Carthage exilé à *Turris Tamalleni* (Telmin), dans le sud tunisien (Ch. Courtois, *op. cit.*, p. 96). D'après la *Notitia*, 302 évêques auraient été relégués en Afrique (dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 71), chiffre vraisemblable si l'on songe que les quatre provinces de Tripolitaine, de Byzacène, de Proconsulaire et de Numidie, comptaient au total — au moins en principe — 409 évêques (*supra*, p. 111, n. 1), et qui coïncide approximativement avec celui que nous fournit Marcellinus comes *Chron.*, a. 484/2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, pp. 92-93, qui évalue à 334 le nombre des évêques exilés ou dispersés. On peut donc penser que la mesure prise par Huniric a été suivie d'une application générale dans toute l'étendue du royaume.

1. La *Notitia*, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 71, en indique 28, dont un seul nous est cité, *Bonifatius membrositanus* (?), dans *Notitia*, Proc. 8, *id.*, p. 63.

2. Victor de Vita, III, 34 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 49 et ss. Cet exil est postérieur au 2 juillet 484 (Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 57, n. 272).

3. Victor de Vita, III, 41, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 51 ; *Passio* des moines de *Capsa*, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 59 et ss. C'est sans doute à cette époque que l'évêque Faustus (cf. *supra*, p. 297, n. 10) et ses moines furent contraints de se cacher pour échapper à la persécution (*Vita Fulgentii*, V, éd. G.-G. Lapeyre, p. 31). Sur cette date, *infra*, p. 300, n. 3.

4. Voir à titre d'exemple les tourments infligés par l'évêque arien Antonius à Eugène de Carthage, dans Victor de Vita, III, 43-44, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 51. Habetdeus de Thamalluma fut rebaptisé de force par le même Antonius (*id.*, III, 45-46, pp. 51-52). Cependant, l'exemple même d'Habetdeus nous montre que les exilés jouissaient d'une assez grande liberté (*id.*, III, 53 et ss., pp. 53-54). Quelques-uns d'entre eux furent condamnés à un travail forcé (*supra*, p. 297, n. 10), voire « aux mines » (*Notitia*, Num. 76, et peut-être 21 et 49, *id.*, pp. 64-65), mais ce ne fut pas, semble-t-il, la règle générale. Ceci n'empêche point qu'on ait usé à l'occasion de brutalités à l'égard des clercs en vue d'obtenir leur abjuration (Victor de Vita, III, 35 et ss., *id.*, pp. 49 et ss.).

5. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 479/1, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 189, nous indique qu'il fut brûlé le 24 septembre 484.

6. Victor de Vita, III, 41, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 51, et leur *Passio*, *id.*, pp. 59-62.

7. Victor de Vita, III, 30, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 48.

8. Victor de Vita, III, 21-51, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 45 et ss.

9. Victor de Vita, III, 49, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 52, et surtout III, 47-48, *id.*, p. 52. Egalement, *Cod. Iust.*, I, 27, 1, 2, éd., P. Krüger, p. 77.

10. Je ne crois pas devoir insister ici sur les indications données par Victor de Vita et qui constituent bien souvent de simples romans hagiographiques.

11. Victor de Vita, III, 27, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 47.

humbles dont Victor de Vita n'a pas cru nécessaire de nous conserver le nom [1]. Çà et là, on entrevoit le destin tragique des familles déchirées par la séparation [2] ou par une attitude contraire [3].

C'est, semble-t-il, en Proconsulaire que la persécution fut la plus rude [4] et ceci s'explique sans doute par le fait que l'Eglise arienne, plus puissante dans cette province que dans les autres, paraît avoir fait preuve de plus d'intolérance encore que le roi lui-même [5]. Mais si elle n'épargna pas les dépendances lointaines du royaume, comme le prouve l'exemple de *Tipasa* [6], il faut souligner le fait qu'elle demeura spécifiquement africaine et qu'aucun indice ne laisse à penser qu'elle ait été étendue au domaine insulaire des souverains de Carthage.

Ce dernier fait confirme, à mon avis, que la politique d'Huniric à l'égard des « homoousiens » n'était pas en réalité d'essence religieuse. Mais, décidé à briser une opposition qui semblait irréductible, il ne crut devoir reculer devant aucun moyen pour y parvenir. Mauvais calcul, à coup sûr, car ce faisant, il ne faisait que renforcer la solidarité des catholiques africains avec leur clergé proscrit. L'atroce famine de l'été 484 [7], la mort cruelle du roi le 22 décembre de la même année [8], apparurent comme des signes non équivoques de la colère divine. Loin d'aboutir au résultat qu'avait escompté Huniric, la persécution devait en fait combler les vœux de l'épiscopat catholique, à savoir la transposition sur le plan religieux du conflit social [9].

★

Il ne faudrait point conclure de ce qui précède que l'Eglise d'Afrique se soit tirée sans dommages des malheurs qui l'avaient frappée. Si certains, rebaptisés de force, se crurent tout de bon agrégés à la secte arienne [10], d'autres avaient abandonné de leur plein gré la foi qui était jusqu'alors la leur [11]. Des clercs et même des évêques avaient suivi leurs ouailles sur la voie du reniement et il semble bien, d'après le peu qu'on sait du concile romain de 487, que le nombre des *lapsi* n'ait pas été négligeable [12]. Le fidèle qui, dès 482, avait pressenti qu'après l'épreuve il ne resterait qu'assez peu de bon grain, n'avait sans doute pas été le jouet d'un vain songe [13].

Il ne faut pas pourtant oublier que la persécution n'avait duré que quelques mois et que, si grande qu'on imagine son intensité, elle ne pouvait avoir atteint en profondeur l'œuvre d'évangélisation entreprise depuis trois siècles. Sans doute, les clercs étaient-ils dispersés pour une grande part, les évêques exilés ou fugitifs ; sans doute aussi les édifices du culte étaient-ils maintenant aux mains de l'Eglise rivale, mais ce qu'un prince avait fait, un autre pouvait le défaire

1. Victor de Vita, III, 31, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 48.
2. Victor de Vita, III, 50, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 53.
3. Victor de Vita, III, 26, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 46. Victoria de Culusi refuse de céder aux objurgations de son mari apostat.
4. C'est du moins à cette province que se rapportent la plupart des cas concrets cités par Victor de Vita.
5. Victor de Vita, III, 42, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 51. Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 45 (carte).
6. Victor de Vita, III, 29-30, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 47-48. Sur ce célèbre miracle des langues coupées, cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 82, n. 108. Quelques-unes des victimes se réfugièrent à Constantinople, parmi lesquelles le diacre Reparatus (*id.*, p. 57, n. 274). C'est dans cette ville qu'on éleva leur tombeau (Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 479/1 et 567, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, pp. 189 et 206).
7. Victor de Vita, III, 55 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 54 et ss.
8. Appendice III, n° 15.
9. C'est, on l'a vu, à Victor de Vita que l'on doit faire essentiellement appel pour tenter l'histoire de la persécution d'Huniric. Sauf pour quelques détails, les autres textes sont pratiquement négligeables. Il convient toutefois de noter le fait que la violence du roi vandale a laissé une impression profonde et dont les documents nous conservent l'écho, même hors d'Afrique. Cf. *Paschalum campanum*, a. 484, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 746 (= 632, p. 312) ; Marcellinus comes, *Chron.*, a. 484/1, *id.*, t. XI, pp. 92-93 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 466 et 479/1 et 2, *id.*, pp. 187 et 189-190 ; Isidore, *Hist. Wand.*, 78, *id.*, p. 298 ; Bède, *Chron.*, 503, *id.*, t. XIII, p. 306 ; *Vita Fulgentii*, III, éd. G.-G. Lapeyre, p. 20 ; *Avell. Coll.*, XCV, 63, dans *C.S.E.L.*, t. XXXV¹, p. 391 ; Procope, *B.V.*, I, 8, 3 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 345-346, etc... Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 2, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, pp. 62 et ss., donne un curieux aspect de la déformation légendaire des événements.
10. Victor de Vita, III, 48, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 52.
11. Victor de Vita, III, 60, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 55.
12. *Supra*, p. 227, n. 10. Le seul exemple qui nous ait été conservé d'un évêque apostat est celui d'un certain Revocatus, inconnu par ailleurs (Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 3, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 66). Il est bien suspect.
13. Victor de Vita, II, 19, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 17.

et, si la politique religieuse de Gunthamund n'a pas toujours brillé par une netteté particulière [1], il apparaît du moins dès le début de son règne que la tempête va s'apaiser.

Selon Procope, Gunthamund n'aurait été lui aussi qu'un horrible persécuteur [2]. Mais il est seul à le prétendre et les gestes successifs du roi apportent à cette affirmation un démenti qu'il semble difficile d'écarter. Au reste, on ne nous cite aucun fait de persécution sous son règne [3] et si les prêtres ariens n'hésitent pas, à l'occasion, à soumettre les catholiques à des traitements assez brutaux, il semble bien que ce soit à l'encontre de tout droit [4]. Selon toutes probabilités, les violences auxquelles Huniric avait eu recours cessèrent dès l'avènement même de Gunthamund.

Ce ne fut en revanche que peu à peu que furent rapportées ou négligées les mesures les plus rudes prises sous le règne précédent. D'après Victor de Tunnuna, le roi aurait annulé dès 485 l'ordre d'exil qui avait frappé les catholiques [5]. Affirmation qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute, contrairement à l'opinion de certains critiques, mais dont il convient seulement de réduire la portée. De toute évidence, elle ne concernait que les laïcs puisque c'est seulement en 487 que l'évêque Eugène put regagner Carthage [6] et que c'est seulement en 494 que les clercs furent autorisés à rentrer dans leurs diocèses [7]. Si, dès 487, les catholiques de Carthage avaient repris possession de l'*area* de saint Agilée [8], ce ne fut que le 10 août 495 que l'ensemble de leurs églises leur fut rendu. Elles étaient restées fermées « 10 ans, 6 mois et 5 jours » [9].

On s'est souvent demandé quelles raisons avaient poussé Gunthamund à adopter cette politique nouvelle et l'on a invoqué tour à tour l'intervention byzantine et les nécessités de la paix intérieure devant le danger que représentaient les incursions des Maures [10]. A la première explication, L. Schmidt a justement opposé que l'empereur était précisément alors en conflit avec Rome et n'avait guère de motifs d'intervenir, mais la seconde, à laquelle il s'arrête, ne me paraît guère plus valable. Si, en effet, Gunthamund avait voulu se concilier ses sujets catholiques pour faire face au péril berbère, on comprend mal que les mesures d'apaisement se soient étalées sur dix années et que la réouverture des églises, en particulier, ait dû

1. *Supra*, pp. 265 et ss.
2. PROCOPE, *B.V.*, I, 8, 7, éd., J. Haury, t. I, p. 346.
3. Il faudrait cependant adopter une position inverse si l'on accepte la chronologie actuellement admise de la vie de S. Fulgence, chronologie qui place sa mort en 532 (G.-G. LAPEYRE, *Saint Fulgence de Ruspe*, Paris, 1929, pp. 323 et ss., et surtout G. KRÜGER, *Ferrandus und Fulgentius*, dans *Harnack-Ehrung*, Leipzig, 1921, pp. 223 et ss.). En effet, la *Vita Fulgentii*, V, éd. G.-G. Lapeyre, p. 31, nous parle d'une persécution qui dispersa les moines de l'évêque Faustus. Or, il est impossible, si l'on place la mort de Fulgence en 532, de voir là une allusion à la persécution de 484, car S. Fulgence, étant mort à 65 ans (*id.*, XXVIII, p. 139), serait né en 467 dans ces conditions et aurait eu 17 ans en 484, c'est-à-dire qu'il faudrait admettre qu'il eût été chargé des fonctions de procurateur (*id.*, I et II, pp. 13 et ss.) à un âge où il n'eût pas été en mesure de les exercer. D'autre part, il semble tout aussi impossible de faire tenir entre 496 et 500 les données des chapitres V à IX de la *Vita*. Or, ce dernier (pp. 55 et ss.) est daté par le séjour à Rome qui coïncide avec la venue de Théodoric. En d'autres termes, l'allusion du chapitre V se rapporterait nécessairement au règne de Gunthamund. Je ne crois pas, quant à moi, qu'il faille accueillir cette conclusion. Le successeur de S. Fulgence à *Ruspæ*, Felicianus, fut élu le jour anniversaire de la mort de S. Fulgence et consacré le lendemain 2 janvier (*id.*, XXIX, p. 143, et FERRANDUS, *Epist. ad Eugippium*, XVI, dans A. MAÏ, *Scriptorum ueterum noua Collectio*, Rome, 1828, t. III², p. 183) qui, selon toutes vraisemblances, devait être un dimanche (L. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*. Paris, 1925, p. 378). Il convient donc de choisir pour la consécration de Felicianus une année où le 2 janvier tombe un dimanche. L'année 522 et les années antérieures sont exclues puisque S. Fulgence a survécu à Thrasamund, mort le 7 juin 523 (*Vita Fulgentii*, XXVI, *id.*, p. 123). L'année 539 et les années postérieures sont exclues puisqu'elles conduiraient à faire naître S. Fulgence en 473, indication incompatible avec les données du chapitre III (pp. 21 et ss.) qui ne peuvent être antérieures à 484. Restent 533 et 528. Le seul obstacle à l'année 533 est le texte même qui nous occupe — mais cet obstacle disparaît si l'on accepte l'année 528. Or, l'unique difficulté qu'on a fait valoir est que la destruction de *Ruspæ* (*id.*, XXVIII, p. 139) ne peut être antérieure à 530. J'espère montrer plus loin que c'est là une affirmation bien aventurée et je retiens pour l'élection de Felicianus l'année 528 et celle de 527 pour la mort de S. Fulgence, qui serait donc né en 462. En 484, il avait eu le temps d'exercer sa charge de procurateur et de s'engager dans la voie monastique.
4. *Vita Fulgentii*, VI-VII, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 35 et ss.
5. VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 479/2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 190 (*protinus*). Huniric étant mort le 22 décembre 484, il convient vraisemblablement de dater cette décision de 485.
6. *Laterculus*, (A), 8, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459.
7. *Laterculus*, (A), 9, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459.
8. *Laterculus*, (A), 8, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459. Cette basilique n'a pas été retrouvée (cf. J. VAULTRIN, *Les basiliques chrétiennes de Carthage*, Alger, 1933, pp. 162-163), à moins qu'il s'agisse, comme on l'a supposé de façon très conjecturale, de la basilique de Bir Knissia (*id.*, pp. 131 et ss.).
9. *Laterculus*, (A), 10, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459.
10. Cf. L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 109 (= p. 135).

attendre 494. Sans doute, l'attitude du roi apparaît-elle singulièrement tolérante par rapport à celle de son prédécesseur, mais on ne doit pas oublier qu'il a prolongé pendant la plus grande partie de son règne certaines des lois d'exception et qu'il ne les a peut-être jamais abrogées toutes [1].

A vrai dire, je ne vois d'autre raison d'être à cette démarche hésitante que le caractère même du souverain qui, dans le domaine religieux comme ailleurs, s'est détaché de la politique d'Huniric, sans être capable de lui en substituer une autre [2]. Mais, qu'on accepte ou non cette manière de voir, il semble que les catholiques n'ont pas eu à attendre les dispositions légales pour retrouver une liberté d'action qui leur permît de panser leurs plaies. Le fait que le concile romain de 487 ait discuté des pénitences qu'il convenait d'exiger des *lapsi* prouve à lui seul que le lien s'est renoué entre le clergé et ses fidèles [3]. Non moins révélateurs sont le renouveau de la vie monastique [4] et surtout la facilité laissée aux clercs de se déplacer comme ils l'entendaient [5].

Mais il semble bien que l'Eglise n'ait pas pour autant désarmé. Fidèles à leur attitude de combat, les catholiques continuèrent de considérer les Vandales comme des « persécuteurs » auxquels il convenait de résister [6] et l'exemple de Dracontius nous montre bien de quelle gratitude certains d'entre eux étaient capables [7]. Le « ralliement » que les rois barbares avaient déjà espéré en 457 et en 476 s'avérait tout aussi illusoire en 494. Faut-il penser que, dès avant la fin du règne de Gunthamund, s'esquissait déjà un retour à la sévérité ? C'est possible [8]. En tous cas, celui-ci ne fit pas de doute dès l'avènement de Thrasamund.



S'il faut en croire Procope, le nouveau roi poursuivit la politique de conversions engagée par ses prédécesseurs, mais il usa davantage de la douceur que de la force. Ceux qui pliaient devant sa volonté avaient droit à toutes ses faveurs et, pour les autres, il se contentait de les ignorer [9]. Description sans doute exacte, on l'a dit, du comportement de cet aimable fanatique, à qui la controverse convenait mieux que la violence [10], mais qui ne donne qu'une idée assez partielle de sa politique religieuse.

Rien n'est plus difficile à définir que la notion de persécution. Pour les juristes romains, la *persecutio* n'était qu'une « poursuite ». Mais le mot a pris avec les chrétiens une nuance plus sombre d'arbitraire et de cruauté [11]. Ils l'ont appliqué spécifiquement aux mesures que l'Etat

1. On ignore en particulier si les catholiques ont pu recouvrer leurs emplois à la cour. Mais il y eut au moins des exceptions, comme le prouve le cas de Dracontius (*supra*, p. 258, n. 5).
2. *Supra*, p. 265 et ss.
3. *Supra*, p. 227, n. 10. Malheureusement rien ne permet de déterminer si les quatre évêques africains qui siègent au concile étaient des évêques fugitifs ou si ils étaient venus spécialement à Rome pour y représenter leurs confrères de la Proconsulaire et de la Byzacène.
4. S. Fulgence et son ami Felix décident de s'établir dans la région de *Sicca Veneria* (Le Kef), (*Vita Fulgentii*, VI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 35). Le projet avorte, sans doute par suite de l'intervention du prêtre arien Felix, mais il n'en reste pas moins que l'entreprise était de celles qu'on pouvait concevoir et la preuve en est que, quelque temps plus tard, le même Fulgence devait fonder un monastère près de *Mididi* (Hr. Medded, au S-O de Maktar) ; il est vrai dans les dernières années du règne de Gunthamund, d'après la chronologie de la *Vita* (*id.*, VIII, p. 47).
5. Les chapitres V à VIII de la *Vita Fulgentii* nous permettent de reconstituer les itinéraires de S. Fulgence qui peut, non seulement circuler librement en Byzacène et en Proconsulaire, mais se rendre à Carthage et s'y embarquer à destination de Syracuse (*Vita Fulgentii*, VIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 47).
6. *Avell. Coll.*, XCV, 63, dans *C.S.E.L.*, t. XXXV[1], p. 391 (*catholici sacerdotes... hodieque persecutoribus resistere non omittunt*). Cette lettre du pape Gélase Ier, est datée du 1er février 496 (*id.*, p. 398), et Gunthamund est mort le 3 octobre suivant. Elle concerne donc bien les derniers temps du règne de celui-ci. Sur ce texte, P. Courcelle, *Sur quelques textes littéraires relatifs aux grandes invasions*, dans *Rev. belge de Philologie et d'Histoire*, t. XXXI, 1953, pp. 34 et ss.
7. *Supra*, p. 288
8. Cette hypothèse expliquerait le *hodieque* dont use Gélase Ier, en février 496 (*supra*, n. 6).
9. Procope, *B.V.*, I, 8, 9, éd. J. Haury, t. I, pp. 346 et ss. Cf. également *Vita Fulgentii*, XX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 99.
10. *Supra*, pp. 266 et ss.
11. Cf. J. Zeiller, *Légalité et arbitraire dans les persécutions contre les chrétiens*, dans *Analecta Bollandiana*, t. LXVII, 1949 (*Mélanges P. Peeters*, t. I), pp. 49-54.

croyait devoir prendre à leur encontre et l'on a finalement confondu dans une même abomination des « poursuites » qui ne se ressemblaient guère les unes les autres [1]. Peu importe, d'ailleurs. Mais, au départ, il faut s'entendre.

Ce qui caractérise l'attitude de Thrasamund à l'égard des chrétiens, c'est qu'au contraire d'Huniric il se sévit pas à l'égard des fidèles et c'est, d'autre part, qu'à la différence de celui-ci, il n'a pas recours aux supplices. Mais il ne paraît pas douteux qu'il n'ait eu vis-à-vis du clergé une politique au moins aussi ferme que celle de son oncle. Alors que Geiseric n'avait eu d'autre objet que de régler le problème arien et n'avait sévi que dans la mesure où le clergé catholique ignorait systématiquement l'autorité royale, Thrasamund s'est attaché à une œuvre de destruction de l'Eglise orthodoxe que l'on peut, compte tenu des réserves qui précèdent, considérer comme une véritable persécution.

On me permettra donc de négliger ici le côté spectaculaire de la politique religieuse de Thrasamund. Il est sans doute fort intéressant qu'il ait cherché l'occasion de rencontrer S. Fulgence et qu'ils se soient engagés l'un et l'autre dans un débat théologique, où les armes spirituelles et temporelles étaient assez inégalement réparties, mais ce qui est essentiel, ce n'est évidemment pas cela et, malheureusement, c'est sur cette séduisante imagerie que nos sources sont le plus prolixes.

Cependant, il ne paraît pas impossible de déterminer dans ses lignes de faîte la politique de Thrasamund à l'égard du clergé catholique. D'une part, il l'a privé des édifices cultuels, d'autre part, il a poursuivi la ruine de l'épiscopat, sur lequel reposait visiblement toute l'Eglise africaine.

La première mesure nous est connue par différents textes, qui dépendent les uns comme les autres de Victor de Tunnuna [2] et il ne semble pas contestable que les églises furent fermées et le demeurèrent jusqu'à la fin du règne [3]. Mais nous ignorons à quelle date elle fut prise et tout au plus est-il permis de penser qu'elle n'est probablement pas antérieure à 502 [4]. On est même tenté de la dater de cette année là en raison des sentences d'exil qui précisément à ce moment viennent s'abattre sur les évêques africains.

Ceux-ci n'avaient d'ailleurs pas attendu cette date pour éprouver l'animosité du roi. Dès 499 pour le moins, un certain Rufinianus avait quitté la Byzacène à cause de la persécution qui y sévissait et s'était réfugié dans un îlot proche de la côte sicilienne [5]. Sans doute, dès ce moment, Thrasamund avait-il interdit de sacrer de nouveaux évêques et condamné les Eglises vacantes à un veuvage éternel [6]. Ce qui revenait en fin de compte à éliminer l'épiscopat catholique par voie d'extinction. Mais l'Eglise africaine ne tarda pas à réagir devant un danger dont elle put éprouver assez vite la réalité. Au cours de l'année 502 [7], les évêques se concertèrent

1. Cf. le remarquable essai d'interprétation de H. Grégoire, *Les Persécutions dans l'Empire romain*, Bruxelles, 1951.

2. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 497/4, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 193 ; Isidore, *Hist. Wand.*, 81, *id.*, p. 299 (s.d.) ; *Consularia italica* (*Contin. Hauniensis*, 21), *id.*, t. IX, p. 269 (492) ; Bède, *Chron.*, 506, *id.*, t. XIII, p. 306 ; Isidore le Jeune, *Chron.*, 390, *id.*, t. XI, p. 474 ; Paul Diacre, *Hist. Rom.*, XVI, 3, *id.*, t. II, p. 217.

3. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 523/2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 197 ; Isidore, *Hist. Wand.*, 82, *id.*, p. 299. Il semble bien que ce soit un jeune Vandale qu'on ait enterré en 508 dans la chapelle tréflée de la basilique de Tebessa (*C.I.L.*, VIII, 2013/16516 = Appendice II, n° 96), mais il est possible qu'il fût arien.

4. Les textes cités *supra*, n. 2 nous fournissent des dates non seulement contradictoires, mais parfois inadmissibles. Celle qu'indique Victor de Tunnuna ne peut guère être retenue en raison de la chronologie encore inexpliquée de ce chroniqueur. Mais un passage de la *Vita Fulgentii*, XIV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 75, nous apprend qu'au lendemain de son élévation à l'épiscopat, S. Fulgence célébra solennellement les Saints Mystères et, semble-t-il, dans l'église de *Ruspæ* (cf. également XVI, p. 83). Or, S. Fulgence étant mort le 1er janvier 527 (cf. *supra*, p. 300, n. 3), après vingt-cinq ans d'épiscopat (*Vita Fulgentii*, XXVIII, *loc. cit.*, p. 139), il convient de placer son élection en 502 et de supposer par suite que les églises étaient encore à cette date à la disposition du clergé.

5. *Vita Fulgentii*, IX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 55. Ce Rufinianus est probablement l'évêque du siège non identifié de *Victoriana* (?), que mentionne la *Notitia*, Byz. 88, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 68. Du moins ne lui connaît-on pas d'homonyme en Byzacène. La date de 499 est établie par la *Vita*, qui situe la visite de Fulgence à la veille de son voyage à Rome, laquelle coïncide avec celle qu'y fit Théodoric en 500. Il n'est pas absolument exclu que Rufinianus ait abandonné son Eglise en 484, mais je crois plus vraisemblable qu'il a fui une persécution postérieure à 496, car autrement on ne comprendrait guère qu'il n'eût pas regagné son diocèse en 494.

6. *Vita Fulgentii*, XIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 69. Là encore il n'est pas possible de préciser la date exacte de cette interdiction.

7. La date résulte de celle adoptée *supra*, p. 300, n. 3, pour l'élection de S. Fulgence. Elle est confirmée par une

secrètement et décidèrent de passer outre à l'ordre royal, considérant que, si le souverain s'en tenait à la colère, il suffirait d'en attendre la fin, et que, s'il se décidait à renouveler la persécution, les évêques seraient au moins là pour consoler les fidèles [1].

On s'étonnerait sans doute de ce curieux raisonnement : qu'il convient de provoquer les maux pour être à même de les guérir, si les explications embarrassées de l'auteur de la *Vita Fulgentii* n'étaient autre chose qu'un moyen de dissimuler des motifs plus valables. On a souligné plus haut [2] l'importance considérable qu'avait en Afrique l'institution épiscopale et il est hors de doute que les ariens n'avaient pas manqué de profiter de son affaiblissement. Devant les faits dont ils étaient les témoins quotidiens, les évêques pensèrent avec raison qu'il valait mieux courir les risques les plus graves que de laisser le catholicisme africain commencer une inévitable agonie. Mais, en agissant de la sorte, ils rouvraient nécessairement et avec une responsabilité totale un conflit qui peu à peu tendait à s'apaiser. Une fois de plus, ils se dressaient contre l'Etat.

La *Vita Fulgentii* nous a laissé le tableau vivant de ces élections plus ou moins clandestines et faites à l'improviste [3]. On désigne de force les prêtres ou les diacres qu'on estime les plus dignes de la charge épiscopale. On se dispute les candidats possibles et ceux qui se récusent n'ont d'autre issue que la fuite. Faute de l'évêque désiré, on choisit un peu n'importe qui dans le clergé local et bientôt la plupart des sièges épiscopaux sont pourvus d'un titulaire que le primat Victor se hâte de consacrer [4].

Mais la réaction du roi ne tarda pas et elle fut ce qu'elle ne pouvait pas ne pas être. Victor fut arrêté [5] et, peu après lui, les évêques qu'il avait consacrés en dépit de l'interdiction du souverain [6]. Eugène de Carthage, tenu sans doute pour responsable de cette désobéissance collective, dut à nouveau quitter sa ville épiscopale [7], tandis que ses collègues incriminés étaient relégués les uns en Sardaigne et les autres vraisemblablement en Afrique [8]. Exil assez supportable sans doute [9], mais qui devait durer vingt ans, pendant lesquels les évêques ne purent garder avec leur clergé et leurs fidèles que des rapports intermittents et, somme toute, exceptionnels [10].

lettre d'ENNODIUS, LI (= II, 14), dans *M.G.H.a.a.*, t. VII, p. 68, qu'il faut sans doute dater de l'été 503 (B. HASENSTAB, *Studien zu Ennodius*, Munich, 1890, pp. 27 et ss.). On remarquera en passant que ceux qui placent la mort de S. Fulgence en 532 reportent cet événement à 507 ou 508, c'est-à-dire désarticulent purement et simplement la politique de Thrasamund, qui aurait procédé en deux temps pour prendre des dispositions analogues à l'égard des évêques.

1. *Vita Fulgentii*, XIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 69. Le texte dit *communicato inter se consilio*, mais je ne puis penser que la décision ait pu être prise de façon ouverte.

2. *Supra*, pp. 137 et ss.

3. *Vita Fulgentii*, XIII, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 69 et ss. Sur la désignation de S. Fulgence, *id.*, XIV, pp. 73 et ss. Il est caractéristique que les compétitions épiscopales demeuraient aussi vives à ces heures de crise qu'à l'époque de S. Augustin. S. Fulgence est élu en dépit des ambitions d'un diacre du nom de Felix, qui n'a pas hésité à mettre en œuvre l'influence du procurateur pour obtenir la place.

4. Le primat de Byzacène étant le doyen d'élection de la province, il est permis de penser que ce Victor figure dans la *Notitia* dite de 484. Or, trois évêques de ce nom sont cités parmi les prélats de la Byzacène : Victor de Nara (n° 11) ; Victor de Vita (n° 44) et Victor de Gauuari (?) (n° 100). Aucun indice sérieux ne permet de décider duquel des trois il s'agit. La *Vita Fulgentii*, XIV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 73, dit bien que, pour se rendre à Carthage, Victor passa par *Ruspæ*, ce qui tend à faire placer son siège dans la partie méridionale de la Byzacène et, par conséquent, à exclure Victor de Nara, dont la ville épiscopale est située à une vingtaine de kilomètres au sud-est de *Sufetula* (Sbeïtla), mais rien n'assure que l'évêque ait été arrêté dans son propre diocèse et, d'autre part, ni *Vita*, ni *Gauuari* ne sont identifiées.

5. *Vita Fulgentii*, XIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 71.

6. *Vita Fulgentii*, XIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 71 et XVII, p. 87. D'après les textes indiqués *supra*, p. 302, n. 2, cent-vingt évêques auraient été arrêtés et exilés (Le chiffre de deux cent vingt donné par Bède et Paul Diacre est sans doute dû à une erreur du scribe). Chiffre trop modeste pour représenter la totalité des évêques du royaume vandale, qui excédait sensiblement deux cents, et qui laisse à penser que les seuls évêques frappés furent ceux qui avaient accepté une ordination illégale. Du moins, ce chiffre de cent vingt noms donne-t-il une idée du nombre des sièges vacants aux environs de 502.

7. S'il est bien vrai qu'il mourut à Albi en 505 (cf. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 58, n. 285), il faut sans doute placer vers 502 son départ pour un nouvel exil.

8. La *Vita Fulgentii*, XVIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 91, nous indique que plus de soixante évêques furent relégués en Sardaigne et plus précisément dans la région de Cagliari. Il faut donc penser que les autres étaient demeurés en Afrique, à l'exception des quelques-uns qui s'étaient enfui, tel probablement l'évêque Possessor (*supra*, p. 288, n. 3). En dehors de S. Fulgence et d'Eugène de Carthage, nous ne pouvons citer aucun nom d'évêque exilé, tant en Sardaigne qu'en Afrique — si ce n'est ceux d'Illustris et de Ianuarius qui furent les compagnons de S. Fulgence en Sardaigne (*Vita Fulgentii*, XIX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 95) et dont on ignore le siège épiscopal.

9. *Supra*, p. 189.

10. Il est difficile de préciser dans la correspondance de S. Fulgence les lettres qui ont été adressées à des Africains. Il n'y a toutefois pas de doute possible sur l'épître qu'il écrivit en Sardaigne à l'intention des Carthaginois, dont le texte

L'autorité l'emportait et ce ne fut pas l'intervention que tenta en 518 l'empereur Justin qui fut pour le roi d'un grand embarras [1]. Mais, en dépit de la propagande arienne, le catholicisme africain conservait toute sa vitalité. Il est possible que le biographe de S. Fulgence ait un peu grossi les foules qui accompagnent son héros jusqu'au navire qui le ramène en Sardaigne [2] ou celles qui l'accueillent à son retour définitif de l'exil [3], mais il ne semble pas douteux que la masse des Africains ne soit demeurée fidèle à l'orthodoxie. Ce qui d'ailleurs se comprend sans peine si l'on veut bien se rappeler que seuls les évêques délinquants furent condamnés à la relégation et que les clercs, prêtres ou diacres, purent continuer en général d'entretenir en toute liberté la flamme de la foi [4].

★

La solution de Thrasamund n'était pas sans doute une solution d'équité, mais c'était une solution valable. Elle visait à laisser le temps décider d'une concurrence inégale et peut-être eût-elle fini par obliger les deux Eglises à une tolérance réciproque. Mais l'avènement d'Hildiric allait tout remettre en cause.

En dépit du serment qu'il avait prêté à son prédécesseur [5], le nouveau roi ordonna immédiatement de rappeler les évêques catholiques d'exil et de leur restituer les églises dont ils avaient été privés [6]. Non content de proclamer la liberté du culte catholique [7], il ordonna la désignation d'un évêque à Carthage [8] et prescrivit de procéder dans tout le royaume aux élections épiscopales [9]. Et tout aussitôt, la vie reprit comme si les épreuves n'avaient été qu'un mauvais rêve. Des conciles régionaux réglèrent de multiples questions locales, l'un à *Iunci* (Younga) en 523 [10],

ne nous est pas parvenu, mais dont l'existence est attestée par la *Vita Fulgentii*, XXV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 119. Nous savons par le même passage que, durant son exil, l'évêque de *Ruspæ* entretint une abondante correspondance avec des Africains. Faut-il dater de cette époque les lettres adressées à Ferrandus de Carthage (*Epist.*, XII, XIV, dans *P.L.*, t. LXV, col. 380 et ss.) et à Jean de Thapsus (cf. S. FULGENCE, *Epist.* XIII, 3, *id.*, col. 394) ? C'est possible, mais non certain. Le témoignage le plus curieux des rapports entre les évêques et leurs fidèles est à coup sûr le psaume abécédaire composé par S. Fulgence à l'intention des foules catholiques et où sont stigmatisés les ariens impies. Cf. C. LAMBOT, *Un psaume abécédaire inédit de Saint Fulgence de Ruspe contre les Vandales ariens*, dans *Rev. Bénédictine*, t. XLVIII, 1936, pp. 221-234. Sur les lettres pastorales des évêques exilés, *Vita Fulgentii*, XVIII, *id.*, p. 91.

1. *Avell. Coll.*, CCXIII, 1, dans *C.S.E.L.*, t. XXXV², pp. 630 et ss.

2. *Vita Fulgentii*, XXI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 107.

3. *Vita Fulgentii*, XXVI, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 123 et ss. ; *id.*, XXVII, p. 127.

4. Cela ressort de façon évidente de la *Vita Fulgentii*, XVIII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 91, qui précise que les clercs qui transgressaient les ordres de leur évêque exilé avaient la possibilité de venir en Sardaigne solliciter leur pardon. Il en va de même en ce qui concerne les moines, comme le prouve le conflit qui oppose l'abbé Pierre au primat Liberatus (MANSI, t. VIII, col. 649). Quant à la présence d'évêques en Afrique, elle me paraît très probable d'après une lettre du primat de Byzacène Bonifatius de Bana Galliana (?) en date du 1er mai 517 (MANSI, t. VIII, col. 654-655). Cependant, nous savons que des clercs furent exilés pour leur fidélité à la foi catholique, tel le prêtre Donatianus, relégué à *Madauros* (Madaure) et qui mourut en 540 à 96 ans (Appendice II, nº 107). Sans doute, en 523 avait-il été contraint par l'âge ou la maladie à demeurer dans son lieu d'exil ou y était-il resté de son plein gré. Cependant, la lecture *an(no) VII Karthag(i)n(is)* me paraît douteuse et je ne suis pas sûr qu'un nouvel examen de la pierre — examen auquel je n'ai pu procéder — ne donnerait pas une autre solution. Sans doute le prêtre Liberatus, qui lui aussi mourut en exil pour la foi catholique, et dont on a retrouvé au même endroit l'épitaphe non datée (Appendice II, nº 128), est-il un compagnon d'exil de Donatianus.

5. *Supra*, p. 268.

6. VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 523/2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 197 ; ISIDORE, *Hist. Wand.*, 82, *id.*, p. 229 ; ISIDORE LE JEUNE, *Chron.*, 395-396, *id.*, p. 475 ; *Consularia italica* (*Cont. Hauniensis*, 26), *id.*, t. IX, p. 269 ; BÈDE, *Chron.*, 513, *id.*, t. XIII, p. 307 ; *Liber Pontificalis*, LIV, 9, (Hormisdas), éd. L. Duchesne, t. I, p. 271.

7. *Laterculus* (A), 16, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459.

8. *Vita Fulgentii*, XXV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 121 ; *Laterculus* (A), 16, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459. Cet évêque fut ordonné, d'après le *Laterculus*, dans la basilique de saint Agilée. Il se nommait Bonifatius et nous est connu, mis à part les textes relatifs au concile de 525, par la *Vita Fulgentii*, XXVI et XXVII, *loc. cit.*, pp. 125 et 133 ; par VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 523/2, 533 et 535, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, pp. 197 et 198 ; *Laterculus* (A), 16, *id.*, t. XIII, p. 459. La désignation de Bonifatius dut avoir lieu en 523, d'après ce dernier texte. Victor de Tunnuna place sa mort en 535, mais on sait quelle incertitude plane sur la chronologie de ce chroniqueur. Le décalage semble être au moins d'un an pour la période qui nous occupe. En tous cas, il était déjà décédé lorsque le diacre Ferrandus rédigea la *Vita Fulgentii* (cf. XXVII), mais on ignore la date précise de cette composition.

9. *Vita Fulgentii*, XXV, éd. G.-G. Lapeyre, p. 121.

10. I. - *Iunci* (Younga) est situé sur la côte, à 45 km. environ au sud de Sfax (Cf. L. POINSSOT, *Macomades-Iunci*, dans *Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, t. LXXXI, 1945, pp. 133-169). Sur ce concile, MANSI, t. XIII, col. 633 et ss. La date qui nous est donnée par une lettre de Bonifatius de Carthage (*id.*, col. 652) adressée aux évêques présents à *Iunci* et datée du *XVII kalendas Ianuarii anno primo*, est donc le 31 décembre 523. Ce que confirme l'indication que l'année suivante Pâques tombera le 7 avril. Le concile fut présidé par le primat Liberatus, dont on ne sait pas quel était le siège. Nous ignorons le nombre des évêques présents et parmi ceux-ci nous n'en connaissons que deux de façon certaine : S. Fulgence

et l'autre peu de temps après à *Sufes* (Sbiba) [1]. Mais les intérêts généraux de l'Eglise d'Afrique ne pouvaient être discutés que par une assemblée plus vaste et ce fut cette conviction qui détermina Bonifatius de Carthage à convoquer un concile [2] qui se réunit dans le *secretarium* de saint Agilée, le 5 février 525 [3].

Les historiens ont généralement souligné l'importance de cette assemblée et l'on peut dire qu'ils n'y ont pas eu grand mérite. Après la longue crise qu'elle venait de connaître, l'Eglise catholique avait évidemment besoin de reprendre en quelque sorte conscience d'elle-même et le concile de Carthage était vraiment la première occasion qui s'en offrait. Mais on n'en est que plus surpris qu'ils soient demeurés sans étonnement devant l'extraordinaire déroulement de cette réunion capitale.

D'abord le concile ne dure que deux jours [4] et cette brièveté contraste assez étrangement avec l'ampleur des problèmes qu'on imagine. Mais, qui plus est, Bonifatius estime que, dès le premier jour, on a épuisé l'examen des questions générales et qu'on peut désormais aborder l'étude des cas particuliers [5], si bien que l'assemblée consacre toute sa seconde séance au différend qui oppose un certain abbé Pierre au métropolitain de Byzacène, Liberatus, différend déjà tranché par le concile de *Iunci* au bénéfice de l'évêque [6]. Et, quand on considère ce qui s'est passé le premier jour, on s'aperçoit qu'après avoir vérifié les pouvoirs de ses membres, le concile s'est borné à rappeler l'ordre hiérarchique des évêques [7], et à entendre la lecture d'un certain nombre de canons principalement africains. Si bien qu'on en vient à se demander si l'on n'est pas victime de son imagination, soit en accordant au concile l'intérêt qu'on lui prête, soit en supposant que l'Eglise africaine ait pu avoir à régler autre chose qu'une modeste querelle relative à l'autorité de l'ordinaire.

Je crois quant à moi que les choses s'éclairent si l'on prend la peine d'étudier d'un peu près la liste des soixante et un évêques présents ou ayant délégué un représentant personnel [8].

et un certain Quodvultdeus, dont le siège ne nous est pas indiqué (*Vita Fulgentii*, XXVII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 131). On peut se demander s'il ne s'agit pas du Quodbuldeus [de Iunci], dont a retrouvé l'épitaphe (A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, n° 75), ce qui expliquerait que le concile se tenant dans sa propre cité, il ait éprouvé quelque amertume à voir S. Fulgence prendre le pas sur lui. Cependant, il semble que l'on doive ajouter à cette liste deux autres évêques (Cf. Mansi, t. VIII, col. 633 et 652) : Pontianus qui pourrait être le Pontianus de Thenæ, que nomme la *Vita Fulgentii*, XXIX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 143, et un certain Restitutus qui ne peut être identifié en raison de la fréquence de ce nom.

II. - Le concile eut pour objet essentiel de rétablir la paix dans la province et, semble-t-il, y parvint (Mansi, t. VIII, col. 633). Mais il paraît s'être assez peu soucié des droits traditionnels de Carthage et le concile de 525 eut à connaître d'un différend qui s'intègre dans le long conflit entre les évêques de Carthage et les primats de Byzacène (R. Massigli, *Primat de Carthage et métropolitain de Byzacène. Un conflit dans l'église africaine au VI[e] siècle*, dans *Mélanges R. Cagnat*, Paris, 1912, pp. 427-440). Deux seulement des questions traitées sont parvenues à notre connaissance : 1° L'autorité des évêques sur les moines de leur diocèse à la suite d'un conflit entre le primat Liberatus et l'abbé d'un monastère inconnu, Pierre. Le concile trancha en faveur de l'ordinaire (Cf. *infra*, p. 308). 2° Les limites ecclésiastiques entre la Tripolitaine et la Byzacène, l'évêque Vincentius de Girba, empiétant sur cette dernière. C'est sans doute à cette affaire que se rapporte le canon XXVI du *Breuiarium Canonum*, dans *P.L.*, t. LXXXVIII, col. 820.

1. *Sufes* (Sbiba) est situé au nord-ouest de la Byzacène, alors que *Iunci* (Younga) est au sud-est. On pourrait donc penser que les deux conciles ont examiné des questions parallèles, chacun pour une région de la province. Mais le seul texte qui nous informe sur le concile de *Sufes* (*Vita Fulgentii*, XXVII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 131) nous montre que les Pères de *Iunci* y assistèrent au moins en partie. Ce fut du moins le cas de S. Fulgence et de Quodvultdeus (cf. note précédente). Nous ignorons tout de ce concile qui suivit de peu celui de *Iunci* et qui est antérieur au 1[er] janvier 527, date de la mort de S. Fulgence. Mais je n'affirmerais pas que ce concile de *Sufes* soit, conformément à l'opinion courante, antérieur au concile de Carthage.

2. Mansi, t. VIII, col. 635-656. Sur ce concile, J. Hefele-H. Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. II[2], Paris, 1908, pp. 1069-1074.

3. Mansi, t. VIII, col. 636.

4. Mansi, t. VIII, col. 648. Il faut évidemment corriger *die nona idus Februarias*, en *die octaua* (Cf. *Post hesterni diei disputationem*...).

5. Mansi, t. VIII, col. 648.

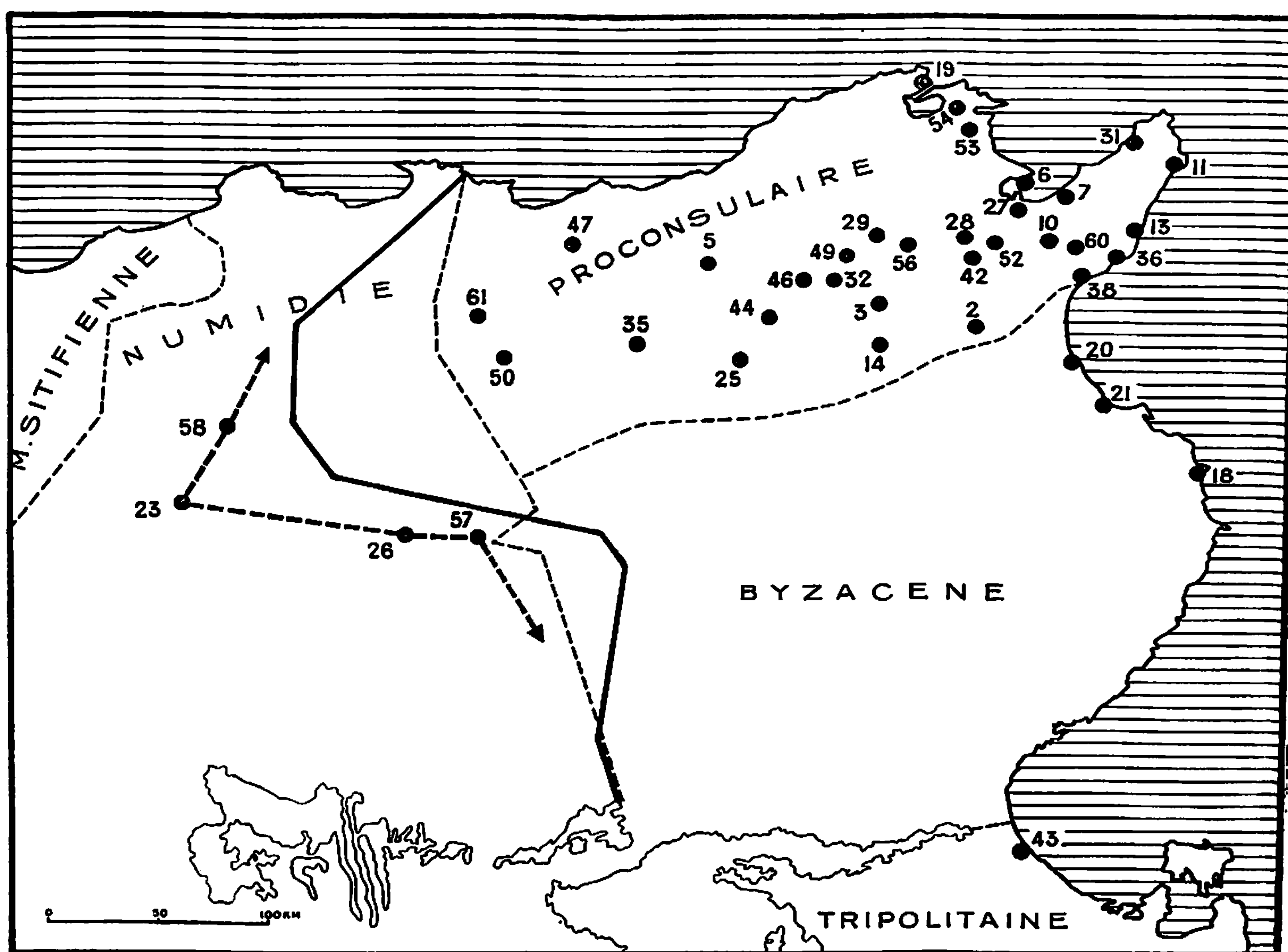
6. *Supra*, p. 304, n. 10. Le concile de Carthage prend d'ailleurs la position inverse de celle adoptée à *Iunci*.

7. Bonifatius se contente en effet de rappeler que la hiérarchie a été fixée par le concile de Carthage de 418, canon XIX (= *Codex can. eccl. afric.*, CXXVIII, dans Mansi, t. III, col. 823).

8. Mansi, t. VIII, col. 647-648. Le texte est malheureusement très peu sûr et les toponymes sont parfois désespérés. Je ne puis donc présenter qu'avec les réserves d'usage la liste ci-dessous :

1. Reparatus d'*Abitina* (?), P. (Cf. S. Augustin, *Contra epist. Parmeniani*, III, 6, 29, dans *C.S.E.L.*, t. LI, p. 141).
2. Saturus d'*Abthugni* (Hr. el-Souar), P. (Cf. *C.I.L.*, VIII, p. 2338 ; R. Cagnat, A. Merlin et L. Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique*, n° 74 ; A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, n° 787).
3. Æmilianus d'*Aradi* (Bou Arada), P. (Cf. P. Gauckler, *Note sur les ruines de Bou Arada (Aradi)*, dans *Bull. arch. du Com.*, 1899, pp. 160-165).
4. Restitutus de *Bilta* (?)

LE CONCILE DE 525




Evêchés identifiés représentés au concile de 525.
Limite occidentale de la région où est attestée la puissance vandale.
Limite des provinces romaines.
Limite occidentale de la région représentée au concile.

N. B. Les numéros renvoient à la liste donnée p. 305, n. 8.

5. Quodvultdeus de *Bulla Regia* (Hammam Derradj) P. Le texte porte *Bullamensis*, qu'il faut sans doute considérer comme une abréviation de *Bulla m(aior)ensis* et identifier à *Bulla Regia*.
6. Porphyrius de *Bulla minor* (?). Le texte porte *Eullensis* pour *Bullensis* (?) et l'on admet généralement, sans raisons décisives d'ailleurs, qu'il existe une *Bulla* dite *minor* par opposition à la précédente.
7. Venerius de *Carpis* (Hr. Mraissa). P. (Cf. Ch. Courtois, *Ruines romaines du Cap Bon*, dans *Karthago*, t. V à paraître).
8. Bonifatius de *Carthago* (Carthage), P.
9. Constantius de *Cerbali* (?).
10. Restitutus de *Cilibia* (Kelbia). P.
11. Crescens de *Clupea* (Kelibia). P. (Cf. Ch. Courtois, *loc. cit.*).
12. Martianus de *Culusi* (?), P. (*Notitia*, Proc. 33, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1] p. 64).
13. Peregrinus de *Curubis* (Korba), P. (*C.I.L.*, VIII, 980, 12452, 12453, 24100, 24101).
14. Symeon de *Furnos maius* (Aïn Fourna), P. (Cf. L. Poinssot, *Siméon, évêque de Furnos maius*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscriptions*, 1926, pp. 304-307).
15. Vincentius de *Girba I* (?), Tr. (Cf. H. Dessau, art. *Girba*, dans *P.W.*, t. VII, col. 1369).
16. Donatus de *Girba II* (?).
17. Redemptus de *Gisipa* (?), P. (*Notitia*, Proc. 24, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 64).
18. Sabinianus de *Gummi* (Mahdiya), Byz. (Cf. Ch. Courtois, *Grégoire VII et l'Afrique du Nord*, dans *Rev. Historique*, t. CXCV, 1945, pp. 195 et ss.).

Mis à part neuf évêchés dont il est impossible de déceler l'appartenance provinciale, restent 52 évêchés localisés ou identifiés. Sur ce nombre, 37 sont situés en Proconsulaire, 9 en Numidie, 3 en Byzacène, 2 en Tripolitaine et 1 en Maurétanie. Or, si aucun problème ne se pose quant au petit nombre des évêques de ces deux dernières provinces [1], si l'on comprend sans peine que la Proconsulaire qui comptait originellement 164 évêques n'en ait eu que le quart environ au lendemain de la persécution [2], on ne peut manquer d'être surpris du petit nombre des représentants de la Numidie et surtout de la Byzacène.

Si l'absence du primat de Numidie, Missor ou Mensor, pouvait se justifier par son grand âge [3],

19. Dalmatius d'*Hippo Diarrhytus* (Bizerte) P.
20. Avus d'*Horrea Cœlia* (Hergla), Byz. (*Notitia*, Byz. 113, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 68).
21. Servusdei d'*Hunirícopolis* (Sousse), Byz. (Cf. H. Dessau, art. *Hadrumetum*, dans *P.W.*, t. VII, col. 2178-2180).
22. Pontius de *Lamfua* (?), Num. (*Notitia*, Num. 87, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 66).
23. Florentius de *Lamsorti* (Hr. Mafourna), Num. (St Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 27, n° 108).
24. Victor de *Lapda* (?), P. (*Notitia*, Proc. 18, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 63).
25. Vitulus de *Lares* (Hr. Lorbeus), P.
26. Ianuarius de *Mascula* (Khenchela), Num. Cet évêque est représenté par son collègue Ianuarius de Vegesela.
27. Numidius de *Maxula* (Radès), P.
28. Felicissimus de *Medeli* (Hr. bou Rebia), P.
29. Paschasius de *Membressa* (Medjez el-Bab), P.
30. Secundinus de *Mina* (Relizane), M. C. Ce Secundinus est appelé ailleurs Secundus (Mansi, t. VIII, 640) et indiqué comme évêque de la Maurétanie Césarienne.
31. Servusdei de *Missua* (Sidi Daoud), P. (*C.I.L.*, VIII, 989.)
32. Placidus de *Mizigi* (Aïn Babouch), P. (Cf. R. Cagnat, A. Merlin et L. Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique*, n° 500).
33. Segetius de *Mulli* (?), P. (*Notitia*, Proc. 15, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 63).
34. Colombus de *Naratcata* (?), Num. (*Notitia*, Num. 100, *id.*, p. 66).
35. Victorinus de *Naraggara* (Sidi Youssef ?), P.
36. Iohannes de *Neapolis* (Nabeul), P.
37. Gaudiosus de *Puppiana* (?), P. (*Notitia*, Proc. 12, dans *M.G.H a.a.*, t. III[1], p. 63).
38. Fortunatus de *Pupput* (Souk el-Abiod), P.
39. Restitutus de *Sebarga* (?).
40. Petronianus de *Senemsala* (?), P. (?), (*Notitia*, Proc. 16, *id.*, p. 63).
41. Cresconius de *Simingi* (Hr. Simindja), P.
42. Iunianus de *Siminina* (?), P. (*Notitia*, Proc. 37, *id.*, p. 64).
43. Gaius de *Tacapæ* (Gabès), Tr.
44. Ruffinus de *Thacia* (Bordj Messaoud), P.
45. Restitutus de *Thimida Regia* (Sidi Ali el-Sedfini ?), P. (?) (Cf. L. Poinssot, *Note sur la « fossa regia »*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1907, p. 470, n. 2).
46. Reparatus de *Thubursicu Bure* (Teboursouk), P.
47. Marianus de *Thullium* (Kef beni Ferredj), Num. Cet évêque et ceux qui sont indiqués aux n°s 50 et 61 figurent parmi ceux de la Numidie, bien que leur ville épiscopale fasse partie de la Proconsulaire. Rappelons que la frontière ecclésiastique ne coïncidait pas dans cette région avec la frontière civile.
48. Octavianus de *Thunudruma* (?), P. (Cf. H. Treidler, art. Θουνούδρομον, dans *P.W.*, suppl., VI, col. 1286).
49. Florentinus de *Tichilla* (Testour), P.
50. Firmus de *Tipasa* (Tifech), Num. Le texte même de la souscription indique qu'il s'agit du *Tipasa* de Numidie (cf. *supra*, n° 47) et non de la ville homonyme de Maurétanie. Sur cet évêque, cf. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 552/2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 202.
51. Optatus de *Tunnuna* (?), P. (*Notitia*, Proc. 21, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 63).
52. Quietus d'*Uthina* (Oudna), P. Le texte porte *qui et utinensis*. Je crois avec J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, p. 128, qu'il convient de lire *quietus utinensis*.
53. Faustinianus d'*Utica* (Utique), P.
54. Mustulus d'*Uzali* (el-Alia), P.
55. Sementius d'*Uzippari* (?), P. (*Notitia*, Proc. 46, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 64).
56. Restitutus de *Vallis* (Sidi Medien), P.
57. Ianuarius de *Vegesela* (Ksar el-Kelb), Num.
58. Florentianus de *Vicus Pacatensis* (?), Num. (*Notitia*, Num. 123, *id.*, p. 66). Sur l'emplacement de cet évêché, cf. l'hypothèse plausible de J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, p. 438.
59. Felix de *Vicus Turrensis* (?), Byz. (?), (*Notitia*, Byz. 28, *id.*, p. 67).
60. Cresconius de *Vina* (Hr. el-Medien), P.
61. Felix de *Zattara* (Kef Bezioun), Num.

1. La Tripolitaine, on le sait, ne comptait que 5 évêchés. (*Supra*, p. 94, n. 3). Il est tout à fait compréhensible que les évêques de *Leptis Magna* (Lebda), *Oea* (Tripoli) et *Sabratha* (Sabrata) se soient abstenus d'un voyage aussi lointain. Quant aux Maurétanies, elles étaient en dehors du royaume vandale et l'on comprend parfaitement qu'elles n'aient eu au concile qu'une représentation symbolique. La Césarienne n'eut qu'un délégué (Cf. note précédente, n° 30). Celui de la Sitifienne, Optatus de Sitifis, ne put assister au concile en raison d'un ordre royal (Mansi, t. VIII, col. 640).

2. *Supra*, p. 291, n. 1.

3. Mansi, t. VIII, col. 637 et ss. Nous avons conservé l'invitation de Bonifatius et la réponse du primat. Celui-ci est très vraisemblablement le *Mensor formensis* que mentionne la *Notitia*, Num. 108, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 66. Son siège n'est pas identifié.

il n'en était pas moins évident que la masse des évêques de la province ne manifestait qu'assez peu d'intérêt à la réunion de Carthage puisque six d'entre eux seulement se joignirent aux trois légats désignés par le concile provincial [1]. Encore, trois des neuf représentants de la Numidie appartenaient-ils du point de vue civil à la Proconsulaire et se trouvaient-ils de ce fait mêlés nécessairement aux problèmes qui concernaient celle-ci. Mais c'était du moins une indifférence respectueuse et qui contraste avec l'attitude négative du primat de Byzacène, Liberatus, dont l'abstention n'était qu'une manière de signifier son indépendance à l'égard du siège de Carthage [2]. Or, et c'est là chose grave, les évêques de la province et S. Fulgence lui-même se rangèrent à la quasi-unanimité derrière leur primat.

Dans ces conditions, Bonifatius n'avait plus qu'à remettre à des temps meilleurs le grand concile dont il avait rêvé et l'on comprend sans peine qu'après avoir témoigné de son humeur et joué au primat rétif et à ses collègues de *Iunci*, le mauvais tour de régler dans le sens opposé à celui qu'ils avaient choisi l'« affaire » de l'abbé Pierre, il n'ait pas jugé bon de prolonger une comédie dont il sortait déjà suffisamment atteint. Mais l'incident nous montre combien l'Eglise d'Afrique demeurait secouée par la crise que son intransigeance avait constamment envenimée. Non seulement de multiples évêchés avaient disparu, principalement en Proconsulaire [3], mais, à la faveur de la persécution, les provinces s'étaient peu à peu habituées à une conception particulariste que la vacance du siège de Carthage n'avait fait qu'accentuer. D'autre part, le monachisme témoignait d'un esprit d'indépendance dont on ne pouvait méconnaître les dangers éventuels [4]. Et brusquement, dans la joie de la liberté reconquise, apparaissaient en pleine lumière les résultats obtenus par la malveillance tenace de Thrasamund [5].

Bonifatius mesura son échec et même après la disparition de Liberatus [6] ne tenta pas une nouvelle expérience qui n'eût sans doute pas mieux réussi que la première. Il essaya, semble-

1. Cf. *supra*, p. 305, n. 8, les nos 47, 58 et 61. Ces trois évêques sont désignés sous le nom de *legati*. Un concile de Numidie avait procédé à leur désignation (MANSI, t. VIII, col. 640-641).

2. MANSI, t. VIII, col. 640.

3. Le fait me paraît ressortir de la liste dressée ci-dessus, p. 305, n. 8. Même si l'on considère comme appartenant à la Proconsulaire les 9 évêques dont on n'a pas cru pouvoir préciser la province, le chiffre des évêques de Zeugitane présents à Carthage n'atteint que 47. Or, le nombre des évêchés pour la même région était en 439 de 164 (*supra*, p. 291, n. 1). Je ne puis croire que cette énorme différence s'explique uniquement par des abstentions.

4. Il est difficile de se faire une idée précise du monachisme africain durant l'époque vandale. Si les moines ont eu parfois à subir l'hostilité des souverains au même titre que tous les autres clercs, ainsi qu'en témoigne entre autres le martyre des moines de *Capsa* (Cf. *Passio*, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 59-62), il ne semble pas que, d'une manière générale, le pouvoir les ait beaucoup contrariés. A l'époque de Geiseric, nous voyons qu'il existe un monastère à *Thabraca* (Tabarka) (Cf. VICTOR DE VITA, I, 32, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 8). Le monastère inconnu de l'abbé Pierre a été fondé par Reparatus de Puppiana (MANSI, t. VIII, col. 653), c'est-à-dire en pleine période vandale puisque cet évêque figure sur la *Notitia*, Proc. 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 63. L'évêque Felix, chassé de son diocèse par la persécution d'Huniric, fonde pareillement un monastère (*Vita Fulgentii*, III et ss., éd. G.-G. Lapeyre, pp. 21 et ss.). Il n'est d'ailleurs que de parcourir la *Vita Fulgentii* pour établir la liste relativement longue des monastères fondés par le saint — sans compter les projets avortés — : 1° à *Mididi* (Hr. Meded), VIII, p. 47 (avant 500) ; 2° (?), X et XI, pp. 59 et ss. (entre 500 et 502) ; 3° à *Ruspæ* (Rosfa), XVI, p. 83 (vers 502) ; 4° à *Caralis* (Cagliari), XIX, p. 95 (après 502); 5° à *Caralis*, XXIV, p. 113 (date ?); 6° à *Chilmi* (Iles Kerkenna), XXVIII, p. 135 (526). D'autres monastères nous sont connus par le même texte. L'un non identifié près du monastère de Felix, *id.*, V, pp. 31 et ss. L'autre proche de *Iunci* et de *Benefa*, *id.*, XII, p. 63, et dont on semble bien avoir retrouvé les restes dans un îlot des îles Kneiss. Sur la question, J. et P. CINTAS, *Un monastère de Saint-Fulgence*, dans *Rev. Tunisienne*, 1940, pp. 243-250 et G.-L. FEUILLE, *Note sur le monastère des îles Kneiss*, *id.*, 1942, pp. 251-255. Il semble également que les monastères de *Præcis*, près de *Leptis minor* (Lemta), de *Bacca*, ou plutôt *Bana* (non identifié, mais proche de *Maximiana*, qu'il faut chercher dans le voisinage de *Ruspæ*, d'après la *Vita Fulgentii*, XXVII, *loc. cit.*, p. 131) et d'*Hadrumetum* (Sousse), que mentionne la requête de l'abbé Pierre au concile de 525 (MANSI, t. VIII, col. 653) aient existé à cette époque. Egalement à signaler le monastère de *Capsa* (Gafsa), auquel on a fait allusion plus haut. Mais je ne puis absolument pas accepter la liste dressée par le P. G.-G. Lapeyre, *Saint-Fulgence de Ruspe*, Paris, 1929, pp. 110 et ss., qui a utilisé pour l'établir tous les documents antérieurs à l'époque byzantine, sans souci de leur date. Le monachisme africain est demeuré en effet, jusqu'à l'époque qui nous occupe, très fortement empreint de traditions primitives, c'est-à-dire qu'on se contente d'une installation précaire qui convient au cénobitisme authentique, mais qui compromet inévitablement la durée des fondations. Plus d'une fois, le monastère a dû disparaître avec son fondateur et je ne crois pas qu'on puisse penser que tous ceux qui existaient à la fin du IVe siècle aient survécu durant la période vandale. La *Vita Fulgentii*, si favorable au monachisme, ne nous dissimule pas complètement les difficultés que leurs moines créaient aux évêques (XIII, p. 67), et le conflit entre l'abbé Pierre et le primat Liberatus est encore plus symptomatique.

5. Certaines communautés chrétiennes étaient divisées par des querelles dont nous ignorons généralement l'objet. Mais nous voyons les habitants de *Maximiana* (? au voisinage de *Ruspæ*) refuser de recevoir l'évêque ordonné. Ils ne s'inclinèrent que grâce à l'heureuse influence de S. Fulgence (*Vita Fulgentii*, XXVII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 131).

6. Lors de l'élection du successeur de S. Fulgence, en janvier 528 (sur cette date, *supra*, p. 300, n. 3), le primat de Byzacène était Datianus (*Vita Fulgentii*, XXIX, éd. G.-G. Lapeyre, p. 143). Liberatus est donc mort au plus tard en 527.

t-il, de gagner S. Fulgence à sa cause [1], mais celui-ci mourut bientôt et une démarche des évêques africains à Rome vers 530-532 paraît bien montrer que le conflit n'avait pas tardé à rebondir [2]. Il fallut attendre 534 pour que le successeur de Bonifatius, Reparatus, puisse réunir dans la *basilica Fausti* 220 évêques appartenant aux différentes provinces de l'Afrique et examiner avec eux les véritables problèmes que posait un siècle de domination vandale [3].

Mais en révélant à l'Eglise africaine ses faiblesses insoupçonnées, le concile de 525 avait eu une importance psychologique dont on n'a pas tenu suffisamment compte. Il avait rappelé à celle-ci que toute une partie de sa force lui venait de l'alliance qu'elle avait jadis plus ou moins tacitement conclue avec l'Empire. Or, quelle que fût la faveur qu'Hildiric lui témoignât, elle ne pouvait évidemment pas attendre de lui autre chose qu'une neutralité bienveillante. Le roi vandale en particulier n'avait pas cru possible de lui restituer les biens dont elle avait été frustrée sous les précédents règnes [4]. C'est-à-dire qu'elle ne pouvait que souhaiter plus ardemment que jamais la fin du régime barbare et ceci à l'instant même où il lui était le plus favorable.

De là à supposer que les interventions africaines à Byzance se soient faites plus pressantes après 525, il n'y a sans doute qu'une marge assez étroite, mais que je ne me risquerais pas à franchir, si, comme l'a fort bien montré R. Massigli [5], la Novelle du 1er août 535 [6] n'avait sensiblement accru les prérogatives traditionnelles de l'évêque de Carthage et ramené les primats des autres provinces à la même condition que leurs confrères dans l'épiscopat. Contrairement en effet à R. Massigli, je ne crois pas que la réforme opérée par Justinien ait été pour l'empereur un moyen de « s'assurer l'appui sans réserve de cette grande autorité religieuse qu'était le successeur d'Aurèle et de Boniface », mais tout au contraire que, sollicitée par l'évêque, elle ne représentait que la confirmation par l'Etat d'ambitions qu'aurait un jour couronnées le titre patriarcal [7]. Et, dans ces conditions, il me semble plus que probable que la Novelle du 1er août 535 ne fut en quelque sorte que le salaire de la fidélité.

On a rappelé précédemment l'importance croissante que tenait l'élément romain dans l'entourage d'Hildiric et l'inclination sans cesse plus marquée du roi vers les solutions impériales [8]. Faut-il penser que Bonifatius ait été parmi les familiers du Palais ? Aucun texte ne nous autorise à l'imaginer. Mais, qu'on le fasse ou non, il n'en faut pas moins conclure que la présence du souverain à Carthage confondait inévitablement les catholiques de la cour et les fidèles de l'évêque, et il semble impossible que, par leur intermédiaire, celui-ci n'ait pas joué pendant les sept années du règne d'Hildiric un rôle dont il est malheureusement pas possible de préciser le détail.

Tant que le vieux monarque se maintint à la tête de son royaume chancelant, on put espérer dans le parti romain que le sort de l'Afrique se jouerait à une échéance prochaine sur une intrigue de palais. L'avènement de Geilimer bouleversa ces prévisions optimistes. Vainement, le nouveau roi manifesta-t-il à l'égard des catholiques de la même tolérance que son

1. Il l'invita à prêcher en sa présence à l'occasion de la dédicace de la basilique de *Furnos maius* (Aïn Fourna) (*Vita Fulgentii*, XXVII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 133). Cette dédicace est peut-être celle qui nous est connue par une inscription de *Furnos maius* (Appendice II, n° 125). Cf. L. Poinssot, art. cité *supra*, p. 305, n. 8, n° 14.

2. *Liber Pontificalis*, LVII, 5 (Bonifatius), éd. L. Duchesne, t. I, p. 281. Le pontificat de Bonifatius correspond aux années 530-532.

3. Sur ce concile, malheureusement mal connu, J. Hefele-H. Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. II$^{2}$, Paris, 1908, pp. 1136-1139. Texte dans Mansi, t. VIII, col. 839-842.

4. J'en vois la preuve dans les mesures de restitution que prévoit la *Nou. Iust.*, XXXVII, éd. R. Schœll et G. Kroll, pp. 244-245 (1er août 535), mesures que l'Eglise s'était hâtée de réclamer en envoyant en mission à Constantinople le diacre Théodore.

5. R. Massigli, *Primat de Byzacène et métropolitain de Byzacène*, dans *Mélanges R. Cagnat*, Paris, 1912, pp. 429 et ss..

6. *Nou. Iust.*, XXXVII, 9, éd. R. Schœll et G. Kroll, p. 245.

7. A l'appui de son opinion, R. Massigli fait savoir que la Novelle a été promulguée à la suite de la mission du diacre Théodore à qui le concile carthaginois de 535 avait confié le soin de porter à Constantinople les lettres concernant ses revendications, et que celles-ci ne comportaient nullement l'accroissement des pouvoirs de l'évêque de Carthage. Bien que les lettres dont Théodore était porteur ne nous aient pas été conservées, il ne semble en effet pas douteux qu'elles n'aient rien contenu quant aux prétentions de Reparatus qui, si elles eussent été exposées devant le concile, se fussent heurtées à l'opposition des évêques de Byzacène et même de Numidie. Mais Théodore était diacre de Carthage, et je ne crois pas impossible que sa mission officielle ait été doublée d'une mission personnelle et secrète de l'évêque. R. Massigli ignorait alors, sans doute, l'existence des « notes orales ».

8. *Supra*, pp. 268 et ss.

prédécesseur [1]. Maintenant, l'affaire était revenue sur le plan politique qui était véritablement le sien. L'Eglise d'Afrique avait enfin trouvé en la personne de Justinien le sauveur qu'elle attendait depuis près d'un siècle [2]. Elle oublia en quelque sorte sa propre cause qui se confondit dans celle de l'Empire et l'on comprend qu'elle ait laissé éclater sans réserve sa joie d'une victoire qui était en même temps la sienne [3].



Comme on peut le voir d'après l'exposé qui précède, les rapports entre l'Eglise africaine et l'Etat vandale ont été compromis dès l'occupation de Carthage par la politique de « vandalisation » que Geiseric estimait indispensable à l'existence de son peuple. Si la suite des événements laisse l'impression d'une certaine discontinuité, ce n'est pas parce que les problèmes posés se renouvellent en données inédites, c'est parce que les souverains, suivant leurs tendances ou leur tempérament, se sont essayés, pour les résoudre, à des méthodes différentes. Mais, dès le départ, le conflit s'ordonne autour d'une contradiction décisive. D'une part, le refus total du clergé africain d'accepter le fait accompli de la domination barbare quelles qu'en fussent les modalités pratiques ; d'autre part, la volonté constante des rois vandales d'obtenir de leurs sujets l'obéissance absolue qu'exigeaient les empereurs. Dans ces conditions, ce ne pouvait être entre l'Eglise et l'Etat qu'une lutte sans merci. Mais quoi qu'on puisse penser d'une attitude ou de l'autre, on n'a pas le droit, en en contemplant après tant de siècles les épisodes successifs, de se représenter le drame qui les oppose comme le combat inégal et atroce de la victime et du bourreau.

## III. — LA PAIX VANDALE [4]

Si intense et si constant qu'ait été le conflit religieux dans l'Afrique vandale, il ne faut cependant pas imaginer que pendant tout un siècle Barbares et Romains ont vécu sans répit dans un climat de guerre civile ou qui en était tout proche. Pour eux aussi la vie a été « quotidienne ». Leur animosité réciproque éclatait de temps à autre en orages violents, mais une fois passés les mauvais jours, la paix vandale ramenait bientôt dans les cités ou dans le bled cette existence sans histoire qu'on avait appelée jadis la paix romaine.

Il ne faut pas, d'autre part, accorder une confiance trop absolue aux auteurs ecclésiastiques qui nous laisseraient volontiers croire à l'universalité de leurs propres sentiments. L'Eglise est sans doute parvenue à mobiliser en sa faveur les foules africaines, mais non à matérialiser l'équation qu'elle aurait voulue entre l'appartenance au catholicisme et l'hostilité aux Vandales. Nombreux furent, semble-t-il, ceux qui, dans la masse de la population, se contentèrent de demander aux Barbares de ne pas compromettre leur manière de vivre.

Je n'entends nullement prétendre que les rapports entre vainqueurs et vaincus se soient développés dans leur ensemble sous le signe de la cordialité, et ceci d'autant moins que la xénophobie est une réaction quasi instinctive de la mentalité berbère. Mais je voudrais souligner que c'est fausser la réalité des faits que de les situer uniformément dans la perspective d'une haine aveugle et virulente. Des nuances doivent être apportées à un tableau qu'on fait volontiers trop sombre. Car s'il convient bien de noter que les Vandales n'ont point échappé à l'oppo-

1. Les textes ne font pas la moindre allusion à des persécutions durant le règne du « tyran ». On ne peut guère douter qu'on eût exploité le thème s'il avait eu le moindre fondement.

2. Je crois pouvoir supposer qu'il n'y eut pas que des laïcs parmi les Africains qui réclamèrent l'aide impériale. Cf. PROCOPE, *B.V.*, II, 5, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 440.

3. Lettre adressée au pape Jean II par le concile de Carthage en 534, dans MANSI, t. VIII, col. 808.

4. J'emprunte le titre de ce paragraphe à Ch. SAUMAGNE, *op. cit.*, *supra*, p. 271, n. 1.

sition foncière que les Africains réservent indifféremment à leurs maîtres successifs, il ne faut pas oublier que celle-ci n'a été, pour l'époque qui nous intéresse, ni plus continue, ni plus unanime qu'aux autres moments de l'histoire.

★

Il est déjà remarquable qu'aucune révolte n'ait marqué, à notre connaissance, la domination barbare, si ce n'est à ses derniers moments, celle que fomenta à *Œa* (Tripoli) un certain Pudentius [1]. Mais on peut alléguer que cette immobilité n'était qu'une soumission à la force et que les murailles des villes ayant été démantelées par ordre de Geiseric [2], aucune résistance efficace n'eût été possible. Cependant, il en demeura de même lorsque les villes se furent de nouveau fortifiées [3], et nous ne voyons pas qu'à un instant quelconque la guerre religieuse ait tourné au soulèvement.

Laissons pourtant ces arguments contestables et tout pareillement le fait que d'assez nombreux Africains aient cru devoir apporter, avec plus ou moins de bonne grâce peut-être, leur collaboration à l'autorité vandale [4]. Négligeons encore la docilité politique dont témoigne l'épigraphie funéraire [5]. Mais il n'est pas possible de ne pas considérer comme probantes l'apathie avec laquelle les Africains ont généralement accueilli les troupes byzantines, ni l'indifférence dans laquelle les ont laissés les propos de Bélisaire sur leur « libération » [6].

C'est seulement à Carthage que la foule témoigne de son enthousiasme pour le vain-

1. *Supra*, p. 181, n. 2.

2. Procope, *B.V.*, I, 5, 8, et I, 15, 9, éd. J. Haury, t. I, pp. 332 et 377 ; *De aed.*, VI. 5, 3, *id.*, t. III², p. 179. C'est, aux dires de Procope, parce qu'il craignait les révoltes des Africains que Geiseric avait pris cette mesure générale, exception faite de Carthage. En ce qui concerne cette dernière, l'entretien des murailles avait été négligé par les rois vandales et, en 533, elles présentaient des brèches dangereuses (Procope, *B.V.*, I, 21, 11, *id.*, t. I, p. 402). Cependant, celles-ci n'étaient point telles que leur réparation n'ait pu être effectuée entre septembre et décembre 533 (*id.*, I, 23, 19-20 et II, 1, 7, pp. 409 et 420). Sur les murs de Carthage à cette époque, cf. également Victor de Vita, III, 15-16, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 43-44, et *Vita Fulgentii*, VIII, éd., G.-G. Lapeyre, p. 47. Nous n'avons aucun renseignement sur la destruction des murailles des villes, sauf en ce qui concerne *Hadrumetum* (Procope, *De aed.*, VI, 6, 2, éd. J. Haury, t. III², p. 181), ni aucun témoignage archéologique de cette destruction. Ceux qu'on a prétendu retrouver à *Tipasa* (Tipasa) sont absolument hypothétiques (*supra*, p. 177, n. 7).

3. Nous avons la preuve de l'existence de ces fortifications à *Hippo Regius* (Hippone) pour l'époque de Geilimer (Procope, *B.V.*, II, 4, 26, éd. J. Haury, t. I, p. 436). La ville est en effet qualifiée d'ἐχυρά. A *Sullectum* (Salakta), le rempart a été détruit, peut-être dans les conditions indiquées à la note précédente, mais les maisons ont été reliées entre elles par un mur continu et la ville munie de portes fermées à clef (*id.*, I, 16, 9-10, p. 383). Je doute que ces deux cas soient exceptionnels (cf. Victor de Vita, III, 57, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 55 et Procope, *De Aed.*, VI, 6, 3, éd. J. Haury, t. III², p. 181). C'est probablement à la reconstruction de l'enceinte que fait allusion une inscription de *Calama* (Guelma), malheureusement très mutilée, et dont la date précise est inconnue, mais qui est apparemment d'époque vandale (*C.I.L.*, VIII, 5380 = Appendice II, n° 118). On a prétendu (cf. A. Maitrot, *Theveste, Etude militaire de l'antique Theveste*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. Arch. de Constantine*, t. XLV, 1911, pp. 43 et ss.) qu'à *Theveste* (Tebessa), les habitants avaient élevé, à l'époque vandale, des tours destinées à assurer leur sécurité à la place des remparts détruits. Mais on ne dispose d'aucun élément sérieux de datation et St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 29, n° 101 (14), les croit, sans doute avec raison, plus récentes.

4. *Supra*, pp. 255 et ss.

5. Il n'est pas besoin de rappeler que les épitaphes chrétiennes ne rapportent que trop rarement à notre gré la date à laquelle le défunt a quitté ce monde. Rien n'obligeait donc les catholiques à inscrire sur les dalles funéraires de leurs défunts une date qui, par son comput même, consacrait le souvenir du régime abhorré. Or, ils n'ont éprouvé aucun scrupule à le faire et cela me semble significatif. Cf. Appendice II, n°ˢ 22 (*C.I.L.*, VIII, 28044, *Aquæ Cæsaris*, a., 446) ; 30 (Chott Menzel-Yayia, a. 450/451) ; 37 (*id.*, a. 452/453) ; 54 (*Sufetula*, a. 467) ; 56 (*C.I.L.*, VIII, 11128, *Leptis minor*, a. 468) ; 98 (*C.I.L.*, VIII, 11649, *Ammædara*, a. 511) ; 103 (*C.I.L.*, VIII, 10516/11528, *id.*, a. 526) ; 104 (*C.I.L.*, VIII, 23053 u, *Uppenna*, a. 527 ?) ; 106 (*Madauros*, a. 531). Je n'ai évidemment retenu dans cette liste que les textes qui me paraissaient très vraisemblablement catholiques.

6. Bélisaire a développé à plusieurs reprises ce thème de la « libération » (Procope, *B.V.*, I, 16, 9 ; I, 16, 14 ; I, 20, 18-20, éd. J. Haury, t. I, pp. 383, 384 et 399), qui devait prendre assez vite une valeur officielle (*Cod. Iust.*, I, 27, 1, 1, éd. P. Krüger, p. 77 ; *Nov. Iust.*, LXXVIII, 4, 1, éd. R. Schœll et G. Kroll, p. 387) et servir à justifier l'entreprise africaine. Quelques textes nous permettent d'ailleurs d'entrevoir les procédés de la propagande byzantine. Le hasard ayant voulu que l'entrée de Bélisaire à Carthage eût lieu le 15 septembre, c'est-à-dire la veille de la fête de S. Cyprien, on ne manqua pas d'invoquer la pieuse complicité de celui-ci. Le saint serait apparu en songe à plusieurs reprises à des Africains pour leur faire savoir qu'il saurait tirer vengeance à son heure des ariens qui s'étaient emparés d'une — au moins — des basiliques carthaginoises qui lui étaient dédiées (Procope, *B.V.*, I, 21, 17 et ss., *op. cit.*, pp. 402 et ss.). La victoire des Byzantins à la veille des *Cypriana* témoignait de toute évidence de l'accomplissement de cette prédiction. Les gamins de Carthage utilisaient dans leurs jeux une de ces formules ésotériques qui servent généralement aux enfants à déterminer le sort : Γ chassera B, puis B chassera Γ. On l'expliqua comme un pressentiment des événements contemporains : Geiseric chassera Boniface, puis Bélisaire chassera Geilimer (Procope, *B.V.*, I, 21, 14-16, *id.*, p. 402).

queur. Des abords de la ville où ils campent pour la nuit, les Grecs peuvent apercevoir les feux de joie qui illuminent les édifices et les rues [1]. A leur approche, les habitants ont ouvert les portes [2] et ils se sont hâtés d'enlever les chaînes du *Mandracium* dès qu'ils ont avisé la flotte byzantine [3]. Cependant cette euphorie n'allait pas sans exceptions, même dans la capitale. Quelques semaines plus tard, Geilimer pouvait espérer y rencontrer des complaisances [4] et Procope nous rapporte que Bélisaire dut faire supplicier un Carthaginois du nom de Laurus, lequel avait été convaincu de trahison sur dénonciation de son secrétaire [5]. Fait isolé, dira-t-on. Mais non. Cette exécution est faite à grand spectacle sur l'une des collines de la ville, afin de décourager les imitateurs éventuels [6] et cela suffit à prouver que Bélisaire n'était point si sûr de la fidélité des Carthaginois à la cause « romaine ».

Dès le lendemain même du débarquement de *Caput Vada* (Ras Kapoudia), on voit que le général byzantin ne se fait point d'illusions excessives sur l'état moyen de l'opinion publique [7] et quelques détails rapportés au passage par Procope suffisent à nous montrer qu'il n'avait pas tort. Si parfois la population se pressait au passage des soldats pour leur apporter des vivres et leur laissait l'impression qu'ils traversaient une province de l'Empire [8], ils ne rencontraient pas partout le même accueil. Dans un village dont nous ignorons le nom, mais qui n'était qu'à deux jours de Carthage, c'est-à-dire situé en pleine Proconsulaire, les habitants n'ont rien de plus pressé que d'avertir Geilimer de l'arrivée d'un petit détachement byzantin dont ils ne parviennent pas à se débarrasser eux-mêmes [9] et, lorsque Geilimer promit quelque argent aux paysans africains pour chaque Romain tué, ceux-ci ne se privèrent pas d'apporter des têtes, mêlant d'ailleurs sans scrupules, celles de serviteurs ou d'esclaves à celles des soldats [10].

Cet état d'esprit s'explique vraisemblablement par le fait que les cadres de la vie n'ont pas été rompus par la conquête. Les conditions générales du bled sont demeurées les mêmes et les *Tablettes Albertini* qui constituent pratiquement le seul document grâce auquel nous puissions entrevoir l'aspect d'un grand domaine pour l'époque vandale, présentent un caractère absolument frappant d'archaïsme [11]. N'étaient le nom du roi qui les date sans équivoque et la langue qui en dénonce la basse époque, on pourrait sans difficulté majeure en reporter la rédaction à plusieurs siècles en arrière. Les parcelles manciennes, sous quelque nom qu'on les désigne (*aquarium*, *auma*, *firustellum*, *gemio*, etc...) continuent d'être cultivées dans les mêmes conditions par les *cultores*. Ils les vendent ou les achètent suivant les principes d'un même droit et il ne semble pas que ce soit là un état de choses exceptionnel.

L'esclavage n'a pas disparu dans l'Afrique vandale [12] et je croirais même que

1. PROCOPE, *B.V.*, I, 20, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 396.
2. *Id.*
3. PROCOPE, *B.V.*, I, 20, 3-4, éd. J. Haury, t. I, pp. 396 et ss. Le *Mandracium* était le port de Carthage. Sur ce nom assez mystérieux et qui n'apparaît qu'à l'époque byzantine, cf. A. AUDOLLENT, *Carthage romaine*, Paris, 1901, pp. 221 et ss.
4. PROCOPE, *B.V.*, II, 1, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 419.
5. PROCOPE, *B.V.*, II, 1, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 420.
6. *Id.*
7. PROCOPE, *B.V.*, I, 16, 3-6, éd. J. Haury, t. I, p. 382. Quelques soldats byzantins s'étant répandus dans la campagne et y ayant pillé des vergers, Bélisaire expliqua à ses troupes que les « Libyens » étaient naturellement hostiles aux Vandales, mais que de pareils égarements ne manqueraient pas de réconcilier les uns et les autres. On imagine mal qu'il eût suffi de si peu de choses pour opérer un tel rapprochement si les Africains avaient accueilli les troupes impériales avec un enthousiasme débordant et témoigné du même coup de leur haine irrésistible pour les Barbares. Arrivé devant *Sullectum* (Salakta), le général de Justinien n'ose pas y pénétrer d'emblée. Il envoie d'abord une petite troupe qui a pour mission de s'emparer de la cité. Mais cette avant-garde se cache à proximité de la ville durant toute la nuit et n'y entre qu'au matin, subrepticement, mêlée aux paysans des environs. Alors le chef qui la commandait, Boriades, convoque l'évêque et les notables qui se rallient unanimement à la cause byzantine (PROCOPE, *B.V.*, I, 16, 9 et ss., *id.*, pp. 383 et ss.). De gré ou de force, nous l'ignorons. Mais croira-t-on que Bélisaire eût pris tant de précautions si la sympathie des habitants lui eût paru hors de conteste ?
8. PROCOPE, *B.V.*, I, 17, 6, éd. J. Haury, t. I, p. 386.
9. PROCOPE, *B.V.*, I, 23, 5 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 407.
10. PROCOPE, *B.V.*, I, 23, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 407.
11. J'emprunte les indications qui suivent aux pages que j'ai consacrées aux hommes et aux choses dans *Tablettes Albertini*, pp. 189 et ss.
12. Toutefois, les exemples sont assez rares. L'acte II des *Tablettes Albertini* (p. 217) nous informe de la vente d'un jeune esclave de six ans environ pour le prix d'un sou et demi (6 gr. 83 d'or). Victor de Vita nous a laissé quelques détails sur les esclaves d'un *millenarius* vandale (I, 30 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 8 et ss.) et nous voyons, d'après lui, que l'on pouvait encore les faire passer comme des choses d'un propriétaire à un autre. L'exploitation du domaine de S. Fulgence

le nombre des travailleurs non libres a pu s'amplifier sensiblement [1]. Mais — et c'est là un fait capital — cette augmentation ne s'est pas faite aux dépens des populations indigènes. Ce sont les captifs qui ont accru le cheptel humain [2], et l'on peut se demander si précisément cet afflux de main-d'œuvre servile n'a pas eu pour résultat d'alléger les conditions locales. En tous cas, les *coloni* connurent un sort plus favorable puisqu'on leur laissa désormais la possibilité de quitter la terre qu'ils cultivaient, ce qui revenait pratiquement à les transformer en hommes libres [3]. Certains en profitèrent pour s'installer sur le bien d'autrui et, sans doute, s'y comporter comme de véritables propriétaires [4]. Et il semble bien qu'à la faveur de l'exil des *senatores* les possesseurs de parcelles manciennes aient parfois tiré parti d'une conjoncture favorable pour ajouter aux lots qu'ils tenaient de leurs pères [5].

Sans doute le droit demeure-t-il rigoureux, les conditions sociales et économiques rudes, même pour les paysans libres auxquels une terre trop exiguë n'apporte que le revenu médiocre d'une récolte incertaine. Mais ce n'est pas dans l'absolu qu'il convient de juger les choses et, s'il serait absurde de faire de l'époque vandale un âge d'or, il n'empêche que pour les classes paysannes les moins favorisées, il semble à quelques indices que le régime barbare se soit traduit par une légère amélioration relativement à celui du Bas-Empire.

Mais la civilisation romaine n'était point rurale dans son essence. C'étaient, on l'a rappelé après beaucoup d'autres [6], les villes qui constituaient la création majeure et pour ainsi dire les cellules vivantes de l'Empire. Constater la décadence de la vie urbaine, c'est, à n'en pas douter, vérifier la défaite de Rome. Reste à savoir cependant, à supposer le fait acquis, si la responsabilité en incombe aux Vandales ou à d'autres et si n'intervient pas dans le déclin des cités la démarche fatale d'une naturelle décrépitude.

Carthage avait été occupée sans lutte par les forces de Geiseric [7]. Elle n'avait eu à subir ni l'incendie, ni le « vandalisme » du vainqueur [8] et elle demeura identique à elle-même entre ses murailles bientôt délabrées [9], trop étroites encore pour contenir une population qu'avait accrue l'apport barbare [10]. L'aqueduc fut entretenu comme par le passé [11], mais les constructions nouvelles tant publiques que privées semblent avoir été rares [12]. Du moins, Huniric fit-il exécuter d'importants travaux portuaires [13] et le *Mandracium*, toujours fermé par sa chaîne de fer [14], demeura-t-il — peut-être grâce à eux — le quartier des marchands, tant Carthaginois qu'étrangers [15]. L'activité économique semble avoir conservé une intensité rela-

repose, semble-t-il, sur la main-d'œuvre servile (*Vita Fulgentii*, I et IV, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 13 et 25). Allusion aux esclaves ruraux (?) dans Procope, *B.V.*, I, 23, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 407. Sur l'esclavage à l'époque vandale, cf. également *supra*, p. 252, n. 8.

1. Sur l'importance de l'esclavage, Victor de Vita, III, 59, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 55.
2. Cf. en particulier Malchos, fr. 3, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 115.
3. Ch. Saumagne, *Observations sur deux lois byzantines relatives au « colonat » dans l'Afrique du Nord*, dans *Deuxième Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord*, (*Tlemcen*, 1936), t. II[1], Alger, 1936, p. 484-490. Ces faits ressortent des *Nouellæ Iustiniani*, App. VI et App. IX, des 6 septembre 552 et 22 octobre 558, éd. R. Schœll et G. Kroll, pp. 799 et 803.
4. Mêmes références qu'à la note précédente.
5. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, p. 211. Ceci n'est valable que si l'on admet l'interprétation que j'ai proposée à la « fortune » des *Iulii*.
6. *Supra*, p. 112.
7. *Supra*, pp. 171 et ss. Pour la bibliographie relative à Carthage, *supra*, p. 151, n. 4.
8. Victor de Vita, I, 8, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 3, affirme que les Barbares détruisirent l'Odéon, le Théâtre et le temple de la Mémoire. Sur la question, ch. Cf. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 41.
9. *Supra*, p. 311, n. 2.
10. L'existence de faubourgs est attestée par Procope, *B.V.*, II, 7, 13, éd. J. Haury, t. I, p. 450. Celui d'Ἄκλας auquel il est fait allusion n'est pas connu par ailleurs. C'était un quartier résidentiel dont on ignore l'emplacement.
11. Procope, *B.V.*, II, 1, 2, éd. J. Haury, t. I, p. 419. L'aqueduc fut coupé par ordre de Geilimer lors de l'attaque qu'il esquissa contre Carthage à la veille de *Tricamarum*. Il va de soi que l'ordre eût été stupide si l'aqueduc n'avait point, à cette date (533), continué d'alimenter la ville.
12. Le jugement que l'on peut porter à ce sujet varie naturellement suivant qu'on place ou non à Carthage les constructions de Thrasamund (cf. *supra*, p. 249, n. 4). Sur les constructions privées, je ne vois à citer que l'édifice religieux élevé, semble-t-il, par un certain Fastila (?) et dont nous avons conservé la dédicace mutilée et non datée, mais qui paraît être de la même veine que les textes de l'Anthologie (Appendice II, n° 151).
13. *Anth. lat.*, n° 367, éd. F. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I[1], pp. 284.
14. Procope, *B.V.*, I, 20, 4 et I, 20, 15, éd. J. Haury, t. I, pp. 397 et 398. Sur le *Mandracium*, *supra*, p. ,312 n. 3.
15. Procope, *B.V.*, I, 20, 16 et I, 20, 22, éd. J. Haury, t. I, pp. 398 et ss.

tive [1] et si la présence des Barbares, avec leur costume caractéristique, modifia, quelque temps au moins, l'aspect des rues et des places, la ville n'en resta pas moins assez semblable à ce qu'elle était à l'époque romaine.

Mais ce n'est point tant la capitale qui mérite de retenir ici notre attention. Ce qui est important, c'est moins la survivance de la métropole que celle des multiples fondations urbaines qui conservaient sur le sol africain la marque du pouvoir qui les avait imprimées. Or, quelque interprétation qu'on entende donner à la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ*, on a, par ce document, la preuve que la masse des villes ou bourgades qui avaient existé jadis n'avaient pas été totalement abandonnées par leurs habitants puisque aux alentours de 484 elles continuaient d'avoir un évêque [2]. Au reste, il suffit de parcourir les textes pour y trouver à chaque page des noms de cités, connues pour la plupart, et qui sont les mêmes que celles figurant dans les documents antérieurs [3].

Cependant, la persistance d'une agglomération n'implique pas en elle-même celle de la vie urbaine. Le nom de Carthage, par exemple, ne désigne plus au XIe siècle qu'une série de villages bâtis aux dépens des ruines [4] et l'on ne saurait conclure à bon droit de la survivance d'un toponyme à celui d'une ville. Or, d'une manière générale, les historiens anciens ne se sont pas souciés de notre curiosité. Ils se contentent de citer un nom sans songer à nous informer davantage et c'est à l'archéologie seule ou presque qu'il nous est ici possible d'avoir recours.

Que la période vandale n'ait pas été une époque de grands travaux, cela semble peu discutable. Le seul exemple de construction civile qu'on puisse citer en dehors de Carthage est, sauf erreur, les thermes de *Tunes* (Tunis) [5]. Mais il ne s'ensuit pas que les Barbares aient procédé à des destructions systématiques, exception faite des murailles qu'on eût été en état de leur opposer [6]. Procope qui a parcouru l'Afrique au moment même de la conquête ne signale à aucun endroit de villes ruinées du fait des Vandales et, mises à part les prétendues destructions opérées à Carthage au lendemain de l'occupation de la ville [7], on n'a porté à leur passif d'autres dévastations que celles dont s'accompagne assez généralement le passage des armées.

1. PROCOPE, *B.V.*, I, 21, 10, éd. J. Haury, t. I, pp. 401-402.

2. Sur la *Notitia*, Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 91 et ss. Très incomplète pour la Proconsulaire, la *Notitia* compte 54 noms. Mais elle en comporte 5 pour la Tripolitaine, 115 pour la Byzacène et 123 pour la Numidie.

3. 1° Victor de Vita nomme au total 42 villes ou bourgades, dont 35 peuvent être identifiées ou localisées. Parmi celles-ci, 18 sont en Proconsulaire, 10 en Byzacène, 3 en Numidie, 3 en Tripolitaine, une seule en Césarienne. Sur cette liste et les identifications certaines ou possibles, cf. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 45 et ss.

2° La *Vita Fulgentii, passim*, mentionne 10 villes : *Beneta* (près de *Iunci*), Byz. ; *Carthago* (Carthage), Proc. ; *Furnos maius* (Aïn Fourna), Proc. ; *Iunci* (Younga), Byz. ; *Mididi* (Hr. Meded), Byz. ; *Ruspæ* (Rosfa), Byz. ; *Sicca Veneria* (Le Kef), Proc. ; *Sufes* (Sbiba), Byz. ; *Thelepte* (Medinet el-Kedima), Byz. ; *Thenæ* (Hr. Thina), Byz.

3° PROCOPE, *B.V.*, mentionne : *Bulla Regia* (Hammam Derradj), Proc. ; *Carthago* (Carthage), Proc. ; *Centuriæ* (?), Num. ; *Constantina* (Constantine), Num. ; *Gadiaufala* (Ksar Sbahi), Num. ; *Hadrumetum* (Sousse), Byz. ; *Hippo Regius* (Hippone), Proc. ; *Lares* (Hr. Lorbeus), Proc. ; *Leptis Magna* (Lebda), Trip. ; *Leptis Minor* (Lemta), Byz. ; *Mammes* (Hr. Douimis), Byz. ; *Medeos* (?), Num. ? ; *Membressa* (Medjez el-Bab), Proc. ; *Mercurium* (el-Haouaria ?), Proc. ; *Missua* (Sidi Daoud), Proc. ; *Sicca Veneria* (Le Kef), Proc. ; *Sullectum* (Salakta), Byz. ; *Theueste* (Tebessa), Proc. ; *Thigisis* (Aïn el-Bordj), Num. ; *Œa* (Tripoli), Trip. Je laisse de côté *Bagai* et *Thamugadi* dont l'auteur signale la destruction (cf. *infra*, p. 315).

4° Cf. *supra*, p. 305, n. 8, la liste des villes représentées au concile de 525 et la carte qui l'accompagne.

4. AL-BAKRÎ, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, 2e éd., Alger, 1913, p. 95.

5. *Supra*, p. 228, n. 3. Il convient de signaler également la construction d'églises (Cf. VICTOR DE VITA, I, 37, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 9). Mais je ne vois guère à citer comme exemple certain que celui de l'église de *Furnos maius* (Aïn Fourna) construite entre 523 (nomination de l'évêque Bonifatius de Carthage) et 527 (mort de S. Fulgence) que signale la *Vita Fulgentii*, XXVII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 133. Il faut probablement dater de l'époque vandale la restauration par le prêtre Probantius de l'église de ? (Aïn Ghorab), près de Tebessa (*C.I.L.*, VIII, 10707-10708 = Appendice II, n° 165 et sur l'édifice, St. GSELL, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, Paris, 1901, pp. 159 et ss.), ainsi que les embellissements de la basilique de sainte Salsa à *Tipasa* (Tipasa) auxquels procéda après 442 l'évêque Potentius, d'après *C.I.L.*, VIII, 20914 = Appendice II, n° 131 (Cf. St. GSELL, *Tipasa, ville de Maurétanie césarienne*, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. XIV, 1894, pp. 387 et ss.). On pourrait sans doute allonger cette liste en citant des édifices attribués avec des arguments plus ou moins solides à l'époque vandale. Mais il ne me paraît pas y avoir grand intérêt à dresser des catalogues d'hypothèses. Il faut en tous cas cesser de considérer comme d'époque vandale l'église d'Hr. Mertoum dont la datation ne tenait qu'à une erreur épigraphique (L. LESCHI, *Inscription de la plaine de Guert (Pays des Nemencha)*, dans *Recueil de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Tebessa*, t. I, 1936/37, pp. 126 et ss.). Il en va de même pour la chapelle d'*Ammædara*, que St. Gsell tenait pour vandale (*Edifices chrétiens de Thelepte et d'Ammædera*, dans *Rev. Tunisienne*, 1932, pp. 283 et ss.). Sur la question, Ch. COURTOIS, *Reliques carthaginoises et légende carolingienne*, dans *Rev. de l'Histoire des Religions*, 1945, pp. 73 et ss.

6. *Supra*, p. 311, n. 2.

7. *Supra*, p. 313, n. 8.

Ce qui n'empêche pas que ce soit monnaie courante chez les modernes que de leur imputer les méfaits dont leur nom est devenu le symbole.

Mais, dira-t-on, ces ravages ne sont pas douteux puisque les Byzantins qui succédèrent aux Vandales dans la domination de l'Afrique ne parviendront jamais à les réparer tout à fait. Argument décisif en apparence, mais que démentent à la fois les textes et les pierres. Si *Thamugadi* (Timgad) a été ruinée, c'est par les Maures de l'Aurès [1] et ce sont eux, selon toute vraisemblance et sans doute au même moment, qui ont amené les habitants de *Bagai* (Ksar Baghaï) à abandonner leur ville [2]. Ce sont leurs congénères de Byzacène qui pillent *Ruspæ* (Rosfa) vers 528 [3] et qui bientôt menacent *Hadrumetum* (Sousse) [4]. D'autres tribus enfin qui désolent *Leptis Magna* (Lebda) [5]. Est-il interdit, dans ces conditions, de supposer que, s'il a fallu rebâtir *Theueste* (Tebessa) *a fundamentis* dès les premières années de la reconquête byzantine [6] et si, vers le même temps, les Grecs ont trouvé *Madauros* (Mdaourouch) ruinée [7], ce soit aux mêmes éléments indigènes, montagnards ou nomades, qu'il convienne d'en imputer la faute ?

D'autre part, c'est faire bon marché des témoignages archéologiques que de considérer la domination byzantine sous son seul aspect constructif. Sans doute, les ingénieurs de Solomon ont-ils utilisé les pierres des monuments ruinés, mais ils ont aussi bâti les forteresses indispensables à leur puissance inquiète sans aucun souci des édifices antiques. A *Theueste* (Tebessa), ils ont incorporé dans leur muraille l'arc de Caracalla qui était alors pratiquement intact puisqu'il le demeure encore aujourd'hui [8]. Ils ont fait de même à *Sufetula* (Sbeitla) pour l'arc d'Antonin le Pieux [9]. A *Madauros* (Mdaourouch), c'est le théâtre qui a servi d'appui à la forteresse [10]. Et qui donc prétendra que menaçaient ruines les stèles des forums mutilées à *Thugga* (Dougga) ou à *Thamugadi* (Timgad) ? De toute évidence, les architectes grecs n'ont eu d'autres préoccupation que de s'établir sur des points où l'on trouvait des pierres toutes taillées [11].

La dévastation des villes romaines n'est donc en rien le fait des Vandales. Elle est dûe à la collaboration inattendue et involontaire des tribus insoumises et des conquérants byzantins. C'est seulement à la fin du v^e siècle ou au début du vi^e que l'on constate les premiers symptômes de ces destructions qui se multiplieront d'ailleurs avec une inquiétante rapidité jusqu'à la mise en place du prodigieux dispositif conçu par Solomon [12]. La transformation des cités africaines à l'époque byzantine est un fait incontestable et il suffit de contempler tour à tour les restes de *Theueste* (Tebessa) [13] et ceux de *Thamugadi* (Timgad) par exemple [14] pour comprendre d'un seul coup d'œil l'évolution qui s'est opérée en un siècle. Mais, en dépit d'une coïncidence

1. Procope, *B.V.*, II, 13, 26 et II, 19, 20, éd. J. Haury, t. I, pp. 478 et ss. et 511. Procope nous décrit *Thamugadi* comme une cité peuplée et nous indique que les Maures auraient rasé la ville et emmené ses habitants en captivité. Plus tard, Solomon prétendit en effet avoir relevé la ville *a fundamentis* (*A.E.*, 1911, n° 118). Cependant, l'état des ruines ne confirme pas une destruction aussi rigoureuse. La date de l'événement n'est pas exactement connue. Elle se situe entre le moment où les Vandales ont dû abandonner l'Aurès, c'est-à-dire peu après 477 (*supra*, p. 181) et 539, date de la dédicace du fort. Je crois qu'il convient de la placer beaucoup plus près de la première date que de la seconde.

2. Procope, *B.V.*, II, 19, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 509. Sur *Bagai*, St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 28, n° 68.

3. *Vita Fulgentii*, XXVIII, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 139-141. Sur la date, *supra*, p. 300, n. 3.

4. Procope, *De aed.*, VI, 6, 2, éd. J. Haury, t. III², p. 181.

5. Procope, *De aed.*, VI, 4, 6, éd. J. Haury, t. III², p. 177.

6. St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, n° 3059 (*C.I.L.*, VIII, 1863/16507) et sur *Theueste*, le même, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 29, n° 101.

7. St. Gsell et Ch.-A. Joly, *Khamissa, Mdaourouch, Announa*, t. II, Alger-Paris, 1922, pp. 53 et 126 et ss. La forteresse est, à coup sûr, antérieure à 544, date de la mort de Solomon et probablement à 536, d'après sa dédicace (St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, n° 2114 = *C.I.L.*, VIII, 4677/16869). A cette époque, Madaure n'était point abandonnée ainsi que l'attestent des épitaphes datées de 531 (Appendice II, n° 106) et 540 (*id.*, n° 107), mais le séjour ne devait point y être folâtre puisqu'on en avait fait un lieu de relégation.

8. J. Meunier, *L'arc de Caracalla à Theveste (Tebessa)*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXXII, 1938, pp. 84-107.

9. A. Merlin, *Forum et Eglises de Sufetula*, Paris, 1912, pp. 6 et ss.

10. St. Gsell, *op. cit.* (*supra*, n. 7), pp. 126 et ss.

11. *Tactica*, X, 3, dans H. Köchly et W. Rüstow, *Griechische Kriegschriftsteller*, t. II², p. 68.

12. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 138 et ss., dont il convient toutefois de n'accepter qu'avec prudence l'interprétation stratégique.

13. E. Serée de Roch, *Tebessa, antique Theveste*, Alger, 1952.

14. Cf. Ch. Courtois, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1951.

chronologique, celle-ci ne saurait être expliquée, du moins de façon directe, par la brutale intervention des Germains dans l'histoire africaine.

Une ville, cependant, n'existe pas seulement par l'ordonnance de ses pierres. Ce sont les hommes qui lui communiquent sa réalité véritable et si les Vandales ne sont pas responsables de la destruction matérielle des cités, il ne s'ensuit pas qu'ils soient innocents du désastre qui les atteint ou les menace. Le démantèlement des murailles a été à coup sûr déplorable et, si les villes ont pallié tant bien que mal l'inconvénient de leur faiblesse par un rempart de fortune [1], cela n'empêche pas qu'elles n'aient pu offrir aux attaques berbères qu'une résistance insuffisante et appauvrie. Il est encore certain que les Vandales n'ont pas apporté au danger maure l'attention qu'il sollicitait [2]. Mais la décadence des villes est antérieure à l'invasion. C'est, on l'a vu, dès le début du v^e^ siècle que s'interrompt la construction des édifices civils [3]. Quelques décades plus tôt que s'affirme la désertion des *curiales* [4] et que, peu à peu, les cités africaines commencent à n'être plus que des centres religieux qui se doublent et continueront, à l'époque vandale, de se doubler d'un marché local [5].

Si donc le déclin de la vie urbaine ne paraît guère contestable dans le siècle qui nous occupe, il importe du moins d'en souligner d'abord l'inégalité suivant que les cités étaient exposées ou non au péril indigène. Il convient aussi de noter que ce déclin a été plus d'une fois un phénomène continu et, par conséquent, inapparent pour ceux dont il enveloppait les journées identiques. Et l'on comprend, dès lors, que les gens des villes n'aient pas plus que ceux du bled incriminé les Barbares d'une transformation dont ceux-ci ont pu, d'ailleurs, être parfois les premières victimes. En dépit des citadelles qui vont bientôt hérisser le pays, la vie ne sera pas moins difficile à l'époque byzantine [6] et un Africain comme Corippus, qui s'est trouvé témoin des invasions berbères en Byzacène [7], croit pouvoir déclarer que la province a joui sous la domination des Vandales d'une paix profonde [8] et qu'avec leur disparition s'est évanoui le bonheur qu'elle avait connu pendant près de cent ans [9].



Au reste, il n'y a pas à s'étonner d'un état de choses que justifie pleinement la prospérité de l'Afrique.

Passons rapidement sur l'industrie dont les textes ne nous disent pratiquement rien et qui, comme à l'époque romaine, n'a pas dépassé le stade artisanal. Elle fut à coup sûr de médiocre importance. Mises à part la fabrication des ustensiles usuels, tant en bois qu'en terre ou en métal [10] et celle des vêtements communs, on ne voit guère à mentionner que l'industrie des armes, qui d'ailleurs ne nous est signalée que dans le cadre d'un domaine [11]. Rien n'assure que les bijoux d'or prétendus vandales soient de fabrication locale [12]. Si nous savons que les mines continuèrent d'être exploitées, nous ne savons pas lesquelles [13], ni même si elle fournis-

1. *Supra*, p. 311, n. 3.
2. *Infra*, pp. 340 et ss.
3. *Supra*, p. 149, n. 5.
4. *Supra*, pp. 134 et ss.
5. PROCOPE, *B.V.*, I, 16, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 383.
6. Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 382 et ss.
7. M. SCHANZ, C. HOSIUS et G. KRÜGER, *Geschichte der röm. Litteratur*, t. IV², Munich, 1920, pp. 78 et ss.
8. CORIPPUS, *Iohan.*, III, 68, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 29.
9. CORIPPUS, *Iohan*,. III, 195-196, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 32.
10. Nous n'avons retrouvé aucun de ces objets, que les morts n'emportaient plus avec eux comme dans la période germanique de l'histoire des Vandales. Certains archéologues ont attribué à l'époque vandale des lampes de terre rougeâtre, non décorées, découvertes dans plusieurs sites africains et dont la forme la plus courante est celle d'un vase grossièrement tronconique que ferme un couvercle attenant, également tronconique, dont la partie centrale s'évase pour constituer une sorte de goulot. Cette attribution, qui n'a rien d'impossible, est en tous cas absolument arbitraire. Sur la question, F. DE CARDAILLAC, *Histoire de la Lampe antique en Afrique*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. X, 1890, pp. 321.
11. VICTOR DE VITA, I, 30, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 8, mentionne un *armifactor* au service d'un *millenarius*.
12. *Supra*, p. 178.
13. Le fait ressort de la condamnation « aux mines » d'évêques catholiques. Cf. VICTOR DE VITA, III, 68, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 57. Ce fut en particulier le cas de Domninus de Moxori (?), cf. *Notitia prou. et ciuit. Africæ*, Num. 76, *id.*, p. 65,

saient la matière des pièces de bronze ou d'argent qu'on frappait à Carthage [1]. Ce ne sont pas les industries du bâtiment qui durent être bien actives [2] et, tout compte fait, il paraît probable que les constructions navales ont occupé le premier rang dans un domaine de l'activité qui ne fut jamais que secondaire [3].

C'est l'agriculture qui demeura la source principale de la fortune africaine et Procope put s'émerveiller à bon droit de l'exceptionnelle fertilité de ce pays qui se suffisait à lui-même [4]. Corippus en note pareillement la prospérité à l'arrivée des Byzantins [5]. Alors, comme jadis, c'étaient les céréales et l'olivier qui faisaient sa richesse [6], et c'étaient encore les plaines intérieures de la Proconsulaire et l'Est de la Byzacène qui passaient pour jouir d'une particulière fécondité [7].

Le blé et l'orge étaient à la base de la nourriture pour les Romains, comme pour les indigènes [8], et il est peu probable que les surfaces réservées aux céréales aient été sensiblement restreintes pendant la domination barbare. Si les exportations vers l'Italie furent vraisemblablement arrêtées [9], il ne faut pas oublier que la population de la Berbérie orientale s'était brusquement augmentée de 80.000 personnes du fait de l'invasion [10] et que, par conséquent, la consommation intérieure avait dû connaître un accroissement sensible. Cependant, il se peut que les déprédations des Maures en Byzacène aient entraîné au début du VIe siècle l'abandon de certaines terres trop exposées à leur convoitise et que, à la fin de la domination vandale tout au moins, la production de l'Afrique en céréales ait subi une diminution dont on ne saurait malheureusement évaluer l'ampleur.

Quoi qu'il en soit, l'Afrique est demeurée dans une large mesure un pays de labours [11]. L'araire, traîné par de jeunes bœufs, continue de tracer les mêmes sillons [12] et si les moissonneurs sont à l'occasion des condamnés frappés par la vindicte royale [13], il est probable que ce sont plus d'une fois les circoncellions de jadis. Partout les céréales conservent une importance majeure. Elles couvrent la plaine d'Utique [14], comme au temps de Carthage [15], aussi bien que les hautes terres numides qu'a colonisées Rome [16]. Les vallées de l'Aurès leur sont pour une part consacrées [17] et peut-être les cultive-t-on au sud de la Byzacène, dans les espaces ménagés entre les oliviers [18].

et de quelques autres, si l'on admet comme je le fais que l'abréviation *n a m*, que l'on trouve à deux reprises dans la *Notitia* (Num. 21 et 49, *id.*, pp. 64 et 65) signifie *n(unc) a(d) m(etalla)*. Cf. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 92, n. 12.

1. Du moins peut-on conjecturer que les rois vandales ont continué d'utiliser l'atelier monétaire qui existait avant eux. Cf. A. Audollent, *Carthage romaine*, Paris, 1901, pp. 333 et ss.

2. *Supra*, p. 249, n. 4.

3. Le fait ressort évidemment de l'activité déployée sur mer par les Vandales durant le règne de Geiseric (*supra*, pp. 185 et ss.). Le principal chantier de construction paraît avoir été celui de *Missua* (Sidi Daoud), sur la côte occidentale du Cap Bon (Procope, *B.V.*, II, 14, 40, éd. J. Haury, t. I, p. 488). C'est du moins dans le sens de « chantier » ou « arsenal » qu'on interprète généralement le mot ἐπίνειον.

4. Procope, *B.V.*, II, 3, 26, éd. J. Haury, t. I, p. 432 ; également II, 7, 20, *id.*, p. 451.

5. Corippus, *Iohan.*, III, 13 et ss. ; 28 et ss. ; 67 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², pp. 28 et 29.

6. Corippus, *Iohan.*, I, 331 et ss. ; III, 31 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², pp. 10 et 28 ; Victor de Vita, III, 55, *id.*, t. III¹, p. 54.

7. Si, du moins, on en croit les données incidentes de la *Vita Fulgentii*, VI et X, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 35 et 59. Le premier paragraphe cité se rapporte à la région de *Sicca Veneria* (Le Kef) ; le second paraît s'appliquer à la région côtière de la Byzacène (cf. *supra*, p. 277, n. 8).

8. En ce qui concerne les Romains, nous sommes assez mal renseignés, le seul exemple que l'on puisse invoquer étant emprunté à un menu monastique (*Vita Fulgentii*, XXVII, éd. G.-G. Lapeyre, p. 127). Pour les indigènes, ils se contentaient souvent d'un pain grossier (Procope, *B.V.*, II, 7, 3-4, éd. J. Haury, t. I, p. 448), quand ils ne mangeaient pas les grains tels quels, sans les cuire ni les moudre (*id.*, II, 6, 13, pp. 444 et ss.). L'orge semble avoir été autrefois comme aujourd'hui la céréale des pauvres et sa consommation était considérée comme un signe de sobriété (*Vita Fulgentii*, XVI, *op. cit.*, p. 83). Quelques autres indices de la culture de l'orge : Procope, *B.V.*, II, 6, 13, *op. cit.*, pp. 444 et ss. ; Victor de Vita, II, 37, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 21.

9. On n'en connaît en tous cas aucun exemple.

10. Sur ce chiffre, *supra*, pp. 215 et ss..

11. Victor de Vita, III, 55 et 57, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 54-55.

12. Victor de Vita, III, 57, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 54.

13. Victor de Vita, II, 10, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 15.

14. *Id.*

15. Tive-Live, XXV, 31, 13-14, XXIX, 36, 1, éd. W. Weissenborn et M. Müller, t. III, pp. 96 et 349.

16. Procope, *B.V.*, II, 19, 20, éd. J. Haury, t. I, p. 511, signale comme terre à blé la région de *Thamugadi* (Timgad).

17. Procope, *B.V.*, II, 13, 24, éd. J. Haury, t. I, p. 478. A *Badias* (Badès), Corippus, *Iohan.*, II, 156, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 20, signale l'existence de deux récoltes annuelles.

18. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, pp. 201 et ss.

Il n'empêche d'ailleurs que l'Afrique connaisse à l'époque vandale les effroyables disettes que l'on constate déjà aux beaux jours de l'Empire [1] et qui ne l'épargneront pas davantage à l'époque byzantine [2]. Celle de 484 est restée tristement célèbre grâce à Victor de Vita, qui nous en a dépeint le visage sinistre [3]. Mais ce ne fut peut-être pas la seule. Déjà, en 431, Geiseric avait dû lever le siège d'Hippone à cause de la famine qui sévissait dans son armée [4] et il n'est pas impossible, qu'en dépit de l'abondance dont elle offrait habituellement le spectacle, l'Afrique n'ait souffert de temps à autre de la pénurie qui accompagne les années sèches à travers toute l'histoire maghrébine.

Mais le blé n'était pas pour l'Afrique une ressource exclusive. Les cultures arbustives et principalement l'olivier se partageaient avec lui les meilleures terres et, si l'on ne conteste guère que les céréales ont conservé à l'époque qui nous intéresse une importance qu'on vient encore de souligner, on a bien souvent accusé les Vandales, sur la foi d'un passage de Victor de Vita, d'avoir eu, à l'égard des arbres, une hostilité assez commune aux nomades. Accusation sans fondement, car s'il est possible qu'au temps de la conquête, les Barbares n'aient pas toujours respecté les vergers [5], rien n'indique qu'ils aient, une fois établis en Proconsulaire et en Byzacène, contribué le moins du monde à ruiner l'arboriculture nord-africaine.

Ce n'est pas ici le lieu de reprendre le problème de la dégradation de la végétation en Berbérie. Géographes et historiens s'accordent à en admettre la réalité depuis les temps préhistoriques [6] et, s'ils considèrent généralement que les invasions des nomades et particulièrement celle des Beni Hilal au XIe siècle ont accéléré le déboisement, ils n'en sont pas moins amenés à conclure que celui-ci a dû commencer dès les temps antiques. Qu'à l'époque vandale, on ait coupé des arbres lorsqu'on avait besoin de bois, cela n'est pas douteux [7]. Il fallait, comme auparavant chauffer les thermes [8] et la Corse ne fut sans doute pas seule à fournir le matériau nécessaire à la construction des navires [9]. Mais rien ne permet de penser que le Ve siècle ait été une période de déboisement intensif, à plus forte raison que la dégradation de la végétation ait été susceptible de modifier la situation agricole [10].

Une condition essentielle à la culture arbustive en région sèche, c'est naturellement l'existence d'un système d'irrigation. Or, l'on n'a pas le moindre indice qui puisse laisser accroire que les choses ne sont pas demeurées en général dans l'état où elles étaient à l'époque romaine. Au début du VIe siècle, Théodoric accueille avec grande faveur un *aquilex* venu d'Afrique, ce qui montre bien que les aiguadiers de ce pays n'avaient perdu ni de leur utilité ni de leur prestige [11]. Procope nous décrit au passage les procédés qu'emploient encore de son temps les riverains de l'*Abigas* (oued Bou Roughal, sur le versant nord de l'Aurès) pour utiliser à leur gré l'eau de la montagne [12]. Mais les *Tablettes Albertini* nous apportent, plus que tout autre

1. *Supra*, p. 150, n. 1.

2. En particulier, en 543. Cf. CORIPPUS, *Iohan.*, III, 343 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 35 et, pour la date, III, 290, p. 34.

3. VICTOR DE VITA, III, 55 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, pp. 54 et ss.

4. PROCOPE, *B.V.*, I, 3, 34, éd. J. Haury, t. I, p. 324.

5. VICTOR DE VITA, I, 3, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 2.

6. J. DESPOIS, *L'Afrique du Nord*, Paris, 1949, pp. 83 et ss. ; St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, Paris, 1913, pp. 148 et ss. ; G. MARÇAIS, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, Paris, 1913, pp. 97 et ss.

7. Ainsi S. Fulgence demande-t-il aux pins des environs de *Ruspæ* le bois nécessaire à la construction de son monastère (*Vita Fulgentii*, XVI, éd. G.-G. Lapeyre, p. 83).

8. Sur les thermes à l'époque vandale, cf. *supra*, p. 228, n. 3.. Egalement *Vita Fulgentii*, II, éd. G.-G. Lapeyre, p. 19.

9. VICTOR DE VITA, III, 20, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 45. St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, Paris, 1913. p. 155, suppose non sans vraisemblance que si les Vandales utilisaient le bois de Corse c'est peut-être parce qu'ils ne trouvaient pas en Afrique les matériaux nécessaires à la construction des navires. Cependant, je doute que les forêts de Kroumirie aient été absolument épargnées (Cf. E.-F. GAUTIER, *Genséric, roi des Vandales* (cité *infra*, p. 361), p. 218), bien que nous n'ayons pas le moindre texte à cet égard.

10. CORIPPUS fait de nombreuses allusions aux « forêts » qui couvrent les montagnes de la Byzacène. Cf. *Iohan.*, II, 8 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 16 ; II, 236, p. 21 ; II, 471, p. 27 ; III, 23 et ss., p. 28 ; III, 201 et ss., p. 32 ; III, 419, p. 37 ; IV-V, 650, p. 52 ; IV-V, 679, p. 53 ; IV-V, 690, p. 53 ; VI, 52, p. 65, etc... Je crains cependant que le mot *silua* ne désigne souvent le maquis plutôt que la forêt véritable. (Cf. VI, 571 et ss., p. 77).

11. CASSIODORE, *Variæ*, III, 53, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, pp. 108 et ss.

12. PROCOPE, *B.V.*, II, 19, 12 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 509 et ss.

document, une image vivante de ce réseau d'irrigation, que les *cultores* continuent d'entretenir comme par le passé [1].

Ce sont elles aussi qui nous montrent, de la manière la plus expressive, qu'à l'extrême fin du v[e] siècle, l'olivier demeure encore l'arbre roi jusque dans les régions méridionales de la Byzacène [2], comme d'ailleurs dans d'autres régions de la province [3]. Victor de Vita souligne également son importance [4] et nous voyons que l'huile joue toujours le même rôle considérable dans l'alimentation des Africains [5]. Leur pays demeure par excellence celui où mûrit l'olivier [6].

Cependant, les vergers ne sont pas non plus négligeables. Toute la région orientale de la Byzacène était plantée d'arbres fruitiers. Le palais des rois vandales à *Grassa* [7] était entouré de jardins qui firent l'admiration des Byzantins. Procope lui-même n'en avait jamais vu de plus beaux et il nous rapporte qu'il y avait là des arbres de toutes sortes et tant de fruits que l'armée tout entière put s'en rassasier sans même qu'il y parût [8]. Dans la région de *Caput Vada* (Ras Kapoudia) [9] et sans doute plus au sud [10], les vergers occupaient encore la frange côtière. Mais si cette dernière semble avoir été particulièrement favorisée, elle ne jouissait pas pour autant d'une condition absolument singulière. Les Vandales, cantonnés en Proconsulaire, entretenaient eux aussi des « jardins » autour de leurs villas [11] et il n'est pas jusqu'aux montagnards de l'Aurès qui n'aient consacré aux arbres une partie de leurs vallées [12].

Figuiers et amandiers étaient, semble-t-il, parmi les espèces les plus répandues, du moins dans la Byzacène méridionale [13], mais je doute qu'ils aient atteint une importance comparable à celle de la vigne qu'on cultive jusque sur les pentes arides du dj. Mrata [14] et que Victor de Vita semble placer sur le même plan que l'olivier [15]. Si c'était un mérite remarquable que de s'abstenir de vin [16], il ne semble pas que les Barbares aient été bien vivement tentés de l'acquérir [17]. Or, les importations, tant d'Italie que d'Orient, furent à coup sûr plus d'une fois paralysées au cours du v[e] siècle et l'on est tenté de supposer qu'on a tout naturellement pallié ce défaut en augmentant autant que possible la production locale.

On ne manquera pas évidemment de crier au paradoxe. Cependant les textes ne nous permettent pas de douter que les plantations arbustives aient continué à l'époque vandale. S. Fulgence peut créer un jardin sur le terrain que lui offre Silvestrius [18] et si les *Tablettes Albertini* nous parlent entre 493 et 496 de figuiers et d'oliviers *nouveaux* [19], il faut bien admettre non seulement que ceux-ci ont été planté. depuis 439, mais encore que la vigne, qui s'enroule à leurs branches, a poussé ses premières vrilles postérieurement à la conquête barbare [20]. Dès l'époque de Geiseric, d'ailleurs nous voyons le chrétien Armogast condamné à creuser en Byzacène des *scrobes*, c'est-à-dire littéralement des « trous » [21], mais qui désignent techniquement les fosses où l'on plante la vigne [22], et, ce qui autorise cette interprétation, c'est que Victor de

1. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, p. 203.
2. *Id.*, pp. 201 et ss.
3. Corippus, *Iohan.*, I, 534 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[2], p. 15.
4. Victor de Vita, III, 55, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 54.
5. *Vita Fulgentii*, X et XVI, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 29 et 83.
6. *Anth. lat.*, 376, 15, éd. A. Bücheler et A. Riese, 2e éd., t. I[1], p. 228.
7. *Supra*, p. 250, n. 6.
8. Procope, *B.V.*, I, 17, 10, éd. J. Haury, t. I, pp. 386 et ss.
9. Procope, *B.V.*, I, 16, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 381.
10. *Vita Fulgentii*, X, éd. G.-G. Lapeyre, p. 59.
11. Procope, *B.V.*, II, 6, 9, éd. J. Haury, t. I, p. 444.
12. Procope, *B.V.*, II, 13, 23, éd. J. Haury, t. I, p. 478.
13. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, pp. 201 et ss.
14. *Tablettes Albertini*, XI, 6, p. 253.
15. Victor de Vita, III, 55, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 54.
16. *Vita Fulgentii*, V et XVI, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 29 et 83.
17. *Supra*, p. 228, n. 2.
18. *Vita Fulgentii*, X, éd. G.-G. Lapeyre, p. 59.
19. *Fici nouellæ*, X, 5 et XI, 5-6, XXIV, 12, dans *Tablettes Albertini*, pp. 249 ,253 et 283 ; *oliuæ nouellæ* ou *nouæ*, III, 8-9 et XXIV, 11-12, *id.*, pp. 218 et 283.
20. *Tablettes Albertini*, XI, 6, p. 253.
21. Victor de Vita, I, 44, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 11.
22. Virgile, *Georg.*, II, 288 et ss., éd. H. Gœlzer, p. 78.

Vita l'emploie précisément dans le même sens — et cette fois-ci sans équivoque — en nous rapportant l'histoire de Gamuth qui fut sous Huniric condamné à la même peine [1].

L'élevage aussi demeure florissant. Le cheval, indispensable aux besoins de l'armée [2] et de la poste [3], reste la monture par excellence [4], tandis que le bourricot succombe déjà sous un injuste mépris [5]. L'un et l'autre se partagent évidemment, avec le mulet et le chameau, le transport des marchandises [6], parfois sans doute attelés à de modestes charrettes. Mais ce sont les bœufs plus encore qui servent, semble-t-il, communément de bêtes de trait [7]. Ce sont eux en tous cas qui tirent la charrue [8], comme ils le faisaient déjà sur la mosaïque de Cherchel [9], et qui semblent constituer avec les ovins l'élément le plus considérable du cheptel [10].

Reste à savoir si cette économie constitue ou non une autarcie de fait. Sur le commerce local, nous n'avons que peu d'informations, mais on peut du moins en postuler l'existence. Il va de soi qu'on n'a point besoin de textes pour supposer qu'on trouvait des boutiques de détaillants le long des rues de Carthage [11] ; pas davantage pour imaginer les paysans venant vendre leur récolte dans la cité voisine [12]. Malheureusement, nous ignorons tout de la nature des échanges, aussi bien que du rayon dans lequel ils s'opéraient. Tout au plus, pouvons-nous présumer le coût relativement très élevé des objets fabriqués par rapport au niveau des prix agricoles [13].

Les transactions devaient en tous cas être assez modestes, à juger des choses sous l'angle monétaire [14]. Si, en effet, nous connaissons mal la valeur des pièces de bronze, il n'est du moins pas douteux qu'elle n'ait été minime [15]. Quant aux pièces d'argent, de 25, 50 et 100 deniers et qui pèsent respectivement 0 gr. 625, 1 gr. 25 et 2 gr. 50 environ [16], elles ne peuvent pas non plus avoir représenté une somme bien importante [17]. Or, les rois vandales n'ayant jamais frappé

1. Victor de Vita, II, 16, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 16.
2. *Supra*, p. 231.
3. Procope, *B.V.*, I, 16, 12, éd. J. Haury, p. 384.
4. Victor de Vita, II, 27, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 18.
5. Victor de Vita, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 16.
6. Toutefois le chameau ne paraît pas jouer un rôle bien considérable à cette époque. Victor de Vita, I, 48, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 12, est le seul auteur à faire allusion à un chamelier. Sur le mulet, Victor de Vita, II, 27, *id.*, p. 19.
7. Procope, *B.V.*, I, 16, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 383 (ἅμαξαι).
8. Victor de Vita, III, 57, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 57.
9. Cf. Photographie dans St. Gsell, *Cherchel, antique Iol Cæsarea* (mis à jour par M. Leglay et E.-S. Colozier), Alger, 1952, p. 59.
10. St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, Paris, 1913, p. 127, prétend à tort qu'il n'existe pas d'autres mentions de bœufs sauvages en Berbérie à l'époque romaine que celle que nous apporte Elien, *De nat. anim.*, XIV, 11, éd. R. Hercher, t. I, p. 346. Victor de Vita, en effet, parle de *boues indomiti*, (II, 27, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 19). Mais c'est sans doute à des bœufs domestiqués que les textes font généralement allusion. Ainsi les bovins qui furent, en même temps que le ovins d'ailleurs, si durement atteints par la sécheresse de 484 (*id.*, III 56, p. 54) ou ceux que razzie Antalas à la fin de l'époque vandale (Corippus, *Iohan.*, III, 175 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 31). Ce dernier détail nous montre que la Byzacène était aussi une région pastorale. Mais nous savons par ailleurs (Victor de Vita, I, 44, *op. cit.*, p. 11) que l'on élevait des troupeaux de vaches non loin de Carthage. Nous ignorons dans quelle mesure la viande de bœuf était utilisée pour l'alimentation.
11. Procope, *B.V.*, I, 21, 10, éd. J. Haury, t. I, pp. 401 et ss.
12. Procope, *B.V.*, I, 16, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 383.
13. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, pp. 204 et ss.
14. Sur la numismatique vandale, cf. les ouvrages indiqués *infra*, p. 391, et auxquels il est fait allusion dans les notes suivantes. Egalement P. Le Gentilhomme, *Le monnayage et la circulation monétaire dans les royaumes barbares en Occident* (*Ve-VIIIe siècle*), dans *Rev. Numismatique*, 5e série, t. VII, 1944, pp. 84 et ss., où malheureusement les Vandales n'ont reçu que la part du pauvre. L'inventaire des trésors découverts en Afrique n'est pas fait et il est actuellement à peu près impossible à faire en raison de l'extrême dispersion et surtout de l'imprécision des renseignements dont on dispose. Sur la question, M. Troussel, *Les monnaies vandales d'Afrique. Découvertes de Bou-Lilate et du Hamma*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. LXVIII, 1950-51, pp. 147-192. Il faut espérer qu'un numismate apporte aux monnaies vandales conservées dans les médailliers européens et nord-africains toute l'attention qu'elles méritent et fasse enfin justice d'attributions absolument arbitraires ou même tout à fait irrecevables.
15. La plus petite unité monétaire frappée à l'époque vandale paraît représentée par les petits bronzes du type du Hamma et de Bou Lilate (cf. note précédente) dont a trouvé d'assez nombreux exemplaires dans l'est de la Berbérie. Elle pourrait correspondre à ce que l'on désigne dans les *Tablettes Albertini* (cf. p. 203) sous le nom de *follis* (= *nummus* ?). Malheureusement, les pièces de plus grand module demeurent pour nous assez mystérieuses. On y lit, en effet, comme indication de valeur, les légendes *IIII* (W. Wroth, *Catalogue* p. 7), *XII*, (*id.*, pp. 4 et 7), *XXI* (*id.*, pp. 4 et 6) et *XLII* (*id.*, pp. 3 et 6), qui représentent peut-être le nombre correspondant de *folles*, mais dont on n'a pas, jusqu'ici, percé l'énigme arithmétique. Ces nombres n'ont en effet aucun diviseur commun.
16. W. Wroth, *Catalogue*, p. XXII. Il ne semble pas douteux que l'abréviation *D.N.* ne doive être interprétée *d(e)n(arii)*.
17. Si l'on en croit E. Stein, *Histoire du Bas Empire*, t. II, p. 426, n. 1, le rapport entre l'or et l'argent aurait été à

de monnaies d'or [1], il nous faut nécessairement choisir, compte tenu du niveau très bas des prix [2] et abstraction faite de leurs variations possibles, entre les deux seules hypothèses auxquelles paraît autoriser la science économique : ou bien le volume des échanges est considérable et il faut admettre l'existence d'un instrument monétaire qui corresponde à leur ampleur, ou bien ce volume est faible et ainsi s'explique la petite quantité de numéraire en circulation [3].

Si nous acceptons la première hypothèse, la question qui se pose immédiatement à nous est celle de la nature et de l'origine de cet instrument monétaire. Or ou argent ? ou, en d'autres termes, monnaie d'importation ou frappe locale ?

Il est certain que l'Afrique vandale a connu un afflux d'or. Mais ces monnaies dérobées dans tout l'Empire furent en grande partie ensevelies dans le trésor des rois [4] et ne passèrent pas dans le circuit économique. C'est seulement au lendemain d'*Ad Decimum* que Geilimer puisa dans cette réserve pour inciter les paysans africains à lui apporter la tête des soldats de Bélisaire [5]. Si le sou d'or continua de servir d'étalon [6], il se trouva en fait transformé en une sorte de monnaie de compte, les pièces elles-mêmes ne circulant sans doute qu'assez rarement entre les mains [7]. Le fait qu'un jeune esclave ne vale qu'un sou et demi [8], ou que le prix d'un arbre ne soit que de quelques dizaines de *folles* [9] suffit à nous montrer à la fois que le sou d'or n'intervenait que dans les transactions d'une relative importance et que son usage ne pouvait être qu'exceptionnel dans les échanges quotidiens.

Dans ces conditions, il semble d'autant plus impossible d'admettre que l'Afrique ait été inondée par l'or byzantin que l'on y a des indices de « valorisation » de l'or [10] et qu'un pareil phénomène irait à l'encontre de ceux que l'on constate par ailleurs [11]. Mais l'hypothèse de l'émission des quantités énormes de monnaies d'argent qu'eût exigées un commerce intensif est tout aussi invraisemblable car, si grand qu'on puisse estimer le hasard des fouilles, il n'en reste pas moins que le nombre des monnaies d'argent frappées à l'effigie des rois de Carthage est minime par rapport à celui des pièces romaines et qu'aucun argument ne saurait prévaloir sur ce démenti qu'inflige l'archéologie à la possibilité d'une frappe massive.

l'époque proto-byzantine de 1 à 18. Il en résulte que le sou d'or pesant 4 gr. 55, la pièce de 100 deniers correspondait approximativement à 0 gr. 139 d'or, soit sur la base de 500 fr. pour 1 gr. d'or à environ 69 fr 50. Mais cette évaluation semble difficile à accepter car elle revient à admettre l'équivalence du sou d'or à 3270 deniers d'argent environ, chiffre qui semble beaucoup trop faible. C'est plus vraisemblablement, comme dans l'Empire, autour de 7000 deniers que devait s'opérer le change, ce qui conduit à attribuer à la pièce de 100 deniers une valeur de 0,065 gr. d'or, soit 32 fr. 50 sur la base de calcul indiquée ci-dessus, et à estimer le rapport entre l'or et l'argent aux alentours de 1 à 38. Ce chiffre, qui est en revanche fort élevé, peut toutefois s'expliquer par la raréfaction des pièces d'or, qui a pu entraîner leur valorisation relativement aux monnaies d'argent.

1. P. Le Gentilhomme, *op. cit.* (*supra*, p. 320, n. 14).
2. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, pp. 203 et ss.
3. Il est difficile aux historiens d'utiliser pour ces époques lointaines les travaux des économistes. La plupart d'entre eux, en effet, se préoccupent du présent plus que du passé et ne considèrent celui-ci que dans la mesure où il aide à comprendre celui-là. Il est bien évident qu'on ne peut guère envisager sous le même angle l'économie peu évoluée de la fin de l'Antiquité avec celle que nous connaissons. J'ai néanmoins cru pouvoir tirer parti, en y apportant les aménagements indispensables, des traités ou ouvrages d'économie politique parmi lesquels je retiendrai en particulier G. Pirou, *Traité d'économie politique*, t. II[1], Paris s.d., et A. Aftalion, *Monnaie, prix et change*, 2e éd., Paris, 1940. Mais je n'ignore pas combien dans ces quelques lignes j'ai pu déformer la pensée des auteurs. Je ne tiens pas compte en particulier du rythme des échanges que les conditions techniques des communications rendent, sinon tout à fait négligeable, du moins relativement peu important.
4. Procope, *B.V.*, II, 3, 25-26, éd. J. Haury, t. I, pp. 431 et ss.
5. Procope, *B.V.*, I, 23, 2, éd. J. Haury, t. I, p. 407.
6. *Tablettes Albertini*, II, 7, p. 217 ; III, 29, p. 219 ; VII, 16, p. 239 ; XV, 19, p. 267.
7. Je ne vois pas d'autre exemple à citer que celui de S. Fulgence et de son compagnon Felix qui, fuyant une invasion des Maures, ont emporté avec eux quelques pièces d'or (*Vita Fulgentii*, VI et VII, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 37 et 43). Mais ce viatique est toute leur fortune. On a trouvé en Afrique du Nord d'assez nombreux sous d'or dont la frappe correspond à la période vandale. Mais il est le plus souvent impossible de tirer parti de ces trouvailles. Toutefois la découverte à *Cuicul* (Djemila), en dehors du domaine vandale il est vrai, d'un trésor de 180 pièces d'or dont la série s'échelonne de Théodose II (408-450) à Anastase (491-518), semble confirmer la circulation de la monnaie d'or dans l'Afrique du ve siècle (E. Albertini, dans *Bull. arch. du Com.*, 1924, pp. CLXIII et ss.).
8. *Tablettes Albertini*, II, p. 217.
9. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, pp. 203 et ss.
10. *Supra*, p. 320, n. 17.
11. M. Bloch, *Le Problème de l'or au Moyen âge*, dans *Annales d'Histoire économique et sociale*, t. V, 1933, pp. 1-34 et principalement pp. 8 et ss.

Force nous est donc de conclure à la faible importance du commerce intérieur et cette conclusion, hâtons-nous de le dire, n'a rien d'inattendu. Mais elle mérite qu'on s'y arrête en cela qu'elle paraît aller contre le jugement que j'ai cru pouvoir formuler plus haut quant à la prospérité de l'Afrique vandale. On admet en effet généralement que la richesse d'un pays se traduit presque nécessairement par une accélération de son rythme commercial et, en revanche, que le ralentissement de celui-ci constitue un témoignage à peu près absolu de son atonie économique. Mais il ne faut pas oublier qu'en histoire toute donnée n'est que relative. Or, nous n'avons aucun élément statistique, ni aucun texte qui nous permette de tenir pour probable une décadence des échanges locaux par rapport à la période romaine et ramenée ainsi à elle-même, la constatation de leur médiocrité ne nous autorise à rien d'autre qu'à affirmer celle du niveau de vie dont ils sont le reflet.

Cependant, la question essentielle qui se pose en matière commerciale n'est point celle du marché intérieur. Sans insister davantage sur un problème qui a fait couler beaucoup d'encre depuis les articles retentissants de H. Pirenne, je voudrais seulement souligner que l'établissement de l'Etat vandale n'oblige pas à supposer que l'Afrique ait cessé d'entretenir avec les différentes parties du monde méditerranéen les rapports que lui imposait la structure économique de l'Empire, ou plus exactement que l'on n'enregistre aucun symptôme de discontinuité entre la période vandale et celle qui a précédé l'invasion.

Il est frappant en effet que les rares textes dont nous disposons nous permettent de constater l'existence de rapports plus ou moins étroits entre l'Afrique et les différents pays de la Méditerranée occidentale d'une part; entre l'Afrique et l'Orient d'autre part [1]. Procope, en débarquant à Syracuse, y rencontre un compatriote, c'est-à-dire un Syrien, qui s'adonne au commerce dans l'île et dont un employé revient tout juste de Carthage [2], et les marchands orientaux ne se contentaient pas de jouer dans la capitale vandale un rôle économique puisque Geilimer crut devoir en faire emprisonner quelques-uns qu'il accusait d'avoir poussé l'empereur à faire la guerre contre lui [3]. De leur côté, les *negotiatores* africains n'avaient point disparu [4] et, à l'époque de Geiseric, ils fréquentaient comme par le passé les ports orientaux [5]. A Carthage même, commerçants de toute origine se mêlaient dans le quartier du *Mandracium*, c'est-à-dire dans la région du port [6] et si Huniric crut devoir aménager les quais de la ville, ce n'est évidemment pas pour le simple plaisir de se livrer à des constructions somptuaires [7].

Nous connaissons mal, malheureusement, les objets échangés. Tout au plus pouvons-nous penser que si les vêtements communs étaient fabriqués en Afrique [8], c'est d'Orient que venaient les riches vêtements de soie, dont, aux dires de Procope, aimaient à se parer les Vandales [9]. Quant aux exportations africaines, ce n'étaient sans doute pas seulement les fauves qui, en 519, illustrent les spectacles d'un amphithéâtre romain [10], ni les médiocres poteries retrouvées dans les ruines de Marseille [11], mais vraisemblablement aussi les esclaves dont les pirateries vandales alimentaient le marché de Carthage [12].

Quels que soient d'ailleurs les objets échangés, il nous faut admettre que la balance

1. *Supra*, p. 205, n. 3.
2. Procope, *B.V.*, I, 14, 7-8, éd. J. Haury, t. I, p. 374.
3. Procope, *B.V.*, I, 20, 5 éd. J. Haury, t. I, p. 397.
4. Victor de Vita, III, 41, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 50-51.
5. Malchos, fr. 13, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, pp. 120 et ss. Cf. *supra*, p. 204, n. 4.
6. Procope, *B.V.*, I, 20, 16 et 22-24, éd. J. Haury, t. I, pp. 398 et ss.
7. *Supra*, p. 249, n. 4.
8. *Tablettes Albertini*, I, 5, p. 215 (*dalmatica una pura afra*).
9. Procope, *B.V.*, II, 6, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 444. Sur la question, R.-S. Lopez, *Silk industry in the Byzantine Empire*, dans *Speculum*, t. XX, 1945, pp. 1-42.
10. Cassiodore, *Chron*,, 1364, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 161.
11. F. Benoît, art. sans titre, dans *Bull. de la Soc. Nat. des Antiq. de France*, 1945-47, pp. 245 et ss.
12. Le seul indice qu'on en ait est malheureusement fourni par la *Passio* de S. Julia (cf. *supra*, p. 186, n. 12), dont l'héroïne passe pour avoir été vendue à Carthage au Syrien Eutychios. Mais l'exemple de Maria, quel que soit le cadre qu'on assigne à son aventure, nous prouve que les marchands orientaux ne répugnaient pas à la marchandise chrétienne (*supra*, p. 280, n. 8).

africaine était bénéficiaire. A une époque où la monnaie métallique constituait la base exclusive des transactions « internationales », la présence de monnaies byzantines en Afrique est, à mon avis, une preuve absolue de l'excédent en valeur des exportations sur les importations. Elles demeurent à nos yeux comme le témoignage éclatant d'une situation commerciale heureuse et, s'il n'est point possible d'admettre un usage habituel de l'or à l'époque vandale [1], il semble du moins que la masse de métal jaune en circulation ait eu tendance à augmenter plutôt qu'à diminuer dans l'Afrique du v^e^ siècle [2].

Si l'on admet la théorie quantitative de la monnaie, on serait donc tenté de penser que la courbe des prix a pu être légèrement ascendante durant l'époque vandale [3] et peut-être certains investissements doivent-ils être interprétés comme un témoignage concordant [4]. Mais ces variations sont vraisemblablement négligeables comparées à l'affaissement des prix agricoles qui a dû suivre la conquête. Brusquement, en effet, l'interruption des envois annonaires a retenu sur le marché intérieur les quelques 250.000 ou 300.000 quintaux de blé qui constituaient le rendement fiscal des provinces africaines [5], et il ne semble pas possible que cette augmentation des stocks de blé ait été sans conséquence sur le niveau courant des prix frumentaires. Mais les Romains se trouvèrent être les principales victimes de ce nouvel état de choses. D'une part en effet, les grands propriétaires vandales trouvèrent dans la disparition de l'annone la compensation des pertes que leur causait la baisse des prix ; d'autre part, la masse des consommateurs africains put acquérir à meilleur compte le pain quotidien qu'ils attendaient du Ciel.

Procope a judicieusement remarqué que, pendant la période vandale, l'Afrique n'a pas eu besoin d'importer de produits alimentaires [6]. C'est là un fait considérable et qui explique dans une large mesure les sentiments des populations à l'égard de leurs maîtres barbares. Geiseric a retrouvé à certains égards la tradition de Gildo [7]. Il a pratiqué, sinon voulu, une politique économique africaine et, par un de ces paradoxes qu'enregistre si souvent l'histoire, c'est grâce à lui que les Africains ont pu goûter plus pleinement que jamais les bienfaits dont les avait comblés Rome.

★

Il ressort, du moins je l'espère, des pages qui précèdent l'impression que l'Afrique a conservé presque intacte durant l'époque vandale la prospérité dont elle avait joui aux jours du Bas-Empire. C'est-à-dire que la crise intérieure qu'elle a connue n'est à aucun titre d'essence économique. Elle est née de la substitution de l'aristocratie barbare aux grands propriétaires romains et s'est développée parce que l'Eglise a cru devoir prendre fait et cause pour les *senatores* dépossédés.

Que cette crise religieuse ait largement aidé à la faiblesse du royaume vandale, cela ne fait pas question. Cet Etat mal équilibré et dépourvu d'institutions vivaces n'aurait retrouvé de vigueur que dans l'adhésion tout au moins tacite de ceux qu'il régissait. Or, si nous voyons clairement que les Barbares n'ont point réalisé contre eux l'unanimité en quelque sorte instinctive des populations africaines, il n'est pas moins évident qu'une partie de l'opinion pu-

1. *Supra*, p. 321.
2. Cette conclusion paraît aller à l'encontre de celle qu'on a formulée plus haut quant à la raréfaction de l'or (cf. *supra* p. 320, n. 17), mais la contradiction n'est qu'apparente. Il faut en effet considérer la masse d'or en circulation avant et après la conquête. En raison des prélèvements opérés sur les fortunes privées et affectés à la constitution du trésor royal, en raison aussi des dissimulations ou des exportations clandestines, on peut admettre que la quantité d'or en circulation était beaucoup plus faible à l'époque vandale que dans les années qui précédaient l'invasion. Mais cela n'interdit nullement de considérer comme vraisemblable une augmentation du stock d'or au cours de la domination germanique. Il reste toutefois probable qu'il reste très inférieur à ce qu'il était avant 439.
3. A. Aftalion (*op. cit.*, *supra*, p. 321, n. 3), p. 6.
4. Ch. Courtois, dans *Tablettes Albertini*, p. 211.
5. Si, du moins, on admet les chiffres proposés par Ch. Saumagne, *Un tarif fiscal au IV^e^ siècle de notre ère*, dans *Karthago*, t. I, 1950. Je fais ici abstraction de la Maurétanie Sitifienne qui ne fit jamais partie de l'Etat vandale.
6. Procope, *B.V.*, IV, 3, 26, éd. J. Haury, pp. 431 et ss.
7. *Supra*, pp. 145 et ss.

blique s'est maintenue à leur égard dans une irréconciliable hostilité. Tout le problème est de savoir si les intransigeants ont eu raison.

En apparence, oui, puisque la victoire de Bélisaire a pu leur donner un instant l'illusion qu'ils se baignaient à nouveau dans le même fleuve, que les propriétaires ont retrouvé leurs domaines et les prêtres leurs églises [1]. Bien plus, les Vandales disparaissent de l'histoire [2] et l'arianisme proscrit n'est bientôt plus qu'un mauvais souvenir qu'on se hâte d'oublier [3]. Mais il ne faut pas beaucoup d'années pour qu'on s'aperçoive que l'Afrique byzantine n'est plus l'Afrique romaine. Les Maures interviennent maintenant à tout instant, comme d'irritants insectes. Ils dévastent chaque jour davantage les provinces restituées à l'Empire, et l'on en vient à se demander si ce n'étaient pas eux les véritables ennemis de Rome.

1. Sur les restitutions civiles, *Nov. Iust.*, XXXVI, éd. R. Schœll et G. Kroll, pp. 243 et ss., sur les restitutions ecclésiastiques, *Nov. Iust.*, XXXVII, *id.*, pp. 244 et ss.
2. *Infra*, pp. 354 et ss.
3. *Nov. Iust.*, XXXVII, éd. R. Schœll et G. Kroll, p. 244.

*CHAPITRE II*

# L'AFRIQUE OUBLIÉE

Du point de vue de l'histoire africaine, l'événement capital du siècle qui s'étend de l'invasion germanique à la reconquête byzantine, n'est peut-être pas l'intervention vandale elle-même mais l'espèce de résurrection du monde berbère qui en a été à certains égards la conséquence.

Les Barbares, on l'a dit, ne se sont pas souciés de l'unité géographique de l'Afrique du Nord. Ils ont taillé dans sa masse un Etat artificiel dont la structure n'était commandée que par des préoccupations égoïstes. Mais ils n'ont pas pris garde qu'en abandonnant à elles-mêmes les Maurétanies et la Numidie occidentale ils rapprochaient du même coup, des régions vitales de leur empire, ce péril indigène que Rome avait tantôt contenu et tantôt éliminé.

Les « Romains » de l'Etat vandale n'ont pas davantage aperçu que leur sort ne pouvait être isolé que dans la mesure où une communauté véritable se constituerait pour la défense d'un rempart. Eux aussi n'ont voulu regarder que les horizons les plus proches, sans s'aviser que le destin des provinces perdues pouvait être une préfiguration du leur. Ils se sont refusés à admettre que la puissance vandale fût pour la romanité une chance unique de salut. Tout s'est passé comme si l'on avait oublié qu'il pût exister en Afrique des montagnards ou des nomades.

## I. — MAURES ET « ROMAINS »

A partir du III$^{e}$ siècle de notre ère, les textes désignent de plus en plus couramment sous le terme générique de *Mauri* les indigènes non romanisés de l'Afrique du Nord, et cela qu'ils appartiennent ou non aux tribus intégrées dans le territoire impérial[1]. Ils les opposent ainsi à ceux qu'on appellera bientôt les *Romani*[2] et qui représenteront, en face des Barbares, tous ceux que définit leur appartenance à la civilisation romaine.

Malheureusement, ce contraste ne rend compte que très imparfaitement de la réalité.

1. Le terme de « Maures » apparaît, semble-t-il, sous sa forme grecque (Μαυρούσιοι) au III$^{e}$ siècle avant J.-C. et sous sa forme latine (*Mauri*) au I$^{er}$ siècle seulement. (Cf. St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, 2$^{e}$ éd., Paris, 1929, pp. 88-89). Appliqué d'abord aux Libyens occidentaux, il a pris peu à peu un sens de plus en plus large. L'évolution est achevée au III$^{e}$ siècle, comme le montre bien en particulier la liste de Vérone (Cf. § XIV, éd. O. Seeck, p. 252). Peut-être faut-il mettre en rapport la fortune de cet ethnique avec la curieuse théorie ethnographique qui se fait jour dans certains milieux juifs hellénisés au I$^{er}$ ou au II$^{e}$ siècle et qui les représente comme d'anciens habitants de la Phénicie chassés de leur pays par les victoires de Josué (Cf. L. Gernet, *De l'origine des Maures selon Procope*, dans *Mélanges E.-F. Gautier*, Paris, 1937, pp. 234-244). Quoi qu'il en soit, le passage de la liste de Vérone auquel il est renvoyé ci-dessus montre bien qu'il s'applique indifféremment aux tribus indigènes soumises ou non à l'Empire, au moins théoriquement, puisque les *Bauares* et les *Quinquegentiani* sont pareillement considérés comme des *Mauri*.

2. A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, Paris, 1947, p. 414, n. 13, date de 358 l'apparition du mot *Romania* dans le sens d'Empire qu'il a couramment au V$^{e}$ siècle.

Les Romains d'Afrique sont eux aussi des indigènes et c'est par une multitude de types intercalaires qu'on passe, si l'on peut dire, du Maure absolu au Romain total [1]. Dès la fin du IIe siècle, il y a des Maures chrétiens [2] et combien demeurent, en dépit de leur condition « romaine », plus près du Berbère authentique que du Romain fabriqué ! Une inscription célèbre d'*Altaua* (Lamoricière) nous montre au début du VIe siècle (508) que la distinction entre les Romains et les Maures n'a pas cessé d'être valable [3] et l'on continuera longtemps dans l'histoire à parler des uns comme des autres [4]. Mais, pour l'époque qui nous occupe, il semble particulièrement malaisé de donner une définition tant soit peu précise.

L'AFRIQUE DU IIIe AU VIe SIÈCLE



Le *limes* du IIIe siècle.
Le *limes* du IVe siècle.
La frontière byzantine.
Frontière de l'Etat vandale.

Je crois, sans d'ailleurs être en mesure d'en administrer la preuve, que c'est au Ve siècle le genre de vie qui constitue le discriminant le plus sûr. Le « Romain », c'est avant tout celui qui demeure fidèle à la vie urbaine et en même temps aux modalités sociales dont Rome a été l'initiatrice, je veux dire le latin et le christianisme. Le Maure est tout au contraire celui qui reste encadré dans les traditions tribales et que ni le bilinguisme, ni la conversion ne peuvent transformer suffisamment pour faire de lui un Romain véritable. Hypothèse, sans doute, mais qu'on a cru indispensable de formuler pour l'intelligence des pages qui suivent.

★

Dioclétien, rappelons-le, avait cru devoir évacuer l'ouest de la Césarienne et la majeure partie de la Tingitane [5] et si l'Empire récupéra en 442 les territoires du diocèse d'Afrique cédés aux Vandales en 435 [6], ce ne fut que pour peu d'années [7]. Dès 455, en effet, il semble que l'autorité romaine ait complètement disparu tant en Césarienne qu'en Sitifienne et en Numidie pour ne s'y manifester à nouveau que d'une manière superficielle et fragmentaire à l'époque byzantine [8].

1. *Supra*, pp. 126 et ss.
2. TERTULLIEN, *Adu. Iud.*, 7, dans *C.S.E.L.*, t. LXX, pp. 273 et ss.
3. *C.I.L.*, VIII, 9835 = Appendice II, n° 95.
4. Au Moyen Age, les « Maures » seront, pour la plupart des chroniqueurs, les Musulmans d'Afrique et d'Espagne. Sur les *Roûm*, G. MARÇAIS, *La Berbérie au IXe siècle, d'après el Ya'qoûbî*, dans *Rev. Africaine*, t. LXXXV, 1941, pp. 45 et ss.
5. *Supra*, p. 88.
6. *Supra*, pp. 175 et ss..
7. *Supra*, p. 176.
8. La frontière de l'Afrique byzantine est fort mal connue. On sait maintenant qu'elle passait au sud de l'Aurès (E. ALBERTINI, *Ostrakon byzantin de Negrine* (*Numidie*), dans *Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*, 1932, pp. 53-

C'est-à-dire que l'Afrique cesse peu à peu d'être romaine et qu'il ne faut pas oublier, quand on aborde l'étude de ces territoires abandonnés, qu'ils l'ont été à des dates diverses et les uns de manière définitive, les autres de manière transitoire. Mais ceci dit, les problèmes qui les concernent ne s'en posent pas moins en termes identiques et au premier chef celui de savoir dans quelle mesure la vie urbaine y a survécu.

Si l'on en croyait la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Africæ*, la réponse ne serait pas douteuse [1]. Vers les années 484, les Maurétanies et la Numidie auraient compté encore près de trois cents évêchés [2], soit, d'après ce que j'ai cru pouvoir avancer plus haut [3], un nombre à peu près correspondant de villes. Mais, d'une part, ce texte est particulièrement défectueux, au moins pour la Césarienne, et d'une actualité de plus en plus inquiétante à mesure qu'on s'éloigne vers l'ouest ; d'autre part, l'équation évêché = ville, valable pour la période antérieure à l'invasion, semble absolument inadmissible pour celle qui nous intéresse. Si, en effet, il est peu probable qu'on ait, en règle générale tout au moins, établi un évêché dans des agglomérations par trop modestes, il est en revanche à présumer que la transformation d'une ville en bourgade plus ou moins misérable n'a pas entraîné du même coup la disparition du titre épiscopal qui y était attaché [4].

Pour la même raison, je crois devoir écarter l'ensemble des documents conciliaires de l'époque byzantine, lesquels ne nous fournissent d'ailleurs que des renseignements extrêmement pauvres sur les régions qui nous occupent présentement [5], ainsi que les rares mentions d'évêchés que l'on rencontre au hasard des textes. Toutefois, il me paraît significatif que la liste épiscopale connue sous le nom de Θρόνος Ἀλεξανδρῖνος, et qui date peut-être du début du VII[e] siècle ne trouve à signaler pour la Berbérie centrale et occidentale qu'une dizaine de diocèses, dont quatre seulement à l'intérieur des terres [6]. Sans doute, la liste en est-elle incom-

62). Il y a donc tout lieu de penser que la frontière de la Byzacène était demeurée identique à ce qu'elle était au Bas-Empire. Mais, vers l'ouest, nos données sont beaucoup plus incertaines. Si *Thubunæ* (Tobna) et *Zabi Iustiniana* (Bechilga) ont été fortifiées (Cf. St. GSELL, *Les monuments antiques de l'Algérie*, t. II, 1901, pp. 374 et ss., et pour *Zabi*, *C.I.L.*, VIII, 8805) et si, par conséquent, la frontière byzantine n'a pas eu ici un tracé très différent de celui du *limes* de Dioclétien, nous ignorons complètement la direction qu'elle pouvait prendre à l'ouest de *Zabi*. Je crois qu'à partir de ce dernier point elle suivait approximativement la vallée de l'o. Ksob puis prenait une direction sud-nord pour aboutir dans la région de Bougie, c'est-à-dire coïncidait avec la frontière occidentale de l'ancienne Sitifienne. Pour la région située au nord de *Zabi*, nos témoignages les plus occidentaux sont *Thamallula* (Tocqueville) (Cf. St. GSELL, *loc. cit.*, p. 375) et *Sitifis* (Sétif), (*id.*, p. 375 et *C.I.L.*, VIII, 8483). Les conclusions prudentes de Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 259, n'ont rien perdu de leur valeur. Comme l'a bien vu le même auteur, les villes occupées sur la côte de la Césarienne étaient dépourvues de tout hinterland.

1. Texte dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 63-71 et, sur ce document, Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 91 et ss.

2. Soit 123 pour la Numidie, 42 pour la Sitifienne et 126 pour la Césarienne. Il convient d'observer qu'une partie de la Numidie appartenait à l'Etat vandale, mais la *Notitia* ne permet pas d'opérer une discrimination, même numérique, entre ceux qui se trouvaient en dehors de la domination barbare et les autres.

3. *Supra*, p. 110 et ss.

4. Il semble bien, par exemple, que *Cuicul* (Djemila) ait été si diminuée à l'époque byzantine qu'on jugea inutile de la fortifier (Y. ALLAIS, *Djemila*, Paris, 1938, pp. 30 et ss.). Elle n'en a pas moins en 553 un évêque, Crescens, qui participe au Concile de Constantinople (MANSI, t. IX, col. 175).

5. P. CHAMPETIER, *Les conciles africains durant la période byzantine*, dans *Rev. Africaine*, t. XCV, 1951, pp. 103-120.

6. Cette liste est publiée et commentée par H. GELZER, *Ungedruckte und wenig bekannte Bistümerverzeichnisse der orientalischen Kirche*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. II, 1893, pp. 24 et ss. L'éditeur la date sans doute, avec raison, du début du VII[e] siècle, malgré J. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne, Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, pp. 531-535, qui prétend la reporter au VIII[e] siècle. Le Θρόνος nous est parvenu dans une tradition manuscrite désastreuse. Je crois donc devoir reprendre ici la liste qu'il nous donne, à partir de la première ville de Numidie qu'il mentionne, pour tenter de faire le point des identifications possibles :

125. Ὕδατα Τιβιλιτανά = *Aquæ Thibilitanæ* (Hammam Meskoutine). St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 9, n° 144.
126. Κάρσαμος. Inconnu par ailleurs, mais je me refuse à y voir une transcription de *Calama* (Guelma), comme le voudrait H. Gelzer, p. 31.
127. Οἶκοι μέλανες = *Casæ nigrenses* (Hr. Besseriani ?). St. GSELL, *Atlas*, f. 50, n° 152 ; J. MESNAGE, *loc. cit.*, p. 343.
128. Κιρθη = *Cirta* (Constantine).
129. Φυσσαλή = *Fussala* (?). St. GSELL, *Atlas*, f. 9, n° 59 (p. 11). *Castellum* situé non loin d'Hippone.
130. Ἵππων = *Hippo Regius* (Hippone).
131. Τάγασσα = *Thagaste* (Souk-Ahras) selon H. Gelzer, p. 31, ou peut-être *Thigisis* (Aïn el-Bordj) que mentionne GEORGES DE CHYPRE, 664, éd. E. Honigmann, p. 56, ou peut-être une autre ville ?
132, Σιλγιτα ? Ni *Saldæ* (Bougie), ni *Igilgili* (Djidjelli) qu'on a proposées ne me paraissent devoir être retenues.
133. Στότασα ?

plète [1], mais on ne saurait conclure de l'absence de quelques évêchés à une ignorance massive de l'auteur du catalogue quant à la géographie ecclésiastique de l'Afrique et, dès lors, il faut bien admettre qu'il y a au moins présomption pour que le nombre des évêchés — et par conséquent celui des villes — ait diminué dans des proportions considérables dans l'une comme dans l'autre des deux Maurétanies orientales.

L'archaïsme de sa documentation rend à peu près inutile pour nous le Géographe de Ravenne [2] et malheureusement l'Afrique est absente du *Synekdèmos* d'Hieroklès [3]. Mais Georges de Chypre, qui écrit vers l'an 600, nous a laissé une description de l'Empire dans laquelle figurent treize villes identifiées de Numidie et deux de Maurétanie première [4]. Or, cette liste ne compte que trois villes situées en dehors de l'ancien domaine vandale, à savoir *Rusuccuru* (Dellys ?), *Mileu* (Mila) et *Silifis* (Sétif). Liste lacunaire, dira-t-on, au moins en ce qui concerne la Maurétanie [5] ? C'est possible et même probable. Mais il n'empêche que Georges de Chypre corrobore étrangement les données assez peu postérieures du Θρόνος sur le petit nombre des villes qui subsistent en Afrique, même dans la partie du pays reconquise plus ou moins effectivement à l'autorité byzantine.

Ce n'est pas sur les historiens qu'il nous faut compter pour compléter notre information. Procope ne connaît à l'ouest de *Cirla* (Constantine) que *Cæsarea* (Cherchel) [6], *Seplem* (Ceuta) [7], *Silifis* (Sétif) [8] et peut-être *Zabi* (Bechilga) [9]. Victor de Tunnuna mentionne bien

134. Σιτίφη = *Silifis* (Sétif).
135. Τύκκη = *Tucca* (Merdja ?). Cf. St. Gsell, *Allas*, f. 8, nº 5.
136. Βάδεα. Il semble difficile d'identifier cette ville à *Badias* (Badès) étant donné la place qu'elle occupe dans une liste qui paraît quelque peu fondée sur un ordre géographique. L'identification avec *Bida* (Djemma Saharidj), située en pleine Kabylie, n'est guère plus acceptable.
137. Καισάρεια = *Cæsarea* (Cherchel).
138. Καρτήνη = *Carlennæ* (Ténès). St. Gsell, *Allas*, f. 4, nº 16 et ad.
139. Λαβδία = *Lambdia* (Médéa). St. Gsell, *Allas*, f. 14, nº 48.
140. Νεάπολις = *Oppidum nouum* ? (Duperré). St. Gsell, *Allas*, f. 13, nº 63.
141. Ῥαιστονία. Peut-être *Rusgunium* (Cap Matifou ?). St. Gsell, *Allas*, f. 8, nº 196 et ad. Mais c'est bien douteux.
142. Τιμική = *Timici* (Sidi bou Chaïb). Cf. *supra*, p. 114, n. 5.
143. Λίξα = *Lixus* (Tchemmich). R. Roget, *Index de topographie antique du Maroc*, Paris, 1938, pp. 49 et ss.
144. Ὀππίνη. Non identifiée. Sans doute l'Ὄππινον de Ptolémée, IV, 1, 7, éd. C. Müller, p. 588.
145. Ῥουσαδιτή = *Russadir* ? (Melilla). R. Roget, *op. cit.*, p. 68.
146. Τιγγίς = *Tingi* (Tanger).

Sur 22 villes, une quinzaine peuvent être considérées comme identifiées avec une relative sécurité. Si on laisse de côté celles qui appartenaient au royaume vandale, restent *Silifis, Tucca, Cæsarea, Carlennæ, Lambdia, Neapolis ?, Timici, Lixus, Russadir* et *Tingi*.

1. Une lettre de Grégoire le Grand (I, 82, dans *M.G.H., Epist.*, t. I, p. 100) mentionne en 591 l'évêché de *Lamiggiga* (Pasteur), qui ne figure pas dans le θρόνος cependant de très peu postérieur. Il en va de même pour celui de *Niciuibus* (Ngaous) où en 581/582, l'évêque Colombus, sans doute le correspondant de Grégoire le Grand (Cf. *op. cit.*, t. II, p. 48) procédait à une déposition de reliques (P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, nº 279, dans *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscript.*, t. XII¹, 1907, pp. 245 et ss.).

2. Funaioli, art. *Ravennas Geographus*, dans *P.W.*, 2e série, t. I, col. 305-310.

3. Cf. note suivante.

4. Ed. E. Honigmann, *Le synekdèmos d'Hieroklès et l'opuscule géographique de Georges de Chypre*, dans *Corpus Bruxellense historiæ byzantinæ*, I, Bruxelles, 1939, pp. 56-57. Cette liste est manifestement imprécise en ce qui concerne la localisation provinciale. S'il est exact que la frontière civile entre Proconsulaire et Numidie ne coïncidait pas avec la frontière ecclésiastique (cf. St. Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, pp. X-XII) et qu'une certaine confusion existe de ce fait entre les textes, il est impossible d'admettre que Λαρίβους = *Laribus* = *Lares* (Hr. Lorbeus) que cite Georges de Chypre (§ 660) ait jamais pu être située en Numidie. Dans ces conditions, je ne vois pas de raison de se refuser à identifier Βάγα à *Vaga* (Beja) qui est tout pareillement en Proconsulaire (§ 665). Je crois aussi, contrairement à E. Honigmann, que Βάδης est bien l'ancienne *Badias* (§ 659). Si cette opinion a fait difficulté, c'est uniquement en raison du fait qu'on doutait généralement que la frontière byzantine ait pu passer au sud de l'Aurès, ce qui est aujourd'hui prouvé (cf. *supra*, p. 326, n. 8). J'accepte, quant aux autres villes, les identifications proposées par E. Honigmann et crois avec lui que les cas de Σκίλλι = Scillium ? (non identifié) et Ἰζιριανήσιον (?) sont présentement insolubles. Sur les quinze villes qui nous occupent, treize sont donc identifiables, parmi lesquelles huit sont situées en territoire vandale. Les cinq autres sont *Bagai* (Baghai), *Badias* (Badès), *Rusuccuru* (Dellys ?), *Mileu* (Mila) et *Silifis* (Sétif). *Bagai*, abandonnée à l'époque vandale (*supra*, p. 315, n. 2), fut réoccupée à l'époque byzantine (St. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, Paris, 1901, pp. 357 et ss.) ; *Badias*, paraît avoir pris au vie siècle une importance relative qu'elle conservera à l'époque arabe (St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 49, nº 51). Mais ni l'une ni l'autre ne peuvent témoigner d'une continuité de vie urbaine. *Rusuccuru* n'a sans doute été qu'une escale sur la route de *Cæsarea* (Cherchel), que Georges de Chypre ne nomme pas. Restent donc comme villes de l'intérieur citées par cet auteur *Mileu* et *Silifis*. Toutes les trois ont été réoccupées par les Byzantins.

5. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 470.

6. Procope, *B.V.*, II, 5, 5 ; II, 10, 29 ; II, 20, 31-32, éd. J. Haury, t. I, pp. 439, 462 et 517.

7. Procope, *B V.*, I, 1, 6 ; II, 5, 7, éd. J.Haury, t. I, pp. 308 et 440 ; *De aed.*, VI, 7, 14 et ss, *id.*, t. III², p. 185.

8. Procope, *B.V.*, II, 20, 30, éd. J. Haury, t. I, p. 517.

9. Procope, *B.V.*, II, 20, 30, éd. J. Haury, t. I, p. 517.

*Thubunæ* (Tobna), *Macri* (Henchir Remada-Magra) et *Nippis* (?), mais en passant et à propos d'événements qui se situent en 484 [1] et sans d'ailleurs nous donner la moindre indication à leur sujet. Quant aux historiens et géographes arabes des premiers siècles de l'hégire, ils ne sont guère plus prolixes et leur témoignage est vicié à la base par le fait que, si les villes musulmanes se sont fréquemment établies dans le cadre même des villes antiques ou latéralement à lui [2], rien ne permet d'affirmer la continuité entre les unes et les autres, et ceci d'autant moins que quelques indices laissent à penser que certains sites ont pu être abandonnés pour un temps et réhabités à l'époque arabe [3].

Restent les documents épigraphiques — et principalement les épitaphes — qui sont relativement nombreux et que l'habitude maurétanienne de dater en fonction de l'ère provinciale rend évidemment particulièrement précieux [4]. Si, en effet, ces documents ne nous permettent pas de mesurer l'importance des agglomérations où ils ont été trouvés, il nous attestent du moins, et quelquefois par des séries presque impressionnantes, que les sites antiques ont continué d'être occupés au moins durant la plus grande partie du Ve siècle et même parfois au-delà.

Je crois donc que si un certain nombre de villes ont vraisemblablement été désertées par leurs habitants, si la plupart ont considérablement perdu de leur importance durant la période vandale et dans les premières décades de la domination byzantine, il convient toutefois de ne pas considérer comme absolument exceptionnel le maintien de la vie urbaine dans les territoires abandonnés définitivement par l'Empire antérieurement à 455. Si, d'autre part, on observe que les listes byzantines auxquelles il est fait allusion sont postérieures au moment où s'arrêtent en général les séries épigraphiques, on est amené à penser que la décadence urbaine, sans doute déjà sensible au Ve siècle, s'est vraisemblablement accentuée dès le début du VIe [5]. Et, par un hasard qui n'en est peut-être pas un, c'est dans la zone qui a été le plus

1. VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a., 479/1, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 189.

2. Ainsi l'actuelle Tlemcen est immédiatement à l'ouest de l'ancienne *Pomaria*-Agadir (G. MARÇAIS, *Tlemcen*, Paris, 1950, p. 8) ; Msila est à 5 km. de *Zabi* (P. MASSIERA, *M'sila du Xe au XVe siècle*, dans *Bull. de la Soc. hist. et géog. de la région de Sétif*, t. II, 1941, pp. 188 et ss.).

3. Ce semble être le cas de *Castellum Tidditanorum* (Tiddis) à 16 km. au nord-ouest de Constantine. Les séries numismatiques, continues jusqu'à Arcadius, s'arrêtent brusquement au début du Ve siècle. En revanche, monnaies, déneraux et céramiques attestent l'occupation du site aux Xe et XIe siècles. Cf. A. BERTHIER, *Tiddis, antique castellum Tidditanorum*, Alger, 1951, pp. 48 et ss. ; M. TROUSSEL, *Le trésor monétaire de Tiddis*, dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. LXVI, 1948, pp. 161 et ss.

4. On trouvera dans la présente note l'indication des sites des Maurétanies (dans leur cadre de l'époque sévérienne) où ont été trouvées des inscriptions datées postérieures à 429. J'ai renvoyé pour la période 429-533 à l'Appendice II du présent ouvrage. Pour la période postérieure, je me suis borné à indiquer la plus récente des inscriptions datées :

1. *Ala Miliaria* (Benian) : 7 (433), 9, 10, 15, 21 (446), 117.
2. *Albulæ* (Aïn Temouchent) : 27 (449), 39, 51, 60, 62, 73, 73, 74, 88, 90, 99 (519), 116.
3. *Altaua* (Lamoricière) : 1 (429), 3, 4, 5, 6, 13, 19, 23, 24, 29, 36, 38, 43, 77, 78, 79, 83, 86, 89, 93, 105, 120. Dernière inscription datée : *C.I.L.*, VIII, 9869 (536) ou peut-être 9870 (583 ?).
4. *Aquæ Sirenses* (Bou Hanifia) : *C.I.L.*, VIII, 9746 (577).
5. *Castellum Thib...* (Aïn Melloul) : 25 (448).
6. *Castellum Tingitanum* (Orléansville) : 57 (468), 71, 72 (475).
7. *Numerus Syrorum* (Lalla Marnia) : 2 (429), 49 (460).
8. *Pomaria* (Tlemcen) : 45 (458), 47, 61, 65, 100, 101. Dernière inscription datée *C.I.L.*, VIII, 9935 (651).
9. *Regiæ* (Arbal) : 46 (459), 64, 92 (494).
10. *Sertei* (Kh. Guidra) : 20 (444 ?), 53 (467).
11. *Sitifis* (Sétif) : 33 (452).
12. *Tasaccora* (Saint Denis du Sig) : 18 (442), 28, 121 (ap. 450).
13. *Volubilis* (Ksar Pharaoun). Cf. J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, 2e éd., Paris, 1948, pp. 292 et ss. Les textes invoqués s'échelonnent entre 599 et 655. Sur la survivance de *Volubilis*, également E. LÉVI-PROVENÇAL, *La fondation de Fès*, dans *Annales de l'Institut d'Etudes orientales de l'Université d'Alger*, t. IV, 1938, pp. 23-53; reproduit dans *Islam et Occident*, t. I, pp. 3 et ss., et R. LE TOURNEAU, *Fès avant le Protectorat*, Paris, 1949, pp. 30 et ss.
14. ? (Aïn el-Aneb) : 16 (478).
15. ? (Frenda) : 17 (450, 87 (491).
16. ? (Guellal) : 42 (455).
17. ? (Guetna) : 12 (439), 14, 26, 31, 44, 50, 55, 59, 102 (524), 115.
18. ? (Mechera Sfa) : 8 (434).
19. ? (Mouzaïaville) : 94 (495).
20. ? (Sidi Ferruch) : 119 (449/538).
21. ? (Tiaret) : 32 (458 ?), 52, 58, 66, 82, 84 (488).

5. Dans la liste qui précède, on observera que seules les séries d'*Albulæ, Altaua, Aquæ Sirenses, Pomaria, Volubilis* et peut-être ? (Sidi Ferruch) dépassent l'an 500.

anciennement évacuée par Rome qu'elle paraît s'être le plus longtemps prolongée [1]. Au reste, de la vitalité de ces villes déclinantes, nous n'avons que d'assez rares indices. Pour beaucoup d'entre elles, comme pour *Altaua* (Lamoricière), les constructions destinées à assurer leur sécurité durent constituer un objectif majeur [2]. Ce ne sont pourtant pas tout à fait les seules. Entre 434 et 439, on bâtit l'église donatiste d'*Ala Miliaria* (Benian) [3]. En 475, on ajoute à l'église de *Castellum Tingitanum* (Orléansville) la contre-abside où l'évêque Reparatus va reposer sous une mosaïque éclatante [4] et, à l'époque byzantine encore, on restaure la basilique de *Rusguniæ* (Cap Matifou) [5]. Les *Djedar* témoignent qu'on n'a pas oublié l'art de bâtir [6], mais il est probable qu'on a plus volontiers restauré les édifices croulants qu'entrepris l'érection de monuments nouveaux.

Cependant, il semble que les villes conservent à leur tête un personnage qui, par sa titulature tout au moins, se rattache à la tradition romaine. Le phénomène que l'on a constaté au IVe siècle dans les territoires évacués par Dioclétien, non seulement s'y prolonge jusqu'au milieu du VIIe siècle [7], mais paraît s'étendre après 455 dans la partie centrale de la Césarienne. Une inscription trouvée à 6 km. de *Thanaramusa* (Berrouaghia) et datée de 474 mentionne un *præfectus* qui est sans doute le chef de la ville et qui étend son autorité sur les alentours [8]. On connaît pareillement un *præfectus* de *Safar* (?) en 508 [9], un *procurator* de *Castra Seueriana* (?) et un *procurator* d'*Altaua* (Lamoricière) à la même date [10], un *uice præpositus* à *Volubilis* (Ksar Pharaoun) en 655 [11]. En revanche, les *principes* du IVe siècle ne se rencontrent plus qu'à *Albulæ* (Aïn-Temouchent) en 465 et à *Volubilis* en 605 [12].

Il est sans doute difficile de prétendre à des conclusions formelles en partant d'une documentation aussi indigente. Cependant, je serais tenté de croire que la mention de plus en plus

1. La chose s'explique probablement par le fait que l' « indépendance » s'est organisée en quelque sorte à l'ombre de l'Empire et qu'elle n'a pas été, comme dans les autres régions qui nous occupent, une improvisation imposée par le malheur.
2. *C.I.L.*, VIII, 9835 = Appendice II, n° 95. Ce texte a été souvent interprété de façon assez diverse dans le détail. Je crois donc devoir en proposer la traduction suivante : « Pour le salut et la prospérité de Masuna, roi des Maures et des Romains. Masuna a ordonné de bâtir à *Altaua* un *castrum* que Masgiuinus, préfet de *Safar* (?), et Iader (?), procurateur de *Castra Seueriana*, ont édifié et que Maximus, procurateur d'*Altaua*, a achevé. Année de la province, 469 (= 508) ».
3. St. GSELL, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, Paris, 1901, pp. 175-179.
4. *C.I.L.*, VIII, 9709 = Appendice II, n° 72. Sur cet édifice, G. VIDAL, *Un témoin d'une date célèbre : la basilique chrétienne d'Orléansville (324)*, Alger, s.d. [1936], avec une utile illustration.
5. St. GSELL, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, Paris, 1901, pp. 222 et ss. ; F. DE PACHTÈRE, *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. III, p. 84, n° 349.
6. *Infra*, pp. 335 et ss. pl. XI et XII.
7. *Supra*, p. 60, n. 3.
8. Appendice II, n° 68. Sur ce texte, E. ALBERTINI, *Inscription chrétienne des environs de Berrouaghia*, dans *C.R. de l'Acad. des Inscript.*, 1925, pp. 261-266. Les conclusions de l'auteur sont faussées, comme l'a bien vu P. Monceaux dans les observations qui suivent la communication, par le fait que, pour lui, la région fait partie de l'Etat vandale. L'invocation au Saint Esprit en particulier ne peut avoir une valeur anti-arienne. La lecture *Zabenses* est probable mais non certaine. Le *Z* initial est douteux et la troisième lettre est peut-être un *P*. Je retiens cependant la lecture d'Albertini et estime avec lui qu'il ne peut s'agir ici ni des habitants de *Zabi* (Bechilga), située en Sitifienne, ni à plus forte raison des *Zabenses* de Numidie (*Notitia*, Num. 70, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 65). Sans doute, un douar ou une bourgade des environs de *Thanaramusa* portait-il aussi le nom de *Zabi*. Mais le *præfectus* n'est pas, à mon avis, « l'héritier des *præfecti* que les empereurs choisissaient souvent parmi les vieilles familles indigènes pour les charger de surveiller et d'administrer les tribus attachées à la vie rurale ». Son nom de Iugmena n'en démontre pas moins son origine indigène.
9. *C.I.L.*, VIII, 9835 = Appendice II, n° 95 ; *C.I.L.*, VIII, 9800 = Appendice II, n° 173. La première de ces inscriptions soulève une difficulté en ce sens que l'on voit le *præfectus* de *Safar* et le *procurator* de *Castra Seueriana* collaborer à l'édification du *castrum* d'*Altaua*. On est donc tenté de voir dans l'un comme dans l'autre des « fonctionnaires » de Masuna, plutôt que des chefs de villes. Mais la mention d'un *procurator* d'*Altaua* à qui incombe la charge d'achever le *castrum* rend cette interprétation tout aussi difficile. Je crois que *Safar* et *Castra Seueriana* étaient l'une et l'autre proches d'*Altaua* et que le *castrum* était une œuvre commune entreprise et réalisée par les trois chefs de cité. *Safar* ne nous est connue, en dehors de *C.I.L.*, VIII, 9835, que par *C.I.L.*, VIII, 9800, inscription d'*Albulæ* aujourd'hui perdue et dont la copie est désastreuse. Il semble cependant que les mots *præfectu(s) Safari* ne soient pas douteux. D'autre part, la *Notitia* mentionne un *Victor Sufaritanus* (M.C. 3, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 68) et un *Romanus Sufaritanus* (M.C. 87, *id.*, p. 69), dans lesquels il faut reconnaître à mon sens deux évêques successifs de *Safar*. *Castra Seueriana* n'est pas identifiée et n'est connue par ailleurs que par la *Notitia* (M.C. 73, *id.*, p. 69). Je ne vois aucune raison de la confondre, comme on l'a fait parfois, avec *Numerus Syrorum* (Lalla Marnia), située à 65 km. à l'ouest d'*Altaua*, mais son nom incite évidemment à la localiser sur le *limes* des Sévères ou à proximité. Sur *Altaua*, St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, p. 31, n° 68 et P. COURTOT, *Essai historique sur Altaua d'après l'épigraphie*, dans *Actes du IIe Congrès des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord (Tlemcen, 1936)*, t. II[1], pp. 401-430.
10. *C.I.L.*, VIII, 9835 = Appendice II, n° 95.
11. *A.E.*, 1929, n° 115.
12. Appendice II, n° 51 ; *A.E.*, 1936, n° 80.

rare des *principes* n'est pas fortuite et pas davantage le fait, heureusement noté par J. Carcopino à propos du *uice præpositus* de *Volubilis*, que les titres que l'on rencontre dans les inscriptions sont empruntés de préférence au vocabulaire militaire [1]. Sans doute, les nécessités de la défense ont-elles conduit les populations à s'en remettre de plus en plus à l'autorité d'un *dux*, qui prend à l'occasion un titre quelconque, mais qui a tout naturellement tendance à évincer les notables dont le contrôle serait susceptible de limiter son pouvoir [2].

Ces chefs locaux sont quelquefois des « Romains » [3], mais il est frappant de constater qu'ils portent de plus en plus fréquemment des noms indigènes : *Iugmena* [4], *Masgiuinus* [5], *Iider* (= Iader ?) [6], et il suffit de parcourir la série des épitaphes pour s'apercevoir que leurs administrés sont plus d'une fois affublés d'un *cognomen* berbère. Parlaient-ils encore le latin ? C'est possible. Du moins, les dédicaces autorisent-elles à penser que certains « Romains » étaient encore capables de rédiger dans une langue barbare quelques lignes qui ne reproduisaient pas des formules presque rituelles, comme celles qu'on lit sur les tombes [7]. Sans doute l'Eglise entretenait-elle encore l'usage de sa langue liturgique. Mais je ne gagerais pas que, dans la vie courante, les parlers libyques n'aient pas été le plus généralement employés.

De la civilisation romaine, c'est vraisemblablement le christianisme qui demeure le legs le plus précieux et le plus fidèlement conservé. Et il le demeurera longtemps comme en témoigne la survivance des communautés indigènes en pleine époque musulmane [8]. Mais son histoire, durant la période vandale, est mystérieuse [9]. S'il est certain que de nombreuses populations berbères ont embrassé la religion chrétienne, il nous est impossible de préciser lesquelles et plus encore le moment auquel a pu s'opérer leur conversion [10]. Selon toutes vraisemblances, l'œuvre d'évangélisation entreprise peut-être dès le IVe siècle s'est poursuivie jusqu'à la conquête arabe. Mais rien ne nous permet de dire si le mouvement s'est ou non ralenti au temps qui nous occupe.

J'ai déjà rappelé la difficulté d'utiliser la *Notitia* dite de 484, en ce qui concerne la Berbérie centrale et occidentale [11]. Nous ignorons, en effet, jusqu'à quelle date les fiches relatives aux Maurétanies ont été tenues à jour [12] et nous ne sommes, par conséquent, pas en mesure de déterminer quel a pu être le nombre des évêchés qui s'y sont maintenus. Mis à part le donatiste Honoratus d'Aquæ Sirenses (Bou Hanifia) [13], nous ne pouvons citer que trois évêques de l'Afrique « indépendante », entre 455 et 533 : Reparatus de Castellum Tingitanum (465-475) [14], un évêque anonyme qui occupa le siège de l'actuelle Mouzaïaville, de 477 à 495 [15], et Secundus

1. J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, 2e éd., Paris, 1948, p. 293, n. 1.
2. C'est un phénomène du même ordre qui se rencontre en Italie au lendemain de l'invasion lombarde. Cf. Ch. DIEHL, *Etudes sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, Paris, 1888, pp. 93 et ss. J'ai tenté de montrer (Ch. COURTOIS, *Grégoire VII et l'Afrique du Nord*, dans *Rev. Historique*, t. CXCV, 1945, pp. 117 et ss.), que ces chefs de cités survivront à l'époque musulmane, tant en Afrique qu'en Espagne, sous des noms latins fort divers : *defensor, protector, comes, iudex*, etc...
3. Le *procurator* d'*Altaua* se nomme Maximus (Appendice II, no 45) ; le *uice præpositus* de *Volubilis*, Iulius (*A.E.*, 1929, no 115).
4. *Supra*, p. 330, n. 8.
5. Appendice II, no 95.
6. Appendice II, no 95.
7. Appendice II, nos 95 et 68.
8. Ch. COURTOIS, *Grégoire VII et l'Afrique du Nord*, cité *supra*, n. 2.
9. J. MESNAGE, *Le Christianisme en Afrique, Déclin et Extinction*, Alger-Paris, 1915, pp. 24 et ss., a tenté de mettre en rapport les bouleversements ethniques et les transformations religieuses. Mais les pages qu'il a écrites à ce sujet sont parmi les plus aventureuses qu'on puisse inscrire à son actif.
10. IBN KHALDÛN, *Histoire des Berbères*, éd. P. Casanova, t. I, p. 207 et III, p. 191. La seule construction d'église « rurale » que nous puissions dater est celle que nous fait connaître l'inscription trouvée près de Berrouaghia (*supra*, p. 330, n. 8).
11. *Supra*, p. 92.
12. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, pp. 95 et ss. Pour cette raison, il me paraît impossible d'accepter — sur ce point naturellement — les conclusions de St. GSELL, *Le Christianisme en Oranie avant la conquête arabe* (cité *supra*, p. 92, n. 4), pp. 23 ss.
13. Appendice II, no 10 (vers 434).
14. *C.I.L.*, VIII, 9709 = Appendice II, no 72. Il mourut le 22 juillet 475 après neuf ans et onze mois d'épiscopat. Il était donc devenu évêque entre le 23 juillet et le 22 août 465.
15. *C.I.L.*, VIII, 9286 = Appendice II, no 94. D'après son épitaphe, il occupa le siège de (?) du 28 février 477

ou Secundinus de Mina, qui en 525 représenta ses collègues de la Césarienne au concile de Carthage [1].

Cela ne veut naturellement pas dire qu'il n'y en ait pas eu beaucoup d'autres. Si, en effet, Secundus de Mina est parti seul vers la métropole africaine, c'est seulement parce que la *dura belli necessitas* a retenu dans leur diocèse les autres évêques de sa province [2]. Sans doute leur incombait-il d'autres soins que spirituels. C'est en combattant contre les Maures que celui de Mouzaïaville a été tué et, semble-t-il, au soir d'une carrière fertile en épreuves. Et ce simple épisode me paraît indiquer suffisamment le rôle que jouaient certains évêques à côté des chefs des cités [3].

C'est, qu'en effet, les rapports entre les « Romains » et les Maures n'ont pas été régis par des règles artificielles, mais par les lois mouvantes de la vie. Parfois, les tribus ont été gagnées à la civilisation chrétienne et une conjonction plus ou moins étroite a lié dans un sort commun les villes et le bled qui les entourait. On ne comprendrait pas sans cela la survie de *Volubilis*, si lumineusement éclairée par J. Carcopino [4], ni que « Romains » et Maures soient associés sous l'autorité de Masuna [5], ni même que les *Zabenses* reconnaissent l'autorité de Iugmena [6]. Mais il ne faut pas oublier davantage que ce sont aussi des Maures qui saccagent *Thamugadi* (Timgad) [7] et qu'à en juger par l'inscription de Mouzaïaville les indigènes de l'Atlas mitidjien n'étaient point des voisins de tout repos [8].

En dépit de la pauvreté de la documentation il apparaît donc que la civilisation romaine ne s'est point écroulée d'un coup après l'effacement de l'Empire. Ceux qui ne veulent voir que « ruine et deuil » témoignent incontestablement d'un pessimisme excessif. Mais on a l'impression que peu à peu une sorte d'érosion s'attaque aux dernières couches de l'histoire. Il semble qu'on soit en présence d'un monde discontinu qui n'a plus d'unité qu'à la faveur des souvenirs. Et, de fait, ce qui caractérise cette Afrique abandonnée, c'est qu'après 455 aucune force de synthèse n'est plus là pour contraindre la vie éparse.

A supposer qu'aucune menace extérieure n'eût pesé sur leur destinée précaire, il n'est déjà pas si sûr que ces cellules disparates eussent conservé bien longtemps une existence autonome. Mais, à leurs abords même, Rome avait laissé subsister dans l'indépendance les tribus montagnardes. Le *limes* des Sévères coïncidait à peu près avec la bordure septentrionale des plateaux oranais [9] et, comme on l'a vu [10], l'influence romaine n'avait jamais pénétré bien profondément les puissants massifs de l'Ouarsenis ou de l'Aurès, ni même les chaînes plus modestes qui limitent au nord la dépression du Hodna. Or, voici que tout à coup personne n'était plus là pour interdire les « bons pays » aux désirs avides des montagnards.

Sans doute, certaines tribus étaient-elles demeurées dans une barbarie assez profonde pour n'avoir d'autre fin que le pillage et la ruine. Les destructions de villes suffisent à prouver en particulier le rôle dévastateur de certains montagnards de l'Aurès. Mais beaucoup n'ignoraient pas tout à fait la civilisation romaine. Ils ne descendirent pas dans les plaines pour en ravager les campagnes. Eux aussi étaient des paysans, qui savaient le prix du blé et la valeur des arbres. Contenus depuis des siècles dans une sorte de solitude, ils aspiraient d'instinct à reconstituer la solidarité économique de la montagne et de la plaine.

au 10 mai 495. Le nom du site antique à proximité duquel est bâtie l'actuelle Mouzaïaville n'est pas connu (Cf. St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 14, nº 1). Elle ne saurait être identifiée à *Thanaramusa castra* qu'on sait aujourd'hui avoir été Berrouaghia.

1. *Supra*, p. 305, n. 8, nº 30. *Mina* est aujourd'hui Relizane.
2. Mansi, t. VIII, col. 640.
3. Nous ignorons tout du clergé orthodoxe de cette région à l'époque vandale. L'épigraphie ne nous fait connaître que deux prêtres. Cf. Appendice II, nºs 32 et 93.
4. J. Carcopino, *Le Maroc antique*, 2e éd., 1948, pp. 288 et ss.
5. *Supra*, p. 330, n. 2. C'est manifestement pour se protéger contre des tribus rivales qu'est édifié le *castrum* d'*Altaua*.
6. *Supra*, p. 330, n. 8.
7. *Supra*, p. 315, n. 1.
8. *Supra*, p. 331, n. 14.
9. C'est-à-dire à l'ensemble de chaînes auxquelles on donne parfois les noms assez impropres de Monts de Tlemcen; de Saïda et de Frenda.
10. *Supra*, pp. 66 et ss.

Nous apercevons bien que cela n'a pas été sans heurts. Mais, enfin, cela s'est fait. Si les circonstances de cette reconquête berbère nous demeureront sans doute en grande partie à jamais inconnues, nous constatons du moins sa réalité en considérant, comme nous venons de le faire, l'effritement continu de l'œuvre impériale. Au reste, il n'est peut-être pas impossible d'en savoir davantage qu'il n'y paraît de prime abord et, à défaut de ce luxe de détails qui est le lot des époques heureuses, pouvons-nous trouver dans la seule constitution des royaumes ndigèn es une explication suffisante à la déromanisation [1].



Les Berbères ont connu assez anciennement, semble-t-il, le système monarchique [2], mais c'est dans les siècles qui précèdent notre ère que devaient seulement se constituer de véritables royaumes, dont le dernier, celui de Maurétanie, disparaît en l'an 40 de notre ère en conséquence de l'assassinat de Ptolémée [3]. Toutefois, le titre de *rex* continua d'être employé dans les textes ou les inscriptions [4]. Sans doute, servit-il à désigner les chefs de confédérations qui, aux yeux des Romains, l'emportaient sur les autres par la puissance ou l'éclat. Mais il ne signifiait aucunement que ceux-ci pussent disposer d'une véritable souveraineté sur telle ou telle région de la Berbérie.

Cependant, à la fin du IIIe siècle, l'évacuation de *Volubilis* semble avoir inauguré un retour vers le passé. Le départ du gouverneur romain laissait en fait le pouvoir aux rois des *Baquates* et ce furent eux, probablement, qui exercèrent l'autorité sur toute une partie de l'ancienne Tingitane [5]. Jusqu'à quand ? Nous l'ignorons, la dernière inscription qui mentionne un roi des *Baquates* ne dépassant pas l'année 280 [6]. Quant à l'existence d'autres confédérations marocaines, elle n'a rien d'invraisemblable, mais aucun document n'apporte le moindre appui à pareille hypothèse.

C'est seulement à l'époque vandale que réapparaissent et presque au même siècle, sinon de véritables Etats, tout au moins des confédérations assez puissantes et assez stables, pour que leurs chefs n'hésitent pas à se qualifier eux-mêmes du titre de *rex* [7], quand ils ne vont pas jusqu'à s'accorder celui d'*imperator* [8]. Ces associations de tribus qui étendent leur domination à la périphérie de leur propre domaine, nous les connaissons évidemment assez mal, et il n'est pas question de prétendre leur attribuer de façon précise le contrôle d'une région rigoureusement définie. Mais il ne semble pas interdit de déterminer ce qu'on pourrait appeler leur épicentre et, comme on va le voir, celui-ci, par une coïncidence que je ne puis considérer comme un effet du hasard, se situe dans le grand arc montagneux qui, de la Moulouya à l'Aurès, constitue ce qu'E.-F. Gautier désignait, sous le terme peu heureux de « chaîne du *limes* ».

Le premier des royaumes que l'on rencontre en partant de l'ouest, est ce que j'appellerai, faute d'un meilleur nom, le royaume d'Oranie [9]. Il ne nous est connu qu'à partir de 508

1. Le chapitre de Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 299 et ss., a fait époque et il n'est que juste d'en rappeler ici le mérite. Mais dans un domaine où la documentation est si pauvre, la moindre découverte est susceptible de renouveler les perspectives. Les inscriptions de *Volubilis* ont permis à J. Carcopino, *La fin du Maroc romain*, dans *Mél. d'Arch. et d'Histoire*, t. LVII, 1940, pp. 348-448, reproduit dans *Le Maroc antique*, 2e éd., Paris, 1948, pp. 231-304, de reprendre la question en ce qui concerne l'ouest de l'Afrique du Nord. Une inscription d'Arris (Appendice II, n° 132) a donné lieu de la part du même auteur à un magistral article, *Un « empereur » maure inconnu*, dans *Rev. des Etudes Anciennes*, t. XLVIII, 1944, pp. 94-120. Si mes conclusions diffèrent de celles de ce dernier mémoire, je ne saurais cependant omettre de rappeler de combien je lui suis ici redevable.

2. St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, 2e éd., Paris, 1920, pp. 121 et ss.

3. J. Carcopino, *La mort de Ptolémée, roi de Maurétanie*, dans *Mélanges A. Ernout*, Paris, 1940, pp. 39-50, reproduit dans *Le Maroc antique*, pp. 191-199.

4. *Supra*, p. 124, n. 7.

5. *Supra*, p. 96.

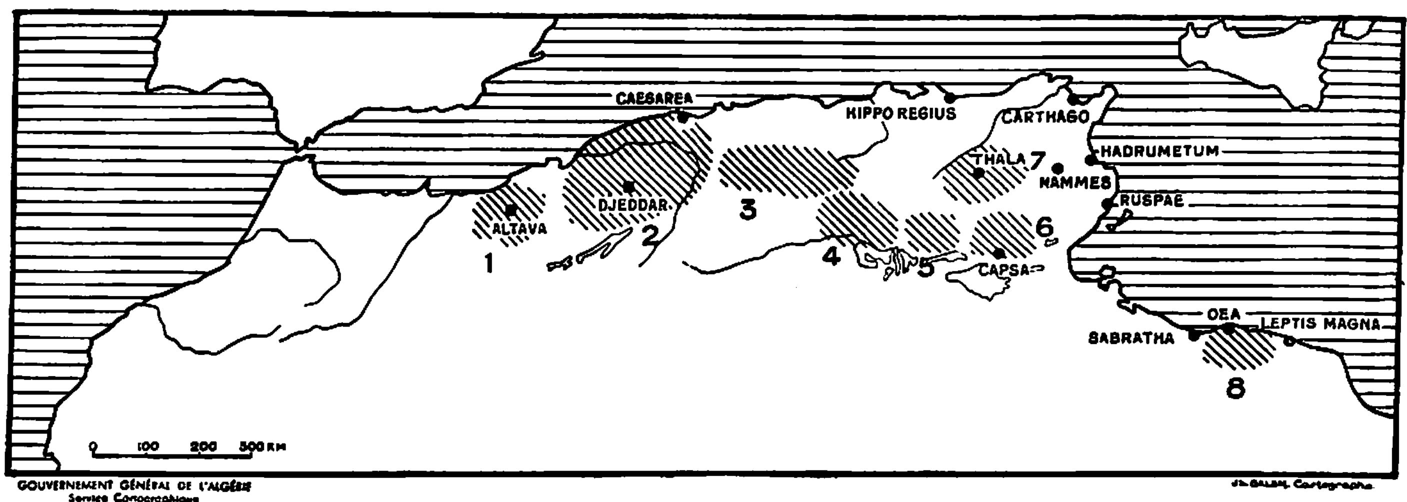
6. *Supra*, p. 96, n. 10.

7. *C.I.L.*, VIII, 9835 = Appendice II, n° 95.

8. Appendice II, n° 132.

9. L'usage courant est de la désigner sous le nom de royaume d'*Altaua*, en raison de *C.I.L.*, VIII, 9835. Mais rien n'indique dans ce texte qu'*Altaua* ait été la « capitale » de Masuna. Sur ce royaume, R. de la Blanchère, *Voyage d'étude dans une partie de la Maurétanie césarienne*, dans *Archives des Missions*, 3e série, t. X, pp. 77 et ss.

## LES ROYAUMES BERBÈRES AUX Ve ET VIe SIÈCLES




1. Royaume d'Altaua ; 2. Royaume de l'Ouarsenis ; 3. Royaume du Hodna ; 4. Royaume de l'Aurès ; 5. Royaume des Nememcha (?) ; 6. Royaume de Capsus (?) ; 7. Royaume de la Dorsale ; 8. Royaume de Cabaon.

par une inscription d'*Altaua* (Lamoricière), à laquelle on a déjà fait allusion à plusieurs reprises et qui nous informe, d'une part qu'à cette date il était sous la domination d'un certain Masuna, qui se dit *rex gentium Maurorum et Romanorum*, et, d'autre part, que l'autorité de celui-ci s'étend en particulier sur *Altaua*, *Safar* et *Castra Seueriana*. Ces deux dernières agglomérations échappent, on le sait, à l'identification et tout au plus est-il permis de supposer que *Castra Seueriana* se trouvait sur le *limes* du IIIe siècle. Mais *Altaua* est en revanche bien connue ; elle était, elle aussi, située sur la route frontière à 25 kilomètres environ à l'est de l'actuelle Tlemcen.

Il n'y a donc aucune difficulté pour localiser le royaume de Masuna et, une inscription d'*Albulæ* (Aïn Temouchent) mentionnant un *præfectus Safari* [1], on peut supposer à la rigueur qu'il s'étendait au nord jusqu'à la mer. On le peut d'autant plus que la construction du *castrum* d'*Altaua* ne peut guère s'expliquer que comme une mesure de protection contre les nomades du sud et que, par conséquent, il est peu probable que la domination du roi maure se soit exercée bien avant sur les steppes des Hautes Plaines. Mais je ne crois pas qu'on doive l'étirer bien loin vers l'ouest et, en tous cas, pas jusqu'à *Volubilis* [2]. Encore moins que, du côté de l'est, il convienne de le faire aller jusqu'à l'Aurès.

Si l'on en a souvent jugé autrement, c'est en raison d'un passage de Procope [3], qui nous fait connaître l'existence d'un chef maure (ἄρχων), du nom de Massônas (Μασσωνᾶς) et qui est le fils d'un certain Mephanias. Ce personnage, qui n'apparaît qu'épisodiquement dans les événements de l'année 535 [4], était alors l'allié d'Ortaias — et par conséquent, des Byzantins — contre le roi de l'Aurès, Iaudas, à qui il reprochait l'assassinat de Mephanias, assassinat d'autant plus abominable que les deux princes étaient unis par des liens de parenté. Masuna, Massônas, le rapprochement est évidemment séduisant et il n'en a pas fallu davantage pour que la quasi-totalité des historiens admettent l'identité des deux personnages et, par suite, l'existence d'un royaume berbère qui se serait étendu de l'extrême ouest de l'Algérie actuelle jusqu'aux abords de l'Aurès, c'est-à-dire sur une longueur de quelque six cents kilomètres [5].

1. *Supra*, p. 330, n. 9.
2. Une inscription de *Volubilis* mentionne en 655 une certaine *Iulia Rogatiua de Altaua ko(o)ptatiua* (J. Carcopino, *Le Maroc antique*, 2e éd., 1948, p. 294), dans le statut de laquelle J. Carcopino veut voir la preuve d'une « alliance effective » entre *Altaua* et *Volubilis*, alliance dans laquelle auraient été impliquées les villes intermédiaires. Je ne crois pas, pour ma part, qu'on puisse tirer de pareilles conséquences de cette adoption et, par suite, qu'il convienne d'étirer aussi loin vers l'ouest le royaume d'Oranie.
3. Procope, *B.V.*, II, 13, 19, éd. J. Haury, t. I, p. 478.
4. Sur cette date, Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 74.
5. Il est en effet certain que Massônas régnait sur une région voisine de l'Aurès. L'alliance entre la famille de Iaudas et celle de Mephanias n'est pas probante, mais l'assassinat de Mephanias nous incite à penser que les rapports entre les deux

« C'est bien grand pour un pays coupé et où les empires sont peu stables », note R. de la Blanchère [1], et c'est même si grand que l'hypothèse est, à mon avis, absolument inadmissible. Si Abd el-Kader a pu exercer son autorité sur une zone à peu près correspondante [2], ce fut, ne l'oublions pas, à la faveur de la guerre sainte et après que plusieurs siècles d'arabisation eussent donné à l'ensemble des Haute Plaines cette sorte d'élasticité qui caractérise le monde des nomades. Mais, de toute évidence, le constructeur du *castrum* d'*Altaua* est un sédentaire et la vraisemblance interdit d'imaginer son royaume démesurément allongé en bordure de la steppe.

D'autre part, vingt-sept années séparent les événements dont parle Procope du moment où a été gravée l'inscription d'*Altaua*. Comme en 508, Masuna porte déjà le titre de *rex*, il faut admettre, si l'on veut faire de lui le fils de Mephanias, qu'il a déjà remplacé celui-ci à cette même date de 508 et, par conséquent, que l'assassinat de Mephanias est antérieur de quelque temps au moins à la dédicace du *castrum*. Mais alors, il faut aussi considérer que Masuna a laissé dormir son ressentiment pendant plus d'un quart de siècle, ce qui semble déjà assez étonnant pour qui connaît tant soit peu la mentalité berbère, mais devient tout bonnement inadmissible si l'on accorde à Masuna la puissance considérable que suppose le royaume dont on se plaît à le doter.

Enfin, le rapprochement onomastique qui est à la base du système ne présente pas à coup sûr la valeur décisive que lui croient ses auteurs. Si, en effet, les deux noms de Massônas et de Masuna sont manifestement analogues et si l'on en cherche vainement d'autres exemples, il ne faut pas oublier que ce ne sont là que les transcriptions grecque et latine d'un même nom berbère et que ce nom se ramène à un groupe consonantique *MSN* ou à un groupe voisin [3]. Est-il impossible de supposer que c'est le même groupe que l'on a transcrit quelques siècles auparavant sous la forme *Masinissa* ? Je ne le pense pas. Mais si cette hypothèse est valable, nous ne sommes plus en présence d'un *apax* et, de ce fait, l'homonymie des deux princes n'est plus qu'une coïncidence fortuite, comme on en trouverait plus d'une à travers l'histoire.

Je crois donc que le royaume de Masuna n'a pas dépassé le cadre de l'Oranie et la conséquence immédiate de cette conclusion, c'est d'écarter l'opinion communément admise que les *Djedar*, élevés à 200 kilomètres environ à l'est d'*Altaua* [4], pourraient être les mausolées de sa dynastie. Ce sont, on le sait, de « grands tombeaux carrés (ou presque) surmontés de pyramides à gradins » [5], qui présentent une parenté évidente avec le Tombeau de la Chrétienne ou le Medracen et dont le caractère authentiquement berbère n'est pas douteux. Tombeaux chrétiens aussi, comme l'attestent la présence du chrisme, d'autres symboles chrétiens (colombe, lampe, poisson) et enfin celle de la mention [*Spes*] *in Deo*, sur une pierre de l'un d'entre eux [6].

S'il est hors de doute que les *Djedar* sont des tombeaux et non, comme le prétend Ibn al-Rakîk (xe siècle), des monuments commémoratifs élevés à la gloire de Soleiman le Serdeghos (Solomon le Strategos ?) à la suite de ses victoires sur les populations révoltées [7], aucun indice ne nous informe sur l'identité de ceux qui les ont élevés. Nous savons seulement que le *Djedar* A

familles royales n'étaient point épisodiques. Enfin et surtout, nous le voyons amener ses contingents à Solomon au cours de la campagne contre Iaudas, ce qui nous oblige à situer son Etat à proximité de l'Aurès (PROCOPE, *B.V.*, II, 13, 20, éd. J. Haury, t. I, p. 478).

1. R. DE LA BLANCHÈRE (*op. cit.*, *supra*, p. 333, n. 9), pp. 90-92 et ss.
2. M. EMERIT, *L'Algérie à l'époque d'Abd el-Kader*, Paris, 1951, pp. 262 et ss.
3. Cf. J.-B. CHABOT, *Recueil des Inscriptions libyques*, Alger, 1941, p. XIX.
4. Les *Djedar* (= Constructions) sont au nombre de treize. Ils sont répartis en deux groupes, l'un de trois au dj. Laghdar, l'autre de dix à Ternaten (St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 33, nos 66-67). Ces deux groupes, distants de 6 km., sont situés à 35 km. environ au sud-ouest de Tiaret. Trois *Djedar* ont été fouillés : deux du premier groupe (*Djedar* A et B), un du second (*Djedar* C). Sur ces monuments, R. DE LA BLANCHÈRE (*op. cit.*, *supra*, p. 333, n. 9), pp. 77 et ss. ; St GSELL, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, Paris, 1901, pp. 418 et ss. Cf., pl. XI et XII.
5. Le plus important (C) mesure 48 m. sur 45.
6. *C.I.L.*, VIII, 21546.
7. IBN KHALDÛN, *Histoire des Berbères*, éd. P. Casanova, t. I, p. 234. Il est possible que cette tradition se fonde sur une inscription aujourd'hui disparue. Dans ce cas, l'un des *Djedar* au moins serait postérieur à 544, date de la mort de Solomon.

est postérieur à 466 et le *Djedar* C postérieur à 480, puisque l'on a réutilisé dans leur construction des épitaphes qui portent respectivement ces deux dates [1]. En outre, les restes d'une inscription bilingue, aujourd'hui illisible, à l'entrée du *Djedar* B et l'utilisation de lettres grecques dans les marques de pierre laissent à penser que la construction de certains de ces monuments est contemporaine de la domination byzantine [2].

Bâtis sur des collines, d'où l'on domine la steppe qui s'étend toute plate vers le sud, les *Djedar* laissent une impression de grandeur que leur ruine présente ne parvient pas à compromettre. Il ne fait pas question que ces tombeaux aient été ceux d'une dynastie de princes indigènes gagnés au christianisme et qui, maîtres du pays environnant, ont voulu perpétuer par-delà la mort le souvenir d'une puissance éphémère. Régnaient-ils sur une partie des Hautes Plaines ? C'est possible. Mais ce ne sont pas des tombeaux de nomades que ces pyramides énormes. Ceux qui les ont élevées étaient manifestement en contact avec le monde byzantin auquel ils demandaient parfois leurs tailleurs de pierres. Et c'est tout naturellement vers le nord qu'on est amené à chercher le royaume de ces rois inconnus.

La frontière occidentale des possessions byzantines suivait approximativement, on l'a dit, une ligne dont le cours inférieur de l'oued Ksob marquait, semble-t-il, la direction générale [3]. Elle passait donc, à quelque 300 kilomètres à l'est des *Djedar*, alors que la côte méditerranéenne, où s'alignaient les rares points d'appui byzantins, de part et d'autre de *Cæsarea* (Cherchel), n'en est distante à vol d'oiseau que de 150 kilomètres. *A priori*, je préfère supposer que c'est par la façade maritime qu'ont pénétré les influences byzantines jusque dans ces régions lointaines, et quand même aucun texte ne viendrait à mon aide, je croirais pouvoir proposer comme une hypothèse plausible l'existence d'un royaume de l'Ouarsenis, débordant au nord sur les pays du Chélif et au sud sur la lisière des Hautes Plaines.

Mais il suffit d'ouvrir Procope pour que cette conjecture se transforme en évidence. Celui-ci mentionne en effet un certain Mastigas qui, vers 535, dominait la Maurétanie Césarienne tout entière, à l'exception de *Cæsarea* (Cherchel) et qui levait sur elle un tribut (φόρος) [4], et dans un autre passage du *Bellum Vandalicum*, un certain Mastinas, qu'il désigne comme chef des Barbares de Maurétanie [5]. Qu'il s'agisse d'un seul et même personnage, le contexte l'indique suffisamment et la confusion si facile de γ et de ν explique sans difficulté l'erreur du scribe. D'autre part, comme nous le verrons plus loin [6], le royaume de ce Mastinas [7] doit être étendu vers l'est jusqu'aux abords du Hodna, ce qui confirme très exactement les dires de Procope. Et maintenant, regardons la carte et nous y verrons s'inscrire avec une impressionnante rigueur l'Etat dont une interprétation sans préjugé des *Djedar* nous avait tout naturellement suggéré l'existence.

Si vaste que fût déjà cet Etat, il ne suffisait pourtant pas à l'ambition de ses maîtres. Vers les mêmes années où s'établissait la domination byzantine dans l'Est de la Berbérie, une coalition s'était nouée entre Mastinas et le roi de l'Aurès, Iaudas, en vue de s'emparer des territoires sur lesquels un autre prince berbère, Ortaias, exerçait son autorité [8]. Cet Ortaias, que l'on retrouve en 537 aux côtés de son ancien ennemi, Iaudas, attendant que le sort décide entre Germanos et les soldats mutinés [9], était en 535 dans l'alliance des Byzantins et, à ce propos,

1. *C.I.L.*, VIII, 21549 = Appendice II, n° 52, et *C.I.L.*, VIII, 21550 = Appendice II, n° 80.
2. St. Gsell (*op. cit.*, *supra*, p. 335, n. 4), pp. 425 et ss.
3. *Supra*, p. 326, n. 8.
4. Procope, *B.V.*, II, 20, 31, éd. J. Haury, t. I, p. 517. La domination de celui-ci s'étendait jusqu'à la côte puisque les Byzantins ne pouvaient communiquer avec Cherchel que par mer, *id.*, II, 20, 32, p. 517.
5. Procope, *B.V.*, II, 13, 19, éd. J. Haury, t. I, p. 478.
6. *Infra*, p. 337.
7. Je préfère la forme *Mastinas*, la racine *M S T I N* étant attestée par l'épigraphie libyque. Cf. J.-B. Chabot, *Recueil des Inscriptions libyques*, Paris, 1941, n° 42.
8. Procope, *B.V.*, II, 13, 19, éd. J. Haury, t. I, p. 478.
9. Procope, *B.V.*, II, 17, 8, éd. J. Haury, t. I, pp. 501 et ss. Cf. Ch. Diehl *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 84.

Procope nous apprend que son royaume qui, du côté du sud, touchait à un vaste désert [1], était par ailleurs limitrophe du royaume de l'Aurès [2].

Soit qu'Ortaias, à qui Procope doit son information, n'ait pas eu le souci de renseigner davantage son interlocuteur, soit que ce dernier ait négligé de nous transmettre une indication qu'il estimait superflue, nous ignorons quelles étaient les frontières que le roi berbère assignait à son pouvoir du côté du nord, comme du côté de l'ouest. Mais le fait que Mastinas ait convoité une partie du royaume d'Ortaias nous oblige de façon absolue à situer celui-ci au nord de la zone « désertique » qui s'étend entre l'Aurès et la haute vallée du Chélif et, par conséquent, à considérer que les pays du Hodna en constituaient la région centrale.

Tel était l'état assez modeste de nos connaissances, lorsqu'en 1944, J. Carcopino publia une inscription nouvellement découverte à Arris, dans la vallée aurasienne de l'oued el-Abiod et sur laquelle figurait un certain Vartaia, dans lequel l'éditeur eut vite fait d'apercevoir l'Ortaias de Procope. Soulignant avec force le caractère chrétien du texte, il le rapprochait à juste titre de celui d'*Allaua* et montrait, d'une manière à mon sens indiscutable, d'une part que les données philologiques et paléographiques concordantes conduisent à dater le monument de la fin du v[e] ou du début du vi[e] siècle, et d'autre part que l'*ædificium* d'Arris n'était nullement le tombeau de Masties, mais le tribut payé à son souvenir avec une parcimonie que souligna la malveillante adjonction d'un passant malicieux [3].

Cependant, en dépit de la base si ferme qu'il a su donner à son étude, il ne me paraît pas possible d'accepter les conclusions auxquelles est parvenu J. Carcopino. Je suis en effet en désaccord avec lui sur trois points essentiels et, dans ces conditions, il ne servirait de rien d'entrer dans le détail d'une démonstration dont ils commandent l'irréprochable rigueur. Premièrement, il me paraît impossible de situer ailleurs que dans le Hodna le royaume d'Ortaias [4] ; deuxièmement, l'identification de Masuna et de Massônas est, comme j'ai tenté de le montrer, irrecevable [5] ; troisièmement, enfin, je ne crois nullement certain que Masties ait cru devoir attendre la date fatidique de 476 pour substituer au titre de *dux*, dont il se contentait depuis vingt-sept ans, celui évidemment plus prestigieux d'*imperator*.

Ceci dit, le problème de l'inscription d'Arris reste entier. Pas plus que J. Carcopino, je ne suis en mesure d'apporter ici une vérité incontestable qu'il ne m'eût certainement pas laissé le soin de découvrir. Mais je voudrais du moins montrer qu'il est possible d'interpréter la proclamation posthume de Masties de manière à ce qu'elle ne contredise en rien aux conclusions que j'ai formulées jusqu'ici sur l'état politique du monde berbère à l'époque vandale, et même qu'il est permis d'attendre de ce verbiage énigmatique notre plus sûre information quant aux derniers instants de la présence impériale sur le sol africain.

Comme l'a fort bien vu J. Carcopino, il est manifeste que c'est Masties lui-même qui s'est attribué le titre d'*imperator* et cette promotion spontanée ne peut évidemment s'expliquer que dans la mesure où elle coïncide, chronologiquement parlant, avec la disparition de l'autorité légitime. Mais c'est à mon sens une erreur que de dater cette disparition de l'année 476. L'envoi des insignes impériaux à Constantinople mettait fin à l'Empire d'Orient, mais non à l'Empire tout court et, considéré sous cet angle, il n'est plus qu'un épisode de l'histoire

1. Procope, *B.V.*, II, 13, 29, éd. J. Haury, t. I, p. 479.
2. Procope, *B.V.*, II, 13, 27-28, éd. J. Haury, t. I, p. 479.
3. J. Carcopino, *Un « empereur » maure inconnu, d'après une inscription latine récemment découverte dans l'Aurès*, dans *Rev. des Etudes anciennes*, t. XLVI, 1944, pp. 94-120. Le texte de l'inscription figure à l'Appendice II, n° 132, mais je crois devoir donner ici, pour l'intelligence des pages qui suivent, la traduction de J. Carcopino (*loc. cit.*, p. 95) : « Aux dieux mânes, consécration. C'est moi Masties, *dux* pendant 67 ans, *imperator* pendant 40 ans, qui jamais ne me suis parjuré, qui pas davantage n'ai rompu la foi que j'avais engagée ni envers les Romains ni envers les Maures, qui me suis révélé dans la guerre et dans la paix et qui ainsi, vu mes hauts faits, ai été béni de Dieu qui était avec moi. Moi, Vartaia, j'ai élevé cet édifice avec mes frères. Pour lequel il a dépensé cent deniers. »
4. J. Carcopino a bien senti la difficulté que représentait le voisinage de Mastinas et d'Ortaias et il s'en débarrasse en affirmant que Mastigas n'a rien à voir avec Mastinas. Je crois tout au contraire, comme je l'ai dit plus haut, qu'il s'agit d'un seul et même personnage et je suis convaincu que les Barbares de Maurétanie (Procope, *B.V.*, II, 13, 19, éd. J. Haury t. I, p. 478) et les Maures (*id.*, II, 20, 31, p. 517) représentent aux yeux de Procope la même catégorie de populations.
5. *Supra*, pp. 334 et ss.

italienne auquel je ne puis imaginer de prolongements africains. Pour la Berbérie, la chute de l'Empire est de vingt ans antérieure. C'est au lendemain de l'expédition de Rome que cesse en fait l'autorité du gouvernement de Ravenne et c'est dans les mois qui suivent, soit à la fin de 455, soit au début de 456, que, selon toutes vraisemblances, Masties a cru pouvoir s'octroyer un vain titre qui témoignait moins de sa libération que de sa fidélité.

C'est, j'en conviens, une hypothèse, mais qui me paraît avoir l'avantage d'expliquer les origines mêmes du royaume du Hodna. Si on accepte la date de 476 pour l'émancipation de Masties, c'est vingt-sept ans plus tôt, c'est-à-dire en 449, qu'il convient de situer sa nomination comme *dux*. Date qui ne se heurte en elle-même à aucune difficulté, mais qui ne comporte non plus aucun élément susceptible de justifier cette désignation d'un chef indigène à un poste relativement considérable. Si, au contraire, on adopte la date de 455-456, c'est en 428 ou 429 que l'on est amené à faire commencer la carrière de Masties — en d'autres termes, au moment même où se produit l'invasion vandale — et, dans ces conditions, il me paraît probable que la coïncidence dans le temps ne fait que traduire une conjonction logique.

Nous ignorons quelles tribus indigènes franchirent le *limes* vers 428 [1]. Mais la présence de Boniface à *Thubunæ* (Tobna) en 423 [2] semble bien indiquer que la frontière du Hodna n'était pas à l'abri de toute menace. Or, de toute évidence, le général romain n'était pas en mesure avec les faibles forces qu'il pouvait mettre en œuvre de résister à la fois vers l'ouest et vers le sud. Est-il téméraire de supposer que, devant le danger nouveau qui surgissait pour lui, il ait eu l'idée de confier à quelque chef local le contrôle des routes qui débouchaient vers les plaines de la Sitifienne et de la Numidie ? Je ne crois pas [3]. Mais, ce faisant, il ouvrait à Masties, maître désormais des chaînes du Hodna et du piémont qui en est solidaire [4], des perspectives que le prince berbère ne devait pas oublier.

De ce long règne qui ne s'achève que vers 496, nous ne savons pas grand-chose. Peut-être, comme on le fait s'en vanter, Masties est-il demeuré fidèle à Rome tant qu'elle a été présente. Le fait est, en tous cas, que même durant la période où les Vandales ont dominé la Numidie (430-442), on ne voit pas que leur autorité se soit exercée, ni directement ni indirectement, sur la région qu'il contrôlait. Mais quelques décades plus tard, la révolte de l'Aurès (477) [5] rapprocha vraisemblablement le roi du Hodna du souverain de Carthage. En tous cas, c'est vers *Thubunæ* (Tobna), *Macri* (Henchir Remada-Magra) et *Nippis* (?) qu'en 484 Huniric expédie les quatre ou cinq mille catholiques qu'il chasse de son royaume [6], et c'est nécessairement avec l'accord de Masties qu'a pu s'opérer un pareil transfert [7].

Mais, dira-t-on, deux difficultés subsistent : la première c'est que Masties est chrétien, comme le prouve le texte même de l'inscription d'Arris et que les Maures qui, en 484, conduisent les exilés vers le Hodna ne le sont manifestement pas [8]; la seconde, c'est que la solution qui fait de Masties un roi du Hodna rend, au premier abord, surprenant que le monument élevé à sa mémoire ait été trouvé en dehors de son propre royaume.

Difficultés tout apparentes, l'une et l'autre. Car, en 484, il restait encore au roi du Hodna douze années à vivre et le fait qu'il soit mort dans la foi du Christ ne prouve pas qu'il y avait toujours été, ni même qu'il y fût déjà en 484. Pour moi, le récit de Victor de Vita, non

1. *Supra*, p. 104, n. 4.
2. *Supra*, p. 90, n. 4.
3. On peut alléguer que rien dans le texte n'autorise à faire de Masties un montagnard. C'est exact. Mais il serait manifestement absurde de la part de Boniface d'avoir chargé un nomade de résister à la poussée des tribus nécessairement nomades, qui se trouvaient au-delà du *limes*.
4. J. Despois, *Le Hodna* (*Algérie*), Paris, 1953, pp. 99 et ss.
5. *Infra*, pp. 341 et ss.
6. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 479/1, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 189 et *supra*, p. 295, n. 7.
7. La preuve en est que ce sont les Maures eux-mêmes qui vinrent à *Sicca Veneria* (Le Kef) et *Lares* (Hr. Lorbeus) prendre possession des proscrits (Victor de Vita, II, 28, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 19).
8. Victor de Vita, II, 32 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 20-21.

seulement ne va pas contre les données de l'inscription d'Arris, mais encore nous permet de dater la conversion de Masties et nous en désigne évidemment les auteurs [1].

Quant à la seconde objection, elle n'est pas plus solide. Parmi les Maures contre lesquels, au témoignage de l'inscription d'Arris, Masties eut à guerroyer, la carte désigne, je crois sans équivoque, les montagnards de l'Aurès. La menace contre laquelle Ortaias dut faire face existait, on l'a dit, dès le moment où ceux-ci échappèrent à la souveraineté vandale. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce qu'aient pu naître des ressentiments dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir. Mais le jour où l'un des successeurs de Masties a pénétré en vainqueur dans les territoires ennemis, rien d'étonnant non plus à ce qu'il ait voulu perpétuer la mémoire d'un exploit qui effaçait glorieusement les rancunes passées [2].

C'est donc bien de 535 qu'il convient de dater l'inscription d'Arris. Elle n'a de sens que si l'on en situe la rédaction au moment où Solomon et ses alliés indigènes pénètrent le massif rebelle [3] et ceci d'autant plus que l'avenir n'allait pas tarder à en dégonfler l'orgueil naïf. En 539, en effet, le patrice byzantin en ayant fini avec l'Aurès allait faire payer à Ortaias l'attitude équivoque qu'il avait eue pendant l'insurrection de Stozas. Procope, qui nous rapporte l'annexion du « pays de Zabi », région située au-delà de l'Aurès et qui constitue la Maurétanie première, n'a consacré qu'une phrase anodine à la ruine du royaume du Hodna [4]. Mais les forteresses de *Thubunæ* (Tobna) et de *Zabi Iustiniana* (Bechilga) attestent sans erreur possible que la frontière romaine allait suivre bientôt le même tracé qu'à la fin du IIIe siècle lui avait assigné Dioclétien [5].

Existait-il d'autres Etats maures, aux Ve-VIe siècles, dans la partie occidentale et centrale de la Berbérie ? C'est possible. Procope nous indique que tout le pays de Tanger à Cherchel et d'ailleurs presque toute la Libye, étaient retombés aux mains des indigènes [6] et il nous apprend au passage qu'au lendemain de sa défaite Stozas se retira « en Maurétanie » où il épousa la fille d'un chef local [7]. Indications bien vagues et qui nous laissent ignorer totalement le destin des Kabylies aussi bien que celui de la montagne marocaine. Mais, si, une fois de plus, l'histoire de ce pays manque sous nos pas, du moins les grands royaumes d'Oranie, de l'Ouarsenis et du Hodna suffisent-ils à nous faire entrevoir l'évolution du monde berbère.

Dès l'instant où disparaît l'autorité romaine, se renoue le dialogue si longtemps interrompu de la montagne et de la plaine. Mais il est devenu autre chose que ce qu'il était jadis. Ce sont maintenant le Maure et le « Romain », l'homme de la tribu et l'homme de la cité qui se trouvent associés dans une destinée commune et, tout naturellement, la soudure ne s'est pas effectuée sans violence. Il a fallu la puissance du temps pour que s'établissent les rapports de tolérance réciproque auxquels la vie finit par condamner plus ou moins facilement les hommes. Chacune des deux civilisations en présence a dû abandonner une part de son exigence propre. D'un côté, c'est la décadence de la vie urbaine qui a rapproché les genres de vie ; de l'autre, c'est le christianisme qui a permis l'élaboration d'une communauté véritable. L'inscription d'*Altaua*, comme celle d'Arris, traduisent cette renaissance encore incomplète de l'unité africaine. Mais maintenant, c'est la Berbérie qui assimile Rome.

1. C'est pareillement par des catholiques exilés que sont convertis les sujets de Capsus (Victor de Vita, I, 36 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 9). A en juger d'après l'œuvre accomplie par Martinianus et ses frères, on peut imaginer quelle peut être celle de la masse des proscrits dont un bon nombre étaient des clercs.

2. Rien ne permet de préciser les liens qui unissent Ortaias à Masties. Mais il est vraisemblable que, s'il avait appartenu à sa descendance directe, il n'eût pas manqué de le rappeler.

3. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 71 et ss.

4. Procope, *B.V.*, II, 20, 30, éd. J. Haury, t. I, p. 517. Sur le « pays de Zabi », St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 25, n° 85.

5. *Supra*, p. 87. On ignore à quelle date ont été bâties ces deux forteresses. Toutefois, le qualificatif *Iustiniana* oblige à dater la restauration de *Zabi* antérieurement à 565 (*C.I.L.*, VIII, 8805).

6. Procope, *B.V.*, II, 10, 29, éd. J. Haury, t. I, pp. 462 et ss.

7. Procope, *B.V.*, II, 17, 35, éd. J. Haury, t. I, p. 505.

# II. — MAURES ET VANDALES

Les pages qui précèdent nous ont permis d'examiner l'évolution politique du monde indigène dans la partie de la Berbérie où, depuis le milieu du vᵉ siècle tout au moins, tout élément centralisateur a pratiquement disparu. Le problème qui se pose maintenant à nous est de préciser si les choses se sont présentées ou non d'une manière analogue dans la région sur laquelle s'exerçait l'autorité vandale.

Au témoignage de Procope, les chefs maures avaient coutume, à l'époque impériale, de solliciter de l'autorité romaine une sorte d'investiture, laquelle se traduisait par l'attribution de divers emblèmes qui leur conféraient une sorte de légitimité. Or, au lendemain d'*Ad Decimum*, les chefs vinrent solliciter cette investiture de Bélisaire, quelque doute ayant germé dans leur esprit quant à la valeur d'une confirmation qu'ils tenaient des rois barbares [1]. Ne soyons naturellement pas dupes d'un scrupule qui n'était sans doute qu'un moyen de sonder les intentions du vainqueur et retenons seulement qu'à la fin du règne de Geilimer les Vandales continuaient d'exercer sur les chefs maures, ou du moins sur un certain nombre d'entre eux, une manière de souveraineté qu'ils avaient héritée de l'Empire.

Entre Vandales et Maures, en effet, aucune fusion véritable ne s'était opérée en un siècle. Le même Procope, pour qui un Barbare en vaut un autre, l'a noté avec une nuance de surprise [2]. Mais les rapports entre les Germains et les tribus indigènes ne s'en traduisirent pas moins par une amélioration théorique dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. Pour les nouveaux maîtres de l'Afrique, en effet, la notion même de Barbare était impensable, et il leur parut assez vite qu'ils n'avaient à juger de leurs sujets que d'après le seul critère de leurs intérêts propres.

Je ne veux nullement prétendre que les Vandales aient été constamment dans les meilleurs termes avec les tribus de leur Etat. Entre les unes et les autres les conflits ne manquèrent pas [3]. Mais l'absence du préjugé de civilisation facilita à coup sûr une coopération qui nous apparaît antérieurement à l'expédition de Rome, puisque les Maures participèrent à l'entreprise [4]. Sans doute, le butin et particulièrement les esclaves qu'ils reçurent en partage [5] leur parurent-ils une récompense suffisante à leurs peines car, après la mort de Valentinien III, ils semblent avoir accepté une sorte de protectorat vandale et s'être associés désormais régulièrement aux fructueuses opérations de pillage décidées par Geiseric [6].

Est-ce à cette époque qu'il convient de situer le curieux essai de colonisation militaire que les Vandales tentèrent en Sardaigne [7] ? Nous l'ignorons malheureusement, mais les bonnes relations entre Vandales et Maures ressortent de l'épisode romanesque où Victor de Vita nous a rapporté l'exil de Martinianus et de ses frères au « royaume » de Capsus [8]. Celui-ci, que j'ai proposé sous toutes réserves de situer dans la partie sud-ouest de la Byzacène [9], correspondait probablement à l'une de ces tribus ou confédérations vassales auxquelles Procope a fait allusion et dont le caractère authentiquement indigène est souligné par l'indication de Victor de Vita que le christianisme ne l'avait pas encore effleurée.

On admet généralement avec l'auteur du *Bellum Vandalicum* que les choses changèrent aussitôt après la mort de Geiseric [10]. La crainte qu'inspirait le vieux roi n'étant plus là pour maintenir les tribus dans la voie de la sagesse, celles-ci se seraient révoltées et le règne d'Huniric

1. Procope, *B.V.*, I, 25, 2-9, éd. J. Haury, t. I, pp. 412 et ss.
2. Procope, *B.V.*, I, 5, 21, éd. J. Haury, t. I, p. 334.
3. Procope, *B.V.*, II, 10, 29, éd. J. Haury, t. I, p. 462.
4. *Supra*, p. 232, n. 7.
5. Victor de Vita, I, 25, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 7.
6. Procope, *B.V.*, I, 5, 22, éd. J. Haury, t. I, p. 334. *Supra*, p. 232, n. 8.
7. *Supra*, pp. 188 et ss.
8. Victor de Vita, I, 35 et ss. dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 9.
9. Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Paris, 1954, p. 37.
10. Procope, *B.V.*, I, 8, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 345.

aurait été occupé tout entier par la guerre qui s'en serait suivie. Et Procope d'ajouter que, peu de temps avant la mort d'Huniric, l'Aurès se serait déclaré indépendant [1].

Je crains fort que l'imprécision de l'historien byzantin n'ait amené ses successeurs à une interprétation peut-être trop littérale de ce texte et que les seuls Maures en question soient en fait ceux de l'Aurès, dont la victoire en 484 aurait couronné sept années d'une lutte souvent rude. J'imagine mal, en effet, que Victor de Vita ait pu nous décrire avec une abondance relativement considérable de détails l'Afrique de la fin du règne d'Huniric sans faire une seule allusion aux incursions des Maures, si celles-ci avaient véritablement ravagé dans le même temps la Proconsulaire et la Byzacène. D'autre part, les contacts que nous avons rappelés entre l'Etat vandale et le royaume du Hodna [2] nous obligent à limiter en extension le témoignage de Procope et le fait que les confesseurs proscrits aient été en partie rassemblés à *Lares* (Henchir Lorbeus) nous contraint même à supposer que les Vandales contrôlaient encore en 483 la route qui, de *Theueste* (Tebessa) à *Lambæsis* (Lambèse), longeait à quelque distance le flanc nord de l'Aurès [3].

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que la révolte des tribus aurasiennes est, dans l'histoire du royaume vandale, un événement capital. Non point, certes, parce qu'elle l'atteint dans ses forces vives, ni davantage parce qu'elle est à l'origine d'une défaite douloureuse, mais parce qu'avec elle apparaît dans les régions d'obédience germanique le type de royaume qui s'était déjà développé dans l'Afrique indépendante [4].

Ce royaume nous est pratiquement inconnu pendant la période vandale. A peine la double destruction de *Thamugadi* (Timgad) et de *Bagai* (Baghaï), qu'il convient de situer antérieurement à 535 [5], nous montre-t-elle que les montagnards n'avaient pas tardé à descendre dans la plaine. Ils avaient en outre occupé, à l'ouest de l'Aurès, la région fertile qui confinait au royaume du Hodna [6]. Mais c'est seulement au début de la période byzantine que notre documentation se précise et nous permet d'entrevoir l'évolution survenue en un demi-siècle.

Le roi de l'Aurès était alors Iaudas [7] qui dominait sans doute l'ensemble du massif [8].

1. Procope, *B.V.*, I, 8, 5, éd. J. Haury, t. I, p. 346.

2. *Supra*, p. 295. C'est peut-être à ces mêmes éléments que fait allusion Huniric, quand, vers 480/481, il menace d'envoyer les évêques catholiques en exil chez les Maures, Victor de Vita, II, 4, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 14. Cf. également III, 68, p. 57.

3. *Supra*, p. 295.

4. Nous ignorons à quelles dates se sont constitués le royaume d'Oranie, qui ne nous est signalé qu'à partir de 508, et celui de l'Ouarsenis, dont l'existence n'est pas attestée antérieurement à 535. Mais le royaume du Hodna se constitue entre 429 et 455/456, par conséquent antérieurement à celui de l'Aurès.

5. *Supra*, p. 315.

6. Il s'agit probablement de la région située au sud d'el-Kantara. Cf. J. Baradez, *Fossatum Africæ*, Paris, 1949, pp. 149 et ss.

7. Procope, *B.V.*, II, 13, 16, éd. J. Haury, t. I, p. 477, le désigne sous le nom d'ἄρχων. Cf. également *B.V.*, II, 12, 29 et II, 13, 1, *id.*, p. 475. Les historiens modernes (Ch. Diehl, J. Carcopino, etc...) lui donnent généralement le nom de Iabdas. Mais les meilleurs manuscrits de Procope et de Corripus donnent pareillement la forme Iaudas qui me paraît être une transcription pure et simple de Judas. La forme Iabdas s'explique d'ailleurs facilement par la confusion du *b* et du *u* si fréquente dans l'épigraphie africaine, Quant à la forme Iaudas, elle laisse à penser que ce prince pourrait bien se rattacher à l'une des tribus juives de l'Aurès parmi lesquelles nous connaissons celle des Djeraoua à laquelle appartenait la Kahena (Ibn Khaldûn, *Histoire des Berbères*, éd. P. Casanova, t. I, pp. 208-209).

8. Contrairement à St. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 38, n° 91, je ne crois pas que les indications fournies par Procope sur l'Αὐράσιον ὄρος soulèvent de bien graves difficultés. Le nom d'Aurès était donné autrefois comme aujourd'hui à deux éléments différents : 1° au massif qui s'allonge au sud-ouest de Khenchela (dj. Aourès) ; 2° à l'énorme ensemble dans lequel s'intègre ce massif. Tout au plus, est-il probable que les appellations étaient moins rigoureuses que les nôtres. Je me borne ici à indiquer les raisons pour lesquelles je crois devoir m'écarter de l'opinion de St. Gsell :

1° Il est manifeste que la documentation de Procope sur l'Aurès (*B.V.*, II, 13, 22-25, éd. J. Haury, t. I, p. 478) provient de renseignements qui lui ont été fournis et non d'une information directe. Dans ces conditions, l'indication que l'Aurès est la plus haute montagne connue cesse d'être inexacte. Elle doit seulement être considérée par rapport aux connaissances de l'informateur et non par rapport à celles de Procope ou à la vérité pure. (Cf. également *De aed.*, VI, 7, 2 et ss., *id.*, t. III[2], pp. 183 et ss.).

2° St. Gsell a été embarrassé par un passage de Procope, *B.V.*, II, 13, 26, qu'il traduit ainsi : « La ville de *Thamugadi*, située contre la montagne (c'est-à-dire l'*Aurasion*), au commencement de la plaine, en direction du levant... ». Il en a récusé les données sous prétexte qu'il n'y a pas de montagne à l'ouest de Timgad. C'est, je crois, une interprétation erronée de ce texte qui nous indique : 1° que Timgad est située contre la montagne, ce qui est en gros exact ; 2° qu'elle se trouve au commencement de la plaine, ce commencement étant à considérer par rapport à une orientation ouest-est de la plaine, ce qui n'est pas moins exact.

3° Il me paraît probable que l'ὄρος Ἀσπίδος de Procope (*B. V.*, II, 13, 24) soit à identifier au djebel Chelia qui constitue

Il pouvait disposer, aux dires de Procope, de 30.000 combattants [1] et dirigeait ses ambitions à la fois vers l'ouest, où il prétendait s'agrandir aux dépens d'Ortaias [2], et vers le nord où précisément en 535 il exerçait ses ravages [3]. Ses hordes, répandues à travers les plaines numides, s'avancèrent au moins jusqu'à *Thigisis* (Aïn el-Bordj) à 50 kilomètres environ au sud-est de Constantine [4], dévastant le pays et emmenant ses habitants en captivité. En vain, Solomon s'efforça-t-il en 535 de mettre fin à cette force envahissante, en s'appuyant sur Ortaias et Massônas [5]. Iaudas demeura maître de ses montagnes. Réconcilié avec Ortaias, il appuya la révolte de Stozas [6], mais s'empressa d'abandonner son parti à l'instant de la défaite et même de le trahir [7].

Ce n'est qu'en 539 que Solomon put porter un coup décisif [8]. Iaudas vaincu dut s'enfuir en Maurétanie [9]. Mais, dès 546, nous le retrouvons mêlé à la révolte de Guntharith [10]. Et il semble bien qu'à ce moment il avait subjugué la plus grande partie des Maures de la Numidie méridionale [11]. Puis, en 548, Iaudas se rapproche de l'Empire, auquel il apporte l'aide de ses contingents dans la lutte contre Antalas [12]. Après quoi, il disparaît de l'histoire et, avec lui, ce royaume de l'Aurès, dont l'obscur épisode de la Kahena semble pourtant attester la persistance jusqu'aux premières années du VIIIe siècle [13].

Peu nous importent ici les détails d'une progression qui ne s'affirme qu'à l'époque byzantine. Mais ce qu'il convient de souligner, c'est la formation de ce royaume indigène du type montagnard qui s'opère dès les dernières années du Ve siècle dans les cadres politiques du royaume vandale. Sa création nous démontre l'existence d'une menace interne qui n'est nullement, quoi qu'on en ait pu dire çà et là, une révolte contre l'autorité germanique, mais contre l'autorité tout court et qui atteste la vitalité renaissante du monde berbère.

le point culminant de l'Aurès et de l'Atlas algéro-tunisien (2.308 m.). On l'aurait sans doute accepté depuis longtemps si l'on n'était allé chercher l'Aurès à l'ouest de Timgad. La vieille forteresse, à laquelle Procope fait allusion, n'a pas été retrouvée et je doute que ce soit l'actuelle Medina. Mais la rivière intarissable dont parle l'historien est facile à repérer: c'est l'o. el-Abiod qui y prend sa source, ainsi que l'avait vu L. Rinn (Cf. St. GSELL, *Atlas*, f. 38, n° 48). Procope précise que, du camp établi sur l'*Amigas* au mont du Bouclier il a fallu sept jours de marche à une vitesse moyenne de cinquante stades par jour. La distance parcourue est donc approximativement de 75 kilomètres. Malheureusement, l'*Amigas* n'est pas identifié. On sait seulement qu'il coulait le long ou en avant de l'Aurès (παραρρέω). J'avancerais l'hypothèse qu'il ait été identique à la Meskiana dont on ignore le nom antique et qu'il faille situer le camp de Solomon dans la haute vallée de cet oued, sans doute à proximité de *Vegesela* (Ksar el-Kelb).

4° Compte tenu des remarques précédentes, il me paraît très probable que l'actuel dj. Aourès, au sens restreint du terme, corresponde à l'*Aurasion* au sens restreint du terme.

1. PROCOPE, *B.V.*, II, 13, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 475.
2. PROCOPE, *B.V.*, II, 13, 19, éd. J. Haury, t. I, p. 478. *Supra*, p. 336.
3. PROCOPE, *B.V.*, II, 13, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 475 et ss.
4. Sur *Thigisis*, St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 17, n° 340.
5. PROCOPE, *B.V.*, II, 13, 19-20, éd. J. Haury, t. I, p. 478.
6. PROCOPE, *B.V.*, II, 17, 8, éd. J. Haury, t. I, pp. 501 et ss.
7. PROCOPE, *B.V.*, II, 17, 31 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 505.
8. PROCOPE, *B.V.*, II, 19 et II, 20, éd. J. Haury, t. I, pp. 508 et ss. Je laisse ici de côté les épisodes militaires de la campagne qui n'intéressent point mon sujet. Cf. Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 88 et ss.
9. PROCOPE, *B.V.*, II, 20, 21, éd. J. Haury, t. I, p. 515.
10. PROCOPE, *B.V.*, II, 25, 2, éd. J. Haury, t. I, p. 532. Sur cet épisode, Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 351 et ss.
11. Cf. note précédente et PROCOPE, *B.G.*, IV, 17, 21, éd. J. Haury, t. II, p. 579.
12. CORIPPUS, *Iohan.*, VII, 277 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 88 ; *id.*, VIII, 126, p. 97. Autres mentions de Iaudas, *id.*, II, 140 et ss., p. 19 ; III, 302, p. 34. Sur la campagne de 548, Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 376 et ss.
13. E.-F. GAUTIER, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, pp. 264 et ss., a consacré quelques pages brillantes à l'Aurès du VIIe siècle. Mais rien ne permet de situer dans ce massif l'habitat des Awraba, auxquels appartenait Kosaila, comme le suppose E.-F. Gautier, après P. MASQUERAY, *Le djebel Chechar*, dans *Rev. Africaine*, t. XXII, 1878, pp. 264 et ss. En revanche, la tribu des Djeraoua — celle de la Kahena — est une tribu aurasienne (IBN KHALDÛN, *Histoire des Berbères*, éd. P. Casanova, t. I, p. 208 ; AL-NUWAIRÎ, *id.*, t. I, p. 340). Je ne m'attarde pas ici à combattre la théorie des « deux Aurès » de P. Masqueray, à laquelle personne ne croit plus ; ni à reprendre le problème de la christianisation de l'Aurès qui est présentement insoluble en l'absence de tout document auquel on puisse attribuer une date tant soit peu précise. St. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 38 et 39, ne signale, sauf erreur, aucun édifice incontestablement chrétien à l'intérieur de l'Aurès. Il ne paraît cependant pas douteux qu'il n'en ait existé (Cf. J. et P. MORIZOT, *Les ruines romaines de la vallée de l'oued Guechtane (Aurès)*, dans *Rev. Africaine*, t. XCII, 1948, pp. 123 et ss.), mais nous ne sommes pas en mesure de préciser s'ils sont ou non antérieurs à l'époque qui nous intéresse. Quant aux textes et aux inscriptions, ils font pareillement défaut ou presque (*C.I.L.*, VIII, 2447, 2448, 2463 ?). Sur la question, consulter avec prudence J. MESNAGE, *Le Christianisme en Afrique, Origines, développements, extension*, Alger-Paris, 1924, pp. 228 et ss. Le livre de P. MASQUERAY, *De Aurasio monte*, Paris, 1886, pp. 77 et ss., est plus qu'aventureux.

Au reste, le royaume de l'Aurès ne va pas être seul de son espèce. Si nous ne savons rien du royaume de Capsus, sinon qu'il existait antérieurement à 477 [1] ; si nous sommes dans l'impossibilité de localiser à coup sûr le royaume de Massônas qui, d'ailleurs, n'apparaît pour nous qu'en 535 [2], nous voyons peu à peu se préciser dans l'ouest de la Byzacène la puissance particulièrement dangereuse d'Antalas, qui sera bientôt le roi des Maures de cette province [3].

Sous le règne de Gunthamund, les invasions des Maures se multiplient dans la Berbérie orientale. Procope en a noté la fréquence [4], et ce sont sans doute leurs incursions qui expliquent la dissimulation, postérieurement au 21 avril 496, des *Tablettes Albertini* [5]. Vers la même époque, il semble que le souverain vandale ait à défendre les populations pillées et qui résistent comme elles peuvent dans leurs maisons fortifiées tant bien que mal [6]. Dracontius signale à ce propos les victoires royales [7]. Bientôt les razzias se font si violentes que, vers 497-498, S. Fulgence doit abandonner le monastère où il s'est retiré dans la région de *Thelepte* (Medinet el-Kedima) [8] et, quelques années plus tard, il semble bien que, seule, la région côtière de la Byzacène échappe encore aux fureurs de la guerre [9].

Les tribus qui, à l'extrême fin du v^e^ siècle, jettent ainsi le trouble dans la steppe tunisienne, n'exercent encore à ce moment qu'une action diffuse. Mais elles ne vont pas tarder à s'unir sous la direction de Guenfan, le père d'Antalas [10]. Procope, en effet, situe la défaite d'Hildimer sous le règne d'Hildiric, donc entre 523 et 530 [11] et Corippus laisse entendre qu'elle est plus proche de 530 que de 523 puisqu'il nous représente la déposition du souverain comme une conséquence du désastre [12]. Or, c'est manifestement à compter de celui-ci que commence la ruine de la prospérité africaine [13] et il correspond à la trentième année d'Antalas [14]. Comme c'est à l'âge de dix-sept ans qu'Antalas avait inauguré ses méfaits [15], il en résulte que son avènement se place entre 510 et 517 et plus près sans doute de cette dernière date. En d'autres termes, qu'il faut situer aux alentours de 510 la formation du royaume de Guenfan.

Le problème de sa localisation est peut-être plus délicat et c'est seulement aux derniers temps de la période vandale que les choses commencent à se préciser pour nous, puisque la rencontre d'Hildimer et des tribus maures a lieu en Byzacène [16]. Mais il faut attendre les premières années de la domination byzantine pour avoir la certitude que les dites tribus n'appartiennent pas à des éléments extérieurs à cette province et, qu'à cette époque tout au moins, c'est sur son territoire qu'il convient de situer leur habitat permanent. J'en vois la preuve

1. *Supra*, p. 340, n. 8.
2. *Supra*, pp. 334 et ss. Ce royaume ne nous est connu que par le passage de PROCOPE, *B.V.*, II, 13, 19, éd. J. Haury, t. I, p. 478, qui nous apprend que Massônas, fils de Mephanias, et Ortaias s'associèrent aux Byzantins dans la campagne de 535, contre Iaudas. Il paraît difficile de localiser son royaume vers le sud où l'Aurès touche pratiquement au désert ; vers l'ouest, où nous savons par PROCOPE, *B. V.*, II, 13, 28, *id.* p. 479 que le royaume d'Iaudas touche à celui d'Ortaias ; vers le nord enfin, qui, à cette époque, paraît être déjà dans la zone d'influence des Aurasiens. C'est vers l'est que sa localisation est le plus vraisemblable et je croirais volontiers que l'autorité de ce chef s'est étendue sur tout ou partie de la région des Nememcha, mais ce n'est qu'une hypothèse.
3. PROCOPE, *B.G.*, IV, 17, 21, éd. J. Haury, t. II, p. 579.
4. PROCOPE, *B.V.*, I, 8, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 346.
5. Ch. COURTOIS, dans *Tablettes Albertini*, p. 12. Le dernier acte daté est l'acte XXIV, *id.*, pp. 282 et ss.
6. Je crois avec L. SCHMIDT, *Geschichte der Wandalen*, 2^e^ éd., Munich, 1942, p. 110 (= p. 136), que c'est à ces épisodes que fait allusion FABIUS PLANCIADES FULGENTIUS, *Myth.*, I, 7, éd. R. Helm, p. 5, mais ce n'est pas certain.
7. DRACONTIUS, *Satisf. ad Gunthamundum*, 213 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 126.
8. *Vita Fulgentii*, V, éd. G.-G. Lapeyre, p. 33. La date est postérieure à la reprise de la persécution, c'est-à-dire probablement à la mort de Gunthamund (496) et antérieure au séjour de S. Fulgence à Rome (*id.*, IX, p. 55), c'est-à-dire à l'an 500. Le rythme de la *Vita* semble indiquer les années 497 ou 498. La localisation du monastère de S. Fulgence aux environs de *Thelepte* est probable, mais non certaine.
9. *Vita Fulgentii*, X, éd. G.-G. Lapeyre, p. 59 (peu après 500).
10. La filiation d'Antalas repose sur CORIPPUS, *Iohan.*, III, 66 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 29 et III, 103, p. 30. Corippus qualifie à plusieurs reprises Antalas de *Guenfeius*, *id.*, I, 468, p. 13 ; III, 77, p. 29 ; IV-V, 652, p. 52 ; VII, 296, p. 89 ; VII, 522, p. 94.
11. PROCOPE, *B.V.*, I, 9, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 351. Bien que Procope ne mentionne par Hildimer, il semble certain que son récit recouvre celui de Corippus (cf. note suivante).
12. CORIPPUS, *Iohan.*, III, 262 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 33.
13. CORIPPUS, *Iohan.*, III, 184 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 32.
14. CORIPPUS, *Iohan.*, III, 73 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 29.
15. CORIPPUS, *Iohan.*, III, 156 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 31.
16. PROCOPE, *B.V.*, I, 9, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 351.

dans le fait qu'en 535, après la victoire de Solomon au Mont Burgaon, les Maures d'Antalas furent les seuls à demeurer en Byzacène [1] et que les Byzantins, auxquels il demeura provisoirement fidèle, semblent lui avoir reconnu sur l'ensemble des tribus de cette région une sorte de protectorat qu'il exerçait encore en 544 [2].

Tout en s'avouant l'esclave de l'empereur, il ne semble pas douteux qu'Antalas ne se soit considéré comme un véritable souverain [3]. Lorsqu'il apporta en 546 son appui à la révolte de Guntharith, il ne manqua pas de se faire reconnaître par celui-ci la possession de la Byzacène [4], et il semble bien que, vers 545, il ait été le maître de la province presque entière, puisque son autorité s'exerce alors jusqu'aux abords d'*Hadrumetum* (Sousse) qu'il occupa même quelque temps [5], et que le commandant des forces byzantines, Marcentius, n'a d'autre ressource que de se retirer dans une petite île voisine de la côte [6]. Puissance sans lendemain, d'ailleurs, puisque Jean Troglita n'allait pas tarder à l'abattre et qu'après 548, il n'est plus question d'Antalas [7].

Si j'ai cru devoir rappeler brièvement ces événements qui se déroulent dans une période légèrement postérieure à celle qui nous occupe, c'est parce qu'ils me paraissent indiquer un fait à mes yeux essentiel, à savoir que les sujets d'Antalas ne sont point des nomades venus du sud, mais des montagnards de la Dorsale tunisienne qui, à l'imitation de ceux de l'Aurès ou du Hodna, débordent peu à peu sur les plaines périphériques. Or, cette conclusion qu'il est indispensable de confirmer avant d'aller plus loin se heurte à une difficulté sans doute plus apparente que réelle, mais à laquelle il faut nécessairement s'attarder quelque peu.

Corippus, dans sa *Iohannide*, donne à plusieurs reprises, aux sujets d'Antalas, le nom de *Massyli* [8], mais c'est là une désignation poétique [9], que le même auteur ne se prive pas d'appliquer à d'autres tribus [10], et qui ne présente aucune espèce de contenu historique. En revanche, il les range dans une catégorie de peuples, dont le nom même est incertain, puisqu'il se retrouve dans le poème sous des formes multiples : *Leucada*, *Ilaguas*, *Hilaguas*, *Ilasguas*, *Laguantan*, *Laguanta*, *Ilaguaten*, *Languantan*, *Languentan*, *Langualan*, mais dans laquelle on a depuis longtemps reconnu les *Lawâta* des auteurs arabes [11]. Or, ces *Ilaguas* ou *Laguantan*, qui apparaissent dans l'histoire à la fin du IIIe siècle [12], et qui appartenaient à la branche des Berbères *botr*, étaient essentiellement des nomades et le demeureront à la période musulmane [13]. C'est-à-dire qu'on est *a priori* tenté de voir dans les Maures d'Antalas des Sahariens qui auraient pénétré dans la Byzacène méridionale [14] et qui, profitant de l'affaiblissement de l'Etat vandale, auraient peu à peu remonté vers le nord.

Sans doute, Corippus étant africain, son témoignage mérite-t-il une considération particulière, mais il ne doit pas pour autant faire oublier deux passages de Procope relatifs aux Λευάθαι qu'on a également identifiés aux *Lawâta*. Le premier nous fait connaître qu'à la suite

1. Procope, *B.V.*, II, 12, 30, éd. J. Haury, t. I, p. 475.
2. Procope, *B.V.*, II, 21, 17, éd. J. Haury, t. I, p. 520 ; II, 27, 23, p. 543 ; *B.G.*, IV, 17, 21, *id.*, t. II, p. 579.
3. Procope, *B.V.*, II, 22, 7 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 523.
4. Procope, *B.V.*, II, 25, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 533.
5. Procope, *B.V.*, II, 27, 26, éd. J. Haury, t. I, p. 544 ; *id.*, II, 23, 14 et ss., p. 527. Il ne semble pas qu'Antalas ait dépassé sensiblement les limites de cette province. Ce n'est qu'au cours d'épisodes militaires que nous le rencontrons dans la région de *Sicca Veneria* (Le Kef), (Cf. Procope, *B.V.*, II, 24, 6, *id.*, p. 530) de *Lares* (Hr. Lorbeus), *id.*, II, 22, 18 et ss., pp. 524 et ss., ou aux abords de Carthage, *id.*, II, 25, 2 et ss., *id.*, p. 532.
6. Procope, *B.V.*, II, 27, 5, éd. J. Haury, t. I, p. 541.
7. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 363 et ss.
8. Corippus, *Iohan.*, I, 470, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 13, *id.*, I, 530, p. 15 ; IV-V, 137, p. 41 ; IV-V, 150, p. 41 ; VI, 50, p. 65.
9. St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, 2e éd., Paris, 1929, p. 102.
10. Cutzina commande lui aussi aux *Massyli* (Corippus, *Iohan.*, IV-V, 450, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 49; *id.*, VI, 267, p. 70 ; VI, 517, p. 76 ; VIII, 185, p. 99) ; de même Carcassan (*id.*, VI, 179 et ss., p. 68 ; VII, 102, p. 84, 370, p. 90 ; VIII, 522, p. 106).
11. J. Partsch, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. XII.
12. *Supra*, pp. 103 et ss.
13. Ibn Khaldûn, *Histoire des Berbères*, éd. P. Casanova, t. I, pp. 237 et ss.
14. C'est ce qu'a fait Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 42, qui situe le royaume d'Antalas dans la région qui va des chotts de la Tunisie méridionale jusqu'aux abords de Gafsa et de *Thelepte*. Bien entendu, les *Lawâta* ne peuvent être selon E.-F. Gautier, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, que des Sahariens, puisqu'ils appartiennent à la branche *botr*.

du massacre de leurs chefs ordonné en 544 à *Leptis Magna* par le gouverneur de Tripolitaine, Sergius, les Levathes pénétrèrent en Byzacène et s'allièrent avec Antalas [1]. Le second nous montre en 548 les mêmes Levathes, qui avaient regagné leurs territoires au lendemain du siège de *Lares* (Henchir Lorbeus) [2], recommençant le même manège et contraignant Jean Troglita à se retirer jusqu'en Proconsulaire [3]. C'est-à-dire qu'à deux reprises Procope distingue de façon absolue entre les Levathes de la Tripolitaine et les Maures d'Antalas et contredit ainsi d'une manière apparemment formelle les indications que l'on peut recueillir à travers le poème de Corippus.

J'avouerai pourtant que je ne crois guère à l'existence de cette contradiction. Comme l'a montré si lumineusement W. Marçais [4], les divisions des généalogistes arabes ne se ramènent pas à l'opposition plus ou moins sommaire des genres de vie fondamentaux. Si les *Lawâta* étaient en général des nomades, je ne puis croire que ceux qui, à l'époque d'al-Bakrî, habitaient des villages au sud de Tahert (Tiaret) ou, à celle d'Ibn Khaldûn, les vallées de l'Aurès, aient été autre chose que des sédentaires [5] et par conséquent, je ne vois aucun inconvénient à admettre qu'il y ait eu déjà au VIe siècle des *Lawâta* nomades et des *Lawâta* montagnards. Mais, tandis que Procope, en bon grec qu'il était, n'a retenu que l'évidente conjonction des adversaires de l'Empire, Corippus, mieux au fait des conceptions indigènes, s'est tout simplement placé dans la perspective mystérieuse des traditions berbères.

L'auteur de la *Iohannide* sait d'ailleurs fort bien que tous les nomades n'appartiennent pas au groupe des *Lawâta* [6]. Il sait pareillement que tous les sujets d'Antalas ne sont pas des *Lawâta* [7]. Ceux-ci sont soumis à des chefs multiples [8] et c'est ainsi qu'au moment où certains d'entre eux obéissent à Antalas, d'autres ont pour chef un nomade [9], le prêtre de Gurzil, Ierna [10]. Mais le vieux culte d'Ammon, dont l'interprétation demeure controversée sans doute parce qu'il se diversifie [11], subsiste chez les uns comme chez les autres [12] et ce paganisme tenace nous atteste que les *Lawâta* montagnards sont demeurés, dans une certaine mesure au moins, à l'écart des grands courants de la civilisation romaine [13].

Que les Maures d'Antalas aient vécu dans une zone de montagnes, la *Iohannide* nous l'atteste sans équivoque [14]. Les nomades n'y pénètrent qu'en tant qu'alliés du prince berbère [15]

1. PROCOPE, *B.V.*, II, 21, 16 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 519 et ss.
2. PROCOPE, *B.V.*, II, 22, 20, éd. J. Haury, t. I, p. 525.
3. PROCOPE, *B.V.*, II, 28, 47, éd. J. Haury, t. I, p. 551.
4. W. MARÇAIS, *Compte rendu du Livre d'E.-F. Gautier, « L'Islamisation de l'Afrique du Nord »*, dans *Rev. critique*, t. XCVI, 1929, pp. 255-270 (principalement pp. 260 et ss.).
5. AL-BAKRÎ, éd. M.-G. de Slane, 2e éd., Paris, 1913, p. 139; IBN KHALDÛN, *Histoire des Berbères*, éd. P. Casanova, t. I, p. 232.
6. CORIPPUS, *Iohan.*, IV-V, 814 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 56, distingue les *Austurii* des *Laguantan*.
7. CORIPPUS, *Iohan.*, IV-V, 48, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 39. A propos des *Naffur*.
8. CORIPPUS, *Iohan.*, IV V, 631, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 52.
9. CORIPPUS, *Iohan.*, IV-V, 597 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 51.
10. CORIPPUS, *Iohan.*, II, 106 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², pp. 18 et ss.
11. H. BASSET, *Quelques notes sur l'Ammon libyque*, dans *Mélanges R. Basset*, t. I, Paris, 1923, pp. 1-30 et, en dernier lieu, G. GERMAIN, *Le culte du bélier en Afrique du Nord*, dans *Hespéris*, t. XXXV, 1948, pp. 93-124.
12. Gurzil est le fils d'Ammon *corniger* (CORIPPUS, *Iohan.*, II, 109 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 19). Sur ce dieu, St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VI, 2e éd., Paris, 1929, pp. 129, 138, 155 et ss. D'autre part, Guenfan se rend au temple d'Ammon pour y connaître l'avenir d'Antalas (CORIPPUS, *Iohan.*, III, 81 et ss., *op. cit.*, p. 29). Je ne suis pas persuadé qu'il faille en conclure que le dieu n'avait qu'un seul sanctuaire qui serait à chercher dans l'oasis d'*Augila* ou dans celle d'Ammon (St. GSELL, *loc. cit.*, t. VI, p. 143, n. 6). Il me paraît plus probable qu'il s'agit ici d'un temple local, dans lequel Ammon était assimilé à Apollon.
13. Quelques-uns d'entre eux connaissaient au moins un peu de latin (CORIPPUS, I, 466, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², pp. 13).
14. CORIPPUS, *Iohan.*, II, 4 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 16 ; II, 207, p. 21 ; II, 237, p. 21 ; II, 266, p. 22 ; III, 176 et ss., p. 31 ; III, 232 et ss., p. 32; IV-V, 304 et ss., p. 45. Je sais bien que les Maures d'Antalas habitent des *mapalia* (*id.*, II, 5, p. 16), mais on désigne sous ce nom les habitations fixes des sédentaires aussi bien que les cabanes mobiles des nomades. Sur la question, St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V, 2e éd., Paris, 1929, pp. 220 et ss. ; Ch. LE CŒUR, *Les Mapalia numides et leur survivance au Sahara*, dans *Hespéris*, t. XXIV, 1937, pp. 29-45 ; E.-G. GOBERT, *Les « Mapal a »*, dans *Rev. Tunisienne*, 1938, pp. 343-345 ; G. MARCY, *Remarques sur l'habitation berbère dans l'Antiquité. A propos des « mapalia »*, dans *Hespéris*, t, XXIX, 1942, pp. 23-40 ; J. MARTINIÉ, *A propos des Mappalia*, dans *Hespéris*, t. XXXVI, 1949, pp. 446-447, suivi des critiques de R. THOUVENOT, pp. 448-450.
15. CORIPPUS, *Iohan.*, VIII, 38, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 96.

et celui-ci ne joue plus aucun rôle dès l'instant que le théâtre des événements se déplace vers le sud-est de la Tunisie actuelle [1]. Si donc nous devons rechercher leur habitat en Byzacène, c'est bien, comme nous y incitait le développement même du royaume d'Antalas, dans les *ignotæ regiones* dont parle la *Vita Fulgentii* [2] et ceci d'autant plus que c'est précisément celles qu'habitent encore aujourd'hui les Frechich, dans lesquels on reconnaît sans doute avec raison les *Frexes* de Corippus, et qui ont conservé jusqu'à présent le caractère farouche qu'on prête à leurs lointains ancêtres [3].

Cette localisation me paraît confirmée par le fait que la loi du 13 avril 534 prévoit que le *dux* de Byzacène résidera alternativement à *Capsa* (Gafsa) et à *Theleple* (Medinet el-Kedima), ce qui serait incompréhensible si la région qui sépare ces deux villes échappait alors au contrôle byzantin [4]; par le fait aussi que cette région frontière [5] fut entourée d'une série de forteresses puissantes qui, pour autant que nous puissions les dater, paraissent antérieures à la mort de Solomon, c'est-à-dire à 544. *Ammædara* (Haïdra), *Theueste* (Tebessa) et *Theleple* (Medinet el-Kedima) fermaient à l'ouest les accès de la Numidie ; *Aubuzza* (Henchir Djezza), *Lares* (Henchir Lorbeus) ceux de la Proconsulaire, tandis que, vers l'est, *Tucca Terebenthina* (Henchir Dougga), *Sufes* (Sbiba) et *Sufetula* (Sbeitla) constituaient une première ligne que *Chusira* (Kessera), *Mammes* (Henchir Douimis) et *Madarsuma ?* (Henchir bou Doukhan) renforçaient à trente ou quarante kilomètres au-delà du côté de la plaine [6]. Or, un tel dispositif, assez inexplicable si on le considère comme dirigé contre les nomades, retrouve toute sa logique si l'on admet qu'il était destiné à circonscrire la région montagneuse qui, depuis un quart de siècle, constituait une menace de plus en plus lourde pour les riches contrées de la Byzacène orientale.

Je crois donc, pour toutes les raisons qui précèdent, que l'on peut considérer comme prouvé, d'une part, que le royaume de Guenfan, puis d'Antalas, s'est constitué aux environs de l'année 510 ; d'autre part, que le noyau constitutif en a été la région de moyennes montagnes au centre de laquelle s'élève encore aujourd'hui la petite agglomération de Thala. Il appartient à la même espèce que ceux que nous avons rencontrés précédemment dans l'Aurès ou dans les massifs de la Césarienne et peut-être, est-il moins puissant que ne le furent ceux-ci ou celui-là. Nous ne sommes pas en mesure d'en décider. Mais ce qui est certain, c'est qu'il était de tous le plus dangereux pour l'Etat vandale, dont il inquiétait les provinces essentielles, et qu'il le demeura pour Byzance jusqu'aux victoires décisives de Jean Troglita.

Ceci dit, il nous est permis de revenir aux débuts de ce que j'appellerai maintenant le royaume de la Dorsale.

Dans les toutes dernières années du v^e^ siècle, un chef Frexe, Guenfan, s'en serait allé sacrifier à Jupiter Ammon, puis consulter l'Apollon Libyen [7] et la prêtresse de celui-ci lui aurait prédit non seulement que les destins avaient décidé la perte des Vandales et la libération des Maures, mais qu'Antalas encore tout enfant aurait son rôle à jouer dans cette entreprise glo-

1. Le fait apparaît d'une manière très nette au cours de la campagne de Jean Troglita. Cf. CORIPPUS, *Iohan.*, VII, 283 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 89.
2. *Vita Fulgentii*, V, éd. G.-G. Lapeyre, p. 33.
3. Sur les *Frexes*, *infra*, pp. 346 et ss. Sur les Frechich, Ch. MONCHICOURT, *La région du Haut Tell en Tunisie*, Paris, 1913, pp. 257 et 297 et ss. Ils sont cantonnés encore de nos jours dans les régions de Thala et de Kasserine.
4. *Cod. Iust.*, I, 27, 2, 1, éd. P. Krüger, p. 79.
5. PROCOPE, *De aed.*, VI, 6, 18, éd. J. Haury, t. III², p. 183.
6. Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 271 et ss. Je n'ai signalé ici que les plus importantes de ces forteresses, dont malheureusement la plupart ne sont pas datées avec précision. PROCOPE, *De aed.*, VI, 6, 18, éd. J. Haury, t. III², p. 183, ne signale que quatre d'entre elles : *Mammes, Theleple, Culubis* (Djeloula ?) et *Ammædara*. Mais le *Bellum Vandalicum* permet de préciser que *Lares* avait été fortifiée avant 544 (*B.V.*, II, 22, 15 et ss., *id.*, t. I, p. 524) et les textes épigraphiques nous donnent, pour la constructions de certaines fortifications, un terminus *ad quem*, à savoir la mort de Solomon (544).
— *Capsa:* A. MERLIN, *Inscriptions latines de la Tunisie*, n^os^ 290 et 291.
— *Theueste: C.I.L.*, VIII, 1863 = St. GSELL, *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, n° 3059.
— *Sufes: C.I.L.*, VIII, 259.
— *Chusira: C.I.L.*, VIII, 700.
7. Guenfan était, on l'a dit, le père d'Antalas (*supra*, p. 343, n. 10), que nous savons avoir appartenu à la tribu des *Frexes* (CORIPPUS, *Iohan.*, II, 42 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 17). La date ressort du fait que l'événement a lieu peu après la naissance d'Antalas qui, d'après la chronologie proposée ci-dessus, est né entre 493 et 500.

rieuse [1]. Heureux présages, auxquels Guenfan, puis Antalas, ne prêtèrent qu'une oreille trop attentive. Ils s'associèrent à la tribu sans doute voisine des *Naffur* [2] qui, suivant le principe habituel aux confédérations tribales conservait son chef propre [3], mais avec laquelle les *Frexes* paraissent avoir établi une connexion durable [4], puis à d'autres tribus dont le nom nous demeure inconnu et multiplièrent leurs exploits au fur et à mesure que croissait leur puissance.

Cela commença par des incursions dans les vallées et dans la plaine [5] et continua par des rapts de troupeaux de plus en plus audacieux [6]. Puis les troupes vandales furent attaquées en rase campagne [7] et bientôt les tribus s'aventurèrent jusque dans les villes [8] dont certaines s'entourèrent peut-être alors de fortifications improvisées [9]. Ce sont elles sans doute qui paraissent devant *Ruspæ* (Rosfa) au lendemain de la mort de S. Fulgence (527) [10]. Et là, comme ailleurs, vraisemblablement, leur passage s'accompagne d'incendies et de meurtres tandis que, dans le bled, l'insécurité devient telle que les habitants n'ont souvent plus d'autre issue que d'abandonner leurs terres [11].

Devant ce danger grandissant, Hildiric se décida à envoyer contre les Maures une armée qui fut placée sous le commandement d'un certain Hildimer [12]. Mais les Berbères se retirèrent dans leurs montagnes où le chef vandale eut l'imprudence de les suivre. On ignore le lieu de la rencontre, mais on sait que le combat s'engagea dans une gorge où la cavalerie d'Hildimer fut incapable de manœuvrer. Les Maures, maîtres des hauteurs voisines, n'eurent point de peine à transformer la défaite en désastre et, à travers le récit tourmenté que nous a laissé Corippus, il semble qu'on respire déjà à plusieurs siècles de distance l'air funèbre de Roncevaux [13].

Mais l'échec d'Hildimer n'était point un simple épisode. Il signifiait qu'Antalas était désormais le seul maître des montagnes de la Dorsale moyenne et qu'il avait toute latitude de poursuivre, à travers la plaine, ses razzias dévastatrices ; que s'ébauchait, sous l'autorité du prince berbère, un royaume analogue à celui qui, un demi-siècle plus tôt, s'était constitué dans l'Aurès, mais qui, cette fois-ci, s'édifiait au cœur de l'Etat germanique.

Il ne faudrait pourtant pas conclure des faits qu'on vient de rapporter à je ne sais quelle hostilité que les Maures auraient eue à l'encontre des Vandales. Si, en 533, les grands chefs berbères cherchèrent à se concilier la faveur de Bélisaire, ce ne fut là que prudence de leur part. Ils conservèrent la neutralité dans la lutte qui se déroulait sous leurs yeux [14], ce qui suffit à les défendre d'une inimitié systématique. La monarchie vandale n'a jamais eu à faire face à une insurrection indigène généralisée et coordonnée comme celle qui marqua les débuts de la domination byzantine [15]. Et les exemples ne manquent pas d'éléments maures venant en aide aux Vandales aux jours sombres de la défaite. Geilimer en gagne un certain nombre à sa cause après *Ad Decimum* [16]. D'autres participèrent du côté des Germains à la bataille de *Tricama-*

1. Corippus, *Iohan.*, III, 79 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², pp. 29 et ss. (principalement 108 et ss.). Sur les prédictions des pythonisses berbères, le curieux passage de Procope, *B.V.*, II, 8, 12 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 453.
2. Sur l'association des *Frexes* et des *Naffur*, Corippus, *Iohan.*, III, 182, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 32. Autres mentions, *id.*, II, 52, p. 17 ; III, 189, p. 32 ; IV-V, 48, p. 39 ; VII, 384, p. 91 ; VIII, 648, p. 109. Cette tribu est inconnue par ailleurs.
3. Corippus, *Iohan.*, IV-V, 47 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 39. Le texte se rapporte à la révolte de Stozas (vers 537).
4. Corippus, *Iohan.*, VIII, 648, dans *M.G.H.a.a.*, t, VIII², p. 109.
5. Corippus, *Iohan.*, III, 176 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 31.
6. Corippus, *Iohan.*, III, 158 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 31.
7. Corippus, *Iohan.*, III, 178 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 31.
8. Corippus, *Iohan.*, III, 184 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 32. D'après Corippus, la domination vandale allait atteindre le siècle lorsque les *Frexes* commencèrent à s'attaquer aux centres urbains, mais c'est là une approximation poétique, même si on la rapporte à l'année 429. Ces attaques ont dû avoir lieu principalement en direction de l'est. En tous cas, en 526, *Ammædara* (Haïdra) semble encore d'obédience vandale (*C.I.L.*, VIII, 10516/11528 = Appendice II, nº 103) et en 508, *Theueste* (Tebessa), d'après *C.I.L.*, VIII, 2013/16526 = Appendice II, nº 96.
9. *Supra*, p. 311, n. 3.
10. *Supra*, p. 300, n. 3 ; *Vita Fulgentii*, XXVIII, éd. G.-G. Lapeyre, pp. 139 et ss.
11. Corippus, *Iohan.*, III, 191 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 32.
12. *Supra*, p. 231, n. 15. Le déroulement des événements inciterait à dater l'expédition d'Hildimer des années 528 ou 529.
13. Corippus, *Iohan.*, III, 198, 261, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², pp. 32 et ss.
14. Procope, *B.V.*, I, 25, 2 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 412 et ss.
15. Procope, *B.V.*, II, 8, 9 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 453.
16. Procope, *B.V.*, I, 25, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 412.

*rum* [1] et c'est dans leurs montagnes que le dernier roi vandale trouva son suprême refuge.

Ces Maures du mont *Pappua*, dans lequel il faut, à mon avis, reconnaître l'Edough [2], étaient ses amis et ses auxiliaires (φίλοι τε καὶ ἐπίκουροι) [3] et ils furent ses derniers sujets [4]. Procope nous décrit leur civilisation fruste, leurs maisons étroites, leurs vêtements grossiers, leur nourriture sommaire [5]. Mais ils avaient conservé leurs vertus guerrières. Fortifiés dans leurs villages, ils y étaient pratiquement inattaquables, comme les forces byzantines en firent l'expérience avant de se résigner à bloquer le massif [6], et leur exemple nous atteste que certaines communautés montagnardes s'étaient maintenues dans le royaume vandale, qui conciliaient leur indépendance traditionnelle avec les lois de la fidélité [7].

En fait, la faiblesse naturelle de l'Etat vandale et le relâchement d'autorité qui en était la conséquence, ont entraîné sur son propre territoire un phénomène exactement identique à celui que l'on constate dans les régions où la présence impériale a disparu. Il n'y a pas eu de soulèvement universel des Berbères contre ceux qui les dominaient, mais une sorte de reconquête en tache d'huile, dont les grandes zones montagneuses ont constitué les épicentres. Mais,

1. Procope, *B.V.*, II, 3, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 429.
2. *Supra*, p. 184, n. 1.
3. Procope, *B.V.*, II, 4, 27, éd. J. Haury, t. I, p. 436.
4. Procope, *B.V.*, II, 6, 19 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 445.
5. Procope, *B.V.*, II, 6, 10 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 444 et ss. ; *id.*, II, 7, 3 et ss., p. 448.
6. Procope, *B.V.*, II, 6, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 443.
7. Qu'il en existât d'autres, cela paraît très probable. Malheureusement, nous sommes fort mal renseignés sur l'état des tribus à l'époque vandale. Notre seule source est pratiquement Corippus qui est généralement fort imprécis sur le plan géographique. De plus, on hésite parfois à trancher si le poète nomme la tribu ou son chef. Je ne crois pas inutile de grouper ici les indications que l'on peut tirer de la *Iohannide* à ce sujet (Cf. principalement J. Partsch, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², pp. VIII et ss.) :

A. — Un certain nombre de tribus nous sont connues certainement ou probablement en dehors de Corippus :
1. Les *Austurii*, Corippus, *Iohan*, II, 89 et ss., dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 18; II, 209, p. 21 ; II, 345, p. 24; IV-V, 816, p. 56 ; VII, 283, p. 89. Sur ces nomades chameliers (*id.*, II, 93, p. 18), qu'il convient de situer dans la région des Syrtes (*id.*, IV, 819, p. 56), cf. *supra*, pp. 102 et ss.
2. Les *Nasamones*, Corippus, *Iohan.*, *passim*. Sur ce peuple, cf. *supra*, p. 103, n. 6. Mais il convient de rappeler qu'ils appartiennent au « matériel » poétique et que les indications de Corippus ne doivent être utilisées qu'avec prudence en ce qui les concerne.
3. Les *Astrices*, Corippus, *Iohan.*, II, 75, *op. cit.*, p. 18 ; VI, 391, p. 73 ; VI, 404, p. 73 ; VI, 431, p. 74 ; VI, 454, p. 74 ; VI, 464, p. 75, qui sont peut-être identiques aux 'Αστάκουρες de Ptolémée, IV, 3, 6, éd. C. Müller, p. 641.
4. Les *Imaclæ*, Corippus, *Iohan.*, II, 75, *op. cit.*, p. 18, peuvent être mentionnés également sous le nom de *Mecales*, *id.*, III, 410, p. 37, et dans lesquels, malgré St. Gsell, *Hérodote*, Alger-Paris, 1916, p. 132, il ne me paraît pas impossible de reconnaître les Μάχλυες d'Hérodote, IV, 178, éd. Ph.-E. Legrand, t. IV, p. 186, et qui occupaient alors la région du lac Triton, c'est-à-dire du chott el-Djerid.
5. Les *Urceliani*, Corippus, *Iohan*,. VI, 390, *op. cit.*, p. 73. Cf. Végèce, *Epit. rei mil.*, III, 23, éd. C. Lang, p. 114.

B. — D'autres tribus peuvent être localisées en Tripolitaine, mais sont inconnues par ailleurs :
1. Les *Ifuraces*, Corippus, *Iohan.*, II, 113, *op. cit.*, p. 19 ; III, 412, p. 37 ; IV-V, 641, p. 52 ; VIII, 490, p. 106 ; VIII, 648, p. 109. Ce sont, semble-t-il, des montagnards.
2. Les *Muctunii* ? Corippus, *Iohan.*, II, 116, *op. cit.*, p. 19.

C. — Sur les *Laguantan*, les *Frexes* et les *Naffur*, cf. *supra*, pp. 344 et ss.

D. — Pour la plupart des autres, notre connaissance se réduit à un nom, parfois incertain :
1. Les *Anacasiusures*, II, 75, Corippus, *Iohan.*, *op. cit.*, p. 18.
2. Les *Cannes*, *id.*, II, 66, p. 18, séparés des *Silzactæ* par le *Vadara*, fleuve inconnu, que Ch. Tissot, *Géographie comparée de la Province romaine d'Afrique*, t. I, p. 469, a identifié sans raison au *Bagradas*.
3. Les *Celiani*, *id.*, II, 75, p. 18, qui pourraient bien être identiques aux *Urceliani* mentionnés ci-dessus.
4. Les *Macares*, *id.*, II, 62, p. 18.
5. Les *Mazaces*, *id.*, I, 149, p. 15 ; IV, 724, p. 54 ; IV-V, 1020, p. 61 ; VI-V, 167, p. 68 ; VI, 450, p. 74 ; VI, 600, p. 78 ; VIII, 305, p. 101.
6. Les *Silcadenit* ? *id.*, II, 53, p. 17.
7. Les *Siluacæ*, *id.*, II, 52, p. 17.
8. Les *Siluaizan*, *id.*, II, 62, p. 18 (population montagnarde).
9. Les *Silzaclæ*, *id.*, II, 66, p. 18.

E. — Corippus fait en outre allusion à quelques tribus qui sont localisées, mais non nommées :
1. *Iohan.*, II, 56 et ss., *op. cit.*, p. 17, région du Cap Bon, si toutefois *Gurubis* est bien pour *Curubis* (Korbous).
2. *Id.*, II, 80, *op. cit.*, p. 18, région de *Tillibari* (Remada ?)
3. *Id.*, II, 79, p. 18, région de *Talalati* (Ras el-Aïn-Tlalet ?).
4. *Id.*, II, 117, p. 19, région de *Gadabis*. En Tripolitaine, d'après Procope, *De aed.*, VI, 4, 12, éd. J. Haury, t. III², p. 178.
5. *Id.*, II, 119, p. 19, région de *Digdida* (?). Région des Syrtes, d'après *Itinéraire Antonin*, 65, 4 (*Digidica*), éd. O. Cuntz, dans *Itineraria Romana*, t. I, p. 9.

tandis qu'en Césarienne, le débordement des populations qu'avait contenues Rome s'est réalisé en quelque sorte dans le vide, en Numidie comme en Byzacène, il s'opérait aux dépens d'un pouvoir politique ébranlé et dont il signifiait inexorablement les fondements fragiles.

★

Aucun texte, à ma connaissance, ne nous autorise à affirmer que la défaite d'Hildiric ait été pour Justinien un encouragement à tenter l'aventure dont sans doute il rêvait dès avant son accession au trône. Mais on peut, je crois, risquer l'hypothèse et aussi celle que la révolte des tribus montagnardes allait provoquer un événement décisif dans l'histoire de la Berbérie, à savoir l'intervention des grands nomades.

La domination vandale en Tripolitaine paraît s'être limitée dans l'est aux villes de la côte [1] et, dans l'ouest n'avoir été qu'à peine plus profonde [2]. Mais si *Œa* (Tripoli) demeura jusqu'à la veille de la reconquête byzantine dans le domaine des rois de Carthage, Procope nous apprend que *Leptis Magna* (Lebda) fut prise et ruinée par les Levathes [3] et il semble bien qu'il en soit allé de même pour la plupart des autres villes de la côte, en particulier pour *Sabratha* (Sabrata) [4].

Selon toutes vraisemblances, par conséquent, les grands nomades que nous avons rencontrés dans les parages de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine orientale à la fin du IVe siècle, *Austoriani* et *Lawâta* [5], ont peu à peu déplacé vers l'ouest leurs terrains de parcours et sont parvenus aux abords des chotts de la Tunisie méridionale. Mais, à l'époque d'Huniric, il semble certain que les Vandales étaient encore maîtres de la rive orientale du chott el-Djerid [6] et du sud-est de la Tunisie actuelle [7]. En 523, ils occupaient la région de *Capsa* (Gafsa) [8] et le problème qui se pose à nous est de savoir si les grands nomades ont pénétré ou non en Byzacène avant l'intervention byzantine.

Commençons par préciser les faits certains. En 534, des tribus maures saccagèrent la province, réduisant les habitants en esclavage et pillant à cœur joie [9]. Or, c'étaient, sans doute possible, des tribus chamelières [10] qui s'étaient avancées jusque dans la plaine de *Mammes* (Henchir Douimis), à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Kairouan [11]. En dépit de l'échec que leur infligea Solomon, ils se reformèrent l'année suivante [12] et, après une nouvelle défaite au Mont Burgaon [13], passèrent en Numidie où ils se placèrent sous la protection de Iaudas [14].

1. *Supra*, p. 181.
2. *Supra* p. 174.
3. PROCOPE, *De aed.*, VI, 4, 6, éd. J. Haury, t. III², p. 177.
4. JEAN MALALAS, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, p. 469. Cf. J.-B. WARD-PERKINS, *Interim Report on Excavations at Sabratha in* 1948, dans *Reports and Monographs of the Department of Antiquities in Tripolitania*, t. II, 1949, p. 24.
5. *Supra*, pp. 102 et ss.
6. C'est, en effet, à *Turris Tamalleni* (Telmin) qu'Eugène de Carthage fut envoyé en exil (*Notitia prou. et ciuit. Africæ*, Proc. 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. III¹, p. 83.
7. Ch. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954, p. 48, n. 190.
8. VICTOR DE TUNNUNA, *Chron.*, a. 523/1, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 197.
9. PROCOPE, *B.V.*, II, 10, 2 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 458 et ss.
10. PROCOPE, *B.V.*, II, 11, 17 et ss. ; II, 11, 42 et ss., II, 11, 52 et ss., dans J. Haury, t. I, pp. 465 et ss.
11. L'emplacement de *Mammes* a été longtemps discuté. Cf. Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 235 et ss. Il semble qu'il ait été identifié avec une quasi-certitude par M. SOLIGNAC, *Recherches sur les installations hydrauliques de Kairouan et des steppes tunisiennes du VIIe au XIe siècle (J.-C.)*, dans *Annales de l'Institut d'Etudes orientales de l'Université d'Alger*, t. X, 1952, pp. 154 et ss.
12. Le fait qu'il s'agit des mêmes tribus est attesté par PROCOPE, *B.V.*, II, 12, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 470, et confirmé par la présence, parmi les chefs prisonniers, d'un certain Esdilasas (?), *id.*, II, 12, 26 et 29, pp. 474-475, qui faisait partie de la précédente expédition, *id.*, II, 10, 6, p. 459.
13. Ce champ de bataille n'est pas identifié. Mais on peut se demander si la bataille du Mont Burgaon de PROCOPE *B.V.*, II, 12, 3 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 470 et ss., ne serait pas la bataille d'*Autenti* dont parle CORIPPUS, *Iohan.*, III, 319, p. 35. — *Autenti* n'est pas identifié, mais est mentionné par l'*Itinéraire Antonin*, 46, 5, éd. O. Cuntz, dans *Itineraria romana*, t. I, p. 6 et situé sur la route de *Thenæ* (Hr. Thina, à une dizaine de kilomètres au sud de Sfax) à *Theueste* (Tebessa). Ce point est distant de 75 milles de *Thenæ* (111 km.) et de 30 milles de *Sufetula* (Sbeitla), soit environ 45 km., c'est-à-dire légèrement à l'est de la moyenne vallée de l'o. el-Hadjel. L'hypothèse séduisante qui tendrait à identifier le Mont Burgaon de Procope à l'actuel Bargou, semble difficile à retenir en raison des indications topographiques données par l'historien byzantin et ceci d'autant plus que le mot *Bargou* se rattache à une racine berbère, qui signifie *être soulevé, se soulever*. Cf. Ch. DE FOUCAULT, *Dictionnaire Touareg-Français*, t. I, p. 88.
14. PROCOPE, *B.V.*, II, 12, 29, éd. J. Haury, t. I, p. 475. Cette alliance des nomades et des sédentaires n'a pas lieu

A ce moment, il se resta plus en Byzacène que les Maures d'Antalas, c'est-à-dire des sédentaires [1].

Aucune indication ne nous est donnée sur l'origine géographique de ces envahisseurs. Mais une fois acquis le fait qu'il s'agit de tribus chamelières, il suffit de considérer la carte pour n'avoir plus aucune espèce d'hésitation. De toute évidence, ils venaient de Tripolitaine et les événements ultérieurs démontrent aussi complètement qu'on peut le désirer qu'ils ne constituaient que l'avant-garde d'autres tribus dont le point de départ nous est ici donné et dont les retours successifs préoccuperont si vivement les gouverneurs byzantins [2]. Mais c'est là une affaire qui déborde la période que nous considérons et la seule question qui se pose à nous est de déterminer si cette invasion de 534 marque bien l'apparition des nomades chameliers dans les destins de l'Afrique du Nord.

Si on se reporte au *Bellum Vandalicum* [3], on y apprend que les Maures des environs d'*Œa* (Tripoli) s'étaient rangés sous l'autorité d'un certain Cabaon qui les avait, semble-t-il, soumis à quelque discipline. Pour des raisons qui nous sont inconnues, les Vandales décidèrent d'organiser contre lui une expédition à propos de laquelle Procope nous a donné quelques détails. D'une part, il nous rapporte que Cabaon envoya des espions à Carthage qui l'avertirent du départ de l'armée vandale en direction de Tripoli et que, tandis que les Germains se livraient sur leur passage à toutes sortes de sacrilèges, allant jusqu'à transformer les églises en écuries, ces mêmes espions les suivaient et témoignaient à l'égard du clergé d'un respect véritablement exemplaire. D'autre part, il nous décrit avec une rare vigueur le déroulement du combat lui-même, au cours duquel la cavalerie vandale se débanda devant les chameaux rangés en cercle autour du campement, ceci en raison de l'horreur naturelle que le chameau inspire au cheval [4]. Mais, indifférent à nos curiosités, il a omis de nous donner deux renseignements dont il ne pouvait évidemment pas présager le prix. Il ne nous a informés ni de la date, ni du lieu du combat.

Sur le premier point, il n'a à vrai dire péché que par imprécision, puisqu'il nous indique que les événements se situent vers la fin du règne de Thrasamund, c'est-à-dire antérieurement à 523. Mais, sur le second, il ne nous a pas apporté le moindre indice. Rien ne nous permet de déterminer si la rencontre a eu lieu en Tripolitaine ou dans le sud de la Tunisie ; si, en d'autres termes, l'expédition organisée par les souverains de Carthage, se proposait de châtier un voisin trop remuant ou de repousser une invasion de nomades dans le sud de la Byzacène.

Cependant, il y a quelques chances que la seconde hypothèse soit la bonne. En effet, huit cents kilomètres environ séparent Carthage de Tripoli et l'on imagine mal l'armée vandale s'aventurant à travers des steppes quasi désertiques, alors que, maîtresse de Tripoli et disposant d'une flotte de transport, il lui était assez facile de réaliser la même opération par la voie maritime. A mon sens, il est très probable que c'est avec Cabaon que les grands nomades apparaissent pour la première fois en Byzacène, et la chose me paraît d'autant plus dans le domaine des vraisemblances que l'ignorance dans laquelle étaient les Vandales de l'aversion du cheval pour le chameau prouve que, jusqu'alors, ils n'avaient point été habitués à combattre les tribus sahariennes [5].

Or, si l'on admet cette interprétation, on ne peut manquer d'être frappé par le fait que l'invasion des nomades suit de quelques années tout au plus le soulèvement des montagnards et l'on est tout naturellement tenté de relier l'un à l'autre les deux événements en apparence

de surprendre. En 544, les Levathes pénétrèrent en Byzacène et s'allièrent à Antalas (Procope, *B.V.*, II, 21, 17 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 520), puis regagnèrent la Tripolitaine après le siège infructueux de *Lares* (*id.*, II, 22, 20, p. 525). De même en 546, nous retrouvons les tribus tripolitaines de Cutzina, aux côtés d'Iaudas (*id.*, II, 25, 2, p. 532).

1. Procope, *B.V.*, II, 12, 30, éd. J. Haury, t. I, p. 475.

2. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 333 et ss.

3. Procope, *B.V.*, I, 8, 15 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 348 et ss. Evagre, *H.E.*, IV, 15, éd. J. Bidez et L. Parmentier, pp. 164 et ss., se borne à démarquer Procope.

4. E.-F. Gautier, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, pp. 195 et ss.

5. Je n'insisterai pas sur le côté, certes édifiant, mais combien suspect, du récit de Procope en ce qui concerne la déférence de Cabaon à l'égard du christianisme. J. Haury, *Zur Beurteilung des Geschichtschreibers Prokopius von Cäsaræa*, Munich, 1896, p. 8, a justement souligné les emprunts faits par Procope dans ce passage à Hérodote, I, 80, éd. Ph.-E. Legrand, t. I, p. 81.

indépendants et de penser que c'est parce que l'ouest de la Byzacène échappait à l'autorité vandale que les chameliers ont eu désormais l'audace de s'avancer dans les steppes de l'est. Sans doute, aucun texte ne vient-il appuyer cette conclusion. Mais il est remarquable que les grands nomades tripolitains qui ne se sont jamais risqués en Byzacène, au moins à notre connaissance jusqu'aux premières décades du VIe siècle, en font, à partir des dernières années du règne d'Hildiric, le but habituel de leurs déprédations.

Je n'insisterai par sur les invasions répétées que l'on constate dans cette province aux premiers temps de la domination grecque ni sur les conflits multiples dans lesquels les Byzantins se sont appuyés sur les montagnards contre les nomades ou les ont trouvés associés dans l'hostilité à l'Empire [1], mais il faut rappeler que, dès la fin du règne d'Hildiric, la défaite qu'Antalas avait infligée aux Vandales avait été suivie d'une nouvelle incursion des chameliers. Jean Malalas, qui nous en informe, précise que Geilimer, envoyé contre eux, les aurait d'abord battus, puis employés au succès du coup d'état qu'il allait fomenter [2]. Témoignage peut-être inexact sur ce dernier point, mais que rien n'autorise à récuser en ce qui concerne l'invasion des nomades et qui nous montre que, dès l'époque vandale, en tous cas, les tribus tripolitaines avaient découvert de nouveaux terrains de parcours qu'elles n'allaient plus oublier.

Au livre III de la *Iohannide*, le tribun Liberatus Cæcilides est invité à rapporter à Jean Troglita les malheurs passés de l'Afrique [3] et Corippus n'a pas résisté au plaisir d'étaler au passage sa virtuosité virgilienne. Mais une espèce d'authenticité soutient ses hexamètres maladroits et l'historien se retrouve d'accord avec le poète quand il désigne Guenfan comme la source de toutes les misères qui se sont abattues sur les provinces africaines [4].



Ainsi, tandis qu'entre Vandales et Romains se prolongeait l'irréparable malentendu des premiers jours, et que s'alourdissait même parfois le poids des rancunes, l'Afrique oubliée retrouvait les chemins secrets de sa force éternelle. Aucune réminiscence historique n'inquiétait sans doute un Masuna ou un Iaudas et on les eût probablement étonnés en leur disant qu'ils ressemblaient quelque peu à Masinissa ou à Iugurtha. Et pourtant, ils avaient réinventé d'un coup le même jeu et les mêmes méthodes. Ils n'entendaient pas eux non plus rejeter la civilisation qui les enveloppait. Mais ils désiraient inconsciemment qu'elle devînt leur chose et qu'aucun pouvoir étranger ne se mêlât de les y soumettre. La formation des Etats berbères des Ve et VIe siècles, ce n'est point l'effet d'une révolte, c'est une sorte d'affirmation de soi, l'expression d'une vitalité que le temps n'a pas atteinte.

Qu'il y eût là un danger pour la romanité, cela n'est pas contestable. Le succès rapide de l'Islam démontre à l'évidence la faible emprise qu'avait exercée le génie latin sur les populations africaines. On a beau souligner les témoignages de leur fidélité, il n'en est pas moins vrai que c'est du côté du reniement que les entraîne leur pente et l'on s'étonne que les « Romains » n'aient pas aperçu dans ce renouveau du monde berbère la menace majeure contre les formes de civilisation qu'ils entendaient projeter sur l'avenir.

Mais ont-ils vraiment été aveugles ? Personne n'a-t-il deviné que c'était dans l'association du monde germanique et du monde romain que résidait l'unique espérance ? Il faut croire que non et qu'il n'était pas si facile d'inventer le Moyen Age. Du moins, une anecdote de la *Vita Fulgentii* nous permet-elle de mieux comprendre les choses.

Chassé par une incursion des Maures du monastère où il s'était retiré dans les parages de *Thelepte*, S. Fulgence et son compagnon Felix se dirigeaient vers *Sicca Veneria* (Le Kef)

1. Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, *passim*.
2. JEAN MALALAS, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, p. 459. Sur le rôle des Sahariens, ZACHARIAS DE MITYLÈNE, *Chron.*, IX, 7, trad. F.-J. Hamilton et E.-W. Broocks, p. 262.
3. CORIPPUS, *Iohan.*, III, 54, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 29.
4. CORIPPUS, *Iohan.*, III, 66, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 29.

où ils se proposaient de s'établir, mais un prêtre arien des environs les fit guetter, s'empara d'eux et leur infligea d'assez mauvais traitements. Bien qu'il en fût pressé par un évêque de la secte, S. Fulgence se refusa à porter plainte contre son tortionnaire pensant qu'il appartenait à Dieu seul de venger ses serviteurs. Mais il quitta la région de *Sicca* et rejoignit la province qu'il avait abandonnée « préférant le voisinage des Maures à la cruauté des ariens »[1].

Ce texte éclaire, je crois d'un jour furtif le secret du drame africain. Pour l'Eglise, l'hérésie est une sorte de barbarie, pire que la barbarie elle-même. Comme les évêques gaulois ont préféré le païen Clovis à ses émules wisigoth ou burgonde, les évêques africains ont mieux aimé les rudes Barbares des montagnes que ceux qui portaient dans leur cœur une autre image de Dieu. Ceux-là étaient des fidèles de demain, dont ils ne pouvaient pressentir les apostasies successives. Au reste la foi du Christ avait déjà gagné certains d'entre eux et cela ne suffisait-il pas à former le merveilleux écran derrière lequel pouvait bien s'écrouler la cité terrestre ?

1. *Vita Fulgentii*, V et ss., éd. G.-G. Lapeyre, pp. 33 et ss., principalement p. 45.

# ÉPILOGUE

A la veille de la reconquête byzantine, le royaume vandale se trouvait donc sous la menace d'un double danger. Non seulement des confédérations berbères s'étaient constituées jusque sur son propre territoire, mais l'apparition des tribus chamelières créait à sa frontière méridionale un péril dont, pendant de longs siècles, allait peu à peu s'affirmer l'ampleur.

A supposer que quelque esprit clairvoyant se fût soucié de prophétiser, il aurait vraisemblablement prédit à l'Etat que Geiseric avait fondé cent ans plus tôt un avenir à la fois assez sombre et assez bref. Tout semblait indiquer que le royaume vandale tendait à se restreindre en fait au cadre relativement étroit de la Proconsulaire et encore n'est-il pas bien sûr que, dans ce domaine réduit, il eût été en mesure de résister bien longtemps à la fois à la pression des tribus et à l'hostilité d'une partie de ses sujets. Mais l'apparente fantaisie qui préside au déroulement de l'histoire ne nous a pas permis de suivre jusqu'à son terme le développement du seul Etat germanique qui se fût formé hors d'Europe. Le 30 août 533 [1], Bélisaire débarquait à *Caput Vada* (Ras Kapoudia) et, moins de trois semaines plus tard, il pénétrait dans Carthage [2]. La victoire d'*Ad Decimum* (?) [3] le 13 septembre lui avait ouvert les portes de la capitale. Celle de *Tricamarum* (?) au milieu de décembre suffit à consommer la ruine de l'Etat vandale [4].

Il est inutile de démarquer une fois de plus l'incomparable journal de guerre que nous a légué Procope, et ceci d'autant plus que je n'aurais pratiquement rien à ajouter aux observations de mes devanciers [5]. Mais, si l'on peut négliger le détail de la campagne, on ne saurait oublier qu'elle a marqué pour les Vandales beaucoup plus que l'effondrement de leur œuvre politique. Au lendemain de *Tricamarum*, ce n'est pas simplement un Etat qui, après et avant tant d'autres, est brusquement effacé de la carte du monde. C'est un peuple entier qui disparaît, désintégré, si l'on peut dire, par l'implacable rancune du vainqueur.

Hildiric avait été massacré par ordre de Geilimer en septembre 533 [6] et, de ses deux neveux, l'un, Hoamer, l'avait sans doute précédé dans la tombe [7], et l'autre, Hoageis, avait partagé son sort funeste [8]. Quant à ses enfants, ils avaient été accueillis à Constantinople [9] et

1. Date probable, mais non certaine (cf. *infra*, p. 406).
2. Le 15 septembre. Cf. Procope, *B.V.*, I, 20, 20, 1 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 396 et ss.
3. Le lieu exact de la bataille est inconnu, mais se situe, comme son nom l'indique, à proximité d'une route, à dix milles de Carthage (environ 15 kilomètres), vraisemblablement la grande route Carthage-*Theueste*.
4 .Le champ de bataille n'est pas identifié, mais le déroulement des faits conduit à le situer à l'ouest de Carthage, à une distance de cent quarante stades (environ 30 kilomètres). Cf. Procope, *B.V.*, II, 2, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 424. Peut-être sur l'o. Chaffroun (Cf. A. Winkler, *Bataille de Tricamara*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XIII 1893, pp. 345-368). Sur la date, *id.*, II, 3, 38, p. 432.
5. Les récits de la campagne ne peuvent être qu'un aménagement au goût moderne des données du *Bellum Vandalicum*. Sur la question, Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, pp. 3 et ss.; J. Pflugk-Harttung, *Belisar's Vandalenkrieg*, dans *Historische Zeitschrift*, N.S.,t. XXV, 1889, pp. 69-96; L.Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., Munich, 1942, pp. 130 et ss. (= pp. 159 et ss.) ; E. Stein, *Histoire du Bas Empire*, t. II, Paris, Bruxelles, Amsterdam, 1949, pp. 311 et ss. Sur le texte, G. Soyter, *Prokop als Geschichtschreiber des Vandalen- und Goten Krieges*, dans *Neue Jahrbücher für Antike und deutsche Bildung*, 1939, pp. 97-108.
6. Appendice III, n° 18.
7. Appendice III, n° 23.
8. Appendice III, n° 24.
9. Appendice III, n° 20.

il n'était pas question que Justinien se dessaisît d'aussi précieux otages. Deux des frères de Geilimer avaient trouvé la mort au cours de la campagne : Ammata à *Ad Decimum* [1], Tata à *Tricamarum* [2]. Du troisième, Gunthimer, nous ne savons absolument rien [3]. C'est-à-dire que la famille des Hasdings se réduisait en fait à son chef fugitif et à ceux qui l'avaient accompagné chez les Maures du mont *Pappua*.

C'étaient, semble-t-il, sa *familia* au sens large du terme, c'est-à-dire ses parents proprement dits et les nobles vandales qui se rattachaient à lui par le lien de la « fidélité » [4]. Bloqués dans la montagne pendant tout un hiver, le roi et ses compagnons durent se résigner à solliciter la clémence impériale [5]. Conduits à Carthage [6], ils furent transférés à Constantinople [7] et, après avoir figuré au triomphe de Bélisaire [8], se retirèrent en Galatie où des domaines leur furent attribués [9].

Quant à la noblesse vandale, elle avait été sévèrement « épurée » par Geilimer lui-même, soit au début de son règne [10], soit au moment de l'avance byzantine sur Carthage [11]. De ceux qui avaient embrassé sa cause, plus d'un trouva la mort sur les champs de bataille [12] et d'autres partirent avec lui vers son lointain exil [13]. Les survivants, bientôt dépossédés [14], se trouvèrent refoulés dans la masse populaire par le fait même de leur ruine.

Mais en dépit de la disparition de ses princes et de l'élimination de sa noblesse, cette masse vandale subsistait. Quelle en était l'importance numérique ? Nous ne sommes pas en mesure de le préciser, même d'une manière très relative. Le chiffre de 200.000 âmes qu'on a parfois avancé [15] est purement hypothétique et, tout au plus, est-il permis de penser que le nombre des Germains avait sans doute plutôt augmenté que diminué depuis le moment de la conquête [16]. En tous cas, c'est au moins à quelques dizaines de milliers de personnes qu'il faut évaluer le nombre des Vandales présents en Afrique au lendemain de la victoire byzantine.

Femmes et enfants furent, suivant la coutume, réduits en esclavage [17]. Mais les veuves et les filles épousèrent bientôt des soldats «byzantins» qu'elles incitèrent à la révolte à la suite des mesures de dépossession ordonnées par Solomon [18]. Celle-ci mâtée, le patrice jugea plus sage de les englober dans la proscription générale qu'il décida, lors de son second gouvernement, à l'encontre des anciens maîtres du pays (539) [19]. Mais dès avant cette mesure décisive, il n'est pas douteux que les gouverneurs byzantins n'aient commencé de refouler hors d'Afrique une minorité dont ils ne pouvaient guère espérer une docilité bien tenace.

La guerre n'avait pas été meurtrière. Nous ignorons combien de ceux qui servaient sous Ammata à *Ad Decimum* furent exterminés dans leur fuite [20] et combien des soldats de Geilimer périrent au cours de l'engagement final [21]. Mais la modestie des contingents engagés

1. Appendice III, n° 46.
2. Appendice III, n° 44.
3. Appendice III, n° 45.
4. Procope, *B.V.*, II, 6, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 443 ; *id.*, II, 6, 14, p. 445 ; *id.*, II, 6, 17, p. 445 ; *id.*, II, 7, 1, p. 448 ; *id.*, II, 7, 4, p. 448 ; *id.*, II, 7, 9, p. 449 ; *id.*, II, 7, 11, p. 450.
5. Le récit occupe les chapitres II, 6, et II, 7, du *Bellum Vandalicum*, éd. J. Haury, t. I, pp. 443 et ss.
6. Procope, *B.V.*, II, 7, 17, éd. J. Haury, t. I, p. 451 ; *id.*, II, 8, 4, p. 452.
7. Procope, *B.V.*, II, 8, 20, éd. J. Haury, t. I, p. 454 ; *De aed*, I, 10, 17 ; *id.*, t. III², p. 41 ; Marcellinus comes, *Chron.*, a. 543, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 104 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 534/2, *id.*, p. 198 ; Isidore, *Hist. Wand.*, 84, *id.*, pp. 299 et ss.
8. Procope, *B.V.*, II, 9, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 457.
9. Procope, *B.V.*, II, 9, 13, éd. J. Haury, t. I, p. 458.
10. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 531 et 534, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 198.
11. Procope, *B.V.*, I, 17, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 387.
12. Procope, *B.V.*, II, 3, 14, éd. J. Haury, t. I, p. 430.
13. *Supra*, p. 235.
14. *Nou. Iust.*, XXXVI, éd. R. Schoell et G. Kroll, p. 243.
15. Cf. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 9.
16. *Supra*, p. 216 et ss.
17. Procope, *B.V.*, II, 3, 24, éd. J. Haury, t. I, p. 431.
18. Procope, *B.V.*, II, 14, 8 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 483.
19. Procope, *B.V.*, II, 19, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 508.
20. Procope, *B.V.*, I, 18, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 390. Cf. également I, 19, 14, p. 393.
21. Procope, *B.V.*, I, 19, 31, éd. J. Haury, t. I, p. 396.

ne permet pas de tenir pour bien considérable le nombre des tués. A supposer, comme le prétend Procope, que tous ceux qui combattaient avec Gibamund aient disparu dans la bataille [1], cela ne ferait jamais que deux mille hommes [2]. Quant à la défaite de *Tricamarum*, elle aurait coûté aux Vandales huit cents morts [3] auxquels s'ajoutèrent les fuyards massacrés [4].

Si le nombre des victimes ne paraît pas avoir excédé quelques milliers tout au plus — et dont tous n'étaient peut-être pas Vandales — celui des prisonniers semble avoir été beaucoup plus important, en particulier après *Tricamarum* [5]. Beaucoup de civils et même de soldats isolés s'étaient réfugiés dans les églises, tant à Carthage [6] que dans ses environs [7] ou dans les villes qu'occupaient successivement les armées byzantines [8]. A tous Bélisaire promit la vie sauve ; mais il les concentra dans la capitale en vue de les expédier vers Constantinople.

Le convoi prévu pour le printemps de 534 [9] ne quitta l'Afrique qu'au milieu de l'été, en même temps que Bélisaire lui-même [10]. Mais, à l'escale de Lesbos, un groupe de quatre cents prisonniers se mutina. Ayant maîtrisé les équipages des navires qui les portaient, ils les obligèrent à cingler vers les côtes du Péloponèse, puis vers le littoral africain. Après quoi, ils gagnèrent la Maurétanie ou l'Aurès [11] et se joignirent bientôt aux forces de Stozas [12].

Mais la plupart des déportés arrivèrent à Constantinople où les plus beaux d'entre eux suivirent avec leur roi le cortège triomphal du vainqueur [13]. Un certain nombre vinrent grossir les rangs de ses bucellaires [14] et les autres, répartis entre les régiments de cavalerie, furent cantonnés dans les villes d'Orient [15]. Ils y constituèrent des unités particulières qui reçurent le nom de *Vandali Iustiniani* et qui participèrent aux épisodes ultérieurs de la guerre contre les Perses [16].

C'était à coup sûr une sérieuse ponction sur la masse vandale qu'avait opérée Bélisaire. Cependant, quelle que soit l'importance numérique que l'on prétende attribuer à celle-ci, il est vraisemblable que la majorité des Barbares était demeurée en Afrique. Certains s'étaient échappés dans la nuit de *Tricamarum* [17] ou au cours de leur transfert à Carthage et un millier d'entre eux, y compris les mutins de Lesbos, se reformèrent sous les ordres de Stozas [18]. D'autres s'enfuirent peut-être jusqu'aux extrémités de la Tingitane [19]. D'autres, enfin, dépouillés de leurs biens [20], reçurent généreusement le droit de vivre [21].

1. Procope, *B.V.*, I, 18, 19, éd. J. Haury, t. I, p. 391.
2. Procope, *B.V.*, I, 18, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 388 ; *id.*, I, 18, 12, p. 390.
3. Procope, *B.V.*, II, 3, 18, éd. J. Haury, t. I, p. 430.
4. Procope, *B.V.*, II, 3, 24, éd. J. Haury, t. I, p. 431.
5. Procope, *B.V.*, II, 4, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 433.
6. Procope, *B.V.*, I, 20, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 396 ; également, I, 21, 11, p. 402.
7. Procope, *B.V.*, II, 4, 10 et ss., éd. J. Haury, t. I, p. 434.
8. Procope, *B.V.*, II, 4, 32, éd. J. Haury, t. I, p. 437 (*Hippo Regius*).
9. Procope, *B.V.*, II, 5, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 439.
10. Procope, *B.V.*, II, 8, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 452 ; *id.*, II, 8, 20, p. 454 ; *id.*, II, 9, 1, pp. 455 et ss.
11. Procope, *B.V.*, II, 14, 18 et ss., éd. J. Haury, t. I, pp. 484 et ss.
12. Procope, *B.V.*, II, 15, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 489.
13. Procope, *B.V.*, II, 9, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 457 ; Jordanes, *Getica*, XXXIII/171, dans *M.G.H.a.a.*, t. $V^1$, p. 102 ; Corippus, *In laudem Iustini*, III, 123 et ss. ; *id.*, t. $III^2$, p. 140 ; Jean Malalas, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, pp. 478 et ss.
14. Procope, *B.G.*, III, 1, 6, éd. J. Haury, t. II, p. 298.
15. Procope, *B.V.*, II, 14, 17, éd. J. Haury, t. I, p. 484. E Stein, *Histoire du Bas Empire*, t. II, p. 320, a cru pouvoir évaluer leur nombre à deux mille environ en considérant sans doute que l'effectif du τάγμα est normalement de quatre cents hommes. En fait, Procope nous dit que les Vandales furent inscrits sur cinq « catalogues » et il est fort possible que, pour chacun d'eux, leur nombre ait été suffisant pour constituer plus d'un escadron.
16. Procope, *B.V.*, II, 14, 18, éd. J. Haury, t. I, p. 485 ; *B.P.*, II, 21, 4, *id.*, p. 244.
17. Procope, *B.V.*, II, 4, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 432.
18. Procope, *B.V.*, II, 15, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 489. La plupart trouvèrent la mort à la bataille de *Membressa*, *id.*, II, 15, 45, pp. 494 et ss.
19. Nous sommes informés de ce fait par le Géographe de Ravenne, I, 3 et III, 11, éd. J. Schnetz, dans *Itineraria romana*, t. II, pp. 3 et 42. *In qua Gaditana patria gens Wandalorum a Belisario deuicta in Africam fugit et nusquam comparuit.* J. Carcopino, *Le Maroc antique*, 2e éd., Paris, 1948, p. 301, n. 1, a justement souligné l'intérêt de ce texte. Cependant, l'indication *in Africam* me paraît inquiétante et je ne suis pas absolument sûr que le Géographe de Ravenne n'ait pas mêlé les événements de 533 ou 534 avec ceux de 429.
20. Procope, *B.V.*, II, 64, 10, éd. J. Haury, t. I, pp. 483 et ss. La *Nou. Iust.*, XXXVI, éd. R. Schœll et G. Kroll, p. 243, autorisa les propriétaires romains à réclamer les biens dont leurs ancêtres auraient été spoliés jusqu'à la troisième génération et leur accorda, pour cette réclamation, un délai de cinq ans.
21. *Nou. Iust.*, XXXVII, 6, éd. R. Schoell et G. Kroll, p. 245.

Encore cette autorisation demeura-t-elle soumise à quelques restrictions puisque, comme on l'a dit, Solomon aurait procédé en 539 ou 540 à l'expulsion des Vandales demeurés en Afrique [1]. Mais cette mesure n'était évidemment applicable que dans les provinces où s'exerçait en fait l'autorité byzantine et où quelques éléments germaniques subsistaient au milieu des Maures, tels ceux qui, après avoir suivi Stozas, vinrent en 546 appuyer la révolte de Guntarith [2]. Si, dans les territoires impériaux, quelques Vandales survécurent, ce ne fut vraisemblablement qu'un petit nombre [3] et il ne fallut sans doute pas longtemps pour que leur descendance se fondît dans celle des populations indigènes.



Ainsi donc, l'histoire des Vandales débouche sur le néant. De loin en loin, on évoquera encore leur nom parmi ceux d'autres Barbares, confondus avec eux dans le souvenir incertain d'une obscure épouvante. Et puis, ce sera tout, jusqu'au jour où l'improvisation d'un rhéteur de province fera d'eux le symbole par excellence de la barbarie pure [4]. Même leur destin tragique ne leur vaudra pas cette lueur de pitié que leurs victimes ou prétendues victimes ont si généreusement projetée sur elles-mêmes. L'Histoire rendra son verdict sur le seul avis de l'accusation.

Mais laissons là cet aspect, en quelque sorte judiciaire, du problème vandale. Il s'agit pour nous de comprendre et non de condamner ou d'absoudre. Il s'agit, une fois le rideau tombé, de ramasser nos souvenirs et de nous assurer de leur cohésion ou de leur désordre. De préciser, en d'autres termes, si les conclusions auxquelles nous sommes parvenus de chapitre en chapitre, nous apparaissent dans leur groupement final comme une explication suffisante du phénomène historique auquel ce livre est consacré, ou bien s'il nous faut aller plus loin encore, et chercher la raison d'être d'indices contradictoires.

L'histoire des Vandales se déroule pendant de longs siècles dans une perspective souterraine. Elle obéit aux lois de cette mécanique sociale particulière qui est celle des tribus et, à travers les pauvres renseignements que nous apportent l'archéologie ou les textes, nous apercevons mal ce qui s'imbrique en elle de mouvant et de stable. Cependant, ce nom même de Vandale s'affirme peu à peu. Il exprime la permanence d'une réalité que la vie remet en cause, mais qui peu à peu se condense et finit pas dessiner un peuple.

A la fin du IV^e siècle, ce peuple est entraîné dans l'immense aventure des « invasions » et d'autres avec lui qu'alerte pareillement l'inquiétude quotidienne. De proche en proche, et en dépit des altérations qu'il subit, il acquiert une espèce de consistance par le seul fait qu'il subsiste. Cela jusqu'au moment où le passage du Rhin, en le coupant du monde germanique, le contraint définitivement à une existence propre. Désormais, le groupe barbare pourra bien se disloquer ou se rejoindre, il ne disposera plus d'éléments extérieurs qui puissent modifier sa composition.

Trente ans seulement s'écoulent avant l'instant où Geiseric l'engage dans une nouvelle entreprise. C'est tout juste la durée d'une génération et ce sont en partie les mêmes hommes dont l'enfance a connu la vie errante des tribus qui vont avoir à assimiler la notion d'Etat. Le prodige eût été qu'ils y parvinssent. Leur chef lui-même, malgré cette sorte de génie

1. *Supra*, p. 354, n. 19.
2. PROCOPE, *B.V.*, II, 27, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 541. Ces Vandales, au nombre de quatre cents environ, étaient sous le commandement de nobles de leur nation, *id.*, II, 28, 4, p. 545. Quelques-uns d'entre eux trouvèrent la mort en même temps que Guntarith, *id.*, II, 28, 34, p. 550. Les autres réfugiés dans une église, eurent la vie sauve, mais furent envoyés à Constantinople, *id.*, II, 28, 39 et ss., pp. 550 et ss. En 544, le neveu de Solomon pouvait se faire passer pour Vandale sans que cela parût une invraisemblance, mais c'était, il est vrai, aux yeux des Maures, *id.*, II, 22, 14, p. 524.
3. On peut se demander si les noms germaniques que l'on trouve sur quelques inscriptions de l'époque byzantine ne s'expliquent pas par la subsistance d'éléments vandales en Afrique. Cf. Appendice II, n° 159 et *C.I.L.*, VIII, 4354/18540 ; Appendice II, n° 168.
4. *Supra*, pp. 58 et ss.

primitif qu'il est difficile de ne lui point reconnaître, n'a pu concevoir sa création qu'à l'image de ses songes. Un empire, ce ne pouvait être pour lui qu'une Terre promise et, pour les siens, que le passage à la vie de leurs meilleures illusions.

L'Etat vandale ne pouvait qu'aboutir à un échec parce que, dès le départ, il était une erreur « humaine ». Le royaume franc ou le royaume wisigothique se sont lentement modelés à une forme géographique. Ils se sont appliqués tant bien que mal à la configuration du passé. L'Etat vandale a été tout au contraire une abstraction politique. Dans son essence comme dans son contour, il est une construction inadaptée au sol qui la supporte.

Or, les Vandales n'apportaient rien qui pût consolider cette architecture fragile. Ils n'avaient pas pour eux l'avantage du nombre, ni de la civilisation et ils n'eurent bientôt plus celui de la force. Dans l'ordre institutionnel, ils sont les tributaires d'une tradition qui s'effrite et leur apport se résume à peu près à la plus extravagante des formules monarchiques. Sans doute, avec Geiseric et son fils, la personnalité du souverain compense-t-elle en un certain sens les insuffisances du régime. Mais un Etat ne peut pas être une création continuelle et il n'est que normal que la faiblesse de celui-ci se révèle plus clairement à mesure que se prolonge la médiocrité de ses princes.

Si, du moins, les Vandales étaient parvenus à associer leurs sujets africains à leur tentative aberrante, peut-être toute chance de succès n'eût-elle pas été compromise. Mais, dès le départ, leur politique sociale a dressé contre eux les grands propriétaires fonciers qu'ils frustraient de leurs domaines et l'Eglise qui crut devoir se solidariser avec ces derniers. Or, ainsi transposé sur le plan religieux, le problème de la coexistence entre Barbares et Romains devenait pratiquement insoluble. Il était parfaitement vain d'espérer que la force pourrait avoir raison des consciences et le temps n'était pas encore venu où la conversion des Germains à l'orthodoxie suffira à effacer l'illégitimité de leur présence.

Enfin, cet Etat faible et divisé doit faire face au danger diffus que constitue le monde berbère. Si les grands nomades ne font que se profiler sur l'avenir de l'Afrique, la renaissance des royaumes montagnards fait peser jusqu'au cœur de l'Etat vandale une menace que celui-ci semble incapable d'écarter par lui-même. Rien ne laisse à penser que les monarques de Carthage aient jamais eu la moindre idée qu'il faudrait couvrir le pays de forteresses pour recouvrer quelque temps les bienfaits d'une paix intermittente et, quand on considère dans son ensemble l'Afrique à la veille de l'intervention byzantine, on se persuade peu à peu que l'Empire n'a guère fait qu'assassiner un condamné à mort.

★

Mais si, avec la victoire de Bélisaire, les Vandales disparaissent brusquement de l'histoire du monde, le siècle de leur domination ne s'évanouit pas avec eux. Même réduit à une valeur d'intermède, il conserve son imprescriptible existence et imaginer, comme le faisait Justinien [1], qu'il suffirait de sacrifier à l'oubli pour revenir purement et simplement au passé, n'était qu'une dangereuse illusion dont Byzance n'allait pas tarder à connaître l'amertume.

Que l'Afrique byzantine ne se raccorde pas à l'Afrique romaine, c'est là une vérité assez éclatante pour qu'elle ne mérite pas qu'on s'y attarde. Mais le problème qui se pose est d'expliquer la raison de cette discordance ou si l'on veut de répondre, au terme de ce livre, aux questions que l'on se posait à son seuil : dans quelle mesure l'invasion germanique a-t-elle modifié le rythme de l'histoire africaine ? En a-t-elle ou non rompu la continuité ?

Si l'on a bien voulu me suivre dans ma longue démarche, on m'accordera, je crois, que la conséquence la plus grave de la conquête vandale a été l'extension de l'Afrique abandonnée. Il suffit de jeter un regard sur la carte pour constater la disparité territoriale entre l'Etat créé

1. *Cod. Iust.*, I, 27, 1, 1 et ss., éd. P. Krüger, p. 77 ; I, 27, 2, 4 et 13, *id.*, pp. 79 et ss.

par Geiseric et l'immense pays où se nouent et se dénouent les confédérations berbères. Ce n'est plus guère qu'un dizième du monde maghrébin qui répond au v<sup>e</sup> siècle à la conception de l'Etat que nous a léguée Rome. Le reste retourne plus ou moins rapidement à la vie ténébreuse des tribus, comme s'il s'apprêtait d'avance à la conquête arabe.

Mais si cet état de choses résulte de l'attitude négative de Geiseric, qui n'a point occupé la Numidie occidentale, ni les Maurétanies à l'instant où y disparaissait l'autorité chancelante de l'Empire, il ne faut pas oublier que ce n'est point au roi vandale qu'incombe la responsabilité des premiers abandons. Près de deux siècles auparavant, le rude forgeron du Bas-Empire avait déjà sacrifié le tiers de l'Afrique romaine et, si la majeure partie de l'Algérie actuelle s'est trouvée après 455 livrée à elle-même, c'est sans doute parce que le roi vandale a négligé d'en faire sa chose, mais c'est aussi parce que les empereurs de Ravenne se sont montrés incapables d'y maintenir leur pouvoir.

On alléguera, j'imagine, que la situation eût été toute différente si les Vandales n'avaient point envahi l'Afrique, et c'est probable. Mais c'est une hypothèse toute gratuite que d'en conclure implicitement que la puissance romaine eût continué de régir les territoires considérés. Rien ne prouve que, dans la conjoncture du ve siècle, elle eût suffi à empêcher la formation des royaumes indigènes, et le fait que ce soit vraisemblablement sous ses auspices qu'ait été préparée l'indépendance du Hodna incite à penser que, dans le cadre impérial, l'évolution de la Berbérie n'eût pas été si différente. L'intervention des Vandales n'a eu d'autre effet que de la précipiter.

Une seconde conséquence essentielle et tout aussi visible de l'invasion, c'est que l'Afrique tend de plus en plus à se déromaniser. Si on peut en douter au premier abord en raison de l'expansion du christianisme parmi les tribus maures, il apparaît à la réflexion que la conversion des montagnards n'a été possible que par leur réintégration dans l'unité africaine. Or, même si l'on prétend négliger les déviations que les Maures semblent bien avoir imposées à leur religion nouvelle [1] — et qui limitent la portée de sa conquête — il n'en reste pas moins que le déclin de la vie urbaine paraît s'être accentué au fur et à mesure que s'affirmait la fusion entre Berbères et « Romains ».

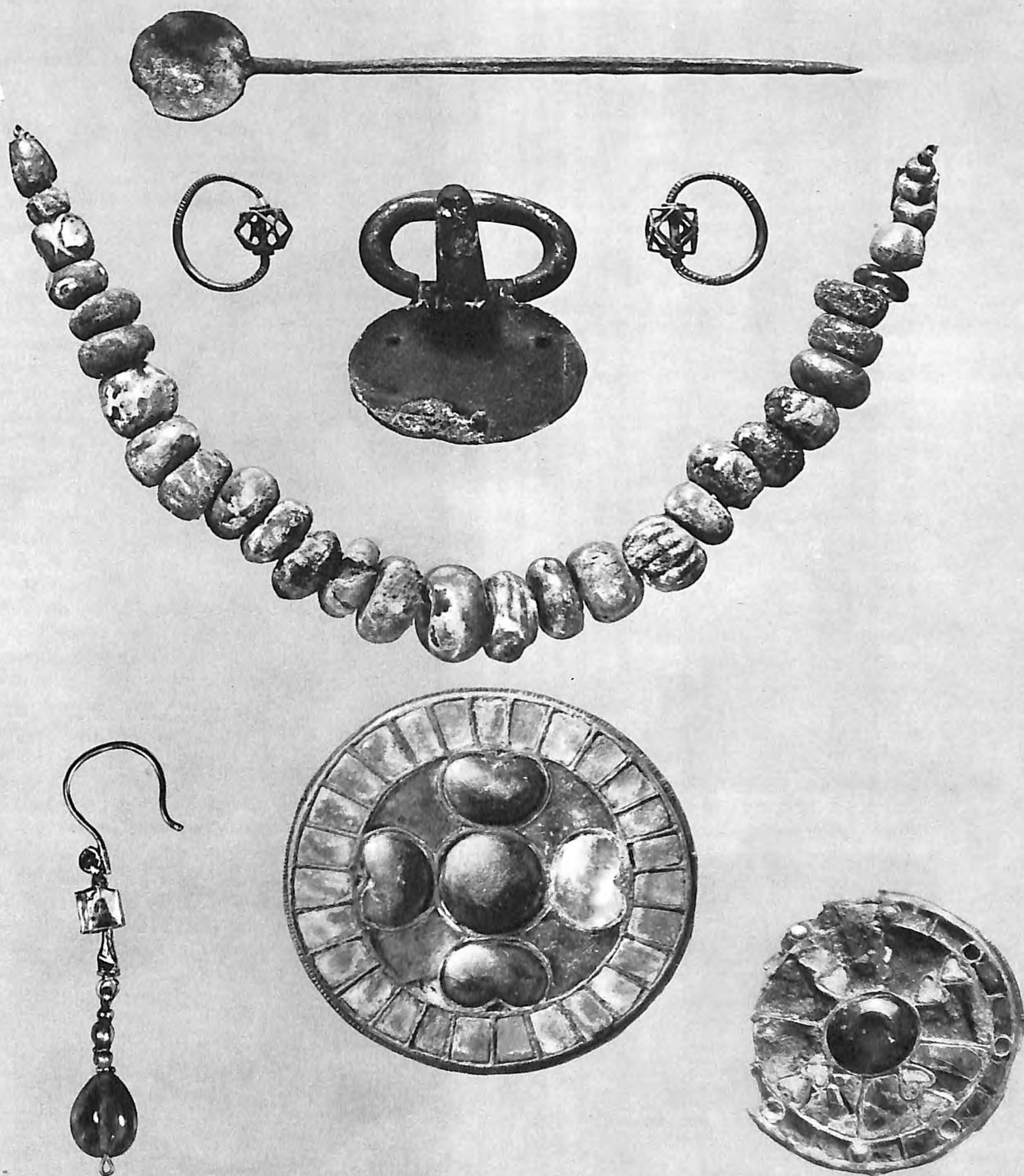
La ruine des villes est peut-être moins sensible dans les régions occupées par les Vandales. Mais elle n'y est pas moins caractéristique et, de plus, elle s'est accompagnée de la déromanisation du bled. Non seulement, en effet, les razzias des montagnards ont contraint plus d'une fois les paysans de la Byzacène à abandonner leurs terres, mais les évictions décrétées par Geiseric ont éloigné de la Proconsulaire ces propriétaires fonciers qui, en dépit de leur conservatisme social, n'en étaient pas moins les représentants authentiques de la civilisation romaine.

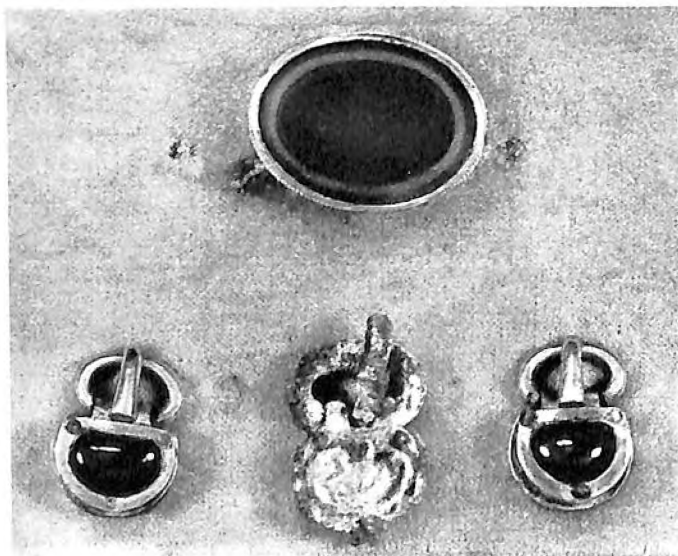
Mais, là encore, ce ne sont pas les Vandales qui ont déclenché la catastrophe. Les villes présentaient dès la fin du iv<sup>e</sup> siècle d'inquiétants symptômes de décadence et les Barbares ne sont pas davantage responsables de leur décrépitude économique que de la disparition de l'esprit municipal. Quant aux Maures, ils n'avaient pas attendu l'année 429 pour saccager les campagnes romaines et obliger ceux qui les cultivent à quitter leur sillon [2]. Que le mal s'amplifie et se généralise au cours du v<sup>e</sup> siècle, la chose n'est pas douteuse, mais c'est son intensité qui est nouvelle. Ce n'est pas le mal lui-même.

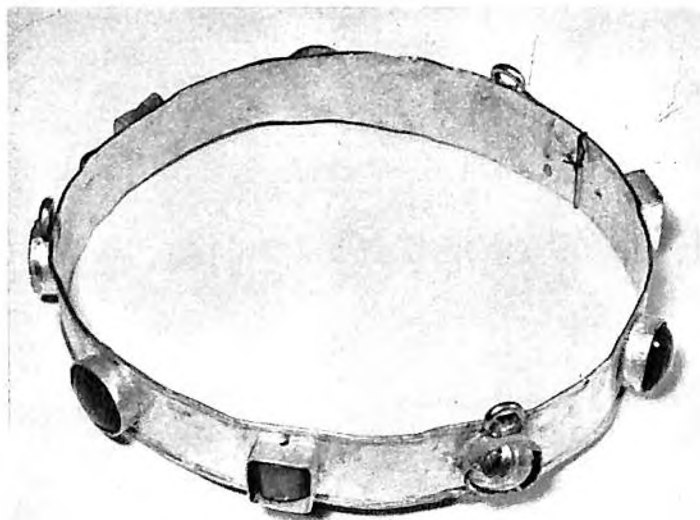
Il n'est pas vrai que les Vandales aient ruiné l'Afrique. Ils n'ont pas détruit par barbarie ou par système l'œuvre d'assimilation que Rome avait poursuivie pendant tant de siècles, mais indifférents à ce qui n'était pas leurs propres problèmes, ils ont laissé s'opposer l'une à l'autre la tradition berbère et la tradition romaine sans se soucier de ce que pourrait être le résultat de cette confrontation. Désormais, la puissance politique n'a plus protégé les formes

1. La question demeure extrêmement obscure et en grande partie insoluble. Cf. G. Marçais, *art. cit.*, *supra*, p. 130, n. 3.

2. *Supra*, p. 125, n. 5 ; S. Augustin, *Epist.*, CCXX, 7, dans *C.S.E.L.*, t. LVII, p. 436.







de civilisation qui s'étaient implantées avec elle et la nature sauvage a pu reprendre peu à peu ses droits comme dans un terroir abandonné par les hommes.



Mais cette conclusion ne fait, à la vérité, que reculer le problème. Si l'on admet que l'invasion vandale n'a eu d'autre effet que d'accélérer un mouvement qui lui est antérieur, c'est ce mouvement lui-même qu'il convient alors d'expliquer et les causes de son déclenchement.

On considère d'une manière générale que c'est avec la dynastie des Sévères que l'Afrique a connu sa plus éclatante prospérité et que, jusqu'à elle, la civilisation romaine n'a cessé d'y gagner à la fois en extension et en profondeur. On ne conteste pas davantage que, pour elle comme pour le reste de l'Empire, c'est à partir du IIIe siècle qu'apparaissent les premiers symptômes de la crise morale et matérielle qui allait entraîner la transformation du monde romain [1]. C'est assez dire que la courbe de l'histoire africaine ne lui est pas particulière et qu'on ne saurait en justifier le tracé uniquement par des raisons qui lui soient propres. Mais l'erreur ne serait pas moindre d'en oublier l'allure singulière et de négliger les facteurs locaux que traduisent ces inflexions.

Or, il en est deux qui apparaissent l'un comme l'autre d'une importance capitale. Le premier, c'est le fait que les Romains ont pratiqué en Afrique un impérialisme en quelque sorte disjonctif. Je veux dire que, méconnaissant la solidarité fondamentale des montagnes et des plaines, ils ont cru qu'il serait possible de coloniser les unes tout en ne pénétrant les autres que dans la mesure indispensable à leur sécurité. Mais la structure géographique de la Berbérie ne laissait à cette solution quelque chance de succès qu'autant qu'elle s'appuyât sur la force. La crise du IIIe siècle devait en démontrer l'irréparable erreur.

Le second facteur de l'insuccès romain est dans le tempérament berbère lui-même. Aux dernières pages du tome VI de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, St. Gsell a cru pouvoir se risquer, avec toute la prudence que commande cette «tâche malaisée de définir le caractère d'un peuple », à dégager les tendances essentielles des populations nord-africaines. Il a souligné en particulier leur incapacité à « transformer le modèle de manière à en faire leur bien propre », leur indifférence à l'égard de l'Etat qu'« on subit plus qu'on ne l'accepte » — autrement dit, leur inadaptation foncière aux catégories primordiales de l'esprit latin [2]. Admettons, si l'on veut, que c'est à l'âge d'or de l'Empire que les Berbères aient été le plus près d'autrui ; il n'en reste pas moins vrai que, dans leur immense majorité, ils n'ont jamais cessé d'être eux-mêmes.

Ce n'est donc pas dans l'événement fortuit que constitue la conquête vandale qu'il faut aller chercher la cause véritable de l'échec final de Rome en Afrique. La raison profonde en est dans l'insuffisante assimilation du monde berbère au moment où la détresse générale de l'Empire n'a plus permis de la poursuivre. S'il ne s'agit pas de contester l'œuvre gigantesque entreprise par les *Patres* et continuée par les Césars, on doit du moins constater qu'elle n'avait point atteint ce degré d'achèvement qui consacre les constructions humaines dans une relative pérennité. Et quand, au spectacle des ruines, notre esprit s'interroge sur les secrets de la vie morte, il ne lui suffit point pour en forcer l'énigme d'évoquer tour à tour les instants du désastre ; il lui faut remonter jusqu'aux siècles heureux où l'Empire éblouissait les hommes de son incomparable illusion.

1. E. ALBERTINI, G. MARÇAIS et G. YVER, *L'Afrique du Nord française dans l'Histoire*, Lyon-Paris, s.d. [1937], pp. 101 et ss.

2. St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VI, Paris, 1920, pp. 274 et ss.

# APPENDICES

# I. — ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Je ne crois point devoir donner ici un bibliographie d'ensemble. Il va de soi que j'ai constamment utilisé les ouvrages généraux de F. Lot, L. Halphen, A. Piganiol, F. Dahn, O. Seeck, L. Schmidt, E. Stein, pour ne citer que les principaux d'entre eux. Ils sont suffisamment connus des spécialistes pour qu'il soit inutile de les rappeler. Il me paraît également inutile de donner une bibliographie générale de l'Afrique du Nord, puisque je l'ai déjà dressée dans Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, t. I, Paris, 1951, 2e éd., par Ch. Courtois, pp. 281 et ss. On complétera par Ch. Courtois, *Bibliographie de l'Histoire de l'Afrique du Nord des origines à la fin du Moyen Age* (période 1939-1946), dans *Rev. Historique*, t. CXCVIII, 1947, pp. 228-249, reproduite dans *Rev. Africaine*, t. XCI, 1947, pp. 278-300 et (période 1946-1951) dans *Rev. Africaine*, t. XCVI, 1952, pp. 416-448. Au reste, on trouvera, dans les notes du présent ouvrage et particulièrement en tête de la plupart des paragraphes, les indications bibliographiques relatives aux questions traitées. Les lignes qui suivent se bornent donc à esquisser brièvement une historiographie des Vandales.

L'ouvrage le plus ancien qui leur ait été consacré semble être celui de A. Krantz, *Wandalia in qua de Wandalorum populis et eorum populis et eorum patrio solo, ac in Italiam, Galliam, Hispanias, Aphricam et Dalmatiam migratione et de eorum regibus ac bellas domi forisque gestis*, Cologne, 1519 [1], suivi, au XVIIe siècle, de J. Broems, *Dissertatio de Vandalorum in Africa imperio*, Upsal, 1697 et A. Hassel, *Dissertatio de Vandalis*, Upsal, 1698, et, au XVIIIe, de C. Mannert, *Geschichte der Vandalen*, Leipzig, 1785, 2e éd., 1881. Tous ces ouvrages n'ont plus aujourd'hui qu'une valeur de souvenir.

Au lendemain de l'occupation d'Alger, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres mit au concours, sur l'invitation du Ministre de la Guerre, une histoire de la domination vandale en Afrique. Deux mémoires lui furent envoyés : l'un, par F. Papencordt, *Geschichte der vandalischen Herrschaft in Africa*, Berlin, 1837, qui fut couronné et resta longtemps classique ; l'autre de E. Miller, employé au département de la Bibliothèque royale, qui ne fut pas publié, mais pour lequel l'Académie demanda une récompense. Au même moment, L. Marcus, professeur d'allemand au Collège royal de Dijon, dont l'ouvrage n'avait pu être achevé à temps pour être présenté au concours, publia une *Histoire des Vandales depuis leur première apparition sur la scène historique jusqu'à la destruction de leur empire en Afrique*, Paris, 1836, 2e éd., 1838.

Après cette brillante période d'actualité, les Vandales furent quelque temps oubliés. La dissertation de M. Stadler von Wolfersgrün, *Die Wandalen von ihren Einbruch in Gallien bis zum Tode Geiserichs*, Bolzano, 1884, ne m'a pas été accessible, et il est de même de J. Yanoski, *Histoire de la domination des Vandales en Afrique*, dont j'ignore même la date de publication.

Au reste, tous les travaux antérieurs allaient être voués à un oubli plus ou moins total lorsque parut L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, Leipzig, 1901. L'auteur y développait et y étendait son *Aelteste Geschichte der Wandalen*, Leipzig, 1888, qui s'arrêtait en 429. Il devait finalement refondre complètement l'ouvrage publié en 1901 et le rééditer en 1942, à Munich. Cet ouvrage, en fait nouveau (trad. franç. sous le titre *Histoire des Vandales*, par H.-E. del Medico, Paris, 1953), est le meilleur qu'on ait consacré aux Vandales [2]. Il est l'œuvre d'un érudit consciencieux et parfaitement au courant de l'histoire des grandes invasions. Malheureusement, son auteur n'a eu aucun contact avec l'Afrique, et l'œuvre est davantage un précieux recueil de références qu'un véritable livre d'histoire. Je serais cependant ingrat si, ces réserves faites, je ne reconnaissais la très large dette que j'ai à son égard.

Les historiens et les archéologues allemands n'ont cessé, depuis plus d'un demi-siècle, principalement sous l'inspiration de G. Kossina, d'apporter aux Vandales une attention d'autant plus passionnée que l'histoire de ces derniers était liée à celle de la Silésie. Ceux-ci ont donné lieu à un nombre considérable de travaux et de recherches, dont on aura quelque idée en se reportant

1. Sur la question, cf. V.-A. NORDMAN, *Die Wandalia des Albert Krantz, Eine Untersuchung*, dans *Annales Academiæ scientiarum Fennicæ*, B., t. XXIX3, 1934.

2. On a renvoyé à l'édition allemande et indiqué entre parenthèses la page correspondante de la traduction française.

aux indications bibliographiques fournies ci-dessus, p. 10, n. 2. En outre, ils ont trouvé leur place dans la plupart des travaux d'ensemble consacrés aux peuples germaniques. Le plus récent de ceux-ci est H. Reinerth, *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, 3 vol., Leipzig, 1940, où le chapitre consacré aux Vandales, t. III, pp. 943-1032, est l'œuvre de M. Jahn. L'ouvrage, remarquablement illustré, enrichi de bibliographies précieuses, est malheureusement marqué du sceau du régime qui en a encouragé la rédaction. S'il doit être consulté avec précaution, il n'en reste pas moins indispensable, ne serait-ce que par ses références aux travaux antérieurs.

Cet immense effort de l'érudition germanique est naturellement orienté sur la période de l'histoire des Vandales antérieure à 406, instant où commencerait, dit-on, leur décadence. C'est-à-dire que j'aurais à peine à en faire mention si je n'avais été contraint, sous peine de ne présenter des Vandales, au moment de leur passage en Afrique, qu'une image absolument arbitraire, de remonter de proche en proche jusqu'à leur plus lointain passé. Mais on comprend sans peine que les érudits français, espagnols ou italiens n'aient pas attaché une pareille importance à un séjour qui n'a, dans leur histoire nationale, qu'un intérêt épisodique.

A vrai dire, les vingt-trois années qui s'étendent entre le passage du Rhin et celui du détroit de Gibraltar, si importantes qu'elles soient pour expliquer l'évolution des Vandales, n'ont qu'un intérêt secondaire auprès du siècle qui enferme presque exactement leur Etat africain. Il est plus étonnant que cette partie de leur histoire n'ait pas tenté davantage les chercheurs. Les deux livres de F. Martroye, *Genséric, La conquête vandale en Afrique et la destruction de l'Empire d'Occident*, Paris, 1907, et *L'Occident à l'époque byzantine, Goths et Vandales*, Paris, 1904, qu'on en peut considérer comme la suite, sont, sans doute, commodes, mais trop souvent, comme le dit L. Halphen, « sans critique et sans horizon ». Quant à E.-F. Gautier, *Genséric, roi des Vandales*, Paris, 1937 [1], c'est une tentative intéressante en ce sens que l'auteur s'est efforcé de faire sortir l'histoire des Vandales de l'abstraction où on l'avait maintenue jusqu'à lui. Mais, ignorant de la période qu'il abordait, il a été tributaire de ses devanciers et, en dépit de ses « intuitions géniales » (J. Carcopino), a cédé trop souvent aux tentations d'une imagination scintillante.

1. L'ouvrage a été traduit en allemand par J. Lechler. *Geiserich, König der Wandalen. Die Zerstörung einer Legende*, Francfort-sur-Main, 1934.

# II. — INSCRIPTIONS RELATIVES A L'AFRIQUE VANDALE

Je me suis proposé de grouper ici les inscriptions latines susceptibles d'éclairer l'histoire des Vandales et celle de l'Afrique du Nord durant la période de leur domination.

C'est assez dire que cette collection épigraphique différera très sensiblement de celle de O. Fiebiger et L. Schmidt, *Inschriftensammlung zur Geschichte der Ostgermanen*, poursuivie par O. Fiebiger. Ces deux auteurs n'ont en effet retenu que les inscriptions qui intéressent strictement les Vandales. Les inscriptions relatives à Stilichon y figurent en raison de l'origine de ce personnage. Par contre, les inscriptions africaines d'époque vandale en sont le plus généralement éliminées. J'ai tout au contraire fait place aux inscriptions portant une date intermédiaire entre 429 et 533 et écarté celles qui concernent Stilichon, lesquelles n'intéressent pas les Vandales eux-mêmes. J'ai de même écarté les inscriptions « justiniennes » ou « solomoniennes » où ils sont mentionnés. J'ai, d'autre part, omis, contrairement à P. Monceaux dans son *Enquête sur l'Epigraphie chrétienne d'Afrique* [1], les inscriptions métriques qui ne nous sont pas directement connues par des documents épigraphiques mais par l'intermédiaire d'une tradition manuscrite. Bien que je sois convaincu avec P. Monceaux que, parmi les pièces recueillies par les Anthologies, beaucoup « aient été composées pour être gravées sur pierre ou reproduites en cubes de couleur et qu'avant de figurer dans les Anthologies, elles avaient attiré les regards sur la façade, les murs ou le dallage des édifices », il ne me semble pas qu'on puisse les classer parmi les documents strictement épigraphiques. Enfin je n'ai pas cru devoir reproduire quelques textes dont la date est sûre mais la lecture par trop suspecte. Ainsi, *C.I.L.*, VIII, 21597, 21601.

J'ai réparti les textes retenus en deux grandes catégories suivant qu'ils étaient datés ou non. Ceux qui appartiennent à cette première catégorie se divisent eux-mêmes en deux groupes suivant que la date figure sur l'inscription, et, dans ce cas, elle est généralement des plus précises, ou suivant qu'elle résulte d'une interprétation du texte et, dans ce cas, elle n'est généralement qu'approchée. Du moins, pour l'un et l'autre de ces deux groupes, l'établissement d'une liste ne présente-t-il pas de difficultés majeures et n'appelle-t-il guère de contestations. Il n'en va pas de même pour les textes de la seconde catégorie. Ce n'est en effet que sur des indices souvent des plus fragiles que l'on peut attribuer telle ou telle inscription à la seconde moitié du v<sup>e</sup> siècle plutôt qu'à la première ou à l'époque byzantine. Il est vraisemblable que nous possédons un assez grand nombre de textes de la période vandale, mais, faute de pouvoir en déterminer même approximativement la date, ils demeurent inutilisables dans un travail comme celui-ci. Je n'ai donc guère retenu comme probablement vandales que les seules inscriptions où l'onomastique germanique constitue un indice de datation [2]. Ce n'est rien de plus qu'un indice. Encore convient-il d'ajouter que le caractère germanique du nom n'est pas toujours absolument certain. C'est donc un très petit nombre de textes qu'on trouvera réunis dans cette catégorie. J'ai d'autant plus le sentiment qu'elle pourrait être tout autre que j'en ai moi-même à plusieurs reprises modifié le contenu.

J'ai, d'autre part, écarté l'inscription d'Hr. Mertoum, *C.I.L.*, VIII, 10706, jadis copiée par P. Masqueray et commentée par J.-B. de Rossi, où ces auteurs voyaient un texte de l'époque d'Hildiric. L. Leschi, *Inscriptions de la plaine de Guert (Pays des Nemencha)*, dans le *Recueil de la Société et d'Archéologie de Tebessa*, t. I, 1936-37, pp. 119-130, a montré qu'elle n'avait rien à faire avec les Vandales. De même, j'ai omis deux inscriptions de Kherba des Aouissa, l'une de 429, l'autre de 446, inutilisables dans les conditions où elles ont été publiées (*Libyca, Arch.-Epig.*, t. I, 1953, pp. 170 et 171).

J'ai indiqué pour chacune des inscriptions le numéro sous lequel elles figurent au *Corpus Inscriptionum latinarum* toutes les fois où cela a été possible et généralement aussi celui de

1. Ces textes d'époque vandale, ou présumés d'époque vandale, portent les numéros 154-155 (?), 156 (?), 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163 (?), 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172 (?), 173, 176, 177, 184. De même J.-B. de Rossi, *Inscript. christ. rom.*, II, p. 296, n° 10, (F.S. 32) et p. 241, n° 6 (F.S. 45).

2. Indice fragile puisque des noms germaniques se retrouvent dans des inscriptions africaines antérieures à 429 : Sétif (année 415), *C.I.L.*, VIII, 8649 = *I.L.C.*, 3069 = *F.S.*, 321 (Vitiuulfus).

E. Diehl, *Inscriptiones latinæ christianæ veteres* où l'on trouve la plupart d'entre elles accompagnées des indications bibliographiques essentielles les concernant. C'est de préférence le texte de cette dernière publication qui a été le plus souvent adopté. Toutefois, je n'ai pas systématiquement accepté les développements ou restitutions proposés. J'ai, d'autre part, indiqué la concordance avec divers autres recueils épigraphiques en raison des commentaires qui y accompagnent parfois telle ou telle des inscriptions. Quelques textes enfin, de découverte récente et de ce fait, absents des recueils courants, ont été cités avec référence, soit à l'*Année Epigraphique*, soit à l'article dans lequel ils ont été originellement publiés. On trouvera ci-dessous la liste des sigles utilisés :

*C.I.L.* = *Corpus Inscriptionum latinarum.*

*I.L.C.* = E. Diehl, *Inscriptiones latinæ christianæ veteres*, 3 vol., Berlin, 1925-1931.

*F.S.* = O. Fiebiger et L. Schmidt, *Inschriftensammlung zur Geschichte der Ostgermanen*, dans *Denkschriften der kaiserl. Akademie der Wissenschaften* de Vienne, *phil. hist. Klasse*, t. LX, 3, Vienne, 1917 (Nos 16 à 71 inclus).

*F.* = O. Fiebiger, *Inschriftensammlung zur Geschichte der Ostgermanen*, *Neue Folge*, dans *Denkschriften der Akademie der Wissenschaften* de Vienne, *phil. hist. Klasse*, t. LXX, 3, 1939 (Nos 3 à 18 inclus).

*F*[2]. = *Id.*, *Zweite Folge*, t. LXXII, 2, 1944 (Nos 1 à 3 inclus).

*I.L.A.* = *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, St. Gsell, *Inscriptions de la Proconsulaire*, Paris, 1922.

*I.L.T.* = A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, Paris, 1944.

*Enquête* = P. Monceaux, *Enquête sur l'Epigraphie chrétienne d'Afrique :*
Nos 1- 74, *Revue Archéologique*, N.S., t. II, 1903, pp. 59-90.
57-119, *id.*, t. II, 1903, pp. 240-256.
120-152, *id.*, t. III, 1904, pp. 354-373.
153-155, *id.*, t. VII, 1906, pp. 177-192.
156-179, *id.*, t. VII, 1906, pp. 260-279.
180-193, *id.*, t. VII, 1906, pp. 461-475.
194-214, *id.*, t. VIII, 1906, pp. 126-142.
215-227, *id.*, t. VIII, 1906, pp. 297-310.
228-337, dans les *Mémoires présentés par divers Savants, à l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. XII, 1re partie, 1907, pp. 161-339.

*A.E.* = *Année Epigraphique.*

*C.R.A.I.* = *Comptes rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

*B.A.C.* = *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.*

Je dois enfin préciser que je n'ai eu la possibilité de revoir qu'un tout petit nombre des inscriptions reproduites, certaines ayant disparu, d'autres m'étant restées inaccessibles. Ce *corpus* ne doit donc pas être considéré en règle générale comme présentant une nouvelle édition des textes qu'il contient, mais seulement comme un recueil destiné à faciliter la consultation de mon livre.

# *I. — INSCRIPTIONS DATÉES*

## A. — DATE INDIQUÉE

1. **Altaua (Lamoricière), M.C.** · **14-31 Août 429**
*A.E.*, 1935, nº 85 — *F.*, 6.

[ ] kal(endas) se(pte)m(bres), / anno pro(uinciæ) CCCXC / gladio p(eriit) a barbaros.

2. **Numerus Syrorum (Lalla Marnia), M.C.** **22 novembre 429**
*C.I.L.*, VIII, 9984 — *I.L.C.*, 3691 A.

D(is) M(anibus) s(acrum). / Cianus Vadanus, / qui uixit annis plus / menus LXX, disces(s)it / X kalendas decemb/res. cui fili(i) Victor, F/abacius et Maximu/s domu(m) romula(m) isti/tuuerunt, a(nno) p(rouinciæ) CCCXC.

3. **Altaua (Lamoricière), M.C.** **5 (ou 6) novembre 429**
*C.I.L.*, VIII, 21726 — *I.L.C.*, 2862 A.

D(is) M(anibus). Aueren/ia Ianuaria / uicsit an(n)is / XCV. disces(s)it / VIIII (*ou* VIII ?) idus noue/mbres, pro(uinciæ) CCCLXXXVIIIII.

4. **Altaua (Lamoricière), M.C.** **17 octobre 430**
*C.I.L.*, VIII, 9871/21747 — *I.L.C.*, 2862 B.

+ memoria Iuli(i) / Sapida. uicxit / annis XC. dis(cessit) XVI / kal(endas) nou(embres), a(nno) p(rouinciæ) CCCXCI.

5. **Altaua (Lamoricière), M.C.** **18 décembre 430**
*C.I.L.*, VIII, 9859 et p. 2059. — *I.L.C.*, 2862 B adn.

D(is) M(anibus) s(acrum). Flauia Rog/ata uixit an(nis) IIII. dis(cessit) / XV kalen(das) ianu/arias, anno pro(uinciæ) CCCXCI.

6. **Altaua (Lamoricière), M.C.** **16 novembre 432**
*C.I.L.*, VIII, 21745 — *I.L.C.*, 2862 C.

+ D(is) M(anibus) s(acrum). Iulia Fao/sa uicsit annis / XVII. dis(cessit) XVI kal(endas) / decem(bres), a(nno) p(rouinciæ) CCCXCIII.

7. **Ala Miliaria (Benian), M.C.** **21 septembre 433**

*C.I.L.*, VIII, 21574 — *I.L.C.*, 1183 A.
memo(ria) Victoris p(res)b(yteri). / uicxit annis LII. / dis(cessit) XI k(a)l(endas) octob(res). Lucianu(s) frater fe/cit, (anno) pro(uinciæ) CCCXC et IIII.

**8. ? (Mechera Sfa), M.C.** 434

*C.I.L.*, VIII, 21553 — *I.L.C.*, 883.

D(is) M(anibus) s(acrum). Iulius Victor una cum Peregrine et Messore / filibus suis fecereunt me(n)sa(m) Peregrini patri et/ Alurula coniugi pi(a)e matrique pi(a)[e] cui uixit an(nis) XL. lege et doleri. an(no) p(rouinciæ) CCCLXXXX et V.

**9. Ala Miliaria (Benian), M.C.** 27 février 434

*C.I.L.*, VIII, 21573 — *I.L.C.*, 1183 B.

mem(oria) Crescen/tis p(res)b(yteri). uixit ann/is LV. dis(cessit) III ka(lendas) / martias, anno / pro(uinciæ) CCCXCV.

**10. Ala Miliaria (Benian), M.C.** 25 mars 434

*I.L.C.*, 2052 — *Enquête*, 333.

mem(oria) Robb(a)e, sacr(a)e Dei, germana(e) / Honor[ati, A]qu(a)e Siren(sis) ep(i)s(cop)i. c(a)ede / tradit[orum] u[e]xata, meruit digni/tate(m) martiri(i). uixit annis L et red/didit sp(iritu)m die VIII kal(endas) apriles, (anno) pro(uinciæ) CCCXCV.

**11. Carthago (Carthage), P.** 438

*I.L.T.*, 1126.

[ ] in pace uix(it) ann(is) / XXVIIII p(lus) m(inus). / [uix(it) a] nn(is) XLVI, m(ensibus) VIII, d(iebus) / VII, [ ] uirgo filia Deuter(ii), / cons(ulatu) d(omini) n(ostri) Theodosi(i) XVI et Fau(sti).

**12. ? (Guetna) M.C.** 439

*C.I.L.*, VIII, 21589 — *I.L.C.*, 3935.

DD(is) MM(anibus). / Iulius Lu/cius uix/it annis / LXX i(n) p(a)ce, an/n(o) ppp(rouinciarum) (?) CCCC.

**13. Altaua (Lamoricière), M.C.** 26 août 439 ?

*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. LVII, 1936, p. 16.

memoria Sitti(i) / Iuliani. uixit ann(is) XX. / dis(cessit) VII kal(endas) sep/temb(res), (anno) pp(rouinciarum) (?) CCCC (?)

**14. ? (Guetna), M.C.** 29 octobre 439

*C.I.L.*, VIII, 21594 — *I.L.C.*, 2815 adn.

Ulpius Dona/tus uicsit an/nis X. deces/sit IIII kalend/as nouembre/s, ann(o) pr(ouinciæ) CCCC.

**15. Ala Miliaria (Benian), M.C.** 30 novembre 439

St. Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 42.

m(emoria) Maur[i] d[iaconi]. uicxit a[nnis] LXX. discessi[t pri]die kal(endas) dece[m]bres, an(no) p(rouinciæ) CCCC.

**16. ? (Frenda), M.C.** **23 juillet 440 ou 489 ?**

*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. LX, 1939, p. 195.

D(is) M(anibus) s(acrum). + memor(ia) Iuli(a)e Secund/a(e). uixit an(nis) LXX. / ob(iit) X k(a)l(endas) agus(tas), / an(no) p(rouinciæ) CCCCI ou CCCCL.

**17. Sitifis (Sétif), M.S.** **23 août 440**

*C.I.L.*, VIII, 8634 — *I.L.C.*, 1101 — *Enquête*, 201.

hic iacet antis/tes s(an)c(tu)sque Noua/tus, ter denos et VII / sedis qui meruit annos. / precessit die X kal(endas) sept(em)b(res), (anno), pro(uinciæ) CCCCI.

**18. Tasaccora (Saint-Denis du Sig), M.C.** **442**

*C.I.L.*, VIII, 9751 — *I.L.C.*, 3269.

memoria Eli Mugiar[i, qui n]/os precessit [in] pa[ce] do/minica. uicxit a[n(nis) di]/scessit XV [kal(endas)] a[ an(no) CCC]/XC et [ Elius ] sod [ fi]/lius uixcit an/nis) p(lus) m(inus) [ ]m(ensibus) [ ]/discessit idus mars(i)as. / Elius Sossanus una / cum patribus suis / titulum posuerunt, / an(no) CCCCIII.

**19 Altaua (Lamoricière), M.C.** **17 janvier 444**

*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. LVII, 1936, pp. 16-17.

memoria. Flauia / Monnica uicxit / annis XLV. dis(cessit) XVI / kal(endas) feb(ruarias) (anno) pp(rouinciarum) CCCCV. / (fillii) dul(cissimæ) mat(ri) fe(cerunt).

**20. Sertei (Kherbet Guidra), M.S.** **6 juillet 444 ?**

*C.I.L.*, VIII, 20643 — *I.L.C.*, 332 A.

hic requiescit Ro/manilla, hones/ta femina, / qui uixit / an(nis) XLII. / reces/sit in p(ace) / D(ei), pr(idie) n(onas) iulias, an(no) / p(rouinciæ) CCCCV. / XLII.

**21. Ala Miliaria (Benian), M.C.** **11 mars 446**

St. Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 27.

memo(ria) Donati p(res)b(yteri). uicxit annis LX. discessit V idus martias, anno pr(ouinciæ) CCCC et VII.

**22. Aquæ Cæsaris (Youks), P.** **28 avril 446**

*C.I.L.*, VIII, 28044 — *I.L.A.*, t. I, 2959.

(H)onorata bene/ uixere per/ annos IIIIX. / sepulta IIII k(a)l(endas) maias, / anno VII.

**23. Altaua (Lamoricière), M.C.** **6 juillet 446**

*C.I.L.*, VIII, 21774 — *I.L.C.*, 2862 C. adn.

+ memoria E[ ]/mitta [ ]a. ui/xit annis LXI./ discessit pri(die) / nonas iulias, / a(nno) p(rouinciæ) CCCC et VII.

**24. Altaua (Lamoricière), M.C.** **14 décembre 447**

*C.I.L.*, VIII, 9898 — *I.L.C.*, 2862 C. adn.

[ ] uixit an(n)is / XXXV. disces/sit XVIIII k(a)l(endas) / ianuarias, (anno) pp(rouinciarum) (?) / CCCCVIII.

**25. Castellum Thib... (Aïn Melloul), M.S.** **16 février 448**
*C.I.L.*, VIII, 8708 a — *I.L.C.*, 2966.

deposi/ta Oria / Felici/e die / XIIII k/al(endas) marti(as), / an(no) p(rouinciæ) CCCCVIIII.

**26. ? Guetna), M.C.** **449**
*C.I.L.*, VIII, 21584. — *I.L.C.*, 2815 A.

DD(is) MM(anibus). Blattius Mac/ximus uigsit an/nis LXV et decess/it, an(no) pr(ouinciæ) CCCC/X.

**27. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** **6-13 février 449**
*Bull. trim. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XXXI 1911, p. 564.

D(is) M(anibus) s(acrum). / memoria / Aureli(i) Usas/amauce(?) M(arci) f(ilii) ? qui uix(it) ann(is) p[l]us minus LX / [et] disces[s]it in / p[ac]e D(o)m(in)i [s]ub / [di]e[ id]us [f]ebr/uari(as), anno (prouinciæ) CCCCX.

**28. Tasaccora (Saint-Denis du Sig), M.C.** **6-13 août 450**
*C.I.L.*, VIII, 9752 — *I.L.C.*, 3269 A a.

memoriæ Iu/liæ Pullæ, qu/i nos pre[c]es/sit in pace Dom(ini) *ou* dom(inica). / uixit an(n)i(s) p(lus) m(inus) XV, et disc(essit) [ ] idus au/gust(as), ann(o) pro(uinciæ) CCCCXI.

**29. Altaua (Lamoricière), M.C.** **13 novembre 450**
*C.I.L.*, 21729 — *I.L.C.*, 2862 D.

+ / memo(ria) Aurelia(e) / Tif+alis. uicxit / annis VIII. dis(cessit) / idus noue(mbres), a(nno) p(rouinciæ) CCCC/XI.

**30. (?) Chott Menzel-Yayia, entre Curubis et Clupea, P.** **450/451**
*I.L.T.*, 845 — *F.*, 7.

Felicitas r(ecessit) / in pace anno XII +.

**31. ? (Guetna), M.C.** **451**
*C.I.L.*, VIII, 21590 — *I.L.C.*, 3935 B.

DD(is) MM(anibus). / Iulius / Secundus / aceruus. / uicxit an/nis XXXIII, / (anno) pr(ouinciæ) CCCCXII.

**32. ? (Tiaret), M.C.** **18 septembre 451 ou 461**
*C.I.L.*, VIII, 9731 — *I.L.C.*, 1180.

mem(oria) Bo[n]ifat[i(i)] / pre(s)b(yteri). uixit an(nis) / LXXV. mortus / est di(e) XIIII / kal(endas) octob(res), / a(nno) p(rouinciæ) CCCCXII *ou* XXII.

**33. Sitifis (Sétif), M.S.** **452**
*C.I.L.*, VIII, 8630 — *I.L.C.*, 2104 — *Enquête*, 305.

in hoc loco sancto deposi/tæ sunt reliquiæ sancti / Laurenti(i) martiris, die III m(e)n(sis) / aug(usti), cons(ulatu) Herculani, u(iri) c(larissimi), / die Dom(i)n(i), dedicante Laurentio, / u(iro) u(enerabili), s(acerdote), p(ost) mor(tem) Dom(ini), an(no) p(rouinciæ) CCCCXIII. amen.

**34. ? (   ), M.C.** **452**

*C.I.L.*, VIII, 21809 — *I.L.C.*, 3720.

mensa [   ]gasenis co/ndam. Masese filius(?). / uixsit an(nis) p(lus) m(inus) LXXVIII *ou* LXXVII / et me(nse) I, a(nno) p(rouinciæ) CD et XIII.

**35. Cuicul (Djemila), N.** **2 mars 452**

Inédite.

hic quiescit. / Pomponia / Rusticula, c(larissima) f(emina). / uixit an(no)s XV, / menses X / dies XVII. / deposita in pa/ce VI no(nas) mart(ias). / p(ost) c(onsulatum) d(omini) n(ostri) Marciani / Aug(usti) et Adelfi u(iri) c(larissimi).

**36. Altaua (Lamoricière), M.C.** **27 juillet 452**

*C.I.L.*, VIII, 9877 — *I.L.C.*, 2862 D adn.

memoria. / Iunia Fortuna / uixit an(n)is p(lus) / m(inus) XC. disces(s)it / VI k(a)l(endas) au(gu)sta(s), / (anno) pr(ouinciæ) CCCCXIII.

**37. (?) Chott Menzel-Yayia, entre Curubis et Clupea, P.** **452/453**

*I.L.T.*, 845 — *F.*, 7.

Gaudentius / r(ecessit) in pace, anno / XIIII / +.

**38. Altaua (Lamoricière), M.C.** **11 avril 453**

*C.I.L.*, VIII, 9852 et ad. p. 2059 — *I.L.C.*, 2862 D adn.

mem(o)r(i)a. / Cecilius Iuli/anus uixi/t annis LXXX. discessit III / idus apr(i)les, / (anno) pp(rouinciarum) (?) CCCCXIIII.

**39. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** **13 avril 453**

*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XXXI, 1911, p. 565.

D(is) M(anibus) s(acrum). / memoria / Tituri Terenti, / qui uixit annis / plus minus / XXV et disces/sit in pace D(o)m(in)i *ou* d(o)m(in)i(ca), / idus apriles, / an(no) prou(inciæ) CCCCX / et IIII.

**40. Cuicul (Djemila), N.** **15 octobre 454**

*A.E.*, 1924, nº 58.

Turasius pr(a)es(u)l *ou* pres[b(y)ter] / in pace. uix(it) an(nis) / XLIII, men(sibus) III, / dies XVII. dep(o)s(it)us id(us) oct(obres), / Aetio et St[udi]o co[n]s(ulibus).

accipe m(a)erentes lacrima(s), / pia munera fratris / aeternu[mq]ue uale. n[ox est] / breu[is ill]a se[pulch]ri. / off[ulge]t facies [   . m]ecum est /tua semper ima[go].

**41. Près de Sitifis (Sétif), M.S.** **19 octobre 454**

*C.I.L.*, VIII, 20410 — *I.L.C.*, 189.

α + ω / h(a)ec memoria est cl(arissimæ) e[t] / sp(ectabilis) f(eminæ) Cypri[a]næ, qui uix/sit fidelis in pace ann/is XXV, mens(ibus) IIII et accept/a est XIIII / k(a)lendas no/uenb(r)es, anno prou/inc(i)æ CCCCXV.

**25. Castellum Thib... (Aïn Melloul), M.S.** 16 février 448

*C.I.L.*, VIII, 8708 a — *I.L.C.*, 2966.

deposi/ta Oria / Felici/e die / XIIII k/al(endas) marti(as), / an(no) p(rouinciæ) CCCCVIIII.

**26. ? Guetna), M.C.** 449

*C.I.L.*, VIII, 21584. — *I.L.C.*, 2815 A.

DD(is) MM(anibus). Blattius Mac/ximus uigsit an/nis LXV et decess/it, an(no) pr(ouinciæ) CCCC/X.

**27. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** 6-13 février 449

*Bull. trim. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XXXI 1911, p. 564.

D(is) M(anibus) s(acrum). / memoria / Aureli(i) Usas/amauce(?) M(arci) f(ilii) ? qui uix(it) ann(is) p[l]us minus LX / [et] disces[s]it in / p[ac]e D(o)m(in)i [s]ub / [di]e[ id]us [f]ebr/uari(as), anno (prouinciæ) CCCCX.

**28. Tasaccora (Saint-Denis du Sig), M.C.** 6-13 août 450

*C.I.L.*, VIII, 9752 — *I.L.C.*, 3269 A a.

memoriæ Iu/liæ Pullæ, qu/i nos pre[c]es/sit in pace Dom(ini) *ou* dom(inica). / uixit an(n)i(s) p(lus) m(inus) XV, et disc(essit) [ ] idus au/gust(as), ann(o) pro(uinciæ) CCCCXI.

**29. Altaua (Lamoricière), M.C.** 13 novembre 450

*C.I.L.*, 21729 — *I.L.C.*, 2862 D.

+ / memo(ria) Aurelia(e) / Tif+alis. uicxit / annis VIII. dis(cessit) / idus noue(mbres), a(nno) p(rouinciæ) CCCC/XI.

**30. (?) Chott Menzel-Yayia, entre Curubis et Clupea, P.** 450/451

*I.L.T.*, 845 — *F.*, 7.

Felicitas r(ecessit) / in pace anno XII +.

**31. ? (Guetna), M.C.** 451

*C.I.L.*, VIII, 21590 — *I.L.C.*, 3935 B.

DD(is) MM(anibus). / Iulius / Secundus / aceruus. / uicxit an/nis XXXIII, / (anno) pr(ouinciæ) CCCCXII.

**32. ? (Tiaret), M.C.** 18 septembre 451 ou 461

*C.I.L.*, VIII, 9731 — *I.L.C.*, 1180.

mem(oria) Bo[n]ifat[i(i)] / pre(s)b(yteri). uixit an(nis) / LXXV. mortus / est di(e) XIIII / kal(endas) octob(res), / a(nno) p(rouinciæ) CCCCXII *ou* XXII.

**33. Sitifis (Sétif), M.S.** 452

*C.I.L.*, VIII, 8630 — *I.L.C.*, 2104 — *Enquête*, 305.

in hoc loco sancto deposi/tæ sunt reliquiæ sancti / Laurenti(i) martiris, die III m(e)n(sis) / aug(usti), cons(ulatu) Herculani, u(iri) c(larissimi), / die Dom(i)n(i), dedicante Laurentio, / u(iro) u(enerabili), s(acerdote), p(ost) mor(tem) Dom(ini), an(no) p(rouinciæ) CCCCXIII. amen.

**34. ? ( ), M.C.** 452

*C.I.L.*, VIII, 21809 — *I.L.C.*, 3720.

mensa [ ]gasenis co/ndam, Masese filius(?). / uixsit an(nis) p(lus) m(inus) LXXVIII *ou* LXXVII / et me(nse) I, a(nno) p(rouinciæ) CD et XIII.

**35. Cuicul (Djemila), N.** 2 mars 452

Inédite.

hic quiescit. / Pomponia / Rusticula, c(larissima) f(emina). / uixit an(no)s XV, / menses X / dies XVII. / deposita in pa/ce VI no(nas) mart(ias), / p(ost) c(onsulatum) d(omini) n(ostri) Marciani / Aug(usti) et Adelfi u(iri) c(larissimi).

**36. Altaua (Lamoricière), M.C.** 27 juillet 452

*C.I.L.*, VIII, 9877 — *I.L.C.*, 2862 D adn.

memoria. / Iunia Fortuna / uixit an(n)is p(lus) / m(inus) XC. disces(s)it / VI k(a)l(endas) au(gu)sta(s), / (anno) pr(ouinciæ) CCCCXIII.

**37. (?) Chott Menzel-Yayia, entre Curubis et Clupea, P.** 452/453

*I.L.T.*, 845 — *F.*, 7.

Gaudentius / r(ecessit) in pace, anno / XIIII / +.

**38. Altaua (Lamoricière), M.C.** 11 avril 453

*C.I.L.*, VIII, 9852 et ad. p. 2059 — *I.L.C.*, 2862 D adn.

mem(o)r(i)a. / Cecilius Iuli/anus uixi/t annis LXXX. discessit III / idus apr(i)les, / (anno) pp(rouinciarum) (?) CCCCXIIII.

**39. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** 13 avril 453

*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XXXI, 1911, p. 565.

D(is) M(anibus) s(acrum). / memoria / Tituri Terenti, / qui uixit annis / plus minus / XXV et disces/sit in pace D(o)m(in)i *ou* d(o)m(in)i(ca), / idus apriles, / an(no) prou(inciæ) CCCCX / et IIII.

**40. Cuicul (Djemila), N.** 15 octobre 454

*A.E.*, 1924, nº 58.

Turasius pr(a)es(u)l *ou* pres[b(y)ter] / in pace. uix(it) an(nis) / XLIII, men(sibus) III, / dies XVII. dep(o)s(it)us id(us) oct(obres), / Aetio et St[udi]o co[n]s(ulibus).

accipe m(a)erentes lacrima(s), / pia munera fratris / aeternu[mq]ue uale. n[ox est] / breu[is ill]a se[pulch]ri. / off[ulge]t facies [ . m]ecum est /tua semper ima[go].

**41. Près de Sitifis (Sétif), M.S.** 19 octobre 454

*C.I.L.*, VIII, 20410 — *I.L.C.*, 189.

α + ω / h(a)ec memoria est cl(arissimæ) e[t] / sp(ectabilis) f(eminæ) Cypri[a]næ, qui uix/sit fidelis in pace ann/is XXV, mens(ibus) IIII et accept/a est XIIII / k(a)lendas no/uenb(r)es, anno prou/inc(i)æ CCCCXV.

**42. ? (Guellal), M.S.** **8 janvier 455 (ou 451)**

*A.E.*, 1942-43, nº 70.

memori/a Donat(a)e La/is. hic avet(=habet) r/equie(m), sextu(s) id/us ian(u)arias, / a(nno prouinciæ) CCCCXVI ou CCCCXII.

**43. Altaua (Lamoricière), M.C.** **1er juin 456**

*Bulletin de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XLIX, 1928, p. 30.

Iul[ius ] / niu[s uixit a(n)]/nis L. dis[ces]/sit k(alendas) iun(i)a[s], / (anno) pr(ouinciæ) CCCCXVII.

**44. ? (Guetna), M.C.** **457**

*C.I.L.*, VIII, 21588 — *I.L.C.*, 1248.

D(is) MM(anibus). / Iulius Luci/anus, sunza/conus (=subdiaconus ?). uicxi/t annis [L]X et de/cessit, (anno prouinciæ) CCCC/XVIII.

**45. Pomaria (Tlemcen), M.C.** **458**

*C.I.L.*, VIII, 21792 — *I.L.C.*, 3676.

D(is) M(anibus) s(acrum). / Valerius / Zabullus ui/x(it) ann(is) pl(us) m(inus) XL / cui filios / fec(erunt) d(o)m(um) (a)eter(nalem), / a(nno) p(rouinciæ) CCCCXVIIII.

**46. Regiæ (Arbal) M.C.** **459**

*C.I.L.*, VIII, 21635 — *I.L.C.*, 3270.

m(e)m(oria). / Aurelius Lu/cius, qui nos / processit in / pace dominica, / uicsit [an]nis / plus minus XX. / (anno) pr(ouinciæ) CCCCXX.

**47. Pomaria (Tlemcen) M.C.** **459**

*C.I.L.*, VIII, 21782 — *I.L.C.*, 3667 A.

D(is) M(anibus) s(acrum). / Aurel(ia) Iulia / uixit an(nis) XII, cui /mater fecit/[dom(um)]/ [(a)et]ern[a]l(em), an(no) / pro(uinciæ) CCCCXX.

**48. ? (Kherba des Aissaoua), M.C.** **459**

*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. XIX, 1899, p. 497.

D(is) M(anibus) s(acrum). / memoria i[ ]i Rogati./ uixit annis LXV. / merentibus [ ] / laboribus fili(i) sui fecerunt / et Oc/latia Montana (?), a(nno) p(rouinciæ) CCCCXX.

**49. Numerus Syrorum (Lalla Marnia), M.C.** **460**

*C.I.L.*, VIII, 21802, — *I.L.C.*, 3691 B.

D(is) M(anibus) s(acrum). / Iulius Rufinus, / frater karissim/us, qui uixit ann/is XLV. Iuli(us) Florius / et Conantius frat(res), / Aurelia Iulia uxor, do/mu(m) romula(m) fecerunt, / an(no) p(rouinciæ) CCCCXXI.

**50. ? (près de Guetna), M.C.** **462**

*C.I.L.*, VIII, 21593.

[U]lpius / Cilanu/s u(ix)it an(nis) / XXX. a(nno) ? p(rouinciæ) ? CCCCXXIII.

**51. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** **465**

*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. LVI, 1935. p. 203.

Memo/ria Flau/i(i) principi(s) qui uixit / ann(is) p(lus) min(us) VIIII. / disce(ssit) XV k(alendas) / Martias, / (anno) prou(inciæ) CCCCXX / et C (= VI).

**52. ? (près de Tiaret), M.C.** **7 septembre 466**

*C.I.L.*, VIII, 21549 — *I.L.C.*, 1533.

[me]moria Iuli(i) Sandali. uixit an(nis) / LXXIII. acceptus est an(no) p[rou(inciæ)] / CCCCXXVII, die VII idus [se]ptem/bre(s).

**53. Sertei (Kherbet Guidra), M.S.** **28 juillet 467**

*C.I.L.*, VIII, 20644 — *I.L.C.*, 332 B.

hic requiescit / Emerita, hone/sta femina, / qui uixit an(n)is / LXXV. recessi[t] / in pace die V k(a)l(endas) a(u)gusta(s), an(no) / p(rouinciæ) CCCCXXVIII.

**54. Sufetula (Sbeitla), Byz.** **12 septembre 467**

*I.L.C.*, 3477 — *I.L.T.*, 380 — *F.*, 8. — (Photo pl. V).

α + ω in nomine Patris et Fi/li(i) et Sp(iritu)s S(an)c(ti). amen. / Vitalis pr(e)sb(yter) ui[xi in pace] / D(e)i annis XXXVIII, re[q]ui[esco ho]die. hic positus pla[cida in] / pace reserbor pulberi [pulbis]. / spes mic(h)i (= mihi) multa manet, na[m te] / uenturum spero, D(omi)n(u)m, qui cuncta / creasti tibi, ut cinere[s] istos / suscites ipse potens. h(a)ec est / speciosor sole et super omnem / s[t]ellarum dispositionem. / luci conparata inbenitur prior, / dum sit una omnium potens et / in se permanens omnia inno/dans. natus anno XXVIII / regis Gesiric, pridie idus / septembres.

**55. ? (Guetna), M.C.** **468**

*C.I.L.*, VIII, 21592 — *I.L.C.*, 3934.

DD(is) M(anibus). / Veturia / Fortun(ata?). / uixit [ ] / annnis LXX / X CCCCXXVIIII.

**56. Leptis minor (Lemta), Byz.** **26 juin 468**

*C.I.L.*, VIII — *I.L.C.*, 3139 — *I.L.T.*, 136. — *F*², 1. — (Photo pl. V).

+ / Billa/tica / uixit / annis / XVIII / pl(u)s m(inus). / requi/ebit / in pace / die VI / k(a)l(endas) iuli/as, an/no XX/VIIII.

**57. Castellum Tingitanum (Orléansville), M.C.** **5 novembre 468**

*C.I.L.*, VIII, 9713 — *I.L.C.*, 2850 a.

[p]recessit nos in pace / [S]aposus bon(a)e memoriæ. / [q]uiscin[ti] (= quiescit ?) d(ie) IIII non(as) noue/[m]b(res) et sepultus est d(ie) non(as) / nouemb(res), (anno) prou(inciæ) CCCCXX et nona.

**58. ? (Tiaret), M.C.** **469**

*C.I.L.*, VIII, 9732 — *I.L.C.*, 2788 B.

[ ] Caius Iuni/us [ ]mis Simione. / uixit ann(is) XXX. mortu/us est anno p(rouinciæ) CCCCXXX.

**59. ? (Guetna), M.C.** 469
*C.I.L.*, VIII, 21600.

[ ]/is uicsit / a(n)nis XXX / e (?) dece/s(s)it an(no) proui/nciæ CCCCXXX.

**60. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** 469
*C.I.L.*, VIII, 21680 — *I.L.C.*, 3274.

D(is) (Manibus) s(acrum). / memoria Au/reli(i) Macer/sumis, qui uic/xit annis plu/s minus LXV / et disces(s)it in / pace D(o)m(ini) *ou* d(o)m(inica), anno / CCCCXXX.

**61. Pomaria (Tlemcen), M.C.** 469
*C.I.L.*, VIII, 9911 — *I.L.C.*, 3677.

D(is) M(anibus) s(acrum). D(is) M(anibus) s(acrum). / Aelia Emerita / uix(it) annis LXXXXV, cui / fili(i) et nep(otes) fecer(unt) do/m(um) (a)eter(nalem), anno p(rouinciæ) CCCCXXX.

**62. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** 1er septembre ? 469
*C.I.L.*, VIII, 21681 — *I.L.C.*, 2866 A.

D(is) M(anibus) s(acrum). / memoriæ Au/reli(i) Secundi, / qui uixit an(nis) / III, m(ensibus) XXXV, et / discessit in / pace die / camaseme/res (= ca(le)nda(s) s(ept)embres ?) an(no) [p]ro(uinciæ) CCCCXXX.

**63 Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** 470
*C.I.L.*, VIII, 21688 — *I.L.C.*, 3271.

D(is) M(anibus) s(acrum). / memoria Iuli(i) / Emeriti, qui ui/xit annis plus / minus LXXX et pr/ecessit in pace do/mini[ca ?], a(nno) p(rouinciæ) CCCCXXXI.

**64. Regiæ (Arbal), M.C.** 470
*C.I.L.*, VIII, 21642. — *I.L.C.*, 3272.

m(e)m(oriæ) / Iuli(a)e Cels(a)e, / qui nos pre/cessit in p/ace domi/nica. uicsit a/n(n)is plus minu/s XXXI et disces/s[i]t (die) tersiu(= tertio) ka/l(endas) [ a]ukutcas (= augustas), (anno) pr(ouinciae) CCCCCXXXI.

**65. Pomaria (Tlemcen), M.C.** 471
*C.I.L.*, VIII, 9956 — *I.L.C.*, 3679 adn.

D(is) M(anibus) s(acrum). / Vespasianus / Certa uixit / an(nis) XXI. patri / [fil(ius)] fecit dom(um) / [(a)et(ernalem), (anno) p(rouinciæ)] CCCCXXXII.

**66. ? (Tiaret), M.C.** 30 mars 471
*C.I.L.*, VIII, 9733 — *I.L.C.*, 1534.

memoria Proper/tiæ Gududiæ fide/lis in pace. uixit an/nis LX. accepta est die / III kal(endas) april(es), a(nno) p(rouinciæ) CCCCXXXII.

**67. Tubernuc (Aïn Tebornok), P.** **27 novembre 471**

*I.L.T.*, 819.

Margarita / fidelis in pace / uixiit ann(is) / LXXXII. d(e)p(osita) die V k(a)l(enda)s / decemb(res), / ann(o) XXXIII.

**68. (Thanaramusa ?), Berrouaghia, M.C.** **474**

*A.E.*, 1926, nº 60.

ego pr(a)efectus Iugmena / inc(h)oa(u)i ec(c)lesia(m), et Deus / compleuit, in nomin(e) / Ispiriti San(c)ti *ou* in nomini S/piriti San(c)ti, in ani (= anno) / prouiccie CCCCXXXV. / nos Zabenses / conpeluimus (= compleuimus).

**69. ? (Kerbet el-Ma el-Abiod, entre Constantine et Sétif), N.** **3 février 474**

*I.L.C.*, 2069 — *Enquête*, 297.

in hoc loco sunt memo/ri(a)e sanc(torum) martirum / Laurenti(i), Ippoliti, / Eufimi(a)e, Minn(a)e, / et de cruce D(omi)ni. deposit(a)e die III no/nas febr(u)arias, an(no) p(rouinciæ) CCCCXXXV.

**70. Hippo Regius (Hippone), P.** **11 septembre 474**

*A.E.*, 1951, nº 267. — (Photo pl. V).

die III idus septe/mbres recessit E/rmengon, Suaba, / bon(a)e memori(a)e in p/ace, ann(o) XXXV. coniuues Ingomaris.

**71. Castellum Tingitanum (Orléansville), M.C.** **2 décembre 474**

*C.I.L.*, VIII, 9713 et p. 2034. — *I.L.C.*, 2850 b.

[p]rece[ssit] nos in pace / bon(a)e memoriæ Faustina / die IIII nonas decembres, / prou(inciæ) an(no) CCCCXXX et quinta.

**72. Castellum Tingitanum (Orléansville), M.C.** **22 juillet 475**

*C.I.L.*, VIII, 9709 — *I.L.C.*, 1105.

hic requies/cit sanctæ memo/riæ pater noster / Reparatus ep(iscopu)s, qui fe/cit in sacerdotium an/nos VIIII, men(ses) XI et pre/cessit nos in pace / die undecimu kal(endas) / aug(ustas), (anno) prou(i)nc(iæ) CCCCXXX / et sexta.

**73. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** **475**

*C.I.L.*, VIII, 21682. — *I.L.C.*, 2867.

D(is) M(anibus) s(acrum). / memoriæ / Aureliæ / Lorida (= Florida ?), / qu/ae uixit ann/is XXXV et / discessit in pace an (= D (omi)n(i) ?) / die uidnic (?) (= V id. (no)... ?), / an(no) p(rouinciæ) CCCCXXXVI.

**74. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** **8 juillet 476**

*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. LX, 1939, p. 49.

memoria / Aureli(i) Tac/mule (?) qui ui/xit annis pl(us) m(inus) / LVII et dis/cessit in pa/ce D(omi)ni *ou* d(omi)ni(ca) VIII idus / iulias, an(no) pr(ouinciæ) / CCCCXXXVII.

**75. ? (près de Tiaret), M.C.** 11 décembre 476
*C.I.L.*, VIII, 21543 — *I.L.C.*, 2833.

memor/ia Aureliæ Felic/ia(e). uixit annos / LXX. recessit die / III idus decem/(b)res, an(no) (prouinciæ) CCCCXXXVII.

**76. ? (Aïn el-Aneb), M.C.** 478
*C.I.L.*, VIII, 21530.

[ ]ciaubid (?) ciu[ ]tas filium / Muuecii positum, / a(nno) p(rouinciæ) CCCCXXX et / VIIII.

**77. Altaua (Lamoricière), M.C.** 1er janvier 480
*C.I.L.*, VIII, 21737 — *I.L.C.*, 3619 adn.

m(emo)ria Flau(ii) Mazic (?) / cdiopr (?) uxsor. uix(i)t / an(n)is XLV, m(ensibus) V. dier (= dies, *pour* diebus) V. / k(a)l(endas) ian(u)aris, (anno) pp(rouinciarum) (?) CCCCLI.

**78. Altaua (Lamoricière), M.C.** 17 janvier 480
*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. LVII, 1936, pp. 18-19.

mem[oria Bene]/nati (?). uix(it) an(n)i(s) c (?) [ ]. / discess(it) XVI k(a)l(endas) / feb(ruaria)s, a(nno) p(rouinciæ) CCCCXLI.

**79. Altaua (Lamoricière), M.C.** 22 janvier 480
*C.I.L.*, VIII, 9876 — *I.L.C.*, 2862 E.

m(emo)ria. Iulia Un/na u(i)x(i)t annis LX. / dis(cess)it XI kal(endas) feb(ruarias), / a(nno) p(rouinciæ) CCCCXLI.

**80. ? (près de Tiaret), M.C.** 13 août 480
*C.I.L.*, VIII, 21550 — *I.L.C.*, 4385.

α + ω / memoria M/arcelli. reces/sit die Martis, lu/na XXI, idus aug/ustas. an(no) p(rouinciæ) CCCCXLI.

**81. ? ( ), M.C.** 483
*C.I.L.*, VIII, 21797 — *I.L.C.*, 3936.

D(is) Ma(nibus) s(acrum). / Iulia Secunda / uicsit an(n)is / XXII, an(no) pp(rouinciarum) (?) CCCCXLIIII.

**82. (?) Tiaret, M.C.** 485
*C.I.L.*, VIII, 9734.

[me]moriæ / Auste (?) uicsi/t annis LXXV, / a(nno) p(rouinciæ) CCCCXXXXVI / [ ]lii sorio ea (?).

**83. Altaua (Lamoricière), M.C.** 19 février 485
*C.I.L.*, VIII, 21762 — *I.L.C.*, 2862 E adn.

memoria. Sittia Pri/ma uixit annis XVI. / dis(cessit) XI kal(endas) martias, / an(no) pp(rouinciarum) (?) CCCCXLVI.

**84. ? (Tiaret), M.C.** **488**

*C.I.L.*, VIII, 9735 — *I.L.C.*, 3940.

D(is) M(anibus) s(acrum). mem/oria Domit(i)æ / Ferca. uixit an/nis LXX, (anno) p(rouinciæ) CCCCXLVIIII.

**85. ? ( ), M.C.** **13 mars 488**

*C.I.L.*, VIII, 21595 — *I.L.C.*, 2863.

DD(is) MM(anibus). / Ulpius Mar/cus uicsit annis LVI, (anno) pp(rouinciarum) (?) / CCCCXLVIIII et / discessit / III idus mar/s(i)as.

**86. Altaua (Lamoricière), M.C.** **9 novembre 489**

*C.I.L.*, VIII, 9842/21719 — *I.L.C.*, 2864.

D(is) M(anibus) s(acrum). / Atilia Ince(n)ua ( = Ingenua ?) uixit ann/os LX, dis(cessit) V idus / nouembres. St/acciu Victor ma/ritai pos(uit), an(no) p(rouinciæ) CCCCL.

**87. ? (Frenda), M.C.** **490 ?**

*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, t. LX, 1939, pp. 194-195.

D(eo) o(ptimo) s(acrum) (?). Memo/riæ Fundani/us Donate, uix/sit an(n)is LXXX, m(ensibus) III. r(e)c(essit) an(no) p(rouinciæ) [ ] CCCCLI.

**88. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** **491**

*C.I.L.*, VIII, 21676 — *I.L.C.*, 3275.

hic est / Antonia / Emerita, / qui uixit / annis plus / minus LX et / disc(essit) in pac/e D(omi)ni, an(n)o p/r(o)uinc(iæ) CCCCLII.

**89. Altaua (Lamoricière), M.C.** **18 octobre 493**

*C.I.L.*, VIII, 21759 — *I.L.C.*, 3953 A.

D(is) M(anibus) s(acrum). / Petronius Pam/pilus uicsit an(n)is X. / disce(ssit) XV k(a)l(endas) noue(mbres), / (anno) pp(rouinciarum) (?) CCCCLIIII. i(n) Xr(isto) Ies(u) deb(ositus) (?)

**90. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** **24 décembre 493**

*C.I.L.*, VIII, 21689 — *I.L.C.*, 3276.

D(is) M(anibus) s(acrum). / memoria / Iulii Ianuari(i), / qui uixit annis /, plus minus XXX / et discessit in / pace D(o)m(ini) *ou* d(o)m(inica), die no/nu kal(endas) ianuari/as, annis prouin/cia(e) CCCCLIIII.

**91. ? (Ternaten), M.C.** **494**

*Libyca* (Arch.-Epig.), t. I, 1953, p. 175.

[ ]uilia Pætiona / [ ] CCCCL et V.

**92. Regiæ (Arbal), M.C.** 29 décembre 494

*C.I.L.*, VIII, 21632 — *I.L.C.*, 3272 A.

memori[æ] / Aeli(a)e [ ]o[ ]/ul(a)e, qui n[os] / precessit / in pa(ce) (Domi)n(i) (?). uixit / ann(is) p(lus) m(inus) VIIII et / dis(cessit) IIII k(alendas) ianu(arias), / an(no) p(rouinciæ) CCCCLV.

**93. Altaua (Lamoricière), M.C.** 18 avril 495

*C.I.L.* ,VIII, 21742 — *I.L.C.*, 1183 C.

m(e)m(o)ria Iuli(i) / Capsari(i) p(res)b(yteri). uic(sit) / an(nis) XCII. dius (= discessit ?) XIIII k(a)l(endas) / maias, an(no) p(rouinciæ) CCCCLVI.

**94. ? (Mouzaïaville), M.C.** 10 mai 495

*C.I.L.*, VIII, 9286 — *I.L.C.*, 1102 — *F.S.*, 40.

[ mu]ltis exiliis [saepe] / probatus et fidei / catholicæ adser/tor dignus inuentus. / inpleuit in episcopatu / an(nos) XVIII, m(enses) II, d(ies) XII, et occi/sus est in bello Mauro-/rum et sepultus est die / VI id(us) maias, (anno) p(rouinciæ) CCCCLVI.

**95. Altaua (Lamoricière), M.C.** 508

*C.I.L.*, VIII, 9835 et pp. 975 et 2059 — *I.L.C.*, 42 — *F.S.*, 47. — (Photo pl. VI).

pro sal(ute)et incol(umitate) reg(is) Masunæ gent(ium) / Maur(orum) et Romanor(um). castrum (a)edific(atum) a Mas/giuini, pr(a)ef(ecto) de Safar (?), Iider, proc(uratore) cast/ra Seuerian(a). quem Masuna Altaua posuit / et Maxim(us) proc(urator) Alt(auæ) perfec(it), (anno) pp(rouinciarum) (?) CCCCLXVIIII.

**96. Theueste (Tebessa), P.** 26 juillet 508

*C.I.L.*, VIII, 2013/16516 — *I.L.A.*, t. I, 3424 — *I.L.C.*, 1385 — *F.S.*, 42.

hic requ[iescit/ *ou* iebit] fi<li>lius (=filius) [noster ? ] Ge[ ]/[ f]idelis [ui/xit i]n pace an[nos V]. / menses V, dies [XXV/nat]us est ann(o) VII do(mi)n(i) n(ostri) re[gis Thra/sa]mundi, IIII non(as) februari[as/ et recessit ann(o) XII, VII ka[lend(as)] / augustas, (h)ora VII *ou* VIII, sabbatorum di[e].

**97. ? (près de Tiaret), M.C.** 18 juillet 509

*C.I.L.*, VIII, 21544 — *I.L.C.*, 3620.

memoria. Iulius Donatus ui/xit an(n) is XX. moritur XV ka/lendas augustas. an(n)o pr(ou)ins(ia)e / CCCCLXX.

**98. Ammædara (Haidra), Byz.** 22 février 510

*C.I.L.*, VIII, 11649 — *I.L.C.*, 3104 A. — *F.S.*, 43.

ω + α / quiebit Festa in pace / s(ub) d(ie) VIII k(a)l(endas) martias, an(n)o / XIIII d(o)m(ini) r(e)g(is) T(hra)s(a)m(undi).

**99. Albulae (Aïn Temouchent), M.C.** 27 février 519

*C.I.L.*, VIII, 21675 — *I.L.C.*, 3272 B.

D(is) M(anibus) s(acrum). / Aennia Iu/lia uixit an/nis plus minus / LXXV et nos / pr[ecessit in p(ace) D](o)m(ini) *ou* [d](o)m(inica) / die IIII kalen/das martias, / anno prou-(inciæ) CCCCLXXX.

**100. Pomaria (Tlemcen), M.C.** 521 ?
*C.I.L.*, VIII, 9944 — *I.L.C.*, 3668.

D(is) M(anibus) s(acrum). / [Iu]lius Roga/[t]us uixit an/nis LXX, cui fili(a)e / me[renti fece]runt / dom(um) æternale(m), / an(no) p(rouinciæ) CCCCLXXXI[I].

**101. Pomaria (Tlemcen), M.C.** 522
*C.I.L.*, VIII, 9940 /21788 — *I.L.C.*, 3662.

D(is) M(anibus) s(acrum) ./ [O]ctauia Pol/[ ]lis uix[it] an(nis) (pl(us) m(inus) / [ ] XXV, cui ispon/[s]us fec(it) dom(um) / [(a)ete]rna(lem), (anno) p(rouinciæ) CCCC/LXXXIII.

**102. ? (Guetna), M.C.** 524
*C.I.L.*, VIII, 21596 — *I.L.C.*, 3955.

DD(is) MM(anibus) ss(acrum). / Ulpius Sarun/ne uisit an(n)is / XXIII, (anno prouinciæ) CCCCLXXXV.

**103. Ammædara (Haidra), Byz.** 6 décembre 526
*C.I.L.*, VIII, 10516/11528 — *I.L.C.*, 388 — *F.S.*, 48.

α + ω / Astius Muste/lus fl(amen) p(er)p(etuus) c(h)risti/anus uixit an/nis LXXII, qu(i)euit VIII / id(us) decem/bres, anno IIII d(omi)n(i) regis / Ildirix.

**104. Uppenna (Hr. Chigarnia), Byz.** 527 ?
*C.I.L.*, VIII, 23053 u — *I.L.C.*, 2683 adn.

Q[u]adr[at]i/[lla ui]xi[t] / [in pace] an/n[is ]. depo/si[ta ? di]e XV / a[ ] dec/em-[bres, a]nn(o) V (?) / [Hild]iricis.

**105. Altaua (Lamoricière), M.C.** 14 septembre 530
*C.I.L.*, VIII, 21738 — *I.L.C.*, 1720.

+ / mem(oria). Flauia Satu/rina deuotæ u(i)x(it) annis / pl(us) m(inus) XX. disc(essi)t XVIII kal(endas) / octobres, ann(o) p(rouin)c(iæ) CCCCXCI.

**106. Madauros (Mdaourouch), P.** 22 janvier 531
*I.L.C.*, 4452 — *I.L.A.*, t. I, 2758 *bis*. — *F.*, 12.

locu(s) II. / hic Desiderius / iacet natus / Casas Maiores / ren(a)t(us) filius / Respecti episc(opi). / uixit in pace / fidelsis (= fidelis) / annis XXVI. / depositus / anno primo dom(i)n(i) regis Geli(mer), / XI k(a)l(endas) febr(uarias).

**107. Madauros (Mdaourouch), P.** 5 avril 540
*I.L.C.*, 1601 A — *I.L.A.*, t. I, 2759. — *F.*, 13.

α + ω / Donatianus pr(e)sb(yter), / in exilio pro fide ca/t(h)olica hic aput col(oniam) Mad(auros) / relegatus, recessit die / nonas apriles, an(no) VII Kartha/g(i)n(is) (?). uixit annis XCVI.

## B. — DATE NON INDIQUÉE

**108. ? (Hr. el-Maïz, près de Tebessa), P.** **496/523**
*C.I.L.*, VIII, 22646, 20 — *I.L.A.*, t. I, 3719 — *F.S.*, 46.

XIII fructus ol mu regis / Trasamundi extremus tocius in por/tione ab oleribn pd./item [ ] Tr in portione [ ] X oli / co LI unus C.

**109. Carthago (Carthage), P.** **496/523**
*B.A.C.*, 1927, p. 486.

+ *Thrasamundus.*

**110. Carthago (Carthage), P.** **523/530**
*C.I.L.*, VIII, 13734 — *F.S.*, 62.

*Ild*[*iricus*].

**111. ? (Fonzaso, près de Feltre), Italie.** **530/533**
*C.I.L.*, VIII, 17412 — *I.L.C.*, 43 — *F.S.*, 51.

+ Geilamir, rex Vandalorum et Alanorum.

**112. ? (Hr. Koreiba, près d'Aïn M'lila), N.** **530/533**
*C.I.L.*, VIII, 10862/19210 — *I.L.C.*, 43 adn. — F.S., 50.

dom(i)n(us) Gei/lime/r.

**113. Carthago (Carthage), P.** **439/533**
*C.I.L.*, VIII, 25357 a — *I.L.C.*, 1406 — *F.S.*, 52 a.

[ ]ndilu(s) fidel/[is in pace uixit anni]s LX. d(e)p(ositus) s(ub) d(ie) / [ ]s d(omi)n(i) regis / [ ].

**114. ? ( ), M.C.** **439/538**
*C.I.L.*, VIII, 21582 — *I.L.C.*, 3935 A.

DD(is) MM(anibus). / Arrius Iu/lius Roga/tus uics/it annis / pl[us] m(inu)s LX. pos/ui [an(no)] p(rouinciæ) CCCC[ ]

**115. ? (Guetna), M.C.** **439/538**
*Bulletin de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, 1945/46, p. 33.

DD(is) MM(anibus). Non[i]/a Urban/a uicsit annis / LXX. decessit (anno) p(rouinciæ) / CCCC[ ]

**116. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.** **439/538**
*C.I.L.*, VIII, 21698 — *I.L.C.*, 3276 A.

D(is) M(anibus) s(acrum). / memoria Po/nponi Feua, / qui uixit annis / p(lus) m(inu)s XXX. des(cessit) / in pace D(omi)n(i) *ou* d(omi)n(ica), die X / kalendas marti/as, anno prouin/ci(a)e CCCC[ ]

**117. Ala Miliaria (Benian), M.C.** **440/538**
*C.I.L.*, VIII, 21571 — St. Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 22.

[m]emo(ria) sancti ma(r)t(y)r(is) Donati ep(i)s(copi) [ / ]. uixit annis LXXX, inter quibus [ ]/ sacerdotium D(omi)no administ[rauit et] / req(u)ieuit pridie [k(a)l(endas) i]an(u)ar(ias) [ ] / susdiaconus fratri fecit, / [a(nno) p]r(ouinciæ) CCCC et [ ]

**118. Calama (Guelma), P.** **dates possibles : 446/7, 484, 491/2, 503/4.**
*C.I.L.*, VIII, 5380 — *I.L.A*, t. I, 269. — *F.*, 11.

[ ]imir anno VIII [d(omi)n(i) regis ?] / [a f]undamenti[s restituit].

**119. ? (Sidi Ferruch), M.C.** **449/538**
*C.I.L.*, VIII, 9271 — *I.L.C.*, 1829 a et b — *Enquête*, 320.

*a*/ pax intran[ti istam] ian[uam, pax et reme]anti.

b/ [hic domin]o nostro placens Sabina beato / [Lauren]tio (?) martiri uotum reddidit, completo / [aedific]io die XIIII kal(endas) iul(ias). hic est Ianuari / [fil]ii eius memoria, qui uixit ann(is) XLVII, m(ensibus) V. / [requies]cit in pace[ martirum] (?), ann(o) prouinc(iæ) CCCCX [ ]/[ Paradi]so (?) lucis [ uidere p]ostulauit.

**120. Altaua (Lamoricière), M.C.** **449/538**
*C.I.L.*, VIII, 9866 et p. 975 — *I.L.C.*, 2054.

+ / memoria Ispiaci / Cerialis . uixit ann(is) / XX. disces(s)it [ ]/ iunias. (anno) pr(ouinciæ) CCCCV [ ] gladiu percussus.

**121. Tasaccora (Saint-Denis du Sig), M.C.** **peu après 440**
*C.I.L.*, VIII, 9752 — *I.L.C.*, 3269 A b.

memoriæ / Depusinne (?), [quæ] nos / precessit in pa[ce] / dominica et uix(i)t / anni(s) plu(s) m(inus) XXVII et / diiscessit [ ] idus / augus[tas ] / anno pro(uinciæ) CCCC et [ ].

**122. Cæsaera (Cherchel), M.C.** **468 ou 368 ?**
*C.I.L.*, VIII, 9412 / 21.417.

[secun]dus / [s]acerdos / [ ]s pr(es)b(yter) ann(is) XVIII / ¡[ ]anis LVIIII, / [an(no) pr(ouinciæ)]CCCXXVIIII.

**123. ? ( ), M.C.** **475/478**
*C.I.L.*, VIII, 21585 — *I.L.C.*, 2815 B.

DD(is) MM(anibus). / Calpurnia / Amacrona / acerua uicsi/t an(n)is V et VIII e(t) / decessit (anno) prouinciæ / CCCCXXX e(t) VI [ ]

**124. ? ( ), M.C.** **521/23**
*C.I.L.*, VIII, 21591 — *I.L.C.*, 2815 A adn.

DD(is) MM(anibus). / Perelius / Repara[tus] / [u]ix(i)t an(nis) / [ ] V e(t) de[cessit] a(nno)] / [p(rouinciæ)] CCCCLXXXII[ ].

**125. Furnos maius (Aïn Fourna), P.** **vers 525**
*I.L.T.*, 620.

conlok[ata] / a Symeone / episcopo.

**126. Tunes (Tunis), P.** **439/533**
*C.I.L.*, VIII, 25362 — *I.L.C.*, 787 — *F.S.*, 53 — *Enquête*, 164.

cerne salutiferas sp[lendent]i marmore Baias, / qui calidos aest[us tin]gere (?) quaeris aquis. / hic ubi Vulcano Ne[ptunus] certat amore, / nec necat unda f[ocum, n]ec, nocet ignis aquas. / gaude operi, Gebam[unde, tu]o, regalis origo, / deliciis sospes] ute[re cum] populo.

**127. Thuburbo majus (Hr. Kasbat), P.**
*I.L.C.*, 2652 A — *F.*, 18.

Arifridos in p[ace] / uixit annos XX[ ]. / depositus [die] / idus nouemb(res).

**128. Madauros (Mdaourouch), P.**
*I.L.C.*, 1601 B — *I.L.A.*, t. I, 2760. — *F.*, 14.

+ / Presuiter Libe/ratus pro fide / cat(h)olica in exsili/o reces(s)it in pace et u(i)x(it)/ annis LXXV. / depositus est / die XVII ka(lendas) iulias.

**129. Uppenna (Hr. Chigarnia), Byz.** **après 484**
*C.I.L.*, VIII, 23042 — *I.L.C.*, 1110 A.

α +ω / Honor/ius epi/scopus / uixit a/nnis XC. / deposi/tus sub / die VIII idus / augustas.

**130. Macomades minores = Iunci (Younga), Byz.** **après 525 ?**
*I.L.T.*, 75.

Quodbuldeus episco/pus uicsit annis LVIII / et requieuit in pace di/e n[onas ] uarias.

**131. Tipasa (Tipasa), M.C.** **après 442**
*C.I.L.*, VIII, 20914 — *I.L.C.*, 1824 — *Enquête*, 221.

munera quæ cernis, quo / sancta altaria fulgent, / [his sumptus l]aborq(ue) inest cura/[que Pot]enti, creditum / [sibi qui gau]det perficere munus. / ma[rtyr] hic est Salsa dulcior / nectare semper, quæ meruit / caelo semper habitare beata, / reciprocum sancto [stu]dens / [mu]nus inpertire Potentio [in]teri/tumq(ue) eius c(a)elorum regno pro[babi]t.

**132. (?) Arris, N.** **535 ?**
*A. E.*, 1945, n° 97.

D(is) (Manibus) s(acrum). ego Masties dux, / ann(is) LXVII et imp(e)r(ator) ann(is) LX, qui nun/quam periuraui neque fide(ns) / fregi neque de Romanos neque/ de Mauros, et in bellu parui et in / pace, et adversus facta mea / sic mecu(m) Deus agit bene. / ego Vartia hunc edificium cum fratrib(us) me/is feci.
in quod erogavit (denarios) centu(m).

**133. Roma.** **après 455 ?**

*C.I.L.*, VI, 31890 — *F.S.*, 36.

[Pl]otius Fur[ius] / Valentinus ur[bi] / præfectus hostili / impetu su[b]lata / [ restituit].

**134. Roma.** **après 455 ?**

*C.I.L.*, VI, 1788/31891 — *F.S.*, 36 a.

[Valenti]nus urbi / [præfect]us hostili / [ ].

**135. Roma.** **après 455 ?**

*C.I.L.*, VI, 1663 — *F.S.*, 37.

Castallius Innocentius / Audax, u(ir) c(larissimus), præf(ectus) urbis / uice sacra iudicans barbarica incursione / sublata restituit.

**136. Insula sacra, près de Portus (Ostie), Italie.** **après 455**

*C.I.L.*, XIV, 5232-5241 — *I.L.C.*, 1788 — *F.S.*, 35.

+ uandalica rabies hanc ussit martyris aulam / quam Petrus antistes cultu meliore nouata(m) / [ ].

**137. Neapolis (Naples), Italie.** **entre 423 et 450**

*C.I.L.*, X, 1485 — *F.S.*, 33.

d(ominus) n(oster) Placidus Valentin[ianus prouiden]/tissimus omnium retr[o principum] / saluo adque concordi [d(omino) n(ostro) Fl(auio) Theo]/dosio inuictissimo Au[g(usto) ad decus no]/minis sui Neapolitana[m ciuitatem] / ad omnes terra mari[que incursus] / expositam et nulla [securitate] / gaudentem, ingenti [labore adque] / sumptu, muris turrib[usq(ue) muniuit].

**138. Lilybæum (Marsala), Sicile.** **après 500**

*C.I.L.*, X, 7232. — *F.S.*, 41.

fines / inter / Vanda/los et / [Go]thos / [ ].

## *II. — INSCRIPTIONS PRÉSUMÉES D'ÉPOQUE VANDALE OU SE RAPPORTANT AUX VANDALES*

**139. Carthago (Carthage), P.**
*C.I.L.*, VIII, 25189.

[ ]nru (?) regnii [ ]/[ ]ins[ ].

**140. Carthago (Carthage), P.**
*C.I.L.*, VIII, 13965 — *F.S.*, 64.

Theudo[ricus ui]/xit m(ensibus) VI, d(iebus) II.

**141. Carthago (Carthage), P.**
*C.I.L.*, VIII, 13610 — *F.S.*, 65.

Deograti[as / i]n pace d(e)p(ositus) / Tzozu[s ].

**142. Carthago (Carthage), P.**
*B.A.C.*, 1913, p. CLXXIX. — *F*[2]., 3 (a.b.c.d.).

a/ Vili/mut.

b/ Hostrild/i fidelis in / pace uix[it] / annos [ ].

c/ [Ho]strildi.

d/ Tanca fidelis [in] pace uixit annos [ ].

**143. Carthago (Carthage), P.**
*C.I.L.*, VIII, 25293, *I.L.C.*, 1402 adn. — *F.S.*, 65 a.

Tzoza fidelis i[n pace].

**144. Carthago (Carthage), P.**
*Rev. Tunisienne*, 1920, p. 204, n° 185.

Trioua fide/lis in pace d(e)p(o)sita) / XI kal(endas) feb(ruarias).

**145. Carthago (Carthage), P.**
*C.I.L.*, VIII, 22655, 3 — *C.I.L.*, XV, p. 891 — *F.S.*, 66.

a/ Ragi/nari *ou* Ragi/hari.

b/ u(ir) l(audabilis).

**146. Carthago (Carthage), P.**
*C.I.L.*, VIII, 14222 — *I.L.C.*, 1402 adn. — *F.S.*, 67.

Varica / fidelis in pace.

**147. Carthago (Carthage), P.**
*C.I.L.*, VIII, 10540 / 14122. — *I.L.C.*, 1407 A adn. — *F.S.*, 68.

Agisild[is] / fidelis i[n pace] / u]ixit [ ].

**148. Carthago (Carthage), P.**
*C.I.L.*, VIII, 13800 — *I.L.C.*, 1402 adn. — *F.S.*, 69.

Munifrida / fidelis in pa/ce.

**149. Carthago (Carthage), P.**
*C.I.L.*, VIII, 25061 — *I.L.C.*, 1410 adn.

Abiarica *ou* Abtarica et Vi[ ] / fideles in [pace].

**150. Carthago (Carthage), P.**
*Rev. Tunisienne*, 1920, p. 205, nº 186.

Tro[za ] / uix[it ].

**151. Carthago (Carthage), P.**
*C.I.L.*, VIII, 1072 et p. 929 — *F.S.*, 63.

[ ]nc fundamenta / [iecimus fron]tem dedicauimus, / [ ]ti. bidete, amici, florem / [Vandalorum(?)] Deum inuocantem, qui / [ exaudi]uit gaudentes. / [ ]Dominus te exalta/[uit per] Fastilanem inmin/[entem operi ] consummauit gaudens / [ ]emtem.

**152. Aubuzza (Hr. Djezza), P.**
*C.I.L.*, VIII, 16396 — *I.L.C.*, 2092 — *F.S.*, 39 — *Enquête*, 250.

[ ] / nu(s) tr(ibunus)', (militum) For[tunatus ] Benena[t]/us, Ab(un)di(us), Bictor m(artyr) (?) Romanus d(ia)c(onu)s P(e)tıos, / Fel(i)s ( = Felix), Rog(a)t(u)s tto (?) tr(ibunus) (?), Fel(ı)s, Cin(namus) (?), Fel(i)x, Gr(e)g(o)ri(us], / Fel(i)s, R(o)gat(u)s, Donat(u)s m(artyr) (?) s n (?), Liberti(nu)s, F(e)li)c(u)l(u)s, Cre(s)co/nius P(ater)ni, Rog(atu)s, Con(t)rosarus Filar(gyr)i (?), Abu(n)da[ntius], / Donati(a)n(u)s, Maricl(u)s, Bi(ct)or M(a)uri (?), + Fuzon, Ka/dizon, Dona(t)u(s), Bonifati(u)s, Natalic(u)s, Bictrian(u)[s] / Natalicu(s), Tinu(s), Gauzio(s)u(s), Romanu(s), Inulus, / (ha)ec nomina in (h)omilia nois (= nobis ?) pattia (?) singul(a).

**153. Madauros (Mdaourouch), P.**
*I.L.A.*, t. I, 2566.

D(is) M(anibus s(acrum). / Iul(ius) Tzaiza / et Donata / uıxerunt an/nis LXXX. / h(ic) s(epulta) e(st) *pour* h(ic) s(epulti) sunt (?).

**154. Thabraca (Tabarca), P.**
*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II, 992. — *F.S.*, 58.

[ ]orix i[ ] uicxit a[nnis ].

**155. Theueste (Tebessa), P.**
*C.I.L.*, VIII, 2017/16518 — *I.L.C.*, 1381 A adn. — *I.L.A.*, t. I, 3458. — *F.*, 17.

Ustriut / fidelis bixit / in pace an/nis XL me/nse [u]no.

**156. Theueste (Tebessa), P.**
*C.I.L.*, VIII, 2016/16517 — *I.L.C.*, 3148 — *I.L.A.*, t. I, 3455 — *F*[2]., 2.

+ hic requie/bit bon(a)e mem/ori(a)e Silibu(n)di / in pace. uixit / annos XXVIII / d(e)p(o)-sit(us) id(us) nobem/bres.

**157. Thibiuca (Hr. Zouitina), P.**
*A.E.*, 1953, nº 148, p. 207.

D(ono) D(e)i et s(an)c(t)i Felicis.
Ser/bus / tuus
He/geri/t fe/cit.

**158. Thala (Thala), Byz.**
*C.I.L.*, VIII, 23324 — *F.S.*, 324.

hic me[moria] / [ ]pi α + ω [ ]or / Brandini.

**159. Thysdrus (el-Djem), Byz.** après 533
*I.L.C.*, 1349 A — *I.L.T.*, 124.

+ In hoc loco requieuit Gregoria fide/lis in Chr(ist)o, filia rect(a)e memori(a)e Theudoraci. / bixit in pace an(n)os triginta nobe. depo/sita est quartu decimu kale(n)das de/cembres indicaione ( = indictione) quinta.

**160. Ammædara (Haidra), Byz.**
L. Poinssot et G.-L. Feuille, *Inscriptions chrétiennes d'Ammædara (Haidra)*, dans ***Bull. arch. du Com.***, 1941-1942, p. 629, nº 58.

+ Guitifri/da uixit / annis / XXXII pl(u)s m(inu)s.

**161. Ammædara (Haidra), Byz.**
*C.I.L.*, VIII, 11646 — *F.S.*, 59.

+ Baza ui/xit ann(i)s VIII.

**162. Ammædara (Haidra), Byz.**
L. Poinssot et G.-L. Feuille, *Inscriptions chrétiennes d'Ammædara (Haidra)*, dans ***Bull. arch. du Com.***, 1941-1942, p. 619, nº 29.

+ Batzu inno/cent(i). uixit an/nos sex, m(enses) X / et quie/bit in pa/ce.

**163. Ammædara (Haidra), Byz.**
L. Poinssot et G.-L. Feuille, *Inscriptions chrétiennes d'Ammædara (Haidra)*, dans ***Bull. arch. du Com.***, 1941-1942, pp. 626-627, nº 52.

+ Basa fidelis in C(h)/risto requiebit i/n pace, bixit anni/s XIII d(e)p(ositu)s *ou* d(e)-p(o)s(ita) s(ub) d(i)e VIII k(a)l(endas) martias ind(ictione) VIIII.

**164. Mactaris (Mactar), Byz.**
*A.E.*, 1953, n° 44, p. 179.

α + ω / Hildeguns / uixit in pace an/nos XL, dies X.

**165. ? (Aïn Ghorab), N. (région de Tebessa).**
*C.I.L.*, VIII, 10707-10708/17615 — *Enquête*, 195.

cede prius nomen, [no]uitati cede uetustas, / regia l(a)etan[t]er uota dicare [l]i[b]et. / haec Petri Paulique sedes C(h)risto [i]ubente resurgit. / unu[m q]u(a)es[o pa]res, unum duo [sumit]e munus, / unus [hon]or celebre[t quos h]abet una fides. / pres[byteri ta]men [h]ic o[pus est] et cura Probanti.
+ Aeclesia [ ] / + Dom[ ] / + tist[ ].

**166. ? (Aïn Ghorab), N. (région de Tebessa).**
*C.I.L.*, VIII, 2220/17614 et p. 948 — *I.L.C.*, 1830 — *Enquête*, 267.

+ h(i)c domus D(e)i nos[tri Christi]. h(i)c auitatio Sp(iritu)s s(an)c(t)i P[aracleti]. / + h(i)c memoria beati maıtiris Dei consulti [E]mer[iti]. / + h(i)c exaudietur omnis q(u)i inuocat nomen D(omi)ni D(e)i omnipot[entis]. / + (c)ur, homo, miraris ? D(e)o iubante meliora uideuis. a[nno regis (?)] XI [ ].

**167. Marcimeni (Aïn Beïda), N.**
*C.I.L.*, VIII, 2297, et pp. 950 et 979. — *F.*, 10.

eris securitas soporantion, / munimen domorum, tutela claustro/rum, discossor obscurus, arbiter / silentiosus, cui fallere insidiantes / fas est et decipere gloria.

**168. ? (Aïn el-Ksar), N.**
*C.I.L.*, VIII, 4354/18540 — *I L.C.*, 28 — *F.S.*, 71.

+ inp(erantibus) d(o)m(i)n(is) n(o)st(ris) Fl(aui)o Co(n)stantino et Anas/tasi(a)e p(iissimis) a(u)g(ustis), Vita(lio) m(a)g(nifico) e(t) in(lustro) m(agistro) m(i)l(itum / Afr(i)c(æ), auxiliante D(e)o per Fl(auium) T(ri)get(ium), / (h)ic k(a)st(rum) consentie(n)t(es) sibi ciues istius loci p(r)ouid(entia) de suis pr(o)p(riis) laboribo [f]ecerunt.
Gudulo, / Ianuar(iu)s, / Felix, Iul(ius) / senior, Victor m(agister). / Faust(i)n(us), / Domn(i)c(us) / campi duct(or).
Donat(us) tcd (?), / Marifer, / Lucian(us), / Dontius, / Secund(us), / Sarurn(i)n(us) l (?), / Victori(nus).
Guntari, / Felix fr (?), / Crescon(ius), / Victor sc (?), Focas magister fecit +

**169. Cæsarea (Cherchel), M.C.**
*C.I.L.*, VIII, 21424 — *F.S.*, 70.

b(onæ) m(emo)r(iæ) / Fridila in / pa(ce) quiiscit / +.

**170. Tipasa (Tipasa), M.C.**
*C.I.L.*, VIII, 20909 — *F.S.*, 60.

α + ω / Osta/riccus fidelis in pace / uixit annos II, m(enses) V.

**171. Tipasa (Tipasa), M.C.**
*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. III, p. 93, n° 388. — *F.S.*, 61.

α + ω / in nomine C(h)risti requies/cit in pace in hanc memoria Si/ndiuult, q(ui) uixit annos undeci(m).

**172. Ala Miliaria (Benian), M.C.**

*C.I.L.*, VIII, 21572 — *I.L.C.*, 1826 adn. — St. Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 42, *Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1900, p. 115.

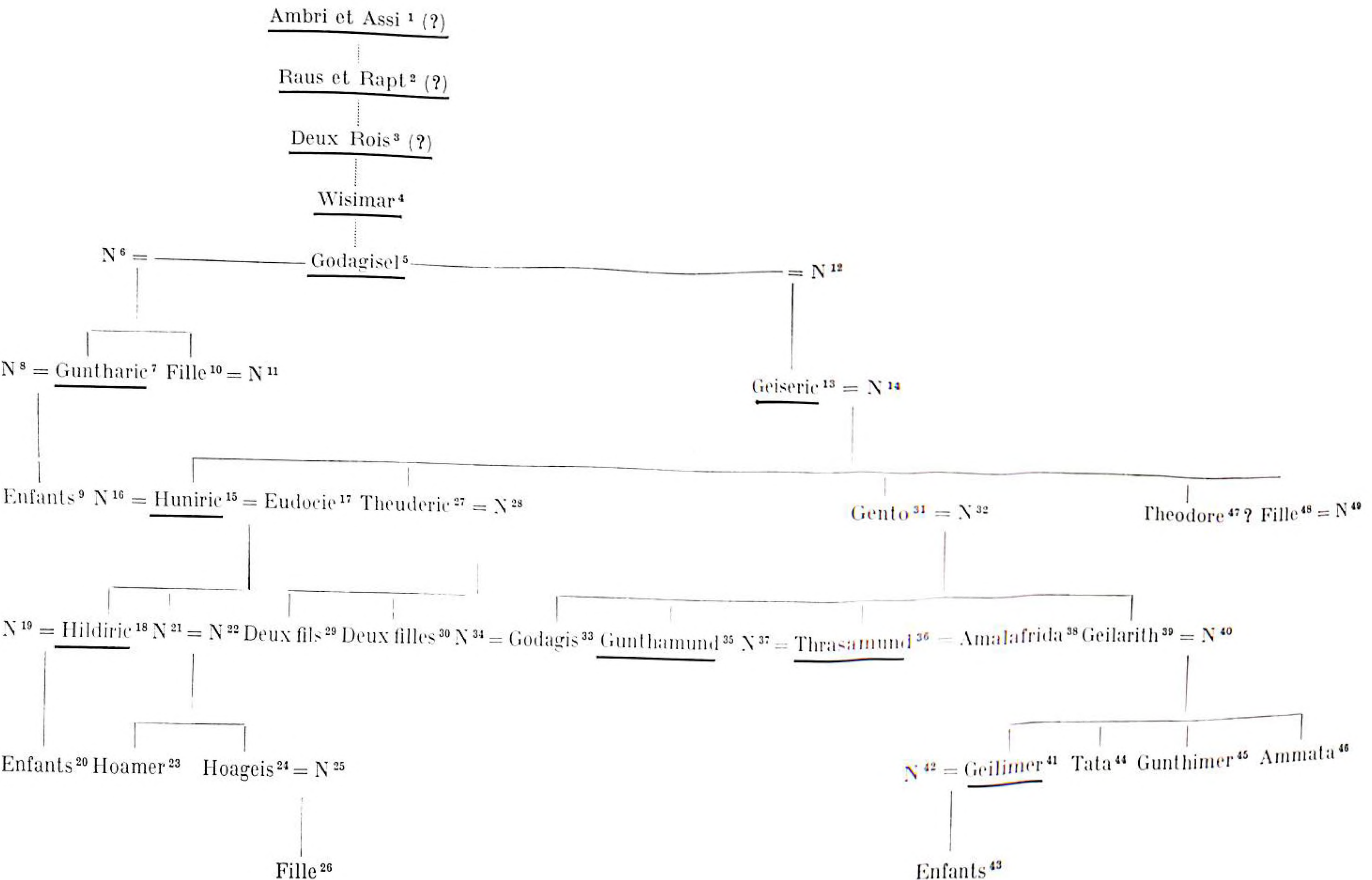
[ ]us ep(i)s(copus) I anno / [ecc]clesia(m) Ala (miliariensem) tem/[pera]uit in fide e(t) un[ita]te.

**173. Albulæ (Aïn Temouchent), M.C.**

*C.I.L.*, VIII, 9800.

Memoria auii (*ou* auius) Safaren filia (*ou* fil) utcudin (*ou* uolucudai ?) [ ] frater præfectu Safari qui uixit ann(os) [ ].

# TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES HASDINGS




Sont inclassables : 50 Sersao ; 51 Gibamund ; 52 Neveux de Geilimer.

*N.-B. — Les noms des Souverains sont soulignés.*

# III. — LES HASDINGS[1]

## 1. AMBRI ET ASSI.

E. Förstemann, col. 98 *(Ambri* et *Assi)* ; F. Wrede, pp. 45-46 *(Ambri* et *Assi).* Etymologie et sens inconnus. *Assi* à rapprocher du germanique *ansa* = poutre ? (Cf. R. Meringer, *Indogermanische Pfahlgölzen (Alche, Dioskuren, Asen)*, dans *Wörter und Sachen*, t. IX, 1926, pp. 107-123).

Ces deux rois — sans doute mythiques — ne sont connus que par la tradition lombarde, *Origo gentis Langobardorum*, dans *M.G.H. leg.*, t. IV, p. 642 ; Paul Diacre, *Hist. Lang.*, I, 7, dans *M.G.H.s.r.g.*, *in usum schol.*, pp. 57-58. D'après cette tradition, Ambri et Assi commandaient aux Vandales lorsque ceux-ci se heurtèrent aux Lombards. (Cf. supra p. 14).

## 2. RAUS ET RAPT.

E. Förstemann, col. 1281 et 1221 (*Raus*, *Raptus*) ; M. Schönfeld, pp. 185-186 (*Raus*, *Raptus*) ; F. Wrede, pp. 46-47 *(Hraos*, *Hraftus).* Etymologie contestée. A rattacher vraisemblablement au gothique *raus* = roseau et *rafts* = poutre (?). Peut-être, ces deux noms doivent-ils être interprétés dans un sens idolâtrique. Cf. J. de Vries, *Altgermanische Religionsgeschichte*

1. I. Il me paraît à peu près impossible d'aboutir à un système parfaitement cohérent pour la transcription des noms germaniques. Deux procédés extrêmes sont théoriquement utilisables, mais ils se heurtent dans l'application à de multiples difficultés :

1° Adopter la forme latine — ou grecque — sous laquelle ces noms nous ont été transmis. Malheureusement, le problème de transcription s'est posé jadis comme aujourd'hui. Le même nom a pris, en latin comme en grec, des formes diverses qu'a multipliées ultérieurement la fantaisie des copistes. Fait plus regrettable, épigraphie et numismatique ne viennent à notre secours que pour confirmer généralement cette diversité.

2° Adopter la forme germanique restituée. Mais ce procédé, qui a déjà l'inconvénient de conduire à des formes rébarbatives, est, en outre, d'application difficile. En dépit de l'étude de F. Wrede, *Ueber die Sprache der Wandalen*, nous savons mal en quoi le vandale différait du gothique. Ce sont donc des formes gothiques qu'on est amené à restituer et ces formes sont, par définition même, hypothétiques.

Etant donné cet état de choses, je me suis décidé à user ici d'une formule intermédiaire : adopter la forme latine la plus proche du gothique, avec, toutefois, les restrictions suivantes :

1° J'ai unifié les transcriptions. Il en résulte que c'est parfois la forme latine restituée qui a été adoptée de préférence à la forme attestée, parce qu'une forme plus proche du gothique est attestée par ailleurs.

2° J'ai toutefois fait exception en ce qui concerne « la voyelle finale du premier élément des composés nominaux » dont le régime paraît assez variable. Cf. F. Mossé, *Manuel de la langue gothique*, Paris, 1942, pp. 61-62.

3° J'ai transcrit par *ei* la diphtongue notée en gothique *ai* parce que, plus proche semble-t-il de la prononciation (Cf. F. Mossé, *id.* p. 52), seule attestée par les documents épigraphiques, et modifiant moins les formes habituelles.

4° J'ai supprimé enfin les désinences latines.

II. Je renvoie, au cours de cet appendice, aux ouvrages de philologie suivants :

— A. Bach, *Die deutschen Personennamen*, dans H. Paul, *Grundriss der germanischen, Philologie* t. XVIII, Berlin, 1943.

— S. Feist, *Vergleichendes Wörterbuch der gotischen Sprache*, 3e éd., Leyde, 1939.

— E. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I (Personennamen), 2e éd., Bonn., 1900.

— F. Holthausen, *Gotisches etymologisches Wörterbuch*, dans *Germanische-Bibliothek*, I, IV, 8, Heidelberg. 1934.

— M. Schönfeld, *Wörterbuch der altgermanischen Personen- und Völkernamen*, dans *Germanische Bibliothek*, I, IV, 2.

— A. Walde et J. Pokorny, *Vergleichendes Wörterbuch der Indogermanischen Sprachen*, 3 vol. Berlin-Leipzig, 1930-32.

— F. Wrede *Ueber die Sprache der Wandalen. Em Beitrag zur germanischen Namen- und Dialektforschung* dans *Quellen und Forschungen zur Sprach- und Culturgeschichte der germanischen Völker*, t. LIX, Strasbourg, 1886.

On trouvera dans les deux ouvrages de E. Förstemann et de M. Schönfeld, les différentes formes attestées par les manuscrits. J'ai indiqué entre parenthèses les formes, généralement diverses, retenues par E. Förstemann, M. Schönfeld et F. Wrede.

III. En ce qui concerne les monnaies, j'ai renvoyé aux ouvrages suivants :

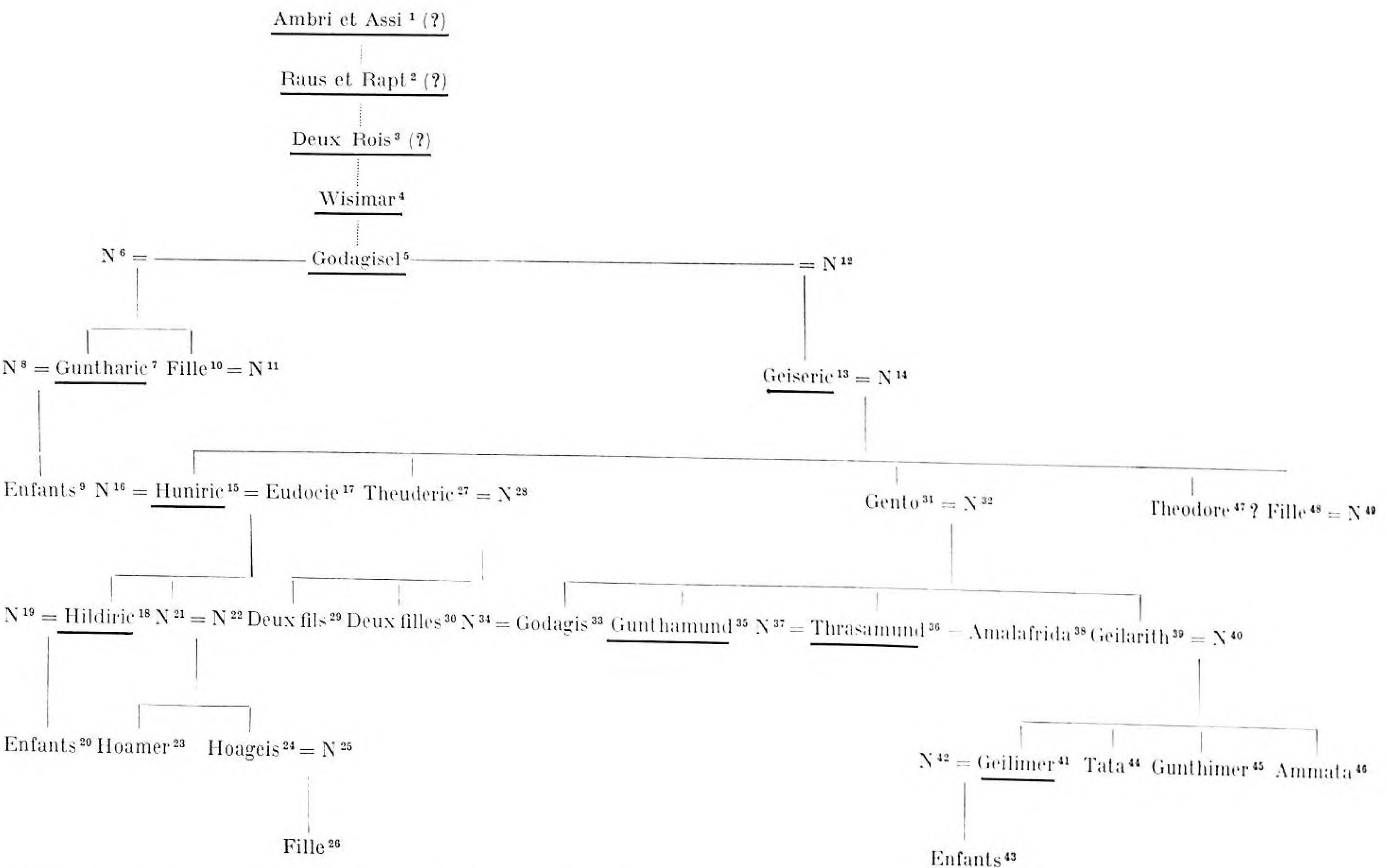
— J. Friedlander, *Die Münzen der Vandalen*, Leipzig, 1849.

— J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, Paris-Londres, 1862, t. I.

— C.-F. Keary, *The coinages of Western Europe*, Londres, 1879.

— W. Wroth, *Catalogue of the coins of the Vandals, Ostrogoths and Lombards and of the empires of Thessalonica, Nicæa and Trebizond in the British Museum*, Londres, 1911.

# TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES HASDINGS




Sont inclassables : 50 Sersao ; 51 Gibamund ; 52 Neveux de Geilimer.

*N.-B. — Les noms des Souverains sont soulignés.*

# III. — LES HASDINGS [1]

## 1. AMBRI ET ASSI.

E. Förstemann, col. 98 *(Ambri* et *Assi)* ; F. Wrede, pp. 45-46 *(Ambri* et *Assi).* Etymologie et sens inconnus. *Assi* à rapprocher du germanique *ansa* = poutre ? (Cf. R. Meringer, *Indogermanische Pfahlgölzen (Alche, Dioskuren, Asen)*, dans *Wörter und Sachen*, t. IX, 1926, pp. 107-123).

Ces deux rois — sans doute mythiques — ne sont connus que par la tradition lombarde, *Origo gentis Langobardorum*, dans *M.G.H. leg.*, t. IV, p. 642 ; Paul Diacre, *Hist. Lang.*, I, 7, dans *M.G.H.s.r.g.*, *in usum schol.*, pp. 57-58. D'après cette tradition, Ambri et Assi commandaient aux Vandales lorsque ceux-ci se heurtèrent aux Lombards. (Cf. supra p. 14).

## 2. RAUS ET RAPT.

E. Förstemann, col. 1281 et 1221 (*Raus*, *Raptus*) ; M. Schönfeld, pp. 185-186 (*Raus*, *Raptus*) ; F. Wrede, pp. 46-47 *(Hraos, Hraftus)*. Etymologie contestée. A rattacher vraisemblablement au gothique *raus* = roseau et *rafts* = poutre (?). Peut-être, ces deux noms doivent-ils être interprétés dans un sens idolâtrique. Cf. J. de Vries, *Altgermanische Religionsgeschichte*

1. I. Il me paraît à peu près impossible d'aboutir à un système parfaitement cohérent pour la transcription des noms germaniques. Deux procédés extrêmes sont théoriquement utilisables, mais ils se heurtent dans l'application à de multiples difficultés :

1° Adopter la forme latine — ou grecque — sous laquelle ces noms nous ont été transmis. Malheureusement, le problème de transcription s'est posé jadis comme aujourd'hui. Le même nom a pris, en latin comme en grec, des formes diverses qu'a multipliées ultérieurement la fantaisie des copistes. Fait plus regrettable, épigraphie et numismatique ne viennent à notre secours que pour confirmer généralement cette diversité.

2° Adopter la forme germanique restituée. Mais ce procédé, qui a déjà l'inconvénient de conduire à des formes rébarbatives, est, en outre, d'application difficile. En dépit de l'étude de F. Wrede, *Ueber die Sprache der Wandalen*, nous savons mal en quoi le vandale différait du gothique. Ce sont donc des formes gothiques qu'on est amené à restituer et ces formes sont, par définition même, hypothétiques.

Etant donné cet état de choses, je me suis décidé à user ici d'une formule intermédiaire : adopter la forme latine la plus proche du gothique, avec, toutefois, les restrictions suivantes :

1° J'ai unifié les transcriptions. Il en résulte que c'est parfois la forme latine restituée qui a été adoptée de préférence à la forme attestée, parce qu'une forme plus proche du gothique est attestée par ailleurs.

2° J'ai toutefois fait exception en ce qui concerne « la voyelle finale du premier élément des composés nominaux » dont le régime paraît assez variable. Cf. F. Mossé, *Manuel de la langue gothique*, Paris, 1942, pp. 61-62.

3° J'ai transcrit par *ei* la diphtongue notée en gothique *ai* parce que, plus proche semble-t-il de la prononciation (Cf. F. Mossé, *id.* p. 52), seule attestée par les documents épigraphiques, et modifiant moins les formes habituelles.

4° J'ai supprimé enfin les désinences latines.

II. Je renvoie, au cours de cet appendice, aux ouvrages de philologie suivants :

— A. Bach, *Die deutschen Personennamen*, dans H. Paul, *Grundriss der germanischen, Philologie* t. XVIII, Berlin, 1943.

— S. Feist, *Vergleichendes Wörterbuch der gotischen Sprache*, 3e éd., Leyde, 1939.

— E. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I (Personennamen), 2e éd., Bonn., 1900.

— F. Holthausen, *Gotisches etymologisches Wörterbuch*, dans *Germanische-Bibliothek*, I, IV, 8, Heidelberg. 1934.

— M. Schönfeld, *Wörterbuch der altgermanischen Personen- und Völkernamen*, dans *Germanische Bibliothek*, I, IV, 2.

— A. Walde et J. Pokorny, *Vergleichendes Wörterbuch der Indogermanischen Sprachen*, 3 vol. Berlin-Leipzig. 1930-32.

— F. Wrede *Ueber die Sprache der Wandalen. Em Beitrag zur germanischen Namen- und Dialektforschung* dans *Quellen und Forschungen zur Sprach- und Culturgeschichte der germanischen Völker*, t. LIX, Strasbourg, 1886.

On trouvera dans les deux ouvrages de E. Förstemann et de M. Schönfeld, les différentes formes attestées par les manuscrits. J'ai indiqué entre parenthèses les formes, généralement diverses, retenues par E. Förstemann, M. Schönfeld et F. Wrede.

III. En ce qui concerne les monnaies, j'ai renvoyé aux ouvrages suivants :

— J. Friedlander, *Die Münzen der Vandalen*, Leipzig, 1849.

— J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, Paris-Londres, 1862, t. I.

— C.-F. Keary, *The coinages of Western Europe*, Londres, 1879.

— W. Wroth, *Catalogue of the coins of the Vandals, Ostrogoths and Lombards and of the empires of Thessalonica, Nicæa and Trebizond in the British Museum*, Londres, 1911.

t. I., pp. 187-188 et R. Meringer, *art. cit.*, supra, n° 1. A noter que le nom de Raus est également celui d'un *protector ducenarius* mentionné par une inscription de Sirmium (*C.I.L.*, III, 3492/6439). On pourrait cependant rapprocher le nom de Raus de la forme iranienne *rukhs* = brillant, qu'on retrouve dans le nom des Roxolans. Cf. G. Vernadsky, *Sur l'origine des Alains* dans *Byzantion*, t. XVI, 1942-43, pp. 83-84.

Uniquement connus par Dion Cassius, LXXI, 12, 1, ὧν Ῥᾶός τε καὶ Ῥάπτος ἡγοῦντο, c'est par hypothèse qu'on les rattache à la dynastie des Hasdings. Ils régnaient, semble-t-il, conjointement sur les Vandales en 171 ap. J.-C. Cf. Stein, art. *Raptus*, n° 1, dans *P.W.*, 2e série, t. I[1], col. 249-250.

## 3. DEUX ROIS.

Anonymes, connus par Dexippe, fr. 24, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. III, pp. 685-686. Epoque d'Aurélien. Leur rattachement à la dynastie des Hasdings est hypothétique.

## 4. WISIMAR.

E. Förstemann, col. 1624 *(Wisimar)* ; M. Schönfeld, p. 268 *(Visimar)* ; F. Wrede, pp. 48-49 *(Wisimar)*. En gothique **wisi-mâr*. Le premier terme se rattache à la racine indo-européenne **uesu* qui signifie bon, sage, noble. Cf. A. Walde et J. Pokorny, t. I, p. 310. Le second terme est d'interprétation douteuse. Il paraît signifier, brillant, illustre. Cf. A. Bach, p. 205. Le nom devrait donc s'interpréter « Illustre par la sagesse » (?).

Ce roi n'est mentionné que par Jordanes, *Getica*, XXII/113-114, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 87, qui nous indique qu'il appartenait à la race des Hasdings. Epoque de Constantin.

C'est par erreur que l'on considère comme un emprunt à Dexippe, fr. 25, l'ensemble de la phrase de Jordanes *(F.H.G.*, t. III, p. 686*)*, alors que celui-ci ne lui doit que ce qui concerne les Hasdings. Dexippe, défenseur d'Athènes en 267 (Cf. Schwartz, art. *Dexippos*, n° 5, dans *P.W.*, t. V[1], col. 288), ne vivait certainement plus à la fin du règne de Constantin, date à laquelle il convient de placer la défaite et la mort de Wisimar.

L'installation des Vandales en Pannonie est, d'après Jordanes, *Getica*, XXII/115, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 88, le fait de Constantin. Il ne peut s'agir que de Constantin le Grand, puisque ces provinces ne firent point partie du lot de Constantin le Jeune. Cet événement étant postérieur à la défaite des Vandales par les Goths, la mort de Wisimar est antérieure au 22 mai 337, date de celle de Constantin.

Il apparaît, d'autre part, au récit de Jordanes, *Getica*, XXI/112 et ss., *id.*, p. 87, que la victoire de Constantin sur les Goths aurait eu lieu antérieurement à l'avènement de Giberic, ce que confirme l'*Anonymus Valesianus*, 31, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 10, puisqu'il nous apprend que l'empereur reçut en otage le fils du roi Ariaric, prédécesseur de Giberic. Ce dernier n'est donc pas devenu roi antérieurement à la victoire de Constantin, en février 332. Si, comme l'affirme Jordanes, la victoire de Giberic sur les Vandales doit se placer au début de son règne, c'est peu après 332 et en tous cas avant mai 337 qu'il faut placer la mort de Wisimar.

## 5. GODAGISEL.

E. Förstemann, col. 680 (*Godigisil)* ; M. Schönfeld, pp. 111-112 (*Godigiselus)* ; F. Wrede, pp. 51-52 (*Gôdagisl)*. Gothique ** guda-gilsls*. Le premier terme signifie « dieu » , le second paraît vouloir dire « trait » ou otage. Si l'on veut, « Le fléau de Dieu ». Le nom se retrouve chez les Vandales (Cf. *infra*, n° 33), et se rencontre également chez les Burgondes (Marius d'Avenches, *Chron.*, a. 500, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 234 ; Ennodius, *Vita Epiph.* LXXX, 174, dans *M.G.H.a.a.*, t. VII, p. 106) et chez les Goths (Procope, *B.P.*, I, 8, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 37).

Sur ce prince cf. O. Seeck, art. *Godigiselus*, dans *P.W.*, t. VII[2], col. 1552.

Roi antérieurement au départ des Vandales de Pannonie (Procope, *B.V.*, I, 22, 3-5, éd. J. Haury, t. I, pp. 404-405). Mort antérieurement au passage du Rhin (31 déc. 406), selon Renatus Profuturus Frigeridus, cité par Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 9, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 75, confirmé par *Addimenta ad Prosp. Haun.*, a. 406, dans *MG.H.a.a.*, t. IX, p. 299, qui indique Guntharic comme roi des Vandales lors du passage du Rhin. Par contre, une tradition byzantine, certainement moins sûre, le fait mourir en Espagne (Procope, *B.V.*, I, 3, 23-25, éd. J. Haury, t. I, p. 322) où il aurait conduit son peuple (I, 3, 2, *id.*, t. I, p. 317). Egalement Théophane, *Chronog.*, 5931, éd. C. de Boor, t. I, pp. 94-95, qui, par ailleurs, *id.*, 6026, t. I, p. 186, le fait mourir après l'invasion de l'Afrique.

6. N.

Epouse légitime de Godagisel, mère de Guntharic (Procope, *B.V.*, I, 3, 23, éd. J. Haury, t. I, p. 322).

7. GUNTHARIC.

E. Förstemann, col. 708 *(Gundericus)*; M. Schönfeld, p. 119 *(Gunthiricus)*; F. Wrede, pp. 53-56 *(Guntharix)*. Du gothique **guntha-reiks*. Le premier terme paraît signifier « bataille, guerre ». Cf. M. Schönfeld, art. *Gundibadus*, pp. 116-117. Le second signifie « puissant » ou « roi ». Le nom veut donc dire « Le roi de la guerre ». On le retrouve chez les Gépides (Ennodius, *Paneg. Theod.*, XII, 61, dans *M.G.H. a.a.*, t. VII, p. 210), chez les Goths (Jordanes, *Getica*, XVI/91, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 81), chez les Burgondes (Olympiodore, fr. 17, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 61 ; Prosper, *Chron.*, 1322, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 475 ; Cassiodore, *Chron.*, 1226, dans *M.G.H. a.a*, t. XI, p. 156) chez lesquels il a laissé des traces dans la toponymie (Cf. Th. Perrenot, *La toponymie burgonde*, Paris 1942, p. 276).

Sur ce prince, O. Seeck, art. *Gundericus*, dans *P.W.*, t. VII[2], col. 1936-1937.

Fils légitime de Godagisel, Procope, *B.V.*, I, 3, 23, éd. J. Haury, t. I, p. 322, demi-frère de Geiseric. Egalement Théophane, *Chronog.*, 5931, éd. C. de Boor, t. I, p. 95, et 6026, p. 186 ; *Chron. Gall.*, 584, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 659 ; Hydace, *Chron.*, 89, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21 ; Isidore, *Hist. Wand.*, 74, *id.*, p. 296. La date de sa naissance est inconnue. Procope *B.V.*, I, 3, 23, t. I, p. 322, en fait encore un enfant à la mort de son père et fait de Geiseric son aîné. Cette indication est peu vraisemblable. Bonnes remarques de E.-F. Gautier, *Genséric* (cité p. 364), pp. 113-114. Il succède sans doute à son père peu avant le 31 décembre 406. Cf. supra, n° 5. Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 2, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 60, paraît reporter quelque peu en arrière son avènement, dans un passage par ailleurs entaché d'erreurs. Ce témoignage se heurte à un autre passage du même auteur, II, 9, *id.*, p. 75.

Mort antérieurement à l'invasion de l'Afrique (Procope, *B.V.*, I, 3, 33, éd. J. Haury, t. I, p. 324.) Ce dernier recueille deux traditions : 1° Une tradition vandale suivant laquelle il aurait été pris par d'autres Germains qu'il combattait en Espagne et empalé. 2° Une tradition d'origine inconnue suivant laquelle Geiseric l'aurait fait assassiner.

Selon Hydace, *Chron.*, 89, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21, Isidore, *Hist. Wand.*, 73, *id.*, p. 296 et la *Chron. Gall.*, 584, *id.* t. IX, p. 659 il serait mort de mort naturelle et subite que les catholiques considérèrent comme une vengeance divine, le roi s'étant emparé de l'église saint Vincent. D'après cette version, Guntharic serait mort à *Hispalis* (Séville). Il est difficile de déceler dans tout cela la part de vérité. Selon Hydace, la mort de Guntharic doit se placer en 428 (*Chron.*, 89, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 21). Selon Isidore, en 429 (*Hist. Wand.*, 74, *id.*, p. 296). Mais la tradition manuscrite est peu sûre. Le même auteur (*Hist. Wand.*, 73, *id.*, p. 296) indique que Guntharic régna dix-huit ans sur la Galice, information irrecevable sous cette forme, mais qui, si l'on admet qu'Isidore a voulu parler du règne de Guntharic en Espagne, amènerait à placer l'événement en 427, ou même en 428 pour peu qu'il ait seulement compté les années accomplies. C'est cette date de 428 qui me paraît la plus vraisemblable.

Autres textes : *Consul. ital.*, 535, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 299 ; *Chron. Gall.*, 567, *id.*, p. 657 ; Hydace, *Chron.*, 68, *id.* t. XI, pp. 19 et 71, *id.* p. 20 ; Isidore, *Hist. Goth.*, 22, *id.*, p. 276 et *Hist. Wand.*, 84, p. 300.

8. N.

Femme de Guntharic. Mise à mort à Cirta (Constantine) par ordre de Geiseric. Une pierre attachée au cou, elle fut précipitée dans l'*Ampsaga* (O. Rhummel). Victor de Vita, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16. Date inconnue.

9. ENFANTS DE GUNTHARIC.

Nombre et sexe inconnus, mais au moins deux, dont un garçon, Victor de Vita, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 16, parlant de *filios*. Mis à mort par ordre de Geiseric postérieurement à leur mère. Date inconnue. On ignore également s'il s'agissait de jeunes enfants ou déjà d'adolescents.

10. N.

Demi-sœur ou sœur de Geiseric. Son existence ressort de Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 437-438, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 198. C'est par hypothèse que nous la rattachons à l'épouse légitime de Godagisel. Peut-être était-elle la fille du roi et d'une concubine, ou demi-sœur de Geiseric du côté maternel.

11. N.

Beau-frère de Geiseric, connu par Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 437-438, dans *M.G.H. a.a.*, t. VIII, p. 198, mari de la précédente. Il commande en 458 une expédition navale en Campanie. Certains ont voulu voir en lui le Sersao, parent du roi, mentionné par Victor de Vita, I, 35, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 9. L'hypothèse est peut-être exacte, mais elle est gratuite. Cf. A. Loyen, *Recherches historiques sur les panégyriques de Sidoine Apollinaire*, Paris, 1942, p. 76, n. 5.

12. N.

Concubine de Godagisel, mère de Geiseric selon Procope, *B. V.*, I, 3, 23, ed. J. Haury, t. I, p. 322 ; de race servile, selon Sidoine Apollinaire, *Carm.*, II, 358, dans *M.G.H.a.a.*, t. VIII, p. 182 et V, 57, *id.* p. 189. Selon le même auteur, elle aurait été mariée légitimement, II, 359-360, *id.*, p. 182.

13. GEISERIC.

E. Förstemann, col. 589-590 (*Gaisericus*); M. Schönfeld, pp. 99-101 (*Gaisericus*); F. Wrede, pp. 56-60 (*Gaisarîx*). Gothique **gaisa-reiks*. Sur le premier terme, A. Walde et J. Pokorny, t. I, p. 528. Racine indo-européenne *ghaisos* > celtique et latin *gæsum* = javelot. Sur le second terme, cf. *supra* nº 7, Le nom signifie « Puissant par la glaive ».

Sur Geiseric, O. Seeck, art. *Geisericus*, dans *P.W.*, t. VII[1], col. 935-945.

Fils de Godagisel (*supra* nº 5) et d'une esclave (*supra* nº 12), demi-frère de Guntharic. Trois de ses fils au moins nous sont connus (*infra* nºs 15, 27, 31) et peut-être un quatrième (*infra* nº 47) ainsi qu'une fille (*infra* nº 48). Nous ignorons s'il eut d'autres enfants et si ceux que nous connaissons sont nés d'une même épouse. Cependant Jordanes, *Getica*, XXXIII/169, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 102, parle de *filiorum agmen*, ce qui laisse à supposer l'existence d'une progéniture plus nombreuse.

La date de naissance n'a pas été établie précisément. L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2 éd., p. 28 (= p. 37), la place vers 390. Cette approximation est fondée sur un passage de Procope, *B.V.*, I, 7, 29, éd. J. Haury, t. I, p. 345, qui indique qu'il mourut à un âge fort avancé et qui en fait, par ailleurs, *B.V.*, I, 3, 23, *id.*, t. I, p. 322, un jeune homme et non plus un enfant à la mort de son père, vers 406. A vrai dire, le texte de Procope, ἐτελεύτα πόρρω που ἤδη ἡλικίας ἥκων, n'est point assez précis pour qu'on en puisse tirer grand-chose. Quant aux indications du même auteur sur la succession de Godagisel, elles sont pour le moins suspectes. Il est surprenant qu'on ait négligé jusqu'ici un passage d'Isidore, *Hist. Wand.*, 74, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 296, qui permet à mon sens de régler la question. La première version de l'*Historia Wandalorum* indique, en effet, que Geiseric *succedit in regno annorum sexaginta*, ce qu'il est difficile de comprendre autrement que : il accéda au trône à l'âge de 60 ans. Ceci conduirait à placer sa naissance vers 368, ce qui, étant donné la date bien établie de sa mort (477), le ferait mourir à l'âge assez exceptionnel de 109 ans. Mais, si on se rapporte à la seconde version de l'*Historia* qui reproduit Hydace, *Chron.*, 89, on s'aperçoit qu'elle diffère de ce dernier par l'adjonction, après *Gesericus frater Gunderici succedit in regno*, de l'indication *annis XL*, c'est-à-dire que, dans la première version qui est indépendante d'Hydace, les deux lettres *XL* ont été interverties. Il résulte de ces constatations que la naissance de Geiseric doit être placé quarante ans avant l'année CCCCLXVII de l'ère d'Espagne à laquelle Hydace place son avènement, c'est-à-dire en 389.

Sur la date de l'avènement de Geiseric, cf. supra nº 7. Il n'y a pas lieu de tenir compte de Jordanes, *Getica*, XXX/153, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 98, qui la reporterait à la période de l'intervention wisigothique ; encore moins du témoignage de Grégoire de Tours, *Liber mirac.*, I, 12, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 496, qui ferait régner Geiseric dès le passage des Vandales à travers la Gaule.

Geiseric mourut en 477. Le 24 janvier, selon O. Seeck, *loc. cit.*, col. 944 ; le 25, selon L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, p. 96 (= p. 118). C'est la première date qu'il convient d'adopter. (Cf. Appendice IV, p. 409). En ce qui concerne les objections faites par Tillemont à la date de 477, je renvoie à F. Martroye, *Genséric* (cité *supra* p. 364), p. 260, n. 3, qui me paraît y avoir répondu.

Il ne peut être question d'indiquer ici les très nombreux textes qui mentionnent Geiseric. Par contre, on notera que son nom ne figure sur aucune monnaie et ne se rencontre sous la forme *Gesiric* que sur une seule et unique inscription trouvée à *Sufetula* (Sbeitla) et étudiée par A. Merlin et P. Monceaux, dans *Bull. arch. du Com.*, 1914, pp. 482-488 (Appendice II, nº 54). Cette rareté surprenante s'explique en partie par le fait que l'année 1 de l'ère vandale et l'année 1 du règne de Geiseric en Proconsulaire et en Byzacène, coïncident, c'est-à-dire que l'expression *anno* .... ne devient équivoque qu'à compter du second règne. Mais, tant que vécut Geiseric, il n'était point utile d'ajouter le nom du souverain. Cf. L. Poinssot, *Trois inscriptions chrétiennes de Tubernuc*, dans les *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, t. LXXVIII, 1928-1933, pp. 66-74. Sur la numismatique, J. Friedländer, pp. 14-18, W. Wroth, pp. 1 à 4.

14. N.

Femme de Geiseric. Aucun texte ne nous permet de savoir si Geiseric eut une ou plusieurs épouses ou concubines. C'est de façon hypothétique qu'on attribue les différents enfants du roi à une seule et même union matrimoniale.

15. HUNIRIC.

E. Förstemann, col. 934 *(Huniric)*; M. Schönfeld, pp. 143-144 ; *(Hunirix)*; F. Wrede, pp. 63-64 (*Hûnarîx)*. Gothique **hûni-reiks*. Le premier terme se rattache probablement à la racine indo-européenne *keu*, qui implique l'idée de force. A. Walde et J. Pokorny, t. I, p. 367. Egalement, M. Schönfeld, p. 143. Le nom signifie vraisemblablement « Puissant par la force ». C'est la forme *Hunirix* qui paraît avoir été employée dans les documents officiels. (Victor de Vita, II, 39 ; III, 3 ; III, 17, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], pp. 22, 40 et 44, qui, par ailleurs, emploie *Huniricus*). Le nom est attesté également chez les Wisigoths. E. Diehl, *I.L.C.*, 1447, B (*Ugnericus)*.

Sur ce roi, Benjamin, art. *Hunirícus*, dans *P.W.*, t. VIII[2], col. 2582-2583.

L'aîné des fils de Geiseric, Victor de Vita, II, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 13 ; Théophane, *Chronog.*, 5947, éd. C. de Boor, t. I, p. 109 ; Jean Zonaras, XIII, 25, éd. L. Dindorf, t. III, p. 250. Procope, *B.V.*, I, 8, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 345, semble, par contre, le considérer seulement comme l'aîné des survivants, l'aîné ayant été Gento. Il succéda à son père le 24 janvier 477 (Jordanes, *Getica*, XXXIII/170, dans *M.G.H. a.a.*, t. V[1], p. 102 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 464, *id.*, t. XI, p. 187 ; *Laterculus*, A et H,4, *id.*, t. XIII, p. 458).

La date de sa naissance est inconnue. Envoyé comme otage (?) à Rome, soit en exécution du traité de 435, comme le veulent L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 65 (= p. 82) et F. Martroye, *Genséric*, p. 128, soit en exécution du traité de 442 comme le pensent O. Seeck, art. *Gensericus*, dans *P.W.*, t. VII[1], col. 939 et E. Stein, *Geschichte der spätröm. Reiches*, t. I, p. 484, il n'était sans doute plus à cette époque un tout jeune enfant. D'autre part, son union avec la fille du roi des Wisigoths paraît avoir été rompue vers 445. O. Seeck, *loc. cit.*; E. Stein, *op. cit.*, p. 485. Si brève et si précoce qu'on imagine cette première union, il est difficile de croire que le jeune prince ait eu moins d'une quinzaine d'années à l'époque de la rupture. Enfin Geiseric aurait eu, si l'on accepte les conclusions que j'ai indiquées au nº 13, une quarantaine d'années lors de l'invasion de l'Afrique. Il est assez peu probable qu'il ait eu si tardivement un fils aîné. Ces différents indices, quoique fragiles, permettent de penser que la naissance d'Huniric est antérieure et même, sans doute, d'un certain nombre d'années, à l'invasion de l'Afrique.

Il mourut le 22 décembre 484, de maladie, note seulement Procope, *B.V.*, I, 8, 5, éd. J. Haury, t. I, p. 346. Mais la plupart des auteurs (Victor de Vita, III, 71, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 58 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a 479/2, *id.* ,t. XI, p. 189 ; Grégoire de Tours, *H. F.*, II, 3, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 66, *Laterculus* A, 6, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 458, la *Passio septem monachorum*, 2, *id.*, t. III[1], p. 59 ; Isidore, *Hist. Wand.*, 79, *id.*, t. XI, p. 298) nous précisent qu'il mourut *ut Arrius pater eius* (Victor de Tunnuna, *loc. cit.*) possédé du démon et rongé par les vers. Il est malheureusement à remarquer que ce genre de maladie est une spécialité des persécuteurs, tels Hérode (*Actes*, XII, 23) et Galère (Lactance, *De mort. pers.*, XXXIII, dans *C.S.E.L.*, t. XXVII,

pp. 210-212), et poursuit la tradition de la « maladie vengeresse ». Cf. J. Carcopino, *Sylla ou la monarchie manquée*, Paris, 1931, pp. 215-217.

Sur Huniric nombreux textes, mais aucune inscription. Aucune monnaie non plus frappée à son nom. Sur la numismatique, J. Friedlander, pp. 18-23 ; J. Sabatier, p. 215 ; C.-F. Keary, p. 34 ; W. Wroth, pp. 5-7.

16. N.

Première femme d'Huniric, fille du roi des Wisigoths Theodoric Ier (Jordanes, *Getica*, XXXVI/184, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 106). Son beau-père, prétendant qu'elle avait voulu l'empoisonner, la renvoya en Gaule après lui avoir fait coupez le nez et les oreilles. O. Seeck, art. *Geisericus*, dans *P.W.*, t. VII[1], col. 939, place cette rupture en 445. La date du mariage est inconnue, mais sans doute antérieure de peu d'années.

17. EUDOCIE (EUDOKIA).

Seconde femme d'Huniric. Sur cette princesse, O. Seeck, art. *Eudokia*, dans *P.W.*, t. VI[1], col. 912.

Fille de Valentinien III et de Licinia Eudoxia (Priscos, fr. 29, dans *F.H.G.*, t. IV, éd. C. Müller, pp. 103-104 ; Evagre, *H.E.*, II, 7, éd. J. Bidez et L. Parmentier, p. 54) dont le mariage doit être fixé en 438 (Cf. O. Seeck, art. *Eudoxia*, n° 2, dans *P.W.*, t. VI[1], col. 925-926). La jeune princesse serait née avant le 6 août 439 si, comme le pense O. Seeck, c'est à l'occasion de l'heureux événement que sa mère aurait été faite *augusta* (*Consul. Ital.*, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 301 et *Chron. Gall.*, 599, *id.*, p. 661). C'est une hypothèse, mais vraisemblable. Baptisée peu après sa naissance, Merobaude, *Carm.*, I, 19, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIV, p. 3.

Fiancée à Huniric entre 442 et 445. C'est du moins ce que permet d'inférer une allusion de Merobaude, *Pan.*, II, 29, id. p. 12 *(... sociansque intexere prolem)*. Comme le remarque O. Seeck, art. *Geisericus*, dans *P.W.*, t. VII[1], p. 939, le panégyrique ne peut avoir été prononcé qu'à l'occasion du 3e consulat d'Aetius (446), Eudocie n'étant point née au moment du second (437). D'ailleurs, la période 442-445 est la seule pendant laquelle les rapports entre Ravenne et Carthage aient été tels qu'on pût songer à des projets d'union entre les deux cours.

Au lendemain de la mort de Valentinien III (16 mars 455), le successeur de celui-ci, Petronius Maximus lui fit épouser son propre fils, le césar Palladius, Hydace, *Chron.*, 162, dans *M.G.H. a.a.*, t. XI, p. 27. Ce mariage servit de prétexte à l'expédition de Geiseric qui entra dans Rome le 2 juin 455 et ramena Eudocie en Afrique comme captive. Procope, *B.V.*, I, 5, 3, éd. J. Haury, t. I, p. 331 ; Théophane, *Chronog.*, a. 5947, éd. C. de Boor, t. I, p. 109 ; Jean d'Antioche, 200/2, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 614 ; Evagre, *H.E.*, II, 7, éd. J. Bidez et L. Parmentier, p. 54 ; Nicéphore Calliste, *H.E.*, XV, 11, dans *P.G.*, t. CXLVII, pp. 37-38 ; Jean Malalas, *Chronog.*, XIV, dans *C.S.H.B.*, p. 366, *Chron. Pasch.*, a. 455, dans *C.S.H.B.*, t. I, p. 592 ; Prosper, *Chron.*, 1375, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 484 ; Hydace, *Chron.*, 167, *id.*, t. XI, p. 28 ; Marcellinus comes, *Chron.*, a. 455/3, *id.* p. 86 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 455, *id.*, p. 186, 464, *id.*, p. 187, et 523/2, *id.*, p. 197 ; Isidore, *Hist. Wand.*, 78, *id.*, p. 298, d'après Victor de Tunnuna (p. 187), etc...

La multitude des textes qui nous rapportent cet événement nous prouve quel en a été le retentissement en Orient comme en Occident. Geiseric aurait écarté les démarches faites à son sujet par Marcien (antérieures, par conséquent, à janvier 457), Priscos, fr. 24, dans *F.G.H.*, éd. C. Müller, t. IV, pp. 101-102, et de Léon, *id.*, fr. 29, pp. 103-104, son intention étant d'unir Eudocie à Huniric.

Sur la date de ce mariage, deux traditions : l'une le reporte postérieurement à la mort de Majorien à une date d'ailleurs variable, en 464 (Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 464, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 187), en 461 (Hydace, *Chron.*, 216, *id.*, p. 32), qui d'ailleurs nomme Gento au lieu d'Huniric, en 461 (?) (Priscos, fr. 29 et 30, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, pp. 103-104) ; l'autre le place peu après la prise de Rome, Procope, *B.V.*, I, 5, 6, t. I, p. 322 ; *Chron. Pasch.*, 455, dans *C.S.H.B.*, t. I., p. 592 ; Evagre, *H.E.*, II, 7, éd. J. Bidez et L. Parmentier, p. 54 ; Nicéphore Calliste, *H.E.*, XV, 11, dans *P.G.*, t. CXLVII, pp. 37-38. C'est la même tradition que suit Jean Malalas, *Chronog.*, XIV, dans *C.S.H.B.*, p. 368, bien qu'il ne parle pas de cette union, puisqu'il place antérieurement à la mort de Marcien, c'est-à-dire à janvier 457, le retour d'Eudocie et de Placidie à Constantinople, que nous savons par Priscos être postérieur aux fiançailles d'Eudocie. Théophane, *Chronog.*, 5949, éd. C. de Boor, t. I, p. 110, donne la date de 5949 = 457 et 5964, *id.*, t. I, p. 118, indique que la princesse s'enfuit de Carthage en 5964 = 472, après seize ans de mariage, ce qui conduirait à le placer en 456. La contradiction s'élimine si l'on se rappelle que l'ère

mondiale employée par Théophane est celle de Panodore qui commence non le 1er janvier, mais le 29 août et que, par conséquent, l'année 5949 va du 29 août 456 au 28 août 457, et l'année 5964 du 29 août 471 au 28 août 472, et que l'on place la mariage entre le 29 août et le 1er janvier 457 et la fuite de Carthage entre le 1er janvier et le 28 août 472. Cf. D. Serruys, *De quelques ères byzantines usitées chez les chroniqueurs byzantins*, dans *Rev. de Philologie*, t. XXXI, 1907, pp. 151-189 et, du même, *Les transformations de l'æra alexandrina minor*, *id.* pp. 251-264, particulièrement p. 264.

C'est la première tradition qu'ont généralement adoptée les historiens. L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 86 (= p. 108); O. Seeck, *loc. cit.*, col. 912; E. Stein, *Geschichte der spätröm. Reiches*, t. I, p. 572, etc... La seconde me paraît cependant de beaucoup la meilleure. En effet, la libération d'Eudocie et de Placidie, destinée à s'attirer les sympathies byzantines au moment où, au lendemain de la mort de Majorien, il s'opposait à Ricimer, eût cessé d'être pour Geiseric un geste avantageux s'il en avait affaibli la portée par un mariage qui ne pouvait guère être regardé favorablement à Constantinople, alors qu'elle en effaçait au contraire le mauvais souvenir si l'on admet qu'il était déjà accompli depuis plusieurs années. Notons d'autre part que, selon Jean Malalas, *Chronog.*, XIV, dans *C.S.H.B.*, p. 366, les princesses furent traitées à Carthage avec honneur, ce qui semble montrer que le dessein de Geiseric était formé dès 455 et rend difficilement explicable qu'il ait retardé si longtemps une union dont la réalisation avait servi de prétexte à l'expédition de 455. Je crois donc en résumé qu'il convient d'accepter la chronologie de Théophane et de dater le mariage des derniers mois de 456.

En 472, selon la chronologie de Théophane, Eudocie parvint à s'entuir de Carthage et gagna Jérusalem où elle mourut peu après. Elle léguait ses biens à l'église de l'*Anastasis* et fut enterrée auprès de sa grand-mère dans l'église saint Étienne, Théophane, *Chronog.*, 5964, éd. C. de Boor, t. I, p. 118 ; Nicéphore Calliste, *H.E.*, XV, 12, dans *P.G.*, t. CXLVII, pp. 39-40; Jean Zonaras XIII, 25, éd. L. Dindorf, t. II, p. 250.

18. HILDIRIC.

E. Förstemann, col. 834-835 (*Hildiric*) ; M. Schönfeld, p. 137 *(Hildirix);* F. Wrede, pp. 78-79 *(Hildirîx)*. Gothique **hildi-reiks*. Le premier terme se rattache à la racine indo-européenne *qel- queld*, qui signifie battre, frapper. A. Walde et J. Pokorny, t. I., p. 439. Sur le second terme, cf. supra no 7. Le nom signifierait donc « Puissant dans la bataille ». Il est également attesté chez les Francs. Sur les monnaies, on rencontre généralement la forme *Hildirix*, W. Wroth, *Catalogue*, pp. 13-14.

Sur ce roi, Benjamin, art. *Hildiricus*, dans *P.W.*, t. VII ², col. 1605-1606.

Fils d'Huniric (*Laterculus*, A et H, 15, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 523/2, *id.*, t. XI, p. 197; Isidore, *Hist. Wand.*, 82, *id.*, p. 299; Victor de Vita, III, 19, *id.*, t. III¹, p. 44 ; Procope, *B.V.*, I, 9, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 351 ; Théophane, *Chronog.*, a. 6026, éd. C. de Boor, t. I, 187), et d'Eudocie (Victor de Tunnuna, *loc. cit.* ; Isidore, *loc. cit.* et *Chron.*, 395, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 475 ; *Cont. Haun.*, 26, *id.*, t. IX, p. 269 ; *Consul. ital.*, 26 ; Nicéphore Calliste, *H.E.*, XV, 12, dans *P.G.*, t. CXLVII, col. 39-40).

La date de naissance est inconnue. Au plus tard 472 si l'on accepte cette date pour la fuite d'Eudocie, mais sans doute beaucoup plus tôt. Procope prête, en effet, à Justinien, dans la lettre qu'il écrivit à Geilimer, l'expression γέροντος (*B.V.*, I, 9, 10, éd. J. Haury, t. I, p. 353), et Corippus, *Iohan.*, III, 263, dans *M.G.H.a.a.*, t. III², p. 33, le représente au lendemain de la victoire d'Antalas, *annorum fessum numero*, ce qui ne conviendrait guère à un homme qui n'aurait dépassé que de peu la cinquantaine. Il faut, sans doute, placer la naissance d'Hildiric peu après le mariage d'Huniric et d'Eudocie, au plus tôt en 457.

Il succéda à Thrasamund le 7 juin 523, *Laterculus*, A et H, 15, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459 ; Jordanes, *Getica*, XXXIII/170, *id.*, t. V¹, p. 102 ; Victor de Tunnuna, 523/2, *id.*, t. XI, p. 197; Isidore, *Chron.*, 395, *id.*, p. 475, et *Hist. Wand.*, 82, *id.*, p. 299; *Cont. Haun.*, 26, *id.*, t. IX, p. 269 ; Procope, *B.V.*, I, 9, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 351.

Renversé par Geilimer, *Laterculus*, A, 17 et H, 16, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459 ; Victor de Tunnuna *Chron.*, a. 523/2, *id.*, t. XI, p. 197 et 531, *id.*, p. 198; Isidore, *Hist. Wand.*, 82, *id.*, p. 299; Corippus, *Iohan.*, III, 264, *id.*, t. III², p. 33; Jordanes, *Getica*, XXXIII/170, *id.*, *Chron.*, t. V¹, p. 102; Procope, *B.V.*, I, 9, 21, t. I, p. 354; Jean Malalas, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, p. 459; jeté en prison par l'usurpateur, Victor de Tunnuna *Chron.*, a. 531, dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, p. 198; Procope, B.V., I, 9, 8-9 et 14, éd. J. Haury, t. I, pp. 352-353 ; II, 5, 8, *id.*, p. 440 et II, 16, 13, *id.*, p. 497; Théophane, *Chronog.*, a. 6026, éd. C. de Boor, t. I, p. 188: Jean Malalas, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, 459 ; Geilimer refusa de le remettre à Justinien, Procope, *B.V.*, I, 9,

17, t. I, p. 354, et le fit exécuter après le débarquement de Bélisaire (sept. 533) avec plusieurs de ses parents, Victor de Tunnuna *Chron.*, a. 534/1, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 198; Isidore, ***Hist. Wand.***, 84, ***id.***, p. 299; Procope, *B.V.*, I, 17, 11-12, éd. J. Haury, t. I, p. 387.

Mentionné par de nombreux textes. Epigraphie : Appendice II, n$^{os}$ 103, ***Ammædara*** *(Ildirix)*; 104, *Uppenna ([Hild]iricis)* et 110, Carthage *(Ild[iricus])*. Numismatique : J. Friedlander, pp. 29-33; J. Sabatier, pp. 218-219 ; C.-F. Keary, p. 32 ; W. Wroth, pp. 13-14. La forme *Hildirix* semble être seule attestée. Cf. cependant W. Wroth, n° 10, p. 14 *(Hildi)rex ?*

19. N.

Femme d'Hildiric. Jean Malalas, *Chronog.*, XVIII., dans *C.S.H.B.*, p. 451.

20. ENFANTS D'HILDIRIC

Nombre et sexe inconnus. Emprisonnés avec leur père par ordre de Geilimer, Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 531, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 198 ; Jean Malalas, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, p. 459. Ils échappèrent au massacre de septembre 533, en dépit de l'ordre du roi qui paraît bien les avoir concernés, dans des conditions et pour des raisons que l'on ignore, Procope, *B.V.*, I, 17, 11-12, éd. J. Haury, t. I, p. 387. Accueillis et largement dotés par Justinien et Theodora, Procope *B.V.*, II, 9, 13, *id.*, t. I, p. 458, comme descendants de Valentinien III par leur grand-mère Eudocie.

21. N.

Fils d'Huniric. Victor de Vita II, 12, dans *M.G.H. a.a.*, t. III$^{1}$, p. 15, note qu'Huniric désirait après sa mort laisser son royaume à *ses* fils. C'est donc qu'Hidiric n'était point son fils unique. Peut-être, laissa-t-il d'autres enfants ? Sur le fait qu'il s'agisse d'un fils, cf. *infra* n° 23.

22. N.

Femme du précédent. Cf. n$^{os}$ 21, 23 et 24.

23. HOAMER

M. Schönfeld, p. 141 *(Hoamer)*; F. Wrede, pp. 79-81 *(Hôhamîr)*. Etymologie douteuse. Gothique **hohâ-mîrs* ou **hauha-mêrs (?)*. Le premier terme signifierait « charme » ou « hauteur »; le second signifierait « grand », A. Walde et J. Pokorny, t. II, p. 238.

Sur ce personnage, Benjamin, art. *Hoamer*, dans *P.W.*, t. VIII$^{2}$, col. 2128-2129.

L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2$^{e}$ éd., p. 204, ( = p. IX), n'a pas cru devoir faire figurer ce personnage dans son tableau généalogique, son lien avec les Hasdings lui paraissant indéterminable ; Benjamin, *loc. cit.*, le qualifie seulement de « parent ». La difficulté vient du mot ἀνεψιός employé par Procope, *B.V.*, I, 9, 2, éd. J. Haury, t. I, p. 351. Ce mot signifie en grec classique « cousin » ; mais, en grec byzantin, il signifie généralement « neveu » « fils du frère ». E.-A. Sophocles, *Greek lexicon of the roman and byzantine periods*, art. ἀνεψιός. Cf. Théophile, *Paraph. I*, XIX, 294 et 295 (IV$^{e}$ s.), éd. Reitz, 1751, pp. 161-162 et commentaire p. 1251. C'est dans ce second sens qu'il faut l'entendre comme le montre Théophane, *Chronog.*, a. 6026, éd. C. de Boor, t. I, p. 187, qui indique Hoamer comme ἀδελφιδοῦς d'Hildiric. C'est celui qu'ont généralement adopté les traducteurs. Cf. M. Dureau de la Malle, l'*Algérie*, 1852, p. 227 ; H.-B. Dewing, t. II, p. 83.

Habile homme de guerre, surnommée « l'Achille des Vandales », il fut placé à la tête de l'armée vandale, Procope, *B.V.*, I, 9, 2, éd. J. Haury, t. I, p. 352 ; Théophane, *Chronog.*, a. 6026, éd. C. de Boor, t. I, p. 187. Emprisonné par ordre de Geilimer en même temps qu'Hildiric, Procope, *B.V.*, I, 9, 9, éd. J. Haury, t. I, pp. 352-353, et bientôt aveuglé, *id.*, I, 9, 14 et 17, Théophane, *Chronog.*, a. 6026, éd. C. de Boor, t. I, p. 188 ; Procope, *B.V.*, I, 9, 17, éd. J. Haury, t. I, p. 354. Mort dans sa prison dans des conditions inconnues, naturelles ou provoquées, antérieurement au débarquement de Bélisaire, *id.*, I., 17, 12, t. I, p. 387, dès 531, semble-t-il, Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 531, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 198. Allusion dans Procope, *B.V.*, I, 16, 13, éd. J. Haury, t. 1, p. 384 (?).

24. HOAGEIS.

M. Schönfeld, pp. 81 et 173 *(Euagees, Oageis)*; F. Wrede, p. 77 *(Hôhageis)*. Gothique *hôha(?)-gaisa*. Sur ces deux termes, voir respectivement *supra* nos 23 et 13. Sens douteux.
Sur ce personnage, Benjamin, art. *Euagees*, dans *P.W.*, t. VI 1, col. 818.
Frère d'Hoamer, Procope, *B.V.*, I, 9, 9, éd. J. Haury, t. I, pp. 352-353, et, par suite, neveu d'Hildiric, si l'on admet les conclusions formulées *supra* n° 23. Emprisonné par ordre de Geilimer, Procope, *B.V.*, I, 9, 9 et 14, *id.*, t. I, p. 352-353, en même temps que son frère. Exécuté sur ordre du même souverain en même temps qu'Hildiric (sept. 533). Procope, *B.V.*, I, 18, 12, *id.*, t. I, p. 387. Sur ces événements, également Théophane, *Chronog.*, a. 6026, éd. C. de Boor, t. I, p. 191. Il commanda, sans doute, contre les Maures, *Anthologie*, 345, vers 15, éd. F. Bücheler et A. Riese, t. I1, 2e éd., p. 274. Peut-être l'*Anthologie* a-t-elle conservé le souvenir de son jardin (332, *id.*, pp. 268-269) si *Eugetus* = *Hoageis ?* Hypothèse douteuse au point de vue philologique, mais que semble cependant confirmer un autre texte de l'*Anthologie*, 369, *id.*, p. 285, intitulé *De horto domini Oagesis, ubi omnes herbæ medicinales plantatæ sunt.*

25. N.

Femme de Hoageis, son existence ressort de celle du n° 26.

26. N.

Fille de Hoageis, morte à l'âge de quatre ans à une date inconnue. Attestée par une épigramme de l'*Anthologie*, 345, éd. F. Bücheler et A. Riese, t. I1, 2e éd., p. 274.

27. THEUDERIC.

E. Förstemann, col. 1445-1447 *(Theudoricus)*; M. Schönfeld, pp. 232-234 *(Theudericus)*; F. Wrede, pp. 65-66 *(Theudarix)*. Gothique **thiuda-reiks*. Le premier terme signifie « peuple ». Sur le second, cf. *supra* n° 7. Le nom est attesté également chez les Ostrogoths, les Wisigoths et les Francs (M. Schönfeld, *loc. cit.*).
Sur ce personnage, W. Ensslin, art. *Theoderich*, n° 3, dans *P.W.*, 2e série, t. V2, col. 1744-1745.
Fils de Geiseric, Victor de Vita, I, 44, dans *M.G.H.a.a.*, t. III1, p. 11 ; frère d'Huniric, II, 12, *id.*, p. 15. Sur son attitude hostiles aux catholiques, I, 44-45. Envoyé en exil par Huniric, II, 14, *id.*, p. 16, peu après le début du règne, semble-t-il, il mourut bientôt dans des conditions inconnues.

28. N.

Femme de Theuderic, Victor de Vita, II. 12, dans *M.G.H. a.a.*, III1, p. 16, la qualifie d'*astutam* et prétend qu'Huniric la fit mettre à mort de crainte qu'elle n'armât contre lui le bras de son mari ou de son fils aîné. Egalement II, 14, *id.*, p. 16.

29. FILS DE THEUDERIC.

*a)* L'aîné, *prudens et sapiens*, selon Victor de Vita, II, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. III1, p. 16, lettré, *id.*, II, 13, aurait dû succéder à son père, lui-même successeur d'Huniric, comme étant l'aîné des petits-fils de Geiseric, *id.*, II, 13, p. 16. Mis à mort par ordre d'Huniric, peu après sa mère, *id.*, Egalement *id.*, II, 14.
*b)* Le second fut exilé avec ses deux sœurs après la mort de son père, *id.*, II, 14. Il était encore *infantulus*.

30. FILLES DE THEUDERIC.

Victor de Vita, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III1, p. 16. Elles durent s'exiler, montées sur des ânes, par ordre d'Huniric, en même temps que leur jeune frère. Elles étaient déjà adultes au témoignage du même auteur.

## 31. GENTO.

E. Förstemann, col. 594-595 *(Gando)*; M. Schönfeld, p. 106 *(Gento)*; F. Wrede, pp. 64-54 *(Gintun ?)* La forme est incertaine, Gento, Gentun, Γέντων ? L'étymologie et le sens sont énigmatiques. Le nom est également attesté chez les Goths (Malchos, fr. 18, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 130).

Sur ce personnage, O. Seeck, art. *Gentunis*, dans *P.W.*, t. VIII$^{1}$, col. 1204.

Fils de Geiseric, *Laterculus*, H, 7, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 458. Hydace, *Chron.*, 216, *id.*, t. XI, p. 32 ; Procope, *B.V.*, I, 5, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 333 ; I, 8, 6, *id.*, t. I, p. 346 ; I, 6, 24, *id.*, t. I., p. 339 ; I, 9, 6, *id.*, t. I, p. 346. L'aîné, selon Procope, *B.V.*, I, 8, 1. *Contra* Victor de Vita, II, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^{1}$, p. 13. Né à une date inconnue. Frère d'Huniric, *Laterculus*, A, 7, *id.*, t. XIII, p. 458 ; Victor de Vita, II, 12, *id.*, t. III$^{1}$, p. 15 ; Procope, *B.V.*, I, 5, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 333. Père de Godagis, Victor de Vita, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^{1}$, p. 16, de Gunthamund, *Laterculus*, A, 7, *id.*, t. XIII, p. 458 ; Procope, *B.V.*, I, 8, 6, éd. J. Haury, t. I, p. 346, de Thrasamund, *Laterculus*, A, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459 ; Procope, *B.V.*, I, 8, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 346, de Geilarith ; Procope, *B.V.*, I, 9, 6, t. I, p. 352. C'est par confusion avec Huniric qu'Hydace, *Chron.*, 216, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 32, lui fait épouser une fille de Valentinien.

Pourvu de domaines africains par Geiseric, Procope, *B.V.*, I, 5, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 333. Il combattit contre les Byzantins, *id.*, I, 6, 24, t. I, p. 339, lors de l'expédition de 468. Mort entre 468 et 477, antérieurement à son père, *id.*, I, 8, 1, t. I, p. 345.

## 32. N.

Son existence ressort des N$^{os}$ 33, 35, 36 et 39, mais rien ne permet d'assurer que les quatre fils de Gento que nous connaissons soient issus d'un même mariage.

## 33. GODAGIS.

E. Förstemann, col. 680 *(Godagis)*; M. Schönfeld, p. 111 *(Godagis)*; F. Wrede, p. 73 *(Gôdagis)*. Gothique **goda-gis*. Sur la première partie du nom, cf. *supra* n° 5. La seconde peut se rattacher soit au gothique **gigls* (= trait), soit au gothique **gaisa* (= épée). Cf. M. Schönfeld, p. 30. Sens amphibologique.

Sur ce personnage, O. Seeck, art. *Godagis*, dans *P.W.*, t. VIII$^{2}$, col. 1551.

Fils aîné de Gento, envoyé en exil avec sa femme par ordre d'Huniric, Victor de Vita, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^{1}$, p. 16. Il y mourut vraisemblablement avant 484, puisque ce fut son frère puîné qui succéda à Huniric.

## 34. N.

Femme de Godagis, exilée en même temps que son mari, Victor de Vita, II, 14, dans *M.G.H.a.a.*, t. III$^{1}$, p. 16.

## 35. GUNTHAMUND.

E. Förstemann, col. 707 *(Gunthamund)*; M. Schönfeld, p. 118 *(Gunthamund(us)*; F. Wrede, p. 72 *(Gunthamund)*. Gothique **guntha-munds*. Sur le premier terme, cf. *supra* n° 7. Sur le second terme, cf. S. Feist, p. 345, et M. Schönfeld, p. 32. Le nom signifie probablement « Celui qui protège le combat ».

Sur ce roi, Benjamin, art. *Gunthamundus*, dans *P.W.*, t. VII$^{2}$, col. 1942.

Fils de Gento *Laterculus*, A, 7 (H, 7 en fait par erreur son petit-fils), dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 458; Procope, *B.V.*, I, 8, 6, éd. J. Haury, t. I, p. 346. Frère de Thrasamund, *Laterculus*, A et H, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459 ; Procope, *B.V.*, I, 8, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 346. Il succéda à Huniric le 22 décembre 484. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 479, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 190 ; Isidore, *Hist. Wand.*, 80, *id.*, p. 298 ; Jordanes, *Getica*, XXXIII/170, *id.*, t. V$^{1}$, p. 102. La date de sa nais ance est inconnue. Il mourut de maladie, suivant Procope, *B.V.*, I, 8, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 346 (3 octobre 496).

Mentionné dans d'assez nombreux textes, en particulier dans les *Tablettes Albertini* (formes diverses et index I, p. 313), mais ne figure sur aucune inscription. Numismatique : J. Friedländer, pp. 24-26 ; J. Sabatier, pp. 216-217 ; C.-F. Keary, pp. 30-31 ; W. Wroth, pp. 8-9.

## 36. THRASAMUND.

E. Förstemann, col. 1463-1464 *(Thrasamund)*; M. Schönfeld, pp. 237-238 (*Thrasamundus)*; F. Wrede, pp. 74-75 *(Thrasamund)*. Gothique **thrasa-munds*. Le premier terme implique l'idée de querelle, de menace. Cf. S. Feist, p. 501. Sur le second, cf. n° 35. Sens probable : « Celui qui protège la querelle ». Le nom est également attesté chez les Ostrogoths ; *P.W.*, *loc. cit.*, n[os] 2 et 3.

Sur ce roi, W. Ensslin, art. *Thrasamund*, dans *P.W.*, 2[e] série, t. VI[1], col. 553-559.

Fils de Gento, *Laterculus*, A, 12, dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, p. 459. Né à une date inconnue. Frère de Gunthamund, *Laterculus*, H, 12, Procope, *B.V.*, I, 8, 8, éd. J. Haury, t. I, p. 346, à qui il succéda (3 octobre 496). Procope, I, 8, 8, Victor Tunnuna, *Chron.*, a. 497/4, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 193, et 523/2, *id.*, p. 197 ; Isidore, *Hist. Wand*, 81, *id.*, p. 299 ; Jordanes, *Getica*, XXXIII/170, *id.*, t. V[1], p. 102. Il régna jusqu'au 7 juin 523. Sur sa mort, Procope, *B.V.*, I, 8, 29, éd. J. Haury, t. I, pp. 350-351. Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 523/1, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 193, précise que Thrasamund serait mort à Carthage. Sur ses mariages, cf. *infra* n[os] 37 et 38.

Nombreuses mentions dans les textes, en particulier dans l'*Anthologie* 210 vers 7, 211 vers 3, 212 vers 11, 213 vers 2, 214, 376 vers 2 et 36, F. Bücheler et A. Riese, t. I[1], 2[e] éd., respectivement pp. 179, 180, 181, 182, 288, 289. Epigraphie : Appendice II, n[os] 96, *Theueste* ([*Thrasam*]*undi)*; 98, *Ammœdara (T(hra)s(a)m(undi)* ; 108 près de *Theueste (Trasamundi)*. Sigillographie : Appendice II, N° 109. Sceau de Carthage *(Thrasamundus)*, pp. 26-29 ; Numismatique : J. Friedlander, pp. 26-29 ; J. Sabatier, pp. 217-218 ; C.-F. Keary, p. 31 ; W. Wroth, pp. 10-12.

## 37 N.

Première femme de Thrasamund. Procope, *B.V.*, I, 8, 11, t. I, p. 347. Morte à une date inconnue (avant 500).

## 38. AMALAFRIDA.

E. Förstemann, col. 92 *(Amalafrida)*; M. Schönfeld, p. 15 *(Amalafrida)* ; Gothique **amala-fritha* = « La paix des Amales ». Sur le sens du second terme, S. Feist, p. 169.

Sur cette princesse, Hartmann, art. *Amalafrida*, dans *P.W.*, t. I[2], col. 1714-1715.

Sœur de Théodoric le Grand, Jordanes, *Getica*, LVIII/229, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 135 ; *Anonymus Valesianus*, 68, *id.*, t. IX, p. 324 ; Cassiodore, *Variæ*, V, 43, *id.*, t. XII, p. 170 ; Paul Diacre, *Hist. rom.*, XV. 20, *id.*, t. II, p. 216 ; Procope, *B.V.*, I, 8, 11 et 12, éd. J. Haury, t. I, p. 347 et *B.G.*, I, 3, 1, I, 12, 22, IV, 25, 15, *id.*, t. II respectivement pp. 15, 66 et 626. Cf. Assunta Nagl, art. *Theoderich*, dans *P.W.*, 2[e] série, t. V[2], col. 1746. Toutefois, Théodoric étant né d'une concubine, Jordanes, *Getica* LII/269, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 128, il n'est point sûr qu'Amalafrida fut également fille d'Ereleuva. La date de sa naissance est inconnue.

D'un premier mariage avec un inconnu, elle eut deux enfants : Theudahath, qui devint roi des Ostrogoths (534-536), et Amalaberga, qui épousa le roi des Thuringiens, Herminafrid. Sur ce premier mariage, Jordanes, *Getica*, LVIII/299, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 135.

Seconde femme de Thrasamund, Cassiodore, *Variæ*, V, 43, *id.*, t. XII, p. 170 et V, 44, *id.*, pp. 170-171 ; Jordanes, *Getica*, LVIII/299, *id.*, t. V[1], p. 135 ; *Anonymus Valesianus*, 68, *id.*, t. IX, p. 324 ; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 523, *id.*, t. XI, p. 196 ; Procope, *B.V.*, I, 8, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 347. L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2[e] éd., p. 114 (= p. 141), date avec vraisemblance cette union des environs de l'an 500. L'indication de ce mariage est, en effet, mentionnée par l'*Anonymus* entre le voyage que fit Théodoric à Rome à l'occasion de ses *tricennalia* (il avait commencé à régner vers 471) et la désignation de Théodore comme préfet du prétoire. Cf. *P.W.*, art. *Theodoros*, n° 86, 2[e] série, t. V[2], col. 1903-1904. Nous ignorons si Amalafrida eut des enfants de ce second mariage. Elle conspira contre Hildiric et s'enfuit de Carthage. Mais arrêtée à *Capsa* (Gafsa), elle fut emprisonnée, Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 523/1, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, pp. 196-197 ; Procope, *B.V.*, I, 9, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 351, puis mise à mort, Cassiodore, *Variæ*, IX, 1, dans *M.G.H.a.a.*, t. XII, pp. 267-268, sans doute peu de temps après la mort de Théodoric (?).

Epigraphie : Rome *(Fl. Amala Amalafrida Theodenanda)*, dans *Anthologie*, 1850, éd. F. Bücheler, t. II[2], p. 850.

39. GEILARITH

E. Förstemann, col. 568 *(Geilaris)*; M. Schönfeld, p. 105 *(Geilaris)*; F. Wrede, pp. 73-74 *(Geilarîth)*. Gothique **gaila-reths*. Aucune des interprétations proposées n'est bien satisfaisante.

Connu par Procope, *B.V.*, I, 9, 6, éd. J. Haury, t. I, p. 352, qui indique que ce personnage était le fils de Gento et le père de Geilimer. Mort certainement avant 530, puisque Geilimer était à cette date le plus âgé des princes de sang royal, mais probablement avant 523. Procope, *B.V.*, *loc. cit.*

40. N.

Femme de Geilarith. Toutefois, il n'est pas certain que les différents fils de Geilarith soient nés d'une même union.

41. GEILIMER.

E. Förstemann, col. 568-569 *(Geilamir)*; M. Schönfeld, pp. 104-105 *(Geilamir)*; F. Wrede, pp. 81-82 *(Geilamir)*. Gothique **gaila-mers*. Sur le second terme, cf. n° 23. Le premier est d'interprétation incertaine (cf. n° 39) et le sens du nom énigmatique.

Sur Geilimer, Benjamin, art. *Gelimer*, dans *P.W.*, t. VII[1], col. 987-990.

Fils de Geilarith, Procope, *B.V.*, I, 9, 6, éd. J. Haury, t. I, p. 352, petit-fils de Gento, *id.*; frère de Tata, Procope, *B.V.*, I, 11, 23, *id.*, t. I, pp. 363-364; I, 24, 5, *id.*, p. 140; I, 25, 10, *id.*, p. 413; II, 3, 8, *id.*, p. 429; d'Ammata, I, 17, 11, *id.*, p. 387, et de Gunthimer, cf. *infra* n° 45. La date de sa naissance est inconnue. Il était, en tous cas, l'aîné des princes de sang royal. Procope, *B.V.*, I, 9, 6, lorsqu'il renversa Hildiric, le 15 juin 530.

Estimant la résistance désespérée, il se rendit aux Byzantins (avril 534), sous réserve que lui et les siens auraient la vie sauve. Sur les circonstances de cette reddition, Procope, *B.V.*, II, 7, 12 et 17, éd. J. Haury, t. I, pp. 449-450. C'est par erreur que Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 3, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, p. 66, dit qu'il perdit à la fois la vie et le trône.

Conduit à Carthage, il y fut retenu prisonnier par Bélisaire qui le traita avec honneur. Procope, *B.V.*, II, 7, 12 et 17, éd. J. Haury, t. I, pp. 450-451. Il fut ramené à Constantinople et figura dans le triomphe de Bélisaire, *B.V.*, II. 9, 1 et 10, éd. J. Haury, t. I, pp. 455-457. Sur la reddition et la captivité de Geilimer, également Jordanes, *Rom.*, 366, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 48; *Getica*, XXXIII/171, *id.*, p. 102; Corippus, *Iohan.*, III. 20, *id.*, t. III, p. 28; Hydace *(Epit. Hisp.)*, *id.*, t. XI, p. 36; Marcellinus comes, *Chron.*, a. 534 et add. 535/1, p. 104; Marius d'Avenches, *Chron.*, a. 534, *id.*, p. 235; Isidore, *Hist. Wand.*, 84, *id.*, p. 300; Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 534/2, *id.* p. 198; *Laterculus*, H, 19, *id.*, t. XIII, p. 459; Bède, *Chron.*, a. 516, *id.*, p. 307; Procope, *B.G.*, I, 6, 2, éd. J. Haury, t. II, p. 28; *Anecdota*, IV, 32, t. III[1], p. 29; *De ædificiis*, VI, 5, 6, t. III[2], p. 180; Menander, fr. 4, dans *F.H.G.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 203; Jean Lydus, *De Mag.*, II, 2, éd. R. Wuensch, p. 56, et III, 55, *id.*, pp. 144-145; Jean Malalas, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, p. 479; Jean Zonaras, XIV, 7, éd. L. Dindorf, t. III, pp. 278-279. Il reçut des domaines en Galatie, où il se retira avec ses parents, mais, ayant refusé d'abandonner l'arianisme, il ne fut point fait patrice, Procope, *B.V.*, II, 9, 14, éd. J. Haury, t. I, p. 458. Il y mourut à une date que nous ignorons.

Nombreuses mentions dans les textes, particulièrement dans Procope, *B.V.* Epigraphie : Appendice II n[os] 107, *Madauros*, *(Geli[meri])*; 111, Fonzaso, *(Geilamir)*; 112, Hr. Koreiba *(Geilimer)*. Numismatique : J. Friedländer, pp. 33-35 ; J. Sabatier, pp. 220-222. C.-F. Keary, pp. 32-33; W. Wroth, pp. 15-16. Une monnaie portant l'inscription *D.N. Geilamir* a été trouvée à Meknès. Cf. J.-D. Brèthes, *Contribution à l'histoire du Maroc par les recherches numismatiques*, Casablanca, 1939, p. 20. Sceaux avec monogramme (Cf. F. Icart dans *Bull. arch. du Com.*, 1927, pp. 486-487) qui figure également au revers de ses bronzes (W. Wroth, p. 16, n° 3).

43. FEMMES DE GEILIMER.

Marius d'Avenches prétend, *Chron.*, a. 534/2, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 235, que Geilimer fut envoyé à Constantinople, *cum uxoribus*. Les autres auteurs ne mentionnent point qu'il ait eu plusieurs femmes. Cf. Jean Lydus, *De Mag.*, III, 55, éd. R. Wuensch, pp. 144-145 ; Procope, *B.V.*, II, 9, 13, éd. J. Haury, t. I, p. 458 ; Jean Malalas, *Chronog.*, XVIII, dans *C.S.H.B.*, p. 479; Jordanes, *Getica*, XXXIII/175, dans *M.G.H.a.a.*, t. V[1], p. 102; *Cont. Epit. Hisp.*, *id.*, t. XI, p. 36.

43. ENFANTS DE GEILIMER.

Cf. les textes cités *supra* nº 42. Seul, Jean Lydus, *loc. cit.*, nous permet de dire qu'ils étaient plusieurs. Nous ignorons tout d'eux, à l'exception de leur exil en Orient.

44. TATA.

E. Förstemann, col. 1392-1393 *(Tata)*; M. Schönfeld, p. 221 *(Tata)*; F. Wrede, pp. 83-84 *(Tata)*. Forme incertaine. Etymologie et sens énigmatiques. Le nom est également connu chez les Goths. Cf. Cassiodore, *Variæ*, V, 23, dans *M.G.H.a.a.*, t. XII, p. 157.

Ce personnage est uniquement connu par Procope, *B.V.* Frère de Geilimer, I, 11, 23, éd. J. Haury, t. I. p. 364 ; I, 24, *id.*, p. 410 ; I, 25, 10, *id.*, p. 413 ; II, 3, 8, *id.*, p. 429. Envoyé en Sardaigne pour mater la révolte de Goda, I, 11, 23, *id.*, p. 364 ; I, 24, 1 et ss., *id.*, p. 410 ; I, 25, 10 et ss., *id.* p. 413. Rappelé en Afrique, I, 25, 10 et ss., *id.*, p. 413 ; II, 2, 23 et ss., *id.*, p. 426 ; II, 3, 1, *id.*, p. 428, il prit part à la bataille de *Tricamarum*, II, 3, 8, 10 et 12, *id.*, p. 429, où il fut tué, II, 3, 14, *id.*, p. 430. Sa tête fut envoyée en Sardaigne afin d'attester le triomphe byzantin, II, 5, 2-4, *id.*, p. 439.

45. GUNTHIMER.

E. Förstemann, col. 706-707 *(Gundemar)*; M. Schönfeld, p. 119 *(Gunthimer)*; F. Wrede, pp. 84-85 *(Gunthimîr)*. Gothique **gunthi-mêrs*. Cf. nºs 7 et 23. Le nom signifie « Grand par le combat ».

Frère de Geilamir, Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 534/1, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 198 ; Isidore, *Hist. Wand.*, 83, *id.*, p. 299. Je ne vois point pourquoi L. Schmidt ne le fait point figurer dans son tableau généalogique, sinon parce que nos deux auteurs, dont le second copie le premier, le donnent également comme frère de Gibamund ; cf. *infra*, nº 51.

46. AMMATA.

E. Förstemann, cf. 97 *(Amara)*; M. Schönfeld, pp. 17-18 *(Ammata)*; F. Wrede, pp. 82-83 *(Amata)*. Etymologie et sens incertains.

Frère de Geilimer, Procope, *B.V.*, I, 17, 11, éd. J. Haury, t. I, p. 387. Demeuré à Carthage lors du débarquement byzantin, il fut chargé de mettre à mort Hildiric et ses proches et d'organiser la défense de la capitale, *id.* I, 18, 11-12, t. I, p. 387. Son impatience et ses erreurs contribuèrent à la défaite d'*Ad Decimum*, malgré sa bravoure, *id.*, I, 18, 4-6, t. I, p. 389. Egalement I, 21, 23, t. I, pp. 403-404. Tué à *Ad Decimum*, *id.*, I, 18, 6, t. I, p. 389. Egalement I, 29, 30 ; I, 20, 6 et I, 25, 15, *id.*, t. I, pp. 395, 397 et 414. Son corps fut retrouvé par les Byzantins sur le champ de bataille parmi ceux de ses compagnons et de ses victimes, *id.*, I, 19, 14, t. I, p. 393.

47. THEODORE. (?)

Le troisième fils de Geiseric suivant Procope, *B.V.*, I, 5, 11, t. I, p. 333. Mort sans enfants, dans les premières années de l'occupation de l'Afrique. On pense généralement que Procope l'a confondu avec Theuderic qu'il ne nomme pas. (Cf. *P.W.*, art. *Theodoros*, nº 84, 2ᵉ série, t. V², col. 1903) et la confusion apparaît d'autant plus probable que ce prince est le seul qui, parmi les Hasdings, ne porte pas un nom germanique. Cependant, les indications que Procope donne à son sujet ne conviennent point à Theuderic (cf. *supra* nº 27) ; je ne crois donc point devoir suivre L. Schmidt, en l'excluant formellement de la liste des Hasdings.

48. N.

Fille de Geiseric. Grégoire le Grand, *Dial.*, III, 1, dans *P.L.*, t. LXXVII, pp. 217 et ss., rapporte que Paulin de Nole aurait été esclave en Afrique du gendre d'un roi vandale. Paulin de Nole étant mort en 431, il ne pourrait s'agir que d'un gendre de Geiseric. Mais le même auteur place la mort du souverain peu de jours après la libération de Paulin, ce qui est chronologiquement inadmissible. Par ailleurs, le séjour de Paulin en Afrique apparaît du domaine de l'invention hagiographique. C'est dire que le témoignage de Grégoire le Grand est en l'occurence plus que suspect.

49. N.

Cf. nº 48.

50. SERSAO.

M. Schönfeld, p. 203 *(Sersao)* ; F. Wrede, pp. 66-67 *(Swêsaon)*. Le nom n'est peut-être pas germanique.

Ce personnage n'est connu que par Victor de Vita, I, 35, dans *M.G.H.a.a.*, t. III[1], p. 9, qui le désigne seulement comme *cognatus regis*.

51. GIBAMUND.

E. Förstemann, col. 635 *(Gebamund)*; M. Schönfeld, p. 110 *(Giuamundus)*; F. Wrede, p. 84 *(Gibamund)*. Gothique **giba-munds*. Le premier terme signifie « don », « offrande ». Sur le second, cf. *supra* nº 35. Le nom veut dire vraisemblablement « Celui qui protège l'offrande » et a, sans doute, une valeur religieuse.

Sur ce personnage, Benjamin, art. *Gibamundus*, dans *P.W.*, t. VII[1], col. 1355.

Frère de Geilimer, selon Victor de Tunnuna, *Chron.*, a. 534/1, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 198 ; son neveu, suivant Procope, *B.V.*, 1, 18, 1, éd. J. Haury, t. I, p. 388. Pour ma part, je suivrais volontiers Procope, généralement sûr dans cette partie de son livre, mais il n'est pas possible de préciser duquel des frères de Geilimer il pouvait être le fils. Sur son rôle dans la lutte contre les Byzantins, Procope, *B.V.*, I, 18, 1 et 12 et ss., *id.*, t. I, pp. 388 et 390 ; I, 19, 18-19, pp. 393-394. Tué en luttant contre les Massagètes, *id.*, I, 18, 91, t. I, p. 391 ; I, 25, 15, t. I, p. 414.

Epigraphie : Appendice II, nº 126 Tunis (*Gebam...*). Sur cette inscription, P. Gauckler, *Les Thermes de Gebamund à Tunis*, dans *C.R.A.I.*, 1907, pp. 790-795.

52. N.

Neveux de Geilimer. Procope, *B.V.*, II. 6, 4, éd. J. Haury, t. I, p. 443, et plus particulièrement l'un d'eux, II, 7, 4, *id.*, t. I, p. 448. Il n'est pas possible de déterminer auxquels des frères de Geilimer ils se rattachent.

# IV. — LA SUCCESSION DES ROIS VANDALES (429-533)

L'ordre des successions des rois vandales durant la période africaine est attesté par de multiples documents et ne présente aucune difficulté d'établissement. Jordanes (*Getica*, XXXIII/170, dans *M.G.H.a.a.*, t. V¹, p. 102) précise : *Quorum ordo iste ac successio fuit: primum Gyzericus, qui pater et dominus, sequens Hunericus, tertius Gunthamundus, quartus Thrasamundus, quintus Ilderich.* Les désaccords ne proviennent que de documents négligeables en l'espèce, tel Grégoire de Tours (*H.F.*, II, 2-3, dans *M.G.H.s.r.m.*, t. I, pp. 60-66) qui fait de Thrasamund le successeur de Guntharic, de Huniric celui de Thrasamund, de Hildiric celui de Huniric et pour qui *Gelesimer* devint roi à la mort d'Hildiric. Il n'en va pas de même en ce qui concerne la chronologie.

★

I. — *Le Laterculus Regum Vandalorum et Alanorum* (dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, pp. 456-460) nous est connu par deux versions. La première, la meilleure, se rattache à l'*Augiensis*, manuscrit du VIIIᵉ siècle, l'autre à divers manuscrits espagnols. (Cf. Mommsen dans *M.G.H. a.a.*, t. IX, p. 362 et t. XIII, p. 456). Elles diffèrent assez sensiblement quant à leur contenu mais nous fournissent en somme un seul et unique document : une liste des rois vandales, indiquant la durée du règne de chacun d'eux et, intercalées dans ce squelette chronologique, quelques informations succinctes sur les événements principaux, ou du moins estimés tels, qui l'ont marqué. Ce document est à rapprocher du *Laterculus Regum Visigothorum legum corporis præmissus* (dans *M.G.H.a.a.*, t. XIII, pp. 461-469) mais il présente avec lui des différences notables. Ce dernier est de provenance bien déterminée : c'est un document officiel publié en tête du *Corpus Legum* wisigothique. Il n'en est évidemment pas de même du *Laterculus* des rois vandales. En effet :

*a)* L'*Augiensis* (5) indique qu'Huniric *in fine anni VII regni sui catholicæ ecclesiæ persecutionem fecit* et (18) que Geilimer *tanta homicidia scelestus commisit, ut nec suis parentibus parceret.* Ces deux indications suffisent à prouver que le document n'émane point de la chancellerie royale. De même l'information des *Hispani* (19) que *Gheilamir in fugam verso, postea capto.*

*b)* L'un et l'autre (*A*, 20-22 et *H*, 19) enregistrent la fin du royaume vandale.

*c)* *A* mentionne des repères chronologiques qui sont sans rapport avec l'histoire des Vandales tels (14) la mort de Valens ou (21) le début de son règne.

*d)* *A* et *H* indiquent la prise de Carthage et *H* celle d'Hippone en fonction de l'ère consulaire.

*e)* *H* (19) mentionne que Bélisaire fut *magister militiæ.*

*f)* Les événements rapportés par *A* sont presque exclusivement d'ordre ecclésiastique et relatifs à l'Eglise catholique.

Le *Laterculus* est donc un document rédigé durant la période byzantine et sans doute dû à une main ecclésiastique. Mais il est vraisemblable, que son auteur, a utilisé les documents officiels émanant de la chancellerie du royaume détruit. Quelque mépris qu'ait un régime politique pour celui qui l'a précédé, il ne peut se dispenser de renseignements au moins sommaires à son sujet.

1° L'*Augiensis* nous fournit une liste des rois vandales avec indication du nombre des années, mois et jours, de leur règne. Le point de départ, qui était sans doute celui de l'ère vandale, est le 19 octobre 439, jour de l'entrée de Geiseric à Carthage. En ce qui concerne les successeurs de celui-ci, le temps du règne est compté du jour de l'avènement.

Si l'on additionne la durée des différents règnes, on obtient le total de 94 ans, 10 mois et 27 jours ce qui, en comptant le 19 octobre 439, donnerait comme date finale au royaume vandale le 15 septembre 534, c'est-à-dire le premier anniversaire de l'entrée de Bélisaire à Carthage, entrée qui marque véritablement la chute du royaume vandale et qui semble avoir servi de

point de départ à l'ère byzantine. Il y a donc lieu de penser que le total auquel nous arrivons est excessif d'un an. On peut d'ailleurs remarquer que *A* donne au règne de Hildiric une durée de 8 a., 8 j., alors que *H*, Procope et Victor de Tunnuna s'accordent à le faire durer seulement 7 a. et quelques mois ou quelques jours. Il est donc fort probable qu'il convient de lire dans *A* (15) *ann. VII d. VIII* au lieu de *ann. VIII d. VIII*, l'identité du nombre des jours et de celui des mois ayant été sans doute à l'origine d'une confusion assez habituelle aux scribes.

Le texte permet deux vérifications internes :

*a)* Il indique (10) que les églises furent fermées la huitième année du règne d'Huniric, le 7 des ides de février, c'est-à-dire le 7 février 484, et le restèrent jusqu'à la dixième année du règne de Gunthamund, au 4 des ides d'août, c'est-à-dire jusqu'au 10 août 494, et il note par ailleurs (11) que Gunthamund vécut après cette réouverture 2 ans et 1 mois, c'est-à-dire jusqu'à une date postérieure au 10 septembre 496. Il ne s'agit pas en effet de prendre l'affirmation *stricto sensu* comme l'a fait L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, 2e éd., p. 111 (= p. 137), ce qui a pour conséquence d'introduire une contradiction dans le texte. Il faut comprendre que le roi a vécu après la réouverture des églises plus de 2 ans et 1 mois et moins de 2 ans et 2 mois. Gunthamund est mort en effet le 3 octobre 496, c'est-à-dire postérieurement au 10 septembre et antérieurement au 10 octobre.

*b)* Le paragraphe 13 note que *ab exordio ergo imperii Auili usque ad ann. XXVII Trasamundi..... XVIII.* Il convient de lire LXVIII. Il y a bien en effet LXVIII ans entre 455 et 523 et la 27e année du règne de Thrasamund commence bien le 4 octobre 523 au témoignage du texte.

Par contre, il se contredit lui-même :

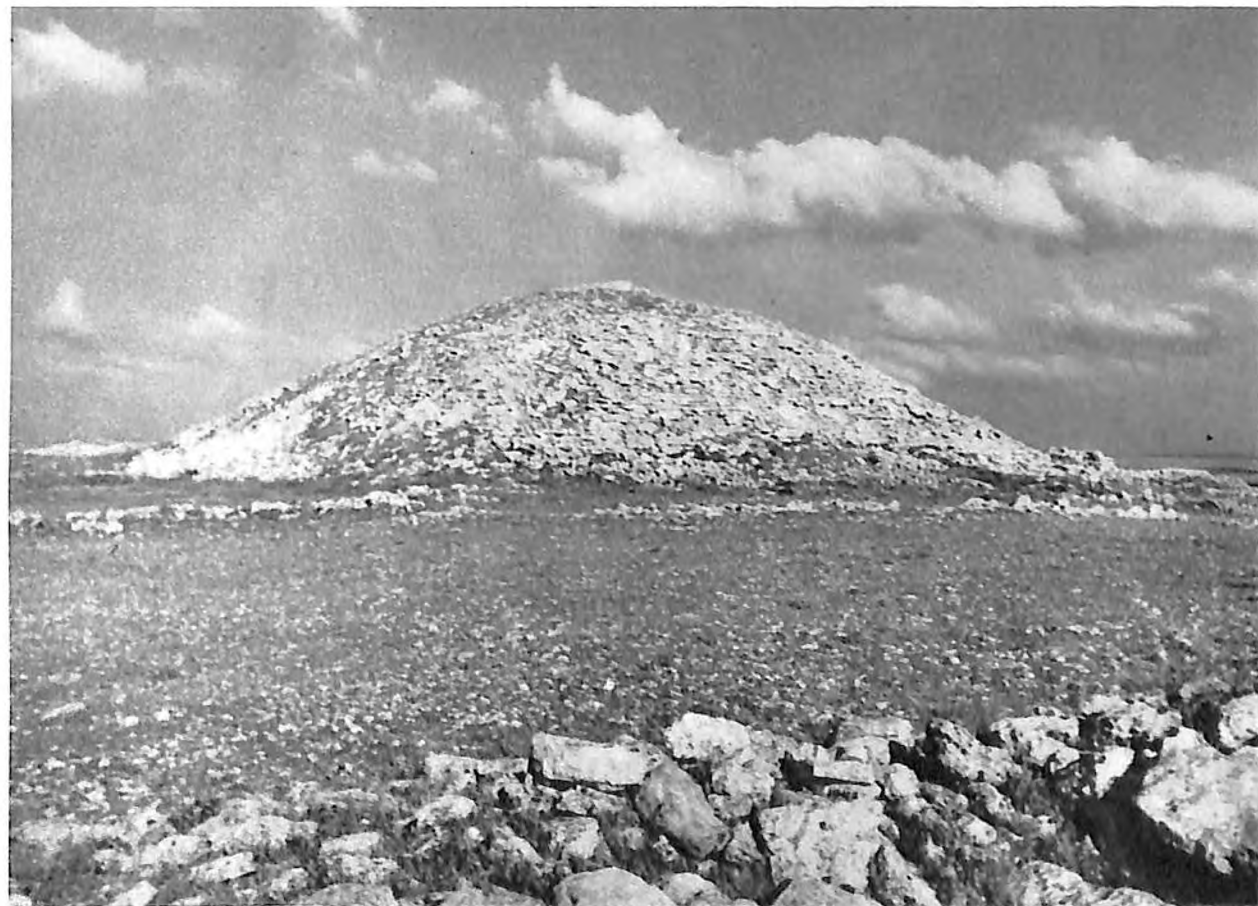
*a)* Lorsqu'il indique (14) que 118 ans séparent la mort de Valens (9 août 378) de la 27e année du règne de Thrasamund (21) et 154 ans ce même événement de la chute du royaume vandale. Dans le premier cas, il est vraisemblable que le scribe a mentionné la 27e année à la place de la 1re qui conviendrait en raison de ce que cette même année figure au paragraphe précédent. D'autre part, un bref espace de temps séparant le 4 octobre (avènement de Thrasamund) du 18 octobre, date à laquelle s'achevait la 118e année après la mort de Valens suivant l'ère vandale, cette 118e année a été comptée. Dans le second cas, au contraire, le laps de temps séparant le 15 septembre (entrée de Bélisaire à Carthage) du 18 octobre suivant, date à laquelle s'achevait la 155e année, étant supérieur à un mois, l'auteur n'a sans doute pas cru devoir arrondir les chiffres et n'a compté que le nombre des années accomplies. Cette explication ne vaut naturellement que si l'on admet, comme je le fais, que le silence du rédacteur sur la date précise de la mort de Valens doit être interprété comme une ignorance et s'il a par conséquent rattaché son calcul à l'ère vandale qu'il utilise par ailleurs.

*b)* Lorsqu'il assigne (20) au royaume vandale une durée de *anni XCIII, m. X, d. XI*, c'est-à-dire une durée inférieure de 16 jours à celle qui résulte de l'addition de la durée des règnes. Mais remarquons que la durée du royaume vandale a été diversement évaluée : 105 ans (*Cod. Iust.*, I, 27, 1, 1 éd. P. Kruger, p. 77) ; 95 (Procope, *B.V.*, II, 3, 26, p. 432) ; 96 (Paul Diacre, *Hist. Lang.*, I, 25, dans *M.G.H.s.r.g.*, *in usum schol.*, p. 72, et *Hist. Rom.*, XVI, 14, dans *M.G.H. a.a.*, t. II, p. 221 ; *id.* Marcellinus Comes, *Chron.*, a. 534, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, pp. 103-104) ; 92 (Marius d'Avenches, *Chron.*, a. 534, dans *M.G.H.a.a.*, t. XI, p. 235), etc... Si ces deux derniers témoignages, en particulier celui de Marcellinus qui se rapporte à la prise de Carthage par Bélisaire, sont irrecevables, les deux autres, au contraire, sont tout à fait admissibles puisqu'ils reviennent à faire coïncider la fin du royaume vandale avec la capture de Geilimer. Il n'en est cependant pas moins frappant que, dans un document officiel tel que le *Code Justinien*, l'évaluation n'ait pas été faite suivant les principes qui avaient servi à établir l'ère byzantine d'Afrique. Il n'est donc pas étonnant ni inquiétant de voir que notre texte témoigne ici d'une hésitation que nous retrouvons ailleurs. La date du 30 août adoptée par le rédacteur de *A* est vraisemblablement celle, inconnue par ailleurs, du débarquement de Bélisaire. La durée de la campagne aurait alors été de 16 jours, ce que paraît autoriser le récit de Procope. Sur ces différents textes, cf. F. Martroye, dans *Bull. de la Soc. Nat. des Antiq. de Fr.*, 1908, pp. 253-256.

La version *A* du *Laterculus* est donc, à mon sens, un document solide. En ce qui concerne la chronologie des règnes, il ne me paraît pas y avoir à y apporter d'autre correction que celle qui concerne le nombre des années de celui d'Hildiric. Reste à examiner dans quelle mesure elle s'accorde avec la chronologie qui ressort des autres documents que nous possédons.

2° La version des *Hispani* nous donne une forme moins développée (10 paragraphes au lieu de 22) et surtout moins précise que l'*Augiensis*. La durée des règnes n'est indiquée que par le nombre d'années et de mois, exception faite en ce qui concerne celui d'Hildiric (15). L'ac-







cord n'est absolu entre *H* et *A* qu'en ce qui concerne le règne de Geilimer. Pour celui d'Hildiric, on a dit plus haut les raisons qu'on avait de préférer *H* à *A*. Restent donc le cas des quatre premiers rois.

Le nombre des années et des mois, abstraction faite des jours, est identique pour le règne d'Huniric. Il est inférieur dans *H* pour ceux de Geiseric et de Gunthamund, supérieur pour celui de Thrasamund. Il se peut d'ailleurs que le scribe ait interverti le chiffre des mois entre les règnes de Gunthamund et de Thrasamund auquel cas le désaccord ne subsisterait plus qu'en ce qui concerne Geiseric. Il est en effet impossible de supposer que l'interversion soit le fait du scribe ou du rédacteur de *A*, car ce serait introduire une contradiction dans ce dernier texte puisque le règne de Gunthamund se trouverait raccourci d'un mois et que, par conséquent la mort de ce roi serait alors antérieure au 10 septembre 496.

Pour ce qui est du règne de Geiseric, nous avons une solide raison de préférer *A* à *H* : c'est que le chiffre de 37 ans et 3 mois donné par *A* est également celui qu'indique Victor de Vita (I,51). D'autre part, si l'on accorde les deux textes sur ce point au prix d'une légère correction de *H*, toute contradiction entre *H* et *A* disparaît pour peu qu'on veuille bien considérer les principes sur lesquels repose la chronologie de *H*. Cette version du *Laterculus* ne compte en effet que les mois entièrement écoulés. Ainsi, lorsque *H* assigne au règne de Geiseric une durée qui, correction faite, est de 37 ans et 3 mois, cela veut dire que le règne s'est achevé entre le 19 décembre 476 et le 18 février 477. Le règne de son successeur Huniric a donc commencé entre ces deux dates extrêmes. La durée en étant de 7 ans et 10 mois, le règne s'est achevé au plus tôt 7 ans et 10 mois après le 19 décembre 476, c'est-à-dire le 19 octobre 484 et au plus tard 7 ans, 10 mois et *n* jours après le 18 février 477, mais antérieurement au 18 décembre 484. Et ainsi de suite pour les successeurs. Si donc, on applique cette méthode après avoir rectifié *A* en ce qui concerne la durée du règne d'Hildiric et *H* en ce qui concerne celle du règne de Geiseric, qu'on admette ou non l'interversion du chiffre des mois pour ceux de Gunthamund et de Thrasamund, on s'aperçoit que les dates fournies par *A* s'intercalent toutes entre les chiffres extrêmes qui résultent de *H*. En d'autres termes, il ne demeure plus entre *A* et *H* qu'une seule opposition qui ne me paraît pas suceptible d'être éliminée : le nombre des jours du règne d'Hildiric qui est de 8 selon *A* et de 14 selon *H*, Mais étant donné la qualité générale de *A*, l'antériorité des manuscrits qui nous rapportent cette version (VIIIe siècle au lieu du XIIIe pour *H*), c'est au chiffre indiqué par *A* que je me suis tenu.



II. — L'*Epitome carthaginiensis* (dans *M.G.H.a.a.*, t. IX, pp. 493-497) conduit à des conclusions analogues, mais utilise des procédés de calcul différents. Elle ne tient compte en effet que des années intercalaires. Ainsi, p. 495, elle note : *Ab ultimo igitur anno Valentis usque ad ingressum regis Cartaginis Geiserici ann. LX.* Or, Valens étant mort au cours de l'année 378, la première année après sa mort est celle qui va du 1er janvier au 31 décembre 379 et la 60e celle qui va du 1er janvier au 31 décembre 438. L'entrée de Geiseric à Carthage s'insère bien dans la 61e année, le 19 octobre 439. De même, p. 497, la mort de S. Augustin est ainsi rapportée : *Augustinus episcopus moritur VIII anno ante ingressum Carthaginis.* S. Augustin étant mort le 28 août 430, la 1re année qui suit sa mort commence le 1er janvier 431 et la 8e va du 1er janvier au 31 décembre 438. La prise de Carthage est donc à placer dans la 9e année.

Ces remarques faites, venons-en donc à l'indication donnée par l'*Epitome* que *Colliguntur a principio mundi usque ad nouissimum annum Trasamundi anni VDCCVIII.* Le même texte nous informant qu'il s'est écoulé 5.652 années du commencement du monde jusqu'à la prise de Carthage, la dernière année du règne de Thrasamund serait, si l'on applique la méthode de calcul définie plus haut, celle qui va du 1er janvier au 31 décembre 496. La chose est inadmissible, mais la correction nécessaire est évidente, il faut lire Gunthamund, qui, en effet, est mort au cours de cette année, le 3 octobre. L'*Epitome* confirme donc l'année 496 comme celle de la mort de Gunthamund et, du même coup, elle confirme l'hypothèse que nous avons faite plus haut au sujet de l'interversion possible des chiffres de mois entre les deux règnes de Gunthamund et de Thrasamund par le scribe de *H*, puisqu'elle nous prouve que la confusion, qu'explique d'ailleurs parfaitement l'identité des finales des deux noms, n'était pas exceptionnelle.

L'*Epitome* note encore, p. 497, qu'*a passione domini usque ingressum Wandalorum Cartagini ann. CCCCXIII.* Or, Jésus étant mort à 33 ans suivant la tradition dont l'*Epitome* se fait l'écho, la date de la Passion devrait être placée entre le 1er janvier et le 31 décembre 34 et c'est une période de CCCCIIII années qui s'étend de la Passion à la prise de Carthage. Là

encore, la correction s'impose : c'est un I et non un X qu'il faut lire après CCCC et ce calcul, en même temps qu'il prouve de la médiocre qualité du manuscrit confirme la méthode chronologique dont s'est servi le rédacteur de l'*Epitome*.

★

III. — *Textes littéraires.*

1° *Victor de Vita* ne nous informe que pour les deux premiers règnes (I, 51 ; III, 71). Les chiffres qu'il donne, respectivement 37 ans et 3 mois et 7 ans et 10 mois corroborent exactement ceux de *A*, réserve faite de ce que Victor de Vita n'indique pas le nombre des jours.

2° *Procope.* La chronologie procopienne apparaît au premier abord en désaccord avec celle du *Laterculus*, mais le désaccord est plus apparent que réel. En effet :

*a)* Le point de départ de Procope n'est pas l'ère vandale. C'est-à-dire que la 1re année du règne de Geiseric est, pour lui, l'année 439 et non celle qui va du 19 octobre 439 au 18 octobre suivant. Dans ces conditions, l'année 477 est bien la 39e du règne. Il est tout à fait inutile de supposer, comme le fait F. Martroye, *Genséric* (cité p. 362), p. 260, n. 5, que dans *B.V.*, I, 7, 30, éd. J. Haury, t. I, p. 345, les mots ἐπειδὴ Καρχηδόνος ἐκράτησεν ont été interpolés et que Procope a compté les années du règne du traité de 435 à celui de 474. En dépit de l'appui que F. Martroye prétend trouver dans Victor de Tunnuna, on ne verrait vraiment pas les raisons qui auraient pu déterminer un tel départ et un tel terme.

*b)* Le nombre d'années indiqué par Procope n'est pas celui des années écoulées, mais ce chiffre augmenté de 1, c'est-à-dire de l'année en cours. Toutefois, cette augmentation n'intervient que lorsque l'excès est d'ordre mensuel. Ainsi, le règne d'Hildiric qui n'a dépassé 7 années que de quelques jours, est donné comme ayant eu une durée de 7 ans. Mais Huniric est dit avoir régné 8 ans et non 7 ans et 10 mois, Thrasamund 27 ans et non 26 ans et 8 mois. En ce qui concerne Gunthamund, Procope précise (*B.V.*, I, 8, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 346) qu'il mourut au milieu de la 12e année de son règne, alors qu'il a régné 11 ans et 9 mois.

Comme on le voit, la chronologie de Procope ne contredit nullement celle du *Laterculus*, mais elle n'est qu'une chronologie approchée qui, valable en ce qui concerne chacun des règnes pris isolément, n'est pas suceptible de permettre des raccords d'ensemble du fait du coefficient d'erreur qu'elle comporte.

3° *Victor de Tunnuna* et *Isidore de Séville* nous fournissent des données identiques et il est manifeste que le second a copié le premier, sauf en ce qui concerne le règne de Geilimer dont la durée n'est pas indiquée par Victor .Mais il n'y a pas lieu, de tenir compte dans le détail de cette double information qui se réduit en réalité à une seule. Si, en effet, les chiffres donnés pour la durée des règnes ne s'écartent pas sensiblement de ceux du *Laterculus*, la base chronologique de Victor est la mort de Geiseric, qu'il place en 464, tandis que Isidore, qui utilise le même événement aux mêmes fins, la place en 468. L'une et l'autre de ces dates sont irrecevables. Elles heurtent de multiples données de l'histoire générale et cette erreur fondamentale altère nécessairement la confiance qu'on pourrait être tenté d'accorder au moins au premier de ces chroniqueurs.

★

IV. — *Inscription de Tebessa* (Appendice II, n° 96). Une inscription de *Theueste* (Tebessa) nous apporte la confirmation des conclusions précédentes.

Cette inscription a été excellement commentée par St. Gsell dont j'adopte ici la lecture et l'interprétation. Les lettres *mundi* qui figurent à la 3e ligne avant la fin nous obligent à choisir entre Gunthamund et Thrasamund. Mais les années du règne de Gunthamund oû le 7 des kalendes d'août, c'est-à-dire le 26 juillet, tombe un samedi, sont les années 489 et 495 qui ne sont ni l'une ni l'autre la 12e du règne. Au contraire, en 508, qui constitue, d'après la chronologie du *Laterculus*, la 12e du règne de Thrasamund (4 octobre 507-3 octobre 508), le 26 juillet tombe précisément un samedi. Notons qu'à l'avant dernière ligne la lecture *VI ka[l(endas)]* adoptée par O. Fiebiger et L. Schmidt, *Inschriftsammlung*, 42, p. 34, est fautive. Il convient de lire VII, comme l'ont fait St. Gsell et E. Diehl, *I.L.C.*, 1385.

★

C'est donc à la chronologie du *Laterculus* qu'il convient de s'en tenir. Une seule correction est nécessaire en ce qui concerne le chiffre des années du règne d'Hildiric. Cette chronologie n'est contredite par aucun texte sérieux et sa précision n'a pu jusqu'ici être prise en faute. On

trouvera ci-dessous un tableau indiquant les éléments essentiels de notre information ainsi que les dates adoptées pour la mort des différents rois vandales.

## TABLEAU INDIQUANT LA DURÉE DES RÈGNES DES ROIS VANDALES [1]

| | *Geiseric* | *Huniric* | *Gunthamund* | *Thrasamund* | *Hildiric* | *Geilimer* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lat. Reg. Vand. (Augiensis) ....... | **3**<br>37 a, 3 m, 6 j.<br>† 24.I.477 | **4**<br>7 a, 10 m, 28 j.<br>† 22.XII.484 | **7**<br>11 a, 9 m, 11 j.<br>† 3.X.496 | **12**<br>26 a, 8 m, 4 j.<br>† 7.VI.523 | **15**<br>8 a., 8 j.<br>15.VI.531 | **17**<br>3 a., 3 m.<br>15.IX.534 |
| Lat. Reg. Vand. (Hispani) ......... | **3**<br>37 a, 2 m, 3 j.<br>† 19.XII.476<br>18.II.477 | **4**<br>7 a, 10 m.<br>† 19.XI.484-<br>18.I.485 | **7**<br>11 a, 8 m.<br>† 19.VII.496-<br>18.X.496 | **12**<br>26 a, 9 m.<br>† 19.IV.523-<br>18.VII.523 | **15**<br>7 a, 14 j.<br>2.V.530-<br>1.VIII.530 | **16**<br>3 a, 3 m.<br>2.VII.533-<br>1.XI.533 |
| Procope, B.V........ | **I,7,30**<br>39 a.<br>† 477 | **I,8,5**<br>8 a.<br>† 484 | **I,8,8**<br>12e an.<br>† 496 | **I,8,29**<br>27 a.<br>† 523 | **I,9,9**<br>7 a.<br>530 | |
| Victor de Vita....... | **I,51**<br>37 a, 3. m.<br>† 477 | **III,71**<br>7 a., 10 m.<br>† 484 | | | | |
| Victor de Tunnuna... | **464**<br>40 a.<br>† 464 ? | **464**<br>7 a., 5 m.<br>† 471-472 ? | **479/2**<br>12 a.<br>† 479 ? | **497/4**<br>27 a., 4 m.<br>† 497 ? | **523/2**<br>7 a., 3 m.<br>523 ? | **534/1**<br>—<br>534 ? |
| Isid. de Sév., H.W .. | **74**<br>40 a.<br>† 468 ? | **78**<br>7 a, 5 m.<br>† 476 ? | **80**<br>12 a.<br>† 488 ? | **81**<br>27 a, 4 m.<br>† 515 ? | **28**<br>7 a, 3 m.<br>522 ? | **83**<br>3 a, 8 m.<br>526 ? |
| Date adoptée........ | † 24.I.477 | † 22.XII.484 | † 3.X.496 | † 7.VI.523 | 15.VI.530 | 15.IX.533 |

1. La première ligne renvoie au paragraphe cité ; la seconde, indique la durée du règne ; la troisième, la date de la mort du souverain ou celle de la fin du règne.

# INDICES

encore, la correction s'impose : c'est un I et non un X qu'il faut lire après CCCC et ce calcul, en même temps qu'il prouve de la médiocre qualité du manuscrit confirme la méthode chronologique dont s'est servi le rédacteur de l'*Epitome*.

★

III. — *Textes littéraires.*

1° *Victor de Vita* ne nous informe que pour les deux premiers règnes (I, 51 ; III, 71). Les chiffres qu'il donne, respectivement 37 ans et 3 mois et 7 ans et 10 mois corroborent exactement ceux de *A*, réserve faite de ce que Victor de Vita n'indique pas le nombre des jours.

2° *Procope.* La chronologie procopienne apparaît au premier abord en désaccord avec celle du *Laterculus*, mais le désaccord est plus apparent que réel. En effet :

*a)* Le point de départ de Procope n'est pas l'ère vandale. C'est-à-dire que la 1re année du règne de Geiseric est, pour lui, l'année 439 et non celle qui va du 19 octobre 439 au 18 octobre suivant. Dans ces conditions, l'année 477 est bien la 39e du règne. Il est tout à fait inutile de supposer, comme le fait F. Martroye, *Genséric* (cité p. 362), p. 260, n. 5, que dans *B.V.*, I, 7, 30, éd. J. Haury, t. I, p. 345, les mots ἐπειδὴ Καρχηδόνος ἐκράτησεν ont été interpolés et que Procope a compté les années du règne du traité de 435 à celui de 474. En dépit de l'appui que F. Martroye prétend trouver dans Victor de Tunnuna, on ne verrait vraiment pas les raisons qui auraient pu déterminer un tel départ et un tel terme.

*b)* Le nombre d'années indiqué par Procope n'est pas celui des années écoulées, mais ce chiffre augmenté de 1, c'est-à-dire de l'année en cours. Toutefois, cette augmentation n'intervient que lorsque l'excès est d'ordre mensuel. Ainsi, le règne d'Hildiric qui n'a dépassé 7 années que de quelques jours, est donné comme ayant eu une durée de 7 ans. Mais Huniric est dit avoir régné 8 ans et non 7 ans et 10 mois, Thrasamund 27 ans et non 26 ans et 8 mois. En ce qui concerne Gunthamund, Procope précise (*B.V.*, I, 8, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 346) qu'il mourut au milieu de la 12e année de son règne, alors qu'il a régné 11 ans et 9 mois.

Comme on le voit, la chronologie de Procope ne contredit nullement celle du *Laterculus*, mais elle n'est qu'une chronologie approchée qui, valable en ce qui concerne chacun des règnes pris isolément, n'est pas suceptible de permettre des raccords d'ensemble du fait du coefficient d'erreur qu'elle comporte.

3° *Victor de Tunnuna* et *Isidore de Séville* nous fournissent des données identiques et il est manifeste que le second a copié le premier, sauf en ce qui concerne le règne de Geilimer dont la durée n'est pas indiquée par Victor .Mais il n'y a pas lieu, de tenir compte dans le détail de cette double information qui se réduit en réalité à une seule. Si, en effet, les chiffres donnés pour la durée des règnes ne s'écartent pas sensiblement de ceux du *Laterculus*, la base chronologique de Victor est la mort de Geiseric, qu'il place en 464, tandis que Isidore, qui utilise le même événement aux mêmes fins, la place en 468. L'une et l'autre de ces dates sont irrecevables. Elles heurtent de multiples données de l'histoire générale et cette erreur fondamentale altère nécessairement la confiance qu'on pourrait être tenté d'accorder au moins au premier de ces chroniqueurs.

★

IV. — *Inscription de Tebessa* (Appendice II, n° 96). Une inscription de *Theueste* (Tebessa) nous apporte la confirmation des conclusions précédentes.

Cette inscription a été excellement commentée par St. Gsell dont j'adopte ici la lecture et l'interprétation. Les lettres *mundi* qui figurent à la 3e ligne avant la fin nous obligent à choisir entre Gunthamund et Thrasamund. Mais les années du règne de Gunthamund oû le 7 des kalendes d'août, c'est-à-dire le 26 juillet, tombe un samedi, sont les années 489 et 495 qui ne sont ni l'une ni l'autre la 12e du règne. Au contraire, en 508, qui constitue, d'après la chronologie du *Laterculus*, la 12e du règne de Thrasamund (4 octobre 507-3 octobre 508), le 26 juillet tombe précisément un samedi. Notons qu'à l'avant dernière ligne la lecture *VI ka[l(endas)]* adoptée par O. Fiebiger et L. Schmidt, *Inschriftsammlung*, 42, p. 34, est fautive. Il convient de lire VII, comme l'ont fait St. Gsell et E. Diehl, *I.L.C.*, 1385.

★

C'est donc à la chronologie du *Laterculus* qu'il convient de s'en tenir. Une seule correction est nécessaire en ce qui concerne le chiffre des années du règne d'Hildiric. Cette chronologie n'est contredite par aucun texte sérieux et sa précision n'a pu jusqu'ici être prise en faute. On

trouvera ci-dessous un tableau indiquant les éléments essentiels de notre information ainsi que les dates adoptées pour la mort des différents rois vandales.

## TABLEAU INDIQUANT LA DURÉE DES RÈGNES DES ROIS VANDALES [1]

| | *Geiseric* | *Huniric* | *Gunthamund* | *Thrasamund* | *Hildiric* | *Geilimer* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lat. Reg. Vand. (Augiensis) ....... | **3**<br>37 a, 3 m, 6 j.<br>† 24.I.477 | **4**<br>7 a, 10 m, 28 j.<br>† 22.XII.484 | **7**<br>11 a, 9 m, 11 j.<br>† 3.X.496 | **12**<br>26 a, 8 m, 4 j.<br>† 7.VI.523 | **15**<br>8 a., 8 j.<br>15.VI.531 | **17**<br>3 a., 3 m.<br>15.IX.534 |
| Lat. Reg. Vand. (Hispani) ......... | **3**<br>37 a, 2 m, 3 j.<br>† 19.XII.476<br>18.II.477 | **4**<br>7 a, 10 m.<br>† 19.XI.484-<br>18.I.485 | **7**<br>11 a, 8 m.<br>† 19.VII.496-<br>18.X.496 | **12**<br>26 a, 9 m.<br>† 19.IV.523-<br>18.VII.523 | **15**<br>7 a, 14 j.<br>2.V.530-<br>1.VIII.530 | **16**<br>3 a, 3 m.<br>2.VII.533-<br>1.XI.533 |
| Procope, B.V........ | **I,7,30**<br>39 a.<br>† 477 | **I,8,5**<br>8 a.<br>† 484 | **I,8,8**<br>12e an.<br>† 496 | **I,8,29**<br>27 a.<br>† 523 | **I,9,9**<br>7 a.<br>530 | |
| Victor de Vita....... | **I,51**<br>37 a, 3. m.<br>† 477 | **III,71**<br>7 a., 10 m.<br>† 484 | | | | |
| Victor de Tunnuna... | **464**<br>40 a.<br>† 464 ? | **464**<br>7 a., 5 m.<br>† 471-472 ? | **479/2**<br>12 a.<br>† 479 ? | **497/4**<br>27 a., 4 m.<br>† 497 ? | **523/2**<br>7 a., 3 m.<br>523 ? | **534/1**<br>—<br>534 ? |
| Isid. de Sév., H.W .. | **74**<br>40 a.<br>† 468 ? | **78**<br>7 a, 5 m.<br>† 476 ? | **80**<br>12 a.<br>† 488 ? | **81**<br>27 a, 4 m.<br>† 515 ? | **28**<br>7 a, 3 m.<br>522 ? | **83**<br>3 a, 8 m.<br>526 ? |
| Date adoptée........ | † 24.I.477 | † 22.XII.484 | † 3.X.496 | † 7.VI.523 | 15.VI.530 | 15.IX.533 |

1. La première ligne renvoie au paragraphe cité ; la seconde, indique la durée du règne ; la troisième, la date de la mort du souverain ou celle de la fin du règne.

encore, la correction s'impose : c'est un I et non un X qu'il faut lire après CCCC et ce calcul, en même temps qu'il prouve de la médiocre qualité du manuscrit confirme la méthode chronologique dont s'est servi le rédacteur de l'*Epitome*.

★

III. — *Textes littéraires*.

1° *Victor de Vita* ne nous informe que pour les deux premiers règnes (I, 51 ; III, 71). Les chiffres qu'il donne, respectivement 37 ans et 3 mois et 7 ans et 10 mois corroborent exactement ceux de *A*, réserve faite de ce que Victor de Vita n'indique pas le nombre des jours.

2° *Procope*. La chronologie procopienne apparaît au premier abord en désaccord avec celle du *Laterculus*, mais le désaccord est plus apparent que réel. En effet :

*a)* Le point de départ de Procope n'est pas l'ère vandale. C'est-à-dire que la 1re année du règne de Geiseric est, pour lui, l'année 439 et non celle qui va du 19 octobre 439 au 18 octobre suivant. Dans ces conditions, l'année 477 est bien la 39e du règne. Il est tout à fait inutile de supposer, comme le fait F. Martroye, *Genséric* (cité p. 362), p. 260, n. 5, que dans *B.V.*, I, 7, 30, éd. J. Haury, t. I, p. 345, les mots ἐπειδὴ Καρχηδόνος ἐκράτησεν ont été interpolés et que Procope a compté les années du règne du traité de 435 à celui de 474. En dépit de l'appui que F. Martroye prétend trouver dans Victor de Tunnuna, on ne verrait vraiment pas les raisons qui auraient pu déterminer un tel départ et un tel terme.

*b)* Le nombre d'années indiqué par Procope n'est pas celui des années écoulées, mais ce chiffre augmenté de 1, c'est-à-dire de l'année en cours. Toutefois, cette augmentation n'intervient que lorsque l'excès est d'ordre mensuel. Ainsi, le règne d'Hildiric qui n'a dépassé 7 années que de quelques jours, est donné comme ayant eu une durée de 7 ans. Mais Huniric est dit avoir régné 8 ans et non 7 ans et 10 mois, Thrasamund 27 ans et non 26 ans et 8 mois. En ce qui concerne Gunthamund, Procope précise (*B.V.*, I, 8, 7, éd. J. Haury, t. I, p. 346) qu'il mourut au milieu de la 12e année de son règne, alors qu'il a régné 11 ans et 9 mois.

Comme on le voit, la chronologie de Procope ne contredit nullement celle du *Laterculus*, mais elle n'est qu'une chronologie approchée qui, valable en ce qui concerne chacun des règnes pris isolément, n'est pas suceptible de permettre des raccords d'ensemble du fait du coefficient d'erreur qu'elle comporte.

3° *Victor de Tunnuna* et *Isidore de Séville* nous fournissent des données identiques et il est manifeste que le second a copié le premier, sauf en ce qui concerne le règne de Geilimer dont la durée n'est pas indiquée par Victor .Mais il n'y a pas lieu, de tenir compte dans le détail de cette double information qui se réduit en réalité à une seule. Si, en effet, les chiffres donnés pour la durée des règnes ne s'écartent pas sensiblement de ceux du *Laterculus*, la base chronologique de Victor est la mort de Geiseric, qu'il place en 464, tandis que Isidore, qui utilise le même événement aux mêmes fins, la place en 468. L'une et l'autre de ces dates sont irrecevables. Elles heurtent de multiples données de l'histoire générale et cette erreur fondamentale altère nécessairement la confiance qu'on pourrait être tenté d'accorder au moins au premier de ces chroniqueurs.

★

IV. — *Inscription de Tebessa* (Appendice II, n° 96). Une inscription de *Theueste* (Tebessa) nous apporte la confirmation des conclusions précédentes.

Cette inscription a été excellement commentée par St. Gsell dont j'adopte ici la lecture et l'interprétation. Les lettres *mundi* qui figurent à la 3e ligne avant la fin nous obligent à choisir entre Gunthamund et Thrasamund. Mais les années du règne de Gunthamund où le 7 des kalendes d'août, c'est-à-dire le 26 juillet, tombe un samedi, sont les années 489 et 495 qui ne sont ni l'une ni l'autre la 12e du règne. Au contraire, en 508, qui constitue, d'après la chronologie du *Laterculus*, la 12e du règne de Thrasamund (4 octobre 507-3 octobre 508), le 26 juillet tombe précisément un samedi. Notons qu'à l'avant dernière ligne la lecture *VI ka[l(endas)]* adoptée par O. Fiebiger et L. Schmidt, *Inschriftsammlung*, 42, p. 34, est fautive. Il convient de lire VII, comme l'ont fait St. Gsell et E. Diehl, *I.L.C.*, 1385.

★

C'est donc à la chronologie du *Laterculus* qu'il convient de s'en tenir. Une seule correction est nécessaire en ce qui concerne le chiffre des années du règne d'Hildiric. Cette chronologie n'est contredite par aucun texte sérieux et sa précision n'a pu jusqu'ici être prise en faute. On

**trouvera ci-dessous un tableau indiquant les éléments essentiels de notre information ainsi que les dates adoptées pour la mort des différents rois vandales.**

## TABLEAU INDIQUANT LA DURÉE DES RÈGNES DES ROIS VANDALES [1]

| | *Geiseric* | *Huniric* | *Gunthamund* | *Thrasamund* | *Hildiric* | *Geilimer* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lat. Reg. Vand. (Augiensis) ....... | **3**<br>37 a, 3 m, 6 j.<br>† 24.I.477 | **4**<br>7 a, 10 m, 28 j.<br>† 22.XII.484 | **7**<br>11 a, 9 m, 11 j.<br>† 3.X.496 | **12**<br>26 a, 8 m, 4 j.<br>† 7.VI.523 | **15**<br>8 a., 8 j.<br>15.VI.531 | **17**<br>3 a., 3 m.<br>15.IX.534 |
| Lat. Reg. Vand. (Hispani) ......... | **3**<br>37 a, 2 m, 3 j.<br>† 19.XII.476<br>18.II.477 | **4**<br>7 a, 10 m.<br>† 19.XI.484-<br>18.I.485 | **7**<br>11 a, 8 m.<br>† 19.VII.496-<br>18.X.496 | **12**<br>26 a, 9 m.<br>† 19.IV.523-<br>18.VII.523 | **15**<br>7 a, 14 j.<br>2.V.530-<br>1.VIII.530 | **16**<br>3 a, 3 m.<br>2.VII.533-<br>1.XI.533 |
| Procope, B.V........ | **I,7,30**<br>39 a.<br>† 477 | **I,8,5**<br>8 a.<br>† 484 | **I,8,8**<br>12e an.<br>† 496 | **I,8,29**<br>27 a.<br>† 523 | **I,9,9**<br>7 a.<br>530 | |
| Victor de Vita....... | **I,51**<br>37 a, 3. m.<br>† 477 | **III,71**<br>7 a., 10 m.<br>† 484 | | | | |
| Victor de Tunnuna... | **464**<br>40 a.<br>† 464 ? | **464**<br>7 a., 5 m.<br>† 471-472 ? | **479/2**<br>12 a.<br>† 479 ? | **497/4**<br>27 a., 4 m.<br>† 497 ? | **523/2**<br>7 a., 3 m.<br>523 ? | **534/1**<br>—<br>534 ? |
| Isid. de Sév., H.W .. | **74**<br>40 a.<br>† 468 ? | **78**<br>7 a, 5 m.<br>† 476 ? | **80**<br>12 a.<br>† 488 ? | **81**<br>27 a, 4 m.<br>† 515 ? | **28**<br>7 a, 3 m.<br>522 ? | **83**<br>3 a, 8 m.<br>526 ? |
| Date adoptée........ | † 24.I.477 | † 22.XII.484 | † 3.X.496 | † 7.VI.523 | 15.VI.530 | 15.IX.533 |

1. La première ligne renvoie au paragraphe cité ; la seconde, indique la durée du règne ; la troisième, la date de la mort du souverain ou celle de la fin du règne.

# I. — INDEX HISTORICUS



*N. B.* — Tous les noms propres contenus dans le texte ou les notes de ce livre figurent en principe dans les présents *indices*. Toutefois, on a cru inutile d'y inscrire des noms tels que : Vandales, Germains, Afrique du Nord, etc..., qui se retrouvent à chaque page, ou d'autres qui n'y eussent pas offert d'intérêt, ainsi : Rome, Byzance, Ravenne, lorsqu'ils sont employés pour désigner l'Empire. Une autre exception doit être faite en ce qui concerne les noms d'auteurs anciens ou modernes. Sont seuls cités ceux des auteurs anciens mentionnés dans le texte. Enfin, signalons que ces *indices* ne contiennent pas les noms propres qui figurent dans les Appendices, et que seules les notices des personnages étudiés à l'Appendice III sont indiquées par un chiffre en caractères gras.

## B



## C

## D



## E

## H

## I



## J



## K



## L

## M



## N

## O



## P

## Q



## R



## S

## T



## U



## V

## W



## Z

# II. — INDEX GEOGRAPHICUS



*N. B.* — Les villes sont en principe désignées sous leur nom antique, au moins en ce qui concerne les villes africaines. Pour ces dernières, on a indiqué, toutes les fois que cela était possible, la province à laquelle elles appartenaient. ( Tr. = Tripolitaine ; B. = Byzacène ; P. = Proconsulaire ; N. = Numidie ; M. S. = Maurétanie Sitifienne ; M. C. = Maurétanie Césarienne ; M. T. = Maurétanie Tingitane). Les toponymes nord-africains modernes sont, en revanche, situés en fonction des unités administratives actuelles. (L. = Libye ; T. = Tunisie ; A. = Algérie ; M. = Maroc). Les noms de peuples ou de tribus ont été rattachés à cet index, et sont indiqués en petites capitales.

## B

## D



## E

## H



## I

## J



## K



## L

## M

## N



## O

## S

## T

## U



## V



## W

## Y



## Z

# TABLES

# I. — TABLE DES CARTES, SCHÉMAS ET TABLEAUX

# II. — TABLE DES PLANCHES

Pl. I. – *Vue d'ensemble de Carthage, prise dans la direction S.-N. Au premier plan, les « ports ». La ville antique s'étendait dans la plaine en bordure de la mer et sur les collines situées à l'ouest de la route moderne qu'on aperçoit à gauche de la photo.* (Cliché Combier, Mâcon).

Pl. II. – *Vue d'Hippone, prise dans la direction E.-O. Au premier plan, la partie centrale de la ville antique.* (Cliché Marcel Bovis).

Pl. III. – *En haut, les plages situées à l'ouest de Tarifa (qu'on aperçoit au fond) et d'où partirent vraisemblablement les embarcations réunies par Geiseric en vue du passage des Vandales en Afrique.* (Cliché Pierre Cintas.)

– *En bas, la côte nord-ouest du Cap Bon, prise suivant une direction N.-E.–S.-O. C'est en bordure de cette côte que fut défaite, en 468, la flotte de Basiliscus.* (Cliché Jean-Louis Combès).

Pl. IV. – *En haut, le forum de* Tipasa, *où Victor de Vita situe le miracle des « Langues coupées ». Au fond, le Capitole; à l'arrière-plan, le dj. Chenoua.* (Cliché Marcel Bovis).

– *En bas, les jardins de Hammamet. C'est dans cette région que s'élevait vraisemblablement le palais de* Grassa, *résidence de Geilimer* (Cliché Jean-Louis Combès).

Pl. V. – *En haut, l'épitaphe d'Ermengon (Appendice II, nº* 70*), sur plaque de marbre, insérée dans une mosaïque tombale antérieure, au collatéral droit de la basilique d'Hippone.* (Cliché Marcel Bovis).

– *En bas, à droite: l'épitaphe du prêtre Vitalis (Appendice II, nº* 54*), trouvée à* Sufetula *(Sbeitla) dans l'église dite du prêtre Vitalis, et conservée aujourd'hui au musée Alaoui (Tunis); à gauche, l'épitaphe sur mosaïque de Billatica (Appendice II, nº* 56*), trouvée à* Leptis minor *(Lemta) et conservée aujourd'hui au musée Alaoui (Tunis).* (Clichés Direction des Antiquités et Arts de Tunisie).

Pl. VI. – *En haut, inscription dédicatoire du* castrum *d'*Altaua *(Lamoricière), trouvée à Lamoricière et conservée aujourd'hui au musée d'Oran (Appendice II, nº* 95*).* (Cliché Marcel Bovis).

– *En bas, début d'un acte de vente de* Tuletianos, *conservé au musée d'Alger (Ch. Courtois, L. Leschi, Ch. Perrat et Ch. Saumagne,* Tablettes Albertini, *Paris,* 1952, *Acte X, tablette* 20*b).* (Cliché H. Eichacker.)

Pl. VII. – *Monnaies vandales d'argent, conservées au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, à Paris.* (Clichés Bibliothèque Nationale). *Grossissement approximatif : trois fois.*

1. – *Monnaie de Gunthamund (Schlumberger,* 2225*). Au droit, le roi de profil à droite avec la légende :* D(ominus) R(e)X GVNTHA(mundus). *Au revers la légende* D(e)N(arii), *surmontée d'un tilde, dans un cadre circulaire entouré par deux palmes.*

2. – *Monnaie de Thrasamund (A.F.* 97*). Au droit, le roi de profil à droite avec la légende* D(ominus) N(oster) R(e)G THISAMVNDS. *Au revers, la légende :* D(e)N(arii) L *surmontée d'un tilde, dans un cadre circulaire entouré par deux palmes.*

3. – *Monnaie d'Hildiric (Schlumberger,* 2230*). Au droit, le roi de profil à droite avec la légende* D(ominus) N(oster) HILDIRIX REX. *Au revers, figure féminine portant des épis dans ses deux mains et figurant l'Afrique, avec la légende* FELIX KART(ha)G(o).

4. – *Monnaie d'Hildiric (A.F.* 302*). Au droit, le roi de profil à droite avec la légende :* D(ominus) N(oster) HILD[I]RIX RE[X]. *Au revers, la légende* XXV *inscrite dans un cadre circulaire entouré par deux palmes.*

5. – *Monnaie de Geilimer (Schlumberger* 2234*). Au droit, le roi de profil à droite avec la légende :* D(ominus) N(oster) REX GEILAMIR. *Au revers, la légende* D(e)N(arii) L *surmontée d'une croix et entourée de palmes.*

Pl. VIII. – *Monnaies vandales de bronze, conservées au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, à Paris.* (Clichés Bibliothèque Nationale). *Grossissement approximatif : trois fois.*

1. – *Monnaie de Geiseric ? (A.F.* 120*). Au droit, personnage debout, vêtu d'un costume militaire et tenant une lance de la main gauche (le roi ?) avec la légende* KARTHAGO. *Au revers, tête de cheval de profil à gauche avec la légende* XXI *en exergue.*

2. – *Monnaie de Geiseric ? (A.F.* 118*). Au droit, personnage debout, vêtu d'un costume militaire et tenant une lance de la main gauche (le roi ?) avec la légende* KARTHAGO. *Au revers, tête de cheval de profil à gauche avec la légende* XLII *en exergue.*

3. – *Monnaie d'Huniric ? (A.F.* 127*). Au droit, le roi de profil à gauche et palme. Au revers, la légende* IIII N(ummi ?) *et trait horizontal sous-jacent.*

4. – *Monnaie d'Hildiric (Schlumberger* 2232*). Au droit, le roi de profil à droite avec la légende :* HILD[IRIX ?] D(ominus) ? N(oster). *Au revers, croix potencée dans un entourage de palmes.*

5. – *Monnaie de Geilimer (A.F.* 107*). Au droit, buste du roi de profil à droite. Légende illisible. Au revers, le monogramme du roi entouré de palmes.*

Pl. IX. – *En haut et en bas à droite, trésor de bijoux barbares trouvé aux environs d'Hippone et conservé aujourd'hui au British Museum.* (Clichés British Museum). *Cf.* supra, *p.* 178, *n.* 5, § 6.

– *En bas à gauche, pendentif en or et pierreries trouvé à* Mactaris *(Maktar) et conservé au musée Alaoui (Tunis).* (Cliché Direction des Antiquités et Arts de Tunisie). *Cf.* supra, id., § 4.

Pl. X. – *En haut, trésor de* Thuburbo maius *(Hr. Kasbat) conservé au musée Alaoui (Tunis).* (Cliché Direction des Antiquités et Arts de Tunisie). *Cf.* supra, *p.* 178, *n.* 5, § 3*a*.

– *En bas, à gauche, trésor découvert dans la tombe d'Arifridos à* Thuburbo maius *(Hr. Kasbat) et conservé au Musée Alaoui (Tunis).* (Cliché Direction des Antiquités et Arts de Tunisie). *Cf.* supra, id., § 3*b*. *A droite, couronne d'or et pierreries découverte à Carthage (Bordj Djedid) et conservée au Musée Alaoui (Tunis).* (Cliché Direction des Antiquités et Arts de Tunisie). *Cf.* supra, id., § 2*a*.

Pl. XI. – *En haut, le* djedar *B. du djebel Laghdar. Vue prise du S.-E. Les débris qu'on voit à droite de la photographie dissimulent l'entrée du monument.* (Cliché Pierre Salama).

– *En bas, le grand* djedar *de Ternaten.* (Cliché Pierre Salama).

Pl. XII. – *Le grand* djedar *de Ternaten. Vue intérieure.* (Cliché Pierre Salama).

# III. — TABLE DES MATIÈRES



## *PREMIÈRE PARTIE.* — LE POIDS DU PASSÉ

APPENDICES



INDICES



TABLES

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN FÉVRIER 1955,
SUR LES PRESSES DE LA S. R. I. P.,
A ÉTAMPES.
LES PLANCHES EN HÉLIOGRAVURE ONT
ÉTÉ TIRÉES PAR LA S. A. P. H. O.